

EXTRAITS
DES ANCIENS COMPTES DES RECEPTES DU DUCHÉ DE BOURGOGNE,

Par
Mr Estienne PÉRARD Doyen de la Chambre des Comptes de Dijon,
copiez
Sur son original, possédé par Mr Pérard, Con.er au Parl. de Bourg.ne
Comm.re aux Requestes du Palais, son petit fils.

TOME III

Contenant les Receptes des Baillages de Macon, Charrollois,
Auxois, Chalon, Autun, Montcenis, la Montagne,
Auxerre, & Bar. sur Seine.



MS.
De la Bibliothèque de Mr le P. Bouhier
A. 90.
MDCCXXI.

Extrait des Comptes des Receueurs du Domaine du Bailliage de Macon.

1398: 1399:

Au Compte des Emolumens, Rentes, proffits et reuenus de la Baillie de Mascon pour un an commancent à la S.t Jean Baptiste 1398. finissant à lad. Saint Jean 1399 rendu à Court par Guillaume Tabellion Receueur de lad. Baillie de Mascon.

M.re Karados des Quesnes Ch.er Chambellan du Roi nôtre Sire Bailly d'illec.

Led. Receueur fait recette de certaines Rentes et seruis assis au finage d'Anse qui furent de M.re Guill.e de Groslé Ch.er Pierre et Antoine d'Arcieux lesquels pour certains Crimes et delits par eux commis furent bannis du Royaume de france et tous leurs biens confisqués au Roy. Led. Rentes et seruis sont rapportés par Articles aud. Compte.

Harembour femme de pierre Morin deuoit douze deniers forts pour son seruis vaillant 20.d Tourn. Monnoye courante.

La Preuosté de Macon fut affermée pour lad. Année à Martin de Champefroy deux cens Liures. Le peage de Macon deux cens liures.

Les bans et Copons, minaiges, vente Eoclauel de Mascon communs Entre le Roi et les Doyen et Chapitre de Mascon 15.tt

Les ventes Royaux appellées vin d'Aoust et plait Bourgeois Sept Liures. Leau du Roi affermée à Jean Carteron 60.tt

Les Foires froides et Chaudes affermées à Antoine le Fustaillier 24.tt La Chastellenie d'Auaye affermée à Jean Maillet quatre vingt dix liures.

BIBLIOTHÈQUE DE TROYES

La Chastellenie de Criche Ensemble la garde de la Maison de Vinzelles. affermée à Guichart de la Forest quattre vingt quinze Liures. La Chastellenie Digie, la Terre Digie que Souloient tenir à heritage par don du Roi Pes les Enfans de la Bruyere, Ensemble le Seel de lad. Chatellenie affermée à Jean Rolant pour 36.tt

La Chastellenie Duriginie affermée 28 francs. La Châtellenie de Viriset affermée à Jean de S.t Pierre 60.tt

Les Emolumens des Rentes dud. Viriset Ensemble la garde des hommes de Montbelet affermés à Jean Chastellain cent deux liures.

La Chastellenie de Pressie Ensemble les Exemptions affermées à Jean Preuost 60.tt

La Chastellenie de Saint Gengon Ensemble les Rentes, gardes, foires, et autres membres, les Dans des foires, Seruis, Aduens, tâches, quarts Septiers, motiaux, peages, minages, censes de Maisons dud. S.t Jangon, le Coruées les foires du Bourg, les Gelines, les Rentes de la Charmoye en la Chastellenie de Boursie, Ensemble la garde de hors la Ville dud. S.t Jangon, la Blairie et Garde de Bussy affermées à Oudot Petit treize vingt cinq liures. La Preuosté de Saint Jengon affermée onze liures

La Preuosté S.t André les Desert quattre vingt dix liures La Chastellenie et Resson de Chauuoir, (Chauueau) et la rue Sainte Croix à Châlon affermée à Jean Personne 60.tt

La Chastellenie, rente et Domaine de Chateau Neuf Ensemble les Exploits et Resson de lad. Chastellenie affermées 90.tt

La Chastellenie du bois S.te Marie affermée douze vingt liures La Chastellenie Rentes et garde de Charlieu fut affermée 30.tt

Le peage de Maletauerne le Tonnel de vin affermé 36.tt 13.s 4.d La Chastellenie de Couches auec les rentes et gardes affermée huit vingt douze Liures.

La Chastellenie de Saint Saphorin le Chastel affermée six vingt liures.

Plus les rentes, gardes, la maille d'or et la Cire due par les d. de S.t Saphorin affermés 26.tt 13.s 4.d

La Chatellenie et garde de Poilly le monial affermée à

Hugonnet de Saint Moris pour le prix de soixante et dix liures.

L'herbe du Prey du Dreuil affermée dix liures. L'Emolument de 7.s pour liure des Toilles, qui se chargeant à Villefranche et se passent du Royaume en l'Empire en la maniere accoutumée au Bâage de Macon est receu par le Maistre des ports.

L'Emolument des Toilles qui se passent et chargeant par le port de Châlon pour mener hors du Royaume est affermé auec la Reue.

L'Emolument du conseruateur des Juifs de Macon ne se leue plus d'autant que le Roi nostre Sire les a Essilliez et mis hors de son Royaume dés le 4.e jour de Nouemb. 1394.

L'Emolument dud. Conseruateur des juifs à Lyon ne se leue plus pour la cause auant ditte.

Pour la Garde de S.t Just de Lyon il estoit payé à la Recette de Mascon chacun an 8.tt Pour la Garde de L'abbaye d'Ainay, les Chastellenies de Vernoysons, Chasey et Orlienaz 8.tt Pour la garde du Bourg de L'Ile Barbe il est deu au Roy nostre Sire en la Recette dud. Mascon vingt cinq liures de Cire.

Pour les Rentes et Emolumens de la Roche de Salutrie, le Chastellain en Compte.

Il estoit payé chacun an 20.s aud. Receueur pour la Cense de L'Ile de Cormolle assise en Rhône prés de Vienne, possedée par Jean de Sanzy.

François de Corps deuoit chacun an un Eperuier de cense au Roi sur la Maison rouge Eualué dix sols.

Il estoit Compté du reuenu de la Chatellenie de S.te Colombe le Vienne par le viguier dud. lieu au proffit du Roi et le reuenu des Exploits et Amandes de lad. Chatellenie estoient receus par led. Receueur de Mascon.

Les Etangs du Bois S.te Marie et de Moncont furent donés à Rente Annuelle et perpetuelle à Geoffroy de Salornay Ecuyer pour huit liures chacun an et depuis à Pitault de Masilly Ecuyer et Estienne de la Chappelle

L'Emolument de 4.d pour liure pour chacun Tonnet de vin que l'on vent en la Ville de Sainte Colombe affermée 15.s

Les heritiers du Grand Jean de Tartaras pour une Liure de Cire qu'ils doiuent chacun an pour la Garde de la Tour S.te Colombe fut receue par le Viguier et vendue 2.s 6.d

Pour la garde de Belleroiche il est deu chacun an au Roi Vingt six bichets Auoine.

Pour la Garde de Varennes en Briennois il en deu chacun an au Roi en Bichets d'avoine.

L'Eglise de Mascon doit à la Sme chaussée deud. Mascon 40 ll lors de son Election. Ce qui fut payé par R. P. en Dieu Mgr Pierre de Tuffe Elu nouvellement lusques par les Dayen et Chapitre deud. Mascon.

St Julien aux Lieuges de Mascon le nomme de Tuy.

Le Roi a une Maison au bois St Marie où le Chastellain tient sa Cour et on tient les Prisons.

Les Monoyes de Mascon se saisit en la Maison de Guill. Viole. Les hommes de Mombelet payoient au Roi 4 ll de cires pour leur droit de Garde chacun an.

Le Roi avoit une Maison à Charlieu dicte Chastellain d'illec y demeuroit et tenoit les Assises, le Gedieu y tenoit les Prisons.

Le Roi avoit une Maison à Lyon, pour laquelle Jaquemon Barault payoit 40 S de cense au Recueu de Mascon chacun an, le fut asensée par Mre Lieutenant de Mgr le Bailly deud. Mascon à Lyon, on y tenoit la Cour d'abaye et les Prisons y estoient.

Une autre Maison aud. Lyon en la Rue de Tresmassal laquelle fut jadis à Mre Guill. de Frolles Chr Banny du Royaume de France et les biens confisqués au Roi. Laquelle fut baillée à vente le 6e Juillet 1391. par Messeigneurs des Comptes et Tresoriers du Roy, moyennant cent Sols par an, à Mre Girard de la Combe Mr en Medecines et a ses hoirs qui les payoient aud. Recueu de Mascon.

Un place sous les Lone de Mascon ou il soulloit avoir un Moulin doit au Roi en la Recette de Mascon de cense chacun an 20 S Parisis Vaillans Soixante deux Sols Six Deniers estoit prosdée par Mre Etienne Chuffain Docteur en Loix.

Les Estaux des Halles nouvellement faittes à Mascon furent asfermés suivant les qualités des Marchandizes.

Led. Recueu fait Recette du proffit et Emolument de certaines minieres nouvellement trouvées au Pays de Lyonnois qui tiennent argent, plomb et cuivre. Esquelles le Roi prend le Dixiesme és unes et és autres le huitiesme franchement. L'argent desquelles se doit portés à Paris en plates en ce qui appartenoit au Roy suivant l'Ordonnance faitte par Jean Mazurd general de Mr des Monnoyes.

Led. Mines s'appellent de Dons, du Verney, des Dreuden les des Laillier vien appartenans aux Religieux de St Jrignins de Lyon. des

Mayz appartenans à Pierre Doublet de Chastelay appartenans à Pierre et Guillot de Rochefort de Courcieu et de Chirsieu, sur lesquelles le Roy avoit franchement les dixiesmes et aucunes et en d'autres les huitiesmes et pour lad. année. Led. Recueu receu 118 Marcs - Six onzes vingt un deniers. Led. Recueu fait aussi Recette du dixiesme appartenant au Roi des Mines de plomb et cuivre.

Le Seeau commun du Bailage de Mascon estoit affermés par an 340 ll l'Emolument du Seeau de la Cour de Mgr le Bailly de Mascon Six vingt dix livres.

Le Scel de Seine Saphorin, Chastellenie Digné, Sapchâtelain de Saint Jengon, de Chateau Neuf Prevosté de Mascon, Chastellenie de Ste Marie du Bois, fut baillé à ferme avec les Ecritures.

L'Emolument du greffe de la Cour Royal à Lyon fut donné par le Roi à Mre Jean Latorin par ses Lettres du 17e Janvier 1395.

De la regale des Evechés d'Autun, et Châlon, neant pour ce que le cas n'y est point tehu.

Noble et puissant Sgr Mgr le Vicomte de Melun Souverain Maistre et Enquesteur des eau et Forest du Royaume de France.

Vicles de Compte

Des Mandes et compositions faittes à la Cour de Mgr le Bailly et ses Lieutenans à Lyon tant l'hostel du Roi nostre Sire appellés Roanne comme au Rege, d'Isles Barbe par le temps de la prise année de ces Comptes, les parties contenues en un Rolles de parchemin sous le Scel de la Cour de Mgr le Bailly à Lyon rendu à Cour monte pour tout de Soixante et quatre livres. Led. Recueu fait Recette de l'imposition des 4 D pour livre, appellés la Reue des toutes denrées et Marchandises transportées et menées hors du Royaumes en l'Empires par les Ports, Détroits et passages du Bailage de Mascon, affermés à Henry Salemon Bourgeois de Châlon.

La Bolle aux Lombards estoit levée au Pont de Paris à Mascon par l'Ordonnance du Roi dont le Recueu rendait un Compte particulier. Car Recette est de 1600 ll

Les hommes du Village de Mangoin en la Paroisse de Bay en l'Empires, lesquelles sont hommes de l'Eglize de St Vincent de Mascon et se sont mis en la sauvegarde du Roi pour laquelle ils lui doivent

chacun an a la feste St. André soixante sols.

Autres le Prestrailler M.e des Foires de Mascon qui se tenoient le jour de Lat.e Laurans le jeune d'icelle prenant.

Guillaume de Bufaeil Mary de Hennes fille et heritiere de feu M.re Guy Chevrier fils et hoir de feu Mess. Gui Chevrier jadis Ch.er prenoit chacun an sur le peage de Mascon 28.tt 10.s

André et Henry Chevrier enfans et heritiers de feu Henry Chevrier jadis bourgeois de Lyon hoir et ayans cause de feu Barthelemé Chevrier jadis Chanoine du Roi auoient sur vingt dix livres chacun an sur les Recettes de Mascon.

Messire Guichard de Marzies Ch.er Chambellan du Roy hoir de feu Messire Guichard de Marzies jadis Ch.er auoit trente 36.tt 13.s 4.d sur la Coutume de Charlieu et sur le peage de Malvaterne par lettres de don du Roi Phés le Bel lors Roi de France et de Navarre données l'an 1318 au Mois de Juin.

Guillaume le Viste Bourgeois de Lyon Mary de Francoise Maresse jadis femme de Mathieu de la Moine auoit 50.tt de rente sur lad.e Recette de Mascon.

Les Doyen et Chapitre de Lyon 8.tt 2.s 8.d pour deux Anniuersaires assignés sur la Maison de Roanne aud.t Lyon.

Le Conuent des freres mineurs de St.te Colombe les Vienne pour une Chapelle illec fondée en l'honneur de Dieu et de Messeigneurs Sainte Christophle et St.t Jaques, en laquelle ils sont tenus de celebrer le Diuin Seruice moyennant 15.tt par an sur lad.e Recette.

Les Religieuses et Soeurs de St.te Claire en la ville de Sainte Colombe les Vienne ont 10.tt de rente chacun an sur lad.e Recette de Mascon.

Le Chapellain de la Chapelle du Chastel de Mascon fondée en l'honneur de Dieu et de Mgr St. Louis auoit 10.tt parisis chacun an vaillans 12.tt 10.s pour les despentes de lad.e Chapelle.

Guillaume de Genox Lenyer fils et hoir de feu Messire Pierre de Genox jadis Ch.er de Sauoye auoit 200.tt de rente en heritage chacun an sur lad.e Recette de Mascon.

Madame Bonne de Bourbon Comtesse de Sauoye auoit 3000.tt à Sauoie à elle données au Traité de son Mariage tant à cause de son Doüaire qu'autrement, à prendre chacun an sur l'Imposition des

1.s pour Livres appellées Cinquantaine foraine du Bailliage de Mascon Estant Vaulx et les demourans sur les foires de Chalon à quatre termes par Egalle portion.

Françoise la Riche veuue de deffunt M.re Remond le Riche auoit 18.tt 5.s par an des rentes sur lad.e Recepte à cause de 12.e part jouyr par le Roy lour auoit donnés et au Survivant d'eux.

Pierre de Mesnerans Chastelain du Chastel de Mascon auoit 36.tt 10.s de gages par an desquels il (ne) fut payé fut an mois d'autant que Mad.e de Sauoye demouroit aud.t Chastel.

Jean Sutillet garde de la premiere porte du Chatel de Mascon. Johannet Chastre garde de la Tour dessus le Pont de Mascon.

Phés Rossino Lenyer Chastelain et garde du Chatel de la Roche de Solutieres. Jean Fournier forestier et garde de la Forest d'Auxyes. Perret Charbonneau garde de la Porte du Chatel de Saint Jeaujon.

Messire Neyton de Sainctans Ch.er Capitaine et Chastelain de St. Paul de Chateauneuf.

Messire Karados des Quesnes Ch.er Chambellan du Roi nostre Sire à present Bailly de Mascon et Seneschal de Lyon illec notifiés aux gages de 1000.tt par an.

Maistre Estienne Berardier licentié en Loix Juge Mage de Mascon auoit 100.tt de gages.

Maistre Jaques Seffard Juge du Reffort de Lyon auoit 200.tt de gages sur lad.e Recette de Mascon.

Maistre Jean de Neuilly Procureur du Roy au Bailliage de Mascon aux gages de 3.s parisis par jour vaillans par an 68.tt 8.s 9.d

Maistre Estienne Boillan Comuis à Exercer l'office de Procur.r pour le Roi à Lyon au lieu de Maistre Jaques de Ruilleu aux gages de 15.tt par an Jean Boillan M.re des oeuures pour le Roi à Mascon, Perceual Prebambault Concierge et garde de la Tour et Maison appellée Roanne Jean à Lyon aux gages de 6.d par jour.

Denigos Mardy Seigeur d'Armes du Roy Capitaine et garde du Chastel de Saint Jengon.

Nicolas Radin Viguier et Chastellain de Saint Colombe les Vienne en lieu de Berton de Montmay Lenyer aux gages de cent Livres par an.

8:

Guemues et renaulx Gardes de la Forse de Malesaec.

M.e Pierre du Perier Clerc et Secretaire du Roi.

Maistre Pierre Treuvent Notaire et Bourgeois de Lyon Sur
et ajourné à Paris à Requeste du Procureur general du Roi pour deposer
en certaine cause meue et pendante à la Cour de Parlement entre les Procur.
d'Avignon et Mgr le Comte de Tonnerre d'autre pour cause de la Comté,
de Auxerre contentieuse entre lesd.s Parties.

Martin des Champsfroy Prevost de Mascon fit lesgues sicles Pan
de Mascon en la foire saint Laurent. Jean Cochon Lieutenant Depruers
de Mascon.

Jl est fait mention que Mgr le Bailly de Mascon avoit pour
Lieutenant au Siege de Lyon, et André Roue Juges des ad.s Mois.

Messire Jean de Chalon Sire d'Arlay receut huit mille francs pour
arrerages qui lui estoient deus de la Rente chacun an de 8 m.lt Parisis à
heritages sur le Tresor du Roi.

Messire Jean de Soucaines Chr. Chambellan du Roi naguieres
Bailly de Mascon eut 400.lt francs d'or en don du Roy par Lettres duds.
Mars 1391.

Le Roy fit don à Messire Karados des Quesnes Chevalier
Chambellan du Roi et prevot Bailly de Mascon et Senechal de Lyon
de la somme de 300 francs par Lettres du.s Decemb. Decemb 1392.

Perrin de Rouppinole Juges
Garde et Controleur des Mines nouvellement trouvées au Pays
de Lyonnois.

1400:

Du Compte dud.s Tabellion pour

L'année finie à la Saint Jean 1400.

Commission du Roi aud.s Tabellion, Miles de Marigny
et Olivier Berthon pour la recherche des nouveaux acquets au Bailliage
de Mascon du dernier Juin 1396.

Galeries de l'hostel du Roi à Lyon refaites à Neuf. Maistre
Jean de St Veran President en la Chambre des Enquestes et Maistre
Reynaut Reubay con.r du Roi en lad.s Chambre firent l'Enquete
entre le Procureur du Roi d'une part et le Comte de Nonnare pour la
Comté d'Auxerre. Juillet 1399.

Messire Guichard du Vernoy Chr. Seigneur d'Avigny print

9:

Prisonnier autre Sacre en l'Empire Estienne Cornues le amena Prisonnier
es Prisons du Roi à Mascon pour certain meurtre qu'il avoit Commis au
Royaume de France.

M.e David Baillet Con.r du Roi. Guillaume Mugonnet Notaire
public et juré de la Cour de Mgr le Bailly de Mascon. P. St Julien au
Bailliage de Mascon. Estienne Mugonnet Executeur de Mascon.

Jean d'Allemant Receveur de la Rente au Pont et Ville de Paris
pour Mgr le Duc de Bourgogne en l'an 1399. M.e Jean Dieds Secretaire
du Roi. Guillaume de Genouc Escuyer fils le hoir de feue Messire Pierre de
Genouc Chr.

Maistre Jean Mue Secretaire du Roi nostre Sire eut don de 100.lt
Francs d'or par lettres du 6 Avril 1399.

Messire Antoine Chuffain Docteur en Loix fut commis par
Mgr le Bailly de Mascon par vertu d'un Mandement de Messeignes
des Comptes et Tresoriers à Paris à gouverner le Sel commun aux Contrats
du Bailliage de Mascon, lever et recevoir les profits et emoluments appartenans
aud.s Sel avoit 100.lt de gages par an.

Jean d'Allemant commis à recevoir la Rente du Bailliage de Mascon
au Pont de Paris. Pierre Langlois Conseiller de lad.s Rente.

Guillaume Godard garde d'icelle Rente à la porte St Honnoré. Guill.e
de Soloigne garde de la Porte de Montmartre. Jacquemin Vignon Garde de
icelle Rente à la Porte St Denis. Pierre de Rennes garde de lad.s Rente à la
porte St Antoine. François Godart Commis à garder en la place de Greve pour
ce que mille Marchandises ne passassent par eau sans avoir les Droit de lad.s
Rente. Jean Belotin garde de lad.s Rente à la Porte St Victor. Colin Mouret
garde de lad.s Rente à la Porte de Bordelles. Simon Garlant à la Porte St
Jacques. Gobin Premier à la Porte St Michel. Denizot Potier garde de
lad.s Rente à la Porte St Germain des Prez et Jean Seurdre garde de lad.s
Rente au Pont de Charenton.

Chapitre de reprise des Mandes adjugées par Mgr le Bailly
de Mascon ou ses Lieutenans, tant au Siege de Mascon comme en l'hostel
du Roi nostre Sire scant à Lyon appellée Roanne.

Maistre Estienne Berardet grand Juge de Mascon et Jean
de Neuilly Procureur du Roi au Bailliage dud.s Mascon.

Il fut jouté à Paris sept Vingt seize marcs quatre onces deux
neuf deniers dix neuf grains un quint de grain d'argent fin de Rendre
appartenant au Roy à cause du droit gisit prem.s es Mines nouvellement

trouvées au Pays des Lyonnois, lequel me fut paine soudu un Mandement en la Monnoye de Macon en la maniere accoustumée mais fut gardé — espace de trois Lettres sous son Sel Secret, et receu par Chaulat Lonpan — et par les Lettres sous son Sel Secret, et receu par Chaulat Lonpan — Argentier du Roy. Mis au pertz huit vingt dix Marz deux onces. Dix Estellins d'argent fin de Sendres, et encores quarente Marz.

Et des leuz et ordonnés pour laquelle Mgr le Vicomte des Laonnois commis à lad. depense. Loüis de Nisac Cheuz et Dame Jeanne de Chauvigny sa femme Sgr de St. Pierre de la Noielle.

Reuerend Pere en Dieu Messire Thibaut de Rogemont — Archeuesque de Vienne fut condamné en trois mil liures d'amende par Mgr le Bailly de Macon pour n'auoir obeï aux Lettres Royaux et aux inhibitions à lui faites par vertu desd. Lettres qu'il voulsit le Cas Ecclesiastique qu'il auoit mis à l'Eglise Colombe les Vienne es en certaines autres parties du Royaume indeuement. De laquelle condemnation il appella au Roy nostre Sire et à sa Cour de Parlement ayant deuement relevé son appellation. Amende adjugée par led. Bailly de Macon contre plusieurs de Lyon, S. Nizier Barbe Savy le Monial le autres.

1393:

Au Compte de Pierre d'Aubepierre Receueur de la Baillie de Macon, Messire Jean de Fontaines Bailly illec. pour une année finie à la Saint Jean 1393.

Messire Jean de Fontaines Chr. Bailly de Macon et Seneschal de Lyon aux gages de 400 ll. par an qui sont par jour 21 s. 11 d.

Maistre Gerard Maistre Licentié en Loix Clerc du Roi nostre Sire et Juge du Ressort de Lyon. Maistre Estienne Berardier Licentié en Loix Juge Magr de Macon. M. Joan de Neuilly Procureur du Roi au Baillinage de Macon.

Maistre Estienne Baillat Commis par maniere de prouision à exercer l'office de Procureur pour le Roi à Lyon pour et enlieu de Maistre Hugues le Rillieu par Lettres Patentes du Roy du 12 Juin 1391.

Perceual Archambaut Concierge et garde de la Cour et Maison Royale appellée Roanne Seant à Lyon.

Galois de Saubertier Sergent de Armes du Roi Capitaine le Garde du Chastel et Ville de Saint Jangon.

Messire Jean Procte Chr. Viguier et Chastellain des Saintes Colombes, Muches (Coffres) Cheuetes à Lyon au proffit du Roi pour y mettre les informations et prapins de la Cour dud. Lieu de Lyon par Mandem. du Lieutenant de Mgr le Bailly de Macon à Lyon. Reparations en l'hostel de Roanne à Lyon.

Article de Compte

Au Hardie de Bourc Chastelain Fermier d'Irigny pour sa peine et salaires de lui et de trois Sergens qui sur amenés de Lyon à Macon deux prisonniers criminels pour ce qu'aud. lieu de Lyon n'a aucune Cour où l'on puisse faire punition pour le Roi d'aucuns Criminels 8 ll.

Messire Pierre Mespin Bailly de St. Jemyon auxcuns que Mgr le Duc de Berry tenoit la Comté de Macon. Messire Jean des Fauues Prestre M. de l'Hôpital de Macon. Huguenin Champs de Luz garde de la Reue de Macon au Pont de Chalon. M. Jean de Roisines M. des Requestes de l'hotel du Roi. Guichart Damanzié.

Les Baillis de Macon auroient droit d'auoir de trois en trois ans un drap de Bruxelles ou pour icelui 56 ll. à cause de la delinrance qu'ils faisoient des Femes de la Reue dud. Dago.

La Reue de Macon fut lenuoié au Port pour le proffit du Roi de Jean de Loone, Seurre Saigny, Chastellet, Verdun, Chaussort et Leiuix, Tournus, la Colonne Chisie Floreuille, Saint Urban, Mombelet, Moges, Vinelles, St. Jean les Bichs, Dyes, Belleuille, Toisse, Villefranche, Beaurepaire, Rotiers, Arenes, Vremoux, Vuiers, Roche Taillée, Port St. Catherine à Lyon, Pont de Rhone à Lyon, St. Colombe, Grigniés, Vernaysons, le Inginis, Chauerney, Condrieu, Pont de Pans, Saint Antoine et du Temple à Paris et communs deniers.

La Tour qui est au bout du pont de Vienne qui estoit toute despecée et chue du haut jusques au bas en telle maniere que nul n'osoit passer par dessous sur redoute, couuers aussi la Cour Royale d'illec tout de neuf, un Pillory, une Tour appellée la Tour prisonniere, Ledit pont de Vienne lequel estoit en peril de cheoir pour les grandes eaux fut reparé et aussi la grosse Tour de St. Colombe qui n'y eut batiue mesmement pour eux, 1390.

L'hostel du Roi Nostre Sire appellée Roanne à Lyon fut reparé et nouuelles constructions faites.

Messire Thibaut d'Albon Ch.er Sire de Braignoles fut condamné en 20.tt d'Amandes pour auoir fait Excommunier Jean Dauel dm.t en la Paroisse de Braignoles sujet du Roi par l'Official de Lyon le 9.e 7.bre 1392.

Noble homme Pierre de la Palu Sire de Bouligniet fut condamné en deux cens liures d'Amandes pour auoir voulu prendre prisonnier et mener en l'Empire jean Grolier Bourgeois de Lyon estant en la Sauuegarde du Roi.

Noble homme Messire Antoine de Groslée Ch.er fut condamné En six cens Marcs d'argent d'Amande pour auoir pris Rollin Guerin bourgeois de Lyon et tenu par son long tems prisonnier en l'Empire au Mois de Auril 1393. Amandes adjugées en la Cour de Lyon.

1400: 1401:

Au Compte de Pierre d'Aubepierre Receueur de Mascon depuis le jour de Saint André 1400 jusques au jour de S.t Jean Baptiste 1401.

Messire Karados des Quesnes Ch.er Cambellan, Bailly d'illec, et Seneschal de Lyon,

Amé de Bletterans Echançon du Roi et Ecuier tranchant de Mgr le Duc de Berry Capitaine et Châtelain du Chastel de Maçon au lieu de Perrinet de Bletterans son frere.

Phés de Rossins Ecuyer Châtelain et garde du Chastel de la Roche dessus Lestrié.

Maistre Estienne Berardet Licentié en Loix Juge Mage de Mascon. Maistre hugues Jossart Juge du Resson à Lyon.

Maistre Jean de Neuilly Procureur du Roy nostre Sire à Macon. Perceual Archambault Concierge et garde de la Tour et Maison du Roi appellée Roanne Seante à Lyon.

Pierre Marescot du Morelet Ecuyer Valet tranchant et Chaufe cire du Roy nostre Sire. Simon Marescot son Pere.

Geffroy de Montreal Ecuyer Pannetier du Roi. Maistre Pierre Marchant Licentié en Loix commis à la garde du Sel commun au Baage de Mascon.

Guillaume hugonnet Bourgeois de Macon commis par Messgrs des Comptes et Tresoriers à Paris le 21. Auril 1401. à la Recette du Domaine de Macon.

Il est fait Recette du proffit appartenant au Roi de certaines Mines d'argent, plomb et Cuiure trouuées proche Lyon.

1402:

Au Compte dudit D'Aubepierre pour l'année finie à la Saint Jean Mil Trois cens deux

Noble et puissant Sgr Mgr le Comte de Tancaruille Souuerain Maistre et Enquesteur des Eaux et forests du Royaume de France. Guill.e Marbot Charpentier dm.t à Mascon. Gauuain de Cuisel Substitut du Procureur général du Roi en la Seneschaussée de Lyon.

1403:

Au Compte dud.t d'Aubepierre pour l'année finie à la Saint Jean 1403.

L'Isle de Cormeille assise au Rosne prés de Vienne appartenant au Roi fut baillée à cense par le Viguier de Sainte Colombe à Jean du Sauzoy et à ses hoirs moyennant 20.s par an.

La Maison rouge proche Vienne donnée à cense moyennant un Epervier chacun an, fut depuis conuertie en une cense de 20.s par an.

Reuenu des Mines d'argent, plomb, Cuiure trouuées proche Lyon, huit vingt douze Marcs d'argent pour le cuiure et plomb 540.tt le tout pour le dixiesme de droit Seigneurial que le Roy auoit édites mines qui appartiennent à des particuliers.

L'imposition de 4.e pour Liure appellée la Reue, sur toutes danrées et Marchandises transportées et menées hors du Royaume de France en l'Empire.

Guillemin de Septier fut banni du Royaume et ses biens confisqués pour auoir dit certaines paroles deshonnestes contre la Majesté Royalle.

La Chapelle du Chastel de Macon fondée par le Roy en l'honneur de Dieu et de Mgr St. Louis à 12.tt 10.s par an pour le Chappellain.

Madame Donne de Bourbon jadis Comtesse de Sauoye auoit 3000.tt de rente sur la Reue de Mascon et foires de Châlon sa vie durant par son Traitté de mariage. mourut le 9 Janvier 1402

Sit memoria quod Computatum est secundum vsum Romanum quia Anus incipit a Natiuitate que fuit Anno 1401. Et durat vsque ad Natale 1402 Et secundum vsum francie Incipit a Pascha cuy est Ecrit à la Marge de la partie de lad.e Comtesse de Sauoye.

Messire Karados des Quesnes Ch.er Et Chambellan du Roi Bailly de Mascon, et Seneschal de Lyon aux gages de 400.tt par an.

Maistre Estienne Berard Licentié en Loix Juge mage de Macon aux gages de 150.tt Maître hugues Jossart Juge du Ressort à Lyon aux gages de 200.tt

André Descarlat Procureur du Roi au Bailliage de Mascon au lieu de M.e Jean de Neuilly aux gages de trois sols par jour qui vaillent par an 68.tt 8.s 9.d par Lettres Patentes du Roy du 5. Juillet 1402.

Maistre Estienne Boillat Commis par maniere de prouision à Exercer l'office de Procureur du Roy à Lyon aux gages de 15.tt par an, au lieu de M.e hugue de Rillieu.

Perceual Archambault Concierge et garde de la Tour et Maison appellée de Roanne secante à Lyon aux gages de 6.d par Jour qui sont par an 9.tt 2.s 6.d

Guion Brisson Capitaine de Saint Jeangon par Lettres Patentes du Roi données à du 22.e feurier 1402.

Amé de Blettevans Chastellain et Viguier de Sainte Colombe proche Vienne au lieu de Nicolas Radin par Lettres Patentes du Roi du 19. feurier 1402. aux gages de 100.tt

Litaut de Mazilles Bourgeois du bois S.te Marie, Châtellain, Maison du Roi en la Ville du bois S.te Marie, Pillory.

Antoine Fustaillier Substitut du Procureur du Roi au Bailliage de Macon. Gerart de Montagu Con.er et M.e des Comptes du Roy à Paris. Pierre Marescot Chaussé cire du Roi. M.e Martin Deries Secretaire du Roy. Sire Jean de la Cloche Tresorier de France.

Le Roy fit une Ordonnance portant deffenses de prendre aucuns deniers sur son Domaine, mesme pour ses affaires propres jusques à ce que ses Chateaux fussent reparez

Maistre Guillaume Dudé M.e des garnisons des vins du Roi, de la Reine et de Mgr le Dauphin fut assigné sur les 8000.tt que Mad.e Donne de Bourbon jadis Comtesse de Sauoye auoit chacun an de pention sur la Reue de Mascon sa vie durant.

Les Religieuses et Soeurs de Sainte Clere en la Ville de S.te Colombe prés de Vienne ont dix Liures de rente chacun an sur la Recepte de Mascon à cause de certains seruices qu'elles sont obligées de dire et celebrer chacun an en leur Eglize.

Les Religieux et freres Mineurs du Couuent de Sainte Colombe lez Vienne ont quinze liures chacun an sur lad.e Recette de Mascon à cause de la fondation d'une chapelle illec fondée par le Roi nostre Sire en l'honneur de S.t jaques et S.t Philippes en laquelle ils doiuent chacun Jour le Diuin office.

Messire Pierre de Craon Ch.er fut rembourcé sur ce qui estoit deu à lad.e Dame Donne de Bourbon de la somme de trois mille liures de pention sur la Réue de Mascon à cause de certaine somme qu'il auoit presté à lad.e Dame.

Jean de Mazilles Bourgeois de Mascon vendit sa Maison au Roi huit vingt Liures pour y bâtir les Halles. Gieffroy de Montreal Ecuyer Pannetier du Roy.

Noms des Officiers Etablis par le Roy pour les Mines d'argent, de plomb, et Cuiure nouuellement trouuées au Lyonnois.

Messire Antoine de Fugeres Ch.er Sgr de Dyong. Amandes adjugées en la Cour du Roi nostre Sire à Lyon.

Guillemin Baron de S.t Moris des Preys fut banni du Royaume de France et ses biens confisqués pour ses démerites.

Messire Guy de Bletterans Doyen de Mascon, Guillemin Papillon.

Maistre Guillaume de Chuyssans Bailly et Gouverneur de la jurisdiction de Chastel neuf en Auxois.

Guiot et Gerard Sgrs des Chasteau Neuf Cuyers voulurent faire prendre un Sergent du Roy à cause de son office quoiqu'il fut exempt de leur puissance furent condamnés en 500.tt d'amande.

1404:

Au compte de Guillaume d'Aspepierre fils de M.e Pierre D'Aubepierre Receveur de la Bailliage de Mascon pour le mois finis à la St. Jean Baptiste 1404

Argent qui estoit tiré des Mines nouvellement trouvées et ouvertes au Dionnois estoit apporté en la Monnoye de Mascon, pour y estre monnoyé En ce qui concernoit les Propriétaires dud.s Mines, Mais le dixieme que prenoit le Roy estoit porté à Paris pour y estre Monnoyé. Le Roi eut pour son dixiel. dud.s Argent neuf vingt dix neuf Marcs deux deniers seize grains. pour le dixiel. du plomb neuf vingt cinq quintaux et cinq Livres. Pour le dixiel. du Cuivre, cinq cens cinq quintaux quatorze Livres et demie de Cuivre.

Guillaume des Montendry Commis au Gouvernement du Seel de Mascon au lieu d'honorable homme et Sage Maistre Pierre de Marcham.

Mgr le Comte de Tancarville General Maistre des Eaux, et Forets du Royaume de France.

La Tour estant en la Maison du Royaume à Lyon appartenant au Roy fut reparée du costé de l'Eglise St. Jean dud. Lyon par ordonnance de Mgr le Bailly de Mascon.

Guillaume Auberi Prieur de Saint Jeanzon le Royal ouy le Bletterans Cuyer Echanson du Roy et son Viguier de Sainte Colombe les Vienne.

André de St. Brion Sergent du Roi fit effondrer certains Batteaux en la Riviere de Rosne pour obvier au passage de certains gens d'armes lors estant au Dophiné pour la guerre d'Entre L'Archevesque de Vienne et les Enfans de Torrefelon qui lors vouloient passer au Royaume au préjudice du Roy et de ses Sujets au mois de Septembre 1403.

Mille Baillet Tresorier de France, André des Moulins Tresorier de France.

Jehannin Sustaillet Lieutenant dud.t Receveur de Mascon fut envoié donner avis à Mgr le grand Maistre d'hostel du Roi à Paris de la mort de Madame Dame de Bourbon Comtesse de Savoye affin que le Roi fit prompte de la pension de 3000.tt de pention qu'il lui devoit sa vie durant chacun an sur la Recte dud. Mascon, Il fut taxé 100.tt pour son voiage au Mois de May 1403. Paradin a crû en son histoire de Savoye Livre 3. Chap. 1. et 3. la nommant Bonne de Berry au lieu de Bourbon.

Le Roi avoit huit Sergens d'armes ordonnés pour son Service ordinaire aux gages de 5.s Parisis par jour et de cent Sols Parisis pour Robe chacun an. Guillemin des Saulx Clerc du Receveur de Mascon.

Messire Hugues Salatier Chr. fut Condamné en 500.tt d'amande par Mgr le Bailly de Mascon en la Cour de Lyon pour n'avoir led. Chr. voulu representer certains Joyaux qu'il avoit en gage de l'Archevesque de Vienne. Mre Nicolas Cornet Official de Vienne.

Article dud.t Compte

Pour autres deniers rendus et non receus par led.t Receveur des Mandes à Lyon desquels led.t Receveur fait recepte pour Simon le Guin de la somme de 50.tt Tournois contre lui declarés le 10.e de Juin 1404. pour ce qu'il avoit executé à Sainte Colombe les Lettres du Siege des Appaux de la Cour des Comptes de Vienne, de laquelle somme n'a pu led.t Receveur aucunement recouvrir cy 50.tt

1405:

Au Compte dud.t de Aubepierre pour l'année finie à la S.t Jean 1405.

L'Isle de Comole assise au Rhosne, près de Vienne appartenant au Roi sur Donnée à cense de 20.s l'acune an S.t Jean du Sauley et à ses hoirs par le Viguier des S.tes Colombes. Revenu des Mines d'argent plomb et Cuivre &c

Mandes ajugées en la Cour de Mgr le Bailly et ses Lieutenans à Lyon tant en l'hostel du Roi nostre Sire appellés Examins comme au Siege de la Ste Barbe Imprés Lyon.

Guichard de Feurs Lenyer Echanson de Mgr le Duc de Bourbon Capitaine et Chastellain du Chastel Royal de Mascon institués aud.t Office au lieu de Jehan de Letteraux par Lettres Patentes du Roy données à Paris le 17.e Juin 1404.

M.e Hugues Sossan Juge de Reffon à Lyon aux gages de 25 ll. Reparations faittes aux Tours et Maisonnemens du Roy à Saint Colombe proche Vienne.

Le Procureur du Roy au Bailliage de Mascon fit Signifier par un Sergent royal de Villes, d'Autun, Beaune, Dijon, Châlon et Charolois certaines Lettres royaux impetrées au profit du Roi à la Requeste dud.t Procureur à l'Encontre de Mgr le Duc de Bourgogne et de ses officiers esd.s Lieux, par lesquelles le Bailly dud.t Bailliage de Mascon peut connoistre des causes de Mgr de Bourgogne et de ses officiers nonobstant certaines deffenses faittes aux Tabellions de Mgr le Duc de recevoir aucuns Contracts que dessus le Scel du Roi, et q.e le Bailly de Mascon connoistroit des causes de Mgr le Duc, sinon des celles qui touchoient le propre fait de son Domaine.

Le grange Tour de Saincte Colombe proche Vienne appartenant au Roy fondée proche le Rhosne fut reparée

Les officiers de Mgr le Duc de Bourg.ne firent deffenses

aux Tabellions Royaux Reçus comme aud.t Duché de recevoir aucuns Contracts.

Martin de Champefroy Prevost de Mascon, Pierre Seneve Lieutenant du Viguier de Saincte Colombe les Vienne.

Guillaume Mugonnet Tabellion Royal à Mascon fit copie des Sentences et autres Lettres par lesquelles le Prieur de Marcigny estoit condamné en dix livres de rente envers le Roi contre le Prieur et estoit appellant en Parlement de Paris.

Raoul de Laqueretonille Tresorier de France

Noble et puissant Seigneur Messire Karados des Quesnes Ch.er Seig.r de Sarequiller, Chambellan du Roi, son Bailly de Mascon et Seneschal de Lyon eut don de 200.ll par Lettres Patentes du Roi données à Paris le 20.e Decemb 1403. Dourbon Lancy estoit du Ressort du Bailly de Mascon.

Humbert de Borrao Chanoine de Saint Jean de Lyon. Guillaume du Clusel Procureur Subrogé fait des Exides pour le Roi à Lyon.

La foire chaude de Mascon commencoit le jour de la Saint Laurent, et la foire froide en Caresme.

1406:

Au Compte dud.t de Aubepierre rendu par M.e Antoine Fustailler son Lieutenant pour l'année finie à la S.t Jean 1406.

Maison construitte à Mascon pour le Roy en une place ou l'on a accoustumé de tenir les Jugés que l'on verra. Sur Donnée à cense de 4.ll par an à Jossevan Freppier et à ses hoirs en l'an 1393.

Le Recepveur se charge par vertu des Regales d'Autun et Châlon comme en ses Comptes precedents pour ce que les cas n'y en point advenu durant l'année dud.t Compte.

La Boite aux Lombards se leuoit à Paris auec le droit de Reue Guillaume de Genox fils et hoir de Pierre de Genox Ch.er auoit 200.tt de pention en héritages sur le Domaine de Mascon chacun an.

Theuenin Bouteillier Charpentier habitant de Mascon. Le four de saint Gengou appartient au Roi et à l'abbé de Clugny par moitié. Jean de Saint Pierre Preuost de Mascon.

Le Roi auoit droit de faire vendre chacun an un Tonnet de vin en la Ville de Charlieu à son proffit. Maistre Jean du Drac President és Requestes du Palais. Le Roi fit don de trois mille Ecus à Mgr le Duc de Berry.

Monseigneur le Comte de Sauoye heritier de feue Madame Donne de Bourbon receut 666.tt 13.s 4.d qui estoient deu de reste à lad. Dame de sa pention de 3000.tt à vie qu'elle prenoit sur la Réue de Mascon.

Mgr le Bailly de Mascon tint ses assises à Charlieu, honnorable homme et sage Messire Jaques de Ruilly President en Parlement. Messire Antoine de Fugeres ch.er Sgr Dyong.

Noble humbert Mireuoille seigneur de Charlieu et Beatrix sa fille. Estienne de la garde Ecuyer. Extrait des Amandes ajugées en la Cour du Roy nostre Sire à Lyon.

1424: 1425:

Au Compte d'Antoine Ailloud Receueur de la Ville et Comté de Mascon pour mon trés redouté Sgr, Mgr le Duc de Bourg.ne par ses Lettres Patentes du 24.e Janvier 1424. pour un an commanceant le 21. Juin 1424 et finissant à pareil jour 1425. Et soit notté que n'y aiant en la Chambre des Comptes de Dijon aucun Compte de la Ville et Comté dud. Mascon. Il fut ordonné par Messeigneurs des Comptes que le Compte dud. Ailloud seroit receu en l'Etat qu'il le presentoit, encore qu'il ait montré un Compte de Guillaume Tabellion Jadis Receueur de la Baillie de Mascon de l'an 1399. clos en la Chambre des Comptes du Roy à Paris. Auquel Compte le Domaine desd. Ville et Comté est plus amplement contenu et en plus grande valeur d'autant qu'il y a plusieurs parties qui ne sont en l'obeïssance de mondit Sgr le Duc comme Lyon,

comme à Lyon et la Seneschaussée, la Réue les Mines et autres parties de Domaine.

Guichard de la Forest Preuost fermier de la Preuosté de Macon pour l'année du present Compte moyennant cent liures.

La Maison du Roy à Mascon appellée des Azines doit cent sols de cense chacun an.

Les Bans et coppons pour la moitié appartenans au Roy l'autre part au Chapitre de l'Eglise saint Vincent dud. Mascon admodiez 15.tt 16.s 8.d

Les Rentes Roiaux appellés vin d'Aoust et plat bourgeois Excepté la place du Moulin dessous le Pont admodiées 6.tt

Les Foires de Mascon admodiées 23 francs quattre gros. La ferme des Eaux de Mascon admodiées 80.tt La Châtellenie d'Auoye admodiée 22.tt

Jean Chuffain fermier de la Châtellenie de Criche Ensemble de la garde de la Maison de Vinzelles pour 20.tt

La Châtellenie Digié admodiée dix Liures. La Châtellenie d'Vrignie admodiée onze liures. La Chastellenie de Viriset admodiée trente deux Liures.

Minutte d'une Lettre Ecripte par Messeigneurs des Comptes de Dijon à Messeigneurs du Con.el de Mgr le Duc en Bourgogne Estant à Gray par lequelle ils mandent qu'il faudroit estre instruit en la Chambre des Comptes de Paris, des pretentions de l'Euesque de Macon sur la Châtellenie de Viriset sur la Requeste par lui presentée aux dits Sgrs du Con.el à laquelle il auoit joint deux vidimus de Lettres du Roy Louis de l'an 1171. et du Roi Charles de l'an 1367.

Benoist Boilloud fermier des Rentes et Emolumens dud. Veriset, Ensemble de la garde de Montbellet, moyennant 20.tt l'herbe du Prey du Breul admodiée.

Antoine Fustaillier le jeune Chastelain et fermier de la Châtellenie de Prissy pour 20.tt La Maison du Bourreau de Macon,

La Place dessous le Pont de Mascon admodiée 62.s 8.d laquelle Place on dit appartenir à Josserant Freppier. La Banne de Tallemont admodiée 10.s

Les Sceaux des Contraux et causes de la Cour de la Preuosté de Mascon admodiés trois Liures. Le Seel de la Cour dud. Baage, le Bailly pretend qu'il lui appartient.

Theuenin Baillet.

Admodiations de plusieurs Maisons Seizes à Mascon apparte-
nant à Mgr le Duc à cause des confiscations faittes sur divers particuliers

Droit des Langues levé à la boucherie de Mascon appartenant à
Mgr le Duc.

Isle sur la Riviere de Saone appartient à Monseigr le Duc.
Bans de la Boucherie. Maisons à Clugny.

Les Rentes et revenus des Terres et Sgries de la Bussiere et de
Saint Sorlin appartenans à Messire Regnault de la Bussiere tenant le
parti des Adversaires du Roi et de Mgr le Duc furent confisquées et
données par mondit Seigr le Duc à Noble Ecuyer Macé de Roiche
Baron du Pays d'Auvergne par ses lettres Patentes du 20. Septemb. 1424.

Le Bailly d'alençon Anglois en garnison à Mascon pour le Roy
avant que Mgr le Duc en prit la possession. Les Halles de Macon
appartenoient à Mgr le Duc.

Lettre de Phéot de Saint Ligier Bailly de Saint Gengon et
Seneschal de Lyon du 20e Aoust mil quattre cens vingt six à Messeigrs
des Comptes par laquelle il leur mande qu'il n'a adjugé aucune Amande
depuis le 21. Juin 1424. auquel Jour la Comté de Mascon fut donnée
à Mgr le Duc, Jusques au 9. Novembre Ensuivant que le Seigneur de
Luirieu fut Bailly dud. Mascon à cause que les Anglois estoient audit
Mascon et la guerre aud. Pays très amere, les Sieges estans devant la
Bussiere et la Roche Salutrey tellement qu'il n'estoit personne si hardy de
venir à Mascon querir ne demander raison ne Justice jusques après la prise
de lad. Roche que led. Sgr de Luirieux vint à Mascon comme Bailly
dud. lieu pour mond. Sgr le Duc pour y tenir la Justice.

Jean de la Rolliere Procureur de mond. Sgr le Duc à Mascon.
Amandes et compositions Echeues en la Cour de Mgr le Duc de Bourgne
au Siege de Noble homme Lancelot Sgr de Pureul et de Beaufort Conr et
Chambellan de mond. Sgr le Duc de Bourgogne et son Bailly au Comté
de Mascon.

Messire Phéot de Saint Ligier Gouverna et Exerça la Justice de
Mascon pour le Roy depuis le 9e Juin precedent Jusques au 9. Novemb. 1424.

Le Chappellain de la Chapelle du Châtel de Mascon avoit dix
livres Paris chacun an sur le Domaine de Mascon pour la desserte
de lad. Chapelle.

Jean de Saint Pierre l'aisné fonda en l'Eglise Paroissialle de
Saint Pierre de Mascon trois Messes perpétuelles chacune semaine
moyennant certaine somme assignées sur plusieurs heritages déclarés aud.
Compte.

Jean Sutillet garde de la premiere porte du Chastel de Mascon
par Lettres de Mgr le Duc du 22. Septemb. 1424. aux gages de six deni-
ers Parisis par jour qui sont par an 11.tt 8.s 1.d obole.

Guichard de la Forest Garde de la Tour dessus le Pont de Mascon
Noble homme Lancelot Sire de Lureux et de Belfort Ecuyer Gouverneur
Capitaine et Bailly des Villes, Châtel, Comté et Sgrie de Mascon par
Lettres de Mgr le Duc données à Paris le 4. Juillet 1424. fit le serment
és mains de Mgr d'Authume son Chancellier le 22 Septembre suivant.
Et par autres Lettres de mondit Sgr le Duc données à Tournus le 6e Octobre
1424. fut Etably Capitaine du Châtel de la Roiche Salutrey, aux
gages de 50 francs par Mois de gages pour tous lesd. offices.

Guillaume de Viry Ecuyer fut Etabli Capitaine dud. Châtel et forteresse
de Salutrey le 15e Fevrier 1424 aux gages de 200 francs. et en deschargea
led. Sire de Pureul qui n'avoit plus que trois cens cingte francs par an
de gages en qualité de Bailly dud. Mascon. Depuis il eut 500 francs de
gages par an.

Maistre Jean de Montlaferté Licentié en Loix Conr et advocat de
Mgr le Duc és Baages de Mascon et de Saint Jeangout par Lettres Patentes
de Mgr le Duc du 23 Aoust 1424 aux gages de 20.tt par an fit le
serment és mains de Mgr le Chancelier le 27. Janvier audit an.

Jean de la Roliere Procureur de Mgr le Duc à Mascon par
Lettres du 22. Septembre 1424. aux gages de vingt Livres par an. fit le serment
és mains du Bailly de Mascon le 2. Octobre 1425.

Huguenin Beguillon Bourgeois de Mascon et garde des Clefs de la
Halle de lad. Ville par Lettres Patentes du 22. Septembre 1424. presta le
serment entre les mains du Lieutenant du Bailly dud. Mascon aux gages de
cent sols par an.

Ouvrages et Réparations faittes au Châtel de Mascon tant au
Dongeon qu'en la basse Cour.

Il fut fait un Seel et contre seel d'argent aux Causes des Villes et
Comté dud. Mascon gravés aux Armes de Mgr le Duc, comme aussi
un seel et contre seel de la Prevosté dud. Lieu, tous lesquels sceaux et
contre sceaux pesoient six onces d'argent, pour tout 14 francs.

Le Prevost de Mascon avoit 60.s pour son droit de guet de la Foire
Saint Laurant à Mascon.

Les Gens d'Eglise, Bourgeois, Manans et habitans des Ville et Comté
de Mascon accorderent un Aide de 1200.tt à Mgr le Duc tant pour
pour sa nouvelle venue à la Seigneurie des d. Ville et Comté comme pour
lui aider aucunement a supporter les frais qu'il a eus et soutenus à recouvrer

les Places de la Roche et de la Buyssiere par lui assignés à gaingner
Sur les Ennemis qui les tenoient et occupoient. Legret aide mondit Seigneur
par ses Lettres Patentes du 4. février 1424. voulu et ordonna estre levé
assavoir 200.tt par les Gens d'Eglise et 1000.tt sur les d.s bourgeois et
habitans à deux termes par moitiés, à fait l'imposition faite par les Bailly
de Mascon suivant lesdites Lettres et les Rolles Rapportés audit
Compte par chacunes. Tournolet de la Chastellenie de Viriset.

Rollet de Buysseul Varlet Servant de Mgr le Duc.

1426.

Au compte dudit Tilloud pour l'année finie le 20 Juin 1426.

Karado Devarder Prevost Fermier de la Prevosté de Mascon. Jean
Berthelot Chatelain fermier de la Prevosté de Mascon Chastellenies Bigés.
Meuzac Marboud.

Jean Bonier fut condamné en 60.s d'amande pour avoir dit que la
Monnoye de Mgr le Duc ne valoit rien fors pour faire des Casses et
Chaudrons.

Girard de Buysseul Escuyer d'Mgr du Parc fils et heritier des feu.s
de Buysseul et une fille et heritiere de feu Messire Guy Chevrier fils
et hoir de feu M.re Guy Chevrier jadis Ch.er

1427:

Au Compte dud. Tilloud pour l'année finie le 20.e Juin 1427.

Jean Tartet Escuyer Capitaine du Chastel de Viriset par Lettres de
Mgr le Duc du 22. Septemb. 1424 mandans au Bailli de Mascon de recevoir
Son Serment auquel lui delivrer les Clefs, Canons, Poudres, Artilleries,
Provisions et Biens Meubles estans aud.t Chastel en garde par bon et Loyal
Inventaire aux gages de vingt cinq francs par an.

Le Bailly de Saint Gengon voulut faire décrier la Monnoye de
Mgr le Duc appellée Doubles. Jean Chrestin, Notaire public.

Jean de la Roliere Tabellion Royal et Procureur général de
Mgr le Duc en la Comté de Mascon.

1428:

Du compte dudit Tilloud pour l'année finie le 20 Juin 1428:

François de Meurie Escuyer Forestier et garde de la Foreste de
Malespan par Lettres Patentes de Mgr le Duc du 9.e Janvier 1428.
au lieu de Messire Berthier Joly qui parvenu comme homme lay tenoit
led.t Office et a presente les Saints ordres de Prestrise, Mucier.

Reparations au Chastel de la Roche Salitry. M.e Jean de la
Perrier Lieutenant du Bailly de Mascon.

1429:

Au Compte dud.t Tilloud pour l'année finie le 20. Juin 1429.

Le Bailly de S.t Gengon receuoit les revenus de la Chastellenie
du bois d'Ainay Marie.

Mgr le Duc par ses Lettres Patentes données à Dijon le 18.e Avril
1428 octroya à Messire Jean Baudet Ch.er fils de Pyeau Baudet de
Villefranche la joüissance du peage de Montbellet et de la Tour Maison de
Saint Ligier lesquelles auroient esté saisis tant par le Roi que par Monseigneur
le Duc à cause des guerres.

Mgr le Duc fit don du revenu du Sel de la Cour du Bailliage de
Mascon qui de toute ancienneté se souloit admodier au profit du Roi à
Noble homme Lancelot Escuyer d'Mgr de Lurieux et de Beaufort, Con.er et Chambellan
de mondit Seigneur par ses Lettres données à Dijon le 26. Septemb. 1429.
à la charge de fournir par led. de Lurieux 30.tt chacun an au Receveur
du Domaine de Mascon.

Confiscations de Maisons de plusieurs Maisons appartenans à divers
particuliers habitans au pourfit de Mgr le Duc.

Jaques de S.t Loüis Escuyer fut condamné en deux mille livres
d'amandes et ses biens confisqués pour avoir pris Messire Tibaule de Lugrie
Ch.er en sa Maison de Lespan Pays de Bourgogne et translaté aux Pays
de Lyonnois hors l'obeissance de Mgr le Duc. Jean de Lezy Escuyer.

Noble homme françois de Meucie Ecuyer forestier et garde de la forest de Malessart. Cuisse de Boeuf due chacun an à l'Eglise Paroissialle de S.t Vincent de Mascon.

1430:

Au Compte dud.e Ailloud pour l'année finie le 20. Juin 1430.

Jean Monin fut condamné en 40.s d'amandes à cause qu'il prit et fit en soi office Magistral instituant sergent de Mgr le Duc Jean Cochet, par la tradition d'un verge.

Girard de Buxul Ecuyer Sgr du Parc avoit 28.tt 10.s sur la Recette du Domaine de Mascon et fut dispensé d'en faire les foy et hommage à Mgr le Duc à cause de son jeune age par ses Lettres données à Autun le 27.e May 1429. de souffrance pendant un Mois après sa premiere et prochaine venue en Bourgogne.

Noble homme françois de Meucie Ecuyer forestier et garde de la forest de Malessart

Honnorable homme Jean de la Roliere Procureur de Mgr le Duc au Bailliage de Mascon fut à S.t Point, au Châtel de la Sale, de Lugnye et à Fussié mettre en la main de mondit Sgr le Duc toutefois les Places et Terres de Messire Jaques de S.t Point Ch.er et Jaquet son fils Ecuyer et ce à cause de la prise de M.re Zibault de Lugnye Ch.er de laquelle prise ils estoient accoulpés.

Barthelemy de la Porte Prevost de Mascon. Jeanne du Tartre Veuve de Kerardos Berardet naguères Prevost de Mascon.

1431:

Au Compte dudit Ailloud pour l'année finie le 20. Juin 1431.

Il fut ordonné que huguenot Gaudey jouiroit du Peage de Montbelet jusques à ce qu'il fut remboursé par Mgr le Duc de la Somme de 80.tt par lui payée à guillaume Baudet Ecuyer fils de M.re Jean Baudet Ch.er Ledit Peage de Montbelet du fief de Mgr le Duc.

La Terre et Maison forte de S.t Ligier du fief de Mgr le Duc. —

Heritages dependans de la Chapelle Messire Jean de Juys en L'Eglise S.t Pierre de Mascon.

Antoine Moschon Prevost de Macon. Antoine Citoyen et Maistre des foires de Mascon.

1432:

Au Compte dudit Ailloud pour l'année finie le Vingtie.e Juin 1432.

Olivier de Sagié Garde de la grande Tour du Pont de Mascon.

Sage homme Jean Furet Prevost de Mascon.

1433:

Au Compte dud.e Ailloud pour l'année finie le 20.e Juin 1433.

Le 8.e Fevrier 1432. le Château de la Roche Salutrey fut pris par les Ennemis de Mgr le Duc.

Messire Girard Rolin Ch.er Bailly de Mascon au lieu de Noble homme Lancelot de Luirieu et de Beaufort qui en fut deschargé le 30. Janvier 1433.

Jean de Muicie Ecuyer fils de Noble homme françois de Mucie Ecuyer forestier de la forest de Malessart.

Noble homme Pierre de Veyrre Ecuyer Capitaine de Viriset. Pierre Verjus verrier habitant de Mascon.

Noble homme Jean Noblet Ecuyer Capitaine de Berze le Chastel.

1434:

Au Compte d'Antoine Sustaillier bourgeois et Citoyen de Mascon pour l'année finie le 20. Juin 1434 au lieu d'Antoine Ailloud accusé de certains cas et jusques à ce que la verité soit connuë par Lettres de Mgr le Duc données à Dijon le 19. Aoust 1433:

Le franc valloit 20.s et le sols Tournois 12.e Abstinence de Guerre Entre le Beaujolois et Masconnois devoient finir au Mois d'Aoust de lad. année.

1435:

Au Compte dud. Fustaillier pour l'Année finie le 24.e Juin 1435:

Siege mis devant Belleuille par les Gens de Mgr le Duc, Confirmations des Treues prises Entre les Pays de Mgr de Bourgogne d'une part, et les Pays de Mgr le Duc de Bourbon au Mois de Juin 1434.

Messire Guy de Pontaillier Chr. Sgr de Thalemay, Louis de Chantemerle Sgr de la Clayette et Jean de Noident Bailly de Dijon Ambassadeurs de Mgr le Duc

Ouvrages de maçonnerie faits au Châtel de Mascon par Jean Bernard Maçon.

1436:

Au Compte dud. Fustaillier depuis le 24.e de Juin 1436. Jusques au dernier Decembre Ensuivant.

Messire Girard Rolin Bailly de Macon et Juge Royal, lequel prit la possession de lad. jugerie au Châtel St. Geangon le 12.e Novemb. 1435. aux gages de 400.tt ainsi qu'avoient accoutumés de prendre les autres Baillifs précedens dud. St. Geangon outre ses gages de 350.tt comme Bailly de Mascon.

Jean Furet Procureur de Mgr le Duc à Mâcon fut prendre la possession de la Ville et Châtel de St. Geangon pour Mgr le Duc.

Messire Humbert de St. Amour Chr. Sgr de Vinzelles.

1435: 1437:

Au Compte de Jean Gorremont Receveur des Comptes et Bailliage de Masconnois et de Saint Geangon pour un an et demi commençant le 1.er Janvier 1435 finissant le 23. Juin 1437.

Ledit Gorremont fut institué audit office par Lettres de Monseigr. le Duc du 6. Decemb. 1435 après le Traitté d'Arras, Il estoit auparavant Receveur de Cuisery pour Mgr le Duc.

Estienne Loisel fermier de la Prevosté de Macon. Luquier de Pise Admodiateur du peage de Mascon à 500.tt par an.

Jean Bernard de Mascon Admodiateur des bancs et coppons Murages, ventes et Etaux dud. Mascon appartenans par moitié à Mgr le Duc et aux Doyen et Chapitre dud. lieu.

Vin d'Aoust et plat Bourgeois du Domaine de Mgr le Duc. Le Revenu des foires froides et Chaudes.

L'eau de Mgr le Duc au dessus du Pont dud. Mascon Admodiée à Jean de la Haye.

Le Revenu des Châtellenies d'Auoye, de Criche, Digié, Durignié et la garde des hommes de Montbellet, Viriset, Prissié, l'herbe du prey du Breuil. Le revenu des Chatellenies de Châteauneuf et du bois Ste. Marie fut donné par Mgr le Duc à Bertrandon de la Blouquiere son premier Ecuyer tranchant par Lettres Patentes du dernier Septemb. 1435. pour lui et ses Successeurs, comme aussi la place, forteresse et Tour de Marcigny les Nonains et les Appartenances, en consideration que lad. Place et forteresse sont scituées en frontiere de Pays. le Revenu de la Chatellenie du Pont de Chavort. Le Revenu de la Chatellenie de Chierlieu. La Boite aux Lombards se recevoit à Paris et non à Mascon.

Bertrandon de la Blouquiere avoit 400.tt de pention du Duc assignée sur le revenu du Grenier à sel de Marcigny les Nonnains et sur les deniers de l'Election d'Autun à la charge de payer et Entretenir la garnison dud. Marcigny.

La Chastellenie de Saint Geangoul, la Prevosté dud. St. Jeangoul, Prevosté de Saint André le Desert, admodiée à Pierre Piget. La Châtellenie de Coulches admodiée à Antoine Mareschal. Les Avoines de Varennes admodiées à Estienne Dauphin.

L'Imposition de 12.d pour Livre appellée la Réve estoit levée par le Receveur des Aides.

Mgr le Duc donna à Mgr le Duc de Savoye 3000.tt chacun an à prendre sur la Reve de Mascon. Maistre Jean Perrier Lieutenant général du Bâage de Mascon.

Aux Comptes précédens il estoit fait Recette de plusieurs Maisons et heritages confisquées au proffit de Mgr le Duc; mais

Mes furent remises aux proprietaires par le Traitté d'Arras

Messire Gilbert Rolin Ch.er Con.er et Chambellan de Mgr le Duc Bailly du Domaine et de tous les droits du Domaine en Comté, Comté et Bâage de Mascon, et au Bâage Royal de St Gengoul qui souloit estre en mettes, Reffons et Enclaumens d'iceux aux gages de 300.ll Mounoye Royalle par an par Lettres Patentes données à Arras le 8.e Octobre 1435. mettant à neant les gages quil prenoit à cette cause paravant le Traitté de Paix fait à Arras au Mois de Septemb. 1435. fit le Serment des offices de Bailly en mains de Mgr d'Authume Chancelier.

Maistre Jean Perrier Licentié en Decret le Bachelier en loix Con.er de Mgr le Duc institués par lui Lieutenant general du Bailly de Mascon et de St Geangoul le garde du Scel Royal commun es Bailliages de Mascon et de St Geangoul, aux gages de cent francs, par an, par Lettres données à Arras le 7.e Octobre 1435. fit les Serments és mains dud.t Bailly le 29.e Novembre 1435.

Jean Furet Procureur General de Monseig.r le Duc es Bailliages de Mascon et de St Geangoul et autres droits Royaux et des Villes Enclauées en iceux Bâages, à la nomination de Mgr le Duc par vertu Lettres Données à Arras le 7.e octobre 1435 et Lettres d'Institution du Roy Données à Dijon le 7.e Novemb. 1435. aux gages de 30ll par an.

Maistre Jean de la Leete Con.er et Procur.r de Mgr le Duc au Bâage de Mascon.

Olivier de Saigy Garde de la Tour du Pont de Mascon ll par Lettres Patentes de Mgr le Duc du 18.e Janvier 1435. Jean de la Haye Garde de la premiere Porte du Chastel dud.t Mascon ll

Guillaume de Serey Lieuter Capitaine du Chastel Saint Geangoux par Lettres de nomination de Mgr le Duc et Lettres d'Institution du Roy. Casin du Pré Portier du Chastel de St Geangoul.

Perrin Magnet Lieuter Capitaine du Chastel de Viriset avec pouvoir de contraindre à celuy et de garder tous ceux qui pour ce seront à contraindre. Huguenin Dequillon garde des Halles de Mascon. Francine de Mucie Lieuter forestier des bois de Malleysart.

Bertrandon de la Broquiere Capitaine du Chârel du bois de Ste Marie.

Guillaume Seigneur de Geux Lieuter du Pays de Savoye auroit cent livres de pension chacun an de Mgr le Duc assignées sur le Domaine de Mascon par Lettres de mond.t Sgr Données à Gand le dernier jour de May 1436.

Le Bailly de Mascon, Officiers, et Gens du Con.el de Mgr le Duc à Mascon eleurent deputées pour les Rodigoir en allant aux Estisses dud.t Bâage de Mascon, pour ils donnerent avis à Mgr le Duc qui estoit à Dijon.

Antoine Allaud fit la Recette de Quiseroy Juiges à ce que Mgr le Duc la donna à Estienne le Gon.

Mgr le Duc escrivit aux Chers Sgrs et Gentilshommes du Pays de Masconnois, et aussi aux Sgrs de Chaillon et de la Palu, Juges de la Bauluse et autres du Pays de Savoye pour aller demeurer à Salins à son service Pierre Perrin Perrier demeurant à Mascon. Claude Daret Prevost de Mascon. Pierre de la Porte Clerc Notaire public et Citoyen de Macon. Estienne Loisel Citoyen et Bourgeois de Mascon fut pour prendre possession pour Mgr le Duc du Chârel de Chârolnoufle 25.e Mars 1436.

Thomas Policane fut condamné par le Bailly de Mascon à estre ars et bruslé comme infecteur, Divinateur, invocateur des Diables, heretique et Idolatre. Il escrivit Scientiés Démonologie ou Traitté des Demons et Sorciers, et l'antidemon de Mascon Imprimés à à Geneve 1653.

1436:

Au Compte dud.t Gorremont pour un an le demi Lim au dernier Decembre 1438.

Mgr le Duc fit don à Arnoul de Neufville son Lieuter tranchant de 200ll au lieu de trente Marcs d'argent que monsr le Seigneur donna à Helenie sa femme en accroissement de leur Mariage.

Nobles et Sgrs Messires Jean Louis, et Eustache de Genoz Chrs Enfans de quitt.s de Genoz Lengier du Pays de Sauoye. - recevrent la pension de cent Liures chacun en lannée audit Guillaume leur Pere, par Lettres données à Gand le dernier May 1436. Lesquelles au Maieur Pers et uerances pour suiuant de Armes habitans de Mascon sur la Bourbon en Bourbonnois et le Moulins en Bourbonnois vers Mgr de Bourbon pour lui faire sauoir la deffiance que les Gens de Rodaigne feront sur Mgr le Bailly de Mascon, officiers et Gens du Com.t de Mgr le Duc de Mascon en la Ville du bois Ste Marie enuiron la my Caresme lannée dernier. Lequel Rodaigne estoit à Charlieu.

Philippes de Morreges donna auis au Bailliff de Mascon que le Comte de Perdriac faisoit grande assemblée de Gens darmes et de Trais pour venir Conqueter le Comté de Charrollois et y faire guerre à Mgr le Duc.

Le Roy fut au Pays de Lyonnois au Temps du present Compte, passa par le Masconnois.

Messire Phes Bernard Jadis Chr et Sgr de St Vrages Surgayo.

Assises tenues à Lugny au Mois dAoust 1436. par le Lieutenant du Bailly de Mascon et autres officiers.

Messires Francois Lermagnois print Marcigny les Nonnains par Escalade.

Jean de Monnay Procureur Substitut du Procureur du Roi es Bailliage de Mascon.

1439:

Au Compte

Dud.s Gouuernem.s Receueur des Comté et Bailliage de Masconnois et de St Gengoul pour lannée finie le dernier septembre 1439.

Messires Jacques de Beaumont Clerc Licentiés en Loix Con.rs de Mgr le Duc Mary de Imbelette Perrier fille de Me Jean Perrier Lieutenant general de Mgr le Bailly de Mascon

lequel mourut le 3e Auril auant Pasques 1440. et Simonne Femme dud.t Perrier à present Femme de Simon de Tassores.

Me Jean Jaquelin Con.r et Procur de Mgr le Duc es Baillages et Judicature Royale de Mascon.

Bertrandon de la Broquiere Con.r et premier Escuyer tranchant de Mgr le Duc et Capitaine de Chastelneuf et de Ste Marie le bois.

1440:

Au Compte

dud.s Gouuernem.s Receueur des Comté et Bailliage de Masconnois et de St Gengoul, pour lannée finie le dernier Decembre 1440.

Barthelemy de Buffeul, frere Simon de Roubenoul Prieur de Charlieu.

Les Seelleur de Mgr le Duc releuans du Fief de Chastelneuf douziem chacun an ala Natiuité nostre Seigneur certaines quantités de poiures Voir le Compte Suiuant fol. 23.

Le Procureur de Mgr le Duc pretendoit que la Grange de Chruenet de Prouence assise à Bois en la Paroisse St Bonnay du Comté estoit de la Justice de Mgr le Duc à cause de son Bailliage de Mascon et le Prieur de Charlieu au contraire. Le Procez fut renuoyé Pardeuant le Preuot de Paris à cause que led. Prieur estoit Escolier en lUniuersité de Paris.

1441:

Au Compte

dud.s Gouuernem.s pour lannée finie le dernier Decembre 1441

* de la Chastellenie de Perse par Lettres du 15 Nov. 1439. Le Duc de Sauoye auoit le reuenu de la Riuiere

Mgr le Duc fit don au Rolier de Buffeul du reuenu de Mascon (excepté huit Vingt Liures 13.s 4.d) appartenans à Mgr le Duc.

Maistre Jean Jaquelin Licentié en Loix Con.r de Mgr le Duc de Bourgogne Lieutenant de son Bailly et Juge Royal de Mascon, Garde des Seaux pour mondit Sgr le Duc es Baillages et Judicature Royalle, en absence le Seel du Baillage qui sestend par toute la Comté

de Mascon fait aux armes de mondit Sgr le Duc, duquel se scellent les Mandemens donnés par Mgr le Bailly comme Bailly de mond. Sgr, et aussi les Lettres des fermes de la Recette du Domaine dud. Comté, et d'un autre Seel fait aux armes du Roi duquel se scellent tous Mandemens, Procés, et Actes qui se font et donnent par icelui Mgr le Bailly comme Juge Royal. Plus il avoit le Seel appellé le Seel Royal commun duquel l'on a accoustumé de sceller tous Contraux qui se recoivent par Tabellions Royaux dont semblablem.t il a la garde et gouvernement.

Messire Girard Rolin Ch.er Con.er et Chambellan de Mgr le Duc son Bailly et Juge Royal de Mascon, mourut le 5.e Juillet 1441.

Louis Seigneur de Chantemerle et de la Clayette Con.er de Mgr le Duc institué par lui son Bailly et Juge Royal de Mascon et de S.t Geangout au lieu de feu Messire Girard Rolin, à la nomination de mondit Sgr le Duc par ses Lettres données à Bruxelles le 15.e Juillet 1441 et Lettres d'institution du Roi du 2.e Aoust aud. an. Prit possession dud. office publiquement en l'auditoire et Siége Royal dud. Mascon presens plusieurs personnes le Vendredy veille de S.t Martin d'hiver 9.e Novemb. 1441.

Les habitans des Châtellenies de Chatelneuf et bois S.te Marie Condamnés à prendre du Seel au grenier de Marcignyles Nonnains. Maistre Gerard Dagonneau de Charolles.

Les habitans de S.t Rigault Vannoise et autres proches Châteauneuf prétendoient n'y devoir Guet et garde.

1442:

Au Compte dud. Gorremont pour l'année finie le dernier Decembre 1442:

Maistre Jean Jaquelin Clerc Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc et Lieutenant general de Mgr le Bailly de Mascon et garde du Seel Commun et Execution des d. Baages et Judicature Royalle de Mascon.

Maistre Nicolas Jault Licentié en Loix Avocat du Roi nostre Sire et de Mgr le Duc aud. Baage et Judicature Royale de Mascon.

Il fut pris un homme qui avoit dessein d'Empoisonner Mgr le Duc.

Les Ecorcheurs estoient au Lyonnois en intention de se jetter sur les Terres de Mgr le Duc.

Messire Pierre de Trezette Sgr de Vinzelles Messire Claude de Glairans Ch.er de Villars en Dombes.

1443:

Au Compte dud. Gorremont pour l'année finie le dernier Decembre 1443.

Louis et André Cheurier Enfans et heritiers d'André Cheurier et Margueritte fille de henry Cheurier et femme de Guy de Groslée demeurant à Lyon, ont six vingt dix livres sur la Recette de Mascon en fief.

Maistre Jean de Montlaferte jadis Con.er et Advocat de Roi et de Mgr le Duc à Mascon, M.e humbert de Montlaferte son fils.

Entreprise sur la Ville de Macon par les Ecorcheurs après la prise de Viviers par eux. Claude Pennet M.e des Foires de la Ville de Mascon. Guichard de la Magdeleine Ecuyer.

1444:

Au Compte dudit Gorremont pour l'année finie au dernier Decembre 1444.

M.e Nicolas Jault Licentié en Loix Con.er et Avocat du Roi et de Mgr le Duc au Baage et Juridiction Royalle de Mascon, nommé aud. office par mondit Sgr le Duc par ses Lettres données à Bruxelles le 9. Juin 1441. Advocat Fiscal. Et par autres de mondit Sgr le Duc données à Dijon le 2. Aoust 1443. En consideration que dés Environ vingt ans avant la datte desdittes Lettres, les Baage et Juridicature Royal de Mascon furent divisés en deux sieges dont l'un estoit à Mascon pour mondit Sgr à cause de son Comté et l'autre à S.t Geangout le Royal pour le Roi nostre Sire, durant laquelle division l'Advocat ordonné audit Mascon pour icelle Comté prenoit 20.lt de gages par an, et aussi en consideration à ce que depuis le Traitté de paix fait à Arras entre le Royet mondit Seigneur jeux deux sieges ont esté reunis, et à ladit Avocat la Charge

de toutes les Causes dessus dites venues en iceux deux Sieges qui sont en trop plus grand nombre qu'elles n'estoient audit Mascon durant icelle Journée a cy apprentes lesdits gages audit Le Gault d'autres 20 ll

Estienne Loyset Lieutenant de feu Messire Girard Rolin Cons. Bailly de Mascon. Jean de Chaumont Prieur de Mascon.

Les Officiers du Roy à Lyon s'attribuerent la Jurisdiction sur aucuns Villages du Maconnois dont les Jonnés unis par Mgr le Bailly de Mascon à Messeigneurs de Cons.ts et des Comptes à Dijon. Pierre Dameas Sgr de la Bazole à Sepeu Lieues de Mascon Pierre de Perey Lieges.

Jean de Lugny Lieges fut menée Prisonnier de Mascon à Dijon vers Mgr le Duc.

Messire Girard Rolin jadis Bailly de Mascon fut à Tournus assisté de Mre Benoist Bonfeau, Jean Furet Procureur du Roi et dudit Sgr le Duc audit Bailly et autres Cons.rs et Jurés de la Ville dud. Mascon le Jeudy 4e May 1441. faire la visitation de l'Abbaye de Tournus pour les reparations necessaires et ordonnées à faire par lesd. Bailly. Fut aussi informés par lesd. Procur. Scandaleux Excès et abus faits par l'Abbé, Prieur et autres Religieux de lad. Abbaye.

1445:

Au Compte

dudit Gouvernour pour l'année finie le dernier Decembre 1445:

Mutier des Seigne Sernier des Rentes Dues à Mgr le Duc à Mascon.

Guichard de la Madeleine Admodiateur des Vignes de Varennes en Brionnois

Jean Bernard Admodiateur de 4e pour Livre appellée la Rue.

Noble Homme Louis Sgr de Chantemerle en Bresse Clayette Cons.r et Chambellan de Mgr le Duc et Son Bailly et juge Royal de Mascon.

Maistre Jean Vuynetin Licentié en Loix Con.r de Mgr le Duc Lieutenant Gnal de Son Bailly et Garde des Seaux Royal et Secretaire d'iceux Bailliage et Judicature Royalle de Mascon aux gages de 100 ll par an.

Jean Furet Procureur du Roy et de Mgr Le Duc aux Bailliage et Judicature Royalle de Mascon.

Maistre Nicolas Faulx Licentié en Loix Con.r et Advocat du Roy et de Mgr le Duc en iceux Bailliage et Judicature Royalle de Mascon. 40 ll de gages.

Olivier de Sagey Garde de la Tour de Pont de Macon. Jean de la Haye garde de la premiere Porte du Chastel de Macon. Guillaume de Sercey Lieges Capitaine du Chastel de St Geangoul Simon Days Portier dud. Chastel de St Geangoul. Jaques Mutet Lieges Capitaine de Pirioes Bertrandon de la Broguiere Lieges Capitaine de Chastelneuf. François de Mulcey Lieges forestier du Bois de Malefoan.

Messire Eustache de Genoz Chr.r et Louis de Genoz Lieges Freres du Pays de Savoye avoient 100 ll de pension chacun sur le Domaine de Mascon de mesme que feu Guill.e de Genoz leur Pere. Le Bailly de Bourg en Bresse pretendoit avoir toute justice en la Chastellenie de Pommeray.

Guichard de la Magdeleine Lieges fut à Malixan devers Mgr de Bourbon porter des Lettres de Mgr le Duc par lesquelles il requeroit avoir certains Escuiers touchant le fait de Chastelneuf estans devers les Gens des Comptes de Mgr Le Duc à Villefranche.

Claude Pennet Prieur de Mascon, Pierre Sgr de la Buxiere Estienne Loisel, Claude du Mouton et Girard de Pise Citoyens de Mascon. Monguin de la Pierre de la Juridicion de Mascon.

1446:

Au Compte

dudit Gouvernour pour l'année finie le dernier Decembre 1446.

Par Lettres Patentes de Monseigneur le Duc données à Dijon le 12.e juillet 1430. il donna à feue et Admodiation à Jasperand Thian Lieges demeurant à St Geangoul la Chastellenie dud. Lieu et dependances pour Six ans à la charge de payer chacun an au Receveur de Mascon 150 ll francs, le à la charge que led. Jasperand Seroit Saire

un Terrier et Rentier des Domaines appartenans à mondit Sgr
Le Duc à cause de lad.e Chatellenie et le vendre en la Chambre des
Comptes, le tout à ses frais.
Mgr le Duc de Savoye avoit 500.ll chacun an sur la vente
de Mascon et Mgr le Duc 166.ll

1447:

Au Compte dudit Germonet pour l'année
finie le dernier Decembre 1447.

Louis le André Chevrier Preves et Marguerite Chevriere
femme de Guy de Grosleé demeurant à Lyon ont Six Vingt dix Livres
de rente chacun d'eux en fief sur le Péage de Mascon dont ils
firent foi et hommage à ce appartenant à Mgr Le Duc.

Les Habitans de Mascon furent pres de 400.ll à Monseigr
le Duc pour les Sieges de Palais suivant les Lettres de mondit Sgr
Le Duc données à Dijon le 2.e d'Aoust 1448. et autres du 30.e Juillet
1448 aud.t Dijon.

Le Auditoire où se tenoient les Causes de Mgr le Bailly
de Mascon et la Chambre du Con.l estoient dans le Chateau dud.t
Mascon. Dames audit Auditoire et Chambre du Con.l Saint

Commissaires Royaux à Lyon pour la reformation des Peages
Sur la Riviere de Saône dont fut appellé par les Officiers de
Mgr le Duc à Mascon pardevant Le Roy.

1448:

Au Compte dudit Germonet pour l'année
finie les dernier de Decemb. 1448:

Robet de Buxeul qui tenoit par don de Mgr Le Duc
La Terre et Chastellenie d'Aviset S'est Decedé mourut au Mois
d'Octobre ou Novembre 1449. Pierre Léger Curé Prédicateur de
la Chastellenie de St Jeangoult

Guillemette femme Antoine Justaillier fille de feu M.e Jean

Mercier Le Antoine Guyotte Jeanne et Aimé Enfans de feu
Marguerite femme d'Antoine de Sazy Le Sella dudit feu M.e Jean
Mercier

Maistre Jean Versus licentié en decret Con.er de Mgr
Le Duc fut à Tours vers le Roi par ordre de Monseigneur du Con.l
de Mgr Le Duc à Dijon, à cause d'un Adjournement à peine de
200. Marcs d'argent donné au Bailly de Mascon, M.e Jean
Perguelin Son Lieutenant, Jean Guiree Procureur de mondit Sgr les Duc
et autres Bourgeois dud.t Mascon pour Comparoir devant le Roy.
(le Siege n'en est pas rapporté) et fut donné par ledit Versus deux
Chapons à l'Evocat du Roi qui avoit charge de visiter lesdits
Ajournements. Le Voyage fut de quarante Jours au Mois d'Octobre de
Decembre 1447.

Jean de La Rochette Clerc Notaire public Substitut du
Procureur de Mgr le Duc audit Bailliage de Mascon.

Commissaires du Roy à Mascon furent deffenses d'Vser de
Sel de Bourgogne et de l'Empire Surquoi fut obtenu du Roy un Mandem.t
Revocatoire, fut payé à un M.e des Req.tes onze gros pour Lettres
ayant obtenu led. revocatoire.

Jean Guiree Procureur de Mgr le Duc au Bailliage de
Mascon fut mettre sous la main du Roi et de mond.t Sgr la Terre
de Romenay appartenant à l'Evesque de Mascon après le Trepas de
feu M.re Jean Marel Vadis Cussy.r dudit Mascon, affin qu'aucun
ne s'entremit en ladite Terre sans la permission de mondit Seigneur
Le Duc et de Son Bailly dudit Mascon. Voyez cy après au Compte
de l'An 1450. Claude Lemuet Prevost de Mascon pour Mgr
Le Duc.

Le Bailly de Mascon fit saisir les biens des Habitans
des Villages d'Lunes et d'Arnieres situés au Pays de Masconnois par ce
que le Bailly de Dreux Sgr desd.s Lieux avoit pris et mis à la main
de Mgr de Saunge tous les biens des Manans et Habitans du Pays
de Masconnois assis et scitués en l'Empire au mois de Septembre 1447.

Claude Lemuet Prevost de Mascon fut à Germolles et Bauvarne
mettre tous les biens de Noble homme Godeffroy de Germolles Sgr desd.
Germolles et Bauvarne à la main de Mgr le Duc d'autant qu'il
estoit coupable et consentant de la bataille faite par le Valet dudit
Godeffroy de Guiardin du Tiet Chatelain d'Vriche pour Mgr Le Duc.

Les Habitans de St Laurent en Brionnois — Voiaient Pour ce garde à Chastelneuf. Jaques des Suis Lieuter garde des prisons de St Jangoul.

1449:

Du Compte dudit Gouvernour pour

L'année finie le Dernier Decembre 1449.

Me Jean de Montlaferte jadis Advocat de Mgr Le Duc à Mascon fut des-apointé de son office par Messire Girard Rolin jadis Chr et lors Bailly Rouge Royal Dudit Mascon par sa lettrine du 28e Jour 1437.

Pierre de la Porte Notaire Royal de Mascon. Criminel prisonnier pour cas d'heresie bruslé.

La Villaige de Montguin appartenant au Chastre de Macon estoit du Reffort de Mascon et non de Mgr de Bourbon à Villefranche.

Le Gouverneur du petit seel de Montpellier pour le Roy estoit à Lyon en portetendit le seel de Mascon.

Jean Perraton Clerc Juré de Mascon fut par ordonnance dudit Gouvernour Receveur à Moulins en Bourbonnois pour aller Mgr Le Duc de Bourbon lui porter Lettres de par Mgr Le Duc de Bourgogne affin d'avoir certaines quantités de Perdrix rouges pour icelles apporter de Messeigneurs des Comptes à Dijon pour icelles mettre és lieux plus convenables que par eux seroit advisés autour Dijon et Rouvres Seurquey mondit Sgr les Duc de Bourbon manda à son Bailly de Forez faire chasser és mettes de Son Baillage aux perdrix rouges par tout leurs estiers. Dud. Moulins Jean Perraton fut à Montbrison vicedit Bailly de Forez estoit et fut pendant vingt Six jours audit Montbrison pour attendre la prise desd. Perdrix à cause du temps qui estoit doux et ne pouvoient Lesd. Chasseurs attaindre icelles. Finallement Lesd. Chasseurs en prirent vingt quattre douzaines et trois à plusieurs fois, qui furent payés à raison de six blancs piece et apportées à mesdits Sgrs dud. Compert à Dijon. Voir Livre du R. Soderi Cordelier des Comptes des St Bonaventure f° 232.

1450:

Du Compte dudit Gouvernour pour

L'année finie le Dernier Decemb. 1450:

Le Seigneur de Pinzelles proche à Mascon devoit chacun An une maille d'or à Mgr Le Duc et estoit admodiée avec la Chastellenie de Priche.

Guillaume Berthelot à admodiateur de la Chastellenie de Prisié. Olivier et Francois Marbos freres.

La Maison ou l'on soulloit faire la Monnoye à Mascon tenant au coin de la Ruette de la Paroisse St Pierre fut donnée à Perrenet Loisel pour 8 ans par Mr Lagrange de Lad. Monnoye admodiée 80 l. Mr Perrenet Chr Commandeur d'Espinasse des Chevaliers.

Messire Joffroy de Thisy Chr Sgr des Mineures Crably Capitaine du Chastel de Viriset savoir Juran aux gages des 30 ll par an par Lettres de Mgr Le Duc Données à Bruges le 5e Janvier 1449. Duquel office ledit Messire Joffroy fit le Serment de Capitaine dudit Chastel de Viriset és mains de Messeigneurs des Comptes de Mgr Le Duc à Dijon Le penultiesme Janvier 1449.

Maistre Pierre Chrestien de Cuenus Secretaire de Mgr Le Duc. François de Muicy Lieuter Sortier du bois de Malassan Reparations faites au Chateau de Mascon.

Les Gens du Conl de Mgr le Duc à Mascon Commencerent avec Lad. mon de R. Pere en Dieu Messire Jean Masset Evesque dudit Mascon à Mgr le Chancelier de Bourgogne au mois de Janvier 1448. V. cy devant au Compte de l'an 1448.

Jaques de Suis Lieutenant du Capitaine de St Jangoul.

Godefroy de Pernolles Seigr de Bannans fut en Ambassade devers Mgr le Dauphin de Viennois pour la paix des Gens des Trois Etats du Pays de Masconnois pour les grands affaires dud. Payt. & d'autant qu'il fit son rapport contre verité Lequel lui fut fait.

Le Procureur de Mgr le Duc pretendit la Commise au profit de mondit Sgr le Duc sur la Terre de Bannans d'autant

que Godeffroy de Germolle avoit vendu laditte Terre et Chastel mouvans du fief de mondit Sgr à Me Pierre Regnier sans le consentement de mondit Sgr le Duc dont appel au Parlement de Paris.

Les Officiers du Roy aians voulu Etablir des Greniers à Scels au pays de Maconnois il en fut appellé au Roy par Me Jean Furet Sage en droit Procureur de Mgr le Duc à Mascon ayant toujours esté usé du Sel de Mgr le Duc suivant ses droits et prerogatives, sel de Salins et de l'Empire, cy apres fol. 36.

Il est fait mention de certaines Lettres Patentes du Roy touchant l'usance du Sel de Perrais, Salins et de l'Empire et tout autre Sel au Pays de Masconnois.

Copie du Terrier de Chatelneuf faitte sur l'original estant en la Chambre des Comptes de Beaujolois.

Mgr le Bailly de Mascon Envoya Antoine de Lyon Clerc Notaire public juré de la Cour de mondit Sgr le Bailly vers tres Reverend Pere en Dieu Mgr le Legat de Savoye lors estant à Esmaux de la Genève sept lieues et lui presenter ses Lettres au sujet de certain Treu que les Officiers de Savoye estant à Bourg en Bresse avoient mis sus et ordonné estre levé sur les danrées amenées de l'Empire à Mascon, en haine du Treu mis sur le vin par Mgr le Duc tiré hors de ses Pays, dont s'ensuivit l'abolition desdits Officiers de Savoye.

Antoine Berthelot Prevost de Mascon fit brusler un homme et une femme convaincus de cas d'heresie.

Claude Bennet Lieutenant de Jaques de la Chapelle Prevost de Mascon.

Le Comptable fut condamné en l'amande de pareille somme dont il avoit fait omission de Recepte.

1451:

Au Compte dudit Gorremont pour l'année finie le dernier de Decembre 1451.

Les Bancs des Halles de Mascon furent bruslés par

les Gens de guerre de Monseigneur le Duc, qui furent au siege de Belleville, tellement que les Marchands n'y vouloient plus mettre leurs Marchandises ni se trouver aux Foires de Mascon.

Girard de Buxeul Ecuyer Sgr du Parc, à droit de prendre et recevoir chacun an sur le Domaine de Mascon 28ll 10s dont il est tenu faire foi et hommage, et donner son denombrem.t à Mgr le Duc.

Jean Grillet Geolier et garde des Prisons du Châtel St Geangoul, Josserant Thiart Châtellain de St Gangoul

Les Gens de Mgr le Duc de Savoye se saisirent de Romenay appartenant à l'Evesque de Mascon, dont fut donné advis à Mgr le Mareschal de Bourgogne à Gray par le Bailly de Mascon

Maistre Charles Accars Comm.re du Roy pour le fait du Sel au Maconnois fit constituer prisonnier à Charlieu plusieurs des Sujets de Mgr le Duc pour avoir usé du Sel de Salins dont fut appellé par Jean de Lyon Substitut du Procureur de mondit Seigr le Duc à Mascon.

1452:

Au Compte dudit Gorremont pour l'année finie au dernier Decembre 1452.

Odot Molain avoit les Etangs du Charollois. Mgr le Bailly de Mascon s'estant retiré à la Clayette à cause de l'Epidémie qui estoit en tout le Masconnois, il lui fut Ecrit pour sçavoir de lui jusques à quel Temps il vouloit continuer la Cour dud. Bailliage laquelle il convenoit cesser audit Mascon.

Jean de la Rochette Lieutenant de Mgr le Bailly de Macon fit signiffier un Mandement royal obtenu du Roy par le Procureur du Roy et de Mgr le Duc à l'Encontre des Juges d'Eglise par lequel deffenses leur étoit faitte de prendre connoissance des Actions réelles et mixtes et les dependances d'icelles et d'autres Actions, desquelles la connoissance appartient aux Juges séculiers, ce qui fut signiffié à l'Evesque de Mascon et à l'Archediacre de Clugny.

Le Bailly de Mascon fit publier ses Assises au bois Ste Marie, Châtelneuf et Mareigny pour y estre tenuës.

Maistre Nicolas Jault Vicegerent de Mgr le Bailly.

Les Habitans de Mascon qui auoient vendu du Sel de Salins furent adjournés à Lyon sous grosses peines pardeuant les Comm.ers Royaux dont fut donné Auis à Mgr le Chancelier de Bourgogne estant à Beaune.

Me Jean Rasin Comm.re et Me Jean Siberant Comm.res à Lyon.

Justice de la Châtellenie de Chambly pretendue par le Duc de Bourbonnois, appartenoit à Mgr le Duc.

1453:

Au Compte dudit Gorremont pour l'année finie le dernier Decembre 1453:

Josserant Thiart Ecuyer dint à St Geangoul eut dondu reuenu de la Châtellenie dudit St Geangoul sa vie durant par lettres de Mgr le Duc données à l'Isle le 17. Juillet May 1455. à la charge de payer chacun An au Receueur du Domaine de Mascon pareille somme que les fermiers auoient accoutumés, donna pour Caution Pierre de Sabier Ecuyer, et de donner à la Chambre des Comptes un Terrier de lad. Châtellenie.

Mgr le Duc par ses lettres Patentes données à Dijon le 29.e Janvier 1454. donna le reuenu de la Réue qui estoit de 4.lt pour Lime de toutes Marchandises à Guyot du Champ, Jean Drouet et Perrenot Landrot de Seurre pendant dix Ans pour le prix de 15926.lt 13.s 4.d Monnoye Royale qui est pour chacune Année 1592.lt 13.s 4.d dont les 92.lt 13.s 4.d appartiennent à mondit Seig.r le Duc et les 1500.lt à Mgr le Duc de Sauoye.

Jean de la Haye dit Pietrequin Garde de la premiere Porte du Châtel de Macon.

Jaques Galois huissier d'Armes de Mgr le Duc fermier de la Châtellenie de Prissié.

Maistre Estienne Berbisey Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc fut Enuoyé à Charlieu vers les Comm.res du Roi qui vouloient Establir l'usage du Sel de Mer au Maconnois fit les remontrances pour le Procureur de Mgr le Duc.

Le Grand Bouteiller du Roy vouloit Lever de grands droits au Maconnois à cause de sa Charge.

Les Religieux de

Les Réligieux de Clugny pretendent que la Tierce partie des Amandes qui sont déclarées par le Preuost de St André le Désert leur appartient qui sont adjugées à Salornay, comme aussi la moitié des Seruis dûs à Mgr le Duc.

Messire Guill.e d'Estrabonne Sgr de Nantou vouloit usurper la Justice que Mgr le Duc a audit Nantou à cause de sa Châtellenie de St Gengoul.

1454:

Au Compte dud. Gorremont pour l'Année finie le dernier Décembre 1454.

Mathelin de Pise fermier de la Châtellenie de Criche et de la Maille d'or &c.

Les Halles de Mascon furent données par Mgr le Bailly à des Habitans de Mascon pour jouir du reuenu pendant douze Ans à la charge de les faire reparer.

Les Doyen & Chap.re de l'Eglise St Vincent de Mascon pretendoient que la publication des Testamens de ceux qui vont de vie à Trepassement en la Justice de Mgr le Duc leur appartenoit dont estoit Procez au Parlement à Paris.

Le Duc de Bourbonnois pretendoit q. Chambilly estoit de son Ressort et les Officiers du Bâage de Mascon au contraire les Echeuins et Bourgeois de Mascon ont Justice en lad. Ville par Priuilege du Roy firent mettre au Pillory et battre de verges un Criminel par jugement desd. Echeuins et bourgeois Messire Pierre de Menton Ch.er Guill.e de Dyaignes Preuost de Mascon.

Jugement rendus contre certains hérétiques et Sorciers pour auoir fait hommage à l'Ennemy d'Enfert et auoir fait mourir de poudre mauuaise plusieurs personnes et auoir tenu plusieurs autres en diuers maladies et autres cas par eux perpétrés contre la Foi Catholique déclarés en ladite Sentence, furent bruslés.

Messire Jean de l'Epinasse Ch.er fit plusieurs offenses et Rebellions contre les officiers de Mgr le Duc au Lieu de Maleurier, qui est des Limites du Bâage de Mascon.

1455:

Au Compte dud. Gouvernement pour l'année finie le dernier de Decembre 1455:

Pierre Galoppin Notaire condamné en 15.^m l.^s d'amende. Guion de Vaux Lieutenant Sgr de Fuyes eut don du revenu de la Prevosté de St André le Désert par Lettres données à l'Isle le 18.e Mars.

1454. Le Roy Philippes donna deux cens livres chacun an de pension sur la Recette de Mascon à Pierre Genot Lieutenant du Pays de Savoye pour lui et ses Successeurs attendant qu'il fut assigné pareille Somme en heritages, par Lettres données à St Germain en Laye le 8.e Octobre 1842: Guill.^e de Montotrier dit Deuthelot.

Procez entre Messire Hugues Lemieres Doyen de Châlon Appellant et appellant d'une part, et le Procureur de Mgr le Duc opposant et deffendeur d'autre part, à l'occasion des droits de la chasse qui s'leuent aux Finages et Territoires de Layrange Serat assises et Seituées és Châtellenies de Châtel Neuf et du bois Ste Marie et de la Justice desd.^s lieux et Territoires que ledit Mre Hugues pretend doit à lui appartenir et ledit Procureur au contraire.

Procès à Paris au parlement par le Procureur de Mgr le Duc contre Antoine Fustailler Citoyen de Mascon à cause d'une Barque à prendre poisson qu'il avoit fait Sur la Riviere de Saône Sans Licence qui appartient entierement et en toute Justice à mondit Sgr le Duc, ce qui empeschoit le commerce, passage et conduitte de la Marchandise et toute autre chose publique.

Guillaume Deuthelot Châtellain de Prissiés, heritages Outre la Maison Blanche dependans de la Châtellenie de Cricher.

L'Abbé de Cluigny prétendoit que la moitié de la Ville Justice et Signe de St Geangoux lui appartenoit. fol. 26. ensuivant les fourches à Cyeaux Pillier estans à Chambilly Justice de Mgr le Duc ayant été abattus par les officiers de Mgr de Bourbon Sirent redressées par Mandement du Roy.

Girard Chappelles Prieur de Mascon, Antoine Dauphin Clerc Notaire Royal.

Mgr le Dauphin Envoya un Sergent à Mgr le Duc.

St Germain de la Montagne, Solutes, Belle Roche, St Pierre la Noaille, Bellemone, Cenigny, la Roche de la May Saint Denis, Campdon, Germeste, Mars, Masilles et Villers de la Châtellenie Garde et bailliage du Châtel Neuf sont de tout temps du Ressort de la Cour de Mascon et neantmoins les officiers du Roy à Lyon les occupent. Le Seneschal de Lyon fut commis par le Roy pour en faire Enquete.

Jean Souvaier Secretaire de Mgr le Duc de Savoye prisonnier.^rs à Mascon accusé d'avoir commis certain cas contre le Roy.^e pendant 20 jours. et fut delivré par le Bailly de Mascon au Mandement de France pour le mener devers le Roy.

Antoine de St Ligier autrement dit Berthelot jadis Prieur de Mascon.

1456:

Au Compte dud. Gouvernement pour L'année finie le dernier Decembre 1456.

Francois de Murcey Lieutenant Forestier du bois de Melesian, Mgr le President de Bourgogne et Me Jean Jaquelin Commis.^res de Mgr le Duc furent à Ville franche pour les limites des Baillages de Mascon et de St Geangoux et des Villages et deuxmis rapporter estans du Ressort de Mascon et Chastellenie de Chastel Neuf que regarde ou se trouveront les officiers du Roy à Lyon auec le Lieutenant en la Seneschaussée. fol. 24 et autres precedens Mgr le Chancelier et Mgr de Croy Ambassadeurs de Mgr le Duc vers le Roy obtinrent les d.^s Lettres. Michel Auben Procureur substitut du Procureur de Mgr le Duc. Le Sgr de la Bruyere pretendoit que la Justice dudit Lieu lui appartenoit au préjudice de Mgr le Duc.

Les officiers du Baillage de Châlon pretendoient que la Tieulerie de Josserand d'Ambournay habitant de Tournus faite sur le Mariage de Riviere de Saone endroit Tournus dependoit de l'Empire et non de

leur Ressort et ceux de Mascon au contraire. Au Compte suivant fol. 33. Titre en l'Abbaye de Tournus pour justiffier du droit du Roy.

André Porte Docteur en Loix Lieutenant du Bailly de Macon.

1457:

Au Compte dud. Gorremont pour l'année finie au dernier de Decembre 1457.

Jean Gorremont Capitaine de Tournus et Receveur du Maconnois Olivier et françois Marbot Sieres heritiers d'Antoine Marbo. Marboud. Guiot de Vaux Sgr de Surges.

Me. Nicolas le Jault Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc Lieutenant general de Mgr le Bailly de Mascon au lieu de Me. Jean Jaquelin Garde des Seeaux commun et Exécutions d'iceux.

Me. humberte de Montlaferte Licentié en Loix Advocat du Roy et de Mgr le Duc et Baage et judicature Royale de Mascon.

Noble homme Bertrandon de la Broquiere premier Ecuyer tranchant de Mgr le Duc eut cent Livres de pention chacun an de Mgr le Duc par ses Lettres Patentes données à Dijon en consideration de son Mariage avec Damlle. Catherine fille de Noble homme Jean Sgr de Vermeules Bermeules.

Mgr le Dauphin Envoya à Mgr le Duc estant à Châlon un Chien appellé Alain.

Lettres du Roy par lesquelles il fut accordé à Paris aux Ambassadeurs de Mgr le Duc qu'il jouiroit en son Comté de Maconnois de l'Usance du Sel ainsi que d'ancienneté et depuis le Traitté de la Paix en avoit esté joui et usé en sesdits Pays de Maconnois sans prejudice du droit des Parties. Jean Jaquelin mis au dernier Supplice à St. Geangout par Sentence du Bailly de Mascon pour ses démerites.

1458:

Au Compte dudit Gorremont pour l'année finie le dernier Decembre 1458:

Me. Jean Jaquelin Garde des Seeaux commun et Exécutoire d'iceux à Mascon.

1459:

Au Compte dudit Gorremont pour l'~~année finie~~ Neuf Mois finis le dernier Septembre 1459.

Antoine Bernardon Geolier des Prisons de St. Gengout Mgr le Duc fit don du revenu de la Châtellenie de Chatel Neuf à Philippes des Molins pendant dix ans Moyennant 40 francs qu'il payeroit chacun an au Receveur de Macon par Lettres du 23.e Mars 1458.

1460: 1461:

Au Compte de Huguenin Midi Receveur du Domaine et Aydes du Maconnois au lieu dud. Gorremont par Lettres de Mgr le Duc données à Bruxelles le 20.e Octobre 1460: pour une année finie le dernier Septembre 1461.

Messire Jean Jacopin institué Chappellain de la Chapelle St. Louis au Châtel de Mascon par Lettres de Mgr le Duc données à Bruxelles le 20.e Juillet 1459. par le decés de Messire Jean Boilloud 12.tt 10.s par an pour la desserte.

Me. Nicolas Jault Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc institué par le Roi nostre Sire à la nomination de Mgr le Duc par deux Lettres Patentes des 27. Aoust 1457 et dernier Aoust 1459. Lieutenant general du Bailly de Mascon, garde et Gouverneur des Seeaux Royaux, commun, et Exécutoire ordonnés és Baage et Judicature pour et au lieu de Me. Jean Jaquelin Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc, lequel iceux office souloit exercer ayant esté pourveu d'autre office.

Philibert Touillon institué par le Roy à la nomination de Mgr le Duc Procureur ez Baage et Judicature Royalle de

Mascon par resignation faitte par Jean Sure pas Lettres du
25.e Juin 1458 et 25.e May audit an.s de Mgr le Duc.

Messire Michel de Changy Con.er et M.e d'hostel de Mgr
le Duc Capitaine de Chatel Neuf.

Reparations au Bourg St. Geingoul payées par moitié
par Mgr le Duc et l'abbé de Cluny.

Josserand Thiam Chatellain de St. Geingoul. Louis de
Martegny Lieuten Chatellain de Crichon. Gilles de Malmont
Lieuten. Guill.e de Lusy Chatellain d'Origny.

Lettres Patentes du Roy publiées par lesquelles deffenses
sont faittes sous grosses peines de blasphamer ou injurier les noms
de Dieu Nostre Createur, la Glorieuse Vierge Marie sa mere
ne les St.es et St.es de Paradis.

Les Maire de Mascon Envoyerent à Dijon au Mois de
Juin 1461, vers Mgr le Mareschal de Bourgogne lui demander
aide contre certains Capitaines, qui avoient fait une Entreprise
sur lad. Ville de Mascon. M.e Pierre Bouffeaut Licentié
en Loix.

Les Sgrs de Vincelles, des Tours, Villecours, Jean et
Antoine de Lugny Lieuten, Le Chatellain Digié, François
Jean et Philippes de Mucey Lieuten et plusieurs autres Nobles
dudit Bailliag mandez de se trouver tous prêts pour aller
avec les officiers de Mascon pour leur prester main forte
contre les habitans de Fontaines, qui avoient fait certaines
rebellions contre la Cour de Mgr le Bailly de Mascon

Antoine du Moulin Escuyer de Mascon. Guill.e
Berthet du Montotrier Châtellain de Cluny.

Pierre Sgr de Varié et de Germolles Lieuten Lieutenant
de Mgr le Bailly de Mascon. St. Martin de
Saloichet Sgr de Sept Lieues de Mascon due Ressort de l'Election
de Mascon et non du Charollois.

1462:

Au Compte dud.e Midon pour
l'année finies le dernier Septemb. 1462:

Il y avoit ad.t Geingoul Chatellenie et Prevosté, la Chatellenie
estoit Exercée par Josserand Thiam, qui en avoit la Jouissance et du revenu
la vie durant par Don de Mgr le Duc en Consideration chacun an
à la Recette du Domaine de Mascon 150.tt et pour la Prevosté elle
estoit amodiée à Antoine des Combes pour Six livres chacun an.

Les Chatellenies du Four de Chauvri, de Charlieu, et Cluches
amodiées en dite recette dud. Mascon. Sorciers condamnés à estre
brulés.

Procez Verbal des limites du Maconnois et Beaujollois du
costé de la Chatellenie de Chambilly outre la Riviere de Loire. --
Visitte des papiers de l'Eglize de Marcigny pour faire l'Enquete et
informations.

1463:

Au compte dud. Midon pour l'Année
finies le dernier Septemb. 1463.

La Chatellenie du bois Ste Marie fut donnée par Somme
d'Amodiation pendant dix ans par Mgr le Duc par ses Lettres
Patentes données à Valenciennes le 24.e Octob. 1461 à Jean Simon
pour Sept vingt Livres chacun an.

Noble Messire Michel de Changy Chr.er Con.er M.e d'hostel de Mgr
le Duc son Capitaine de Chateau Neuf. Marcigny les Nonnains et
Viel Chatel. Lesquels il devoit faire garder à ses perils et fortune --
moyennant 60.tt de gages par Lettres de mondit Sgr le Duc du 9.e 8.bre 1461.

Commissaires du Roi à Lyon lequels voulsoient leur certains Tribut
mentionnés en leur Commission sur les Docteurs, Licentiés, Notaires, et sur des
gens des mestiers.

Terrier de la Chatellenie de Prisches fait par Jean de la Rochette.

Procez entre le Procureur de Mgr le Duc prenendans la haute Justice mere et mixte imperes au Villages et Territoires de Gosonnes le moinement en une Terre assise audit Finage au lieudit es Songs, Contre Noble Jean Damas et Claudes Merlo relieu de feu Jaques Damas et ses Enfants Sgrs de Marsilly le Philippes de Morogues Escuyer prenens dans la moyenne et basse justice.

Jean Decrinieux Citoyen et Bourgeois de Mascon maistre des foires chaudes dudit lieu.

Les habitans de vingt Villages dependans de St. Geangoux doivent charriages et une geline à Mgr le Duc, l'abbé de Cluny prenddoit la moitié.

Assemblée tenue à Lyon devant Messire André Corto le Guichard Bastier Deputés sur le fait des Limites des Bailys de Mascon et Lyon, où se trouva Jean Touillon Substitut du Procureur de Mgr le Duc de Macon.

1464:

Au compte dud. Midi pour l'année finie le dernier Septembre 1464

Prises tenues generalles du Bailage de Macon tenues es Chatellenies de St. Gengoux, Couches, Chambilly, Chatelneuf et le bois Ste. Marie es Mois de May et Juin 1463.

Damoizelles Marie de Montjeu veuve de Guillaume Seigneur de Cercy Capitaine des Villes et Chatel de St. Geangoux, Jean Sgr de Villers, Jeanne et Guill.e de Villers heres. Messire Guy Barrosse Chr. Sgr d'Eguilly ayant le gouvernement des Corps et biens de Guill.e fils de feu Rhers de Villers Sgr d'Ecrouey du corps des Dames Anne de Montjeu femme dudit St. d'Eguilly.

François des Muissey Escuyer forestier du bois de Malesarz de Mercy.

Les trois Etats du Bailage de Mascon qui auroient esté mandés par Mgr le Duc de se trouver à Dijon le 17.e Janvier suivent contremandez au premier de Mars suivant. Halles. Saillies par ordonn.ce de Mesrs. des Comptes au bois Ste. Marie.

Assemblées des Gens des oeuvres pour Mer entre les Terre, et Sous de ce guille se dissient estre Justicies despar Mgr le Duc saisiens de grands Etats en Bourgogne.

Mme de Plomb nouvellement nommée en la Paroisse de Jalogny les Cluny visitée par le Lieutenant de Mgr le Bailly de Mascon. L'abbé de Cluny se lavoulsoit approprier au prejudice de Mgr le Duc.

Procez Entre le Procureur de Mgr le Duc au Bailage de Mascon et ceux Contre Nobles hommes Charles et Louis Damas Escuyers freres Sgrs en partie de Montagu et de Cruz et autres, pour raison de la Justice hautes, moyennes et basse et Mere et mixte imperes que prevend ledit Procureur appartenir à Mgr le Duc en certains Lieux appellés les Chaseres assis Entre les Villages dudit Montagu la d.e Vieuse, et lesd. Damas au contraire.

Lettres Patentes de Mgr le Duc du xxj. Juillet 1464. par lesquelles il remet aux Habitans de Fontaines Lez Chalon la moitié de la somme de 547.l. d'emandes en laquelle ils auroient esté condamnés en la Cour du Bailage de Chalon.

1465:

Au Compte dudit Midi pour l'année finie le dernier Septembre 1465.

Noble et puissante Dame Dame Françoise des Chateaux Veuve de feu Messire Louis jadis Sgr des Chantemerle et de la Clayette en son vivant Con.er et Chambellan de Mgr le Duc Bailly et Juge Royal de Mascon auroit le bail et Tutelle de Françoise des Chantemerle ses Enfans heritiers viuns au dit Messire Louis lequel mourut le dernier d'Avril 1465.

Messire Michau de Chauvy Chr. Sgr de Chissy et de Vieil Chatel Con.er et Chambellan et premier Maistre d'Hotel de Mgr le Duc fut institué par lui Bailly de Mascon

et Pays d'a Masconnois par ses Lettres données à Bruxelles le 8.e de May 1465 fit le serment es mains de Mgr le Duc ledit jour et an.

Huguenin Nagu Cuyer Con.r et premier Pannetier de Mgr le Duc institué Capitaine du Chastel S.t Gengoul par Lettres Patentes données a Bruxelles le 26.e de May 1464 au lieu d'feu Guill.e de Sercey. L'Inventaire des Meubles, artilleries, poudres et autres choses Seront faits par le Bailly et Envoyés en la Chambre des Comptes, aux permission de Sa dite Excellence Ladite Capitainerie par Noble homme Huguenin Nagu Bastard, pour Valan après l'approbation dudit Bastard par le Lieutenant au Bailliage de Mascon de Ste Suffisance.

Pierre de Saubiez Cuyer Varlet Servant de Mgr le Duc institué Geolier et garde des Prisons de S.t Gengon au lieu d'un nommé Lemaigne par Lettres données à Brueges le 26.e de May 1464. Pierre Descombes Exerça ledit office pour ledit Saubiez Saubiez.

Quantin de Mincey fils du feu François de Mincey Cuyer Sgr de la Druyere forestier de la Forest de Malessain par Lettres de Mgr le Duc données à Valenciennes le 10.e d'octobre 1461. Girard Chapellet Procur de Mascon.

L'abbé de Cluny et le Doyen Dudit Lieu recevoient à reconnoistre la Jurisdiction de Mascon dont il y avoit procez.

Commissaires du Roy pour peser un Marc d'argent Sur chaque Notaire.

Messire Phés de Salain retournant de Turquie voulu estre defrayé lui et Ses Gens par les habitans de Mascon en juin et juillet avec Mois de Decembre 1464.

Mgr le Mar de Bourgogne les Gens du Con.l et des Comptes retirés à Saulx le Duc à cause de la Peste qui estoit à Dijon.

Moulin des Prestres et Escluses en la Chastellenie de Chastel Neuf doivent 30.l de cense.

Justice haute moyenne et basse des Lieux et bois en Croisant prétendues par Mgr le Duc.

Josserand Thiant de S.t Gengoux le Royal Seigneur de Bissy obtint Lettres Patentes de Mgr le Duc par lesquelles il lui accorda la haute Justice moyenne et basse audit Bissy avec permission de faire un Signe patibulaire à deux Pilliers, dont il reprendra de Fief et donnera son denombrement.

1466:

Au Compte dudit Mitan pour l'année finie le dernier Septemb. 1466.

Messire Charles de Nergey Seigneur d'Entrevy et de Champlitte Seneschal de Bourgogne avoit 300.ll chacun an de rente en Fief au terme du.t de May Sur les 1500.ll que Mgr le Duc de Savoye prenoit chacun an Sur les Droit et Emolumens de la Leue de Mascon Suivant le Traité fait entre ledit Duc de Savoye et ledit Sgr de Nergey et a Succedé à feu Messire Jean de Nergy Sgr de Sommans et de Viguorry Seneschal de Bourg.e Suivant la certification de Messire Guillaume Sgr de Ray Bailly d'Amont au Comté de Bourgogne.

Mgr le Duc de Bourbonnois et d'Auvergne Sgr de Beaujeu avoit 1000.ll Sur la Leue de Mascon par Traité fait entre Mgr le Duc de Savoye et ledit Mgr de Bourbon.

Les Abbé et Couvent d'Ecouche avoient 300.ll Sur ledit quinze cens Livres deux chacun an audit Duc de Savoye Sur la Leue de Mascon qui est un Droit de 4.d par Livre d'toutes Marchandises.

Mademoiselle de Villequier tant en Son nom comme ayant le bail et Administration d'Estius et Antoine de Villequier Mineurs Enfans d'elle et de feu Noble Sgr André de Villequier jadis Son Mary avoit droit de 301.ll 13.l 10.d obolle chacun an Sur ledit Leue 1500.ll par Transport à elle fait par Mgr de Buil Comte de Sancerre.

Messire Jeoffroy de Chabannes Chr heritier de Sucre Noble et puissant Sgr Messire Jacques de Chabannes Chr grand Maistre d'Hotel de France et de Mre Jouvenelle Dle de la Palice avoit 92.ll 6.l 1.o obolle chacun an Sur ledit 1500.ll

Philibert Toillon Procureur de Mgr le Duc et Baages et Judicature Royale de Mascon.

Josserand Thiart Ecuyer d'Ecurie de Mgr le Duc et son Châtelain fermier de St Gengoul promit ne faire cy apres aucuns Exploits és Baages de Chalon, Autun et Charollois.

Il fut proposé d'user doresnavant au Masconnois du Sel de Salins et de celui d'Aiguemortes et non de celui de l'Empire.

Les Commissaires du Roy firent deffenses d'user du Sel de Salins au Maconnois.

Les Gens d'Eglise et des bonnes Villes du Pays de Masconnois appellerent des deffenses de Mgr le Duc publiées audit Baage portant deffense d'user de Sel de Peccais.

L'Abbé de Clugny et ses officiers se vouloient Exempter du Ressort et judicature Royale de Mascon quoique de toute ancienneté ils en fussent dont Procez au Parlement de Paris.

1467:

Au Compte dudit Midot pour l'Année finie le dernier Septembre 1467.

Les habitans de Montgouin doivent 60.s chacun an à Mgr le Duc pour droit de garde.

Noble et puissant Seigneur Messire Jean Damas Chr Sgr de Clessy et de St Amour, Conr et Chambellan ordinaire de Mgr le Duc, institué Bailly du Masconnois au lieu de Messire Michel de Chaugy par Lettres données à l'Isle le 20 Janvier 1466. lequel de Chaugy s'en deporta volontairement aux gages de 400.tt par an comme ses Predecesseurs.

Messire hugues de Thoisy Chr Conr de Mgr le Duc Capitaine du Châtel de Viriset au lieu de Messire Joffroy de Thoisy son Pere Chr et ce de son consentement par Lettres de Mgr le Duc du 20. Mars avant Pasques 1465.

Noble homme Phés de Moulins Ecuyer Châtelain de Neuf Châtel

Les habitans de Santilly doivent Guet et garde à St Gengon ils alloient auparavant à Sercey à cause de certaines Lettres obtenües par Guillaume de Sercey revoquées par Mgr le Duc.

Guillaume de Fautrieres Ecuyer ajourné au Baage de Mascon accusé d'avoir mis le feu en la Maison d'un homme de Doul en Charollois.

Bordeau et Etuves communes à Mascon. Assemblée des Nobles du Maconnois à Macon au moin d'Avril 1467.

Les Echevins, Citoyens et habitans de Mascon condamnerent une femme a estre fustigée de verges pour ses démerites, suivant les Privileges de lad. Ville.

Les Habitans de Montgouin sont de la Souveraineté de Mgr le Duc et du Ressort de Mascon à cause de la Chantrerie dudit Mascon scitué de là la Riviere de Saone pretendus estre du Ressort de Villefranche.

Les Abbé et Couvent d'Autecombe ont 300.tt sur la Rene de Mascon par donnation à eux faitte par Dame Donne de Bourbon Jadis Comtesse de Savoye.

1468:

Au Compte de Jean de Pierre Villers Receveur du Domaine de Mascon pour l'Année finie au dernier Septembre 1468.

Claude Bernardon fermier du Seel Commun et Executoires du Baage de Mascon.

Laurent Mercier Portier du Châtel de Mascon par Lettres du 19.e Novembre 1467.

Huguenin Nagu bastard de Saulain Portier et Garde des Prisons du Chastel St Gengoul

Louis du Bois Ecuyer Capitaine du Châtel de Viriset par Lettres de Mgr le Duc du 10.e Janvier 1467.

Robert de Chevigny Ecuyer institué foretier du bois de Malessart par Lettres du 15.e Janvier 1467.

Noble et puissant Sgr Messire Jean Damas Sgr de Cleissy Chr Conr et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly Gouverneur et Capitaine general des Comté et Pays de Masconnois avoit 300.tt de pension chacun an par Lettres du 16. Aoust 1467 outre ses gages de Bailly.

Pierre de Genoz fils de Louis de Genoz Ecuyer du Pays de Savoye.

Maistre hugues Nanuy Bachelier en decret Châtelain de Prissié appartenant par moitié à Mgr le Duc et à l'Evesque de Mascon.

Louis du bois Ecuyer Sgr de Pressia Lieutenant sur le fait de la guerre de Mgr le Capitaine général Gouverneur le Bailly de Macon

Messire Jean Damas Chr Sgr de Cleissy et de St Amour Con.er et Chambellan de Mgr le Duc

Habitans du Village de Montguin appartenant au chantre de l'Eglize Cathedralle de Mascon imposés aux Tailles par les officiers de Mgr le Duc de Bourbon en son Pays de Beaujolois quoi que ledit Village ait esté de tout Temps du ressort du bâtage de Macon.

Mgr le Duc fit donner cent Ecus d'or par Guilbert de Ruples son argentier à la Nourrice de l'Enfant de Madame de Savoye lequel mond. Mgr fit tenir en son nom par Mgr le Bailly sur les saints fonds de baptesme.

Claude de Chintry Ecuyer Sgr dud. lieu. Claude Mussy habitant de Mascon.

Jean Jaquelin et Josserand Thiart Eleus pour requerir et demander aux habitans du Comté de Mascon l'aide de 1600.ll qu'ils octroyerent au Mois de Fevrier 1466. à Mgr le Duc, et à faire le get et impost d'iceluy.

Le Terrier du Bois Ste Marie fut commencé et non parachevé par Jean Simon et Jean Feure.

1469:

Au Compte dudit Pierre Villers pour l'année finie le dernier Septemb. 1469.

Guillaume Berthelot Admodiateur de la Châtellenie de Prissié

Il est fait mention que le Terrier de St Geangon fut apporté à la Chambre des Comptes par Josserand Thiart

Haut et puissant Prince Mgr Phrés de Savoye Comte de Beaugié Sgr de Bresse et de la Balbonne Lieutenant gnal de Savoye eut retrocession par la mort de Messire Jean de Vergy jadis Chr Sgr dud. Lieu et de Vignorry des trois cens livres qu'il prenoit sur la Reue de Mascon sa vie durant de

Mgr le Duc de Savoye frere de mondit Sgr le Comte de Beaugié à la charge de fief Envers mondit Sgr le Duc de Savoye à qui ledit Sgr de Vergy estoit obligé.

Maistre Nicolas Le Jault Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc Lieutenant général de Noble et puissant Seigr Mre Jean de Damas Chr Sgr de Cleissy Con.er et Chambellan de Mgr le Duc de Bourgogne Gouverneur Capitaine Gnal, Bailly et Juge Royal de Mascon.

Ouvrages faits en la Tour de Marcigny les Nonnains par ordonnance de Messeigneurs des Comptes.

Mgr le Duc Ecrivit au Roy, à Mgr le Cardinal d'Angers, et à Messeigneurs les Generaux pour avoir moderation des grandes deniers que l'on levoit sur Châtel Chinon pour le Roy qui montoient par an à plus de deux mille sept cens livres.

Le Roi accorda à Mgr le Duc de Pouvoir faire vendre et user de sel de Salins au Pays de Masconnois. Maistre Estienne de Goux Juge de Charollois.

Mgr le Duc ordonna qu'il seroit levé dix sols Estevenans par charge de sel de Salins pour son droit de Gabelle au Pays de Masconnois dix sols Estevenans.

Jean Feure Notaire en Dyon Commis à faire le Terrier du bois Ste Marie laissa cinq Enfans, Robert, Jean, Marguerite Girard et Guillaume.

Les Echevins et Citoyens de Mascon condamnerent au bannissement. Jean Chandon et Jean Channy Sergens du Roi et de Mgr le Duc.

Les Terres des Nobles du Masconnois qui s'estoient retirés de l'armée de Mgr le Duc au Liege sans congé furent saisis par son Procureur audit Bailliage suivant ses Lettres Patentes données au Vaul Nostre Dame les Huys le dixhuitie.e Novembre 1468.

1470:

Au Compte dudit de Pierre-Villers pour l'année finie le dernier Septemb. 1470:

Claude Bernardon Notaire habitant de St. Gengoul, Il est raporté que n'y ayant aucun Grenier à sel au Masconnois, la gabelle se leuoit à Salins.

Maistre Estienne de Goux Con.er et M.e des Requetes de l'hôtel de Mgr le Duc et son Juge de Charollois.

Par les Ordonnances de Mgr le Duc faittes en ses Parlements il estoit expressement deffendu aux feodaux de mettre en leurs Dénombremens des protestations d'ajouter cy aprés s'il auoit obmis aucune chose à mettre en leurs Dénombremens que mettre si deut et que laditte obmission ne leur tourne à aucun préjudice, suiuant quoi le Denombrement donné par Girard de Buxeul Ecuyer Sgr du Parc de 28.tt 10.s en fief qu'il prend chacun an sur le peage de Mascon fut rejetté

Trés haut et puissant Prince Mgr le Duc de Sauoye, de Chablais et d'Aouste receut 400.tt qui estoit pareille somme que la Dame de Villequier et ses Enfans et les hoirs de feu Messire Jaques de Chabannes jadis grand Maistre d'hotel de France auoient usurpés sur lui et exigé par aucun temps sur la Reue de Mascon.

Jean Robelet Ecuyer Capitaine du Châtel de Viriset. trois cens Liures Estevenans valoient 333.tt 6.s 8.d

Jean Fustaillier Preuost de Macon, Jean Dubois Con.er de Mgr le Duc à Mascon Amé de la Plume Secretaire de Mgr le Gouuerneur de Maconnois.

Les Nobles des Duché et Comté de Bourgogne assemblez à Dijon le 8. Decembre 1469:

Sel de mer trouué en aucunes Maisons de Macon jetté dans la Saone

Gurry de Molain Receueur de Châlon declara qu'il n'exerceroit plus laditte Recette si on ne lui laissoit la Judicature des Châtellenies adjointes à sadite Recepte.

Mgr le Gouuerneur du Maconnois ne voulut permettre au Peuple de son gouuernement de se fournir de sel de Mer n'y en ayant de celui de Salins sans l'auis de Messeig.rs des Comptes.

Maistre Girard Dagonneau Libellance (Greffier) de la Cour du Bâage de Charollois.

Foires du Bois Ste Marie ruinées par le moyen de celles de la Clayette Establies depuis peu.

Louis de Vergisson Ecuyer, Pierre de Guneaut Ecuyer, Noble et puissant Sgr Messire Pierre Sgr de Veire, Noble homme Philippes de Rayne Ecuyer.

Assemblée des Nobles des Pays de Mgr le Duc suiuant son Mandement publié

Les Gens du Con.el de Mgr le Duc à Mascon Enuoyerent à Tournus pour faire regir et gouuerner sous la main du Roy et de mondit Sgr le Duc et du Bailly de Mascon la Totalle Jurisdiction et Justice temporelle de la Ville de Tournus au Mois d'Octobre 1469. suiuant les Lettres obtenues au Bâage dudit Macon par le Procureur de Mgr le Duc en icelui, contre R. Pere en Dieu Mgr l'Abbé dudit Tournus pour ce que Messire Nicolas de Fetigny Ch.er Neueux dudit Abbé auoit tué en laditte Ville un Compagnon Mareschal, et les officiers Temporel dudit Abbé n'en auoient fait Justice ni diligence, ains sous dissimulation auoient laissé absenter du Pays ledit M.re Nicolas. Ledit Abbé en appella au Parlement de Paris.

Jean Taueau Sergent de Mgr le Duc. Jean de Lyon No.re de la Cour du Bâage de Mascon.

Au Mois d'Octobre 1469 La Justice et tout le Temporel de l'Abbaye de Tournus furent mises en la main du Roy et de Mgr en vertu de certain Mandement Emané de Mgr le Gouuerneur et Bailly du Maconnois impetré par le Procureur du Roy et de Mgr le Duc, pour certain homicide fait en la Ville de Tournus par M.re Nicolas de Fetigny Ch.er, pour ce mesmement que ledit Messire Nicolas s'estoit retrait en laditte Abbaye, et aussi que les officiers dudit lieu de Tournus n'auoient fait aucune dilligence de faire punition aucune

dudit homicide ains de ce auoient esté très negligens, laquelle saisie fut pendant vingt jours seulement à cause de l'appellation emise en Parlement à Paris.

Mgr le Duc obtenoit des Commitimus en la Chancellerie de France en vertu desquels il plaidoit aux Reg.tes du Palais à Paris contre ceux qui vsurpoient son Domaine.

Mandement de Mgr le Duc à tous ses Feaux qui tiennent en fief, rierefief et de franc aleu de ses Terres de se mettre en armes pour le seruir au premier Mandement auec deffences de seruir autre que lui à peine de perte de Corps et biens, donné à Bruges le dernier Feurier 1469. publié de l'Ordonnance des Baillis par les Châtellains et Preuost chacun en leur detroit.

Grandes plaintes du Peuple pour la disette de sel demandans permission à Messieurs les Presidens et gens du Con.el de Mgr le Duc d'user de sel Marin.

Jaquot Barthet, alias le Mareschal voiturier demeurant à Beaune ayant passé au Port de Chauuort du Royaume en l'Empire un Char à quattre Cheuaux chargé de six balles de drap sans auoir acquitté l'imposition de 4.d pour liure qui est la Reue et le Cartulaire fut condamné en 448.tt d'amande.

1471:

Au Compte dud. de Pierre Villers pour l'année finie le dernier Septembre 1471.

Maistre Philippes Chuffain Licentié en Loix Citoyen de Mascon Admodiateur du Peage de Mascon.

Jean Descriuieux Admodiateur des Foires froides et chaudes de Macon.

Le droit de Reue qui est de 4.d pour liure de toutes Marchandises se leue dés le Port de St Jean de l'Aosne jusques au Port de St Romain sous Mascon.

Il est rapporté audit Compte que le Roy ayant par le Traitté de paix d'Arras transporté à feu Mgr le Duc la Cité et Comté de Mascon il a entendu cedder tous les proffits et emolumens qui escherroient aux Peages de Mascon et St Gengoul à cause des droits Royaux et de souueraineté soit par le moyen de la garde et souueraineté des Eglises qui sont de fondation Royale, droits de regale, confiscations, amandes, exploits de Justice proffit et emolumens de la Monnoye.

Par Lettres Patentes de Mgr le Duc données à Hesdin le xj Aoust 1470. il fut accordé aux gens des trois Etats du Maconnois, verifiées par les gens du Con.el et des Comptes à Dijon que durant trois ans le sel Plaine Sauoye ait cours audit Pays de Masconnois et non autre sinon de sa grace et exprés consentement pour le prix de 20.s Esteuenans la charge au proffit de mondit Sgr le Duc et de Messeigneurs ses personniers lequel sel estoit auparauant à 21.s et pour la gabelle au proffit de mondit Sgr 6.s Esteuenans pour chacune charge.

Noble homme Claude de Laye Sgr de Rutillié fut institué Capitaine et Portier du Châtel de St Gengoul par Lettres de Mgr le Duc données en sa Ville d'Abbeuille le 4.e Juillet 1471. auquel office n'auoit esté pourveu depuis que ladite place auoit esté remise en l'obeissance de Mgr le Duc auparauant occuppée par ses Ennemis, fit le serment ez mains de Messeigneurs du Con.el et des Comptes à Dijon et l'Inuentaire des Meubles apporté en ladite Chambre.

Pierre Dubois Ecuyer tranchant de Mgr le Duc auoit pention de 100 francs par an assignées sur le Domaine de Mascon par Lettres données à Peronne le 8.e Juin 1471.

Pontus de Moroges condamné au dernier supplice pour meurtre.

Par Lettres Patentes de Mgr le Duc publiées par tous ses pays il interdit et deffend perpetuellement au Sgr d'Argueil l'Entrée et demeurance et conuersation de tous ses Pays et le repute d'oresnauant rebelle et des-obeissant enuers lui, deffendans à tous ses sujets et seruiteurs d'auoir aucune conuersation auec lui, par lettres ne autrement.

Lettres Patentes de Mgr le Duc données à Hesdin le 3.e Septembre 1470. Publiées par tous les Bâuges de Bourgogne de l'ordonnance de Mgr le President, Gens du Con.el et des Comptes par lesquelles mondit Sgr veut et commande à tous Capitaines et gens de guerre qu'en son absence ils obeissant à Mgr le Comte de Baugié Sgr de Bresse son Lieutenant general comme à lui mesme et qu'ils fissent ce qu'il leur commanderoit et ordonneroit pour le bien et seureté des Pays de Bourgogne, Bresse, Baugié et Savoye.

Deffenses de par le Roy publiées à Lyon de mener aucunes Marchandises és Pays de Mgr le Duc à peine de confiscation de Corps et de biens.

Simon Du Montet, dit de Cessy, Poursuivant d'armes de Mgr le Bailly de Mascon. Claude Burgat de Mascon, Sergent de Mgr le Duc.

Lettres Patentes de Mgr le Duc données à Hesdin le le 8.e Novembre 1470. portant deffance de trafiquer ez Pays de France à peine de confiscation de corps et de biens

Noble homme Claude Sgr de Chintré Lieutenant au fait de la guerre de Mgr le Bailly de Mascon.

Noble Sgr Messire Claude de Dampmartin Chr. Sgr de Bellefons Lieutenant de Mgr le Bailly et Gouverneur du Masconnois.

Châteaux de Lourdon et de Boutavant pris par les gens du Roi

Lettres Patentes de Mgr le Duc scellées de son seel de secret en cire vermeille et double queue données à Hesdin le 15.e octobre 1470 et Lettres Executoires de Messeigneurs les Presidens, Gens du Con.el et des Comptes à Dyon par lesquelles mondit Sgr ordonne que les foires froides et chaudes de la Ville de Châlon qui souloient durer chacune six semaines seroient reduittes à quinze jours tant seulement chacune foire, pendant lesquels tous Marchands pourront amener et exposer en vente leurs Marchandises sans estre tenus de payer l'imposition de la Reue au cas qu'elles y seroient vendues sans fraude et au cas que lesd. Danrées et Marchandizes ne seroient

vendues esdittes Foires et qu'elles y eussent esté exposées en vente lesdits Marchands et autres qui les auroient amenées les pourroient ramener là où ils les auroient prises, c'est à savoir ceux de l'Empire en l'Empire et ceux du Royaume au Royaume sans sous couleur desdittes foires les passer dudit Royaume en l'Empire sinon en payant en ce cas ledit droit de reue.

S.t Geangout, Clugny et Bussy pris par les gens du Roy.

Mgr le Duc ordonna par ses Lettres données à Hesdin le 14.e Janvier 1470. qu'aucun n'eut à recevoir des Lettres du Roi ou de ses gens et adherans à peine de confiscation de corps, ce qui fut publié.

Nobles Seigneurs Messire Louis de Châlon Sgr de Châtel Guyon et de Noseray etoit en la Ville de Mascon pour la seureté d'icelle. Girard Chapel et Lieutenant du Prevost de Macon.

Les François enquittant S.t Gengout y laisserent de belle artillerie et poudre à feu en bonne quantité

Messeigneurs du Con.el et des Comptes ordonnerent ez Seigneurs de Beauchamps et de Bellefons qu'incontinent ils se tirassent ez Pays de Maconnois avec leurs Compagnies pour la conservation de Mascon.

Au Mois de Juillet 1471 la Peste estoit fort grande à Mascon estant sans garnison menassée des françois.

Traitre ayant entrepris sur la Ville de Mascon noyé par Jugement en la Riviere de Saone le 19. Septemb. 1471.

Information faitte pour sçavoir si la forte Maison de l'Etang etoit scituée au Lyonnois ou Maconnois. Noble Jean de Ferrieres Ecuyer fut mis en laditte place par Mgr le Duc par ce que le Sgr de lad. Place tenoit parti contraire à mondit Sgr Il fut trouvé que laditte Place estoit du Masconnois.

Madame de Vaudemont Mere d'Artus de Goy fit de grandes pertes à la prise de Paroy le Monial par les françois.

Du Compte dudit de Lieure Villers. —

pour l'année finie le dernier Septembre 1471.

Frere Claude de la Magdeleine Abbé Commendataire de N.D. Rigaute. Noble homme Jean du Bois Sgr des Vernois.

Haut et puissant Prince Mgr le Duc de Savoye avoit 700.tt chacun an sur la Recve de Macon. Scavoir 400.tt que la Dame de Villegiers ses hoirs et les heritiers de feu Mesire Jacques de Chabannes jadis Grand Maistre d'hotel de France avoient usurpé sur mondit Sgr de Savoye par aucun Temps et 300.tt que souloit prendre chacun an de rente en fief feu Messire Jean de Vergy jadis Sgr de Fouvans et de Vignory sur le droit appartenant audit Duc de Savoye sur ladite Recve en imposition Sarasine, laquelle rente de 300.tt par les Trepas dudit feu Messire Jean de Vergy retourna audit Duc selon la forme du titre et constitution de lad.te rente en fief.

Par Lettres Patentes de Mgr le Duc données en la Ville de Abbeville le 17.e Aoust 1471. signées des Chanteraeles Escuyer Sgr de la Vaguerie est don de quatre Cens Escus d'or du prix de cinq.te gros Monnoye de Flandres l'un, sur les deniers que Mgr le Duc de Bourbonnois et d'Auvergne Sgr de Beaujeu prend sur la Recve de Macon, lesquels deniers appartiennent a mondit Seigr le Duc par droit de confiscation au moyen de ce que mondit Seigr de Bourbon tient parti contraire a mondit Sgr le Duc par quittances d'Escuyers Magilles par nom de Procureur dudit Hugues des Chauterneste.

Messire Louis de Genas Chr.r Sgr des Etilles fils et heritier de feu Messire Guill.e de Genas son Pere fils de Messire Pierre de Genas avoit deux cens Livres sur le revenu du Domaine de Macon par don du Roy Phés de France en l'An 1342. le 8. Octobre qu'il tenoit le Party de Macomoise pour ce que la Terre qui fut de feu Guillaume de Cantarqueduges

advenue audit Roi Philippes a cause de forfaitures et Mal donnés par lesdits rebelles de Nismes et Pierre de la Palu lors Lieutenant et Capitaine dudit Roy Phés en Languedoc audit feu Pierre de Genas pour luy ses hoirs a Toujours, Lequel dont le Roy Phés confirma, et pour ce que lad.te Terre n'estoit mie possessable audit feu Pierre de Genas pour ce qu'il avoit Ennemis audit Pays. Ledit Roi Phés lui assigna lesdites deux Cent Livres sur ledit Domaine de Macon, jusques a ce qu'il lui en assis pareille somme sur autres confisqueres, Lequel Don fut confirmé par le Roy Charles en l'An 1324. par le Duc Phés de Bourgogne en l'An 1336. et par le Duc Charles de Bourgogne en l'An 1470. Ensuitte de quoi fut donné par Messeigrs des Comptes. De celle Rente il estoit repris de fief. ~~Dailly de Macon.~~

Noble et puissant Sgr Messire Jean de Damas Chr.r Sgr de Cleisey Con.r et Chambellan de Mgr le Duc de Bourgogne Gouverneur Capitaine gnal Bailly et Juge Royal de Macon avoit 400.tt de gages par An.

Maistre Nicolas le Saulx Licentié en loix Con.r de Mgr le Duc Lieutenant general de Mgr le Bailly de Macon et Garde du Scel commun es dites Bailliage et Judicature Royalle de Macon avoit cent Livres de Gages.

Phés Veillon Procureur de Mgr le Duc es dits Baillage et Judicature Royalle de Macon 30.tt de gages.

Maistre Humbert de la Fertés Licentié en loix Con.r et Advocat de Mgr le Duc es dits Baage &c. avoit 20.tt de gages par an, mourut le 28.e Avril 1472. Maistre Phés de la Fertés fils et heritier de feu M.e Humbert de la Fertés.

Maistre Guillaume le Febure Licentié en loix Procureur Fiscal audit Baage &c. pour Mgr le Duc par Lettres Données a Bruges le 20.e Avril 1472 au lieu de M.e Humbert de Montlaberte, fit le serment es mains du Lieutenant general de Mgr le Bailly de Macon.

Par Lettres données à St. Omer le 13.e Novembre 1471.
Mgr le Duc accorda la somme de 3000.tt en six ans sur son
Domaine de Mascon aux Gens d'Eglise, Echevins, Manans et
habitans de laditte Ville à la recommandation de Mgr le
Chancelier, en consideration des grands frais par eux supportés pendant
la guerre, à la charge d'employer laditte somme à la reparation et
fortification de laditte Ville.

Jean Chuffain fils et heritier de Me. Phés Chuffain
en son vivant licentié en loix et Bourgeois de Mascon.

Noble homme Jean du Vergier Ecuyer. Guillaume de
Messey Capitaine de Bourbon Lancis.

Maistre hugues Salins Licentié en loix et en decret Bailly
dudit St. Bourbon. Phér de Beauchereau Lieutenant du
Capitaine.

Noble homme Antoine Noblet Ecuyer Sgr du Fournet
promit et jura de garder le Châtel de la Bussiere sur peine de
confiscation de corps et biens, et d'estre declaré traitre à Mgr le Duc
s'il n'estoit pris par si grande puissance ou siege qu'il n'y pût
resister. Il fut mis audit Chateau de la Bussiere pour la garde
d'icelui sept Couleurines de fer une Couleurine de Cuivre, une
Arbaleste d'acier pour tirer plombées et une autre Arbaleste
d'acier à Trait, dix huit livres de poudre à Canon, et plusieurs
frondes à jetter Pierres par dessus la Muraille.

Estienne Girard en garnison au Châtel de Marcigny lest
Nonains.

Deux bâtons de fer appellés Courtaux au Châtel de
Marcigny les Nonains pour la deffense

Messire Captaud Chr. Capitaine de Chaumont en Bassi-
gny envoya deux soldats à Mascon pour espier laditte Ville et savoir
quelle garnison estoit dedans eurent la teste coupée et escartelez et
autres noyez, devoient mettre le feu en certain quartier de la Ville.

Nobles hommes Phés Bouton Bailly de Dijon et Jean de Saubier Ecuyer
Commis et deputez par Mgr le Duc à recevoir gens d'armes et
Bâages de Mascon, Charollois et Châlon ordonnerent qu'ils receveroient
lesd. Gens de

lesdits Gens de guerre au lieu de Chauvort sur la Saone et non à
chalon à cause de l'Epidemie qui estoit en lad. Ville au mois 8bre 1471.

Maistre Pierre Baudot Licentié en loix et en decret Conr.
et Advocat fiscal de Mgr le Duc.

Maistre hugues Perrieres jadis Chanoine de Mascon et
Doyen de Châlon soubsonné d'estre Bastard.

Grandes plaintes faittes par le Peuple de Maconnois pour la
disette de sel n'osans user de sel de Mer ains de Salins qui ne
leur estoit fourni. Honnorable homme Jean Fustaillier Citoyen et
Capitaine de la Ville de Mascon.

Maistre humbert Fustailler Licentié en loix Conr. et Avocat de
en la Cour du Bâage de Macon.

Girard Chappellet Gouverneur de la Prevosté de Mascon, Phér
Naturel et Phér Babon Nottaires jurés Prisonniers en la Ville de
Marcigny les Nonnains par George Damas commettant office
Magistrale et ses Complices pris au lieu de Chatelneuf mettans à
Execution certaine ordonnance de la Cour dudit Bâage de Macon
sur les Lettres Patentes de Mgr le Duc impetrées de la part de
Reverend Pere en Dieu Messire Claude de la Magdeleine Abbé
Commendataire de l'Abbaye St. Rigault et de Edouard de la
Magdeleine son frere à l'encontre de frere Louis de Fougeres.

Messire Rasset Seneschal de Beauvaire l'un des principaux
Capitaines du Roy.

Noble homme Messire Antoine de Montsaucon Chr. Sgr
de Messey Prevost des Mareschaux de l'armée de Mgr le
Duc en ses Pays de par deça

Messire Jaques Damas Chr. Sgr de la Varenne Lieute-
nant de Mgr le Bailly avoit le Commandement et conduitte des
Communes de Maconnois, Charollois et Autunois au nombre de
dix à douze mille hommes. Messire Louis du Bois Chr. Lieutenant
general au fait de la guerre de Mgr le Gouverneur de Maconnois

1473:

Au Compte dudit de Pierre Villers

pour l'année finie le dernier Septembre 1473:

Michaut Damas Leuyer et Pannetier de Mgr le Duc de Bourgogne institué Capitaine de Chastel Neuf par Lettres de Mondit Sgr données en son Camp lez Beauvoir le 1.er Novembre 1472 au lieu de feu Messire Jacques Damas puis nagueres mort, fait le Serment és mains de Messire Jean de Damas Gouverneur et Bailly de Mascon le 13. Janvier audit an.

Antoine de Raiche Leuyer institué en l'office de Foretier du bois de Malessart au lieu de Robert de Chuigny Leuyer par Sa resignation és mains de Mgr le Chancellier par Lettres de Mgr le Duc données à Bruges le 8 Avril 1472.

Noble Sgr Messire Jean des Dames Chr Sgr de Clessy et de St.e Croix Con.er et Chambellan ordinaire de Mgr le Duc de Bourg.ne Son Gouverneur Bailly et Capitaine gnal des Masconnois eut don de Mgr le Duc de deux cens francs Monnoye Royalle pour la valeur de deux pots d'argent pesans vingt Marcs d'argent que mondit Sgr les Duc par ses Lettres closes du 21. Janvier 1470. manda audit Receveur bailler pour presentes au baptisement de l'Enfant dont Mad.e dudit Clessy femme de mondit Sgr estoit en Saincte Sue Ms en Rille. Laquelle partie auoit esté rayée au Compte dudit Receveur 1471 fol. 25. a cause que les pots coustoient 273 ll et que l'Enfant ne portoit pas le nom de mondit Sgr le Duc, neantmoins sur la somme de deux cens Liures passée par Deliberation prise au grand Bureau de la Chambre des Comptes le 21. Octobre 1473 par Mesdits Seigneurs les Presidens, Gouverneur et Bailly de Mascon, Protonotaires de Auigny, Les Sgr d'Lochanets et Mesdits Seigneurs des Comptes

Josserand Thiaw Leuyer d'Leurs de Mgr le Duc et son Chastellain de St.e Gengoul eut cent francs en don par Lettres de mondit Seigneur

le Duc données en sa Ville de Trebt sur Meuse le 10.e Juin 1473. pour semblable somme qui lui deuoit à cause de la Recepte de lad.e Chastellenie en consideration des guerres, mortalités de peste, et que tout auoit esté pillé par les François et tellement Robé et détruit en toute ladite Chastellenie que ceux qui ont demeuré sont la plus part mendians, ayant aussy ledit Josserand Serui mondit Sgr en ses guerres et années mesmement en la garnison de Cluigny où il perdit ses harnois et Chevaux

La Tour St.e Gengoul sise Saillon en ladite année al'Entrée de l'Eschiffle dudit Chastel, elle auoit quatorze pieds dans Leuve le mur de Septpieds en fondement, cinq pieds jusques au premier Etage et jusques au Second de quatre pieds et demi et de là jusques au dessus de quatre pieds, cinq Canonieres de prime blanche, en l'Etage dessus trois Canonieres ame cheminée en l'Etage après trois Canonieres fenêtres, et en l'Etage dessus trois Canonieres, la Toise à raison de seize gros.

Noble homme Jean Robelet Leuyer Sue en Normandie trouuer Mgr le Duc pour lui donner des Lettres de Madame de Sauoye et du Duc de Milan et lui dire plusieurs choses Secrettes et la part du Bailly de Mascon. en l'an 1473.

Antoine du Moulin Lieutenant du Preuost de Mascon. Lettres de Madame la Duchesse de Sauoye à Mgr le Duc, adressées à Mgr le Bailly de Mascon pour les faire tenir Secrettement en Seureté à mondit Sgr le Duc.

1474:

Au Compte de Le Veuue et heritiers dudit Pierre de Villers pour l'année finie ala St.e Le dernier Septembre 1474.

Les passages des Laines au Pont de St.e Jean de Losne estoit de la Recette de Mascon. du Bailly.

Venerable Cour du Parlement à Beaune receuoit les appellations du Bailly de Mascon fol. 12. 14. 48.

Mutin de Luzy Sgr Dorpe institué Capitaine et Garde des Chastel à Ville de Marcigny les Nonnains par Lettres données à Neuille

le 21. Septembre 1471: en laquelle ville il n'y avoit aucun Capit.e durant les guerres et divisions à cause qu'icelle et led. Château estoient occuppés par les françois et depuis par les dernieres Treves et en vertu d'icelles remises et mains de Mgr le Duc, et d'autant que Messeigneurs des Comptes ne vouloient taxer aucuns gages audit de Luzy à cause que mondit Seigneur n'avoit aucun revenu audit Marcigny qui appartient à l'Eglise ains seulement la place et Châtel. Il lui fut taxé 75.tt par an. pour estre payé par le Receveur de Masconnois suivant les Lettres dudit Duc du 15. Mars 1472: Jean Bernard le jeune Lieutenant du Prevost de Mascon.

Antoine Futaillier Clerc Nottaire publique et Juré de la Cour de Mgr le Gouverneur et Bailly du Maconnois.

Pourceau pendu par les pieds par Jugement du Prevost pour avoir mangé partie d'un Enfant dans le berceau.

Il fut fait en argent un Seel commun pour le Bailliage et Judicature Royalle de Mascon et gravé aux armes de Mgr le Duc et quattre semblables Seeaux Exécutoires fournis chacun de contre Seel de Laton au lieu du Seel Royal qui souloit avoir cours esdit Baage et Judicature lesquels Seeaux estoient ordonnez d'est assavoir ledit Seel commun en la Ville de Mascon et les Exécutoires et lieux et Villes de St Gengoul, Chalon, pour les Terres enclavées, Saulieu et Marcigny, Lesquels Seeaux furent faits et gravez par ordonnance de Mgr le Duc suivant ses Lettres closes Ecrittes au Lieutenant dudit Bailly affin q.e les Nottaires qui avoient accoutumez de recevoir lesd. Lettres et Contraux esdits Baage et Judicature sous le Seel Royal dorenavant les receussent sous lesd. Seels nouveaux gravés comme dit est. au Mois d'Avril 1473.

Claude Bernardon Prevost de St Gengoul ~~Macon~~

1475:

Au Compte de Phert Maignain

Receveur dudit Domaine de Macon pour l'année finie au dernier Septemb. 1475. fut cautionné par Olivier et Barthelemy Maignin ses freres pour 2000.tt Pourveu dudit Office par Lettres de Mgr le Duc données au Siege devant Nuisse le 2.e Octobre 1474, par le deces de Jean de Pierre Villiers.

La Chatellenie d'Avoye admodiée à Jean Bernard de Mascon. La Chatellenie de Couches admodiée à Claude Bernardon.

Noble homme Jean de Pierre Villiers Receveur de Macon et M.e des Ports et hauts passages sur la Riviere de Saone.

Le droit de la Reve qui est de 4.d pour livre de toutes marchandises se leve dessous le Port de St Jean de Laone jusques au Port St Saphorin deux lieues au dessous de Mascon pour 1600.tt d'admodiation par an. et le haut passage estoit admodié par an huit vingt livres.

Par Lettres Patentes de Mgr le Duc données en son Siege devant la Ville de Nuisse au mois de Janvier 1474. à la Supplication de Messeigneurs les grand Prieur et Couvent de l'Eglise et Monastere de St Pierre de l'Ordre St Augustin jadis scituez hors des Murs et nagueres translaté en la Ville de Macon, Lesquels remontrerent qu'en l'an 1470 lors que les françois Ennemis et Adversaires de mondit Sgr commencerent à invahir par force et puissance d'armes les Comtez et Pays du Masconnois et Charollois, les Capitaines gens de guerre et officiers de mondit Seigneur qui pour le temps estoient en ladite Ville de Mascon doutant que lesdits Ennemis ne missent le Siege devant lad. Ville de Macon, et qu'en ce cas led. Monastere qui lors estoit hors et très prochain des Murs d'icelle Ville n'eut esté préjudiciable à icelle firent abattre et demolir et mettre à totale ruine et destruction tant ladite Eglize, laquelle estoit de trez ancienne fondation, sumptueux Edifice et des premiers de deça les Monts, comme tous les autres Edifices et Maisonnemens d'icelui Monastere assavoir Cloistre,

Dortoir, Refectoire Enfermeries, Cuisines, Caues, Celiers, et autres maisonnemens seruans au commun couuent, auec autres Maisonnemens seruans pour la demeurance dudit grand Prieur et des Officiers d'iceluy Couuent, apres laquelle desolation a la poursuitte de mondit Seigneur le Duc par Nostre S.t Pere le Pape ledit Monastere Translaté en l'Eglise Parochialle de S.t Pierre dedans la fermeté de laditte Ville de Mascon tellement qu'audit Monastere fut unie lad. Eglize Parrochiale, Ensemble les fruits et appartenances d'icelle estant ledit Prieur et Religieux en volonté de construire audit lieu de Macon tous Edifices necessaires, comme Cloistre, Dortoire et Refectoire et autres, ce qu'ils ne pouuoient faire commodement s'il ne plaisoit a mondit S.gr le Duc leur faire don de la Maison de la Monnoye seant deuant le grand Portail de lad. nouuelle Eglise et Monastere, Ensembles les Maisons et Grange appartenant a laditte Maison de la Monnoye seante en la rue de la barre, veu mesme que tous lesdits batimens estoient en ruine et que mondit S.gr n'en tiroit par chacun an que cent dix sols de loüage chacun an. Dont mondit S.gr estant plainement informé premierement de son Bailly et autres ses officiers a Mascon, Secondement par Messeig.rs les Presidens, Gens du Con.el et des Comptes a Dijon et successiuement de M.gr le Chancelier, le de Messeigneurs du grand Con.el estant lez lui, accorda et fit don auxd. Religieux grand Prieur et Couuent dudit S.t Pierre de Mascon, desd. Maison de la Monnoye et Grange en dependans pour y construire Dortoir, Reffectoir, et Cuisine ainsi que bon leur sembleroit. A la charge que pour et au lieu desdits cent dix sols lesdits Religieux et leurs successeurs seront tenus de dire et faire dire et celebrer en leur Eglise doresnauant chacun an a semblable jour que mondit Seigneur fut en sa personne receu a S.gr en sa Ville de Dijon par les trois Etats de son Duché de Bourg.ne et dudit Pays de Masconnois qui fut le vingt troisiesme jour de Janvier 1473, un Anniuersaire solemnel et perpetuel pour le salut des ames de mondit S.gr et de sesdits Predecesseurs et Successeurs, et dont iceux Religieux Prieur et Couuent s'obligeroient enuers mondit S.gr par Lettres obligatoires qui seroient mises en la Chambre des Comptes pour y estre gardées. Lesdittes lettres Patentes verifiées en laditte Chambre des Comptes le 19. May 1475. Lesd. Lettres obligatoires furent depuis rapportées

en laditte Chambre auec le consentement et ratification du Vicaire general de T. R. P. en Dieu M.gr l'Euesque de Mascon. 8 S.t Julien, Balleure en ses Antiquitez de Macon. fol. 294. Chanoines Reguliers. 8. Parradin Annalles de Bourg.ne fol. 115. 117.

Amandes de 40.s contre un particulier qui auoit une écueille de gros sel marin en sa Maison deffendu audit Pays de Maconnois. Plusieurs autres Amandes pour le mesme fait, et contre ceux qui vsoient des Salignons dont l'on vsoit en Bresse.

Noble et puissant S.gr M.re Guillaume de la Baulme S.gr d'Irlens Ch.er d'honneur de ma trés redoutée et souueraine Dame Madame la Duchesse de Bourg.ne Con.er et Chambellan de haute et puissante Dame Madame la Duchesse de Sauoye, eut don de lad. Dame Duchesse de Sauoye comme Tutrisse de haut et puissant Prince M.gr le Duc de Sauoye son fils par ses Lettres Patentes données a Ypre le 2. Auril 1474. de la somme de 300.tt chacun an tant qu'il viueroit de pention sur la Reue de Mascon cy deuant donnés en fief a feu Messire Charles de Vergy et retournées a M.gr le Duc de Sauoye par deffaut d'Enfant Capables de succeder selon la forme dudit fief.

Noble homme Charles de Busseul Ecuyer Silieul de mon tres redouté et souuerain Seigneur M.gr le Duc de Bourgogne fut institué Capitaine des Ville et Chatel de Marcigny les Nonains au Comté de Bourg.ne, Mascon par Lettres données au Siege de Nuisse le 19.e Aoust 1475 par la mort de Hutin de Luzy, ledit de Busseul soutint le Siege contre les François où il s'acquitta si loyaument et grandement q.e M.gr le Duc, ses Pays et Seigneuries de par deça y eurent honneur et proffit au Mois d'Aoust 1475.

Mathelin de Pise Regent de la Preuosté de Mascon par Lettre pas de Jean de Pierre Villiers. Jean Bernard Preuost de Mascon.

Honnorable homme et Sage M.e humbert Fustaillier Licentié en loix Con.er et Aduocat de la Cour du Baiage de Macon Vincent Perra citoyen de Mascon.

Noble homme Messire Louis du Bois Ch.er S.gr de Pressia Con.er et Chambellan de M.gr le Duc Lieutenant au fait de la guerre de M.gr le Gouuerneur et Bailly de Maconnois.

Honnorable homme Estienne de Noseret Citoyen de Macon

1476.

Au Compte dudit Magrin. —

pour l'année finie le dernier Septembre 1476.

Noble homme Guillaume de Dufseul Escuyer Seigneur du Parc, fils et heritier de feu Noble homme Giraud de Dufseul.

Claude Penne institué Procureur général en ce pays tous le Comté D'Auxois et Judicature de Macconnois par les decez de Thibaut de Rabutin le 12. Juin 1475. Noble Jean Seigr de Cruzy institué Capne de St Gengoul par Loüis Dauphin, et Guillaume d'Estouteville Toillon par Lettres de Mgr le Duc données à Namur le 6. May 1476. Noble homme Charles de Dufseul Escuyer Seigneur de Laisne Sermin en Brionnois Capitaine du Chastel de Marigny les Nomains.

Jean de Semuyes Escuyer homme d'armes et Chef de Chambre d'Estagards de Mgr le Duc, Sgr Desertines Prevost de Macon.

Mgr le Bastard de Bourgogne Gouverneur général de l'armée de Bourg.ne ordonna par son Mandement donné de premier que tous les Nobles, et rieres et gens de Guerre eussent à se tirer vers Gray pour rebouter les Allemans qui vouloient entrer au Comté sachans que Mgr le Duc estoit avec ses Gens d'armes d'ordonnances hors le Pays en la Lorraines.

Mandement general publié par tous les Pays de Mgr le Duc que tous ceux de l'hotel de Mgr le Duc estant des quarente Chambellans, des Gentilshommes des quatre Etats, ceux de sa garde et de son ordonnances tant hommes d'armes comme arbalestriers eussent à tirer devers Monsieur le Comte de Romont Gouverneur général de Bourgogne dans le 15.e Janvier 1475. à peines d'estre cassés et Privés à Toujours.

Lettres escrites par Mgr le Gouverneur et Bailly de Macon à Messeigneurs les Presidens et Gens tenans le Parlement à Beaune pour avoir leurs avis sur la restitution des Places de Lourdon et Boutavant que l'Abbé de Cluny demandoit lui estre remises attendu les Treves prises avec le Roy fol. 41. 47.

Mandement de Mgr le Duc donné à Nozeray le tiers jour de Mars 1475. publiés par tous les Lieux de son Duché à ce qu'à la plus grande extreme diligence que faire se pourroit tous gens de guerre qui s'estoient départis et perdu de la Compagnie de mondit Seigneur le Deuxiesme dudit Mois, auquel jour mondit Sgr entendoit faire aux Allemands ses Ennemis et tous autres qui auroient accoutumé de suivre les armées sur peine de la hart eussent à se retirer incessamment aux Environs de Nozeray monter et armer. Le par autres Lettres données audit Nozeray le 7.e dudit Mois. — Bataille de Granson perdue.

Autre Mandement dudit Duc donné à Poigne le 10.e dudit mois de Mars par lequel il ordonna que tous les Nobles, Vassaux, Feaux fiefues, et rierefiefues, francs et rehers et autres Sujets incontinent et sans attendre jour ne heure nul retournent aucun se trouvent à la plus grande diligence que faire se pourroit vers lui, et qu'après la publication dudit Mandement ses aucuns defaillans se trouvoient eussent appréhendés au Corps pour en faire Justice et pendus comme desloyaux, au dessous duquel Mandement estoit escrit de la main de mondit Sgr le Duc que si la correction criminelle des defaillans n'en estoit faitte l'on seroit à ses officiers comme des defaillans mesmes. Pension de Chevral Escuyer Seigneur de Leyse.

Mgr le Gouverneur et Bailly de Macon manda à Mgr le Duc qui estoit en son Camp les Lozannes le 16.e May 1476. que le Roi venoit à Lyon avec toute son armée et pas trouvé qu'il estoit expedient de laisser au Macconnois les rehers dudit Pays, ce que Mgr le Duc lui accorda. Nicolas Bernardon Clerc Notaire public et habitant de Macon. Mort distant de Macon de trente huit lieues.

Reverend Pere en Dieu les Protonotaires de Luxemb.rg ambassadeur du Roy d'Espagne vers Mgr le Duc partie de Macon le mardi lejour de Pentecôte 2. Juin 1476. fut à Mort trouver Mgr le Duc, qui l'avoit mandé, fut poursuivi par quinze ou seize chevaux que le Roy avoit Envoyé de Macon secrettement pour suivre ledit Ambassadeur le prendre prisonnier sur les Champs si le tuer, s'estant party de Lyon sans le Seu du

du Roy pour aller trouver mondit Sgr le Duc, et tellement diligenta qu'il arriva à Pers en Savoye auparavant que lesdits Ambrs du Roi, & arriva au Camp de Morat en Seurté. Ledit Embassadeur auoit charge de ne rien appointer auec le Roy sans le sceu de Mgr le Duc et eu auoir son vouloir et plaisir, à laquelle occasion ledit Roy de France étoit indigné contre ledit Prothonotaire le voulant faire arrester puisqu'il ne vouloit besogner sur la matiere dont il auoit charge sans rescrire le plaisir de mondit Sgr le Duc tellement qu'il s'absenta secrettement de Lyon où il laissa ses hardes, bagues et chevaux et s'en estoit venu audit Macon subitement à par ce qu'il auoit des Lettres closes dudit Roy d'Espagne qu'il leriuoit à mondit Sgr le Duc, parla à Messire Louis Dubois Chr Sgr de Crepia Lieutenant de Mgr le Gouuerneur dudit Macon au fait des armes à ce qu'il leriuit à mondit Sgr le Duc s'il son bon plaisir seroit qu'il l'allat trouuer, et comme on le faisoit chercher n'osoit partir de ladite Ville de Macon sans le sceu de mondit Seigneur y ayant des Gens du Roy sur les Champs qui le guettoient, que l'on lui donna Escorte de ce que dessus ledit Dubois ayant donné Avis à mondit Sgr le Duc, il manda audit Embassadeur le venir trouuer à Lozanne, mais il fut jusques à Morat le Duc y estoit allé.

Noble homme Jean de Quingey Escuyer Sgr de Sortines Preuost de Macon.

Mgr le Duc écriuit au Lieutenant du Bailly de Macon de nepoint empescher l'Execution faite par Sgr de Brusilles en vertu de Sentence du Juge du Petit Scel de Montpellier affin d'Exiter la marque, contremarque et represailles sur les Sujets de Bourgogne. Cette Lettre fut donnée à Lyon pour faire voir le commencement de Mgr le Duc qui ne vouloit rompre auec le Roy affin de ne l'estre trauersé en ses desseins.

Mandement general de Mgr le Duc à tous Nobles Vassaux Feaux et de l'aller trouuer en Armes, donné à la Riuiere le 10e Juin 1476. sans Excepter les vieillards ny prins d'astrop prendus.

Lettres du 13e Juin 1476. de Mgr le Duc faisant mention du bannissement de Messire Guillaume de Rochefort et la maniere d'y proceder.

1477:

Au Compte dud. Maignin pour l'année finie le dernier Septembre 1477.

Lettres de Confirmation du Roy dudit Office de Receueur du Domaine de Macon au profit dudit Maignin données à Arras le 10e Mars 1476 Registrées par les Tresoriers de France à Paris le 15e Octobre 1477.

Noble homme Philibert de Beire dit la Mouche Escuyer Sgr du Verne du Perges de Macon pendant six Années les Lettres closes de Mgr le Duc du 8e Juillet 1476. moyennant 200ll par an qu'il fournira au Receueur du Domaine.

La Preuosté de St Gengoul donnée à Claudes Bernardon. La Chastellenie de Couches donnée à Antoine de Montmoreau.

Messire Jean Jacopin Prêtre Chapellain de la Chapelle du Chastel de Macon fondée en l'honneur de Dieu et de St Louis, laquelle Chapelle il possedoit par nomination de Mgr le Duc ainsi qu'il appert aux Comptes precedens fut de nouueau instituë Chapellain de ladite Chapelle par Lettres du Roy données en la Cité d'Arras le 20. Mars 1476. fut mis en possession par le Lieutenant general de Mgr le Gouuerneur et Bailly de Maconnois le 12. Septemb. 1477 aux gages de vingt liures dix sols par an.

Noble homme Guillaume de Buxeuil Escuyer Seigneur de Parc fit Serment de Fidelité au Roi le 6e Juin 1479. tant pour lui que pour Antoine son frere de Materre et le Fief du Parc mouuant en Chef du Roy.

Louis Chevrier Escuyer tant en son nom que comme ayant cause de Marguerite Chevrier sa Soeur femme de Guy de Prelier Escuyer fit Serment de Fidelité Foy et hommage suiuant les Lettres Patentes du Roy données à Thermes le 25e Juin 1477. pardeuant le Lieutenant au Bailly de Macon à cause de la rente de six vingt liures qu'il prend et reciet sur le peage de Macon et une de Mars dudit Peage sur l'emolument de la Preuosté dudit Macon et de la vingtieme partie dudit Peage accoutumé de leuer par eau et par Terre, et pour chacune charge passant par ladite Ville de Macon par Terre de Paris et sur l'vn vingt dudit Macon les deux parties des deux dixiemes Parisis tant par les Mains des Receueurs du Domaine que des Seigneurs.

André Guienne Tresorier de Beaujolois pour Mgr le Duc de Bourbon.

Noble et puissant Sgr Mre Jean de Damas Chr Sgr de

de Clessy Con.er et Chambellan du Roy fut de nouveau institué Bailly du Maconnois par Lettres Patentes du Roi données à Arras le 23.e Mars 1476. suivant qu'il en jouissoit du vivant du Duc Charles de Bourgogne avec pouvoir de faire exercer ledit office par tels Lieutenans que bon lui sembleroit. fit le serment et mains du Roi aux gages de 400.tt

Maistre Nicolas le Fault Licentié en Loix con.er du Roi Lieutenant general de Mgr le Bailly de Macon et garde du seel commun et Exécutoire esd. Bâage et Judicature Royale de Mascon aux gages de 100.tt par an.

Maistre Guillaume le Feure Licentié en Loix institué en l'office d'Avocat du Roi au Bâage et Judicature Royale de Mascon, par Lettres Patentes données à Peronne le 18.e feburier 1476. comme aussi pour exercer l'office de Lieutenant général du Bailly de Macon Garde du seel et Exécutoire aprés le Trepas ou demission dudit le Fault sans obtenir autres Lettres que les presentes. Lequel le Fault se deporta d'exercer ledit office de Lieutenant le 15.e Avril 1477. aprés Pasques. Presta le serment és mains de Mgr le Bailly lesd. Jour et an qui le mit en possession.

Philibert Toillon Procureur de Mgr le Duc au Bâage de Mascon mourut le 12. feurier 1475.

Claude Pennet fut institué Procureur général es Pays, Comté, Bâage et Judicature de Maconnois par Lettres Patentes du Roy données à Arras le 20. Mars 1476 aux gages de 30.tt par an ainsi qu'il en jouissoit du vivant du Duc Charles de Bourgogne fit le serment et mains du Bailly le 16. Avril 1477.

Maistre Philibert de la Ferté Con.er M.e des Requestes de l'hotel du Roi institué Avocat fiscal au Bailliage de Maconnois par Lettres Patentes du Roy données à Estrée au Pont le 6.e Juin 1477. qu'exerçoit ledit M.e Guillaume le Feure vacquant par la promotion dudit le Feure és offices de Lieutenant du Bâage de Macon et garde du seel commun dudit Bâage aux gages de 100.tt par an, qui n'estoit auparavant que de 40.tt fit le serment et Mains de Mgr le Gouverneur et Bailly de Mascon le 8.e Juillet 1477.

Olivier de Saigey institué garde et Capitaine de la grande Tour

du Pont de la Ville de Macon par Lettres Patentes du Roy données à Arras le 20.e Mars 1476 suivant qu'il en jouissoit du vivant du Duc Charles de Bourgogne aux gages de 12.tt

Laurent le Mercier Portier du Châtel de Macon par Lettres Patentes du Roy données à Arras le 26. Mars 1476 fit le serment és mains du Bailly de Mascon.

Noble homme Jean Seigneur de Cercey Capitaine du Châtel S.t Gengoul aux gages de 50.tt par an.

Jean Robelet Ecuyer institué Capitaine du Châtel de Vriset par Lettres de Mgr de Craon Gouverneur de Bourg.ne du 15. Decembre 1477. confirmé par Lettres Patentes du Roy du 6.e Janvier 1477.

Michaul Damas Seigneur de la Bazolle Con.er et Chambellan du Roy institué Capitaine de Chatel Neuf. par Lettres Patentes du Roy données à Arras le 18. Mars 1476.

Olivier de Saigey institué en l'office de garde des Clefs des halles de la Ville de Macon par Lettres Patentes du Roi données à Arras le 20. Mars 1476 aux gages de cent sols par an ainsi qu'il en jouissoit du vivant du Duc Charles de Bourgogne

Noble homme Charles de Busseul Ecuyer Seigneur de S.t Sernin en Brionnois institué Capitaine des Ville et Châtel de Marcigny au Comté de Maconnois par Lettres données à Arras le 24.e Mars 1476 fit le serment et mains du Bailly de Mascon aux gages de 75.tt par an.

Noble et puissant Sgr M.re Jean de Damas Ch.er Sgr de Clessy Con.er et Chambellan du Roi eut don de 1200.tt de pension du Roi chacun an par Lettres données à Arras le 28.e Mars 1476. affin de mieux soutenir l'Etat de Lieutenant general et Gouverneur pour le Roy en ses Pays et Comté de Masconnois et et Terres que l'on souloit dire Royalles, qui y sont Enclavées. Laquelle somme de douze cens Livres le Receveur ne voulut payer, ains celle de 333.tt 6.s 8.d ainsi qu'il en jouissoit du vivant du Duc Charles de Bourgogne.

Mgr le Duc de Bourgogne Etablit quattre foires franches en la Ville de Châlon par Lettres du Mois de Juillet 1476. auxquelles foires tous

Marchands et Marchandises venoient en passation dud. Royaume en l'Empire sans payer aucuns choses du droit de Rente qui est de 2 p. pour livre.

Maistre André Brinon General des finances pour le Roi en Bourgogne fit moderation de 700.lt au fermier de la Rente de Mascon suivant les Lettres du Roy du 1.er Juin de Messeigneurs les Presidens Gens du Conseil et des Comptes dud. Roy à Dijon, de Messeigneurs de la Roche evêque d'Chiffey et autres Gens dudit Conseil pour ce assemblez.

Le Roi fit voir à Lancelot de Vesvres Ecuyer Sr. de quatre cens livres d'or pour vingt Sols sur les Domaines de Mascon par Lettres Patentes données au Parc les Tours le dernier Janvier 1477.

Jean Bernard Citoyen de Mascon Lieutenant de Nobles hommes Jean de Rubigney Sr. Desfontines Prevost de Mascon.

Le Roi et Mgr le Duc de Bourgogne ayant à l'Entrevue de Nancy pour traitter sur le fait de l'Appointement fait par Lettres Contes de Mgr le Gouverneur et Bailly de Mascon pour mondit Sgr le Duc dudit lieu de la Riviere où il estoit lors, lequel Mgr le Bailly fut audit Nancy pour faire les preparatifs des Logis et dudit lieu de mondit Sgr le Duc devoit parler au Roy et auquel lieu d'Nancy ledit Bailly porta deux grandes Lettres que ledit Duc avoit fait faire à Sr. d'Mascon pour lui mesmes ainsi qu'il avoit aussi mandé audit Bailly aud. Mois de Septemb. 1476. fol. 60.

Nobles Sgrs Messires Philibert de Rougemont Chr.er Sgr des Pierres Roux, Antoines de Montfaucon Chr.er Sgr de Mafou, Louis de Faure Sgr des Tours, Antoines de Theurel Sgr de Loyse, Jean de St. Point Sgr dudit lieu, et Jean de Semur Sgr de Cremone eurent chacun des Lettres pour avoir gardé les Villes de Mascon pendant un Mois au mois d'Octobre 1476 suivant les Lettres de Mgr le Duc, et les places de Berry le Chatel le Dyo.

Les trois Etats du Maconnois mandés par Mgr le Gouverneur et Bailly dudit Mascon Pays pour prester les Sermens au Roy comme Ses Sujets à cause de la mort de Mgr le Duc de Bourg.ne dont avis lui en avoit esté donné par Lettres de Mgr de Craon Gouverneur de Bourg.ne du 13.e de Janvier 1476 affin de deliberer pour envoyer (envers) ledit Sgr de Craon et l'avertir de vouloir dudit Pays, Mgr Claude de Chintry fut envoyé de la part des dits trois Etats vers ledit Sgr de Craon à Dijon.

Noble homme François Dubois Ecuyer demeurant à Mascon fut envoyé le 17.e Janvier 1476 par Commandement de Mgr le Gouverneur et Bailly de Mascon des la Ville de Macon jusques à Salins devers Mgr

de Vandeville fils de Mgr le Marquis de Rothelin sçavoir de lui s'il avoit nouvelles de la mort de Mgr le Duc de Bourgogne que l'on disoit avoir esté tué devant Nancy en Lorraine et s'il avoit point deliberé aller devers le Roy et se mettre en son obeissance et sçavoir les manieres et conditions qu'on devoit faire au Pays de Maconnois au cas que mondit Sgr fut trepassé, lequel Dubois apporta à mondit Sgr le Bailly Lettres de mondit Sgr de Vandeville qui lui escrivoit estre deliberé de tirer devers les gens du Roy, qui estoient Semonds à Dijon et semblablement aussi ceux du Pays d'aller devers ledit Sgr.

Claude de Chintré Ecuyer Sgr dudit lieu fut envoyé le 16. Janvier 1476 par Mgr le Gouverneur et Bailly de Mascon et les trois Etats du Maconnois expres pour l'advis et deliberation des Gens du Conseil de la Cour du Bailly de Mascon, à Noble et puissant Sgr Messire George de la Trimoille Chr.er Sgr de Craon Comte de Ligny Lieutenant general du Roi et Gouverneur de Bourg.ne pour lui porter la reponse à la Lettre qu'il avoit escrite audit Bailly par laquelle il lui donnoit avis que le Roi adverti de la mort et trepas de Mgr le Duc de Bourg.ne l'avoit envoyé ledit Sayet devers deça pour en prendre la possession et faire mettre et reduire en son obeissance tout ledit Pays, et parce que ledit Pays de Maconnois estoit d'ancienneté de la Couronne de France et que le Roi l'avoit chargé mander à mondit Sgr le Bailly de Mascon qu'il ne voulsit souffrir mettre ledit Pays de Maconnois en autre main que du Roy. A quoi mond. Sgr le Bailly fit response audit Sgr de Craon de son vouloir et de tout ledit Pays de Maconnois de non mettre en autre main ne obeissance que du Roy, et que l'on feroit telle obeissance au Roy et en telle sorte qu'il lui plairoit dire audit Sgr de Chintré lequel retourna audit Macon suivant l'ordre dudit Sgr de Craon querir une Procuration des habitans de Mascon pour faire lesdites obeissances en leur nom audit Seigneur de Craon, ce qui fut executé le 18.e Janvier 1476. le mandat dudit Sgr de Craon audit Bailly gisit en ancienneté le Roy.

Il fut fait et gravé un grand Seel aux armes du Bourg.ne Roy de trois fleurs de Lys appellé le Seel Commun des Bailliages et Judicatures de Maconnois, et cinq autres grands Seels executoires et six petits Contreseels attachés à un chacun desdits grands Seels tous de laton, partie de ceux aux armes de Bourg.ne desquels Seaux le plus grand fut mis en la Ville de Mascon et les autres Executoires en Sieges de St. Gengoux le Royal, Marcigny les Nonains, le Bois Ste. Marie, Couches, et en la Ville de Chalon et ainsi des Sieges dudit Bailliage, esquels Lieux et Sieges on a

on a accoutumé de tenir icelle Seance, et Suivre ceux avec armes
de Mgr le Duc tous casés et rompus, lesquels estoient d'argent duquel
de Mgr le Bailly.

Du 5e Fevrier 1476. Claude Sgr de Stintré Conseiller Sgr dudit lieu
et de Varennes prevot de Macon par ordre de Mgr le Gouverneur et Bailly
de Macon pour aller à Arras vers le Roy nostre Sire qui là estoit lors
auquel monsdit Sgr le Gouverneur l'avoit et lui donna avis comme il se incontinent
que Mgr de Craon son Lieutenant et Gouverneur gnal de Bourgogne et après
le Trepas de feu Mgr le Duc de Bourgne fut arrivé audit Pays de
Bourgne et qu'il fut adverti de la mort dudit Mgr le Duc et de ne prendre
autre party que celui du Roy et de se mettre en son obéissance et tous les Comtés
de Maconnois qu'il fit assembler les Gens des trois Etats dudit Pays en la Ville
de Macon où il leur remontra qu'ils ne devoient prendre autre party ne eux mettre
en autre obéissance que celle du Roy comme leur Souverain et naturel
Sgr, et que liberalement et de bon vouloir ils s'estoient declarés de vouloir prendre
et tenir le parti dudit Sgr et eux mettre en son obéissance et qu'incontinent ils
furent certains que lui Bailly envoya faire pour eux és mains de monsdit Seigneur
de Craon laditte obéissance et auroient deliberé incontinent au plustost q'il seroit possible
leur estoit envoyé lui Bailly vers le Roy avec leur ambassade pour faire laº
obéissance solemnelle à sa personne et pour ce affin qu'il ne fut point mal content
s'ils n'y avoient envoyé et non qu'ils devoient et qu'il les trouveroit bons et loyaux
à lui tellement qu'il seroit content, et qu'lui Bailly et autres officiers dudit Pays
de Maconnois feroient bon et loyal devoir au fait de sa Justice et autres affaires
dudit Pays. Desquelles Lettres dudit Mgr le Bailly qu'il auroit escrit au Roy
ledit Sgr de Stintré lui en rapporta reponse en lettres closes du Roi par lesquelles
il lui manda avoir receu ses Lettres dont il estoit content et qu'il en part toutes ses
affaires de par deça il se voudroit employer, et aussi que les plustost qu'il pourroit
il tiroit devers lui et aussi l'ambassade que ledit Pays de Maconnois lui devoit
envoyer pour parler à eux, ce que son desiroit pour leur declarer le vouloir qu'il
avoit à eux, ce que dit monsdit Sgr le Bailly. à lequel voyage ledit Sgr de
Stintré employa trente jours estant retourné audit Macon le 25e Jour de Mois de
Mars, pour lesquels lui fut payé trente francs au four de 20s par jour, tant pour
journées q'il pour despens à lui taxés par ledit Mgr le Bailly par son Mandemt
du 12e Mars 1476.

Mandement de Mgr le Bailly de Macon publié par tout son
Bailliage pour faire assembler tous les Nobles, Fiefs et Arrierefiefs pour se trouver
après Dolai suivant les ordres du Roy au 15e May autour de Clugny, armés
et montés pour prester Serment de fidelité au Roi de bien servir en homme armée de
par deça.

Autre Mandement du Roy publié par ordonnance de Mgr le
Gouverneur et Bailly de Maconnois pour lequel il estoit enjoint à tous Nobles ou
non Nobles, Communes citoyens de Villes tenans Noblement Exempts ou non Exempts
privilegiés ou non privilegiés et autres qui ont accoutumés frequenter la guerre
nonobstant quelconques Privileges ou Exemption qu'ils eussent ou pretendre avoir
au contraire, incontinent eux mettre Sus pour Sous ledit Bailly aller en la
plus grande diligence que possible seroit au Comté de Charollais pour prendre
les places audit Pays qui s'estoient tournées et mises hors de son obeissance par le
moyen d'aucuns Traitres ses Desloyaux Sujets qu'il vouloit aussi estre apprehendés
Ledit Mandement du 15e May 1477

Article de Compte.

A Jean Francois Peintre habitant de Macon la Somme de
20s à lui Taxé et taxée par Mgr le Gouverneur et Bailly de Macon pour
avoir fait et peint en quatre feuilles de papier à la grande Armes d'Effigie de
Messire Jean de Chalon Prince d'Orange pendu en un gibet en peinture le
tout de couleurs qui furent attachées et affigées par les Carriages de la Ville dudit
Macon és lieux publiques accoutumés de faire cryz et publications, ainsi que le
Roi nostre Sire auroit escrit et mandé à mondit Seigneur et Bailly par Lettres closes
Signées de son nom. Ce qui fut fait et fait le 20e Juin 1477.

Les Gens des trois Etats du Maconnois presterent Serment de Fidelité
et obeissance au Roi à la personne de ses Commres estans à Macon au Mois
de Fevrier 1476. Lesquels Commres firent mettre quatre pannonceaux aux
armes dud Roi aux quatre Portes de ladite Ville.

Martin Flory Sergent du Roy demeurant à Macon fut par
ordre de Mgr le Gouverneur et Bailly de Maconnois le 16e Juin 1477 à Lugny
Marigny les Nonains et Chatellenies du Bois Ste Marie, Chatel Neuf St
Gengoux et Tournus faire publier les Lettres du Roy nostre Sire qu'il avoit
Escrites à mondit Sgr le Bailly, Ensemble la Declaration faite à l'Encontre de
Messire Jean de Chalon Prince d'Orange enclose dedans lesdittes Lettres
par laquelle ledit Messire Jean en fut et declaré faux traitre et Desloyal
Chr pour les causes y declarées et par lesdittes Lettres le Roy Escrivit le
mandoit à mondit Sgr le Bailly de faire prendre en Effigie et peinture
comme faux traitre et Desloyal Chr

Guillaume de Marigny et ses Consors Ennemis du Roy passerent la
nuit du 17 Juin 1477 au Perrait de Marnay que le Sgr Jehan Dastier
tenoit pour se jetter dans le Charollais le faire combattre les Gens du Roy qui
n'estoient pas en si grand nombre.

Messire Claude de Toulongeon Sgr de la Bastie Envoya ses Heraults à ceux de Tournus pour les sommer d'eux mettre en l'obeissance de Mad.elle de Bourg.ne autrement qu'il les assaudroit et bruleroit. Le 23 Juin 1477 les mesmes heraults lui à Chalon pour les mesmes sujet. Lesquels firent response audit Herault par la voye des Lebeuins qu'ils feroient de mesme que ceux de Dijon feroient pour Madite Dame.elle de Bourg.ne estans en grande Puissance audit Chalon.

Les habitans de Belleville et Villefranche en Beaujolois firent grande diligence d'envoyer les arbalestiers des Baiages Prevostez et Chastellenies circonvoisines du Pays de Maconnois pour secourir ceux de Tournus assiegez par les Allemands et Comtois. Mais ils trouverent qu'il s'estoient retirez de leurdite Ville.

Les Fauxbourgs de St. Jengoul bruslez par ledit Guillaume de Martigny accompagné de plusieurs Allemans et Envoys ennemis du Roi n'ayant pu prendre ladite Ville.

Le Chastel de Couches fut assiegé par ledit Guillaume de Martigny tellement q.' Mgr le Gouverneur et Bailly de Mascon qui estoit à Bourbon Lancys manda à Messires Louis Dubois Chr Sgr de Presles Lieutenant au fait de la guerre de mondit Sgr le Bailly qu'il fit garder les Passages sur la Riviere de Saone pour obvier que les Ennemis n'eussent aucun secours et qu'en bref l'armée descendoit pour venir secourir le Pays de Charollois et le Chastel dudit Couches au Mois de Juillet 1477.

Il fut publié par tous les Pays de Bourgogne aux lieux où l'on avoit accoutumé de faire cris que Mgr de Craon en la rencontre qu'il avoit eue au Comté de Bourg.ne et les Allemans Ennemis du Roi conduits par les Sgr de Chastel Guyon auroient estés rués sus par les Gens du Roy ce avoit esté Mgr de Craon victorieux au lieu dit les Pins où ledit Sgr de Chastelguyon avoit esté pris et emprisonné et les champ lui estoit demeuré. Dequoi il donnoit avis affin d'en louer Dieu ainsi qu'il appartenoit, le quel l'on ne crut audit Guillaume de Martigny qui disoit le contraire d'un ladite Ville pour secourir les Sujets du Roy. au Mois de Juillet 1477.

Mgr Louis Dubois Sgr de Presles Chr Lieutenant au fait de la Guerre de Mgr le Bailly de Mascon lui envoya en diligence pour aller à Bourbon Lancys où il estoit par ordre de Mgr de Craon qu'il y auroit grande commotion en Duché à Dijon tellement qu'un nommé Christophe Vion et ses Complices avoient tués ce meurtri Mgr les Presd.t de Bourgogne et vouloient tenir parti contre le Roi, le que ces nouvelles venues à Chalon les habitans d'icelle Ville vouloient s'estoient assembler et faisoient grand Tumulte pour mettre audit Chalon les Sgr de la Bastie Toulongeon et grand nombre d'Ennemis ayans les Lebeuins parlementé avec eux aux fauxbourgs St Laurain ainsi qu'il l'avoit appris par six des principaux Bourgeois dudit Chalon qui s'estoient à ces fins venus retraire audit Mascon, les prians de venir en ladite Ville affin de soulager le Peuple et qu'il ne fut point effrayé de ces nouvelles, au Mois de Juillet 1477. Son

Jean de Torcy tenant parti contraire au Roy Louys Prisonnier au Chastel de Dercy de Vaux avec une de ses gardes.

Messire Claude de Rochebaron Chr Sgr de Dercy mourut laissant ledit mais laissant un fils pupil.

Le 20.e Juillet 1477 Mgr de Craon fut au Charollois avec l'armée du Roi où il reprit Dondain que tenoit Guillaume de Martigny et autres Places à lui ledit de Martigny pris prisonnier par led. Sgr de Craon.

Alexandre du Saulx fut decapité Jeanne Dordain.

1478.

Au Compte du.d Théon Maignier pour l'année finie le Dernier Septembre 1478.

Hugues Sgr de Chantemerle et dit la Clayette ont Due Roy de la Chastellenie du Bois Ste Marie ses hoirs, Successeurs mâles et femelles nos procreez et descendans de sa chair en loyal mariage par Lettres Données ad vras aux Mois de Septembre 1477. en consideration des Services &c.

Noble homme Estienne de Nanton Sgr de Crusilles fut condamné en cent livres d'amende pour avoir fait plusieurs violences à un Sergent du Roy et aux habitans de Gratay dont il appella al la Venerable Cour de Parlement à Paris.

Noble et puissant Sgr Messire Jean de Damas Chr Sgr de Clessy le de St Amour Con.er Chambellan du Roy son Lieutenant General et Gouverneur ens les Pays et Comté de Maconnois et Bailly dudit Maconnois eut Don du Roi de tous le profit du fief dudit Baiage de Macon par Lettres Données ad vras le 23 Mars 1476 outre 1200.tt de pention et 400.tt de gages.

Théon Gaiches Capitaine de St Jengoul eut deux cens livres de pension du Roi par Lettres Données à Meaux le 13 Avril 1477.

Mgr de Clessy Gouverneur de Maconnois ayant eu avis que Mgr de Craon avoit eu de l'affaire avec les Allemans qui estoient sortis hors de Dole sur l'armée du Roy tellement que ledit Sgr avoit levé l'ost et retiré ladite armée decà la Riviere de Saone en la Duché de Bourgogne dont tout les Pays estoit fort scandalisé le que mesme les Garnisons qui estoient à Cluisery et Lisery de l'obeissance du Roy Commandées par Mons.r de Myolans, abandonnoient leurs Places fit assembler les Bans et Arrieres dudit Maconnois pour resister aux Ennemis.

Tous les Nobles du Pays de Maconnois assemblés et autres portans armes par Mandement de Mgr le Bailly pour resister aux Allemands qui vouloient traverser la Riviere de Saone à Tournus ayant pris la Ville de Cluisery et le Chateau de Lisery depuis le Departement de l'armée Devant Dole. L'assemblée des Nobles se fit à St Jean Chain proche Macon.

Les Ennemis voulurent passer aux bateaux de la Riviere de Seille pour entrer aux Masconnois. Robert Damuelliz Preuost des Mareschaux du Roi, Antoine de Chauvel Cuyer Sgr de Loyse fit assembler tous les francs Archers des Chastellenies du Masconnois sur les Ports et Passages de la Riviere de Saone depuis St. Jehan jusques à Tournus pour deffendre le passage aux Allemands.

Le Sgr de Myolans Capitaine de la Garnison de Tournus demanda au Seneschal de Lyon cent francs archers pour renforcer sa garnison à cause que les Allemands vouloient assieger lad. Ville de Tournus.

Lannonceaux mis à Chambilly par les officiers de Mgr de Bourbon ostez par les officiers du Roy à Macon d'autant que ledit Chambilly appartient en toute justice ausdittes Majestez.

Chapt de Draps vers pour Couvrir et Tapisser les Sieges, bancs et Barques de la Chambre du Con.el du Roi à Macon à cause que ceux qui estoient en appartenant estoient usez et pourris, en laquelle Chambre on auoit accoutumé tenir les Con.el et expedier les Causes de la Cour du Daugy dudit Macon. Treize aunes de Drap vert en largo al'vne de Macon.

1479:

Au Compte dudit Maignin pour l'année finie le Veuriers Septembre 1479.

La Place de Sepcotines appartenant a Jean de Gemigny Preuost de Macon fut bruslée par Guillaume de Martigny tenant parti contraire au Roy en l'an 1477.

Denys Prisques demeurant a Macon. Le Roi fit don de la Preuosté de St. André le Desert a Philibert de Lespinasse Son Echanson par lettres Données à Estrées le Pont le 9. Juin 1477.

Messire Jean de Damas Sr. de Cormaillon Sgr de Beaudediet Con.er et Chambellan du Roi Gouuerneur de Mascon auoit Six milles liures par an de pension du Roy reduittes à deux milles francs pour ses gages, Pentions et autres Dons, pour les offices de Gouuerneur et Bailly de Mascon.

Maistre Pierre Guillaud Con.er et M.e des Requestes de l'Hotel du Roy fut institué par Mgr le Gouuerneur et Bailly de Mascon Son Lieutenant audit Daugy par Son Mandement du 20. Janvier 1478 au lieu de M.e Guillaume le Neburs, et ce en vertu du pouuoir que ledit Sgr Gouuerneur auoit du Roy de commettre et instituer tels officiers au Pays de Mascon qu'il lui sembleroit, auquel office ledit Guillaud fut confirmé par Lettres Patentes du Roy Donnés à Dijon le 1.er Aoust 1479 aux gages de cent francs par an.

Philippes de Buxeul Cuyer Sgr de Martines et Damoizelle Isabeau de Chasa Sa femme eurent Soixante et douze liures, par Ordonnances de Mgr le Gouuerneur de Mascon taxé à cause de leur pauureté que des portes qu'ils auoient faittes pendant les guerres. Nicolas Bouard habitant de Mascon.

Maistre Nicolas Bouesseau l'un des Mess.rs des Comptes pour le Roi à Dijon et Jean Salmon de Chalon furent pris Prisonniers proche Dijon et menés au Comté de Bourg.ne et de là à Bourg en Bresse par trois Soldats du Comté de Bourg.ne au préjudice des Treues publiées. Lesquels Soldats furent amener Prisonniers de Mascon à la poursuitte de Mgr le Gouuerneur de Bourg.ne par les officiers de Bresse au Mois de Nouemb. 1478 le 1.er Samedy suiuant furent amenez aux Prisons de Dijon par trois archers de Mgr le Preuost des Mareschaux de France suiuant les Lettres que Mgr d'Albigni le Jeune de Con.el à Dijon en Leriuirent à Mgr d'Amargé Lieutenant de Mgr le Gouuerneur et Bailly de Mascon. Thouard le Merault alla à Boudain vers Mgr de Bresse pour auoir Lpedition desd. Prisonniers.

Noble homme François Gay Chastellain et Capitaine de Chastel de Courgenon.

Mandé pour le Service du Roy il fut dit Suisses.

Le Roi Escrit à Mgr le Gouuerneur de Mascon par un Heraut de Son Escrit qu'il lui Enuoya Exprés pour apporter certains Receptes de Medecines que le Roi vouloit auoir, et estoit lors led. Sgr Gouuerneur à Chanssailles, au Mois de Janvier 1478.

1480:

Au Compte dudit Maignin pour l'année finie le Veuriers Septembre 1480.

Par Lettres Patentes du Roi Données à Plusiers le 24. Nouembre 1479. Jean de Gemingy Cuyer fut Don Sa vie durant par reuenu de la Preuosté de Macon.

Le Roi fit don dudit Phlm Maignin Receueur du Domaine de Mascon du Peage de Solad. Ville pendant dix ans par lettres Données à Montsaulnoys les Chinon le 19. Decembre 1479. en l'apostille mis en marge de cet Article il est dit. Il Semble que le bail et Delaissement par le feu Roi aud. Receueur est contre toute Equité et raison et mesmement contre les Ord.ces de cette Chambre par Lesquelles est deffendu és officiers de Receptes de non prendre ne mettre à prix aucunes fermes Dependantes de leurs Receptes. C'est pourquoi il fut ordonné audit Receueur de se charger de Semblable Somme que l'precedente Année.

Le Roy ordonne par ses lettres données à Dijon le 1er octobre que le 22. May 1479 adressées au Bailly de Mascon ou son Lieutenant que la Maison à lui appartenant audit Mascon appellée la Maison en vignes qui ne contenoit que huit ou neuf pieds assises près de l'Entrée du Cloistre de l'Eglise Cathedralle dudit Mascon en lieu bien bruit et qui empeschoit l'une des principales rues de ladite Ville en lieu le plus public fut abattue et demolie sans plus souffrir y estre faite aucune Maison ou Edifice, ladite Majesté ne tirant aucun revenu de ladite Maison que 5tt ou 6tt par an.

Les eaux et forets du Roi estant au dessous du Pont de Mascon furent ordonnées pour trois ans 106tt.

Le Preuost de Mascon avoit la Police de ladite Ville et jugeoit les Contraventions aux Ordonnances.

Les Juges de Dufpeut Lieuten. et Dam. elle Isabeau de Chassaux eurent Don du Roy du Revenu de la Chastellenie de Pyniers leurs vies durant, par Lettres données à la Motte de Ley le 28. aoust 1479.

Jugement proferé aux halles de Macon contre une femme condamnée estre pendue par les Echevins.

Noble homme Claude de Tenarre alias Poulterain Lieutenant Seigneur dudit Lieu.

Le Preuost de Mascon avoit l'execution des Sentences Criminelles rendues par les Echevins dudit Lieu.

Informations ordonnées estre faites par le Roy contre Jagues de Bellecombe.

Assemblée des Nobles et Feodaux aux environs de St. Gengoux au 28e Janvier 1479.

Noble homme Jean de Serrieres Lieutenant de Mgr le Mal de Bourg.ne Capitaine de cent Lances que le Roy lui avoit baillées en charge et conduitte.

Noble homme Jean de Gemigny Sgr Desserines Bailly de Sevrey parle Maistre en la haute Justice au Criminel estant aux Prisons de Mgr le Cardinal de Mascon pour sorcelerie.

1481:

Au Compte dudit Maignien pour l'année finies le dernier Septembre 1481.

Maistre Robert Berard Licentié en Loix Lieutenant general de Mgr le Bailly de Mascon et Garde du Scel commun du Roy qui fait deux offices lesquels le Roy par deux de ses Lettres Patentes données à

Arras le 29. Mars 1478. lui donna lesdits deux offices lesquels Me. Nicolas le Tual son oncle avoit exercés vacans par la resignation au profit dud. Berraud entre les mains de Mgr le Chancelier et fit ledit Berraud le Serment accoutumé és mains de Noble et puissant Sgr Messire Jean Descurs Chr. Sgr de la Barde Bailly de Macon et Senechal de Lyon, Commissaire deputé par le Roy à executer certain Arrest de Parlement donné par led. Berraud, contre Me. Guillaume Feburo le 23e. Decembre 1478 touchant la saisine dudit office, lequel Senechal après le Serment receu mit en possession ledit ledit Me. Berraud led. Offices le 9. fevrier 1478. aux gages de 150tt par an.

Phlin Olivier et Jean de Saigy freres Enfans de feu Olivier de Saigey en son vivant garde et Capitaine de la grande Tour du Pont de la Ville de Macon.

Maistre Phlin de la Feté licentié en Loix Con.r du Roi institués Garde et Capitaine de la grande Tour du Pont de Macon par Mgr l'Evesque de Maillezais Lieutenant du Roy en ses Pays, Duchés et Comtés de Bourgogne vacquant par le Trepas dudit de Saigey. Ou le Serment ez mains du Lieutenant du Preuost de Macon. Sur confirmé audit office par Lettres Patentes du Roy du 26. fevrier 1480. aux gages de 11tt 8s. 1d. sole par an.

Phlin de Saigey Garde des Clefs des halles de la Ville de Macon par Lettres Patentes du Roy données à Rouen le 28 Decembre 1479 par la resignation d'Olivier de Saigey son Pere, fit le Serment ez mains du Lieutenant gnal du Bailly de Macon, aux gages de 100s. par an.

Lancelot de Vesure Lieuten d'Estrie du Roy en don du revenu du Scel estably en la Cour du Baiage de Macon par Lettres Données au Plessis du Parc lez Tours le 21. octobre 1478. Les fiefs et Rumones assignées sur ledit Scel payées.

Le Pont des Marbes assis au bout de la Chaussée du quartier de la Porte St Antoine de Macon pour aller à Tournus fut refait aux depens du Roy d'autant qu'il y prend peage.

Mainard de Villiers Capitaine du Chastel de Montmerle au Pays de Dombes.

Femme brulée pour crime d'heresie, il fut fait un Chaffaut où les Officiers du Roi de Macon se mirent quand ils prescha ladite femme, le fut sur ledit Chaffaut donnée la sentence contre elle.

Les Roi fit publier ses Defenses par le Bailly et Chastellain du Masconnois, de ne laisser passer par les Estroits de leurs Jurisdictions aucuns Allemans, Lorrains ne autres Gens qui sous ombre de la Croisée voudroient aller au pays de Provence pour le Duc de Lorraine à l'encontre du Roy de

Predit et que le nommé Menard Requerre qui estoit audit Duc de Lorraine
noyé par eau et par Terre fut mis en arresté.

Jean Descuriaux Citoyen et Maitre des foires de Macon fit mettre au
Registre vre Rentier Dudit Criminelle donnée par la Cour du Bailly dudit
Lieu Prononcé par Guillaume de Cours du Lieu de St Loup Sadit Prestre
Macon à l'encontre de Guillaume de Cours du Lieu de St Loup Sadit Prestre
Lequel pour avoir esté convaincu de Crime d'heresie et de Sorcelerie et par vn
Public et de Sorcellerie avoit fait plusieurs Sacrifices contre la Majesté de Dieu
notre Createur et la foi Chrestienne fut publiquement en ladite Ville de Macon en
la Rue de la Cour du Preuot par Reuerend Pere en Dieu Messire Jean Eueque
d'icelle Cour fut condamné a estre vifs et brulé. Ce qui fut executé pendant la
foire d'Août 1481.

1482:

Du Compte dudit Maignin pour
L'année finie le Dernier Septembre 1482

Messire Denois Desnoyers Prestre Chapellain de la Chapelle du
Chatel de Macon par Lettres de Mgr l'Euesque de Maillezais Lieutenant du Roy
en ce Pays de Bourgogne, vacantes par la mort de Mess. Jean Jacopin le
par Lettres dudit Sgr Euesque du 6. May 1481. mis en possession par le Lieut.
general au Bailly le 2. Juin audit an. 12 tt. 10 s. par an.

Nobles hommes Guillaumes et Symonet des Buissent Citoyen freres Sgrs
du Lare fils de feu Noble homme Girard des Buissent auoient 28 tt. 10 s. en
chef sur le Domaine de Macon.

Louis Chevalier Sgr de St Moris et Marguerite Chevrier sa soeur
femme de Guy de Prostées Citoyen auoit six vingt dix liures chacun an en
chef sur le Domaine de Macon.

Noble Sgr Messire Guy Dusyo Chr Sgr de Vaudrey Con. et
Chambellan du Roy Son Gouuerneur et Bailly des Maconnois auoit 600 tt de
pension du Roi chacun an, de mesme que Noble et puissant Sgr M.
Jean de Damas Chr Sgr de Cleffy et de St Symono Con. Chambellan
du Roy Gouuerneur et Bailly des Maconnois Son predecesseur et aux mesmes
conditions y compris les gages de Gouuerneur de Bailly &c.

Gabriel de St Julien

Gabriel de St Julien Sgr de Balleurre institué Capitaine du
Chatel de Chatelneuf au Baugy de Macon par Lettres de Mgr de Duc
Baudricour Lieutenant general du Roy en Gouuernement de Bourgne Chartrois
et Maconnois et Nyuernois du 18e Decemb. 1481. vacante par la mort
de Michel de Damas Sgr de la Bazolle. fit le Serment en mains dudit
Gouuerneur. Verifiées par Messrs des Comptes aux gages de 45 tt.

Louis de Sirus Sgr des Cours et de la Vieille Bastie Citoyen d'Leurieu du
Roi institué Capitaine et Chastellain du Chatel de Macon en l'absence et sous
et comme Lieutenant de Mgr le Gouuerneur des Maconnois par Lettres Patentes
du Roy Données à Dijon le 2. Nouv. 1479. aux gages de 150 tt. par an. Duquel
office il fit le Serment es mains de Messires Jaques Damazé Chr Sgr
dudit lieu et de Chauffailles, Lieutenant de monsr le Sgr le Gouuerneur des Maconnois
qui le mit en possession dudit office le 2. Septemb. 1479.

Le Roi commanda que l'on lui fit un bateau à Macon pour Son
retour de Son voyage de St Claude au Mois d'Auril 1482.

Honnorable homme Mongin Cuinier Lieutenant gnal de Noble
homme Jean de Gemugny Citoyen Sgr Desserines Preuot de Macon.

Assemblée des Gentils hommes Chefs et tenerestes et Gens d'armes
pour le Comte de Bresse

Mgr Desliens fut mis Prisonnier par Mgr le Comte d'Arlachambre
Gouuerneur de Sauoye.

Mgr d'Arlachambre tenoit Prisonnier Mgr de Sauoye. Le
Roy Enuoya à Lyon Mgr d'Argenton et Antoine de Mortillon
Son Mr d'hôtel au Mois de Januier 1481. Mre Bourbon de Parcy
Elu de Lyon et Mr d'hôtel du Roy.

Il fut publié par tous les Baiage de Maconnois une Ordce de
Mgr le Bailly et de Mgr d'Argenton du Mois de Januier 1481. Que
tous Nobles et autres tenans Chef du Roy qui auoient accoustumé de
suiure les armées se tinssent prets et appareillés en leurs hôtels pour seruir
le Roy incontinent que l'on les manderoit pour aller où il leur seroit
ordonné.

Mgr le Bailly de Macon et Mgr de Mortillon escriuirent à
Mgr le Gouuerneur de Bourgne d'Enuoyer et faire venir audit Macon
toute l'Artillerie que le Roi auoit à Dijon et Autunois affin de la
faire mener et conduire en Sauoye ainsi que par Mgr d'Argenton Mgr
de Mortillon et ledit Bailly auoit esté Conclud et ordonné. Au Mois
de Januier 1481.

Cette Artillerie fut amenée par eau jusques à Macon en quattre Batteaux le 8.e Febvrier 1481.

Mgr le Bailly de Maconnois Manda à Mgr le Gouverneur de Bourg.ne qui estoit à Dijon de ne point faire avancer les Gens de guerre à Mascon pour entrer en Bresse et Savoye ainsi qu'il avoit esté resolu d'autant que Mgr d'Argenton avoit eu nouvelles assurées du Pays de Savoye que Mgr de la Chambre estoit détenu Prisonnier en Piedmont tellement qu'il n'estoit pas besoin que lesd Gens de guerre tirassent plus avant.

Jean de Saubier Ecuyer Sgr de St. Florentin Con.er Chambellan du Roy Bailly de Melun Comm.re du Roy pour faire les montres des Nobles des Duchéat Comté de Bourg.ne fit faire montre à Autun le 1.er de Mars 1480.

Antoine de Sagie demeurant à Mascon Lieutenant de Mgr le Prevost des Mareschaux de France. Pierre Perret Cordier habitant de Macon.

1483:

Au Compte dudit Maignin pour l'Année finie le dernier Septemb. 1483.

La Chatellenie de Cherlieu au Siege de Chambilly Admodiée à Nicolas Bernardon.

Edouard de la Magdeleine Admodiateur de la Chatellenie de Chatelneuf.

Jaquot Mussy de St. Gengou fut condamné en dix livres d'Amandes pour desobeissances à Justice.

Philippes de la Roche Ecuyer Sgr de Dauperrier institué Capitaine des Chatel et Ville de ~~Neuf~~ Châtel neuf au Maconnois par Lettres Patentes du Roi données à Thouars le 24. Decemb. 1481 vacquant par le Trepas de Michel Damas dit de la Bazolle. fit le Serment ès mains de M.re Guy Dusie Ch.er Gouverneur et Bailly de Maconnois. Gabriel de St. Eulien fut osté dudit office n'ayant Provisions q.e de Mgr le Gouverneur de Bourg.ne comme aussi Jean de Tinteville Ch.er qui disoit en avoir les Provisions.

Antoine de Roches Ecuyer Forestier du bois de Malessart au Comté de Maconnois.

Madame la Comtesse de Bresse Ecrivit à Mgr le Bailly de Macon que Mgr le Comte de Bresse son Mary estoit allé en Allemagne et étoit à Bâle. Au Mois de Novemb. 1482: dont ledit Bailly donna avis à Mgr le Gouverneur de Bourg.ne pour en avertir le Roy.

Mgr le Bailly de Maconnois fit assembler à Macon les Gens d'Eglize Ch.ers Nobles Bourgeois et autres Gens des trois Etats de son Ressort pour voir les Lettres que le Roi nostre Sire lui Ecrivoit pour bailler leurs consentements aux Traittez de la paix et mariage de Mgr le Dauphin ainsi que lesd. Lettres Expresses du Roi le portoient, Lesquels Gens d'Eglize, Ch.ers Nobles, Bourgeois et autres desd. Etats le Dimanche avant Noel baillerent leurs consentemens ainsi que mandé avoit esté aud. Bailly par le Roy, le depuis cinq ou six jours aprés l'Assemblée dessusd. Ledit Bailly receut autres Lettres Closes du Roy par Lesquelles il lui mandoit faire r'assembler tous lesd. des Etats dudit Pays pour refaire de nouvel lesd. consentement en la forme et maniere que le Roy lui avoit Envoyé, tellement que lesd.s des Etats r'assemblées de nouvel suivant le Mandement de mondit Sgr le Bailly reffirent lesd. Consentemens ainsy qu'ils devoient.

Deux Femmes de Macon convaincues par l'Inquisiteur de la Sainte Foy Catholique de Crime d'heresie et declarées par lui heretiques, Sodomites, homicides et Idolatres, comme Membres secs et pourris furent remises au Bailly comme au bras Séculier pour en faire Execution et Justice furent par le Lieutenant dudit Bailly Condamnées a estre ars et bruslées au Mois de Janvier 1482: Autre femme bruslée pour estre heretique, avoit fait Serment et s'estre donnée à l'Ennemy d'Enfer.

Le Roy ordonna que la place de Lucille en Savoye seroit assiegée, à cet Effect le banc et Arrierbanc du Masconnois et Lyonnois fut publié. Claude Bernardon Prevost de St. Gengoul le Royal.

1484:

Au Compte de Guillaume Letisse Receveur du Domaine de Mascon pour l'Année finie le dernier Septembre 1484 cautionné par Claude Letisse Marchant dmt à Grenoble.

Perrenet Galloppin Fermier des Rentes dues à Viriset.

Claude de Genas Sgr de Soreyne au lieu de feu Mesire Louis de Genas son Pere auoit 200.tt Sur le Domaine de Macon au lieu de Jurement de la Marbe Dagen par feu le Roy Mrés ainsy qu'il est dit cy deuant dont il reprenoit de fief du Roy.

Noble Sgr Messire Jean de la Roche Chr Sgr de Chabannes Con.er et Chamballan du Roy. institué Bailly Royal de Macon par Lettres Patentes Données à Amboise le 9. Octobre 1483 Sit le Serment en Parlement à Paris le 26. Juillet 1484. et Entre les Mains de Mgr le Chancelier le 19. Octobre 1483. Ledit office vacant en ce qu'il n'y auoit point esté pourveu depuis la mort du Roy Louis XI. C'est a dire que par la mort des Roys tous offices vacquent.

Claude Lemet Procureur du Roy au Bâilage de Macon mourut le 29. Mars 1483.

Collin de Lingonnois Lieutenant Capitaine et Chastellain de St Gengoul le Royal par Lettres de Mgr de Baudricourt Lieutenant general du Roy et Gouuerneur de Dourg.ne par Lettres Données à Tarascon en Prouence le 10. Juin 1483. en lieu d'Alonce de Segonne vacant par son trepas aux gages de 50.tt par an confirmés par Lettres Patentes du Roy du 18. Octobre 1483 Données à Amboise.

Criminel accusé de Volleries fut condamné que ses cheueux lui seroient rongnés et après fustigé de verges par la Ville de Macon.

Louis des Fours Sgr des Tours Lieutenant au fait de la Iaquerie pour Mgr le Bailly de Macon.

Noble homme Pierre de la Guiche Lieutenant accusé d'auoir tué Jean Prisque fils de Marnes de Prisque Marchand de Macon lui demandant l'argent qu'il lui deuoit

1485:

Au Compte dud. Letisse pour l'année finie le dernier Septembre 1485:

La Ferme de la Preuosté de Macon fut deliurée à Maingin Marion Xainier Citoyen dudit moyennant deux cens Liures par an par Mgr l'Euesque et Duc de Langres Pair de France Lieutenant gnal du Roy

en ses Pays de Dourg.ne en la Chambre du Con.l à Dijon qui estoit en la Chambre des Comptes. Lancelot de Besure Iuge Prouis de l'hostel du Roi.

Maistre Nicole Dauptin Bachelier en decret institué Procur du Roy au Bâilage de Macon par Lettres Patens du Roy Données à Amboise le 2. Auril 1483 Sit le Serment és mains du Bailly de Macon aux gages de 45.tt par an.

Honnorables hommes et Sages Maistre Xainier Preuost de Macon pour le Roy. Nicole Dauptin Procureur audit Bâilage, Pierre Maumain Notaire, Jean Riboud Citoyen dudit Macon et Maurice Flory Sergent Royal estans allés à Cluny pour l'Execution de certaine Sentence rendue au Bâilage dudit Macon, Contre Messire Jean de Bourbon perpetuel Administrateur de l'Abbaye de Cluny, Venerables et Religieuses Personnes Dampt Jean de Lugny Sous Chambrier, François de Menton Tresorier en ladite Abbaye, Jean des Larges Capitaine du Charet de Loudun. Religieux de lad. Abbaye. Antoine Godin Procureur d'icelle et autres prinderent Prisonniers lesdits Officiers dudit Bâilage de Macon Lesquels se pourueurent au Parlement de Paris où par arrest ils furent condamnés à comparoir en personne Seruir les Gens d'Eglize Surpeine d'estre imposés de tarifs conuenables des cas à eux imposés et les Lais qui ne purent estre pris au Corps pour les mener en la Conciergerie du Palais pour repondre sur lesdites Rebellions et desobeissances à Justice Seprenendans Exemps de la Justice du Bailly de Macon.

Arrest du Parlement de Paris de l'an 1300 donné à la poursuitte des Venerables Doyen et Chapitre de Macon, le Procureur du Roy joints auec eux à l'Encontre des Abbés et Officiers de Cluny par lequel pour aucuns Rebellions et desobeissances Contre les Iugemens du Bailly de Macon, ils furent condamnés en l'amande de 5000.tt au profit du Roy.

1486:

Au Compte dudit Letisse pour l'année finie le Dernier Septemb. 1486.

Noble homme Guill.e Daiz Iuge Commis de Mal Chastellenie de St Gengoul.

Serment de fidelité presté de nouveau au Roy par les habitans du Maconnois des trois ordres à Louis de Seurs Escuyer Sgr des Tours Lieutenant de Mgr le Bailly au fait de la guerre, Subrogé au lieu dudit Bailly à recevoir ledt Serment par Nobles et puissant Sgr Mre Phes Loz Sgr de la Roche Commre deputés en cette partie par le Roi à recevoir les Foys, Hommages et Hommages des Nobles. autres gens dudit Pays de Maconnois. Serment et Hommage des Abbés Religieux, Bourgeois et bans de Tournus, de cette de Mascon.

Le Bailly de Macon fit assembler les trois Etats audit Macon au Mois de Janvier 1484. au Sujet des 100000 ll octroyés au Roy pour son joyeux Avenement à la Couronne. Lesquels des trois Etats s'envoyerent à Dijon des Deputés pour consentir ledit Octroy.

1487:

Au Compte dudit Letisse pour l'année finie le dernier Septembre 1487.

La Chatellenie Dijoise amodiée à Jean de Gobeau Seigneur de Chaboutes La Chatellenie de St Jengoul amodiée à Noble homme Amblard Thiaut.

Les Chatellenies de Varennes en Dijonnoise amodiées à Noble homme Jean de Semur Escuyer Sgr de Saurigny et de Cremoux

Claude Gaichet Escuyer Capitaine et Chatellain de St Jengoul le Royal par la resignation de Jollin de Lingonais par Lettres de Mgr le Gouverneur de Bourgne confirmées par Lettres du Roy données au Bois de Vincennes le 25e Mars 1485.

Jugues Gasteraud Clerc des Comptes à Dijon fut envoyé par Messeigneurs des Comptes au Mois de Janvier 1484 et May 1485 vers le Roy, Mgr son Chancelier, Mgr le Gouverneur de Bourgogne Messeigneurs des Finances et general de Bourgogne leur porter Lettres closes de par ledit Sgr des Comptes et pour leur dire de bouche que mesd. Sgrs des Comptes avoit mis à l'execution contre tous

les Lettres de revocation des choses alienées du Domaine du Roy accordées contre Mgr de Bresse, Mgr de Chastelguyon, Mgr le Mal de Bourgne le Sgr de Givry et Messire Claude de Vaudrey affin de Semoir si lesd. Lettres seroient aussi executoires contre eux.

Maistre Humbert Fustailler Vice-Regent de Mgr le Bailly de Mascon. Le Meix Dalexis en la Paroisse de St Martin Sur Guye pretendu estre du Ressort du Dange de Mascon et par les officiers de Chalon estre du Dange dud. Chalon.

Il fut informé de l'autorité du Bailly de Macon, Contre Noble homme Claude de St Point Escuyer Sgr de la Salle de ce qui avoit usurpé sur le Roy depuis Stre en son ancien de Charbonnieres pres Mascon certains Serfs, hommes, Sujets et Justiciables au Roy en toute Justice moyenne et basse, lesquels il a fait confesser estre ses hommes, mesmement en la Rue franche qui est de Stane et Meud tellement qu'il s'en fait nommer Sgr Justicier de tout ce qui appartient au Roy audit lieu de Charbonnieres ou il avoit institué Juges et Sergens tenir Cour et Assises en son nom, le tenoit aussy led. Desr Point au lieu de la Salle une Mesure plus grande que celle de Mascon dont il doit user de semblable.

1488:

Au Compte dud. Letisse pour l'année finie le dernier Septemb. 1488.

R. P. en Dieu Mgr l'Evesque Duc de Langres Pair de France Lieutenant général du Roy en ses Duchés et Comtés de Bourgne par ses Lettres Patentes données à Dijon le 11e Octobre 1487. conferra à Mre Etienne de la Fertté Chanoine à Mascon la Chapelle fondée au Chastel de Macon vacante par le Trepas de Messire Barthelemy Rosset, fut mis en possession par Mre Robert Berard Con. du Roy Lieutenant gnal de Mgr le Bailly dudit Mascon En consequence Jaquey Messrs des Comptes manderent audit Receveur de payer 12 ll 10 s etrennes à un audit Letisse. Pierre de la Plaine trouva Saisy de rompures d'or fut condamné par les Citoyens Bourgeois et bans de Mascon au bannissemt perpetuel du Royaume de France.

1489:

Au Compte dud. Leisse Pour

Année finie au dernier septembre 1489.

La Chastellenie de Sulches qui estoit de tout temps de la Recette de Macon fut de celle d'autre

Honnorable homme et saige Me Anthoine du Moulin Lieutenant de Macon pour avoir fait le guet en armes la Veille St. Laurens pour ladicte Ville aux trois francs ainsy que ses predecesseurs avoient et accoustumé d'avoir chacun an.

Claude Sgr de Salornay Lunyer et honnorable homme Nicolas Bernardin Substitut du Procureur du Roy au Baillage de Macon furent à Lyon porter le Rolle de ceux dudit Baillage qui devoient servir au Ban et arrierebanc à Noble et puissant Sgr Messire Loys Sgr de l'Espinace de Chauffy, et de Maulmirio Commissaires depputez par le Roy pour mettre sus et passer les montres des Nobles et autres tenus à servir au banc et arrierebanc des Seneschaussées de Lyonnois, Baillages de Maconois Beaujolois et Forez.

La Corde qui estoit attachée à des Pilliers de ça et de là la Riviere de Loire pour traverser lad. Riviere de Marcigny les Nonnains qui est sur le Fleuve sur Maconnois et au Bourbonnois fut coupée du costé dudit Pays et les Pilliers ostés au grand préjudice du Roy Surquoy fut Envoyé à Molins de la part du Bailly de Macon pour en faire plaintes aux Officiers dudit Lieu.

Jo Nommé Boillon de Pierre Clou Jaune Nonnigeon fut condamné à estre mis dans une grande Chaudiere de Cuivre pleine d'huille et eau bouillantes, et fut fait un Engin de bois pour asseoir le Criminel sur lad. Chaudiere quand on le jetta dedans.

Pierre Dubois de Baugé fut condamné par la Cour du Baillage de Macon et Citoyens et ladicte Ville a estre fustigé par la Ville et Carrefourgs et banny du Royaume de France. Il y a encore de semblables Jugemens conjointement par les Officiers Royaux et hauts dud. Macon audit Compte et autres.

Le Lieutenant au Baillage de Macon fut fait deux fers pour marquer les cuirs et affin d'euiter les fraudes.

Le Sgr de Marcilly fut Commis par le Roy à conduire les Nobles et autres Gens de guerre Sujets au banc et arrierebanc du Pays de Maconnois.

Les Sceaux de la Cour du Baillage de Maconnois furent refaits sçavoir un d'argent pour Macon, et deux de Latton dont l'un fut envoyé à St. Gengoul le royal et l'autre fut donné aux Sergens Royaux pour s'en servir quand ils vont sur les Champs.

Messire Phie de la Baulme Chr Sgr de Perrex Jacques de Marechal Sgr de Surzan Son pleige.

Phie Textoris Clerc Notaire du bois St. Mre à Mares.

1490:

Au Compte dudit Leisse Pour

L'année finie le dernier Septemb. 1490:

Benoist Popon Bourgeois et Citoyen de Macon Lyon fermier du Peage de Macon.

La Chastellenie du Pont de Chaumont qui estoit de nouvelle creation de la Recette de Macon fut remise à celle de Chalon. Jean Balard et Nicolas Perjus Sergens Royal habitans de Macon.

Mandement du Roy publié à Macon par lequel estoit mandé au Bailly dudit lieu que si aucuns Compagnons de guerre du Pays des Ligues Ses hautes et Vemagnes vouloient lors en aucun passer par le Baillage de Macon sans avoir Mandement exprès du Roy Jceluy remonstrer Jouvement de sa en retourner attendu que le Roy ne veut qu'ils soient receus audit Pays. Ledit Mandement endatté du 18. Mars 1489. fut publié à Mascon et entour les Ports de la Riviere de Saone.

Ban et arrierban dudit Baillage convoqué et assemblé à Marcigny les Nonains.

Noble homme Louis d'Arlens Sgr des Tours Capitaine du Chasteau de Macon Lieutenant gnal de Mgr le Bailly de

Mascon au fait de la guerre. Claude de Salornay Sgr dudit Lieu. honnorables hommes Me Claude de la Ferté Licentié en loix et Lieutenant de Me Phert de la ferté Avocat fiscal du Roy au Maconnois. Nicolas Bernardin Substitut du Procureur du Roy et Claude Burgat Sergent royal Commres Deputez pour l'Assemblée du Ban et riere ban du Maconnois.

1491:

Au Compte dudit Letisse pour l'Année finie au dernier Septemb. 1491:

Il fut ordonné que le Receveur rendroit Compte Separé du revenu de la Reue autrement 4d pour Livre et que les charges en depense assignées sur ladite Reue ne seroient cy aprés aussi employées aux Comptes des Domaine de Mascon. elle estoit Admodiée 901.tt 16.s 8.d par An.

Claude Valey de Dampierre Condamné en 40.tt d'Amande par le Lieutenant general du Bailly de Mascon et par Messeigrs les Eleus. sur le fait des Aydes en Maconnois pour certaine fausse caution par lui baillée pour le fait des Aydes. Il y a d'autres semblables Jugemens aud. Compte rendus par le Lieutenant aud. Baage et les Eleus conjointement

Girard de Longuy Sgr de Giury avoit deux mille livres du Roi chacun An

Madame de Vinzelles eut six vingt Livres de recompense à cause que sa Maison fut bruslée par les Bourguignons à la Journée de Bussy

Jean Beraud Portier du Châtel de Mascon.

Moderation faitte aux fermiers du Peage de Mascon en Consideration que Messeigrs de Rothelin Maal de Bourgne et le Gouverneur dudit Pays avoient fait passer cinq cens queues de vin sans payer les droits.

La Recette du passage des Laines au Port de St Jean de Losne qui estoit autrefois de la Recette du Domaine de Mascon en fut distraitte et le droit levé conjointement avec la menue conduitte. Peage.

Philippes de la Roche Ecuyer Capitaine de Châtelneuf.

Les Echevins, Manans, Bourgeois et habitans de Mascon Condamnérent françois de la Coste a estre pendu. Le Prevost dudit Macon avoit le pouvoir de faire faire lad. Exécution. Il ordonna de plus qu'ledit de la Coste seroit traisné sur une claye et a crier mercy a Dieu, au Roy et aux parens de sa femme qu'il avoit tuée.

Venerable et circonspecte personne Me Phert de la Ferté Licentié en Loix Advocat fiscal au Baage de Mascon.

Ban et Arrierban publié au Moix d'Aoust 1491.

Le 17. Octobre 1497 La Chambre des Comptes a Dijon fit deffenses au Receveur du Domaine de Macon de payer cent Livres de gages au Capitaine du Châtel de Macon attendu que c'est le Logis du Bailly dudit Mascon et qu'il n'y a aucun Capitaine qui y fasse residance tellement que lad. Chambre avoit esté decue Jusques alors cuidant qu'il y fit sa residance, Ledit Châtel estant une place ou Maison Enclose dedans la Ville où il n'y a aucune fortifications

1492:

Au Compte dudit Letisse pour l'Année finie le dernier Septemb. 1492:

Noble et puissant Sgr, Mgr henry Sgr de Neufchatel sur Mozelle et d'Epinal, Conr et Chambellan du Roy et Capitaine des gens d'Armes de son Ordonnance eut permission du Roy par ses Lettres Patentes de faire conduire deux cens queues de vin sans payer aucun peage dont les fermiers furent dedommagés sur le prix de leurs fermes.

Jean Velart dit Verjus Sergent Royal de Macon. honnorable homme Jean Descrivieux Citoyen et Maitre des foires froides et chaudes de Mascon.

Me Nicole Dauphin Procureur du Roy és Baage et Judicature Royalle de Macon Vice-Regent de Mgr le Bailly et Juge Royal dud. Macon en l'absence du Lieutenant général de Mgr le Bailly et Avocat du Roy. Nicolas Joly huissier des Parlement de Bourgne René Fremiot Procureur du Comptable en la Chambre des Comptes.

1493:

Au Comptes dudit Letisse pour l'année finie le dernier Septemb. 1493:

Nicolas Berthelot Prebendier de la Chatellenie des Prissés.

Mesire George Desblosses Prestre Chappellain de la Chapelle du Chastel de Macon par lettres de Mgr de Langres Gouverneur de Bourg.ne

Donnée en Dijon le 12. Novemb. 1493: par la resignation de Venerable et discrette personne Maitre Simonne de laquelle Chantre et Chanoine de l'Eglize Cathedralle de Macon.

Venerable et discrette personne Maitre Denard Robert Chanoine de Macon Chapellain de la Chapelle du Chastel de Macon par lettres d'institution de Mgr l'Evesq.e de Langres Gouverneur de Bourg.ne ayant en laditte qualité de Gouverneur pouvoir du Roy par la resignation dudit de Bellouze.

Messire Claude de Seneceaux Ch.er Con.er et Chambellan du Roy et Bailly de Vitry avoit 2000.tt de pension chacun an du Roy en faveur de son Mariage.

Jean de la Grange Cuyer homme d'armes des Ordonnances du Roi sous la charge dudit Sire de la Palisse et Sgr de Graviers. Institué Capitaine du Chastel et Chatellenie de Chastelneuf au Baiage de Macon.

Haut et Puissant Sgr, Mgr le Daudeville Marquis de Rothelin Marechal de Bourg.ne et Mgr d'Espiry son Lieutenant ont fait publier le ban et arrier-ban au Maconnois.

Criminel condamné à avoir les cheveux coupés publiquement et apres estre fustigé par la Ville de Macon et banny. cy ung sol Comptes pour larcins.

Paix faite entre le Roy, le Roy des Romains et l'archiduc son fils publiée.

1494:

Au Compte dud. Letisse pour l'année finie le dernier Septemb. 1494.

Mgr Engilbert de Cleves Comte de Nevers avoit 4000.tt de pension du Roy.

Jaques Barbereau Clerc des Comptes fut à Beaune pour l'Imposition des 2 Mars dues au Roy par les habitans dud.t Ville ainsy qu'il estoit accoutumé es dels.tes Bailliages de Mesdits seigneurs des Comptes.

Huguenin Parsot Prevost de St Gengoul le Royal.

Il fut ordonné pour le Lieutenant dudit Bailly de Macon aux bans des Villes de Tournus, Cluny, St Gengoul le Royal, Mareigny, le Bois Ste Marie, Chastelneuf et aux Nobles du Maconnois de deputer et envoyer audit Macon pour enquerir bien et diligemment par ledit Lieutenant de et sur la verité de effect des Coutumes, usages, et stils accoutumez estre gardés et entretenus et observés esd. Baiage et Judicatures et icelles estre par ledit Lieutenant rédigées par Escrit en forme due et authentique et puis envoyées au Roi notre Sire, pour icelles voir par ledit Sgr en ordonner comme au bien des Sujets d'icelui Sgr le verra que faire se pourra le tout selon la forme et maniere qu'il est contenu esdites Lettres Patentes dudit Sgr desquelles le double est attaché et rendues aux escripts du present Compte.

Jean Marbeuf Marchand Citoyen de Macon

Ordonnance de Mgr de Daudricourt Mareschal des France Lieutenant general et gouverneur pour le Roy en Bourg.ne publiée par tout le Baiage de Macon par laquelle il ordonnoit que tous Prelats, Chapitres Gens d'Eglize, Nobles tenans fiefs du Roy et habitans des bonnes Villes et Communautés qui ont accoutumés eux trouver à la bien venue d'leur Prince et Souverain Sgr fussent et comparussent audit Dijon le 16. Juin 1494.

Maistre Humbert Furailler Licentié en Loix Con.er du Roy Vice-Regent pour Mgr le Bailly de Macon.

Mgr de Chazeron premier M.e d'Hostel du Roy et Mgr de Chaseaudreux aussi M.e d'Hostel ordinaire du Roy entrent ordre de

faire amener audit Macon toutes sortes de Victuailles et en abondance
d'autant que le Roy devoit entrer et venir dans ledt. Ville.

1495:

Au Compte dud. Leiße pour

L'année finie le dernier Septemb. 1495.

Messire Simon Seuenas Chapellain de la Chapelle du Chastel
de Chaalon Macon. Seuena. L'institution n'est rapportée.

La Guerre de Chambilly appartient par moitié au Roy et Madame
la Celeriere de Marcigny les Nonains.

Guillaume le Feure, Charles Descrieux, Humbert Futailler
Claude de la Serre, Vincent Guichard, Thomas Chaudon Licentiez en loix
Con.rs en la Cour du Baiage de Macon.

Mathelin Roby de Macon. honorable homme M.e Nicolas
Bouffeau Con.r du Roy premier M.e des Comptes et Dijon

1496:

Au Compte dudit Leiße pour l'année finie
le dernier Septemb. 1496.

Jean Thiard Bourgeis de St. Gengoul Fermier de la Chatellenie
dudit St. Gengoul. Jean de Longvy Sgr. de Soye vide fourniz
Fauriße.

Maitre Phlin de la Feuté Second Président du Parlement
de Bourg.e avoit 200.tt d'pension sur le Domaine de Macon.

Phlin Damas fils de feu le Bailly de Macon avoit Xx vingt
livres d'pension du Roy.

Marc Bastard de Chantemerle eut don du Roy du revenu
de la Chatellenie du Bois St. Marie.

Le four bannal de St. Gengoul le Royal appartient par
moitié au Roy et à l'abbé de Cluny. honorable homme Jean Benet
Prevost Royal de Macon. honorable homme Jean du Monstier
jadis Prevost de Macon.

Noble homme Godefroy de Chintré prisonnier au Chastel de
Macon pour plusieurs battures et violances par lui commises à Macon contre
Sr. Medecin, ayant ledit de Chintré le mal de Naples, par Sentence
dudit Baiage et Judicature Royale de Macon lui fut deffendu
l'entrée et Conversation dans le Détroit dud. Baiage et Judicature
Royale le 10.e Septembre 1493:

1497:

Au Compte dud. Leiße pour

L'année finie le dernier Septemb. 1497:

Messires Simon Seuenas Chapellain de la Chapelle
du Chastel de Macon.

Nobles hommes Louis de Buxeul Longvy Sgr. fils et héritier
universel de feu Maimes de Buxeul.

Nobles hommes Phlin et Phlin Chevrier Freres freres Sgrs
de St. Martin des Depreys Enfans de feu Louis Chevrier.

Claude de Genoz Sgr de Fontaines au lieu de feu M.re Louis
de Genoz Chlr Sgr de Chier

Madame Marie de Savoye Marquize de Rothelin avoit
don du Roy du revenu de St. Gengoul et de la Prevosté de Dufay,
en recompense de Montrichard Bernard Vrdos avoit don du Roy de
Chatelneuf.

Maistre Robert Barard Licentié en loix Lieutenant general de
Mgr. le Bailly de Macon avoit 100.tt de gages assignés sur les Amendes
qui s'adjugent audit Baiage.

Maistre Nicolas Dauphin Bachelier en Decret Procureur du
Roy aud. Baiage avoit 30.tt de gages assignés sur les Amendes.

honnorable homme et Sage Maitre Phéon de la Forté Licentié en Loix Con.er et Nouveau Advocat dict Roy audit Bailliage et Siedicature royale de Macon auroit cent liures de gages assignées sur lebd. Domaine. Ledit office ne vaut à present que dix liures. Ledit de la Forté étoit Capitaine et garde de la Tour de Macon.

George des Seins Escuyer Sgr des Tours Capitaine du Chastel des Macon par lettres patentes données à Lyon le 17. Mars 1493 vacante par le trepas de Louis des Seins. Jean du Monstier Procur. Royal à Macon.

Mre Michel Gaillard Chr. gnal des Finances s'addonza audit Receuveur de mettre és mains de M.e Nicole Chevalier Notaire et Secretaire du Roy et son Procureur general sur le fait des Aides la somme de six liures d'or valans liv.t 15.s des deniers de sa Recette pour employer en Espices des Chambres et Suites fut pour donner à plusieurs personnes du Con.al pour avoir veu et besogné és matieres et Procez d'entre les officiers des Eydes en l'Election le Pays de Maconnois et ceux des Etats dedits Pays et habitans de Macon pour le Different qui est à cause de la connoissance des deniers de Octroy et du huitiesme dont les Procez pendans en Parlement et aux Generaux, affin d'en avoir plus briefve Expedition. Laditte somme receue par certification dudit Chevalier du premier de Mars 1493:

1498:

Au Compte dudit Letisse pour

L'année finie le dernier Septembre 1498:

Amard Bastard de la Clayette auroit don du Roy du revenu de la Chastellenie du Bois Ste Marie par Lettres Patentes données en la Cité de Naples le 8.e Mars 1494 pendant dix ans en grayant les charges assignées sur lad. Chastellenie.

Noble homme Loutrus de Genost Escuyer Sgr de Fourneaux auroit don de deux cens liures sur le Domaine de Macon ainsy que les Predecesseurs dont il devoit reprendre de fief et donner denombrement.

Francois de Ferrieres homme d'armes de la Compagnie de Mgr le Marquis de Rothelin auroit Six vingt liures par an sur les Domaine de Macon au lieu du revenu de la Prevosté dudit lieu.

Antoine Tralier forrier des bois de Malissart, George des Seins Sgrs des Tours et de la vieille baie Capitaine et Chastellain du Chastel de Macon au lieu de feu Louis des Seins son oncle aux gages de 100.tt par an.

Jean de Vergy Seigneur Lieutenant gnal de Mgr le Prince de Mesdigneurs les Mareschaux de france és marches de par deca.

Humbert de Montrotier Greffier de M.rs les Elus de Macon honnorable homme Jean Chassain Citoyen de Macon et M.e des Sieges froides et chaudes dudit Macon. Dan et Vienbanc publiés au Mois d'Aoust 1498.

1499:

Au Compte dudit Letisse

pour l'année finie le dernier Septemb. 1499:

Maistre Phéon de la Forté Second President des Seulemens de Dourg.s et Lieutenant de Mgr les Bailly de Macon au Mois de Novemb. 1498.

Venerables hommes M.e humbert Futailles Licentié en Loix, Nicole Dauphin Procureur du Roy, Mathelin Panes Not.re Jurés de la Cité de Macon et Jean Guiard Sergent Juré à Cluygny au mois de Novemb. 1498. pour informer de la mort d'un Criminel mis Prisonnier par les officiers de Mgr le R. Pere en Dieu Abbé de Cluygny au fond d'une Tour ou ledit Prisonnier fut trouvé noyé.

Noble homme Sieur de Salornay Escuyer Sgr dud. Lieu Lieutenant au Siege de la Sgneurie des Sgneurs de Mgr les Bailly de Macon et Barthelemy Chamuroy Sgr du fief Substitut du Procureur du Roy audit Bailliage fut informer à Tournus, St Gengoul, Cluygny, la Clayette et autres Lieux dudit Bailliage des grands désordres commis par les gens de guerre.

honorable homme e~ritoine du e~Moulin Preuost Royal
de e~Macon. Rend premier Preuoux du Comptable.

1500:

Au Compte dud.t Letisse pour

L'e~nnée finie le dernier Septemb. 1500.

Il fut ordonné que les officiers du Baage de e~Macon Seroient
payez de leurs gages sur les deniers de l'ordinaire du Domaines et non
sur les e~maudes et Extraordinaires.

Le Bailly auoit 300.ll de gages, le Lieutenant 100.ll estant aussi
Garde Seel.

Honorable homme et Sage M.e Theon de la Feuté licentié
en tous droits Second Président des Parlemens de Bourg.ne Con.e
et e~nuoyé fiscal du Roy au Baage et Judicature Royale d.t de
Macon par Lettres de confirmation du Roy. la datte n'en rapportée
Capitaine de la Tour de Macon.

Esmard de Chantemerle Lieuten Capitaine des e~rchers des
Ordonnances de la Compagnie de Mgr Mathieu grand Bastard de
Bourbon.

La Maison d'honorables et Scientiques personnes M.e
Theon de la Feuté Con.er du Roy en son Con.el Président en son
grand
Parlement de Bourg.ne Seituée à Blany fut pillée et sa femme battue
et outragée dont il fut informé par M.e Nicole Dauphin Procur.d
du Roy au Mauconnois Vice-Regent d.t Mgr le Bailly au Mois
d'octobre 1499.

Messeigneurs des Comptes estoient retirés à e~uxonne où ils
exerçoient leurs charges à cause de la Peste qui estoit à Dijon au
mois e~n 1499. de là ils se retirerent à Darjon.

Messeigneurs des Comptes Enuoyerent aux officiers du Baage
de Macon les Lettres Patentes du Roy concernant les Greffes dudit
Baage pour y mettre ordre suiuant les contenus esd. Lettres.

honorable homme Jean Chuffain No.re Royal à Macon

Assises publiées pour estre tenues par Mgr le Bailly de
Macon au bois S.te Marie, à la Clayette, Marcigny les Nonains
a cause de la Chatellenie de Chambilly, S.t Laurent en brionnois,
à cause de la Châtellenie de Chateauneuf, S.t e~ndré le Desert,
S.t Gengoul le Royal et Semuelle à cause de la Chatellenie de Perrigny.

Mgr le Bailly de Macon Enuoya au Roy estant pour
lors à Lyon les informations par lui faittes contre M.e Nicole
Dauphin Procureur du Roi en Macconnois et autres informations
sur les desordres de la Justice e~nsi qu'il lui auoit esté ordonné
par ladite Majesté.

1501:

Au compte dudit Letisse pour

L'e~nnée finie le dernier Septemb. 1501.

Claude Chuffain Fermier de la Chatellenie d'e~ucye.
Messire Bernard Vrdos Ch.er auoit six vingt liures pour le
reuenu de Chateauneuf

Le Roy donna cent Liures de pension chacun e~n à M.e
Theon e~ la Feuté Second Président des Parlemens e~ Dijon
Sur le Domaine de Macon

Maitre humbert Fustailler licentié en Loix Commis par le
Roy son Procureur au Baage et Judicature de Macon pour exercer
tout e~nsi que s'il eut esté son Procureur en chef à cause de la
Suspention de M.e Nicole Dauphin auoit office pour les Causes e~
contenues es Lettres Patentes du Roy données e~ Lyon le 16.e
Juillet 1500. et certaines Lettres closes Escrittes par le Roy audit
M.e humbert Fustailler données à Lyon le 19.e dudit mois de
Juillet Jusques au 25.e Juin 1501. que par e~rrest du Parlement
de Paris l'exercice et entremise dudit office fut interdite audit
Fustailler.

Lettres Patentes du Roy données à Blois le 18. decembre
1500 par Lesquelles il estoit dessendu à Cous Surpeine d'en estre

pain comme de fun et larcins et autrement al'arbitrage et dauluy
Du Roy de retenir et recoler aucuns Gerfaulx, Sacres faucons,
Lanyers ou autres oyseaux portans les Perrelles du Roy, Mais
incontinent quilz les auront trouvés aucun ou aucuns Dedits oyseaux
les rapporteront ou viendront annoncer au premier Lanyer ou garde
faucon ou autre Dud. faulconniers du Roy, Lesquelles Lettres
furent publiées par tout le Ressort du Baiage dudit Macon.

Honorable homme Louis de Lyon Substitut du Procureur du
Roy au Baiage de Macon obtint lettres Patentes du Roy contenant
Inquisition contre les Religieux Prieur et Convent de St. Pierre
dudit Macon, lesquels auoient Subrepticement obtenu des Lettres
pour faire ressortir tous les Sujets du Maconnois Pardevant le
Seneschal de Lyon.

Jean Valard dit Perjus Sergent Royal à Macon. Jaques
Perjus Son fils.

1502:

Au Compte dudit Leisse

pour l'année finie le dernier Septembre 1502:

Il fut ordonné par Mesdeigneurs des Comptes que le Chapt.
de Macon payeroit au Roy chacun an de revenu autant qu'ils
recevront des boutiques par eux construittes en la Muraille de la
Maison des Vignes appartenant au Roy et laquelle il avoit permis
estre demolies pour la commodité de la Place de Macon et de lad.
Eglize en quittant par ce moyen les revenu que son Receveur de
Macon avoit accoustumé de recevoir ainsy qu'il en rapporté cy
devant.

Simon Chuffain Immediateur de la Chatellenie
de Prigny.

Mathurin Richard dit Bazoches Immediateur du
grand Greffe de Macon moyennant 10 tt. par an.

Noble homme François de Maletard Lieuten premier
Lanelier de Madame, et Mad.elle Marie de Maillon Sa

femme Sgrs de Prunigny auoit droit de recevoir deux cens
livres sur le revenu de la Rente de Macon par acquisition
qui en fut faitte au nom de feu Noble Sgr Messire Jean
Anthene de Valparques et Dame Magdeleine Brion mere
de ladite Marie de Maillon des deniers propre de ladite Dame
Magdeleine sur le droit de Noble et puissant Sgr Messire
Guillt de Bergy Chr. Sgr de Champlitte et d'Arbroy qui
auoit sur ladite rente chacun an.

Noble homme Robert de Maillon mary et Ruteur de
Dem.elle Marie de Maillon fille et heritiere de feu Henry de
Maillon et Madeleine de Brion Pere et Mere dud. Dam.elle

Le Roy Charles 8. ordonna qu'il y auroit des Juges de
Gardes et Prevostés de son Royaume lesquels n'en Seroient pourvus
à cause des abus qui s'y commettoient.

Guyot Ligeret Juge et Garde de la Prevosté St. André
le dozeon par Lettres Patentes Données à Lyon Le 12 Juin 1500 aux
gages de 8 tt. par an.

Maitre Claude de la Salle Con.er ordinaire du Roy en
son grand Con.el Sur à Macon mettre la Execution possession du
Greffe du Baiage de Macon contre les Notaires qui pretendoient
en devoir Jouir.

1503:

Au Compte dud.t Leisse

Pour l'année finie le dernier Septemb. 1503.

Deffenses de Mesdeigneurs des Comptes de payer le Chapel-
ain de la Chapelle du Chateau de Macon que les Lettres de son
institution n'ayent été verifiées par lesdits Sgrs des comptes.

Honorable homme Jean Chuffain Prevost et Juge
ordinaire de Macon.

Lettres Patentes du Roy portant deffenses de chasser aux bêtes rousses et noires publiées.

Les Gens des trois Etats du Maconnois Envoyerent au Roy une atestation signée d'eux que l'union faitte du greffe de Mascon à son Domaine estoit le bien et utilité de la chose publique et augmentation de son Domaine, Ils Envoyerent aussy la mesme attestation a Messrs de la Cour de Parlement à Paris.

honnorable homme et Sage Maitre Thomas Chandon Licentié en loix, commis Lieutenant par Mgr le Bailly de Mascon pour faire certaines informations.

honnorable homme et Sage Me Claude de la Ferté ~~Licentié en loix~~ Substitut de l'Avocat du Roy au Baage de Macon.

Les Sergens des Chatellenies du bois Ste Marie, Chateauneuf, Chambilly, Marcigny, St Geangoul, Clugny, St André le Desert et autres dud. Baage de Mascon furent assignés a Comparoir en personne en laditte Ville de Mascon pour leur déclarer l'Edit et Ordonnance faitte par le Roy et par le Commandement de Mgr le Chancelier leur faire deffenses de non Exercer l'office de Sergenterie s'ils ne sont Claires Lettrés et Suffisans à porter ledit offices.

1504:

Au Compte dud. Letisse

pour l'Année finie le dernier 7bre 1504.

Nicolas Berthelot Marchant à Macon Admodiateur de la Châtellenie d'Avoyé.

Messire Gregoire Bonnetain Pretre Chapellain de la Chapelle du Châtel de Macon.

Imposition de dix Sols par queue de vin mise par le Roy qui se tireroit hors du Maconnois.

honnorable homme Me Phes Margot Con.er du Roy et Md en sa Chambre des Comptes à Dijon fut Establir les Greniers à Sel au Maconnois Grenetiers Controlleurs et autres officiers et Recevoir

d'Eux le Serment en tel cas pertinent ce qui fut fait par luy.

Plusieurs personnes du Baage de Masconnois furent Adjournées pardevant le Lieutenant audit Baage pour ~~m~~mettre ès Mains de Me Phes Margot l'un de Messeigneurs des Comptes à Dijon les Chartres et autres Enseignemens des Châtellenies estant du Domaine du Roy.

1505:

Au Compte dud. Letisse

pour l'année finie le dernier Septemb. 1505:

Il y a en la Chatellenie de St Gengoul certains bois et buissons qui appartient au Roy lesquels il faut prendre garde qu'ils ne soient usurpés. Huguenin Bernard Citoyen de Macon fermier des halles de laditte Ville.

Le Cartulaire du peage de Macon qui se leve outre le droit de reue appartient au Roy. Les habitans de Mascon pretendoient quelque droit sur ledit Peage fol. 76.

Noble homme Me Denis Pequet Notaire et Secretaire du Roy et greffiers des presentations de la Cour de Parlement à Paris mary et Legitime Administrateur des Corps et biens de Dam.elle Agnés la Bize sa femme par avant femme de feu Noble homme Me André Brinon en son vivant Sgr du Plessis aux Tournelles Con.er du Roy et general de ses finances en Bourgogne, lad. Dam.elle Agnes heritiere seule et pour le tout de feu Dam.elle Marie de Maillot fille de feu Noble homme henry de Maillot Ecuyer et de Dam.elle Madeleine Brinon fille de feu Me henry André Brinon et de lad. Dam.elle Agnes la Bize, avoit deux Cent Livres sur la reue de Macon par acquisition faitte de Messire Jean de Vergy. Ce qui ne pouvoit estre d'autant qu'en l'an 1469 ledit Messire Jean de Vergy estant decedé le

droit quil auoit estoit retourné au Duc de Sauoye qui lui auoit donné 300.tt sa vie durant sur lad. Reue.

Honnorable homme Antoine Chuffain Preuost Royal et Juge ordinaire de la Ville de Mascon auoit comme ses Predecesseurs audit office 60.s chacun an pour faire le guet des foires la Veille St Laurent en la maniere accoutumée pour la conseruation de la foire.

Noble homme et Sage Maitre Phert de la Ferté Seigneur de Blagny Second President en la Cour de Parlement de Bourgogne et auparauant Con.er en laditte Cour auquel tems fit une Enqueste à Auxonne à Req.te du Procureur général du Roy audit Parlement à lencontre des Majeurs Echeuins et Thans de lad. Ville sur certaine cause lors pendante en laditte Cour au fait des droits Royaux deus au Roy audit lieu. Jean Valard dit Verjus Geolier des Prisons de Macon.

Maistre Thomas Chandon Lieutenant du Bailly de Mascon Me Humbert Fustailler Procureur du Roy et autres furent à Autun affin de mettre en la main du Roy les Jurisdictions Seculieres et Temporel de l'Euesché dudit Autun vacquant en regale par le trepas de feu Messire Antoine de Châlon. La Chambre des Comptes de Paris en prit connoissance.

1506.

Au Compte dudit Letisse

pour l'Année finie au dernier 7.bre 1506.

Noble homme Antoine de Mazilles fermier de la Chatellenie du bois Ste Marie.

Mgr le Duc de Sauoye pretendoit que le Roy n'auoit rien en la Reue de Mascon sinon au pardessus de la somme de 1500.tt qu'elle seroit Admodiée

Venerable et discrette personne Me Phert de la Ferté Docteur en loix Con.er du Roy Prothonotaire du St Siege Apostolique et Prieur Commandataire de Notre Dame de Besancon, Chanoine

Besancon, Chanoine de Mascon heritier de feu Messire Phert de la Ferté en son viuant President en la Cour de Parlement à Dijon et Aurcat au Baage dudit Mascon, Noble Dame Claude du Champ veuue dudit deffunt, Mere dud. Prothonotaire tant en son nom comme Tutrice de Maitre François de la Ferté aussi heritier dudit deffunt, receurent la somme de 21.tt 18.s 8.d qui étoient deus de gages audit deffunt à cause dudit office d'Aurcat du Roy audit Macon par lui desseruy depuis la St Jean Baptiste 1505 jusques au 13.e Septemb. Ensuiuant auquel jour il mourut. Comme aussi de ses gages de garde de la Tour du Pont dudit Mascon. Certification de Messire Jean du Viuier Pretre Vicaire de l'Eglize Parochial de St Pierre dudit Mascon du jour dud. deceds.

Jean Petit dit de Thisy institué garde de la Tour du Pont de Macon par Lettres Patentes du Roy données à Bourges le 22. Auril 1506 vacquant par le trepas dudit Me Phert de la Ferté. Presta serment és mains de Me Robert Berault Lieutenant général audit Macon, verifiées par Messeigneurs des Comptes.

Noble homme Claude Gaulchet Ecuyer Capitaine et Châtellain de St Gengoul. Aimé Courtet son Lieutenant 50.tt de gages. Louis Trican huissier de la Ste Chapelle du Palais à Paris. Jaques Valart dit verjus fils de Jean Valart dit verjus Geolier des Prisons de Mascon.

Maistre Robert Berault Lieutenant general de Monseigneur le Bailly de Mascon Ecruit au Roy et à Messgrs de son grand Con.el que par le deceds de Me Phert de la Ferté l'office d'Aurcat du Roy aud. Baage estoit vaccant affin d'y estre pourveu. Guillaume Grattier Greffier du Domaine de Mascon. Messgrs des Comptes donnoient Commission pour la recherche des sels non gabellés

Le Terrier de la Chatellenie de Vinse Prisié au Maconnois fut fait par Jean de la Roichette et mis és mains de noble homme Me Phes Margot Con.er du Roy Me en la

Chambre des Comptes pour les mettre en ladite Chambre à Dijon.

Dan et cry et rierban publiés suivant les Lettres mises du Roy ire Mgr le Bailly de Macon.

1507:

Au Compte dudit Leuisse

pour l'année finie le dernier Septemb. 1507:

Le Chapellain de la Chapelle du Chatel de Macon estoit obligé de dire deux Messes par Semaine le Dimanche et le Jeudy. Institué par Lettres Patentes du Roy du 15.e avril avant Pâques 1502 mis en possession par le Lieutenant du Bailly de Macon, verifiées par Messeigneurs des Comptes avec ordonnance au Receveur de prendre 12.ll 10.s par chacun an qui estoit accoutumé et d'apporter certification de la desserte de lad. Chapelle du Capitaine dudit Châtel ou Son Lieutenant.

Dame Claude de Beau jadis femme de feu Noble homme Antoine de Dufseul Sgr du Parc et a present femme de Noble Sgr Messire Jean de Damas Chr.er Sgr de Marcé[illegible], de Vaul, de Chiseul et de Fleury la Tour, audit la Curatelle et Curatelle de Louis et Claude Dufseul ses fils, reprit des fief et donna son denombrement de la Roche du 23.ll 10.s qu'elle prenoit chacun an sur le peage dudit Macon.

Honorable homme et Sage Mr.e Robert Devault licentié en loix Con.er du Roy Lieutenant general de Mgr le Bailly de Macon et Garde du Seel commun Royal ed. Baage le Judicature Royalle. Mourut le 29. Janvier 1506.

Mr.e Thomas Chandon Licentié en loix Con.er du Roy et Son advocat au Baage de Macon. par Lettres Patentes données à Romorantin le 5. Novemb. 1506. fit le Serment és mains de Mr.e Robert Devault Lieutenant general de Mgr le Bailly de Macon, fut enssuite verifiées par Messeigneurs

des Comptes par le decés de Mr.e Phlbert de la Feuté aux gages de Cent Livres par an.

André de Sagie garde des Clefs des halles de Macon par Lettres Patentes données à Paris le 7.e Janvier 1501 et 23.e Juillet 1507 aux gages de 100.s par an.

Mr.e Nicolas Dauphin Procureur du Roy au Baage de Macon ayant empeschée l'execution des Lettres Patentes du Roy et arrest de la Chambre des Comptes de Dijon au fait de la reddition des Comptes des Deniers d'Octroy et fait pluseurs Rebellions, prise de corps fut decernée contre lui par le Con.el du Roy laquelle Pierre Arbert huissier au Grand Con.el estant venu de Bourges à Lyon pour la mettre à Execution ledit Dauphin en appella en Parlement de Paris. Cette affaire fut jugée au grand Con.el

Phlbert de Saucelles Substitut du Procur du Roy à Macon.

1507: 1508:

Au Compte dudit Leuisse

pour l'année commancée a la Saint Jean Baptiste 1507 et finie à pareil jour 1508:

Noble et puissante Dame Dame Magdeleine de Mont d'Arbaux veuve de feu noble et puissant Sgr Mess. Jean de la Roche en son vivant Sgr de Chabannes Con.er et Chambellan du Roy Son Bailly et Juge Royal de Macon. avait l'usufruit ded. de la Roche qui mourut le 2. Janvier 1507.

Mgr Antoine de Lampadour Chr.er Sgr de Lorrieres.

Mr.e Hector de Brimbois garde du Seel commun Royal établi au Baage de Macon par Lettres Patentes données à Montrichard le 30. Janvier 1506 aux gages de 50.ll

Hector Poris et Nicolas Doncelet Notaire Royaux à Cr.on Peugeot. Ban et cry et rierban publiés.

Maitre Thomas Chandon Regent la Cour du Baage de Macon, la Judicature. George Bonet dit Montbertet Prevost Fermier de Mascon. Phéot de Courcelles Greffier au Baage de Macon.

1508:

Au Compte dudit Letisse

pour neuf Mois Sept jours commencés a la Natiuité St. Jean Baptiste finis le dernier de Mars 1508 auant Paques auquel jour il mourut.

La Maison aux Asines appartenante au Roy fut demolie suiuant ses Lettres Patentes de l'an 1508 à cause que la Rüe estoit trop Etroitte deuant l'Eglise Cathedralle dudit Macon, Mais par ce que le Chapitre de lad. Eglise aprés lad. demolition y auoit fait construire des boutiques il fut ordonné par Messeigrs. des Comptes de l'an 1505 au Compte de lad. Année et en celui de la presente que lesd. du Chapre. payeroient au Roy 6.tt chacun an de reuenu ainsy que le Receueur du Domaine dud. Macon auoit accoutumé de receuoir pour le Roy auant lad. demolition. Benoist Naturel fermier de la Chatellenie du Bois Ste. Marie.

Il fut ordonné audit Receueur de faire scauoir à Mess. de St. Pierre de Mascon d'entretenir les Armes du Roy sur la porte de la Maison que l'on appelloit la Monnoye de Macon qui leur fut donnée par Charles Duc de Bourgne. Predecesseur de sad. Majesté ainsy qu'il est dit cy deuant a peine que lad. Maison seroit mise en la main du Roy, comme aussy d'apporter certification q.e l'Anniuersaire aura esté celebré.

L'Euesque de Macon nouuellement crée doit dix liures au Roy à cause de la Senescheaussée dud. Eutsché. fol. 17.

Jean de La Poe louthe Ecuyer Varlet de Chambre du Roy auoit don du reuenu de Chatelneuf.

Me. francois Tanel Tanel Licentié en loix Con.er du Roy et Lieutenant general au Baage et Judicature Royalle de Macon par

par le deceds de Me. Robert Berand aux gages de 50.tt par an. Pierre de Germoles Capitaine de la Tour du Pont de Macon. Claude Gauchet Ecuyer Sgr. de la Mothe Capitaine du Chatel St. Gengoul.

Procés au grand Con.el du Roy entre le Procureur gnal du Roi audit Grand Con.el deffendeur et le Procureur des Marchands frequentans les Riuieres de Rhone et de Saone demandeurs au fait de ce q.e lesd. Marchands ne vouloient payer au peage de Macon aucun droit pour harangerie et autres Poissons sallés pretendans en estre exempts.

Jean Petit dit de Thisy Eleu pour le Roy au Maconnois.

Messgrs. des Comptes à Dijon enuoyerent Me. Jean Boizot Procur. du Roy sur ses Domaines et Finances vers Mgr. le Chancellier à Lyon lui faire plainte de ce que l'on vouloit contraindre le Receueur du droit de Reue d'en rendre Compte Pard.t le Bailly de Macon.

1508: 1509:

Au Compte de Noble homme Antoine Bernard Receueur ordinaire de Macon depuis le 1.er Auril 1508 auant Paques jusques à la veille de la Natiuité St. Jean Baptiste 1509: vaccant par le decés de Guill.e Letisse.

Lettres de Prouisions dudit office de Receueur au proffit dud. Bernan données à Lyon le dernier de Mars 1508. à la charge de donner caution de 1000.tt Mathelin Pennet Prevost fermier de Mascon. Jean Merloud Apoticaire à Macon Pierre Noblet Pottier.

L'Auditoire ou l'on tenoit les Causes du Baage et la Chambre du Con.el estoient dans le Châtel dud. Mascon.

Noble homme Jean de Nichet Ecuyer Sgr. de Vermez.

1510:

Au Compte dud.e Bernard pour l'année finie le 23.e Juin 1510:

Dame Claude de Bussent jadis fille de feu Antoine de Bussent et depuis femme de noble Sgr Messire Jean de Damas Ch.er Sgr de Marcilly, du vaul de Chissy et de fleury la Tour à present femme de Messire Jaques Mareschal Ch.er Sgr de St Pierre.

Noble et puissant Sgr Messire Jaques Guill.e de Vergy Ch.er Sgr dud lieu de Champlitte et de fouvans avoit 300.tt chacun an sur la Reue de Macon en la partie de 1500.tt appartenant au Duc de Savoye, duquel led. de Vergy relevoit de fief pour lad. somme.

Magnifique personne Sire Laurent Gorrenod Baron de Montaigny, Sgr de Gerbois et Gouverneur de Bresse. Philibert Giroud Portier du Chatel de Macon. Jean Valard dit Verjus Sergent Royal et garde des Prisons de Macon. Jean Chuffain Conservateur des Privileges des foires froides et chaudes de Macon. Me Jean Rusé Substitut du Procureur general du Roy au Grand Con.el

Procez au grand Con.el entre le Roy, Messeig.rs les Ducs de Savoye et de Bourbonnois demandeurs à l'encontre des habitans de Châlon et Auxonne Deffendeurs au fait du droit de reue.

Messire Maurice Seue Docteur ès droits Juge mage de Lyon Commissaire deputé par le Roy pour informer des differends qui estoient entre les officiers du Baage de Macon et Me Nicole Dauphin Procur du Roy en icelui lequel en qualité d'Echevin avoit lui seul entrepris de Juger un Criminel auquel il avoit fait grace, et avoit plusieurs autres choses contre les droits Royaux et aux Privileges de lad. Ville au sujet dequoi led. Dauphin avoit esté condamné en Amande envers le Roy et declaré inhabile à jamais estre Echevin ne se trouver en la Maison du Con.el de lad. Ville de Macon, dont il se porta pour appellant et lad. Information estoit pour faire voir les malefices dud. Dauphin. Me Phes Margot Sgr d'Vrigny Con.er et Me des Comptes à Dijon. Me René Fremiot Auditeur des Comptes auparavant Procureur en lad. Chambre.

Jean Carrel de Mascon obtint Lettres Patentes du Roy en forme de Chartres données à Blois au Mois de Janvier 1511: par Lettres lesquelles Sad. Majesté lui a donné pour lui ses hoirs et ayant cause la place et pourpris de la Roche de Solutry et ses appartenances à la charge de payer au Roy chacun an cinq sols de cense au jour de feste St André, portans lods, ventes, amandes, retenue et remument et à la charge de mettre ledit lieu en Etat. V. le Compte de l'année 1512: fol. 19. et 20.

1511:

Au Compte dud. Noble homme Antoine Bernard pour l'année finie le 23.e Juin 1511.

Ledit Compte fut Examiné par Me Nicolas Bousseau President et Jaques Gathereau Clerc des Comptes le 7. Avril 1513.

Le Receveur fait Recette de dix livres q.e le nouveau Evesque de Macon doit au Roy à cause de sa nouvelle creation.

Noble homme Jean Carrel Eleu pour le Roy au Pays de Maconnois.

Les deux cens francs d'or donnés aux Religieux Abbé et Convent d'Autecombe ordre de Citeaux par la Duchesse de Savoye Bonne de Bourbon ainsi qu'il est dit cy devant furent Evaluées 300.tt assignées sur la part de la Reue de Mascon appartenante au Duc de Savoye.

Me Phes Florette Licentié ès droits Lieutenant general au Baage de Mascon, par Lettres Patentes données à Blois le 8.e fevrier 1510. lequel office souloit tenir et exercer Me François Taveaul ou Tavel pourveu par le Roy d'un office de Con.er en son Senat de Millan, Ledit Florette fit le serment ès mains de Mgr le Chancelier le 10. Avril 1510 avant Pâques. Jaques Derrivieux Substitut du Procur du Roy au Baage de Macon.

M.e Thomas Chandon Procureur du Roy au Mâconnois-
Lyonnois les Judicatures et Bâilliage dudit Pays le Siege Présidial
vacant. Dan.et Mandat publié.

M.e Pierre Douin Licentié en Loix Procureur du Roy en
son grand Con.el obtint Mandat aud. grand Con.el au profit du
Roy pour le fait du droit de harangerie qui est deu au Bailly
dud. Mâcon et autres Poissons salés

Jean Gros dit Dauphin heraut d'armes fut envoyé par le
Roi de Lyon à Mâcon pour faire apporter aux habitans dudit
Mâcon les Lettres de Privilege de la franchise qu'ils tiennent

1512:

Au Compte dud. Besnard pour l'année finie le 24. Juin 1512:

Maistre François Besnard fils et heritier dudit Receveur.
Noble Sgr Claude de Saligny Sgr de Roussay fut condamné en
douze cens livres d'Amende par le Lieutenant general au Bâilly de
Mâconnois pour le Meurtre par lui commis à la personne de Claude
Bourgeois Procureur du Roy à St.e Gengoul. Jean de Baugié
Prevost Fermier de Mâcon.

M.e Claude de la Perié Vice-Regent de Mgr le Lieuten.t
general du Mâconnois

M.e Phien de Beaujeu Licentié en Loix institué Capitaine
Garde du Scel Commun en Bâilly et Judicature de Mâcon par Lettres
Patentes du Roy données à Lyon le 13. Avril 1510 par la
resignation de M.e Hector de Brimbois

Estienne Mopon Instruit Portier du Chatel de Mâcon par
la resignation de Phien Giroult par Lettres Patentes données à
Blois le 20. Novemb. 1511. Pierre de la Plume Lieutenant du
Capitaine du Chatel de Mâcon.

Les biens de Claude de Saligny Sgr de Roussay ayant

esté saisis pour l'Amende de douze cens Livres en laquelle il avoit esté
condamné ainsy qu'il est dit cy dessus, Lourdin de Saligny Sgr de la Motte
St.e Jean le Dun.elle Marguerite et Phien de Saligny prétendans avoir
hipotheques sur lesd. biens, s'opposerent à la vente et Decret. Le Roy
ordonna que la procedure lui fut envoyée et cependant.t à Nicolas Besnard fils
Citoyen de Mâcon M.e Jean Pons Sgr de la Riviere de Varax.tt d'Assesseur
au Lieutenant de Mâcon de passer outre.

Le Roy ordonna que l'on mit en mains prisonnier et Arrest
Spinola s'il se presentoit aux Ports et Passages pour sortir du Royaume

Dan. et Carrefour publié.

Les biens des Comptables du Domaine et
Maistre Office de l'Ordinaire de Mâcon ont été adjugés par decret
[illegible] Pierre des Marets [illegible] Jacques en [illegible] Pierre Besnard
[illegible] Pierre Besnard [illegible]

1513:

Au Compte dudit Maistre Besnard Receveur du Domaine de Mâcon pour l'année finie la veille de la St.e Jean 1513.

Maistre Chuffain Capitaine de Mâcon. M.e Phien
Floretto Lieutenant general au Bâilly de Mâcon. La Terre et Seigrie
de Roussay appartenante à Claude de Saligny Sgr dudit lieu fut
mise sous la main du Roy à cause du meurtre commis par ledit de
Roussay et les Seruiteurs à la personne de Claude Bourgeois Procureur
du Roy au St.e Gengoul le Royal, fut evaluée 200.tt par an.

M.e Phien Floretto Docteur ès droits Lieutenant des Bâilly et
Judicature Royale de Mâcon Mary de [illegible] fille et heritiere universelle
de M.e Nicolas Dauphin Procureur du Roy audit Bâilly qui mourut le
8. Mars 1512: Maistre Jean de Combelles Prêtre fut mis prisonnier
pour avoir contrevenu aux Ordonnances Royaux pragmatique Sanction le
St.e Decrets de Basle en mettant plusieurs placards et Excommuniemens
aux Portes des Eglises dud. Mâcon. Emanés de la Cour de Rome. Dan.
et Carrefour publié.

1514:

Au Compte dudit Demard pour l'année finie à la St. Jean 1514.

Messire Loys d'Orleans Duc de Longueville Marquis de Rothelin auoit 500.tt au lieu du reuenu du St. Gengoul et de la Prouté de Duesy.

Messire Marc de Chantemerle Batard de la Clayette auoit 200.tt au lieu du reuenu du Bois Ste. Marie dont le Roy lui auoit fait don.

Jean de la Loue Garde de Chambre du Roy auoit 200.tt au lieu du reuenu du Chatelneuf.

Messire Jean Gaspard de Dourbenbossen Ch.er Bailly de Montbeliard auoit 400.tt de pention du Roy.

Noble et puissant Sgr Messire Pierre de la Guiche Ch.er Sgr dud. lieu Con.er et Chambellan du Roy Bailly de Maconnois par Lettres Patentes données à Amiens le 10.e Septemb. 1513 vacant par le decés de Mess. Jean de la Roiche, auec Lettres de Dispense du Roy de prester Serment par ledit de la Guiche pendant un an attendu qu'il Seruira utilement le Roy en Son armée contre les Anglois. fit le Serment au Parlement de Paris le 20.e Octobre 1513. publiées en l'Auditoire de Macon le 7. Novemb. aud. an aux gages de 400.tt par an.

M.e Phlbt Floreau Docteur ès Droits Con.er du Roy Lieutenant general au Baillage de Macon par Lettres d'Institution du 2.e Septemb. 1513. auoit 100.tt de gages à prendre sur ceux du Bailly.

Gilbert Bernardin Con.er et Procureur du Roy au Baillage de Maconnois ~~par Lettre Patentes~~ Mouuant le 12. Novemb. 1513:

M.e Guillaume Derjot Bachelier en Droit Con.er du Roy, Procureur au Baillage de Maconnois par Lettres Patentes du 15.e Janvier 1513 fit le Serment ès mains du Lieutenant audit Baillage Judicielement le 18.e Jud. Mois de Janvier en presences de M.e Thomas Chandon Notaire audit Baillage, Claude de la Feuille Jofferand et Jaques Desmoulins Con.ers audit Conseil. Plus le premier Auril 1514. ledit M.e Claude Guill.e Derjot fit

le Serment dudit office ès mains de Jean Paris l'un des Eleus dud. Macon en l'Auditoire où les Eleus du Maconnois ont accoutumé tenir leur Jurisdiction, presens audit Serment Nicolas Bernardin Lieutenant, de Jean Carret aussi Eleu dudit Maconnois. aux gages de 30.tt par an.

Claude Gaucher Escuyer Sgr de la Motthe Capitaine St. Gengoul mourut le 25 Novemb. 1513.

George de Chargy Escuyer homme d'armes des ordonnances du Roy sous la charge de Mgr de la Trimoille Lieutenant general et Gouuerneur pour le Roy en Bourg.e institué en l'Office de Capitaine du St. Gengoul le Royal par Lettres Données à Paris le 15.e Novemb. 1513 fit les Serment en mains de Messire Lancelot du Lac Sgr de Chamerolles Gouuerneur d'Orleans Capitaine de 50 Lances des ordonnances du Roy et Commis par Mgr l'Huarg.e de Paris Commis à la garde des Sceaux du Roy aux gages de 50.tt par an. Antoine Chassain Capitaine du Chatel de Macon

Certiffication des officiers du Baillage de Macon sur le rencherissement fait par la Chambre des Comptes que dessoutes ancienneté les Prieur Fermier dudit Macon ont accoutumé auoir pour l'Execution des Criminels condamné par Autorité de Justice soient fustigez, escrillez, bannis ou mis au dernier Supplice 60. S. pour chacun d'eux. Criminels qui sont payés par le Receueur du Roy aud. Baillage. Ce qui fut ainsi ordonné par lad. Chambre. Ordonnances du Roy contre les Blasphemateurs du nom de Dieu publiées.

Dans ce rierban publiés. Noble François Mugis Escuyer Sgr de Sartonay. Le Prieur Fermier de Macon auoit 60.s chacun an pour son droit de gites et garde de la Loye St. Laurens qui se tient aud. Macon. Lettres Missiues de Messeigrs des Comptes au Lieutenant du Baillage de Macon de ne faire aucunes Taxes pour frais de Justice et autres affaires du Roy, sans y appeller les Auocat et Procureur du Roy audit Baillage.

1515:

Au Compte dudit Demard pour l'année finie à la St. Jean 1515.

Jean Sgr de Semur auoit Rouge cens liures de pension du Roy.

Claude de la Porte Capitaine de la Tour du Pont de Macon par la resignation de Pierre de Germolles aux gages 11.tt 8.s 4.d par — Aimé Moisson portier du Chastel de Macon par resignation d'Etienne Moisson.

Antoine Hayo forestier de la foresr de Malefaye par lettres Patentes données à Paris le 15.e Janvier 1514.

Le Bailly de Macon pretendoit que le revenu du greffe Dreuil lui appartenoit à cause de son office. / Noble homme Jacq.s M.re bacheu Pres, Maire et Sgr d'Aurigny Con.er du Roi, M.e des Comptes à Dijon.

Le Roy Envoya des vins de Bourg.ne au Nonce de N.re St Pere le Pape.

Arrest du grand Con.l du Roy donné au Rapport de M.e Jean Godon Docteur es Droits Con.er audit grand Con.l du dernier 9.bre 1514. au profit du fermier du Peage de Macon Contre des particuliers qui ne vouloient payer les droits.

Antoine Galois Sergent Royal. Moderation du Subside mis sur tiré hors le Royaume à un feu Soleil pour Tonneau de deux pipes.

Dan.el Mievban publié. Defenses du Roy de Chasser aux peines portées par les Ordonnances.

Clement Petit Ecuyer Sgr de Thessignolles Capitaine du Chastel et Geole de St Gengoul par la resignation de George de Chargey Ecuyer par Lettres Patentes du 16. Juin 1515. M.e Mathelin Penet Greffier du Bailly de Macon.

Les habitans de St Gengoul fermerent leurs Portes aux Lanquenets qui avoient ordre du Roy d'y loger, et tirerent sur eux de leurs Batons à feu. Dont fut informé

Mgr de la Trimouille ordonna votre faitte Processions le Dimanche pour la prosperité du Roy.

Ordonnance du Roy aux habitans des Villes de donner au Peage la declaration du Revenu de leur Deniers communs et Octroy sur peines de privation à jamais d'en leuer.

Le Regne regente fit faire publications pour faire processions et oraisons pour le Roy. Ordonnances publiées q.d les Eleus au Soleil auroient Cours pour quarante Sols.

Le Commis du Geolier de Macon ayant mené à Paris les

les Conciergeries un Prisonnier appellant ayant procurées S.te Reg.te au Parlement pour lui faire Taxe il fut appointé: Taxetur Salarium Supplicantis per Dilectum nostrum Matisconensem ... Secundum ordinationes Regias et stum in Parlamento penultima mensis Februarij 1515. Signé Robert. Insuitte Paquet Redditeur fut Taxé 8tt.

1517:

Au Compte

Rendu par Bernard pour l'année finie à la St Jean 1517:

Le Sr Hugues du Crozet Tresorier du Beaujolois pour haute et puissante D.e Mad.e et mre de France Duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne.

Frere Claude Lucque Abbé commendataire perpetuel de Haute Combe.

Me Hugues de Beaujeu Lieutenant et Juge garde du Seel commun de Baugé en Judicature de Macennois

Hugues Robelet fils de Claude Robelet Capitaine du Chastel de Virieu par le decés de son pere qui mourut le 30.e Mars avant Pasques 1516. et intronisé à Thisy aux gages de 14.tt

Thomas Dougez habitant de Macon, investi Capitaine dudit Virieu par Lettres Patentes du Roy Donnée à St Maur des fossez lez P. et avril après Pasques 1517. fit le Serment ès mains de Mgr le Chancelier. Jean de Dauzier Lieutenant Gener.l de la Prevosté de Macon. Les Sgrs de Chabolles, Thizé, la Bruyere, et Vers ayans requis du Domaine du Roy au Maconnois il fut informé contr'eux par le Lieutenant aud. Baugé

Information faitte par les Greffier du Baugé des Pilleries faittes sur les Leuds par Jean Bois et Jean Quarrey Eleus et Hector Primbois greffier. Il se pourvurent au Roy. L'affaire renvoyée au Bailly.

Messeigrs Me Claude Laraine Second President de Bourg.ne Me Guy de Saline Sgr de la Roche et Aimé Julien Con.ers aud. Parlement Commrs deputés par le Roy pour decider et terminer les Limites du bois Chetif situé en la Jurisdiction du Roy et en difference Contre Mgr le Duc de Savoye, les officiers du Bresse et les habitans du Crotet. v. le Compte pour l'année 1520 fol. 97.

Antoine Chassain M.e des foires de Macon. Les officiers de Cuisery prétendent juridiction à Lessey ce est de celle de Macon.

1518:

Au Compte dudit Bernard pour l'année finie à la Ste Jean 1518.

M.e Claude de la Feuté Licentié en loix Lieutenant de Mgr le Bailly de Maconnois.

Requeste presentée à Mesdeigneurs des Comptes à Dijon par les officiers du Bailliage de Macon pour avoir permission de prendre certaines Sommes sur les emandes pour employer aux reparations de l'auditoire du Bailliage et passer aux Recepveu en des Comptes ce qui avoit esté mis pour ce Sujet.

Un Criminel n'ayant point d'oreilles condamné à avoir les cheveux rasé par M.e Hélie Florette Docteur es Droits Lieutenant gnal au Bailliage de Maconnois.

Mesdeigneurs des Comptes ordonnerent estre payé cent Sols aux Freres Mineurs du Couvent St Bonaventure de Lyon a cause du Chap.e general qu'ils tenoient et pour prier Dieu pour le Roy.

1519:

Au Compte dud. Bernard pour l'année finie a la Ste Jean 1519.

Claude Duc de Longueville Marquis de Rothelin.

Claude Docteur Sortie du Chatel de Maçuons par la resignation de Jehan Moisson.

M.e Thomas Chandon Licentié en loix Vice-Regent des Bailliage et Judicature Royale de Macon.

Limites entre le Roy et l'Abbé de Cluny, à Damanges subois de Bourgogne.

Ban et arrierban publié.

1520:

Au Compte dudit Bernard pour l'année finie à la Ste Jean 1520:

La Chatellenie Dijois aux Maconnois fut vendue par les Comm.res Deputés par le Roy à Mesoins et moins de Lugny ch.te la somme de mil livres.

Girard de la Magdeleine Seigneur Sgr du Blanchet requis des Comm.res à la vente du Domaine du Roy la Chatellenie de Chatelneuf moyennant la Somme de 1000.tt

Nicolas Berthelot Chatellain de Lugny. Assises tenues ad.st Cengoux par les officiers du Bailliage de Macon.

1521:

Au Compte dud. Bernard pour l'année finie a la Ste Jean 1521.

Commission au Lieutenant du Bailliage de Macon pour l'execution de la commission des francfiefs et nouveaux acquets.

1523:

Au Compte dud. Bernard pour l'année finie a la Ste Jean 1522:

Nobles et Sages personnes M.res Guyot de Salins Sgr de la Nocle Con.er du Roy au Parlem.t de Dijon, Denigne Bouesseau Com.re du Roi M.s des Comptes audit lieu. Denigne Sorre aussi Con.er et Receveur gnal des finances et Nicolas Noblet Secretaire du Roy Auditeurs en la Chambre Comm.res Deputés par le Roi pour la vente du fond domaine jusques à la Ste dernier. tt des deux vendirent à Noble Hector Primbois Sgr d'Etolle la Chatellenie d'Uxeau la vente Justice haute moyenne et basse y compris ce qui est dans le Roy par mgr l'abbé de Cluny, le droit de nommer officiers &c. moyennant la Ste de 800.tt

Antoine Bernard Sgr de Chintré et Dame Isabeau Jsabeau sa femme acheterent la Chatellenie de Crêches pour le prix de 2000 ℔.

Messire Claude de Vergy fils de M.re Guill.e de Vergy Ch.er Sgr de Jouvano Champvallon et autres avoit 300 ℔ de revenu sur ce qui appartenoit à M.gr le Duc de Savoye en la Reine de Macon.

Noble Sgr Messire Laurens de Gorrevod Comte de Pondevaux Vicomte de Salins Baron de Montagney, Marnay, et Cercendray Sgr de Gerbaix et Delmont Ch.er de la Toison d'or Gouverneur de Dreffe et Mâal de Bourg.ne Procureur Special de M.gr le Duc de Savoye.

Informations faittes de l'ordonnance du Lieutenant du Bailly de Macon contre les Changeurs qui auroient lacreé fair de change dudit Dâage qui n'ont fourni ni livré en la Monnoye de Lyon les Marcs d'or et d'argent qu'ils estoient tenus de fournir ou payer le proffit ordonné et aussi contre ceux qui auroient transporté du Billon hors le Royaume, Suivant les Lettres de Cachet du Roi aud. lieutenant.

George de Montbeuze Lieutenant au Sayge de Macommois le Preuost des Marechaux de France.

Ban et arrierban publiés

Greffes des Jurisdictions Royales érigés en offices Suivant les Lettres de Declaration du Roy Jonnées à Argilly le 28.e Juillet 1522 et Auditoires nouvellement fait au Chatel de Macon.

1523:

Au Compte dud. Bernard pour l'année finie à la St.e Jean 1523.

Les bancs, Cymons, Minages et Ventes à Macon furent vendus par Messieurs les Commis.res Deputés à la vente du Domaine à Dam.elle Thiette Boulage D.e de la Tour d'Orgelay pour la Somme de 300 ℔ et Medés de Saiges garde des halles de Macon aux gages de 10 s.t par an.

Lettre de M.gr le Gouverneur de Bourg.ne portant deffance de trafiquer et communiquer avec ceux du Comté de Bourgogne.

Ban et arrierban publié.

Claude de la Feuté Licentié en Loix Vice-Regent des Dâage et Judicature Royale de Macommois. Lettres publiques et feaux Jetoys pour la Naissance de M.gr le Dauphin.

M.e Pierre Perrete Lieutenant general au Dâage de Macon. Minute du bail à Cense faite par Messeig.rs des Comptes à Dijon le 12. May 1626. à Jean Marbot habitant de Macon d'une place devant la Porte de la halle moyennant 20 s.t de Cense annuelle portant lods droits censaux lods retenue et remuage.

1524:

Au Compte dud. Bernard pour l'année finie à la St.e Jean 1524.

Laurens Dillonnat Tresorier pour le Roy au Pays et Election de Beaujolois

Noble homme M.re Pierre Sayve Sgr de Flaignarot Viconte Majeur de Dijon Tresorier et Receveur general de Mad.e la Duchesse de Longueville en Bourg.ne

Barbe Loys de la Typpes Escuyer Sgr de Chesnes Capitaine de St.e Gengoul par le trepas de Clemens Perrenet fit le Sermens és mains de M.gr le Chancelier, verifiées en la Chambre des Comptes. M.gr de Guise ordonna estre faittes des reparations et fortifications à Macon. Assemblée du Ban et arrierban à Beaune au Mois de Septemb. 1523.

Publications pour la vente du Temporel des Gens d'Eglize jusques à la St.e de par faute de payement de la Somme qu'ils devoient au Roy.

1525:

Au Compte dud. Bernard pour Lesdites années finies à la St.e Jean 1525.

M.re Guill.e Derjon Tresorier au Beaujolois pour le Roy au lieu de Mad.e la Duchesse de Bourbonnois ud. Auvergne

Jean de la Poutre Ch.er l'un des Gentilshommes de la chambre du Roi.

Me Phéot de Langie licentié es droits Garde du Seel commun Royal au Maconnois mourut le 16e Aoust 1524.

Hugues de la Juppe Capitaine de St Gengoul par la resignaon de Barbe Louis de la Juppe par lettres Patentes de Mad.e Louise Mere du Roy regente en france par lettres Patentes données à Lyon le 7. Juin 1525.

Le Signe patibulaire dressé à St Gengoul fut abattu suivant l'appointement rendu par le Seneschal de Lyon à Requeste du Procureur du Roy audit lieu ayant pris le fait en main pour le Procureur du Roy au Baage de Macon. Claude de Saligny Sgr de Roussay mourut de là les Monts pour le Service du Roy. fit son heritier par son Testament l'un des fils du feu Sgr de Chitain Prevost de l'hôtel du Roy. Mre Lourdin de Saligny se saisit de lad. Terre du Roussay comme appartenant à leur Maison, elle fut pourtant mise en decret par Dame Anne de Corbligny.

Me Pierre Vernier Bachelier en decret Prevost et Juge royal en la Prevosté St André le desert.

1526:

Au Compte dudit Bernard pour l'Année finie à la St Jean 1526.

Charles de Genost Sils et heritier de feu Ponthus de Genost Ecuyer Sgr de Foncrainne receut la Somme de 200.tt qu'il tient en fief du Roy.

Antoine Perrier de Macon Garde du Seel commun Royal dud. Macon par Lettres Patentes du Roy données au Camp de Prusse le 6e Septemb. 1524 vaccant par le decés de Me Phéot de Baugey.

Jean Sordereau Lieutenant du Prevost des Mareschaux de France. Treves Entre Mad.e la Regente et le Roi d'Angleterre publiée Informaon faitte contre les Officiers du Bourbonnois lesquels Entreprenoient Jurisdiction aux lieux de Chambilly et Marcilly.

1527:

Au Compte dudit Bernard pour l'Année finie à la St Jean 1527. Sgr de Chintry

La Place ou estoit autrefois une Maison appartenante au Roy apellée des Asines, laquelle fut démolie par Lettres Patentes du Roy Louis XIe ainsy qu'il est raporté cy devant à cause que la rue étoit trop Etroitte devant l'Eglize St Pierre dud. Macon fut publiée moyennant six livres de cense qui est pareille somme que l'on en recevoit au proffit du Roy d'autant que le Chapitre dud. St Pierre y avoit fait construire des Maisonnettes dont il tiroit proffit au préjudice de l'Intention du Roi; Mais il ne se trouva personne qui voulut prendre lad. place soit à cause que lesd. du Chapre avoient fait bâtir des Boutiques soit que les Confins de lad. place estoient changés.

Les Commres Deputés à la vente du Domaine du Roy en Bourgne vendirent à Damelle Phéote Boulaye Dame de la Tour d'orgelam en l'an 1522. le Proffit et revenu des bastes et coppons, Minaiges et ventes à Mascon à reachapt perpetuel moyennant 300.tt

Le Revenu de la Chatellenie d'Avoyé fut allienné en l'an 1522. à Hector Primbois de Macon moyennant trois cens livres y compris le Greffe de lad. Chatellenie

Le Revenu de la Chatellenie de Criche et les Rentes de la Chatellenie de Viriset furent allienées par lesd. Srs Commres en l'an 1522. au Mois de May aud. Antoine Bernard Receveur la somme de 2000.tt y compris la Clergie ou greffe de lad. Chatellenie.

Le Revenu de la Chatellenie d'Igié fut allienné à Noble homme Antoine de Lugny Ensemble le greffe de lad. Chatellenie; Le Terrier lui fut donné à la charge de le representer au reachapt dud. Domaine. la Somme n'est raportée.

Le Revenu de la Chatellenie de Chatelneuf fut allienné à Girard de la Magdeleine Sgr du Bauchet par lesdits Srs Commres Ensemble le greffe. La somme n'est rapportée, et les Avoines de Varennes en Brionnois.

La place Assise au dessous du Pont de Macon qui fut

a Jasperand frappier en prenderie pas Messieurs de S.t Vincans de Macon ce dient qui leur appartient.

Jean Marboz Marchant et pourbissaire de Macon prie a ceans de 20.l par an et Service de Messager des Comptes a remplacer vuide dernier la porte de la halle appartenant au Roy en lad.e Ville le 4.e May 1527:

Messire Jaques Marechal Ch.er Sgr de S.t Pierre de Lenozan mary de Claude de Dufseul fille de feu et moine de Dufseul Sgr du Parc avoit 28.lt 10.s chacun et un Sueld peage de Macon dont il reprenoit desfiefs et Pouvoit Son denombrement.

M.e Guill.e Barjot Tresorier du Pays de Beaujolois pour le Roy avoit Droit de 300.lt chacun an Sueld Rue ou Imposition foraine de Macon par cession a lui faite par feue Mad.e la Duchesse de Bourbonnois.

M.e Claude de Vergy Sgr de Fouvans, Champlitte et autres avoit 300.lt chacun an Sueld Rue, fils de feu M.re Guill.e de Vergy.

Noble Sgr Messire Laurent de Gorrevod Comte de Pondevaux Vicomte de Salins, Baron de Montagny, Marnay et Courcondray Sgr de Cesbaux, Ch.er de la Toison d'or, Gouverneur de Dosse et Marechal de Bourg.ne Procureur Special de Mgr le Duc de Savoye pour recevoir le Foble de Rue.

Le Roi prit la moitié des gages de tous les officiers de France en la presente année.

M.e Pierre Sayve Sgr de Flaugnacort Tresorier et Receveur gnal de Mad.e la Duchesse de Longueville en Bourg.ne

Noble Sgr Messire Pierre de la Guiche Ch.er Sgr dudit lieu Com.er et Chambellan du Roy et Son Bailly de Macon.

Moine Perrier de Macon garde du Scel commun Royal de Macon.

M.e Guillaume Barjot Procureur du Roy au Baage de Macon.

M.e Thomas Chandon licentié en loix et notaire du Roy audit Baage.

Claude de la Porte Capitaine et garde de la Porte sur le Pont de Macon.

Claude Docteur Portier du Chastel de Macon.

Hugues de la Suppe Capitaine du Chastel S.t Jean gaul.

Thomas Bruyes Capitaine du Chastel de Vinzy.

André de Sargies et moine Sayve Garde de la Porte de Malesaz.

George de Seurs Capitaine du Chastel de Macon.

M.e Phlbr Storette Docteur ès Droits Lieutenant general au Baage de Macon, Thomas Chandon et Durat du Roy, Guill.e Barjot Procureur du Roy, et Francois Caulard et Robert Chandon Procureurs audit Baage, Phlbr Cuillon Greffier et Thomas Genevois Sergent Royaulx et trompette furent à Dalphé, Grisilly, Gralay, Cressilles et Drancion en la Chastellenie de Pirises au Sujet des limites des Baages de Macon et Chalon accordées entre reglées à l'amiables entre lesd. officiers.

Il fut informé contre les Sgrs de Bozettes de ce qu'ils auroient usurpé du Domaine du Roy ayant remis leurs fours et assises en des Terres appartenans au Roy, faits des clapiers en la Montagne de Chassignet et Roche dittes Dauphiné.

M.e François Caneau Substitut du Procureur du Roy au Royaume Baage de Macon.

Procès au fait de la haute Justice de Crichs.

M.e Pierre de Noirelon Inquisteur en la Jurisdiction de Lyon fit l'Enquete contre Claude et M.e Pierre des Bozettes. Sgrs de Cerey le Chastel et autres des usurpations par eux faittes au Domaine du Roy en la Chastellenie des S.ts Gengoul. Il fut dit Trezettes au lieu des Bozettes Baage de Chalon.

1528:

Du Compte dudit Demaux pour l'année finie le 23. Juin 1528.

Jean Dauzy Prevot de Macon. M.e Phlbr de Senechalet Greffier de la Prevosté de S.t Gengoul.

P.ière Pontanier Lieuten.t Capitaine du Chastel Royal de St. Gengoul. Par Lettres Patentes du Roi données à St. Germain en Laye le 21. fevrier 1526. par les Deffs des Juges Juges. Sur le Serment és mains de Mgr le Chancelier aux gages de 50.tt par an.

Sceau de gages faits pour la Deliurance de mestre St. Pere les Papes.

Continuation de la Neutralité entre la France et les Comtés de Bourgogne pour trois ans par Lettres données à Dijon le 6. Mars 1527. a commencer les 4. Juillet 1528. finissant apparoir jour 1531.

La Paix entre le Roy et le Roy d'Angleterre publiée suivant les Lettres de Mgr l'Amiral Chabot. M.e Edme Florio Notaire Royal de St. Gengoul.

1529:

Au Compte dudit Bernard pour l'année finie le 23.e Juin 1529.

M.e Robert Chandon Advocat du Roy au Baillage de Macon au lieu de M.e Thomas Chandon.

Lettres de Pareur du Roy adressées aux venerables de Prieur et Couvent de Cluny affin de les faire assembler l'Abbé en lad. Abbaye sans que prealablement les Religieux qui étoient allés vers le Roy fussent retournés pour sauoir son intention et volonté.

Antoine Chuffain M.e des foires froides et chaudes de Macon.

Lettres Patentes du Roy publiées à Macon contenant que les Jours ordinaires de Parlement en la Cour de Parlement à Paris seroient assignés au 26. May.

Procés au Grand Cons.l contre les Sgrs de Rougemont qui usurpoient les Domaines du Roy.

M.e Pierre Vernier dit Gressier du Baillage de Macon.

M.e Jaques des Cremeux licentié és droits Advocat au Baillage de Macon.

M.e Jean Verdet Docteur és droits Con.er en la Cour dudit Baillage. M.e Josserand des Cremeux licentié és droits Advocat.

M.e Guill.e Bergier Notaire Royal, M.e Jean Girardeau No.re et Procureur, et Guillaume Guillot aussi Notaire et Procureur en lad. Cour.

François Saumaise commis par Mesdeigneurs des Comptes à la recette du droit d'Issues à eux attribué pour negocier pour le Roy pour l'Edition des Comptes.

1530:

Au Compte dudit Bernard pour l'année finie le 23.e Juin 1530. Ledit Bernard mourut le 11.e Juin 1530.

Gabriel de la Guiche Sgr dudit lieu fut pourveu de l'office de Capitaine et Chatelain du Chatel de Macon vacant par le decés de George Defeuis par Lettres données à Paris le 23.e Janvier 1528 adressées à Nostre très cher et feal Cousin le Cardinal de Cenis Chancelier pour recevoir le Serment dudit de la Guiche, lequel obtint autres Lettres du Roy données à Fontainebleau le penultieme Jour 1531. au Sujet de celui ledit de la Guiche Envoyé en Ambassade par le Roy en Angleterre, et depuis en la Ville de Bayonne avec le Sgr de Montmorancy grand M.e et Mal. de France au devant de Mesdeigneurs Les Daulphin et Duc d'Orleans retournans d'Espagne pour etre relevés d'autant qu'il n'avoit presenté Sesdittes Lettres, prestè le Serment et joui des gages &c.

Noble homme Jean Duatier Procureur Special de Mgr le Duc de Savoye pour recevoir la Somme de huit cens Livres qui étoit Deue sur le Revenu de Macon.

Antoine Chuffain Capitaine de Macon.

Dame Phéote Verjus veuve de Mre françois Caneaud Substitut du Procureur du Roi au Baage de Macon.

Enqueste faitte à St Gengoul à l'Encontre de Nobles hoines Pierre et Claude de Trezettes à cause des usurpations par eux faittes du Domaine du Roy.

Differend Entre les officiers de Macon et de Charollois sur les Limites des Baages.

La somme de 60tt fut tirée du Compte dud. Receveur de Macon pour l'Employer au Compte de la Monnoye de Dijon clos à la Chambre le 16. Mars 1531. pour les Epices dudit Compte qui ne les apû porter et ce suivant l'Edit du Roy.

Mre françois Saumaire commis par Messeigneurs des Comptes à la recette des Epices et reste de Compte.

1531:

Au Compte dudit Bernard de

Noble homme Claude de Bourges visiteur des Seels au Pays du Lyonnois Receveur ordinaire du Domaine de Macon par la resignation dud. Mre Antoine Bernard. pour l'année finie la veille St Jean Baptiste 1531.

Mre Benigne Naturel fermier de la Chatellenie du bois Ste Marie. Noble homme et Sage Mre Guillre Barjot Ecuyer Licentié es droits Sgr de la Palu au Beaujolois Tresorier general dud. Pays pour le Roy au lieu de feue Madme la Duchesse de Bourbonnois.

Les Privileges des Echevins et Citadins de Macon furent confirmés par le Roy, par lesquels les Roys Predecesseurs de Sad. Majesté avoient accordés auxd. Echevins et Citadins de juger tous Crimes Comis en la dite Ville: Les Sentences etoient Executées par le Prevost Royal dudit Macon.

Mre Phéot florette Lieutenant général de Mgr de Champdio Prevost des Mareschaux de france.

Mre françois Roger Conr du Roy et son Procureur general En Parlement à Paris.

Au Compte dudit

1532:

Au Compte dudit de Bourges pour

L'Année finie le 23e Juin 1532.

Auditoire fait au bois Ste Marie pour y tenir la Justice. Mre Guillre Barjot licentié es droits Sgr de la Palu au Maconnois acquit des Charles de Genost Ecuyer fils et heritier de feu Ponthus de Genost Sgr de Foncraine deux cens livres de rente en fief qu'il avoit droit de prendre chacun an sur le Peage de Macon, de laquelle rente led. Barjot reprit de fief.

Mre Phéot Florette Lieutenant general au Baage de Macon. La Prevosté de Macon qui estoit cy devant affermée fut Erigée en office. Noble Lazare de Mazilles Sgr de Villers fut tué à la clayette par Antoine de Mazilles.

Jean Moret huissier commis à la garde des huys de la Chambre des Comptes à Dijon.

1533:

Au Compte dudit de Bourges pour

L'année finie le 23e Juin 1533.

Honnorable homme Benigne Desbarres Tresorier de Madame la Duchesse de Longueville. Jaques Descrimeux licentié es droits Vice-Regent dud. Bailly de Macon.

Noble homme Jean de Vezey Sgr de Vaux au Chalonnois. Il y eut Arrest de prise de corps contre lui par Arrest du Parlement de Paris.

Mre Robert Chandon Vice-Regent des Baillys et Lieutenant du Baage de Macon.

Mgr de Vatilleux Lieutenant de Mgr le Gouverneur de Bourgne

L'Edit ou Declaration du Roy du xj feuries 1532, concernant les quints et requints fut publiée à Macon le 5.e Avril aud. An.

Moderation faitte au fermier du Peage de Macon à cause de cessation du Commerce.

1534:

Au Compte dudit de Bourges pour l'Année finie le 23.e Juin 1534.

Nicolas Carré Prevost des Mareschaux de France. Noble homme M.e Claude Barjot S.gr d'Orval en Beaujolois Con.er du Roy. M.e des Comptes à Dijon fut à Paris suivant l'Ordonnance du Roy pour recouvrer les Terriers en la Chambre des Comptes de Paris, de la S.gnrie de Bourbon Lancys maguieres reunie au Domaine du Roy.

1535:

Au Compte dudit de Bourges pour l'Année finie le 23.e Juin 1535

Messire Claude de Vergy Ch.er S.gr de Fouvans fils de feu M.re Guill.e de Vergy avoit 300.tt sur la Reue de Macon, en la somme de 1500.tt appartenant au Duc de Savoye, de laquelle somme de 300.tt il étoit feodal dud. Duc de Savoye.

Jaques Thoirie Garde de la Forest de Malessart. M.e Phéot Toillon Greffier au Baage de Macon.

François, Guill.e et Jean du Moulin convaincus de Crime d'heresie Lutherienne furent condamnés à estre ars et brusles en la Porcherie de Macon.

Le S.gr des Tours ayant Entrepris sur le Domaine du Roy en la Chatellenie de Criches fut condamné de s'en désister. De même contre le S.gr de Bezanseul en la Chatellenie S.t Gengoul voulant faire Exercer sa Justice en certaines Terres de lad. Châtellenie.

1536:

Au Compte dudit de Bourges pour l'Année finie le 23.e Juin 1536.

M.e François Rosselet Commis par Messieurs les Tresoriers de France et par Lettres Patentes du Roy données à Lyon le 22. Mars 1535. en la charge de Tresorier du Beaujolois au lieu de M.e Guill.e Berjot S.gr de la Palu.

Noble homme Estienne du Champs Capitaine de Germoles. M.e Jaques Goudran Con.er du Roy au Parlement de Dijon commis par ledit S.gr à faire venir ens les deniers de ses finances audit Pays de Bourg.ne

M.e Claude Haligre Tresorier et receveur de Madame la Duchesse de Longueville et g.nal de ses finances.

M.e Phéot Florette Docteur ès droitt Lieutenant general au Baage de Macon.

Ban et Arrierban publié. Barthelemy Lapiat No.re Royal Chatellain de S.t Gengoul.

Lettres Patentes du Roy touchant l'Etat du grand Chambrier de France Duc Dorleans et M.e de Merciers publiées, données à Lyon le 16. feurier 1535.

Les Villes dependans du Baage de Macon sont Clugny, Tournus, S.t Gengoul, Marcigny et le bois S.te Marie.

1537:

Au Compte dud. de Bourges pour l'Année finie le 23.e Juin 1537.

Noble homme Pierre Bugnon Citoyen de Macon fermier du Peage dud. lieu pour deux mille huit cent livres par An.

La Cense de 40.s chacun An assignée sur une Maison à Macon en la grande rue du Bourgneuf empres une ruelle, joignant aux halles dud. Macon et tirant à la Riviere de Saone fut vendue par Messieurs les Comm.res pour la vente du Domaine la somme de

de cinquante livres receuz par Mre Estienne Noblet Commis par le Roy à la Recette generale des finances de Bourgogne, a Thibault de Vysul et Catherine sa femme dudit Macon. Mre Benoist Chenan.

1538:

Au Compte dudit de Bourges.

pour l'année finie le 23e Juin 1538.

Le Seel de la Preuosté de Macon vendu à Claude de la Porte par les Commres à la vente du Domaine moyennant 100tt

1539:

Au Compte dud. de Bourges pour l'année finie le 23. Juin 1539.

Mathias Naturel Greffier de la Chatellenie du bois Ste Marie. Le Reuenu de la Chatellenie de Chatelneuf fut allienné à Mre Girard de la Magdeleine Sgr de Banchet par les Commres deputés par le Roy.

Le droit de Reue qui est de 4d par liure se leue sur toutes danrées et Marchandizes depuis le Pont de St Jean dud. Macon Jusques au Pont de St Martin, lesd. Pont inclus.

Messire Gabrielle de la Guiche Chr Sgr de St Aubin Capitaine du Chatel de Macon. Jean le Bret dit Del Arbre Escuyer Sgr de la Bazole.

Le 2. Decemb. 1538. Messgrs des Comptes de Paris firent publier à Macon certaines Lettres et Commission par laquelle ils ordonnoient aux gens d'Eglizes de Mainmorte, Nobles, Vassaulx Proprietaires et detenteurs de fiefs tenus et mouuans immediatement du Roy d'Enuoyer en lad. Chambre des Comptes les Lettres de Serment de fidelité, foy et hommage qu'ils en ont fait.

Messeigneurs de la Chambre des Comptes à Dijon firent un Semblable Arrest que celui de la Chambre de Paris, lequel ils firent publier auez Macon.

Phés Cheurieres Sgr de St Moris obtint un Arrest au grand Conel du Roy le 10e feurier 1538. Contre le Procureur du Roi audit Grand Conel et le fermier du Péage de Macon sur lequel furent

adjugés plusieurs droits aud. Cheurieres. Philippes d'Achery Tresorier et Receueur gnal des finances tant ordinaires qu'extraordinaires de l'Empire de Galilée.

1540:

Au Compte dud. de Bourges.

pour l'Année finie le 23. Juin 1540:

Maîtres Guillme Barjot et Hugues Charton Tresorier de Beaujolois pour le Roy.

Le Roy prend deux Cens liures chacun sur la reue de Mascon à cause du Pays de Beaujolois, et la somme qui excede celle de 1500tt si tant est que lad. Reue soit plus Admodiée, à cause de son Comté de Maconnois.

Lettres Patentes du Roy publiées contenant deffenses de chasser. Lettres Patentes du Roy publiées par lesquelles il Enjoint à tous Officiers Royaux de faire residance continuelle au lieu où leurs Offices sont Etablis pour les Exercer en personne.

Jean Guerin Commis au Greffe de la Preuosté de Macon. Antoine Perret Commis à la garde des Prisons dud. Macon.

1541:

Au Compte dudit de Bourges pour l'Année finie le 23. Juin 1541.

Le Reuenu du Seel de la Preuosté de Macon fut Allienné par les Commissaires Deputés par le Roy à Noble homme Guillaume de la Porte le 15e Aoust 1537 moyennant 100tt Claude de Lilié de Macon.

La Chatellenie d'Auoyé à Jean de Mouton. la Châtellenie d'Vrigny a Antoine Seyuert.

Mre Jean Thomas Notaire à St Gengoul Fermier de la Chatellenie en ce qui appartient au Roy qui est la moitié, et l'abbé de Clugny l'autre

Le Reuenu de la Preuosté de St André le desert fut allienné par les Commres à la vente du Domaine à Mre Antoine Guillemin de Salornay pour 400tt

Damien de Rodes Archer de la garde du Roi Chatellain de la Chatellenie de Charlieu, par don du Roy.

Martelin Berthelot et Mathias Berthelot No.re au bois Ste Marie.

Le nouveau Evesque de Macon doit pour une fois au Roi et pour sa bien venue dix livres.

Louis Bernard Marchant Luquois fut condamné en 500.tt d'amende Renvoyé par Arrest du Parlement de Paris.

L'Ecu Soleil du poids de deux deniers quinze grains valloit 45.s

Noble homme et puissant Sgr Messire Pierre de la Guiche Ch.er Sgr dud. lieu de Chaumont Con.er chambellan du Roy et son Bailly de Macon.

Le fournissement des Greniers à Sel de Bourg.ne publié sur les Ordonnances de Messeig.rs des Comptes pour en faire la deliurance.

Le descry des Monnoyes publié de l'Ord.ce de Messgrs des Comptes. Lettres Patentes du Roy par lesquelles il ordonne que Mgr l'Admiral Exercera les charges et offices contenus esd. Lettres publiées au Mois de Juin 1541.

Ordonnances concernant la foraine faittes à Chatelreaul le 10.e Juin 1541. publiées.

1542:

Au Compte dudit de Bourges pour l'année finie le 23.e Juin 1542:

Messire Benoist Benoist Prestre Chapellain de la Chapelle St Louis au Chatel de Macon, institué en icelle avoit 13.tt moyennant quoy il devoit dire deux Messes par semaine en ladite Chapelle, le Dimanche et le Jeudy.

Noble francois Bourgeois Sgr de Moleron Capitaine pour le Roy des Ville et Chatel de St Gengoul le Real. 45.tt de gages.

Estienne Chevalier Capitaine du Chatel de Viriset 30.tt de gages.

Montre de la Gendarmerie du Roi faitte en robbe et sans Armes le 10. Octobre 1540:

Ban et Arrierbant publié.

Assises tenues à St Gengoul le Real par Mgr le Lieutenant general au Baage de Macon.

Jean Morel Lieutenant gnal du Prevost des Mareschaux au Maconnois. Mre Jean de Thiart Docteur es droits Sgr de Bissy Lieutenant gnal au Baage du Maconnois

Lettre du Roy pour la Traitte foraine en faveur des Suisses. Antoine de Poncelet No.re à St Gengoul.

Me francois Fustailles Avocat au Baage de Macon.

La depense pour les Assises tenues à St Gengoul passée.

Fin

Extrait des Comptes des Receueurs du Comté de Charolois.

1390.

Au Compte de Guillaume Bataille demeurant a Autun Receueur du Comté de Charolois pour Mgr le Duc de Bourgne pendant huit Mois commancer le dernier de Juin 1390. auquel jour fut prise la possession d'icelui Pays pour mond. Sgr, par Noble et puissant Sgr Mgr Gui de Pontailler, Mareschault de Bourgne et finis le dernier de feurier suiuant, lequel Pays fut acquis pour et au proffit de mond. Sgr perpetuellement de Mre Bernard d'Armignac naguere Comte et Sgr d'icelle Comté Enuiron la feste Saint jean Baptiste 1390.

Jocerant de Sercey Ecuyer Bailli du Comté de Charolloix pour Mgr le Duc de Bourgne

En l'an 1380. Mgr le Comte d'Armignac lors Comte de Charollois laissa la terre de Sermaise et de Choigney a Robert d'Almais Ecuyer pour certain traitté qui fut fait Entr'eux.

La terre de Chaugey qui fut a Mre Jaques de de la Serine Chr fut par led. Comte d'Armignac baillée a Jean Bataillart pour certain Traitté fait Entr'eux en l'an 1385.

Philippes de Niry Capitain d'Artus auoit quinze liures de gages par An.

Pierre Perrenot Portier du Chatel du Mont Saint Vincent auoit deux francs et demi et deux bichots Seigle de gages par An.

Jean Prodon Portier du Chatel de Dondain mesmes gages.

Durand Bolier Portier du Chatel de Charolles deux francs et demi et douze bichots Seigle.

Jean Berriere Portier du Chastel de Lanvignes, mesme gages.

Perrenot de Grenelon Escuyer a chacun en droit sur la recepte du Charolois cent bichots de bled, Soixante bichots Seigle Trente bichots anciene mesure de Charolles maiché a la st. André et l'autre a l'Assention. pour don a lui fait ja pieça par feu Mgr le Comte d'Armignac.

Girard Barbier forestier des Bois de Charolois

Philibert de Charollois Procureur de Mgr le Duc en la Cour et Comté de Charolois auoit cinquante francs et cinquante Bichots anciene Mesure de Charolles de gages semblables a ceux qu'il prenoit du Comte d'Armignac

La Terre de Nainzy en Charolois fut mise en la main de Mgr le Duc sur hugotes des Bois femmes defeu Mre Girard de Bruslat Chr.

Les trois Etangs de Lauzemeure, l'Etang du Larrier, l'Etang Dessous la Tour et l'Etang neuf furent pescheés par Jean Oudin des Etaumerichos Escuyer.

Huguenin de la Guiche Escuyer. Jean de Saint Valier, batard. Robert d'Espertines Escuyer.

La Terre de Guillaume Dalmais croist tenuë en la main de Mgr le Duc pour certaines Causes et l'auoit donnée Mgr le Comte d'Armignac a Guillaume de Saint Prieuz en l'an 1380.

La Terre de la Marotte qui fut a Jean de Lourcua fut donnée a la Burotte maman du fils de Mgr le Duc.

Les Preys Denys de Laudes furent Donnés par Mgr le Comte d'Armignac et tous les heritages Duz de Laudes a Jean de Ganay en l'an 1384. ainsi qu'il appert par le Vidimus des Lettres de Donation rendues a Cour.

Les Religieux de Cluny doivent Cent Solz de rente chacun an a Mgr le Duc pour l'Entreprise Perlens Etang de Pierre Engin assignés sur leurs terres de Chides Espertines, de Mons et Balonies.

La Terre d'Aulmont en la main de Mgr le Duc fut de Mre Guichard de Vergy chr.

Jean de Martigny. Regnault de Beaune.

La Terre Dalmais en Dieu furent en la main de Mgr le Duc qui les rendit.

Noble homme Jocerand de Serrey Escuyer institué Bailli de Charollois par Noble et puissant Sgr Mgr Guy de Pontailler Mareschal des Bourg.nd Monseigneur des Comptes lui trouuerne cent liures de gages par an.

Mre Jean de Vuegney d'Autun licentié en loix Con.r de Mgr le Duc au Comté de Charolois receu en ladite qualité par mond. Sgr le Mareschal de Bourg.nd a commancer le 1.er de Juillet 1390. aux gages de trente francs par an.

Philibert de Charoles procureur de Mgr le Duc au Comté de Charollois auoit cinquante francs et cinquante bichots anciene Mesure de Charolles chacun an de gages.

Deny de Serches Clerc de Mre du Palais de Charolois fut institué aud. office de Clergies le 1.er de Juillet 1390. a cinq francs trois gros de gages par an.

Liault des Fautieres Escuyer Capitain du Chastel de Dondain auoit trente francs de gages par an.

Jean de Neufuilles Escuyer Capitain du Chastel du Mont St. Vincent auoit trente francs de gages par an.

Jean de Buxul Capitain de Lanvignes auoit cinquante francs de gages par an.

Philippon de Niry Escuyer Capitain du Chastel d'Artus aux gages de quinze francs et quinze bichots Seigle mesure de Dondain

Jean des Oiseaulx Capitaine et Portier du Chastel de Lauzemeure aux gages de deux francs et demi et douze bichots Seigle mesure Duz. Lauzemeure.

Jean Froday Portier du Chastel de Dondain aux gages de Deux francs et demi et douze bichots Seigle mesure Duz Dondain.

Durant Bolier Portier du Chastel de Charolles aux gages de Deux francs et demi et douze bichots Seigle mesure de Charolleis.

Pierre Serrenot portier du Chastel de Mont Sainct Vincent aux gages de deux francs et demi et douze bichots Seigle mesure Duz lieu.

Jean Berriere Portier du Chastel de Lanvignes aux gages de Deux francs et demi et douze bichots Seigle Mesure Dudit lieu,

Le Receueur avoit cent francs de gages par an.

Il fut ordonné par le Cons.l de Mgr le Duc a Chalon sur S.e Chasolles Procureur de Mgr le duc de poursuivre pardevant le Bailli de Macon le jugement du procez entre le procureur du Roi causse pour certain empeschement mis par le Chastelain du Bos qui est au Roi en la Ville et apartenances de Dijon apartenant a Mgr le Duc.

Le Bailli du Charollois accompagné du Receueur, Procureur, Capitaine Chastelain, et d'plusieurs Cheuz gens des hommes et Sergens dud. Lieu furent a Sauoy le Monial le Mercredy jour de la feste S.t Barthelemy Apotre et le jeudy Lendemain 1390. Lejour de la feste de Toussaints et le Lundy Lendemain de lad. année. Item a Chalon lejour et le lendemain de la feste de l'Exaltation de la Croix en septembre, Auxquels jours les foires ont estés tenues aud. Lieux de Sauoy et de Chalon, sur les quels se gardes desd. foires a cheual par la maniere quil est accoustumé de faire en tel cas, Il se trouue Receueu la despense d'eux et de leurs Chevaulx montant a vingt trois francs sept gros quatorze deniers Tournois.

Madame la Duchesse ordonna plusieurs reparations estre faittes aux Chateaulx le Moulins de Donzy, Charolles, Sanvignes, et le Sauuement par son Mandement du 23. Nouemb. 1390.

Jean de Neufuilles Cheuz Chancon de Mgr le Duc eut don pour une fois de cent francs d'or par ses Lettres du 22. Nouemb. 1390. Seinfiées au dos par M.re Nicolas Arbouteray Ch.er Con.er Segretaire des finances de mond. Seigneur le Duc.

1391:

Au Compte de Guillaume Inglier d'autun Receueur du Comté de Charolois, pour quatre Mois finis le dernier de juin 1391.

Le Seel commun fut estably au Siege et Comté de Charollois

Mgr le Duc mit sous sa main la Terre de Marigny pour certaines causes, apartenans a feu M.re Girard du Pruillat

Ch.er et fut admodié excepté le doüaire de Dame Jacquine de Bard femme dud. feu M.re Girard

Jean fils de Guion des Sais Cheuz. M.re Girard de Monsaucon Ch.er

Mgr le Comte de Neuers estoit a Monceaux au mois d'Aoust 1391.

Perreau de la Ville Portier du Chastel de Dondain Perrot Portier du Chastel de Sanvignes.

Perrenot de Genelan Cheuz auoit a Vie durant une pension de cent biches Rabled par chn. Saucois Soixante biches Seigle et quarante biches auoine par dons a lui fait de la piece par feu Mgr le Comte d'Armagnac confirmés par Mgr le Duc.

La Maison forte de Marigny en Charollois mise en la main de Mgr le Duc pour certaines causes.

Maistre Jean de Cluigny d'autun licentié en loix Con.er de Mgr le Duc au Charollois auoit trente Liures d'gages et vingt cinq Liures en qualité de Con.er mond. Sgr a Autun.

Religieuse Dame Dame Isabeau de Marigny Marigny nonain et Religieuse de S.t Andoche d'Autun auoit vingt Liures de pension chacun an Vie durant sur les prouffits et Emolumens de Marigny tenus en la main de Mgr le Duc, laquelle pension feu M.re Gui de Marigny pere delad. Religieuse lui auoit donné en faueur Dame Bregette de Marigny sa Secur nonain dud. S.t Andoche et a la Seruitude d'icelles.

1392:

Au Compte dud. Juglier pour un An commancés le 1.er de Juillet 1392. Et finy le dernier de juin 1393.

En l'an 1380. Mgr le Comte d'Armignac et Comte de Charollois fit un Traité auec M.re Robert Daulmar par lequel il Delaissa aud. M.re Robert la Terre de Semaise et de Choigney et les Terres du Bois sur Arnoul et Chaureaul.

Le Comte de Charollois aiant mis sous sa main la terre Dalmaix de Dyot fut rendüe aud. Dalmaix par led. Comte des il y a douze ans, ainsi qu'il appert par le Vidimus cy rendu a Cour.

Messire Jean de Marcilly Ch.er Archambault de Toneure Sgr de Souterrain.

La Recette du present Compte monte a 2525. francs.

1394:

Au Compte dud. Juglier pour l'année finie le dernier de Juin 1394.

Noble homme Josserand de Sarcey Ecuyer Bailly de Charollois institué Capitaine du Chatel de Charolles aux gages de cent livres, cent bichots seigle et cent Bichots avoine mesure de Charolle, suivant le Mandement de Mgr le Duc du 22. Novembre 1393.

Madame la Duchesse estoit a Gemolles au Mois de Mars 1393. Mgr le Duc a Châlon au Mois d'octobre 1393.

La Terre de Marigny estant advenüe a Mgr le Duc pour certaine et juste cause, il en fit don a M.re Guillaume de la Tremoille son Chambellan et Mareschault de Bourg.ne pour lui le ses hoirs le 16. Septembre 1393. de lad. Maison forte dudit Marigny, Ensemble touttes les autres Maisons Edifices estans Environ icelle Maison, Ensemble six vingt livres de rentes a prendre sur touttes les rentes et revenus de lad. Terre, Moulins, Etangs, bois, vignes, a Cule proche S.t Gengoul homme de Corps et taillables justice haute Moyenne et basse, a la charge de tenir en fief par ledit Mareschaut les choses cy dessus de mond. Sgr le Duc ainsi que faisoient les predecesseurs Sgrs dud. Marigny aux Comtes de Charollois. Lesquelles lettres la Chambre des Comptes ne voulut verifier d'autant que Mgr le Duc ne pouvoit allienner son domaine sans le consentement de lad. Chambre et que les Lettres de don n'estoient scellées que du seel secret de mond. Sgr le Duc.

M.re Jean des Fondrées Chevalier.

Girard de Borbon Ecuyer fut condamné en douze francs d'Amande pour avoir mis la main sur un sergent de Mgr le Duc.

Guiot de la Faye du Mont Saint Vincent fut executé a Beaune pour ses demerites, avant laquelle il dit en confession a un Chapelain dud. Beaune qu'il avoit mis dans un mur pres de sa Maison dans un barillet plusieurs piéces d'or, de sorte qu'incontinant aprés lad. Execution led. Chapelain estant allé aud. Mont Saint Vincent fut surpris qu'il cherchoit ladite finance, laquelle fut trouvée aud. Mur designé par led. de la Faye, et y avoit 29. Ecus d'or, un mouton d'or, treize francs d'or et d'autres Monnoyes qui furent portées au Bailli du Charollois par maniere d'Epave et fut envoyé a Beaune le Lieutenant du Procureur de Mgr le Duc pour faire poursuitte a l'Encontre dud. prestre du fait dessusd.

Gauvignon de Semur Ecuyer Echançon de Mgr le Duc Capitain du Chatel de Dondain au lieu de Litaul de Fautrerres Ecuyer, aux gages de soixante francs par an. fit le serment et mains de Mgr le Chancelier de Bourg.ne le dernier fevrier 1393.

Plus pour croisance de gages que Mgr le Duc lui a faitte de sa grace Especiale pour consideration des agreables services qu'il lui a fait au tems passé et pour lui aider a soutenir les charges frais et Missions qu'il lui conviendroit faire pour son honneur et a recevoir Mgr, ses gens et officiers estant ou envoyant aud. pays de Charollois, la somme de soixante francs. Suivant les Lettres Patentes de mond. Sgr du 8. Janvier 1393. le Vidimus cy-rendu.

Theuenin Graulat Portier du Chatel de Dondain.

Le Bailly de Charollois fut a quattre Chevaux, le Procureur aud. Baage a deux chevaux, le Receveur a quattre, le Chancelier a deux chevaux, le Chatelain de Charolles a deux, le Capitain de Dondain a deux, d'Artus a deux, Guill.e Saighait Ecuyer a quattre, guillaume de S.t Privey a deux, Jean de Ganay a deux Chevaux. le Prevost de la Chapelle a un Cheval, Girard de Bourbon Ecuyer a deux Chevaux, Louis de Choux a deux, et aussi huit autres personnes a chevaux tant sergens de Mgr le Duc que autres furent a Paroy le monial le jour de S.t Barthelomer Apostre et le lendemain. Plus le jour de la Toussaints et le lendemain au nombre de trente sept chevaux pour faire les Guais et Gardes de la foire aud. lieu de Paroy. Et furent les mesmes a Tholon le jour

Et le Lendemain de la feste Sainte Croix en Septembre aud. an, pour le guet de la foire dud. lieu. Et fut la depense payée par ledit Receveur.

Philibert de Charolles Procureur de Mgr le Duc au Baage de Charollois fut avec plusieurs Capitaines et Ecuyers à Chacenay outre la Riviere de Loyre le jour de la feste Saint George 1394. — Exercer la justice et jurisdiction de mond. Sgr le Duc aud. lieu affin de lui garder ses droits et souveraineté en la Maison du Curé dudit Chacenay, laquelle est assise en la propre justice de Mgr le Duc à cause de son Comté de Charolois. Les officiers du Bourbonnois voulans usurper lad. justice.

1395:

Au Compte dud. Juglier pour l'année finie le dernier de juin 1395.

Pierre de Genelart Ecuyer Seigneur de Limans. Jean des Autels de Puellen en la Chatellenie du Mont Saint Vincent.

Geoffroy de Mauilley Ecuyer fut condamné en une Amande de dix marcs d'argent par le Bailly de Charolles.

Deffaillent les Comptes des Années 1396. 17. 18. 19. 1400. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. Et 1419.

1404:

Au Compte de Jean Mathé Receveur du Domaine de Charollois pour l'année finie le dernier de juin 1404.

Honnorable personne et Sage Me. Nicolas Chrestien clerc licentié en loix institué Bailly d'Autun, Monteenys et Charollois au lieu de Messire Guy Moreaul Chr. et de Jocerant de Serey Ecuyer par lettres de Mgr le Duc du 2. Janvier 1404.

Guillaume de Laigne Ecuyer Capitain et Garde du Chatel de Dondain.

Philibert de Chantemelle Ecuyer tranchant de Mgr le Duc Capitaine et Garde du Chatel de Dondain au lieu dud. de Laignes par lettres de Mgr le Duc données à Dijon le 29. 9bre 1404.

Guillaume Bataille Gruyer pour Mgr le Duc és Baages d'Autun, Monteenis et Charollois Capitain et garde du Chatel de Senvignes.

Jean de Buxeul Ecuyer Echanson de Mgr le Duc Capitain du Chatel de Senvignes au lieu dud. Bataille par Lettres de Mgr le Duc données à Dijon le 28. Novemb. 1404.

Philippes de Buy Ecuyer Capitain et garde du Chatel d'Artus par Lettres patentes de Mgr le Duc données à Beaune le 12. 8bre 1404.

Guillaume Druges Chancelier de Charollois.

Jean de Ganay Bourgeois de Charolle. Jean Dagoneaul Clerc Nre. juré de Mgr le Duc.

1407:

Au Compte de Jean Mathé demeurant à Charolles Receveur du Domaine de Charollois pour l'Année commenceant le 1er de juin de Juillet 1407. et finie le dernier juin suivant 1408. pour Mgr le Duc.

La Terre de Moulat Seize au Parroichiage de Douzole tenüe en la main de Mgr le Duc faute d'hommage. Mgr le Duc en accorda la main levée à Messire Phert de Saint Romain Chr. par ses Lettres Patentes.

Estienne de Montest Portier et garde de la porte du Chatel de Charolles.

Les hommes francs ou femmes franches de Mgr le Duc tenant feu et lieu à Marigny doivent cinq sols chacun an pour chacun feu à cause de leurs franchises, un biches aucune et une Mourgeline et quand le feu Estein lad. franchise Estaint.

Phés de Bernaud Ecuyer tenoit en fief de Mgr le Duc l'Etang Rond en la paroisse de St. Romain.

Honnorable personne ce sage Mr. Nicolas Forestier Clerc licencié en loix Bailly d'Autun, Montcenys le Charollois aux gages de huit vingt livres par an par moitié par les Receveurs d'Autun et Charollois par Egalle portion,

Guillaume Sachet Escuyer Sgr de Champvigny Conr et Chambellan de Mgr le Duc fut institué audit office de Bailly d'Autun, Montcenys et Charollois le dernier dudit 1407.

Phelippe de Chantemelle Escuyer tranchant de Mgr le Duc et Chambellan de Mgr le Comte de Charollois Capitaine du Chatel de Pondaine.

Huguenin Berthault Clerc Chastelain du Charollois.

Jean de Faux Clerc Chastelain de Charolles.

1410:

Au Compte de Jean Mathé Receveur du Domaine de Charolois pour une année finie le dernier de Juin 1410.

Phelippes de Viry Escuyer Capitaine et Garde du Chatel d'Autun.

Religieuse personne frere Jean Poterat Celerier et Juge ordinaire de Perrecy fut condamné en cinq francs d'amende par le Bailly de Charolles a la poursuitte du procureur de Mgr le Duc aud. Bailage pour avoir abusé de son office de Juge en Domaine et prononcé en certaine torture de sentence à l'encontre de Guion d'Ambournay par laquelle il le condamna à Chemanchier vingt sous.

Mr. Jean Mercier licentié en Loix Conr de Mgr le Duc au Bailage de Charollois aux gages de trente francs par an

Jean Dayonneaul Jean de Chesne l'aîné Notaires Jurés de Mgr le Duc.

Des Chatellenies Comptes des années depuis 1400. Jusques mil cccc vij.

1410:

Au Compte de Jean Thesne Clerc Bourguignon a Charolles Commis a la Recepte de Charolois et Receveur ordinaire de Charolois pour le Comté de Charolois par honnorables personnes le Receveur ordinaire de 1400. pour 1 an

Sages Maistre Richard de Chancey licentié en loix Conr Duc.

de Mgr le Duc et Mr. des Requestes de son hotel et Jean Moreaul Commis a la Recette generalle aux Duché et Comté de Bourgne au lieu de Jean Mathé Receveur de Charollois depuis le 1er d'Avril avant Pâques 1410. jusques au 22. Juillet Suivant.

Phelippes de Viry Escuyer Capitaine et Garde du Chatel d'Autun.

Estienne de Montot Portier et garde de la Porte du Chatel de Charolles.

Guillaume Chenal Portier et garde de la porte du Chatel de Mont Saint Vincent.

Perrot de Gougeon Portier et garde de la porte du Chatel de Sauviegnes.

Jean des Oiseaulx Capitain et portier du Chatel du Sauvement.

Jean de Charolles Procureur de Mgr le Duc au Comté de Charollois.

Le Pouvg de Charolles, le Peage de Savoy, le peage de Cholon en la Chatellenie de Charolles appartient a Mgr le Duc. Le peage du Mont Saint Vincent, Peage du Sauvement.

Les habitans de la Vernelle de Montot bonnes du Communeau d'Oyenay doivent dix huit corvées a volonté pour charroyer le bois pour le chauffage de Mgr le Duc en son Chatel de Charolles a deux beufs chacune, le seigneur doit fournir de charettes pour charrier les dt. bois, le Donner du pain de seigle pour leurs Depens les faisans les dt. Corvées.

Les habitans de la Ville de Bruigny doivent vingt Corvées
ou l'un pour charroyer le vin pour Mgr le Duc en son Chatel
de Charolles et chaque homme pour corvée doit fournir deux
bœufs et un char à quatre roües, et on leur doit fournir sin
pour les d. bœufs. Donne du pain de seigle pour leurs depens
en faisant les d. Corvées

Noble homme Guillaume Sachet Ecuyer Seigneur de Champvi:
-eux Chambellan et Con.er de Mgr le Duc de Bourg.ne et son
Bailly en Charollois aux gages de Deux cents francs.

Maitre Jean Mercier Licentié en Loix Con.er de Mgr le
Duc et Juge au Comté de Charollois. aux gages de trente
francs par an.

Jean de Charolles Procureur de Mgr le Duc au Comté
de Charollois.

Lyonnet de Mpinac Ecuyer Capitain et garde du
Chatel de Dondain aux gages de trente francs par an.

M.re Jean de Rousselle Ch.er Capitain et garde
du Chatel du Mont Saint Vincent aux gages de 40 francs.

Jean de Bucail Ecuyer Echanson de Mgr le Duc
Capitain du Chatel de Sanvignes aux gages de 30 francs.

Phés de Gui Ecuyer Capitain le garde d'Autun aux
gages de quinze francs et quinze Bichets Seigle.

Estienne de Montot Portier et Garde de la porte du
Chatel de Charolles aux gages de deux francs et demi le dit
bichet Seigle.

Michel Papereau portier et regard de la Porte du
Chatel de Mont Saint Vincent. Dondain.

Guillaume Chaumel Portier et regard de la Porte du Chatel
du Mont St.e Vincent.

Perrot de Gueugon portier et garde de la porte du Chatel
Sanvignes.

Jean des Oiseaux portier et Capitain du Chatel du
Saumenant.

Reparations faittes au Chatel de Dondain par l'ordon.ce
de Nobles hommes Messires Jaquet de Courtambler Sgr de

Commarien Con.er et Chambellan de Mgr le Duc, d'Artus, et
de Mons.r Saint Vincent, Sanvignes.

Aubert de Bresches Ecuyer Sous Doyen du Chatel de
Charolles.

1420:

Au Compte de Jean Lucello Receveur du
Domaine du Comté de Charollois pour Mad.e la Duchesse
depuis les 1.er Janvier 1420. jusques au dernier de Septembre
1421. que Guion Girard fut établi en sa place par Mad.e
la Duchesse.

Jean Saulnier Procureur des Moulins de Charolles
obtint diminution de sa ferme de vingt bichets de bled par moitié
froment et Seigle par lettres de Madame la Duchesse, Données à
Nuyemmes le 28. octob. 1421.

La Maison de M.e Guichard de Ganay Licentié en
loix Située proche les halles de Charolles.

Maistre Guichard de Ganay Licentié en loix Lieutenant
de Mgr le Bailly de Charollois loüe à Semences Grasses et
autres emprunson à Sercy pour les affaires importantes de Mgr
le Duc.

Jean de Thesut le jeune depositaire des biens meubles de
feu le Batard de la Guiche appartenant à Mad.e la Duchesse.

1421:

Au Compte de Guion Girard Demeurant
à Varay le Monial Receveur du Comté de Charrollois pour
Mad.e la Duchesse de Bourg.ne Mere Comtesse de Flandres
d'Artois et de Bourg.ne Palatine Dame de Salins et de
Malines et Comtesse de Charollois depuis les 1.er octob. 1421.
que Jean Lucello en fut Deschargé jusques au dernier décembre
Suivant.

Lettres de Marguerite Duchesse de Bourg.ne &c. Données

à Cuxeme lederniez de Septemb. 1421. par lesquelles Seule raport à lles fait par ses gens et officiers du Comté de Charollois à qui sur ce lles auoit donné, lles instituez, ordonnez, et establi Receueurs de ses Domaines du Comté de Charrollois Guion Girard de Paroy au lieu de Jean Buelles lequel a sa Requeste fut déchargé de ladicte Recepte par lad. Dame Duchesse, mandant a son Bailly dud. Charrollois lé a son Lieutenant de ce Souffre aud. offices ciaus prestez, Serment en mains delad. Dames, Laquelle Madame Mande aussi a ceux cy més les gens qui Seront commis a oüir les Comptes de passer les gages Dudit Girard.

Theuenin de Martigny demeurant a Charollez Admodiateur des Moulins

Mre Philibert de Saint Romain Chevalier, Marquez Critto Pasille femme de feu Reynault de la Garde Escuyer.

Le Chatel de la Grange fut mis Sous la main de Madame la Duchesse sur feue Margot de Soute Damoiselle.

Mre Jean Dalmas Pbre oncle de Mre Louis Dalmas Escuyer.

La terre de la Queuse acquise par Jean de Bucul de Dame Agnes de Straterag fut Saisie par ces gens lad. Dame n'auoit fait hommage delad. Terre. Mgr le Duc lui en donna la main leuée par ses Lettres Données a Dijon le 19. de Novembre 1410.

Robert de la Roche doit a Madame la Duchesse Comtesse de Charollois chacun an un tertrons de Seigle mesure d'hiuer Sur le Meix qui fut aux heritiers Guion de la Roche et de Guillaume Son frere Situé a Genelan en bichet mesure de Cerrecy.

Guillaume Caillet Isabeau Jacobin et Michel de Dijon doiuent chacun an a lad. Dame de Cens a la Saint Martin d'hiuer Sur les Meix dit Forquier Situé a Genelan vnes quartes qui vaut Deux boisseaux

Plusieurs Terrages a Sois a Genelan Dependans de plusieurs Directes et Sgies doiuent a lad. Dame un bichet Froment vn Bichet Seigle et vn bichet auoine a la Mesure de Cerrecy.

La quatriesme partie des Dixmes de Saint Berain

appartient a Madame la Duchesse et les autres parts a l'abbé de Cluny.

Lad. Dame a la sixieme partie des Dixmes de la parroisse de Sauvigney et les autres parts appartiennent au Chapitre d'Autun et au Curé dud. lieu.

Girard de Gourdon Lieutenant de Mgr le Bailly de Charollois.

Le Prieur de Braigny doit quatre vingt bichets chacun vn Mesure de Paroy.

Philippes d'Ivry Escuyer Mary d'Estiguette fille de feu humbert d'Evang. Guillaume de Montcouillon Bonnat

Jean Garnier Portier et Garde du Chatel du Mont St Vincent institué aud. office par lettres de mad. Dame Données a Autun le 5. de Xbre 1422.

Jean Pasquau Portier et garde de la Porte du Chatel de Charolles.

Mgr le Duc fit don aux habitans de Chartieu de quatre Cens bichets Seigle pour lesquels il donna Deux Cens francs au Recueu des finances de Madame la Duchesse.

Jean Jadis Comte d'Auxonne et de Charollois a donné et transporté a Pierre de Tenebar Escuyer le plus jeune de ses hoirs et Successeurs en perpetuel heritage pluisieurs rentes Scituées a Livrans et a l'abergement, Ensemble la haute moyenne et basse justice et Jurisdiction auec la haute justice et biens, possessions et heritages qui furent a feu Jean de Livrans, a la charge de les tenir par led. Pierre de Tenelan du Comte de Charollois en foy et hommage recognu et reconnu la Souueraineté et Ressort et la premiere appellation.

Guillaume de Beauchemin jadis Prieur de Paroy.

Guillaume de Martigny Escuyer procureur de Madame la Duchesse au Comté de Charolois institué aud. office par lad. Dame; par ses lettres Données en son Chatel de la Perriere le 19. Decembre 1420.

Ordonnez et Statuts frontiere des Auxonnois au moyen dequoi lesd. Charollois estoient entierement destruits et l'ennemis de Madame.

Robert Dalmais prevost ayant le bail de Louis Dalmas son fils et de Catherine de Bourbon fille de feu Messire Girard de Borbon la femme fille de feu la Bureau fit les foi et hommage au Mgr les Duc de la terre de la Marche confrontée sur Jean de Jonare dit Charbonnay tenant à mon pour ses demerites. laquelle terre mond. Sgr le Duc donna à ladite Barotte en l'an 1886.

Dame huguette de Lugny Prieuresse du Tulet.

Le Ban du vin de Charolles pendant six semaines commançant les Dimanches de Pâques charnel finissant les Dimanches devant la pentecoste appartient à Madame.

Le Péage de Lacy, le Péage de Cholon en la Chatellenie de Charolles.

Et l'an 1866. le Comte d'Armignac donna à Marguerite de Bonnay et à Messire Guillaume de la Motte son Mary alors d'eux et de leurs enfans nez et procrez de leurs Corps en loyal Mariage dix livres de rente annuelle sur le Chatel et forteresse et revenus dud. Bonnay mouvant de son fief, Ressort et Souveraineté, lesquelles dix livres sont dûes à Madame la Duchesse par les trepas des dessus, sans aucuns heritiers de leurs Corps.

Girard de l'Epinac Sire de Merrel.

Le Bailly de Charollois accorda à Jean de Chasu le jeune de faire un pont pour aller de l'une de ses Maisons estans au Mont Saint Vincent et deux autres qui estoit sis à avis moyennant 4. deniers de cens annuelle.

Jean de Chasu l'aisné avoit une Maison aud. Mont S.t Vincent à cause de Marguerite Bugnon sa femme en laquelle il fit un degré par la permission dud. Bailly moyennant une obole de cens par an.

Messire Philibert de Bernault Chr.er fait eingler deux chacun un Deserroir sur un Etang appellé l'Etang rond situé en la paroisse de Saint Romain mouvant du fief de Madame la Duchesse Comtesse de Charollois, lequel Etang Jean Dauvergne Ducommun avoit de sa femme à qui il appartenoit

Vu par autre foi

Vu par autre foi rendu à Cire de S.t Magorde et de André de Rodier freres non Nobles fut pour cette raison Commis à Mgr le Duc et mis à son Domaine et depuis fut delivré aud. Chr. par le Bailly de Charollois ainsi qu'il en rapporté au compte pour l'année 1396. le Dernier de juin.

Jean de la Faye Ecuyer. Jeanne sa femme heritiere du Manoir de Calos.

La terre d'Aulmont appartenoit aux heritiers de Messire Guillaume des Barrey jadis Chr. et leur fut rendue par la Comte d'Armignac, qui l'avoit mise sous sa main.

Jean de Martigny Ecuyer possedoit plusieurs rentes à Frenoy, desquelles il obtint la main levée par le Comte d'Armignac qui les avoit saisies, et de la terre de Ryon en la Chatellenie de Semvigne en la Chatellenie du Mont Saint Vincent.

Les habitans de Sauvement doivent pour leurs franchises Sçavoir un chacun homme franc de mad. Dame tenant feu aud. lieu cinq sols et chacune femme franche deux sols Six deniers.

Jean de Montaguillon pour deux pieds de Murailles de Maison qui jadis furent du Moix de ceux la Moindres de Genelard Size aud. lieu de Genelard tenant au chemin tendant de l'Eglise dudit lieu au pont dud. Genelard de d'autre costé à la Maison à Verchiere qui furent de Perrin d'Amperon à lui asservis en payant à la S.t Martin d'hiver vingt Deniers ainsi qu'il en rapporte au Compte fini le dernier de juin 1421.

Palamedes de Toupignat jadis Bailly de Charollois Guillaume de Montaguillon bourgeois de Cluny.

Noble homme huguenin du Bois, Ecuyer d'Ecurie de Mgr le Duc Bailly de Charollois pour Madame la Duchesse Comtesse de Charollois par Lettres patentes de mad. Dame Données en son Chatel de la Perriere le 19. Xbre 1420. Le Vidimus rendu au Compte de Jean Lucelle aux gages de Sept vingt francs par an.

Mr Guichard de Gamay licentié en loix juge pour madite Dame aud. Comté de Charollois institué aud. office par lad. Dame par ses lettres patentes Données en son Chatel de la Perriere le 7. Juin après 1421. aux gages de trente francs par an.

Guillaume de Martigny Ecuyer Procureur aud. Comté de Charollois institué aud. Office par ladite dame par ses Lettres patentes données en son Chatel de la Perriere le 19. Xbre 1420. aux gages de cinquante francs et cinquante bichets aveine.

Huguenin de Masoncle Ecuyer Capitain et Garde du Chatel de la ~~Perriere~~ dondain par Lettres patentes de mad. dame du 12. Aoust 1420. fit continuelle residance aud. Chatel.

Mre Jean de Neufuille Chr Capitain et Garde du Chatel du Mont Saint Vincent aux gages de 40. francs et de la valeur de vingt francs en bled suivant les Lettres de lad. dame donnée à Auxonne le 4. fevrier 1422. fit residance aud. Chatel en personne ou par Girard de Gourdon son Lieutenant.

Jean de Buxul Ecuyer d'Ecurie de Mgr le Duc Capitain et garde du Chatel de Sensvignes pour mad. dame aux gages de trente francs.

Guillaume de Viry Ecuyer Capitain et Garde du Chatel d'Artus aux gages de quinze francs et quinze bichets seigle. institué de mesme que les autres par lad. dame.

Jean Garnier Portier et garde de la porte du Chatel du Mont Saint Vincent aux gages de deux francs et demi et douze bichets seigle.

Michel Jappercaul Portier et garde du Chatel de dondain aux gages de deux francs et demi et douze bichets seigle.

Jean Pasquault Portier et garde de la Porte du Chatel de Charolles, deux francs et demi et douze bichets seigle de gages.

Peurot de Gougeon Portier et garde du Chatel de Senvignes deux francs et demi et douze bichets seigle de gages.

Pierre le Bastard de Lessetot Capitain et portier du Chatel du Sauvement aux gages de deux francs et demi et douze bichets seigle

Guiot Girard Receveur institué aud. Office par lad. dame avoit cent francs de gages par an.

La Recepte du present Compte, qui n'est que pour trois Mois monte à Neuf cens quattre vingt dix sept livres huit sols.

1422:

Au Compte dudit Girard pour l'année finie le dernier Xbre 1422.

Jean de Montequillon doit chacun an à Madame la Duchesse, Comtesse de Charollois un bichet d'aveine Mesure de Percy sur le Meix au Rosset scitué à Genelart.

Les habitans de Charolles doivent pour leurs franchises à eux octroyées d'ancienneté par les Comte et Comtesse de Charollois qui pour le temps estoient et est telle lad. franchise que tous ceux d'icelle sont quittes des Peages et lides de lad. Chatellenie, d'Amandes de soixante cinq sols pour la moitié des clains et defauts de sept sols laquelle imposition se fait par le Chastelain et par quattre prud'hommes de lad. ville appellés et sarementés par led. Chastelain chacun an au Mois de Septemb. pour chacun feu estant en lad. Ville six sols qui les peut payer et qui ne peut six en paye cinq, et qui ne peut cinq quattre, et qui ne peut en paye trois, deux et au moins six sols. Et monta en l'année dud. present Compte à dix livres douze sols.

Le four de Charolles advenu à madite dame par le decret de Simon de faux, alias gratemalvais.

Le Peage de Paroy est du domaine du Charollois comme aussi celui de Tholon

Les habitans du Mont Saint Vincent doivent cinq sols chacun an pour homme et femme franche chacun.

En la Prevosté de St Romain les hommes et femmes doivent chacun an pour leur franchise cinq sols chacun.

Les hommes et femmes de la Prevosté de Gourdon doivent pour mesme franchise

En la Chatellenie du Sauvement les hommes et femmes doivent pour leur franchise chacun an cinq sols par homme tenant feu et lieu et pour les femmes deux sols six deniers.

Le Guet de la foire de Paroy fut fait pour madite dame auquel assisterent Guillaume de Viry Ecuyer Lieutenant de Mgr le Bailly, Guillaume de Martigny procureur de Madame. Girard Sachet Ecuyer, Messire Zacharie de Rouchenout Chr. Jean Sachet Jean Choup. Robert de Bresches. Guiot Bernique. Jocerand de Bresche Ecuyers, et trois Ecuyers des gens de la Compagnie de Perrenet Grasset Capitaine des gens d'armes chacun à deux chevaux deux Menestriers, un Trompette. Lesquelles foires furent gardées à l'encontre des Arminac estant sur le Pays.

Gillet Bertheault Chatelain de Charolles. huguenin de Chabuisson. Jean Saulnier et Jean Courroy habitans de Charolles firent l'imposition de la franchise de Charolles.

Guill.e d'Arbois Con.er et procureur generaux de Madame la Duchesse.

Madame la Duchesse mit vinge trois hommes d'armes un Cannonier et douze hommes de trait pour la garnison des forteresses de Charolles, Dondain, Mont Saint Vincent et Sensvignes auxquels il estoit payé trois cens francs par Mois.

Phes de Perches Con.er de Madame la Duchesse.

Il appert que les Fermes des Domaines estoient deliurées la Nuit jusques à minuit.

Jean de Thesut Procureur du Comptable pour rendre ses Comptes.

Defaillent les Comptes des Années depuis 1428. jusques en l'Année 1449.

1450.

Au Compte de Jean Conroy de Charolles de la Recette du domaine de Charollois pour l'Année finie le dernier decembre 1450. pour Mgr le Duc.

Drouin de la Forest Ecuyer Lieutenant gnal de Noble homme le sage Messire Claude de Tonnerre Chr. Sgr de Verchisy.

Darmay et de Plancy Con.er et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de Charollois.

Adam Vindet admodiateur de la Blairie de Charolles. et Girard fils et heritier de feu Jean de Thesut de Charolles. Claude de Viry Ecuyer.

Girard de la Faye Ecuyer Lieutenant de Mgr le Bailly de Charollois au siege de Mont Saint Vincent.

Barthelemy Girard de Perrecy fils et heritier de feu gilet Girard dud. lieu auoit la moitié des rentes de gelines en la preuosté de la Crouse à cause de Jaquet de fautrieres, et Mgr le Duc l'autre moitié.

Jean de Mazilly Ecuyer auoit la moitié des seruis des rentes de fontabon et Mgr le Duc l'autre moitié.

Jean Barbier portier et garde des portes et prisons du Chatel du Mont Saint Vincent. Jean de Thesut du Mont Saint Vincent.

Maître Jean Bousseaul licentié en decret et Bachelier en Loix procureur de Charollois. pour Mgr le Duc.

La franchise de Charolles raportée cy deuant sommairement est du Vendredy apres la Sainte Luce 1301.

La Maison et Jardin assis en la Ville de Charolles proche les Maisons de feu Denis de Perches et le chemin public tendant des Aules de lad. Ville au Chatel d'icelle en laquelle souloient demeurer feurent Guillemin de Beauregard et Mariette de Ganay sa femme à laquelle appartenoit laditte Maison sa vie durant. Lad. Maison et jardin fut donnée par Mgr le Duc par ses lettres patentes du 9. Octob. 1415: à Jaquot Touillon pour lui et ses successeurs procrés de son corps en loyal Mariage. moyennant cinq sols de rente chacun an à la Saint Martin d'hiver verifiées par Messeigneurs des Comptes.

Jean de Thesut Commissaire sur le fait des Terriers du Charollois.

Monseigneur le Duc à la sixiesme partie de ~~bois~~ franchise des bois de Marizy et de Chalmes tant en justice que en proffits et emolumens qui en viennent. Girard de Bernaut Sire

Jehan Lefevre y leue l'autre sixiesme. Guillemin de Nexey sixiesme du Chatel du Bruillat y leue le tiers et Jaques Sire du Bos a cause de la Maison de Marey l'autre tiers. et y ont leues ses francs les habitans et paroissiens de Marisy, les paroissiens de Balorre, de la Guiche, de Champuens et de Pouillout en payant chacun an par chacun feu ung Denier Parisis de seize Deniers le gros et se reçoivent les d. Deniers le jour St. Estienne apres Noel au lieu de Marey, le jour saint Jean inconinant Suivant à Champuens et le jour des Innocens inconinant Suivant à Pouillout auquel lieu ilz doivent livrer vn homme pour faire la Recete des d. Deniers aux issues des Messes parroissialles, qui sont celebrées es d. lieux. Guion de Glorieuses Lieuge.

Jean de Thesut Du Mont Saint Gregoire Du grenier à sel dud. lieu Leuoit un Arpt de vigne de 4 s. pour charge de sel pour les reparations du Chatel dud. lieu.

Louis de Charolles Gregoire leuoit un aide de quatre sols pour la reparation du Chatel dud. lieu.

M.re Claude de Nemera Ch.er Seigneur de Voretisy Lieuge d'Ormey et de Planez Con.er et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de Charrolois aux gages de sept vingz francs par an.

M.e henry de Chugny licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc et son Juge aud. Bailliage de Charrolois aux gages de trente francs.

M.e Jean Boufseault Licentié en loix decret le Bachelier en loix Con.er de Mgr le Duc et son Procureur aud. Bailliage aux gages de cinquante francs.

Estienne de Gemugieu Lieuge Capitain du Chatel de Dondain aux gages de trente francs.

Amblart de Neufville Lieuge tranchant de Mgr le Duc Capitain du Chatel de Mont Saint Vincent. Girard de la Fage son Lieutenant aux gages de trente francs.

Claude de Nivy Lieuge Capitain et garde du Chatel de Nully aux gages de quinze francs.

Huguenin de Neuville dit le Moyne Lieuge Sanetier de Mgr le Duc Capitain du Chatel de Charrolles aux gages de trente francs.

Girard de Busseul Lieuge tranchant de Mgr le Duc Capitain et Garde de la Tour du Chasteau aux gages de dix francs.

Jean de Buxeul Lieuge Sgr de Marisse Con.er et M.e d'hostel de Mgr le Duc et Capitain du Chatel de Semigney aux gages de trente francs.

Denys Travot de Chides Portier du Chatel de Dondain deux francs et demi et douze bichets Seigle pour ses gages.

Girard de Montchanin Portier et garde des Prisons du Chatel de Charolles.

Denys Marqueron commis à la garde de la porte et des prisons du Chatel de Semignes.

Le Guet fut fait à Parey le Monial à l'ordinaire cette année comme aux années precedentes par les officiers de Mgr le Duc à la foire de St. Barthelemy illec tenüe le Lundy jour de lad. feste 1450. auquel Guet assisterent les cy après nommés. Jehan Drouin de la Tour Lieuge Lieutenant gnal de Mgr le Bailly lui troiziesme. Le Receveur lui douziesme. L'Abbé de Perches Clerc de la Cour du Bailage lui douziesme. Le Chatelain de Charolles lui douziesme. Le Commandeur d'Epinacy Ch.er lui 3.e Louis Pachot lui douziesme. Jean Pachot lui douziesme. Claude de Virylui douziesme. Le Sire d'Verfuilles lui douziesme. Le Sire de Rony lui douziesme Jean Thoux lui douziesme. Guillaume Thoux lui douziesme Le Sire de Monceffon lui 2. Jean de Perches. Gilles Berthault. Louis de Charolles, M.e Girard d'Vrgoneau. Jean de la Magdeleine. Jean de Gamay. Pierre de Veyn Guillaume Paulnier, Philibert des Vautrey, Huguenin Dudillac M.e Fourestier de Mgr le Duc aud. Charollois. Girard des Montchanin Sergent. Jaques de Surement. Denys Maschan, Martin de Montrion, Huguenin Crochon, Guion Marteau, Jeannin de Mailly le Briat, Jean Bryon, Jean de Poudere Sergens de Mgr, trois menestriers et plusieurs autres en grande nombre. En sur ille fait le devoir de Mgr le Duc comme Souverain aud. lieu de Parey.

Le Guet fut aussi fait pour la garde de la Foire de Compaignie aud. Parey le 8. Novemb. aud. An parles dessus. et autres denommés en l'article du Compte.

Jean Dessaux de Charolles Clerc lena la franchise de Charolles montant a quinze livres neuf sols.

Adam Viridet Chastelain de Charolles fit Executer les Corps a personnes de Benoist Fontet, Guillemin Brunet, Mathé Jaquet a lesmes Jaquet ce furent mis au dernier Supplice comme heretiques, Vaudois et ayant commis arts de Sortilege et autres horreurs contre Dieu et Sacrement ausi estés prechiez et declarés publiquement par Religieuse personne frere Nicolas Jaquier del'ordre des freres prescheurs Inquisiteur de la foi et apres remis et rendus au bras seculier et a la Cour de Mgr le Bailly pour en estre faittes punition selon l'exigence des cas pour lesquels iceux dessus nommés Sorciers et Charmeigneurs furent condamnés par Mgr le Bailly a estre leurs Corps ars et brusler par feu en un lieu public prés de la justice de Mgr le Duc a costé la Ville de Charolles et delivrés aud. Chastellain pour faire mettre a Execution la Sentence cy sur ce donnée par ledit Mgr le Bailly le Samedy 6. Juin 1450.

Led. Chastelain de Charolles fit aussi Executer de mesme que les cy dessus Michel Mercier, Jean Guignes autrement dit d'Auxerre, Pierre Petot, Laurent Vieux Marchiés. Jean Moynes. Jean au Nain, Jean Sebille et Perrenette femmes de Jean du Quaingt pour cas d'heresie, Sortileges, apostasies et autres cas par eux commis contre la Sainte foi Chrestienne et pour tels dechiez publiquement par led. Inquisiteur et apres pour souffrir punition rendus par lui a la justice de Mgr le Duc et pour les d. cas condamnés par le Lieutenant de Mgr le Bailly a estre ars et brusler. ce qui fut executé le premier Juillet 1450. par l'ordre dud. Chastelain &c.

Mgr le Duc ordonna estre payé Dix Mile Salus d'or par les Receveurs de Charolois en dix années a raison de mille Saluts a Guill.e Damas Seigneur de Digoine Deux cent cinq Saluts d'or du prix de seize gros et demi. a Robert Damas Escuyer Sgr de Clayes 348.tt 15.s a Messire Claude, Tristan, George et Catherine de Coulongeon tous freres et Sœurs 687.tt 10.s

Constructions faittes au Chastel de Charolles où Mgr le Bailly auoit son Logement.

Antoine du Corniau Escuyer et Marguerite sa femme eurent obtinrent Lettres de Mgr le Duc en datte du 22. May 1448. par lesquelles il leur remet pendant Six ans la moitié de dix Livres de rentes de quinze Sols le franc gitz Joinem etoient en Varmond. Seigneur Fleur terre de Bonam assise au Comté de Charolois aux termes de St. Martin d'hiver.

Offre fut donné Soixante dix francs a Louis de Charolles pour aucis fief de Terrier de Charolles.

1451.

Au Compte dud. Conroy pour l'année finie le Dernier Decembre 1451.

Messire Claude de Tenarre Chr.er Sgr de Neretiey, d'Ermey et de Planey Con.er et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de Charolois.

Renond de l'Epinace Escuyer Capitain de Dondain. Robert de Breseches Escuyer Lieutenant de Mgr le Bailly de Charollois. Antoine de Digoine. M.e Girard Dagonneau Bachelier en Loix.

Guillaume Paulmier Clerc Chastelain due Mont Saint Vincent

Au Compte dud. Conroy pour l'année finie 1452. le dernier Decembre

Defaillent les Comptes des années 1453. 54. et 1455

1456.

Au Compte dud. Conroy pour l'année finie le dernier Decembre 1456.

Jean de Seno Escuyer Sire de Sorcelles. Jean Fauchon Escuyer.

Messire Claude de Tenerre Seigneur de Planey Bailly de Charollois mourut le 17. Avril 1455. aprés Paques.

Me. Jean de Clugny Licentié en Loix Conr. et Me. des Requestes de l'hotel de Mgr le Duc et son Juge en Charollois gouverna l'office de Bailly depuis le 17. Avril jusques au 18. May 1456.

Jean Le Mairet Ecuyer Sgr de Mauvoilly Conr. et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de Charollois aux gages de sept vingt francs par an par lettres Patentes de mond. Seigneur du 14. Aoust 1455.

Jean de Montaguillon Clerc et Procureur de Mgr le Duc au Charollois

Michaut Dessertines Ecuyer Capitain de Dondain au Chatel duquel il y avoit deux Bombardelles, un Vuglaire Enchassé en bois, deux grosses Arbalestes, deux Couleurines cinq livres poudre et deux cents traits d'arbalestes.

Girard de la Faye Ecuyer Lieutenant de Messire Amblart de Neufuille Chr. Sgr de Savigny, Conr. et Chambellan de Mgr le Duc et son Capitain du Chatel du Mont St. Vincent.

Le nommé Perseverence de Macon se disant Lieutenant du Roi des Merciers fit accord avec honnorables hommes Me. Jean Bousseault Conr. de Mgr le Duc et gouverneur de la Chancellerie de son Duché de Bourgne. des procureur et Receveur qu'il amenerait quarente trois Merciers à la foire de St. Branchie en la Chatellenie d'Artus le jour de feste St. Pancrace auquel jour la foire de par Mgr le Duc se tient d'ancienneté aud. lieu; Mais à cause que l'on ne continuoit de leur faire certains devoirs n'y deploïent plus leurs Marchandises fut accordé pour faire valoir au proffit de mond. Seigneur les Ventes et Impositions que lesd. Merciers pouroient venir en ladite foire et y faire les Ceremonies accoustumées et que l'on leur payeroit au nom de mond. Seigneur leur depense de Bouche.

1463:

Au Compte de Jean Conroy Clerc Conr. de Mgr le Duc de Bourgne. et Receveur du Domaine de Charollois pour l'année finie le dernier de Septembre 1463.

Le Bichet qui est la plus grande Mesure à deux quartes, et la quarte deux Boisseaulx ou deux quarterons et au boisseau trois Coppes. Excepté au regard de l'avoine en la Chatellenie de Sansvignes le Bichet contient deux quartes, la quarte trois Boisseaulx rez et le Boisseau trois Coppes et s'appelle Mesure du Grenier, toutes fois au regard des dixmes le Bichet contient huit Boisseaulx, et le Boisseau trois copes. Et s'apelle mesure du Marchié de Sensvignes.

Frere Jean de Cussigny Prieur du Prioré de Braigny doit chacun an quattre vingt bichets Seigle à Mgr le Duc.

Messire Jean Le Mairet Chr. Sgr de Mauvoilly et de Chatel Regnaud Conr. et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de Charollois.

Me. Estienne de Goux Licentié en ~~deux~~ Loix Conr. Me. des Requestes de L'hotel de Mgr le Duc et son Juge du Charollois

Me. Pierre Boussault Licentié en decret et Bachelier en Loix Conr. de Mgr le Duc et son procureur au Charollois.

Jean de la Cour Ecuyer Sommelier de l'Echanconnerie de Mgr le Duc avoit pension de cinquante francs sa vie durant de Mgr le Duc.

Phelibert Motin fermier de la Chatellenie de Charolles.

La Declaration et denombrement des fiefs du Charollois qui estoit en deux livres de petit volume contenant 880. feüillets fut transcripte en un livre de grand volume pour demeurer en la Chambre des Comptes affin que les deux livres en petit volume demeurent en la Cour du Baage du Charollois pour s'en servir par les Officiers de Mgr le Duc.

Information faitte a cause des differents estans entre Mgr le Duc de Bourgne. et Mgr de Bourbonnois pour sçavoir de

quel Reffort cotoient les Villages d'Avrilly Dart le Comte, Chaconay et autres Sur le Rivage de la Riviere de Loire.

1464.

Au Compte Dud. Convoy pour l'année finies le Dernier de Septembre 1464.

Claude Barbier Institué portier des prisons et Chatel du Mont St. Vincent par Lettres Patentes de Mgr le Duc Données à l'Ille le 6. Novemb. 1463.

Geoffroy d'Avigny Lieutenant.

Defaillent les Comptes pour les années 1464. 1465. finies le Dernier Septemb. 1466.

1466.

Au Compte Dud. Convoy pour l'année finies le Dernier Septembre 1466.

M.re Jean le Maire Chr.er Sgr de Mauvilly et Chatel-Reynaud Bailly de Charollois Capitain du Chatel de Charolles par lettres de Mgr le Duc Données a Bruxelles le 29. Janvier 1466 au lieu d'Huguenin de Neufvilles. le Capitain aussi de Pondain

Huguenot de Neufvilles dit le Moyne Escuyer Capitain du Chatel de Pondain par lettres de Mgr le Duc Données a Bruxelles le 16. Janvier 1466.

M.re Girard d'Avigneau Bachelier en Loix et Lieutenant de la Cour du Bailly de Charolles en Son Abs. Office de Clergie du Charollois pour Mgr le Duc en payant Seulement dix livres au Receveur du Domaine.

Claude d'Avigneau Clerc Juré de Mgr le Duc le Substitut du procureur de mond. Sgr au Charollois.

Les Seigneurs des Terres du Charollois pretendoient que l'on ne pouvait contraindre les Vassaux qui demeuroient en leurs Villages que par leurs Sergens et non pas les Sergens de Mgr le Duc Contre d'eux quand bien ce fut esté pour Son Receveur et pour Son Droit Domaniaux.

M.re Pierre Bouffard Licentié en Secret et Bachelier en Loix Con.er de Mgr le Duc et Son procureur au Bailly de Charollois. Etienne Menier Son Clerc et Substitut.

Defaillent les Comptes des années 1467. & 1468.

1469.

Au Compte Dud. Convoy pour l'année finies les Dernier Septemb 1469.

Noble homme et Sage M.re Guillaume Hugonet Con.er de Mgr le Duc et Bailli de Charollois. Capitain du Chatel de Charolles par la resignation de M.re Jean le Maire Chr.er Sgr de Mauvilly et de Chatel Reynaud. Soit notté qu'il fait que lad. Sr. Hugonet fut pourveu Dud. offices avant l'année du present Compte d'autant qu'il n'est parlé de ses provisions le fait que ce fut en l'année 1467. ou 68.

Robert de Chauvy Escuyer Capitain et garde de la Cour du Chatel de Pondain

Etienne d'Eutigny Escuyer Commis a la garde du Chatel de Pondain.

Jean de la Cour Escuyer Sommelier de l'Echansonnerie de Mgr le Duc mourut au Mois de Decemb. 1468.

Pierre de la Grange Escuyer Procureur des Moulins de Charolois. Son fils fut M.re des Comptes a Dijon

Jean Saulnier Chatelain de Charolles.

1470.

Au Compte d'Antoine Convoy de Charolles Con.er de Mgr le Duc et Receveur du Domaine du Charollois pour l'année finie le Dernier Septemb. 1470.

Les Biens de Jean Veyrilles Parisien de Vrefoi furent confisqués et banny du Bailly de Charollois pour avoir esté complice a la mort de Jean de Seilly Escuyer, qui fut pris prisonnier par Pierre de Breches.

La Terre Chevaux et Seigneurie de Bresches appartenant a dam.elle Marguerite de Suilly, Louis et Jeanne de Bresches ses Enfans furent declarés confisqués à Mgr le Duc pour leurs demerites.

La Terre de fraignay appartenant a ladite damoiselle Marguerite fut aussi confisquée.

Pierre du Bos Ecuyer Capitain du Chatel d'Artus. Mre Jean de Chassaud Ch.er Con.er et Chambellan de Mgr le Duc Capitain du Chatel de Dondain.

Mre Guillaume de Villers Ch.er Sgr d'ygornay Maistre d'hotel de Mgr le Duc Capitain du Chatel de Dondain par la resignation dud. de Chassaud.

Louis de Thesut Marchant demeurant au mont St. Vincent

Assemblée de tous les Nobles du Charollois en la Ville de Charolles le 5. fevrier 1469. pour declarer avec quel nombre de gens ils pouroient servir chacun Mgr le Duc en ses guerres.

Mandement de Mgr le Duc publié a ce que les Nobles du Charollois eussent a servir mond. Sgr le Duc chacun a trois Chevaux.

Prisonnier au Chatel de Tholon fut deliuré aux officiers de Mgr le Duc dont les Religieux de Clugny vouloient faire refus.

La Tour de Tresmol est du fief de Mgr le Duc et non de celui du Sgr de Digoine Tour de Liman

Les habitans des Villages de la Vernelle, Tournye, Montet et autres tous hommes de Mgr le Duc furent adjournés a Macon a la Requeste du Commandeur d'Epinace pardevant le Bailly dud. Macon sous pretexte d'un committimus Royal obtenu par led. Commandeur en mesprisant la justice de mond. Sgr et travaillant ses Sujets.

Le Sgr de Roussay demeurant a la Motte St. Jean fit plusieurs Entreprises en la justice et domaine de Mgr le Duc au lieu de Montboym.

Pierre du Bois Ecuyer Sgr du Terrel Lieutenant du Bailly de Charollois

Jean de Thesut Chatelain Fermier de Charolles.

Monseigneur de Coran Lieutenant de Mgr le Comte de

Baugié Sgr de Bresse Lieutenant de Mgr le Duc en ses Pays de par deça

Il fut informé par le Lieutenant du Bailly de Charollois suivant le Mandement de Mgr le ~~Duc~~ Presid.t de Bourg.ne de la conduitte d'un Prestre nommé Mre jean a la Lugue natif du Village de Veure proche de Clessy d'autant qu'il fut trouvé saisi de certaines clefs qu'il avoit faittes és portes de la Ville de Dijon, au moien de quoi il estoit detenu prisonnier aud. lieu.

Laurent Blanchart Clerc Nre et juré de la Cour de la Chancellerie de Mgr le Duc en son Duché de Bourg.ne Clerc et Auditeur des Comptes.

Defaillent les Comptes des années 1471 72. 73. 74. 75.

1476.

Au Compte dud. Conroy pour l'année finie le dernier de Septemb. 1476.

Le Sieur a Sier Aix Edifié Empres et joignant les Moulins de Charolles appartiennent a Mgr le Duc. Ensemble le Bateau a battre chande nouvellement Edifiés.

Noble Sgr hugue de Chantemerle Sgr de la Clayette Ecuyer de Chambre de Mgr le Duc et son Bailly de Charollois Nota qu'il estoit pourveu dud. Office avant cette année.

Me Estienne de Goux Licentié en Loix Con.er et Me des Requestes de l'hostel de Mgr le Duc et son Juge de Charollois mourut le 5. aoust 1475.

Me Pierre Boussand Licentié en decret et Bachelier en Loix Con.er Me des Requestes de l'hotel de Mgr le Duc et Juge du Charollois par le decés de Me Estienne de Goux fut institué aud. Office de juge par Lettres Patentes de Mgr le Duc données a Namur le 23. aoust 1475. aux gages de trente francs par an.

Me Leonard Conroy licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc et son procureur au Baage de Charollois par Lettres Patentes

de Mgr le Duc données a Namur le 26. Aoust 1475. par la resignation dud. Mre Pierre Boussard.

Mre Phér de Viry Chr Sgr de Champlecy Capitain du Chatel de Charolles par Lettres Patentes de Mgr le Duc données a Namur le 28. Aoust 1475.

Louis d'Artus Ecuyer Seigneur de Coulchenay Capitain du Chatel de Dondain.

Antoine de Roiche Ecuyer Capitain de la Tour du Sauvement.

Guillaume de Tenerre Sgr de Sous-Terrain Commis a l'office de Capitain du Chatel de Charolles.

1477:

Au Compte dud. Conroy pour l'année finie le dernier Septemb. 1477.

Honnorable homme Jean de Montaguillon procureur de Mgr le Duc au Charollois au lieu de Lienard Conroy.

Les habitans du Comté de Charollois accorderent a Mgr le Duc une levée de pietons aud. Pays a leurs depens pour assister Mgr le Duc qui estoit a Salins.

Les Officiers des Baages de Macon et Charolles pretendoient chacun que le Village de Charmoy estoit de leur Ressort a l'occasion de sa Scituation.

Le Lieutenant de Mgr le Bailly de Charollois Envoya vers les Nobles et habitans des bonnes Villes dud. Pays pour s'assembler en la Ville de Charollois le 20. Janvier 1476. pour resoudre sur des instructions a lui Envoyées par lesquelles il lui estoit mandé de communiquer aux Etats dud. Pays.

Jean Chevalier Substitut du Procureur de Mgr le Duc au Charollois

Les Officiers d'Autun et de Charolles pour Mgr le Duc pretendoient respectivement avoir jurisdiction a Tholon et Estre

de leur Ressort dont procez estoit au parlement de Beaune.

Le Capitaine de Sanvignes fut mis hors de sa place par guillaume de Martigny et jean de Suilly qui s'en saisirent outre le gré des Officiers du Roy. de mesme a Dondain.

Mr de Combronde arriva au Charollois avec des Gens de guerre pour le Roy.

Assemblée des Nobles du pays de Charollois par ordre de Mgr le Mareschal de Bourgne pour la conservation du Pays.

Seels Royaux faits pour le Comté de Charollois par ordre de Mgr de Mondragon prenant la possession du Comté de Charollois pour le Roi

tt Les Baillys de Macon et de Charolles furent Commis par le Roi pour prendre les places de Dondain, Senvignes et Montcenis Messeigrs des Comptes ordonnerent pour les frais et achapt de poudre.

Guill.e de Martigny fut avec plusieurs Allemans devant la Ville de Charolles le 20. Juin 1477. et donna a aucuns des habitans des Lettres que Mademoiselle de Bourgne leur Ecrivoit.

Led. Martigny et autres tenans parti contraire au Roi prinrent le Mont Saint Vincent, la Guiche et autres Places au moyen dequoi on mit en garnison a Charolles bon Nombre de francs Archers du Maconnois auxquels on promit Soudée.

Led. de Martigny mena ses gens de guerre avec les communes du costé de Couches où il y eut combat et plusieurs y furent morts et navrés. Et furent les Ennemis rebouttés de devant led. Couches.

Le Bailly de Charolles escrivit a Mr Damansy le 24. Juin 1477. qu'a toutte diligence il fit venir les Nobles du Maconnois en Charollois.

Le Comte de Perigort arriva au Charollois avec grand nombre de gens d'Armes pour le Roy.

Pierre Boiret de Genelart se mit en franchise au Clocher de l'Eglize dud. lieu. En estant sorti deux jours apres secrettement. Il fut saisi par les Sergens du Roi et mis prisonnier a Charolles.

---

tt Le Banc et Arrierbanc de Bourgne convoqué pour aller contre les Villes de Dondain et Sanvignes occupées par les Ennemis du Roy.

1555.

Au Compte de M.re Jean le Bel depuis les 5. janvier 1555. — qui fut le jour de la Trouse jusques au dernier de Septemb. 1556. du Domaine de Charollois duquel Soulois jouit le Roi de Navarre par Don du Roi jusques au jour de la Conclusion de lad. Trouse. A ce suivant le procez verbal des Comm.rs qui firent lad. reunion.

Lettres de provision dud. office de Receveur du Charollois au profit de M.re Jean le Bel sur la Nomination de Monsieur Duc de Vendosmois et de Beaulieu pair de France Comte d'Armagnac, de Rodez, conversan, et Marles, Vicomte de Meaux, Baron de Lesparre, Mondoubleau, Bleu, Brian, et Vieilly Seigneur de Sermon, Boisy, Chau, Boubain, Beaumont, Vaudreuil, Gouverneur et Lieutenant gnal pour le Roi en ces Pays de Picardie, Boulenois, et Artois — ayant le Dom. du Revenu du Comté de Charollois en consideration de ce que l'Empereur avoit saisi les Terres qu'il avoit en Flandres, Hainault et Artois.

Noble homme Morin de Cromay Escuyer Sgr dud. lieu, de Dracy les Coulches, Grangy et Varonnotes procureur gnal du Roi en ses pays et parlement de Bourg.e ayant charge et pouvoir de Mgr le Duc de Vendosmois et en presence de M.e François Bollery Docteur es droits Lieutenant gnal au Baillage de Charollois, Claude Josserot aussi Docteur es droits Lieutenant particulier et Benoist Bonnamour procureur fiscal aud. Comté, deliurez et baillez à titre de ferme pour quatre ans commancans a la Saint Michel prochain a honorables hommes guillaume Bodine et jean Pont Bourgeois et Marchans de la Ville de Saroy tout le revenu dud. Charollois consistant etc. Excepté les confiscations dont ils fourniront les frais jusques a Cent Livres pour les poursuites et en aurons le profit de la moitié, et au regard des Terres et Terres de fief ou Vinconsistera dud. Comté a aucune confiscation par condamnation elles demeureront aud. Sgr en payant aud. fermier la moitié de la valleur d'icelles. Demeure aussi reservé aud. Sgr les profits des greniers a sels, Eaues, et Bois gratuits qui se feront par les Elus du Duché de Bourgne Comté de Charollois et autrement, comme aussi le droit de presentation et nomination a tous offices et des provisions de tous benefices et hospitaux qui par le temps de la dite

ferme pourront cheoir, et les Trois tiers des Deniers des Rest et Amendes par les Vassaux et feodaux dud. Comté et les droit des Commises et aucunes ne trouvent. Lesd. fermiers entretiendront de couverture et Vitres les Edifices du Chastel de Charolles. A guard aux Halles, Moulins, Fours Pannaux dud. Charolles ils les entretiendront en l'état qu'ils seront a present les Moulins et Etangs du Perrier et du Soupay, les Etangs de Pormy et Vaumoreau. Ne pourront les d.s Fermiers faire aucunes composition des Confiscations sans le consentement des Officiers dud. Charollois. Poursuivront toutes Actions Civilles et Criminelles a leurs fais concernant leur dud.e ferme tant en premieres Instance que par Appel. Donneront un Manuel de leurs Recettes et Receu ordinaire dud. Comté de Charolois par la forme qu'ils l'auront receu, avec une copie des formes particulieres d'icelles signés. Les d.s Etangs seront tendus empoissonnés en telle sorte et maniere qu'ils leur seront delaissés, payeront les gages de tous les officiers, pourront faire de nouvelles formes particulieres. et outre ce payeront chacun an deux mille cinq Cent livres.

Le Domaine du Charollois fut reuni au Roi dés le 5. janvier 1555. jour de la Trouse faite entre l'Empereur et le Roi par laquelle il estoit convenu que chacun rentreroit en la possession et jouissance de ses Terres, au moyen dequoi le Roi de Navarre rentra en ses Terres de Flandres et Artois, et bien que l'Empereur occupa pendant la guerre, le Roi rentra dans le Domaine du Charollois qu'il avoit donné au Roi de Navarre.

Jean de Sous Escuyer payoit chacun an en trente sept sols six deniers a cause du bail qui fut fait a Jean de Sous son Pere de celles de Pres de Seury

M.re Claude de Thiard Sgr de Bissy et Marechal des Camps en Charollois aux gages de quarante Livres par an.

Noble Louis d'Oiselay Ecuyer et Baron de Joux Capitaine du Chastel de Sens Vignes aux gages de trente Livres.

1557.

Au Compte dud. le Bel pour Vannées finies le dernier de Septemb. 1557.

L'Admodiation du revenu du Comté de Charollois appartenant au Roi fut passée par M.re Jean de Loisey Sr de Dijon Commis par M.re Gabrielle Martan Chr.er Baron de Montpont et de Vilsy Con.er du Roi Tresorier de France et gral de ses finances en

la charge le ~~gal~~ generalités de Bourgne Bresse, Bugey et Verromey au profit d'honnorables hommes, Maistre Louis Boyer et Gabriel Cathenet pour lui et pierre Cathenet son pere pendant quatre ans moyennant la somme de deux milles cinq.te livres par an. et autres conditions rapportées en led. ad. mediation transcripte au commencement dud.te Compte.

Nisey de Chasot

Pierre du Carrouge Cordonier a Charolles doit chacun an un denier de cens pour le Bail a lui fait par les officiers aud. Bailliage d'une place vague et Inhabitueuse estant proche le four banal dudit lieu pour accroistre son domaine led. Bail endatté du 9. aoust 1510.

M.e Jean Lacreau Prestre le Jean Lacreau freres Daimons chacun an alaSaint Martin cinq deniers de cense a cause de la pepinière a eux octroyés par les officiers du Baage de Charolles de faire construire un four en leur hostel Meix et maison gists tenement au lieu de la Magdelaine pour en icelui cuire leur pain pour leur menage seulement sans tirer a conséquences que leurs hoirs et ayans puissent faire plusieurs fourgs ne sans aussi cuire aud. four autre pain que leur chevaines d'estre privés dudit octroy.

Jean Doffant Mercier demeurant a Charolles doit deux petits blancs chacun an alaSaint Martin d'hiver pour le Bail a lui fait le 16. Janvier 1496. par les officiers dud. Baage d'un pesche Lougnis Lotant sous le Chatel de Charollais.

M.e François Bollery Licentié en droit Juge et Lieutenant gnal au Baage de Charollois aux gages de 80.tt par an.

M.e François d'Argoncault avocat du Roi aud. Baage aux gages de 25.

M.e Denois Donamous Procureur gnal du Roi au Comté et Baage de Charollois.

Noble Phbert de Marcilly Chr. Sr de Lipierre gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Bailly et Capitaine de Charolles aux gages de sept vingt livres par an pour la qualité de Bailly et 20.tt pour celle de Capitaine.

Noble Claude de la Breche Capitaine du Chatel de Cordais aux gages de trente livres.

Noble Loys de Luisy Sr et Baron Doyen Capitaine du Chatel de Sanvignes mes nus gages.

1558:

Au Compte de M.e Jean le Bel Receveur gnal du Comté de Charollois pour l'année finie le dernier Septemb. 1558. le Recueil duquel Comté fut donné a ferme a M.e Louis Boyer, Pierre et Gabriel Cathenet Pere et fils par M.e Jean des Loges et Jean Rousseau Commis a ce deputez par M.e le Tresorier Marlan, pour quatre ans et quatre lunées pour le prix de deux milles cinq.te livres par an.

Noble homme Guillaume Claude Thoux fils de feu Guillaume Thoux Escuyer Sr de Chassy.

Bail fait le 11.e May 1510. par les officiers du Baage de Charolles a plusieurs particuliers habitans de Cormes d'un pourpris de bois buissons et broussailles appellés la Rue Ville Seitués au finage dud. Cormes contenant soixante bichetées de Terre pour en icelui mener en tous les temps de l'an tant en vaines que vues pastures tout leur bestail gros et menu pasturer, et en icelui prendre coupes et emmener bois pour leur chauffage et necessités, a la charge de payer chacun et chacun an vingt cinq Sols et qu'ils ne pourront associer avec eux aud. droit aucunes personnes sans la permission du Roi ou de ses officiers.

Pierre Perrin de Genelard doit chacun an alaSaint Martin d'hiver cope gros et demi de service, un bichet de froment et un bichet avoine Mesure de Perrecy pour le bail personnel a lui fait des Meix Jean Perron le vieux qui en au Meix Pitaule outre ce qu'il prent Jean de Montchanin et Jean de l'Etang Saisis en la mouvée de Genelard.

Aubrois Rajaud Condamnés par sentence rendüe le 28. Mars 1557. par le Bailly de Charollois a estre pendu pour pillerie, Rapt et autres crimes. Jean et Phbert Rajaud aux Comptes precedans Marechaux a Charolles.

Accusés de crimes d'heresies fuitifs et bannis et les Livres bruslez.

La Terre et Sgrie du Mont M.e Vincent et de Marisy les heritiers de feu M.re Phbert de Perrey enjoüissoient par Don fait par le Roi de Castille a recevoir de quinze Mille livres aud. Phbert de Perrey.

M.e François Bollery Licentié en droit Juge et Lieutenant gnal au Baage de Charolois aux gages de trente livres par an.

Mre François Dagonneault avocat du Roi aud. Bâage aux gages de 25.tt

Mre Benoist Bonamour procureur gnal du Roi aud. Comté et Bâage de Charollois aux gages de 50.tt d'argent et 50 bichets avoine.

Mre Estienne le Blanc Geolier et Garde des Prisons de Charolles.

Mre Claude Thiard Sgr de Bissy et de Marchiseul Gruyer en Charollois aux gages de 40.tt

Noble Phert de Marcilly Chr Sgr de Sipierre gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Bailly et Capitaine de Charolles. aux gages de Sept vingt francs. plus 20.tt pour ses gages de la Ville et Chatel de Charolles.

Noble Claude de la Bresche Capitain du Chatel de Dondain aux gages de 30.tt

Noble Jean de Gomey Sr dud. lieu Capitaine du Chatel de Sanvignes aux gages de 30.tt

Ordonnance de la Chambre au Comptable d'inscrire a la fin de ses Comptes les noms des feodaux et les mutations dud. Comté de Charollois suivant l'article 49. des nouvelles ordces faittes a Saint Germain en Laye au Mois de decemb 1557. publiées en la Chambre des Comptes au Mois de Janvier audit an 1557.

Extraits des Comptes des Receveurs du Bailliage d'Auxois.

1351. 1352.

Au Compte de Simon de Pontarbert Bailli d'Auxois pour Madame la Reine ayant le gouvernement du duché de Bourgne depuis le premier de Mars 1351. Jusqu'au premier Jour dud. Mois 1352.

Adam Reymont Prevost d'Arnay.

Ordonnances faites au duché de Bourgne sur les ouvriers et Laboureurs.

Oudot de Ruere Escuier.

Deffences publiées à toutes personnes d'aller travailler hors le duché à peine d'amande.

Guienot de Tronçeois Escuier fut condamné à six escus d'amande pour avoir fait ajouter et traire à sa Charrie un boeuf, qui reposoit, et n'estoit pas suens.

Guilleaume Legoux de Charcy et Aalis sa Soeur enfans d'Etienne Legoux.

Mad.e La Comptesse de Tourneure dame de Grignon.

Maiselier Boucher.

Jacquot de Soucey Escuier.

Jean Espiard de Mont St Jean.

Odot de Bar fils de Jean de Bar Escuiers. Philippe de Jaucourt Escuier.

Jaquot de Darcey Prevost de Semeur.

Mgr Guillaume de Praeslet chevalier. Guillemin de Tronçois Escuier.

Guiot de Semeur Lieutenant du Bailly.

Guillaume de la Roiche Escuier.

Soit notté qu'il est fait mention en ce Compte de Coursaires, qui demouroient en divers Lieux du Bailliage d'Auxois, comm'à Mont St Jean un Corsaire que l'on voulut tuer. Plus Othelin dou vaul Escuier et ses complices s'efforcerent de mener en prison un Corsaire, qui travailloit moult à la

Cour d'Esmeriots, les hommes d'Hᵗᵉ Athelin et les autres dond par

Article dud. Compte.

de Janvier et Devaux pour ce que le faisoit demeurant des choses emblés et perdues, et par deceux la gent par auoir grosse deux mesoit en pain blanc, et y poignoit quatre clouz de cheual en croix et vn au milieu, et puis le faisoit pendre par dessus le plus bel faisoit tacher à clouz, et leur faisoit entendre, que quand on nommeroit celi que l'on mesereoit, qui eut leur chose, que le clouz à quoi l'on tachoit, cesseroit, (Si remuoit) ou arracheroit Et estoient ilz, qui leur auoit emblé. Composa par ce, affin que pardonnés lui fuse, en tant comm'il touche la Iurediction du Bailly Car il jura tout par deuers que plus ne le feroit; payé quatre Cent d'amendes.

Guillaume Dasin de Semur faisoit par Commandement des Mesgrs des Comptes la terre de Marcilley, de Pompierre et de Pesure vers Vitteaul, laquelle fut au Duc de Bretagne.

Guiot de Semur mourreur Mad.ᵗ la Reine fut plaidoyer pard.t de Mayeur et Semeur contre plusieurs de la ville, qu'il pourtuigoit d'amendes; le alors estoit Mayeur Guillaume Bazin qui estoit adone Procureur de Mad.ᵗ dame, et il ne pouoit pourfuiure, Car il estoit gouuerneres de la Mairie Dud. Semur.

Le Dallemene de Beaune fut tenu depuis le Mois de Pasques jusqu'au Dimanche apres la St. Martin d'hiuer.

Les Officiers des justices inferieures estoient obligés de rendre la justice à peines d'amendes. Il y a vn Titre par lequel la terre de Salmaise fut confisquée, pour ceque le Sgr auoit laissé Echaper vn Criminel, et n'auoit rendu la Justice.)

Mre Berthault de Vincey Clerc Con.er de Mad.ᵗ la Reine, depuis Chancelier de Bourg ne

Dallemene de Beaune depuis le Dimanche apres la St. Martin d'hiuer jusqu'au mois de Pasque ensuiuant.

Article du Compte.

Leur enuoyer plusieurs Messaiges pendeurs les Preuosts de Baige qui leurs porterent plusieurs mandemens du Bailly pour enquerir pour vertu des mandemens de Mgr le Gouuerneur de Bourg ne contre les nobles du Duché, ce pourquel on disoit que plusieurs s'efforcoient de nouueaul de auoir Preuôts, Baillis, Cabellions, et Saciens appales de leurs preuôts à leurs Baillis, et Saciens Seels en leur Cour au prejudice de Monseigneur. Et le Compte du Domaine de Chastillon pour Semeis a mes finir au dernier de Mars 1339 contre l'Abbé de St. Seigne.

Guyot Fouchier Lieutenant du Bailly d'Auxois à Arnay le Duc.
Pigeon Bourreau.

Mgr l'Euesque d'Autun mit les fes (Censiers) en la ville d'Arnay, parcequ'on ne lui rendoit vn prisonnier, qu'il pretendoit estre de sa jurisdiction.

Le Bailly d'Auxois enuoya par mandement de Mgr Geffroi de Blaisy du Commandemt. Mad. la Reine des Messagers de ses troys en leurs Secretaires, pour sçauoir par du Messgrs le Cardinal de Bologne viendroit.

Le Bailly d'Auxois auoit Sept vingt liures de gages par an.
Guiot de Cry receueur gnal de Bourg ne
Mgr Oliuier de Leyes gouuerneur du Duché de Bourg ne

1353. 1354. 1355. 1356.

Au Compte de Mre Phi. Baillart Bailly d'Auxois pour le Roi ayant lors le bail et gouuernemt. du Duché de Bourg ne des le 23. Juin 1353 jusqu'au 25 Juin 1356 qu'il fut osté et Remis Dud. Baige, et fut institué Bailly du Pigenois par Mgr de Vergy à Celi tems gouuerneur Dud. Duché pour le Roi Notre Seigneur.

La Comtesse de Tonnerre auoit Son Boulaiu assigné sur Bailly.
Jean Bubordieu demeurant à Verdonnay.
Jacquet Brusle Lieutenant du Prieur de Semur.

Jean de la Boutherie Escuier.

Girard Dou Breillat Escuier.

Robert villain Escuier fut banni pour auoir occis Jean de Semur Sergent du Roi.

Jean de la porte Mayeur de Semur.

Guion de Semur Lieutenant du Bailly d'Auxois.

Gauthier d'Estaules Escuier Sgr d'Estaules auec oudot de Senailly

Guillaume de Braestet d'Autun.

On faisoit auec festes de Noel d'archeteries rejouissances.

Jean fils huet Garrot se retira en franchizes en Saumeté en la grange de Barry, qui est de Religieux de la Bressenee et cria abot tant comme il peut, y ayant aussi sur la porte de lad. grange les armoiries des armes de Bourg ne, en signe qu'elles estoit en la garde du Roy, ce qui fut ouy dire que certains malfaiteurs n'y entrerent pas.

Guillaume Bassin Lieutenant de Mr Simon de Montarbert Bailly d'Auxois.

Guillaume de Dracy Escuier sorte Droict et Ducheme hist. de Droict.

Jean Dorpeaul Escuier.

Le Bailly d'Auxois mit la main Souueraine en la Mairie de Montbard, pour ce que le Sr Mayeur de lad. ville, qui tenoient prisonnier Robelin le Celestien, qui auoit ferré et formé vne fausse pard. lui et autres, incontinant et après il le deliura sur ploige, en faisant du cas du crime ciuil, me rendre me peut les prisonniers, qui par ce cas ai absenté le pays, fut osté Vicelle mairie, et leué à vingt liures proffit et payerent en outre cent florentins d'amande.

Jean de Dar Escuier paya douze florentins pour Odet de Dar son fils, qui auoit esté condamné en lad. amandes, pour auoir ferré sur Sergens du Duché, qui accompagnoient le preuost d'Auxois en la Chasse des Loups.

La Comtesse de Tournus dame de Vitelchatel.

Henry d'Esligny Escuier fut condamné en trois florins d'amande pour auoir esté negligent d'arrester Robin de la Bourbe après qu'il eut tué Perrin Fusier et Gauthenin de Mourreaux en quatre florentins solidement

Il est dans cette table les voyages de Messire de Mr Pithoys imprimé à Paris chez Caupinart l'an 1674 fol. 296

d'autant qu'il sortit de sa maison auec ton, qu'il mit Labor, et ja soit fait fidz Robert.

Oudot de Raigney Escuier.

Perin de Mimeure Escuier fut condamné en cent florentins d'amande pour auoir apparlé Mgr Nicole de Gorganaud sans excuse.

Guillaume d'Aulmaizo de Semperre.

Les hoirs de Fleurey et de Mulins sous Mont St Jean doiuent chacun an à Mgr le Duc cent sols Tegenois pour trou de garde.

Jean de Compilley Lieutenant du Bailly d'Auxois Commis à faire leuer les fossés de la ville de Flauigny.

Henry de Pontoux banni du Duché de Bourgogne.

Bort fait par le Roi cri que faisoient ceux que l'on vouloit battre.

Girard de Lyprins Escuier. Guillaume Bazin de Semur receueur des Exploits.

Laurens de Bailly Escuier d'Autun.

Mathieu dame de Lips d'Arnay.

Jean Mouhart de Semur Iadis Bailly d'Auxois.

Jean de Chateney fils de Maulpertuis banni du Duché par ses demerites.

Noel de Monbard Escuier.

Les gens du Roi mirent les panonceaux Royaux au prieuré de Flamont sous Mont St Jean, qui en de nouueau fit la garde de Mgr le Duc.

Jean de Mailley Escuier fut condamné à mort à Dijon pour ses demerites par Mgr le gouuerneur de Bourg ne Oliuier de la Laye.

Le Doiteux de Remilley ayant mis à mort frere Guy d'Autun prieur de St George sous Flauigny secretin en franchise à Autun.

Le Bailly accompagné de vingt glaiues prit Guion de Montrillot, auquel il fit coper la teste auec vne Coloune.

La Cés. (censure) fut mise à vnay parceque le Bailly y tenoit Prisonnier Mathey de Pertoul, qui se desoit clerc.

Le Chancelier de Bourg ne Lieutenant de Mgr le gouuerneur.

Mandement par lequel il fut ordonné que tous les nobles seigneurs le Roi quelque part qu'il serait.

Assemblée conuoquée à Dijon des Prelats Clergés nobles et Communes des villes nauxables du pays à la huitaine de la Chandeleur

pour auiser quelle reponse l'on feroit à Sens à la quinzaine de la Chandeleur l'an 1355. pard.t le Roi ou ses gens, sur les reqtes qui Enquin leurs deuoient estre faites sur le fait de l'imposition.

Le Roi fit don de deux cens francs aud. Bailly. Guiot de Semur Procureur du Roi aud. Baage.

V. les preuues de l'histoire de vergy par Duchesne fol. 232. 233. et 234.

1356. 1357.

Au Compte de Mgr Guillaume de Juilley Bailly du Baage d'Auxois des Exploits dud. Baage dés la feste de la Natiuité St Jean Baptiste de l'an 1356. que premierem.t en fut Bailly jusqu'à la feste de la St Martin. 1357.

Jeannot Cordoillet de Nans sous Thil fut condamné en l'amande de Cinq florentins, pour auoir dit qu'il voudroit qu'il ne fut Sgr sans qu'il en exceptât roi ne duc, à cause que li Preuost ne jugeoit à son plaisir, contre son Sgr de Nant sous Thil.

Des haans d'arnay pour ce qu'ils auoient fait giest et impoon entre eux pour eux reuoinger de la Contrainte qu'on leur vouloit fe. pour cause de la reparaon des Murs d'Aualon, de quoi les poursuigoit li procureur du Roi en disant que fe. ne le pouuoient comme gens de poostey qu'ils disoient qu'ils estoient, composerent affin que ledit procureur desistat de lad. poursuite, et de son consentement, et qu'ils ne soient Contraints à lad. reparaon, consideré qu'ils ont informé le Bailly, que plusieurs fois auoient fait giest et impoon pour le commun proffit de la ville, et que oncques n'aiderent ou tems passé à lad. reparaon. payerent pour lad. ~~reparation~~ Composition la somme de quarente florentins.

Guillaume floquier fut condamné en quatre florentins, parcequ'en lui signiffiant une sauuegarde du Roi, il dit, comment li roy peut il aidier car il ne se peut aidier lui mesme.

Regnaut de Montbelot Escuier.

Jaquot Pedouzot de Palenoul paya quinze florentins, affin que Mad. la Comtesse de Tourneurre, cui il estoit homme à cause de son douhaire

lui put faire telle grace, comme il li plaira sur le cas de larrecin, de quoi son procureur le poursuigoit en sa Cour.

Monnoye en grande quantité anciennement faite et forgiée du Coing des Ducs de Bourg.ne trouuée en une Roche au dessus de Arnay en la Preuosté de Sarcey.

Assises tenues à Aualon par le Bailly d'Auxois.

Jean le Maire fut condamné en quatre florentins d'amande pour auoir fait office de Juge pour les Religieux de Rigney en leur maison de Charbonnerés, où ils n'ont aucune justice, ainçois est et appartient à Mgr le duc.

Marguerite de Dye, dame de Roilley.

Mgr le Comte de Joigny gouuerneur du duché de Bourg.ne enuoya son mandement aux Preuosts du Baage d'Auxois, pour ajourner à Beaune pard.t lui ou son Lieutenant au dimanche aprés la quinzaine de la feste de la Natiuité de St Jean de l'an 1356. peremptoirem.t et personnellem.t une fois pour toutes sur peine de bannissement et par Cry solemney Jean de St Basile Escuier pour repondre au procureur du Roi notre Sire, pour cause du Carcant que il et plusieurs ses Complices auoient mis au Coul de Jean de Montoillot homme et Bourgeois Mgr le duc, et Lieutenant du Bailly d'Auxois.

Le Bailly d'Auxois fit visiter les Bourgeois de Mgr le duc en leurs destroits pour sçauoir quelles armes ils auoient, et Escrire les noms desd. Bourgeois.

Arrierebau du Roi publié la premiere semaine du Mois de Juillet 1356.

Le Bailly d'Auxois fut mandé par Mgr le gouuerneur pour se trouuer à Beaune au dimanche dixiesme jour du Mois de Juillet 1356. pour le fait de la Comtesse de Valentinois et de Mgr Guichart de Beaulieu.

Les gens des trois Etats du Baage d'Auxois furent mandés par Mgr le gouuerneur pour se trouuer à Beaune le dimanche apres la Magdelaine 1356. pour auiser et Conseiller quel aide on pourroit fe. au Roi pour le fait de ses guerres. Depuis lad. assemblée fut remise et publiée estre à dijon led. Jour aprés la Magdelaine.

Il fut publié par vertu des lettres de Mgr le Chancelier de Bourg.ne

que le parlement de Beaune ne se tiendroit qu'au mois de pasques.

Mgr Etienne de Musigney Lieutenant de Mgr le gouverneur Envoya plusieurs Lettres de parti es prelats, gens clergies es nobles et es bonnes villes dud. Baage d'Auxois pour estre à dijon avec les trois etats du Duchié au dimenche après la St hilaire pour aider à conseiller sur le fait et Tuition du Corps de Mgr le duc et de son pays pour la tierce semaine de decembre 1356.

Noble homme Mgr hugue Sgr de Mont St Jean chev fut condamné par le Bailly en 80 moutons d'or d'amande, Jean Charnault et Guiot de Tronçois Escuiers en 24 moutons d'amande, dont ils appellerent à Mgrs les Auditeurs des Causes d'appeaux.

Guillaume Bazin de Semur garde des papiers et registres de la Cour du Baage d'Auxois.

Me Phrt Paillart Bailly dud. Baage d'Auxois.

Mgr le duc de Bourgne envoya son mandement à tous les prevots le 21 Janvier 1356 pour aviser combien chacun d'eux pouroit finer de gens de pied et de cheval, ce qu'ils apporteroient aux Bailliss pour en faire bon raport à dijon pardevers les gens des trois Etats dud. Duchié à la quinzaine de la Chandeleur en suivant, où mandés furent pour cette Cause.

Les Presidens des trois Etats du Duchié de Bourgne escrivirent aux Bailliss de fe visiter toutes les forteresses, qui sont en leurs Baages, enjoindre aux Sgrs, à cui elles appartiennent de les garnir et fe garnir d'artillerie et aucs choses appartenantes et necessaires à garder Chateaux et forteresses, tellement qu'on ne les peut embler, et que se aucunes reparaons ou enfortissement necessaires, il falloit, que l'on les mit en Etat du.

Mgr le duc fit assembler à dijon le jeudi après la resurrection notre Sgr 1357 les Religieux, Prelats, Prieurs et colleges, et les nobles et bonnes villes notaubles dud. Duché, pour oir ce que par led. Mgr le duc leur seroit dit touchant son honneur et Etat, et de tous ses sujets dud. Duché, et pour donner Conseil et reponse convenable sur ce qui deub suffire à tous ceux, à cui il appartenoit.

Au mois de May 1357 le Comte de Savoye fit un grand mandemt en Bresse pour mener guerre au Duché de Bourgne et par Especiaul à Cuserey et à Sagey.

Mgr Etienne de Musigny Lieutenant de Mgr le gouverneur de Bourgne Mgr Joffroi de Blaisey Lieutenant de Mgr le gouverneur après led. de Musigny. Me Jean fournier de Semeur chanoine de Chartres fut Remboursé de Cent florentins à 22 s. 6 d. piece ql avoit presté à Mgr le duc.

Guiot de Semeur procureur du Roi au Baage de Semur fut payé de cinq cens quatre jours de gages, qui lui estoient dus au feur de deux sols deux deniers poitevins et demie par jour, valent cinquante cinq livres sept sols huit deniers Marc d'argent, font huict marcs, une once, quatre estolins au prix de six florins pour marc valent quarante huit florins trois quarts.

Mgr Guillaume de Juilley Bailly d'Auxois fut institué aud. office par Lettres de Mgr de Joigney gouverneur dez la St Jean Baptiste 1356 jusqu'à la St Martin d'hiver 1357 qui sont cinq cens quatre jours à raison de sept vingt livres par an, qui font sept sols huit deniers demie poitevine par jour.

Nobles hons Mre hugue de Mont St Jean chers fut condamné en quatre vingt moutons d'or par li Bailly d'Auxois, porceque par son Conseil et commandemt les portes du prioré de glanoul furent brisées, le prieur et les Religieux dud. Lieu estans en la garde souveraine, et les Panonceaux des armes du Duché de Bourgne estans par dessus lesd. portes en signe de garde, et fut la sentence dudit Bailly confirmée par Mgrs les Auditeurs des causes d'appeaux à Beaune, Mais le procureur dud. Sgr de Mont St Jean en a apellé en Pallement à Beaune.

Guiot du Tronçois et Jean de Charnaul Escuiers furent condamnés en vingt quatre moutons d'or d'amande pour avoir battu les Prieurs et Religieux de notre dame de Semur et leurs familiers dans led. prieuré qui est en la garde de Mgr le duc

La Monnoye ancienne, qui fut trouvée dans une rotchie dessous Amay vers Avenues marquée au coing des anciens Duc de Bourg. qui avoit esté cachée par les Juifs, qui pour le tems demeuroient en lad. ville.

1357.

Au compte dud. Mgr Guillaume de Vuilley Bailly de Dijon et Baage d'Auxois doit la feste St. Martin d'hiver 1357 jusqu'au 8. Mars suivant.

Oudot de Saucisey Escuier Sgr en partie de Dierry, Lerrenor Sonclore appella de son audience al audience des Bailly d'Auxois.

Jean de Montellis Escuier paya deux florentins par composition, pour ce qu'il avoit retiré des prisons du Chapitre d'Autun son valet, qui y estoit prisonnier, pour avoir pris en la justice dud. chapitre une Courroye, un soutelet, et que les Chapitre sur ce fait lui prist faire telle grace comm'il lui plaira.

Mgr. Joffroi dau Boichat chevalier.

Piri de Croncois Escuier fut poursuivi par le procureur du Roi devant le Bailly d'Auxois, et dit que il estoit consentant du meurtre fait par son valet, puisqu'il n'avoit pas fait à diligences de lui pour quand il eut fait led. meurtre, composa à soixante florentins pour n'estre plus poursuivi par led. procureur

Mad. la Comtesse de Tournuere dame de Grignon.

Guill. Hisseneau de Barnay Escuier Sgr en partie de Montagnerot paya deux florentins tant pour avoir fait executer en sa terre une fille que le procureur du Roi dit estre grosse d'enfant, qui fut neuf après fut executée, lequel procureur ne peut entierem. prouver led. fait, mais que led. fille estoit Larronnesse, tellement que pour led. fait ne peut avoir permission et les heritieurs Sgrs de Montagnerot permission d'exploiter leurs justices en gibet Equarré en lieu d'un arbre que droit y avoit pour faire led. execution paya deux florentins cy dessus.

Article dud. Compte.

Des Mr. Jean Desgranges clerc pour ce qu'il avoit pris et detenu grand tems par deniers Sr la femme Perrenot Baudin de Montreaul outre la volonté de son Mari ne rendre ne li vouloit, et par autre cas de quoi le procureur du Roi civilement le poursuivoit, composa considéré qu'il est clerc à deux florentins.

Fut publié que le Parlement de Beaune commenceroit le Dimanche après l'octaves de la St. Martin par mandement de Mgr le Chancelier de Bourgogne.

La Reine escrivit aux Baillis de mander aux Sergents Dependans de leurs Baages que les Prelats et clergés nobles et communes de leurs Estroits fussent à Dijon le Dimanche après les octaves de St. Martin aprochier à la journée assignée au commun du pays pour aviser sur le fait des guerres. Depuis led. Journée fut demandée (contremandée) au Vendi après Noel.

La Reine escrivit aux Baillis de manier aux Prevosts d'faire Inhonction et commandem. aux Baans des villes notables de leurs Prevosté, que deux ou trois des plus suffisants et plus notables personnes de chacune d'icelles villes fussent à led. Journée pour y donner leur Conseil et avis sur led. fait. Led. Journée de Dijon fut Continuée au jour des Bordes par continuation du Vendi après noel, sur la garde et d'effence du pays de Bourg me. où la Reine et Mgr le Duc se trouverent en personne.

Me. Bertaul d'Vrey Sage en droit eut quinze florentins par Mandement de la Reine pour s'être trouvé au Parlem. de Beaune.

La Reine remit au Sgr de Mont St. Jean l'amende de 80 moutons d'or, auxquels il avoit esté condamné ainsi qu'est dit cy devant.

Mgr Guill. de Vuilley chev Bailly d'Auxois.

1357. 1358.

Au Compte Me. Phrt Paillart du tems qu'il fut Bailly d'Auxois dés le tiers jour du Mois de Mars 1357. jusqu'au 26. Nouembre 1358. Lequel compte deuoit estre rendu par feu Guillaume Bazin suiuant les lettres de Madame la Reine.

Me. Jean de St. Gieux fut commis à gouuerner la terre de Moutier St. Jean estant en la main souueraine du Roi.

Les haans de Gueillon ayans fait vne recousse à glaiues Emolus contre Mre. Jean Martenot de Lantilly prestre furent condamnés en quarante florins d'amande.

Les habitans de Lucenai en Montagne firent vn don à Mgr le duc de cent florins, aprés auoir esté remis entre ses mains comme ses propres hommes par led. Me. Phrt Paillart Bailli d'Auxois et Guiot de Semeur procureur de Mond. Sgr le duc

De Mre. Nicole de Jocenival chér pour Guiot de Jocenival Escuier son frere cinquante florins, pour ce que led. Guiot fut receu en ses deffences de ce que l'on disoit gl auoit esté à tuer l'vn des hommes de Mad. de Chastelus, que bonnement ne se pouuoit prouuer, composé à lui à cinquante florins.

De Mre. Loys Quinart chér pour Guiot de Lée Escuier son cousin, pour ce que led. Guiot fut receu en ses deffences, de ce que l'on disoit que Perrin d'Athies et li auoient esté à tuer l'vn des hommes Mad. de Chastelus, quand led. Perrin auoit guerre és Bretons, lequel Guiot ne l'auoit pas tué, Mais il estoit de la guerre dud. Perrin composa à soixante florins.

Madame la Reine fit reparer les portes de flauigny.

1360. 1361.

Au Compte de Guillaume de Clugny Clerc Bailly d'auxois pour Mgr le duc de Bourgne. des exploits dudit Baage, dés le jour que premiers en fut Bailly, qui fut le 9e. Jour d'auril l'an 1360. aprés Pasques jusqu'aprés le Trespassement dud. Mgr le duc, et que ledit Bailli fut Institué Bailly dud. Baage pour le Roi notre Sire, qui fut le 29e. Jour du Mois de decembre de l'an 1361 qui est vn an huit mois et 20 Jours.

Les habitans de fleurey et Molins sous mont St. Jean doiuent chacun an cent sols pour droit de garde.

Les haans de Chacenay sont hommes taillables haut et bas et à volonté de Mgr le duc deux fois l'an à scauoir à la St. Barthelemi et à Caresme prenant et se fait la taille sur lesd. haans, et aprés la giettent entre eux. Plus doiuent trois septiers d'auoine de coutume et vne gline par feu. Soit notté gl appert par les comptes precedens que lad. terre vint par confiscaon à Mgr le duc.

Il est fait mention que les ynglois furent à Amai le duc pendant la guerre 1358.

Perrin Beru de Corps St. fut accusé d'auoir aidé à occire vn terrillon de Picardie, qui demouroit à Moutier St. Jean, composa à 20 florins, affin que le Chapitre d'Auxerre, cui il est hons sur ce fait li put fs. telle grace comm'il li plairoit.

Arnoul le Chapuis et Thiebault coichon de Moutier St. Jean payerent quinze florentins, affin que li religieux dud. Moutier St. Jean cui ils estoient hons sur ce fait leur pussent aussi faire telle grace comm'il leur plairoit.

Il fut publié au duché de Bourgne. que personne n'eut à acheter aucune chose des ynglois sous grosses peines. qui auoient pillé au pays.

Regnault Espiard de St Cire demeurant à Chatel girard.

L'estang de St Ligier appartenoit à Mgr Jaques de Audelaincourt.

Guillaume de Poilly Lieutenant du prevost d'Avalon.

Mgr Othe d'Aguilly chevalier.

Mgr Guillaume de Juilley composa à Mgr le duc pour Cinq Cens florentins, à cause des pillages qu'il avoit faits.

Yolant de Chatelneuf fut condamnée en Six vingts quinze florins pour avoir dit que Mgr le duc estoit mau conseillé de mettre sus justice sur les nobles, et qu'il viendroit dans bref tems en Bourgne qu'il n'y auroit Sgr ne dame, ne duc ne duchesse, qui fut si hardi de mot dire contre ses nobles.

Il est raporté que Mre Eude de Muxy fut Bailly d'Auxois avant led. Me Phrt Baillard.

Mgr le duc fit deliurer 80 florentins à Mgr Etienne de Flavigney chev le vendredi après la St Barthelemi apostre 1360. pour employer à l'emparement de Chatelgirard.

Mgr Jean de Rie gouverneur et Mareschaut de Bourgne. Mgr Eude de Muxy chev Capitein d'Avalon. Mre Jean de Sombernon Lieutent de Mgr le duc ès parties de vers Avalon fit faire le payement aux gens d'armes estans avec lui aud. Avalon le dimanche avant Noel. 1360.

Mgr Guillaume Sgr d'Estrabonne Capitain du Chatel de Montbart.

Mgr Guillaume de Bailley Chevalier.

Mgr Thomas Sgr de Voudenay chevalier.

Mgr Loys Quinart chev fut commis par les gens du Conseil du Roi après la mort de Mgr le duc à visiter les forteresses du Baage d'Auxois au Mois de decembre 1361. comm'il avoit esté du vivant dud. duc, et afferma sa depense en Loyauté pardt nos Sgrs dud. Conseil.

Par lettres de Mgr le duc données à Argilly le 8e Novembre 1360 l'amande de Cent moutons en quoi Girard de Plumeron avoit esté Condamné par le Bailly d'Auxois fut moderée à cinquante à la priere de l'Evesque de Clermont en auvergne Cousin de Mgr le duc.

Les gens d'armes estans au Chatel de Chevigney firent rebellion au Bailly d'auxois, qui en donna avis à Mgr le duc.

Les trois etats du Baage d'Auxois s'obligerent au Roi d'Angleterre sans dire à quelle somme, pour la seurté du Pays.

Le Bailly d'Auxois envoya un mandement au Bailly de la Montagne en aide de droit pour enquerir des excez et delits de Mgr Auxeaul de Mairey moindre frere de Mgr girard de Mairey chevalier Mort ès prisons de Mgr le duc à Semur.

Le Bailly d'auxois fit crier que toutes manieres de gens hommes et femmes, qui tenoient de fié de Mgr le duc fussent à dijon le dimoinge avant la feste de noel pour fer foi et hommage au Roi notre Sire et suivant les Lettres de Mandement des gens du Conseil estant en Bourgne données à Citeaux le 9e decembre. fut aussi mandé aud. Bailly incontinent après par lesd. gens du Conseil de fer crier que tous abbés, Prieurs, Conventuaux, doyens, Colleges, et autres gens d'Eglize notables fussent ou envoyassent procureurs suffisament fondés à lad. Journée.

Les Engins de Moustier St Jean furent desclouplés pour mener devant le Chatel de Chevigney.

Les Estats de Bourgne furent assemblés à dijon le dimanche après la feste St Barnabé 1361.

Les Estats de Bourgne assemblés à Rouvre le vendredi avant la feste de Toussaints 1361

Le Jeudi avant la feste St Barthelemi 1360. Nobles hommes Mgr Geffroy de Blaisey Sgr de Mauvoilley. Mgr Jean Sgr de Saffres Mgr Digier d'Anglure chers et plusieurs autres furent à Semur par mandement de Mgr le duc pour fer fer les executions de Mgr Girard de Mairey, et de Mgr Jaques de Baudencourt.

1361. 1362.

Au Compte dud. de Clugney Clerc Bailly d'auxois, Par le Roi notre Sire des exploits dud. Baage doiz le 29e Jour de decembre 1361 que premiers fut confirmé Bailli dudit

Daage par noble. et pt. jusqu'a la St. Martin d'hiuer en-
suiuant 1362. qui fon fixe Mais et Vaux-de-Vaux.

Lermin d'Athies Escuier fut executé à Semur pour auoir voulu trahir
Lad. ville, q estant arrivé à pred. Vsant que les ennemis l'auoient volé.

Lettres patentes du Roi du 20e. Janvier 1361. par lesquelles il or-
donna que toutes Manieres de gens du plat pays se retrayssent corps-
de biens, en forts plus prochains, et que tout Capitain, Chatelain et a-
gards des dt. forts les receussent gratieusement.

Vssemblée conuoquée à Dijon au 6e. Feurier 1361. par lettres-
patentes du Roi du 25 Janvier aud. an de deux notables personnes-
d'vne chacune ville notable et des gens d'Eglize et nobles pour accorder
la consentir ce qui aud. Vous seroit aussi estre profitable que le pays.

Mgr. de Tancarville Lieutenant du Roi en Boug.ne presta dix mil-
florins au pays pour obuier en l'encontre des Ennemis, et fut ordonné-
que chacun en payeroit 100 florins pour en fet. le remboursement.

Le Bailly d'Auxois escriuit à Mgr. le gouuerneur qu'il prioit le-
dt. sculper, s'il ne se trouuoit à Dijon auec les preuon de son Baage-
à cause du peril des Ennemis, qui estoient au pays.

Vssemblée des trois Etats du Duché à Dijon conuoquée au Dimenge
après la feste de la natiuité St. Jean par lettres de Mandement de-
Mosps. Mgr. de Citeaux, Mgr. henry de Bar gouuerneur du Duché de
Boug.ne, Me. Jean Chalemart, et Mgr. Gui de Champdiuers commis-
en cette partie par leurs Lettres du 13e. Juin 1362. publiées par les
Sergents par ordre des Baillis.

Lod. abbé de Fontenay et le Bailly d'Auxois commis par Mgr.
henry de Bar gouuerneur du Duché de Boug.ne par lettres donnés
à Dijon le 16e. Juin 1362. pour fet. la deliurance des Finances dud.
Baage.

Lod. Vnformation faite contre Lermin d'Athies fut enuoyée à Mgr.
Le gouuerneur estant à Calais, lequel manda au Bailly d'Auxois

de fet executer led. d'Athies Escuier, ce qui fut fait à Semur au Mois
de Juin 1362.

1362. 1363.

Ou compte dud. Guillaume de Clugney Chre Bailly
d'Auxois pour le Roi des exploits dud. Baage depuis la
feste St. Martin d'hiuer 1362. jusqu'a pareil Jour 1363.

Mgr. Gibault de Mellon Sgr. d'Esposses.

Mgr. le Comte de Tancarville Chambellan de France Lieutenant du
Roi notre Sire en Duchié de Boug.ne en Comté de Champagne.

Me. Guillaume de Clirey retenu du Conseil du Roi et son Auocat
au Baiage d'Auxois aux gages de vingt florins par led. Sgr. de
Tancarville.

Me. Guillaume Jardeaul procureur du Roi notre Sire aud.
Baage aux gages de 60 florins.

Guillaume de Clugny Bailly d'Auxois auoit son vingt liures
de gages vaillans huit vingts huit florins, le franc compté
pour vingt Sols.

Mgr. le Comte de Tancarville Lieutenant du Roi notre Sire
en Boug.ne au Mois d'Auril 1363. manda les Prelats, Seruiteurs
Colleges notables, et tous les Barons et nobles accoutumés à mander,
et toutes les Bonnes villes pour estre assemblés à Dijon au Mardi
20 Jour de Juin 1363.

Le Bourg de Montreal fut pris par les Bretons d'Auxois audit
an au Mois de Juillet.

Le Bailly d'Auxois fit sçauoir les mandement des gens des
Comptes à Dijon à tous les Chatelains, Sergents, et Officiers des mares
Sans dire ce qui contenoit.

Mgr. de Tournemire fils et Lieutenant du Roi notre Sire enuoya son
Mandement aux Baillis pour estre publié par leurs ordres par tous les
Sergents par tous les lieux des Seruices, [illegible] pour
Les Prelats et Nobles et notables des Seruices fussent à Dijon au Quatriesme Jour de

de toutes les places offerciement ils pourroient en chevaux et en armes.

Mgr de Touraine fils du Roy notre Sgr et son Lieutenant en Bourgne Duché son Mandement du 24 Sept. 1363. pour estre publié par tout Lonneois à la poursuitte des Baillis, qui son chacun du plat pays retrahit son corps et ses biens.

Mgr Duc de Orleans gouverneur du Duché de Bourgne fit publier son Mandement du 10 Decembre 1363. que chacun retirast son corps en Sa bien en forteresses, en aussi pour fut bon guet et bonne garde en icelles.

Assemblée des gens d'armes par les Baillis tant qu'ils en pourroient pour pour mener à Dijon vers Mgr le gouverneur, et Dauguy aller mettre le Siege devant la forte maison de Bussy vers Sombernon, laquelle estoit prise et occupée des ennemis. Le fut mandé aux Baillis par Mgr le gouverneur et nosseigrs tenans les Comptes en Bourgne que les frais et Missions faites par eux pour cette cause leur seroient payés sur la recette des Exploits des D. Dauges. Il fut fait encore plusieurs autres dispenses pour ce sujet rapportées au compte de Soinsart Bourgeoise par Mre Henry de Dar.

Disecrette personne Mgr Robert de Augney Chancelier de Bourgne

1363. 1364. 1365.

Au compte dud. de Flugny Clerc Bailly de Auxois pour le Roi notre dit et successivement pour Mgr le Duc des Exploits dud. Dauges faits par lui de la feste St. Martin d'hiver 1363 jusqu'à lad. St. Martin 1364 et depuis lad. année jusqu'en l'an 1365

Lettre tenue en Suffre, souffrances.

Regnault Capitain et Cinquantenier du quel de Semur leurent les defaults contre eux, qui n'y auoient comparu.

Mres Hugues de Musey Chr. estoit Bailli d'Auxois en l'an 1364 Quam proxime. Mort les granges Doucet.

Mgr Rancarville gouverneur du Bourgne fit venir sur pain de Semur pour estre menés au Siege de Brinay. Nicolas chevalier gouverneur de Montbard

Mgr Jean de Neufchatel prisonnier à Semur par Mandement de Mgr le Duc du Dernier Avril 1365.

Mgr Hemes de Flaugney Chr Capitain de Chateau girard.

Mgr de Sombernon gouverneur du Duché de Bourgne ordonna le 29. Octobre 1364 qu'il seroit payé huit vingt florins de florences à guillaume de Rouilley escuyer pour l'achat de gilles Croyde vachepaillon Capitaine pour le roy affin que prisons en fut faite ayant pillé le Bourg de Montreal et y bouté le feu, et jetté en la riviere de Cuen les ponts et de Mgr ledit, qui estoient mis sur la porte d'Arey, quand il fut rendu à Mgr le Duc estant à la villeneuve le Roi couronné Aupassés 1363.

Fortifications faites au chateau de Semur en Auxois.

Mre Guillaume Candeau procureur du Daugé de Auxois. Guillaume Dazin de Semur fut procureur dud. Daugé après led. Candeau auquel gages de 40 lt par an ancienement accoutumés.

Mgr de Molins gouverneur de Bourgne dépas Mgr de Touraine escrivit unes lettres de Mandement et de prions à Mgr Tassin du Boichat pour venir en son aide contre ceux qui auoient pris grand champ. Led. Sgr de Molines receut aussi sur le mesme sujet aussi de Moyen.

Le Bailly d'Auxois escrivit à Flauigny, Grosigny, Grignon, Montbard Semoilly, Montfort, Moutier St Jean, Montreaud, Bourbilley, pour envoyer gens d'armes, arbelestiers, et Masons pour aller devant Granchamp ou belle, Duquel Mgr le Duc entra le Mecredi deuant la Chandeleuse.

Le Bailly d'Auxois escrivit à Mgr le Duc estant à Dijon lors d'heurieux retour de pays, et de ceux de la Charité, qui boutterent le feu à Bennes.

Mre Guillaume de Flaugney Bailly d'Orliens.

Nosseigrs du Conseil de Mgr le Duc tenuren de Dijon au Bailly d'Auxois le 24 Juillet si on pourroit auoir Callebardon de ceux qui l'auoient pris.

Mgr de Sombernon Capitain et gouverneur de Bourgne donna audit au Bailly d'Auxois le 27 Juin de la prise de Besme et de faire retraire les viures du plat pays aux forteresses.

Mgr Jaques de Vienne, Sgr de Longwy, Lieutenant et Capitain-
general du Roi notre Sire en la Mgr le Duc de Bourg. nre en la prouince
de Lyon, escript auec huict de Bailly et d'Armay, et des autres villes du
Prouostey des Sr. Lieux, et aussi aux villes de Montbart, Flaugny, Vitteaux,
Semur, et Montreaul pour fourniture de gagnes, estans les Sgr du
Conseil, en

d'amende, pour ce que la main de Mgr le Duc estoit en sa terre pour défaut d'foy non faicte, et de declaration non baillée, et s'en estoit entremis dans le limites du Bailly, et auoit receu toutes les fruicts de lad. terre, jazoit ce qu'il n'eut baillé sa declaration dans tems dû, après ce qu'il auoit repris Conseruée en que le Dt Lourier en Simples et droit, et ne cuidoit pas mal faire, parce qu'il auoit lettres de reprise de Mgr, par lesquelles il mandoit que ses biens li fussent mis au Delivre. Imposa en lad. amandes, et saisines en y a pour les fruits à lad. Somme de 86 florins.

Declaration de plusieurs heritages et droits spirituels confisqués au proffit de Mgr le Duc sur Philibert le Bremat Sujets à Villeneuve-sur-Yonne.

Me Jean des granges fut banni par le Bailly de Auxois, pour un meurtre par lui commis, tous ses biens confisqués au proffit de Mgr le Duc, Mais d'autant qu'estoit clerc, Mgr l'Evesque d'Autun pretendit les meubles lui appartenir, non obstant que led. des granges fut marié, tellement qu'ils furent Sequestrés jusques à ce que la difficulté fut jugée, et pour les immeubles ils confisterent en une partie d'une Chatel de Montmaud, et en plusieurs heritages aud. lieu, et à Chateaugirard.

André des Moulins Jurisconsulte de Chateau giraud.

Mgr le Duc donna aux Frères et Convent des Freres de Carmes de notre Dame de Semur 27. florins.

Me André de Versy Procureur de Mgr le Duc au Bailliage d'Auxois au lieu de Guillaume Bazin.

Mgr le Duc fit don aud. de Cluigny Bailly d'un cheual morreau par ses lettres du dernier jour de May 1866. au marge de l'article du Compte, où est rapporté led. don, il est dit: Transit ex deliberatione, quod erat garni valoris, et etiam mortuus est idem equus.

Le Bailli d'Auxois écrivit à Mgr le Duc, qui estoit à Beaune le 26. Mai 1866. que les petits d'Orby Cousin de l'archeuesque auoit pris les Jeux Christ et la Dame Dedans et qu'il entendoit les garder au pays.

Led. Bailly donna avis à Mgr le Duc estant à Beaune le 29e May 1866. que led. petit d'Orby led. jour à heure de midi s'estoit

party de Christ pour 3500 francs, que la Dame de Christ lui auoit baillée parce que le fort ne pouuoit garder sans l'Eglize, laquelle auoit fait mettre en arroy led. Bailly, et s'étoit logié à Pressy sous led. Christ.

Mgr le Duc escriuit au petit d'Orby qui estoit à Chatelvillain de rendre la rançon de la Dame d'Christ, et de vuider son pays.

Mgr le Duc manda Mgr Duc de Guilley de venir pardeuers lui à Dijon en armes et en cheuaux, pour en aller auec lui à Chatillon, où il deuoit estre le 26. de Mars de Juillet, et fut ordonné par tout Mgr le Duc d'faire retraire aux villes et forteresses tout ce qui estoit au plat pays, à cause que les gens de Compagnies retournoient en son Duché et Comté. Depuis Mgr le Duc manda qu'il retrouuerait à Dijon le mon à Chatillon led. Jours Vingt Six Juillet.

A en faire mention que le Duc de Bar, le Duc de Lorraine, et autres Sgrs deuoient venir en armes et en cheuaux par deuers Mgr le Duc pour combattre la Compagnies de l'archeprestre, et en escriuirent à Mgr le Duc, qui pour lors estoit à Autun, à grand foison d'gens d'armes.

Article dud. Compte.

Sous les despens dud. Bailly, qui fut enuoyé par Mgr le Duc de Dijon à Villaines en Duesmois auec l'official d'Autun, pour examiner interroger et questionner le preuue de Beaulieu, sur ce qui estoit au Consentans de l'entreprise de prendre Mgr, et partit de Dijon led. Bailly le Samedi matin après la St George 1366. et vaqua en led. examination auec l'official d'Autun, dès le Samedi après led. Feste, jusqu'au Vendredi ensuiuant, neuf florins Six gros.

Mgr le Duc enuoya de Beaune à Semur Guillaume de Lasseye, Jean de Rossillon et Pierre Milon Escuiers, affin que le Bailly d'Auxois les fit entrer en l'eglize de Christ pour rafreschir ceux qui s'y estoient mis, Lors que le fort de Christ fut pris par le petit d'Orby, Les gla arriuerent à Semur le 29 Jour de May 1366. Mais ils ne purent entrer en led. Eglize, parce que les gens de Compagnies l'auoient enuironnée.

Led. Bailly donna à Dijon aud. Conseil de Mgr le Duc grati Jours par son commandement, dont il eut certification, affin que

Ses journeis faisons passees en la Chambre des Comptes.

Mgr Loys de Chalon, et autres Sgrs du pays Establiz en Nuefbourc pour demourer en la ville d'Autun auec le Capitaine, pour la garde de la ville, à cause des gens de Compagnies qui aloient et venoient aud. Chalon.

Gle Maime fils de feu Simonin de Courtelles près de Brignon fut Jugié par led. Bailly d'Auxois, le respit prins entre les procureurs de Mgr le Duc d'une part, et Mre Etienne de Flauigney d'autre. au Sujet de la confiscation, qu'il prétendoient dequoi fut commis au gouvernement à qui il sera ordonné par Mssrs du Conseil.

Roolles des Recettes faites à Tuilley par les hoirs dud. Lieu hommes de Mad. la Comtesse de Nemours l'an 1366.

Lettre de la remise d'Espinoy faite par Guillaume de Clugney Bailly d'Auxois pour lui et pour les gens estans auec lui à Chalon pour mettre sus et procurer pain, vins, engins, pierres et engins et charroy pour mener au siege de Vitteul, auquel fait vaequalede Bailly Voir le Jugié après la St Luc 1364 jusqu'au mercredi auant la Toussaints prouigant.

1351. 1352.

Recette de la Chatellenie de Semur.

Du Compte de Milon de Noyelot chatelain de Semur de la St Nicolas d'hiuer l'an 1351 jusqu'à la St Martin d'hiuer l'an 1352 et depuis jusqu'au Brandons suiuans qu'il laissa la Chatellenie, et entra au gouuernement Guillaume Brocard de Montbard le 12 feurier 1352.

Mad. la Reine de France auoit le gouuernement du Duché de Bourg. Les hoirs de Fleury vers Mont St Jean doiuent 60 Sols de Tailles chacun an à Mgr le Duc cedé à Mgr le Duc par Mgr Eude de Vergy pour ceque auoit vendu à Jean de Mont St Jean non mollet la terre qu'auoit à Fleurey sans consentement de mard Sgr le Duc, laquelle terre estoit du reuefié dud. Mgr le Duc.

La terre des St Eufraines appartenoit par moitié à Mad. la Reine et à Regnaut de Tully

Mgr le Duc auoit aud. St Eufraigne la main morte et sur mariages.

Chapelle au Doyen de Semur.

Mgr Joffroi de Blaisey, et Mgr Girard prestre commis par Mgrs les gouuerneurs et Mrs des Comptes à Dijon pour visiter le Chateau fait Semur le Dimanche et le Lundi après la St Croix en Septembre.

Mad. la Reine fut à la Saline chaude à Chalon.

Guion de Gy Receueur gnal de Bourgogne.

Le Douaire de Mad. la Reine estoit assigné en partie sur reuenus

Les Dimes de St Eufraigne appliquées à Mad. la Reine femme

Les Religieux de Fontenay ont trois de douze moitons chacun an sur St Eufraigne et le prieur de noste Dame de Semur Sico. Et pareille quantité d'auoine.

Le Duc changea vnes terres, qui estoit en fief, et la mit en censiue laquelle estoit en Bellenod prochez Epoilly moyennant cinq liures de reduance chacun an.

Simon de Montaubert jadis Bailly d'Auxois.

1352. 1353.

Du Compte de Guillaume Brocard chatelain de Semur depuis le 12 de feurier 1352 jusqu'à la St Martin d'hiuer 1353.

Led. Brocard fut estably Chatelain dud. Semur par lettres du Gouuerneur de Bourg. et des gens tenants à Dijon les Comptes.

Girard de Champrobert Escuier.

Fief changé en censiue pas feu Mgr le Duc, à la charge de 2 payés d'oe, 2 sols chacun an.

Guillaume de Tulley Tuteur des Enfans Regnaut de Tulley

Jean Fournier de Semur sur ysonne ayant esté condamné à estre pendu declara qu'il estoit clerc au Sujet de quoi il fut informé aud. Lieu de ce pour, et fut trouué qu'il estoit clerc, qui fut cause, que la justice de St Eufraigne le rendit à son ordinaire.

Vne grande Comne tenant dix huit muids fut menée à

Mandat à Semur pour abergeo des vins.

Construction de la Tour Lourdault à Semur.

Aux Comptes pour les années 1354. 1355. 1356. 1357. Il n'y a rien à remarquer.

1358. 1359

Au Compte de Perrenot de Savoigney chatelain de Semur depuis le premier avril 1358. jusqu'à la St. martin d'hiver 1359.

Mgr Hugues Vamuy Mr des Ecoles de Semur.

Le Mairie de la ville de Semur fut amodié par led. chatelain 100 ll.

Cour quarrée estant au chateau de Semur, qui est pardevers Saint Jean, et une autre Cour ronde.

Une Levis fait aud. chateau.

Guillaume de Fouvans menestrier mis au Donjon pour sol. loguer pluvenal d'avril et Août chatelettes mises au chatel de Semur.

Il fut trouvé par un fort Longtems pour trouver eau en fol. compris aud. chatel, mais on cesse d'y travailler à cause qu'il coûteroit trop.

Mgr Girard de Longchamp donna par ordre de la Reine ayant le gouvernement de Bourg. nes quinze muids de vin aux gens d'armes etans à Semur, qui estoient au comte de Savoye, lesquels gens d'armes donnerent led. vin au couvent notre Dame des Carmes, d'autant qu'ils s'en allerent aud. Semur, incontinent après que led. Mgr Girard leur eut donné led. vin.

1359. 1360.

Au Compte dud. de Savoigney pour l'année finie à la St. Martin d'hiver 1360.

Mgr Jaques de Baudoncourt fut executé à Semur, comme aussi Girard de Marcy.

Mgr Girard

Mgr Girard d'Arcenay Chapelain de Mgr le Duc mourut à Semur le 6e d'avril 1360. fut enterré en l'Eglise notre Dame.

Mre Raoulx de Marcy pris à Semur mourut en prison. Son cheval fut donné au Bailly d'Auxois.

Mr Guillaume de Cluigney Bailly d'Auxois.

Mre Jaques de Viennes Sire de Longvi fait et emmena en Raison, qui fut aud. Mre Raoul.

Mgr Loys Quinard Capitain du Chatel de Semur.

Mgr Raoul de Marcy mene en l'Eglise notre dame de Semur s'enfuit en franchise aud. lieu de la veille de la Mi août à vespres, jusqu'au lendemain, qu'il se rendit au Chatelain hors de l'Eglise fut gardé en led. Eglise par deux compagnons. Mourut en la prison du Donjon de Semur le vendredi après la St. denis. Mgr le Duc avoit envoyé à Autun vers les Eleus et vers l'official pour prendre et recevoir led. Mgr Raoul de Marcy pour le justifier de sa raison. fut enterré auprès de la tour quarrée.

Eugenin de Vesvrotte garde du Donjon de Semur.

Mgr Girard de Marcy, Mgr Jaques de Baudoncourt, Mgr Raoul de Marcy, et Phes de Vaucourt furent mis aux fers aud. Donjon de Semur la Semaine de la Mi août 1360.

Mgr Jaques de Viennes estant à Marigny sur ouche et le Sgr de Sassenay furent avertis par lettres du Sgr de Marcilly et duc Bailly d'Auxois de l'execution de Girard de Marcy et de Mgr Jaques de Baudoncourt à Semur.

Mgr Raoul de Marcy estant venu à Semur pour sauver les Coutumes de Mgr Girard son frere qui estoit en prison à Semur comme il pouvoit faire hors de prison en donnant la ville et le pays et comme depuis il connut voyant que l'on vouloit mettre en prison, se mit en franchise en l'Eglise N. D. de Semur.

1360. 1361.

Au Compte dud. de Sauvigney pour vne année finie a la St. Martin 1361 rendu par Girard Vautier par dud. feu Simonet Sauvigney à cause de sa femme de des hoirs d'icelle Isabeau et Jeannette filles de feu Guiot de Sauigny et hers dud. feu Bonrepos.

Jean Espiard.

1361. 1362.

Au Compte dud. de Sauigny pour vne année finie à la St. Martin 1362.

Mgr. Le Roi ay la moitié ès cens de St. Eufraigne et Regault de Tuilly l'autre moitié.

La foire de St. Eloy se tient dans le chatel de Semur.

Le Boucher de Mad. la Comtesse de Vienne, qui prend pendant trois assigné sur la ville de Semur.

1362. 1363.

Au Compte dud. Simonet de Sauigny depuis la St. Martin d'hiuer 1362. jusqu'au 5e Mai 1363 que led. Simonet alla de vie à trespas. Il n'y a rien à remarquer.

1363.

Au Compte de Thibaut le Jeune Chatelain de Semur depuis led. Cinq. May jusque à la saint Martin suiuant.

Mre Guillaume de Cluigny Bailly de Vezelay a cens en la Maison dans l'Enclos du Chatel de Semur, dem. Thpayen duré pour 10 ans de Cens chacun an; valent ving Sols.

Les hoirs de Nono proche Semur paysan chacun tous les ans quatre Voitures, moyennant quoi ils ont leur affouage au bois dud. lieu.

Mgr. henri de Bar Gouverneur de Bourg ayant fait visiter la ville de Semur en fut défrayé en toute la Jagon prendant 4. Jours. 16. 17 18 et 19 May 1368

Guion Belle Dent, Maire de Semur.

Mgr. le Duc fit fol. des Cochelets au Chateau de Semur pour aller Jouer la Chantée.

Mgr. le Duc fut à Semur les 4. 5. 6 et 7. Jours d'Octo. Nre 1363.

1363. 1364.

Au Compte dud. Le Fort pour l'année finie à la St. Martin 1364

Quatre Sergens, 2 Arbaletiers à pied mis dans le Porion de Semur pour la Gaution d'icelui.

Le Roi Jean donna le moulin de Melins d'Epoisses mons St. Jean au Sgr dud. Mons St. Jean.

1364 1365.

Au Compte dud. Le Fort pour l'année finie 1365.

Mre Thiemo de Mufegney chr et Mre Guillaume de Cluigny furent visiter la Forteresse de Semur par ordre de Mgr. le Duc au Mois de Fevrier 1364

Mgr. Jean de Neuchatel prisonnier au Porion de Semur fit des ouuertures dans la tour Sourdant pour y fol. des fenêtres et après y loger led. Sgr de Neuchatel, les fers duquels il rompit

Conferme pleine Charge en raison à la Charge, parce qu'ils estoient hors Ennuis

1365. 1366.

Au Compte de Sr. Le Fort pour l'année finie à la St. Martin 1366.

Mgr le Duc fut à Semur au Mois de Xbre 1366.

Thibaut le Fort Chatelain de Semur manda à Mgr de Conseil de Mgr le Duc à Dijon par Mre Jean de Neufchatel mourut le Vendre 15e Jour de Sept. 1362. Dept il avoit eu garde.

1366. 1367.

Au Compte de Sr. Thibaut le Fort pour l'année finie à la St. Martin 1367.

Garnison mise au Chatel de Semur.

Mgr le Duc establit un portier au Chatel de Semur par lettres du 2e Juin 1367.

Michel de Courbeton gnal receveur de Dauge d'auxois.

1367. 1368.

Au Compte de Sr. Le Fort pour l'année finie à la St. Martin 1368.

Mgr le Duc fut à Semur au mois de May 1367.

1368. 1369.

Au Compte de Sr. Le Fort pour l'année finie à la Saint Martin 1369.

Par lettres patentes de Mgr le Duc du Mois de Janvier 1367

Mre Guy de Guillaume de la Trimoille ecuyer fait des terres et Chatellenie de Sons et Forcelles.

Les Commis de Mgr le Duc prindrent ostages des principaux.

Garnison au Chatel de Semur.

1369. 1370. 1371. 1372.

Autre Compte de Sr. Le Fort pour les années commencans à la St. Martin 1369. finissans à pareil Jour 1372.

Mgr le Duc fut à Semur au Mois de May 1372.

1366. 1367.

Recette gnale du Dauge d'Auxois.

Au Compte de Nicolas de Courbeton gnal receveur du Dauge d'Auxois depuis le 6e Decembre 1366 jusqu'à la feste de Toussaints 1367.

Mairie de Semur admodiée à Pierre Bridouart de la St. Jean 1366 jusqu'à la feste de Toussains 1367. Six vingt douze florins et un tiers.

Haans de Noirlemay pour leur garde 25 lt. Tournois.

Haans de Fleury et Helins Sois mort St. Jean pour leur garde cent Sols.

Haans des Bordes et de Orleans pour leur franchise ne pouvant respondre pour Seulement que par le Duc ou son Bailly ou Juge de Semur.

Mars de Semur payés par les mains de Pierre Bridouart Major dud. lieu.

Mgr de Lancamville Lieutenant du Roi amodia aux haans de Noirlemay la Porte motte dud. Semur pour l'eglise de St. Laurens ensemble les murs et fossés à la charge d'entretenir lad. Motte et mettre en tel estat qu'elle sera tenable contre les Ennemis.

du Roi, et du payé, et en payant chacun an six livres de Cens par Lettres dud. Lieutenant du Mois de Mars 1361.

Les bans de Chamarey, Chacenay, et oiseux taillables à volonté deux fois l'an aux bordes et à la St. Remy.

Au Bailly d'Auxois dépendent en la prevosté de Semur Chatel grand, Savigny, Flavigny, Brouvay, Bouilly, Arnay, Chacenay Mont royal, Avalon, Montbard, Cessigny, et Chatel, Montaigny

Chancelier
Mre Berthaut d'Vrcy Clerc du Duc.

Tabellions à Flavigny, Montbard, Semur, Arnay et Vitel.

Jean de Gonay et Lotterme son frere pour s'estre parjurés Condamnés en l'amande de 30 florins

Le Sgr de l'Espinasse Sgr de St Thibault.

Jean de Saxes garçon du Duc.

Mat. Marie de Beirey femme Mgr Hues de Saigney.

La taxte des tailles portans laines hors les Bailliages d'Auxois amodiée quarante deux francs d'or.

Guion de Rupt Lochanson de l'eschanconnerie de Mgr le Duc

Les bans de Flavigny appartenant à Mgr le Duc à cause de l'Evesques d'Autun.

Garnison à Essey le vitel.

Jean Galois de Chatelgirard Sergent de Mgr le duc.

Mgr Guy de Frolois.

Feu Mre Guillaume de Vuilley Bailly d'Auxois rendit compte du revenu dud. Bailliage.

Il fut trouvé cinq manoirs anciennes du Comté des Ducs de Bourg. en cinq marches dessous Arnay vers Vitel, où l'on dit que les Juifs avoient caché par leurs tems gls Emeuvrins en lad. ville.

Guillaume Bazin Receveur de plusieurs Subsides en la Baillie de Bourg. ses biens furent vendus au profit de Mgr le Duc, dautant qu'aucun ne s'est fait hoir de lui.

L'abbé de Fontenois avoit quarante livres d'heritage sur le peage de Montbart appellé Vouquailles cens vingt sols par an à cause du fond du bois de Druailles et de Druallotte, que les Religieux Payent à Mgr le Duc en heritage perpetuel.

Mgr Thibaut de Damaut Chapelain de la Chapelle du Chatel de Montbard avoit neuf florins six gros vaillans huit francs, le franc pour 20 sous la Pasques chacun an.

Mres Guillaumes de Malebasme prenoit chacun an 20 tt Vignons sur la prevostés d'Avalon.

L'abbesse de Marcilly sur lad prevosté 60 s.

Le Duc Robert laissa plusieurs aumônes assignées sur le revenu du Bailliage d'Auxois pour sauver son anniversaire Scavoir

A l'abbesse de Flavigny 40 s vaillans deux florins quatre gros.

Au chapitres de l'Eglise St Andoche de Saulieu cens sols.

L'abbesse de Marcilly empres Avalon cinquante sols

Au College de l'Eglise de Montreal cinquante sols

Au College de l'Eglise d'Avalon cens sols

Au Prieuré Cloitrier de Moutier St Jean 10 tt vaillans douze florins.

Mres Thomas de Voudenay Chr avoit 400 florins de pension par an.

Honorable personne et Sage Mre Guillaume de Chugny Bailly d'Auxois avoit sept vingt Livres de gages par an.

Honorables homme et Sage Mre Andrés de Vesvy prevenus de Mgr le Duc aud Bailliage avoit 40 tt de gages.

Nicolas de Courbeton receveur cens florins de gages.

Simon David de Semur Forestier de Mgr le Duc avoit cinq florins huit gros de gages.

Jacquemin de Scilley Lieutenant Capitain du Chatel de Montbart à sept vingt florins de gages.

Henry des Moutiers Lieutenant Capitain de Chatelgirard.

Jean de Chesnaut Lieutenant Capitain de Montenyal.

Noble Damoiselle de Grantson dame de Jean de Luxe escuier Son Mary ordonnée à Mgr le Duc plusieurs censes en meleuaznes &c — Pallens Six vingt florins Deux gros.

1367. 1368.

Au Compte fait de Courbeton pour l'année finie à la Toussaints 1368.

Jean Monot Majeur de Semur.

Gerard le grand Chatelain de Montbart fut affranchi par le Roy Jean de tous les heritages qu'il auoit [illegible] Nuilley moyennant deux liures de cens chacun an au Mois de Januier 1361. — Mourut sans laisser hoirs de son corps.

Andrey des Mouches Chatelain de Chatelgirard.

Mgr Othe d'Aquilley Sgr Fief Lieu

Mathieu d'Amatis Prouan d'Arnay.

Vide impositi pour fol on fort à Arnay

Huguenin Guindot Capitain du Chatel d'Vcalon

Le Roi d'Angleterre estant à Guillon Jean de Vienne fit rendre aux Anglois estant à Moutiers St Jean Sept milliers de florins pour affermir ceux fut condamné en Vcc francs d'amandes.

Mgr Guy du Tremblay Sgr de St Sabine.

Jean de Jeux Capitain de Vitelchatel

Mgr Guillaume de Malleuoisines auoit vingt liures chacun an sur la Censes d'Vcalon.

Guillaume de Corcelles fut ordonné par Mgr le Duc à la garde de Mre Jean de Neuchatel prisonnier de Mgr le Duc en son Dorjon de Semur.

Le Conte de Sancerre Sgr à Flauigny, Mgr le Duc estant à Flauigny Lui escrivit touchant les Conuines des Ennemis

en Mois de Mars 1367. Il fut publié par tout le Duché de retirer les Biens dans les Forteresses et villes de Leurs Du plat pays.

des Ennemis de Mgr le Duc prirent St Florentin.

Lettres escriptes au Sgr de Fouy pour enuoyer gens d'armes et vuides les Forteresses d'Vcalon, Flauigny et Grignon, et autres Forteresses de — Mgr le Duc pour la Deffences d'icelles.

Jean de Valery Escuier Capitaine du Chatel de Montreyal. Guion de Leur Capitaine dud. Chatel.

Jean Legreux Escuier Capitain dud. Chatel de Vitelchatel

Perrin de Digney Escuier Capitain du Chatel de Grignon.

Guillemin des granges Escuier Capitain du Chatel de Courcelles.

Estienne Dupont Escuier Flagueires garde de Mgr Jean de Neuchatel chef prisonnier de Mgr le Duc en son Dorjon de Semur.

1368. 1369

Au Compte fait de Courbeton pour l'année finie à la Toussaints 1369

Drohin Baichier Maieur de Semur. D'icte année est la suiuante.

Nicolas Chifflot Amodiateur de la prouoste de Montbart.

Mgr Guy Rabby Doyen de la Chapelle Mgr le Duc à Dijon, gouuerneur de la Chancellerie de Bourg. nde depuis le 8e Mai et fut ordonné au 8e — gouuernement.

Guillaume de Baissey Sgr en partie de Marcelois.

Imposition mise de Douze Deniers pour Liure de toutes Denrées —

Mre Joffroy du Boichat tenoit le fort d'Oigny

Jean de Mantay fut condamné en huit francs d'amandes pour auoir dit que Mgr le Duc faisoit venir les Compagnies en son pays parequel on ne lui vouloit payer les Subsides.

Les Prelats Comtes du Royaume de France et Dupays de — Bourg nde Seigneurs Leurs, Justiciers gens, et officiers Femmes suit pays de Bourgogne, et Prindrent Vesoul.

— Dam Simon de Bouilly en Vcc francs d'amandes pour auoir dit à vn Sien voisin que les gens d'armes qui alloient au mandement

de Mgr le Duc, et tous gens des Compagnies, qui iceluy pays tous de-
livrera tout vn.

Jeehan Bridouart jadis Maieur de Semeur. Berreaul.

Mre Jean d'Vlleuhastel generalment au Pays de Semeur pour le
xve Septemb. 1369.

Guillaume de Thory Lieutenant du Bailly d'Auxois en son absence.

Les Capitains, gentils hommes, et gens d'armes etans es villes et
forteresses, d'Semalon, Montreal, Cisorey, Raigny, Montsor et Thoigny
furent mandés pour se trouver à Semur en armes et en chevaux, et tous
ceulx pouvoient finer de Mgr gens d'armes pour poursuivre et
combattre les Ennemis et gens d'Compagnies de la forteresse de Laye
en Forez, lesquels estoient venus courre au pays de Duxg me et iceux avoient
fait plusieurs Robories et Dommages, lesquelz ennemis furent deconfis
par Mgr le Marchal de Duxg me et pris à Semelay.

Mgrs de la Chambre des Comptes etans à Dijon manderent les
Receveurs pour apporter les rolles des impôsts.

Emprunt fait par Mgr le Duc des riches dud. pays de Duxg me.

Traicté entre Mgr le Duc et l'abbé de Flaigny au Parlement à
Paris. Mgr Jean de Courtiambles Chr de Commarien commis à
visiter les forteresses d'Auxois avec les Bailly par ordce de Mgr le
Duc. Juge Delledent Baruel d'Semur.

1369. 1370.

Au Compte dud. de Courbeton pour l'année finie à
la Toussaints 1370.

Les bains d'Chastelneuf furent chacun an dix livres Dijenois
pour trois Regardes.

Les bains d'Mailly pour les trois Regardes 15 tes Dijenois
Jean Dalin Amodiateur de l'preuosté d'Avignon.
Les ynglois estans à Pierreportuis l'an furent composés avec eux par les

bains de Pl Ligne de Soucheray pour estre exempts pour le feu et
pour le plaine non obstans les Defenses du Roi et de Mgr le Duc.
Celui qui fit la Compoſon fut condamné en cent francs d'amende.

Vn habitant de Montbart ayant obtenu grace du Roi pour auoir
tué vn homme, Mgr le Duc et son conseil contredirent lad. grace, mais
apres mond. Sgr l'eut agreable moyennant 60 francs.

Mre Jean Blanches clerc Secretaire de Mgr le Duc.

Lettres du Bailly d'Auxois aux Sgrs de Marrigny, Sombernon et
Moulain pour se trouver avec Mgr le Duc, qui alloit avec l'aide de
Dieu combattre les Ennemis Jehan Belleperche, ou ils furent menés
au Mois de Janvier 1369.

Voir de Seigny Bailly de Donzois pour Mde de Flandres dont
il auoit debat entre Mgr le Duc et lad. dame pour la baronnie dudit
Donzois.

Les gens d'Eglize, nobles, et Bourgeois des villes du Bailge d'
Auxois, mandés par Mgr le Duc pour se trouver à Dijon par
deuers lui au Mardi jour de l'octaue de St Remy pour certaine
cause qu'on leur voulloit exposer.

Jean d'Abanton Courrier de Mgr le Duc.

Trigueniin de Dlangey Courrier d'Escuries de Mgr le Duc.

Mgr le Duc fit don à Mre Guillaume de Flugny Bailly d'Auxois et
son Cher de Soixante francs en consideration d'auoir plusieurs fois
visité les forteresses dud Bailge.

L'abbé de Flaigny obtint du Roi, que les villes qui dependoient
de la preuosté de Cisorey seroient mises hors de lad preuosté, une et y
fut prorogé entre Mgr le Duc et led. abbé pendant les années 1368 et
1369.

Le Roi manda en Bourg me Mre Renaut de Fourbis et Mre Ruben
de Maubeuilles les Cher et pour mettre sus certains aides.

Mgr Pui de la Cormoille Chr et guill de la Cormoille frere.

Mgr le Duc et Mde la Duchesse demeurerent à Montbart pendant
les Mois de Juin et Juillet 1369.

Empruns faiz de tous les aides du pays pour les noces de Mgr le Duc au Mois de janvier 1369 lesquelz depuis les vaillurent pour ce, n'estoient assignés pour leur remboursemens.

Donnés des Mouches Sauvoir d'Chatelguyard.

1370. 1371.

Au Compte Dud. de Bourbon pour l'année finie à la Toussaints 1371.

Jean Monart Majeur de Semur.

Mr. Pierre des Mouches fut institué Chancelier de Bourgne par Mgr le Duc le 29. May 1370. et mourut le 7. Sept. Suivant.

Mre. Pierre de Pintevillo Doctour en Loix chancelier de Bourgne institué aud. office le 29. Decemb. 1370.

Mre. Pierre Sgr de Mimeure fut condamné en 60 fr. d'amende.

Jean Valet institué greffier de Bourgne le 12. May. 1371.

Guion de Semur Lieutenant du Bailly d'Auxois.

Guion Andrein Lieut. du Bailly d'Auxois.

Guion de Verilly Escuier Jean d'Athies Escuier.

Mre. Philippe de Vaucourt chevalier avoit deux cens florins de pension de Mgr le Duc.

Mr. Guillaume de Monrepaire Chr. et Docat de Mgr le Duc au Siege de Sens 10 ll. de pension. Jean de Mamy Citien de Semur procureur de Mgr le Duc 60 s. de pension.

Mres. Loys Quinart, Gouvert d'Semons. Guillaume de Chatel en montagne, Othes de Quilly, Jean de Lemas, le Sgr de St Durry, Estie de Montagu en Son fort d'Sposanges, le Sgr de Chastelmont, Jean de Courtiamble, Jean de Sombernon, et Simon son frere Sgr de Maulain furent mandés par Mgr le Duc pour se trouver à Chalon pardevant lui au mois de Janvier 1370.

L'Empereur de deux deniers pour Livres fut levé.

Les Docteurs passerent par le pays de Bourgogne, et prindrent le Chatel d'Montaulon.

1371. 1372.

Au Compte Dud. de Bourbon pour l'année finie à la Toussaints 1372.

Pierre Dridouan Majeur de Semur.

Les Maire d'Vernay furent condamné en 20 fr. d'amendes pour avoir fait emprisonner sans la licence de Mgr le Duc.

Mr. Pierre des Mouches Docteur avant que d'être Chancelier de Bourgogne.

Il est rapporté que Mgr le Duc obtint des Lettres royaux sur les differens entre lui et les Cordeliers et Jacobins d'Dijon sans dire sur quel sujet.

Mandemens du Bailly d'Auxois publiés en toutes les preuvotés pour les bon guet en toutes les Forteresses et Destroits dans celles ou qui estoit à la campagne.

Ordonnances aux Prieurs et Religieux de fournir les Chevaux auxquelles ils sont obligés quand Mgr le Duc va à la guerre.

Differens entre Mgr le Duc et Mad. de Flandres au sujet des Baronnies d'la Roche d'Berny et d'Montot.

Jean d'Escutigny Clerc du parlement d'Mgr le Duc à Beaune porta à Paris les procez et Ecritures touchant les causes, dont on avoit appellé de Beaune au Parlement du Roi à Paris.

Lettres Royaux dressés pour Mgr le Duc par Mr. Guillaume de Dugny Bailli d'Auxois contre les Jacobins et Cordeliers de Dijon.

Mr. Etienne de Flavigny Escuier Capitain du Chatel d'Chatelguyard.

Le Bailly d'Auxois fit plusieurs voyages à Paris vers les Roi pour des grosses affaires, que Mgr le Roi avoit à y traiter.

Mgr le Duc fit don de 200 fr. à Mre. Pierre de Pintevillo son Chancelier outre ses gages.

1372. 1373.

Au Compte sud. de Courbeton pour l'année finie à la Toussaints 1373. V. Librum inscriptum Reomaus, seu historia Monasterij Sti Joannis Reomacensis sub anno 1373.

Jean Dazyn, Maieur de Semur, Jacot Grandeau son Lieutenant.

Les bains de Montbart furent les Marcs chaun an à Mgr le Duc au prix que les Marchands en font Dar sus enchere, ainsi en reconient pour Marc d'argent.

Jean de Salouzat de Moustiers St Jean marié de Jasmin Clerc le portier Satinsures rose, commis Crimes de fauces sa femme ayant eu deux Maris fut condamné en 20 francs d'amandes.

Mgr Jean de St Salas Chev. Sgr de Roissemont et de Baissey.

Mathey d'Andelys Procureur Substitut du procureur de Mgr le Duc.

Geffroy Chiquenault de Chassigny pour avoir abbatu sa franchise de son Sgr sans la licence des gens de Mgr le Duc fut condamné en cinquante francs d'amende.

Semara empalé pour la reparation de la forteresse d'Avalon.

Regnault de Lago Escuier Chatelain de Bourbilly fut assigné à l'audiance du Bailly d'Auxois estant mis prisonnier au Perjon de Semur. Et fut Jugé par quinze bains sur Bourbilly, qui furent condamnés en 65 fr. d'amandes.

Perin Daubert jadis Majeur de Semur. En l'an 1369 Daubert.

Mgr Jean Monot Chapelain de la Chapelle du Chatel de Montbart auoit huit fr. pour la disserte.

Le Bailly d'Auxois ordonna aux Ecclesiastiques de son Bailage d'envoyer à Dijon au Mois de Juin de l'an ensuivant les Sommiers qu'ils doivent à Mgr le Duc grand et mot sus ces armes. Chacun deux Sommes, de sacs ou chariots.

Ord.ces du Bailly d'Auxois publiées aux Lieues à St Cris et Arnay le Duc que l'on eut à retraire tous vivres, et que l'on estat les

sous des Molins pour cause des anglois, qui estoient environ Pasques au Mois de Septembre 1373.

Le Bailly d'Auxois manda à Mad.e la Duchesse, qui estoit à Talant, que les anglois estoient à Montaubin et vinrent le premier d'Octobre 1373.

Jaquemin Poutier de Flavigny fut grevé d'une queue de vin prinse pour la Despense de l'hostel de Mgr le Duc 9 fr. demi.

Guiuart de Noelles Chatelain de Montbart Commis aux nouuelles Constructions du Chatel.

Regnart de Recourt heritier de feu huguenin de Blangey Escuier Escuier de Mgr le Duc et Capitaine de Montroyal, qui mourut vers la Nouel 1373.

Perronelle femme de feu Andrieu des Molins Capitaine du Chatel girard, et quitte des Molins son fils.

Henry de Musey Escuier d'Escurey, et Mr d'hotel de Mgr le Duc.

1373. 1374.

Au Compte sud. de Courbeton pour l'année finie à la Toussaint 1374.

Guion Dalledens, Majeur de Semur.

Jean, Marechon d'Arcey ayant effroyé Maigniente femme huguenin le Pomme obtint purgation de Pierre d'Aigney son Sgr laquelle purgation lui a esté permise Sol. Confirmée fut condamné en 10 francs d'amande.

Mad.e Jeanne d'Estaule dame de Drois.

Et en fait mention d'une assignation, qui fut donnée en la Cour de Chastenay à Flavigny.

Mgr huguenin de l'Epinace Chev. hoir en certaines partie à cause de Mad.e Marguerite de Chevigney sa femme fe feu Mgr Guy de Beaujeu hoir aussi pour certaine portion dud. feu Mgr Guy.

Jean le Mire Demeurant à Dijon Con.er et Maistre des Requestes de Mgr le Duc au Siege dud. Dijon et de la ville mesme le Roi, en lieu de feu Mre Guillaume de Montperray auroit eu et prins de pension par an.

Jean du Malay procureur pour mond. Sgr aux dits lieux à Dijon Livres de pension chacun an.

Mre Guill. de Plugny Bailly de Dijon, naguères Bailly d'Auxois jusqu'au cinq May 1374

Jean de Soissy Bailli de la Montagne Bailly de Auxois depuis le premier de May 1374 jusqu'au 14 Janvier 1374 Suivant.

Simon le Breton procureur de Mgr le Duc au Baillage d'Auxois.

Mgrs de la Chambre des Comptes à Semur au Mois de Nob.re 1379 firent publier certaines ord.ces sur le fait des Comptes troublés par le Duché de Bourg.ne

Noms de la Chambre des Comptes ainsi qualifiées.

Jean de Charnalt Escuier Capitaine du Chatel de Montbar. et Jeannette des Quehon sa femme. Arnault et Odette leurs Enfans.

Mre Thomas Sgr de Vaudenay chlr Con.er de Mgr le Duc eut pour deux mois pour avoir esté environ deux mois avec Monsr Sgr au voyage de Guienne avec deux Escuiers armés sans prendre aucuns gages sur le Roi, ne sur mond. Sgr.

Mre Jean de Lienas Sgr de Grandchamp chlr.

Guill. Bataille et autres furent commandés par le Bailly d'Auxois pour prendre les pillards sous Jean de Maligny, qui avoient leurs gens, qui espioient proche Semur le Duc au Mois de Janvier 1373

Mre Michel de Leignes Con.er de Mgr le Duc fut à Autun pour certaines informations contre l'Evesque dud. Lieu, lesquelles furent envoyées scellées par deuers notre St Pere le Pape, auql il n'a plut de achanger de mettre fin en accord par voye amiable de pat entre mond. Sgr et led. Evesque.

1374. 1375.

Au Compte dud. de Courbeton pour l'année finie à la Toussaints 1375.

Jean Dazin Maire de Semur.

Mandés d'Ajgés contre plusieurs Rebellions ayans fait des erreurs en des Lettres scellées de la Cour de la Chancellerie de Mgr le Duc, par Jean de Soissy Bailly d'Auxois à la poursuitte de Simon le Breton procureur. Huguenin de la Cour Sgr d'Alone Executte à Autun pour ses demerites.

Joffroy Vacheron de Montbar.

Jean Martenot d'Autun.

Jean Le Febure de Milley pour avoir dementi en jugement Guiart le prevost de Milley le Sergent de Mgr le Duc, s'estant aprés excusé gl estoit ivre fut condamné en deux francs d'amande, et à ne boire du vin d'un Mois.

Jean de la Boutriere Escuier Sgr de la Dauree.

Impôsn faite à Roumay pour la reparaçon de la ville d'Autun.

Mre Guichier de Drullat chlr fut condamné en cent francs d'amande pour avoir pris à force d'armes au Duché de Bourg.ne Mre Jean Contois Moine à Vezelay, et l'avoir mené au Comté de Bourg.ne où il l'avoit mené son prisonnier et tourmenté.

Jean du Rosyer Prevost de Sancy fut condamné en 20 fr. d'amande par le Bailly d'Auxois pour avoir mis prisonnier un Sergent de Mgr le Duc, les prevôts n'estans Juges des Sergens.

Enquisition de Sel faite aux Maisons d'Autun pour reconnoitre s'il y avoit Sel non gabelé. Le Chevechier du Sel fut désavoué et condamné en 10 fr. d'amande.

Jean l'Espicier d'Montbar fut condamné en 110 francs d'amande pour avoir vendu aux officiers de la Pannetterie de Mgr le Duc de la moutarde à plus petite mesure qu'une Cuve en la ville de Montbard pour l'hostel de Mond. Sgr et de Mad. la Duchesse par

Jugement de Mr l'hotel de mond. Sgr pendant l'année 1374 par
Mond. Sgr et mad. Dame d'heuureuse aud. Monbart. Ce qui fut
confirmé par lettres de mond. Dame au nom de mond. Sgr le Duc
par ces lettres du 18 Mars 1378.

Mr Guill. Paudel de Guillon Bailly d'Auxois depuis le
14 Janvier 1379 au lieu de Jean de Saisy Bailly de la montagne.

Le pays de Bourg ne accorda 12000 fr. à Mgr le Duc pour la quête
le Dairge d'Auxois en fournit deux mil pour sa portion.

Frere Guill. de Fontenois Commandeur de la Maison Dieu
Fontaubert appartenant aux Religieux St Jean de Jerusalem eut
bon de vingt francs de Mgr le Duc à cause des grands pertes
qu'il avoit souffert pendant l'année 1378 que les ennemis du Roi
de Royaume furent longuement aud. lieu de Fontaubert, n'ayant
pu rien profité des meubles, qui furent delaissés par lesd. ennemis
avec vendus au profit de mond. Sgr par Jean de Saisy alors
Bailly d'Auxois.

Procez entre l'abbé de Vezelay et Mgr le Duc.

1375. 1376.

Au Compte

aud. de Courbeton pour l'année
finie à la Toussaints 1376.

Jean Moban Majeur de Semur. Moubars, Mouban.

Mre Pierre de Pintueilles Eveque d'Auxerre et chancelier de Bourg.
1375. 1376.

Jean Thiriout de Flumeron, prieur de May.

Mr Guill. Pandel de Guillon Bailly d'Auxois avec sept vingt
livres de gages par an.

Fontaine à la prez de Villeneuy

Guion de Lée Ecuier Capitaine du Chatel de Montreal.

Pierre de Loro Ecuier de Cuisine de Mgr le Duc Capitain du Chatel
de Montbart.

Guill. Vaucaul Ecuier Capitain de Chateau gerard.

Jean d'Ivry ayant pouvoir exercer l'office de Sergent en la ville
terre de Flauigny en l'année 1376. ni osé le fait que pendant environ
cinq semaines commencant à la St Jean Baptiste pour cause des
plaids pendant à paris au Parlement du Roi entre Mgr le Duc et les
Religieux, abbé et Convent dud. Flauigny.

André Juston Clerc d'icel officier de Mgr le Duc.

Jean de Maisieres Ecuier Lamethier de Mgr le Duc.

1376. 1377.

Au Compte

aud. de Courbeton pour l'année
finie à la Toussaints 1377.

Thibaut le Son gouverneur de la Mairie de Semur.

Les Chanoines de Semur furent affranchis moyennant quatre
livres Dijonois. Il y a un denombrement en la Layette des fiefs du Bailliage
d'Auxois fait par Mre Pierre de Theuigny Chr Sgr dud. theuigny, en
laquelle sont nommés Lesd. Chanoines estre du fief du Duc de Bourg ne

Mr Nicolas de Cholon chantre d'Autun chancelier de Bourg ne

Les freres de la Maison des bons hommes prez d'Avalon.

1377. 1378.

Au Compte

aud. de Courbeton pour l'année
finie à la Toussaints 1378.

Thibaut Le Son gouverneur de la Mairie de Semur.

Huguenin Marqueron de Souilley.

La Justice d'Alcharoi appartient à Mgr le Duc, et non aux Religieux
de St Martin d'Autun.

Jaques Paris de la Faisse Bailly d'Auxois depuis le 1er Nov. 1377.

Jean de Panay Procureur au Bailliage d'Auxois depuis le treize
Novembre 1377.

Perrote de Meilly femme de feu Guion de Lée Capitain de Montreal.

Jean de la Faulte Ecuier Capitain dud. Montreal.

Jean de Ganay procureur de Mgr le Duc au Baillage d'Auxois
lui son dû de 40 francs de Mgr le Duc pour services par lui rendus.

1378. 1379

Au Compte Duc de Bourbeton pour l'année
finie à la Toussaint 1379

Perrin Naudot, Maieur de Semur.

Gérard Mazelin de Marrigny l'Echeuc.

Hues de Raigny, Abbé de St Reigner fit tuer Me Guillaume de
St André.

Huguenin de Arnançois Escuier.

Assises à Montbard.

Frere guillaume de Mason Comte prieur des Rl. D. de Semur Jacin
le Mulier de Dijon et Isabelle sa femme accusée d'avoir mené vne
fille aux Bains, qui fut condamné en huit vingts francs.

Guillaume de Raigny Escuier frere de l'Abbé de St Reigner
Consentant du meurtre dud. Me Guillaume de St André la forteresse
de Raigny fut mise sous la main de Mgr le Duc, qui en consentit
la mainlevée moyennant 800 francs.

Les Anglois prindrent la Motte de Visegnot lors qu'ils Estoient
en Bourgogne.

Assemblée des trois Etats du Duché de Bourg?? à Chalons où
Mgr le Duc estoit; ils accorderent vn aide de 40000 fr. au mois de
Mars 1378.

Lettres de Mgrs des Comptes publiées par tout les Baillages et
Chatellenies du Duché, par lesquelles ils ordonnent que les Chatelains
auront le gouvernement de la grurie chacun en sa Chatellenie.

Mgr Guillaume de Lailley, et Mgr d'Ille de Montjeu.

Sommiers et Charrois demandés par Mgr le Duc au gens
d'Eglize.

Mre Joffroi de Charney mandé par Mgr le Duc.

Henry Girot, ou Giroul procureur de Mgr le Duc au Baillage d'
Auxois au lieu de Jean de Ganay.

Jean d'Aubanton valet de Chambre de Mgr le Duc.

Jean de St Bazile Escuier.

Jean de Ganay procureur de Mgr le Duc fut au Mascon mais
pour affaires de Mgr le Duc, qui lui envoya, et fut payé pour lui
son valet et ses chevaux à raison de huit gros d'argent par jour
pour trèze jours.

Taille faite à Semur par commandem. de Mgr le Duc.

Mgr Jean de Montagu Sgr de Sombernon Chr grand Capitaine
du Duché de Bourgogne.

Agnès de Larrieres Dame de Sur arce à Semeur.

1379. 1380

Au Compte de Regnault gastelier de Saint
Urbain Receveur grains au Baillage d'Auxois depuis
la Toussaint 1379. jusqu'à pareil jour 1380. à la-
quelle feste de Toussaints 1379. led. Regnault fut
institué aux offices par l'ord.ce de Mgr le Duc.

Jean le Maut gouverneur de la Mairie de Semur.

Les Bains de Baligny sur ouche doivent Gistes à Mgr le Duc
pour lesq. ils payerent 38 fr. au Mois de Mars 1379.

Assises à Avalon.

Frere Aimé de Ville Sous Peuré Commandeur de la maison
de l'hopitaut d'Anecy paya 10 fr. d'amande, parceque son predecesseur
aud hopitaut ne fit fet aucune punition comme Sgr Justicier dud.
Anecy de Huguenin Serrurier dud. Lieu, qui avoit battu vn nommé
Montenoison, au Sujet de quoi le procureur de Mgr le Duc avoit
fait saisir le temporel dud. Anecy et mis à la main de monsr
Mgr, qui en consentit la mainlevée moyennant lesd. dix francs.

A Mgr le Duc Somma mil francs à Mgr Guy de la Trimouille

Chés Chambellan de mond. Sgr.

Thomas de Sau — alias le loup Sgr de Vantoux Locuien — d'Yvorie de Mgr le Duc eut don de cc florins par Lettres du — Sept Janvier 1379.

Mre Gui de Cramblay cheualier franc. don.

Mre Hugues de Serin chés Mr d'hostel de Mgr le Duc.

Mres Gui de Pontoiller chés Mareschaut de Bourg nre regnant Capitain du Duché de Bourg nre auoit trois francs d'or par jour à cause de lad. Capitainerie, augt offices vt fut ordonné jusqu'à son prochain — retour de francs.

1380. 1381.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1381.

Mairie de Semur — modérée à Jean Moubart sept vingt florins.

Les Receueurs ne font point de recepte de Grignon, d'autant qu'il est à guillaume de la Crimoille. Vt en fait recepte au Compte finy en l'an 1379. de soixante et huit florins.

Jean de Flugny Procureur à Mons St Jean.

Huguenin Guydat Chatelain et Capitain de Semalon.

Guillt Rueres Receueur de l'Emolument de l'Exploit de la Mairie de Semur.

La halle de nouuelles faite par ordre de Mgr le Duc de — may fut amodiée haute franc.

Mres Thomas de Voudenay Chr et Pre de Mgr le Duc — mourut à la St Jean Baptiste 1380. et par sa mort le gage de cc florins par an fut mis éteints.

Mr Nicolas Seurreaul Con et — nous de Mgr le Duc au Siège de Sens et Villeneuue le Roi.

Michelin Legouz de Pontaubert. Jean Martenot de Semalon.

Mgr Jean de l'Espinace chés eut deux cens francs en don, — pour la recompense de ses frais qu'il a fait en vn voyage d'outremer.

Jean le Maul fut jadis commis par Mgr le Duc à gouuerner la Mairie de Semur.

1381. 1382.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1382.

Mairie de Semur amodiée à Perreaul Bridouart pour sept vingt dix florins. Jean Moubart gouuerneur de lad. Mairie pour les Bridouart.

Les hauts de Flauigny doiuent le gaste à Mgr le Duc quand il y allait ce non autrement.

Garnison mise au chatel d'Arconcy par Mgr le Duc.

Eustache de Voudenay chés.

Chapelle de Montbart conferé par Mgr le Duc à Mre Pr Estormy prestre vacante par le trepas de Mre Jean Mornd. huit liures de reuenu sur les marcs de Montbard.

Mres Chés de Vaucourt ordonné à porter la bannière de Mgr le — Duc auoit deux cens florins de pension.

Mad le Marguerites de Bourg nre fut nourrie du lait de — Isabeau femme Nicolas Mollin, Merlin, Sommelier de l'Echanz — connerie de Mgr le Duc. fut Precepteur de Mad le Catherine, fille de — Mond Sgr le Duc, auoit 60 fr. de pension.

Mre Gui de la Crimoille chés Chambellan de Mgr le Duc auoit mil francs de pension par an.

Guillaume de la Crimoille Escuier et Chambellan frere dud. Mre Gui 500 fr. par an.

Mr Nicolas Seurreaul Con et auocat de Mgr le Duc au Siege de Sens et de Villeneuue le Roi.

Jean du Maultor procureur de mond. Sgr aud. siege.
& semblier convoqué à Chalon par Mgr le Duc au penultieme
Juillet 1381 les gens d'Eglise, nobles et Bourgeois dud. Duché.

Guion de Dar Escuier frere de Jacques Dde et Jean de Dar a
reçeu la somme de 200 fl. restans de mil, à quoi fut composé à eux par
le Sgr d'Apchier pour Mgr le Duc pour la rançon de Jean Tornualle
jadis prisonnier dud. Sgr. Et dot Luciane les Lettres de Mad. la
Duchesse du 8 Mai 1380.

Simon de Saigney Escuier Capitain du Chatel de Montbart.

Guillemin des granges Capitain et garde du Chatel de Montreault.

Mre Guy de Vaucis chev. jadis Sgr de Reancey.

Comptum fait au Duché de Vaucis pour Mgr le Duc.

1382. 1383.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1383.

De la Mairie de Semur amodiée à Jean Mouthart sept vingt quinze florins, se qualifioit maire.

Jean Brandon fermier du Tabellionage de Semur.

Y Zonare en la vie de Tarquin. Od. Si quis imperatori maledixerit. &c. les Loix abregées du Digeste. §. 99.

Jerome la Dame de Semur prisonnier au Donjon de Semur, pour avoir dit certaines injures, qui redondoient en vitupere et grand Contempt de Mgr le Duc, dont il fut mandé par celui Mgr le Duc le arrest fut jugé et mis en l'eschielle par trois Samedis, et soigné à la fleur de Lys au pilloris et marqué au front et condamné en Cent francs d'amende, dont il apella aux arbitreurs pour l'amende.

Jean de la Salle Escuier demeurant à Montreault bailla son gage de Bataille contre Perrin de Montreault, en disant que faussement il avoit pris et recelé une certaine lettre à Guillemin des granges Escuier faisant à son proffit, et pour ce voulloit combattre

voulloit combattre led. Perrin, lequel proposa plusieurs causes pour lesquelles il maintenoit que gaiges ni affeurer mis, mais que led. Jean de la Salle le devoit amender arbitrairement à Mgr le Duc et à partie, et à cette fin conclut le procureur de mond. Sgr et led. Perrin contre led. Escuier, et fut dit à Droit par les Bailly d'Auxois que gages n'y Eschoit point, et fut condamné led. Escuier à amende arbitraire, aud. Mgr, et à partie en la prise dud. Escuier, lequel ploigea led. amende judiciairement, en tant comme il touche mond. Sgr reservé au juge l'arbitrain d'icelle, et Journée assignée aud. Escuier pour voir et ouir icelle arbitrer et taxer, à laquelle Journée icelle amende fut arbitrée à la somme de 40 fr. lesquels mond. Sgr lui a remis et quittés.

Jean Le Meulier fut executé à Auxerre pour larcin pesant d'Agnés fille grignie de Gyé.

Pierre de Villers Escuier Capitain du Chatel de Montbart.

La garde des Clefs des portes de Flavigny appartient à Mgr le Duc à cause de Souveraineté.

Mgr Etienne de Flavigny Chev. Mre d'hostel de Mgr le Duc eut don de 34 fr. sur la confiscation de Guillaume de Gais appartenant par moitié à Mond. Sgr et à l'Evêque de Flavigny.

Pierre de la Crenieres Escuier Tranchant de Jean Mgr eut don de 100 fr. Pierre de Villers Escuier Capitain de Montbart cent francs en don.

Jean de Ganay prisonnier de Mgr le Duc en son chatel de Montbart fut mené à Vaucourt au mois d'Avril 1383.

1383. 1384.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1384.

De la Mairie de Semur amodiée à Thomas Berthon sept vingts florins. se qualifioit Maire.

Cartel faite sur les bâans de Flavigney pour la reparation de la ville

Le Duc de Bretagne lorsqt estoit emmené des Rs. print la ville d'Amay laquelle il brula au sortir de son logement.

Regnaut, Marchand de Chatelneuf pour avoir fere du poing Jean Raoul de Joailly lorsque de Mgr le Duc, en lui faisant par vertu de la commission de Mgr le Bailly d'Amont à req.te de partie en faisant son office, en conference de la pourveté de la viellesse, et de la longue prison où il a esté detenu pour satisfl. à Justice, a un Mesnaire perpetuelle, il a amandé Sudvicellens. portant en la main de Mont. Sgr le Bailly son poing destre par sigure d'aulien, qui li devoit estre coppé selon la coustumes pour les delicts, pour le reachat sugt poing il paya 40 francs.

Guillemette de Seigné dame de Sous et heritiere seule de feu Simon de Seigney louiere jadis Capitaine de Montbam.

Guillaume de Louvetel louiere Capitaine de Montbam.

André Cerout et Colin Landry establis par Mgr le Duc à garder les closes des portes de Flavigny. prisonnier mort en la prison de maladie, fue jugé et condamné à estre mis en terre sous les fourches le Dimenche au Col.

1384. 1385.

Au Compte sud. Castelier pour l'année finie à la Toussaints 1385.

La Mairie de Semur amodiée à Perrenot Ladone neuf vingts quinze florins. qualifié Maire.

Les vendeurs et acheteurs des maisons, qui sont à la fortmaison d'Amay Brion par moitié les lods des maisons de trois deniers — cen deniers. Jean de Cisely louiere.

Les dites rentes à Amay par le Bailly d'Amont de Lunis après Octaves des Bordes 1384.

Les bâans de Creancey et de Daulme furent condamnés en cinq francs d'amande, pour avoir constitué de leurs authorité un Sergent en la justice de Mgr le Duc pour garder les blede en les prés et pour prendre les pertumes et bestes forfaisans, lorsqu'il rendoit à sa volonté, et des bâans, sans avoir Mesnes ni prisons qui estoit aud. Creancey.

Guillaume Dataille maquenes prenon d'Amay.

Mre. Guillaume de Cleny Lieutenant à Semur de Mgr Nicolas de Toulon Chantre et autre Chanoines de Beaug.me tenoit les jours dud. Mgr le Chancelier et autres officiers de Mgr le Duc en mes logis après à l'entrée du Donjon dud. Semur.

Louvetier établi en Beaug.me par Mgr le Duc auoit vingt sols d'arrhes de chaque loup, et 24. d'une louve, et cinq sols de chaque louveau; d'icelui apportez les pieds d'arrière et certifiez pour estre payé dud. Prou.

Huguenin Cothier et Mre. Jean Cotier son fils prestarent à Mgr le Duc au Mois d'Sept. 1385. 60 fr. aux emprunts, qui furent fait pour la guerre de Mond. Sgr le Duc.

Richard Langues de Flavigny presta 20 francs.

Jean Lopiart de Mont St. Jean presta 30 fr.

Jean Martenot d'Avalon 20 fr. Guion Martenot 10 fr.

Les deniers Empruntés montent à 4241 francs.

1385. 1386.

Au Compte sud. Castelier pour l'année finie à la Toussaints 1386.

Mairie de Semur amodiée à Thomas Dethin, deux cens florins. Maire.

Le Sergent de Mgr le Duc en faisant son office tenoit la verge de Sergent armoyée des armes de Mgr le Duc.

Mgr le Duc offrit vingt francs aux reliques de Mgr St. Thibaut

de quatre vingt francs gl donna à l'œuvre de la Ste Eglize. Mde la Duchesse offrit cinq francs. Mgr le Prince de Bourbon cinq francs. Mr le Comte cinq francs, et deux francs pour chandelles pour ladt Eglize.

Le 16 Juin 1386.

Jean de Courcy procur. de Montbard fut commis par Mde la Duchesse et prendre Jean de Pigny escuier et son complice.

Jean Martenot procur. de Semur fut noyez secrettement et par Huit pour ses demerites jacet Ste Remy escuier par jugement d'honnorables hommes en Siege jaquel Paris de la Jaisse Bailly de Auxois.

1386. 1387.

Au Compte dud. Castelien pour l'année finie à la Toussaints 1387.

Jean Moubart Maire de Semur. La Mairie fut amodié par lui 105 francs.

Jean Vulin Mestreur de la Chatellenie de Chatelgnart.

Jaquemin de Cller fut condamné en une amande de quatre francs pour ce que solemnel il jetta son gage de bataille devant guillaume des granges Lieutenant de Mgr le Bailly contre Juguenin Durone familier de Mgr le Duc, en Lieutenant de son Bruyer, là où gage n'afferoit point, en mesmement, Car il ne supposoit point contre ledt Juguenin, lorsque tant gl lui mettoit sus, gl auroit dit qu'il étoit sans traitre en Lettre, Larron, de ce gl lui auroit rendu mauvaise Lettre en Sauce, Dugl gage il fut Débouté.

Mre Simon de Salins Chevalier des guerres du Duché de Bourg.ne par le tems de feuë Bonne memoire la Reine de France de feu Mgr Philippe Duc de Bourg.ne son fils estoit obligé mais Mgr le Duc à pris à cause de grandes sommes de deniers gl auroit receu, dont il n'auroit pas rendu compte en la Chambre des Comptes.

Garderon de Salins fils du Sieur Dud. Mre Simon de Salins fameux d'Estienne le Ferristolat.

Perrenot Berthier et sa Complice Femme en 20 fr. affendu qu'ils reçus et ajs en leurs defformes de sergent à procureur Mgr le Duc tous mes Sus gls ont afforcié la fille Jean de Chevannes.

Prise tenuë à Semur.

Plusieurs bâons de Semur condamnés en diverses amandes pour avoir fait un Chalmali à une femme, qui n'étoit pas de la ville, et point n'estoit fiancée.

Maison abatuë à Flavigny, qui empeschoit à la fortereſſe par ordonnance du Capitain de ladt ville.

Mgr Guy Sgr de la Cremotte et de Suilly Chambellan de Mgr le Duc. Mgr Guill. de la Cremotte aîné Chambellan de Mgr le Duc.

Mre Jean Morrigin de Dijon Clerc Licentié en loix et en Decret Bailly d'Auxois depuis le 13 Mars 1386. auparavant de Jaques Paris de la Jaisse, qui se Deporta Dud office le 12 Dud. mois de Mars.

Regnault Rodes Sergent de Semur envoya à Arnay querir un Mistre, Bourreau, pour executer un meurtrier.

1387. 1388.

Au Compte dud. Castelien pour l'année finie à la Toussainte 1388.

Mairie de Semur amodiée à Jean Moubart Sept vingt francs Maire.

Mre Pierre Paris de la Jaisse Noyen de Chalon, Conr. de Mgr le Duc, et gouverneur de la Chancellerie, à cause qu'le Reverend Pere en Dieu Nicolas de Chalon Chancelier de Bourg.ne étoit Evesque de Constance.

L'Abbé de Moutier St Jean fut condamné par Mgr le Chancelier en cent francs d'amandes pour plusieurs offenses faites en la ville de Guillon, au procez pendu entr'elle et le Chatelain de Vitelchatel.

Simon Dazin gouverneur de la Mairie de Semur pour Mgr le Duc.

Me Jean Cotier de Flauigney Clerc Licentié en Loix, Conser et Auscat de Mgr le Duc au Baage d'Auxois aux gages de 25 fr. par an, à la Charge d'Etre à toutes les assises et jours dud. Baage pour Mgr le Duc encontre toutes autres personnes et ailleurs où besoin sera par lettres de mond. Sgr le Duc du dernier Septbre 1387.

Pierre Bazin de Pouilly fermier de la traite des Laines et Bestes à laine issans hors du duché de Bourgne et entrant au Royaume par les detroits et passages du Baage d'Auxois.

Les Sieges de la Chancellerie et du Baage d'Auxois à Semur où l'on tient les assises, jours et juridictions de Mgr le Duc furent reparés sur les 100 fr. de l'amande de l'Abbé de Moustier St Jean.

1388. 1389

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1389.

La Mairie de Semur ne fut pas amodiée cette année, Mais fut baillée en gouvernemt pour Mgr le Duc à Simon Bazin dud. Semur, qui en rendit 80 francs. Thomas Sauot de Jaloigny.

Jean de Brechy Me de la Chambre au deniers de Mad. la Duchesse.

Mgr le Duc remit aux haans de Montbart 50 fr. pour les Marcs qls lui deuoient pour l'année du pnt Compte en consideraon qls ont entrepris pour le bien public de pauer lad. ville de Montbart, et par Especial plusieurs grandes places communes de lad. ville, C'est à sçauoir le Pont, la place prés la halle et aud. par lettres de mond. Sgr le Duc du 20 Janvier 1388.

1389. 1390.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1390.

La Mairie de Semur Baillée en gouvernemt aud. Bazin pour Soixante et dix francs et demi.

Assises à Aualon.

Me Nicolas Chretien Licentié en Loix prod. de Mgr le Duc au Baage d'Auxois par Lettres de Mgr le Duc du 21 Juin 1390. au lieu de Me Henry Giroul, aux gages de 40 francs

1390. 1391.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1391.

La Mairie de Semur ne fut amodiée, Mais donnée en gouvernement aud. Simon Bazin, qui en rendit 60 fr. et pour les Marcs 38 francs.

Jacot de Pomard Condamné en 60s d'amande pour vn gage ql auoit follement jetté par deuant le preuost de Poilly.

1391. 1392.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1392.

La Mairie de Semur amodiée à Humbert Miget Cent francs. Miges Majeur, ainsi qualifié.

Honnt homme et Sage Jaque Paris de la Jaisse Bailly de Dijon, et garde des Sceaux de la Chancellerie de Bourgne jusqu'au 7e Aoust 1391. que Diserette personne et Sage Me Jean de Varanges Clerc Licentié en loix et en decret eut le gouvernemt de lad. Chancie

Guiot d'Aiserey Escuier, Guillt de Cherisy fut ars pour ses demerites.

Le prieur de Thisy eut la moitié de la Confiscaon des biens de Adam Fauueaul de Blacey, pour ce que ses biens estoient en sa terre et justice, quand led. Fauueaul fut condamné.

Guillt de Dreé Sire de Blancey

Michelin de Chesigny fut condamné en 5 fr. d'amande pour auoir jetté follement son gage de Bataille en jugemt contre perreal de Poilley

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE TROYES

Jean de Rochefort Escuier institué bailly d'Auxois après le
Trespas de Mr Jean Maingin par lettres de Mgr le Duc du 16 de
Decembre 1391. fut le Serment à la Chambre des Comptes donnez le
Decemb. audt an et loüen en Loyauté l'exercer les offices, auec 1000
vingt liures de gages. fut emoingé à Sans pour Mad. la Duchesse
pour deliberation des gens du Cons. de Mgr le Duc pour plusieurs
Besognes touchans les Pauures Hommes Sgr Dudt Baillage.

Coppin Noppes demeurant à Chanceaux, Mr forestier de Saumaise
de Vigney, d'Estalante et de Sauce ayant prins et de Mgr le Duc
de chasser aux loups au Duché de Bourg.me par lettres du 25. Janvier
1392. pour chacun loup. 20 s. pour chacune louue 12 s.

1392. 1393.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1393.

Jean Mouart admodiateur de la Mairie de Semur pour
80 francs. Majeur.

Reginault Fourrier de Semur fut condamné en deux francs
d'amande pour auoir dit des paroles injurieuses en jugement
au Siege de la Mairie de Semur.

Mre Gibaut de Merle Chr Sgr d'Epoisses fut condamné
au Parlement de Sans en 60tt d'amande d'vn Sol apel, qu'il
fit d'vne Sentence encontre lui donné au parlement de Beaune,
En l'an 1384. au proffit de Guillemin de Sercey Escuier, Seigle
soixante liures d'amande Sont au proffit de Mgr le Duc.

Nicolas Chrethien pre. de Mgr le Duc au Bauge d'Auxois fut
à Beaune és jours de Mrs les Conseillers, qui furent le mardi
auant la Magdelaine 1393. pour soutenir et deffendre les causes
que mond. Sgr le Duc auoit eud. Pour ce venues par appellations de
l'audiance de Mgr le Bailly d'Auxois. contre led. Les Chrethien

fut encore pour mesme Sujet et pour d'auoir apellans dudit
Bailly d'Auxois aux jours desd. Conseillers tenus le mardi
après St Mathé apostre aud. an. fut au Parlement de Mgr
le Duc qui commença aud. Lieu de Beaune le Dimanche Septembre
1393. jusqu'au Vendredi après la feste St Denis au Mois d'Oct.
que les plaidoyries et prinsions dud. Parlem. furent pour
soutenir et deffendre vne cause d'apellation, qui y auoit Mgr le
Duc deffendeur par apellation du Bailly d'Auxois contre noble
homme Mgr Hre de Montagu Chr Sgr de Couches et dud.
Dudit après la feste St Luc Euangeliste aud. Mois jusqu'au Con-
Samedi Suiuant, que les Conseillers dud. Parlement furent
Donné, et fut donnée Sentence en la Cause au proffit de
Mond. Sgr contre les chrs, dequoi le Procureur dud. chevalier
apella, comme il appert par la Certification d'Emonin Bonjour
Clerc, et Libellances de la Cour dud. Parlement.

1393. 1394.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1394.

Jean Mouart Conseiller admodiateur de la Mairie pour soixante
liures d'vn francs. Monard. Maire.

Hacot Lepiard de Mme St Jean. Conseiller à Aualon.

Condamné de trois francs contre vne femme, qui auoit dit que
Mgr le Duc ne valoit rien, et n'etoit digne de tenir terre.

Condamné de 10 francs contre vn particulier ayant injurié
Le gouuerneur de la Mairie d'Auxois, en tenant Ses jours, et
jugés par le Bailly d'Auxois.

Mgr le Duc fit fet Ses rentes neuues à Flauigny, lesquelles
lui apartiennent à cause de Souueraineté, et à lui apartient la garde
Son apartement à cause de Souueraineté, et à lui apartient la garde
le gouuernement seul et pour le tout et non Conseiller, en Legles

ville à deux grandes portes, à sauoir la porte N. Dame
de la porte de vaux Coustera 20 fr. qui furent payés par
Mandement de Mad. la Duchesse et de Mgrs les Comptes.

Sauoir Othe de Mimeures Sirmu de may Guion d'Arcy
Conseiller Sgr de Mimeures.

Appellation du Bailly d'Auxois aux assises de Vallenesu
appellation à Semur pard. Mgr le Bailly d'Auxois
le Roi. Causes à Chalon pard. Mgr le Bailly d'Auxois
Cause mue au Siege de Chalon pard. Mgr le Bailly d'Auxois

1394. 1395.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1395.

Perronet le Bon amodiateur de la Mairie de Semur pour
60 francs. Majeur.

Me. Mathé de Deuzan gouuerneur de la Chancellerie depuis
le Vendr. après pasques charnels 1395. que deffunct present terme
le Siege Me. Jean de Verranges Clerc Licentié en Loix et en
Decres en laissa le gouuernement.

Perrin de Maulan Curateur des biens deffun Guillaume
de grantsen.

La terre de la Motte de Tilly saisie et mise en la Main de
Mgr le Duc pour defaut de foy et hommage non fait par dame
Jeanne de Vaudenay. Le reuenu fut appliqué au profits de mond.
Sgr le Duc, en fut receu fut payé 25 fr. au Receueur du Domaine
par Jean Dreyeu de Montsaint Jean Sergent de Mond. Sgr, que
en donna le reuenu.

Douze cens trente cinq liures de fer, en cent liures de plomb
pour la ferrure des portes de Flauigny.

Cause en procez mues pard. Mgr le Bailly d'Auxois au
Siege de may.

1395. 1396.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1396.

Jean Bridouart amodiateur de la Mairie de Semur pour
80 francs. Majeur.

Guion de Fleurey Sergent de Mgr le Duc Commis par
Mgr le Bailly d'Auxois à gouuerner et receuoir la reuenue
de la terre de St. Purry appartenant à feu dame la Durette
Femme dud. St. Purry mouuant du fief Mgr le Duc pour
defaut de foy et hommage non fait aud. monsgr. reeu 14 fr.

1396. 1397.

Au Compte dud. Castelleu pour l'année finie à la Toussaints 1397.

Jean Bridouart amodiateur de la Mairie de Semur pour
77 francs. Guion Boly Clerc de Jean Bridouart Majeur de Semur.

Les profits et emolumens des chatel, ville et Chatellenie d'Au-
xiteau, qui anciennement furent du propre domaine et heritage
du Duc de Bourg ne n'ont raporté en la recette de ce Compte,
d'autant que Me. Jean de Chalon Sgr de Arlay, comme heri-
de feu Me. Henry de Chalon son frere mort au voyage
d'Auuergne en l'an 1396. le tient en 3e. longtems l'y ont tenu
le possedé à certain Astreglet en ont.

Sentence rendue par Mgr le Chancelier par laquelle il
adjuge à Mgr le Duc la quarte partie de certain argent trouué
en une Maison de may le Duc de Longtems exhibé, et le
surplus à Mathé d'Annalis dud. may.

Enquerir, Huissier de Flauigny.

Mgr le Duc quitta pour cinquante cinq livres 13 s les Venerables personnes, Doyen et chapitre de l'Eglize Collegiale Nostre Dame et St Ladre d'Autun pour les acquets par eux faits et leurs predecesseurs depuis 40 ans des parcelles sommes qu'ils ont mis aud. revenu Lidomens. Mais lesd. annees ont ete admodiees par Mgr le Duc de la terre de la Motte appartenant à Guill. Regnaut d'Autun, à cause de Dame Jeanne de Vaudenay sa femme, laquelle terre fut gouvernee par Jean Drouot de Mont St Jean Sergent de mond. Sgr depuis le Jeudi après la feste de St vincent 1397 Duquel an jeudi après St Remy suivant 1397 que lad. main levee fut faite fut receu 48 francs du revenu, d'icelle faite des Moissons, sauf en rapparant neccessité au gouvernement d'icelle terre, en rabat des gages et salaires dud. Sergens reservez contout à 73 francs, en ce pas faute de rapport et foy et hommage fait.

Les biens de Jaquemin le Mercier de Semur furent vendus par le Maire dud. lieu au plus offrant.

Dame Jeanne de Reigny Abbesse de Marcilly prez Chalon Reigny.

Jean Guill. Sallebrun Prieur Moutrieux de Moutrieux St Jean.

Pierre de Bourceaux Abbesse de Bralons.

Mgr Guy Sgr de la Trimoille, de Sully et de Craon Chambellan de Mgr le Duc, qui avoit sa vie durant mil francs de pension sur la recette de Bar sur Seine mourut en l'octave de pasques 1397.

Enguerrand de Boulbon chatelain de Montbart.

Guiot Mongeurt grenetier Degrenier à Sel de Chalon.

Proces, en cas de Nouvellete entre Mgr le Duc contre les Doyen et chapitre de Langres sur ce disans avoir le gouvernement de la Cuisine et Duché de Langres, le Siege Episcopal vacant.

Mgr le Duc pretendoit avoir justice en son pré proche Annay apellé Champgarnier contre la Dame d'Antigny.

1397. 1398.

Au Compte aux Gaiteins pour l'année finie à la Toussaints 1398.

La Maire de Semur amodié à Jean Dardouan pour 6 soixante et seize francs. Majeur.

Homme homme et Sage Jean Drandin de Semur Lieutenant de Mgr le Chancelier de Bourgne au Siege de Semur.

Jean Duchon Sergent de Mgr le Duc.

Les pourceaux de la parchemine de Courtevelle ayant tué un Enfant et en fut prendu quelqu'uns pour l'exemple, et les autres furent amandés au profit de Mgr le Duc, et raichetés par les gens dud. Lieu pour les amandes.

La Maison de Me Jaques le Mulnier fut vendue pour la Caution qu'il avoit presté pour regnaut l'orfevre de Semur, jadis gruetier de grenier à Sel dud. Semur.

Jean Dardouan Majeur de Semur.

Pierre de la Trimoille Sgr de Sauve Con er et Chambellan fut pension de mil Livres par an par lettres de mond Sgr le Duc du 13 e aout 1397 lequel avoit noble et puissant Sgr Mgr Guy Sgr de la Trimoille de Sully et de Craon frere dud. Pierre.

Noble et puissant Sgr Mgr Guill. de la Trimoille dit Mail d'Bourgne avoit en son vivant huit cens livres de pension chacun an de Mgr le Duc.

Mad. de la Trimoille de Sully et de Craon avoit le bail et gouvernem. de George, Jean et autres ses enfans tenuers du corps de Noble et puiss Sgr Mgr Guy &c.

Mre Pierre d'Autun chr Sgr de Thuigny.

Mre Nicolas Brocard de Montbart.

Proces au parlem. de Mgr à Beaune dependue illec par appellation de l'audiance de Mgr le Bailly d'Autun par le moyen de Mgrs les Auditeurs des causes d'appeaux.

1398. 1399.

Au Compte

Aud. Pierre Castelier depuis la Toussaints 1398 jusqu'au dernier Juin d'icelle suivant, et de Pierre Castelier son fils depuis ledit jour jusqu'à la Toussaints 1399.

Le Mairie de Semur amodiée à Me Jean Moreaul, Maréchal et autres, quatre vingt quatre francs. Majeur.

Lazarette de Seguignon depuis Noël, pour ce qui en est échu de feu Me Guillaume de la Grimolle.

Guion Moingeon Sergt à cheval garde dud. Scel de la Chancellerie ordinaire aud. Chatel.

Me Jean Poitier clerc Con.er et avocat de Mgr le Duc au Duché d'Auxois refusa de faire les Ecritures et Contredits pour Mgr le Duc contre la femme et hoirs de feu Mgr l'Amiral de France

1399. 1400.

Au Compte

Aud. Pierre Castelier pour l'année finie à la Toussaints 1400.

Jean Bridoul Modérateur de la Mairie de Semur pour 40 francs. Maire.

Contebon d'Antel et Mad. Marg.te de Musey la Josse sa femme furent condamnés en plusieurs amendes pour rebellions faites à cor. Seigne. de Mgr le Duc. Les terres de Musey fur saisies.

Mad. Jeanne de germolles Dame de Rigny. Me Pierre Pellet de Rigny son Mary.

Pierre Pyer de Sens procureur de Mgr le Duc és Sieges de Sens et Villeneuve le Roi.

Jean Thenisse et Sage Reynaut Castelier Con.ers et Mes des Comptes de Mgr le Duc ey Duché receveur aud. Dijon des 100 francs ordrés le Mulier prieur de Semur.

1400. 1401.

Au Compte

Aud. Castelier pour l'année finie à la St Martin 1401.

Jean Bridoul Modérateur de la Mairie de Semur pour soixante francs. Maire.

Jean Mouhart Sgt du Pont de Pany.

Jeanne Charault et Jeannette sa femme de Leroy et leurs enfans affranchis par Jeannette femme de feu Thierry de Loé demeurant à Leroy dans Mes Dames en partie Duché de Leroy.

1401. 1402.

Au Compte

Aud. Castelier pour l'année finie à la Toussaints 1402.

La Mairie de Semur admodiée à Alexandre la Donne pour 87 francs. Maire. Sou notté que led. admodiation de la Mairie de Semur a toujours commencé à la St Jean Baptiste, et finissoit à pareil jour.

Guillaume de Drailles Sommier du Cabellonage de Chalon.

Guion Raigeot Sergent de Mgr le Duc.

Jean le Comte trait son ouffet Baudetaire contre son maître.

Jean d'Abanton demeurant à Montbard valet de Chambre de Mgr le Duc avoit 100 fr. de pension par an par lettres données à Conflans lez Paris le 3e Sept. 1398.

Guichard de Changey Capitaine et garde du Chatel de Montreaul.

Odot de Vienne fils de Mad. l'Amiraude.

Jean de Chasson Ecuyer.

1402. 1403.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1403.

Alexandre Le Dru amoduteur de la Mairie de Semur pour 83 francs. Mairie, Mre Guill. de Broches chev.

Huguenin Fouchart, Fouchier, d'Arnay Lieutenant du noble homme et sage Jean de Rochefort Louvier Bailly d'Auxois.

Jacot Lepard Prevost d'Arnay.

Mgr le Duc donna à Guillaume Lanquay l'ainé de Sombernon 40 fr. en considération que Marie sa femme avoit été nourrice de Mad. la Duchesse en norissant Mad. pour Lettres données à Paris le 7e Janvier 1401.

Gerard Paquelon Clerc juré de la Cour de Mgr les auditeurs des Causes d'appeaux à Beaune.

1403. 1404.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1404.

La Mairie de Semur fut baillé en garde et gouvernement par ordre des gens du Conseil de Mgr le Duc estans à Dijon le Mardi avant la Nativité St Jean Baptiste 1403 au profit de Monsr Mgr à Semur et valoit dud. Semur pour l'année commençant à la dite feste 97 francs.

Par Lettres données à Semur le 18e Janvier 1404, Mgr le Duc fit don à Hues Berger et agnes du Deffend la Femme de la terre du vieux pont membres de la terre du Deffend laquelle terre de Vitry fut henry du Deffend dont ledit agnes avoit transporté à Jean du Deffend son Bastard en la valeur de 20 ll. p. terre, au-

Remuel, laquelle terre mouvoit dud. Deffend qui en fut fait Monsr Mgr, lequel Bastard posseda ladt terre jusqu'en l'an 1400 qu'il mourut, et après les Bailly d'Auxois mit ladt terre de Vitry en la main de mond. Sgr pour cause dud. transport fait sans le consentemt de mond. Sgr.

Guillt de Recourt de Sombernon la femme dudit Bastard.

Pierre Clavin de Semur.

Mgr le Duc Mourut le 22e avril 1404.

Mre Jean Rue Dr en Dt de Mgr le Duc avoit 200 fr. de pension par Lettres Données à Montlery le 10 avril après pasques 1401.

Guion de Seigny Escuier d'Escurie de Mgr de Neuvers et Institué Capitaine et garde du chatel de Montbar après Guillt de Courcelles par Lettres Données à Paris le 3e Mars 1403.

Soit notté que les Capitains des places prestoient le Serment pardt le Bailly de chaque Bailage, ou elles estoient scituées.

1404. 1405.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie à la Toussaints 1405.

Guillaume de Ruere Chatelain de Semur.

Toutes les preuostés du duché de Bourg ne furent établies en gouvernement par Mgr le Duc depuis la St Jean Baptiste 1404 lesquelles estoient auparavant admodiés au plus offrant.

La Mairie de Semur donnée en gouvernemt par Mgre du Conseil de Mgr le duc à Dijon à Perrenet Auclet moyennant 20 mgll francs.

Pierre Bataille gouverneur de la preuosté d'Arnay.

Homt homme et sage Guion Mangeart garde des Seaux de la Chancellerie ordonnée à Auclon

Perrin Damnon et Perrin le Metier de Semur furent —

Bondamnés en vingt francs d'amande pour plusieurs o-
-ccasions et parolles dittes contre la Majesté de Mgr. le Duc
dont les Bourreau les a longtems ponsegues.

Jean Bouthard Enfermier au Donjon de Semur pour
Certains cas criminels et Capitale, brisé les prisons, fut con-
-damné en vingt cinq francs d'amande.

Semur o-nectes pr de Mgr le Duc au Baage d'o-uxois.

1405. 1406.

Au Compte dud. Gastelieu pour l'année finie à la Toussaints 1406.

La Mairie de Semur fut donné en gouvernemt. audit o-
Semur o-nectes comm' au Compte precedent, en n'en fut tiré
aucun profit, tellement q'le fut offrée audt o-nectes et donné
à Jean Mouhart par commission depuis le Dernier Jeurier.

Mgr le Duc donna 200 tte Dr. pension à Mre Regnier Sr
Chû et Chambellan par lettres données à Paris le premier o-
d'octobre 1405.

Mgr le Duc augmenta les gages de Jean de Rochefort o-
-cuier Bailly d'o-uxois jusqu'à deux cens livres par an, qui
n'estoient que de sept vingt livres.

Huguenin Dubois Escuier tranchant de Mgr le Duc o-
Cinquante francs en don.

Mre Jean Offrin de Flaugny Con. de Mgr le Duc fut o-
-mandé à Dijon par Mgr le Chancelier et autres gens du Conseil
de mond. Sgr, pour affaires importantes à Son Service.

1406. 1407.

Au Compte dud. Gastelieu pour l'année finie à la Toussaints 1407.

La Mairie de Semur fut baillé en gouvernemt à Jean
Mouhart qui en rendit 20 francs d'.

1407. 1408.

Au Compte dud. Gastelieu pour l'année finier à la Toussaints 1408.

La Mairie de Semur fut amodiée à Jean de Saulsigny o-
pour 20 francs. Maire.

Noble homme Guion de Vaucourt Escuier Sgr de Villarmoul
fut condamné en 20 sous d'amande, pour avoir mis la main
à Jean Soustain o-pellant du Bailly d'o-uxois.

Noble homme Jean Saulmais, Damas, Escuier fut condamné
en 10 fr. d'amande pour cause de garde de Mgr le Duc enfraincte
estant venu par nuit avec ses enfans à force d'armes en o-
l'hostel de Jean Loberault.

Guillt. Le Brenat de Mont St Jean fut condamné en
20 sous d'amande, pour avoir getté son gage de bataille contre
Jean Simthen, en il a esté trouvé qu'il n'y devoit avoir aucun gage o-
en tel cas.

Mgr le Duc donna 180 francs à Jean Moreau Demt à
Semur clerc des offices de mond. Sgr le Duc par lettres données
à Paris les 2 Septembre 1407.

1408.

Au Compte dud. Gastelieu depuis le premier Novembre 1408. Jusqu'au Dernier Decembre ensuivans.

La Mairie de Semur a Amodié à Jean de Saulsigny pour
quatre vingt d'os francs. Maire.

1408. 1409.

Au Compte dud. Gastelier depuis le premier de janvier 1408. jusqu'au dernier de decembre 1409.

La Mairie de Semur amodiée aud. de Saurigny comme il a été au compte precedent. Guillt de Mardelo locutus.

Mgr le Duc pretendoit la Souveraineté sur l'abbaye de Flavigny contre l'Evesque d'Autun.

1410

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie le dernier decembre 1410.

La Mairie de Semur donnée à ferme à Thomas Berthin pour un an commençant à la St Jean 1409. finie à pareil jour 1410 pour 40 fr. Mairie.

Mgr le Duc fit don à Guion Le Vay Mre de la chambre aux deniers de Mad la Duchesse du Bailliage de Semur pendant neuf ans, à la charge de payer chacun an 210 ll

Isabeau de Semur femme d'Alexandre la Vaux avoit 60 fr. de pension de Mgr le Duc par lettres patentes du 28e octobre 1409

Mre Pierre le Lievre Clerc Licentié en loix pr de Mgr le Duc au Bailliage de Autun par lettres du 16e Mars 1409 aux gages de 40 francs.

1410.

Au Compte dud. Gastelier depuis le premier Janvier 1410. jusqu'au dernier de Mars ensuivant.

La Mairie de Semur aud. Thomas Berthin par amodiation. Mairie.

Les bois de Corcelles sont hommes de Mainmorte de Mgr le Duc, et du Prieuré de St Symphorien d'Autun, excepté l'exploit de justice, qui appartient à mond. Sgr seul. Voisons Taillis. etc.

1410. 1411.

Au Compte de Perrin de Ravières dem. à St Thibault du Domaine du Bailliage d'Autun de divers de leurs Deniers tant des prevostés, gardes, Mairies, Mars, Emolumens de la chancellerie fermes et amodiations des Tabellionages et clergés dud. Bailliage et des chatellenies exploits et amandes dud. Bailliage des Le premier Jour d'Avril 1410 il fut commis à lad. recette, au lieu de Pierre Gastelier Recueuo dud. Bailliage tous deniers cy mentionnés par Disette pertenans ce Sage Mre Richart de Chancey clerc licentié en Loix Con. de Mgr le Duc et Mre des requestes de son hostel, et Jean Moreau Commis à la recette générale de mond. Sgr, en tout duché et Comté de Bourg. commis. de mond. Sgr par ses lettres transcrittes au Commencement de ce compte pour les raisons y contenues, donné à Paris les 18. Mars 1410 depuis led. Jour premier d'Avril 1410. jusqu'au dernier decembre suivant 1411.

La Mairie de Semur fut donnée à ferme à Thomas Berthin pour un an commençant à la St Jean Baptiste 1410. finie à pareil jour 1411. pour cent francs, dont Pierre Gastelier receu Cinquante francs. Mairie.

Lad. Mairie fut baillée à ferme pour un an commençant à la St Jean 1411. finie à pareil jour 1412. à Jacot le Maire pour cent francs. Mairie.

Odet de Montsenaux Escuier Sgr de Chevry en partie.

Guill. Faulmais Escuier pour raffaus par lui fait aux afforts de Dijon sur condamné en cent sols d'amende.

Demart le grand Sergent d'armes de Mgr le Duc en Bourgogne a vie pour une pension de 40 l. par an assignée sur la Chastellenage de Nuitz, par Lettres du 1er Juin 1410. en consideration de Services rendus à feu Mgr le Duc et à Mgr d'à present. V. le Compte Suivant fol. 6.

Mre Guy de Dar chr Bailly d'Auxois institué par Mgr le Duc en lieu de Mre Jean de Rochefort par lettres patentes du 22e Juin 1411 aux gages de 200 fr. fit le Serment en la Chambre des Comptes le 27. Mai 1411

Au Comptes precedens rendus par led. Castellen fol. 18. tournis. Il est raporté que led. hers Jad. de Rochefort seroient pugés des gages, qui estoient dus au compte de Jean de Norlens receveur gral des finances pour l'année finie 1409 fol 112. et 113. où l'on pourra recognoistre le nom, Estat, et de quelle maison estoit led. de Rochefort.

Odon Cerout Sergent d'Auxois.

1412.

Au Compte

Jud. Pierre Castellen receveur gral du Duché d'Auxois restably en Son office pour l'année finie le Dernier Decembre 1412.

La Mairie de Semur admodiée à Jacot le Mulnier pour Cent francs. Mairie.

Les Biens de feu Girard le grand de Villy furent affermés par le Roi Jean ainsi qu'il est raporté aux Comptes precedents moyennant Deux Livres de Cire par an.

Mre Guy de Dar chr Sgr de Bracles Chambellan de Mgr le Duc et Son Bailly d'Auxois.

Jaques Menard de Flavigny garde des portes Jud. lieu par Lettres de Mgr le Duc donnés à Paris le 8e Juillet 1412. fit le

Serment es mains du Lieut. du Bailly d'Auxois aux gages de Sous Sols par an.

Mre Jean Cothier Con.er de Mgr le Duc Commis au greffe de Cuisemier par Commission de Mgr des Comptes.

1413.

Au Compte

Jud. Castellen pour l'année finie le Dernier Decembre 1413.

La Mairie de Semur donnée à ferme à Jacot le Mulnier pour Six vingts francs. Mairie. Pierre fils Jean de Drecy.

Mre Jaques de Courtambles et Sire Jean choisis commis par Mgr le Duc à l'effet les Etats aux Receveurs de Bourg nx

Mre Jean de Cuisorgney et Odet Son frere.

1413. 1414.

Au Compte

Jud. Castellen depuis le premier Janvier 1413. jusqu'au dernier de Juillet 1414. qu'il fut Suspendu de Son office par ord.ce de Mad.e la Duchesse, et y fut commis Pierre de Ravieres.

La Mairie de Semur baillée à ferme à Jean de Cuisorgney pour Six vingts de Livres. Mairie.

Le Revenu de la terre de Grignon, qui estoit cy devant receu par les hers de Mre Guillaume de la Trimoille par don de feue Mgr le Duc, ainsi qu'il est raporté cy devant. Il est raporté par Nouvel, d'autres que Mgr Duchon à qui les reçoit.

Pierre Palmaise, et Guillaume Son fils furent condamnés en 40 s. d'amende par le Maire de Semur.

Mgr le Duc donne 200 fr. de pension à Mre Regnier Pot chr Con.er et Chambellan au lieu des revenus de la terre et Chatellenie de St Romain en Viefchatel.

1414

Au Compte de Simon de Rauiers
Commis à la recepte ordinaire du Duchié d'Auxois par
Mad. la Duchesse ayant en l'absence de Mgr le Duc
Le gouvernement de ses pays par ses lettres donnees
à Dijon le 28e Aoust 1414: dont la Copie est transcritte
au commencement d'icelui Compte, depuis le premier
Aoust 1414: jusqu'au dernier Decembre aud' an.

La Mairie de Semur amodiée à Jean de Saurigny moyennant
60 francs. Maire.

Les hauts de Flauigny payerent 130 Sr. pour les gistes
que Mgr le Duc y fit le 15. nouemb. 1414. Iceux trois Forgistes,
ils ne doiuent, que lorsque mond. Sgr y giste, qu'ils doiuent
Defrayer ou composer à une Somme au Mre de la Chambre aux
Deniers.

Mgr le Duc quitta aux hauts d'autorches la moitié de
vingt francs 20 qu'ils doiuent chacun an pour trois de garde.

1415.

Au Compte dud. Pierre Gastelier pour
l'année finie le Dernier Decemb. 1415.

La Mairie de Semur amodiée à Jean de Saurigny bost. Maire
Jean Brandin Lieutenant de Mgr le Chancelier au siege de
Semur. Jean de Montaigneren Escuier.

Il fut acheté un cheual, qui fut donné au meurier du
Pape par ordres de Mgr le Duc.

Mre Quentin Menard Secretaire de Mgr le Duc et de
Mgr de Chartres. (Archeuesque de Besançon.)
ordre Le Mulier prieur de Semur.

Au Compte.

Au Compte dud. Gastelier pour l'année finie le Dernier Decembre 1416.

La Mairie de Semur amodiée à Jacot le Mulier pour 60
francs. Maire.

Fol. 9. Mgr le Duc donna le Chediuage de Flauigny
à Mre Quentin Menart et Pierre de Chappes leur vie durant,
le au Suruiuant d'eux, à la charge de payer chacun an trente
cinq francs au receueur du Domaine d'Auxois par lettres du
vingt Auril 1412.

Mre Guill. Vignier Secretaire de Mgr le Duc fut pris
prisonnier par les gens du Comte d'Armenac.

Mgr le Duc fit faire des galeries en son hostel à Dijon.

1416. 1417.

Au Compte dud. Gastelier pour
l'année finie le Dernier Decembre 1417. lequel
Compte fut rendu par noble homme et Sage
Mre Regnaut Gastelier Pere dud. feu Pierre.

La Mairie de Semur fut donnée en gouuernement à honorable
homme et Sage Mre Jean Mourcaut Clerc Licentié en loix
pour un an commençeant à la natiuité St Jean Baptiste
1416. finissant à pareil jour 1417. par lettres de Mgrs les
gens du Conseil et des Comptes de Mgr le Duc à Dijon, lequel
pouuoit en doit rendre Comptes.

Jean Vic Archer Sergent et Receueur de Mgr le Duc sur son
fait de tous les reuenus de la preuosté d'Aualon
pour Mgr le Duc de tous les reuenus de la preuosté d'Aualon
la vie durant, par lettres du 8 May 1419. quitta led. Jean
moyennant 300 francs.

Mre Jean de Beaudoye chr Sgr de Courbeton.

Jean de Sereu escuier echanson de Mgr le Duc.

Me Jean Bonfaut nueux et heritier de Me Jean Coultier
Dijon de la chapelle de Dijon.

Me Regnaut Gastelier Con.er Me des Comptes à Dijon.

Mgr le Duc ne voulut que Me Jean Poitier de Flavigny
Clerc licentié en Loix Son Con.er et conseil fut compris dans
l'ord.ce par lui faite concernant la restrinction des gages de ses
officiers, et ce par ses lettres patentes données au pareil dud.
Lieu Lotier à Dijon le 12 Janvier 1416.

1417. 1418.

Au Compte de Valot Lepriard receveur du
Bailge d'Auxois de tous deniers par lui receus tant a
Ses prouvotés gardes, Mairie, Mares, Emoluments de la
Chan.rie comme des fermes fait Bailge pour un an
Commenceant le premier de Janvier 1417 fini le Dernier
Decemb. 1418 par lettres de Mgr le Duc données à Dijon
le 28 Janvier 1417 d'une exemption de 200 tt. de Blés
le Galobrois, Pierre Serrotte d'Arnay, Guion le Bault,
le Simon Dazin demeurant à Mont St. Jean.

La Mairie de Semur fut baillée à ferme et amodiation à Valot le
Mulier pour un an commenceant à la St. Jean Baptiste 1417 et
finissant à Saint jour pour le prix de 85. fr. Majeur.

Guillemin le Dornet de Semur fut condamné en cent Sols
d'amende, pour ce qu'il avoit receu un contrat sous le Seel de la
Cour de Mgr le Duc, et signé en grosse deux Lettres sous le Scelle
de la Cour de l'official d'Autun.

Alexandre la Dosne, et Isabel de Semur sa femme avoient
pension de 40 fr. chacun assignés sur le Bailge d'Auxois,
depuis sur la Me des Chambres aux deniers de Mad.e la Duchesse
Les Dames fut Maire de Semur en l'an 1418.

Guion Merlin controleur du grenier à Sel de Semur.

Mgr le Duc quitta aux hoirs de Montbart cent francs
chacun an sur 300 qu'ils devoient chacun an au jour de paques
charnels pour toute Mares, et ce pendant trois ans, par lettres
données le 7.e Mars 1419.

Me Guy de Bar chef Con.er et chambellan de Mgr le Duc
le fut Bailly d'Auxois aux 200 fr. de rentes chacun an sur
la Chatellenie de Neuchatel, par lettres du penultième de Decembre
1418 tant comm'il vivra, dont il fait entre homme de mond. Sgr et
lui en fut foi et hommage, Ce qu'il fit aimer qu'il est contenu au dos
Nos d'lettres rpau Me guill. Signier Secretaire de mond. Sgr.

1418. 1419

Au Compte dud. Valot Lepriard pour
l'année finie le Dernier Decemb. 1419

La Mairie de Semur fut baillée à ferme à Alexandre la
Dosne pour 70 fr. Maire.

Jean Nicolas Chatelain de Montbart.

1419. 1420.

Au Compte dud. Lepriard pour l'année
finie le Dernier Decemb. 1420

La Mairie de Semur amodiée à Regnaut de Mairgo pour
86.tt Maire.

Jean du Boichet Escuier d'Ecurie eut Don de neuf vingt
Livres chacun à sa vie durant sur la prevosté d'Avalon, de
laquelle on amodiée huit vingt francs en argent en Don
Livré de Cire par lettres de Mgr le Duc du 8.e May 1419.

Colin d'Enfer Valet de Chambre de Mgr le Duc eut Don
de 40 francs par an tant qu'il plairoit à mond. Sgr par lettres
du 28 Juin 1420.

Jousset Bellency pr.d de Mgr le Duc au Daugé de Duxois au Lieu de Mre Pierre le Leuru par lettres du 4. Auril 1419 quam pasqua aux gages de 40.tt

Pierre d'Amas eut 400.tt pour voyages par lui faits pour les importantes affaires de Mgr le Duc.

Guion de Sauigny Escuier d'Escurie de Mgr le Duc Capitaine et garde du Chastel de Montbart.

1420. 1421.

Au Compte dud. Jacot Espiard pour l'année finie au Dernier Decemb. 1421.

Le Mairie de Semur donné à ferme à Regnaut Dommenge pour 86 francs. Mairie.

Guion Voillot institué par Mgr Chapelain de la Chapelle fondée au Chastel de Montbart, vacante par le Decez de Mre Hugues l'endormi, auquel chapelain est dû le Dimanche auant pasques flories huict francs.

Alexandre la Dame et Isabelle de Semur sa femme lotissent assignés sur le reuenu de la mairie de Semur, et sur les amandes, qui s'adjugent par les Maire dud. Lieu pour ce que leur estoit dû de la pension de 40 fr. qlz auoient chacun an.

Pomeau Boideneau pr.d de Mgr le Duc au Daugé de Duxois.

Reparacons faites au Chastel de Chastillon.

Pierre d'Amas Escuier Capitaine du Chastel de Montbart par lettres de Mgr le Duc du 28 May 1420.

Guillemin Belin Pont. de Salan Receueur et Collecteur des Tenens pour la fortification et emparem.t de la ville d'Aualon.

Jean de Blasy Escuier d'Escurie de Mgr le Duc eut don de 400.tt par lettres du 10.e Nouemb. 1421.

Mgr le Duc fit don aux habns de Salon de la Somme de 200.tt par an sur les Deniers de l'impoon du 8.e à la charge d'icelui employés à la fortification de lad. ville auec 400.tt que les habns fourniront de leurs propres deniers.

1421 1422.

Au Compte dud. Espiard pour l'année finie au Dernier Decemb. 1422.

Le Mairie de Semur donné à ferme à Jacot le Mulier pour 60 francs. Maire.

Sous les Maire dus par les habns de Semur les Maires ne gouuerneurs de lad. Mairie auoient accoutumé d'en compter.

Le Douaire de Mad. la Duchesse Mere estoit en partie assigné sur le reuenu des chatellenies et Preuostes de Chateau girard et Viuechatel.

Jean Brandin institué Con.r de Mgr le Duc au Daugé de Duxois par ses lettres du 24. Janvier 1421 aux gages de 20. francs par an. Mgr le Duc alla en Sauoye.

2000.tt pour les rachat des terres, que Mre Regnier Dot tenoit en gage de feu Mgr le Duc.

Mgr de St. george et de Ste Croix Capitain gnal pour le fait de la guerre es pays de Bourg.ne en l'absence de Mgr le Duc.

Nouueaux ouurages de la Chambre des Comptes.

Jacot le Mulier Maieur fermier de Semur. Mgr lui fit rabais de 20 fr. sur la ferme.

Jean de Haubufin Escuier Capitain de Noyers.

Mgr le Duc fit don aux habns de Rouuilles proz Semur de la moitié de toutes les redeuances qlz doiuent à mond. Sgr pendant deux ans par lettres du 20.e Oct. 1423.

Fut payé 20 fr. par ord.ce de Mgr de St. Fuemay chanoine

256

de Bourg no. mess. les ⁊mes et Agnes de Bourg vve pour ⁊ employez à fel. viv. messes et autres Fondes remises.

1422. 1423.

Au Compte fud. Espiart pour l'année finie le Dernier Decemb. 1422.

La Mairie de Semur baillée à ferme à Guill. La Dame ⁊ pour cent treize francs. Mairo

Guill. de Simphons Lieut. du Bailly d'Auxois.

Noble Sgr. Mre. Jean de Digoine chev. Sgr. de Verrain, et Institué Bailly d'Auxois par Lettres de Mgr. le Duc du 3e. Decemb. 1422. au lieu de Mre. Guy de Dar, lequel en fut deschargé. fit le serment es mains de Mgr. le Chancelier de Bourg. vez le 16e. avril 1423. après plusieurs autres gages de sept vingts francs.

Jean de Vesen et ses compagnons prindrent en prisonniers des Anglois, que Mgr. le Duc voulut avoir moyennant nos fr.

Jean de Bourbon chev. Con. chambellan de Mgr. le Duc.

Par lettres patentes de Mgr. le Duc du 9e. Nobre. 1423. Il fut mandé à Mre. guillt. Chenilly et à Jean l'Auxois ses Commis. vez à fel. l'afforetter de 600lt. de revenu, que mond. Sgr. a donné chacun an à Mad. de Touraine sa Sœur mariée au Comte de Richemont le tes fel. jouyr des revenus des villes, chateaux, et chatellenies de Gravy, Laines, Grisolles, de Montbart, de Bailly et d'Arnay le Duc estans au bailly d'Auxois, lesquelles terres leurs seront delivrées par les gens de ses Comptes.

Jean Brandon Con. de Mgr. le Duc et Lieutenant Vice Bailly d'Auxois.

1423. 1424.

Au Compte fud. Espiart pour l'année finie le Dernier Decembre 1424

La Mairie de Semur a été affermée à Thiés. la Dame pour quatre vingts quatorze francs. Mairo

Mgr. le Duc donna aux Hoirs Espiard la Somme de 1800lt. à prendre sur les Deniers de sa recette, en considération des pertes, qu'avoit fait au service de mond. Sgr.

1424. 1425.

Au Compte fud. Espiart pour l'année finie au Dernier Decemb. 1425.

La Mairie de Semur fut baillée par Mgr. le Duc par ses Lettres du 10e. Janvier 1424. à Isabeau de Semur femme de feu Alexandre la Dame et à Thés la Dame son fils pour quatre ans du revenu d'icelle pendant trois ans.

Richard Langues de Flavigny et Jeannette de Sarton sa femme. ~~Richard Langues de Flavigny et Jeannette de Sarton~~

1425. 1426.

Au Compte fud. Espiart pour l'année finie le Dernier Decemb. 1426.

Le revenu de la Mairie de Semur est rapporté par mains à cause du don fait par Mgr. le Duc à Isabeau de Semur et Thés la Dame son fils, tellement que led. Thés la Dame exerçoit led. Mairie, ainsi qu'est rapporté en l'article des Maires. Dans il ⁊ Comptoit au profit dud. mond. Sgr. le Duc, ainsi qu'avoient fait les autres Maires dud. Semur.

Guillaume la Dame Garnier de Semur.

1426. 1427.

Un Compte. duc. Espiard pour l'année finie le Dernier Decembre 1427. Reans.

1427. 1428.

Un Compte. le Dernin de Rauieres Commis à la recette du Baage d'Auxois par Lettres de Mgr le Duc donnees à Dijon le 21 Janvier 1427. pour l'année finie le Dernier Decemb. 1428.

Dhés La Dame Maire de Semur Suivant gl est dit cy dessus.

Me Germain Crouié Licentié en Loix procureur de Mgr Le Duc au Baage d'Auxois par Lettres du 13 May 1428. au lieu de Simon Soillegres, fut le Serment és mains du Bailly.

Me hugues Coutier de Flauigny clerc Licentié en Loix a institué Advocat fiscal au Baage d'Auxois par lettres patentes de Mgr le Duc donnees à Dijon le 16 Auril 1428. au lieu de Me Jean Coutier Son Pere maguerite alle Dauis à Crepas, aux gages de 25 fr. Semblables que le prenoit Son pere, Sur le Serment és mains du Bailly d'Auxois.

Jean Raglon Clerc de Guy Guillebaut Con.er et gouuerneur gral de la Despensse ord.re et extraord.re de Mgr le Duc.

Me.re Guy de Dard Sgr de Praelles dhés Jadis Bailly d'Auxois mit Sous la main de Mgr le Duc tout le temporel des Religieux, Prieur et Conuent du Monastere de Maulstier St Yuay par vertu des Lettres de Commission de mond. Sgr le Duc aud Bailly Donnees à Lisle le 1er 9bre Mars 1416. et Saisi entre autres choses 20.tt que le Chambrier dud. Monastere prenoit à chacun an Sur les Manes de Semur.

1428. 1429.

Un Compte dud. Jacot Espiard pour l'année finie le Dernier Decemb. 1429. ayant esté rétabli en Sond. office par lettres patentes de Mgr le Duc du 13 Juin 1428.

Dhés La Dame Maire de Semur.

Noble Sgr Me.re Jean de Fajoine dhés Sgr de Germain Bailly d'Auxois, Mourut le 24. d'aoust 1429

Me.re Guill.e de Colombier dhés Bailly d'Auxois

Jean Brandin commis au gouuernem.t du Baage d'Auxois par Mgrs du Conseil par les Lettres du 28 d'aoust 1429 Jusques au 28 Sept. que led. de Colombier mourut, et le 15 octobre Suivant fut par les recteurs commis par Mgrs du Con.l et des Comptes par Leurs Lettres dud. Jour à Ses dit charge de Bailly jusqu'au 2.d Janvier aud. an 1429 Suivant que Me.re Guill.e du Bois fut mis en possession dud. office du Bailly d'Auxois V. le Liure Cotte +. fol. 258.

1429. 1430.

Un Compte dud. Espian pour l'année finie le Dernier Decembre 1430.

Dhés Ladame Maire de Semur.

Noble homme Guill.e du Bois Escuier grand Me. d'hostel de Mgr le Duc Bailly d'Auxois. Ses Lettres de prouision ne Sont raportées pour Sçauoir la datte.

Pierre de Chappes institué garde des Clefs des portes de la ville de Flauigny, dont la Sorteresse appartient à Mgr le Duc par Lettres du 2.d 9bre 1430. par le Decez de Jaque Menart Son Beaupere, ayant Espousé agnes Menart fille dud. Jaque.

Maire de Trezéres o Blesse de Braslon.
Seigneurie Meulot fermier de l'impôt sur le pain et blé de Semur.
Dame Mary de Payre veuve de feu Mre Jean de Digoine
Jacq Bailly de Semur ayant le bail et administration de ses enfans.

1430. 1431.

Un Compte rendu par Jacq Espiart le jeune Commis à la Recette du Baillage de Semur au lieu de Jacq Espiart son mary par Lettres de Mgr le Duc données à Dijon le 15 fevrier 1430 pour l'année finie le dernier Decemb. 1431.

Chés ladite Maire de Semur.

Mre Thiebaut Dupleffey Chr en Toffery son frere Escuier Seigneurs de Chevigny

La Terre de Maignien au Baillage de Semur fut confisquée au profit de Mgr le Duc, parcequ'elle Sgr Dud. lieu tenoit parti Contraire au Roi notre Sire, en Angleterre, en Normand. Sgr le Duc qui la donna à Simon du Lin et Demoiselle sa femme par ses Lettres du 26 Janvier 1433. Mais par le Traitté de Paix du Mois de Septembre 1435 entre le Roi notre Sire et Mgr le Duc toutes terres qui auoient esté confisquées à cause des Divisions Doivent estre restituées.

Chés de Montaut possesseur des heritages scitués à Villey affranchis par le Roi Jean à Girard le grand Dud. Villey Sa femme et ses hoirs moyennant deux livres de Cire Chacun an.

Jean Millot Bressot d'Arnalon.
Jean Mauluoisin d'Arnalon Lieut Bre Bailly de Semur.

1431. 1432.

Un Compte rendu par Blanche de Cordesse veuve de Jacq Espiard l'aîné et Guio Espiard sa fille pour l'année finie le dernier Decemb. 1432 ayant esté retabli en Sond. office.

Chés ladite Maire de Semur.

Jean et Oudot de Marcilly freres de Mad. 9 fr.

Guill. du Bois Escuier Con.r et premier Mre d'hostel de Mgr le Duc, Bailly de Semur, Capitaine et Chastelain de Saumaise.

Chés de Montault Escuier et Pannetier de Mgr le Duc entre son les 100 fr. par lettres données à Bruxelles le 2e Juin 1431.

1432. 1433.

Un Compte des veuue et hers Jud. de Espiart pour l'année finie 1433.

La Mairie de Semur Baillée à ferme à Girard Durant pour Demi an Commençant le premier Janvier 1432 finissant à la St Jean Baptiste 1433 pour 26 fr. les huit années dont on deuoit jouir Chés ladite estans expirés.

Ladt Mairie de Semur fut donnée à ferme à Guio Chapuis pour un an finissant à la St Jean Baptiste 1434 pour 26 fr.

1433 1434.

Un Compte des veuue et hers Jud Espiart pour l'année finie le dernier Decemb. 1434.

Jacq Espiart l'aîné Mourut le 26e Juin 1434.

La Mairie de Semur annexée à Guio Chapuis pour Vacante

le quinze francs. finie a la St. Jean 1434.

La Mairie de Semur à Me. Guillaume Mangeart pour l'année finie à la St. Jean 1435. pour 70 francs.

Douze Compagnons de guerre furent mis en garnison au chatel de Noyers.

Loys Saichet Escuier mis en garnison à Montreal.

Guill. d'Aligny Escuier Capitaine du donjon de Semur.

Jean Demard Escuier huissier d'armes de Mgr le duc eut don de trois cens francs.

1434. 1435

Au Compte de Jacot Espiard le Jeune Institué Receueur du Baage d'Auxois par lettres de Mgr le duc données à Rouure le 25. Aoust 1434.

La Mairie de Semur amodiée à Me. Guill. Moingeart Clerc Licentié en Loix pour 70 francs.

Lad. Mairie de Semur amodiée à Jacot de Montbart pour l'année, qui finira à la St. Jean 1436. moyennant 75. francs.

Jeannette Mere de Guillemette ditte dame d'or Seruante de Mad. la duchesse, et Dudot Maresglier frere de lad. guillemette. Mgr le duc ordonna gl. leur seroit payé 20 fr. leur vie durant et au suruiuant de l'vn d'eux sur les proffits de la preuosté de Semur par lettres de mond. Sgr. données à dijon le 4e. Mars 1434.

Jean de Vaubusin Escuier Bailli de Noyers.

Mgr le duc donna cent francs aux haans de flauigny pour aider à rebastir leurs murailles.

Thibaut de Gand Escuier. Mgr le duc lui donna vingt Salus d'or vaillans 27 francs et demi pour vn prisonnier

de guerre nommé Guillemot Grandjean, lequel il mit es mains du Bailly de la Montagne par mandemt. de mond. Sgr le duc.

Les haans de Poillenay, hauteroche et Jailly furent diminués et moderés des Tailles et florins qls. doiuent pour droit de garde de Mgr le duc.

1435. 1436.

Au Compte dud. Espiart pour l'année finie au dernier decemb. 1436.

La Mairie de Semur amodiée à Jacot de Montbart Cinquante Cinq francs. Maire.

Dame Jeanne de Permay Abbesse de Marcilly lez Aualon.

Dame Marie de Treseites Abbesse de Pralon.

Me. André Justot clerc Licentié en Loix, pr. de Mgr le duc au Baage d'Auxois au lieu de Me. germain Trouué Commis sur le fait des aides en l'election d'Auxerre, où il doit faire sa residance estant en lad. ville d'Auxerre, par Lettres données à Grauelinghes, le 24. Juin 1436.

Guillaume desbarres Escuier.

Prisonnier mort és prisons d'Aualon auant le jugement de son procez. fut condamné à estre enfoui au pied de la justice dud. Aualon.

1436. 1437

Au Compte dud. Espiart pour l'année finie le dernier decembre 1437.

La Mairie de Semur amodiée à Jacot de Montbart pour Cinquante vn francs. Maire.

1437. 1438.

Au Compte dud. Espart pour
l'année finie le Dernier Decemb. 1438:

La Mairie de Semur amodiée à Jacot de Montbart pour
quarante francs d'or.

Mre Jean Morault Con.er de Mgr le Duc, et gouverneur
de la Chan.rie du Duché de Bourg.ne

Mre Germain Tremié Licentié en Loix, institué par Mgr
le Duc son Con.er et advocat en toutes les causes, querelles,
besognes et affaires és Baaige d'Auxois, procureur et respon.r de la
ville et comune pour le Roy aux gages, qui y sont d'ancienneté et notte par
Lettres du 26 Juin 1436.

1438. 1439:

Au Compte de la veuve et hoirs dudit
Espart pour l'année finie le Dernier Decemb. 1439:

La Mairie de Semur amodiée à Jacot de Montbart pour
Cinquante six francs d'or. Mairo.

Monin d'Echenon et Jeanne sa femme, et Etienne et Jacot
mineurs d'ans, enfans dud. Jacot Espiart et d'icelle Jeanne
sa femme.

1439. 1440

Au Compte de Regnaut d'Auberton
Receveur gnal du Baaige d'Auxois pour l'année
finie le Dernier decemb. 1440. par Lettres de
Mgr le Duc données a St Amert le 28 Juin 1441

La Mairie de Semur amodiée à Regnaut Regnart pour
Soixante et douze francs d'or. Mairo.

Dame Jeanne du Pinay Abbesse de N. D. du Reposoir
de Marcilly lez Avalon.

Mre Hugues Cottier Licentié en loix Con.er et Advocat de
Mgr le Duc au Baaige d'Auxois mourut le 22 Nov.bre 1440:

Lieut.t de Mgr le Bailly d'Auxois au Siege d'Avalon.

1440. 1441.

Au Compte dud. d'Auberton pour
l'année finie le Dernier Decemb. 1441.

La Mairie de Semur amodiée aud. Regnaut Regnart pour
Cinquante francs d'or. Mairo.

Mre Jean Boillenay Clerc Licentié en loix, Con.er et
Advocat de Mgr le Duc au Baaige d'Auxois par lettres du
27.e Janvier 1440. au Lieu de feu Mre Hugues Cottier fit le
serment és mains du Bailly d'Auxois.

Mgr le Duc fit don à Guill.e du Bois d'Auxois de mil
francs d'or. (premier Mre d'hostel.)

Lieutenant du Bailly d'Auxois au Siege d'Avalon.

1441. 1442.

Au Compte dud d'Auberton pour
l'année finie le Dernier Decemb. 1442:

La Mairie de Semur a amodiée à Jacot de Montbart pour
Trente cinq francs d'or. Mairo.

Jean Guiot Clerc Demeurant à Semberon a fait l'affran-
chissement des Maisons et heritages estans aud lieu, qui
auroient appartenu à Jean Renard dudit Demeurant aud lieu
lesquels furent acquis par led. Jean Guiot, et affranchis par

Mre Guillaume de Dessoyement chr Sgr dud Sombernon, ainsi ils obtint à Dijon à cause de main morte par le mort dud Jean Renard, led affranchissement confirmé par Mgr le Duc moyennant 20 francs. Mgr le Duc lui en fit don.

L'auditoire où l'on tenait les Plaids et Juridictions tant de la Cour de la Chancellerie au Siège dud Semur comme du Bailly d'Auxois au Donjon de Semur fut reparé et y fut fait des nouveaux des Sièges, huissiers, verriers aux armes de Mgr le Duc et de Mad la Duchesse, et autres ouvrages par ordre de Mgr le Bailly.

1442. 1443.

Compte dud d'Auberton pour l'année finie le dernier Decembre 1443

La Mairie de Semur admodiée à Guion Mellin pour Cinq francs. Maire.

Me Jean Picard procureur de Mgr le Duc au Baillage de Sens et Villeneuve le Roi.

1443. 1444.

Compte dud d'Auberton pour l'année finie 1444

La Mairie de Semur admodiée à Jean la Pelhue pour vingt Cinq francs. Maire.

1444. 1445.

Compte dud d'Auberton pour l'année finie le dernier Decemb. 1445

La Mairie de Semur admodiée à Jean la Pelhue pour vingt deux francs. Maire.

1445. 1446.

Compte dud d'Auberton pour l'année finie le dernier Decemb. 1446.

La Mairie de Semur admodiée à Jean Berthin le Jeune pour quarante francs. Maire.

Guion Brandon Lieutenant gnal de Mgr le Bailly d'Auxois assemblée tenue à Dijon par plusieurs des Conseil de Mgr le Duc pour deliberer sur les entreprises que faisoient les gens et officiers de RR. PP. en Dieu les Evesques de Langres Autun, et Chalon à l'encontre des droits et prerogatives de Mgr le Duc.

Honorable homme et Sage Jean Brocart de Montbart Lieutenant de Mgr le Bailly d'Auxois.

1446. 1447.

Compte dud d'Auberton pour l'année finie le dernier Decemb. 1447.

La Mairie de Semur admodiée à Jacot de Montbart pour quarante cinq francs. Maire.

Honn. homme et Sage Me Guill. de Bbé Clerc Licentié en Loix Con. de Mgr le Duc et son Spl au Baillage d'Auxois, au lieu de Me André Tuffet par lettres données à Bruxelles le 18e Oct. 1447.

1447. 1448.

Compte dud d'Auberton pour l'année finie le dernier Decembre 1448

La Mairie de Semur admodiée à Jacot de Semur 6x fr. Maire.

Jean Martenat admodiateur du Tabellionage de Avalon.

1448. 1449:

Compte

Aud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1449

La Mairie de Semur admodiée à Jean la Vehue pour quarante francs. Maire.

Morin Julien Lieut. à Dailly

Les Estangs de Cornotte et Montrat du ressort du Duché de Bourg.

1449: 1450

Compte

Aud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1450.

La Mairie de Semur admodiée à Jean La Vehue pour 46 francs. Maire.

Jaques Agnés de St Seine Chanoine de l'Eglise notre Dame du Repeux de Marcilly Lez Avalon.

Guion Brandin de Semur Con.er de Mgr le Duc, et Lieutenant gnal de Mgr le Dailly d'Auxois.

1450. 1451.

Compte

Aud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1451.

La Mairie de Semur admodiée à Jean Dierry pour 75 francs. Majeur.

Mre Guill. l'Abbé Clerc Licentié en Loix cpr de Mgr le Duc au Baillage d'Auxois fut à Autun parler à Mgr l'Evesque veu lieu toutchant le fait de certaines Sentences d'excommuniement par lui Donnée contre Jean Dierry comme Majeur de Semur en faisant et exerçant l'office de Majeur pour Mgr le Duc.

Mre Pierre Guillaume Clerc Licentié en Loix Lieutenant de Mgr le Dailly d'Auxois.

Arrest par dt Mgr le President et gens du Conseil de Mgr le Duc, auql les procureurs de mond. Sgr Prince de Piennes de Tonnay sous vitreaux Jouent quet à Flavigny contre noble Sgr Mre Pierre de la Baulme chlr Sgr de la Roche, du Vernoy, et de Marcigny.

1451. 1452

Compte

Aud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1452

La Mairie de Semur admodiée à Jean Dierry pour 80 ll. Maire.

Guill. de Soupet Clerc de Martin Corville jadis Receveur général de toutes les finances de Mgr le Duc.

Mgr le Duc tint sur les Sts fonds de Baptesme le fils de Germain Le Daul Son valet de la fourrie, et Donna trois tasses d'argent verrées et Marteleés vaillans 98 fr. et demi.

1452. 1453.

Compte

Aud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1453

La Mairie de Semur admodiée à Jean la Vehue pour Soixante francs. Maire.

Mre François de Surienne Ds de l'Aragonnois eut Don de Mgr le Duc de Son chatel, chatellenie, terre, Dois, revenus, et appartenances de Chatelguyard, comm'aussi Hermette sa femme et Pierre leur fils leur vie durant, reservé l'hommage à mondit Sgr et Seigneurie les etranges à raschat de 2000 ll. parisis par Lettre Aud. Duc Donnée à Dijon le 15. Septemb. 1452.

1453 1454

Au Compte dud. d'Aubenton Con.er de Mgr le duc, et son Receveur gnal au Baage d'Auxois pour l'année finie le dernier decemb. 1454

La Mairie de Semur admodiée à Jean la Velnie pour soixante francs. Maire.

Noble homme Guill.e du Bois Escuier Bailly d'Auxois mourut le 7.e No.bre 1453.

Noble Sgr M.re Joffroy de Thoisy Chev. Sgr de Mimeures institué Bailly d'Auxois par lettres de Mgr le duc données à Dijon le 7. Novembre 1453.

M.e Guill.e d'Aubanton Licentié en Loix Con.er et Avocat de Mgr le duc au Baage d'Auxois.

Cent francs payés à Mgrs des Comptes pour leurs gettoirs ord.res à cause de leurs offices.

Jean Mauvoisin d'Avalon Lieutenant aud. Lieu pour Mgr le Bailly d'Auxois et aud. officiers de Mgr le duc aud. Avalon fit faire une haute justice à cinq gros pilliers de bois au lieu dit dessus l'Etang par ordre dud. Bailly.

Les Prevôts et aud. officiers de Mgr le duc au Siege d'Avalon.

1454 1455

Au Compte de Guillaume Aubrun Receveur du Baage d'Auxois pour l'année finie le dernier decemb. 1455 institué aud. office par lettres de Mgr le duc du 22. oct. 1454

La Mairie de Semur admodiée à Jean Bierry pour 84 fr. Maire.

Moulin à vent edifié à Semur au lieu appellé les Perrieres moyennant sept blancs par an octroyés aux Maire et Echevins

de Semur par lettres du xj.e fevrier 1451 et donné à Conse par M.e Pierre Guillaume Lieutenant gnal de Mgr le Bailly d'Auxois à Dudot Taulpot et Jean Audenau de Semur.

1455 1456

Au Compte dud. Guillaume Aubrun pour l'année finie le dernier decemb. 1456

La Mairie de Semur amodiée à Jean Dodun pour 83 fr. Maire.

Les amandes qui estoient adjugées par le Maire de Semur appartenoient à Mgr le duc. Led. Maire se qualifioit Maire pour Mgr le duc de Bourg.ne

Mathey Machicot huissier de Parlement de france commis à fe. certaines informaons au proffit de Mgr le duc touchant certains abus faits par des officiers royaux sur les sujets de Mgr le duc au Baage d'Auxois.

M.e Guillaume d'Aubenton Avocat et Guillaume l'Abbé pr. furent à Thoisy pardevers tres R. P. en dieu Mgr le Cardinal et Evesque d'Autun parler à lui touchant ce qu'un nommé M.re Gerard Goyhier soit disant pr. de Mond. Sgr le Cardinal a fait retourner de la justice dud. Semur un nommé Thomas Lambert, lequel l'on vouloit pendre et mettre au dernier Suplice, pour ce qu'il s'est avoué Clerc.

Jean Brocard Con.er de Mgr le duc et Lieutenant de Mgr le Bailly d'Auxois fut par ord.re dud. Bailly et des autres gens du Con.l de Mond. Sgr le duc aud. Baage au lieu de la villeneuve le Roi es assises de Mgr le Bailly de Sens commencées le Lundi après la feste dieu 1455 pour dire et exposer avec M.e Jaques Briart Avocat de mond. Sgr le duc et Jean Picard son pr. aud. Siege aux Lieutenant, procureur, et aud. officiers du Roi aud. Baage de Sens, et leur remontrer les abbus de justice et autres excez faits par lesd. Bailly, Lieutenant, Prevost de lad. villeneuve, Sergens et aud. leurs Commis faits au prejudice et

contre lad. bouteloup, Sgrie et prerogatiues de mond. Sgr le
Duc à la grande diminution de la justice, et de plusieurs
grands outrages faits à Me Guillt d'Aubenton Pr.re et advocat
de mond. Sgr le Duc, aud. lieu de la villeneuue le Roi par
Colinnet d'Auril.

Les Nobles du Daugé d'Auxois furent assemblés à Flauigny
au Mois de Mbre 1455 par le Bailly d'Auxois, et leur fut proposé
par Jean Brocart Con.er de Mgr le Duc et Lieutenant dud. Bailly
le bon vouloir de mond. Sgr le Duc et Seigneur ceux qui voudroient
entreprendre d'aller et accompagner mond. Sgr au St voyage qu'il a
entrepris d'aller contre les Turc et ceux de la Secte pour defendre
la foi chrestienne.

1456. 1457.

Compte dud. Aubrun pour l'année finie le Dernier Decemb. 1457.

La Mairie de Semur admodiée à Jean Dodun pour 80 fr. Maire.

Henry Dastard de Choisy.

Me Pierre Guillard licentié en loix Lieutenant de Mgr le
Bailly d'Auxois au Siege de Semur.

Phes de Reynel Escuier chatelain de St Laurens les Chalon
fut commis par Mgr le Duc au gouuernemt de la Mairie, tabellionage
et priuileges de la ville de Semur le mardi après la pentecoste 1455.
lequel commit sous lui Jean Leblanc et Chrespin Bouquet, affin de
reconnoistre la valeur de lad. Mairie en reuenu, dont information
fut faite.

Huguenin de Chissey Escuier Me d'Hoteus de la Venerie de
Mgr le Duc auoit sept vingts francs de gages, trente francs
pour son cheual, et dix fr. pour sarobe.

Simon Damas veneur de lad. venerie auoit cent francs de
gages, pour son cheual 20 francs, et pour de robe huict francs.

Jean de Choisy aussi veneur soixante huict francs pour
ses gages, robe et cheual.

Thibaut Legrat veneur soixante huict francs.

Guion d'Auxois veneur soixante huict francs.

Jean Godenaire l'aisné aide de lad. Venerie auoit 58 francs
de gages, 20 francs pour son cheual, et pour sa robe 8 francs.

Antoine Dudart aide de mesme 88 francs.

Jean Godenaire valet des chiens 48 francs.

Jacquot Godenaire le jeune aussi valet des chiens 48 francs.

Huguenin Serrant aussi valet des chiens et huguet Laboquet
chacun 48 francs; le reste à autres treize valets de chiens
Lagot, valletz Leuriers, Sous pages, et clerc de la venerie, tous
les gages pour vn an montant à 969 tt onze gros.

Francois L'aragamais en son viuant Me de l'artillerie de Mgr le Duc.

1457. 1458.

Compte dud. Regnaut d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1458.

La Mairie de Semur admodiée à Jean Dierry l'aisné pour
80 francs; Maire.

Guion Butiet institué garde des Chatels et portes de
Flauigny autrem de Pierre de Chappes.

1458. 1459.

Compte dud. Aubenton pour l'année finie le Dernier Decemb. 1459.

La Mairie de Semur admodiée à Jean Dierry 80 fr. Maire.

Frere Aimé d'Aubrey Abbé du Repaux de l'O. de St
Marcilly de l'ordre de Citeaux au Diocese d'Autun, legt par

la resignation à lui faite par l'abbesse, d'aucunes
lotes en lad. abbaye, à cette charge de l'abbaye de
Fontenay où il estoit religieux en la dignité de l'abbaye
dud. Repeux par R. P. en Dieu l'abbé de Citeaux gnal
reformateur de l'ordre dud. Citeaux, ainsi qu'est plus à
plain contenu ès Lettres de Mgr le duc touchant l'approbation
de lad. dignité données à Bruxelles le 18 decemb. 1460. et
par les Lettres de la commission et institution faite par ledit
e abbé de Citeaux, pour par lui. e abbé du Repeux gouverner
et administrer tant en spirituel qu'en temporel lad. dignité
d'abbé au lieu de lad. e abbesse. Lui fut payé 50 l. 12 sols
huit sols trois gros.

Guion Cothier escuier garde des chatels et sportes de
Flavigny aux gages de cent sols.

Salle faite au Donjon de Semur.

Mgr le Comte de Nevers disoit que la Seigrie d'Ylans
lui appartenoit. Noble homme Jacot de Toisy escuier.

1459. 1460.

Compte dud. Subenton pour l'armée finie le dernier Septemb. 1460.

La Mairie de Semur admodiée à Jean Dodun pour neuf
Mois finis au dernier Sept. 1460. pour trente francs. Majeur
de Semur pour Mgr le duc.

Me Pierre Donfreaul Clerc Licentié en droit Con.er de Mgr
le duc à Dijon, et Huguenin Boudier Clerc des Eaux du Duché de
Bourg. nt furent à Saulon par commission de Mgrs du Conseil et
des Comptes, pour conferer avec les Commis de Mgr le Comte de
Nevers, qui prétendoit que la Seigneurie estoit de son ressort pour
les Tailles, et Mgr le contraire.

Jean Le Prince

Jean Le Prince Chatelain de Saulon.

Mgr de Vergy prétendoit la terre et Seigrie de Lucy le bois estre
en sa pairie et de la chatellenie de Val Vale, et par ce non ressortissant au
Duché, ne contribuable ès aides et impôsts, ni prendre Sel en Bourg.nt

1460. 1461.

Compte dud. Subenton pour l'armée finie le dernier Sept. 1461.

La Mairie de Semur admodiée à Jean le Mulier pour un an
fini au dernier Sept. 1461. pour 30 fr. Mairie.

Frere Edmond de Cutrey e abbé du Repeux de Notre Dame
les Marilly etc.

Me Jean Grignan pr de Mgr le duc au Bailge de Auxois
au lieu de Me Guillaume Le abbé.

Guion Cothier escuier garde des clefs de Flavigny pour Mgr
le duc au lieu de feu Perrenet de Chappes, par lettres de Mond. Sgr
données à Bruges le 08 Fevrier 1457. aux gages de cent Sols.

Me Guill. de Vandeneesse Con.er et Procur. de Mgr le duc au
Bailge de Dijon.

1461. 1462.

Compte dud. Subenton pour l'armée finie le dernier Sept. 1462.

La Mairie de Semur amodiée à Jean le Mulier pour 25 francs.
Mairie pour Mgr le duc.

Etienne fils Jean de St Andrieu condamné en 100 s d'amende.

Guill. Sobin escuier Me d'hostel de Mgr le duc fut mis en
pension de cent francs par an.

Jean Laveuve Con.er de Mgr le duc et Lieut. à Semur pour
Mgr le Bailly d'Auxois.

Jean Pierre Substitut du procureur de Mgr le Duc au Baillage d'Auxois.

R. S. en vue Mre Jean Petit Jean Abbé de St Martin d'Autun l'un des Esleus ordonnés par les gens d'Eglise sur les aides accordés à Mgr le Duc en l'an 1417.

1462. 1463.

Compte Aub. d'Aubanton pour l'année finie le dernier Sept. 1463.

La Mairie de Semur amodiée à Jean Dodun pour 30 fr. Mairo.

Etienne fils Jean alias Mirolin, et Huguenin Mirolin son frere Sergent Solo d'amende.

Jacot Cousin Fourrier et Varlet de Chambre de Mgr le Duc eut don de 100 francs de pension, par lettres données à Bruxelles le 15 oct. 1462.

Mgr le Duc tint Sur les fts fonds de Baptesme l'enfant Ymart Girontat chatelain et Concierge du Donjon de Semur. Et quatre Marcs d'argent en tasses, qui lui furent portés de la part de mond. Sgr le Duc par les Receveur. et mes Semur Sus Chatelain.

Mre Antoine de Chatelneuf grand Doutellier de France fut apoigne aux reg tes du Palais à Paris des partrieulieres bans de Dourg me qui refusoient de lui payer cinq Sols pour son Droit, de ce que lesd. part. eux avoient vendu du Vin.

Les places communes de Semur appartiennent à Mgr le Duc.

1463. 1464.

Compte Aub. d'Aubanton pour l'année finie les dernier Sept. 1464.

La Mairie de Semur amodiée à Mre Guill. Lab. pour 30 fr.

Procez estoit au Donjon de Semur par. Mgr le Bailly ou Son Lieutenant entre Mr par. d'un mgr le Duc et Mre Claude de Montagu chev. Sgr de Couches en Despoisses d'Effondeau, lequel Sgr pretendoit les biens de Claude de Savoye en Son vivant bans d'Espoisses à lui appartenir, et led. Sgr au Contraire, que led. biens auroient esté confisqués au profit de Mgr le Duc, led. de Savoye ayant esté executé pour Ses demerites.

Mre Geoffroi de Choisy Sgr de Mimeures chev. Con. et chambellan de Mgr le Duc et Son Bailly d'Auxois fut pourveu par Mgr de Courtray et autres ambassadeurs pardevers notre Saint Pere en cour de Rome, et fut apres en voyage à Florence par ordre de Mgr le Duc.

Alin de Raucieres, (Rueres, Rugeres) Prevot de Semur.

Mr Lancelot le Robert Sgr de Davey Ses biens furent saisis par les procureurs de Mgr le Duc pour certains Delits par Lui commis à la preschie de l'Etang de Berrigny.

Il fut publié par tous les Baillages d'Auxois auxquelx on l'en a accoutumé de faire Bris que tous arbalestiers et Coulevrinieres montés et fournis d'armes Coulevrines, d'arbalestres Vouges ou de Cornes, qui auront volonté d'aller Servir Mgr le Duc à Ses Soudes, ou voyages de Turquie, qu'ils viennent incontinent vers Mgr le Bailly pour eux faire inscrire dans le 18 Mars 1463 par ord. de Jean la Veuve Con. de Mgr le Duc, et Lieut. de mond. Sgr le Bailly d'Auxois. V. Requête Syndic de Semur fol.

Pierre de Broffes Lieut. de Mgr le Duc au Siege d'Autun fut informer par ordre de Mgr le Bailly d'Auxois des Entreprises des bans de Bussy à Luxy en la justice de Mgr le Duc.

Procez en la Chambre du Conseil de Mgr le Duc à Dijon entre led. Sgr par. d'un mond. Sgr contre les venerables Doyen et chapitre d'Autun pretendans la justice de Charnipault.

Jean le Mulier detenu Prisonnier à Semur à req. le Du-

Procureur de Mgr le Cardinal d'Autun.

Procez pendans par. Mgr le Bailly d'Auxois ou son Lieutenant en ses assises d'Semalon entre les hoirs de Luey comme opposans et défendeurs en cas de saisine et possession et de nouvelleté, et les hoirs de may la Cause impetrans et demandeurs aud. cas, lequel procez fut jugé par mond. Sgr le Bailly d'Auxois, et dit les d. de Luey appelleront, et leur appel relevé a Villeneuve le Roi par devant Mgr le Bailly de Sens ou son Lieutenant, et furent fet commandemt les d. hoirs de Luey le Bois à Pierre d'armes Clerc et Libellances de la Cour dud. Daage de Semur de par le Roi, et portal ou Cmoyas à lad. Villeneuve le Roi aud. Bailly ou son Lieutenant les procez maguères jugés, et par eux et fut refusans de porter les procez et fut ajourné à comparoir en personne à peine de nott. à la requte du procureur du Roi es d. de Luey, dont les d. Pierre d'armes en apella en la Cour de parlement à Paris, et pour suivir les d. hoirs de Luey de continuer ces procez et fet juger lad. appellation à Paris, Mgrs du conseil leurs en escrivirent; Mais ilz n'en voulurent rien faire.

Plusieurs procez renvoyés du Parlement de Beaune à Mgrs du conseil à Dijon, pour estre par eux jugés.

1464. 1465.

Le Compte dud. d'Autun Con.er de Mgr le Duc et son receveur du Daage d'Auxois pour l'année finie le dernier Sept. 1465

Le Maire de Semur amodié à Jacot de Montbard pour 80 francs. Maire.

Les Bannerets de Frauncey, de Bouilly et d'Armay furent transportés par Mgr le Duc à Mgr le Comte de Charny et à

Mde la Contesse pour elle et ses hoirs procreés de son corps &c.

Borml. homme Jean Chiffot Bourgeois de Montbart Tabellion dud. lieu au lieu de Guill. Brocard pendans Seigz ans par lettres de Mgr le Duc à la charge de fournir 15 fr. par an à la recette dud. Semur. Jean Simon Louvet.

Simon Damas venu de la seneschaussée de Mgr le Duc.

Jam les Chastiemens d'Orez.

Me Jean Grignart pr. de Mgr le duc au Daage d'Auxois appella au parlemt de Paris contre Mgr le Cardinal d'Autun Mre Jean Turreaut, et Bbés le gros prestres touchant le Cézmis à Semur, et les Sentences d'excommuniemt proferés à l'encontre de Mgrs les Lieutenant de Mgr le Bailly d'Auxois, Mgr le gouverneur de la Chancie dud. Grignart pr. de Girard Gentat Concierge dud. Semur pour mond. Sgr le Duc, Jean Festuset et Jacotin Sgrs Sergens Royaux au Mois de Janvier 1464 pour la somme qu'avoit fait faire d'rouin Bernier Receveur des amendes des appellations frivoles emises en France par les Sujets de Mgr le Duc (lesquelz payeront 60 fr. quand il estoit dit bien jugé par le Parlement de Paris, ou 60 s. quand autrement que fet jugés l'appellation ilz y renonceroient et acquiesceroient es jugemens rendus par les juges de mond. Sgr le Duc) en la personne de Jean le Mulier pour un fet apel par lui mis, en France et non relevé.

Me Guill. d'Autun Con.er de Mgr le Duc et son Advocat au Daage d'Auxois; Me Guillaume Lebbé aussi Con.er et garde procureur de mond. Sgr, et Jean le prince chastelain d'Semalon furent au lieu d'Vlan par ord.ce de Mgrs du Conseil et dre Comptes à certaines journées et promises avec les officiers de feu Mgr le Comte de Nevers pour l'appaisement du debat et différent qui estoit entre mond. Sgr le Duc et ses officiers, et led. feu Mgr de Nevers et ses officiers au fait dud. Vlan, pour les d. parties prétendoient estre chacun en la Sgrie, fief lieu d'Vlan par le moyen de lad. journée ont demeuré à mond. Sgr le Duc, et de son Duché de Bourg.ne au Mois de janvier 1464

Raymonnet Bourg de Vaudrey Capitaine de Semur pour Mgr le Duc avoit six Compagnons avec lui pour la garde de la Tour dud. Semur.

Mgr le Comte de Charny et ses gens furent retirés au mois de Juillet 1465.

Nomt homme et Sage Me Germain Crouzé licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc envoya exprès de Auxerre à Dijon pour avis à Mgrs du Conseil et des Comptes de la victoire que Mgr le Comte de Charolois avoit eu à l'encontre de ses adversaires devant Montlery le 16 Juillet 1465.

Mgr le Comte de Charny, qui avoit la garde de Noyers fut pris Prisonnier par les Ennemis.

Nomt homme et Sage Me Perrot Margotet Con.er et Me des Comptes à Dijon fut à Auxerre et à Dole requerir son aide pour Mgr le Duc aux bâans desd. Lieux.

Mgr le Duc declara ce ses gens d'armes et de trait s'passerent pas Noyers pour aller trouver Mgr le Comte de Charolois.

Mgr le Prince d'Orange mandé pour amener les nobles et Gentils hommes et gens d'armes du Comté de Bourg.ne pour la Conquette du pays de Nivernois au Mois de Sept. 1465.

Mre Jean de Vaucourt estoit à Autun pour la conquette du Nivernois.

Les Vaubenton Comptables rendis compte aux prisses des Greniers à Sel de Semur et Saulieu.

Jaque de Montbart Majeur de la ville de Semur collecteur des Mares dus par les bâans dud. lieu.

1465. 1466.

Un Compte dud. de Aubenton pour l'armée faite les derniers Sept. 1466.

La Mairie de Semur amodiée à Jaco. de Semur pour 40 fr. Mairie.

Noble homme hugue de Thoisy escuier Sgr de la Motte de Thoisy institué Bailly d'Auxois par Lettres de Mgr le Duc données à Bruxelles le 20 Mars 1466 avant pasques au lieu de Mre Geffroy de Thoisy son pere, legl d'icelui de son bon gré et à la req.te a été deschargé, duquel office led. hugue de Thoisy fut le Serment es mains de Mgrs des Comptes à Dijon le 12 Avril 1466 après Pasques.

Me Germain Crouzé institué par Mgr le Duc son Con.er et Advocat au Siege de Sens et de la ville mis le Roi au lieu de Me Jaque Dinart par Lettres données à Bruges le 26. Mai 1463. aux gages de 10 ll. par an.

Guill. d'Autun ayant esté mis en possession de la maison Dieu de Semur par un Sergent, Mgr le Cardinal d'Autun l'en apella à Paris.

Le Lieutenant de Mgr le Bailly d'Auxois, Mgr le gouverneur de la Chan.rie le procureur et autres officiers de Mgr le Duc furent admonestés et excommuniés par certaines constitution Synodale, monitoire et exploit d'icelle, par Mgr le Cardinal d'Autun, pour ce qu'ils ne rendoient Jean le Maire Clerc detenu prisonnier au Donjon de Semur, pour certains deniers, qu'il devoit des formes.

Mgrs du Conseil et des Comptes à Dijon envoyerent 20000 Escus à Mgr le Comte de Charolois, estant devant Paris, lesqls furent empruntés.

Nomt homme Pierre Chaireaut Lieut. de la Chan.rie de Duché de Bourg.ne au siege de Semur vacante par le Trepas de Jean Pierret.

Nomt homme et Sage Me hugue Noblet Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc, et Bernard Norsueux aussi Con.er et Me des Comptes à Dijon furent envoyés à Souilly et à Ornay le Duc pour les Apointer de la reunion des dits Lieux donnés à Mad.e la Comtesse de Charny pour Sm. Dot de Mariage.

Les S.rs Noblet fut payé à raison de 20 gros pour Jour, et led. Norsueux de 18. Delivrances des formes, des Mairies, Prevostés, Tabellionages et traite des Laines du Bailge d'Auxois.

1466. 1467.

Du Compte dud. d'Aubenton pour l'année finie les Dernier Sept. 1467

La Mairie de Semur a été affermé à Jean de Lemur Montbar comm' au plus offrant et Dernier Encherisseur pour un an Commencant au premier oct. 1466 finissant au Dernier Sept. 1467 pour 68 francs.

Le Maire de Semur rendoit Compte de l'imposon des Marcs sur les hoirs dud. Lieu par le receveur du Domaine.

Plus rendoit compte du receveur des Exploits et amendes adjugés en la Mairie par Les Receveur.

Laurens Paquelin Cons. et Mr le Duc Lieutenant gral de la Gruerie ès Baillages de Dijon, Auxois et la montagne.

Tous les nobles du Bailliage d'Auxois mandés pour se trouver à Semur vers Mgr le Mal de Bourgogne le 10 avril 1467.

Mgrs des Comptes retirés à Talent à cause de la peste, qui estoit à Dijon.

1467. 1468.

Du Compte dud. d'Aubenton pour l'année finie les Dernier Septemb. 1468.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Bruxelles le 12 Juillet 1467 par lesquelles il confirma les d'Aubenton aud. offices de Receveur et grenetier du grenier à Sel aud. Semur, vacans par le Decès de Mgr le Duc Phs son frere.

La Mairie de Semur amodié à Jean Labeul exe. pour 62 francs. Mairie. la Delivrance en saisie par le Bailly d'Auxois comme des autres fermes.

Noble Sgr Mre Jaque de Tissey Chev Sgr de la Motte de Chastey, Con. et chambellan de Mgr le Duc et son Bailly d'Auxois confirmé aud. Etat de Bailly par Lettres de Mgr le Duc du 17 Jan. 1468 fait de nouveau le Serment ès mains de Mgrs des Comptes à Dijon le 16 Mars 1468.

Huguenin Forcault garde des Clefs des chatels et portes de Flavigny par Lettres du 4 Fevrier 1467 au lieu de Guiot Cotiers qui en fut Dechargé.

Mre Jaque de Montmartin chev Mr d'Hoteu de la Venerie de Mgr le Duc. Perrenot d'Arenes Louyer veneur de lad. Venerie.

Simon Damas Ecuier veneur de lad. venerie.

Guillaume de Poissy Ecuier veneur.

Antoine Ouldart aide de lad. venerie.

Led. Sgr de Montmartin avoit sous lui les varlets, pages, Soupages, et fourniers de lad. venerie.

Adam le Marg. Jauquier veuve de feu Mr Pierre Brandin.

1468. 1469.

Du Compte dud. d'Aubenton pour l'année finie les Dernier de Sept. 1469 du Domaine de Bailliage d'Auxois du grenier à Sel de Semur, de la recette de Noyers, et grenier à Sel, des Chatellenies de Semur en Auxois, Montbar, et grenier à Sel; du grenier à Sel d'Arnay, de la Chatellenie de Montreal, du grenier à Sel de Pouilly, de la Chatellenie et grenier à Sel d'Avalon, Astour ne faisant qu'un seul office de recette, et avant moins on son rendu Compte particulier.

La Mairie de Semur amodié à Jean Labeul pour vingt Sols francs. Mairie. Labeu.

Perrenot Jaque de Semur Chev Surintendant de M. D. de Marcilly Sgr d'Avalon. Jean Bujot de Flavigny institué garde des clefs des portes dud. Flavigny par Lettres du 21. Janvier 1468. au

Lieut de Auguerren Souault Secrét. fit le Serment de maire de Lieutenant de Bailly d'Auxois.

Mre Phre de Joucourt Lieut. de Mgr le Mal de Bourg no Noble Sgr Linage de Chalon Sgr de Sormo.

Mgr le Cardinal d'Autun fit ses diligences au Spl de Mgr le Duc à peine d'excommunient de mettre la main ès biens des Mres Jean Aubert à son vicaire prestre et bastard, et de ses Fermiers et Ses biens. V. la Coutume de Bourg no

Le Ban des vignes de Vilers vers Montbard appartient à Mgr le Duc.

1469. 1470.

Du Compte Rend. de Daubenton pour l'année finie le Dernier Sept. 1470.

La Mairie de Semur a été donnée à Henry bastard de Choisy pour 4l. de rente. Mairie.

Pierre Mairet de Sucey les Forges a été annobli par Mgr le Duc, ensemble ses enfans et postérité mâles et femelles nés et à naître en loyal mariage par lettres données à St Omer au Mois de Janvier 1470. moyennant finance, qui fut taxée à l'arbitrage de Mgrs des Comptes, qui la taxèrent à 15 francs.

Mandés et Jugés aux Sieges de Bailliage du Duc, Semur en Auxois, et en la Cour de la mairie de Semur par le Maire de lad. ville au Prosit de Mgr le Duc.

Publication faite à Villeneuve le Roi des Mandemens obtenus du Roi à Semur par Mgr le Duc.

Deux grosses Couleuvrines de fer mises au Donjon de Semur pour la garde de lad. place.

1470. 1471.

Du Compte Rend. Daubenton pour l'année finie le Dernier Septembre 1471.

La Mairie de Semur a été donnée à Henry bastard de Choisy pour 4l. de Rente.

Jeanne femme de Pierre Testot de Semur fut condamnée par Mgr le Bailly d'Auxois et Son Lieutenant à souffrir mort, après qu'elle a eu été déclarée et prêchée par l'inquisiteur de la foi Heretique Ramasseresse, heretique, Idolatre, et hommicide.

Mandés contre des Sgrs de Chalon ayant été trouvés saisis de Sel de Mer.

Mre Eudes Sgr de Raigny

Mgr de Montagu Lieutenant de Mgr le Comte de Bourgogne Gouverneur de Bourgogne au Mois de Mars 1470.

Guillemin Soulemes de Chalon Substitut du Spl de Mgr le Duc au Bailly d'Auxois.

Mre Guill. de Thé Licentié en Droit Can. de Mgr le Duc, et Lieutenant gnal de Mgr le Bailly d'Auxois.

Agnès Prieure de St Légier de Foucheray, Seigneur de Grasbois et Jeanne femme Pierre Testot de Semur furent brulées et mises en Cendres après les gibets dud. Semur après avoir été prêchées et déclarées par l'inquisiteur de la foi Heretiques Ramasseresses, Sodomiques, Idolatres et hommicides, et Pierre Perreaul dem. à Marigny Sous Chât, lequel souffrit mesme Supplice par Sentence dud. Bailly d'Auxois.

Jean Batail Lieut. du Capitaine de Montreal.

1471. 1472.

Du Compte rend. de Daubenton pour l'année finie le Dernier Septemb. 1472.

La Mairie de Semur annoblie à Henry Bastard de Choisy pour 4l. de France. Mairie.

D'Amboise Agnès de Rougigny veuve de feu noble homme Jean de Chaney.

La clergie de la Marche de Semur admortie hucet francs.

Jacotte Marrin jadis femme de Mre Lancelot le Robert en son vivant femme de Huguenin gauchet. Ses biens furent confisqués, accusée d'avoir fait mourir led. Lancelot Robert.

Mre Jaques de Clugny chevr.

Mgr le Duc fit don à Jean de Molesme Ecr. en Mre des Requêtes de son hostel de la maison et lieu de Bressey sur Tille avec toutes les appartenances et dépendances dud. lieu, le 10e jour de Juillet 1472. la mestrie de la ferme de la Cherge et Liballanes en Bresse et Bugey.

Nobles Sgr Mre Simon de Chauvigny chevr Sgr de Blanay et Bazoches pension de 200 fr. chacun an sur les revenus du domaine de Auxois par Lettres de Mgr le Duc données à Bruges le huitiesme avril 1472. après pasques.

Nobles Sgr Mre Hugues de Chissey chevr Sgr de la Motte de Chissey Chr et chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de Auxois fut don de 200 escus Sol sur les biens de Jacotte Marrotte jadis femme de Mre Lancelot le Robert lochois à Mgr le Duc par confiscation à cause de meurtre et homicides que la dte Jacotte puis aucun tems a fait perpetrez en la personne dud. feu Mre Lancelot son Mari.

Jean de Mailly Escuier Capitaine du chatel de Montbart.

Mre Jaques de Clugny chevr Capitaine de Moyers et de Montreal.

Claude de Clugny Escuier Sgr de Menefarno Lieut. de Mre Jaques de Clugny chevr.

Pierre de Sarrigny Sgr de Bissy tenoit la chatellenie de Chatelgirard à la vie de Mgr le Duc.

1472: 1473.

Compte dud. Robinton pour l'année finie le dernier Sept. 1473.

La Maitrie de Semur admortie à Henry Dufaud de Chevigny pour 62 francs. Mars.

Mre Guillaume Barberon dem. à Montbart fut annobli par Mgr le Duc par ses lettres données à Bruges au Mois de Janvier 1473. pour lui ses enfans et posterité, Masles et femelles nez et à naistre en loyal mariage fut taxé à 20 l. de finance.

Noble homme Claude de Cordoses Escuier Sgr de Massy.

Noble Sgr Mre Cristan de Coulongeon, chevr Sgr de Soissey Chr et Chambellan de Mgr le Duc, en gouvernant d'Auxerrois eut Raymond Sgr de la Somme 200 fr. chacun an sur la recette de Auxois la vie durant par lettres données à Bruges les 27 Decembre 1472.

Jacques de Loges Escuier domestique de Mgr le Duc eut Soixante Livres de pension chacun an sa vie durant par lettres de Mgr le Duc données à Utrech sur Meuse les premiers Juin 1473.

Nobles Sgr Mre Hugues de Chissey chevr Sgr de Mimeure Chr et Chambellan de Mgr le Duc et Son Bailly d'Auxois.

Semerre assiegé par les ennemis de Mgr le Duc. Il se fit assembler de gens d'armes pour le Lever le Siege sous la conduitte de Mgr le gouverneur de Bourg. mes qui estoit à Chatillon au Mois de Novemb. 1473.

Dame Loyz de Laurent Dame de la roche du Marmaux et de Brin, veuve de feu Mre Pierre de la Palme vivant Sgr de Vieux.

Mre Antoine de Mont Saucan chevr Sgr de Massey pension de 400 Escus de Mgr le Duc.

Mgr le Bailly d'Auxois Lieut. de Mgr le gouverneur de Bourg.

Comparu Me Benault Sgt de Semur à Chatillon par ordre de hons hommes et Sages Mre Guill. de Bas Licentié en Loix, Lieutenant gral de Mgr le Bailly d'Auxois, Pierre Charreau Lieut. de Mgr le Chancellier de Bourg. me en Siege de Semur, et Jean Prignan Licentié en Loix qui de Mgr le Duc ont Bagage portes à Chatillon à Mrs les Deputés sur le fait des Comunes les Remonstrer et informer toutes les entreprises que faisoient journellement les gens du Roi sur les pays et Sujets de Mgr le Duc.

M.e Jean de Molesmes con.er et M.e des Mgr le Duc et M.e des Comptes à Dijon fist à Dijon par ordre de Mgrs des Comptes pour le Voiaiges des Termes des clergiez, ypreuuestés, Chatellenages et Mairies dud. Baillage le 26. Sept. 1473. au grand proffit de Mond. Sgr le Duc.

1473. 1474.

Compte dud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Sept.e 1474.

La Mairie de Semur amodiée à Benny bastard de Chaisy comme au plus offrant pour 25 fr. Mairie.

M.e Girard Royer docteur en Theologie chanoine de l'Eglize Cathedralle d'Auxerre eut quelque pension sa vie durant par lettres de Mgr le Duc de 18 Janvier 1472.

Jean guidas Grenetier du grenier à sel de Saulieu.

Imposons de quatre gros pour queue de vin et deux Solz tournois pour Livre de toutes autres denrées venues pour Mgr le Duc.

Cinq mil florins d'or fournis par les Bourgeois sur les Revenus et Recettes pour employer au rachat de Briscac.

M.e Jean Reginaldin Licentié en loix et Guillemin Pothier d'Aulon ypr.e Subotieus aud. Aulon d'ypr.e de Mgr le Duc au Baillage d'Auxois furent mandés par Mgr le Bailly d'Auxois pour les fais de la police de la justice dud. Baillage, et ord.a qu'il estoit necessaires de fest. aud. Baillage, ainsi qu'avoit esté mandé aud. Bailly par Mgr le Duc par ses lettres closes.

M.e Jean de la Grange Con.er de Mgr le Duc et Son procureur M.e des Comptes en la Chambre des Comptes à Dijon et Jean de Molesmes aussi Con.er et M.e des Comptes furent à Bar le Duc Les lettres de mond Sgr le Duc datées de Luxeul le 28.e Mars 1473. pour Besoigner aux Mgr le Président de Bourg.ne

Mgrs Prochanels et de Chissey Chev.rs Con.ers et Chambellans de mond. Sgr le Duc sur le fait de la levée et aides de 100000.tt Blanmans d'armement accordés à mond. Sgr le Duc par les gens des trois Etats de Leds pays de Bourg.ne aug.t lieu de Dole les Deputés desd. Etats comparurent, et aussi aucuns officiers de Salins, le fut deliberé des moyens de lever les deniers dud. aides en autre Maniere que par gabelles Sous le bon plaisir de Mond. Sgr.

Exigemis Levant Chouvy.

Gabelles et aucl. d'impôsts qui auroient Cours au Duché de Bourg.ne Terres d'outre Saone et ressort de St. Laurent pour le payement des 100000.tt Steuenans promises à Mgr le Duc abolies moyennant 68000.tt Steuenans, que les Etats dud. Comté de Bourg.ne promirent de fournir à Dijon pendant Six ans pour tous pays dud. aides accordés aud. Duc par les Etats de Leds pays pendant Six ans, à raison de 100000.tt par an.

Le Sgr de Villarnoul commandia pour Mgr le Duc au debat de Chatillon en Bazois au pays d'Auxerrois.

Les Bailes de Courtenot ayans Boeuf paturant Iriens pour chacun Boeuf vn boisseau auxine à Mgr le Duc.

Regnaut d'Aubenton fut ypresonnier auec sa femme et Ses Enfans, et mis au Donjon de Semur à la prison dud. Semur par les Commis du Roi, Mgle mais fut incontinent après reprinse par Mgr le gouverneur de Bourg.ne tellement que Ses comptes et papiers ayans esté pris et bridés, il fut deschargé de la rendition de Ses Comptes, qu'il avoit à rendre par Mgr Loys d'Amboise Evesque d'Alby Lieutenant du Roi en Ses pays de Languedoc, Duché et comté de Bourg.ne et ayant pouvoir du Roi. V. cy après au Compte de Jean Mistrecolles.

1474. 1475.

Compte dud. d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Septemb. 1475.

La Mairie de Semur annoblie à Perrin d'Ormes ipsius de St. Maurice.

Mre Jean de Molesme Con.er de Mgr le Duc en Mre de ses Comptes à Dijon mourut le 2e Janvier 1476.

Château de Marigny loüien donné de Mgr le Duc par ses lettres patentes données en son siege Devant la ville de Nuits le 29e Janvier 1477.

Guillt des Loges Lieuten de Chalon.

Sieges mis par les Français Devant le Chatel de Jaux proche Chalon.

1477 1478.

Compte de Mre Jean Mustrecolle Notaire & Secretaire du Roi, Receveur du Bailage d'Auxois par lettres données à Tours le 14e Novemb 1477 par la resignation de Regnaut d'Aubenton pour l'année finie le Dernier Sept. 1478. dit d'Aubenton ayant été Dechargé de Comptes des années 1476 et 1477. ainsi qu'est cy dessous.

La Mairie de Semur fut donné par le Roi à Henry Bastard de Choisy, qui l'exerça en fit exercer à son profit. dit Jan a fut verifié en la Chambre des Comptes, Mais la datte des Lettres & de l'année ne sont rapportés.

Mgr de Daubrecourt Bailly de Chaumont eut Don du Roi, du revenu de Montreal.

Mgr de St Liebaut Bailly de St Brice les moutier eut Don des chatel, ville, et Seigie de Montbart, gabelle du grenier à Sel, et exploit de justice depuis les 26. Sept. 1477 jusqu'au Dimanche après la feste de St George, que Mgr de Bourg s'entremit en dit terre, et jusqu'au 25. Juillet que Mgr le Mal de Bourg print la possession et joüissance de dit Seigie.

Nazaire d'Aubenton Maire de Semur nommé en l'article

de Mars fait par les Bourg Semur chacun an.

Jean Baudoin de Moutier St Jean Cabillon de Montbart.

Mre Jacques de Choisy Bailly de Auxois de Selana du parti contraire au Roi le Dernier Avril 1478.

Jean d'Aichet Lieutenant Bailly d'Auxois par lettres du Roi données à Selarmes le 25. Avril 1478. adressées au Parlemt de Bourg pour recevoir son Serment aux gages de Sept cents livres par an.

Mre Guillt d'Aubenton Licentié en loix Con.er et Advocat du Roi au Bailage d'Auxois aux gages de 25 lt

Mre Jean Signart Con.er du Roi, et son Pr au Bailage d'Auxois aux gages de 10 lt

Jean de Flugny Commis aux payemens de Mgr le Mareschal de Bourg me et de sa Compagnie.

Mre Jean de Chasal dit Mgr de Mornet Con.er et Chambellan du Roi, eut pension de 300 lt à lui ordonné par Mgr le gouverneur de Bourgne au Mois de Janvier 1477.

Mre Theod Baudon Licentié en Loix, et gouverneur de Chanceliers és pays de Bourg eut six vingts livres de gages.

Au Mois d'Avril 1478. aucuns Allemans et autres gens de guerre ennemis du Roi entrerent en la ville de Semur, pillerent la ville et prindrent des prisonniers. Nota que cy dessus au Compte de Regnaut d'Aubenton pour l'année 1477. dit ville fut déja prise.

Sauvigny assiegé par le Roi. La Bombarde, qui etoit à Flavigny y fut menée.

1478. 1479.

Compte dit Mustrecolle pour l'année finie le Dernier Sept. 1479

Mgr le gouverneur de Bourgne Bourgogne du Royaume de la

Chatellenie de Semur par Lettres patentes du Roi données à Senlis le 13. Juillet 1478. à la charge de payer 151 ll pour gages et emolumens et gages d'officiers de reservation Seulement 1.2. Sgr gouverneur de Bourg en Charolois d'un gros appellé Hermonge d'Epinac Sr de la Salle Capitaine de Semur jouissant dud. revenu pour tout Sieur gouverneur dans ledit Sgrie de Semur de laquelle Guenand Serait tenu de faire armer les Seing au Regis de Mgr le gouverneur au chatel dud. Semur, et Sept vingt livres par an pour Guill. haussecourt Capitaine de Noyers.

Nazaire de Chanton amodia la Mairie de Semur pour cinq francs. Mairo.

Pierre Guenan ecuier Sgr de la Salle Capitaine de Semur Sept vingt quinze livres trois Sols quatre Deniers à lui ordonnés par Mgr le gouverneur de Bourg.nois

Guill. de Chalecourt Capitaine des Noyers Sept vingt ll de gages.

Noble et puissante Dame Dame Catherine de Saugny Dame de Chaumont.

Guillaume de Clercant ecuier Bailliage pour recevoir de la prevosté, greffe et Tabellionages de Chanton par lettres du 15.e Juillet 1479. à la charge de payer les gages et emolumens, gages d'officiers, reparations de Maisons et autres charges ordinaires

M.re Jean de Barjentes villers Lieutenant general de Mgr le Bailly de Chanois.

1479. 1480.

Au Compte dud. Mustrecollet pour l'année finie le Dernier Septembre 1480.

La Mairie de Semur amodiée à ... dont on n'en pas rapporté le mandement le Recepveur de charge de 42 ll à la fin de Comptes il en fait mention que Nazaire de Chanton estoit Maire de Semur pour le Roi. Mairo.

1480. 1481.

Au Compte dud. Mustrecollet pour l'année finie le Dernier Sept. 1481.

La Mairie de Semur amodiée à Nazaire de Chanton pour 61 ll Mairo. Guill. de Bartenay Capitaine de Chanois.

1481. 1482.

Au Compte dud. Mustrecollet pour l'année finie le Dernier de Septemb. 1482

La Mairie de Semur amodiée à Pierre de Villers pour Cinquante Cinq francs. Mairo.

Guios Castevelles Dem.t à Semur.

Gilet de l'Empire Medecin du pays de Allemagne fut mandé par le Roi, et fut payé de son voyage.

Les Bedeaux de Bourbonnay, hauterache et Bailly furent de Sa charge du Roi de garde qu'ils doivent au Roi pendant six ans par Lettres de Mgr l'Evesque et Duc de Langres, Lieutenant du Roi en Bourg.nois du 4.e oct. 1481. Pierre d'armes Lieutenant de Mgr le Bailly de Chanois.

1482. 1483.

Au Compte de deux Sesquis Recepveurs tant de l'ord.re que de l'extraord.re du Bailliage de Chanois pour l'année finie au Dernier de Septembre 1483. par Lettres Patentes données à Amboise le 26. Septembre 1483.

La Mairie de Semur amodiée à Noble homme George de

Ste Vanne Louvier comm au plus offrant pour 46 fr. Hom.

La Clergie de la Mairie de Semur amodiée six gros.

Jean de Blond Chatelain et sportier de Semur installé au dit office par Mgr le gouverneur de Bourg me par la resignation de Thelais Reynault dit Soisse herault d'armes du Roi aux gages de 12 tt Seauvis 12 tt comme Chatelain, et 10 tt comme portier.

Guill. de Malescourt Capitaine de Semur.

1483 1484.

Le Compte dud Pesquet pour l'année finie le Vendredi Septembre 1484.

La Mairie de Semur fut amodiée à Georges de Ste Vanne pour vingt sept livres Mairo.

La Clergie de la Mairie de Semur amodiée à Jean Fourot pour six livres Tournois.

Mandés assignés aux assises de Montbart et Avalon.

Les Maieur de Semur condamna au feu un part. pour Crime de Sodomie, et Juliera le Criminel, ainsi qu'en accoutumé au Lieutenant gnal du Bailly d'Auxois pour le fait brulter ce sonne jumens avec laquelle il avoit commis led. Crime. De fut l'execution faite suivant les ordres du Maieur dud. Semur, ainsi qu'est accoutumé aux frais du Roi.

1484. 1485.

Le Compte de Jean Vautrollier Con. du Roi, Receveur ord. et extraord. du Baillage d'Auxois pour l'année finie le Vendredi Septembre 1485 par Lettres patentes du Roi données à

Dijon le 7 Nbre 1484. Confirmatives de celles de Jean Sgr de Baudricourt Lieutenant pour le Roi, et gouverneur en Sa Pays de Bourg ne Rethel, et Comté, Chasrollois, Maconnois et Auxerrois. Donnée à Villemandeur le 10 Oct. aud. an Sur la resignation de Loys Lesques.

La Mairie de Semur amodiée à George de Ste Vanne pour 40 tt

Mgr de Baudouille Maél de Bourg ne jouissoit du revenu de Exploits de justice de la prevosté de Montbart de Son autorité, quoique le Roi par Ses Lettres patentes eut declaré que les Sauvetés et Rabellemages n'estoient compris és Dons que lui ou Ses predecesseurs auroient fait, Sinon qu'led. Lettres de Dons n'en fut faite expresse et especiale mention, Dequi n'est pas és Lettres du Don fait dud. Montbart à Mgr le Marquis de Baudouille Rothelin Maél de Bourg ne Sur quoi Soit memoire.

Assises tenues à Semur le Duc.

Jean Roias condamné en 30 S. d'amande au Siege ord. de Semur.

Le Pro du Roi au Baillage d'Auxois estoit requerant en la Cour de la Mairie de Semur, la estoit question de Condamnation d'amandes, ainsi qu'est ce reconnoit par tous les Comptes, mesme du temps des Ducs de Bourg ne pour lesd. Ducs.

Pierre Soinfes Ecuier Sgr de Charrigny prosecutoit led. heritage Scitué à Bally affranchi par le Roi Jean au profit de Girard le grand pour lui et Ses hoirs descendans de Son corps parmi payant deux livres de Cens chacun an, lesquelles heritages furent tenus depuis par Pres de Montbl et par Ses ayeuls et hoirs, qui les remirent aud. Pierre Soinfes, lequel les reconnut et Confessa les assignes pour en vuider Ses mains au profit du Roi, ou montre qu'il fut procedé dud. Legrand, à quoi il fut condamné par Defaut en la Chambre des Comptes,

dont il appella au Parlement, où la procez n'a esté jugé.

Le Receveur rendit Compte de la Chatellenie de Semur par son Compte particulier.

Jehan Nicolas Chr. du Repos M. d'Hostel de Marcilly lez Cha-lon, Ordre de Cisteaux, Diocèze d'Autun.

L'Abbaye de Bassou, ordre de St. Benoist au Diocèze de Langres.

Jean d'Echevy Escuier Sgr de Verneul, Chr. Chambellan du Roi, Bailly d'Auxois.

Chrs Grignart Chr. du Roi, et son Pr. au Baillage d'Auxois, par la mort de Jean Grignart son Père, qui mourut.

Jean Dijon de Flavigny garde des Clefs des portes du lieu pour le Roi, aux gages de cens Sols.

Mgr de Baudricourt gouverneur de Bourg no eut 1000 ll de gages et pension par an du Roi.

Jean Gayant Lieutenant gnal de Seguttenay Prevost des Mareschaux de France en Bourg no informa contre George de Ste James homme de guerre sous la charge de Mgr le gouverneur de Bourg no à cause de certains excez, violences, voyes de fait et autres Entreprises faites à l'encontre et à la personne du Lieut. du Bailly d'Auxois en delivrant les femmes du Roi au lieu de Mons St. Jean, ce fit son possible à l'apprehender au corps et ses biens, le tout à la poursuitte de Mgrs des Comptes qui lui en auroient donné la Commission, après en avoir Communiqué avec Mgr de la Roche, Mgr le Second Confidera et autres officiers du Roi.

Jean Saumaise, (Salmaise) Clerc fit plusieurs Copies de Mandemens pour le service du Roi, et autres pieces.

Mgr de Baudricourt gouverneur de Bourg no fit Verification des 12 ll sus 60 à George de Ste James à quoi il avoit amodié

La Mairie de Semur, dont il n'avoit tiré aucune chose du Revenu, à cause des mortalités de peste et famines en ladite année par Lettres du 16 Cbre 1485.

Charles Bernard Lieut. gnal de Mgr le Bailly d'Auxois

1485. 1486.

Compte dud. Vautrollier pour l'année finie le dernier Sept. 1486.

La Mairie de Semur amodiée à Geoffroy Brandon Escuier dud. Semur pour 40 ll

La Clergie du Baillage d'Auxois amodiée à Jean Fourot de Semur avec le Sceau du Scel pour 250 ll par an.

La Chatellenie d'Avalon amodiée à Antoine de Vergy dud. Avalon. Epices tenues à Avalon les 27 Juillet 1486.

Jean Gillain Escuier Sgr du Fay Lieut. du Capitaine d'Auxonne

Le Lieutenant gnal du Bailly d'Auxois, Avocat, Substitut du Pr. greffier et autres officiers du Baillage de Semur furent à Avalon fet information de certaines justices et Seigneuries patibulaire Prise et Exigé par le Sgr de Braellet en la justice et Seigneurie du Roi, en après Cbatie et mise par terre.

1486. 1487.

Compte dud. Vautrollier pour l'année finie le dernier Septembre 1487.

La Mairie de Semur amodiée pour l'an dud. Compte à Geoffroy Brandon Escuier dud. Semur pour 60 ll

1487. 1488.

Compte dud. Vautrollier pour l'année finie le dernier Septembre 1488.

Lettres patentes du Roi données à Chateaubriant le 22 Cbre 1487. adressées à Mgr de Baudricourt chr de l'ordre du Roi et gouverneur des pays Duché et Comté de Bourg no et à Mgrs des

Comptes, par lesquelz il donne à Vosse Chevrier Bourgeois ord.re la Mairie de Semur à main ferme pendant cinq ans pour le prix de 26.ll chacun an.

Simon Robelin Mr Royal fut condamné en 10.s d'amende Sudemens au procès du Roi pour avoir signé un Sauve passement, et attendu la pauvreté, et eu Egard à son Age on a passé punition corporelle comme d'avoir esté mitré en lieu publique à Semur pendant que l'on faisoit vne procession générale et aussi qu'il en a tenu prison. fol. 19 Journal dud. Comptes.

Foires à Montbar, vnzy le dic et Lundi.

Lieutenant de Mgr le Bailly au Siege d'Semur.

Mre Bertrand Fortier chr Sgr d'Chateauvenant, Con.er Chambellan du Roi et son Bailly d'Auxois par lettres patentes Données à Rouen le 29 Novemb. 1487 par la resignation de Jean d'Aschey Escuier Sgr de Bretueil Con.er et Chambellan du Roi presta Serment au Parlement le 7.e Decemb. aud. an auquel gagea 8. Sept vingz Livres par an. Veriffié par Mgrs des Comptes.

Les Etangs d'Sl Eufraigne et Masseneé appartenans au Roi.

Le Roi vend à Jean Louis Clerc Dent à Semur 100 fr. Sur le prix de l'amortiçon de la Clergie du Baage dud. Semur par lettres Données à Paris le 12.e Jeurier 1487.

Mgr d'Auxois d'Autun fit publier vn Excommunicam.t contre ceux qui empeschoient sa jurisdiction.

1488. 1489

Compte dud. Vautrillier pour l'année finies le Dernier Septemb. 1489.

La Mairie de Semur à Vosse Chevrier ainsi qu'il en fut au compte precedent.

Georges de Ste Jame, Jehan Sgr des Grefigny, mediateur de la Croix des laines, agneaux, Chevreaux, Toisons pelées et des laines portans, paissants, et Estans par les Bornes du Baage d'Auxois pour huit Livres.

Declaration du

Declaration du greffier du Baage d'Auxois au Siege d'Autun qu'il n'a pas accoutumé d'Exiger aucunes Commandes aud. Siege mre de Mgrs et Sers les Causes Surprocurus restituttes jusque'on Dom, et autres estans en Droit sans Decredeé, adjugeé et vuidées és Assises d'Auxois Mgr le Bailly d'Auxois au refson du Siege Dud. Chalon, et non pas aud. Siege ord.re Regles Assises le greffier en chef a la charge.

Mandés adjugéé au procès du Roi en la pers de la Mairie de Semur par le Maire Dud. Lieu ou Son Lieutenant.

L'Abbesse de Bracon declara que le Sgr de Sombernon avoit les Titres d'Son Abbaye, Regle elles ne pouvoit retirer de lui.

Frere Pierre d'Ligny Religieux Chambrier d'Monstier St Jean, ordre de St Benoist.

Frere Nicolas L'Abbé Bachelier en Theologie grand Prieur Moistier d'Monstier St Jean.

Mre Guy de la Baulme chr Sgr de la Roche du Flameau, avoit 300 francs d'pension du Roi.

Claude Vaud Marchand à Semur. Inquenin Duretour Maçon.

Mre Gauthier Brocard Lieut. gral de Mgr le Bailly d'Auxois.

Mre Lambert Borgars ppr au grand Conseil du Roi.

1489. 1490.

Compte dud. Vautrillier pour l'année finies le Dernier Septemb. 1490.

La Mairie de Semur amodiée à Asomt homme de Loy Mre Etienne Billeney Licentié en Loix Dom.t aud. Semur pour 30.ll Suivant l'Ord.ce de Mgrs des Comptes Escrite Sur Semblable article d'Auxois precedens Comptes, quoiqu'a Mairie Serve d'année à autre non obstant les Lettres obtenues par Vosse Chevrier.

Bastien Lopiart Clerc de Mont St Jean Mediateur du Tabellionage d'Arnaux.

Perrin de Pressles Lieutenant de Chalon du Bailly d'Auxois.

Mre Jaques de Poitiers Sgr de Rochefort.

1390. 1391.

Au Compte dud. Vautroillié pour l'année finie le dernier Sept. 1391.

La Mairie de Semur fut deliurée à Me. Esme Poillenay Licentié en Loix hôant dud. Semur pour la Somme de trante liures pendant l'année du pnt Compte suivant les Lettres de Mgrs des Comptes du 10e. Sept 1490. Signées P. Rauiet à Mgr le Bailly d'Auxois Maire.

Jean Jacotot de Aubigny Lez Sombernon fut condamné en 40tt. d'amandes pour auoir fait fer. certaine faux Contraux.

Frere Nicolas de Marmaigne Abbé du Repos N. D. de Marcilly.

Frere Ferry de Cussigny Secretain et Prieur Cloistrier de Moustier St. Jean.

Noble homme Claude de Charenton Sgr de Trezy Lieutenant du Donjon de Semur.

Guill. de Partenay Sgr de Poinssy Capitaine du Donjon de Semur.

Charles de St. Seigne Escuier Sgr dud. Lieu eut les 40tt. de l'amande adjugée contre led. Jacotot par lettres du don de Mgr de Baudricourt gouuerneur &c.

Regnaut Gobillon de St. Ligier de Foucheray Danny pour ses demerites.

Causes estant aux assises de Montbart euoquées en la Chambre des Comptes de Dijon par le pr. gnal du Roi.

1491. 1492.

Au Compte dud. Vautroillié pour l'année finie le dernier de Sept. 1492.

La Mairie de Semur amodicé a Me. Jean de Semur pour 61tt. Maire frere Pierre d'aligny Abbé de Moustier St. Jean naquere Chambrier de lad. Abbaye.

Me. Nazaire d'Aubenton Licentié en Loix, Lieutenant à Aualon de Mgr le Bailly d'Auxois.

Antoine Le Baul Clerc et greffier aud. Aualon dud. Baage d'Auxois. Jugement du Maire de Semur contre un part.er qui fut fustigé par les Carrefours dud. Semur, ayant le Criminel esté deliuré au Preuost dud. Semur pour fer. faire l'execution.

1492. 1493.

Au Compte dud. Vautroillié pour l'année finie le dernier Septemb. 1493.

La Mairie de Semur amodicé à Me. Pierre Ferrand Licentié en Loix et en decret demeurant aud. Semur pour 40tt. Maire.

Huguenin Boussemie de Semur fermier de la traitte des Laines pour 12tt. 10s. Etienne Saumaise dem.t a Semur.

Frere Pierre d'Aligny Abbé de Moustier St. Jean eut la Jouiss.ce des fruits de la Chambrerie de lad. Abbaye par arrest du Parlement de Dijon.

Regnaut Daguin Lieutenant de la Chan.rie de Semur.

Me. Nazaire d'Aubenton Con.er du Roi et Lieutenant au Siege et ressort d'Aualon de Mgr le Bailly d'Auxois.

Mgr. Me. Nicolas Bousseau Sgr de Barjon, Con.er du Roi, et premier Me. en sa Chambre des Comptes à Dijon fut enuoyé vers le Roi pour le fait des greniers à Sel du duché de Bourg.ne et aud. affaires Concernant son Seruice.

1493. 1494.

Au Compte dud. Vautroillié pour l'année finie le dernier Sept. 1494.

La Mairie de Semur amodicé à huguet Cheurier dud. Semur pour 72tt. Noble homme Jean de Longueual dem.t à Aualon amodiateur des Exploits de Justice de la preuosté dud. Aualon.

Comes de Chantepinot dessus à Cortemolle les Montreal amodiateur dud. amendes et explois de justice de la Prevosté dudit Montreal.

Jean Fornault de Gorbois fit bastir un hospital à gorbois en lad. année.

Frere Regnier Abbé Prieur Conventuel de Moustier St Jean.

Jorne antenne d'Estrainuelle Chambrier de Monastier dudit Moustier St Jean.

Item de Snasles Lieutenant à Semalon de Mgr le Bailly d'Auxois.

Item le Bourg Pr. de Mgr le Bailly d'auxois de ses publics que Jardin Pr. de Mgr de Baudricourt Maal de France gouverneur de Bourgogne de Champagne des villes et Chastiaux dud. Dijon, qui ont accoutumé toutes prelats, chapitres gens d'Eglize, nobles tenans fiefs du Roi et Mgr le Duc de Bourgogne à venir à la bien venue de leur Seigneur et Souverain Sgr festes Soient et Comparent au lieu de Dijon le 16e Jour de Juing 1494 ie Jeudi les nobles en personne, et les dits Prelats, Chapitres gens d'Eglize en Chambre à nombre Suffisant et accoutumé en tel cas ainsi que le Roi les veult et mande par ses Lettres adressées à mond. Sgr le Gouverneur.

Guill. Rabuteau à Maire de Noyers.

1494. 1495.

Ou Compte

dud. Vautrollier pour l'année finie le Dernier Sept. 1495.

La Mairie de Semur amodiée à André Bertrand dud. Semur pour 31. lt Maires.

Toutes les cops à Semalon, dont il vint querelles entre les bourgs Condamnés en 15 lt d'amendes.

Jean Rouxe garde des clefs des portes de la ville de Flavigny par lettres de Mgr de Baudricourt gouverneur de Bourg nouv. vacant par le decez de Jean Dijon.

Baudouin de Jonc Lieut. du Capitaine de Semur. Mgr de Corbeil Capitaine.

Me Jehan le Lizure Licentié en loix Con.er du Roi.

La prison du Roi à Dijon appellée la Maison au Singe.

1495. 1496.

Ou Compte

dud. Vautrollier pour l'année finie les Dernier Septemb. 1496.

La Mairie de Semur amodiée à André Bertrand dud. Semur pour 31. lt Maires.

Noble homme Claude Dubois Sgr du Rousset les Cravant le Duc.

Noble homme Antoine de Dollans Capitaine de St Thury.

Me Sigismond Granteley procu. des St Jean de Semur.

La Mte grange de Cervois appartient au Roi.

1496. 1497.

Ou Compte

dud. Vautrollier pour l'année finie les Dernier Sept. 1497.

La Mairie de Semur amodiée à Jean Maistre Jean dud. Semur pour 30. lt Maires.

Noble homme Jean les Nobles de Cravant le Duc.

Me Guy de Lubenton Licentié en loix Con.er et Advocat fiscal du Roi au Bailliage d'Auxois par lettres patentes données à Dijon le 16 Decemb. 1496. par la resignation de Me Guill. de Lubenton son pere presta Serment entre les mains du Bailly d'Auxois. gages 25 lt par an.

Jean Saumaise receveur et payeur des gages et soudes des gens d'armes etablis à la monstre pays pour la garde des places et Chateaux du pays de Bourgogne.

Item Sayve Clerc extraord.re en la Chambre des Comptes.

Me Nazaire de Lubenton Licentié en loix et Lieut. au Siege d'Auxois de Mgr le Bailly d'Auxois. Mgr le Duc retirée pris possession de la terre de Noyers en l'an....

1497. 1498.

Compte Dud. Vauthiller pour l'année finie le Dernier Septembre 1498. aud. office d'Esc. Confirmé par Lettres patentes du Roy données à Compiegne le 8e Juin 1498.

La Mairie de Semur amodiée à Jean Mre Jean Dud. Semur pour 35 l. Mairie.

Les amandes et exploits des jugeries de la prevosté de Vallon à Noble homme Adrien de Manzelet Escuier Sgr de Lezery pour 5 ans par lettres patentes du Roy pour en jouir pendant lesd. ans à la charge de fournir chacun an lad. Somme.

Mre Phes Brocard Licentié en loix Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxois.

Jean Jean de Bobbe Prieur Doyen de Moustiers St Jean.

Mre Bertrand Forbes chev. Sgr de Chatelmenart, Conr. et chambellan du Roy confirmé en l'office de Bailly d'Auxois, et par ses lettres datées à Compiegne le 8e Juin 1498. presta de nouveau serment au parlement le 16e Juillet aud. an.

Mre Pyi d'Aubenton Licentié aux Loix Con. du Roy et son Advocat au Baillage d'Auxois fut confirmé aud. office.

Mre Phes Prignart Bachelier en Decret Con. du Roy et son Proc. aud. Baillage fut confirmé aud. office.

Le 14e May 1498. Se fit à Semur en l'Eglise N. D. la Ceremonie de l'Obsequies du Roy Charles, en suivant attachés aux piliers de lad. Eglise des Escussons en papier aux armes du Roi.

1498. 1499.

Compte Dud. Vauthiller pour l'année finie le Dernier Septemb. 1499.

La Mairie de Semur amodiée à Jacques Chevrier pour 35 l. Mairie.

Me Jean Chari de Dijon pour avoir parlé contre la Majesté royale, ainsi qu'il est contenu aux informations pour ce faites, fut condamné en 20 l. d'amende.

Jean Caietain Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxois au Siege de Vallon condamna en six livres 15 s. d'amende avec Femme d'Avalon pour des folles paroles et atroces injures dites contre la personne d'haml. homme ed Sage Me Blaise d'Abentor Licentié en Loix Lieutenant de Mgr les Bailly d'Auxois au Siege de Vallon. J'ai mis cet article pour montrer que les Bailly d'Auxois instituent tel qui bon leur semblait pour Lieutenant à Vallon et pour tel tems.

Fol. 54. Cournon, Guill. Jean Henry, et Huguenin Dodin de Pouhey hommes francs liges et abonnés du Roi. Jean Moreau de Flavigny les temoins en prouve pour lad. franchise.

Dan en a vierban de Baage d'Auxois publiés par Mgr le premier mois de Doucy.

Traités passés entre les gens du Roi et Mgr de Vergy publiés au Mois de May 1499.

Ornemens achetés pour la chapelle Ste Marie au Perron Vermeil, où se dit tous les jours messe pour le Roi et les Ducs de Bourg. ses predecesseurs; lesd. ornemens achetés par ord. de Mgrs des Comptes du 3 Janvier 1499. Chasuble de Drap damas Vermeil garni d'orfroys. Estolle et Manipule, un Missel en papier de Lettres d'Impression. trois aubs, trois nappes, trois Serviettes.

1499. 1500.

Compte Dud. Vauthiller pour l'année finie le Dernier Septembre 1500.

La Mairie de Semur amodiée à Jean Mre Jean Dud. Semur pour 35 l. Mairie.

Mgrs les Comptes firent publier la deliurance des fermes du Daᵍᵉ d'Auxois par aucuns tenans la Chambre des Comptes a Dijon à cause de la peste, qui estoit à Dijon au 1er octobre aud. an.

Mre Mazain d'Abenton Lieut. gnal du Daᵍᵉ d'Auxois.

Nicolas Soneau fermier de la clergie du Daᵍᵉ d'Auxois au Liege d'Semay le duc.

La despense de la tenuë des assises tenuës par le Lieutenant gnal au Daᵍᵉ d'Auxois Sepremois sur les amandes qu'il adjugeoit. Sᵍᵉ du Roi au Siege d'Semay le duc.

Noble homme Pierre Bonfils Sgr de Charigny autrem des-cendu en biens feu Phes de Montot, et de la femme feu Girard le grand de Velley, doit chacun an deux liures de Cire à la recette du Daᵍᵉ d'Auxois, à cause de l'affranchissemt fait par le Roi Jean aud. Girard le grand des certains heritages scitués audit Velley declarés aux Comptes precedens, lesquels led. Pierre Bonfils auoit tenu, regl ne voulant payer led. deux liures de Cire disans en auoir esté deschargé par lettres patentes du Roi Charles verifiées par Mgrs des Comptes le 27e d'auril 1397 par lesquelles S. M. loue, Ymologues et ratifie l'eschange et permutation faite entre Mgr le Marquis d'Rochberg, Maal des Bauq nes tenementiers de la Sgrie de Saumaise pour Sa Mte le Roi Louis XIe, par lequel eschange led. Sgr marquis donne en affranchis certaine rente ou cense en valeur de 13 fr. ou enuiron scize à las Sgrie de Saumaise, et deux liures de cire dues au Receueu d'Auxois, en quoi il estoit redeuables à cause desd. chenances, Mex, Maisons, prés terres, vignes, et autres choses alors appartenans en lieu et territoire de Velley Daᵍᵉ d'Auxois, en recompense led. Sgr de Charigny bailles, laisse et transportes aud. Sgr Marquis plusieurs rentes censes, et deuoirs en Dedans led. Sgrie de Saumaise, et Semeure homme feodal dud. Sgr Marquis en ses successeurs Sgrs

dud. Sgrie de ce qui tient en icelle, que pareuant il pretendoit tenir en franc alleu. Soit notté que sur cet art. Mgrs des Comptes ordonnerent aud. Receueu de rapporter les vidimus des lettres d'eschange et arrest de verification d'icelle en la Chambre des Comptes, et jusqu'à ce ordonnerent que led. Receueu ne chargeroit en recette desd. deux liures de Cire, ainsi qu'auoit par cy deuant esté ordonné aux Comptes des annees 1497 et 1498. Soient veus les Comptes precedents, où l'on pretendoit que les de Charigny ne pouuoit proposer les heritages scitués aud. Velley, d'autant qu'il n'estoit defendu Dud. Girard le grand.

Jrenee Jean L'abbé Prieur Clostrier de Monstier St Jean.

Jean Berthelot Clerc Dem. à Semur institué juge de la preuosté dud. Semur par lettres patentes du Roi donnees aud. Semur le 1er Juillet 1499. aux gages tels, qls seroient ordonnés par Mgrs des Comptes à Dijon, verifiés par eux le 19e Sept. suiuant à Rouuray à cause de la peste, qui estoit à Dijon aux gages de 10ll par an. Presta le Serment entre les mains du Bailly d'Auxois.

Mre Jean Soillenay licentié en loix Dem. à Semur institué juge de la preuosté d'Aualon par lettres donnees aud. Semur le 21 Juillet 1499. aux gages qui seront taxés par Mgrs des Comptes verifiées à Rouuray à cause de la peste, qui estoit à Dijon par led. Sgrs des comptes, qui ordonnerent 25ll de gages chacun an aud. Soillenay le 19e Sept. aud. an. presta le Serment entre les mains du Bailly d'Auxois.

Jaques de Montbart institué juge ordre de la preuosté de Montreal par lettres donnees à Semur le 21. Juillet 1499 aux gages des Rois Liures suiuant l'arrest de verification de la Chambre des Comptes seant à Rouuray à cause de la peste à Dijon. presta le Serment entre les mains dud. Bailly d'Auxois.

Mgr le Chancelier se trouua à la tenue des Etats de Daᵍᵉ en led. armee.

Les assises de Montbart furent tenues à Viserny, d'Avalon à Roumay, et d'Arnay le Duc à Vouilly à cause de la peste, sur les amendes, qui estoient adjugées par le Lieutenant gnal du Bailliage d'Auxois.

1500. 1501.

Compte qui Vautrailler pour l'année finie le dernier de Septemb. 1501 rendu par Jeanne Chevrier sa femme, et Noble homme Jacques Chevrier Curateur de leurs fils aud. Vautrailler et de lad. Chevrier.

La Mairie de Semur amodiée à Jean M.e Jean pour 30.tt

Noble homme Guiot Arnol Seign.r de Jean, Sirrez et Claude Arnol Demt à Marcilly les Avalon, et dam.le Stelle sa femme furent condamnés en amende, qls mespriserent payer à cause de pauvreté.

Jame Crisse de Precy, veuve de feu M.re Bertrand Sothier en son vivant Bailly d'Auxois mourut à Semur le 8.e Janvier 1500.

Haut et puissant Sgr M.re George de la Trimouille Chev.r Sgr de Vernelle, de Sracy et de Sercelles Con.er premier chambellan du Roi en Dauph.né et son Bailly d'Auxois par lettres patentes du Roi données à Loches le 13.e Janvier 1500. fut les sermens au Parlement le premier de Mars aud. an en Segnie Pl. de grandes prd. exposition dud. office à Semur le 8.e dud. mois de Mars et an, verifiées en la Chambre des Comptes le 2.e Mars aud. an.

Jean M.e Jean institué premier d'Auxerre par lettres patentes données à Orleans le 21. Juillet 1499. aux gages de 30.tt suivant l'arrest de verification de la Chambre des Comptes du 19 Mars 1501.

Jean D'Aubert et Jean Chalemeaux fermiers du Tabellionage d'Avalon.

M.e Richard Machecoe Con.er du Roi M.e des Comptes à Dijon fut avec Mgr Jacques de Pontarlier Sgr d'Echannay visitter les chatel et Berjon d'Semur, pour ordonner les reparations necessaires.

Josse Chevrier fourrier ord.re du Roi le chatelain d'Semur fut le terme dud. Semur par ordre de Mgrs des Comptes.

M.e Phes le Clerc Licentié en Loix Con.er du Roi, et M.e Edouard.e en la Chambre des Comptes vint à Semur en la dite Chambre, suivant les Lettres de Mgrs des Comptes pour assister à la Delivrance des Formes du Bailliage d'Auxois, qui se faisoient auparavant par le Bailly et autres officiers dud. Bailliage; Mais la Chambre obtint du Roi lettres patentes pour les fd. à cause que les d. officiers en abusoient. V. les Comptes precedents.

Jean Ponsin Substitut du Pr.r d'Roi sur les Domaines et finances de Daup.né

Les Parlem.s de Dijon tenus cette année, par lequel le sel fut vendu au grenier à sel de Semur en Briennois à autel prix le moindre, que celui, qui avoit été donné par Mgrs des Comptes, qui envoyerent sur les lieux fd. information de lad. Contravention au Mois de Novemb. 1500.

Plusieurs hommes et Sages M.e Pierre d'armes Substitut du Procureur du Roi au Bailliage d'Auxois.

Noble homme Edouard de Com Louvet et garde des prisons du Chatel de Semur.

Jaques Saulnier prisonnier à Dijon à req.te du Procureur du Roi sur les Domaines et finances.

M.re Bertrand Sothier Lieutenant gnal du Bailly d'Auxois tint les assises à Montbart assisté des Procureur Receveur, greffier et autres Con.ers du Roi aud. Bailliage en l'hotel

de Vaux d'Aubenton le 6. Decemb. 1500. Le Despenses de 11 tt 18 s
fut rayée par les Recteurs sous les amendes.

Led. Recteur paya 82 tt 9 s 3 d que lui furent rayés en son
Compte, pour la Despense faite par noble et puissant Sgr Mre
George de la Trimoille Sgr de Vrouille, Bailly d'Auxois et plusieurs
Nobles et gentilshommes, et aux officiers du Roi au lieu de Semur
à la premiere et nouvelle venue et prise de possession dud. office
de Bailly aud. lieu en tenant les premiers jours les 8 de Mars
1500.

Led. Sgr de la Trimoille fut à Avalon tenir ses premiers
assises les Vendr. 11 et Mendred. 12. Mars 1500. assisté de ses
Lieutenans gnal, Local, spnd Recteur et aux officiers et Conseil
du Roi aud. Duché d'Auxois en tenant lesquelles Semurons
de vers lui pour eux les nouvelles et bienvenues, led. Sgr de
Villarnoul, Chastelain de Lisery et plusieurs aux nobles de reson
dud. Avalon, et fut Despensé aux lieu en prenant les dites assises
17 tt 16 s 3 d Et par parties fut rapporté, attendu, que la Despense aura
été faite en tenant lesd. assises aux Defaultes aud. Recteur et
ses Successeurs ne plus grand diligence telle excessive
Despense, à peine de radiation.

Led. Sgr de la Trimoille fut à Semur en Auxois tenir ses premiers
assises les Mardi 16. et Mercred. 17. de Mars 1500. assisté des
dits Lieut gnal, Local, Advocat, spnd Recteur, greffier, et plusieurs
aux officiers en Conseil aud. Duché d'Auxois au nombre de
vingt quatre Chevaux, auxquelles assises furent aussi prés led.
Sgr de Courbeton, d'Arcenay, et plusieurs autres gentilshommes
du quartier dud. Semur; En tenant lesquelles assises fut Despensé
31 tt 8 s 2 d Vaglo Somme fut rapporté au Compte, comme celle cy
dessous.

Led. de la Trimoille tint ses grands jours à Semur le 21 d

Juillet 1501. et fut Despensé par lui et ses aux officiers dudit
Duché en la Maison dud. Recteur, où il estoit logé 21 tt 6 s 2 d
le plus grand chevaux, qu'avoit led. Sgr, Vaglo Somme fut
passée aux Comptes.

1501. 1502.

Ou Compte Dud. Vautrollier pour l'année
finies les Dernier Septembres 1502.

La Maison de Semur amodiée à Jean M. Jean pour 30 ff par
an, et en suivant les Lettres de Mgrs des Comptes.

Frere Laquerbeau Prieur Claustrier de Moutier St Jean

Haut et puissant Sgr Mre Georges de la Trimoille, chev Sgr de
Vrouille, de Vitry et de Courcelles Con 20 et premier Chambellan du
Roi en Duché nre et son Bailly d'Auxois avec sept vingt francs
d'Eagages par an, Vaglo Mre Razais de Lanton son Lieutenant
pour la quarter partie, pour la Despense dud. office de Lieutenant
dud. Bailly.

Mre Claude de Raigny chev Sgr dud. Lieu avoit 120 tt de pension.

Robert de Suriame Bastard de Raigny 60 tt d'pension.

Nobles hommes Raoulin Dijon Escuier Lieutenant de
Capitaine du Donjon de Semur.

Etienne Jacot Charpentier à Semur; Guion Cocurdevoy de
Nicey vendeur de Chaux, ou Beaufournier.

Led Sgr de Montillot faisoit plusieurs entreprises sur la
Justice du Roi et son Domaine au lieu de Maigny la ville.

Guillaume Forestier Sergent royal.

Assises Tenues à Montbard par le Lieutenant gnal et
autres officiers du Duché d'Auxois.

1502. 1503

Au Compte pour l'année finie le dernier de Septemb. 1503.

La Mairie de Semur amodiée à Me Jean de Chaugy pour 95tt

Noble Sgr Jean Dubois Sgr de Posanges fut condamné en 100tt d'amande pour avoir battu un homme du Roi d'Arnay sous Vitteaux et en 55tt pour avoir empesché un Sergent de fes. ses Executions.

Noble Sgr Mre Claude Poinsot chev. Sgr d'Equilly fut condamné en 200tt d'amande pour plusieurs excez par lui Commis à la personne du Prevost de Pouilly.

Jours tenus à Avalon par Jean Coitant Lieut. aud. Lieu pour Mgr le Bailly d'Auxois Me Pierre d'Armes Substitut du procureur du Roi aud. Baage.

Frere Jean de Bebbe prieur Cloitrier de moustier St Jean.

Jean Berthelot Clerc demeurant à Semur juge de la prevosté dud. Semur.

Hugues de Rabutin Sgr d'Epiry avoit 100tt de pension du Roi.

Le Roi ordonna qu'on lui envoiroit par declaration les noms des nobles et feaux du Baage d'Auxois, et quels services ils sont tenus lui rendre à cause desd. fiefs.

Ban et arierban publié aud. Baage suivant les lettres Escrittes par Mgrs des Comptes au Bailly d'Auxois, suivant Certaines instructions, qls en avoient receues du Roi.

Girard Feuret Mari de la fille dud. Vautroillier Comptable.

1503. 1504.

Au Compte d'Hugues Contant Commis à la recette du domaine d'Auxois par Mgrs des Comptes pour 10 Mois six jours finis au dernier jour du Mois d'Aoust 1504.

On rendoit Compte par un volume separé de la Chatellenie de Semur.

La Mairie de Semur amodiée à Me Jean de Chaugy pour 56tt

Honnt. homme et Sage Me Bertrand de Montagu Lieutenant de Noble Sgr et Sage Mgr le Bailly d'Auxois au Siege d'Avalon.

Assises tenues à Avalon par honnt. homme et Sage Me Nazaire d'Aubenton Licentié en loix, Conr. du Roi Lieut. gnal de Noble et Sage Mgr le Bailly d'Auxois le Mardi avant la Conception N. d. 5e decemb. 1503. et le Jeudi d'aprés le dimanche de Lætare Jerusalem 21. du Mois de Mars aud. an 1503. aucunes causes ne furent jugées ni amandes adjugées, ains ont esté renvoyées lesd. causes és jours de l'ordre dud. Avalon.

Frere Jouchin l'Abbé prieur Cloistrier de Moustier St Jean.

Honnt. homme et Sage Me Gui Cassart Licentié en loix fut informer par commission de Mgrs des Comptes à reqte du pr. du Roi sur ses domaines et finances des degradations faites es bois et forêts de St Eufraigne à l'encontre de Mongeot Valon.

Arrest rendu au Parlemt de Dijon servant pour la Conservation du droit que le Roi a de lever le droit du passage des Laines, agneaux, et aucs par le Baage d'Auxois.

Girard Feuret Notre royal à Semur.

Tous les nobles du Baage d'Auxois assemblés à Semur par Mgr le Bailly pour leur exposer l'intention du Roi suivant les ordres ql en avoit receu.

1503. 1504.

Au Compte d'Olivier Potier Receveur du domaine du Baage d'Auxois depuis le premier Avril 1503. jusqu'au dernier de Septembre suivant 1504. institué aud. office par lettres patentes du Roi données à Blois le 9e Avril

1504 par la resignation de Me Jaquet des Lasis Chirurgien du Roi, qui ne fut receu aud. office.

La Mairie de Semur amodiée a Me Jean de Chaugy pour 36 ll.

Les deux Liures de Sire qui estoient demandés pour chacun an au Sr Simpson de Charigny furent passés neant attendu les Lettres patentes du Roi charles rapportés aux Cerres dud. Semur.

1504. 1505.

Compte

dud. Bohier pour l'année finie le Dernier Septemb. 1505

La Mairie de Semur amodiée à Jean Me Jean Dauzegeau de Semur pour 60 ll

Mathieu Lebi Procureur du Roi au Baillage d'Auxois vacant par les trepas de Me Jean Maistre-jean, qui l'auoit par resignation de Me Thés Grignard, et mourut auant que d'etre receu aud. office.

L'aud de Montbart fils de feu Jacot de Montbart juge de la Prevosté de Montreal.

Guillemette Grignard veuue de Jean Mejean, qui mourut le 22. May 1505.

Me Guy Espiart Licentié en loix Echeuin de la ville de Semur.

Nobles et hommes hommes et sages Me Etienne Fezqueron Sgr de la Motte, Con.er du Roi, et Me on la Chambre des Comptes à Dijon, Thés le Lievre, Licentié és droits, aussi Me des Comptes, de Nicolas Noble Clerc des Comptes Jurés à Semur pour parachever les terres du Baillage d'Auxois, le fus taxés par chacun aud. Sr Jaquet Sr de Mauvoisin Fezqueron 30 s. et aud. Sr Noble 30 s. par jour, sans tirer la raison de la Diuersité de taxes de Bourgeois, pour lesd. deux Me des Comptes. Lis veu si lesd. Sr Fezqueron estoit le premier Me des Comptes.

Me Nazaire Sabenton Licentié en loix apporta en la Chambre des Comptes la declaration des fiefs du Baillage d'Auxois.

Jean le Catherine Brandon veuue de Me Thés Grignard Noyau de la ville de Semur.

1505. 1506.

Compte

dud. Bohier pour l'année finie le Dernier Septemb. 1506.

La Mairie de Semur amodiée à Me Thés Grignard pour 60 ll

Noble homme Simon de Longueual Sen.r à Semalon.

Mathieu Lebi Con.er du Roi et son Cpt. gral au Baillage d'Auxois. Thibaut Barbotte Lieut. de Mgr le Bailli d'Auxois au Siege d'Avalon.

Oyseux tenus à Semalon par hom.s hommes et sages Me Nazaire de Sabenton Licentié en Droit Lieutenant gral de Mgr le Bailly d'Auxois.

Jean Grignard Preuost d'Semalon.

Veues de la Chambre des Comptes par lesq.ls il est ordonné au Lieut. du Bailly d'Auxois, et aud. officieux de Semur de Recevoir son controlle de toutes les amandes qui adjugées au profit du Roi, et un Etat par le menu de la Depense qui sont en tenant les assises, à faute de quoi Defenses aud. Receveur de leur payer leurs gages.

Prieuré d'Or de Mandelo grand Prieur de Montsaon St Jean.

Me Guy Espiart Licentié és Droits institué juges de la Judicature royale de la Prevosté de Montreal par lettres patentes du Roi Donnée à Dijon le 18.e Mars 1505. vacant par le Decez de Jacot de Montbart.

Me Guy de Moreau Docteur és loix institué en l'office de juge en garde de la Prevosté d'Auxerre par lettres patentes Donnée à Blois le 12.e Sept. 1505. vacant par le Decez de Jean Me Jean.

Jean Bastard de Deffrennes Ecuier Sgr de Dise.

Me Nazaire de Sabenton Licentié és loix Lieut. gral au

Baillage d'Auxois, en Lhéd. Grignard sergt du Roi aud Baillage fut mandé par Mgrs de la Cour de parlement à Dijon pour estre prés à l'apriétter du last Conseil le lendemain de la St Martin d'hiver 1504. pour respondre de aucunes choses necessaires, que touts estoient à demander pour le bien du Roi notre Sire en de la justice, requerans tax seuls, qui leurs furent taxés par lad. Cour de parlement valans cent sol. par deux mandemens, l'un pour led. Sgr du parlement, et l'autre de Mgrs des Comptes.

La Despense pour la tenue des assises à Montbart fut rayé à cause qu'il n'y eut point d'amendes adjugées.

1506. 1507.

Au Compte dud. Lohier pour l'année finies la Dernier Sept. 1507.

De la Mairie de Semur amodiée à Lhéd. Grignard pour 25 lt

Jean Berthier de Courcelles sous Grignon amodiateur des amendes et exploits de justice de la Prevosté de Chastel girard.

Guill. Lobet de mesme amodiateur de la traite des Cuirs du Baillage d'Auxois pour 25 lt

Noble homme Charles de Thory Sgr de Cernois.

Noble homme Pierre de Longueville condamné en 10 lt d'amende.

Honst. Antoine Barbette lieutenant au siege et ressort d'Aualon, de Noble et puissant Sgr Mgr le Bailly d'Auxois tint les jours aud. Aualon le Samedi 12. Janvier 1506.

Pierre Suchon sergt du Roi au Baillage d'Auxois au siege et ressort d'Aualon.

Noble homme Mre de Raft Lecuier.

Frere Guill. de Villeneuve Sous grand Prieur Coltrine de Montieu St Jean. Nicolas de Aubanton freres en bois de feu Mre Mazarin d'Aubanton vivant Lieut gnal au Baillage d'Auxois.

Le Roi donna 70 lt de pension à Mgr de Varnoche.

et moitié Morin Lieut. et juge à Saulieu

et forest tenuie à Montbart par le Lieut gnal au Baillage d'Auxois.

1507. 1508.

Au Compte dud. Lohier pour l'année finies le Dernier Septembre. 1508.

La Mairie de Semur amodiée à Noble homme et Mre Henri Cheurier pour 100 francs.

Le Temporel du Baillage d'Auxois avec le Droit du Sceel en Ressort de Montbart furent amodiés à Girard Seurre pour 96 lt

Le Temporel dud. Baillage d'Auxois au Siege et ressort d'Aualon y compris led. ressort dud. Lieu amodiés à François Debart.

Jean Les Mulier et Charlotte Cheurier sa femme de Flavigny.

Noble Sgr Pierre de Rye Sgr de Sify

Jean de Derimes Escuier Sgr de la roche et de Mornay eut la Jouissance du Revenu de la prevosté d'Aualon pendant dix ans en Surnespare chacun an 40 lt en Recette du Domaine d'Auxois par lettres données à Blois le 6e Jeurier 1504.

1508. 1509.

Au Compte dud. Lohier pour l'année finies les Dernier de Septemb. 1509.

La Mairie de Semur amodiée à noble homme et Mre Henri Cheurier pour 60 lt

Mres Mathieu Daubret et Jean Jacobin procureurs nres jurés de la Chancellerie de Semur.

Jean Bastard de Cathebrune tua noble homme Jean de Bonpual.

Reparations faites en l'auditoire d'Aualon.

Dame Dreuchine Bouchereau Abesse du Monastere de Serasson.

Me Guy Cassart Lieut. gnal de Mgr le Bailly d'Auxois.

Jeanne Mignot veuve d'hom. homme Mathieu Petit Procureur du Roi au Baage d'Auxois, qui mourut le 15 May 1509.

Jean Colin de Semur Commis par Mgr le Bailly à faire la charge de pr du Roi aud. Baage.

Me Etienne Boudier pr du Roi au Baage d'Auxois par lettres données à Pequaire le premier Juin 1509 vacant par le trepas dud. Petit aux gages de 40 lt par an.

Pierre Moreau dit de Chaugy juge Prevostaire de Montreal au lieu de Me Gui Cassart.

Me Esme Poillenay Lieut. de la Chantrie du Duché de Bourgne au Siege de Semur.

Six Compagnons de guerre Avanturiers furent condamnés par arrest du Parlement à estre pendus, et après lad. Condamnation par ordce du Roi furent menés à Chalon, et livrés au Commis à ce pour les mener en galère.

1509. 1510.

Au Compte dud. Potier pour l'année finie le dernier de Septemb. 1510

La Mairie de Semur amodiée à Noble homme André Cheurier pour 30 lt

Jean Roybier Prevost de Semur par lettres données à Tours le 10e Sept. 1510 vacant par le decez de Me Jean Poillenay Licentié ès droits, qui mourut le 6. Sept. 1510.

Achat fait par les officiers du Baage d'Auxois d'une place et Maisiere pour y fer Construire et Edifier un auditoire et chambre de Conseil pour tenir les jours dud. Baage et autres juridictions dud. Semur pour le prix de huit vingt quinze Livres; Lesqls jours se tenoient auparavant au Donjon du chatel dud. Semur, ainsi ql apert par les Comptes precedents.

Me Guillaume

Me Guill. Boursault Licentié en droit.

Henry Le Goux Greffier.

Le Ban et arierban publié au Baage d'Auxois.

1510. 1511.

Au Compte dud. Potier pour l'année finie le dernier de Sept. 1511.

La Mairie de Semur amodiée à André Cheurier pour 40 lt

Girart feurs de Semur praticien juge prevostaire de la prevosté de Chatelgirard par lettres patentes données à grenoble le 13 Juin 1511.

Lettres patentes du Roi publiées au Baage d'Auxois contre les Blasfemateurs.

Me Jean Arbelot pr gnal au Parlement de Dijon.

La dame de Clomot fut condamnée par le Bailly d'Auxois à Edifier une Croix de Pierre à Amay le duc. Une chapelle fondée d'une messe et Anniversaire pour le remede de l'ame de feu Mce Girart de Rossillon jadis son Mary, et pour n'y avoir satisfait lad. terre de Clomot fut saisie.

1511. 1512.

Au Compte dud. Potier pour l'année finie le dernier de Sept. 1512.

La Mairie de Semur amodiée à André cheurier pour 100 lt

Noble Sgr Jaque de Bouton Escuier Sgr de Chillot fut condamné en vingt livres d'amande.

Me Guill. Boursaut Licentié ès droits Conce du Roi Lieut. de la Chantrie de Bourgne au Siege de Semur.

Ban et arierban publié aud. Baage firent montre les nobles dud. Baage à Semur le premier Avril 1511.

Adrien de Mailly Escuier fit de grands Excez et desordres

auec plusieurs gens de guerre à Vrancey à l'encontre Bertrand
Sgr Mre Jaques d'Aguilly Sgr de Fontenoy.

Sieur de Laye faits pour la prise de Dijon.

Jean d'Aubon Substitut du Pror d'Auxois au Siege d'Avalon.

Phes le gouix de Mussi la Fosse.

Henrion d'Arbin de Sombay auoit vn procez contre Mre Guyot Moreau touchant le mas que Reh. d'Arbin tient à Sombay du Roi, que led. Moreau pretend lui estre redeuable.

Mre Jean de Vermes, (Verneo) chr Sgr de la Roche mouhes

Lettre Missiue d'Etienne Boudier Cpr du Roi au Daige d'Auxois à mes tres honorez Sgrs Mgrs les gens des Comptes du Roi à Dijon, par laquelle il leur enuoie vne Certaine Ordonnance arrestée au Roi

1512. 1513.

Au Compte dud. Notier pour l'année finie le Dernier de Septembre 1513

De Maire de Semur delluré à Andrei Theurier comme plus haut apprehatem pour 21.tt

Religieuse personne Frere Antoine de Chorseul Prieur de N. D. de Semur Admx aux officiers du Daige d'Auxois à tenir à Semur vne grande Salle pour trois ans pour y tenir les jours dud. Daige et chan.ne moyennant 10 fr. par an.

Antoine les Nobles greffier du Daige d'Auxois au Siege d'Arnay le Duc.

Garnison à Avalon sous la charge de grand Louiers de France.

Lettre missiue de Mgr de la Trimoille Lieutenant gnal et Gouverneur de Bourg.ne à Mgr de Vergelles estant à Dijon pour proche Evesque pour fel assembler les nobles du Daige d'Auxois.

Prises faites à Avalon par le Bailly d'Auxois, auquel

amendes ne furent adjugées au profit du Roi en
rien moins la Despense de bouche de 19.tt sus posée, contre la
pur vieux accoutumé d'Etre fait.

1513. 1514.

Au Compte dud. Notier pour l'année finie le Dernier Septemb. 1514

De Maire de Semur amodiée à Andrei Theurier pour 67.tt

Jaques Boutard de Saulieu Condamné en 10.tt d'amendes.

Jean Barbier Clerc au greffier du Daige de Semur.

Le Temporel de l'Abbaye de Moutier St Jean appartenant au Roi, le Siege vacant à Cause de Regale fut administré par Mre Etienne Boudier Cpr du Roi au Daige d'Auxois, jusqu'à ce qu'il y fut pourveu d'Abbé.

Mre Geoffroy Charlet Con.er du Roi en Son grand Conseil fit plusieurs entreprises sur les privileges du Pays, et sous l'authorité du Parlement, Condamna les officiers du Daige d'Auxois en amendes à la poursuitte de Frere Sebastien Rabuton prétendant droit en l'Abbaye de Moustier St Jean.

Girard Simon Not.re royal et greffier du Daige d'Auxois.

Mgr le Bailly d'Auxois en sa Maison de Chatelguillaume En Poitou. Il lui fut Escrit par Mgr le Duc de Bourbonnois gouverneur de Bourg.ne pour fel crier le ban et arriereban.

Claude de Veron obtint lettres de grace du Monstier par les Commis du nommé Etienne Moreau.

1514. 1515.

Au Compte dud. Notier pour l'année finie le Dernier Sept. 1515.

De Maire de Semur amodiée Andrei Theurier pour 63.tt
haut en prest. Sgr Mre Georges de la Trimoille Chr Sgr

de Nouvelle, de Bracy et de Sorcelles, Con.er premier Chambellan du Roi
en Dourg.me et Sén. Bailly d'Auxois, conformé aud. Etat de Bailly
par lettres patentes du Roi données à Paris le 10.e Janvier 1614 prestat
serment au Parlement. Verifiés en la Chambre des
Comptes. Les gages de Sgr vingt Livres sont payés sous le nom dud.
Bailly, quoique M.e Guy Passart Lieut.t gnal aud. Dauge en ait obtenu
Lettres du Roi de confirmation de lad. Lieutenance.

M.e Guy d'Aubenton Licentié és Droits Con.er du Roi et Sén.
Ducas au Dauge d'Auxois fut confirmé aud office par lettres du Roi
donnés à Paris le 7.e Janvier 1614.

M.e Etienne Baudier Con.er Sgr du Roi au Dauge d'Auxois
Confirmé aud. office par lettres du Roi de datte semblable à celle dud.
d'Aubenton.

M.e Guy d'Aubenton Ducas, Etienne Baudier Sgr, Guill.e Doressus,
le François Soffaillier Licentié en Droits, Con.ers du Roi au Dauge
d'Auxois, M.e Guy Passart Lieut.t gnal transporterent le Lieu de la
tenue de leurs jours en la maison des Dortoirs de Moyen à cause
que lesd murailles de la Salle du grand Sr N. D. estoient tombés, où ils
tinrent les Jours des Cours des Dauge, Chan.ies et Prevosté.

M.e Jean Espiart et Jean Guenios Licentiés en Droits Con.ers
du Roi au Dauge d'Auxois. Chrestien le Mulier Licentié és Droits,
aussi Con.er du Roi.

Noble Sgr Théo de Serrieres Sgr de Snailles.

Traitté de paix entre le Roi et le Roi d'Angleterre fait à
Paris le 16 Juin 1515.

Lettres Missives de Mad. la Duchesse d'Angoulesme et
d'Angou regente en France, par lesquelles elle donne avis que
la Reine estoit accouchée d'une belle fille, et lettres du Parlement
jointes à icelles faisant mention dud. accouchement, et que lesdites
deux Reines faisoient bonne chere, qu'estoit un bon commencement

de faire tous les peuple du Royaume louer Dieu, et que l'on
fit entendre cette nouvelle par tous les Dauge, et inviter toujours
à faire prieres et oraisons, pour la bonne prosperité et Santé du
Roy, de la Reine, et de tous les Sang, lad. Lettre du Parlement signé
de Recourt, et celle de la Reine du Secretaire Beaujean.

Le Juge de Montaubert ayant jugé un Criminel à avoir
le poing coupé et pendu, les fit delivrer au Preuot d'Auxois pour
les faire faire l'execution.

M.e Claude Sauer Licentié en Droits, Con.er du Roi au Dauge
d'Auxois.

1515. 1516.

Le Compte dud. Estrieu pour l'année
finie le Dernier Septemb. 1516.

De la Mairie de Semur amodiée à Jean Donlet Sud. Semur pour 80.tt
Thibaut Barbette Lieutenant part.er du Bailly d'Auxois au
raison de Dauon.

De amandes, que l'adjugeoient en la Cour de la Mairie de Semur
qui n'excedoient pas la somme de 65.s estoient receues par le
Preuot de Semur pretendant estre de sa Justice, et celles excedants
les 65.s appartenoient au Roi, et le Recueur dud. Domaine les
receuoit en en comptoit au profit du Roi.

M.re Girard de Vienne Sgr de Ruffey chés auoit mis leurs
Espension du Roi chacun an.

Guion Jacot Sergent gnal du Roi en Dourg.me Concierge
le garde dud prisons en la ville de Semur.

Didier le Loup Clerc au greffe du Dauge d'Auxois.

Noble homme Robin Dajon Lieut.t de Mgr le Gouverneur,
Capitaine
des Donjon et chatel de Semur. M.e Chrestien le Mulier Licentié és
Droits reçeu 10.tt pour une année de louage de la salle du Jugement les
Cours et juridictions du Dauge, Chan.ies et Prevosté de Semur.

1516. 1517.

Du Compte Aud. Bétizy pour l'année finie le dernier Sept. 1517.

La Mairie de Semur amodiée à Jean Boules Aud. Semur pour 81.tt

Claude Jouvet Marchand à Semur.

Mre Etienne Loudier Con.er et Pr. du Roi au Baillage d'Auxois

Mre Jean de Langeac, chr. et Sgr de Givry Baron de Mirebeau auroit 1000tt de pension chacun an du Roi.

Mre Jacques de Pontevillle Sgr d'Echanets et de Commarien Con.er et Chambellan du Roi auroit 1000tt de pension du Roi.

Mre Jules de St. Severin chr. auroit 1000tt de pension.

Jean Saumaise Receveur du Baillage de Dijon Commis à recevoir les Deniers pour la construction de l'Eglise de la Magdelaine à Dijon.

Mre Antoine Parize charpentier Juré

Nobles et puissans Sgr. Mre Jacques de Silly chr. Sgr de Rameroles, gouverneur et Bailly d'Orleans, Lieut. pour le Roi en Boug.e en absence de Mgr de la Commelle Lieutenant gnal en Gouvernem.t dud. Pays.

Les lieux où il y a foires et marché au Baillage d'Auxois sont Semur, Saulieu, Semay de Duc, Precy, Pontbernon, Vitteaux, Montbard Flavigny, Precy, Avalon, Montreal et Rouvray

Il fut publié au Baillage d'Auxois és lieux où l'on a accoutumé de crier et publier que les fermes du domaine dud. Baillage de Semur en Auxois seroient adjugées à Semur par les officiers dud. Baillage, et en suivant le bon vouloir et plaisir de Mgrs des Comptes à Dijon.

Mre Jean Fremiot licentié es Droits fut remboursé de quatre Ecus Soleil valans huit livres, il avoit déboursé et distribué à Mre Jacques Arbaleste, Jean de Loisy Huissier du Roi en la Cour de Parlement à Dijon et à d'autres Con.ers gardes dud. lieu pour leurs

paines et salaires d'avoir vaqué à deux fois différentes à visiter les prises faites et Deniers en la Cour du Baillage d'Auxois entre Perpet.e du Roi Fernandeau à l'encontre de Pierre de Marville Capitaine de Gorelle, dame Marie Gauthier sa femme et deux leurs filles defendeurs pour plusieurs outrages et violences par eux commises à la personne de Pierre Rougeot dud. Gorelle.

Mre Hugue Faillet Lieut. du Prevost des Maux en Boug.e

La question et torture fut ordonnée à un Criminel à Semur par les officiers du Roi par vives voix de Subiers meurs graissés d'autant que par la Cour Souveraine avoit été défendu non lui donner la question, à le quinder me livrer, d'autant que led. Criminel estoit grevé de rompu en son Corps, Regt Criminel fut après banni.

1517. 1518.

Du Compte Aud. Bétizy pour l'année finie le dernier Septembre 1518.

La Mairie de Semur amodiée à Mre Claude Jouvet (absent) Licentié ès Droits pour six vingt livres.

Les amendes et exploits de justice de la prevosté de Montreal furent amodiées à Geoffroi Espringle pour 90.tt

Engueran Loudier Tabellion de Viteau.

Pierre Suchon Tabellion d'Avalon.

Eme de Genay Sgr de Courbeton.

Le Roi ordonna que les villes qui auroient des Deniers d'octroi fourniroient certaines Sommes desd. Deniers pour employer à la fortification des places frontières de son royaume.

Tous les Baillages de Semur publiés et assignés au rendage de St. Lusaigne à cause de la peste, qui estoit aud. Semur de l'avis de Mgr le Bailly d'Auxois Ramé pour St. Loup pour tenir led. Jours à Precy et auprès l'Eglise led. Carmes de Semur.

Lettres patentes du Roi publiées par toutes les prevoté des

officiers de leurd offices, es lieu voilles es Bourgs de leurs privileges faute de leur faire renouveller.

1518. 1519

Au Compte dud. Potier pour l'année finie le Vendredi Septembre 1519.

La Mairie de Semur amodiée à Jean Brulé de Semur pour 25.tt

Me Guy Moreau Conseigneur de Couchey acheta de Mres les Commissaires députés par le Roi à la vente de son Domaine ce qui appartenoit au Roi es lieux de Mt Eufraigne, dud. Couchey, Meigny, la Grange de Serf assis aux dud. de Vougeot, Péage d'Auxois, ensemble tous les menuds et appendances quelconques tant en justice, haute, moyenne et basse, Mers mixte et impere, Cens, rentes et Epaves, le reservé estange, que Denier, grains et autre chose, et ses dépendances quelconques, avec les Droit, autorité, et faculté d'ordonner et disposer de tous officiers accoutumés, Comme Chatelain, juge, Cpt, greffier et autres, ainsi et tela que bon lui semblera pour le prix de 1000.tt sous la charge et faculté de rachat et remeré perpetuel pour semblable Somme de 1000.tt De laq. Somme de 1000tt receptes en cet faite au Compte de la Chatellenie de Semur rendu par le comptable pour lad. année.

Rose Brigandet achete le Domaine en l'an 1698. 2820tt depuis en l'an 1698. les 15 Janvier Mde de Montbelon auec les bois de Maillis. à prise à Mde d'Origny.

Me Etienne Boudier Cpr du Roi à Semur mourut le 28 Septembre 1519

Dan ce arrierban publié, pour chasser les vacabons et vanturiers, qui estoient entré aux pays sans aueu.

Lettre du Roi par lesquelles il ordonnoit que tous derniers benefices et autres Sequestrés seroient tirés du maine des Sequestres pour les employer à la guerre sauf à les remplacer.

Parlem.t de Dijon a Eutre, à cause de la Sepulture qui estoit à Dijon Condamna un blasphemateur à estre fustigé, un oreille coupée, et la Langue percé sur un Echaffaut.

Les assises tenues à Monestoi au lieu de Montbart à cause de la peste Les assises tenues à Cusey au lieu d'Auxon à cause de la peste, et à Montbard.

1519. 1520

Au Compte dud. Potier pour l'année finie le dernier de Sept. 1520.

La Mairie de Semur amodiée à Me Pierre Picard licentié en loix pour cent livres.

Guido Millecton Marchand à Flavigny amodiateur de la Conte des Laines, Agneaux, Veaux, Velz et Peaux Laines portant passans et passans par les Detroits du Péage d'Auxois et menés au royaume et hors la Duché de Bourg.ne pour 80.tt

Jean le Mulier Isabellon de Vitteaux.

Mrs des Comptes à Dijon ordonnerent par leur arrest du 15 Sept. 1520. que les amandes qui seroient adjugés au Péage d'Auxois seroient employés pour l'édifice et reparation de la Maison commencé fes et bastir pour le Roi à Semur affin d'y tenir les Cours et Juridiction du Péage, chancellerie et prevosté, aussi y fes prisons pour detenir les Criminels et aussi es greniers pour mettre les grains du Domaine du Roi, à cause de la Chatellenie dud. Semur, où le Roi n'en a aucuns.

Me Pierre Sichon nouvellement institué au Péage d'Auxois par lettres patentes donnée à Blois le 8.e oct. 1519 vacans par le trepas de Me Etienne Boudier.

Girard Seurre Notre royal à Semur institué juge ord.re en la Prevosté de Semur par lettres patentes du Roi donnée à Rebois le 28 Oct 1519 vacans par le trepas de Jean Berthelot.

Led Girard Seurre fut aussi pourveu de l'office de Juge ord.re en la prevosté d'Auxon par le decez de Jean Royer par lettres patentes donnée à Blois le 27. Septemb. 1519.

Led. Girard fermier sur aussi jugé ord.re en la prevosté de Chatelgnard.

Me. Jean Fournier Licentié és Droits Clerc et auditeur des Comptes à Dijon fut envoyé par Mgrs des Comptes à Semur pour Commettre à l'office de Receveur du Daugé d'Auxois au lieu dudit Petit.

Girard fermier l'un des Greffiers du Daugé d'Auxois au siege de Semur.

Me. Esme Chantepinot Licentié en Droits le Jean Chantepinot Enquesteur. Il fut fait une Enqueste en vertu de lettre par Me. Eudes Proc.r du Roi en son grand Conseil touchant les limites de France et de Bourg.ne es Daugés d'Auxois et Terlens à cause de l'encontre du prev.d de Gully.

Nobles hommes Ysaac Petit et Richard Petit son frere Sgrs d'Uxey accusés du meurtre fait à la personne du Sgr de Thermes fils du Sgr de Sort.

Jugés tenus à cause par Me. Gui Pasquier Licentié és Droits Proc.r du Roi, Lieutenant gnal au Daugé d'Auxois.

1520. 1521.

Cu Compte Nat. Petit pour l'année finie le dernier de Septemb. 1521.

La Mairie de Semur amodiée à Me. Pierre Picard Licentié en Droits pour 20.tt

Augustin Darquey de retour institué juge ord.re en la prevosté d'Semur par lettres patentes du Roi données à Dijon le 19 avril 1521 par la resignation de Mre Gui de Marcal docteur és Droits.

Me. Gui Pasquier Licentié en Droits, Lieut.t gnal, Gui Pasquier aussi Licentié en Droits Proc.r en Auxois, et Pierre Suchon pr.t du Roi au Daugé furent employés pour la recherche des Droits Domaniaux, francs fiefs, et nouveaux acquets, faisant les lettres expirées du

Roi en sous Me. Gui de Marcal Sgr de Poubey Commissaires sur ledit amortissemens

Mgr Me. Jean Perricart Proc.r du Roi en la Cour de parlem.t à Dijon, Me. Hugues le Roi Secretaire de Mgr le pr.t gnal du Roi, Me. Jaque Damas Commis à l'exercice du greffe de la Cour fumant à Flavigny examinés des tesmoins pour les affaires du Roi à l'encontre des Venerables Religieux, abbé et Convent de St. Benin de Flavigny au fait des Droitures, que le Roi a aud. Flavigny.

Led. Me. Gui Pasquier et led. Me. Pierre Suchon furent à Dijon ala St. Martin apporter plusieurs procedures servans au procès du Roi, lesquelles ils remirent au Parlement.

Mgr le Bailly d'Auxois fit sa montre au ban et arriere ban du Daugé d'Auxois led. an et ce 19.e d'Août 1521 à Semur.

1521. 1522.

Cu Compte Led. Petit pour l'année finie le dernier Sept. 1522.

La Mairie de Semur amodiée à Me. Michel Boulery Licentié en Droits pour 40.tt Jean Milletot Rabellion à Flavigny.

Jeune Isaac de Rabutin chambrier à Moutiers St. Jean.

François Laumaire Commis par le Roi au payement des Mortepayes de Bourg.ne

Cu du Roi, par lequel il declare et veut instituer des procureurs pour lui és ressorts par ord.re de son royaume.

Mgr Me. Nicolle Bailly d'Auxois et Lieutenant pour le Roi en Bourg.ne Jeune Mgr le gouverneur. Jauvernet Surbes a passement par les Daugés d'Auxois aux Mois d'Août et Sept. 1521 allans en Picardie pour le service du Roi.

Me. Francois Sottallerin Licentié és Droits Lieutenant de Mgr le Chancelier au Siege de Semur.

François Desfosses Sgr de Briaffey Commis de Mgr les Bailly d'Auxois Lieut. Gal du Roi en Bourg.me pour fait la monstre des nobles du Baage Siegte au Dan en arrierebans les premiers Septemb. 1522.

1522. 1523.

Au Compte de Gerard Guiart pour l'année finie le Dernier Septemb. 1523. Commis par Mgrs des Comptes à la recette du Domaine du Baage d'Auxois par le Decez dud. Nicolas Soltot, jusqu'à Ce que par le Roi y eut este pourveu.

La Maire de Semur amodiée à Jean Boulet dud. Semur pour neuf vingts Deux livres.

Noble homme Alexandre Damas Sgr de Villiers et Terre Morvan Receveur de Chaugy Commis à faire ouvrer pour le camp en Est du Roi en la ville de Dijon par Mgr de la Marmaille quinzieme de Boug.e Lesquels ouvrez furent imposés sur les Receveurs, Abbés, Prieurs, Chapitres, Communes villes, Bourgs et villages du Baage d'Auxois par les officiers dud. Baage, la Rec.te Damas en Chaugy.

Jeune Rec.te Damas Receveur Sgr de Grosjoy.

Armes du Roi avec les Supports de Deux anges faites en bois dorés et azurés avec l'ordre du Roi, mises en l'Eglize notre dame de Semur sous le Crucifix.

Dan en arriereban du Baage d'Auxois mis en garnison à Dijon sous le Sgr de Precheu.

Gens d'armes tenues en la Montagne Jusque les Portheres de la Flaugny dependant du Baage d'Auxois pour la Conservation des Frontieres du Roi par le Lieut. d'Auxois.

Gens d'armes tenues a Flaugny à cause de la peste, qui Etoit à Montbard. M.re Benigne Berbisey Chatelain de Semur.

1523. 1524.

Au Compte de Henry le Normand receveur du Domaine du Baage d'Auxois pour l'année finie le Dernier Sept. 1524. institué aud. office par Lettres patentes du Roi Donnée à St Germain en Laye le 5.e May 1523. vacant par le trepas dud. Nicolas Soltot.

La Maire de Semur amodiée à M.e François Dostaillieu pour 60.t Livres Parisis Semur Red amandes et explects de justice de la preuosté d'Auxon.

M.e François Saumaise Commis à recevoir les Droits d'Greffes de la Chambre des Comptes.

1524. 1525.

Au Compte dud. Le Normand pour l'année finie le Dernier Sept. 1525.

La Maire de Semur amodiée à M.e Jean Chabaleffes licentié en Droits pour 100.t

Jean Cronsiou juge preuôtal de Cercey.

M.e Chrestien Le Mulier Lieut.t Local au Baage d'Auxois.

Procession generalle par tout le Baage d'Auxois par ord.ce aud. officiers dud. Baage pour rendre graces à Dieu de la victoire obtenue par le Roi contre Ses ennemis en Lombardie.

Monseigneur Lemaygé à Dijon par les officiers du Baage d'Auxois pour voir la façon d'un lict de gehennes, où l'on met les Criminels, affin d'en faire un Semblable pour les prisons du Roi à Semur.

Dan se arrestoient assemblés pour fest. Sortir de Bourg pour les gens de guerre.

Lettres de Sel pour faire Rejustier faites par Mre Jean Rabier Chr pour au Parlement rayées d'autant qu'elle n'ont été faites par les Syndics dud. Parlement qui seuls les pouvoient faire.

Les Formes de Belleroche la nuit devant la Croix de Bourg de Semur les torches allumées.

1525. 1526.

Compte dud. Emery le Normand pour l'année finie le Dernier Septemb. 1526.

La Maine de Semur amodié à Mre Ithié le Rouge pour 114tt Sebastien Bourgeois amodiateur de la Clergie d'la Chan. de Semur. Come Bourgeois Clerc à Semur amodiateur de la Clergie de la Maine. Ordre le Maire Chabellan de Flavigny.

Dame Anne Boutin Abesse de Crafon.

Mre Guill. de la Marche chr Sgr de Tamets, et Magdelaine d'Arzay sa femme par avant femme de Mre George de la Trimoille à son vivant Sgr de Vonelle, Bailly d'Auxois, qui mourut le Sept. May. 1526.

Mre François de Montmorancy Chr Sgr de la Rochepot Capitaine de 40 lances des ord. du Roi institué Bailly d'Auxois par lettres patentes du Roi du 17. Mai 1526. obtint Autres Lettres de Souffrances du Roi par lesquelles le Roi ordonna qu'il seroit payé des gages dud. office, encore qu'il n'eut presté Sermt au Parlt à cause des grands empeschemens qu'il avoit pour les Services de Sad. Majesté.

Mre Guy Pasard Lieut. gnal. au Bailly d'Auxois reçu 25. pour la quarte partie de Sept vingt Livres à quoi montoit les gages par an du Bailly d'Auxois.

Compte de Desoches Receveur à Montbar.

1526. 1527.

Compte d'Etienne Chatelain receveur du Domaine du Bailly d'Auxois pour l'année finie le Dernier Sept. 1527. institué aud. office par Lettres Patentes de Mad. Mad. Loise Mere du Roi Duchesse d'Angoulmois, d'Auvergne, et de Nemours, Comtesse du Maine et de Lyon Regente en France Donnés à Blois le 15. Janvier 1525. par la resignation dud. Normans.

La Mairie de Semur amodié à Mre Ithié le Rouge Licentié en Droits pour Six vingt Douze livres, à la charge aussi d'entretenir l'ord. tauchant le fait de lad. Mairie Contre à la fin du Controlle de Ferme cy rendu. Et la Liasse des acquits de ce Compte, où est led. Controlle.

Frederic de Gonzagues Marquis de Bauge gouverne Dienne du Montrachet par Don du Roi comme appert des Chatellenies de Nelchatel et Chatelgirard pour lui et les Siens et les premiers à Sel d'Avalon et de Saulieu.

1527. 1528.

Compte dud. Chatelain pour l'année finie le Dernier Sept. 1528.

La Mairie de Semur appartenant au Roi amodié à Mre Hugues Cabard Licentié ès Loix Sept vingt Sept livres Cinquante sols plus offrant pour l'année dud. Compte.

Publication de la Reservance des gardes à Sel de Bourg me par Mrs des Comptes.

Le Sgr d'Equilly vendit au feu Sgr d'Tavannes la Sgrie

de Chrestien, dont il n'aura rapporté de Greffe, dont prétendoit la Communauté des Agés de Montmuel et Laffaux à l'encontre du Sieur d'Orrain au nom de sa femme.

Noble homme Me Benigne Jaquerin Con.er du Roi, Me des Comptes arrêta par Commission de Cad. chambre à la Relation ordonnée à former du Bailliage d'Auxois.

Me Jean de Lugny Con.er du Roi, et Me des Requêtes de l'Hôtel envoyés vers la Reine Mere du Roi, regentes en France et les gens du grand Conseil suivant une Deliberation faite par Mgrs du Parlement des Solis du Pays, et Mgrs des Comptes en suites des Agés de la Criminelle touchant les entreprises que faisoient les Ecclesiastiques de ces pays pour l'augmentation de leurs justices, à la diminution des celles du Roi.

1528 1529.

Du Compte dud. Chatelain pour l'année finie les Dernier Sept. 1529.

La Maire de Semur appartenant au Roi amodiée pour un Demi-muid de froment les f.s oct. 1528. finissant les Dernier Sept. 1529 à homst homme Me Jean Boilet dud. Semur comme au plus offrant et Dernier Encherisseur neuf cens six livres aux termes accoutumés à la fin de Mars et de Septembre.

Frederic de Gonzague Marquis de Bauge fut pris Prisonnier à la Journée de Pavie. Jeanne d'Estrées de Gonzague sa femme fut chassée de la ville de Baugey en elle faisoit sa residence.

René Comte de Challant Capitaine des 50 Lances d'Ord.ce du Roi quitta l'Empereur pour servir le Roi, qui lui donna Lettres de Naturalité avec Pension par an, et la jouissance des meubles de tous les greffes en Tabellionage du Bailliage

d'Auxois, pour les propres de ce qui lui estoit dû par le Roi.

Nicolas Morel de Pesson en procez au Bailliage d'Auxois pour crime de faux contre les Agés du Roi aud. Bailliage.

Me François Loffaldeau Lieutenant et Doitte auocat general du Bailliage d'Auxois en l'absence de l'auocat du Roi aud. Bailliage.

Les ponts de Chevigny furent reparés, sur lesquels le Prieur de Semur prend peages.

Noble homme Me Pierre Goudran Con.er du Roi et Me des Comptes prita reg.te à haut et puiss. Sgr Me Abria Chabot Chev. de l'ordre, Baron d'Apremont, de Saigny et Montbel, Sgr de Jonvelle, de Pesmes et de Charmes, amiral de France, et Lieutenant gal pour le Roi en Bourg.e et pays d'Auxois pour estre payé des journées par lui employées à dresser procez verbal de la Depopulation et degast aux Bois du Roi estans ès Bailliages d'Auxois et la Montagne et suivant la Commission qu'en auoit fait. Sgr, qui remonya lad reg.te à Mgrs des Comptes pour faire la Taxe, et pour auoir assisté au Bail des fermes audit Bailliage d'Auxois.

1529. 1530.

Du Compte dud. Chatelain pour l'année finie le Dernier de Sept. 1530.

La Maire de Semur amodiée à homst homme Jean Boilet pour six vingts quinze liures.

Me de Montmorancy Mal de France Con.er et chamberlan du Roi, Bailly d'Auxois.

Noble Sgr, Me Gerard de la Magdelaine Con.er et chamberlan du Roi, son Bailly d'Auxois, par lettres donnés à Fontainebleau le . . . par la recognoissance dud. Sgr de Montmorancy, aux gages de Sr. auec qu'en auoient joui les Sgrs de Montmorancy et de la Rochepot, auquel office de Bailly les Sgrs de la Magdelaine prista le serment en Sept. offices de Bailly les Sgrs de la Magdelaine prista le serment en la Chambre du grand de parlement ès personnes de Mgrs les

prinse et levé Droictures et Con.ces en recette le 24 Jan.er 1529.

Mr Gui Metteau receveur gral de Bourg.ne

Magdelaine Chevrier femme de Mr Claude Faure en entrine Daniel de Semur Conseiller les Chambres pour tenir les jours de Baaige Chan.ce et pourveste au pr.t du Roi aud. Baaige d'Auxois.

1530. 1531.

Compte aud. Chastelain pour l'année finie le dernier Sept. 1531

Le Mairie de Semur amodiée à Mr Claude Bourgeois licentié és Droits pour six vingt deux livres.

Mr Gui Metteau de Flavigny garde des Cleffs des portes dud. Flavigny par lettres patentes du Roi donnée à Paris au Mois de Janvier 1530 vacant par le Decez de Jean Roux.

Jean Dom Prisonnier à Dijon. Jean Clemene dit Dorre au pain et à l'eau pendant sept jours après la torture qui lui fut baillée, et après mourut à la Chaia et au vin suivant ordon.ce du Roi.

Le Parlem.t tinga à Beaune au Mois d'Octobre 1531. à cause de la peste qui estoit à Dijon. fit Assemblee pour la bailliee des bleds suivant les lettres du Roi, et de Mgr de Beaumont Lieut.t gral de Mgr l'amiral gouverneur de Bourg.ne

1531. 1532.

Compte aud. Chatelain pour l'année finie le dernier Sept. 1532.

La Mairie de Semur appartenant au Roi amodiée à Mr Charles Jean Colin dit Semur pour 61.tt

Mr Charles Saurin licentié és Droits Juge Bailliager de Semur, Auxon et Chatelgerard vacant par le Decez de Gerard Saurin son pere par lettres du 6.e decemb. 1531

Claude Seurot garde des prisons de Semur.

Mgrs Mre Mongin Contault et Phri Berbis Sindics du Chapitre.

Mr Jean Filsjean licentié és Loix Lieut.t au Baaige d'Auxois au Siege d'Auxon. Mr Simon Sechon pr.t du Roi au Baaige d'Auxon.

1532. 1533.

Compte aud. Chastelain pour l'année finie le dernier Sept. 1533.

La Mairie de Semur amodiée à homb.e homme Mr Jean Colin licentié és Droits pour six vingt six livres.

Le Roi fit don à Mgr l'amiral du Revenu de Montreal et de Chatelgerard

Mr Theo le Rouge huissier du Roi au Baaige d'Auxois.

1533. 1534.

Compte aud. Chastelain pour l'année finie le dernier Septembre 1534

La Mairie de Semur amodiée audit Collin pour 82.tt

Henry Legoux Maire de Semur.

Nobles Sgr Mre Gerard de la Magdelaine Sgr du Deschet Semur et chamballan du Roi, et son Bailly d'Auxois

Copies des Comptes du domaine du Baaige de Dijon, qui ne les auoient pu rapporter, prises au Compte du domaine d'Auxois.

1534. 1535.

Compte aud. Chastelain pour l'année finie le dernier Sept. 1535.

1534. 1535.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finie le dernier Septemb. 1535.

La Mairie de Semur amodiée aud. Colin pour 83.tt

Me Henri Poilenot pr. du Roi au Siege de Semay le Duc.

1535. 1536.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finie le dernier de Sept. 1536.

La Mairie de Semur amodiée aud. Colin pour 30.tt

Innocent Filliettes Executeur de Flavigny.

Me Girard de Vienne Chev. de l'ordre Sgr de Ruffey et Commarien, Chev. d'honneur de la Reine Capitaine de Beaune Ville et chateau fut assigné sur les greffes et Tabellionages du Baillage d'Auxois pour la Somme de 2000.lt de sa pension tres amnés, qui lui estoient dues.

1536. 1537.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finie le dernier de Septemb. 1537.

La Mairie de Semur amodiée à Claud de Montbard pour 89.tt

Me Jaques et Chev. Moisson furent acheteurs de Mrs les Commissaires du Roi pour la vente du domaine de la prevosté de Pesey.

La traitte des Cuirs amodiée à Jean fils Jean de Fournaige Cinquante et cinq livres.

1537. 1538.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finie le dernier Septembre 1538.

La Mairie de Semur amodiée à Me Jaques Arthaut pour 80.tt

Demandes du Baillage d'Auxois employés pour les reparations de la prison d'Avalon.

Thierry Jacot substitut du Pr du Roi au Baillage d'Auxois.

Deux Predicateurs ayans presché à Semur contre Verité furent condamnés à ce de Dire.

Me Jaques de Draelia Enqueteur d'Avalon.

Me Georges fils Jean Lieut. au Siege d'Avalon.

Honst. homme Pierre Mongeart Lieut. au Siege d'Arnay le Duc.

1538. 1539.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finie le dernier Septemb. 1539.

La Mairie de Semur amodiée à Me Pierre Bourgeois pour 119.tt

Jean Lebrun d'Avalon amodiateur de la prevosté dud. Lieu.

Jonthus Dornier greffier du Baillage d'Auxois au Siege de Semur.

Me François Sostaillier Lieut. de Mgr le Chancelier au Siege de Semur.

Me Thierry Saigne, et Thierry Julien Con.rs au Parlement de Dijon.

1539. 1540.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finie le dernier Sept. 1540.

La Mairie de Semur amodiée aud. Me Pierre Bourgeois pour quatre vingt livres.

Me Pierre Menestrier Juge Consulaire d'Avalon.

Maison louée à Arnay le Duc pour tenir l'audience de Jour aux Baillys.

1540. 1541.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année 1541. au dernier Septembre.

La Mairie de Semur amodiée aud. Bourgeois pour 25 ℔

La Clergie de la Mairie de Semur amodiée à Estienn le Mulier pour 58 ℔

Le Tabellionage de Semur amodié à Jaque Beaul pour 90 ℔

Rambon Jehan condamné en 100 ℔ d'amandes et Sebastien Jehan en cinquante. François Legoict

Me Edme Colas Secretaire du Roi à Dijon.

Me Jean Riperand Conr au Parlement et commis par relief fut taxé de 4 ts 10 s à prendre sur les frais de justice du Baillage d'Auxois à Me Guy Casard Lieut. gnal aud. Baillage pour estre venu de Led. lieu de Semur en la ville de Dijon pour soy rendre à la Cour de Parlement à l'entrée de la St Martin Suivant certain arrest et intention d'icelle pour obeir et entendre, ce qui lui seroit ordonné pour l'estat de son office.

Guy Bourdonny Sergent royal.

Etienne Barbier pr du Comptable en la Chambre des Comptes.

1541. 1542.

Au Compte dud. Chastellain pour l'année finies le dernier Sept. 1542.

La Mairie de Semur amodiée à Me Pierre le Gouz comme plus haut et dernier encherisseur pour les prez de Six vingt dix livres pendant l'année dud. Compte.

Jaque Beaul amodiateur du Tabellionage de Semur.

Jean de Granson Sgr de Sain.

Haut et puissant Sgr Mre François de Luxembourg chr Vicomte de Martigues cent soixante cinq livres dix sous chacun an

sur les revenus des greffes et Tabellionages du Baillage d'Auxois excepté Pouz d'Avalon et Semur ledit pay les mains du Receveur.

Me Jean Jaquet Con.er du Roi Mre des Comptes à Dijon. Me Nicolas Morelet Sgr du Roi en lad. Chambre et Sebd Molles Secret.re la greffiere choisi pour executer les Lettres patentes du Roi au fait de la reunion des terres et Sgries de Buesmes, villars, Massey et Vanvey greffes et tabellionages d'auxois que naguieres souloit tenir Mre Girard de Vienne chr Chr.er Chr.er de la Reine Sgr de Ruffey par Don du Roi. fut taxé aud. St Jaquet 3 ts par jour, et aud. St Morelet et Molles chacun 30 s par jour.

1542.

Au Compte de feu noble homme Etienne Chastellain receveu du Baillage d'Auxois pour six mois finis le dernier de Mars 1542. avant paques.

La Mairie de Semur amodiée à Me Pierre le Gouz pour sept vingt quatorze livres.

La prevosté d'Avalon amodiée à Simon d'Armes et Sebastien Legault. Jean Salive practicien de Semur amodiateur de la Clergie de la Chanc.rie de Semur.

Jean Jacot Clerc demeurant à Semur amodiateur de la Clergie de la Mairie dud. Lieu.

L'abbaye de N. D. de Repos de Marcilly fut remise à des Religieuses comme elle estoit auparavant l'année ... cy-dessus et ce rapporté cy devant.

En meme marge il y a au prin Compte un article employé sous le nom de l'Abbé de lad. Abbaye.

Les Predicateurs prescheurs Jacobins bullez à Semur furent arrestés prisonniers par Me Sebd Suelon Sgr du Roi au Baillage d'Auxois en l'an 1541.

1543

Au Compte d'honn.le homme Joseph de Santigny Receveu ord.re du Baillage d'Auxois pour led.t Mois finis le dernier Sept.bre 1542 restably aud.t office par Lettres patentes du Roi Données à Fontainebleau le 7.e Mars 1542.

La Mairie de Semur annexée à M.e Pierre Legoux pour 15 ans.

Led.t Mairie de Semur fut erigée en office par Lettres patentes du Roi Données à Vernay les 24 Jours 1542 et en fut pourveu Mre Bourgeois qui en prit possession le 3.e Sept.bre 1543 verifiées par Mrs des Comptes, et les ordinaires rendu en la Liasse des acquits du pnt Compte.

Etienne Barbier greffier de la prevosté d'Avalon.

Anthus Poyer fermier de la Clergie du Baillage d'Auxois.

Aux fiefs et aumosnes la partie est employée sous le nom de l'abbé de St M. D. des repos de Marcilly lez Avalon, tellement qu'il est à croire que la partie employée au Compte precedent est par equivoque.

Le Roi prit un quartier des gages des officiers.

Oppositions faites par le Lieut.t d'Auxois à Avalon, Vernai le Duc et Montbard.

François de Salled Ecuyer M.e d'hostel de Haut et puissant Sr M.re François de Luxembourg vicomte de Martigues.

1543. 1544

Au Compte dud.t de Santigny pour l'année finie au dernier 7.bre Sept.bre 1544.

La Clergie de la Chan.rie de Semur a été baillé à Etienne Jacot.

La Clergie de la Mairie de Semur erigée en Titre d'office au profit de M.e Jean Oudin.

M.e Pierre Legoux

M.e Pierre Legoux Lieutenant du Roi au Siege d'Avalon par Lettres patentes Données à Vernay le 24.e Aout 1543. Led.t office creé et erigé de nouveau par le Roi pour l'exercer par led.t Legoux en Son Substitut aux gages tels et semblables que les avoit et prenoit chacun an led.t Lieutenant du Roi au Baillage d'Auxois et aux termes et etc. des Contrerolleurs pourveu aud.t Lieu aux Baillage d'Auxois Vidimus des Lettres aud.t Legoux rendu en la Liasse des acquits et autres Lettres Secondes de Sad.te Majesté ingenetrices de la recepisse, et les parties jouir et user aud.t Lieu selon la forme desd.tes premieres Lettres, Lequel office led.t Legoux Jouit jusque au 13.e Janvier aud.t an 1543 que M.e Sebastien Bro jean fut pourveu dud.t office par la resignation dud.t Legoux aux gages de 25 lt ainsi qu'en avoit joui led.t Legoux, qui preste le Serment dud.t office le 17.e 1.bre 1544.

Le Roi commet à l'exercice de Bailly de Moutier Saint Jean M.e Jean Guenot.

Didier Malaquin Sr.r de la ville et Commune de Semur fit mettre deux Barres à la Croix du Bourg de Semur.

Claude Jeurez Concierge de la prison de Semur en Sergent.

Loys Humbert Capitaine d'Aguilly tué.

M.e Jaque Robelin Chanoine à Saulieu Les procedures faites contre lui par le Bailly d'Auxois furent apportées au Parlement de Dijon.

Commission de Mrs des Comptes du dernier Juin 1544 à M.e Gauthier Briard Correcteur en lad.t Chambre de Commettre à l'exercice des Etats et offices de Tabellion et greffier pour le Roi au lieu d'Avnay le Duc vacans par le decez de M.e Antoine de Charmes, en suitte de quoi il etablit Gabriel Gagot Notaire royal dud.t Avnay, qui preste Serment par Lre

Le 2e Juillet 1544 es mains de Claude Cornu Contre. Royal aud. Comal le duc.

1544. 1545.

Ou Compte aud. de Santigny pour l'année finie le Dernier Sept. 1545.

Les Cuirs des Laines du Bailly de Auxois, peaux, poils des menues bestes portans Laines passans par les Bailly le menés hors du Duché de Bourg ne les gardes es Franchises des Baronnie de Montenay, Molins sous mont St Jean et Flavigny furent vendus à rachat perpetuel par feu Me Guigny Thuno, en son vivant ayant la charge et administration des finances en Bourg ne Commissaire député par le Roi pour la vente de son Domaine à Me Guy Millotat de Flavigny le 18. Oct. 1544 pour le prix de 340 Escus Soleil fournis es mains de Me Le Cordonnier Laguette, et Me Girard Jague Receveur gnal des finances en Bourg ne Vidimus du contract rendu avec acquit sur pris Compte.

Noble et Sgr Me Humbert de la Platiere Sr de Bourdillon Institué en l'office de Bailly d'Auxois par lettres patentes du Roi du 17e Avril 1544 vacant par la mort de Noble et Sgr Girard de la Magdelaine Con.er et chambellan du Roi, et son Bailly d'Auxois.

Charles Boulet veuve de Me Jacq le Rouge Conseiller du Roi au Bailly d'Auxois mourut le Dernier d'Oc. Mars 1544.

Me Jean Champenois Conseiller du Roi au Bailly d'Auxois par la mort dud. Lerouge.

Le Parlement ayant Esté des mandemens sur la vacance du Bailly d'Auxois excedants les 100 ordonnés par le Roi pour les frais de justice, il fut ordonné par la Chambre des Comptes par extrait Serois fait des articles de Compte Concernans led. mandemens pour estre envoyés au Roi, pour en ord.er ce qu'il lui plairoit.

Me Jaque Bretagne Licentié es Droits, Bailly de Saulieu, le Bertrand Sallier Greffier au temporel dud. Bailly de Saulieu.

Il fut informé contre led. part.s de Saulieu, qui auroient tenus plusieurs propos Scandaleux mal Sonants contre la foi et Religion Chrestienne.

1545. 1546.

Ou Compte dud. de Santigny pour l'année finie le Dernier Sept. 1546.

Me Pierre Cirecuir et Pierre Menestrier avocats demeurans en Chalon Commis par le parlement à fait les procez criminel à leurs faux Monnoyeurs.

1546. 1547.

Ou Compte dud. de Santigny pour l'année finie le Dernier Sept. 1547.

Me Macaire Espiart Lieut.t en la Chancellerie de Semur.

Me Nicole Boursault Lieut.t part.r au Bailly d'Auxois.

Noble homme Me Claude Contault Con.er du Roi Me ord.er en la Chambre des Comptes, et Me Michel Seguidem Clerc et auditeur furent Chalon revoir au Domaine du Roi la Prevosté dud. Lieu.

1547. 1548.

Ou Compte dud. de Santigny pour l'année finie le Dernier Sept. 1548.

La Preuosté de Semur fut vendue aux Manans et habs de la ville dud. Semur le 21 Juin 1548. par Mres Benigne Serre, Gl des Dres Con.rs du Roi en premier Président en la Chambre des Comptes à Dijon, et Hbt Berbis Con.r au Parlement Commis par le Roi à la vente de son Domaine pour le prix de 1140.lt

Me Jean Cabeste juge et garde de la Preuosté de Montreal par Lettres patentes du Roi.

Me henry de Livry Commis à recevoir les Droits d'Epices de Mgrs des Comptes.

1548. 1549. 1550.

Nota il n'y a rien de remarquable dans le premier Compte des deux années, et que tout ce qui est extrait d'icelui est tiré du Compte de la 2.e année.

Au Compte dud. de Santigny pour deux années finies au Dernier de Sept. 1550.

Noble Sebastien de Rabutin Escuier Bourguignon de la Chambre ord.re et Gr de Chaugny et de Montat est pour Son du Roi pendant 9 ans la jouiss.ce du revenu de la Preuosté d'Avalon les fiefs et aumônes et gages d'officiers payés.

Me Hugues Caspart Lieut.t gnal au Baillage de Auxois au lieu de Me Gui Caspart, sans rapporter les provisions ni la datte.

Mandés jusqu'à 400.lt qui auroient été adjugés à Semur le Duc ordonnés estre employés à l'edification d'un auditoire sur vne tour estant au milieu de la ville dudit Semur sur le pont du Chatel pour l'exercice de la justice par lettres patentes du Roi données à fontainebleau le 7.e Janvier 1549 sans que les Hbts dud. Semur pretendent aucun droit en lad. Tour ou Edifice ains demeurent au Roi.

1550. 1551.

Au Compte dud. de Santigny pour l'année finie le dernier Septemb. 1551.

Assemblées des Etats de la province à Dijon en la presente année.

Me Paul Barbier pr.d de la comptable en la chambre des Comptes.

1551. 1552.

Au Compte dud. de Santigny pour l'année finie le dernier Sept. 1552.

Lesme Jacot Tabellion de Semur.

George Mollerot Tabellion de Flauigny.

1552. 1553.

Nota que le compte de 1553 est cy après.

Au Compte dud. de Santigny pour l'année finie le dernier Sept. 1553

Lesme Bourgeois de Semur Tabellion de Viteau.

Me Jean Bourfault pr.d du Roi à Avalon aux gages de 25.lt par an 1553. Claude filion praticien à Avalon.

Jean Bureteau procureur de Semur.

Me Jaques de la grange Con.r du Roi au Baillage de Semur.

Nicolas Bourfault Lieut.t part.r au Baillage de Semur.

Sebastien Champrenault Clerc juré au Baillage d'Auxois.

Noble et puissante Dame, Dame Yeanne de Bretagne Dame de Bressuire et Villentrois Boussan et Mareille Duratrice heritiere de Me.re Sebastien de Luxembourg vicomte de Martigues et Dame Mgdelaine de Luxembourg sa fille enfans de Me.re François de Luxembourg.

Nota qu'il n'y a rien de remarquable au Compte dud. de Santigny pour l'année finie le dernier Septembre 1553.

1553. 1554.

Au Compte dud. de Santigny pour l'année finie le dernier Septembre 1554.

La prevosté de Montreal et la Sgrie furent vendus à Mre humbert de la platiere chev. Sgr de Bourdillon par noble et Sage Jean Baillet Con.er du Roi premier President au Parlement de Dijon et Me Pierre Millet aussi Con.er du Roi et Me des Comptes pour la Somme de 15000 tt le 28e Octobre 1553.

Le droit de garde que doivent chacun an au Roi les haans d'hauteroche pour leurs franchises de 13 florins un tiers de florins, et les haans de Jailly pour mesme droits 20 florins revenans à Tournois à 25 tt fut vendu à reachat perpetuel par lesd. Srs Commissaires à George et Regné Milletot freres la Somme de 1144 tt y compris le Tabellionage de flavigny le 8e Nobre 1553.

La Clergie et greffe du Baage d'Amay le duc furent vendus par noble et Sage Me Claude Ennequin docteur és droits Con.er du Roi au Parlement de Dijon et Gabriel Marlat Chev. et Con.er du Roi, Tresorier de france en la gnalité de Bourgne Commissaires deputés par le Roi à noble et Sage Me Phrt Colin Con.er du Roi aud. Parlement et à damle Jeanne Gros dame d'agey pour la Somme de 1785 tt par contract du 26 Avril 1554. Receu de St Pere et Boulier Nores royaux à Dijon.

1554. 1555.

Au Compte dud. de Santigny pour l'année finie le dernier Sept. 1555.

Jaque Artaut amodiateur de la Clergie et greffe du Baage d'Auxois au Siege de Semur.

Jean Jacot Tabellion de Semur.

Me Thomas Savot Praticien demt à Saulieu informa par commission de Me hugues Cassart Lieut. gnal au baage d'Auxois contre Me Andoche Mynard et aud. ses Complices, qui s'etoient retirés à Genesve.

fol. 36. tourné apert que le parlement faisoit la taxe à ceux qui avoient amené des prisonniers en la prison à Dijon, qui etoient apellants, ou autres causes pour frais de Justice, et renvoyoit à la chambre pour donner l'assignaon du payemt à ceux, qui avoient lesd. taxes, pour tel receveur, que lad. chambre jugeoit avoir fonds pour payer tels deniers.

Constructions pour l'auditoire du Baage d'Amay le duc sur les amandes, qui s'adjugeoient aud. Baage.

Nota que le Compte pour l'année finie le dernier Septembre 1556. est raporté cy dessus page 347.

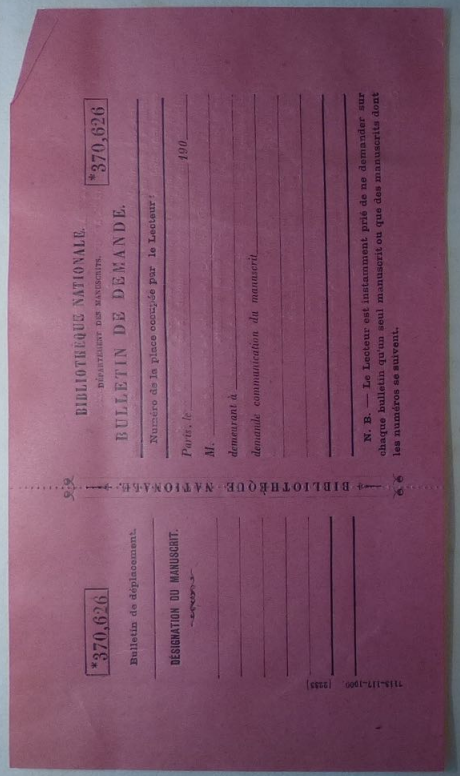

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.
DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS.
BULLETIN DE DEMANDE.
*370,626
Numéro de la place occupée par le Lecteur:
Paris, le 190
M.
demeurant à
demande communication du manuscrit
N. B. — Le Lecteur est instamment prié de ne demander sur chaque bulletin qu'un seul manuscrit ou que des manuscrits dont les numéros se suivent.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.
*370,626
Bulletin de déplacement.
DÉSIGNATION DU MANUSCRIT.
7113-1117-1900. (2233)

Extrait des Comptes de la Recette du Baage de Chalon.

1353.

Au Compte de Mgr hugue de Vercelx Cher Bailly et Mr des foires de Chalon des Recettes et Mises faites par lui et par ses deputés des le premier Jour de May 1353 ql prit le gouvernement dud. office par lettres de Mgr le duc données lesdits Jour et an jusqu'à la St Martin ensuigant rendu à nos Sgrs des Comptes par Pierre de Vercelx fils et hoirs dud. Cher de ce ql a pu trouver par les Ecrits de Sond. Pere et de ses deputés par protestaon faite par led. Pierre que s'il y a quelque erreur, que ce soit sans imputaon de Maul. Led. Compte est sans Cotte des feuillets. ~~de mesme que le premier~~

Mgrs les gens du Conseil de Mgr le duc à sçavoir Mre Olivier de Laye Gouverneur de Bourgne Mre Joffroy de Blaisey, Li Bailly, Li Receveur et les autres gens du Conseil, ensemble leurs Maignies se trouverent ès foires Chaudes de Chalon 1353.

Mre Joffroy de Blaisey Sire de Mauvailley Lieutenant de Mgr Olivier de Laye gouverneur de Bourgne

Mgr Pierre d'orgemont fut envoyé par le Roi en qualité de Commissaire pour avoir avis et deliberaon sur le gouvernemt du Pays de Bourgne ensemble des officiers.

Joffroy de Blaisey Gruier de Bourgne

Mr Guill. de Perreux Conce de Mgr le duc à Chalon.

Garneron de la Loige Concierge de l'hôtel de Mgr le duc a Chalon.

Le Bailly de Chalon avoit 100.tt de gages en qualité de Bailly et 20.tt pour la maitrise des foires, qui est par jour 6.s 6.d trois poitevines et demie.

Mgr l'abbé de fontenay, Mgr de Mauvilley, Mgr Anceaul de Salins, Mgr Etienne de Musigney, Mgr hugue de Moyeu, Mgr Guy Rabby, Guiot de Bricon, le Bailly de Chalon, le Receveur gnal de Bourg.ne et cinq hommes d'armes, furent à chalon pour garder la foire.

1353. 1354.

Au Compte dud. de Vercelx chev. Bailly et Me des foires de Chalon pour l'année Commenceant à la St. Martin 1353. finie à pareil Jour 1354.

Jean de Roisieres pr. de Mgr le duc à Chalon.

Peage à Marigny apptenant à Mgr le duc.

Le Conseil de Mgr le duc fut assemblé à Chalon pour deliberer plusieurs Causes touchant le prieur de Perrecy.

1354. 1355.

Au Compte dud. feu Mgr hugues de Vercelx chev. Bailly, et Me des foires de Chalon pour l'année 1354. finie à la St. Martin 1355.

Le Parlement de Beaune fut tenu en l'an 1354. auquel assista led. Bailly de Chalon, Me Guill. de Perreux et Jean de Rosieres Procureur de Mgr le duc à Chalon.

Tour neuve au Chatelet fait lad. année.

1355. 1356.

Au Compte dud. feu Mgr hugues de Vercelx pour l'année finie 1356.

Il fut levé une imposition par ordre des trois Etats du pays de Bourg.ne à sçavoir gens d'Eglize, nobles et Bourgeois pour fournir aux frais des Commissaires et Procureurs envoyés à Sens et à Paris pardevers le Roi notre Sire pour le fait de l'impoon de huit deniers pour Livres lagl. li roi notre Sire vouloit lever ou duché de Bourg.ne

Jean Senère demeurant à Gury fut receu en la Bourgeoisie de Mgr le duc a Chalon à la charge de payer chacun an 12.d

Six prisonniers pris à la foire chaude 1356. mis ou fond du Cros par l'espace de 15 semaines au Chatelet a Chalon.

Mad. la Reine Escrivit à quinze personnes des plus notables des trois Etats du Baage de Chalon pour se trouver à Dijon à la Cour à la quinzaine de la Chandeleur.

Mgr Girard de Thurey chev. Mareschaut de Bourg.ne

Lettres de Mgr le duc aux plus notables des trois Etats du Baage de Chalon pour se trouver à Dijon le dimenche après pasques.

Me Jean Rosieres de Dijon fut à Sens et à Paris pardevers le Roi pour avoir deliberaon et Conseil de la gabelle de huit deniers pour Livres que li roy vouloit lever au duché de Bourgogne.

1356. 1357.

Au Compte dud. feu Mgr hugue de Vercelx pour une année finie 1357.

Les bonnes villes et autres Sujets de Mgr le duc au Baage de Chalon lui firent don de 1497 florins pour l'aide des missions de ses Epousailles qui fit à erras, lesquels florins furent levés par Mgr hugue de Jaulley et le Bailly de Chalon Commissaires de Mgr le duc.

Par Commission de Mgr le duc du 16 Juin 1357. Diemange de vitraux gnaux Receveur de Bourg.ne

N.a qu'en tous les Baages il se tenoit des assemblées d'Etat, qui deputoient après en l'assemblée gnale ce qui se reconnoit par les Comptes des baages

1357 1358.

Au Compte dud. hugues de Vercel Chevalier Bailly et Mre des foires pour l'année finie 1358.

La Cour Maison de Cencey fut prise sur Mgr Jean de Salins chef de la ville de St Laurent 1358. par le Bailly et le Chatelain de Chalon accompagné de 30 hés à Cheval.

1358. 1359.

Au Compte de Mre hugues de Vercel chef Bailly et Mre des foires de Chalon pour l'année finie 1359.

Othenin de Galeno Lombar Semier de la Reine du Bailage de Mascon et de la Doctor avec Lombards fournit 500 florins pour la necessité de Mme de Mad. la Reine et de mesdames ses filles de France qui estoient avec elle par mandement de lad. Reine donné à Dijon le Semier Jour de Mars 1358.

Les Bailly de Chalon et le Sgr de Laisé furent à Tournus, Mascon et Lion par ordre de Mad. la Reine pour faire alliances et se sécurir à cause des guerres, et Conférence avec l'archevesque, le Chapitre et les Bourgeois de Lion le Jour de l'apparition N. S. 1358.

Grand Conseil entre Mgr Loys de Chalon et Mgr hugues de Vienne à Chaigny, du Bailly de Chalon fut avec Mgr Guill. de Reccy Mre d'hôtel de Mgr le Duc.

1359. 1360.

Au Compte dud. Mgr hugues de Vercel chef Bailly et Mre des foires de Chalon des recettes et mises faites tant par

par lui que sa Députez pour l'année finie à la Saint Martin 1360.

Guillaume de Chissey Louvier de la Bertrandrie 30 s. Mgr le Duc.

1360. 1361.

Au Compte de Mgr Girard de Vonchamp chef Bailly de Chalon et Mre des foires dud. Lieu depuis le second Jour de Septembre qu'il fut institué Bailly et Mre des foires jusqu'a la St Martin d'hiver 1361.

Mre Jolin de Bretenieres Lieut Bailly et Mre des foires de Chalon.

Mgr Jean de Roye gouverneur et Marechal de la Duché.

Les nobles et non nobles du Bailage de Chalon et Duché Elergé furent mandés pour se trouver à Chanaux le Dimanche avant la feste St Michiel pour oir certaines ordonances de Mgr le Duc, de quoi fait mention le mandement.

Deffences de par Mgr le Duc publiées par tout le Bailage de payer aucune chose aux Lombards et Juifs.

Le Bailly de Chalon fut envoyé au Comté de Bourg ne auvertir de ses homegardes, pour ce que Mgr le Duc estoit si malade que l'on n'y attendoit la vie.

Mgr Guillaume du Bailly chef Commis de par Mgr Jean de Roye gouverneur et Mal du Duché de Bourg ne pour s'employer pour la Seurté et Deffence du Bailage de Chalon par lettres dud. Mal du 24 Juillet 1361.

Mre henry Noiret Establi procureur du Bailage de Chalon par feu Mgr le Duc Philippes par ses lettres du 3e Juillet 1360: avec 60 florins de gages par an.

1361 1362.

Cu Compte sus. Monsoignour Girard de Longechamp Chr, Bailly et Mre des foires de Chalon depuis la St. Martin d'hiver 1361. Jesqu'à pareil Jour 1362:

Sous à Chalon qui fut aux Juifs proche la maison henry des corps en la rue de paisseaux. Jean Paisseau.

Un fut Stal banes à vendre chair entre les deux portes de parroy pour ce que le banc de Lilaschez ont estez ars des ynglois.

Uxor Gaspard Menestrier fut condamné en quatre florins d'amende, parce qu'elle mena sa femme ensemble pendant que l'on sauffoit une fille, affin d'empescher qu'on ne l'entendit crier.

Jean Pesseau authorisé de Juges Ordin de Chalon.

Mgr le Comte de Tancarville Lieutenant en Boug.me du Roi Jean 1361.

Mre henry de Bar Sire de Pierrefort gouverneur de la Duché de Boug.me Mr Jean Chalemais Con.er du Roi, Mre Etienne de Musigny, le Receveur de Boug.me Jean Dochay et les Mrs des foires tous à la mission du Roi en la foire chaude de Chalon 1362:

Mre Guillaume de Flugny Bailly d'aucois.

Les Bailly de Chalon fut aux Ved gend d'armes par ordre de Mgr le Duc mettre la terre de feu Mgr Hugues de Vienne Sire de St. George en la Main Mr. Duc. Au marge de l'article est écrit: Loquatur cum Consilio de isto rebellione si sic etum sit remanebit sans s'expliquer de laq. rebellion.

Il fut publié que tous les gentilshommes Dijon et de la Chastellenie cussent à se trouver à Dijon le Dimanche avant Noel 1361 pour reprendre en fief du Roi ce qu'ils tenoient.

Mandement de par Mgr de Tancarville Lieutenant du Roi à tous ceux qui devoient charroy au Roi ou Sommaige, Excepté les Ecclesiastiques, qui devoient aux Bailliages de Charolles et Semur, lorsque le Roi ou le Duc alloient à la guerre,) de Solveur à Chalon.

Mre de Mosset Ecuyer fut envoyé au Charolois et autre part pour semondre nouvelle des ennemis, des Capitaines et aussi du Marechaut Dodenin.

Jean de Mastiles demeurant à Macon.

Mgr Hugues de Dyenne Bailly d'autun.

Sire de Belamont pris du Roi notre Sire au Dragon de Chalon institué aud. office après Mre henry Dyenne par lettres de Mgr le Duc du 18.e Oct. 1361. confirmées par autres Lettres du Roi du 30.e Decembre aud. an 1361. avoit 63 florins de gages.

Mre Etienne de St.te Croix Chanoine de Chalon Con.er du Roi fut envoyé à Besançon par l'ord.ce du Conseil pour deuers l'archevesque pour le fait de l'interdit de la ville d'Auxonne au mois de Mars 1361.

Aux freres de Carme de Chalon pour Don fait à eux par Mgr le Comte de Tancarville Lieutenant du Roi en Boug.me en remunération des travaux que leurs dits freres dud. Convent auront de pourchassé les ennemis de Dreuay 20 florins.

1362. 1363.

Cu Compte sus. Bailly depuis la St. Martin 1362. jusqu'à pareil Jour 1363:

Guillemon et Hugues Paisseau Voiens un florin de Cens sur leur Maison proche le four aux juifs à Chalon.

Il est fait mention que les grandes Compagnies boutèrent le feu à Chalon sans Voir l'armée.

Mgr le Duc fit une assemblée à Beaune des Ecclesiastiques Nobles et Bans des villes pour deliberer des moyens de faire sortir les Compagnies de Boug.me les 9.e Septembre. V. Duplex sous l'an 1391.

Mgr Gui de Pontois Chr de Molins, gouverneur de Boug.me assiegea Sautenay.

Mgr Jean de Montagu Sire de Combernon Lieutenant de

Mgr. de Touraine fils du Roy notre Sire et son Lieut.t au Duché de Bourg.me le 9.e aoust 1363

1363. 1364

Au Compte de Mre Girard de Longchamp Chr. Bailly et Mre des foires de Chalon pour l'année finie à la St. Martin 1364. de Domaines de Chalon

Mre de Maulin. Mre Guy de Pontailler Mareschal.

Assemblée à Dijon le mardi apres la St. Martin d'Esté en armes et en chevaux 1364.

Le 23. Juillet 1364. fut envoyé à Macon vers Mad. de Berry pour trouver finances, affin de faire sortir du pays les Compagnies. Victorin Mes Secretaires.

Le Sgr de Lopy gouverneur du Dauphiné fut conduit à Dijon par le Bailly de Chalon le 18.e aoust 1364 par ordre de Mgr le Duc.

D'effensé de par Mgr le Duc à toutes personnes portans armes d'aller en aide hors de Bourg.me à peine de punition de corps et de biens, publiée le 25.e aoust 1364.

Le my Dreffeaul de Chalon.

Robert de Marnay Chr. Chatelain de Montagu.

Mre Thomas d'Yn Chr. Envoyé par les Bailly à Montagu avec cinq hommes d'armes pour la deffense du Chatel Fidèle de Montagu pour la doute des Ennemis, qui pour les temps sont au pays.

La maitrie de Montagu appartenoit au Sgr de Cruz à cause de la femme, de qui il avait eu Enfans de Marcilly. La garnison fut Montagu fut payée à proportion par lettres de Mgr le Duc du 22.e Janvier 1363 et 18.e Avril 1364 suivant ces gens chevaux y possedoit.

1364 1365.

Au Compte de Mre Girard de Longchamp pour l'année finie à la St. Martin 1365

Jacquemin Quarrey Dom.t à Chalon fit retrait de Guillot de Seurey Bourgeois pour cergt avoir battu Mgr Guillt Quarrey son frere fut condamné en 9.l francs d'amandes. Quarrey

Jehan de Largillat.

Simonet Nicolas de Chalon Clerc du Bailly de Chalon et a pour charge de lui.

Procureur gnal de Bourg.me Sans dire son nom.

Il se recognoit que pendant les Feries froides et chaudes de Chalon il se faisoit grande dépense pour nourriture et Logemens de toute les officiers du Duc et autres personnes, qui s'y trouvoient lesquelles le Bailly de Chalon Mre des foires traittoit au dépens du dit en la Loge, qui estoit faite exprès, où se trouvoient aussi plusieurs dames avec des Menestriers et un Tambourin.

Dans y presentoit les épices de Chambres appellées Coriandres.

Les Evesques de Chalon et autres Ecclesiastiques se trouvoient en lad. Loge comme aussi le Chancelier de Bourg.me les gens des Comptes, et estoient défrayés et nourris en lad. Loge.

Les Feaux de Mgr le Duc notre Sire furent mandés par Mgr le Duc pour reparer des terres, qui tiennent de lui en fié au lundi 8.l Jour de la St. Martin d'Hiver 1365 à Dijon.

Mgr Guy de Pontailler Mareschal de Bourg.me

Il fut mandé que l'on eut à retirer dans les Forteresses ceux qui estoit au pays, à cause du Comte de Montbeliard, qui chemauchoit par pays à l'encontre Mgr le Duc. Montbeliard.

Leur gaiges sorte de la garnison d'armé pour parer forteresses sur Mgr le Duc.

Par Lettres de Mgr le Duc du dernier Avril 1365 il fut

ord.ce aux Bailly de Chalon d'amener à Dijon les gens d'armes
ql avoit, et les Marchands de Dijon, qui estoient allé à la foire
franche dud. Chalon à Dijon.

Il est rapporté que Mre. Seguin de Badefoulle vouloit
prendre ou faire prendre, Mgr le Duc en allant à Avignon vers
l'Empereur, que l'ait estoit.

Verdigal de Cabrac vint en Bourg.ne avec ses gens d'armes
pour mettre à Mgr le Duc et à ses pays. V. Jupleix histoire de
France sous l'an 1391.

Mgr Olivier de Leussey Mre. Hotel de Mgr le Duc.

Mre. Thomas Chapelle Secretaire de Mgr le Duc fut à
Avignon pour les affaires de Mgr le Duc vers le St. Pere le Pape.

1365. 1366.

Au Compte de Mgr Girard de Longchamp
Chr. Bailly de Chalon des Recettes et Mises
ql a faites en l'office de la St. Martin d'hiver Couran
1365. jusque à ladt. feste St. Martin 1366. rendu par
Lui en la maniere cy après escritte &c. Mais que les
feuillets ne sont cottez.

Jean Valy Escuier d'Estroye fut condamné en vingt
marcs d'or 12 francs
par le Bailly de Chalon, pour avoir offendu aux haans dud. lieu de
Estroye et allez faire guet au Chatel de Montagu.

Les haans de la ville de Roubrei furent condamné en vingt marcs
d'or 80 francs, pour avoir mis en forestier de leur autorité haen
jour de la pentecoste prendam dix ans, auql il Seigneur Duc a que
mulles amandes ne seroient rapportés que à leur prouffit, ne recelera au
Chatelain de Brancion ni à nuls autres officiers de Mgr le Duc, et firent
union et conspiration entre eux que nul de ladt. ville ne fit ajournemens
que pardt eux et de tout ce que li uns de ladt. ville auroient affaire
ès autres, ils en ordonneroient tout ainsi comme li propres Sires,
si elle cas aduenoit pardt. li.

Les haans de Marnay furent condamnés en 20 ff. d'amende

parce qu'ils furent desobeissans d'un Sergent, que le Bailly de
Chalon leur fit faire d'aller abbatre la fort maison, qui fut Mgr
Motte de Maschanteame, et ils n'y voulurent aller.

Barthelemi Saichieu fut condamné en deux francs d'amende
pour avoir dit en plusieurs lieux, que li comte de Sauoye valoit
mieux que li Roi de France, que le Comte de Sauoye ne soffroit en
tout son pays nulles impositions, et le Roi les soffroit en son pays.

Girard de Marinery Capitaine de Chalon.

Huguenin Boly de Saigey En la chatellenie de Cuseney fut con-
damné par les Bailly en vingt florins de florence pour avoir
fait à Jean Locupat dud. Saigey ql avoit prins la terre dud. Lieu
Seplus de la valeur de 100 ff. Le dt. Jean en jetta son gaige contre
lui, et l'en vouloit combattre, et faisoit dire pour la bouche, lequel
gaige ledit Huguenin n'en avoit voulu recevoir, ains l'en est mis à la
mercy dud. Bailly et departie.

Jean de Soussey Mre. des foires de Chalon.

Mur du Chatelet qui estoit deuant le pont de bois entre la tour
neuve et la portenie du Chatelet, lequel mur avoit tout tresse
quarré fut abbatu, et fut fait un autre mur.

Les fossés de la barre de l'entrée deuant St. Jean de Muzeaul
jusque à la riviere de Saone furent elargis et profondis par man-
dement de Mgr Jean de Montagu Seigneur de Sombernon, Gou-
verneur du Duché de Bourg.ne

Led. Bailly de Chalon fut à Avignon avec Mre. Thomas de
la Chapelle vers le pape aux Mois de Janvier et fevrier 1365. e
pour traiter de certaines grosses Desgnes de Mgr le Duc.

Les gages dud. Bailly estoient de cent livres par an.

Guillt. de Marcilly fut instituée Bailly et Mre. des foires
de Chalon le 10e. Juin 1367.

Led. Girard de Longchamp Chr. Bailly de Chalon en l'an 1365.

Led. Girard de Longchamp fut à Avignon de l'ord.ce de Mgr
le Duc au mois de May 1365. où l'Empereur Urbain parloient notre
St. Pere le Pape.

Il fut payé à frere Girard de Bretenieres gouuerneur de la Maison de fauerny proche dijon appartenant à l'hopital de S.t Jean de Jerusalem quarante amines froment, et quarante amines auoine, qls ont droit de prendre chacun an sur le grenier de Rouure.

Mgr le duc manda aud. de Longchamp Bailly de Chalon de prendre et mettre en sa main le chatel de Courteuaix, que souloit tenir M.re Jocerand de Lugney prisonnier à dijon, et y deuoit demourer jusqu'à ce ql eut donné la possession de sond. Chatel le 7.e Nouembre 1366. Jean de Tournay y fut etabli Capitaine, et aprés lui guillaume de Salornay.

Gauthier de Monteselaire Capitaine de Brancion.

Pierre de Chiure Capitaine de la Colonne.

Les haans de Rouure furent assemblés en la Maison du Curé au son du Cors de lad. ville.

Treize Quarteranches [illegible]sure de Dijon de froment, font seize Quarteranches mesure du grenier de Rouure proche dijon.

La Mesure de Citeaux est semblable à celle de Dijon.

Dix Quarteranches auoine mesure de Dijon font quinze Quarteranches et demie auoine de la mesure dud. Grenier de Rouure.

La Mesure d'orge est de mesme que celle du bled.

Les Mesures de bled, orge, et auoine de Chalon, de Tournus, de Brasey et de Rouure sont eualuées à la mesure de Dijon.

Mgr le duc fit vne ord.ce de n'acquiter aucunes dettes auparauant ql fut duc.

Mgr Girard de Thoirey Chev. Maal de Bourg.ne en l'an 1359.

Il appert que les parties, que les gens des Comptes de Mgr le duc faisoient difficulté de passer aux Receueurs, qls les raportoient au Conseil dud. duc en sa prée qu'en ordonnoit.

Mgr henry de Bar gouuerneur du duché de Bourg.ne en l'an 1362.

Colin Machefoin Palfrenier de feu Mgr le duc.

Mgr Jean de Montagu Sgr de Sombernon Lieut. de Mgr de

Touraine fils du Roi, et son Lieut. au duché de Bourg.ne

Guillaume de Melun fils de Mgr le Comte de Tancarville Lieutenant pour le Roi au duché de Bourg.ne Led. Guillaume fut fait prisonnier à Brinay en la Bataille contre les Escorcheurs.

M.re Gui de frolois gouuerneur de Bourg.ne

Le fort de Santrone assiegé.

Led. Girard de Longchamp Bailly de Chalon fut Maire de Dijon.

Appert que l'impoon des moutons pour le traité fait auec le Roi d'Angleterre en l'an ..... se leua par dioceze.

Led. Bailly fut Eslu pendant trois ans sur les aides et impoons au Baage de Chalon. Led. Bailly fut Receueur de Rouure, la Perriere et aud. chatellenies, auant qu'estre Bailly de Chalon.

1366. 1367.

Au Compte de Jean de Vertuz Receueur des Baages et des foires de Chalon, d'Autun et de Montcenis dez le 26.e Nouembre 1366. Jusqu'à la Toussaint ensuigant 1367.

N.a le melange des Baages d'Autun et de Montcenis avec celui de Chalon.

Lettres de Prouision dud. de Vertus par Mgr le duc données à Talant le 26. Nouembre 1366. dud. office de Receueur adressées au Chancelier et Gruier de Bourg.ne et aux Baillis d'Autun, de Montcenis et Chalon, sans les nommer.

Jean de foissy M.e des foires de Chalon

Marchand de Dynand à la foire de Chalon.

Tomm. homme et sage Guillemot de Marcilley Bailly de Chalon, et M.e de la foire chaude.

Le duc Eudes donna le Cimetiere aux Juifs, qui estoit à Chalon en la rue S.te Croix proche la Maison de Mgr Philippe de Vienne, que l'on dit le Verger et le Mex au Chapitre de Chalon à M.re Hugue Corrabeuf doyen de Chalon, et à ses hers en heritage ppetuel sans le pouuoir mettre hors leurs mains sans permission dudit duc ou ses successeurs.

Mgr Jean de Malleny chev. vendit a la terre de Malleny a Mgr le Duc. Me Berthaud d'Vrigny Chancelier de Bourg.nes

Mgr Phe de Torneure Chev. Sgr de Vrcheffey et de Crespy.

Jean Maalpoy Sergent de Mgr le Duc, et de la Chancie

Recette d'Autun.

La Prevoste d'Autun annoisonnée à Guillaume de la Salle pour un an finissant à la St Jean Baptiste 1362. 1050 florins, et quarante liures de Cire.

Mgr Jean de Chandeul chev. Chatelain de Glenes, de Rosillon et de la Coson.

Noble homme et Saige Robert de Martinpuis Escuier de Mgr le Duc, et son Bailly d'Autun.

Morcenis.

Jean Grillot de Montcenis anodiateur de la terre.

Mgr le Duc de Bourbon doit huit vingt liures chacun an à Mgr le Duc à cause de Montcenis sur la ville et Peage de Moulins en Bourgogne au terme de la St Martin d'hiuert, et toutes fois qu'il manquer à payer, peut mond. Sgr le Duc de Bourg.nes ou ses gens pour Lui prendre prandre par maniere de marque les biens de lad. ville de Moulins quand l'on les peut trouver au Duché de Bourg.nes Led. Duc de Bourg.nes quitta aud. Duc de Bourbon la redevances de lad. année et toutes les precedentes.

Le Siege de la Chancellerie de Montcenis ressortit à Autun.

Chev. Briserand d'Vrcy et Citoyen d'Autun.

Grans octroyé par Mgr le Duc comme Lieut. du Roi.

Mgr Gui Chevrier Chev. fils et hoirs de Mgr Gui Chevrier Jadis chev. et Con.r du Roi notre Sr avoit 60 tt à heritage chacun an sur les Forges froides et chaude de Chalon; et les hoirs despendus de son propre Corps.

Jean de Foisy Bailly de la Montagne et Me de la Forge froide de Chalon.

Madame Alips de Mesmil femme feu Guillaume de Osney jadis Escuier, après femme de Mgr Joffroi de Chailley Chev. avoit 26 tt 8 gros de rente à heritage sur la forge chaude de Chalon chacun an, à cause de la mere, qui fut fille Perreaul de Dalfey, qui souloit prendre lad. rente, à cause de la permutation de l'heritage de Pluis, et des appartenances, que ledit Perreaul a baillé au Duc Robert jadis Duc de Bourg.ne

Jean de Sagey Escuier et mre fils de Mad.e Marguerite de Laubespin, qui fut femme feu Mgr Perreault de Sagey, que laissa pres fils et deux filles, et avoit droit de prendre 25 tt chacun an sur la forge Chaude.

Mgr Gerard de Semur chev. prenoit sur la forge chaude de Chalon chacun an en fief et heritage 20 tt viennois à lui transportés par Jean de Chanthon, qui les souloit prendre à cause de sa femme.

Guiot de l'Aubespin Escuier hoir de feu Humbert de Tournus prenoit 18 tt 6 s 8 d. aussi chacun an en fief et heritage que le Duc Hugues donna jadis à Mgr Guillaume de Tornus Son chev. et à ses hoirs.

Le Commandeur de l'Hopital de la Maison de Chalon avoit chacun an sur le revenu de la forge chaude de Chalon 45 tt Vigenois par Son dit Duc Eudes aux freres de la Chevalerie du Temple, et sur le revenu de lad. forge me Serrie Sifferam, led. Duc de Bourg.nes les payeroient sur leurs autres revenus, dont ils pourroit estre contraints de leurs Receveurs par Sentence d'excommuniement et par interdit en leurs terres à faire et accomplir realm.t payem.t pour lesquelles 45 tt Vigenois, et auss. 200 tt payés à lui pour une fois par led. Duc Hugues, led. Frere lui devoient chacun an en la ville de Seulley ou finages et appartenances d'icelle 20 tt 8 d. rente annuelle, qu'ils auroient et prenoient sur icelle ville, finage et appartenances, chacun an de puis la Feste de Pasques qu'ils auroient eu de la Feste de Pasques pour cause du Marché de Givrey, et autres choses, ainsi qu'est exprimé par les lettres dud. Duc Hugues sur ce faites aud. Freres en l'an 1249. lesquelles 45 tt Vigenois ont depuis esté ramenés à 26 tt 13 s 8 d. Vigenois. Florins pour 12 s.

L'Euesque de Chalon à droit de receuoir chacun an sur le Reuenu de lad. foire chaude 9.tt 10.s parisis.

Le Chapitre de Chalon pour l'anniuersaire du duc Eudes pour le remede de son ame et de son Pere, et de ses predecesseurs et en recompensation d'aucunes injures faites par lui et ses predecesseurs aud. Chapitre. dix liures parisis, qui sont douze liures dix sols.

Le Chapelain de la Chapelle du Chatelet de Chalon, vingt sols en aumone.

Le Chapelain de Sauldon en aumone 53.s 4.d

Me. Guichard de Semur doyen et Chanoine de Chalon pour rente a heritage sur lad. foire chaude auoit 53.s 4.d chacun an.

Mgr Vauthier de Vienne fils de Mr. henry de vienne à cause de la maison fort d'Authume, des villes de Cramaille et du duchant des hommes desd. villes, ensemble leurs tenemens, la justice et signorie grant et petite, les fiés et arierefiés desd. lieux, les Etangs, et les places des Etangs appartenans à lad. fort Maison, et les vignes dessusdites ensemble plusieurs autres choses, que feu Mgr Jean de Vienne tenoit, duquel Mre. henry ai la cause, bailla, quitta, delaissa au duc Robert, pour le fié de 400.tt qu'il souloit panre pour cette cause, dont Lidit Mre. Jean de Vienne en aliena 150.tt auoit chacun an sur lad. recette six vingt liures, qui valent sept vingt quatre florins en fié.

L'abbé de St. Pere de Chalon pour rente à lad. foire chaude auoit accoutumé de panre 4.tt 13.s 8.d

Le prieur de Coulches pour rente et aumône due en foire chaude chacun an deux francs d'or de 40.s ou deux florins trois gros.

Mgr Guy Cheurier chér pour fié en lad. foire chaude chacun an 30.tt

Mgr Aimé de la Palu Sgr de Varambon pour rente à heritage sur lad. foire Chaude prenoit 60.tt Mais d'autant qu'il n'en a encore reprint de Mgr le duc, ne apporté lettre au Receueur ql le payoit, il ne lui fut rien payé.

Le Doyen et Chapitre

Le doyen et Chapitre de la Chapelle Mgr le duc à Dijon auoient sur le reuenu de lad. foire Chaude 53.s 4.d pour l'anniuersaire de Bertrandot et pour Celui du duc Eudes 6.tt 10.s parisis, qui valent 8.tt 2.s 6.d pour tout 10.tt 15.s 10.d qui valent douze florins neuf gros et demi.

Mgr Gerard de Longchamp pour rente sur la preuosté de Bucy en Chaonnois, laquelle rente huguenin varenne escuier li ait transportée à sa vie pour les causes contenues es Comptes de dimenche de vitel Receueur gnal de Bourg.ne 1366. de la somme de 63.tt 16.s fort monoye florins pour 12.s 8.d lad. rente assignée sur le reuenu de l'abergement, ne fut payé de lad. rente d'autant ql n'auoit aucun mandement de Cour.

Le duc Phes dernier mort, (Philippe dit de Rouure) fit vn legat à l'Eglize de Chalon pour son anniuersaire solempné chacun an de vingt liures de terre à assoir à lad. Eglize au plus prés d'Elle, et plus profitablement que faire se poura, mais il n'en fut rien acquité.

La duchesse agnés fonda aussi en lad. Eglize vn anniuersaire de 60.s chacun an.

Le duc Eude en son testament ou darniere volonté ordonna 200.tt estre données à lad. Eglize de Chalon pour acheter terre au proffit d'icelle pour faire chacun an son anniuersaire en lad. Eglize le Jour de son Obit, et attendant qu'elle fut achetée, lesd. de l'Eglize de Chalon prenoient en la recette dud. domaine chacun an 20.tt

Le duc Robert pour son anniuersaire donna à lad. Eglize sur led. domaine cent sols valans six florins.

Les Religieux de Clugney ont droit de 20.tt chacun an pour fondaon faite par led. duc Phes pour son anniuersaire, lesquelles 20.tt se deuoient asseoir en ses terres au plus prés dud. lieu de Clugney

Oudot de Menans escuier auoit à sa vie en don sur lad. foire chaude, et à la vie de dam.lle Perrenotte femme feu Guillaume de Menans jadis frere dud. Oudot trante liures; Mais il n'en fut payé, d'autant ql n'en estoit encore entré en la foi de Mgr le duc, si comm'il doit, ni aucun mandement, estant deffendu d'acquiter aucun don à vie ou à volonté, sans exprés Commandem.t de Mgr le duc.

Mgr Robert de Lugny doyen de Chalon eut dont de 500 florins chacun an sa vie durant du duc Phes darnier trespassé Cui dieu

absoille, Mais il ne fut payé de lad. Somme, ce mourut led. Lyon le Semaine d'Noel 1366.

Mgr Viscount de Lugny son frere eut aussi pour ses bons services par an par led. Duc Phes Pennies Espagés, Mais Mgr le Duc à present a mis à neant lad. pension, ainsi que l'ont dit.

Me Jean Marin de Macon cpt. de Mgr le Duc en la Cour du Bailly de Macon auoit xxx li. degages du Duc par an sur les fours froide et chaude.

Ledit rapporté que lad. Cour Real de Macon estoit transfatoé à St Gengoux. Gaulcher Romandet de Chalon.

Guillemot de Marcilley Bailly et Me des foires de Chalon assista à la foire chaude en l'an 1367 le Mercredi 25 aoust, jusqu'au 26. Septemb. enseignant, et fut despayé, ensemble son fils, son neueu, son Clerc et deux valets et six chevaux. Soit mis que la despense desd. ceux qui se trouverent en la Loge furent despayés sur le revenu de lad. foire, et est dit au marge de premiere article de lad. despense, que les articles en icelle estoit examinés et passés par deliberation du Conseil, auquel estoit l'Euesque d'Autun, l'abbé de St Etienne de Dijon, Jean Blanchot le haut baron, en quel ord. fait pour les fours, et la despense sonne obeissee.

Phes de Chiures Capitaine de la Colonne establi par Me Jean de Montagu lors gouuerneur de Bourg Me Guillemot de Marcilley Bailly de Me des foires de Chalon par Lettres de Mgr le Duc du 10 Juin 1367.

Me Hugues Dyes procureur à Chalon pour Mgr le Duc auoit 60 florins de gages.

Jean de Toutes Leuues estably Capitaine du Bourg de St Jean de Maseuil de Chalon à Sc vingt francs d'or de gages pour an dont Mgr le Duc paye la Moitié, et les gens d'Eglise en baron dud. Bourg l'autre moitié.

Mesdames Dame de Montagu Dame de Mey Capitaine de Chatel de Montagu. Mgr le Duc payoit la moitié des gages de la paye qui estoit par an de huit vingt francs d'or et quatre queues de vin.

Phes de Mesuey Leuues Capitaine du Chatel de Courtenay Establi par Me Jean de Sombernon lors gouuerneur de Bourg vingt Vingt francs d'or de gages par an. Led. de Mesuey estoit aussi Capitaine au Chatel de Verdun en la partie appartenant à Mgr le Duc Establi par Mre Erard de Longchamp lors Bailly de Chalon à ce Commis par Mgr le Duc.

Appert que Mgr d'Estampes fut enuoyé par le Roi à Avignon vers notre St Pere le Pape, et qd Seruois retournoit par le Bourg Me en Bresse il y auoit Dangers sur les chemins à cause des Compagnies qui y estoient Venues, Mgr Jean de Montaigu Sgr de Sombernon, gouuerneur de Capitaine gnal de Duché de Bourg enuoya des Messagers pour Loi en Bresse aux, et que Mgr le Duc auoit mandé estre seu et receu honorablement par Me de Son Conseil, et ayant Bon Lances enuiron Langres des Barons et amis de Mgr Jean de Neuchatel pour venir à l'encontre dud. Mgr d'Estampes au Mois de Juin 1367.

Fut faite enformation contre plusieurs des habns de Chalon pour plusieurs rebellions et desobeissances faites par eux à noble homme le Sage Robert de Martinpuis Leuues de Mgr le Duc et son Bailly d'Autun et de Montcenis, Pennes dud. Mgr le Duc à present Guillaume Brouchan Citoyen de Chalon, laq. enformation apportée à Mgrs les Conss à Dijon. Amiot Boffeal Lieutenant du Bailly

Despense sur la Recette du Bailage d'Autun au mesme Compte.

Le Prieur et Conuent de St Symphorien d'Autun ont Cent Solz Autun en aspergis sur le reuenu de la vicomté d'Autun pour l'anniuersaire du Duc Hugues.

Plus cent Sols pour l'anniuersaire du Duc Robert sur les preuosts de la Chancellerie dud. d'Autun.

Le Chapelain de Ste Catherine en l'Eglise de St Lazare d'Autun xx li. chacun an sur la vicomté dud. d'Autun.

Guion Barbelin d'Autun à cause de Dame Me Dame sa femme fille

Mgr Jean de Laisy jadis chr avoit 20 ℔ on heritage sur led. rivere chacun an, dre il doit reprendre de fief de Mgr le Duc.

Le Doyen et Chapitre d'Autun pour l'anniversaire de bonne Memoire Mgr le Duc briguet 50 s. parisis chacun an sur la riviere d'Autun.

Led. Doyen et Chapitre pour l'anniversaire de Duc Robert 100 s. par an, quelle solution paye les Chancellerie de Bourg, des Salaisons et autres Recepts de leurs Chan. rese.

L'abbesse et Convent de Ste Andoche d'Autun pour l'anniversaire Duc Robert 50 s. par an.

Me Jean Boudet Licentié en Loix Con. de Mgr le Duc avoit 20 florins de gages. Thumben Renard d'Autun pt. de Mgr le Duc 10 Gages d'Autun et de Montcenis 60 florins de gages.

Thevenay le Divay de Beaune Serjent d'armes du Roi eut Commandement de fl. detruire et demembrer le Fief d'Autun, qui par l'evesque d'Ville avoit este tenu et mis sus en Pas de Nouvelletz au preiudice de Mgr le Duc, et fit mettre celui led. Mgr le Duc par vertu de Lettres du Roi. Guillaume de la Sale viery led. d'Autun.

Despense faite à Moncenis.

Le Chapelain de la Chapelle Ste Catherine à Montcenis avoit sur led. Recette 10 s. par an. Mgr Jean d'St Priest Prieur de St Sernin du Bois autre Chapelain au Chatel dud. Montcenis.

Robert de Martin pour Louvier Chatelain et Capitaine du Chatel de Montcenis fut etably par Mgr le Duc par ses Lettres du 22 Mars 1366 avec 20 florins d'gages par mois, ainsi que les precens avant lui Gard. de St Priest.

Mgr Guichard de Bourbon Sgr de la Bodeyre marde au Bailly d'Autun et depuis à Mgr le Duc, qui estoit à Dijon que les ennemis etoient vers la Riviere de Loire es parties Bourg Marcigny, affin que Mgr le Duc eut Sur ce Son avis. le 13e octobre 1362.

Guillemot Sarjeant de Chalon, Huguenin Sarjeant, Richard de la femme fille feu Mgr Dousetourtes.

Sgr Dousseautes fils de Richard Dousseautes

Ord. estre faites par le Conseil de Mgr le Duc de Bourg sur le gouvernement des foires de Chalon, et sur la depense, qui y sera faite par les gens dud. Mgr le Duc.

Item le Bailly et Mre des foires de Chalon sera aux Despens dud. Mgr le Duc durant la foire lui et quatre personnes à Cheual Compté lui en outre le Prieures Son clerc et Son cheual, et un valet sans cheual pour apareiller à manger.

Item le Receueur lui troisiesme. Despersonnes et trois cheuaux.

Item Jean Douay lui troisiesme. Despersonnes et deux cheuaux.

Et a este enjoint aud. Receueur qu'il ne paye Despens que pour les personnes et cheuaux Desusd. Et au cas qu'il les fera, rien ne lui en Sera passé en Compte, s'il n'en a mandemens dud. Mgr le Duc, et s'il vient les foires aucunes personnes d'Etat des gens du Roi ou autres, l'on les pourra semondre au Disner ou au Souper pour l'honneur dud. Sgr Sans aucun Angasse Despense pour leurs cheuaux, et sera Escrittes les personnes, qui seront aud. Disner ou Souper en l'Escrit, qui sera fait des Despens de la journee, et aussi sera compté au Sr les Despens de chacune journee presente led. Mre des foires, ou Jean Douay, ou aucun Sui ordonné à chacune foires aucunes personnes, dont l'on ait fiance qui saiche Escrire pour fol. les Despens, achetter les choses, qui seront necessaires, et qui saiche rendre compte chacun Son aud. Receueur pres les Desusd. ou l'un d'eux, lequel Receueur ne s'en attende pas de tout à celui qui à ce sera ordonné, mais visite souvent Son fait, selon ordonne ce qu'aura à faire.

Item est ordonné que Forsmauant les Mre des foires ne lieue aucunes assiettes Sur les Marchands, Mais les soient faites led. Marchands à leurs Despens.

Et est ordonné que led. Mre des foires ne preigne Forsmauant le bois, qui demourra és loiges après ce que les Marchands en Sont partis, Mais le preigne led. Receueur, et le vende au profit dud. Mgr le Duc, le sus. le bois, qui demourra à mettre en ouure és la foire chaude Soit gardé pour la foire froide en Sous clef. Sans ce que les Bailly ne aussi les preignes. Escrit à Dijon en la chambre des Comptes, ou estoit le Conseil les 19 e aoust 1368.

1367. 1368.

Au Compte de Jean de Pertuis Receveur de Daiges et des foires de Chalon, de Lecture, et de Montcenis, dez la Toussaints 1367. Jusqu'à pareil Jour 1368.

Honnl. homme Guillemot de Marcilley Bailly de Chalon et Mr. des foires.

Les explois et amendes de Justice, qui se tenoit en la Loige pendant les foires froides et chaudes estoient de Sept Sols, 19 l. ou 65 l. il y en auroit cuser, qui estoient adjugés arbitrairement suivant les Cas.

Loige de Marrigney en la Cité de Chalon.

Guillemot de Marcilley Bailly et Mr. des foires pretendent que le preffit des voites, de bois des loiges, et des Courtiers leur appartenois, à cause de lad. Maitrise.

Recette de revenu par les mesne des foires froides et chaudes.

Huguenin Tamey fut condamné en vn franc d'amende et solomme à cause de l'arpaument et simplicité, pour auoir gagé (gage de bataille) d'vn coultre de charrue, que on alloit offendre par les ord.ces de Mgr le Duc.

Simon le Juif fut condamné en 40 francs d'amendes pour auoir trooper monoye.

Les biens de Aubaine declarés appartenir à Mgr le Duc.

Mr. Berthecaul de Vmecy Chancelier de Bourg.ne 1367.

Ces excellens Princes Mgr le Duc de Bourbon Receut huit cens Livres en heritage chacun an de Mgr le Duc sur le port de la ville de Malins en auvergne mouuant de fief à cause de son chateau de Montcenis.

Mgr Jean de Champdoul chr. Chatelain de Glomas, Rossillon et de la Tuzon, Jean de Jretoy son Lieutenant.

Robert de Martinprey Escuier chatelain de Montcenis.

Mgr Guy chevrier chr. fils et hoirs de feu Mgr Guy Chevrier iadis chr. Con.r du Roi auoit de francs d'rente à heritage chacun an sur les droit foires de Chalon.

Mgr Gerard de Semur chr. tenoit de fief en heritage 20 l. viennois à lui transportés par Mres Jean de Manthon. Mr. Guichard de Semur Doyen de Chalon.

Mre Jean de Baubigney Con.r de Mgr le Duc, auditeur Clerc de la Chambres des Comptes. Mr. Richard Boulon de Dijon Con.r de Mgr le Duc.

Mr. Jaques de la Loye Licentié en Loix Con.r de Mgr le Duc.

Mr. hugues Doyen Pr. de Mgr le Duc au Daage de Chalon inspecteur par nobles et puissans Sgrs. Mgr. Jean de Montagu Sgr de Sombernon alors gouverneur de Bourg mre Maquemart de Gesses Escuier Capitain de Verdun. Sibé de Brieres Escuier Capitain de Chatel de la Tournes.

Mgr hugues de Seneccy chr. Capitain de Chatel de Dranecon. Ses gages lui seront rabatus sur ce qu'il doit à Mgr le Duc à cause de la Tournon et a prestés pour les hoirs de feu Mgr Guillaume jadis Sgr de Tournon.

Guillaume de Sallornay Capitain de Courtenoux par lettres de Mgr le Duc du 8.bre 1368.

Jean de Toutes Capitain de St. Jean de Maiseaul de Chalon fut trauailler aux fossés, Pas d'asne, chaussaux, cochiffes et autres emparemens selon l'ord.ce de nobles hommes Mgr Guillaume de Balorne chr. et d'honorable homme et Loige Guillemot de Marcilley Bailly de Chalon, Commis.res Deputés par led. Mgr le Duc Lieutenant du Roi notre Sire en la Prouince de Lion a visiter et reuisiter les bonnes villes, Chateaux et Fourtresses led. Daage de Chalon ordonnés à fol. au bourg led. St. Jean de Maiseaul à la partie led. Mgr le Duc les 9.bre 1367.

Le grand Maiseaul de Chalon. V. les Comptes precedons. @ l'estoile la boucherie.

Mgr le Duc manda à Chalon les Sgrs oy apres nommés, lesquels furent Deffrayes pendant leur Sejour aud. Lieu depuis le 12.e Nov.bre 1368. jusqu'au 17. dud. Mois. Seauoir, Jean de Bourg.ne et le Sgr de Ray à 32. cheuaux, Le Sgr de Sombernon et le Sgr Duc de Tramblay à 12 cheuaux, Le Sgr du Rogers à huit cheuaux, Mgr Thomas de Vaudenay. Cinq cheuaux, Jean de Roux six cheuaux, Mgr hugues de Rigney Sept cheuaux, Mgr Bertrand de Saint Lastour cinq cheuaux.

Mre Guy de la Tramolle Chr Chambellan de Mgr le Duc certifie la despense de l'hostel.

Jacob Moisson de Chalon Clerc.

Les bans estans entre Grobme de Deroul, de Mepilley, de St Loup de Varenne et de Pury de Varennes et de Luz tenans charries Denant charries le bois pour la Loige des foires de Chalon et pour la Caremme-moyenan quoi on leur doit fourni pain et vin.

Mgr Jaque de Vienne Sgr de Longvi Capitain gnaul des gend'armes estans es parties de Chalon et de Tournois sous le gouvernem. de Mgr le Duc. Mgr Jean de Doug ne Mgr Jaque de vienne Sgr de Longvi Mgr Guy de Pontoillier Marechaul de Doug ne et Mgr Guillaume le Bastard de Poitiers estoient en garnison au Doug de St Jean du Musseaul de Chalon au Mois de Mars 1367.

Gerard Bourchier d'Autun Mary de dam. le Jeanne fille et heritiere de feu Mgr Jean de Laisey chr auoit 30 fr de rente à heritage sur la ouerie d'Autun chacun an.

Mgr Pierre Sgr de Chemigney Chr fils et hoirs de feu Mad. de Druddey de franc de rente sur lad ouerie.

Mgr L'euesque d'Autun fut ajourné à Thoisy en eas de Nouuelleté à req te de Mgr le Duc, comm' aussi son official, son Seelleur et son procureur.

Chiteleu mise par ordres de Mgr le Duc au chateau de Rivaul d'Autun pour la garde et seurté dud Chateal.

Mre Charles d'Artois estoit auec 1000 combatans au pays de Forest, et menaceoit d'entrer en Doug me pour y detruire le pays de Mgr le Duc. Plus 300 Lances et 200 archers proche la poterne et le Dongeon. Jean de Gelinan Capitain de Chalon.

Mgr le Duc manda au Bailly de Chalon de faire retraire tous les viures du pays de Sud Daige, et que toutes Forteresses, qui me sont tenaubles, fl les fasse raser et affaiblir tellemans que damage ne s'en puisse ensuiure ne aduenir par les ennemis du Royaume en Sud pays de Bourgogne. Mgr Guy de Pontoillier Mareschaul de Doug me et Mgr Oliuier de Chepey gardes et gouuerneurs du Daige de Dijon — Perrot Fromiat de Dijon.

1368. 1369.

Au Compte aux Jean de Vertuz Receueur des Daiges de Chalon, d'Autun et de Montcenis depuis la Toussaint 1368. jusque à pareil Tour 1369.

Les Bourgeois et bans de Chalon doiuent à Mgr le Duc pour l'ochroy du seizieme de vin à louer à Chalon pour ses Despauemens d'Ille pour trois ans finissans les 28. May 1370. 100 fr. d'or chacun an.

Jean Barbier Escuier et cheuaucheur en armes.

Jean du Bois Sgr de Mgr le Duc en son Daige de Chalon.

Mgr Hugues d'Aumaxe Sgr de Marcilley chr Capitaine du Chateau de Montagu à la partie de Mgr le Duc Etablit ville et Six gentilshoes d'armes auec lui par lettres de Mgr le Duc du 10e Januier 1368. Cent francs de gages par an.

Jaquemart de Gasny Escuier Capitaine de Verdun.

Thomas de la Chapelle Secretaire de Mgr le Duc acheta à la foire chaude de Chalon vn Demi Drap de Bruxelles à la grand maison, le le donna de par Mgr le Duc à R. P. en Dieu l'Euesque de Chalon Con eo Dict Duc pour vne robe pour lui, 32 francs. Plus 20 francs pour douze Cens Cinqte ventres de menus vair pour la fourrure de lad robe donnée aud Euesque.

Mgr le Duc perdit au jeu de la palme pour arrois de Damas contre Mgr Renart Bastle chr et son compagnon.

Mgr L'Euesque de Chalon donna vn cheual à Mgr le Duc.

Halles Doublettes à Autun pour le profit de Mgr le Duc.

Le Chatel de Montcenis fut ars par cas de fortune au Mois de Septembre 1368. rebasti en l'année 1369. le 14. Juillet.

Chr Dispenand vieng d'Autun.

1369. 1370.

Au Compte dud Jean de Vertuz pour l'année finie à la Toussaints 1370.

Le grand Maiseal de Chalon ou Sire Seize banes amodiés à plusieurs Maisteliers pour 42 ft

Le petit Maiseau de Chalon ou Sont cinq banes amodie 12 florins.

Roger Girot Orfeure de Chalon.

Perreau le Noble Citoyen de Chalon.

Mgr Jean Radustin chéu pour plusieurs forfaits par lui faits, Le Daumaux Son frere et leurs familiers et confors en la terre du Cusery pour le temps que ledit Mre Jean estoit Capitaines d'Ille fut condamné en l'amande de 200 fr.

Loys de Dentreux Sergent de Mgr le Duc.

Jean Ratat de Chalon Cocheuin de lad. ville fut condamné en l'amande de 8 fr. pour auoir mis la main de lad. ville sur Une pain saisy par des Sergens de Mgr le Duc au prejudice de la Iurediction de mond. Sgr le Duc, ne les pouuant ne Deuant faire pour ceque les Cocheuis de Chalon n'ont vllice aucune exercite de justice ne de Cousse, que requeroit fait de justice.

A Mgr Guy Rabby garde de la Chanre de Bourg

Jean de Sault Cruier de Bourg

Gauchez Duchepoz Chatelain en Vamorne, (c'est a dire receueur) de Montagu, Bourneon, la Colonne, Nolecy et Courtenaux.

Mgr le Duc remit à Thibaut des grandes Escuries Saterre de Monequi, que les ennemis du Royaume auoient pris Sur lui.

Vuldri Rumilley vicq d'Autun.

Il en fit chacun an à Mgr le Duc Sur la terre de Menestraires 4 cmgs francs d'erents.

Jean de Maligney Escuier lequel apourchassa les rpts. de Mgr le Duc Sur ce qu'il auoit jetté Son gaige enuers Pierre Mitton. Dit ce que ledit Jean disoit que led. Pierre Mitton auoit este traitre enuers Mgr Simon de Vracy chéu, lequel gaige par Sentence a este jugé auoit este mal jetté, par ce mit en l'ord. de Mgr le Bailly d'Autun, et Me Jean Poudry, qui ont ordonné, que pour l'amande dud. Mgr le Duc il payeroit Six francs d'or.

Mgr Jean Jsomes Chapelain de la Chapelle de Montagu fondé

de Deux Liures viennoises mises par Mgr le Duc en Carpat par Ses lettres Du 17. oct. 1367. Le Sgr de Marcilley Sgr dud. Montagu pour l'autre moitié Dois payer led. Chapelain.

Me Jaque de la Loye Chanoine de Chalon Secretaire ordre Cor. de Mgr le Duc à 20 florins de gages par an.

Mgr Joceran de la Pomiere Chéu Capitain du Chatel de la Colonne.

Mgr Eude de Granecy Sgr de Villers et de Longeau gouuerneur du Duché de Bourgne

Les Nobles de Bourg de Chalon mandés par Mgr le Duc pour Venir auec lui et Mgr de Berry à l'encontre de Mgr aisné fils du Roi d'angleterre, qui à quatre mil combattants venoit mettre le Siege Devant Cosne d'armes de France deuant le fort de Belleperche.

Mgr Jaques de Viennois gouuerneur du Daphiné.

Mgr le Duc fut à St Vincent de Chalon à la messe et auec ses gens le premier et Second Jour de Juin 1370. et offrit auec reliques cinq francs.

Il fut au Monastere de Tournus, et offrit auec reliques et pour une messe et oraisons qu'ils chanterent pour feu de bonne memoire le Roi Jean son pere le 6e Jour dud. Mois de Juin. Plus il donna 16 fr. aux Religieux pour chanter plusieurs messes.

Led. Duc Sejourna aud. Lieu de Tournus pour Conferer auec le Comte de Sauoye.

Me Pierre de Moulins Chancelier de Bourgne Me Guillaume de Cugney Bailly d'Auxois, Me Nicolas de Chalon Chantre, et Me Pierre Talepain Chanoines d'Autun Cor.ds de Mgr le Duc Me Jean Poudry Con.er dud. Duc, et Me Jean Blanchet Secretaire du Roy et dud. Duc Se trouuerent en led. assemblée.

Le Duc Donna 40 fr. aux Menestriers du Comte de Sauoye, et à d'autres Menestriers tant de Mgr Bertrand du Glesquin, comme d'autres de la ville de Tournus 25 francs.

Au herault dud. Comte de Sauoye 12 francs.

Mgr le Duc d'Anjou frere de Mgr le Duc fut à Chalon en l'an 1370. fut à Avignon.

Les Menestriers de viole du Roi eut 20 francs.

Mgr le Duc fut vers Notre St P. le Pape à Avignon à Son nouuel aduenement.

Mello ventrèz de Mau vaz pour fourer deux manteaux de Mgr le Duc, de onze cens Sauvages dis des degris pour fourer un autre Manteau et vne cotte darge de Sayo dud. Mgr le Duc.

Mre Thomas de Theiz Commis à lesd. la Despense de l'hostel de Mgr le Duc. Thumbert Renard d'Autun prd. de Mgr le Duc avec Baigez d'Autun et de Moncenis par lettres du premier Juillet 1370.

Mre Jean Daubry Licentié en Loz auditeur avec les autres Mrs les auditeurs des causes d'Esleus.

Il en fit chacun an au Jean en l'Eglize d'Autun sur le ruenu de la vierrie d'Autun de vaut on aumone neuf vingz livres Cens au poods de Autun.

1370	1371.

Dit Compte dud. Jean de Vertuz receveur de Baigez de Chalon pour Denz an finissant le Jamin d'Auril 1371 que Jean Froigier de Chalon fut Instituez aud. office par Lettres de Mgr le Duc du 19e dud. Mois et an.

Mgr Pierre de Pinteuille chancelier de Bourgne

Il se remarque qu'il y auoit des Chatelains en Jamaine, c'est à dire, qui lauoient le reuenu des terres de Montagu, Brancion, verdun Brayny Saigny, Cuserey et autres, et des Chatelains, qui auoient la garde des Chateaux pour la Seurté et Defences d'iceux.

Nobles homme Mgr Jean de Vergine Sgr d'Uluz en nom et à Cause de nobles Dame Jeanne femme dud. deo, fille Loyale et naturelle de nobles homme Mgr Guy chevrier chr Defendeur de son propre Corps auec Sa Cuirette de Chalon pour tenir à heritage chacun an Lo. Leaglez lidet Mre Guy dem de lad. Dame ij Solon grannes et auec pour lui et ses hoirs Defendre de son propre Corps, les dis Lo. lidet Mre Guy dorma et transporta à lad. Dame Sa fille en traitié de Mariage dud Sgr de Vergine, et de lad. Dame Jeanne, de laquelle vente led. Sgr de Vergine à fait la reprise de fief et homage ligez à Mgr le Duc le 19e Juillet 1369.

Mgr Hugues Daumaz, (Damas) chr Sgr de Montagu pour la moitié, et Mgr le Duc pour l'autre.

Le Siege de la Cour de la Maitrise de la Foire franche de Chalon fut ouuert le 18 Mars 1370 jusqu'au 26 dud. Mois, que led. Siege fut Clos pour reuerence de Dieu, et de la feste de Pasques, et remis au 2e Jour d'auril 1371: et led. Siege repris jusqu'au dernier dudit Mois, que led. Siege fut tenu. Guillemot de Marcilley Bailly et Mre des foires de Chalon.

Jean Dubois prd. de Mgr le Duc à Chalon à 60 florins de gages par an. Guienot Rabu de St Gengoux prd. de Mgr le Duc illec.

Hugues Daumaz Sgr de Marcilley chr Capitaz du Chateau de Montagu à la part du Mgr le Duc.

Mgr le Duc fit vne assemblée à Beaune le 3e Jour de Feurier 1370. des gens plus notables des trois Etats de Son Duché touchant certaines Besognes concernant Son profit et honneur et de Sed. pays.

Mgr d'Anjou frere de Mgr le Duc passa par Chalon pour aller à Auignon vers N. St. P. le Pape au mois de Juin 1370.

Mgr le Duc fit acheter vingt six queuës de vin, qui furent amenés à Auignon, et prinsés au Pape et au Cardinal de Boulogne et autre Cardinals.

Vingt queues de vin de Beaune et Auxy menées en Artois et en Flandres, et prinsés par pour Mgr le Duc à Mgdames d'Artois et à Mgr le Comte de Flandres.

Mgr le Duc fut visiter notre St. Pere à Auignon, et s'embarqua à Chalon. Il auoit vne platte nef pour la garderobbe, vne nef pour la Cuisine, vne nef pour les chefs de la Suite, vne nef pour la Panneterie et Eschançonnerie, vne nefve pour l'auoine et autres choses necessaires, et vne grand' nef pour lui.

Noble homme et Sage Mgr Guy de Pontoillon Mareschal de Bourgne fut de Dijon en Savoye par deuers Mgr le Comte de Savoye par ordres de Mgr le Duc et de Mad. la Duchesse.

Au marge il est escrit que led. voyage fut fait à cause que le Sgr de Joinuey vouloit fortifier son chatel.

1371

Au compte de Jean Froigier Receveur du Bauge de Chalon pour Dame an commenceans les premiers de Mai finissans à la Toussains en suigans 1371.

Lettres de procuration dud. office de Receveur du Domaine du Bauge de Chalon au profit dud. Jean Froigier de Chalon données aud. lieu le 19 e avril 1371 après pasques Scellées du Seel aux causes de la Chan.rie duquel l'on use à Chalon, aux gages de cinquante deniers d'or franc de dix six francs pour la recette de l'impôt.

Item hommes et Loige Guill. de Marcilley Bailly et Mr des foires de Chalon.

Le Bailly et Mr des foires de Chalon pretendoit avoir droit de prendre à cause de son. office, prem.t le bois du Tour de la St Barthelemy que l'on amene par Pontes à la Loige du Chatelet les Tours dud. feste, qui peut valoir six francs.

Le bois du Logemans des foires chaudes et froides, qui peut valoir pour les deux foires 14 fl. Le vin des Cauernes de la foire chaude, qui peut valoir six vings pintes.

Item demande les Langues de Bœuf et de vaches, et Jambons de pours de petit Marchat de Chalon, qui vaut par an environ 8 fr.

Item les Leuées des halez; Item les procuis des courtiers des foires.

Venerables et discretes personnes Mgr Pierres de Montreuille institué Chancelier de Bourg no le xxj. decemb. 1370.

Jean Vallée Bruyer de Bourg no Regnaut Polart Chatelain de Verdun et de Uraigny.

La foire Chaude commença les 24. de juin 1371. et fut prise le Siege de la Cour de la maitrise les deux jusqu'au 08 Sept. ensuigant que ledit Siege fut loué. Deus Maisons de Chalon [illegible] du Roi.

Les haans des rotes de sarmes, de Rapilley, de St Loup de sarmes, de Leure de Lux ayans ez temps charroins Joisins Uaingey et rendus à Chalon en l'hotel de la Loge pour la foire, de Chantrez de bois, lesq. bois ils doiuent prendre au bois de Mgr le Duc

à Uraigny, en payant pour chacun charroin par les officiers dud. Duc en pain, qui de pris vaut deux Joisins, et en pour les termes de la foire Chaude, lequel charroy fut ramené et estimé 16 s. 8 d.

Mgr hugues d'Almaix Sgr de Marcilley chef Capitain du Chatel de Montagu à la partie de Mgr le Duc Estably illec auec Sept gentilshommes d'armes à 100 fr. d'or de gages.

Mgr hugue de Sonecey chef Capitain de Brancion à 100 fr. d'or de gages. Frere Guillaume de Vesalen confesseur de Mgr le Duc eut 15 francs de Mgr le Duc pour acheter un cheual.

Jacques de Thesieu Marchand de cheuaux vendit un destrier brun bef à Mgr le Duc 100 fr. d'or.

Mgr l'Euesque de Carpentras arriua à Chalon le mardi 3e Jour du mois de Juin 1371. allant à Dijon, où il fut enuoyé depuis Avignon par notre St Pere le Pape par deuers Mgr le Duc pour conferer de certaines affaires secrettes. Fut defrayé. Il repassa aud. Chalon le 12e dud. Mois pour retourner à Avignon, et fut accompagné par Mgr Oliuier de Jusney, le Bailly de Chalon, et Mr Jean Blanchet Secretaire de Mgr le Duc jusqu'à Tournus et defrayé. Led. Euesque auoit quarante bons cheuaux.

Mgr le Duc fut à Chalon pendant huit Jours finis le 26 auril 1371.

Mgr Hugues Archi Curé de St Jean de Maisseal de Chalon.

1371. 1372.

Au compte dud Froigier pour un an finy à la Toussaints 1372.

Jean Leperon tpr. de Mgr le Duc és Bauge d'Autun et Moncenis à 60 florins de gages par an. Mr Pierre d'Ingemont Chr.r de Mgr le Duc à Dijon. Gerard de Bourbon Sgr de la Roche.

Et Sertine ons journées à Dijon ou Mgr le Duc assembla les principaux de tous etats de son Duché de Bourg no le no St Vincent 1370.

La son maison d'Arrierprise par le Bailly d'Autun par ordre de Mgr le Duc.

Mortifiement d'Alatorre de Maligney pour le prieuré de St Symphorien d'Autun estant du fief de Mgr le Duc.

Mgr le Official de l'evesque d'Autun excommunia le Bailly d'Autun, lequel en donna Sentence jusqu'à pasques. les Sujets estoient pour certain Esprit fait par le vicaire d'Autun aud official.

Mre Pierre Calopain Chanoine d'Autun Licentié en loix rendit ses auditeurs avec les autres Conseillers des Causes des Appeaux du Duché de Bourg. tenus à Beaune le mardi après les vingt jours du Mois 1369: où il exigua par cinq jours, a Cheuvri trois jours au Siège, et Deux Jours pour son venir d'Autun et retour à raison d'un franc par Jour.

Mgr le Duc donna à Mgr Guy Rabby Jean, et à Mgr Johan de Daubigney Chanoines de la Chapelle de Dijon Sed Con.ve et audrier Dastis Clerc des Comptes pour cette fois et de grace especialle pour achister draps de parmes pour eux vestir Cent francs par mandement du xxj Janvier 1369.

Le Bailly de Chalon en qualité de Mre des foires fit lever le droit des Cinq pintes d'vin, que les Tauverniers doivent chacun à la foire de Chalon à son pressoir.

Noble homme Phes de Valois Bailly et Mre des foires de Chalon le 14 Juillet 1372.

Mgr Jean Sire de Cuisy en Auxois fut condamné en 100 fs d'amende.

Mgr le Duc tint en sa maison et fit son pressoir de la terre de Quierfans, pendant le procez qui estoit entre Mgr Hugues de Ste Croix Phes Sgr de la moitié de lad. terre, et Mgr Eudes de Verdun chev. Sgr de l'autre moitié par mandement de Mgr le Duc du xxj Juin 1371.

Mgr Guillaume Sire de Sennecy chev. paya pour florins pour les despens faits par Guillaume du Bailley chev. au voyage qu'il fit vers le Comte de Savoye pour les Besognes dud. de Sennecy par ordre de Mgr le Duc.

Mgr Guichard de Semur Doyen de Chalon. Mgr Girard de Semur chev.

Mre Vivi Longin Chanoine de Besançon, Lieutenant de Mre des foires de Chalon.

Le Receveur du Domaine prêta au nom de Mgr le Duc à Mgr Nicolas juge Phes Cusin germain de Notre tres St Pere les Papes, et frere du Cardinal Guillaume, et à Mgr Nicole de Reims Con.ve et Secretaire du Roi notre Sire Estans à Chalon le vendredi après la St Barthelemi de postres 1372: vers sa poission de Go f.

Il fut fait en Empruns des Riches des villes de Bourg.ne en l'an 1369 pour fournir aux frais et despenses du Mariage de Mgr le Duc etc. il fit faire le remboursem.t aux part.es. Mgr le Duc d'Anjou fut à Chalon les 7. et 8. Decembre 1371. en la Compagnie de Mgr le Duc.

R. S. en Dieu Mgr l'Abbé de St Etienne de Dijon, Honorables et Sages personnes Mgr Guy Rabbi Doyen de la Chapelle de Dijon, Mre Nicolas de Chalon Chantre d'Autun, Mre Richard Bouchu et Mre Jean Daubigney Con.ve de Mgr le Duc assemblés à Chalon le Samedi 11 Janvier 1371. et le Dimanche suivant pour Mgr le Duc, contre Mgr le Duc de Berry ou ses gens sur les reports et Souverainetés des villes de Mascogny les Flamains, de Daignac, de Verdun, de la Dendriction Dieu, de St Christophle, de Fromentales, et de plusieurs autres villes et fiefs étans en son Bailliage d'Autun et de Montcenis.

Mgr Girard de Suron chev. fut prendre la possession du chateau de Genecy pour Mgr le Duc, qui l'avoit requis mouvellem.t de Mgr de Reynaus de Montbelot.

Mgr Jean de Courtiambles et Mre Jean Blanches Secretaires de Mgr le Duc furent envoyés à Avignon vers N. St Pere le Pape pour affaires importantes. Pierre de Bourgy Ecuier Bailly de Dijon.

Mgr Reynaus de Thurey Chanoine de Chalon.

1372. 1373.

Du Compte fait par Jean Frogier pour l'année finie à la Toussaints 1373.

Nobles hommes et Sages Phes de Valois Ecuier huissier d'armes du Roi notre Sire et de Mgr le Duc de Bourg.ne Bailly et Mre des foires de Chalon.

Lettres de Mgr le Duc au comte de Genesves au pays de Genesves

Traicez à St Jean Jaux entre Mgr le Duc, et Mgr le Comte d'Armignac au Sujet du Chatel de Genecy.

Mgr le Duc fit mettre deux bannieres en Deux Bannerettes armoyés de Ses armes par le Bailly de Chalon et Ses gens sur les portes de Louhans et autres Benefices sur plusieurs autres Lieux de la terre et Juridiction de Mgr Hugues de Vienne pour plusieurs rebellions par lui et Ses gens

faites contre Mgr le Duc au mois de Janvier 1372.

Mgr le Duc fit prier deux Esperi à Mgr Bureal de la Riviere Chambellan du Roi Sgr qui vis de vin.

Batteaux et plattes vasles pour Mgr le Duc pour passer sur la riviere de Saone à la Palonne. Guiron de Semur et Jean de Sassy Escuiers furent chacun vinchenal en Son de Mgr le Duc.

1373. 1374.

Du Compte dud. Froigier pour l'année finie à la Toussaints 1374.

Gerard Poly des bordes pres de Cluseray pour avoir dit plusieurs parolles injurieuses du Roi notre Sire et de Mond. Sgr les Duc, et aussi pour ce qu'il avoit prestés à Usure fut condamné en 60 fr. d'amende.

Perrin Russenas de Benevis pour avoir apporté Sel blanc au Duché de Bourg, ne par le terme que la gabelle du Sel courois aud. Duché et fraude contre les ord.ces Sur ce fait fut condamné en 10 fr. d'amende.

Dam Remond Bailly de Chalon par lettres du 10.e d'Aoust 1374.

Les mandemens de Mgr le Duc du 9.e d'Aoust 1374. les biens de Phés de Valois Ecuier jadis Bailly de Mr des Foires de Chalon furent saisis.

Guignon de Semur fils et hoir de feu Mgr Girard de Semur prend 20 ll.t en heritage chacun an et en fief Sur la recette de Chalon.

Jaquemard de Gaix Capitaine de Verdun.

Mgr Guillaume du Bailley chés Capitaine du Chateau de Branion.

Phés de Saucourt chevalier.

Murailles faites pour la fortification de la Cité de Chalon en la Cloison au droit du Cloitre de la grand' Eglise de Chalon, à savoir au fondement de quatre Carreaux et au dessus de la terre de trois quarreaux, le Jeune le maçon abattre les vieux murs et refaire de Murs quarrés.

Mgr le Duc achota de Mgr Guichard de Semur Doyen de St. Vivant de Chalon 53 l. 4 d. ql prenoit chacun an Sur la recette dud. Domaine de Chalon provenant de Son patrimoine assigné Sur les foires chaudes moyennant 26 ll.t 13 S. 4 d. payés par les recteurs aud. Doyen les 2 Pasques 1374.

Mgr le Duc fit don de 360 florins d'or de florences aux Sgrs de Lombernon et de Malin freres Ses Cousins à prendre icelle Somme Sur vingt vings florins d'or que Manuel asenier fils et hoirs de Conrad asenier Lombard devoit chacun an aud. Duc à cause de la censive d'une Maison qu'il tenoient de mond Sgr assises à St. Laurens pres de Chalon laquelle Somme de 360 florins estoit deue par les d.s freres de Lombernon et Malin aussi d. asseniers.

Jean de Chaulay dit d'Autun Ecuier prit de la part de Mgr le Duc trois queues de vin de Beaune à Mgr le Cardinal Guillaume et à Mgr le Cardinal de Geneves.

Jean de Joux fut envoyé hastivement en Avignon pour la promotion de Mr Pierre de la Trimoille. Il n'est pas dit en quel benefice, Prince de Chazeran Ecuier de Mgr le Duc y fut aussi envoyé.

Phés de Valois jadis Bailly de Chalon fut desapointé dud. office pour n'avoir voulu donner le Rolles des amendes adjugées au prossit de Mgr le Duc, et tenir compte des biens des Juifs de Louhans, et pluseurs extorsions en Son office, dont Mgr le Duc receu de grandes plaintes. Salmaise de Buseul Ecuier d'Ecurie de Mgr le Duc.

Phés Musy d'Epernay prit un Cercelet, ql donna à Jaquemart de hautes planques Fauconnier de Mgr le Duc.

Cent Soixante et quinze livres Cinc poids de Chalon valoient au poids de Dijon Sept vingt dix huict livres et demie Cinc.

1374.

Du Compte dud. Jean froigier Recteur Receveur Domaine de Chalon depuis la Toussaints 1374. jusques au 27. Mars ensuigant, que Jean Moart de Semur fut Commis à lever le prossit de la foire froide.

La Terre de la Serre fut amodiée à Jean Tchamin de Cluseray.

Mgr le Duc donna la jouissance de la terre de Courtenaix à Saulmaise de Buseul Son Ecuier par ses lettres du 13 Juin 1374. dont il print possession le 15. Juillet Suigant.

Homerad homme de Sgr Adam Renard Bailly et Mre Jean de Chalon.

1368. Renaut Damez fils et hoir universel de Renard Dez Moxadis Chatelain de Beaune et de Nolay. Huguenot Deplumeron Gouverneur de la terre de Seneccy mise sous la main de Mgr le Duc pour certaines causes, sans les expliquer.

Shri Daimax frere de Mgr Hugues Daimax Sgr de Marailly fut estably Capitaine de Montagu le 7e aout 1374 à 30 florins Dor de gages par an.

Different entre Mgr le Duc, et Mgr Guy de Vienne Shr de Cruzy au Siege dugl Mgr l'official de Chalon le Bailly, Jean Dubois pro. de Mgr le Duc, Mre Michel de Lamines et Mre Jaques de la Loye Con.rs dud. Duc Sassembleront à Loubans les Vendr après la St. Nicolas Shiver 1374.

Mre Michel de Lamines Licentié en Loix Con.r de Mgr le Duc Commes par lui à informer et fe. Enquestes des grans prinses exsupcions, et empeschemens, que les gens et officiers du Roi notre Sire et des predecesseurs ont fait au Duché de Bourg.ne depuis le trespassement de bonne Memoire Mgr le Duc Eudes.

Henry le Compasseur Bourgon de Lons, commis par le Roi pour informer des Excessieux Delits commis par le Lieut.t de St. Gengoux et ses Sergens en la ville et chapelle de Drayny, dans la Baronnie, ressort, et Souveraineté appartenant à Mgr le Duc à cause du Chateau de Dracion.

Mgr Guy de Sortenay Mareschal de Bourg.ne Mre Richard Doubos, Mre Jaques de la Loye, et Mgr Guill.e de Bailly et le Bailly de Chalon furent à Bourg en Bresse, ou ils furent envoyés par Mgr le Duc pardevers Mgr de Savoye Sur le fait d'une journée, que le Dit Mgr le Duc, et led. Mgr de Savoye avoient prise entre eux Sur le fait et prinse du Sgr de Seneccy et de Mgr Jean Son fils au Chatel et forteresse d'Ille estans du ressort et Baronnie de mond. Sgr le Duc prins par le Sgr de Courgenon au mois de May 1371.

Le 26. May aud. an Mgr Guillaume de Bailly chr. fut pardevers Mgr Jean de Courgenon prendre et Recevoir hommage en nom de Mgr le Duc les corps de Mgr de Seneccy et de Mgr Jean Son fils et heritiers maignies, ql avoit pris au Duché de Bourg.ne et les avoit emmenés hors Dicelli, où il leur debvoit prester au prejudice dud. Mgr le Duc et Leurs mesmes.

Limposition des 12.d pour livre accordés par les trois Etat de Bourg.ne à Mgr le Duc excepté sur le Sel.

1374. 1375.

Au Compte de Simon Lambert Receveur dud. Domaines et Daiges de Chalon depuis le 27. Mars 1374 Jusqu'au 28. May Suivans.

Lettres d'approbation dud. office de Receveur au profit dud. Lambert par Madame Marg.te Duchesse de Bourg.ne ayant ont l'advenco de Mgr le Duc les gouvernemens du Duché. Donnés à Vincennes le 24 May 1375.

Mgr Eudes Duc de Bourg. Chr. consentit le rachat d'une piece de vigne appellée Clous Dean assise au finage de Montagu, laquelle Shri de Lasserre tenoit avoit vendue les Lds, et de laquelle vigne appartenoient à Mgr le Duc les Lds à raison de 20.d pour livre, le 19 aout 1375.

Nicolas de Lambois Escuier. La terre de Guiersans appartenoit pour la moitié à Mgr le Duc par achat ql en avoit fait de Mre Eudes de Verdun.

Shri Wibley de Hambles fut condamné en cinq francs d'amende pour avoir mis le brandon des Doyen et Chapitre de Chalon en une piece de vigne, où estoient les panonceaux de Mgr le Duc.

Henry de Seneccy Escuier fut condamné en 25 fr. d'amende pour avoir mis son brandon en certaines pieces de terre, qui sont en la jurisdiction de Mgr le Duc.

Mgr Shri Saillard avoit une maison à Chalon. Presidens au Parlem.t de Paris. V. Miraumont.

Le Doyen du St. Sauveur près de Chalon fut condamné en vingt am.de

V. le Tom. Second Preuves hist. du Comté de Bourgogne fol. 946.

de deux francs pour plusieurs attentats faits par Mgr Pouchon de Sampigny son juge sur Mgr le Duc.

Ration de Morestier en Dresse fut donné en viscrance d'emander pour avoir dit que les Paisans de Moutier en Dresse valoit mieux que Mgr le Duc. Les Etats de Dourg mde donnerent à Mgr le Duc au Mois d'août 1375 Dix gros mel francs, qui furent imposés la veille de Chalon en pays 800 francs. Aud. Sommes à leuer sur les bonnes villes.

Fromont de Laubespin Escuier fils de Guion de Laubespin jadis bailly d'Aumbert de Tournus auoit sur la recette chacun an 13 l. 6 s. 8 d. que le Duc Hugues auoit donné à Mgr Guillaume de Tournus son chef tant pour lui que ses hoirs.

Mgr Varthieu de Roiaume fils de feu Mgr henry de Roiaume.

Nobles hommes et Saiges Jean de Veux Bailly et Mr des foires de Chalon Escuier de Mgr le Duc.

Mr Jaques de Lathenay Chr de Mgr le Duc à 20 l. de gages par an.

Jean Marin de Maseon pbre de Mgr le Duc en la Cour royale aud. Lieu. Jean Dubois pbre de Mgr le Duc à Chalon.

Pierre Valnaix Capitaine de Montaigu.

Guillot de Viales herault de Mgr le Duc fut porteur lettres de Mad. la Duchesse au Capitaine des routes de gendarmes, qui estoient sur la frontieres du Duché de Dourg 7xx au Mois de Juillet 1375.

Mgr Jean de Malestroit venoit en Dourg mx avec une grande quantité de gens d'armes. Mgr le Duc vint à Dijon au Mois d'août 1376.

Fortification faite en la ville de Chalon autour du pont maisal Jean à la porte du Pontel sur Chalon de laquelle Mgr le Duc a pris la moitié, et les Echevins de la dte ville l'autre, au mois de Juin 1375.

Mgr le Duc racheta 30 l. viennois que Mgr Guichard de Montaigny prenoit chacun an sur le peage de Verdun moyennant 300 fl. Guill. de Verdun et Isabel sa sœur Enfans d'estre Mgr Guy jadis Sgr dud. Verdun.

Les sommes ordonnées estre faites par Mgr le Duc sur les arrests faits depuis 40 ans par gens d'Eglise sans amortissement de mond. Sgr ou de ses predecesseurs Ducs de Dourg 7xx

Gros Lances de poudres pour faire tirer.

Mgrs dud. Compotes donnerent les Lettres d'Institution de l'office de Receueur aud. Lambert, et preste Serment par deuant eux.

L'Hôtel de Mgr l'Eueque de Chalon fut preparé pour y resider Mgr le Duc, qui y deuoit arriuer, Mais il n'y fut pas. Aucuns frais aud. Duc.

1375. 1376.

Du Compte dud. Lambert pour vn an fini à la Toussaint 1376.

Nobles hommes et Saiges Jean de Villers Escuier Sgr de Sagy Bailly et Mr des foires de Chalon. Thomier Pirod de Chalon.

Nobles hommes et Saiges Guillaume de Colom Sergent d'armes du Roi Notre Sire, Lieutenant des nobles hommes et Saiges Jean de Veux Escuier de Mgr le Duc, et Son Bailly, et Mr des foires de Chalon depuis les 26 Octobre 1375 jusqu au 10 May 1376 institué aud. offices après dam Renaud.

Il est fait mention, qu'il fut fait vne impôsn à Chalon lorsque Mgr le Duc print possession du Duché pour lui estre donné, mais la Somme n'est pas rapportée.

Guionet le varlet de la preuosté de Duxy fut condamné en 2 fl. d'amende pour auoir jetté son gaige contre regnaut jamon, en disant que led. Jamon estoit Larron, et après ne le voulut soutenir.

Nobles hommes et Saiges Jean de Villers Escuier Sgr de Sagy Bailly de Mr des foires de Chalon institué aud. offices après les trepassemens de Jean de Veux, lequel trepassa enuiron la feste Dieu 1376.

Venerables et Saiges personne Mgr Nicolas de Chalon Licentié en Loix, Chantre d'Autun Chancellier de Dourg mx

Mgr Antoine Dufart obéi Chatelain de Brancion.

Lorence de la Borde Escuier pre de Agnés de la Borde sa mere Soeurs germaines et heritieres seules de feu Jean de Veux jadis bailly et Mr des foires de Chalon.

Jean de Veux print possession dud. offices de Bailly et Mr des

Foires de Chalon les 23. Oct. 1375. après adam Romond.

Jean de Vergy Escuier Bailly et Mre des foires de Chalon par Lettres de Mgr le Duc du 21. Juin 1376. avec cott de gages par an Comme Bailly, et 20ll à cause de la Maitrise des foires franches de Chaudo. Alard de Valois Capitaine de Lusery à 200 florins de gages.

Mgr Regnaut de Moncenis Chev Capitaine de Saigny.

Mre Oudart d'Artamuelles Bailly de Mascon.

Le Bailly de Mascon osta les armoiries de Mgr le Duc mis aux Bois de Cruzilles, et y mit celui du Roi, dont mond. Sgr le Duc appella au Parlemt de Paris.

Mre Girard de Thurey, Chev de la Baulme, Jean de Cusugeon Eudes de Villers, chers Dents outre Saone.

Girard de Bourbon Sire de Montpensier, Mre Pon de Courtenay Mre Hugues d'Almaire Sire de Marcilly.

Procez à Paris entre Mgr le Duc et les bannis de Chamforgeul le Conseiller pres Chalon au Sujet d'aleux de Cruzilles.

Le Pape envoie aller à Lyon.

Sept Maires achetés à Chalon pour conduire Mgr le Duc et les gens de Dijon vers notre St Pere le Pape au Mois d'Aout 1376.

Deux Deux Maires pour le propre corps de mond. Sgr le Duc l'un de onze Toises de long, et de quinze pieds de Large, et l'autre de huit Toises de long et de dou pieds de large pour la garderobe de mondit Sgr, et Contenir sa Suite.

Il fut fait un grand Manoy pour le Roi au cas qu'il allat à Avignon Il fut Maisonné. Autre Manoy pour la Sautiere et parmenterie de Mgr le Duc de 8 toises de long et 10 pieds de Large. Autre manoy pour la Cuisine de mond. Sgr le Duc.

Tous les d. Manoirs estoient Couverts de Toile Sans Des Cordes. Mgr le Duc logeoit à Chalon en l'hotel de Mgr l'Evesque.

Un grand Manoy fait pour le roy où il y avoit une Salle en bois Estoient Deux fenestrages de Verriere. Mgr le Duc mena les grands Manoy à Avignon. Le Roi n'y fut pas, il y Envoya Messire Pierre d'Orgemont

Pierre d'Orgemont ainsi que dit Mezeray tome de l'origine du Parlemt fol. 70. in 8o mais il a erré. V. les Comptes des années 1362. 1371. Paradin en Annales de Bourg no fol. 256. St Roy Jean alla à Avignon en l'an 1362 pour la Bourgne confirter le Pape Urbain V. Il arriva avant la mort d'Innocent VI. et trespassa le premier Chap. 216. V. Duplex Sous l'an 1362.

Le Parlemt de St Laurens fut tenu au Mois de Juin 1376. de Notables honnorables et Sages personnes Mre Regnaut de Courbis premier Presidens en Parlemt à Paris ordonné par Mgr le Duc à donnes les arrets du Parlemt à Beaune, fut defrayé à Six chevals. Le archidiacre de Tonnerre Cinq Chevals. Mre Michel de la vigne à trois chevals, Mre Jean de Vesines à quatre chevals, Mre André Pastel à deux chevals, L'archidiacre de Thou à trois Chevals, Mre Drue Petrée à trois chevals, les Bailly de Dijon à quatre Chevals, Mre Richard Dauhez à 4 Chevals, le Chantre de Autun à 4. les Bailly d'Auxois à 4. L'abbé de St Etienne de Dijon à 8, l'Evesque de Nevers à 8, Jean de Verne à 2. Guion de Reis à 2. Hues d'Authy à un. Aubert l'huissier à un, les Charbonniers à un, Ligle trois derniers estoient ordonnés par mond. Sgr à servir les Dessusd. et leur demeurés aud. Chalon depuis le Mercredy veille feste Dieu xj. Juin à heures de Vespres jusqu'au jeudy après la feste 19 qui se departirent de Chalon après Disner.

Mond. et Sages personnes Mre Richard Dauhez et Mre Guill de Lugny Bailly de Dijon Con.rs et Commis. res de Mgr le Duc pour faire certaines informations sur le debat ou Discord qui est entre mond. Sgr l'Evesque de Chalon, et aussi entre Dijon et Chapitre dud. Lieu de Chalon le 25. Nobre 1376. Les Dauhez et de Lugny y avoient Jeja esté Arpasques chargés aud. Cn.

Mre Guill Candart Bailly d'Auxois. Mgr Jean bre Bastard de Largues chev.

Noble homme Mre Jean de Noble Croix chev Sgr de Lugny Journé au parlemt de Beaune, requte par pr de Mgr le Duc.

Laudrin de Guienes Bailly de Dijon.

Mgr le Duc fut à signer dans le grand Marcq dont mention est faite cy dessus au Mois d'Aoust 1376.

Mgr le Comte de Vertus fit prié à Mgr le Duc d'estre Pasques, Duc baguenés et fut grand jusnes au mois de May 1376. led. Duc estant lors à Chalon.

Pierre de Bauzy Escuier faict Bailly de Dijon. Mre Guy de Arembray chr. Mr d'Hotel de Mgr le Duc.

1376. 1377.

Du Compte dud. Lambert depuis son fin à la Toussaints 1377.

Jean de Vuiffques Bailly et Mre des foires de Chalon par lettres de Mgr le Duc donnés à Montbar le 19. oct. 1377.

Mgr le Duc fut en voyage à St Claudes au mois de Mars 1376.

Les Duc de Mascon voulurent imposer les fouages royaux au préjudice de Mgr le Duc en la terre et Bailliage de Chalon, dont Mre Jaque de Latrecey chr. de Mgr le Duc appella. Jaquemard de Rue fut mené prisonnier à Vergey.

Il fut fait un Canon à Chalon pour Mgr le Duc jettant la pesant de 60 livres. Led. Canon fut enchassé en un plot de bois.

Autres Canons faits aud. Chalon, dont l'un pesoit Cent trente livres, l'autre 100 l. un aud. 90. et deux autres 60. Livres. l'un de 30 et l'autre de vingt tout desquels menés à Dijon vers Mgr le Duc.

Aud. Canon jettant la pesanteur de 450 livres, cy apres à cette marque. +

Mgr le Duc donna aux Freres Convers des Chartreuses de Grenoble 200 fr. pour eux aider à supporter les frais, de refaire leurs Eglize et Hostel, que furent tous brulés d'aventure à Environ quatre ans, par mandement du mois Mgr du 24 d'aout 1375. Quittances de Frere Hugues prieur de Montmelle et l'ordre

de Chartreuse pour led. Frieu et Convent de la grand' Maison.

Lorsque on trouva l'autel de ce que j'ai mis cy dessus sommairement d'un gros Canon fait à Chalon jettant la pesant de 450 Livres, Voire l'art. Aud. Compte. Sous autres deniers payés pour mond. Sgr pour lui dus pour la forge et façon d'un gros Canon jettant la pesant de 450 l. fait à Chalon d'ou commandement de mond. Sgr pour Jaque de Paris et pour huit ouvriers de forge avec lui pour l'ord.ce de Jaque et Rolant de Maillorgues Mr. de Canons d'icelui Sgr, lequel Canon fut commencé à fol. le lundi après la feste St Denis 19e jour d'oct. 1377. et fut parfait et assis le samedi après la feste de l'apparition de N. S. 5e jour de Janvier l'an que dessus. la dispense est rapporté par le mien.

Jean Blondel Escuier Chancham de Mgr le Duc fut en Lombardie pour les affaires dud. Duc. Jean de Vuiffques Bailly et Mre des foires de Chalon.

1377. 1378.

Du Compte dud. Lambert depuis la feste de Toussaints 1377. jusqu'au 4e Juillet 1378. que Nicolas Poichant fut instituer en Lieu et office.

Noble homme et Sage Jean de Vroques Escuier d'Escurie de Mgr le Duc Son Bailly et Mre des foires au lieu de Jean de Villers le 19. Novbre 1377.

Guill. de Colém Lieut. à Chalon de Mgr le Chancelier.

Mad. la Duchesse escrivit aud. Receveur de Sarlieu à Mgr l'Evesque de Chalon, qu'il lui plust fol faire bonne diligence de fol lever en Salorre les derniers Frais accordé à Mgr le Duc.

Mre Jean Pouillier Chanoine de Chalon et auditeur à Beaune des Causes des appeaux.

1378.

Du Compte de Nicolas Poichant Receveur ordre des domaines du Bailliage de Chalon depuis le 4e Juillet 1378 jusque au 18 Janvier suivant aud. an,

Dues ledt Prelant alla de vie à trapassement.

Lettres d'provision dud' office de Receveur donné à Paris le dernier Jour de Juin 1378. par Mgr le Duc.

Ledt Compte fut rendu pour Perrotte femme dud. Prelan tant en son nom, que comme mere et Tutrice d'Nicolas, Nicole, et Jeannette Mineurs d'ans ses enfans.

Guillt Salseau fermier du passage de Marnay à Chalon.

Noble homme et Sage Jean de Ruisques Bailly et Mre des Forets de Chalon. Jouain de Selenou fils Mgr Girard de Semur.

Mres Guillt de Germolles Sres de la grange tient du Duc en fief sa Maison de St Martin sur Guye et St Usaige, et tout ce qui Escheard d'Azey, Perreaul d'Azey et Guillt d'Azey et Guichard Damans tiennent de lui par Lettres du Seaul de l'official de Chalon 1390.

(Il etoit agent d'un Cardinal Jean de la grange).

Frere Girard de forgerolles, Commandeur de la maison de l'hopital qui fut du temple de Chalon de l'ordre St Jean de Jerusalem.

1378.

Du Compte d'Odot d'Arc de Dijon

Receveur du Domaine de Chalon depuis le 14 Janvier 1378. jusqu'au 14. Mars Suivant.

Lettres d'provisions dud' office au profit dud' Sr donné à Chatillon Sur Seine le 27 Janvier 1378. par Mgr le Duc adressée à la Chambre des Comptes pour recevoir son Serment.

Jean Duisque Bailly et Mre des Forets de Chalon.

Frere Girard de Pretencieres Commandeur de l'hopital du Temples de Chalon.

Mre Baudun de la Mire retenu et ordonné par Mgr à instruire et apprendre Jean Mgr à la pension de Sixe vingt Livres d'or fin et autres pour Draps chaussés et robes, toutes fois que les autres Heres de Mgr le Duc les auront, et veut mand. Sgr que led. pension Soit payée dez le 13. Jour de Mars 1377. quand Mre Baudun sera

venu de vers led. Jean Mgr pour lui instruire tant comme il plaira à mond. Sgr.

Mre Regnaut de Montcornu Chr, Sres de Valois Escuier Capitain et Chatelain de Cuisery et Sagey, et Mre Hugues de Lathenay pred de Mgr au Duché de Chalon firent plusieurs informations sur plusieurs nouvelletés et griefs fait à mond. Sgr et en son prejudice est Chatels par les gens du Comte de Sauoye.

Mre Mathey de Pouzon Lieut. de Jean Jomiques Bailly de Chalon et Mre des Foires. Jean Johannin de Cusery fut condamné en 200 fr. d'amande pour certains Delicts.

Mre Nicolas de Thalon Chancelier de Bourg Mres Oliuier de Vissy et Odinet de Chaseran Chambellans de Mgr le Duc furent envoyés vers Notre St Pere le Pape par mond. Sgr à Avignon en l'an 1377.

Marte femme de Jardenois de Semur allitta par aucun tems Mad. Catherine, et pour ce eut 30 fr. en Don.

Mre Oliuier Sacllan, Mgr le Chancelier, et Mgr les Bailly de Dijon furent à Chalon le 15. Oct. 1379 pour terminer quelques differens entre Mgr le Duc et les Bailly de Mascon.

Mre Oliuier de Vissy Chr Chambellan de Mgr le Duc fut à Chalon en cette Journée, que Mgr le Duc y auoit aussi ostages de Sasques, avec les gens du Comte de Sauoye.

Mgr de Sombernon Capitain gnal du Duché de Bourg. Jean de Montagu. Il auoit trois francs de gages par jour.

Jean de Busseul Receueur d'Autun de Mgr le duc.

1379.

Du Compte de Odot Jurisdon Receueur du Domaine du Duché de Chalon depuis le premier de Mars 1379. jusqu'au Dernier oct. Suigant.

Mres Oliuier Paumas Chr Capitaine de Montagu.

Mre Jean Couillon Chanoine official de Chalon auditeur des

Causes d'appeaux aposta aux aud. auditeaux les mardy après la feste St Pierre en Août 1379: les mardi après la St Denis le Mardi après les no.s Jour de Noel, qui valent 12 fr. de gages à raison de 100.s par jour. pour les gages du mardi auans pasques flories aud an 100.s Pour les gages du mardi après la pentecoste 1380 que les jours desd. auditeaux furent tenus aud. lieu de Dezunes 100.s et dix francs pour les mardi après la St Pierre en Août 1380 et le mardi après la St Denis.

A Religieuse personne frere Guill. de Salan Confesseur de Mgr le Duc auoit 100 fr. de pension par an assignés sur la terre de Arcenay. Mgr le Duc lui donna un cheual de 25 fr. La pension fut ordonnée par mond. Sgr les Duc les jours de pasques Charnels 25 Mars 1380. Mgr le Duc receu desd. receueurs 100 fr. en la main pour en faire son plaisir le 21 Fevrier 1379.

A Mad. la Duchesse receu desd. Receueurs 47 fr. qu'elle auoit presté à Mgr le Duc pour jouer aux dez au mois de Janvier 1379.

Le Parlem.t de St Laurens fut tenu les 4 et 5.e Jours de May 1380: par les gens du Conseil de Mgr le Duc, s.auoir Mgr le Chancelier de Bourg.ne l'official de Chalon, le Bailly de Dijon, et M.e Jean Blanches, le Chatelain de Lemart et Jean d'Escutigny.

M.re Pierre de Tormemire chr. Chambellan de Mgr le Duc.

Sire Nicolas de Fontenay Con.r et gouverneur des finances de Mgr le Duc. M.e Jean de Bailly Physicien de Mgr le Duc 100 fr. de pension.

Deux cent de Cottrouers rebetés par les gens des Comptes de Mgr le Duc à Dijon.

1380. 1381.

Du Compte

d.t Justel par l'année finie le Dernier Octobre 1381.

M.e Guillaume Le Noble Clerc Licentié en Loix, et Guill. Pirenot Damoureux à Chalon, Lieutenans de feu Jean de Rueigny Escuier d'Escurie de feu Mgr le Duc Bailly et M.e des foires

de Chalon, lequel mourut le 12. Mars 1381.

M.re Jean de Ville Lieutenant Bailly et M.e des foires de Chalon.

Perr. Janvier fut condamné en deux gros d'amandes pour auoir trouué des mitaines au grand chemin de Mgr le Duc et les auoit recelés. Loys de Bontoux Sergens de Mgr le Duc.

Perrenot de Marcilley et son Pere furent condamnés en 60. francs d'amandes, pour auoir dit que Dix que Mgr le Duc estoit venu en Bourg.ne et qu'il estoit Duc de Bourg.ne il n'estoit bon verre en Bourgogne, et que tant qu'il gouuerneroit il n'y entendroit bien.

Joseph Juif de Sourro fut condamné en 35 fr. d'amende pour auoir passé par le Bailge de Chalon auec son valet parmanire de Chrestien sans enseignes portes et sans Saufconduit pour lechiuer les payen pauges.

Dudot le Potier de Chalon fut condamné en 24 fr. d'amende à cause d'une Commotion qu'il auoit voulu faire par les Bans de Chalon au Sujet de l'ouuraige des Souloirs de la riuiere.

M.re Jean de Ville Lieu.t Bailly et M.e des foires de Chalon par Lettres de M.re Guy de Pontailler chr. Maist.e gouuerneur de Bourg.ne le 8.e d'auril auant Pasques 1380. et depuis par lettres de Mgr le Duc du 19 d'auril 1381 apres pasques. M.e Guillaume Brenet Proc.r de Mgr le Duc à Chalon.

Nobles hommes le Sgr de Sombernon, M.re Chr. Paillart, et Guillaume de Hermoles furent adjournés par d.t le Bailly de Chalon pour voir et ouir declarer le Chatel de Hermoles, terre et appartenances d'icelles estre Comm.s et acquis à Mgr le Duc au mois de Juin 1381.

M.re Chr. Damas Capitaine de Montaigu absent.

Jaques de Maisorgues Ouurier et M.e des Canons de Mgr le Duc aux gages de 20 fr. d'or par an. Sa vie durant par lettres du 21.e Janvier 1379 mond. Sgr lui donna 20 fr. pour aider à supporter les

despens pour aller de Bourg^ne au Royaume de Maillorques à querre sa femme.

Barthelemy Guillon de Maseon bailli Chatelain de Bruxiem, reparation de la Tour, qui est dedans le Chatelet de Chalon.

A Religieuses Dames les Cordelines de Chalon, auxquelles Mgr le Duc a donné et aumosné pour aider à parfaire leurs Murailles à l'entour leur Eglize et bâtiment 20 fr. le 29 Juillet 1378.

1381. 1382.

Au Compte Jud. Tisserot pour l'année finie à la Toussaint 1382.

Mgr Jean de Bourg^ne fit assembler les trois Etats du Duché de Bourg^ne à Dijon le Jeudi après le Dimanche que l'on chante en Ste Eglize, Oculi mei.

L'Evesque de Chalon fit amonester le Bailly de Chalon et son Lieutenant, et les procureurs de Mgr le Duc, pour cause de la prise de Jacot Blanchart, qui se disoit Clerc.

L'Evesque d'Autun fit mettre les panonceaux par les gens du Roi à Tambles, qui est de la Juridiction de Mgr le Duc.

Mgr le Duc manda les Nobles de son pays pour se trouver en armes à Montaubon vers lui au Mois d'Août 1382.

Le Banc du Chatelet de Chalon refait.

Noble homme Mre Guy de Pontailler Mal de Bourg^ne et lors Gouverneur du Lyo, fit publier son mandement, que tous les gens d'armes fussent à se trouver auprès de lui à Semur au marché avant Pasques fleries 1382 pour obvier et resister à certaine grosse quantité de gens d'armes de Compagnies, qui estoient à Dole entrés au pays de Bourg^ne et partis de Chalon.

Simon Gergoulet Changeur et Bourgeois de Paris evenu à Mgr

le Duc un fermaille d'or à fleurs de Lys emaillé de blanc garni de 8 grosses perles, et un balay Emmy, que mond. Sgr donna au Roi, ce coustat 200 francs.

Il fut acheté à la foire froide de Chalon d'un Marchand de Lyon de l'escarlatte pour fut. une robe pour Mgr Jean de Bourg^ne et un milier de centres d'Escurieux, pour fourer ladt robe par Certification de Mre Bertrand de Chartres Chlr et Jean de Busseul Escuier Chambellans dud. Mgr Jean de Bourg^ne par Mandemens de Mad. la Duchesse le 19 Juin 1382.

Mgr le Duc donna deux queuës de vin de Beaune et Sommart à Mgr le Comte de Sauvage, lesquels furent delivrés à Pierre Andrenet Chatelain du Dosne de Roiste pour ledt Comte à St Laurens les Macon.

Mgr Hre Baillart, Mgr le Chancelier de Bourg^ne l'Official de Chalon, Me Jaques Dubat Lieprocureur Mgr au Duché de Chalon furent aud. Lieu par l'ord^ce de Mgr et de Mad.^e la Duchesse pour appointer certains Debats et Discords, qui estoient entre mond. Sgr le d'Evesque de Chalon.

Mgrs les Comptes dressèrent les Instructions et manieres pour mettre sus la gabelle, et la leuer en Bourg^ne.

1382. 1383.

Au Compte Jud. Tisserot pour l'année finie à la Toussaints 1383.

Hre Bousseaul fils d'Oudot Bousseaul.

Me Guill. le Noble Lieutenant du Bailly et Me Jud. Seurre de Chalon fut prendre possession de Courtenaux pour Mgr le Duc, qui l'avoit racheté de Damas de Busseul Escuier d'Escurie de mond. Sgr.

M^ess Hrs de Vaucourt et Jaque de Sorin chlrs Commis et ordonnés par Mgr le Duc à fait l'ord^ce au pays de Bourg^ne pour la monnoie du Roi.

M.e Pierre Saris Con.er de Mgr le Duc, et M.e Pierre Donuille M.e des Comptes dermont. Sgr.

Dam Jean de Requiens Escuier tranchant de Mad. la Duchesse.

Mgr de Sombernon, Mgr Bertrand de St. Lasteau Chera, Mgr le Chancelier, L'official de Chalon et Guillt Le Noble Lieut. du Bailly et M.e des foires de Chalon et du procureur de Mgr aud. Daage furent à Cusery le dimanche après la feste Dieu 23.e May 1383. à une journée assignée aud. Dom entre mont. Sgr et les gens du Conseil de la Contesse de Saunge et de my de Saugey son fils touchant le fait de Traitechiese. Autre assemblée au 15. Dom de Noel 1383 pour led. Traitechiese, et au 20.e à Tournus, et depuis remise aud. Lieu au 24. fevrier, et depuis à la Pentecoste.

1383. 1384.

Au Compte dud. Tustet pour l'année finie à la Toussaints 1384.

Robert de Chugny fut condamné en 30 francs d'amander pour certaines oppressions qu'il avoit fait aux Juifs de Chalon, lorsque la Maison d'Aaron d'Autun fut arse.

Guot de Frangy Escuier fut condamné en six vingt francs d'amande pour ce qu'il fit guerre au Prieuré de St. Marcel et Couvent à force estant en la garde de Mgr le Duc.

Guillemin Denier Condamné en 20 sols d'amande pour avoir fait la grimace à Jean Dubois Lieutenant du Prieuré de St. Desmont tenant les Jours.

Humbert de Autun gouverneur de la Chatellenie de Chalon.

Pillory fait à Chalon par ord.ce de M.re Jean de Vic Surrogé Bailly et M.e des foires de Chalon au mois de May 1384. entre la

Loge de la Draperie et celle de la Mercerie.

M.re Guillt Sire de la Marche Chev Bailly et M.e des foires de Chalon.

1384. 1385.

Au Compte dud. Tustet pour l'année finie à la Toussaints 1385.

Noble homme Mgr Guillaume Sire de la Marche en Bresse Chev Bailly et M.e des foires de Chalon par lettres de Mgr le Duc du 7. Septembre 1384.

Fol. 19. Journé Emprunt fait par Mgr le Duc pour les frais de la guerre en l'an 1384.

Fol. 26. Mgr le Comte de Nevers Lieutenant de Mgr le Duc en ses pays de Bourg.ne

Id. on Envoyoit publier tous les ans en Lombardie et autres Lieux, la tenue des foires de Chalon, à Genesse, en Auvergne, etc.

Id. tourné. Dispensé personne en Sage M.e Pierre Saris, Jean de Chalon Con.er et M.e des req.tes de Mgr le Duc.

1385. 1386.

Au Compte dud. Tustet pour l'année finie 1386.

Fol. 13. Gaultheron le Dauphin fut condamné en 8. fr. d'amande pour avoir jetté son gage de bataille contre Jaquelin Quaisteau sans cause raisonnable.

M.re Raoul de Dommart et M.re André de Segney chevs Sr. Prieuré de Ste. Marie Les Chalon sur en la justice haute, moyenne, et basse de Mgr le Duc.

Cinq cens gellons de Leurs achetés pour la Chambre des Comptes à Dijon.

Les bancs de la ville de Chalon furent mis en la garde de Mgr le Duc, moyennant quoi ils prendront et payeront chacune an en l'Eglise St. Ouen à la feste St. Martin d'hiver à Mond. Sgr cinq quatre bichets de cette mesure de Chalon.

1386. 1387.

Au Compte dud. Tustot pour l'année finie à la toussaints 1387.

fol. 15. tournés, a mé de Loisy lecuier fut condamné en cent francs d'amende pour avoir tué Thevenin son frere.

fol. 24. tourné. Les mopees du Duc d'Autriche de Boudions fol. à Dijon.

fol. 26. forteresse de St. Jean de Maiseaul avec des bois qui font la cloison.

fol. 33. Tourné. Les foires ne doivent durer que 28 jours suivant les ord.ces de Mgr le Duc.

1387. 1388.

Au Compte dud. Tustot pour l'année finie 1388.

Noble homme et sage, Mre Guill.e Sire de la Marche en Dombes, chev Bailly et Mr des foires de Chalon. Regnaut Bonnet clerc des Bancs et Maitrise des foires avoit le gouvernement d'icelle, c'est à dire exercoit la justice ainsi qu'il se voit par tous les comptes.

Mre Guy de Vienne fut condamné en 50 fr. d'amende pour ce qu'il avoit battu ou fait battre Perbaut afinier lombard estant en la garde de Mgr le Duc.

Quelques particuliers d'Autrey ayant fait rebellion contre aucs Sieur le fait de la prevosté dud. Autrey, ce mis en prison Jean Mosquin faisant office de Lieutenant en lad. Prevosté sans avoir puissance furent condamnés en 10 fr. d'amende.

Jehan Musy neveux de Perreau Musi d'Esperneins fut condamné en 12 fr. d'amende pour avoir voulu efforcer et connoitre Charmoisemens Berthes femme Jean Dalot.

Mre Guillaume Bresme fer. de Mgr le Duc à Chalon.

Mre Jean Morin ppre de Mgr le Duc en la Cour maul de Macon.

Mre Mathé de Buxon dom.e à Chalon retenu par Mgr le Duc Sr Con.er et receu au Bailge de Chalon à 25 fr. degagé par an par Sis Lettres du Dernier Septembres 1387. Son fil les Serment es mains de Mgr le Chancelier à Beaune le 18 Octobre aud. an.

Mgr le Duc attribua des gages aux Bailly et Receveur de Chalon au lieu de la Depense que l'on soulois fol en l'hotel de la Loge de Chatelet durant les foires chaudes et grandes lesquelles gages sont des 20 l. par tous aud. Bailly et 10 l. aud. Receveur.

Mres Guillaume Sire de la Marche en Brosses chev Bailly de Mr des foires de Chalon receu 25 fl. pour 28 Jours qu'il vaque à l'expedition des causes touchant le fait de la foire grandes, qui commencea le Dimanche Jour des Brandons 16 Fevrier 1387 et finit le 14. Mars Suivant. Et 29 fl. pour 29 Jours de la foire Chaudes, qui commença le Jour de la feste St. Barthelemi 24.e d'Aout 1388. et entra en exercice de lad. foire jusques au 21. Septembres. V. les comptes precedens.

Le Bailly de Chalon envoya expres vers Madame la Duchesse qui estoit à Dijon lui donner avis de l'arrivée de la Reine de Sicile à Chalon au Mois de Fevrier 1387

Le Comte de Sauoye estoit à Tournu pour aller en france, il fut enuoyé pardeuers lui pour sçauoir s'il passeroit par Dijon, où estoit Mad.e la duchesse.

M.e Mathé de Beuzon auditeur des Causes d'appeaux à Beaune par Lettres de Mgr le duc du 5. Nobre 1387: à raison de 100.s de gages pour chaque seance.

M.e Jean Coulier doyen de la Chapelle Mgr le duc à Dijon et M.e Regnault Gombault M.e des Comptes de Mgr le duc furent à la foire froide de Chalon pendant 14. Jours pour conseiller le M.e des foires, et les autres gens de mond. Sgr estans illec.

Le Curre de Madame la duchesse.

Cinq cent de gettouers achétes pour la Chambre des Comptes.

1388. 1389.

Au Compte dud. Justot pour l'année finie à la Toussaints 1389.

M.e Mathé de Beuzon auditeur des Causes d'appeaux.

folio. 28. Mgr le duc ordonna par ses Lettres du 13. Nobre 1384: que Madame la duchesse sa femme auroit chacun an 6000.tt pour ses couurechiefs et autres menus frais, dont le Receueur du domaine de Chalon en acquiteroit chacun an à lad. dame 1000 fr.

Le Bailly de Chalon accompagna depuis Belleuille jusqu'à Chalon auec quinze cheuaux suiuant l'ordre de Mgr le duc, Mgr Antoine Peire cher, qui venoit de Lombardie, et venoit en france vers le Roi.

Mgr le duc enuoya le Bailly de Chalon à Ripaille vers le Comte de Sauoye au Mois de decembre 1389. pour affaires secrettes.

Vn Millier de jettons achetés pour la Chambre des Comptes.

dix sept fiefs releuant de Montagu. Ils ne sont declarés.

1389. 1390.

Au Compte dud. Justot pour l'année finie 1390:

Mathé Paisseaul Bourgeois de Chalon, fermier de la Chatellenie de Chalon et S.t Laurens Lez Chalon.

Perrin du Quarré de Chalon.

fol. 18. Jeanne de Jou relicte de M.re Vauthier de Vienne fils de feu M.re henry de Vienne. Le douaire de lad. dame de Jou estoit assigné sur vne rente en fief, que prenoit chacun an led. Vauthier sur le domaine de Chalon de la foire chaude six vingt liures.

1390. 1391.

Au Compte dud. Justot pour l'année 1391:

Girard Danguion pr.d de Mgr le duc à Chalon.

M.re Renault de Cercey cher Capitaine de Cusery fit le serment à la Chambre des Comptes le 14. auril 1390:

fol. 22. Le Bailly de Mascon auoit assigné à tenir ses assises à Chalon,

Madame la duchesse et le Conseil de Mgr le duc escriuirent au Bailly de Mascon, affin de faire desister le Chatelain de S.t Gengoul, qui s'entremettoit de visiter les forteresses estant au duché de Bourgne au grand prejudice de mond. Sgr.

, Mre Guillaume Brocard procureur de Mgr le Duc à Chalon fut à Tournu avec un Sergent attendre les Bailly de Masson & pour lui bailler unes Lettres de Madame la Duchesse, en lui signifiant une appellation de ce qu'il avoit assigné à tenir ses assises aud. Chalon au jeudi et vendredi après l'an neuf 1390:

Led. Bailly de Masson avoit fait crier à Chalon qu'il y tiendroit ses assises. Le Capitaine de Simont, (Simonne,) avoit pouvoir de Mgr le Duc.

Huguenin Darentoul Lieutenant du Chatelain de Chalon.

Le Roi vint en Bourg ne au Mois de Février 1389 (c'est le vendredi xxj.e Février 1389 qu'il arriva à Chalon venant de Tournu) Mgr le Duc, Mgr de Nevers, et Mgr d'Ostreuant jusqu'à Tournus.

furent au Disner du Roi. Le lendemain le Roi disna à Chalon avec Mgr de Touraine, Mgr le Duc, Mgr de Nevers, et Mgr d'Ostreuant, puis allerent Banqueter à Pemoles, et de la soupées et gistes à Beaune le 18.e Ils disnerent à Nuys, soupérent et gisterent à Dijon vers Madame et plusieurs autres Dames qui estoient venuës pour accompagner mad. Dame la Duchesse à la venuë du Roi et à la feste. Le Roi partit dud. Dijon le 17.e alla coucher à Chanceaux, le 18. coucha et gista à Villaines. le 19 disnerent à Duisy et gisterent à Chatillon. le 20.e le Roi etc. disnerent à Chatillon et furent gistez à Mussy, ou Mgr etc. gista aussi. Le 21. Mgr le Duc, Mgr le Comte de Nevers et Mgr d'Ostreuant prindrent congé du Roi et retournérent coucher aud. Chatillon, et le Roi continua son chemin à Paris. Mgr le Duc festoya le Roi et toute sa suite sur toutes ses terres. la Despense monta à 15438 tt 9 s 3 d pour xx.e Mgr le Duc arriva à Dijon le 23. Février 1389 avant Pasques. V. Froissard Vol. 4. chap. 4.)

Vimane Chiffon de Chalon tua sa femme. Ses biens confisqués

Notre St. Sire le Pape donna à Mgr le Duc une table qui fut mis en trois tableaux, et amenés à Dijon.

1391. 1392.

Du Compte dud. Tustin pour l'année 1392.

Jaque Sarie de la Vaisse escuier Bailly de Dijonnois, ayant la garde des Seaux de la Chancie de Mgr le Duc pour la vacation de Parlem.t de Mre Pierre Sarie conseiller de la Chambre de Notre St. Sire le Pape, pendant gouvernem.t de led. Chancier et Doyen de Chalons.

Guillaume Sceleau de Chalon.

fol. 19. Mre Jean de Vienne Sgr de Rolan amiral de France ayant le bail et gouvernement de Vauchrie de Vienne hoir et heritier de feu Mre Vauchier de Vienne Sgr de Mirebel pres Lettres du 26. May 1391. Traite entre Mgr l'Amiral et Madame de Vienne Dame de Vauvrée Il appert que led. Dame doit prendre les Six vingt livres de rentes que Mgr le Duc doit chacun an sur la foire chaude dud. Chalon à Vauchon de Vienne à cause de son Douaire durant sa vie.

Claudin de la Palu escuier Sire de Varambon fils et heritier de feu Mre Aimé de la Palu chier Sgr de Varambon avoit 60 tt de rente en heritage sur les foires de Chalon, dont led. Claudin reprint de fief du Duc.

Vaisselle d'argent prise et derobé avec napes du Duc d'Autriche en l'hostel de Mad.e la Duchesse trouvé à Masson.

Flordas de Meteriveaux Chatelain de Montagu.

fol. 27 recto. Jeannette fille feu Guillaume Remondet Bourgeois de Chalon femme de Mre Etienne Berardet Licentié en loix vendit à Mgr le Duc les Lieux appellé l'ovalage des Tanneurs et choses

qui s'acalent par Saone, laq[uel] on a accoutumé d'aleuer à Chalon, lequel peage lui apartenoit par la Succession feu Gauthier son pere. Le Contract d'laglo vente fut passé sous le Scel du Roi estably au Baaige de Macon le Samedi apres les Rameaux, que l'on chantoit en Ste Eglize, Judica me. 6e d'Auril 1391. auant Pasques.

Jaquet Paris Bailly de Dijon et Mre Andri Lasté Mr des Comptes de Mgr le Duc furent à Chalon et à Montagu au Mois de Mars 1391. pour fol. le partage et diuision de la terre et chatellenie feu Mr. Montagu entre Mre Phle Damas, (Damas) qui y auoit la moitié par indiuis.

Ce mandé au Parlem[t] de Mgr le Duc à l'encontre du Sgr de Ste Croix, qui auoit fait crier des fours grieux à Louans lesquels furent deserriés.

Le Bailly de Chalon ayant condamné Guill[e] Maugarni à être traîné et perdu, Mad[e] la Duchesse modera la peine, et ordonna qu'il seroit seulem[t] fustigé par la ville de Chalon par trois marchés au mois de Mai 1392.

1392. 1393.

Du Compte fait pour pour l'année 1393.

Des bans des villes de Verroux, d'Aux, de Messigny, de Seurey, de Besançon, qui ont chars, doiuent chacun an au jour de la St Barthelemi d'Esbarges à Chalon du bois de la Cuire de Prangey pour la Loge de Chatelet, moyennant quoi le Receueur doit auoir baillé à chacun charretier un pain de quatre deniers.

Le Chatelain de Chalon à cause de son office doit faire faire guet à ses despens, pour la Seurté des foires de Chalon, ou fournir trente francs.

Jean de la Verrière greffier de Dijon 30 fr. pour un guet.

Jean Caillart Baron d'Auxonne de mesme.

Jean Humbert maire de Beaune vn Bani guet ou 15 fr.

Le Estienne Nde Varg d'Autun aussi vn Bani guet ou 15 fr. le tout est rapporté en tous les Comptes precedens. Et au marges de cet article est escrit: Loquatur et videatur Compotus precedens; et après est aussi escrit: quamuis in Compoto precedenti fuissent ordinatum quod ipsud infridium non fieret de cetero, nisi in casu dubij, vel per mandatum Domini. Tamen per Dominum Cancellarium et gentes conciij fuit dictum et ordinatum quod fiat, eo quod plures milites et Armigeri debent ibi mittere, vel mittem certas quantitates gentium armatarum, quas persone dari obliuione.

Mre Estienne Jean official de Langres acheta de henry Salemon la moitié d'vne maison à Chalon, qui fut à Guillemot Saisseaul darriere le fours des juifs.

fol. 12. tournis. Geneuois Douton locuier.

Noble homme Mre Guy de Vienne chéu Sgr de Cheuruel fut Condamné en 20 fr. d'amande pour auoir osté les parmeaux de Mgr le Duc, qui estoient à vnes vignes Seituée en son Duché, le vne ceuse du Comté de Bourg ne la d. vigne apartenant à Mre René de Montcenin.

fol. 14. Guion Chrestien de Toutenan fut condamné en Dix francs d'amande pour auoir batu sa mere de corps despriué et de poings, et icelle bruslé et eschaudé par les cuisses.

Thibaut de Granges Escuier Sgr de Monquoi.

fol. 23. tourné. Les gens du Roi furent louer à Chalon l'imposition de toutes Denrées au prouffit du Roi, dont auis fut donné à Mgrs des Comptes pour y mettre ordre.

Mre Jean de Varanges gouuerneur de la Chancie du Duché de Bourg ne et Sbéz Courton Sr. gnal de Mgr le Duc furent à Macon pardeuers les Esleus du Roi sur le fait des aides és

Diocezes de Chalon et Maſcon, pour cauſe de l'impoſition que leſd. Eſtus faiſoient lever aud. Chalon au profit du Roi.

Les gens du Roi voulurent lever l'impoſon foraine au Duché de Bourg.ne

M.e Jean Couillieu fut à Beaune trois jours avant la tenue des jours des auditeurs des cauſes d'appeaux, pour viſiter les procez, et prononcer les Sentences, ſuivant et ainſi eſté ordonné par Mgr le Duc par ſes lettres du 22. Oct. 1391: par leſquelles il vouloit que celui des auditeurs, qui devoit prononcer les jugem.ts et Sentences des cauſes des appeaux aux jours des auditeurs, fut trois jours avant eux jours, et pour ce ait cent ſols pour leſd. trois jours.

fol. 32. Le Parlement de St Laurent commença le Lundi après la Touſſaints 1393 et finit le Mercredi Dix.e jour dud. mois de Nov.e 1393: par leſquelles deffences ſont faites aux Eſleus dud. Maſcon et aux officiers d'eleuer l'impoſon foraine aux terres et Sgries de Mgr le Duc.

M.e Jean de granduillon Phiſicien de Savoye, priſonnier en la Maiſon du Bailly de Chalon par ordre de Mgr le Duc.

1393. 1394.

Au Compte dud. Veſtu pour l'année finie à la Touſſaints 1394:

Robert de Flugny Chatelain ſormieu de Chalon.

Laurent le grain Lieutenant de Dijon.

Rui es Douſſeaulx à Chalon.

Le partage de la terre de Montagu avec M.re Phle Damas est cy cy-deſſus à la fin du Compte de la Chatellenie dud. Montagu et Germolles pour l'année finie à la St Martin 1390:

Les hoirs de Chalon furent procez à Mgr le Duc au ſujet des droits du partage et eſchalage, qu'avoit acquis de la femme M.e Etienne Berardes, leql Berardes fut appellé en garentie par les Bailly de Chalon, pour mond. Sgr le Duc.

Chandrier de Conſeil à Chalon eſtant devant la Tour du Chaſtelet.

fol. 36. à Robert de Flugny Chatelain ſormieu de Chalon pour faire abatre par le Bourreau, et mettre au Pannier Suplices Jeanne Eſcorchea de St Martin ſous Montagu, laquel fut rendu tout jugée comme heritiere aux gens et officiers de Mgr le Duc, c'est à ſçavoir à Huguenin Barentoud ſpir. Subſtitut du procureur du Mond. Sgr pour M.e Vaque de Labruey Bailly de toute la Temporalité de l'Evêque de Chalon, leql Jehannot fut auſſi de l'ord.ce dud. Bailly d'eſtre aud. Chatelain pour le faire abatir comme heritiere et avoit eſté declaré tout mort en la perſon dud. Evêque par l'inquiſitous des Vaudois, et leql Chatelain l'a pour ce fait abatir près de Fourches Pat. Chalon, et n'avoit aucun bien led. Jehannot pour payer led. Bourreau. pour led. execution 60 ſ

Une Femme fut pendue aux fourches par le Bourreau pour avoir fait un homicide en la perſonne d'un Enfant de Varennes, le fait jugé par les officiers des Sgrs de Varennes.

Germain Bernard Chatelain de St Laurent le Bas Fontenay fut avec M.e Nicolas le vaillant, M.e des Comptes de Mgr le Duc à Dijon, et Phle Courtot Son Lieut.t ſpir. ſirent de par Mad. la Ducheſſe aux chatellenies de St Laurent Fontenay et Sagy requerir les hoirs d'un aide pour mond Sgr pour lui aider à ſupporter les charges des Mariages de ſes filles d'Autriche et de Savoye au Mois de May 1394

M.e Jean de Rochefort Bailly d'Auxois.

M.e Girard de Montſaucon chev.r prit rég.re à Mgr du Conſeil et des Comptes de Mgr le Duc à Dijon, affin d'avoir

permission de s'entremettre en la justice de la terre de prémarin assise au lieu dit de Chipy, laquelle il avoit acquise de Paule Thiste de la Fourriere femme Richard de Morages escuier en la paroisse de Verosle, et laquelle Humbert de Masfi escuier le dame Perrine de Masfy femme dit Girard avoit rachetée. Et d'autant que led. terre estoit en fief de mond. Sgr, il me pouvoit s'y entremettre, c'est pourquoi il requeroit en avoir la permission, attendu que mond. Sgr n'estoit au pays pour lui en faire les devoirs, ce qui lui fut accordé, en prestant le Serment entre les mains dud. Dailly.

1394. 1395.

Au Compte dud. Me André Justot pour l'année finie à la Toussaints 1395.

Guillaume Bouton escuier, bruguerin de Moisey escuier, dam. de Thete de Moisey escuier. Guigon de Lagrange escuier Sgr de Varambon.

Le Comte de Savoye pretendoit que les terres et villes de Montgardon, La villeneuve de Mirebay estoient de son ressort et souveraineté et Mgr le Duc de la Sherme, à cause de St Amour au Comté de Bourgne

Les fourches de Bellevesures n'estoient autrefois que à deux Colomeaux et à present sont à quatre.

Fol. 29. Guion Grin Seruen de Montagu.

1395. 1396.

Au Compte dud. Justot pour l'année finie à la Toussaints 1396.

Me Mathé de Beuzon Con.er de Mgr le Duc et gouverneur de la Chancée, Con.er et advocat de mond. Sgr à Chalon aux gages de 25 ff. par an, nonobstant aux ql avoit comme gouverneur de la chancée par Lettres de Dijon du may 1397.

Fol. 33. Etienne Garin Chatelain de Couches pour le Roi fut avec un notre à Chalon pour executer un mandem.t en cause d'appellation obtenu par Mgr le Duc contre l'Evesque de Chalon sur le fait de la Vochizerie dud. Chalon, et aussi pour informer sur les attentats sur ce faits, et ensuitte ajourner led. Evesque et ceux, qui avoient attenté contre led. appellation au parlem.t à Paris, et voir conuertir led. appellation en opposition. Plus led. Evesque fut ajourné aud. Parlement pour le fait de la terre de Salleant, que mond. Sgr requeroit estre Evesque.

L'evesque de Lay Secretr à Mgr le Duc touchant le fait de l'Eglize.

1396. 1397.

Au Compte dud. Justot pour l'année finie 1397.

Georges Nicolas Notaire de Chalon gouvernr du Tabellionage dud. lieu.

Me Guillm Brocard Con.er et advocat de Mgr le Duc à Chalon.

Me Jean Tardy Con.er advocat, et Proc.r de Mgr le Duc en la Cour royal de Macon pour la mort de Me Jean Marin par Lettres de Mgr donnés à Semur le premier Decembre 1396. preste le Serment entre les mains de Dailly de Chalon. aux gages de 20 francs.

Billori à Chalon. Michel Groas Lieutenant de Dailly de Chalon.

Mgr le Duc fit ajourner au Parlement à Paris Mgr l'Evesque de Chalon sur le fait des biens, meubles d'un precheur, qu'on apelloit Me Jean Meignot Curé, aumr en la ville de Chalon, lequel trespassa nagueres au Bourg de St Jean de viez Maisel,

Dehi en Laisé Resd. biens, Lesquels Mond. Sgr l'Evesques auoit pris ou fait prendre de fait aud. tiers Resd. St Jean, sans la volonté et Licence dud. mond. Sgr ou de Ses gens, jaçoit qu'ils appartinssent à mond. Sgr le Duc, si comme le dit son pr. Plus fut led. Evesque ajourné pour auoir fait prendre Mre Pierre Le moigne prestre vicaire de Dennigny, qui est en la Souueraineté de Mgr le Duc, et sans auoir Licence et congé dud. Duc, ni autre de Ses gens, qui ont de coustume.

Fol. 80 Fruits prendus à Chalon par les bourreau pour auoir fait un homicide à un enfant.

1397. 1398.

Au Compte

de feu André Justet Receueur dud. Domaine du Baillage de Chalon pour une année finie à la Toussaints 1398. rendu par Phle Justet son fils, tant pour lui que pour Jeanne sa mere, ses freres et Sœurs.

Mathé Boisseaul de Chalon Chatelain et fermier dud. Chatellenie Jean et Hugues de la Fayge Escuiers.

Fol. 14 tournés. Guion Baron et Conseigr de Traines pres Chalon furent apellés par dt le Bailly de Chalon, pour respondre à Nicolas Baleur maqueres Chatelain de Chalon en action per formelle sur la demande par eulx remuyés par dt leur juges de Traigne, laquelle chose leur fut refusée, dont ils apellerent à Conseil de Mond. Sgr le Duc, et Conseigr de Bourgogne, la Cause par dt Bailly appellerent au parlem. de Bourges, et pour ce qu'on ne differoit pas, si comm'ils disoient à leur apel, ils en apellerent au parlement du Roi notre Sire à Paris; et pour ce que celui Guion et ses Conseigr accorderent à leur partie aucuns Delais led. apel en parlem. à Paris, ont esté negligens de pourcuire leur cause, et leur semblit qu'ils deussent estre quittes, pour ce qu'ils auoient payé l'amande de Cause Resd. opposans, 40 l. aud. Bailly de Chalon, et led. Conseillor adiourné, le pr. de mond. Sgr le Duc à Paris à oblenir congé de led. Dom. de Parlem. contre eux par led. Cause d'apel, et pour ce ont esté Condamnés en l'amande et aux Despens. Mandés Seigneur madera l'amander à 60 ll. Tes Vendredi 1396.

Le Parlement de Mgr le Duc à St Laurens commença le mardi Lendemain de la Feste St Martin d'hiuert 1398. fut fait un Siege pour le President.

Fol. 27 verso du Parlement de Paris (Paris dit la Datte) Donné au profit de Mgr le Duc contre l'Evesque de Chalon Sur le fait de la prinse des biens des Clercs et prestres mourans intestats.

Germain Bernard Chatelain de St Laurent.

Mgr le Duc pretendoit jurisdiction temporelle à Chalon contre l'Evesque.

Fol. 80 tournés. Memoire que le 24. Jour de Mars 1400. fut acquis de Mre Guiell Sire de la Marche en Bresse, Bailly de Chalon la vicomté et appartenances dud. Chalon pour Mgr le Duc, et en furent faites Lettres Sous Son Seel du Baillage de Macon. Les Droits de led. vicomte sont mis en un feuillet de papier à la fin des lettres du grd Compter. V. l'inventaire du Tresor estoit à Chalon.

1398. 1399.

Au Compte

dud. Justet pour l'année finie à la Toussaints 1399 Rendu par Phle Justet pour Jeanne sa Mere, Jeannotte, Agnes, Marie, Jean, et Simon ses freres et Sœurs.

Madame Marie de Salins Dame d'Hortsfey et en partie de Seurey fut condamnée en Six francs d'amande pour auoir defendu ses hommes dud. Seurey à plaideyer contre l'espd de Mgr le Duc.

Dame Jehanne Bagotte de Vantey Dame de Varennes, de St Loup et de Seurey en partie fut aussi condamnée en Six francs d'amande pour auoir defendu led. Sgr de Seurey ses hommes à plaideyer contre led. espd de Mgr le Duc.

Les Sgrs d'Arnay Poisum chacun an à la St Martin à Mgr le Duc 24 bichets d'auoines pour garde.

Jacot de Lion ppr. de Mgr ledit au Bailage d'Auxois fut au Parlement à Paris pour maintenir certaines causes, que mond. Sgr avoit contre la Princesse de la Morée.

M.e Michel Choux Clerc Juré en Loix Lieutenant de nobles hommes et Sages Mgr le Duc et M.rs des Comptes de Chalon.

M.es Gilles Arignon procureur Clerical à Chalon de R. S. en Dieu l'Evesque dud. Lieu.

1399:

Au Compte dud. Justet depuis la Toussaints 1399. jusqu'au 3.e Mars suivant gl mourut.

Collation d'unes Sentences rendues par le gouverneur de la Chancie jugée par le Bailly de Mascon, dont appel au parlement de Paris qui renvoye pard.t les gouverneurs.

Guillaume Baisseaul grenetier à Chalon.

Mgr le Duc accorde un aide aux bràns de Chalon sur le Sel, dont mond. Sgr en reforma le tiers, et les deux autres employés aux reparations de lad. ville.

Il est ordonné que M. Champenois receveur de Chalon rendra ses Comptes de prossis des terres et ville de Chrigny en Beaujolois appartenant à M.r de Beaujeu chés, et aussi de la terre gl tenoit à Marsigny les Romains depuis que la main de Mgr y fut mise pour défaut de foi jusqu'au jour gl fit le Serment de fidelité d'icelle, qui fut le penultiesme Juin d'Avril 1401. Depuis il fut ordonné au Receveur d'icelle tous ses revenus et emolumens dud. terroir le 12 Avril 1402. le a été reçu le denombrem.t de la terre mis au Tresor.

1399. 1400.

Au Compte de Nicolas Champenois de Nuits institué par Mgr le Duc Son Receveur au Bailage de Chalon par la decez de Mre Andrieu Justet par lettres du 6.e Mars 1399. depuis le 4. Mars 1399. jusqu'au dernier Octobre enseignant 1400.

Lettres de provision dud. Champenois par Mgr le Duc de Bourg.e Comte de Flandres, d'Artois, et de Bourg.e Palatin Sires de Salins Comte de Rhetel et Sgr de Malines adressé à la Chambre des Comptes pour recevoir le Serment et Caution dud. Champenois.

Jean Baisseaul Chatelain Fermier de la Chatellenie de Chalon.

fol. 16. la Maceriere de Chalon hors l'immunité et de Franchise.

fol. tourné. M.re Jean grant chés dent à Cuisel.

fol. 20. tourné. Guion le Cault de Neilly fut condamné en cent amende d'entre France pour avoir jetté son chaperon par gage de bataille contre M.re Guillaume Taxey Curé de Neilly.

1400. 1401.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finies à la Toussaints 1401.

George Nicolas Chatelain Fermier de St Laurent.

fol. 20. Mgr le Duc ordonna gl Serait tenu au grenier à Sel de Chalon son Benier par Seigneur et 10.s pour minot de Sel à mesurer, dont le tiers de l'argent, qui en proviendroit Serait employé pour la reparation de ses maisons, et les deux autres tiers pour la fortification de la ville de Chalon.

Mgr le Duc achete la vicomté de Chalon de M.re Guillaume de Dreux chés Bailly de Chalon par Lettres du 24. Mars 1400. avant pasques. Recette non muable de lad. vicomté fol. 20 dos

Il y avoit certaines maisons dans la Cité de Chalon, qui-

Denier cense à Mgr le Duc payable le jour St Marcel à cause de la vicomté, à laquelle il étoit permis au Receveur de St. oster les portes des Maisons, lesquelles il n'étoit permis de mettre avant que d'avoir payé les cense, à peine de l'amende de Sept Sols.

Recette muable de la d. vicomté. Le Pichenage de tous grains que l'on vend à Chalon tant bled, de l'avoine acceptés pour droit que l'Evesque les peut prendre, et doivent toutes les mesures estre ajustées pour les gens de Mgr le Duc, et signées de ses armes.

De l'entrée de tous charts et Charettes qui viennent bois à ardoir vendu à Chalon doit chacune voiture vingt buches ou les meilleur, ne le prive, et pour les y contraindre, on peut trancher les cordes.

L'Estaige des Fillettes gallaises, qui viennent és foires chaudes de Chalon, et doit chacune Fillette quatre deniers parisis. Item de l'Estaige des autres fillettes, qui se logent à l'ostel ou Ecretonneau, et doit chacune ce que l'on en peut avoir.

Tous les Fevres et Cordouanniers de Chalon doivent chacun à la St Martin 4.d parisis.

La 21.e partie des Serrures, qui se vendent aux foires Chaudes.

La 21.e partie des Liens à boeufs. La 10.e partie des Cercles, que l'on vend à Ste Marie. La 6.e partie du perage de St Marcel.

Trois prebendes de Chanoines à St Vincent de Chalon pour le Chapitre d'Ilhac, c'est à sçavoir le jour de St Vincent des trois prebendes, et le jour de la purification de la vierge une prebende.

Le Prevostage de Mascon, que les Cauerniers mettent ouvert en foire Chaude hors de leur hostel, et dans l'on peut aller prendre à cinq poinctes trois capes, et prendre la meilleur piece, qui est dans le pot.

La 6.e partie de tout le vin que les Etrangers vendent en foire Chaude à Chalon.

De Chacune beste portant à dos sur quoi on amene vendre pain à Chalon doivent un pain ou deux Pennes.

Celuy qui vendoit vin mouvat en foire Chaude doivent de chacune queue quatre deniers parisis, ou estoit la branche, ou s'ils la mettoit ale doivent 65.s d'amende.

La tierce partie des langues de boeufs, des Jambons de la grande boucherie. Chacun pain de Cire, que l'on vend pendant la foire chaude, sans obole. De la poix, qui se vend à Chalon.

La Tierce partie des amendes, qui se font devant la Chatelle de Chalon appartient aussi à led. vicomte.

Chacune sommée d'ail et qui on dépend aud. Chalon.

Le droit de mettre la Croix de Chalon appartient aud. vicomte.

fol. 21. Le Bailly de Chalon fit informer à requte du Sr de Mgr le Duc sur ce que le Dimanche que l'on chante en Ste Eglize judicame, neuf ou dix des gens de Mgr l'Evesque de Chalon, selon hostel vestus de leurs robes furent par Chalon portant lepées et grands coutteaux, en maniere d'armes, et portans en leurs mains grandes poignées de verges de bois, et aucuns d'iceux portans attachées à leurs courroyes allans par la ville en maniere de vouloir faire aucune nouveauté en maniere d'emeutes, et de faire batte en voulu battre aucune de lad. ville, à quoi led. Sr dit qu'il ne souffriroit estre fait aucune chose à Chalon.

fol. 22 Dordeau à Chalon.

1401. 1402.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie à la Toussaints 1402.

Chapelle fondée par Perreau Dubec de 25.l en fond de terre amorti moyennant 100.fr par Lettres de Mgr le Duc données à Paris au Mois de May 1402.

Regnaut de Monconnis Escuier fils et hér de feu Mre Regnaut de Monconnis chér, jadis Capitain et Chatelain de Saigey qui mourut le 2e decembre 1401.

Mre Regnaut de Cercey Sgr de la Peurère Capitain et Chatelain de Cuserey.

Laurent Boissonnot valet de Chambre de feu Madle Bonne jadis fille de Mgr le duc eut une pension de 25 fr. par an à Commencer le 2e octobre 1399. en consideraon des bons Services par lui rendus à lad. damle Bonne.

Le Bailly de Chalon avoit son logement en la Maison de Mgr le duc à Chalon. Jean Michel Lieutenant du Bailly de Chalon. Mre Jean de Frolois jadis Sgr de Melenot

On donna plusieurs gardes à un prisonnier, crainte qu'il ne se jetta en quelque lieu de franchise.

fol. 42 ine. inibitions et deffences furent faites de par le Roy à l'Evesque de Chalon et à son official que des Clercs mariés ils ne tiennent Court ne connoissce en cas Civils, dont la Connoissce appartient à Juridiction temporelle.

Mre Guill. Sire de Chalançon et dame Catherine dame de la Motte St Jean de Roussoy sa femme.

1402. 1403.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie à la Toussaints 1403.

Jacot de villers Escuier Echançon de Mgr le Comte de Nevers Establi Capitain et Chatelain de Sagy par lettres de Mgr le Duc données à Arras le premier de May 1402: vacant par le trepas de Regnaut de Monconnis, fut mis en possession par Jean Michel Clerc Secretaire de Mgr le duc, et Lieutenant du Bailly de Chalon.

fol. 33 deffences faites de par le Bailly de Chalon par ordre du Conseil de Mgr le duc à Mre Guillaume de vienne Sgr de Seurre, et ses gens Commis et deputés de tenir ses jours gnaux assignés aud. lieu de Seurre au 18 Juin, et qls ne fussent si hardis sur certaine peine d'argent applicable à Mgr le duc, de oir ne Connoitre d'aucunes causes d'apel, qui fussent Emises des Baillis et Lieutenants des Baillis dud. Seurre, de ses Sieges de Longepierre, Mervans, et Bois, Juan et des autres lieux non sujets desd. Jours gnaux de Seurre.

Dame guillemette de Sercey veuve de feu Guill. de Thenay vendit à Mgr le duc trois deniers maille, qle avoit droit de prendre sur toutes danrées du peage de Chalon.

1403. 1404.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie à la Toussaints 1404

fol. 32. Mre Robert Daumais chér Sgr de Baudesduit, Mari de dame Marie de Digoigne, fille naturelle et heritiere de feu noble dame Mad. Jeanne Cheurier jadis femme de Mre Jean de Digoigne Chér et fille de feu Mre Gui Cheurier jadis chér prenoit chacun an sur la recette de Chalon 60tt

Mre Fromont de L'aubespin chér fils de feu guiot de L'aubespin jadis hoir de feu humbert de Tournus avoit 12tt 6s. 8d. en fief.

Madle Jeanne dame de Jou et de vauvry femme de feu Mre vauthier de vienne six vingt livres chacun an à Cause de son Douhaire.

Guion de la palu Escuier Sgr de varambon, Cen d'autres Guigon 60tt

fol. 34. Mre Guill. Sire de la Marche en Bresse Chér

Bailly et Mre des foires de Chalon mourut le 17. May 1403. Et rendit lui mesme la justice, ainsi qu'il appert par tous les comptes.

Jean Michel Clerc Secretaire de Mgr le Duc commis au gouvernement du Daage et Maitrise des foires dud. Chalon au lieu dud. feu S. de la Marche depuis led. Jour 17. May 1403 jusques au 12 Decemb. suivant que Mre Guichard de St Seine chés fut mis en possession dud. offices.

Mre Guillaume Dreommes Chre et conseiller de Mgr le Duc à Chalon.

fol. 39. Mgr d'orleans arriva à Chalon le 5e Janvier 1403. Dont fut donné advis à Dijon à Mr les Enfans de Mgr le Duc le Mareschal d'hostel.

fol. 40. tous les feudataires du Daage de Chalon mandés de par Mgr le Duc pour se trouver à Dijon le 10e Juin 1404 pour reprendre de mond. Sgr, se mettre en la foi en hommage et qu'ils tiennent en fief de li.

La Banniere de Mgr le Duc fut mise en oposite au pommeau de la Cuisse de la grande tour de Chatelet de mond. Sgr à Chalon, en laquelle banniere estoient les armes d'or et d'azur.

1404 1405.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie à la Toussaints 1405.

Noble homme Mre Guichard de St Seigne Chlr Con. de Mgr le Duc de Bourg no. Son Bailly et Mre des foires de Chalon.

Les Tabellions de Chalon, Sagey, Brancion, Buxy, Velay Sampigney, et Chagny dependans de la Chancie dud. Chalon, ainsi qu'il appert par tous les Comptes.

fol. 28. Mre Michel Grand pre de Mgr le Duc au Daage de Chalon. Mre Guichard de St Seigne Sgr de Rosiere chlr Bailly et Mre des foires de Chalon avoit 20s. de gages par tous. Commis par Mgr et par Mgr Son Mal à recevoir la monstre des gens d'armes mandés par mond. Sgr et par Son ord. estoit à Santaubert le 11 Sept. 1405.

Marie de Monceaulles Dame de Mad.elle Marie de Fleurs.

Guill. Batelle Greffier de Mgr le Duc en ses Daages de Chalon autun, et Charolois. L'Abbé de Flugny pretendoit droit au bois du grand Daigny au Daage de Chalon.

Michel Grand pre de Mgr le duc à Chalon fut à Maçon avec les Commissaires du Roi pour les nouveaux acquets, auxquels il declara par ordres du Conseil de Mgr le Duc et appelloit à l'execution de leur commission en Bourg no.

fol. 35. Lettres patentes du Roi par lesquelles il ordonna aux Commissaires de la recherche des nouveaux acquets de proceder en led. Commission au Duché de Bourg no. et au ressort d'icelui du 7e Septembre 1405.

Mre Jean de Salins accompagné de plusieurs gens d'armes Commis de grands crimes en la ville de St Martin en Bresse qui estoit en la garde de Mgr le Duc.

Mgr de St Georges fit emprisonner aucuns des habitans de Louans ses hommes, pour avoir appellé de son juge au Siege de St Laurens, dont ils sont ressortissans.

Les hommes de St Georges furent ajournés à comparoir à St Laurent près Chalon pard. le Bailly de Chalon à peine de Dampsemens au jeudy après l'apparition no. S. 1404 pour avoir menacé et s'estre vanté de faire et porter dommages au Sgr de Couches et de Bellevesures tant par lui que par ses aidans par manieres de gagemens et autrement par toutes voyes qu'il pourroit.

Fol. 42. Deux particuliers furent condamnés à cent livres de berges, et interdits par deux fois à Chalon et Sagy pour avoir porté faux témoignage sur certaines fausses paroles qu'ils auraient dit avoir ouï dire à un autre particulier de l'âme de Mgr le Duc que Dieu pardonne.

1405. 1406.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie 1406.

Mgr le Duc par ses lettres patentes du Mois de Nov.bre 1405. mit et appliqua à son Domaine tous les tabellionages de son Duché de Bourg.ne

Fol. 26. Comm.t Mgr le Duc par ses lettres données à Paris le 4 fevrier 1405. ordonna que Mre Guichard de St Seigne chev.r Sgr de Rosieres, Con.er et mond. Sgr et son Bailly de Chalon le Mre des foires auroit 60tt d'augmentation d'gages à cause du procès du Sest. dud. Bailly et foires qu'il prenoit ainsi que ses predecesseurs, lequel led. Duc depuis peu avoit pris et mis à son Domaine. et ainsi il auroit de gages 160tt en qualité de Bailly. 60tt pour son Droit de Seelle qu'il avoit quitté à Mgr le Duc, 20tt comme Mre des foires, et 24tt pour la Despense de bouche, que Mgr le Duc estoit tenu de lui fournir et à ses gens, pendant la tenue desd. foires.

Dimes Rapondes Marchand Demt à Paris. Dimo Di rapondi Lucois. Mre Vaques de Rully prebdem en Sainte en France.

Dame Jeanne de Ste Croix Dame de Verdun en partie.

1406. 1407.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie 1407.

Dame Marg.te de Sambertin veuve de Mre Guill.e son dern.

Fol. 38. Mre Robert Dalmes chev.r Sgr de Bellevaux, en son Conseil et Administrateur Conjuct et Vinaire de Jeanne, dite Loyal Demoiselle, dame de Digoine ses enfans, et de feu noble Dame Madame Jeanne Marie de Digoigne jadis la femme fille Naturelle et heritiere de feu Noble Dame Mad.e Jeanne Theurier jadis femme de Mre Jean de Digoigne chev.r et fille de Mre Guy Theurier jadis chev.r prenoit chacun an sur la recette du Domaine de Chalon 40 verres en heritage 60tt advenues à ses enfans par succession.

Mre Mathieu de Denson Dem.t à Chalon Con.er &c. Mgr ledit a 25tt de gages.

Fol. 36. Vers. Excellente et puissante Dame Mad.e Catherine de Bourg.ne Duchesse de Betheford soeur de mond.gneur le Duc de Bourg.ne fut assignée sur la recette du Domaine de Chalon chacun an de 2000tt faisant partie de 6000tt livrées à elle baillées et assignées sur aucunes recettes du Duché et Comté de Bourg.ne à rachat de 60000tt tournois, qui lui estoient dues de reste de 100000 fr. à elle Dame et promis pour son Mariage, à Joigny sur led. deux foires froides et chaudes de Chalon 200tt sur la Sautrerie de Salins 2000tt à deux termes, l'un au mois après Noel, et l'autre au mois après la nativité St Jean Baptiste. Item 1000tt sur la Tresorerie de Dole au terme de Mars après la St Michel. Sur la Tresorerie de Vesoul 600tt au terme du Mois après la toussaints et sur la recette d'Auxonne 600tt au terme du Mois après la toussaints, par telle condition que au cas que par defaut de payemens led. heritage, les gens de mad. Dame viendront retourneront querre leur gages la 1.re fois après les termes en Savoie aux frais de mond. Sgr, comme dessus appert dudit assignat par lettres sur ce faites dont la Copie est rendue sur le procès Compulsé aux acquits d'icelui et quittances de Cornaut Martin Tresorier et spr de lad. Dame.

Mre Renaud de Lucenay chev.r Sgr de Chevillon Chambellan

du Roi et son Bailly de Mâcon.

Mgr le Duc fit don de 200 fr. à Jacot de Vitry pour le lui rembourser par lettres données à Moulin le 20 Novembre 1406.

Mgr le Duc donna aux dits dispensateurs chacun an à Mre Guichard de St Seigne chev. Sgr de Rosières, Conr de mond Sgr, son Bailly en Mcon des foires de Chalon par lettres données à Paris le 8. e aout 1406.

Fol. 45. Mre Jean de Salins chev. gouverneur de la terre de Mre Guill. de Vienne chev. Sgr de St George et de Ste croix à Louans. Mre Jean Gouz gouverneur de lad. justice de Louans.

Led. Mre Jean de Salins accompagné de plusieurs gens d'armes s'est transporté en la ville de St Martin en Bresse, en l'aigle et sur les hayes de lad. ville estans en la garde de Mgr le Duc il commis plusieurs crimes, batte en Seigneur Dud. Duc, mit en pieces son trousson, brisa les epanonceaux armoyés aux armes de mond. Sgr, prist et emba les dits hayes au mepris de Dud. Duc, lesquelles armes et epanonceaux furent remis et unis de nouvel en signe de garde en deux boutz de lad. ville de St Martin, avec ajournemt rid. de Salins et autres ses complices par devers le Roi.

Geoffroy Gautheron Bourgeois de St Alexandre près de Chalon fut exercice de justice pour le profit de mond Sgr par devant à Chalon, pour lequel Mgr le Duc appela.

Mre Girard de Montjeu chevalier Chatelain de Chatenay

Jean Bastard de Montbelon procureur à Chalon mariés en la ville de Lintheray.

Le Comptable fournit ses lettres à la Chambre par son Compte, par ordre de Mre Guillaume Courtot.

1407 1408.

Au Compte dud. Champenois pour l'année finie 1408.

Fol. 49 verso. Mre Guichard de St Seigne chev. Sgr de Rosieres, Conr de Mgr le Duc de Bourg me son Bailly en Mcon des foires de Chalon mouvant à quatre heures avant midi le premier de Septembre 1409.

Jean Foray secretaire de Mgr le Duc.

Mre Pon de Morsie archidiacre de Beaune Conr en Mcon des requetes de Mgr le Duc.

Mre Estienne Bastin Conr de Mgr le duc, et Lieutenant du Bailly de Chalon.

Mre Renaud de Serutes archidiacre de Tours le Disant executeur d'un arrest donné en parlemt du Roi à la promotion de Religieuse personne frere Arnoul de la sore Cordelier à son profit sur le fait de l'administration des Cordeliers en la Province de Bourg me Degl archidiacre et sur plusieurs entreprises au prejudice de Mgr le Duc et de sa garde, en lagle sous Tramont de la porte et Prieuré des Cordeliers Dud. Chalon sous sa garde.

Jean Rotaud Chatelain de Couches pour le Roi informa contre les archidiacre de Tours sur l'appellation interjettée par le procureur de Mgr le Duc de son precedt, au prejudice d'icelle.

Jean de Montagu chr Sgr de Couches et de Belleserre vendit par procuration à Mad. Dlle de villers femme de Sre Phe de Salins cens florins de rente à tenir et prendre sur les revenus de Belleserre pour le prix de mil florins laquelle vente de Belleserre en fief de Mgr le Duc en l'an 1405.

Toutes les mesures à bled tenans cotte seigneie des armes

De Mgr le Duc, comme il y soit le vicomte de Chalon.

1408. 1409

Compte

rendu de Champenois pour l'année finie 1409.

Me Etienne Bastin licentié en loix Con.er de Mgr le Duc — Commis au gouvernemt du Bailly et Maitresse des foires de Chalon depuis la mort de Guichart de St Seigne, jusqu'au jour de la St Nicolas.

Fol. 21. Naible, homme de Siege Mre Jean de St Estaing Chlr, Cr.er et Chambellan de Mgr le Duc Bailly et Mr des foires de Chalon. V. le Memorial estellé T. fol. 82.

Mre Leonard de Rancey Chlr fut condamné en 80. francs d'amendes par le Bailly de Chalon pour avoir assiegé la forteresse de St Marcel lez Chalon, et la voulois prendre, et — auroit fait s'il n'eut été accordé à lui les Religieux dud. St Marcel à certaines Sommes qui n'en ont pas declaré.

Fol. 23. Thierry, Jean et Etienne de St Seigr enfans de Mre Guichard de St Seigne Bailly et Mr des foires de Chalon.

Me Etienne Bastin Clerc licentié en loix Demt à Chalon — Commis par Mad. la Duchesse, ayant eu l'absence de Mgr les Ducs le gouvernemt de Bourg en Bresse au gouvernemt de Bresse et Maitrise des foires de Chalon par les Lettres données à Rouvre le premier Septembre 1409. à cause du trepas dud. Mre de St Seigne, jouissoit des gages dud. de St Seigne.

Mre Jean de la Chapelle Chlr Sgr de Saulles Capitain et Chastelain de Cusery aux gages de 200 francs par an au lieu de Mre Regnaud de Corcy Chlr Sgr de la Perrière.

Jean Gaudé de Chalon Escuier de Cuisine de Mgr le Duc Jannin trepassé, Concierge et garde de l'Hotel de nond. Sgr

de St Laurent lez Chalon. Estard de Villey Escuier Concierge — dud. hostel après led. garde, aud. hostel Soloient demeurer les Lombards.

Le parlemt de Dole a Rime la Sandimain des bordes 1422

Fol. 28. Publication faite des foires de Chalon, en diminution — faite sur les marchandises, qui se vendront des Droits de Mgr le Duc en plusieurs villes de France et Flandre, Geneve, &c.

— mis de Vitry me vaudet Sorbo de Chalon, quel lui en ses Pons d'armes ne fiesse empeschement à ceux qui leur estoit dû par Mgr le Duc.

Mres Guichard de St Seine ayant mis la marque sur les Sujets de Mgr le Comte de Sauvoye au prejudice de Jean Goupil de St Lo. Led. Comte de Sauvoye fit defenses à tous Marchands de — de pays, d'en aller aux foires de Chalon, ce qui obligea le Conseil de Mgr le Duc d'envoyer pardevers led. Comte de Sauvoye Mre Etienne Bastin et Michel Girard de Chalon &c. avec Lettres de Mgr de Chevalerie portant creance, lesquels trouverent led. marque (represailles) et par ce moyen led. Comte leur auroit fait de defenses. Ce qui fut fait à Bourg en Bresse au Mois de Septemb. 1408. Le fut publié és villes de Valleiz, Chambery, Montmelian, la Chambre la Roche, St Rambert, Rossillon, Cusey Mere, la riviere, Geneve, Vienne, Tournon, Roudon Upon, et à Lyon.

Jean de Sienne prisonnier à Chalon, parce qu'estoit de — Marchands de Lorraine, qui estoient à la foire pour les prendre — prisonniers, parce qu'il devoit avoir guerre contre les gens de led. marchés de Lorraine.

Mre Jean Vaquelin Licentié en loix, Lieut. du Bailly de Chalon.

Jean, Manus Cavarico en Valet de Chambre de Mgr le Duc. — Cent francs de gages.

Fol. 42 Vno. Mre Guill. de Vienne Chlr Sgr de St Georges et de Ste Croix, augl, Mgr le Duc donna dispensation chacun an avec sa pardon Lettres données à Gand le 18 — avril 1408.

Mre Jaque de Vienne Sgr de Cheureul.

Guet à Chalon pour conserver les Marchandises des Marchands venus à la foire.

1409. 1410

Au Compte dud. Champenois Commenceant au premier de Janvier 1409 finissant le dernier decembre l'an revolu 1410. et dez led. Jour, jusqu'au dernier de Mars ensuivant avant pasques que Jean Fraignot fut Commis. Estienne Giron Clerc Procureur du Comptable.

Noble homme et Sage Mre Jean de St hilaire Chev. Sgr d'Auillers Conr. et Chambellan de Mgr le Duc, son Bailly et Me des foires de Chalon par lettres patentes de Mgr le Duc données à Paris le 3e Sept. 1409. presta le serment en la Chambre des Comptes, ainsi qu'il estoit accoutumé le 6e Novbre en suivant au Lieu de Mre Guichard de St Seigne.

fol. 25. huguette femme de Jean Bourbon fut condamnée en 20s. d'amande, parcequ'elle estant mariée avoit esté trouvé un Jeune Compaignon couchié en son lit.

Noble homme le Galois de Sombertier Escuier fut condamné en une amande de 15 fr. pour avoir fait fraper un Sergent de noble homme Mre Estienne de Salins chev. Sgr de Popot.

Perrenot Marguin fut condamné en 20s. d'amande pour avoir trouvé un blanc à St Gengoux, qu'il n'avoit point aporté en justice. Girard de Ratenelles Escuier Capitain de Cusery.

Le Moine de Neuville Escuier tranchant de Mgr le Duc Capitain de Cusery

Jean Paissel de Chalon amodiateur de Tantier, qui est comme un peage de Danrées venant par sus la riviere de Saone, qui fut autrefois à humbert d'autun jadis Chatelain dud. Chalon et Jacotte sa femme.

fol. 42. au peage de Chalon il y a trois parties par eau à sçavoir, le rivage, le Tantier et l'avalage. Plus le grand peage et le menu peage, qui ont lieu par terre et par eau.

Mre Jean de la Chapelle trespassé en la guerre du Liege, Capitaine de Cusery.

Mandemt. gnal de Mgr le Duc à tous ses feodaux de l'aler servir en armes, à peine de perdre leurs fiefs.

fol. 59. Ctné. Les hospitaliers de St Jean de Jerusalem avoient proposé de tenir leur Chapitre à Chalon, dont fut donné avis à Mad. la Duchesse.

Mre Girard de la Guiche chev. Claude Dommartin Escuier. Guiot Pitois Escuier.

Mre Jean de St hilaire Chev. Conr. Me d'hostel de Mgr le Duc, son Bailly et Me des foires de Chalon. Mond. Sgr le Duc lui donna 100 fr. de pension chacun an par ses lettres données à Paris le 27. fevrier. 1409.

Jean Ysart Escuier Pannetier de Mad. la Duchesse huict vingt Livres de pension. Etienne Giroust Clerc dem. à Dijon pr. du Comptable.

La terre et Sgrie de Jargey appartenant à Mre Jean du Roussay mise en la main de Mgr le Duc par jugement de Me Jean Jaquelin Lieut. du Bailly de Chalon.

1410. 1411.

Au Compte de Jean Fraignot Commis par Me Richard de Chancey Licentié en Loix, Conr. de Mgr le Duc et Me des regtes de son hostel, et Jean Moreaul Commis à la recette gnale de ses finances. à la recette du domaine du Baage de Chalon au lieu de Nicolas Champenois, depuis le 1er Avril 1410. avant Pasques. que Mathé Paisseau y fut Commis, lequel

En eut le gouvernem.t jusqu'au 6.e dud. Mois d'avril, et en Compte aud. fraignot jusqu'au dernier decembre 1411. qui sont neuf mois entiers.

Lettres patentes de Mgr le duc données à Paris le 18. mars 1410. parlesquelles il commet Lesd. de Chancey et Moreau pour suspendre tous les Receveurs de Bourg.ne de leurs offices, attendu qls ne Comptoient tous les ans de leurs recettes.

Mre. Regnier Pot gouverneur du Dauphiné fit passer le sire de Salnoue et ses gens d'armes en nombre de 800 Chevaux de l'Empire où ils estoient au royaume pour servir Mgr le duc en armes, et passerent du Chatelet de Verdun au port de Leriot sur certains bateaux, qui y furent mis.

Jean de Giuray, jean de Digoine, et Phes de Digoine Escuiers Commis à la garde du Chatel de la Colonne.

Nobles de Bourg.ne contremandés jusqu'au dernier de May pour servir Mgr le duc en ses guerres.

Mre. Jean de Neufchatel gouverneur des duché de Bourg.ne et comté de Charollois.

1411. 1412.

Au Compte dud. Nicolas Champenois depuis le premier de Janvier 1411. jusqu'au 12.e Septemb. suivant 1412. augl jour il mourut et rendit Compte. Etienne Champenois son frere hér par benefice d'Inventaire.

fol. 24. 8mé. Guill. Roze dit Charreton de nouvel institué par Mad. la Duchesse ayant en l'absence de Mgr le duc le gouvernement de ses pays à la tuition et garde de la maison de St. Laurent Lez Chalon outre Saone appartenant à Mond. Sgr en laquelle souloient demeurer les Lombards tenans table de Change, et

En laquelle l'on tient le parlement de Mgr. Les assises et jours du Bailly dud. Lieu des pays et ressorts du duché de Bourg.ne estant outre Saone, qui estoit demeurée inhabitée dez le departem.t des d. Lombards. aux gages de 100.s par an, et les rentes et revenus appartenans à lad. Maison.

Siège mis devant Chatelchignon par ordre de Mad. la duchesse.

1412. 1413.

Au Compte de Perrenot Quinot institué par Mgr le duc son Receveur du domaine de Chalon pendant 15. mois et cinq jours entiers commencans le 27. Sept. 1412 finissant le dernier decembre 1413.

Lettres de provision dud. office données à Melun le 16. Sept. 1412. Jean de St. hilaire Sgr d'Ouvillers Bailly de Chalon. etc.

fol. 34. Oudot Maulain de Chalon.

Mre. Loys de Damas fils de Mre. Robert de Damas chr et de feu dame Marie de Digoine jadis femme dud. Mre. Robert avoit 60.tt sur la recette de Chalon chacun an sur les foires.

Mre. Gui Sgr de Roigemont et Gauthier de Bouffremont dit de Rupe chers Sgr en commun par indivis de vaulury avoit la rente feodale de six vingt livres chacun an sur le domaine de Chalon à cause de lad. terre de Vaulury.

Me. Etienne Geudon Clerc Licentié en loix Con.er de Mgr le duc à Chalon aux gages de 25. fr. par le decez de Me. Mathey de Deuzon, lequel mourut le 18. Juin 1413.

Guill. de Neuville dit le moine premier Escuier tranchant de Mgr le duc et son Capitaine et Chatelain de Cusery.

Guill. Rose dit Charreton garde et Concierge de la maison de Mgr le duc à St. Laurent lez Chalon.

Assemblée à Dijon de plusieurs Prelats, chers, Con.ers Baillis et aud. officiers de Mgr le duc à Dijon au mois de decemb. 1412. pour le fait de Besançon.

Mre Jean Bonfeual Clerc Licentié en loix Con.er de Mgr le Duc Barthelemy Langeac de Chalon.

L'esprt de Mgr le Duc à Chalon fut à Macon ajourné en cas d'apel Jean Destre Sergent du Roy Executeurs de certains mandemens obtenus par le grand pannetier de France, qui vouloit exiger de chacun pannetier Sujet de Mgr le Duc certain trau en Subside. Mre de pannetier de Charn pannetier de France. Le Droict fut levé à Chalon sur les pannetiers, Boulangers, Fourniers et patissiers faisants en vendenge paia, sur chacun desquels fut levé cinq Sols parisis au Mois de Decemb. 1418.

Guillt de Montaigny, Mari de guillemette veuve de feu Thomas Drenet de Chalon Substitut du procr de Mgr le Duc à Chalon.

Le Bailly de Maxon fit crier et tiendroit les assises à Chalon le Lundi après Letare Jerusalem le 8.e Mars 1418.

1418. 1419.

Au Compte

Vid. Quinot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1419.

Oudot Malain fermier de la Chatellenie de Chalon pour l'an Commencant à la St Jean Baptiste 1419 finissant à pareil Tour 1415 pour le prix de Vingt cinq francs outre les charges ord.es Jean Perreau de Chalon.

Mre Estremes Gardon Con.er de Mgr le Duc en Lieutenant de Mgr Son Chancelier es Sieges de Chalon et de St Laurent.

Les Tabellions, fermiers, gouverneurs, Commis et Coadjuteurs estoient tenus à Mgr le Duc pour Scel, registre, et Droit du Tabellionage de dire la foy et peines du mettant au Scel Selon l'ord.ce de mondit Sgr et de l'Auditoir de Son conseil tenu à Chalon, et pour à souscrit chacun pour les Lettres de la recette la moitié du Droit du à cause dud.t Tabellionage, et pour les autres Lettres qui vont Sous le Scel de recette dud.t mettant au Scel, pour chacunes Lettres du grand Scel

cinq Solsars, et pour chacunes Lettres du petit Scel deux Solsars obolle. Le Bailly de Chalon fut en forest vers Mad.e de Bourbonnois pour recueillir le Serment de fealté qu'elle estoit tenue fel.t de faire en fié de Mgr le Duc en la Baronnie de Beaujolois.

Le Bailly de Maxon faisoit l'assemblée de Son armée pour entrer au Duché de Bourg.ne à Marcigny led.t mois de Juin 1419.

Mgr le Duc tenoit pendant 10 ans aux bans de Vailly cette Prevosté de Dicy la moitié de Dix Livres forte monnoye qu'elle devoient chacun an pour Droit de garde par ses lettres données à Paris le 4.e Juin 1418. en consideration des grands Dommages par que reçeus à cause des guerres.

L'Abbé de Moutier St Jean, et Mre Pierre Cuchon Con.er et Ambassadeurs de Mgr le Duc estoient à Chalon pour affaires importantes au Service de Mgr le Duc au mois d'Octobre 1419. Picard Clerc Secretaire dud.t Abbé.

Sol. 56 Denis Dudot Malain Marchand Demt à Chalon receut 10.s dud.t Receveur par ordre du Bailly de Chalon pour vingt Loges par lui basties et dressé en son hostel assis Marchands de batterie de Cuivre et d'autres pour ce que les Marchands Drapiers grossiers estoient logés és loges de batterie, n'ayans pu estre logés en halle estoient logés à cause des grandes eaux, qui y estoient.

Jean Pillon et Oudot Malain Son Compagnon fermiers de la Chatellenie de Chalon furent Sergens pour les hautes francs qu'ils devoient pour quoi à la faire à cause de lad.te ferme d'autant qu'ils firent led.t guet par quinze Jours et 15 nuits Suffisamt accompagnés

1414. 1415.

Au Compte

Vid. Quinot pour neuf mois Commencans les premiers de Janvier 1414 finissans le Dernier Sept. 1415.

Oudot Molain demeurant à Chalon fut condamné en 3 francs d'amende pour avoir esté en brandon de Mgr mis en certains de ses biens.

Enguerrant Lorjuine fut condamné en 15 fl. d'amende pour avoir parlé au contemp de Mgr le Duc et de la ville de Chalon.

Mad.e Blanche d'Apthieu vicomtesse de Murat eut en Loudun son dit lad. recette pour sa dotalité rendue à mond. Sr tant par elle que par son Mari et par son frere, et que led. Sn Mari vicomte de Murat est prisonnier de Mr le Comte d'Armignac par lettres données à Lyon le 26. Mars 1414.

Fol. 46. Girard Vernot Sergent de Mgr le Duc et deux autres Sergens gardeins au Cloitre de Chalon Girarde femme d'Etienne Breidon tenant dit Chalon, laquelle et Sme. Mary estoient en chaco de ces Sergens de mond. Sgr pour les prendre pour occasion de certain delit crime, et homicides par eux estimez et Girarde commis à la personne d'une jeune fille, qui estoit leur Servante, et d'Etienn retraits aud. Cloitre en franchise, en faisant laquelle garde ils trouverent en la terre de mond. Sgr lad. Girarde, en laquelle il l'ont prise et amenée par eau en un batteau de la portail de Ste Marie Lez Chalon és prisons dud. Sgr. Le Chantre de Chalon fut assigné pardevers Mgr le Duc, d'autant qu'il tenoit les biens desd. Breidon et sa femme.

Les ord.ces de Mgr le Duc sur le fait de la Chan.rie de Duché de Doug.ne furent publiées en lad. année 1414.

Mre Bonfeau Bourgeois de Chalon.

Les armes de Mad. la Duchesse sur la porte de la Chambre où est le poids de Chalon devant l'Chatelet tenues par un ange peintes en or, et azur, et champoyées de Rabate et Viveaux. Jean Saignon pr. de Mgr le Duc au Dairge de Chalon.

A la fin dud. Comptes sont les Memoires demeurans la terre

le Chatelenie de Sentenay, que l'on dit estre de la Mairmorte.

Compte de Jean Saignon de l'imposon de toutes Vaisseaux vendues et Echangés en la ville, Fauxbourg et Suburbe de Chalon durant le temps de la Foire Chaude dud. Chalon en l'an 1415. Jouxt bugue Darcy Commandeur de l'hopital de la Chevalerie du Temple de la Maison de Chalon. Guerry Malay dem.t à Chalon.

1415. 1416

Au Compte de Jean Saignon commis par les grâcieux Commiss.res ordonnés par Mgr le Duc de Doug.ne en ses pays de Doug.ne et de Chartres au gouvernem.t de la recette du Dairge dud. Chalon, le depuis par lettres patentes de Mgr le Duc du 27. sept. 1415. depuis les premiers Oct. 1415. jusques au dernier Decemb. 1416.

Urbain de la Chambre faisoit guerre à ceux de Tournus. Il print plusieurs enfans des nobles dud. lieu, que l'on nourrissoit à Rambo.

Perronet de Laiz entra en franchise à Ste Marceau.

Par lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon le 17. Mars 1415. a remis Sgr de Chatelux, Conseiller et chambellan de mond. Sgr une pension de 150 ll. Tournois sur le Domaine de Chalon à la charge de devenir homme Lige en fealté de mond. Sgr, ensemble ses hoirs et successeurs, et lui en faire foi et hommage laquelle rente pourra estre rachetée par mond. Sgr et ses successeurs moyennant 1500 fr. dont led. a remis et ses successeurs demeureront bonnis dud. Duc.

Fol. 34. Cre. Regnaut Dornot Secretaire de Mgr le Duc, sur Pr. au Dairge de Chalon par lettre du 15. Oct. 1415. au Nom de Jean Saignon fit le Serment és mains de Mgr le Chancelier

aux gages de 8 fr par an.

Jacot Bouton Clerc des offices de l'hostel de Mgr le Duc.

Les abbé et autres gens d'eglize de Tournus firent entier par le Chambrier de lad. eglize de Tournus de ne passer aucune lettre sous autre scel, que sous celui d'icelle eglize, ce qui portoit un grand preiudice à Mgr le Duc. De qui fut requis sur la priere qui leur en fut faite de la part de mond. Sgr le Duc.

Fol. 61. huguenin Perruchot Clerc nre. publique fut envoyé à Maicon pour diverses les Estat du Roi aud. lieu d'imposer les sujets de Mgr le Duc à l'impon du Roi le 7. Sept. 1415.

Le Bailly de Chalon auertit par Lettres Mad. la Duchesse à Dijon de la venue du Duc de Brigne, ainsi qu'il lui auoit ordonné par Mr. l'abbé de Moutier St Jean et Mr. de Montagu.

L'Eueque de Chalon mourut au Mois de Sept. 1416.

Fol. 63. Mad. la Duchesse fut à Chalon au siege des Electeurs du nouueau Eueque au Mois d'Oct. 1416.

Mr. de Tulonjon auoit droit de la regale de Chalon par son de Mgr le Duc. fut saisi le reuenu de l'Eueché par le Bailly de Chalon, dont il y eut appel au parlt. de Paris, mais on ne sait pas par qui, il faut que ce fut par le Chapitre.

Mre. Jacquin de Besoul Chanoine de Mgr le Duc receuoit secret et pour fol certaines chasse secrettes pour Mgr le Duc. et le Compte de la recette generale des finances. Parlez Memoyd. Il estoit fuit.

Mre. Gilles de Vaillard chéi Sgr de Joseruay

Mgr le Duc donna 200 l. d'pension chacun an à Marg.te de Courcelles par les lettres donnés à Chatillon le 13. Nbre. 1415.

Dame Blanche de Rochey vicomtesse de Murat 200 fr. de pension par lettres du 13. Nbre. 1415. la fille fut mise auec Mad. la Duchesse. Mre. Giles vignier Clerc de Mgr l'Eueque de Chalon.

Mre. Jean Jaquelin Lieut. du Bailly de Chalon.

Au Compte dud.

1416. 1417

Au Compte dud Poignon pour un an Commencant le premier Januier 1416. finissant le dernier Decembre 1417.

Perrin Boisseaul Sergent de la Chatellenie de Chalon presta serment pour les Sieges de Chatelchinon par Lettres de Mad. la Duchesse du 1.er Juillet 1412.

Jean Flacey Sergent de la Chatellenie de St Laurent.

Jean Godeffroy Sergent de lad. Chatellenie.

Mathé Boisseau le jeune Ambitateur de la Preuosté de Disey.

Loys de Drichard Escuier.

Guill. Charreton Concierge et garde de la Maison de la monoye de St Laurent proz Chalon empres la maison aux Lombards.

Pierre Perrenot fut Ordonné en cor. d'amarder, parce qu'en parlant des Juifs, il dit que tous ceux, qui souffroient les Juifs en estoient pas prud'hommes.

Mre. Hugues Clement Lieut. de Mr. le Bailly de Chalon.

Jean Mugnier Sergent de Mgr le Duc à Chalon au lieu de Regnaut Brunot.

Mre. Jean Jaquelin Licentié en Loix, et Bachelier en Decret, Conr. et auditeur à Beaune des causes d'appeaux du Duché de Bourg par lettres patentes de Mgr du 5. Nbre. 1415. mond Sgr Lui donna 100 fr. de gages outre ceux d'auditeur, en consideration qu'instruisoit et jugeoit les procez criminels en la cour dud. auditeurs, de presque tous les auditeurs sont gens d'Eglize, qui ne s'peuuent aucunement entremettre.

Mre. Jaques de Versonual nagueres Eueque de Chalon. en d'autre Jean de Versonual.

Mad. de Mouret Chanoine en mandant du Roi contre Mgr le Duc au Cas de la succession de feu Mre. Jaques d'Versonual nagueres Eueque de Chalon.

Le Bailly de Chalon et les Sgrs de Toulonjon furent ajournés à la requeste de Mr Procr du Roi en parlement en France pour le fait de la regale de l'Evesché de Chalon.

Led. Bailly et les Srs de Toulonjon firent signifier au Pr du Roi à Maſcon un Mandemt en cauſe d'appel obtenu par eux contre led. Pr, et fut la cauſe tenue à Paris le 25. Mars 1416.

Mandemens de Mgr le Duc à tous les vaſſaux et ſujets pour eux mettre en armes à toute puiſſance avec et en la Compagnie de Mgr de Chaſtelvillain et du Comte de Joigny.

Fol. 21. Les habts de Maſcon ayans reſolu de ſe declarer pour Mgr le Duc de Bourg. mr les Bailly fut d'avis qu'il falut mettre en priſon, ſur quoi Mde la Ducheſſe y envoya Mgr ſon Chancelier. Et après Mre Guill. de la Baulme, Mre Jean de Durcheau Chevr le Sgr de Cuiſeaux furent mandés de ſe haſter et aller haſſieurs. de vers led. Chancelier à Maſcon, à cauſe de certaines entrepriſes que les Bailly led. Maſcon faiſoit à l'encontre du mard. Sgr le Duc. Mre Jean de Fromoy, et Mre Bertrement de Montz amenèrent au pays 50 hommes d'armes, pour les employer à Maſcon.

Fol. 28. Mde de Neuvers obtint un mandement en cas de reſſouvenir à l'encontre de Mgr le Duc pour occaſion des biens de feue l'Eveſque de Chalon.

1417. 1418.

AU COMPTE DE Mre Jean Seignot pour trois années finies au dernier Decembre 1418.

Jaquemin Parentoul et Jean de Dreuy demts à Chalon.

Les Echevins, Bourgeois et habts de Chalon rebâtirent avec Maſcon le Grand de Bouſſeul en la nue de Carrillon pour le pris de 90 francs.

Fol. 47. Dame Catherine Baſtarde de Slavie dame de Monjay.

Mre Loys de Damas chr fils de Mre Robert de Damas. Vue

Corps de feu dame Marie de Pleſgnes.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Lyon le 10e Juin 1417. Bertrand Mellon fut retenu Escuier d'Escurie à la nomination de 100 fr. par an, et pour ce un homme feodal de mond. Sgr, promettant de lui venir en contribution, excepté l'Empereur et le Duc de Savoye.

Fol. 71. par arrest de la Chambre des Comptes fut fait deffense au Comptable de payer aux Doyen et Chapitre de St Vincent de Chalon les rentes, qui leurs sont dues en qualité de fiefs et aumosne, sur la recette, d'autant que le Prieur du Cloistre de Chalon en vouloit montrer ses enseignes au gouverneur de la Chatellenie de Chalon son pouvoir, où il a registré les noms des delinquants, qui ont esté condamnés en l'amende, offert de les recouvrer, leur aux dépens, la somme d'amende, que Mgr le Duc a droit de prendre sur led. delinquants, que les Doyen et Chapitre font jouir les accords et Convenances, qui furent prises faites entre les Ducs de Bourg. en led. Doyen et Chapitre, qui néanmoins d'offrirent à leur pouvoir d'en donner Copie au grand dommage de Mgr le Duc.

Regnaut Dreux institué Con. de Mgr le Duc à Chalon par ses lettres données en son bon lez Versailles le 19. Sept. 1417. avec gages de cinq cens francs.

Mre Hugues Clowens Sgr en Dreux institué Con. de Mgr le Duc à Chalon avec gages de 25. fr. par lettres données et datées comme celles dud. Dreux.

Fol. 79. Il est fait mention d'un procez entre Mgr le Duc et l'Eveques de Chalon pour le droit de justice en un meix assis à Baignant.

Mre Jean Vaquelin Licentié en loix et Archidiacon en Beaune mourut le 25e d'avril 1417. laissa un fils de son second Mariage avec Vaquette nommé Jean Vaquelin, qui hérita de la moitié de ses biens, et du premier Mariage il eut heritiers et Extimmatle Vaquelin, qui furent heritiers de l'autre moitié de ses biens. Girard Jaquelin de Beaune fut leur Tuteur.

Fol. 84. Maſcon mueſt par les Emeus de Mgr le Duc.

Tous ceux qui tenoient Preſs ou arriereſſes de Mgr le Duc mandés pour retourner haſtivement ſortir par lettres Donnés à Paris le premier de Sept. 1418.

Jamette veuve de Perrenot Quinot Jadis receveur de Chalon, Jeanne veuve de Jean Quinot Mere maternelle, Tuteſſe et adminiſtreſſe de Regnaut et Etiennette Quinot Enfans dict Perrenot Quinot et de dict Jamette.

Mgr le Duc donna à Phle Meſnier du Veſpequin nouvel Sur la recette de Chalon par lettres Donnés en Son host les verſailles le 19. Sept. 1417. au lieu de recepte de la terre et Sgrie de Chatelbelin que mond. Sgr donna à Son fils Comte de Charollois.

1418. 1419.

Au Compte dict Graignot pour l'année finie au Dernier de Decembre 1419.

Fol. 67. Jean Lasbreau de Chalon fait priſonnier par commandem. de Madame la Ducheſſe.

Fol 70. Mad. a gné de Blaiſy Dame de Florigny et Dor de Dragnon aux Bor fr. de penſion par an.

Fol 77 Ene. Perrenot le Bay Declaré heretique par Monsgr l'Eueſque de Chalon. Mgr le Duc obtint un mandem. en cas de nouvelleté, pretendans que ce n'eſtoit de la Connaiſſance dud Eueſque, la Cauſe eſgnee en Parlement à Paris.

Gné de Nobles Chatelain Fermier de la Chatellenie de Chalon.

Mgr le Duc Jean manda au Receveur de Chalon mettre en la main les bins de l'Eueque dict Chalon, qui mourut en l'an 1416 fol. 80.

1419. 1420.

Au Compte dict Graignot pour quatre mois Commenceans le premier Janvier 1419. finiſſans le premier de May 1420.

Fol 15. Catherine de Bourbon Dame de Vigorne veuve de Mre Loys Dame jadis chlie fils de feu Mre Robert de Damas Chr Corps de feu Dame Marie de Vigorne.

Fol. 17. Girard de Bourbon Sgr de la Boulaye Conseiller d'Eſtat de Mgr le Duc de Bourg nre Sur inſtitué Bailly de Chalon en Mre Jean de Soires par ſes lettres Donnés à Cormes le 2. Mars 1419. fut leur Homme de foy de Mgr dis Comptes le 9e Janvier Suivant au lieu et place de Mre Jean de St hilaire. Led de Bourbon vacqua pour l'expedition des cauſes des foires.

Mandemens de Mad la Ducheſſe à tous les vaſſaux et Sujets de Mgr le Duc et autres pourſuivans les armes d'aller incontinent vers les Princes d'Orange au pays de Maſconnois pour reſiſter aux Ennemis de mond. Sgr, qui les paſſeront d'entrer en ſes pays.

Mre Jean Salon Docteur en Loix Conr de Mgr le Duc, et Lieut. du Bailly de Chalon.

Fol. 19. Arrest au Parlem. de Paris par le Dr de Mgr le Duc contre l'Eueſque de Chalon, à cauſe des Excations, et faiſoit pour Son Scellé, et des Excenteres de Ses Mandemens, nonobſtant les Deffenses faites aud Eueque par vertu d'un mandem. du Roi de non corriger que Selon que l'ancienneté eſtoit accoutumé.

Mre Jean Liste Docteur en Droit Loix Lieut. du Bailly de Chalon.

1420.

Au Compte dict Domaine dud Bailly de Chalon de Phle Septre inſtitué Receveur par lettres de Mgr le Duc Donnés à Troyes le 8e avril après pasques 1420 pour Sept mois 25 Jours Commenceans le vingtdeuxiesme May 1420. finiſſans au Dernier de Decembre aud an. Fut Continué jusqu'à mil Francs par Jacquard Seprier.

Fol. 2 Noble Homme Girard de Bourbon Sgr de la Boulaye Conſeiller d'Eſtat de Mgr le Duc Son Bailly et Mre dud Foires de Chalon.

Mr le Duc ordonna que les Jeneurs, qui procederaient des amandes et confiscations au Bailly de Chalon et seroient fraudes et chaudes ydans Cinq ans seroient employez à la reparation et fortification de la Chatelet de Chalon.

Dame Catherine de Bourbon dame de Rigaumes veuve de feu Mre Loys Damas gardien chez fils de feu Mre Robert Damas du Corps de feu Dame Marie de Digoine.

Mre Guy de Rougemont chev. Sr en Pommeau et par indivis de Saumy avec Mre Jean de Rie Sr de Courcondray chev ayant à espouse par le Trepassement de feu sa Mere en son vivant femme de Mre Gauchet de Dauffremont Dit de Rupet chev

Mre Jean Sr de Tholonjon et de Seneccy.

Mre Jean Serrot (Serriet) Escuyer en lor et en Deniers Con. de Mgr le Duc par lettres patentes donnees à St Denis en France le 16. Juillet 1419. aux gages de 25 fr. et par autres Lettres de Mgr le Duc Regent donnees à Troyes le 12. avril apres Pasques 1420:

Mre Jean Prateau Escuyer en lor retenu par Mgr les Duc Con. à Chalon aux gages de 25 fr. par les lettres donnees à Troyes le 12 avril apres pasques 1420: Mgr le Duc lui donna 100 fr. pour l'emmenagee à Chalon.

Herault de Comte de Montreux fut mene de Chalon à Auxonne vers Mad. la Duchesse.

Le Bailly de Chalon fasoit à demeurance en une tour aud Chalon sur Saone il fut fait un chasteau pour S. gues et gardes.

1420. 1421.

Au Compte

Aud. Crepin pour un an finit le Dernier Decemb. 1421:

Jean de Sollans, Noan de Tenay et Pierre de Cheuseour Lecuiers Condamnés en 24 fr. d'amandes pour avoir fait Jouer sans licence en leur terre une Souche de Deux Dolemmes l'un et l'autre Soulois

avoir qu'un qu'eu à façon Depotanes, à l'ebergement de Sardun.

Guillaume, Robert et autres de Damas Ecuyers Enfans mineurs d'ans et hors Sous et pour les tous de feu Mre Loys de Damas chev Leur frere fils de feu Mre Robert de Damas aussi chev du Corps de feu Dame Marie de Digoine.

Par traité fait en Mgr le Duc et Mad. la Duchesse sa Mere pour son Douaire du 27 et 28 Juillet 1420: Les Dubaire fut reglé à 13000 fr. pour lequel il assigna entre autre chose 1100 fr. chacun an sur les foires grandes et chaudes de Chalon.

Le Conseil de Mgr le Duc fut à St Vrudet pour conferer avec Ledgens de Mgr de Savoye au mois de Mars 1421.

La forteresse de Berz le chatel pres de Brancion prise par les Bourguignons au mois de Juillet 1421.

Jean Gerard de Cuisel Escuier et ses consors commirent plusieurs offenses et forfaitures au pays de Savoye, dont Mgr de Bourgogne demandoit reparation au Mois de Septemb. 1421.

Arrest de Mr le Bailly de Chalon à Cuisery.

Berrenet Garsoni Capitaine des gend'armes estans à Conflitelle Vezelles, et Courteaux.

Mre Geoffroy alias de Bordeaux Sgr de Mgr l'Evesque de Chalon. la Maison de l'auditerie du Bailly de Chalon.

La Maison de Mgr le Duc assise Devant son Chatelet aud. Chalon.

1421. 1422:

Au Compte

Aud. Crepin pour un an finit le Dernier Decembre 1422:

Dame Jeanne de Montagu Dame de Rougemont et de Rossy sur Saone Dijon femme de Mre Guy Sgr de Rougemont chev. Chubaut, Lux et Marsy Duché Bourgogne, Sgr par indivis de Saumy avec Mre Jean de Rye.

Jean de la Rodere bailli de Mascon pris en la ville de Mascon pour Mgr le Duc par lettres données à Dijon le 28 Juillet 1422.

fol. 61 Mre Descousu receveur des Finances de l'oeuvre de Notre Dame de pierres, quel l'on fait à présent sur la rivière entre Chalon et St Laurens, legl fut commencé par l'ord.ce de Mgr le Duc Jean, et par son expres Commandem.t Mgr le Duc donna 300 fr. par ses lettres données à Dijon le 16 Mai 1422. pour employer à lad.e Construction.

Le Chastel de Lourcloux au Masconnois assiégé par les Ennemis du Roi et de Mgr le Duc.

Mgr le Duc pourvoit au Bailly de Mascon et aux Lieutenans d'icel. Lieu, s'ils voudroient garnison pour se défendre contre ceux qui les menaçoient et les assiégeoient.

Le Lieut.t du Bailly de Chalon donna avis à Mrs des Comptes à Dijon que le Bastard d'Espartines, qui leur estoit en garnison au Chatel de Brancion pour Mgr le Duc vouloit livrer le place aux Armignacs, effroi d'y pourvoir au pressé et honneur de Mgr le Duc. Henry de Clugny et Reginaut de Thoisy Bourgeois d'Autun.

fol. 63 Brie. prinse de Tournus par les Armignacs au Mois de Septembre 1422.

Les Terres et Prason et ses gens estans à Bourbon furent mandés à bastiement pour venir défendre le Chalonnois.

Garnison à St Jean de Vieux Maisel. Jean de Fribourg Capitaine.

Mgr de St George et de Ste Croix Capitaine gnal des gens d'armes estans au Duché de Bourg.ne à Dijon, et gouverneur et Capitaine gnal des Duchés et Comtés de Bourg.nes

Colin de Tournay Trompette fut envoyé à Pontoise par les gens du Conseil de Mgr le Duc estant à Chalon, et par les Bourgeois et Habitans de la ville pour les venir promptem.t à leurs Secours Contre les dits gens pour aider à la Louable entreprise des Ennemis du Roi et de Mgr le Duc, qui les mirent au pays par la ville de Tournus.

Barbacanes faites aux Chatelet de Chalon. Chastaut fait sur les murs du Chastel à la partie de St Jean de Vieux Maisel.

Une Semante de Chalon fut arrêtée sous la justice de Chalon à pour les Vendanges. Chambre du Conseil à Chalon.

Parlem.t de St Laurent les Chalon tenu en l'an 1422. barrés faits pour la Chambre au Mois de Juin.

Sache faite, de laquelle furent Escolés Escartelés Jean Chevrichet d'Auxonne et Guillt. Maillan fils de Perrenin Maillan de Beaune depuis leurs Corps furent mis en des Sacs de toile, et pendus en une rouë au dessus d'une potence en la justice à St Jean de Vieux Maisel. Traitres et Lopes.

Fossés faits à l'entour des halles de Mgr le Duc. assiegé de St Jean de Vieux Maisel les Chalon, pour la Seurté desd. halles, et des bancs dict. Bourg.

Dame Marthe d'Espoy femme de feu Mre Guillt. Sgr de la Marche en Barrois eut sa Bienvenance la vie durant en l'hostel de Mgr le Duc en la ville de Bray sur Seine près de Verdun appellé le Chastau de St Urcun, entretenu son chauffage ès bois et bois de la vie durant par lettres du 29. Mai 1420.

1422. 1423.

Au Compte de Jean Saignon Commis à la recette du Domaine de Chalon par lettres de Mgr le Duc donnée à Dijon le 18. Janvier 1422. Depuis le premier de Janvier 1422. jusqu'au Dernier Decemb. 1423.

Par lettres patentes de Mgr le Duc du 28. May 1422. Il ordonne que les Marchands fréquentans les Foires de Chalon ne payeront rien à la Foire Chaude, qui se tenoit la moitié, à condition qu'ils fourniroient pour l'entretenem.t des halles. Mre Jean Pistoris Docteur en Loix Lieutenant du Bailly de Chalon.

Huguenin Ratin de Verdun fut condamné en 60 l. d'amende pour avoir mis un pennonceau de Mgr en un pré auprès Châtel Levaux. (Ibi occasu Suprema tempestas esto)

Mgr de Toulongeon Maal de Bourg me Mre Etienne Ratin, Lanelot de la Tournelle, Jean de Salins, Antoine de Granges, George d'Ivray, Jean de Poullans, Jean de Cridueceaux, Guion d'Etoz et Thm Perrier assemblés pour la guerre de Mgr. Emart Boton.

Mgr le Bailly de Chalon escrivit à Mgr le Chancelier touchant la Succession de feu Mre Hugues Seurre Doyen de Chalon.

Claudin de Clos Capitaine de Verzy pour Mgr le Duc.

Mre Mille de Saillard, Jean de Digoine, Pierre de Baufremont Sgr de Charny.

Mgr le Maal de Toulongeon prins pour les Armes au Mois d'Aoust 1424. Jehan Buffieres. Mre Antoine de Toulongeon Sgr de Traves.

Fol. 64. Me Hugues Veronet Sage en Droit Dm Jean Mugnier pd de Mgr le Duc, et Guillaume Bourrelier Clerc juré de la Cour du Baily de Chalon furent les 9 Aoust 1423. à Cusery à certaine journée prinse entre les officiers de Mgr le Duc, et ceux de Mgr de Sauoye sur le fait de la Justice, jurisdiction, hauteur, moyenne et basse mere mixte Empere, que Mgr le Duc a au lieu de Frenetrise en la Chatellenie de Cusery, laquelle Mgr de Sauoye pretend à lui appartenir.

Fol. 64. Vers. Les Bailly de Chalon fit publier un mandement à Loubans en l'Empire, par lequel il fait defenses aux Sgr et Bons dud Louans, et aux officiers du Sgr dud Lieu, ps no Sirem Sr Hardis de tenir Siege de Bailly, jours ne assises de Bruge aud lieu de Louans sur peine de 10 l. le une parties y ajournés s'y comparoir à semblable peine.

Mre Antoine de Toulongeon Capitain gnal de la guerre.

Les Armans Arderent la ville de Tornus pendant cinq Mois.

Le Chastelain de Chalon tenoit ses jours en une chambre assise devant le Chastel.

1423: 1424.

Au Compte dud Seigneur pour l'année finie le Dernier Decembre 1424.

François de la Palu Sgr de Varambon avec 60 Hommes sur les Armes de Chalon chacun an; Confirmé par Lettres de Mgr le Duc donnés à Chalon le 7. octobre 1424.

Pierre Bourbon Sr des Salines de l'Eglise de Sr Vincent de Chalon.

Lettres en la Chambre des Comptes de Dijon entre Mgr le Duc et l'Evesque de Maçon sur l'exercice de la justice de Romenay pris de Cusery.

Fol. 45. Les gens d'Eglise du Duché de Bourg me accorderent leur Droit sur eux le quart du Dixiesme et 2 Equivalent pour Mgr le Duc.

Mre Antoine de Vergy Gouverneur et Capitaine gnal de Bourg me Antoine de Granges, Liebaut de Augny chers. Mre Guillaume de Colombier chr.

Le Bailly d'Auxonne Gouverneur du Masconnois. Mre Jehan Sr de St Lyger gouverneur de Maçon.

Les Armignacs mirent le Siege devant Villeplate au Maconnois commandés des Foiers.

Jean Grenier Peintre à Chalon vendit des Carreaux pour la reparation des Halles de Chalon.

Le Sr de Mgr le Duc s'appella de ce que les Bailly de Maçon voulut tenir ses assises en la mie Chalon.

1424. 1425.

Au Compte dud Seigneur pour une année finie le Dernier Decembre 1425

Somme de 25 livres portz. Mre Etienne Guedon Sage en Parl. Con.er de Mgr le Duc, et Lieut. de Mgr Son Chancelier au Siege de Chalon et Bre St Laurens.

Mres Jean de Ryes Sgr de Mechatel et de Courcenay. Thibaut de Rougemont. Jean Giraut chlr Capitaine de Sornus.

Mre Hugues Darcy chlr de Rhodes presta à Mgr le Duc une Bombarde, et deux pierres, qui estoient à Darcy.

Les bians de Nully de la prevosté de Bussy Bailly de Dijon chacun an ict Mgr le Duc leur rente la moitié pendant Six ans par Lettres du 21. Juin 1421.

Odot Molain Bourgeois de Chalon vendit deux pairs de Landains pesants cent livres, qui furent mis au Chastel de Mgr les Duc à Chalon.

Cas de nouvelletés executés à requte par Mgr le Duc à l'encontre de Mre Guichard de la Guiche chlr au lieu d'Estrigney en la Chastellenie de Bracon.

Les bians de Chevannes Brion cy. bichots avoine chacun an à la St Martin d'hiver. par Lettres patentes de Mgr le Duc Donnés à Dijon le 13. Janvier 1424. Le Duc de Savoye a les revenu de la crûe, qui s'leves au pont de St Jean de Laone de Mars tous gages et frais depuis le premier de Janvier 1423. que les peages de St Jean de Laone avec le Castellain du traité de la Reine, et la boete aux Lombards furent donnés à ferme.

1425. 1426.

Au compte

dud. Seigneur pour l'année finie au Dernier de Decembre 1426.

Mre Jean Lateur Docteur en Loix Con.er de Mgr le Duc, et Lieutenant de Gerard de Bourbon Bailly de Chalon par l'avis des gens du Conseil et des Comptes de mond. Sgr le Duc, donna à Cense annuelle la Spirituelle une maison scize en la ville de St Laurens les Mal. Chalon appellée la maison de la vieille cramoyse à Huguenin Prisseaul Citoyen de

Chalon moyennant 9 ll. 10 s. de cense annuelle portant lods retenues de. à deux termes avec foires franches et chaudes en la monoye que les termes escheront et courront par contrat du 24 Janvier 1426.

Guiot Renaudin de Louhans changeur.

Catherin Thorel de Cuiseaul changeur.

Fol. 67. Mre des comptes ordonnérent ql seroit forgé en la monoye de Dijon apportant à Mgr les Duc de la petite monnoye, d'autant que les peuples en avoit grand besoin.

Treues et abstinences de guerre prinse entre Mgr le Duc et ses Ennemis prolongée dez la feste St Martin d'hiver jusqu'à Noel.

Mre Antoine Raton chlr et Sr d'Etherans fit rente de grande somme contre la personne de R. P. en Dieu l'Abbé du Miroier.

Sentence donnée en parlem. à Paris par laquelle les Manoyers sont declarés n'estre exempts de payer les impositions de Huitiesme.

Guenin de Dezon Bourgeois de Chalon fit mettre les panonceaux du Roi sur ceux de Mgr le Duc, qui fut en cas de nouvelleté.

Les bians de St Ambroit en procez avec les Auditeurs dud. Causes d'appeaux à Beaune à cause de 80 bichots avoines que doivent pour certain usage aux bois de Mgr le Duc.

1426. 1427.

Au compte

dud. Seigneur pour l'année finie le Dernier Decemb. 1427.

Fol. 56. Extr. Mre Antoine de Toulongeon Mari de Dame Catherine de Bourbon Dame de Vigoine, et auparavant femme de Mre Loys de Damas jadis chlr, fils de feu Mre Robert Damas Chevalier de feu Dame Marie de Vigoine.

Ord.ce de Mgr les Maist. de Dauph.né publiée par tout le pays de Mgr le Duc à ce que tous les Sujets et autres portant armes eussent à se diligenter jour et nuit pour aller au Siege de Mailly en Nivernois.

Fol. 64. Extr. Abstinences de guerre et treues continuées par Mgr

de Savoye jusques à la St Michel exclus au Mois de Juin 1427. publiés au Bailly de Chalon. Parlement tenu à Beaune les 6. oct. 1427.

Mre Phle de Vienne conducteur grand nombre de gens d'armes & de trait au Mandement de Mgr de Savoye.

Amé de Sepx Chastelain de Lucery.

Mgr le Duc enquia tous les procez et Causes introduites et pendantes en la Chambre du Conseil à Dijon tant celles estans en appointement de droit, comm autres quelconques en quelques lieux qu'elles soient en son parlem. au Mois d'oct. 1427.

Fausses Monnoyes contrefaites des celles du Roi faites à Pontaubert en Savoye.

Lettres du Prince d'Orange à Mgr de St George, et aussi Sgrs de Coligny et de St Amour faisant mention que Mgr le Duc de Savoye à Conflans et Pelleriou avec les Ambassadeurs de Mgr le Duc qui nouvellem. en estoit partis avoient fait pour le fait des abstinences de guerre, qui en este confirmées et continuées jusques à la St Jean Baptiste 1427.

Fol. 77 Fausses monnoye de plomb contrefaigneés ès coins de Mgr le Duc fondues et brulées par l'executeur de la haute justice à Chalon.

1427. 1428.

Au compte de Jean Girard de Vanly institué par Mgr le Duc son Receveur au Bailliage de Chalon et Gruetier du grenier à Sel estably audt lieu par lettres patentes données à Bruges le 19. aoust 1427. Sous cet an finit les Parties Recevb. 1428.

Par cd compte de Mgr le Duc du 2. Recevb. 1428. il fut ordonné que le Receveur du Domaine de Chalon feroit personnellement la recette du Grenier à Sel audt Lieu.

Fol. 2. Amé Milain Marchand et Bourgeois de Chalon

Pourvenus de la Chastellenie de Chalon par Mgrs des Comptes le 28. Juin 1428.

Amé les Nobles Pannier de la Chastellenie de Frontenay

Mres Guillel Malet prestre et Mediateur de la paroisse de Saint Pierre de Chalon. Mres Antoine de Boulongeon Sgr de Sauce et de la Bastie, Mial de Bourg me. Marie de Dame Catherine de Bourbon.

Mres Jean de Rye Sgr de Corcondray.

François de la Palu Sgr de Varambon.

Amé Sgr de Chatelvieux.

Le Prince d'Orange declara qu'il feroit la guerre à ceux du Daumois

Fol. 25. Amés Deux Criminels estans au gabet pris d'entre pendus furent requis par Deux Fidelles communes, et pour ce furent remis au Chatelet de Mgr le Duc à Chalon, et depuis furent executés et mis au Pennon Suplice.

Dame Etiennette de la Tournelle relicte de feu Pierre de Chivres.

Picards au Service du prince d'Orange pour fol. la guerre.

Jaque de St Loup decedé, et certains ses Complices pris en force d'armes Mres Esbaud de Lugny Chés Sgr dud lieu et de Leocort au ressort de St Laurent, et emmenés prisonniers au Daumois pays d'heritage de Mgr le Duc.

1428. 1429.

Au compte dud de Vanly pour un an fini le Pennon Recevb. 1429.

Des impôts pour les Fortes Fourdes et Chaudes furent remises par Lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon le 18. oct. 1428. lesquelles auparavant avoient été affranchies.

Assemblée des nobles de Bourg me et autres à Chatillon sur Seine au Pennon de juillet 1429.

Le Bailly de Dijon et Mre Jean Pluchot commis par Mgr le Duc pour le fait des limites de Bourg me et de Savoye assemblés à Bourgoin le 8. avril après pasques 1429. Mre Jean de Salins Chr me. de Mgr le Duc et visiteur des ouvrages des Fortifications de Mgr le Duc.

1429. 1430.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie 1430.

Soucy entre Mgr le Duc et Mgr de St Georges, lequel faisoit ressort
des Sgrs de Chauvirey et Chaumerettes en cause d'apel pard. Bon
Bailly de Meleuvre, jacent gl sur la raison de St Laurens.

Guillaume Maal substitut du procureur de Mgr le Duc à Chalon.

Les baans de la Layere hommes de Mgr le Duc assignés à Chalon
pardevant les generaux d'Alec sur le fait de sel de mer.

Assemblée des Nobles feadaux et gens d'armes de Bourg en Lemun
au 26 fevrier 1429 pour resister aux adversaires de Mgr le Duc, qui
nouvellem. ont pris le Chatel de Larrey, (Cimbeaul) Maude de St Fulbien.
Mre Jean Grand. Siege mis devant Larrey par les Maal de Bourg en

Le Prince d'orange pris au Dauphine, et tous ses gens mis fus.

Le retrait dans les fortersses publiés en Cour par Mgr le Duc.

Terres et Sgries des Rebelliants d'aller à la guerre saisies et mises
en la main de Mgr le Duc. Orange assiegé.

Chateau de Mazilles pris par les ennemis de Mgr le Duc. Augny
assiegé.

Prince d'orange à Beaune vers Mgr les Maal de Bourg en

Aides mises sus pour St Sorlin les ennemis de Mazilles.

Chappes assiegé par les ennemis de Mgr le Duc.

Mre Jean Grant Capitaine de Tournus.

Armée de Bourg en mise sus au Mois de Novbre 1430 pour faire
lever le Siege de Chappes.

Aides mises sus et ordonnés par les gens des trois Etats de
Bourg en pour St lever le Siege de Larrey à xxiii Marquesat de Febvr. 1430.

Lettres tirées des registres des Daiz et Chan. de Chalon, pour
justifier que les villes, chatels, terres, seigneuries de Branges près de
Louhans sont du ressort de St Laurens contre Mgr de Savoye, qui
soutenoit qu'elles estoient de son ressort de Savoye. Lesd. Extraits
faits de l'ord. de Mr Jean Balluchon Seneschal Lieutenant de la

Chambre du Conseil, et de Mre Germain Doulon chev Bailly de
Dole adressés de par Mgr à Lesogne et Tournoyet avec les gens
de mard. Sgr de Savoye.

1430. 1431.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie au Dernier Decembre 1431.

Huit Bourgognes estoient comptés pour un Sol Dijenois et dix
huit Sols Dijenois pour vingt Sols tournois.

Guillaume et Robert Damas freres eurent faisans forts pour
Antoine Damas leur frere germain mineurs d'ans, enfans de
feu Mre Loys Damas jadis chev fils de feu Mre Robert Damas
jeune enfans procreés du Corps de Dame Catherine de Bourbon,
jadis femme dud. Mre Loys.

Mre Nicolas Rolin Sgr d'Authume chev Chancelier de
Mgr le Duc de Bourg en requis de Mre François de la palu chev Sgr
de Varambon, hoir de feu Mre Guigue de la palu une rente de 60 ll
chaun an sur les foires de Chalon, dont il estoit feodal du Duc
Moyennant la Somme de 600 ll prayés par led. Chancelier audit
de la palu, lequel demeuroit feodal dud. Duc, à cause desd. 600 ll gl
d'un employé à heritages, et led. Chancelier pour lesd. 60 ll

Guill. d'Estabonnes Mari de de Rougemont Sœur de
Perceau de Rougemont et de la Dame de Chamans.

Guillaume Malin frere Germain de Berhard Malin eut l'apperision
de 200 fr. de Son frere comme Seul hoir. Guill. Maal spl de Mgr
le Duc à Chalon au Lieu de Jean Monnier.

Assemblée à Semur en Auxois d'exploictum gens d'guerre pour
mener des mures à Auxerre. Mre Antoine de Granges Chev.

Nobles hommes Mre Jean de Tovarro Chev Sgr de Vanly tuteur et
ayan Legouvernemt des enfans de feu Mre Guill de Colombey jadis
Sgr de St Loup de Varennes. Antoine de la Marche Sgr de Sendon.

Les baans de St Loup de Varennes, Jacques de Seurey et de

Mopillay Coutenoireu gld Seurem sol guet et garde, et retraire au Bourg d'st Jean du vieux Mareſl Suiuant les ord.ces de Mgr le Duc et son aud.t Lieu de St Loup.

Lomeulx pourſuiuant de Rodic de Ville Andric de Torn prisonnier à Chalon. La ville de Marigny les normains prinse par les Lomeulx de Mgr le Duc les 22 d'auril 1430 et apres mirent les Siege deuant le Chatel de Lomau en Brionnois.

Les Chatels d'Auzy et de Perrier bruslés par les Lomeulx de Mgr le Duc. La forteresse de Salas appartenant au bastard Dreux assiegée.

Joyeuses nouuelles apportés de la prise du Duc de Bar, et de la victoire de la bataille obtenue par Mgr le Mal de Bourg.ne au Mois d'juillet 1431.

Assemblés de gens de guerre publiés pour s'retraire à Lomeu en armois au 20 d'Juillet 1431.

Treues prinses par Mr de Vermelles et de St Marmoul auec les Dauphin pendant deux ans publiées par le pays de Bourg.ne

Lettres de Mgr de Abt Lieut de Mgr le Mal de Bourg.ne et des gens du Conseil et des Comptes de Mgr le Duc à Dijon à ceux qui ont le gouuernem.t du Duc de Bar estans en prison au Chatel de Dracon prochen Salins pour la garde et seurté de Sa personne et de R.e Chatel de el est.

Mre Jean Liatoud Docteur en loix Dom.r de Mgr les Duc, et Lieut.t de Mr Bailly de Chalon fut à Mascon en la Compagnie de Mre Regnier Sr Mgr de la riuiere, et Aud.t Bailly de Chalon, pour accompagnier Sur le fait de certains hareſs Aud.t Lieu, qui estoient Suspectés de tenir le parti des aduersaires de Mgr les Duc, affin d'y pourueoir Suiuant les Lettres de mond. Sgr les Duc du 10 Juin 1431.

Estienne Guedon, Michel Prouet et Pierre Gouz Sages en droit Commis.res Deputés par Mgr le Duc pour corriger et determiner comme parleurs de Mr de Laurens Sur des particulieres de Sagey.

1431. 1432.

Au Compte Aud.t de Vanly pour l'année finie le Dernier Decembre 1432.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc donnés à Dijon le 3 d'auril auant pasques 1431 mond. Sgr affranchit les Foires franches et Aduelles de Chalon jusqu'à son bon plaisir de l'impoſon de Bourgeoiſes pour deux Pertuises Sauois vendues et Echangées en gros et en detail auec faire à la pourſuite des bains de Chalon fol. 28. V.

Girard Monfaud Commis par Mgr le Duc au gouuernem.t de la preuoſté de Duxy.

Fol. 25. Dudit Malaiz Bourgeois de Chalon achata d'Antoine de Mafory Escuier fils de feu Jean de Maſory et de Dam.lle Perrette fille de feu Jean Chandelier l'autre la moitié de la maiſon du quarre, et la moitié des Maiſons du mouton assises à Chalon en la rue des Changes et en la rue de St Georges pour le prix de 320 fr. paya la Cruce à 12 Patus franc.

Frere Jean de Vienne Commandeur de la Chaulerie de la Romaigne, et du treuſle de la maiſon de Chalon.

Mre Guill.e Sgr de Lobaumes et de Mafory chlr Chandellan de Mgr le Duc à cauſe de Marguite de Rougemont sa femme auoit Droit de reuoir 40 ll.ues sur la somme de 60. à cauſe de la terre de Pouilly sur la recette de Chalon dans pour elle que pour la Dame de Chamans, et Sous germaine, et les autres 20 ll.t faisans les 60 par Thibaut de Rougemont Louier et Sgr en partie dud.t Pouilly.

L'affranchiſement de 12 d. pour Liure fut publié à Cruzeaud et autres Lieux.

Mre Jean Rolin Eueque de Chalon fut ajourné en la Cour du parlem.t du Roi à Paris à Marg.te de Mgr le Duc pour reſumer certain procez qui estoit entre eux commencé par Mre Hugues d'Orgo jadis Eueque de Chalon et après Archeueque de

Ruaux. — mo Le Noble Bourgeois de Chalon receveur de Dome — decimes appartenant à notre St Sr le Pape.

1432. 1433.

Au Compte rendu de Varly pour l'année finie 1793.

A Thos de Rancieres Escuier Commis au gouvernemt de la Chatellenie de Frontenay pour Mgr le Duc.

Les Feaux et vassaux du Duché de Bourg[e] assemblés à Flacigny au 15. Oct. 1433. pour aller contre les Ennemis de Mgr le Duc au Siege de Chalon, à prieres de Sire Renaud Receveur et de mettre garnison en leurs maisons.

Audot Molain fit prest à Mgr le Duc pour ses guerres de Bourg[e]

Jean Marin Escuier pensionn de Mad. la Duchesse ont pour gages d'or de pension par lettres patentes donnés à Bruxelles le 20 Janvier 1433.

A Mre Jean de Tenarre Sgr de Varly Con[er] et Chambellan de Mgr le Duc. Il fut basti au Chatelet de Chalon, pour le mettre hors d'Eschirlement. Odot Molain vendit du plomb pour le Chatelet de Chalon.

Fol. 66. La Succession de feu Jacot Jouvenny Bastard mort à Verdun appartenoit à Mgr le Duc, ce non à Mad. de Richemont dame Dud. lieu d'autant que Mgr le Duc en donna à Lad. dame lad. terre de Verdun, il s'estoit reservé le ressort et Souveraineté. Lad. Succession doit appartenir à mond. Sgr le Duc à cause de Souveraineté.

1433. 1434.

Au Compte rendu de Varly pour l'année finie au Dernier Decemb. 1434.

A Mr Pierre Gauvet Licentié en loix retenu conseiller à Chalon en la place de St George de Chellart de Beaujeu Escuier Chambellan de Mad. la Duchesse.

A Mr Thomas Rudin Con[er] de Mgr le Duc chalon mourut le 25. May 1433. Il laissa de la femme nommée Jeannette, Nicole, Huguette, Pierre, Estienne et Henry Rudon.

A Mr Jaques de Baulmont Clerc Licentié en loix Con[er] de Mgr le Duc, et Son avocat au Bailge de Chalon vacante dudit Rudon par Lettres du 28 May 1434. aux gages de 40 fr.

Fol. 47. Mr Richard de Chancey Président en parlement en France, et chef du Conseil de Mgr le Duc en Bourg[e]

Fol. 49. Mont St Vincent au Chastellois pris par Rodrigues de Villedrando Ennemi de Mgr le Duc le 6. Janvier 1433.

Assemblée des Feaux et gens de guerre entre Beaune et Nuits au premier jour du Mois de May 1434. pour aller sous la conduite de Mre Jean de Vergey Capitaine gnal et chef de la guerre à la resistance des Ennemis de Mgr le Duc.

Mgr de Thoisy pris de Montenois par Mad. la Duchesse pour se trouver avec ses gens au Siege de Gyancey.

Charmant en Chastellois pris par les Ennemis de Mgr le Duc au Mois d'Aoust 1434.

A Mad. la Duchesse allant de Chalon à St Claude, et de Sa Suite accompagnée par Mre Jean Devers, Huguenin de Saudray et des Sgrs des Granges et Montenois au mois d'Oct. 1434.

Abstinences de guerre prinse entre Mgr le Duc et Mgr de Bourbon.

— mo Vernes Not. publique demt à Chalon.

1434. 1435.

Au Compte rendu de Varly pour l'année finie au Dernier Decembre 1435.

— soixante tenailles à Fusery pour Mgr le Bailly de Chalon.

Abstinences de guerre prinse à Meaux par Mgr le Duc avec Mgr de Bourbon, leurs gens et Subjets.

Lettres patentes de Mgr le Duc donnés à Lille le 28 de Mars 1429. par lesquelles il veut et ordonne que la moitié des

Vernier, qui prouidendront des Confiscacions, droits Seigneuriaux, et
du Bastard Nesme emplagés pour une nouuelle fabrique de Na-
uaisselle d'or et d'argent, qui est après rompue et refondue.

1435. 1436.

Au Compte sud. de Vanly pour l'année finie
le Vendredi Decembre 1436.

Noble homme Jean Dubois Escuier Sgr de Brussia. pour Pierre-
Dubois iprenu de Moutier en Barrois.

Me Jean de Serrans Pon.re Me des req.tes de Mgr le Duc.

Collonges les vineuses assiegé par Mgr le Duc.

Parlem.t de Mgr le Duc tenu à Beaune depuis le premier Jour
de May jusqu'au 4. Juin 1436.

Publicacion d'ord.ce faite par Mgr le Duc à ces pueples Sub-
jectz et gens d'eglises enjoint à se trouuer à l'Ascension au 13.e
Septemb. 1436. pour resister à la mauuaise entreprise du Duc de
Bourbon et autres Ennemis de Mgr le Duc.

Assemblée de tous les Feux, chiefs et aucz suiuans les armes
aux enuiron 7 à 8 cents pour les monter par Me Antoine de
Vergy pour aller allez à l'entour de Chemaux.

Me Hugues du Dois Bailly de Charollois fut enuoyé à la Chastel
vert Serrenes Grapant pour affaires importantes à Mgr le Duc
de part Mgr le Chancelier au Mois de Mars 1435

Me Phe Andrenet Sgr de Fussey et Lancelot de la vieuville
Commiss.res Deputez par Mgr le Duc pour les Emprun en leu pays
de Bourg.ne des riches et après pour le siege de Calais.

Jean Dubois fut proche le Chastel. Farreau Employés.

1436. 1437.

Au Compte sud. de Vanly pour l'année finie 1437.

Phes de Rome Escuier Chastelain de Frontenay.

Fol. 29. Et estoient en Sieur Tapin Forest de St Martin en
Fresse obtenu lettres de grace de Mgr le Duc pour certains
Crimes contenus ces lettres de grace au Mois de Januier 1436.
Et furent condamné en 10 fr. d'amende.

Fol. 38. Noble homme Girard de Tuilleyon Escuier Chatelain
et Capitaine de Pierre-fitte fut condamné en 20 fr. d'amende
pour auoir battu les Sergens de Mgr le Duc à Frontenay jusqu'au
effusion du Sang.

Fol. 41. Chesne de fer faite pour mettre au trauers de la
riuiere de Saone à l'endroit de la ville de Chalon pour empescher
le passage des grains passans par ledt riuiere hors des pays de
Bourg.ne sans l'ord.ce de Mgr le Duc au Mois de Januier 1435.
Dousta Sept cents francs.

Phes de Vaudrey Escuier Chr.er Chambellan de Mgr le Duc et
son Bailly de Dole.

Ord.ce publiée, que toute Sorte de gens d'armes estans au pays de
Bourg.ne fussent à se mettre tel estat pour resister aux Ennemis
qui estoient à Gemeaux et après venans à Fleury au nombre de 5000.
Ennemis Conduits par le Bastard de Bourbon, Rodigue de Villandrad
et le Sgr de Senderfan. Depuis à Sondailler sur Saone.

Les Ennemis prindrent Chaumont en Bassigny Vezelize et
Granville sur la riuiere de Marne.

Fol. 64. La Chaisne de fer pour trauerser la riuiere contenoit
six cents Toises à bras de long, pesoit deux milliers quatre cents
soixante livres et Demie au prix de 10 s. la liure. Ledt Chesne ne fut
mise sur ledt riuiere, ni la Charpenterie seruant à icelle pour ce
par Mgr de Fribourg gouuerneur et Capitaine gnal de Bourg.ne
au Mois d'octobre precedt lui estoit ordt. Chalon ordonna et Com-
manda de bouche à Mre le Bailly de Chalon, que ledt Chesne
ne fut point mise hors mise ne assise sur ledt riuiere pour certaines
Causes à ce le mouuans, et jusqu'autrement en fut ordonné par Mgr
le Duc, ainsi qu'il est escrit par le Bailly le 9.e d'octobre 1437.

Le Bastard de Chalon mourut en la ville de Chalon au mois

de May 1437 Mgr le Duc le Saisit de ses biens, et entra sur
le Chatel de Chalon au Comté de Bourg.ne

1437. 1438.

Au Compte

rendu de Vanly pour l'année
finies les Feries de Decemb. 1438.

Les hoirs de Jammartin et de Varennes St. Sauveur appellerent
de ce qu'on les vouloit empescher de Chasser à des bestes Sauvages.
Guio Sotoz locutus Mgr de Domont.

Robins Escorcheurs Logés à Issurtille, Corbetel, Genaux, et a
Richanges en grand nombre. assemblés à Nuis pour les aller
Combattre. Escorcheurs à l'entour de Dijon.

Mre Jean de Vergy, le Sgr de Mirebel et autres Sgrs et
Capitaines en grand nombre allerent aux Baigne de Chalon et
Charollois pour combattre et rebouter hors du pays les Escorcheurs.

Les Escorcheurs se logerent és fauxbourgs d'Autun en intention
de Loger és fauxbourgs de Chalon. les Sgrs de Jaranbon vinrent sous
lui 300 Chevaux, qui faisoient de grands Desordres au Chalonnois,
dont fut formé cuis à Mgr le gouverneur.

Mre Etienne Armenier Prevôt, et Guill. Bourcelier procu-
reur de Mgr le Duc furent avec Mre Jean de Rye à Dijon pour
Exposer aux gens des deux Etats de Bourg.ne les moyens des re-
sister aux Escorcheurs sur deux voyes, l'une pour avoir finances
et l'autre pour avoir gens de guerre.

Ord.ce de Mgr les gouverneur à tous les Chatelains et Prevôts
de Baigne de Chalon de fol' aux Sors des moulins, meules,
Enclumes et marteaux, à cause des Escorcheurs, qui estoient sur la
frontiere de Charollois.

Mre Girard Rolin Bailly de Macon.

Mgr le gouverneur Evoque quand Lui et le Card. de Mar le
Duc à Dijon, son procez qui estoit pend. les Bailly de Chalon,

Lequel avoit fait Saisir le temporel du prieuré de Gigny pour
plusieurs Sommes que lui Devoit.

Les Escorcheurs logés à Sanvignes au Charolois manderent à
ceux de Dijon d'envoyer par deux vers, pour traiter à quelque
Somme d'argent, autrem.t ils iroient loger aux Dijon.

Les Escorcheurs Logés sur les frontieres de Chalonnois rançon-
noient et pilloient les Baigne, nonobstant le traité fait avec eux
par Mgr de Charny.

Les Escorcheurs logés aux Environs de Dijon St. Pongnes et
Fleurus, Maison faite pour l'Audetoire et Escritoire de Chalon.

1438. 1439.

Au Compte

rendu de Vanly pour l'année
finie le dernier Decemb. 1439. lequel Compte est
dressé selon le Terrier fait par ceux le Noble et
Regneux Gauthier dit. Chalon, et le Compte de
l'an 1436.

Mre Olivier de Gouz Con.er de Mgr le Duc et son avocat au
Baigne de Chalon par lettres patentes de Mgr le Duc Donnés à Dijon
le 28 Mars avant pasque 1437 au lieu de Mre Hugues de Beaumont
à pns Lieut.t du Bailly de Chalon, lequel office il fut le Serment és
Mains du Bailly de Chalon le 3 e avril avant pasque aud. an. ici
payé de 40 sr par an.

Ord.ce aux Feaux et gens de guerre pour se trouver à Issurtille
pour le rebouter. des Escorcheurs au Mois de fevrier 1438. de la part
de Mgr le gouverneur fel. que en bonne garde par tous. menaçoient
de passer en Dresse. Escorcheurs aux Baigne de Chalon et couchez.

Le pd. de Mgr le Duc à Chalon fut à Lon querir une commission
à l'encontre de Mre Pierre de Vifen et Claude de Merley prestre de
certaine monition Donné par l'official de Besançon, et annexe de
l'official de Chalon, par laquelle ils se parjuroient de fol excommunier

Les officiers de Mgr le Duc à Chalon pourcuyla contre Estienne que Louis Poulier de Louans prisonnier de Mgr l'Evesque Duc Chalon a fait rendu ce jour en officiers du mond. Sgr de Besançon, lesquels le reprindrent, et bgl led. official de Chalon leur voulon delivrer, lon au contraire led. Contradiction, pourquoi ons esté admonestés les officiers du mond. Sgr le Duc, dont a esté apellé au Siege metropolitain à L'encontre des dessus. et autres nommés en led. appellation.

Escorcheurs à Mussy l'Evesque.

Jehan Rudes de Charmes prieur du prieuré de St Ligier les Mirebel lui Dezy presta 20 fr. à Mgr le Duc pour le Siege de Calais. fut remboursé.

Tous Escorcheurs pris condamnés à estre pendus dans la saone et noyés par sentence du Bailly de Chalon du 10 May 1439.

Les Parlemens de Beaune et St Laurens furent tenus au Mois de janvier 1438.

1439: 1440.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie le Dernier Decembre 1440

Deffences du Bailly de Chalon d'aller au devant des vennes que l'on ameines au Marché à peine de l'amende.

Jean Sgr de Chatelluz et de Perjon Comier fils et heritier de Mre Guion de Chatelluz son Pere.

Vendu sau au Mois d'oct 1438 pour les reboutemt des Escorcheurs.

Mand. de Mgr le gouverneur de Bourg. du Mois de Mars 1439 à tous les Jouez et crieurs de Vin mettre sus au plus grand nombre de gens d'armes et de trait que fol. Se pourrois pour resister aux Escorcheurs, que l'on disoit estre en nombre de 1000 Chevaux, Lesq. se retiroient entre au pays de Mgr le Duc.

Estienne de Joux receveur de Lusery

Portail du port Saillis du fief de Mgr le Duc en la Chatellenie de Lusery.

Guillt Legual Escuier Vaque dela Baulme Sgr de Marbo.

Escorcheurs à Beroy au Charollois.

Un prisonnier Sedisant Clerc fut repeté pour Mgr l'Evesque de Chalon. Mre Pierre Joux Secretre de Chalon à Louans, à cause de l'Epidimie, qui estoit aud. Chalon.

D'Vri Molain presta 200 fr. au Receveur pour les affaires de Mgr le Duc. La moitié du portrait de pour Saille rachetté par Mgr le Duc.

fol. 66. reparaona au Chatelet. et adiourné en Secretere de Chalon.

1440. 1441.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie au Dernier Decembre 1441.

Loys Poulier de Louans fut condamné en 100 fr. d'amende après sa grace verifiée, pour avoir fait au Lieu d'un Cheual un pauure homme mandiant, puis l'avoir fait traisner par un cheual, tellement que par occasion de ce fut mort. Il avoit apellé à la metropolitaine de Lion, et puis renonça à son apel, estant Clerc.

Jol. gr. Chevenin Clergeon de Chalon fut condamné en 20 fr. d'amendes pour avoir batu sa femme judicialemt à la pour du Bragé, au mepris de la justice de Mgr le Duc.

Phi. Guerin fut condamné en 12 fr. d'amende pour avoir assigné à Maseu un haam de Vergnit, qui est de l'Empire, contre ceux de Vaise, que ceux de l'Empire ne sont assignés aux terres du Royaume.

Pierre de Durefort Sgr de Noisy fut condamné en 60 fr. d'amende pour avoir Buscher à son Chatelain dud. Noisy fol. plusieurs abus.

Vauthier de Marcilly Escuier Sgr de St Vincent en Bresse avoit un peage.

Thibaut de Roigemont Escuier Sgr en partie de Vaury pour et en nom et à cause de Dame Ie Vauthier de Saux sa femme en lieu de Mre Jean de Rye chr Sgr de Thilchatel et en partie dud. Vaurey avoit pris sur la recette dud. Chalon chacun an 60 ll faisant mettié de six vingt livres dont il reprenoit de fief de Mgr le Duc, laquelle vente de 60 ll fut donnée à dd. Vauthier de Saux par led. Mre Jean de Rye.

au Contract de Mariage de Ladᵉ Damˡˡᵉ Gauthiers auec Ledᵗ de Rougemont tant gl ensuiuit, Ladᵗ Pension par Ledᵗ de Roy à Ledᵗ Gauthiers faitte le 8. Juin 1437.

Noble de Rougemont Dame de Chanuans Sieur germain dud. Thiebaut.

Mʳᵉ Guillᵐᵉ Sʳ d'Estrabonne et de Molay chᵉᵉ Chambellan de Mᵍʳ le Duc Mary de Margᵗᵉ de Rougemont Sœur germaine dud. Thiebaut et Noble de Rougemont.

Ordᵒᵉ de Mᵍʳ le Maˡ de Bourgᵍᵉ pour faire crier que tous les nobles et vassaux eussent à se mettre en armes pour aller au Deuant de Mᵍʳ le Duc, qui venoit en ces pays de Bourgᵍᵉ pour empescher les Escorcheurs d'y entrer, à peine de ban, et de mettre garnisons en tous hostels Escorcheurs au tour de Sathie.

Mandemᵗ de Mᵍʳ le Maˡ à tous les Baillis et Chatelains de Lui enuoyer les noms de ceux, qui ne seroient allés à la guerre pour y pourueoir.

1441. 1442.

Au Compte dudᵗ de Janly pour l'année finie 1442.

Dans le Lopdes de St Julien fut condamné en 100 fr. d'amande pour auoir Consenti à la faucetè d'un notaire.

Vingt Salus d'or estimés et valuès 27 francs et demi.

Fol. 38. V. le 12 Jour 1442. les Religieux, Abbé et Conuent de St Pierre les Chalon transporterent à Mᵍʳ le Duc et à ses Successeurs le droit de Bichenage, qui leur appartenoit pour raison du marché, qui anciennement souloit estre le mardy Rendredy au bourg dudᵗ St Pierre, et ont fait ledᵗ transport moyennant 100 fr de rente annuelle, au 100ᵗ tournois pour une fois, comme plus à plein est declaré en la lettre sur ce faite mise au trésor.

Ledᵗ Bichenage est tel que tous bladᵗ, qui se vend en la ville et Cité dudᵗ Chalon et es fauxbourgs d'icelles, l'on doit pour chacun bichet de bled que l'on vend en ladᵗ cité vingt deniers Lesquelz bichenieres emblent dans les sept Jouuelles sous le Boisset mesure dudᵗ Chalon et aussi que ladᵗ

Comme de Mᵍʳ le Duc

Comme de Mᵍʳ le Duc deuant auoit tous mesure festes et Egalés, et signés des armes de mond Sʳ pour prendre ledᵗ bichenage.

Fol. 48. un Cordelier Apostat nommé Frere Perrin, lequel confessa auoir este enuoyé par Jamegny de Chatel és pays de Bourgᵍᵉ pour Scauoir et enquerir le Conuine dudᵗ pays. mergé à Dijon aux prisons.

Un autre Cordelier Compagnon dudᵗ Frere Perrin arresté à Maſon Sur Saone.

Offerts de par Mᵍʳ le Duc de plus mettre garnisons és hostels des gens d'Eglize et noblez, Simon par Lettres patentes de mond Sʳ le Duc.

Mᵍʳ le Duc à Chalon au Mois d'Auril 1442.

Les Bourgeois et Jsans de Chalon prestarent 600ᶠ pour subuenir à son armée gl fit Deuant Calais au mois d'Juin 1436. Ils en furent remburses.

1442. 1443.

Au Compte dudᵗ de Janly pour l'année finie le Dernier Decembre 1443.

Les Jsans de Authans condamnés en 100 fr. d'amande pour auoir tenu le Dexeil d'un Sien sur Sres Lettres patentes de Mᵍʳ le Duc. Les Jsans de Cuisel de mesmes et de Branges.

Ordᵒᵉ de Mᵍʳ le Duc par Inſtr et ordonner que tous les gens d'armes et Archers se retirent par deuers Mᵍʳ de Blammont Maˡ de Bourgᵍᵉ aux enuirons de Maſon pour resister aux Escorcheurs, qui ont pris criement en Brosse aux enuirons de Bellesme et Villefranche.

La Reine de Nauarre enuoye quatre Chiens dits allans à Mᵍʳ le Duc estant à Dijon au Mois de Mars 1442. Jean Sayue de Sayy.

Fol. 52. R. S. en Deu Frere Jean Valerin Abbé de Lᵉ Bloye et Monastere de St Pierre les Chalon, et tout le Conuent dudᵗ Monastere transporterent à Mᵍʳ le Duc le Bichenage de Chalon par Lettres du 12. Jour 1442. moyennant 100ᶠ qu'ils asseurent de Mᵍʳ le Duc, et le marché qui se tenoit le rendredy au bourg dudᵗ St Pierre Les

tiendront le Samedi de chaque Semaine En la place Deuant l'Eglise
St vincent et aux autres lieux publiques dud. Chalon où l'on tient
led. Marché en transportant led. marché à mond. Sgr le Duc et à
L'Euesque de Chalon, Doyen de Chapitre etc.

1443. 1444.

Au Compte de Jean Janly pour l'année finie le Dernier Decemb. 1444.

Vingt Salut d'or valoient 27 fr. et demi.

Jeannot Lecuyer obtint lettres de graces de certaines paroles qui auoit dites contre l'honneur de Mgr le Duc, et fut condamné en 100 l. d'amende.

Escorcheurs au Limosin. Mandemt de retirer les biens aux Forteresses, et rompre les moulins et forges.

1444. 1445.

Au Compte dud. de Janly pour l'année finie 1445.

Fol. 32 Guill. Sgr de Saucy et d'Ygornay Con.er et Secrer d'Estat de Mgr le Duc Son Bailly et Mr des Foires de Chalon en lieu de Girard de Bourbon Son predecesseur aud. office Decharge de Son Constitut. dud. office par Lettres patentes de Mgr le Duc Donnees à Gand le 26 Mars 1444 auant pasques, fit le Serment és mains de Mgr des Comptes, qui le mirent en possession dud. office le 4e May 1445.

Le Maal de Jalange et deux autres capitaines d'Escorcheurs nommés Robinet et Barette firent vne Retrouse au lieu de Sennecterre Sur plusieurs autres Escorcheurs

Les gens du Roi estans Sous le Sgr d'Orual Coururent en armes jusqu'à Chalon et Beaune, où ils prindrent des hommes prisonniers et du bestail conduits par Estienne de Vignolles.

Nomd homme Mr Blanc Barbin Mr des req.tes du Roi

informa des Domages faits au pays de Bourg.ne par les Chevaliers de Vignolles et autres gens d'armes estans à la Compagnie du Sgr d'Orual au Mois de Juillet 1445.

1445. 1446.

Au Compte dud. de Janly pour l'année finie 1446.

Andry de Saffray Receu. general de la preuosté de Dijon

Jean Salmon Bourgeois de Chalon fit vne Remise de Salmes.

Pierre Josperan de Mascon fut condamné en vne amende de 100 l. pour auoir appellé au parlement en France d'vne affaire Concernant Eschauains, qui est en l'Empire.

Les bourgs de Longepierre Condamnés en 10 fr. d'amende, pour auoir fait vn monopole et assemblée contre les gens de Mgr le Duc.

Martin Sonsal de Cuiseal.

Le Roi voulut mettre vn Bras au pays de Bourg.ne et entra autres deux Lieues pour vne de toutes Espices contre le Droit de Mgr le Duc, qui fut remontré par Ses Ambassadeurs.

Lettres patentes de Mgr le Mal de Bourg.ne publiées par tout pays de Mgr le Duc en Led. Duché et Comté de Bourg.ne par lesquelles il ordonna que nul ne fut si hardi de jouer à quelques jeu que ce fut, Soient aux jets pour lui Soient dispendre en fait de guerre au Mois de Mai 1446.

Fol. 30. Guillaume Michaudiere de Louans fut mandé par Mgr le Chancelier pour parler à lui au mois de Nouembre 1446.

Les trois Etats du Duché de Bourg.ne conuoqués par Mr du Conseil de Mgr le Duc au 15 Feurier 1445 pour auiser au moyen de la Seurté du pays de Bourg.ne

Les Religieux, Abbé et Conuent de Marzine lez Beaune de l'ordre de Cisteaux presterent à Mgr le Duc au Mois de Juillet 1446 pour subuenir de Calais la Somme de 60 l. dont ils furent remboursés de mesme que plusieurs autres gens d'Eglise, Bourgeois, Marchands, en particulier et en Commun.

Par ces lettres montrain de deux lettres du Duc Robert faites avec les Evesques de Chalon, l'une du 21. Decemb. 1339. l'autre du vendredi après la Ste Barnabé 1370. avec accal par Doyen et Chapitre de Chalon du 21. Decembre 1384. autre avec l'Abbé et Convent de Cluny du lundi après les huitaines de pasques 1388. faisant mention des droits et seigneurie que led. Duc Robert et ses successeurs Ducs ont audit Chalon et autres lieux.

1446. 1447.

Au Compte dud. de Janly pour l'année finie 1447.

Phles de Renie Escuier Commis au gouvernemt de la Chastellenie de Seine Laureur. et mis ver nre dte publiques Demeurant à Chalon.

Mre Jean de Chalon Sgr de Arlaux et de Cuny lez Chalon, Mary de Dame Jeanne de la Trimoille.

Jean de Janly Citien de Chalon. Mary de Jeannette fille de Didier de Molay. Les rentes des Terres d'Arlaux appartient à Mgr le Duc.

Odot de Molay, Mary de Jeannette fille de Phle de Mussey.

Amé de Molesmes Demeurant à Chalon.

Ord. de Mgr des Comptes contenant que les bans des Chastellenies des entrefaites et que l'on fit que se garde és places et forteresses pour doute d'aucuns gens d'armes, que l'on disoit estre entour la marche de Lorraine, qui pouvoient passer par les pays de Bourg. publiés par le Bailly de Chalon au mois de Mars 1446.

Pas de Mouvelettes executés par l'exprès de Mgr le Duc contre l'hospitalier de Cugny, qui avoit fait mettre avec garde du Roi en la terre de Sigy, qui est du fief de Mgr le Duc.

Mgr le Duc mande à tous ses Baillis de Bourg. de lui envoyer les noms de tous les gentils hommes estans en leurs Pays au mois d'Octobre 1447. Mre Guill. de Vandenesse Con. de Jean Rigler contrôleur de la despense ord. de Mgr le Duc commis à exé. l'ord. de Marcenette Bail. d'Amont de Chalon. Jeunes pendues à Chalon (ce nauns mettra les histoires rapportées que comme elles qu'en l'an que l'on commença à pendre les femmes. V. le mot des histoires.)

1447. 1448.

Au Compte dud. de Janly pour l'année finie le Dernier Decemb. 1448.

Claudes de Vellieres Escuier Chatelain et Receveur de Montenay.

Mre Estienne de Gouz Frere de Mre Pierre de Gouz Licentié en Loix, Con. et Advocat de Mgr le Duc à Chalon.

Fol. 41. Fortification de St Jean de Vieux Maisel à l'endroit de Chalon des Deniers, qui proviendront des exploits de justice (amendes) huitièmes du vin et du Vinaigre de la vente de quatre sols pour chacune charge de sel, qui arrivera au grenier de Chalon. par Lettres patentes de Mgr le Duc pour la fortification.

Nouveau Terrier des Cens pour garnir de vin mis sus.

Estimation fut faite des heritages appartenans aux cens d'Eglises et autres pour contribuer à la fermeture dud St Jean de Vieux Maizel.

1448. 1449.

Au Compte dud. de Janly pour l'année finie le Dernier Decembre 1449.

Mgr d'Orleans arriva à Chalon au mois de Mars 1448.

Homicide jugé par les officiers de l'Evesque de Chalon, et délivré au Bailly pour le fait brulure.

Quatre Cousons aux armes de Mgr le Duc mis aux quatre portes de Chalons après l'acquisition faite de la ville par Mgr le Duc.

1449. 1450.

Au Compte dud. de Janly pour l'année finie le Dernier Decembre 1450.

Mre Jean Frotrio Abbé de Mimu.

Claude Guichon Substitut d'exprès de Mgr le Duc à Chalon.

Mgr le Bailly de Chalon servit à Mgr le Chancelier pour sauver de lui et son Estat que Mad. d'Orleans délivrât les prisonniers

qui estoient aux Chartes, lesquelz elles vouldra deliurer.

Les bateaux qui estoient sur la riuiere de Saone du Costé du royaume furent conduits du Costé de l'empire par ord.ce du Bailly de Chalon, affin d'empescher Ferry de Granecy et ses gens de passer aud. empire. Simon de Consenteul de Mgr le Duc, Compaing allé au Siege auec trois ou quatre chevaux pl. Commandeur en l'armée de Mgr d'Orleans en la Comté d'Eu.

Fille Leguier noyée à Chalon pour sa demerites, mise dans vn Sac et iettée dans la riuiere par l'executeur de la haute justice.

1450. 1451.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année 1451.

Maisons achetées par Mre Pierre de Gouz Licentié en Loix, et conseil de Mgr le Duc en la ruë St George à Chalon.

Vignes de Romenay proche Cusery prises par les gens de Mgr le Dauphin, et de Mgr d'Estouteville.

fol 58. Perreau Maçon jadis Bourgeois de Chalon.

Antoine Chiard de Chalon.

1451. 1452.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie 1452.

Mre Ld Duc des Etats de Bourg me firent vne remise de Dix Marcs d'argent aux Foires de Villeneuue en Septembre de Bourg de Valence du Pont St Esprit octroyés à Mgr le Duc en son Duché de Bourg au mois de Novemb. 1451.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc données à l'Isle le 4e Oct. 1452. Scellées en cire verte de son grand Sael, led. Sgr mande à Mre Pierre Sr de Gouz chés son Con.s la Somme de Six francs huit Sous tournois pl. Droits sur des Maisons à Chalon moyennant 6 fr. 18 gr. de cense ordre par led. Sgr de Gouz à mand. Sgr le Duc. Mre Jaques Doncon Sgr d'Issey et de Courtivron Con.s et Chambellan de Mgr le Duc.

fol 59. Oudot de Malain. Con.s de Mgr le Duc mandé par Mgrs des Comptes pour affaires de finances.

1452. 1453.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie 1453.

fol 18. Mre Amé Bonfaud chanoine et Tresorier de l'eglize St Vincens de Chalon. Oudard Bonfaud Orfeure Son frere fils et heir de feu Girard Bonfaud leur Pere.

Mre Etienne de Gouz Con.s et Mre des req.tes de l'hotel de Mgr le Duc par Lettres patentes données à l'Isle le 18e Janv. 1453 respectiue par mand. Sgr le Duc son Conseiller Fiscal au Bailly de Chalon ordonne de Mre Pierre Sgr de Gouz chés de son consentem.t sur les sermens es mains de Mre Jaques de Daulmont Lieutenant du Bailly de Chalon les premier Oct. 1453.

1453. 1454.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie le premier Decemb. 1454.

Dame Jeanne de Mauuoz vefue de Claude de Vichers Chatelain de Cormatin de Lantenay.

Jean Bonfaud frere de Girard Bonfaud.

George Sgr de Chateauuieux Escuier fils heir de feu Mre Jean Son Pere et Jeanne de Chateauuieux Son Frere.

1454. 1455.

Au Compte dud. de Vanly pour l'année finie 1455.

Catherine et Jeanne de Vergy heritieres de feu Mre Guill.e de Vergy Chr de Fontaines et de Mesley jadis chés et de Marg.te de Rougemont Leur Mere.

Offerts faits au Receueur par Mgrs des Comptes d'requiter aucun mandem.t du Bailly de Chalon, Si dans Six mandemens il ne met et requiert led. Sgrs des Comptes Desquels led. Sommes, ainsi que pour raison faire deuis led. Bailly autrement led. Sgrs Comptes ne passeront les parties.

Mandement du Bailly de Chalon à tous les maîtres demeurans en la Bailliage de Châlonnois à Chalon pardevers lui et les gens du Conseil de Mgr le Duc résidans à Chalon au mardi après les bandes 1454 pour eux dire et exposer certaines choses touchant l'entreprise du voyage de Mgr le Duc, pl. a entrepris de faire en Turquie à l'encontre des Infidèles, et leur montrer certaines Lettres de Mgr le Duc, pour les semaines Parler d'aposer à fait le dit voyage.

Lettres patentes du Roi par lesquelles il ordonne que le Sel de mer de Languedoc pourra au pays Lyonnais au Cours en mettre du Bailliage de Mascon.

Mre Girard de Plaine Président des Parlements de Mgr le Duc.

Escherpesme Cte de Montfaucon pour Semur quand les marchands amèneront leurs Marchandises en vente mise et attachée à la Halle au Commencement.

1455. 1456.

Au Compte

Dud. de Vanly pour l'année finie le Dernier Decemb. 1456.

Les Cordeliers de Chalon pour eux accroire 10 fr. chacun an du Recouvrem.

Perrenot Laudrot Chatelain de Cranteray.

Guenobelin Perrin Fermier de la prevosté de Dijon.

Semblt.

Amende de 10 fr. contre des particuliers ayans rompu la porte de Bordeau de Chalon, et battu certains Compagnons Mer couchés Etans en la Sauvegarde de Mgr le Duc.

Defaut tenus par les Bailly de Chalon à Beaune, à Cuisery.

Mre Girard Chevalier prestre Condamné en cent d'amende pour certains Crimes par lui faits en son contract de Mariage qu'il avait receu.

1455. 1456.

Au Compte

Dud. de Vanly pour l'année finie 1456.

fol. 49 V. Jean Lugue d'Auxey grand Prieur de Champagne, et

Commandeur de la Maison du temple de Chalon pour rente à heritage pl. pareil chacun an sur les revenus de la Saint Chandeleur de Chalon recent 17 s. 6 gelines vn gros vaillans pour ch.t 18.l 4.s

L'Evesque de Chalon auroit chacun an 9 fr. ct. Parisis pour rentes sur la susdite Chandeleur de Chalon à cause de feu noble monsieur Dame Perrette Comtesse de Jean Comte de Chalon son fils V. le Compte 1442.

Fol. 60 V. Loys de la Toulte secretaire, Sergent en franchise en la Maison où demeure Guillt. Pocathus, fut gardé par dix Sergens Bourgeois et Deux nuits, fut levé de la franchise en prenant pour Sal. Emoluments.

1456. 1457.

Au Compte

Dud. de Vanly pour l'année finie le Dernier Decemb. 1457.

Mre Guenard de Pontoise Lieutenant Civil et Criminel de feu Jean Lieutenant.

Mre Vincent Bourgeois Con.er de Mgr le Duc demeurant à Chalon fils de Mre Guillaume Bourgeois Jean Lieutenant fils de Jean Bernard de Chalon.

Guillt de Montigny Sergent fut condamné en cent d'amende pour avoir frappé de la Dague Mre Guillt de Chaisneis Prestre Curé de Marigny sur le faisant Seigneurie la garde de Mgr le Duc.

Perrin Perrenot Seigneur de Mgr le Duc condamné en cent d'amendes pour plusieurs rançonnemens et abus par lui faits à bois arbres de bon affroy.

Oudot de Malay fils de Jeannette femme de Perrenot Perrin de Chalon.

L'octroy de Mgr le Duc pour la muraille et fortification de Mre St Jean de Maisel finis le 9 d'Octobre 1457 pour 10. ans. Sur les exploits Juridictions Justices de vin du Bailliage de Dijon de trois d'aides de quatre sols pour chacune Charge de Sel qui se vendra au grenier de Chalon.

Pierre Martin Substitut du Procur. de Mgr le Duc à Chalon.

Henri Baudot Sergent de Mgr le Duc.

Deux à mettre moutons sous le grand arc de pierre du pont de Chalon amendés deux francs chacun an à Jean Blanchard.

1457. 1458.

Au compte rendu par Jehan de Jarly pour l'année finie 1458.

Jaquemin Descaules Marchand demt à Chalon.

Guillemette femme de Jean Lorain condamnée en 40 s. d'amende pour avoir rouppu un seau d'or et vendu ce qu'elle en avoit coupé.

Les Bouchers de Chalon condamnés en 100 fr. d'amende pour avoir conspiré et auxi fait certains monopoles qlz auroient faits contre les ordres de Mgr le Duc, et les notres qui auroit receu lad. Monopole en 60 s. d'amendes.

Jean Bastard de Vienne fut condamné en 10 s. d'amende pour avoir pris les biens d'un parti de Longepierre, qui estoit en la garde de Mgr le Duc.

Me Jean Simon Licentié en Loix Con. de Mgr le Duc.

La Maison de la Tour de Lyé à Chalon au Pourcevoir Me Estienne Doe pour estre mise en la main de Mgr le Duc et vendue.

Nobles hommes Emard de Dijonne Escuier, Jean de Morgon et les Bastard de Villaines furent mis au Pourcevoir et appliqués pour leurs demerites les 8 Sept. 1458. et furent charriés à trois fois de Chalon jusque à la question.

Un nommé Lepricard Servitur en franchises au temple à Chalon pour avoir tué un Maçon. Il fut gardé par treize tant Sergens qu'autres.

1458. 1459.

Au compte rendu par Jehan de Jarly pour l'année finie le Dernier de Sept. 1459.

Mre Noblay de Mauvilly Escuier en Duigne de Chalon, Auxois, Montcenis et Charollois. Le Bailly de Chalon fut jusque à Chigny au devant de Mgr le Duc de Berry, et le Convoya à son partement de Chalon jusque à Dijon en son voyage qu'il faisoit pour l'ord. de Mgr le Duc devers N. S. P. le Pape au Mois de Juin 1459.

Mgr le Duc fit don à Me Morgan Contault Son Secretaire et auditeur des Comptes à Dijon de 50 l. pour les lods d'une Maison qu'il avoit acheté à Chalon pour ses lettres donnés à Bruxelles le 4 Novemb. 1457. en considération qu'il avoit esté greffier pendant douze ans en la Chambre du Conseil à Dijon.

1459. 1460.

Au compte rendu par Jehan de Jarly pour un an fini le Dernier de Septemb. 1460.

Lettres patentes de Mgr le Duc donnés à Gand le 22. Avril 1459. par lesquelles il donne aux Religieux du Convent de l'ordre des Freres Mineurs de la regle et observance de St François nouvellement fondé et erigées à St Laurent pres la ville de Chalon la Somme de 1200 l. sur le revenu du Domaine de Dijon dud. Chalon en sera amorti à raison de 100 fr. par an pour employer à la construction de l'Eglise dud. religieux, laquelle Rente furent reçus et employés par Iceux Pierre de Fusey Citoien de Chalon, Pere il promit rendre compte, par lettres patentes dud. Duc du 6. Avril 1451. Sinon celles cy dessus il avoit assigné lad. Somme de 1200 l. sur les amendes dud. Dijon, mais n'eut effet il assigna lad. Somme sur tout son Domaine.

Les Religieux dud. Cordeliers Cotton déjà establis audt Chalon le fermier du Domaine estoit obligé de leur payer chacun an dix francs outre les prises de la ferme.

Me Nicolas le Bourguignon Secretaire de Mgr le Duc Mary de Marguerite Bonfoul, fille de Me Jean Bonfoul frere de feu Girard Bonfoul et Pierre Bonfoul.

Appellation emise par les gens de Mgr le Duc et relevées au Parlement de Dijon de certains Etablissements que l'on vouloit faire aux Forrets et Eaues de Mgr le Duc du petit Seel de Montpellier contre les Privileges de la Ville de ses Sujets.

Huis d'une au Bailly de Chalon qui estoit à vendre la Foye près de Nuis, que le Comte de Dampmartin avoit enlevé de vers Duesme la Ville de Maçon pour grever en dommages les Sujets de Mgr le Duc.

Deux femmes furent brulées à Mascon Chalon, après avoir esté preschées le 4 Decemb. 1459.

Quatre pennonceaux faits aux armes de Mgr le Duc mis et employés à l'execution d'un cas de nouveleté occurté aud Chalon contre R. Jean Dieu l'Evesque dud. Chalon le 28. Avril 1460. touchant l'Empeschement

de Son Bailleul, sept sous amendement avec ajourné pardt l'official dudt Lieuque le Lieutenant gnal du Bailly dudt Chalon à Comparoir à quatorzaine.

1460. 1461.

Au Compte dudt de Jarly pour l'année finie au Dernier de Sept. 1461.

Claude de Berbis de Cuisery condamné en vingt amendes de xxs.

Par Lettres patentes données à Bruxelles le 22 Nbre 1459 Mgr le Duc ordonna que les Doyen et Chapitre de Ste Chapelle à Dijon seroient payés de 10tt 15s 10d assignés sur le Sault sur la foire Chaude dudt Chalon, sauvoir 6tt 10s parisis pour l'anniversaire du Duc Jude, et 4tt 5s pour l'anniversaire de Bertrande Bermin sur tous les revenu dudt Bailliage.

Par Lettres patentes données à St Omer 1461 que les Prieur et Convent Notre Dame de quatrieu de l'ordre des Chartreux de Dijon (ou Scirgien) et chacun an sur tous ledt Bailliage.

R. Le vén Père Mre Jean de Popet Evesque de Chalon reçu pour rente ordinaire 9tt 10s parisis dûmés aux Evesque de Chalon, et assignés sur la foire Chaude par Pierre Comtesse dudt Chalon et Jean son fils aussi Bourgeois dudt Chalon. En marge est écrit de l'ettres du Compte en Cour, transite hac vice, tamen ordinatur receptori quod plus non soluat dominum Episcopum nisi habeat Litteras patentes Domini super hoc ut habuerunt predecessores Episcopi de ista Summa.

fol. 63. Jaques Guijemet de Salins Dame d'Authume et d'Ormoy veuves de feu Mre Nicolas Rolin chlr en son vivant Sgr dudt Authume et chancelier de Mgr le Duc. Item R. Le vén Père Mre Jean Rolin Cardinal et Evesque d'Autun, Mre Guillt de Rolin Sgr de Beauchamp et Mre Antoine Rolin Sgr dudt Authume et Damerica, Chevr enheritiers dudt feu Sgr d'Authume obtinrent Lettres de Mgr le Duc données à Bruxelles le 2e de May 1462. par lesquelles il leur permis de prendre la possession des biens à eux échus par le décès dudt Chancelier chacun pour sa part et portion de Succession. Par autres Lettres dudt Duc du 2. May audt an leur terres furent tenues

en souffrance de faire foi et hommage jusqu'à un mois après sa prochaine venue en ses pays de Bourgne et cependant feront les Sermens de fauté és mains des Baillis, ou Sons Sujets des dt terres. Et arrêté au partage de lad. Dame les terres acquises de la Maison de Chalon. Etienne de Salins Sgr de Corrabeuf gouverneur et spl. Special de lad. Dame.

Acquisition faite par Mgrs des Comptes de la Maison de Granvey au profit de Mgr le Duc Seigr à Dijon (ou Sons Justice les Jacobines. Guillt de Popet Sgr de la Chaux.

Scel et Contrescel de la Chancellie de Mgr le Duc à Chalon fait de gravé de nouveau par son Orfevre, parce que les vieux de la Estoient usés.

1461. 1462.

Au Compte dudt de Jarly pour l'année finie le Dernier de Sept. 1462.

Antoine Bajseaul Sergent de la Chatellenie de Chalon.

Les Prieur et Confreres des Cordeliers à Chalon amodierent pour vingt neuf ans une place estant dedans les halles de Chalon autour de celle de la Mercerie vers les fosses contenant quatre toises de Long et deux de large pour mettre plusieurs meubles sans comprendre lad. Confrairie les dt 29. ans commencants à la Nativité N. Seigr moyennant trois gros par an.

Frere Estienne de Russil grand prieur de Champagne Commandeur de Beaucroix et du temple de Chalon.

Grenier a Sel établi à Branion.

1462. 1463.

Au Compte dudt de Jarly pour l'année finie le Dernier de Septemb. 1463.

Mre Etienne de Cuse licentié en loix Conr et Procureur Fiscal de Mgr le Duc à Chalon fut à Beaune le 7e Nbre 1462. pardt les Auditeurs des causes de Requestes touchant ces dt

Nouvelotte, et gardes executeurs à l'encontre de R. S. en droit à l'evesque de Chalon, et d'exploictations Chapelains dud. lieu.

Stre Bernard, alias ayrard et Guillemette femme Berrin de la Croix furent ars à Chalon le 22e Oct. 1463 pour estre heriges, (heretiques) Chaines de fer et crochets.

1463. 1464.

Au Compte

Aud. de Vanly pour l'année 1464:

Mre Jean Monnet prestre ayant son Commandement en la terre de Mgr le Duc pour l'official de Chalon fut condamné en 60s. d'amende.

Un Lamieu fut condamné en 20s. d'amende pour avoir pesché des fours avant l'heure.

Dame Marie de Montjeu dame de Corcey et de Entilly veuve de feu noble Sgr Guill. jadis Sgr dud. Corcey et de Champalement en son vivant Bailly et Mre des foires de Chalons, Jean Sgr de Vers, et entre ce Guill. de Vers freres aux faisans fortz pour Jaques de Vers leur frere, le pour dame Marg.te de Vers leur Sœur dame de Corlon. Guillaume de Colombier, Mre Guy Poussot chev. Sgr d'Iguilly leur faisans fort pour Guillaume de Vers mineur d'ans fils de feu Stre de Vers et Perpe de dame de Monjeu à pris femme dud. Mre Guy hers et ayans cause dud. Mre Guy de feu led. Sgr de Corcey recevant 63 fr. trois gros, qui estoient Rte d'Exploictz dud. Mre Guillaume en qualité de Bailly de Chalon mesmes le 21e May 1464.

A Mre Pierre Sgr de Gouz et de Contrecœur chev. Con.er et Chambellan de Mgr le Duc institué Bailly et Mre des foires de Chalon par les lettres patentes du 24. May 1464. au lieu de feu Guill. de Corcey Sgr d'Igornay et de Champalement.

Mgr de Tourcoing, Mre Simon de Lalaing et autres ambassadeurs de Mgr le Duc passerent par Chalon en retournant de Rome au mois de Septembre 1463.

1464. 1465.

Au Compte

Aud. de Vanly pour l'année finie au Dernier de Septemb. 1465.

Mre Pierre Sgr de Gouz et de Contrecœur chev. Con.er et Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly et Mre des foires de Chalon avoit 100 fr. de gages par an et 20s par jour que les foires froides ou chaudes estoient tenues.

Mre Jean Archemont Lieut. gnal aud. Baiage de Chalon Lieutier en loix.

Isabelle ... Veuve de Mre Guill. Marechal Con.er et pr. de Mgr le Duc mourut le 18 Juin 1464

Jaques Prost institué pr gnal au Baiage de Chalon par Lettres de Mgr le Duc donnée à Bruxelles le 29 May 1465. au lieu de feu Guill. Marechal

Mre Antoine Quesper Lieutier en loix Lieut. en l'absence du Lieutenant gnal de Chalon.

Fol. 88. Oudot de Malaiz Sgr de Lues.

1465. 1466.

Au Compte

dud. de Vanly pour l'année finie le Dernier Decemb. 1466.

Par Lettres patentes données à Bruxelles le 19. Novembre 1465. par lesquelles mention faite que les 26. oct. Dernier, Mgr le Duc auroit retenu et ordonné son bien chev. et feal chev. Mre Pierre Sgr de Gouz son Chancelier aux gages et pensions accoutumez telles que les avoit en son vivant feu Mre Nicolas Rolin, lesquels gages d'Sz l'an 1422. que led. Sgr Rolin fut retenu Chancelier furent reglez à huit francs par jour monnoye de Flandre et monnoye reglée à huit francs par jour monnoye de Flandre et monnoye reglée aux autres pays, et deux mil francs de pension par an outre ou l'Emolument et profit d'Seigneur Seel, ainsi qu'en

auoient joui Les predecesseurs. Depuis au mois de Decembre 1426 Leds gages pensions et droits fut aboli; et au lieu fut ordonné 4000 fr. pour an aud. Chancelier. Laquelle ordce fut depuis abolie par Mgr le Duc par ses lettres du 26 auril 1438. et ordonné al jouirait dud. huit fr. par jour, et de 2000 fr. par an, dont il auroit joui, jusqu'au jour de son trepas. Leds Sgrs Duc veut et ordonne que Leds Sgrs de Cyrey Son Chancelier jouissa des gages droits et gages, sauoir dehuit francs par jour suivant la monnoye des pays, où il seruira aux affaires de mond. Sgr le Duc et reçoit. de pension chacun an.

Jean de Marnay Seruiteur de la preuosté de Dijon.

Frere Regnier Son Commandeur du Temple de la Maison de Chalon.

fol. 82. V. Lesd. de Mgr le Duc a Chalon releua vne appellacon du parlem. en France, et pour cet effet enuoya à Paris, et de Dle à Montargis de vers le Roi pour raison du Clos et interdit mis par l'Euesque de Chalon et ses gens, et officiers et Eglises dud. Chalon, de des Suborbes d'Dle, à l'occasion des exquels officiers de Mgr le Duc ne lui voulsoient rendre comme Clerc vn nommé Regnaut de Montsaulx, qui estoit prisonnier de mond. Sgr pour pluisieurs cas de crimes et delicts par lui commis et perpetrés, et aussi pour occasion de ce que les officiers dud Euesque ont pour ce excommunié et mis en sentence d'excommuniem. les officiers de mond. Sgr le Duc. Lesd. pr. de mond. Sgr le Duc releua vne appellacon au Siege Metropolitain à Lyon pour led. fait; le mene notme fut Berie aud. Euesque estant à Dle et allez par le Lieut. gnal du Bailly de Chalon et vn autre gen du Conseil de mond Sgr le Duc estant aud. Chalon.

La pension de Mre Pierre Sgr de Cyrey et de Contrecreux Chef Chancelier de Mgr le Duc estant de 2000 fr. par an fut assignée, sauoir mil francs sur le domaine de Dijon, et 1000 fr. sur celui de Chalon, par ses lettres patentes du 5 Mart 1465.

Le Marquis de Rothelin Sgr de Beurre et de St Georges.

1466. 1467.

Au Compte de Guery de Malay Institué Receueur du Domaine du Bailly de Chalon par Lettres patentes de Mgr le Duc Donnée à Bruxelles le 2e auril 1466. pour vn an fini le Dernier de Septemb. 1467.

Lettres de prouision dud. de Malay chatelain de Verdun de l'office de Receueur dud. Domaine de Chalon.

Antoine Souault bailli de Chalon fils de feu Perrenot Souault. Laurent Badet Boucher à Chalon fut condamné en Lamende auec d'autres Bouchers pour auoir vn monopole contre led ordce de Mgr le Duc.

fol. 82. Mgr Estienne de Gouz Licentié en loix et en decret Conr de Mr led reg.te de Mgr le Duc et Lieut.t de Mgr le Chancelier aux Sieges de Chalon et de St Laurent pres d'Dle

Noble et puissant Sgr Mre Pierre Sgr de Gouz chef et Chancelier de Mgr le Duc de Bourg.ne acheta la moitié de la terre de Vaury de Mre Guillt de Chalon fils et heri de Mgr le Prince d'orange, auec droit de prendre 60tt en fief sur les domaine de Chalon chacun an à cause de lad. Sgrie de Vaury.

Mre Jean de Rye Sgr de Tribatel mourut le vendredy auant jeudi mi 1463. par Institucion d'Estienne d'ict St Martin Vic Chanoine Sgr de Vispey le grand, qui auoit charge d'ad fait funeraux dud. Mre Jean de Rye.

fol. 91. Mgr le Duc donna 10 fr. pour vne fois aux freres Mineurs de St Laurent lez Chalon spayables par son Receueur du Domaine dud. Chalon 30 fr. pour ses Lettres patentes Donnée à Bruges le 2e auril 1467. ayant spiqué pour employer en achat de bois pour faire les Cloitures et Edifices dud. Conuent led.

Sommes receues par Jeannin Sr amy Espritual dud. Conseil.

Le Mois de Juin 1467: Il se fit une assemblée à Chalon
de Mbassadeurs de Mgr le Duc et de Mgr de Savoye, Scavoir de
la part de Mgr le Duc, Mgr le Président de Parlement de Bourg ms
Mres François de Marion Bailly d'Aval, et Mre Etienne de Gouz
juge de Charolois, et de la part de mond. Sgr de Savoye les
Comte de Montreuel, le Sgr de Coursons, et Mre Jean Chapuis
juge de Jay (Gex) sur le fait des alliances de Bourg ne et de
Savoye, et fut Dommé aux dt Mbassadeurs de Savoye de la part
de monsgr le Duc vin, torches, Espices, et aut. victuailles de la
valleur de 49 fr. deux gros.

Pierre de Loisie Clerc no re public fit une Copie de
l'Enqueste touchant les limites du Baage de Chalon et Duc
Baage d'Aval.

1467. 1468.

Au Compte dud. de Malin pour un an finy
le dernier de Sept. 1468.

Estn Chaudet Receveur Chatelain de Montenay

Dame Catherine de Chalon Dame de Cuiry fille et hoire de
Noble et puiss. Sgr Mre Jean de Chalon Sgr de Villarnoux et
dud. Cuiry à cause de Dame Jeanne de la Trimouille sa femme
Dommle homme et Sage Mre Jean Archemont Licentié en
Loix Conse de Mgr le Duc et Lieut. gnal de Mgr le Bailly et
Mre des Foires dud. Chalon.

Pierre Perrenet bgeois de Verdun fermier de la Recepte et Clergie
du Baage de Chalon pour la somme de 1500 fr. pour trois ans
à raison de 500 par an moyennant quoi il louera les Droits
de prisées, Lettres, Enquestes et autres, ensemble les Emoluments
des Sceaux tant dud. Baage que de la Foire, à la charge que

le spr de Mgr les Duc ne payera rien pour les expeditions, et fera
fol et aussi les Recueuil du Domaine.

Jean Durand alias de Motimont No re et bgeois de Chalon, a
fermé des Clergies de la Chantrie de Mgr le Duc au Siege de Chalon
et de St Laurens pour 3 ans moyennant 510 fr.

Nicolas Domessond Pbre de Verdun fermier de la Clergie de la
Chatellenie de Verdun.

La Charriere du portail de Ste Marie Les Chalon, Mgr le Duc y a
present un nouvel Recueuil, les prieus de St Marcel deux Recueuil
ainsi entiers pour les deux Mgr l'Evesque de Chalon un Sien, et
Mgr le Commandeur du Temple de Chalon, et les hoirs de Jean Josserant
Prestre un Sien.

Dommls hommes et Sages Mre Etienne de Gouz Licentié en Loix et
en Decret Conse et Mre Dide Registre en ordre de l'hostel de Mgr le Duc de
Bourg ne fut de nouvel confirmé en son office de Conse et Advocat
au Baage de Chalon par ses Lettres Données à Bruxelles le 8 Janv.
1467: fit le Serment és mains dud. Archemont etc. aux gages de 40 fr.

Dommle homme Jaque Groal fut confirmé en son office de procureur
gnal au Baage de Chalon par Lettres Données à Bruxelles le dernier
Juin 1467: fit le Serment és mains dud. Archemont aux gages de 40 fr.

Noble et puiss. Sgr Mre Pierre Sgr de Gouz estoit retenu de
nouvel par Mgr le Duc son Chancelier par Lettres patentes
Données à Bruges le 10 Juin 1467: Led. Recueuil lui paya 200 francs
pour la moitié de sa pension.

Noble homme Dide de Regny l'aîné Recueur Chatelain de St
Laurens Les Chalon.

Mgre led Compte retiré à Talant à Cour de la poste qui estoit à
Dijon. Pierre Nicolas Mre Greffier de Mgr le Duc à Beaune.

Mgre Prisoneel de Mgr le Duc escrivirent à Mgr Hugo de
Savoye Comte de Bourgy estant à Bourg en Bresse touchant led

Recepveur des gens de guerre.

Chambl. homme M.e Jean Perrenot Chatelain de Chalon.

1468. 1469.

Au Compte dud. de Malain pour vne année finie le dernier de Sept. 1469.

Fol. 1. Sont transcriptes les Lettres de Mgr le Duc données en la ville de Quesnoy le Comte les 22. e jour 1464. par lesquelles led. Guiry de Malain est de nouel institué Receveur du Domaine de Chalon, et Grenetier illec, de la recette de Cuisery, Sagy, Verdun, Brancion et greniers à sel illec, la Salomne et greniers d'illec, preuosté de Duxy, Chatellenie de Courtouaix, Chatellenies de Germolles et Montagu. Sur laud. donné à Mgr les Duc par Mgrs de la Chambre des Comptes M.e Pierre Caillette M.e des requtes de l'hostel, et Pierre le Carbonnier M.e de la Chambre des Comptes à Dole, que led. de Malain bailly de Chalon estoit capable d'exercer led. office. fit le Serment en la Chambre des Comptes le 11. Januier 1468. l'accepte pour la Chatellenie de Duxy, sans mand. Sgr d'ainsi le gouvernemt à Loys de Vienne. fut finalement passé par Audot de Malain, Sgr de Lux jusqu'à deux mil francs.

Autres Lettres dud. Duc données à St Omer les 14 Juillet 1470. par lesquelles suiuant l'auis premierem.t des gens des Comptes à Dijon dud. feu Carbonnier, et des gens par lui etablis sur les Domaines et finances, donne aud. de Malain tout ce dont trente francs louis qui pour an degagea monoyes royales chacun an, qui ont autant cours à Soulorne montent les gages dud. Recettes et autres offices particuliers joints aud. recettes, et autres ont donnez aud. de Malain les profits que prenoient les officiers particuliers excepté de la justice seulement laquelle seroit exercé par les Chatelains particuliers. Registrés en tant que à eux est par les Commis sur le fait des Domaines et finances de Mgr les Duc le 20. Juillet 1470. Signés de l'ordonn. G. de Clugny.

Frere Regnier de Rabutin de Rabés de l'ordre de St Jean de Jerusalem commandeur de temples de Chalon.

Fol. 175. Noble Sgr Jean de Gouex fils de Rupt Chr.er de Chambellan de Mgr le Duc de Bourg.e augl puis magnen Mgr de gouex son Pere a resigné l'office de Bailly et M.r des foires de Chalon ayant este confirmé aud. office par Lettres de Mgr le Duc donnés à Malines le 29.e d'oct. 1467. ensuite de quoi il transporta à fond. fils led. office, comm'il en apert par lettres qui lui furent collationnées par M.e Jean Molesmes Secretaire de Mgr le Duc, lequel Sgr de Rupt exerca led. office de Bailly et M.r des foires de Chalon depuis les 20. Januier 1468. jusqu'au Dernier de Septembre 1469. Suiuant la Cession, qui lui en fut faite par led. M.re Pierre Sgr de Gouex et de Contrecoeur chr Chr.er de Chambellan de Mgr le Duc son Chancelier, Bailly et M.r des foires de Chalon son Pere.

1469. 1470.

Au Compte dud. de Malain pour l'année finie le Dernier de Septembre 1470.

Claude de Gouex fille illegitime de M.re Thomas de Gouex licentie en loix et en Decret Chr.er et M.r des requtes de Mgr le Duc paya 10 ll taxées par Mgrs des Comptes pour sa legitimation.

Pierre Perrenot Secretaire de Mgr le Duc.

Demande 13. l. 4. d. déjugés contre son part.r qui auoit vendu des Cercles à la foire de St Jean et à Ste Marie qui n'estoient pas de bonne condition, la loy commande Mgr le Duc n'eut que le tiers pour son droit, et la ville de Chalon les deux autres tiers.

Mgr le Duc auoit droit de mettre et ordonner un Sergent en la terre à Chalon, et en celle de Mgr d'Vrsques pour lequel il leuoit certain droit, Il n'en est rapporté aucune chose attendu que led. estoit Sergent des deux ensemble.

Noble & Sgr Jean de Roux dit de Roye Bn.on et Chambellan de Mgr le Duc de Bourg.ne son Bailly et M.r des foires de Chalon, auoit 100 fr. d'gages, en lad. qualité de Bailly et 50 fr. pour la Maitrise des foires froides et chaudes.

Honorable et discrette personne M.e Pontbelin de verges prestre de l'Eglize de Sumes, prins Medecin domestique ord.re de feu Mgr le Duc Phle, Mad. la Duchesse, et de feue Madame de Charolois eut ung ppension de 300 fr. chacun an ppar Lettres de Mgr le Duc données à Bruxelles le 22. Mars 1467. à la charge de Lui continuer ses Services.

Jean Tabouret commis ppar Mgr des Comptes à tenir les Comptes de certains ouvrages que l'on faisoit en la maison ou est l'artillerie de Mgr le Duc à Dijon ppour loger les Harnois.

Loys Giroux Secretaire du Sgr de Traisy les fort Letroux à ung Mistere fait ppar Guillaume Girault, ppour lad. Girault fut respondu à Chalon. Dames de Lrx de Villars Dame de Montpont.

Guill.e de Vienne Sgr de St. Georges, de St. Croix, et de Montpont, lad. homme duquel Montpont sont Mainmortables et de Serue condition, taillables et corueables.

Lettres du Lieut.t gnal au Duché de Chalon, ppar de Mgr le Duc à gens de son Conseil aud. Lieu à Mgr dud. Comptes pour faire ppoyer la somme de 200 l.t ppar le Receueur du Domaine de Chalon ppour parachever la muraille du Boug de St. Jean du vieux Marché, et d'autant que tous ceux, qui y deuoient contribuer auoient fourni à leur part mes restant plus que celle de Mond. Sgr le Duc, de laq.le dite Sgr des Comptes ppour fournir lad. Somme

Lancelot Courbet et Ysabelle sa femme fondeurs de vases Hapotz et Buisseau et Pommeau de Chantage en valeur de 40 l.t pour mesure ppar an, la declaration Desquels est à la fin dud. Compte.

St Jean du vieux Marché Subsbre de Chalon. ~~de la Subsbricarie~~ ~~la Subsbricarie requerubed~~.

Jean Bernard de Louans mene de huit à dix mil francs, homme de Mainmortes. Thiebaut de Sampigney tenoit le parti contraire à Mgr le Duc. La terre de la Chapelle de Dragny, dont il estoit Sgr en partie fut saisie.

1470. 1471.

Au compte

dud. de Malain ppour l'année finie le dernier de Septembre. 1471.

Les Gmens de Mgr le Duc ppindrent sur lui les villes de Flagny, St Gengon, Duxey et les chateaux enuiron au Mois de Mars 1470. dern.r ppourquoi la foire de Dijon ne fut point.

Dame Jeanne Frapier femme de Noble homme Jean Martin Commelier et valet de Chambre de Mgr le Duc.

Phle de Digoine Gendarme en cor.t d'amende ppour plusieurs injures dites ppar sa femme au mepris de la justice, ppour laquelle il auoit pris la cause en mains

M.re Pierre Sgr de Roux et de Contrecoeur chef Chambellan de Mgr le Duc et son Chancelier de Bourg.ne mourut le 4.e iuil auant Pasques 1470.

Noble et ppuiss.te Dame, Dame Mathieu de Roye et de Wedergrate veuue dud. feu M.re Pierre de Roux tant en son nom comme au nom de ses enfans procede au corps de celle ppar lad. feu Mgr de Roux Chancelier de Bourg.ne

Noble et ppuiss.t Sgr M.re Guill.e Rougnet chef Sgr de Vaudrey et de Lizieux institue Chancelier de Bourg.ne ppar Mgr le Duc ppar les lettres données en son Chatel de Nemours le 22.e Mai 1471. au lieu dud. Sgr de Roux aux mesmes gages, Droits Hommes, Prerogatiues, Libertés et Franchises accoutumés. Est la

Eut la mesme pension de deux mil francs par an et 8 fr. par jour par lettres données à St. Hamon le 8e Nbre 1471: à commencer du Lendemain de Trepas Dud. Sgr de Jouy, quoiqu'il ne fut institué aud. office que le 22. May 1471.

Berthemin Chasot garde-huche de l'Echansonnerie de Mad. la Duchesse eut cette pension de deux Sols par jour assignés sur la Romaine de Chalon.

Six mil florins du Rhein fournis à cause de Dijon, pour le parfait payement du reachat de la terre de Rinfelt.

Couleuvines et Serpentines mises au Chatel de Chavalles pour la defence. Le Sgr de Commingeat et autres gens du Roi sommerent ceux de Macon de rendre obeissce au Roi.

Noble Sgr Mre Claude de Rempmartin Sgr de Dollefont Capitaine dud. Macon estoit aud. lieu lors de lad. sommation, ecrivit à Mgr du Conseil et des Comptes de pourvoir à la Seurté de lad. ville et du pays d'Environ.

Nosse Sgr Mgr de Montagu gouverneur de Bourg pour le Roi ecrivit à Mgr de Chatelguion estant à Bourg entre ses avec Mgr Comte de Bargy, et lui donna avis du Convoi de ses ennemis de Mgr le Duc.

La petite Boucherie de Chalon fut demolie à cause de la guerre.

Claude Dublet Ecuier Capitaine des places de Lourdon et de Bouteaunet.

1471. 1472.

Au Compte dud. de Malain pour l'année finie 1472.

La Chevriere du Sportail Ste Marie, au revenu de laquelle Mgr le Duc, Mgr l'Evesque de Chalon, le Commandeur du temple ont droit fut rompue en l'an 1466.

Jeanne de Malain

Jeanne de Malain fille et heritiere de feu noble homme Andre de Malain Sgr de Lux et Chilly.

Mre Jean de Neuchatel Sgr de Montagu Lieut. de Mgr le Duc en les pays de Bourg?on

Informacon faite par bonne homme et Sage Mre Jean Cochemons Licentié en Loix, Con. de Mgr le Duc, et Lieutenant general honorable Sgr et Sage Mgr le Bailly de Chalon, touchant les batures, violences et excez faits en la personne d'honorable homme et Sage Mre Estienne de Speuces Con. de Mre des requtes en ord. de Mgr, bailliage en son office aud. Bourgs par antoine Lemoble aud. Chalon, fils Lor Lieutenant à Dijon exposé à Mgr les Presidens et du Conseil les contradictions et empeschemens, que mettoit et avoit mis Noble et puissant Sgr Mre Claude de Toulongeon Sgr de la Bastie, Lieutenant de Mgr le Comte de Roussy Gouverneur de Bourg?on en ce que par la justice et cours dud. Bourgs punition n'en fut faite, ains voulait led. Sgr de la Bastie à lui retenir la connoissance.

Jean de la Roue dit de Castille valet de Chambre de Mgr ledit eut don de la maitié du revenu des prisons de Chalon.

Lettres patentes du Duc Charles donnés en son chatel d'Abbeshein les 20 oct. 1470. par les Sires de Lalleman chef du Conseil de Mgr le Duc en l'absence de Mgr le Chancelier. Le Prevost de St Donas de Bruges, Les Protonotaires de Cluny de Sire de Myddelbourg et autres tous, par lesquelles il veut et ordonne que le Sgr de Chatelguion ait de Savoye, soit payé de la pension à lui assignés sur le domaine de Chalon par le Duc Jean son ayeul par ses lettres du 12e Mars 1416. En consideracon des grands services à lui faits.

1472 1473

Au Compte dud. de Malain pour l'année finie le dernier Sept. 1473.

Les bains de Chalon ne payoient que 12d pour leurs pour droit de Lods, et les grains 20d à Sauvoir des acheteurs.

Perrot Bouvarant Sergent de Mgr le Duc.

Mre Jean Sgr de Rupt chlr et guillaume de Gouex son frere enfans et hers de feu Mre Pierre de Gouex jadis Chancelier, Conr et Chambellan de Mgr le Duc.

Venerables et discrettes personnes Mre Jean Henrion Chanoine de Chalon payx pour l'amortissement de 8 lt de rente pour la fondation et dotation d'une chapelle en lad. Eglize la somme de sept vingt dix Livres au Mois d'Octobre 1472.

Le Cheual de Mgr les Protonotaires de Chalon fut pris et vendu pour certaines desobeissances par lui faites Sur certain commandement à lui fait de non executer certain mandement apostolique lequel Cheual fut crié et vendu à homl homme et Sage Mre Guy de Loisy Lieutenant en Loix Con de Mgr le Duc.

Mgr Pierre Sgr de Gouex Chancelier de Bourg ne et dame Mathie de Rye sa femme firent leur her universel Mre Jean de Gouex leur fils aîné de toutes leurs terres et Sgries cens et redeuances qu'ils auroient en Bourg ne au pays de leur trépas.

Claude Dublé Escuier Sgr de Cormatin Capitaine des places de Lourdon et Bastenans pour Mgr le Duc par ses lettres données à ces lieu le 2. Juin 1472.

Nobles hommes Jean de Moisy Escuier Sgr de Mons lez Sagy vendi à Mgr le Duc la moitié des moulins et batoir dud. Sagy apartenant par indivis avec l'autre moitié de Mgr le Duc moyennant 200 fr.

Enguerrand de Maldes ppre substitut de Mre gnal de Mgr le Duc à Chalon.

Les Bailly de Maçon voulu tenir ses jours generaux à Chalon.

1473. 1474.

Au Compte dud. de Malain pour l'année finie les Feries Septemb. 1474.

Fol 31 Mre Guerard Laisneau Chanoine de l'Eglize Cathe d'Autun Sr Vincent de Chalon, Claire femme de Jean Michel de Mus de Sceuz et hers de feu Antoine Laisneau jadis leur frere enfans de feu Jean Laisneau jadis leur Pere. Michel le Gruez.

Mre Pierre Guyon prestre Curé de Charny sur Saône fut condamné en 10 fr. d'amende pour avoir fait certaine monition nonobstant la defference à lui faite.

Venerable et discrette personne Mre Jean Lamoureux prestre Curial de l'Eglize Collegiale de St Vincent de Chalon paya 100 lt pour l'amortissement de 40 lt de rente et a donné pour la fondation d'une Chapelle et messe Quotidienne perpetuelle.

Noble Sgr Mre Jean Sgr de Rupt de Neublans et Prateraru Chlr Con et Chambellan de Mgr le Duc de Bourg ne Son Bailly et Mre des Eaux de Chalon, fils, her et ayant cause de feu noble et puissant Sgr Mre Pierre Sgr de Gouex jadis Chlr et Chancelier de Bourg ne Jean de Saubriz Escuier Sgr de Donose pr Special dud. Mre Jean de Rupt aussi Sgr d'Autricourt.

Venerable et discrette personne Mre Nicolas Dantis Con de Mgr le Duc jadis Secretaires de feu Mgr le Duc des Guiennes auoit de gages en lad. qualité de Con Six vingt un franc pour la valeur de Six vingt Sols Parisis ou 18 Deniers gros monnoye de Flandres, Les Sols vaillant à lad. Monoye Six vingt un franc. S'étant retiré à resfuge vers Mgr le Duc après la mort dud. Mgr de Guiennes, ayant obtenu contraint de quitter tous Ses benefices en France. Par Lettres données à Sherouille le 6 Decembre 1473.

Phlbt de Rayne Escuier fils de feu Phlbt de Rayne aussi Escuier Chatelain de St Laurent par Lettres du 16 May 1474.

Homl homme et Sage Mre Jean Gros premier Secretaire et Audiencier de Mgr le Duc jouissoit de la moitié du Revenu des Sce Marques du Bailliage de Chalon. Phlbte veuve de Mre Jean Gros en Son vivant Con et Mre des Comptes auoit procuration dud. Mr

Jean Gros Secretaire pour recevoir led. Revenu.

George Sgr de Chateauvieux et de Vregon en Savoye, fils et hoir de feu Mre amé de Chateauvieux auoit vne rente en fief de 60 l. chacun an rachetable de 1000 fr. dont il deuoit acquerir terre pour la tenir en fief de Mgr le Duc. fut payé de lad. Somme de 1000 l. le 2. oct. 1470. suivant les Lettres de Mgr le duc.

M. Jean Dolis Lieut. de Mgr le Bailly en absence d'honorable homme et Sage Me Jean Clemenson Lieut. gnal dud. Bailly estant lors assistant au Parlement de Dole.

Le Parlement de St Laurent fut tenu au Mois de Decemb. 1474.

1474. 1475.

Au Compte dud. Barry de Malain pour vne année finie le Dernier Decembre 1475.

L'ordre des chapitres et articles de ce Compte fut changé par ordre de Mgrs des Comptes à cause de la confusion qui estoit aux precedens, des Domaines meubles et immeubles estans meslés.

Jean de Damas Chr Sgr de Marcilly en Bauge et de Vendenesse à George Sgr de Chatelluz fit vingt livres de Cense ou rente sur led. terre de Marcilly au Bauge d'autant pour les prins de 1000 l. dont led. de Chatelluz deuoit reprendre de fief de Mgr le Duc.

Dame vve de la Rochette veuue de feu nobles homme et Sage Me Etienne de Gouz en son viuant Con. et Me des req. de l'ord. de l'hostel de Mgr le Duc, et Son procur fiscal au Bauge de Chalon, Tutrice consuetudinaire et legitime administratrice de leurs Corps et biens de Pam. led. feu Sr et Jacquette de Gouz ses filles en elle procreés du Corps de feu Me Etienne, qui mourut le 6. nov. 1475. suivant la Certification d'honorables et discrettes personnes Me Jean Dupin Sr et Recteur de l'Eglise Parochiale de St Vincent de Chalon.

Par Lettres patentes du 10e Janvier 1472. Mgr le Duc fit don à Charles de Tarbes Escuier natif du Comté de Bourg vne pension de cent Ducats d'or pour jour &c.

Par Lettres patentes datées à Arras le 2e Juin 1472. Mgr le Duc fit don de 300 fr. pour vne fois à Claude Dublé Escuier Sgr de Durmatin Capitaine des places de Lourdon et Boutauant, en consideration de plusieurs Missions et grands frais qu'il a conuenu supporter en mettant led. places de Lourdon et Boutauant en l'obeissance de mond. Sgr.

Plusieurs nobles assignés par Mgr Les Presidens et gens du Conseil de Mgr le Duc, pour voir declarer leurs terres, rentes &c. auoient commises et confisquées pour non auoir obéi, ni estre venu en armes pour Servir mond. Sgr en ses armées.

1475. 1476.

Au Compte dud. de Malain pour l'année finie 1476. les Derniers de Septembres.

Fol. 46. R. Loys de Thesut bourgeois de Chalon achepta vne Maison à Chalon en la rue des Changes. La moitié de Guillemette veuue de Pierre Perrousse le prix de 676. fr. et l'autre moitié de Jeannette fille de feu Josseph Sale, et de Denise Jeanne son mari les prix de 677 fr. paya les Lods à raison des 12e pour livre. Et ces Second achat led. de Thesut ne paya aucun Lod, d'autant que Lod. Jeannette lui fit Donation des d. 677 fr.

Noble homme et Sage Me Jean Simon de Louvans institué par Mgr le Duc Son aduocat au Bauge de Chalon par Lettres datées à Namur les 28 e nov. 1476. par le Decez du feu noble homme et Sage Me Etienne de Gouz eut ses gages de 40 fr.

Noble et puissant Sgr Me Guill. Rolin chr Sgr de Aymeries et Vaspoisse institué chancelier de Bourg pour Mgr le Duc par Ses Lettres données à Bruxelles le 12. May, 1471.

Mourut le 19. Mars ancien Pâques 1476. V. Phos de Commines Liure 5. Ch. 17.

Mgr le Duc commande estre mis des gardes sur les ports des Riuieres de Saone, de Doux, de la Dheune, de la Grosne de la Guye et auel de Dauge de Chalon, aues deffenses, que nul ne fut si osé ni si hardi de passer nuls gendarmes venant de l'armée de Monsd. Sgr lors estans à Granson, lesquels gens d'armes pour l'octasion de la Nocture, qui lors nouuellement en la ville des brandons an de ce pnt Compte fut faite par les desemparres l'armee et abandonnans mond. Sgr.

Mandement de Mgr le Duc par lequel il estoit ordonné que les Nobles tenans fiefs seruiens empresmés et leurs biens saisis sans dissimulation pour ne s'estre trouues auec gentes de Mgr le Duc. Les noms des Rebellans furent portés à la Recepueur, où estoit mond. Sgr le Duc.

Salins fut attaqué par le Duc Regnier et les Allemans.

La Garnison de Langres fit des courses jusqu'aux fauxbourgs de Dijon les jour St Nicolas 6e Decembre.

Nomb hommes et Sage Mre Estienne de Baulmont, Aduentier en Loxe et en Decan, Pnr de Mgr le Duc.

Assemblée des Nobles du pays en retraun de leurs Dauges pour aller à l'assemblée des Etats lors estans à Dijon, pour fre la response à Mre les françois, qui lors y estoient, lesquels demandoient l'obeissance du pays de Bourg. me pour le Roi.

Assemblée de tous les nobles du pays de Bourgogne conuoquée par Mgr de Baudeuille et autres estans à Chalon pour conclure et aduiser ensemble sur le fait et gouuernemt du pays, Duche et Comté de Bourg. me et fre la response à Mgr de Craon, Gouuerneur de Champagne et autres Sgrs, qui demandoient l'obeissance de par le Roy.

au mois de Januier 1476. Il fut fait un traité par les Etats auec Mre de Craon et pour se mettre à l'obeiss. ce du Roi aux conditions y contenues du 19. Januier 1476.

Mgr Le Président de Bourg. me nomb homme et Sage Mre Nicolas Bouesseau Con. er de Mgr le Duc et Mre de ses Comptes à Dijon fut mis auec auel. Pond Sgrs des Comptes à Dole en l'assemblée qui s'y fit le 6. el Januier 1476. requerir l'obeissance dud. Comté de par le Roi.

1476. 1477.

Au Compte

dud. Guiry de Malain Receu Domaines de Dauge de Chalon pour l'année finie le dernier Septembre 1477.

Transcrit des Titres de la Donation des Cimetieres des Juifs de Chalon faite par le Duc Eudes à Hugues de Cormaboeuf Bourgeois de Chalon du Mois de Nouembre 1222. par lequel apert que les Cimetieres appartenoient à Mgr le Duc et non à l'Euesque de Chalon, lequel Cimetiere led. de Cormaboeuf ni ses successeurs ne pouuoit mettre hors de ses mains, ni de ses hoirs (successeurs) sans le Consentement dud. Duc, et de ses successeurs.

Oudart Donfeaul Orfeures Nomt à Chalon. V. cy deuant.

Nobles Sgrs Mre Simon Bouton chlr Sgr de Say et de Courberon institué par le Roi Dauge et Mre des foires de Chalon par Lettres données à Tours le 29. Auril 1477. que pareauant tenoit Mre Jean Sgr de Gouez fils de Rupi. fit les Sermens és mains de Mre Chlr de Corberg chlr Sgr de Baudeuille Maitre de Bourg. me auec gages sur les fr. par an en qualité de Dauge, et du 66. ou Mre des foires.

Nobles hommes et Sages Mre Jean Simon de Louhans notaire par le Roi Son Procureur fiscal au Dauge de Chalon par Lettres données à Tours le 26. Mars 1477.

Le Parlemt fut St Laurens l'etim au Mois de Decemb. 1476. fol. 58.

Les officiers du Roi firent rompre les armes de feu Mgr le Duc estans à l'entrée de l'auditoire du costé deuers les Chateles et Duues sous estans és cheminées en la Demeurance d'Enbaus dud. auditoire, et furent aussi racles les Escriptons dud. Duc estans és Seneschee.

par ord.ce de Mr. Jean de Mechemens Lieut.l gnal de Mgr les Bailly, et Mr. des Loyes de Chalon. Les carrés St. Andrés, qui estoient sur le toit dud. auditoire furent ostés, et fut mis des croix droites. Jouraines herault du Roi planta à quatre portes de Chalon quatre bannieres armoyés aux armes du Roi en signes de prinse de la possession d'icelle ville par le Roi notre Sgr. Audan Bonfont ordre d'demourant à Chalon fut deux Seels aux causes, l'un pour le Duché, l'autre pour la Chan.ie armoyés aux armes du Roi par ord.ce des Commiss.res du Roi estans à Chalon au Mois de Mars 1476.

Marques et contremarques de fer aux armes du Roi pour marquer les les Boisseaux et mesures à Moineau blot. autres quatre bannieres mises aux quatre portes dud. Chalon, outre celles, qui auoient esté déja mises.

Salomon de Malbec imageur deud. à Chalon fut les armes du Roi en bois, la couronne dessus, qui furent mises en la chaize de la Cour du Siege dud. Duché, lesquelles armes furent dorés et azurés. Plus en furent faites plusieurs autres, que deux ou trois tenoient, qui furent peintes d'or et d'azur, et placés en divers lieu dud. auditoires et Contoires de la Chan.ie et chatellenie, et offices des vaux.

Le Tableau de la Nature du Prince d'orange fut mis en apres deuant l'auditoire, et fut la Chaire dud. auditoire paree d'angee.

Loinson d'acier fait par led. Audan Bonfont pour marquer aux armes du Roi les Mesures tant à vendre vin, huille Sel et aussi les Escuelles des Muguiers et Bichenieres.

Les officiers du Roi à Maçon voulurent exercer la justice à Chalon Le Duché d'icelui contre les privileges et ord.ce du Roi Sur ce fait. Appellation fut interjettée par le Lieut. du Roi à Chalon de la. Entreprise d'exploictations par les officiers dud. Maçon.

Hom.e homme Laurent Blanchard Clerc des Comptes du Roi à Dijon tenoit le Comptes de la mairie Depense de la. chambre, recette ord.re du Comptable. Soit notté qu'il y a presqu'en tous les Comptes pareil article au Surplus grandes Sommes.

Mr. Robert Nicolas Clerc Secretaire de Mgr de Craon.

Garnison d'vne vacome valeur 500 fr. que Lieut. archers de la garnison de Calais auoit esté querir à Chalon vers le Comptable.

Nobles homme Jean Marguery Escuier preuost des Maréaux fit Coupper la teste en Justice quelques part.ies à Chalon, et entre autres Jean Simon fils de feu Mr. Jean Simon de Chalon eut la teste Coupée.

Mre. hugues de Rochefort chr. Sgr d'Ally Cre. et Chambellan du Roi mis en garnison à Chalon par Mgr le Comte de Lugny Sgr de Craon Lieutenant et gouverneur gnal des Duché et Comté de Bourg.ne Macomois et Charollois.

Hom.e homme Enguerrand de Mondo Lieut. dud. Jean de Marguery preuost des Marechaux.

Mre. Robert de Baraye Seneschal d'Agenois et Bazas d'Vice Lieut. de Mgr de Craon Capitaine estans en garnison aud. Chalon.

Mr. Laurens de la Roue clerc des Ord.ces publiques à Chalon commis par la Cour du Duché dud. Chalon à tenir le compte des fruits et reuenus des deux, qui tiennent le parti contraire au Roi.

1477. 1478.

Au Compte de Jacques Lucas d'Orleans du domaine du Duché de Chalon pour vne année finie la Dernier de Septembre 1478. institué aud. office par Lettres patentes du Roi données à Arras le 15.e Septembre 1477. au lieu de Guery de Malain, qui en fut destitué.

Les Receueurs ne rendent point Compte du reuenu des Chatellenies de Verdun et Frontenard, d'autant qu'elles estoient occupées par les Ennemis du Roi.

Les Lieus des amendes de la police de Chalon appartient au Roi, et les deux auec bien aux Echeuins de led. ville.

Mre. Jean Sgr de Roux Vic de Rupt en Barrois Bailly de Chalon tenoit parti contraire au Roi.

Fol. 46: Nobles et prudes Sgr Mgr Jean de Baudricourt Con.er et Chambellan du Roi Mr Bailly et Mr des foires de Chalon pour lettres patentes données à Malan, (Moulon) le 19. octobre 1477: au lieu de Mre Renaut Doulon, lequel pour aucunes causes en fut deschargé par le Roi, fut les sermens et mains de Mr Jean Taquelin Lieutenant de Bourg.no les 20.t decembre 1477:

Garnison Etablies à Seurre pour le Roi.

Garnison de Tournus Commandés par Mr de Molans.

Corquilleray Sieur des Maçons de France.

1478. 1479.

Au Compte dud.t Lucas pour l'année finie le dernier de Septembre 1479.

Mgr les gouverneur de Bourg.no donna à Mgr de Bresse sur la portion de Mgr de Verdun appartenant au Sgr de la Guiche, et ses biens y estans confisqués au Roi les 15. Juillet 1479. à cause qu'il tenoit parti contraire.

Jean Le noble magnere Capitaine de Chalon.

Le Roi donna à Guiry de Malain Receveur du Domaine de Chalon le dict heri et ayans cause deux places de Molin estans sur la Riviere de Saone al l'endroit du grand et vieil Pont de Chalon à la partie Ouest S.t Laurens pour y mettre deux molins, en payant chacun an 100 S pour le tout par Lettres données à Arras le 15. Sept. 1477: depuis nonobstant ledt Don ledt places furent appretiés et delivrés à Jean Rigolet pour 12 fr. par an, et depuis la reunion de heri dud.t Guiry de Malain obtindrent la joüiss.ce desd.t places par jugement de Mgr le gouverneur de Bourg.no pour 19 ans, après lesquels le Roi en pourra disposer.

Thomas Renard Contrerolleur en lieu d'amasser pour avoir frotté un fol de vif argent.

1479. 1480.

Au Compte dud.t Lucas pour l'année finie le dernier Septembre 1480:

Par traité fait entre le Duc Robert et les Doyen et Chapitre de l'eglise S.t Vincent de Chalon du Mois de Janvier 1290. La reunion des grandes Loges de Chalon hors la Cité appartient aud.t Duc.

Pierre de Malain de S.t Bergoux fut condamné par le dict.t Bailly de Chalon en cinq amendes par ce pour avoir executé un Mandement du parlement de Paris, sans l'avoir auparavant publié aud.t Bailly ou à son Lieutenant.

Fol. 42. Transport de Titres par lequel le Commandeur du temple de Chalon a reçeu chacun an en la recette d'Aux domaine 26.tt 13.s 4.d pour quarante deux florins vin gros.

Le dict Titres de Hugues Duc de Bourg.no de l'an 1281. porte qu'il donna fratribus militiæ templi 40.tt Dijonnoises chacun an perpetuellement sur les foires de Chalon ont estoient de S.t Barthelemi apostre, le quel dud.t Seigneur donna, veut mandement que lad.t Somme soit payée, et d.s payer les dispose, Briant le Sage et Alexandre par la grace de Dieu Evesques de Chalon et ceux qui viendront après eux de la contrariodre et les Successeurs par excommunication au payeur de lad.t Somme renoncent à l'epitre Dieu Briant de Moyemant qui les dt freres qui confessent avoir reçu cette ou rellent 40.tt Dijonnoise Domaine aux Duc 40.tt Dijonnoises Devenu en la ville de Vallejo, que Huguette de Cuiry la Cousine aussi dond.t freres pour terminer un procez qui estoit entre eux à cause d'un Verger Jon Mary Leur avoit donné dict Lieu Vuilley prochez Agilly.

1480. 1481.

Au Compte dud.t Lucas pour l'année finie le dernier Septembre 1481:

Noble homme Jean d'Amboise Mediateur de la Chastellenie de S.t Laurent.

Fol. 46. Noble et puissᵗ Sgr Mgr Jean de Baudricourt Bon.ᵉ de Chambellan du Roi, Bn Bailly et Mr des Foires de Chalon pour lettres patentes données à Malain, (Meulan) le 19. octobre 1477: au lieu de Mre Renaut Boulon, lequel pour aucune cause en fut déchargé par le Roi fit le serment ès mains de Mr Jean Jaquelin Président de Dourg.ᵐᵉ le 10ᵉ Decembre 1477.

Garnison établie à Seurre pour le Roi.

Garnison de Tournus Commandée par Mr de Miolans.

Corquilleray Lieut.ᵗ des Maréch.ᵃ de France.

1478. 1479.

Au Compte dud.ᵗ Lucas pour l'année finie le dernier de Septembre 1479.

Mgr les gouverneur de Dourg.ᵐᵉ donna à Mgr de Dreffiers la portion de Gry de Verdun appartenant au Sgr de la Cueille, et ses biens y estans confisqués au Roi le 16. Juillet 1479: à cause qu'il tenoit parti contraire.

Jean Le noble magnieu Capitaine de Chalon.

Le Roi donna à Guiry de Malain Recueur du Domaines de Chalon le dellez hoir et ayans cause deux places de Molin estans sur la Riviere de Saone à l'endroit du grand canal du pont de Chalon à la partie Ouest de St Laurens pour y mettre deux molins, en payant chacun an 100ˢ Tournois par Lettres données à Amas le 15. Sept. 1477: depuis nonobstant ledt don les dtes places furent appretiés et delivrés à Jean Rigoles pour 12 fr. par an, et depuis la reunies et hoir dud.t Guiry de Malain obtindrent la jouissᵉ ces dtes places par jugement de Mgr le gouverneur de Dourg.ᵐᵉ pour 19 ans, après lequel le Roi en pourvoit d'office.

Thomas Renard Conducteur en Bᵍᵉ d'amande pour avoir fraudé un Sol de six argent.

1479. 1480.

Au Compte dud.ᵗ Lucas pour l'année finie le dernier Septembre 1480.

Sur traité fait entre les Sieurs Roben et Les Doyen et Chapitre de l'Eglise de St Vincent de Chalon du Mois de Janvier 1290. Le revenu des grandes Loges de Chalon hors la Cité appartient aud.t Sieur.

Pierre de Malain de St Bergeaux fut condamné par le Lieut.ᵗ du Bailly de Chalon en vingt amandes par.ᵗˢ pour avoir executé un Mandement du parlement de Paris, sans l'avoir auparavant porté aud.t Bailly ou à son Lieutenant.

Fol. 52. Transfert du Tetre par lequel le Commandeur du temple de Chalon a Droit de recevoir chacun an en la recette dud.t Domaines 26ˡᵗ 13ˢ 4ᵈ pour quarante deux florins vn gros.

Les Chre de Hugues Duc de Bourg.ᵐᵉ de l'An 1851 portoit qu'il donnoit fratribus militia templi 40ˡᵗ Dijonnoise chacun an appartenant sur les fours de Chalon ent étaues de St Barthelemi c-postre le au Mess.ᵉ Freres ne Seroient tenuds, vous nean moins que lad.t Somme soit payée et dt payer les despens, Briant le Pape et Alexandre pour la grace de Dieu Lutaquer de Chalon et aux qui viendront après eux de la contrariété et les Successeurs par Excommunication au payem.ᵗ de lad.t Somme renoncent à l'epitre Dieu Briant &c. Moyennant quoi les dts freres qui confessent avoir reçu cette ou recellent 50ˡᵗ Dijonnoise diminuin aud.t Duc 50ˡᵗ Dijonnoise de revenu en la ville de Bellejo, que Huguette de Guiry sa Cousine avoit donné aux dts freres pour terminer vn procez qui estoit entre eux à cause de Mr André Son Mary Leur avoit donné d'ud.t Lieu Vuilley prochez Agilly.

1480. 1481.

Au Compte dud.ᵗ Lucas pour l'année finie le dernier Septembre 1481.

Noble homme Jean d'Ambroise Mediateur de la Chatellenie de St Laurens.

Le Roi donna le Revenu de Dravecon à Claude de Dravecon Sgr de Sagogne. Le Roi donna le revenu du Tabellionage de Sagey à Jean de Saubier Escuier Sgr de St Denost. Saubier Escuier Sgr de St Glouvin Bailly de Melun.

Mre Phin de Jauly Prestre de l'Eglize Cathedralle de St Vincens de Chalon.

Noble Sgr Hugues de Villeluno Sgr de Monbardon Bnre et Chambellan du Roi Bailly et Mre des Foires de Chalon par resignation dud. Sgr de Baudricourt gouverneur de Bourg. Confirmé par Lettres de Mgr de Maillezais Lieut. du Roi du premier avril 1480.

François de Berrieres Sgr de Saffres Escuier d'Escurie du Roi eut don du Revenu des Tabellionages du Dcagé de Chalon.

L'Escu d'or valloit 33s. 4d. Grenier à Sel à Montagu.

1481. 1482.

Au Compte dud. Lucas pour l'année finie le Dernier Septembres 1482.

Le Roi donna 200 fr. de revenu chacun an aux Abbés et Religieuses de St Claude sur le revenu de la Chatellenie de Chalon.

Le Receveur de Maseon rendoit Comptes autre fois du Revenu d'Alizay et Pont de Chaumont.

Noble homme Phin de Marmilles Escuier Sgr d'Vcelles.

R. Pere en Dieu Mre André de Souper Evesque de Chalon.

Jaques d'Ally Escuier avoit mil livres de pension.

1482. 1483.

Au Compte dud. Lucas pour l'année finie le Dernier de Septembres 1483.

Led. Compte fut mis en audition par led. Mre Nicolas Baneseau et Jaques Gatenau Clercs extraord.res qui fait voir, que les Clercs extraord.res ne Laissoient pas d'estre employés aussi bien que les Clercs ord.res en Auditeurs ord.res et extraordinaires.

Led. Gasteneau avoit 50l. d'gagez par an.

Guion Bourbon Commis à lad. Recette de Germoles et Montagu.

La Charriere sur la riviere de Saone à Chalon mesure amodiée par ce que le pont fut refait.

Jacques de Villeluno Bailly de Chalon eut en don du Roi le revenu de la Chatellenie de St Laurent.

Fol. 44. Pierre Cuisin alias Galoche fourrier à Chalon.

Noble et Religieuse personne Frere Milles de St Ligier chevr de Rodes de l'ordre de St Jean de Jerusalem fut condamné en 40 l. d'amande pour avoir battu Andrei Sergent Sergent royal.

1483. 1484.

Au Compte dud. Lucas pour l'année finie le Dernier Sept. 1484.

Les Hoirs de Seigneur à raison de 20 d'pour Livre des Maisons, qui sont hors la Closon de la Cité et Bourgs d'icelle sur eulx, qui sont dans lad. Cité sparles et Chretienté.

Jaque Blandin d'Auxe ayant été condamné en 20 fr. d'amande voulut faire cession d'biens pour n'avoir pour la payer. Mais il fut débouté d'sa Requte et condamné à estre fustigé en la prison. Jaques Blandin. Fol. 77. V. Le Bailly de Chalon ayant de son authorité mis hors des prisons Phin le long detenu pour une amande de 60 l. il fut ordonné par Mgrs des Comptes aud. Receveur de retenir par ville Phin sur ses gages. Bailly et Mre des Foires.

Andrei Bugeaud condamné en une amande de 100 s. Sur ce qu'il a Marceaul Lez Chalon qui en son lieu de franchise. on ne le put jamais apprehender hors lad. franchise, tellement qu'il ne paya pas lad. amande.

Le Roi Charles huictiesme donna à Mgr de Bresse la revenue de Segey au Mois de Juin 1484.

Fol. 66. Nicolas le Pinsonnier Cotassonnier demeurant à Chalon.

1484. 1485.

Au Compte dud. Lucas pour l'année finie le Dernier Septembre 1486.

Les gages de Noble Sgr Hugues de Villeluisne Escuier Sgr de Marbardon Con.er et Chambellan du Roi Son Bailly et Mre des foires de Chalon furent augmentés de 60lt qui font 150lt comme Bailly, et des 90lt comme Mre des foires, qui estoient auparavant de 60lt qui font 150lt Et est apostillé au marge de l'article des gages dud. Bailly, que les dt gages sont passés, non obstant ce qui auroit esté ordonné aud. Receveur au Compte precedent des retenues 60lt sur lesd. gages, attendu que led. Receveur n'auroit pu executer l'ord.ce de la Chambre, d'autant que led. Bailly estoit homme de guerre.

Mgr de Daubeuille Maal de Bourg ne auroit 8000lt de pension du Roi.

1485. 1486.

Au Compte de Hugues Gilbert pour l'année finie les Dernier de Septembre 1486.

Lettres de provision dud. Gilbert donnés à Bourges les 12. Oct. 1486. par la resignation dud. Lucas.

Aubriot Gastenaut ppr. au Parlemt de Dijon.

fol. 70. V.o Me Jacques Gastenaut clerc de la Chambres des Comptes à Dijon fut envoyé de par lad. Chambres au Mois de Mars 1484 et 1485. vers le Roi, Mgr le Chancelier, Mgr le gouverneur de Bourg ne Mre des finances et genal de Bourg ne pour porter lettres closes de par lesd. Sgrs de lad. chambres, et pour leur dire et bouche que avoient mis à execution contre tous les Donataires du Domaine les lettres d'revocation de choses alienés dud. Domaine, excepté contre Mgr de Dreux, Mgr de Chateauguion, Mgr le Maal de Bourg ne le Sgr de Gouny et Mre de Blandy de Saulny, affin de Sçavoir d'eux et de la executer contre lesd. Lettres de revocation de dons de Sond. Domaine contre lesd. Sgrs

Le Revenu des foires de Chalon fut de beaucoup diminué à cause

que le Roy avoit transferé les foires de Lyon à Bourges.

Les hacnés de Guilombrey entre Saones Voient chacun an Sesé Bichots avoines au Chatelain de St Laurens pour droit de garde. Furent moderés à cinq par Mre des Comptes durant cinq ans à cause de leurs mesures, et que led. bichots Soroient mesurés à la mesure ancienne.

1486. 1487.

Au Compte dud. Gilbert Receveur de Dijon de Chalon pour l'année 1487.

Noble homme Jean Salemon Escuier hacnier de Chalon

Antoine de Daisey Sgr et Chambellan du Roi Bailly de Dijon.

Informacon faites par Jacque Groan ppr. du Roi à Chalon pour montrer que la haute justice de Morgie appartient au Roi.

1487. 1488.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie le Dernier Sept. 1488.

Noble homme et Sage Me Jean Simon de Louans Licentié en loix Con.er du Roi, et Son auocat fiscal au baillage de Chalon 40lt de gages.

Michel, Antoine, et Jacque Groas freres Enfans et heirs de feu Jacque Groas leur pere vivant ppr. du Roi à Chalon.

Me Jean le Bourguignon institué ppr. du Roi au Dcage de Chalon au lieu dud. Groas par lettres donnés à Paris le 16. Jan.er 1487. par lesquelles le Roi confirme celle que Mgr le Chancelier auoit donnés aud. le Bourguignon, combien que led. gages dud. office excedent 25lt Et que Sa voit que les Chanceliers confirment par leurs pouvoir à quelques offices. Il auoit 40lt de gages.

1488. 1489.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie le Dernier Septembre 1489.

Dame Jeanne de Malain jadis dame de Pailly.

Nobles hommes et Sage Me Etienne Chabot Licentié en

Lre Con.r du Roi et Bailly de Mgr l'Evesque de Chalon Semoir 65 lt pour les lods de l'acquisition par lui faite de Stre de St Lupien Escuier Sgr de Reilly et de Gergy en partie, de Dam.lle Isabel de Pouxes sa femme d'un mex, ensemble les Maisons assises en la cité de Chalon en la grand'rue, et en la rue Ted Bonfaux nommée et apellée la maison de l'enseigne de la fleur de Lys, laquelle lui furent remis.

Enquerrand de Mauld Lieut.t du grand Preuot de Mgr les Maçons de France. Information faite contre Charles du Tertre Concernant la justice et Seruice du Roy et de Solotieres. au compte Suivant fol.o 70.

Mre les Bailly de Chalon saisit la demeurance en une tour quarré estant au plus pres du Chatelet dud. Chalon. appartenant au Roi.

Enquerrant de Maulde huissier des Parlemens de Bourg.ne

Hommes et Sage Mre Jacque Boudran Con.er ord.re du Roi es Cours de parlemens de Bourg.ne Il fut tenu une journée à Mascon par dd. Mgr les gouverneur pour le fait de la verie d'Autun.

1489. 1490.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie 1490.

Soages faits pour l'auditoire de St Laurent et les armes du Roi y mises par Perrenet angeot mise aux auditoires.

Le Roi accorda à Mgr de Gergy qlle franchem.t et quittement de tous droits fl. monoie en Prouvence et Languedoc telle quantité de bled et de fer que bon lui Semblera prendant un an par lettres donnée à Amboise le 7. Sept. 1489.

Maison achetée au Bourg de St Laurent pour fol. l'auditoire pour tenir la Cour de la Chatellenie dud. St Laurent.

1490. 1491.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie 1491.

R. l. en deu Mre Denoist de Montferrant Evesque de Lozanne de Sirieux et Gergy fut eandonné en 200 lt d'amande par feu Mre Jean de Nechemen Lieut.t au Bailly et Chan.cie de Chalon le 19. Jan.er

1492. En un proces que led. Evesque avoit contre nobles Dames Jeanne de Genost Dame de Lux.

Privileges obtenu du Roi par les bâans de Ducey d'estre exempts d'esplaider par dd. Ducey préjudiciable au Roi.

Mre Michel Belliebon Licentié en loix Con.er du Roi et Lieutenant gnal de Mgr le Bailly de Chalon par la mort dud. Nechemen.

Nobles Sgr Mre hugues de Villeluine chev Sgr de Monbardon de Nouvelle et de Lousol, Con.er Chambellan du Roi Son Bailly et Mre des foires de Chalon.

Nobles hommes Claude Deschamps et Oudot Guillot Sgrs de Salmaise Martin en Dresse. les bâans dud. Lieu furent mediés des redevances qu'ils devoient au Roi.

1491. 1492.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie le dernier de Septemb. 1492.

Mre Jean Simon Sgr de Bordey Licentié en Loix, Con.er du Roi, Lieut.t gnal de Mgr le gouverneur de la Chan.rie du Duché de Bourg.ne aux Siéges de Chalon et St Laurent.

fol. 67. Sur la partie concernant la Somme de 60 lt deue à Noble Sgr Mre Jean Sgr de Rupt (de Pouxes) chr maguerre Bailly de Chalon dd. laquelle Somme il recevoit à cause de la Sgrie de Sauverny. Il est dit au Marge de l'article, que veuë les ord.ces du Roi par les quelles il est deffendu de passer aucunes semblables parties quelques Lettres que l'on ait de lui et mandement, si dans les dittes lettres il n'estoit dit, nonobstant que l'original de la rente ne vaille autant. Tellement que ces mots n'estoient dans les dittes obtenus par led. de Rupt, la dd. Somme fut rayée.

Mre Jean de Damas Sgr de Marolly avoit 200 lt de pension du Roi. Mgr l'Evesque de Chalon 600 lt de pension du Roi.

1492. 1493.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie le dernier Septembre, 1493.

Fol. 88. Il est rapporté qu'il fut permis et donné puissance aux Bourgeois et Echevins de Chalon de faire ord.ces sur le fait de toute Metiers et Marchandises, dont l'on use, sont et seront exercés dans lad. ville de Chalon, et és fauxbourgs et appartenances d'icelle, à l'exception, déliberation et declaration des Baillis et gens du Conseil, qui lad. ord.ces auront et declareront une fois pour toutes toutes et quantes fois qu'il plaira à nre Sgr le Duc, qui leur octroya lad. licences et lad. ord.ces ainsi faites, ensemble les explications et commandemens pertinens pour l'entretenir, lesd. Echevins pour eux et leurs Commis sur un chacun et pour chacune fois qu'il sera trouvé mesprenant et mesuser contre lad. ord.ce pourront aussi et loisir les amendes telles qu'elles sont pour ce ausses et ordonnés par lesd. Baillis et gens du Conseil, et prendre et appliquer comme forfait ce en quoi ils seront trouvés faisans contre lesd. ord.ces pour convertir les trois au profit du Roi, et les deux tiers au profit de la ville et non ailleurs, sinon que les gens, qui sera trouvé de non esploit pour et de la loy qui devra estre ou sera ordonné, sera donné, le Juge et Bailes sparties apartenant au Roi sera receu par le Receveur de Chalon. Et a été noté que lad. permission de fol. ord.ce en recollement en la Liasse du pnt Compte.

M.re Balanquier Constantes Chés Chatelain de Cormolo.

Jugue Daichet pr.d du Roi au Duché de Chalon par la resignation de M.e Jean le Bourguignon fut pourveu par M.gr le Gouverneur et Bailly Duc.q par Lettres donnés à Lons-le-Saunier le 18 Février 1492 et depuis par le Roi par Lettres donnés à Paris le 28. Janvier 1492.

M.gr L'Evesque de Chalon avoit 600 lt. de pension chacun an du Roi.

M.e Jean Rolin Abbé de St Martin d'Autun 200 fr. de pension.

Le Bailly de Chalon 200 fr. de pension.

M.re Jean Sgr de Rupt et Devant Bailly de Chalon 150 lt. de pension.

M.re Jean Damas Sgr de Marcilly 150 lt. aussi de pension.

M.grs des Comptes envoyerent M.e Jaques Gastineau Clerc desdits Comptes à Chalon et Macon pour fol. avancer les fourniture pour

l'armée du Roi estant au Comté de Bourg.e par les Comm.res à ce faire lors pris lad. fourniture.

Fortification faites à Chalon nouvellement aux Chatelet et Muraille y joignant depuis la porte du Bailly jusqu'à la tour du coin du Bailly.

M.e Jean Simon Sgr de Pouhy Con.er et Procureur du Roi au Duché de Chalon Lieut.t de M.gr le Prince de Bourg.e és Duchés de Chalon, Auton Charollois et Montcenis.

M.re Jean Damas Sgr de Marcilly Receveur Ordinaire de la prevosté de Bucy.

R. Leon Dieu M.gr L'Evesque de Langres Pair de France Lieutenant gnal pour le Roi en ses pays de Bourg.e ayant Commission mandement de cette Chere Cousines Son valet pour plusieurs Services rendus au Roi sur lesd. Gilbert Comptable fut rayé par M.grs des Comptes fol. 108.

Les vieux et nouveaux Chasteaux appartenans au Roi furent prochez par force et violence par les gens de guerre de M.gr le Prince estant en garnison à Chalon.

Jean Salmon Escuier Sgr de la motte des barres.

Fol. 108 B. homm.e en Justice M.e Antoine de Loiges Licentie en Loix Con.er du Roi pour Sa personne d'avoir veu et rapporté au bureau de la Chambre des Comptes les pieces et pendans par lui mis entre les pr.s du Roi et les bans et Citoyens de la ville de Chalon au fait de touchant et que lesd. bans voulsissent dire et maintenir que par privileges ils pouvoient acquerir rente en fief et les tenir en possession sans encourir aucune peine ne en payer finances. Lesd. Sgrs des Comptes taxerent aud. M.e Antoine 100 l.t par leur Mandement du 12.e Juin 1493.

Girard de Molesme amodiateur de la Chatellenie de Chalon.

1493. 1494.

Au Compte dud. Gilbert pour l'année finie le Dernier de Septembre 1494.

M.e Jean de la Forest Licentié en Loix Lieut.t gnal de M.gr le Bailly de Chalon.

à Mre Gerard de Langon chlr Sgr de Cevry auquel 1200 fr. de pension

Notre homme Me Nicolas Bonesseau Con.er du Roi Lr Prosme des Comptes dud. Sgr à Dijon fut à la Marche en Artois et à Lyon a pour affaires secrettes pour le Service du Roi et par son commandemt

Iceml homme et Sage Me Jean le Blond Con.er du Roi au Parlt de Dauq.me fut à Pourmus lui d. à St Pengouze par ord.ce de Mgr de Baudricourt Mal de France, Lieut. gnal et gouverneur des pays de Dauq.me pour informer de certaine Commotion faites aud. Lieu au mois de Septemb. 1493.

Led. Me Jean Le Blond est qualifié Con.er du Roi Lieut. de Mgr le Bailly et Me des foires de Chalon en un mandement du 27. May 1494. fol. 46. V.

fol. 87. Me Jean de la Forest Licentié en loix Con.er du Roi et Lieutenant gnal de Mgr le Bailly de Chalon au Mois de Juin 1494

Jean Briant anodiateur de la Recevotte de Pouilly en nom de Me Jean Damas Sgr de Marcilly

fol. 100. Me Jean Rabutin Con.er du Roi, Lieut. de Mgr le Bailly de Chalon Jaques Dumont Greffier dud. Baage.

Mgr le Gouverneur manda par ses lettres patentes du 4.e Juin 1494. à tous les prelats, Chapitres, gens d'Eglize, nobles tenanciers du Roi, Baons des Bannes assises et communautés, qui ont accoutumé à la bien venue de leurs Princes aux trouues au 16. du Mois de Juin aud. lieu de Dijon.

Frontenay est un des sieges du Baage de Chalon, Segy, Branceon, Buffy d'ord.ce dud. gouverneur y Bailles y fut publiée et par autre de Me Jean le Blond Licentié en loix Con.er du Roi Lieut. de Mgr le Bailly et Me des Soires de Chalon. Me Jean Simon Licentié en Loix aussi, et Jaques Daiches Sgr du Roi aud. Baage. assemblée des Estats du Baage de Chalon pour se trouuer à Dijon le 16.e Juin 1494

Information faites par ord.ce de Mgr le gouverneur de Dauq.me pays Me Jean le Blond Con.er du Roi aud. parlement dud. pays et Procureur du Roi au Baage de Chalon sur le fait des mesmoyes

du changement d'icelles au Mois d'Oct. 1494

Nicolas Gilbert Sieur de Sault Trés du Comptables Estats d'icelle Recette.

1494. 1495.

Au Compte de Nicolas Gilbert depuis le premier d'octobre 1494 jusqu'au 31. Aoust 1495 que Led. Me Hugues Gilbert mourut.

Claude Demurand amodiateur d'Auzon.

fol. 47. appellation relevée en la Cour de parlement de Dijon.

1495.

Au Compte de Me Nicolas Girault Receveur du Domaines du Baage de Dijon depuis le 22.e Aoust 1495 jusqu'au dernier de Sept. Suivant

Lettres de prouision dud. office de Receveur dud. Domaines au profit dud. Girault par Sgr de Baudricourt Mal de Dauq. France, Lieut. le gouverneur pour le Roi en ses pays et duché de Dauq.me Marconnois et accessoires, données à Dijon le 22.e Aoust 1495 en consequence desquelles il presta le Serment en la Chambre des Comptes led. Jour et an. L'adresse est en cette Sorte. De par le Roi, Nos tres chers et grands amis les gens de nos Comptes à Dijon.

Lettres patentes du Roi données à Lyon le 3.e Decemb. 1495 par lesquelles il confirme celles dud. Sgr de Baudricourt.

Les Droits qui se leuoient sur les charriers estant sur la riuiere de Saone ne se leuerent plus à cause que l'on marchoit plus d'ordinaire, Mais sur les ponts de pierres fait depuis peu.

1495. 1496.

Au Compte dud. Giraud depuis le premier Octobre 1495 jusqu'au 25 auril 1496 après pasques

Pierre Sayve Clerc des Comptes à Dijon.

Henry de Rohaultes escuier naguieres Capitaine d'Authume fu mandé par Mgr le gouverneur Maal de France, pour eaucir de luy les moyens de reprendre led. ville de Louhans, qui auoit estes prise d'emblee par les ennemis au Mois d'oct. 1495. fut informé contre Ceux, qui auoient adheré à lad. prise.

Me Pierre de la Geneste[illegible] Con.er du Roi Lieutenant de Mgr le Bailly et Me des foires de Chalon.

Mgr de Clemency et Pierre son fils furent ajournés par Mgr le gouverneur. Mgr le gouverneur donna aussi à Mgr le Prince d'orange, qui estoit à Bletterans de la prise de Louhans. Pour deguerpir mis à Ordonnes pour tenir en Sujettion Louhans.

Thibault du Roi estant à Seurre fut conduitte sur la Saone et sur la riuiere de Seille pour assieger la ville de Louhans.

Venerable et Discrette personne Me Laurens Dureau Docteur En Theologie Prouincial des Carmes eut la somme de 25.tt pour s'estre employé en plusieurs affaires secrettes pour le Roi.

1496.

Au Compte

d'honn.e homme Jean Ragon Receueur des Domaines du Daaje de Dijon et grenetier du Grenier à Sel dud. Lieu, ainsi que tous les autres Receueurs dud. Domaines ses predecesseurs de la recette dud. Domaine depuis le 27.e auril 1496. apres Pasques, jusqu'au dernier de 7.bre 1496. Le dict office Nicolas Girault fut depossedé par la Cour Souueraine du Parlem.t de Bourg.ne

Me Jacques Cabaret Chanoine de Chalon, auquel Mgr le Duc donna le Temporel des fiefs aud. Chalon pour luy et ses Freres.

Honn.e homme Jacques de Thesut Citoyen de Chalon achata une maison, grange et Courtil au bourg de St Jean du Maisel moyennant 120.tt

Nicolas Sgr d'Antonne de Chastault Sgr dud. lieu, Con.er Chambellan du Roi, son Bailly et Me des foires de Chalon.

1496. 1497.

Au Compte

dud. Ragon pour l'année finie le dernier de 7.bre 1497.

Le Roi a donné de prendre 10.s de chaque Couturier, qui Cespassera Me à Chalon. Le Roi donna à Mad. la Marquise de Rothelin la Cejouissance de la preuosté de Duxy et de St Cengoux au lieu de Montrichard.

1497. 1498.

Au Compte

dud. Ragon pour l'année finie le dernier 7.bre 1498.

R. S. en deu. Me André de Soupes auparauant Me &c.

Vingt Liures viennois valoient à Tournois 20.tt 16.s 8.d

Nobles Sgr Antoine de Chaneleaux Con.er Chambellan du Roi et son Bailly de Chalon, et Me des foires.

Me Jean de Loisy Licentié en loix Con.er et Conseil du Roi au Daaje de Chalon eut dix liures pour mandement de Mgr des Comptes pour auoir assisté par ordre desd. Sgrs les bonnes Lettres Separation d'auec ceux de Beaune et de la Rochiere, pour sauoir si elles etoient bien mises.

1498. 1499.

Au Compte

dud. Ragon pour l'année finie le dernier de 7.bre 1499.

Le Roi donna la jouissance du Revenu de la Chatellenie de Chalon aux Echeuins de lad. ville pendant 12. ans à la charge de Cefournir chacun an en la Recepte du Domaines dud. Daaje la Somme de 150.tt

Antoine Sgr de Chastel Bailly de Chalon, en dressé comptes Clarent.

Honn.e homme Briant Berreau Not.re publique juré et garde des Sceaux de la preuosté de Duxy pour le Roi par Lettres patentes donnés à

Paris le 10e Sept. 1498. 10l de gages. Esté par les officiers du Roi à Chalon Sauuain certaines ord.ces du Roi.

Le Roi ordonna que Madame Marie de Sauoye Marquese de Rothelin jouirait des 600l de pension au lieu du Reuenu de la prouoste de Duxey et St Gengoux, qui lui auoient este donnés en lechange de Montrichard.

Despein des Limites des Baiages de Mascon et Chalon.

Le Roi a droit de pparage sur le pont de Marnisse en la prouosté de Duxey.

Auditoire fait à Duxey pour tenir la Cour pour le Roi.

Mgrs des Comptes taxerent 100l à hom.e homme et Sage Me Jean de Loisie Con.er et Aduocat du Roi en la Cour de Parlem.t de Dijon pour plusieurs vacations par lui faites en la Chambre des Comptes.

1499. 1500.

Au Compte dud. Ragon pour l'année finie le Dernier de Septembre 1500.

Dion Julien amodiateur du Tabellionage de Chalon.

Estienne Joly amodiateur du Tabellionage de Dussy.

Estienne Beuuerard amodiateur du Tabellionage de Nolay.

Mgr de Sauoye Seigneur de Reuere de la Comme par don du Roi.

Guill.e Mathieu fut condamné en 60l d'amende pour certain Delict par lui Commis. Frere Iehle Dubois chevr de Rodes, grand Prieur de Champagne, et Commandeur de Temples de Chalon.

Treues prises entre le Roi des Romains et Mgr de Nieuers gouuerneur de Bourg.ne pour les Duchié et comté de Bourg.e publiées par les Baiages.

Fol. 104 Le Me des parts à Chalon pretendoit auoir connoissance de prendre jurisdiction au Baiage des Dolots, que se pretendoient sur la riuiere de Saone, ce qui n'auoit jamais este fait, dont il fut appellé, et l'appellation releuée en la Chan.re à Dijon.

Tous les biens et

Tous les biens et Cheuances des gentilz hommes et nobles tenans en fiefs au baiage de Chalon furent saisis par maindm.t du Lieutenant gnal pour n'auoir fait au Roi ou à ses Commis le pour lui les recom.ces et pouoirs de fiefs, qu'ils estoient tenus de faire à cause de leurs dt.s terres. Il fut ordonné par Mgrs des Comptes que les Seigneurs repriteroit à la Chambre et en bailleroit et qu'il fut affin de recognoistre quelle recette seroit faite desd.s terres saisies.

1500. 1501.

Au Compte dud. Ragon pour l'année finie le Dernier de Septembre 1501.

Fol. 84. Jean Strabon de Salins fut condamné par les Lieutenant de Chalon à estre fustigé sur la robe et auoir une oreille coupée pour ses demerites le 4 Januier 1500.

Nomb. hommes et Sages Me Jean Rabuten Licentié en Loix Con.er du Roi en Lieut. gnal de Mgr le Bailly et Me des Soties de Chalon.

Christemon Boudrier huissier du parlement de Dijon.

1501. 1502.

Au Compte de Nicolas Perrin Receueur du Domaine du Baiage de Chalon pour l'année finie le Dernier de Septembre 1502.

Lettres d'approuation dud. office de Receueur du domaine et grenetier du grenier à Sel dud. Chalon au profit dud. Perrin par la resignation dud. Ragon passés à Lion les 4 Septemb. 1501. Signés sur le repli par le Roi. L'Eueque de Chalon et autres. Preste le Serment en la Chambre des Comptes le 28. Sept. aud. an, et donna pour caution Jusqu'à 1500l Theo Berfort et Thomas Bruyas Marchands dud. Chalon.

Guill.e Grignard amodiateur de la Clergie de la Chatellenie de Brancion.

Andrei Perrard amodiateur de la Clergie de la Chastellenie de Dussy.

Gireuz de la queuie.

Noble Sgr Me Jean Sgr de Rupt obtint jadis Bailly de Chalon fils et hoir de noble et puissant Sgr Me Thomas Sgr de Cyuz jadis obtint Chancelier de Bourg.ne auoit 60l de reuenu faisant moitié de

cent vingt livres à cause de la Sgrie de Rouvry sur le Domaines de la Baillie de Chalon.

Noble Sgr en Sage Jean de Lugny Sgr d'Arcy et d'Escuelles Con.er en Chambre du Roi, son Bailly et Mre Rec.a Gnal de Chalon cent vingt Livres de gages.

Jean Barbier juge et garde de la prevosté et Chatellenie d'Auxonne 60tt de gages.

Jean de la Cloche Escuier avoit 200tt de pension.

Charles Doulon Sgr du Fay 200tt de pension.

Orme Galois Fermier de la Clergie du Baillage de Chalon.

Antoine Robert admodiateur de la Clergie de la Cour de la Chan.rie de Chalon. Guiard de Dijon Escuier Sgr d'Orsay.

Mre Jean de Fenay Sgr de Montille Con.er du Roi au Parlement de Dijon.

1502. 1503.

Au Compte de Pierre Cyben Receveur de l'amodiation du Baillage de Chalon pour l'année finie le Dernier de Septembre 1503. par la resignation Dudit Ragon.

Jean Barbier juge et garde de la prevosté et lieu de la Chatellenie d'Auxonne par lettres patentes du Roi données à Chalon le 8.e avril 1502 avant Laques.

Jean le Noble de Chalon Escuier xxxvi tt de pension.

La Sorterosse de Dijon Commencé par les Chartreux et double Convent de Champmol Lez Dijon sans licence et permission du Roi fut visitée par nobles hommes François Dubois Escuier Sgr d'Yppecise, Claude Lebault Sgr de la Tour, et Reploumeur Mre Denis Maposne

et Mre Jaques Soucot chn Sgr de Fontaines fut plusieurs autres à bonne homme Jaques Barbier juge de Mr le Roi à Chalon, dont Mr fut informé, et l'Informacion envoyée au Roi et Mgr le Chancelier.

1503. 1504.

Au Compte dud. Cyben pour l'année finie le Dernier Septembre 1504

Noble homme Antoine de Chasnay amodiateur de la Chatellenie de St Laurent Lez Chalon.

La Concierjerie et Greffage de Chalon appartenans au Roi a cause appellés le Chatelet. Andrey Girard amodiateur de la Clergie de la Prevosté de Dijon.

Noble homme Denis de Bermault Escuier, Loys de Bermault son frere.

Les gages de tous les officiers de la chambre des Comptes montoient pour cette année cy compris leurs droits de robes et autres à 2655tt 11s

Claude Gourdon fut Justicié de verges et après attaché par l'oreille aux pilliers estans devant l'auditoire du Roi aud. Chalon pour ses demerites.

1504. 1505

Au Compte dud. Cyben pour l'année finie le Dernier Sept. 1505. examiné par Mre Henri Maigny Sgr d'Excelles Con.er Mre des Comptes et Roné Premier auditeur le 8. Juillet 1506.

Noble Sgr Mre Jean de Rupt chn cy devant Bailly de Chalon fils de feu noble et puissant Sgr Mre Pierre de Gouex jadis chn et Chancellier de Bourg pour fief et hommage au Roi, et Dame son Usoufruitier pour raison de cens rentes à hontage et preuves sur les Domaines de Chalon chacun an comme Sgr de Rouvry de la somme de 60tt faisant moitié des 120tt qui doivent estre payés à Dame Guigonne de Salins Veuve du feu Chancelier Rolin. Led. de Rupt a fait ses reliefs par devant Mrs de Dijon pour cette cy.

Le Bailly de la temporalité de l'Archeché de Chalon ayant condamné un criminel à estre pendu, il en interjetta appel pardt le Bailly, qui confirma la Sentence, en sorte que led. Criminel fut pendu, en sorte que l'ame fut séparé du Corps.

Mre Michel Lalemant Secretaire du Roi en la Chancrie de Bourgne

1505. 1506.

Au Compte dud. Cybert pour l'année finie le dernier de Sept. 1506.

Mgr. Mre Nicolas Rousseau Sgr de Darjon Con.er et Presidens des Comptes à Dijon. — Denis Patris no.re royal greffier de la Cour de Bailg de Chalon. Hrn Bernard Marchand demeurans à Chalon — vendi les torches pour le Bail des Formes.

1506. 1507.

Au Compte dud. Cybert pour l'année finies le dernier de Septembre. 1507.

Lettres patentes du Roi en forme de Chartres Scellees de son grand Scel en cire verte donnee à Chalon au Mois d'Avril 1501. par lesquelles il donne pouvoir aux Echevins et bons dud. Chalon de faire construire et edifier sur la riviere de Saone pres du Pont de Pierre deux moulins à bled au dessus et au dessous dud. Pont de lad. ville, en tel lieu ou lieux qui seroient aussi le plus — Commodable et moins d'endommagerait aux passages des bateaux, pour les revenus par lesd. bons les fruits et revenus appartenant à la — charge d'employer les deniers à la reparation et entretenement des ponts dud. Chalon, et aux affaires communes dud. ville et d'payer — chacun an au Roi St de rente annuelle au terme de la St Barthelemy verifiee à la Chambre des Comptes, à la charge que lorsque les d. bons voudront faire Construire les d. Moulins, ils en avertiront les d. Gens des Comptes, affin d'y donner aucun Pouvoir pour ord.er les d. Deux places. Lequel fut fait par l'ord. d. des Comptes, qui ordonna que l'ord. Moulin seroit construit à l'endroit du petit arc du Pont de Pierre du Costé de St Laurent, et l'autre à l'endroit de la Porterne dud. Chalon.

Noble homme et Sage Mre Jean Baillet Licencié en loix Con.er du Roi et son — ocat fiscal au Bailg de Chalon. Mre de la Comptable — pour Offrandes au Recevoir de lui payes les gages. S'il ne faisoit

residance aud. Chalon. Lettres du 4e Janvier 1506.

Jaques de Thesut fut ajourné pour comparoir en personne en la Chambre des Comptes à requte du Procr gnal.

1507. 1508.

Au Compte dud. Cibon pour l'année finie le — dernier Septembre 1508.

Antoine Galoche amodiateur de la Cherge de la Chatellenie de St Laurent. Mre des Comptes ordonnerent un auditoire de lad. Chambre à Chalon pour assister avec les officiers du Bailg à la — Delivrance des Formes du Domaine du Roi.

Le Bailly de Chalon fit emprisonner les Cyberts Comptables, — parce qu'il ne voulut fournir les deniers, et lui aucun donné, dont led. Cibert apella au Parlement de Dijon, et ne voulut led. Bailly le laisser sortir de prison, quoiques les Echevins de Chalon se fussent offerts de le cautionner, sinon en lui baillant pour les Recettes 25 fr. et lui en — auroit demandé, ce fut neuf jours prisonnier.

1508. 1509.

Au Compte dud. Cibon pour l'année finies le dernier de Septembre 1509. et n'y a rien à remarquer.

1509. 1510.

Au Compte dud. Cybert pour l'année finie le — dernier de Septembre 1510.

Les deux Moulins que possedoient les hoirs Guerry de Malain sous le Pont de Chalon, qui leur auroient été accordés pour 19 ans, furent — reprins pour du nouveau baillé et amodiés au profit du Roi.

La place au setoirs les halles de Chalon amodiés. Le Lieut. du — Bailly de Chalon tint les assises à Buxy et à Donzion.

Deffences par Mgrs des Comptes au Receveur d'employer les gages de — Mre Jean Baillet avocat au Bailg de Chalon, s'il ne fait residance effective aud. chalon.

Mre Girard de Vienne Sgr de Ruffey avoit les Dispenses du Roi

Mre Michel Lallemant Secretaire du Roi Dencarge de la Chambre des Comptes. Mre Nicolas Chabler Clerc et auditeur Envoyé à Chalon par Mgr les Comptes pour assister le premier à tel Rd lieu.

Mre Jean Simon Licentié ès droits et Con^er du Roi, Avocat gnal du Duché et M^re des facies de Chalon.

Ouvrage du Moulin sait proches le Pont de Chalon au proffit du Roi, au lieu, où estoit celui de Guny de Malain.

Les deux anes de dix brochets d'ancine, que les bâtons de Colombiere outre Saône doivent à la recette de la Chatellenie de St Laurens sus mondoré à cinq brochets. S^re Bernard Coppetaire à Chalon.

1510.

Au Compte Rich. Cyben pour trois mois vingt jours depuis les 1ers Oct. 1510 jusqu'au 21. Janv^r suivant aud. an.

Ame Courtin spr du Roi au Daagé de Chalon par lettres du premier octobre 1510.

1510 1511.

Au Compte de Girard Corbin Receveur du Domaine du Daagé de Chalon par la resignation Rich Cyben par Lettres patentes Donnée à Blois le 20e Janvier 1510. Depuis led Roi tous jusqu'au 27. Avril 1511 que led^e Corbin mourut.

Fol. 36. Il en fait mention que Perreau Maçon evendi 22. Soitures de pré qui dépendent de la maison de la vieille monnoye de Chalon.

Forfaictures faites à Chalon par M^res Pelerin Varesin chan^e Sgr de Seigneuret par ordre du Roi. Deux Bailleaux de terre Sureau faits contre les murailles des halles de St Jean de Maisel au mois de Mai 1514.

Jean David natif du pays de Savoye Demt à Mt Legrange paroisse Serrue les biens furent requis au Roi après son Decez par Denis de Subsinet, et donné à Rhé Barbelin queux ord^re de la bouche de la Reine, qui a receu 100 Escus Sol soldt du prix de 36^l 3^s prisez au Maid de Decembre 1518.

1511.

Au Compte de Mre Jean Jouvenel Commis par Mgr le Gnal des finances en Bourg^e Mre Jacques Cueur huault chan^e à la recette ord^re dud. Daagé de Chalon, et à l'office de grenetier du grenier à Sel dud. lieu depuis le 27 Avril 1511 jusqu'au 22e Octobre suivant.

Nicolas Simonnet et Hugues Gaignepain Cordeliers de Chalon.

Jean et Jacques Foucault freres Marchands, Cousins germains et Communs en biens.

Dam^lle Marie Salomon fille de feu Jean Salomon Sgr de la Motte.

Girard de Montroux Demt à Chalon. Jean de Montroux Mari de Huguette Descousu. Antoine, Marg^te en guillemette Descousu. Antoine Jean et Claude de Montroux.

Marie de Corcy veuve de Jacques Jeannin Barbier Demt à Chalon. Claude et Hubert Jeannin les Brisans.

1514.

Au Compte de Noble homme Claude Darjon Receveur du Daagé de Chalon pour une année finie le Dernier de Septembre 1514.

Manquent les Comptes des années 1512 et 1513. L'ordre des articles des Comptes fut changé, il y eut trois pour la sporte dud. Deux Comptes par Mre Boudran M^re des Comptes contre led. Sr Darjot.

Fol. 2. V. Jacques de Thesut Marchand Demt à Chalon Devant trois Gros de Cens sur la Maison aud. Chalon apartant Lods retenus en amandes cy fol. 4.

Fol. 8. Perrin fils de Pierre Dataillo, Deux Sommes de Cornes.

Jean Le Noble Escuier Sgr d'Accouplet.

Jaquette de Meleomes veuve d'Urbain Guinot

Mre Hugues Labourot Dijon de Chalon est Don du Cimetiere aux Juifs

Mre Hubert Dupuis chan^e Sgr de Maulmont, Dame Marg^te de la Grange sa veuve.

Mre Claude Darjot Receveur du Domaine de Chalon Subrogé au

Bail de deux places dans le cimetière de Saint-Vincent dudit Chalon pour y construire maisons moyennant 30 l.t par an, admises pour 300 l.t le septembre Novembre 1621.

R. de Mr Jean de Lupes Curiques de Chalon.

Madame Catherine de Vienne Dame de Rupt et de Savigny avoit l'administration des corps et biens de François et Jean de Rupt frères les Enfans de feu Mre Jean de Rupt chr fils de feu noble et puissant Sgr Mre Pierre de Rupt jadis chr et Chancelier de Bourgne auroit droit de recueillir Cte sur le Domaine de Chalon chacun an à cause de lad. Dame de Savigny. Et est notter que ledt Mre Jean quitta le nom de Rupt pour prendre celui de Rupt.

Noble et puissre Sgr Mre Jean de Digny chr Sgr d'Erlay et St Vincent Cher et Chambellan du Roi, son Bailly et Mre dud. Gaines de Chalon avoit cent vingt livres de gages par an et 300 l.t de pension.

Fol. 82. Les Bourgeois et habitans de la ville et Cté de Chalon ayans obtenu du Roi la jouissance de la chatellenie et peage de Chalon pendant 10 ans, à la charge de payer chacun an à la recette du Domaine de Chalon 800 l.t et d'employer le surplus du revenu à la fortification dudt ville, et à empescher diminution des 4 pos.t à cause que les traite cessoit pour le moyen de la guerre.

Mre Jean Perron Licentié ès Droits Lieut. gral au Baillage de Chalon.

Jean Rabutin Licentié ès dt Droits Lieut. particulier.

Simon Courtot procureur du Roi, greffier à Chalon officier aud. Baillage.

Le Curiques de Chalon fit sel. à Lain par ordre du Roi une grosse Coutumier, qui fut amenée aud. Chalon pour la Difference de la dte ville par les ordres de Mgr de la Trimouille gouverneur de Bourgne.

Il fut fait à St Vincent de Chalon un obsèque et chanté pour la Reine Anne de Bretagne Compagne du feu Roi Louis dernier décédé suivant les Lettres missives de haut et puissant Prince Mgr le Duc de Bourbonnois le d. Auvergne, Lieut. gral du Roi en Bourgne et fut payé 13 l.t 16 s.d pour trois douzaines de Torches portés par trois douzaines d'Enfans

trois douzaines de petite Cousson et quatre grandes à la cérémonie du Corps. Pierre de Denisot substitut de Mre Comes Procureur pour le Roi à Chalon. Mre Jean Langues Licentié en Droits.

Guillt Bocquet fut pendu pour avoir tué Odille de Busseul Lorraine.

1514. 1515.

Au Compte dud. Darjon pour l'année finie le dernier Septembre 1515.

Fol. 61. Mre Simon Courtot pour le Roi à Chalon apporta pour apeller contre les Doyen et Chapitre de St Vincent à cause d'un pillotage et Carcan qu'ils auroient fait apposer au cloitre dud. St Vincent sans le Congé du Roi.

Mre Nicolas de Chatelmartin Con.er du Roi au parlement de Dijon, assisté de Jean de Moncaureau huissier dud. Parlement furent aud. Chalon faire démolir led. pilori et Carquant mis le apposé par les Doyen et Chapitre et fut payé aux dt Con.er et huissier tant pour leurs quatre chevaux que pour le Recueur suivant la taxe et ord.ce du Bailly de Chalon pour 2 jours.

1515. 1516.

Au Compte dud. de Darjon depuis le dernier Octobre 1515 jusqu'au dernier d'Avril 1516 après pasques.

Fol. 37. Verso. Le Roi ordonna que les Lieutenants des Baillis auroient le quart des gages desd. Baillis, et sur les quittances desd. Baillis.

Claude Bouchet et Louis Laurens Greffiers au Baillage de Chalon.

Mre Pierre Courtin cpr du Roi au Baillage de Chalon fermes avec Mre Nicolas Noblet Clerc de ladicte Recepte des Comptes de la part de Mgrs dict Comptes à accepter pour fol. inventaires des biens demeurez du trespas de Mre Phle Maigny cpr dict excedes et les fol. escrit sous la main du Roi les bailler en garde à maistre Jehan, ce qui fut signifié à Maseon à Mre Jehan et Barthelemi Maigny; Mais eulx, qui estoient dans ledt chastel a refusé nos ordonnances auxq les parties.

1516.

Au Compte de François Ragot Receveur du Domaines du Baillage de Chalon espoux cinq mois commencans le premier de May 1516. finis les derniers Septembres audt an.

Lettres d'erprouisions dudt office de Receveur au proffit dudt Ragot par la resignation dudt Boyer Con.er du Roi et Mre des Comptes donnée à Lyon le 29. e avril 1516. presta Serment à la Chambre et donna caution de 1000.lt de Pierre le Comte procureur demeurant à Pouy et Robin le Comte son frere, à cause de leur ayeule aussi grenetiers au grenier à sel.

Mre Jaques de Thesut qualifié Mre professeur de Certaine Maison Cerfabis au Roi.

Mre Lazare (Nazaires en d'autres) de Montholon Licentié en Droits Advocat du Roi au Baillage de Chalon.

Frais pour le feu de Joye de la nativité St Jean Baptiste fournis pour les Receveur, 20.s en fagots.

Claude du Champ Inquesteur au Baillage de Chalon.

Mre Jean Rabutin Lieutenant Local, (particulier en d'autres) au Baillage de Chalon, Lazare de Montholon Advocat, et Mre Courtet cpr du Roi, et aud officiers dudt Baillage furent commis par Mgr le Gouverneur de Dijon et Mre à egaler les ordonnances fournissans les gens de guerre estans es villes de Chalon, Verdun et Louhans, et pour fol. fournir les ordonnances des bastes d'un chacun dudt Lieut Galeures.

Mre Antoine Guenion Solliciteur Advocat du Roi audt Baillage.

1516. 1517.

Au Compte dudt Ragot pour l'année finie les derniers Septembres 1517.

Mre Jaques de Thesut Bourgeois à Chalon.

Mres François de Rupt abbé fils de Mre Jean de Rupt aussi abbé, qui estoit fils de Mre Pierre de Pouz abbé Chanoine de Bourg Mre fils foi et hommage au Roi, et donna son denombrement pour la somme de 60.lt gl receuoit chacun an sur le Domaine de Chalon comme fgr de Pouzy. Ladt erection d'office fut faite le 22 Juin 1518.

Gp. Mortepayes entretenus à Talan.

Mre Pierre de Dauffremont abbé fgr de Foye aura 100.lt de pension. Mre Jerome Courtet cpr du Roi à Chalon fut par deuers Sa Majesté sur Pouz aux gages de Chalon auoit fait une imposition sur eux sans auoir eu congé du Roi.

Estienne Calandre Substitut du Procr du Roi à Chalon.

Mre Jean Simon Lieut.t du Bailly de Chalon.

François des Drosea Lieut.t du Prouuen des Maçons.

Jaques Picardet et George Jouet greffiers du Baillage de Chalon.

Noble homme Sage Mre Jean Rauet Con.er du Roi au Parlem.t de Dijon fut à Chalon executer certaines lettres royaux à req.te du Procr du Roi au Baillage dudt lieu touchant certain get, taille, et subuide de 200.lt fait par les Echeuins et habns dudt Chalon d'eux autorité et sans permission et Licences du Roi, et sans y auoir appellé les officiers audt Baillage; fut payé 25.lt audt S.r Rauet pour cinq journées.

Mre Pierre de Xaintonge Con.er du Roi au parlem.t de Dijon.

Mre Claude Berjon Con.er en Mre des Comptes fut commis par la Chambre pour aller à Chalon pour estre assisteo auec les officiers dudt lieu au bail des Fermes du Domaine.

La Sgrie d'Uxelles mise sous la main du Roi en arriere en subhastation, à req.te du Procr du Roi sur les Domaines pour la somme de 1900.lt deue au Roi par feu Mre Phle Maigny Sgr dudt Uxelles

Con.er du Roi M.re des Comptes, qui leur auroit esté mise en main pour cest. le reachat de la terre de Lauthenay.

1517. 1518.

Au Compte

Aud. Ragot pour unze Mois finis le Dernier 9.bre 1518.

Le Roi print la moitié des gages des officiers en lad. année.

Jaque Guenaud premier huissier du parlemen.

Sindicqs du Parlement feirent un arrest au Recueu pour payer un voyage d'huissier. M.re Jaque de Thesu Con.er M.re des Comptes fut a visitter lad. greniers à Sel de Mugs, Beaune, et Chalon.

1518.

Au Compte

de Jean Garnier Receveur des Domaines de Chalon par resignation Aud. Ragot, pour les Mois de Septembre 1518. Neant.

1518. 1519.

Au Compte

Aud. Garnier pour l'année finies le Dernier de Septemb. 1519.

Jaque de Thesu Marchand demeurant à Chalon, Cerfer. &c.

Jaque de Thesu Bourgeois de Chalon, consp.

L'Entrée du Roi à Paris coustat 2112 l.t

M.re Pierre Guion Enquesteur à Chalon.

M.re Jaques de Thesu Con.er du Roi, M.re des Comptes et Pierre Laburon auditeur furent informez sur les Lieux de la valeur de la Colomne que le Roi vouloit donner à Jean de Vauzanz.

1519. 1520.

Au Compte

Aud. Garnier pour Sept Mois Sixjours finis au 6. May 1520. Neant.

1520

Au Compte

de Pierre Guide Commis par Mgrs d'ses Comptes à la recette du Domaine dud. Chalon en Dernier d'lad, à cause de l'absence dud. Garnier retenant les Deniers du Roi, s'etant mis en franchise; Lesd. Comptes dud. Guide depuis le 7. May 1520. Jusqu'au Dernier d'e Septemb. aud. an.

M.re Loys Rolin chev. Sgr d'Emeries aussi Con.er Sur le Domaine de Chalon. françois Langues d'e Senecey.

Le Curé de la Porte fit plusieurs placards, par lesquels il ajourné en cour de Rome les officiers du Bailly de Chalon, lesquels furent affiché en l'Eglize de Pontdeaux, où ses Paroissiens les Deniers. Les dits officiers de Chalon envoyerent en cour de Rome obtenir un mandement d'appel contre led. Curé.

Feu de joye de fagots la veille St. Jean Baptiste.

1520. 1521.

Au Compte

Aud. Guide pour l'année finies le Dernier de Septemb. 1521.

Fol. 29. Il est fait mention qu'au Lieu de la Descente des Suisses En Bourg.ne Les habits de Chalon furent contraints de Demolir et abbatre le faubourg St Pierre Lez led. Chalon, ce que tost apres Mgr le Duc de Bourbonnois et d'auvergne Connestable de France fut envoyé par le feu Roi Loys aud. pays de Bourg.ne pour les fortifier les villes et places d'icelui. Fit Demolir et abbatre un Sumptueux hôpital, qui estoit bien basti estant aud. Bourg St Pierre, auquel les habitans Sortissoient En temps de peste ou Maladies dangereuse, et les Malades des d. Maladies, dont depuis led. Demolition estoient advenue de grands Inconveniens en led. villes, parce que estoit obligé on payé Charoyeurs et aquatiques Suisses à maladies, tellement qu'autrefois la peste y a regné deux ou Douze ans sans discontinuer, à cette cause

[illegible] estoit tres necessaire et requis fut et construict de Nouveau un autre hospital en honneur Dieu. Lequel cest raisons le Roi leur octroya de nouveau de mesme que les Rois Charles et Loys leur predecesseurs auoient faits la Jouissance d'icelluy de la Chatellenie et Seaige de Chalon pendant six ans à Commencer dès l'expiration du dernier octroy, qui estoit pour dix ans Commencans le premier Oct. 1510. à la charge de fournir chacun an à la recette dud. Domaine de Chalon la somme de 800 ll. et que le Supplia, qui proviendra dud. revenu sera employé à reparer les tours à la fortification de lad. ville, et les deux autres tours au bastiment d'un nouveau hospital.

Ordonne d'Commencer Escuier Sgr de Montrecastro.

Jean le Gaux de Chalon achita une maison proche le Chatelet pour la fournie de la Clergie de la Chanellie de Chalon.

M.re Viator Faiton Docteur en Decret.

Jaques Dumas l'un des Commis au greffe du Parlemt de Dijon fut Commis par les parlemens à fut les Enquestes pour les pr.s gnal à l'encontre du Reuerend Euesque de Chalon touchant la place et Estappe au vin aud. Chalon.

La justice de la preuosté de St Cosme appartient au Roi Guillaume Bouer Secret Fermier de la justice de St Cosme.

Noble homme Jean Cameremens Escuier Commis à fut reparer les grandes chemins proche Chalon pour la venue du Roi.

M.re Jean Simon Licentié en Droits eut 12 fr. que lui furent taxés par le Bailly de Chalon de l'aduis de M.re Jean de Loisie Comm.re en auoit du Roi au parlement de Dijon. Jean de Loisie le Jeune Licentié ès Droits la M.re Adme Curtot pr.r du Roi aux Daiges pour pluseurs journées par lui employés au fait des amortissemens, francs fiefs, et nouueaux acquets.

M.re Guy de Moreau, Pierre Sayue, Lambert Gentot, et Pellet Chev.rs Commissaires pour la recherche des Droits d'amortissemens, francs fiefs et nouueaux acquets.

Les hoirs de Chauilly furent condemnés en 400 ll. d'amandes pour auoir fait voir à pouillé et voyer de Sais en la montagne du Chateau et

garenne dud. Chauilly autre fois chose de leur et auec arrachage et degastans des bois de lad. garenne, au préjudice du procez qui estoit pendant au baiage de Chalon entre eux, et M.re Evrard de Morogue joint au pr.r gnal, Lesd. hoirs ayant un tonneau de vin dangier suspendu dessus la contrescarpe le tabourin d'allemagne.

Lou de Voyer Dit St Jean 20.s

1521. 1522.

Au Compte, Dud. Guido pour l'année finie le Dernier d'Sept. 1522.

Par lettres patentes du Roi donnés à Dijon le 20.e Mai 1521. M.re Etienne Jaqueron Con.er du Roi, M.re des Comptes au Bn. du Reuenu de six eslogiers du Baiage de Chalon spécif. 10 ans grosses en seels valans par communes années 200 ll. en payant 200 ll. chacun an à la recette dud. Domaine en considération des Seruices rendus par led. Jaqueron, et mesmement en la conduites et Sollicitude des Edifices et fortifications que le Roi faisoit fut en ses villes et chateaux de Bourg nouuellement Dipmé 15. ans par l'ord.ce du Sgr de la Trimoille Lieut. gnal et gouuerneur dud. pays.

Mgr le Duc de Suffort auoit 6000 ll. d'pension du Roi.

Mgr de la Trimoille gouuer de Bourg.e auoit 10000 ll. d'pension du Roi.

M.re Claude Danjon Con.er M.re des Comptes à Dijon achata des Commissaires députés par le Roi pour la vente de son Domaine les deux places sous le pont de Saone aud. Chalon, dont il payera 30 fr. chacun an à la recette du Domaine, 600 ll. à prendre par contract du 7. Nb.re 1521. V. le Compte de la recette gnale de M.re Donigno Serre. Jaques de Villecer Escuier.

Dan en arrierban Levé en la pnte année

M.re Simei Gustas Enquesteur au Baiage de Chalon.

1522. 1523.

Au Compte d'Antoine Robert Commis par Mgrs des Comptes à la recette du Domaine de Chalon par le Decez de Pierre Guido par Commission du premier Oct. 1522. Signé J. Jaquier. Donna exécution par 1000 ll. de Blanchin Robert son frere pour l'année finie le Dernier d'Sept. 1523.

Mre Jehan Carré paruenu de l'office de Cabellier et visiteur Contreuleur de Salby et des visiteur Contreuleur de Chalon en consequence de l'Edit du Roi donné à Lyon le 18e avril 1521 auant pasques, qui auoit auparauant été exercé par Estienne Baillet à Semur.

Les Maire de Chalon condamnés en deux francs d'amende Chacun pour auoir contreuenu à l'ordre faite pour la police ayant Laigné leur cheuaux deuant leurs Maisons.

Jean Mathieu de Chalon acheta la maison de l'enseigne du Mouton.

Denis Lorton Sgr du Roi à Chalon fit faire Lespinoy à deux compagnons portans des lances auxquels estoient contenus Certains affaires proffitans à la louange de Mr le Prince, lesquels lances il porta à Dijon à Mgr le Gouuerneur pour en ordre à son vouloir et plaisir, et Lucien lesd. Compagnons vendans lesd. prophaties furent mené prisonniers aud. Dijon. Furent remuyés leurs bagues sauues.

Les officiers et accol du Bailly de Chalon enuoyerent Lapris au Roi lui porter les noms des trois gradués aud. Bailly, affin de pourueoir vn de trois à l'office de Lieut. gnal aud. Bailly au lieu de Mre Lazare de Montholon qui a este pourueu de nouueau ond. Etat de Con.er en la Cour de parlement Souueraine à Dijon.

Jean Serrain Enferré en Franchise Suspect de l'homicide fait en la Personne d'vn nommé Jean Thiriuet.

Gl Lieutenant des deniers de la recette dud. Domaines Deux torches de Cire pour le Conuoy et Enterrement du Corps de feu Mre Jean Simon en son viuant Lieut. gnal au Bailly dud. Chalon.

1523. 1524.

Au Compte dud. Robert pour l'année finie le dernier Septembre 1524.

Mre Jean Baillet Licentié en Droits, Conseiller du Roi au Bailly de Chalon, que Soulois tenir Mre Lazare de Montholon vacquant par la promotion dud. Mre Lazare en l'Estat et office de Con.er Lay en la Cour de Parlement de Dijon.

Noble homme Mre Pierre Lazare Treforier et Receueur gnal de Madame la Duchesse de Longueuille en Dauuergne en Brissonnois.

Les Bourg de Sauxbourg de St Laurens lez Chalon auoient exposé au Roi par leur requte qu'ilz auoient este ardus et bruslés par les Ennemis de l'Estat, led. Sauxbourg estant assis sur la riuiere de Saone en vne isle faisant frontiere des Ennemis, et en danger d'estre Surmonté et Surprins, Si elle n'estoit autrement fortifié, dont la ville de Chalon pourroit estre en danger d'estre prinse et fort oppressé, en quoi le Sgr de Barbançon Cher, Con.er et Chambellan ord.re et chef de l'ordre Ennuyé de la part du Roi comme son Lieut. gnal pour la Defence et fortification de lad. ville de Chalon, en laquelle led. Ennemis voudroient faire descente, ayant recognu ordonna aud. bourg Dud. Sauxbourg auec fortifier, le attendant que puissons faire clorre et former à l'entour led. Sauxbourg, leur fit commencer faire rempartz de terre et de bois, où ilz furent despensé des 600lt en Intention que le M. leur ordonnoit ainsi que led. Sgr de Barbançon leur auoit promis. Et parcequel lad. Closture commancé est Ennuyronné de lad. riuiere de Saone, qui la mine journellement, de Sorte que elle ne peut estre de longue durée, Si elle n'estoit Ennuyronné de Murailles de la largeur du moins de quatre pieds, qui coustera plus de 12000lt et que ne pouuons faire d'eux mesmes Sans auoir du Roi quelque Secours et bienfait, Sur quoi led. M. leur accorda que pendant dix ans ilz recueuroient 200lt chacun an du Recueuu du Domaine dud. Chalon du reuenu de la Chatellenie dud. St Laurens en consideration de la charge et debtes que ont toujours eu pour le Roi. Sur le rapport dud. Sgr de Barbançon, à la Charge de continuer led. fortifications suiuant le Deuis et Proje à eux donné par led. Sgr de Barbançon. Les Lettres verifiés en la Chambre des Comptes etc.

Mention fut faite aux bourg de Chalon de la Somme de 800lt sur exigle d'icelle fournis à la recette du Domaine de Chalon à cause de la Jouissance de la chatellenie et rapage dud. Lieu en consideration des guerres, Lad. Decharge certifiés par Mre Robert Quarbonne Docteur és Droits, Hugues Paignepain, Claude Gouthiere et autres Mesdisner Eschevins

dud. Chalon, et Sebastien Decoeuse sous fermier dud. Chatellenie et peage.

Procez fait au Sgr de Montrenon pour auoir frappé les gens du Roi à Lusery et auoir fait sommer les Vassain.

Toussaint Dugen Sgr de la Tasniere. Me viator salon d'Autun et Droits, Lieut. gnal au Bailge de Chalon.

Me Phes Berbis Con.er au Parlement de Dijon fut à Chalon pr l'enquester pour le procd gnal aud parlemt pour Legt Jean de Auspie afforta contre les R.s dud de Flugny. La Taxe du voyage fut faite par le lieutenant de Chalon sur le domaine, ce qui fut rayé à la Chambre, et ordonné que les gages dud. Lieutenant Fermiers Saisis pour remplacer lad. Somme, ne lui appartenant de faire telle taxe.

1524. 1525.

Au Compte dud. Robert pour l'année finie le Dernier 7.bre 1525

Anne de Lexandres Tabellion de Chaigny et Sampigny pour lettres patentes de Mad. Loise Duchesse d'Angoulmois et de Anjou Mere du Roi Regente en France.

Girardin Castellan baum de Lyon Greffier en la Chancellerie de Chalon mouuemau 2500 liures mis entre les mains de Me Pierre d'Apestigny Receueur gnal des Deniers Extraord.res et parties Casuelles du Royaume, fut mis en possession dud office par Me Hugues le Masseul licentié és droits Con.er du Roi Lieut.t en lad. Chan.re pour Mgr le Chancelier de France et Mgr le gouuerneur de lad. Chan.rie suiuant les Lettres de Mad. la Regente Donnés à St Iuste lez Lyon le 18 Januier 1524.

Denis Leubert dit à Chalon Greffier de la Chatellenie de St Laurent lez led. Chalon.

Frere francois Maillart de l'ordre des Cordeliers fut mené à Dijon deuers Mgr de Joinuille Lieut. du Roi, pour ce que led. Cordelier Estoit chargé portes quelques Lettres aux Jurnenis du Roi.

Claude de Montrepoy Louier Sgr de Montjay.

Olivier de Thaeberg Sgr de St.te croix protonotaire Rec.r St Siege et apostolique.

Me Claude d'Estampes Sgr de Rochet et de la ferté Maubert, Capitaine de Cinquante hommes dud ord.ce du Roi au Don du reuenu des greffes de Chatellenie de Brancion et Bourbouzon.

Jant de Champforgeul rembrsé par ordre de Mgr de Joinuille.

1525. 1526.

Au Compte dud. Robert pour l'année finie le Dernier 7.bre 1526

Jaques de Thesut Ecuyer et heritier de feu Me Jaques de Thesut. demeurant à Chalon. Jean Verey Mard à Chalon. Consd.

Guillaume Santon Entrepreneur demt à Chalon. cenſez le fol. 69. V.

Me Pierre Perreau Lieut.t gnal au Bailge de Dijon fille de Jean Perreau Jurez. Consd.

Jean Mathieu hoste du Mouton à Chalon au lieu de noble homme Antoine de Vanly. Consd. Jacquemin Vadet Boucher Jean Perreau Boucher.

Me de Tauannes jouissoit du reuenu de la Colomne, après ses heres par Don du Roy.

Pierre Vincent Not.re public condamné en 20 lt. d'amende pour auoir Lu une procuration par lui receüe obligé tous les biens de Pierre Gauthier sous le Scel de l'officialité de Chalon.

Guill. Perreau juge de Buſsy fils de Jean Perreau en son viuant juge dud. Buſsy.

Noble homme Me Pierre Jaques Sgr de Flauignerot Con.er et Tresorier de la Maison de Longueuille. Jean Rabelot Substitut du Procureur du Roi au Bailge de Chalon.

Jaques de Beauvoisin Sergent.

1526. 1527.

Au Compte dud. Robert pour l'année finie le Dernier Sept. 1527.

Guill. Perreau greffier et Denis le Rouge Sauce monnoyeur, demeurant à la Loye.

Noble homme Me. Pierre Sayue antique vicomte Majeur de la ville de Dijon. Benoist Demardon.

Les amandes qui excedoient 25tt. ne se pouuoient executer nonobstant appel.

1527. 1528.

Au Compte dud. Robert pour l'année finie le dernier Septembre 1528.

Me. Pierre Sayue vicomte Majeur de Dijon.

Me. Jean Sayue premier Auocat du Roi au Parlem.t de Dijon fut à Chalon pour l'execution d'vn arrest du grand Conseil donné contre l'Euesque de Chalon à la poursuitte du pr. gnal dud. Parlement.

Me. henry Comte Licentié és droits Lieut. part.er au Baage de Chalon.

Me. Palamedes Gonthier Secretaire du Roi.

Noble Sgr. Jean de Lugny chev. Sgr. de Russey et d'Allerey, Con.er du Roi, son Bailly et Me. des foires de Chalon fut enuoyé vers Mad.e la Regente Mere du Roi, et Regente du grand Conseil suiuant la deliberaon prise par Mrs. du Parlem.t de la Chambre des Comptes, et les Elus du pays en pnce de Mre. George de la Trimoille Sgr. de Jonuelle pour remontrer à mad. dame, les poursuittes, que faisoient les Euesques de ce pays pour l'augmentaon de leurs justices en diminuant celles du Roi au grand Interest et dommage d'icelui et de ses Sujets, et diminution de son domaine, dont il obtint prouision à l'encontre desd. Euesques.

Me. Esme Guiotat Auditeur ord.re des Comptes.

Feu de Joye à la St. Jean 20s.

François Saumaire Commis par Mgrs. des Comptes à recevoir les droit d'Epices ordonné par le Roi pour l'audition des Comptes 37tt. 10s. Il se font apeller Saumaize.

1528. 1529.

Au Compte de 1529. Il n'y a rien à remarquer.

1528. 1529.

Au Compte dud. Robert depuis le premier Octobre 1528. jusqu'au 16. Sept. 1529.

Claude Normand Femme de Mongin Laduisey de Dijon.

Continuaon aux haans de Chalon de la Chatellenie et peage de Chalon pour six ans aux conditions cy deuant declarées.

Noble homme Maximilian de Challes Escuier fut condamné en 300tt. d'amande. Noble homme Me. Guy Milletot Con.er du Roi Receueur gnal des finances.

Me. Vrsin Comte Lieut. part.er au Baage de Chalon.

Pierre de la Guiche Sgr. de Chaulmont et George de la guiche son fils firent plusieurs rebellions, dont il fut informé.

Claude Tapin Enquesteur pour le Roi à Chalon.

1529. 1530.

Au Compte de Phrt. Guide Receueur du domaine de Chalon pour l'année finie le dernier Sept. 1530.

Frere helie Dubois chev. de Rodes, Prieur de Champagne, Commandeur du Temple à Chalon.

Les trois Etats du Baage de Chalon ratifierent le traité de paix fait entre le Roi et l'Empereur au Lieu de Cambray selon que le Roi le vouloit et le mandoit, laquelle ratificaon ils enuoyerent à Dijon à Mgr. l'amiral pour la fe. tenir au Roi, au Mois de Nouemb. 1529. L'assemblée desd. trois Etats se tint en l'auditoire du Baage, qui fut tapissé.

Jerosme d'Achey Escuier fut enuoyé vers le Roi à Blois de la part des Nobles et Gentilshommes dud. Baage de Chalon porter leur réponse sur le fait de la decime, que le Roi leur demandoit pour sa rançon et de Mgrs. ses Enfans le dauphin et Duc d'Orleans tenans pour lui hostage.

Nicolas Gaule de Cusery.

Autres assemblées des trois états du Baillage de Chalon en l'audience au mois de May 1530.

Et à la fin grandes réjouissances à Chalon au feu de Joye pour la naissance de Mgrs les Enfans du Roi au mois de Juillet 1530. pendant trois jours.

Mre Mre Claude Darjon Sgr des Comptes assista à la Deliurance des Sommes du Domaine dud Baillage par commission de Mgrs des Comptes

Jaquard Charlestes Mre des Foliers de Permolets

1530. 1531.

Au Compte dud Saulgy pour l'année finie le Dernier Septembre 1531.

Mre Mre Robert Baillet Lieutenant au Baillage de Chalon fut saisi de l'Abbaye de Lancharre jusqu'à nouvelles Election de Bosse.

Dom Jean de St Amour condamné en 25tt d'amende pour auoir enfermé des officiers du Roi à Chalon dans l'Abbaye St Pierre.

Mre Mre Pierre Demorard Substitut de l'auocat du Roi au Baillage de Chalon. Simon Courtot Sgr du Roi au Baillage.

Jean Cruchot Sgr du Roi aud Baillage.

Noble homme Denigne de Sabarre Procureur de Haute et puissante Princesse Madame de Longueuille.

Mre Simon Viart Receueur des Epices de la Chambre des Comptes au lieu de Francois Saumaise.

Estienne Pioloche Bouchier Condamné en 100s d'amende.

François Saumaise Receueur des Epices en 1533.

1531. 1532.

Au Compte dud Saulgy pour l'année finie le Dernier de Septemb. 1532.

Mre Pierre Demorard Substitut de Mre Jean Baillet Procureur du Roi au Baillage. Mre Simon Courtot Sgr du Roi aud Baillage.

Jean Burgat Marchand à Chalon.

Mre Mre Jean Jaroi Sgr des Comptes à Dijon

Jean Lantin Commis de par Mgrs des Comptes en la temporalité de l'Eueschié de Chalon.

Feu de Joye la veuue St Jean Baptiste fait aux despens du Roi.

Mre François Saulmaise receueur des Restes, et Commis par Mgrs des Comptes à la recette des Epices, qui leur sont dues.

1532. 1533.

Au Compte dud Saulgy pour l'année finie le Dernier Septemb. 1533.

Etienne Galoches Boucher à Chalon fut condamné en 100s d'amandes.

Le Comptable chargé de rendre compte de la regale de l'Eueschié de Chalon vacque en l'année 1532.

Jean Cruche Sergent. forte Cruchis.

Hom[me] homme Denigne Desbarres Procureur de la Maison de Longueuille en Bourg[ne]

1533. 1534.

Au Compte dud Saulgy pour l'année finie le Dernier Septembre 1534.

Jean Cruchot Sgr du Roi au Baillage de Chalon.

Simon Viard Commis à receuoir les Droits d'Epices de Mre des Comptes.

1534. 1535.

Au Compte dud Saulgy pour l'année finie le Dernier Sept. 1535.

Hues Darré Tabellion de Chalon mourut le 18 Oct. 1531

Etienne Desnues de Seurre fut condamné en 25 fr. d'amende pour auoir fait des Escritoires en certaines Escritures de Tabellionez par lui exibées deuers le greffe du Baillage de Chalon.

Claude Julien Sergent Royal prisonnier.

Jean Bigarelle Lieut du Preuost des Maréchaux au Baillage de Chalon.

Mre Etienne de Grasans Lieut part[ic] au Baillage de Dijon.

Honn.t homme Claude haligre Tresorier et Receueur gnal des finances de Mad. la Duchesse de Longueville.

Extrait des Comptes des Receueurs des Bailliages d'Autun et de Moncenis.

N.a que dans les Comptes des Receueurs du Baill.e de Chalons avant led.t an 1381 sont compris ceux des Baill.es d'Autun et de Montcenis.

1381. 1382.

Au Compte de Odot Ramilly Receueur aux Baages d'Autun et de Moncenis pour l'année commenceant à la Toussaint 1381 et finie à pareil Jour 1382.

Guillaume Regnart d'Autun fermier de la vierie pour une année Commancée à la S.t Jean Baptiste 1381 et finie à pareil jour 1382 moyennant mil vingt florins de florence, outre onze vingt livres de Cire ainsi qu'est accoutumé par chacun an au poids dud. Autun.

Henry Bernard fermier de la Chatellenie du Perron de Moncenis d'Uxeaul et d'Antzey pour Sept cens Soixante florins, et Sept vingt Livres de Cire.

Mgr le duc de Bourbon deuoit chacun an à Mgr le duc huict vingt livres tournois à heritages assises, et assetées sur le port et ville de Molins en Auuergne estant du fief de mond. Sgr de Bourg.ne à cause de son chatel de Montcenis au terme de la S.t Martin d'hiuer.

Perrin de Menessaire Escuier vendit à Mgr le duc 20.tt tournois fors de rente assises sur les tailles, Molins, et aud. appartenances dud. Menessaire, Lesqles 20.tt Mond. Sgr le duc donna en heritage à Mgr Guy de la Trimoille chev. son Chambellan, ainsi qu'apert de son Mandement au Compte precedent

Honn.t homme et Saige M.e Guillaume de Charmes Bailly des Baages d'Autun et de Montcenis pour Mgr le duc. V. Cl. Robertum in galliâ Christianâ Episcoporum Aduensium N.o 76.

Colinot de Banzy Escuier.

Mgr Patulle jadis Sgr de Vitry Ennemi du Royaume de france pilla et roba au pays de Mgr le duc plusieurs bestes bouines et Cheualines en la Chatellenie d'Uxeaul et Ailleurs, et pour lors estoient les Anglois à Toulon.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE TROYES

Jean de Morandes Sergent.

Perrenot Rolin d'Autun fut condamné en 24 fr. d'amende par Mre Nicolas de Fontenay Con.er et gouverneur des finances de Mgr le Duc, et par Me Jean Blanchart et Guillaume de Clugny Bailli de Dijon Con.rs de Mgr le Duc, pour avoir par led. Rolin mis à la main malicieusement à la personne de feu Robert de Martinpuis jadis Bailly d'Autun, et à la personne de Jean Dandin Sergent de Mond. Seigneur.

Guillaume de Bernay demt à Genelard.

Pierre Barbier Sergent de Mgr le Duc.

Godins, nom donné aux Pillards Ennemis du Royaume.

Jeanne de Chandeul accusée à d'Autun pour ses demerites.

Jeanne de Forestes pentenne en Saige Mgr Nicolas de Poulon Chambre d'Autun et chanelier de Bourg.

Phis de Jeffrard Chatelain de Rosillon, de Chaine et de la Roison.

Guillaume de St Privé Escuier Capitain et Chatelain de Semur en Brionnois. La traite des Laines hors les Païs d'Autun et Montagnes amodiée quatre livres.

Mgr Duc de Moncenis chiv pour chacun an à Mgr le Duc sur la terre de Champliau et de Montvalentin 30 l. Vigenois, gros pour 15 d.

Les Pailles et Escuries appartenoins par moitié à Mgr le Duc et aux hospitaliers de Dellecroix, à cause de leur Maison de Nuis.

Les Pailles de Couche appartenoins à Mgr le Duc par les Executions, et à Guillaume de Chaumont et Humbert de Sgr Perreuses Escuier pour l'autre moi.

Ouvrages faits au Chatel d'Montenis.

Les hoirs Me Jean de Percy chiv pour chacun an d'rentes à Mgr le Duc au terme de St Martin d'hiver sur la terre de Percy, de Malain deux livres, gros pour 16 d.

Mgr le Duc et les Religieux de St Martin d'Autun ont par moitié les pressoirs des chataignes de Marmagne.

Mgr Jean Rauier Lieut. de Mgr le Bailly d'Autun

Pierre Regnard vicary d'Autun en la prise année.

Les Doyen et Chapitre d'Autun ont chacun an sur l'Emolument de la vicairie d'Autun 20 s. parisis, qui valent 6 l. 6 s. aux termes St Jean et pour l'anniversaire feu Messire Monseigr Mgr le Duc Hugues.

Plus ont encore led. Doyen et Chapitre 20 tt. chacun, qui estoient autrefois assignés sur la chevecerie de Bourg St pour l'anniversaire de feu Robert.

Led. Doyen et Chapitre pour rentes à eux deus pour ce qui avoit de Mgr Guy de la Tremoille chiv Sgr de Dracy sept anvre compensation de quatre d'rentes, qu'ils avoient sur la terre de Dracy, à cause de feu Robert de Martinpuis, qui les leur avoit donné et laissé pour son anniversaire, lesquels charges, ils avoit acquisté led. Robert sur led. terre et baillés la transportés aud. Doyen et Chapitre du consentem.t de Mgr 20 tt. parisis vaillant 25 tt. acquisés par led. Mre Guy de Mre Pierre de Bourgogny chiv fils et hoir de feu Mad.e de Druilley, qui les prenoit de rentes sur l'Emolument de la vicairie d'Autun chacun an aux termes de Toussaints, et aussi leur a baillés pour l'accomplissem.t dud. qui 15 tt. tournois d'annuelle rente, que led. Mre Guy a acquises du consentem.t de Bermond Sgr par ses lettres du 19 Juin 1380 de Madame Agnès de Mercy dame de Menessaire sur la terre de Rosillon, et sur toutes ses autres terres et biens, si comme de ces choses peut apparoir par lettres de Bermond. Sgr sur ce faites données le premier Vous de Janvier 1379.

Le Chapelain de l'autel Ste Catherine fondé en l'Eglise Saint Ladre d'Autun a 30 tt. chacun an sur l'Emolument de la Vicairie d'Autun.

Le Convent de St Syphorien d'Autun a chacun an pour l'anniversaire du Duc Robert led. le lundi suant pasque florie.

Plus led. Seigr et Convent pour l'anniversaire du Duc Hugues led. chacun an sur l'emolument de la d. vicairie aux termes de la foire de Dart, qui se tient à la pentecoste.

Les Religieuses, abbesse et Convent du Monastere de St Jean

au Bourg d'Autun pour l'amortissement dud. Duc Robert, qui est Dd. spre. sur l'enclume de la chancellerie au terme de pasques flories.

Damoiselle Jeanne de Lessy fille et heritiere de feu Mgr. Simon de Lessy chr., Jomme de feu Hermes du Bois Escuier auoit Dall. de rente à heritage sur l'emolument de lad. vicarie d'Autun au terme de la St. Andre en Septembre. Hugues Bourchon fermier de lad. Dame.

Religieuses personnes frere Jean de St. Leuié prieur de St. Germain du bois, et Chapelain de l'autel Ste. Catherine fondé au chastel de Montcenis, auoit 10 fr. de rente à cause dud. autel. Mre. Jean Rauiso Lieut. du Bailly d'Autun et de Montcenis certifia que led. Chapelain auoit fait son deuoir à deseruir led. chapelle.

Mgr. Jean Rauiso vicaire de Mgr. Jean du Mex pumonier de Mgr. le Duc Chapelain de la chapelle Ste. Marie fondée au chastel de Montcenis auoit 8lt. de rente par an.

Hommes personnes et Sages Mre. Guille. de Charmes Bailly d'Autun et de Montcenis auoit sept vingt liures de gages chacun an.

Hommes personnes et Sages Mre. Jean Rouineau pairs spir. de Mgr. le Duc aud. Bailliage auoit grages ordres de 60 fr. par an.

Mre. Pierre Thalepain licentié en loix, auditeur des causes et d'appeaux à Beaune pour le Duché de Bourg. auec les autres Mgrs. les auditeurs auoit 100 fr. de gages pour chacun jours que led. auditeurs tiendra leurs jours, qui estoient tenus quatre ou cinq fois par an.

Jean de Buxeul (Dupeuil) Escuier d'escurie de Mgr. le Duc, et Capitaine du chastel de Montcenis auoit 50 fr. de gages.

Guille de St. Amour Escuier Capitain et Chatelain de Semur en Brionnois auoit 60 fr. de gages ordinaires.

L'amende des Dortoirs estoit lors la reuiere de Loire au mois de Nouembre en 1380. dont fut donné aduis à Mgr. le Duc par le Bailly d'Autun.

Mgr. le Duc escriuit à pluseurs nobles du pays de Bourbonnois pour sauoir nouuelles des ennemis, qui estoient és parties de Bourbonnois au Mois de May 1381

Mgr. Guille. de Melle chr. Sgr. de la Roche de Milay

Jean de Buxeul Escuier d'escurie de Mgr. le Duc lui donna aux dess. ouuerages du chastel de Semur en Brionnois. Dalmas de Buxeul.

Mgr. le Duc fit don de 100 fr. à hom. hommes de Sage Mre. Guille. de Charmes Bailly d'Autun par ses lettres du 13. Juin 1381.

Hom. personnes et Sages Mre. Pierre Paris Conr. de Mgr. le Duc Mre. des req. de son hostel, et Mre. Guille. de Charmes Bailly d'Autun et de Montcenis furent commis par Mad. la Duchesse pour aller à Charolois pour requerir que les pays fis aucun aides au Roi, lequel octroya vn aides au Roi de deux mil francs.

Ouurages de Puisques Gouuerneur des ouurages du chastel de Montcenis.

Construction de la tour de Riuaul à Autun.

Recettes par le menu et en detail du Reuenu de Montcenis.

Les Doyen et chapitre de l'Eglise d'Autun ont chacun an en aumosne neuf vingt liures de Cire au poids d'Autun assignée sur la vicarie dud. autun, à sçauoir la moitié au terme de Toussaints et l'autre au mois de pasques.

Perrenot Raulin d'Autun achetta deux pieces de mappes sept francs pour l'hostel de Mre. Jean de Bourg. etant à Rouure sur le en deduction de l'amandes, en laquelle led. Raulin auoit esté condamné enuers Mgr. le Duc. Le Chancelier Rolin estoit defendu dud. Perrenot.

Ouurages faits pour la forteresse de Montcenis par marché fait le dimanche pour des Dordes 1380.

1382. 1383.

Au compte de Jehan Gornais d'Autun Receveur du Domaine du Daiage d'Autun et Montcenis depuis les jour de la Toussains 1382. jusqu'à pareil jour 1383.

Lettres de prouision dud. office de Receueur au profit dud. d'Autre dem.[t] à Autun par Marguerite Duchesse de Bourg.[ne] ayant en abenence de Mgr le gouuernem.[t] de son Duché donnée à Dijon le 29.e Septemb. 1382. presta le Serment a la Chambre des Comptes, ledit jour et an.

Item.[t] reprenons en Rec.[te] Me Guillaume de Chasnes, (charmes auec Comptes precedens ainsi qu'il semble cobre escrit) Bailly des Daiages d'Autun le Montcenis, qualifiée Mgr le Bailly

Me Pierre Barbet pr.[t] de Mgr le Duc fod.[t] Daiages par Lettres de noble et puissant Sgr Mre Guy de Pontailler chr.[r] Marechal le gouuernem.[t] de Bourg.[ne] du 26. May 1382.

Huguette Eschauues d'Aml.[e] ayant obtenu lettres de grace de Mgr le Duc sur certains cas criminels, lesq.[s] des mond. Sgr soutint qu'elle auoit este subrepticem.[t] obtenues, tellem.[t] que pour ce lesd. Lettres des pourSuittes, elles furent mises au feu.

Mre Theu Lorgueil chr.

Venerable et discrette personne Mgr Nicolas de Thelon chantre et d'Autun et chancelier de Bourg.[ne]

Gl Selenois de Pont Dalon d'Autun verdier au Daiage d'Autun et ressort hors du Duché

Mgr Archius de Meinours chr. Sgr de Chaumon à Mgr le Duc autrefois de St Barthelemi Sur la terre de Champlunat et de Montalentin.

par Lettres de Mgr le Duc du 19. Sept. 1382.

Guill.[e] de Chaumont et Humbert de Ste Perise Escuiers.

Venerable et discrette personne Me Olivier de Martreul licentié en Loix et en Decret, Doyen de l'eglise d'Autun pareillement auec les autres Mgrs les Conseillers des Comptes et appeaux du Duché auec gages de

100 l. pour chacune fois que l'on tient les jours, et pour tenue quatre fois, qui sont vingt fr. Sauoir les jeudi auant la St Simon et Sgides le jeudi auant Noel, le jeudi auant la pentecoste, et le mardi après la St Martin d'este.

Me Etienne de Marilly official d'Autun.

Mad.[e] la Duchesse enuoya ipsethuy dans la riuiere de Loire des Lamproies. Le pays de Charollois achoya 1000 fr. à Mgr le Duc.

Mardom.[t] de Mgr le Duc publié à Bourbon, Semeigne, Semeur en Brionnois, Digoy, Vitteaul et au pays de Charolois, que l'on fit Guet et garde, que l'on fortifiât les veilles et forteresses, et que l'on se retrahit en veilles, à cause que les bastard d'Armignac, et grande quantité de gens d'armes deuoient venir aud. pays au Mois de Juin 1383. d'offenses auec gentils hommes de Bitri du pays.

Guerdin Capitain de Talant fut fait la visites des veilles et forteresses proches la riuiere de Loire à cause de l'estre notre Ennemy de Royaumes, qui estoit auec Ses gens.

Mgr les Bailly d'Autun tint Ses assises à Digoy.

Thés Arnaud fils d'Amiot Arnault Receueur gral des finances de Bourg.[ne]

Pour les despens d'honn.[te] et discrette personne Me Archius Estienn.[e] de Mgr et Commis en cette partie pour fait très certaines Enquestes Contre Jean de Ranay prisonnier és prisons des mond. Sgr auec lui Regnaut Bruner Clerc Lad Daiage de Chalon ensemble Clemens de la Seigny Clerc du Daiage de Dijonois pour vaquer à la Commission Demand Sgr addressée aud. Me Archius, dont la copie est attachée au Mandem.[t] de Mad. de Bourg.[ne] Lad Enquete faite au pays de Charollois et Autun dont la despence est de 79 fr. qui furent payés par led. Receueur par Mandement de mad. Dame Signé de la main les Dimanches après la Feste St Vincens 1382.

Jeannette femme Guillot Arnault alias Parlart.

Sire Nicolas de Pontarray Cont.[r] et gouuernem.[r] des Finances de Mgr le Duc.

Mgr le Duc d'Autun manda au Conseil de Mgr le Duc à Dijon que les pays de Charollais ne voulaient obéir aux impôts mis sus audt pays.

Mre Hugs Largeau chr bailli aux guerres du Roi, en confiscation de quoi l'amende par lui encourue pour avoir battu sire Robert de la Teigne prieur de Vanoise lui fut remise.

Reparations et nouvelles constructions faites au chatel de Montenis.

1383. 1384.

Au Compte

dud. Davier pour l'année finie à la Toussaints 1384

Clement Le Musnier d'Autun.

Gruier à cel mis à Paray le Monial.

Mre de la Chambre des Comptes escrivant à Jean de Gamay Secr. à Chalon pour Mgr le Duc du 26. Novembre 1384.

Guillaume Renard Vserg d'Autun.

Mre Girard de Fourneaul Chapelain de l'autel Ste Catherine fondé en l'Eglize d'Autun.

Mgr les Dijon d'Autun et plusieurs du Conseil de Mgr le Duc furent à Charolles environ journées que Mgr le Duc y tint à encontre Mgr le Comte de Charolois Le Vendi après la Saint Michel 1384. sur le fait des Impositions.

Jean Le Camus de la Roche de Millay Pendrenoi à Confessor mart ad postibulum, mitre, (Pourceau.)

Reynard de Longuea, mitre.

1384. 1385.

Au Compte

dud. Davier depuis la feste de Toussaints 1384. May après les mois de pasques 1385. que Guill. Bataille d'Ornay print la possession dud. office de Juriane les Lettres d'Olivier Arnault receveur gnal des finances de Mgr le Duc addressans aud. Davier, Pentenans qu'il receut Oudot Ramilly greffier d'Autun pour ce qu'il lui devoit de bouche desparty, auquel Ung Ladit Olivier print les dtes lettres aud. Davier, en desfans plusieurs parties contenues en ung instrument.

Thibertot La Camille donna d'une epaudre à deux Jeunes femmes d'Autun, qui la pomerent à Pommos les Loings pour la faire boire à certains proches Leurs amis, affin d'estre mieux aimés, laquelle femme vint accuser de sol. plusieurs d'Autun et charmeines. Furent tous deux jeunes femmes condamnés en 3 ff. d'amandes, et lad. Camille en 20 ff.

Honorable et discrette personne Mgr Olivier de Martrost Doyen d'Autun, audittieu des causes d'appeaux à Beaune.

Perrenot Rolin Lieut. d'Avierg d'Autun.

Grande pierre de la Calastre proche Autun achetée 40 ff. pour employer à la Sepulture de Mgr le Duc fut menée à Dijon, laquelle pierre estoit cachée en terre.

Salaire d'Autun faites aux frais de Mgr le Duc.

Ouvrages faits au chatel de Rouel à Autun et en celui de Montenis par le menu et en detail suivant les ordres de Mad. la Duchesse.

Les Impositions du 8e du vin et 12e pour livres furent levées au profit de Mgr le Duc. Et des imposés au Charolois, dont al fut rendu Compte.

Robert Surrai noble poursuivant les armes. Vuguenin Drouet Guillemin de la Roche et Perrot de la Fraineha aussi nobles en suivant les armes exempts des Impôts.

Mgr le Duc accorde aux habans de Semur en Briennois par ses Lettres patentes du 18. Nov.bre 1384. que les Marchands, qui ordonnent d'aller et de foires et marchés dud. Semur pendant deux années ne soient tenus de payer L'Empéon de 12.d pour livre, affin que led. ville soit plus peuplée de gens, et que les foires et marchés y soient remis plus.

Mgr le Duc accorda à Mgr Guill. de la Trimoille Sgr d'Vchon et de Bourbon Lancy en Chambellan de mond. Sgr 1200 fr. à prendre en trois ans chacun an 400 fr. sur les aides dud. Bourbon Lancis par Lettres du 9. Juillet 1384. pour employer à la fortification et Closture de la ville dud. Bourbon, qui a en propos de fortifier.

1385.

Au Compte de Guiot Dataille d'Semay Receveur pour Mgr le Duc és Baillies d'Autun et de Monceaux au Lieu de Girard d'Vrie, Voy le 15. Mai après le mois de pasques 1385. Jusqu'au dernier Oct. aud. an.

Yolant Lohier bon fut condamné en 4 fr. d'amende, pour avoir fait faire poudres pour semer à lesn ami pour qui l'aimait mieux.

Mgr le Duc a la moitié aux amendes adjugées contre les part.es habans de sarcomes en Rullon, et le Prieur d'Anzey l'autre. et à Auzey.

Guillemin et Jehan de Marsigny Receveurs.

Prieur de Semur Receiro.

Homt. homme et Sage Me Guill. de Charny (Charmes) Bailly des Baillies d'Autun et Monceaux avoit sept vingt livres pour an de gages.

Me Pierre Barbet pst de Mgr le Duc aud. Baillies avoit 60 fr. de gages par an.

Madame la Duchesse fut fet. en Empruns au Baillis d'Autun

et Monceaux au nom de Mgr le Duc au mois d'Août 1385. Perrenet Rolin presta 30 francs.

Guill. Duffeul Sergent à Cheval de Mgr le Duc.

1385. 1386.

Au Compte dud. Dataille pour l'année commencée à la Toussaints 1385. jusqu'à pareil jour 1386.

Il en fait mention que les Gascons firent des courses dans les pays de Bourg.ne et qu'ils font Defiances par Mgr le Duc Berion achetez de tout pillage à peine de l'amende.

Guiot Englert jadis voierg d'Autun.

En la somme de la vicomté d'Autun cotisées comprises les menues Coustumes deues à Mgr le Duc en la Cité et Suburbes dud. Autun et toutesois receuës par led. voierg.

Mgr Pierre de Marry chev. envoya exprès à Mad. la Duchesse estant à Dijon un Messager, par lequel il mandoit que les anglois estoient en Auvergne, où ils faisoient leurs assemblées au mois d'Oct. 1386.

Phes Mault Prevot et Lieutenant d'amot Arnault Receveur gnal des finances de Mgr le Duc.

Guill. de St Prieuy Receveur Chatelain de Semur en Briennois fit travailler à la fortification du Chatel dud. lieu par mandem.t de Mgr le Duc.

Estienne Arnaud d'Autun Marchand de toiles achat de plusieurs pieces de toiles pour Madame la Duchesse.

Led. Dataille fut à Dijon pour l'ord.ce de Mgr le Duc devers son grand Chancelier. Grenier à Sel à Bourbon Lancis.

Mgr le Duc quitta à Mgr le Duc de Bourbon deux années de la rente de huit vingt Livres chacun an, que led. Duc de Bourbon doit à cause de Montcenis, sur l'espeage d'Molins en Auvergne.

1386. 1387.

Au Compte dud. Bataille pour l'année finie à la Toussaints 1387.

Mre Guill. de Chaumes Bailly des Daiz d'Autun et Monceois. V. Claudium Robertum in gallia christiana archiepiscop. Autunf. N.° 46. Et in Capite abbat. St Benigni N.° 187.

Perreau Dorleau fut condamné en 12 fr. d'amende pour avoir fait Portaires injures et parolles contre la personne et Majesté de Mgr le Duc. Mre Jean Bourgeau archeprestre de Cuiches.

Mre Nicolas de Dicy Doyen de Semur en Brionnois.

Pierre de Menesserre Escuier.

R. L. en Dieu Nicolas de Thalon pour la grace de Dieu Evesque Chancelier du Duché de Bourg etc. et Rde in gallia christ. episc. Abdu. N.° 73. de Constance, Constantiensium in normandia, N.° 57. portan. episcopus Abdensis.

Mre Jean de Sorrellieu chlr Sgr de Villeneuve près d'Arnay fut avec trois gentils hommes pendant douze jours obeissiches par les Daiz d'Autun et Monceois, et fut les marches de la riviere de Loire, pour les vuider plusieurs gens d'armes, qui faisoient guerre et pommage aux Sujets de Mgr le Duc.

Jean Chauvelot Sergt d'Autun Fermier de la vierie.

Guillemin le Chapuis sprisonnier pour larrecins à Moulins l'Etam accusé homme de Mgr l'Duc de Bourg.me les officiers du Duc de Bourbon ne les voulurent juger, et les renvoyerent aux officiers d'Autun, qui le Condamnerent à la mort avec Jean de Guignans, qui estoit son Sort Laims, Larron.

Reparations faites au Chatral et Cours de Rideau d'Autun et de Monceois.

Jean de Carny Receveur du Comte de Chalon.

1387. 1388.

Au Compte dud. Bataille pour l'année 1388. finie le Dernier Octobre.

Mgr le Comte de Nevers estoit à Arnay au Mois de Janvier 1387.

Guill. Jaglier Fermier de la vierie d'Autun pour lad. année, comme plus haut approbateur pour 825 fr. en onze vingt livres de Cens.

La Chatellenie de Montcenis, d'Uxeau, et d'Anzy fut amodiée 600 fr. la Cent vingt Livres de Cens.

Jeannot fut condamné en 8 fr. d'amende pour certaines injures contre la Majesté de Mgr le Duc.

Simonin Lauré de Autun des 12 d. pour Vieux Sur le vin par Mgr le Duc. Guiguenin le Flore condamné en 60 fr. d'amende pour avoir prêté argent à Usure.

Recette des Recloisons et compoins de la Chan.rie aux dd. Daiz d'Autun et de Monceois au gouvernemt de R. L. en Dieu Mgr Nicolas pour la grace de Dieu Evesque d'Autun jadis chancelier de Bourg.me et de Honorable et discrette personne Mre Pierre Saris Doyen de Chalon gouverneur de la Chan.rie de Bourg.me en l'absence de Mgr le Chancelier des Mois de Pasques 1387. jusqu'aux Mois de Pasques suivant 1388. Desquelles les parties ont este baillées aud. Receveur par lesd. Mgr l'Evesque et Gouverneur de lad. Chan.rie

Ext. de Compte.

Mgr le Cardinal d'Angrevilles Prieur de St Siphorien d'Autun.

Led. Bataille Receveur acheta la rente de 35 l. chacun an dues sur les Fours et aumône dud. Daiz par dam.lle Jeanne de Laisy fille et heritiere de feu Mre Simon de Laisy chlr Seigneur d'Estrennes du prix Escuier moyennant 300 fr. Hugues Sorchon son fils.

Noble homme et Sage Guion Darcy Escuier Bailly des Daiz d'Autun et de Monceois au lieu d'honl homme et Saige Mre Guillaume de Chaumes, lequel en fut Privé par Mgr le Duc, et en son lieu fut Substitué led. Darcy par Lettres du 17. d'Juin 1388.

Discrette personne et Sage Mr Jean de Flagney Licentié en Loix Con.r et Auocat de Mgr le Duc par Lettres du mesme Sgr du 6 Nobre 1387 aux gages de 20 ℔ par an à la charge de garder les Droits de mesme Sgr le Duc audt Bailliage d'Autun et de Montcenis, presta le Serment es mains de Venerable, Discrette personne et Sage Mr Jean Canard Con.r et Chancelier et de mesme Sgr Lesd. jour et an.

Mr Pierre Barbet Clerc Licentié en Loix par de Mgr le Duc audt Bailliage aux gages ordres de 20 francs.

Semblt et Discrette personne et Sage Mr Pierre Chalopain Chanoine d'Autun, Auditeur aux autres Sgrs Auditeurs des causes d'appeaux au Bailliage de Bourg en Bresse.

Il est rapporté que les Anglois prirent la ville de Montferrant en Auvergne, et la pillerent en lad. année, dont fut donné avis à Madame la Duchesse estant à Rouvres.

Le huitiesme du Vin et Tonlieu de 19 ℔ pour livres fierent levés.

1388. 1389.

Au Compte desd. Batailles pour l'année finie à la Toussaints 1389:

Guillt Jongler Fermier de la vicomte d'Autun. Vierg.

Huguenin de la Chapelle Locuiro.

Jean des Forges Locuiro.

Guillt de la mothe de Loisey Locuiro.

Guillemin Boutejous fut condamné en 3 fr. d'amende pour avoir appellé Pierre Boussin Clerc, Larron, qui en fut son gage de Bataille, mais led. Boutejous ne voulu maintenir ce qu'avoit dit.

Guillt de Maforcle Locuiro.

Discrette personne et Sage Mr Jean Perrinet Licentié en Loix Con.r d'Autun Con.r et Auocat de Mgr le Duc à 20 ℔ de gages par an, à la charge de Conseiller les Droits des mesme Sgr par les Lettres du 17. Avril 1388. avant pasques fut le Serment en la Chambre des Comptes en tel cas

accoutumé le Dernier avril 1389:

Perrin Despoisses Chatelain du Chatel de Rouel à Autun.

Il fut ordonné au Comptables de sa recette du Revenu du Charolois depuis les 16. Juin 1390. auquel jour furent payés par Mr Lion l'aposs du Charolois de 6000. ainsi gl apert par le Compte de Perrin Perpel Receveur gral des finances de Mgr le Duc fini le 29 Janvier aud an. fol. 19.

1389. 1390.

Au Compte desd. Batailles pour l'année finie le Dernier Octobre 1390:

Guillt Jongler Fermier de la vicomte d'Autun. vierg.

Les Armenis du Royaume occupierent la Forteresse du Moinay.

Jean et Guillt de Prins Locuiers. Jean de Valotte Locuier.

Les nommés Godins faisoient des courses et pillages és Duchés d'Autun et de Montcenis, et au Bourbonnois.

Jean Sgr de Bernault Locuier. Guillt de la mothe de Loisey Locuier.

Venrable, Discrette personne et Sage Mr Pierre Baris Doyen de Chalon, Chanoine de la Chapelle de Bourg en

Mgr le Duc estoit à Autun les 7. et 8. Jours d'avril 1388. et lui fut fait present de plusieurs pieces de vin, et en demeura quatre queues de vin Vermeil, qui furent vendues à Galtherin Barbier, et à Perrin Milot pour 28 fr. fol. 27. V.o

Achat de nappes, toilles, comm aux Comptes precedents de plusieurs Marchands d'Autun pour l'hôtel de Mgr le Duc. Madame la Duchesse et Mgr leurs Enfans.

Guillemette femme Guillt de Flagney d'Autun vendit plusieurs nappes et toilles. Estienne Richard, Nicol Desperard, Estienne Viole, Guillaume Laigneault etc.

Jean Robin vendit trois pieces de nappes garnies de Toilletes 19 fr. le Demi. Jean d'Estuuille Locuier Pochanson de Mgr le Duc eut don de 20 sc.

Les Criminels condamnés à estre fustigés estoient battus de verges tout nud

1390. 1391.

Au Compte dud. Bataille pour l'année finie le Dernier Octobre 1391.

Jean Tavaux Dernier de la vicomté d'Autun. vierg.

Articles

De Thevenin Jacot condamné en 3 fr. d'amende pour avoir malicieusement enfermé en Son Celier huguenin Robin Sergent de Mgr le Duc, qui estoit venu en Son hostel le gager pour sa taille, et quand il eut enfermé led. Sergent aud. Celier à la clef il vint au migé, (emilieu) lieu de la rue crier o bas, en disant vez cy on larron qui me vient derober.

Il fut ordonné par Mgrs les Comptes, que les cenaux Dueil à Autun à Mgr le Duc ne seroient plus amodiés avec les tenalmens de la vicomté d'Autun, et que le Receveu en Compteroit.

A mess. Femme Jean Rolin d'Autun vendit trois pièces de grosses nappes pour l'hostel de Mgr le Duc 9 fr.

Le Comptable rendit compte Dudomaines de Charolois par vn compte Séparé.

Les Etats de Duché de Bourg me accordèrent vn fouage de 9500 fr. à Mgr le Duc au mois d'avril 1389 et en l'an 1386 10000 francs.

Led. Receveu rendoit aussi compte et par vn volume Séparé des fouages et impositions.

1390. 1391.

Au Compte dud. Vaglier Dudomaines d'Autun et de Montcenis pour huit mois commencés au premier de Mars 1390.

Lettres de provisions dud. office de Mgr le Duc au profit dud. Vaglier données à Dijon le 14. Janvier 1390.

Jean Tavaux amodiateur de la vicomté d'Autun, vierg. pour 900 fr. en argent et onze vingts Muids de Vin.

Guiot Dillon demourant à Montcenis pour la Chatellenie de Montcenis, d'Uxeau et d'Auvergy pour 670 fr. par an et sept vingts Muids de Vin.

Poisson achetés d'Autun pour emplissement le Marri d'icelle ville d'Autun.

Jean de Montholon Bailliff de present dom. d'Autun fut condamné en cent francs d'amendes pour avoir malitieusement battu Guill. Lengart estant en la Sauvegarde de Mgr le Duc.

Loys Sauvion de Molins en Auvergne fut condamné en cent francs d'amendes pour avoir dit plusieurs injures à Mr Jean de Plugny Licentie en Loix, Con.r de Mgr le Duc et Lieutenant du Bailly d'Autun.

Venerables discretes personnes et Sages Mes Pierre Paris de la faculté Dijon de Chalon, maqueres gouverneurs de la Chancie Jaques Paris Bailly de Dijon eut en garde et gouvernem.t les Sceaux de Mgr le Duc après led. gouvernem.t Mr Jean de Varranges alors Licentié en Loix et en Decres, Con.r de Mgr le Duc, et gouvernem.t à prim. de lad. Chancellerie 1391.

Mres Pierre d'Armais chev. Sgr de Montagu en partie dom.t à Dijon en Comté de Fleurets fut ajourné pour certaines affaires par Jaques Paris Bailly de Dijon, et Mr Andrés Saffrey Mr de la Chambre des Comptes, Commissaires de Mgr le Duc au dimanche du reminiscere, 1391.

1391. 1392.

Au Compte dud. Vaglier pour l'année finie le Dernier Oct. 1392.

Madame la Duchesse fit sa Demeure à Germoles pendant le mois de Juillet 1392. Guiot de Champrobert Receveu.

L'Abbesse de St Andoche d'Autun fut condamnée en 20 francs d'amendes pour avoir fait rompre vn four au retrait les paroissiens de Mgr le Duc, lequel estoit aud. St Andoche.

Preuves d'Autun vierg. d'Autun en l'an 1391.

Duxeul en Charollois appartenant à Mre Guill. de Bergem chlr lequel pour avoir commis certaines offenses et mespriseus contre Mgr le Duc fut condamné en amendes, et que la maison de Duxeul fut abattue et démolie, ce qui fut executé au Mois de Novembre 1391. la fut led. terre saisie et mise sous la main de Mgr le Duc par Mandem. de Madame la Duchesse dés la St Remy 1389. Guion d'Autun et Jean Moreaux et Mre Pierre Barbe ppd. d'Autun furent aud. Duxeul pour fait led. démolition, à quoi ils furent empeschés par les gens du Roi. Mais depuis elle fut démolie aud. an 1391.

Au chapitre des cordes Jacq. d'Autun à Mgr le Duc, huguenin de Flugny l'aîné et les enfans de Mre Guill. de Flugny son frere.

1392. 1393.

Au Compte dud. Jugliet pour l'année finie le dernier octobre aud. an.

La Maison de Jean Barbier de la paroisse de Marcy prés de 20 Couches fut bruslée par accident de feu. Mad. la Duchesse lui remit les redevances qu'elle lui devoit par ses lettres du 16. May 1393.

Estienne Rodes d'Autun fermier de la vierie. Vierg.

Regnault Sgr de la Ducieve Ecuier. huguenin de Marcilly Ecuier.

Grand conseil de Mgr le Duc à Dijon.

Larron achetté par un Mari pour sa femme.

Mre Hugues Dalmais chlr Sgr de Marcilly fut condamné en vingt amende arbitraire de Bailli par le Bailly d'Autun pour avoir mis la main à Perrenat Mercier Chatelain de Mont St vincent en dimenche Serjent de Mgr le Duc. led. amende remise au Compte suivant.

Mre Chlr de Marcigny Sr de Clamont et auparavant Sr de St Roch d'Autun.

Mre Jean Poimirey Licentié en loix Cons. d'Autun Con. et procur. de Mgr le Duc aux gages de 20ll par an à la charge d'etre avocat en Conseil du mond. Sgr auant tous autres, et de garder ses droits. mourut le 14. Oct. 1393.

1393. 1394.

Au Compte dud. Jugliet pour l'année finie le dernier Octobre 1394.

Il fut dépensé 600 brichots avoine à Quarry des Saunois ce mois de Septembre et Octobre 1393. pour les chevaux de Mgr le Duc d'Autriche et ses gens lorsqu'il emmena Mad. sa femme en son pays d'Allemagne.

Mad. la Duchesse fut séjour à Semalles en l'année 1393.

Le poids ancien d'Autun estoit plus petit auant qu'il fut reformé et estimé Rodes d'Autun fermier de la vierie. Vierg.

Phelippe de Chantemelle Ecuier.

Guill. Bataille dem. à Autun Con. de Mgr le Duc au lieu du feu Mre Jean Poimirey, à la charge d'etre Con. pour mond. Sgr auant tous les autres, et d'aider, auoir et garder ses droits au Bailliage d'Autun et de Montcenis, aux gages de 10 fr. par an. presta serment entre les mains de Diserotte personne de Sage Mre Jean de Verrangis Clerc Licentié en loix et en Decret, commis quant à ce du Chancelier de Mgr par les Lettres de mond. Sgr le Duc du 9e Novembre 1393.

Achat de Nappes et Toiles à Autun pour Mad. la Duchesse pour la vesture de sa nepce la Marquise de Montferrat.

1394. 1395.

Au Compte dud. Jugliet pour l'année finie le dernier Octobre 1395.

Estienne Rodes d'Autun ancien voiturier de la vierie d'Autun pour 100 fr. vierg. Jequin de la montagne fut condamné en deux francs d'amende pour auoir battu de coups Perrin Chopin, qu'elle fut contrainte de faire chez deux francs vaillans 40s. Rouillard fut le fils de son

hiſtoire de la ville de Melun a imprimé la vie de M.re Jaques Amyot Eueſque d'Auxerre, et rapporte au feuillet 601. que les Enfans apprenoient l'abaco, c'eſt à dire l'arithmetique et l'art de Calculer par jettons ou par chiffres.

Venerable, diſcrette perſonne et ſage M.e Jean de Varrange Bon Licentié en loix et en Decret, magiſtrat gouuerneur de la Chan.rie et à preſent Bailly de Dijon.

M.e Mathé de Dezan à preſ.t gouuerneur de lad.t Chanrie

L'Eueſque d'Autun à droit conferer un chapelain à la Chapelle de l'autel de Ste Catherine fondé en l'Egliſe d'Autun, leſd.t chapelain a 45ll. de reuenu chacun an, aſſis ſur le domaine du Bailly d'Autun

Jaquemin de Salins et Didier Moreault heritiers ſeuls de feu M.re Girard de Fourneau jadis chapelain dud.t autel de Ste Catherine.

Jaquette de Vienne abbeſſe de Ste Andoche d'Autun.

Jeanne de Montagu abbeſſe de St Jean au Bourg d'Autun.

M.re Remi de Diaz Docteur en Droit Curé de St Germain en Dormois et de St Sernin du bois heritier de feu M.re Jean Sorchat.

M.re Jaquemin de Lizieux chapelain de la chapelle Ste Catherine au chatel de Moncenis auoit 5 fr. ſur le domaine dud. Moncenis chacun an. Mgr le Duc nommoit le Chapelain de lad.t chapelle

A la fin dud.t Compte il y a un petit liuret en parchemin couſu auec led.t Compte, auquel ſont declarés les heritages et autres choſes pour l'amortiſſement de 45ll. pour la fondation d'une Chapelle en l'Egliſe Cathedrale d'Autun par M.e Pierre Talepin Don.r de Mgr le Duc, leſquels heritages ſont eſtimés en valeur de 22ll. par Jean de Flugny Don.r et Pierre Darcot Cheu.r de Mgr le Duc pour le Dedomagement des mond.s Sgr à cauſe dudit amortiſſem.t Situé à Moncenis, fait le Dimanche que l'on chante en Ste Egliſe de Dieu Iudica mcc 1398.

1395. 1396.

Au Compte dud. Tyeſlet pour l'année finie les Feſtes de Pentecoſte 1396.

Les neuf vings liures de Cire, qui ſe payoient chacun an aux Doyen et chapitre d'Autun furent reduites et moderées à huit vings huit liures trois quarterons à cauſe de la reduction du poids faite par Mgr le Duc à ſeize onces pour la liure.

Mgr le Duc nommoit le Chapelain pour la chapelle St.e Marg.te à Moncenis.

Humbert de Maizeres d'Autun fermier de la vicerie pour 180 fr. Vieng.

Eſtienne de Germigny Eſcuier Bailly d'Autun et Moncenis fit ſon ſerment d'icelui offices en la Chambre des Comptes le 28. Ianuier 1395.

Il n'eſtoit pas permis d'aller de Nuit par la ville d'Autun armé à peine de l'amande.

Durand de Baulon fut condamné en 3 fr. d'amande ſeulement, pour auoir battu Pierre Serrurier, Mais il n'y eut ſang. ni bleſſ.re garde Bretaintes.

Le Cloitre d'Autun eſtoit en lieu de franchiſe. Ceux qui n'empechoient pas que les Criminels, ou qui eſtoient menés en priſon ne ſe ſauuaſſent dans lad.t franchiſe, le pouuant faire, eſtoient condamnés en l'amande enuers Mgr le Duc.

Girard d'Eſpanlay Eſcuier, Jean de Ducreul Eſcuier d'Eſcurie de Mgr le Duc Capitain et garde de Son chateau de Moncenis.

Guill.e de St Liney Eſcuier Capitain et chatelain de Semur en Dormois.

1396. 1397.

Au Compte dud. Tyeſlet pour l'année finie les Feſtes de Pentecoſte Oct. 1397.

Jean Darcey de la Motte Seul.r d'Autun fermier de la Vicerie d'Autun pour 620 fr. vieng.

Guillemin Bailly de Collonges Sous Beuvray fut condamné en huit francs d'amande, pour auoir dit publiquement en lieu homeſtoyeux ce ne fut Mad.e de Bourg.ne les Seruiteurs mis et que

que elles lespayss estoit moult grevés, et en grandes misères, et y auoit tout et tantoit grand' Domage.

Perrin de Forestey Escuier bailla pour les Bourgeois. les biens Confisqués.

Disertter personne et Sage, Mre Robert de Flaceller dore et Lecutié on lor Lieut. de Mgr le chancelier de Bourg Neuf Sage et d'autun dez le 9e Sept. 1396. que les Sceaux de lad. chartrie lui furent baillés en garde et gouuernement.

Mathé Dames alias auoit la garde et charge de l'Emolument du Sel ordonné nouuellement à Monay. Mesme par ceql est de la recette de Receueur d'autun.

Jaques de Buxeul Escuier capitaine et garde du Chateau des Monceaus au lieu de Jean de Buxeul son pere par Lettres de Mgr le Duc données à Chalais le 17. Oct 1396.

Guill. de St Prisey Escuier Capitain et chatelain de Semur en Brionois. reparation faites au Chateau de Rouual à autun, à Monceaus.

Le prieur et Conuent de St Siphorien d'autun tenoient en sentence d'excommunient. le curé d'argilly à cause d'un preez qu'ils auoient contre lui par les juges d'Eglize pour les payemt de certaines rentes, et fut mandé au procureur de Mgr le Duc à autun de fait poursuiter contre les dits prieur et conuent, pour leur fait amandes par lettres du 21. auril 1399.

1397. 1398.

Au Compte dud. Englart depuis la Toussaints 1397. Jusqu'au 26. Aout 1398. qu'il fut suspendu de son office et fut baillé le gouuernemt de Sond. office par Mgrs des Comptes à Legier d'Orche.

Jean Darreu de la matte fermier de la mairie d'autun pour 60 fr. vieux.

Nobles hommes et Sages Mgr Guy Moreal chlr Sgr de la Valée, Bailly des Bailgis d'autun et Monceaus au lieu de nobles hommes et Sages

Etienne de Germigny Escuier aux gages de 200 liures par an fut mis en possession dud. office par Mgrs des Comptes le 7 Jan.er 1397. Les lettres d'institution dud. office de Bailly donnés par Mgr le Duc audit Moreal scellés du Scel du Chatelet de Paris la datte en icelles rapporté.

Mgrs de la Chambres des Comptes donnerent à Mathé d'Amalips demeurant à autun la garde des Sceaux de la Chancrie aud. autun le 19. Juillet 1398.

Le Roi mit et imposa 8 l. 4 s. d. de Gros par minot de Sel autre le prix qu'il se vendoit au grenier à Sel de Moulins en Bourgne.

Le Chateau de Buxeul en Charolois apartenant à Mre Guill. de Vergeon chlr fut abatu et demoli par certaine offense et mespris fait par lui chlr contre Mgr le Duc, le par par ordre de Madame la Duchesse et du Bailly d'autun en l'an Mcccxxxix 1389.

Reynaut de Toisy gendre du Receueur d'autun.

Jean Robelin grenetier d'autun.

Vint deniers par minot de Sel, et un denier par Seigneur Louis pour la reparation du Chateau de Rouual à autun.

Jean de Mauuille Capitain de Mont St Vincent.

Mgr le Duc donna la terre de Marigny à feu Mre Guill. de la Tournelle. Guill. Dublet Escuier dem.t à autun. Marie Perronne, femme auparauant de Jean Boisserand dud. autun.

Etienne de Germigny Bailly d'autun fut tué à la bataille de Nicopoli. Marg.te Dizeme dam.le sa femme.

Le dernier de Nouembre 1396. fut donné la bataille de Nicopoli, et fut prisonnier led. Sr de Germigny.

1398. 1399.

Au Compte de Legier d'Orche clerc demt à autun Commis au gouuernemt des Bailgis d'Autun et de Monceaus par Mgrs des Comptes depuis le 26. aout 1398 jusqu'au 18. Juin 1399.

Commission de Mgr. des Comptes aud. Arches pour recevoir l'office dud. Sugler par feu de recevoir Comptes, adressée à Robert des Flaveloes Clerc Licentiés en Loix et Decretales en Decrets. Lieutenant de Mgr. le Bailly d'Autun et de Montcenis pour recevoir les Sermens dud. Arches le 25. Juin 1398. Jean Terrase vicrg d'Autun.

Jean Terrain fermier de la viérie d'Autun pour 6 sols vicrg.

Guill. de la Colonge Receveur fermier de la Chatellenie de Perrin de Montcenis, d'Uxeau, et d'Anzy pour 362 fr.

Pierre Vanequin fut condamné en 5 fr. d'amende pour avoir jetté un fond gagé en la prévôté de Lieutenant de Mgr. le Bailly d'Autun contre Jean Savin.

Me. Guill. Castrum chanoine d'Autun receveur de feu Maître Pierre Talepain. Declaration des heritages donnés à Mgr. le Duc pour l'amortissem. de 45 l. de rente en heritage donnés par led. Talepain pour la fondation d'une chapelle en l'Eglise d'Autun.

Noble homme et Sage Mre. Guy Morneau chev. Sgr. de la valée, Bailly des Baugé d'Autun et Montcenis.

Discrette personne et Sage Me. Jean de Clugny Licentié en Loix Con. et ancien de Mgr. le Duc pour le Conseiller et garder ses Droits aux d. Baugé. aux gages de 25 fr.

Me. Jean de Thoisy Licentié en Loix et en Decrets Con. de Mgr. le Duc aux gages de 200 l. parisis par an pour estre Con. de Mgr. le Duc, en votre Contrerolle[m]t. avec Mgr. l'Evesque de Nevers son Chancelier.

Venerable, Discrette personne Me. Joffroi Barboul chanoine et official d'Autun, auditeur avec nos autres Sgrs les auditeurs des Causes d'appels de Dames de Bourg. par Lettres de Mgr. le Duc du 3. Juin 1392.

Venerable, Discrette personne et Sage Me. Guy Coquelin chanoine d'Autun, auditeur etc. Les d. auditeurs auront 100 fr. de gages pour chaque fois

chaque fois que les d. auditeurs tiendront leurs jours, qui seront cinq au plus fois l'année pendant deux ou trois jours à Beaune.

La Cour d'Autun appellera Ligemens à Mgr. le Duc.

Constructions nouvelles au Chateau de Montcenis.

Jacquemin de Clugny. Guill. et Jean de Clugny freres.

Jean Robelin de Saulieu garnetier du grenier à Sel établi à Autun.

Chatel d'Uxeau. Le Fort de Marchaut fortifiés pour les Anglois.

Lettres patentes de Mgr. le Duc données à Paris le dernier Jour de Janvier 1398 verifiées par Mgrs. des Comptes le 6. avril auant Pasques 1399 par lesquelles Mgr. le Duc accorde aux Bourgeois et habitans d'Autun gl. Son droit de Vingt deniers par muid de Sel et vin vendu par Saligmon pour les reparations et fortification du Chatel d'Autun et celle de Marchaut.

1399.

Au compte de Regnaut de Thoisy Receveur pour Mgr. le Duc en ses Baugé d'Autun et de Montcenis à commencer le 18. Juin 1399. que led. Receveur fut établi aud. office au lieu de Guill. Sugler et Ligier d'Arches. Comme il appert par les Lettres de Mgr. le Duc données à Arras le 20. May 1399. Jusqu'au Dernier Oct. Suivant.

Guill. Bernard de Montcenis fermier de la Chatellenie de Montcenis.

Ligier d'Arches gouverneur de la viérie d'Autun depuis la feste de la nativité St. Jean 1399. finissant à pareil Jour l'année suivante 1400. qu'elle fut donnée en gouvernem[t] vicrg.

Guill. Dublet Sergent de Mgr. le Duc.

Venerable, Discrette personne et Sage Me. Geoffroy de Thoisy Chanoine et official d'Autun, auditeur des causes d'Appeaux à Beaune.

1399. 1400.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie à la Toussaints Dec. 1400.

Ligier d'Orche gouverneur de la vicrie d'Autun pour l'année finie à la Nativité S.t Jean 1400. à lui donnés en gouvernement par Mgrs les Comptes. vierg. Jean Pitois Escuier.

Morceau de Semur. chlr.

Jean guenelier Rem.r de Autun gouverneur du Tabellionage dud. Autun. Jean de Montbouton.

Mathes d'amalips d'Arnay cordarmé en 20sr. d'amende.

Guill.e de la Tournelle Escuier. L'hir de Charolois fils de Mgr le Duc à Charolois.

Voyez cottes Mgr le Duc et l'abbé de Flugny sur ce qu'ils pretendoient respectivement la Succession des Batards, qui mouroient à Parny le Monial, sans hoirs de leurs corps. Huguenin Guigeon clerc du Receveur.

1400. 1401.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie 1401.

Perrenet Sagey fermier de la vicrie d'Autun pour un an finy à la Nativité S.t Jean 1401. pour le prix de 1400 fr. en onze vingt livres d'icelle vierg. Jean de Courbeton Escuier.

Deffaut contre Jean de Flugny Licentié en Loix, Con.er de Mgr le Duc, et garde du Scel aux Bailliage d'Autun et Montcenis, et prevosté d'Arnay le Duc en l'an 1401.

Mathes d'amalips estoit auparavant garde des Sceaux en la dite Prevosté d'Arnay. Jeanne femme feu Odot de Montagu fille et hoir de feu Mre Denis de Mimeurs chlr.

Les prés et terres scituées à la Salle au parroichage de S.t Saint Gervais en Fastres furent confisqués sur la femme de feu Guillemin de S.t Orbist pour certains delicts.

Lettres patentes du Roi par lesquelles Mestre ordonné avec Regitz de Mgr le Duc de Son Duché et Comté de Chartres de mettre toutes appellations à Sens et à Macon au préjudice de Son parlem.t de Dijon, dont les appellations estoient relevées au Parlement de Paris. la Datte des d.tes lettres n'est rapportée.

Jean Vaclet Escuier Lieut.r de Capitaine de Montcenis.

1401. 1402.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie la Toussaints octobre 1402.

Jean Darcau de la Motte fermier de la vicrie d'Autun pour 460 fr. le onze vingt livres de Cens. vierg.

Jean de Salins Escuier. Guion d'Aigrevault Escuier.

Empôn des 12. pour livre levé sur toutes les Marchandises.

Chlr d'Aligny Escuier fut condamné en 20sr. d'amendes pour avoir fait mettre en sa prison en Son authorité le forestier de Mantay qui estoit estre accusé de la mort d'Huguenin de Tailly Son Frere et dont il fut pris. le fut gardé en lad.e prison, et souffrit moult de maux, non obstant qu'il fut en la garde de Mgr le Duc. Moderé à 100 fr. par lettres de Mgr le Duc données à Paris le 10 fevrier 1402.

Huguenin d'Ange fut condamné en charges perpetuelles és prisons de l'Evesque d'Autun pour avoir esté Convaincu de Sacrilege.

Gerard d'Espartay Escuier, frere, Guill.e de Maseon commandeur de Launois. Le Chatelain de Chastellux estoit chatelain pour le Roi. la Commanderie de Dugny est en la Souveraineté de Mgr le Duc à cause de Semur en Brionnois.

Guill.e Bernard Chatelain de Montcenis condamné en l'amende de 20 Sr. pour abus en Son office.

Frere Geoffroy Galois commandeur de Belleuille en Sprinaco.

Jean de Flugny Clerc d'Autun achetta une petite place en fonds au champ S.t Lazare d'Autun confrié à Mgr le Duc par Heritance et d'office d'heritiers. Voyez en la Cour de la Chrirrie d'Autun Argens de la Chancellerie.

1402. 1403.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie 1403.

Guill. de Chaumont, cr, bailli de Sens et gouv. de Bourgogne.

Jean Dareau, fermier de la viconté d'Autun, vicg.

Odart de Dicy, c. et conseiller à Dijon, voluz.

Girard de Borbon, écuier, s.r de la Boulaye.

Pierre de Maisellay, chasseur de loups pour Mgr le Duc aux Montz.

Berthelemier de Gondelard, cl, registrateur en Bourgogne de la Recepte de Mgr le Duc à Autun. Amyot Arnault, Tabellion d'Autun.

Mre Pierre de Cornoy, écuier, Lieut.t de Jaques de Dueseul, écuier, Capitaine et garde du Chateau de Montcenis.

Venerables et discrettes personnes Mre Geoffroy de Thoisy, Licentié en droict, doyen d'Autun, et Mre Jean Morizot, chanoine de l'Eglise dud. Autun et curé de Manthelie, Executeurs du Testament de feu Mgr Nicolas de Molon, jadis Evesque d'Autun, recevront la somme de 600 fr. que led. Evesque presta à Mgr le Duc au Mois de Janvier 1390. par quittances de Mre Richard Poulhay, lors receveur gnal de ses finances. Led. remboursement fait à Poitiers au mandement du mesme Sgr le Duc, donné à Paris le 24 fevrier 1402.

Guill. Bataille, prieur de Daigny d'Autun, chalon et chavanes.

Led. de Thoisy fut à Paris, où il fut mandé par Mgr le Duc pour respondre pour mesd. Sgr à pluseurs marchands, esquels il avoit pris la Marchandise pour led. Sr les etrennes du jour de l'an 1402.

Jean Mathey de Marigny fut juré par les officiers de l'Evesque d'Autun par exprez estoit clerc à cette hamy et les biens confisquez pour avoir tué cet homme. La confiscation des biens apartient à Mgr le Duc.

Mgrs des Comptes ameuyerent led. Receveur à semer en Bourgogne au Comté de Chanolois prendre toutes les Lettres et chartres touchant les fiefs, noblesse, et heritages de Mgr le Duc tant à cause dud. chateau de Semur qu'autrement, et delà fut alecé Mre de Charolois à Marigny prendre plusieurs autres lettres et declarations du Comté de Charolois.

1403. 1404.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie 1404.

Jean Dareau de la Motte, grenier de la vicarie d'Autun. Vicg.

Article. De Marion, femme de feu Reginaut le Compagnon de Perigueux, demt à Autun condamnée en 2 fr. d'amande à la poursuite du Procr de Mgr le Duc pour ce qu'elle s'estoit desrobée sur la fosse de son dessunt mari incontinant après son trepassement en renonceant aux biens d'icelui, et après s'entremit en iceux.

Etat de la Boulaye, écuier, femme feu Odot de Montagu, fille de feu Mre Perrin de Mimeurd, chr.

Mre Odot Bourchin, chapelain de l'autel Ste Marguerite fondé au chateau de Montcenis institué par Mgr le Duc.

20 l. tz. gros valent 3 fr. 4 gros.

1404. 1405.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie le dernier Oct. 1405.

Jean Dareau de la Motte, fermier de la vicarie d'Autun. vicg.

Huguenin de la Motte fut condamné en 100 s. d'amandes pour avoir mis la main malicieusement sur une fille, tellement qu'elle fut contrainte de faire abos, estant en la garde de Mgr le Duc.

La prison du chateau de Rouveaul à Autun estoit dispersée en cette saison, où l'on mettoit les prisonniers.

Il est fait mention de la forteresse du chateau de Marchant d'Autun.

Le Bailly d'Autun donna des Debtes.

Le Bailly d'Autun tint les assises à Nuyz le lundi après la nativité St Jean Baptiste 1405. Les amandes apartenans moitié à Mgr le Duc, et l'autre au Prieur d'Anzy.

Mre Nicolas Christian, clerc licentié en droict, Bailly d'Autun, Montcenis et de Charolois nouvellement institué. Bailly tient Daigny au lieu de Mre Guy Moreau, chr et de Toscenay, Sgr d'Arcenay, Ecuier

Bailly de Chalons aux gages de huit vings Livres par an pour les Dits Gaiges, instituez aud. office par la Commission desd. Mozaul et Bon Percey par lettres de Mgr le Duc donnees ès Chartreux de Champmol lez Dijon le 2e Janvier 1404.

Mgr le Duc Ecrivit à Mre Hugues de Cousans, Guichard Dauphin, Regnaut de la garde, Girard de Dorbon, Loys Vlagu, Girard de Thury, Cromorant, Lordin de Saligny, Lancelot de Semur, Doye, Le Sire de la Bussiere, Huguenin de Chepiere, et à Robt de l'Epinace. Le Sire de Rabutin, Archambaut de Tonnerre, Mre Guill. de Corgenon, Jacquam de Sorcy, Girard de la Guiche, les Baubon de Druel, le Sire de Dagonne.

Autres lettres du mard. Sgr le Duc, par lesquelz il contremanda Mre Guill. de Corgenon, Archambaut de Tonnerre, Guill. de Vergy, le Son frere, le Sgr de Marcy, Jean d'Aulmas, Jean d'Amanzey et son frere, Jacquam de Sorcy, les Sgrs de Scelaufe, Mre Robert d'Aulmas, Huguenin de Chepierre, les Sires de Maisieres, le Soudain de Dreu, Girard de Guiche, Robert de l'Epinace, le Sgr de la Bussiere, le Sgr Doye, Mre Lancelot de Semur, Mre Lordin de Saligny, Mre Cromorant Sgr de l'Epinace, et Mre Girard de Thury.

Mgrs de la chambre des Comptes à Dijon Lecrivirent à Thde de Charolois pr de Mgr le Duc au Charolois et à Jean de Ganay.

Mandemt royal pour la recherche des nouveaux acquêts, Envoyé à Mgrs desd. Comptes par Mre Jean de Thoisy Con. de Mgr le Duc à Autun.

Mgr le Bailly d'Autun, Mconnois et Charolois manda aux nobles desd. Gaiges de se trouver à Montaubert le 19. Sept. 1406. montez et armez pour servir Mgr le Duc.

Emprunt fait sur les riches du pays de Bourgne pour Mgr le Duc.

Discrette personne Mre Guill. le Francois Clerc Bachelier en Decret Lieut. du Bailly d'Autun et Mconnois en l'an 1403.

1405. 1406.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'armée finie le Dernier Oct. 1406.

Jean Darcu de la Motte fermier de la vicrie d'Autun. vierg.

Stre de Brion Ecuier, Jean Cossin Ecuier, Martin de la Mothe de Loisy Ecuier, Mre Nicolas de Dijon Doyen de Semur en Brionnois.

Frere Pierre de Longueuant Cellr de la Denisen Dijon.

Huguenin de la Bussiere Ecuier. Pierre Bailli vendeditum de la Mairie Rot la Cour des Gaiges d'Autun en Mconnois.

Les maneux confins Jean chacun en endroit soy de Sabuchon d'Autun Estoient vuides par les vierges d'Autun et leurs estoient amodiez aux emolumens de lad. vicrie.

Mre Nicolas Chrestien clerc Licentié en Loix Bailly d'Autun Mconnois et Charolois avoit este auparavant ypd pour Mgr le Duc au Gaiges d'Autun.

Gaion Lombart Lieut. de Mgr les Chancelier de Bourgne au Siege de Beaune. Vide de 3600 fr. ouverte à Mgr le Duc par les Etats de Bourgne

1406. 1407.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'armée finie les Dernier Octobre 1407.

Jean Darcu Gouverneur de la vicrie d'Autun vierg.

Dame Dietrice de Rochebaron Dame d'Arcy

Fiefz de Semur en Brionnois dependans du Bailly d'Autun.

Les Doyen et chapitre d'Autun ont droit de Conferer la Chapelle Ste Autel Ste Catherine en l'Eglize dud. Autun.

Guillo de Cugny Grand Sergent chassé d'Autun.

Le Chastel de Marlles au Comté de Bourgne acquis pour Mgr le Duc.

Led. de Thoisy fut à Gand, et delà à Bruges au d. Feu marchi

par Mgr le Duc pour l'obliger en 8800 fr. pour Marchandz de Laillier Marchand à Paris, en rattrait de plusieurs joyaux, qu'il auroit mis en gage.

Et fut prohibé aux Baillifz d'Autun, Monceaux et Charolois, Chastellenies de prendre en Despendantes, que les Rentes, prouffitz et obventions du Duché de Bourg ne Seruiront Deduictz et Deburrés à Dijon à la maniere accoustumée en la Chambre des Comptes aux plus offrans, et mes Seruiront plus Donnés en gaultement.

1407. 1408.

Au Compte Sud. De Thoisy pour l'année finies le Dernier Dct. 1408.

Guill. Trosse fermier de Lavirotte d'Autun à lui delaissé comm'au plus offrant, ainsi qu'est accoustumé pour un an commençant à la natiuité St. Jean Baptiste 1407. et finissant à pareil Jour 1408. pour le prix de 82 835 fr. Vieng.

Pierre Baillet amodiateur du Tabellionage de Bourbon Lancy, Seaul le Poulon, amodiateur de la Clergie de la Cour des Baillifz d'Autun et Monceaux

Jean les Maitre amodiateur de la Clergie de la Cour de la Chancellerie et Baillifz d'Autun, et Monceaux.

Decretz pertenans et Siegz Mre Jean de Plugny Licentié en loix, Lieutenant de Mgr le Chancelier à la garde au Siege d'Autun.

Aguistin Stebano Marchand à Paris prestz à Mgr le Duc pour employer aux frais du Voyage des Ambassadeurs, que Sa par lui Sont Enuoyés vers le Roi des Romains pour le fait du Mariage de Mr Robert, le Mgr de Brabant au Mois de Juin 1408.

Jean de Buccueil Escuier Chambellan de Mgr le Duc. Jaques de Buccueil Capitain de Monceaux. Huguenin Guigeon Grenetier d'Autun.

Mgr le Duc ordonna que les Biens des Maimmortes, Bastardises, Confiscations, et bien Vacans Seroient employés ès reparaions des chasteaux et maisons à lui appartenans.

Mre Pierre Morreau aumosnier de St Benigne de Dijon.

Henry le Loup Escuier et Gr Preuost chastel d'Offins Mgr le Duc, dist pourquoi il fut ordonné aux Capitaines des chasteaux de la Motthe St Jean, Oyes, Solin, Bourbon Lancy, Espantay Vitry, Monceaux Semur en Brionnois et Nuys d'Est. bonne garde au Mois de Septemb. 1408.

Reparaions faites au chastel de Monceaux par ordre de Mgr le Charolois et Mrs des Comptes.

1408. 1409.

Au Compte Sud. De Thoisy depuis la Toussaint 1408. jusqu'au 19 May 1409.

Jean Trosse fermier de Lavirotte d'autun comm'au plus offrant. Vieng. 880 francs.

Jocerant de Thoisy Escuier Dailly d'autun et de Monceaux aux gages de Sept vingt francs pour an et 60 fr. en recompensation de l'Emolument et prouffit du Sel, qui a estoit mis au Domaine de Mgr le Duc Depuis l'an 1405. qui Sont en tout 900 fr. par Lettres de Mgr le Duc du 5. Sept. 1408. fut les Seruiens et mains de Mrs des Chancelier.

Mre Estre de Monjeu archediacre de Beaune Con. de Mgr le Duc.

Mgr le Duc fut donné 1500 fr. à Mgr le Duc de Lorraine, et à Mre Jerry Son frere par lettre du 12 Nobre 1408.

Sud. de Thoisy fut à Paris pour Solliger en 400 Escus d'or pour Mgr le Duc enuers Barthelemi Nac Sun Sud Dernier de Sa recepte.

Mres Jean de Vergy au retour du Liege fut Sejourné à Autun, aux plusieurs gens de guerres, à Cause du Siege des Charolois, qui auoit dessiés Mgr le Duc.

1409.

Au Compte de Jean Marjo Receveur ord.e Baillage d'Autun et de Montcenis depuis le 20 May 1409. jusqu'au dernier Decemb. aud. an.

Lettres de provision dud. office de Receveur données à Paris le 17.e avril 1409. au profit dud. Marjo audien de Renaut de Thoisy pourveu de l'office de Receveur gral des finances de Bourg.e

Jeanne femme feu audit de Montaigu fils et hoir de feu Mre Jehan de Mairnaux chr dois nous bichots auxins chacun an à Mgr le Duc sur les terres de Champlivaut et de Montcelerin, 20 quichets.

Guill.e Le fort gouverneur de la vierie d'Autun. vierg.

Guill.e Petot d'Aligny. Les Sergens de Mgr le Duc portoient en leur main une verge de bois blanc.

Leone Baillet amodiateur du Tabellionage de Bourbon Lancy.

1409. 1410.

Au Compte dud. Marjo pour l'année finie le dernier Decembre 1410.

Guill.e Le fort gouverneur de la Vierie d'Autun. vierg.

Desfences publiées à Autun de porter armes de nuit par la ville à peine d'amandes.

Jean Duarré Com.re d'Autun pour feu noble Sgr Caquet Dor Sommelier escuyer d'escuyrie de feu Sr Christophle.

Discrette personne Me Jean de Chugny Licentié en Loix aura la garde du Seel de la Chancie des Baillages d'Autun et de Montcenis, et prevosté d'Avnay.

Le Sr Evesque Mgr Me Jean de Thoisy Evesque d'Auxerre Com.re de Mgr le Duc aura 200 l.t de pension chacun an ainsi q.l

est dit cy devant en qualité de Com.re de mond. Sgr le Duc en l'Evesché pour lors Evesque.

Me Pierre Dourgeois Com.re de Mgr le Duc et Bailly d'Autun pour

D'espence de 25 fr. pour achat d'arbalestres Canons, poudres et canons, et autres choses pour la défence du Comté de Charolois contre les Armagnacs de Mgr le Duc. A l'hôtel de Mad.e la Duchesse.

Guiot le Vay Me de la chambre aux deniers de Mad.e la Duchesse.

Me Jean Sorbier secretaire de Mgr le Duc.

1410. 1411.

Au Compte dud. Marjo pour l'année finie le dernier Decembre 1411.

Discrette personne et sage Me Geoffroy de Thoisy Licentié en Loix Bayen d'Autun, Com.re de Mgr le Duc, auditeur aux accd auditeurs des causes d'appeaux du Duché de Bourg.e qui preside en accens auditeurs au lieu de Dijon, qui commencerent les mardi 12.e Mars 1410. C'est pourquoi il eut 10 fr. au lieu de cinq francs qu'ont les autres auditeurs, qui ne president que pour chaque fois que lesd. auditeurs se trouvent aud. lieu de Dijon pendant huit ou dix jours à chaque fois suivant les affaires.

Discrette personne et sage Me Guy Paquelin Licentié en Loix Chanoine d'Autun, Com.re de Mgr le Duc, auditeur des Causes d'appeaux cinq francs, présent à l'assemblée du 17 Mars 1410.

Me Laurent le Grain greffier de Mgrs les auditeurs.

Me Henry de Thoisy, avocat en Parlem.t et Com.re de Mgr le Duc auditeur ordre de mond. Sgr le Duc. Suivant ses lettres patentes données à Paris le 29.e Novemb. 1407. de distribuer la Som.e de 100 fr. chacun an tant aux autres Com.res et procureur aud. parlem.t de Paris que huissiers d'icelui outre les ordinaires ordre.es qui fut assignés sur les Sommes sur le Domaine d'Autun.

Regnaut de Thoisy Receveur gral des finances de Bourg.e auparavant Receveur du Domaine d'Autun, Montcenis etc.

Dimitri Menard des Flaugny Depuis arch. des Besançon contrôleur de la Dépense de

1411.

Au Compte de Guill. Parrasot Comt. à Autun Commis à la recette du Baillage d'Autun et de Monceaux par Mre Richard de Chauvigny Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc et Mre des req.tes de son hostel, et Jean Morreau Commis à la recette générale de Bourg.ne au lieu de Jean Narjo depuis le 21. aoust après pasques 1411: Jusqu'au dernier Decemb. Suivant.

Guill. Leseur gouverneur de la vicerie d'autun. vierg.

Garnison mise au chateau de Monceaux

Assemblée des gens de guerre pour Mgr le Duc au comté de Charolois à l'encontre du comte de Tonnerre et de ses alliés malveillants de Mgr le Duc.

Mcie Loys de Dalsy obéi Mre Hotel de Mad.e la Duchesse.

Mre Girard de la Guiche obéi estoit à Nozelay avec des gens de guerre fut mandé pour aller hastivem.t à Autun pour la deffence de lad. ville qui estoit menacée de Liege par les Ennemis de Mgr le Duc notam.t au Bourbonnois et chatelchignon.

Ouvrages et reparations faites au chateau d'Rivaut à Autun.

Impositz à Autun sur les bouchéries, Tanneries, grains et fruitieres pour un pressoir de Mgr le Duc. 19.s pour livre des boites à quatre pieds.

1411. 1412.

Au Compte dict Narjo pour l'année finie le dernier Decembre 1412.

Guill. Leseur gouverneur de la vicerie d'Autun. vierg.

Remond Mercier fut condamné en 10 fr. d'amende pour avoir battu jusqu'a effusion de sang sur le grand chemin Pierre Barbier allant pour servir le roy notre Sire au Siege de Chatelchinon. cy compte Seu. fol. 86.

Mre Jean de Lugny chantre en l'eglise mourut le 6.e d'oust 1412 auquel la garde des Sceaux des Baillages d'Autun et de Monceaux et de la Prevosté d'Avalon.

Mre Jean quartier fut la garde desd. Sceaux après la mort dud. de Lugny.

Juguenin Sgr de Marjeu Louvier Bailly d'Autun et de Monceaux au lieu de Jocerand Sgr de Savoyeux par Lettres de Mgr le Duc donnés à Paris le penultiesme Mars 1411. avant Pasques. fut le Serment de Mairs de Mgrs des Comptes le 26. avril 1412 après pasques.

Jean de Lugny chanoine d'Autun et de Beaune et Guill. de Lugny freres enfans hoirs de feu Mre Jean de Lugny Licentié en Loix Con.er et advocat de Mgr le Duc à Autun auxiens le gouvernement de Jean, Girofroy, et Aloy leurs freres et Soeurs.

Mre Jean Le Poiteux Con.er et advocat de Mgr le Duc au lieu dud. feu Mre Jean de Lugny par Lettres du mesme Sgr donnés à Auxerre le 19 aoust 1412. fut le Serment dud. office en la chambre des Comptes le 20 dud. Mois d'aoust.

Mgr le Duc fit don de vingt fr. à Mad.e la Duchesse pour convertir en la façon d'un breviaire ou autres livres qu'elle fait faire.

Jean Maisons de Dijon commis à la recette des deniers pour les reparations des fortresses et chateaux de Mgr le Duc.

Simon Gerbet Curé de Autun, qui ne vouloit contribuer aux gages du Capitain dud. Autun.

Accord entre Mgr le Duc et Mgr le Comte d'Neuers aux requestes du Palais à Paris touchant l'office de la Maison de Semur près d'Etang sur Arroux.

Guill. de la Tesure, Jean Dordo, Guill. de la Coulonge, Jean de la motte, Guill. d'Arle, Pier de Savoy Louviers, Mre Jean Berchon prestre chapelain, Jumbert de Roiton, Benoist Sautereau commis à la garde du Chateau de Monceaux

Roulet de Semur, Jean du Saigne, Jean de Corbigny et Guill. Pete Jean Louviers, et autres commis à la garde du Chatel de Semur en Brionnois.

Jean du Saigne Louvier Sgr de Larbain Lieutenant de Girard de Bourbon Louvier Capitain et chastelain de Semur en Brionnois.

Siege mis par le Roi devant Chatelchignon.

1412. 1413.

Au Compte dud. Narjo pour l'année finie le dernier decembre 1413.

Guill. Le fort gouverneur de la vierie d'Autun

Guiot de Goix condamné en 100 l. d'amande pour avoir dit que son Seigneur valoit mieux que Mgr de Bourg.ne

Mgr le duc instituoit le Chapelain de l'autel S.te Catherine au chatel de Moncenis à chaque mutaon.

Ses gages du Bailly d'autun et de Moncenis qui estoient de 200 tt par an furent moderés par Mgr le duc à sept vingt francs, et ceux de son Avocat qui estoient de 25 fr. à 10 francs.

Guill. le fort pr. de Mgr le duc és Baages d'Autun et de Montcenis au lieu de Me. Pierre Barbet Licentié en Loix par lettres données à Paris le 8.e decemb. 1412. fit le serment dud. office en la chambre des Comptes le 12. Janvier aud. an.

Me. Pierre Barbet à pnt avocat et Conseil de Mgr le duc auxd. Baages par Lettres de Mgr le duc données à Paris le 8 decemb. 1412.

Achat de vaisselle d'or et d'argent des plusieurs Marchands de Paris par Mgr le duc pour ses Etrennes du premier Jour de l'an.

Achat de poudre à Canon de francois Pastoreaul Marchand à Paris pour mettre aux forteresses de Mgr le duc.

Il fut donné une robe par ord.ce de Mgr le duc à Me. Jean Bonost son Con.er et Me. des Comptes, et à Jean Bonost son fils.

Me. Jean Quartier Licentié en Loix, Lieut. du Bailly d'autun et Gouverneur de la Chancellerie au Siege d'autun, et garde des Seels de la Chan.rie aud. Autun pour Mgr le duc.

Pierre Barquant Not.re du Roi Commiss.re de Pierre d'aubepierre Receveur, et Andre d'Escarlat pr. du Roi Commis du Roi fit publier à Autun que tous notaires eussent à porter aux d. d'aubepierre et d'Escarlat tous les protocoles des Lettres qu'ils avoient

receues concernans les nouveaux acquêts.

Me. Jean Leboiteux Licentié en loix Lieut. de Mgr le Bailly d'autun.

Trois Italiens qui s'entremettoient de Sorceries et Charaz furent mis en prison au Chatel de Moncenis, et condamnés en 200 ducats par Mgrs de Commarien, Phrt de St. Ligier, Jaques de Buxeul, Jean Chousat et autres.

1413. 1414.

Au Compte dud. Narjo pour l'année finie le dernier decemb. 1414.

Guill. Tarasse Gouverneur de la vierie d'Autun. Vierg.

Huguenin Sgr de Monjeu Escuier Bailly d'autun et de Moncenis.

Oudart de l'Epinace Escuier Eschanson de Mgr le duc

Gillet de Masoncle Escuier Pannetier de Mgr le duc.

Huguenin Dubois Escuier d'Escurie de Mgr le duc.

Me. Lambert de Saux Gouverneur de la Chan.rie de Bourg.ne

Guigot Sgr de Salnoue Escuier chambellan de Mgr le duc fut en armes avec plusieurs ses Compagnons au Service de Mond. Sgr au pays d'artois.

Simon Dupin Escuier Eschançon de Mgr le duc.

Jean Barjot Bourgeois d'Autun. Bargeot.

Mre. Jaques de Courtiambles chev. Con.er et Chambellan de Mgr le duc

Huguenin Porchot Escuier Lieut. du Capitain de Moncenis.

Garnison mise pour Mgr le duc aux chateaux et forteresses de Moncenis, Semur en Briomois et de Morillon de plusieurs gentilshoes et arbalestiers au Mois de May 1414.

Chatelchinon pris et demoli Guill. Vin Vierg d'Autun.

Terres et Sgries mises sous la main de Mgr le duc parceque les Sgrs n'etoient allés au Service de Mgr le duc en ses guerres.

1414. 1415.

Au Compte dud. Narjo pour l'année finie le dernier decemb. 1415.

Guill. Terrasse Gouverneur de la Vierie d'Autun. vierg.

Martin Maulpoy. Jean de Montholon condamnés en 8 ℔ d'amende pour n'auoir osté [illegible] mesures.

Giraudin des Milieres d'Autun. Guill. de Flagny Escuier.

Me Henry de Flagny Clerc Licentié en loix Con^er de Mgr le Duc auec gages de cent. marcz royaux par an par Lettres Données à Dijon le 19. Nov^bre 1414. fist le Serment és mains de Me Lambert de Suco Con^er de Mond. Sgr et gouuerneur de la Jean. vicie au duché de Bourg^e

Guill. Bataille Con^er de Mgr les Duc auec gages de 80 ℔ parlettres Données à Salins le 3e Janvier 1414. fist le Serment és mains de Mgr le Chancelier.

Me Phil. de Monjeu archidiacre de Beaune Con^er de Me Pol. conseiller de l'hostel de Mgr les Duc. Jean Sgr de Chapperre Escuier, Marie de Marcilly sa femme, Pour leur fille.

1415. 1416.

Au Compte Aud. Narjo pour l'année finie le premier Decemb. 1416

Jean Rolin gouuerneur de la Prairie d'Autun. Prisonn.

Guion Espiart d'Autun frere de Guy Espiart Prieur de Dar le Reguliers.

Jean de Salins de Bourbon Lancy. Jean de Montholon.

1416. 1417.

Au Compte Aud. Narjo pour l'année finie le premier Decemb. 1417.

Jean Narjo Receueur du pris Compter gouuerneur de la prairie d'Autun. Prisonn.

Pierre de Tourues Escuier. Sgr de la Rochepot.

Franconquin Francery, Laurens Escuier et Berthelemi son frere de la Marque d'Autun furent condamnés en 100 Escuz d'or pour auoir receu quantité d'argent de bonne gens des Dangez d'Autun et de Monuenis en leur Pennant Ostelins subz Regard de Ha-

d'Autun estre Jurez et Commis de Mgr le Duc, et quiconques les portera sur lui il ne pourra marcher en la pourpresse en aucune maniere, si comm'ils faisoient et Pourroient à droits aud. gens.

Guillemette femme Jean Berthet fut condamnée en 8 ℔ d'amende pour auoir voulu donner un breuuage à Nostre Mari, affin q'il ne la battit plus.

Jean de Thoisy Clerc fut institué Chapelain de la Chapelle Ste Catherine fondée en l'Eglize de St Lazre d'Autun au lieu de Me Nicolas Maillart prestre par M^rs les Doyen et Chapitre de lad. Eglize, qui prierent Pour Benefice led. Maillart suiuant les Statuts de lad. Eglize en telle obseruez par lesquels un Chapelain Serial Pourueu en a un Petit à fin les Seruice auql il est obligé, Les d. Doyen et Chapitre Pretendent Pour benefice et a ont lad. Eglize. Lad. Institution Dudit de Thoisy du Samedi après la natiuité St Jean Baptiste 1417. lequel Chapelain de lad. Chapelle Ste Catherine a Dott chacun an sa prise sur la Prairie d'Autun.

1417. 1418.

Au Compte Aud. Narjo pour cinq Mois Quinze et treize jours finis le 13. Juin 1418.

Loys le Bastard de Flagny. Venerable et discrette personne le Sage Me Geoffroy de Thoisy Doyen d'Autun, Auditeur Ord. Pour les d'appeaux à Beaune.

Les biens d'un prestre bastard vendus au prouffit de Mgr le Duc.

Thibaut Baudet clerc de la Cour de la Chan^rie du Bailge d'Autun.

Jean de Thoisey Escuier fils et heu de feu Me Jean de Torcey chualier. et Jean Dit Torcey Suiuans les Comptes precedens, et non Thoisey.

Guill. Maisson Escuier de Cuisines de Mgr le Duc, fils de feu Jean Maisson.

Jean Narjo Receueur un Don de 10000 ℔ de Mgr le Duc Jean à cause des frais par lui soutenus pour le quel dit Duc au pays de Marquedse, missions à la garde de la ville de Rome

Saint Esprit, où led. Naijo fut pris et mis à grandes rançon. et finance.

1418.

Au Compte de Regnaut de Thoisy Receveur de Vn Demaines des Baillies d'Autun et Monceaus pour Six mois et 17. Jours Entiers finis le Dernier Decemb. 1418.

Lesquels Lettres de Mgr le Duc donnees à Dijon le 17e Juin aud an, Espinos Sequinat, par lequel apert que led. Naijo fut institué tresorier de gages de Languedoc pour Mgr le Roi, et Nicolas ord.es d'e Mad.e la Reine, et du Consentement dud. Duc. Laquel a charge de Lesquelles Languedoc led. de Thoisy refuse pour certaines causes, qui ne sont Exprimés esd. Lettres de prouision.

Jean Rolin gouverneur de la viconte d'Autun pro ord.e de Mgr le Duc.

Mr henry de Cugny Licentié en loix Con.r et Maistre d'hostel de Mgr le Duc en sa Baillie d'Autun et de Monceaus oultre 20.lb d'augmentation de gages pour an, qui sont 32lb par lettres du 20e Januier 1417.

1418. 1419.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie le Dernier Decemb. 1419.

Guill. Viot viconte d'Autun. Abri Sgr de Chantemerle Con.r et Chambellan de Mgr le Comte de Charolois.

Jean et Loys de la Chapelle Escuiers freres Sobraniers en la Bataille du Liege. Regnaut de Thoisy Receveur aud Dit 320 lb de Mgr le Duc pour aider à ouurir la Ville Perpetuelle.

Mgr de Courtiuron Chancelier casse d'Otto Chancelier incontinant après la mort traitoresse de Mgr le Duc Jean à Montereau.

Mr Nicolas Rolin succede au parlement du Roi, Con.r et auocat de Mgr le Duc aud. Parlement fut grayé de 100lb que Deuoit lui estaindre par mond Sgr pour sa pension de Cinq années passées et finies

Le 28e Oct. 1417. Y Compris la pinte finies le 28. Oct. 1418. laquelle pension est de 200lb par an, Lesd. Lettres de Con.on en Auocat Donnés à Dijon le 28. Oct. 1388.

Jean de Petros Dit la Mosche Escuier d'Escurie de Mgr le Duc, et Lieutenant Bailly de Charolois.

1419. 1420.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie le Dernier Decembre 1420.

Guill. Viot gouuerneur de la vicomte d'Autun. Virey.

Nobles hommes et Sages Jaques Sgr de Busseul et de Malin Escuier, Con.r Chambellan, et premier Mr d'hostel de Mgr le Duc, Bailly d'Autun et de Monceaus par Lettres Dor mond Sgr le Duc du 28 Oct. 1419. aux gages de cinq vingts liures, autrem dt Nobles hom et Sage huguenin Sgr de Montejeu Escuier d'Escurie dud mond Sgr fit le Serment le maine d'e Mgr le Duc le 27. d'ud Mois d'octobre.

Mr Jean Dauson Licentié en loix et henry Chatellain dud. lieu valon beris Seula et pour le tout de Honorables personnes et Sages feu Mr Guy Coquelin jadis Con.r et auditeur des causes d'appeaux pour Mgr le Duc

Mr Laurens Legrain greffier de la Cour des auditeurs des causes d'appeaux. R. L'on dit Mgr l'Euesque de Tournay chancelier de Bourg.ne Guy Guillebaut Con.r et Receueur gral de toutes les finances de Mgr le Duc.

Jean d'e Maßilles Escuier Capitain et garde du Chatel de Semur en Brionnois fit fortifier les Ponson dud. Chatel par ordre de Mgr le Duc.

Garnison au Chatel de Monceaus.

1420. 1421.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finies les Dernier Decembre 1421.

Guill. Viot gouuerneur de la vicomte d'Autun. Virey.

Saint Esprit, où led. Narjo fut pris et mis à grande rançon, et finance.

1418.

Au Compte de Regnaut de Thoisy Receveur du domaine des Baages d'Autun et Moncenis pour six mois et 17. Jours entiers finis le dernier decemb. 1418. Suivant les Lettres de Mgr le duc données à Dijon le 7e. Juin aud. an, signées Sequinat, par lesquelles apert que led. Narjo fut institué tresorier du pays de Languedoc pour Mgr le Roi, et sur les ord.ces de Mad.e la Reine, et du consentement dud. Duc. Lagle charge de Tresorier du Languedoc led. de Thoisy refusa pour certaines causes, qui ne sont exprimées esd. Lettres de provision.

Jean Rolin gouverneur de la vierie d'Autun par ord.ce de Mgr le duc.

Me. henry de Clugny Licentié en loix Con.er et avocat de Mgr le Duc en ses Baages d'Autun et de Moncenis eut 20.tt d'augmentation de gages par an, qui sont 30.tt par lettres du 20e. Janvier 1417.

1418. 1419.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie le dernier decemb. 1419.

Guill. Viot vierg d'Autun. Phrs. Sgr de Chantemerle Con.er et Chambellan de Mgr le Comte de Charolois.

Jean et Loys de la Chapelle Escuiers freres se trouverent en la bataille du Liege. Regnaut de Thoisy Receveur eut don de 300 fr. de Mgr le duc pour aider à marier sa fille Guyote.

Mgr de Courtiuron Chancelier cessa d'etre Chancelier incontinant après la mort traitreuse de Mgr le duc Jean à Montereau.

Me. Nicolas Rolin avocat au parlem.t du Roi, Con.er et avocat de Mgr le duc aud. Parlem.t fut payé de 100.tt qui dues lui estoient par mond. Sgr pour sa pension de cinq années passées et finies

Le 23e. Oct. 1417. y compris la pnte finie le 23. Oct. 1418. laqlle pension est de 20.tt par an, lesd. Lettres de Con.er et avocat données à l'Isle le 23. Oct. 1408.

Jean de Vetre dit la Mosche Escuier d'Escurie de Mgr le duc, et son Bailly de Charolois.

1419. 1420.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie le dernier decembre 1420.

Guill. Viot gouverneur de la vierie d'Autun. Vierg.

Noble homme et sage Jaque Sgr de Buxeul et de Molin, Escuier, Con.er Chambellan, et premier Me. d'hôtel de Mgr le duc, Bailly d'Autun et de Moncenis par Lettres de mond. Sgr le duc du 23. Oct. 1419. aux gages de sept vingt livres, au lieu de Noble hôe et sage huguenin Sgr de Montjeu Escuier d'Escurie de mond. Sgr fit le serment es mains de Mgr le duc le 27. dud. Mois d'octobre.

Me. Jean Dausson Licentié en loix et henry Chatellain dem.t à Avalon hers seuls et pour le tout de Venerables personne et sage feu Me. Guy Coquelin jadis Con.er et auditeur des causes d'appeaux à Beaune pour Mgr le duc

Me. Laurent Legrain greffier de la Cour des auditeurs des causes d'appeaux. R. P. en dieu Mgr l'Evesque de Tournay chancelier de Bourg.ne Guy Guillebaut Con.er et Receveur gnal de toutes les finances de Mgr le duc.

Jean de Masilles Escuier Capitain et garde du Chatel de Semur en Brionnois fit fortifier le donjon dud. Chatel par ordre de Mgr le duc.

Garnison au Chatel de Moncenis.

1420. 1421.

Au Compte dud. de Thoisy pour l'année finie le dernier decembre 1421.

Guill. Vyot gouverneur de la vierie d'Autun. Vierg.

Jnguenin Cpualot de Bourbon Lancy. Jean Cpualot.

Jnguenin Collet fut condamné en 100 l. d'amende pour auoir dit à Jean Dode Jeanin il estoit aussi peu gentilhomme que lui.

Mgr le Duc fit don à Mre Jean de Bourbon Sgr de Montperroux de 200 fr. Thomas Bourbon Jeanin fils d'Jnguenin Bourbon.

Regnaut de Thoisy Con.er d'e Mgr le Duc et Son Receueur d'Autun presens Comptables fut commis pour payer la Despense de Mad.e la Comtesse de Flandres etc. contenue en Bourg no. Mais lad. Dame ne le voulut souffrir, Disant qu'elle alloit en pelerinage à notre Dame du Chemin, de Montsolans et ailleurs.

Chatel au Charlois assigné pour les Bonnuis de Mgr le Duc.

Me Jean Quartier Licentié en Loix.

1421. 1422.

Au Compte de Jean Lucelle Receueur du Domaine d'Autun et de Moncenis au lieu de Regnaut de Thoisy pour l'année finie le Dernier Decembre 1422.

Lettres de prouision dud. office au profit dud. Lucelle Donnée à Arras le 22. Decemb. 1421.

Jacot Sotier institué garde de la porte du Chatel de Moncenis aux gages de 12 mesures Seigle et cinq francs d'argent.

Guill. Vin voiez d'Autun pour Mgr le Duc Receueur de la Recepte Bonnuis Bonnaux que les Predecesseurs voiez.

Durant de Maillis Capitain de Semur en Brionnois

Il est fait mention de la mortuage d'Armagnac.

Ord.ce de Mgr le Duc sur le prix de toutes les Denrées.

Bonn.e homme et Sage Me Jean Lebertaux Son Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc et garde des Seaux de la Chan.rie au Siege d'Autun.

Bonn.e homme et Sage Me Jean Quartier Licentié en Loix Lieut.t de Me Lambert de Saux Licentié en Loix et en Decret

gouuerneur de la Chancellerie du Duché de Bourg no

Me Barthelemi de Bourg Prestre institué Chapelain de l'autel Ste Catherine au Chatel de Moncenis à 10 l. Tournois Pension chacun an par Mgr le Duc par Ses lettres du 13. May 1422.

Noble homme et Sage Jaque Sgr de Buxeul et de Molin Conseiller et chambellan et premier Me d'hostel de Mgr le Duc et Son Bailly d'Autun et de Moncenis, Capitain et garde du Chatel de Moncenis aux gages ord.res de Sept vingt Liures pour un au lieu d'Jnguenin de Montjeu fut mis en possession dud. office de Bailly par Mgrs des Comptes le 19 d'auril 1422.

Me Robert de Virby Chier ecuier Don de 100 fr. de Mgr le Duc.

Quantin Damy Bourgeois de Dijon.

Hommes d'armes et de Trait mis en garnison au Chateaux de Semur en Brionnois et Moncenis. L'homme d'armes auoit 10 fr. de gages par mois, et l'homme de Trait ou Arbalestrier 5 fr. par mois.

Gens de trait mis en garnison au Chatel de Rideau d'Autun.

Thibaut Cortelot Sermois du 8.e de vin.

Mgr le Duc donna 200 fr. à noble homme Jaque Sgr de Buxeul et de Molin etc. à cause des Domages que les Bonnuis Bermond Sgr Firon en la terre par lettres donnée à Chatillon Sur Seyne le Dernier de May 1422.

Ouurages et reparations au Chatel de Rideau d'Autun pour Mgr le Duc. Mgr le Duc alla au mois de Mars 1421. vers le Duc de Sauoye, qui estoit à Geneuue, en partit de Dijon pour ses lettres de voyage

Mgr le Duc estoit à Salins le 12. auril pour de Pasque 1422.

Mgr le Duc estoit à Auxonne le 14. Juillet 1422. le Maire de Bourg no les Sr.s de Toulongeon, de Mamines, de Commarien, de Villers et autres Sgrs Commis pour les Empruns de Bonnuis pour le voyage que Mgr le Duc fit après ton après en armes deuant la Forteresse de Cosne. Mgr le Duc estoit le 9 d'auril 1422.

Mgr de la Borge gouuerneur et Capitaine gnal des pays de Bourg no

Mgrs du Conseil, des Comptes et des finances estoient à Chalon

au Mois d'Oct. 1422 auquel tems la ville de Tournus fut prise et occupée par les Ennemis du Roi et de Mgr le Duc.

Chasuble d'Drap de Damas acheté 100 fr. pour la Chapelle de Montrouis.

Il est fait mention d'un procez entre le procr. de Mgr le Duc contre les Religieux Prieur et Convent du Monastère de Sorrey en la Chambre du Conseil de Mond. Sgr à Dijon sur la Cause Requisitoire et Souveraineté de la terre du Croz Monial, que led. gend. du Conseil de mond. Sgr à Autun Défendeur apellé aud. Sgr à Cause de son chateau de chatellenie de Moncenis, et led. Religieux au contraire.

1422. 1423.

Au compte dud. Lucelle pour l'année finie le Dernier Decemb. 1423.

Mgr le Duc donna par ses lettres patentes du 6. Oct. 1423 à Dijon le revenu de la chatellenie de Moncenis sa vie durant à noble homme et Sage Jaques de Buxeul Sgr de Molina, Bailly d'Autun et Bailli Moncenis, en recompensation de 400 fr. de pension qu'il avoit chacun an, et 100 fr. de gages à Cause de la Capitainerie du chatel Bailli Moncenis, Verifiés par Mgrs Rat Comptes le 19 Octobre.

Guill. Vyot Vicomte et gouverneur de la Ville d'Autun par Mgr le Duc, Fermier de lad. Ville Suivant la Delivrance faite par Mgrs des Comptes pour un an à la Charge d'payer 400 fr. en argent, la Cave accoutumée d'payer par les Vicomtes, et outre auel huit vingt tout Livres trois quaterons aux Doyen et Chapitre d'Autun, et le guet de Chalon.

Recueil des terres des Sgrs particuliers saisi faute de foi non fait. Recette est faite de 50 fr. au profit d'Mgr le Duc.

Jean Rolin Bourgeois d'Autun, Lieut. de Mgr le Chancelier de Bourg no au Siege d'Autun.

Item, homme et Sage Jean Rolin Bourgeois d'Autun Lieut. de Mgr le Chancelier de Bourg no aud. Autun. Dimd. Latour du Sol de lad. Chancellerie.

Estienne de Montbelon restitué et adonné par Mgr le Duc et par ses nouvelles ord. en Changeur à Autun à la Charge de payer 10 l. chacun an à Mond. Sgr.

Chaffaut à quatre Colonnes fait au Champ St Ladre à Autun pour Couper la teste et Decarteler en quatre membres Pierre Mre Henry de Sanvignes, qui estoit venu Epier la ville de Marchaud pour Jean de Maligny Ennemi de Mgr le Duc.

Richard Barbier Clerc et greffier de Bailli d'Autun et Moncenis presta Serm. fid. à Mgr les Duc pour le fait de Ses guerres.

Jean Rolin Bourgeois d'Autun fon. Vt de Mgr les Duc Lieutenant de Mgr le Chancelier d'Autun, et garde des Seels de la Chan. ie aud. Autun. Jean Latour Lieut. du Bailly de Chalon.

Mgr le Chancelier estoit à Autun le 3e Avril 1423 après Pasques Conseil de Savoie. Mad. la Duchesse d'Autun.

Le Bastard de la Baulme Ennemi de Mgr le Duc estoit en armes avec Environ d'Autun. Mgr le Mal de Bourg no d'Autun pour le Duc pour resister à ses Entreprises.

Mgr les Mal de Bourg no fit assembler de gens de guerre pour fol. tuer le Siege d'Auxonne.

Ostinences de guerres des pays de Bourg no en Bourbonnois proposés à Paroy le Monial, où estoient assemblés Mre les Sages Vaques de Buxeul Bailly d'Autun, et Girard de Bourbon Bailly de Chalon pour Mgr le Duc et les Sgrs de Chatelmorant et de Chaugy pour le Bourbonnois.

Le Vendredi 27. Nov. 1423. Noble et Sgr Mgrs de Toulongeon et de Neuvecy Mal de Bourg no et Mre Jacques Dubois chev. Bailly de Chalon fixent défaits avec leurs gens et prirent prisonniers devant le Chatel de la Buxière en Beaujolois. Mgr le Chancelier donna aud. Lad. Seise à Mre Antoine de Thoisy chev. Sire Dud. Sgr Mal estant à Tours au Comte de Bourg no autres lettres de Mgr le Chancelier d'plusieurs Sgrs de Bourg no pour les ayder led. prise.

Il fut ordonné que Dessaux les Receveurs et Domaines
Serviens Receveurs des greniers à sels, greniers, et aucts natures &c.
Seruiens Mgr. de Bolsan parti de Dijon au Mois d'auril
pour aller en France pour son Mariage.

1423 1424.

Au Compte dud. Lucelle pour l'année finies le
Dernier Decemb. 1424:

Guillt Veyr Vicq de la viconté d'Autun pour Mgr le Duc.

Le Comptable raporte 19.tt 11.s 7.d ql auroit receu des Saisies par lui faites sur les terres des nobles pour cause de fiz non fait et Seruices non rendu à Mgr le Duc.

Mgr le Duc de Bourbonnois ayant chacun an huit vings livres à Mgr le Duc assignées sur le peage de la ville de Molins en Bourbonnois estant du fiz de mond. Sgr les Duc à cause de son Chatel de Moncenis.

Sire Jean Lesperon Curé de St Sypharien d'Autun.

La Deliurances des Lettres du Domaine de Mgr le Duc se faisoit par le Bailly à la barriere du Chatel d'Autun les dimanches que l'on chantes en St.te Eglize Dedi mei.

Jean Raulin cut la Deliurances des tabellionages de Mgr le Duc.

Laurens de Thoisy Lieutenant Gruier et Juge de Dijon, Auxois et la Montagne. Antoine de Pontes Lieutenant du pays de Maconnois cut a gon de 100 fr. de Mgr le Duc.

R. S. En dicte Mgr Jean de Thoisy Euesque de Tournay Con.er de Mgr le Duc, et naguieres Son Chancelier retenu par mond. Sgr Son feal et premier Con.er apres Mgr Son Chancelier la pension de 600 fr. par an par lettres patentes donnée à Dijon le 9 Jan.er 1423. assignée sur le Domaine d'Autun et sur le reuenu gnal de Flandres par mondit. (Euesque d'Auxerre auparauant mourut le 2 Juin 1435.)

Les 24. Auril 1424. fut pris un Lordelier pour les fais de la petite Reine legl Lordelier estoit prisonnier et prisons de Monseigneur l'Euesque d'Autun

l'Euesque d'Autun, et fut amené à Dijon, et Incoulpa led. petite Reyne et la fist prisonniere aud. Dijon.

Mgr le Bailly d'Autun manda à Mre.s Jean de Cussigny Chr, Oudet Son frere, Pierre de Mailly, Huguenin de Reynel, Jean de Marey, Dudart de l'Espinasse, Perrenot, et Guion de Brassy Escuyers, Guillt Dornay, Jean de Daugis, Pierre de Lugny, Pierre de Menessenne, Jean Prisonneau, et Nicolas Milon tous Lieutenans pour se trouuer vers lui au Mois de May 1424. affin d'aller à l'Encontre des Ennemis en la Compagnie de Nobles et puissant Sgr Mgr Antoine de Vergy leur Capitaine gnal et gouuerneur du pays de Bourg.me en Chalonois, lesquels Ennemis se pensoient de trauerser la riuiere de Loire pour detruire le pays de Mgr le Duc.

Mgr Antoine de Vergy estant à Autun pour les affaires de Mgr le Duc fit prendre le Lordelier dont il est parlé cy dessus au Fauxbourg de Demuray lez Autun, et le fit mener à Dijon apellé Simon Thiennes Charles pour estre cui Deuant une femme dicte la petite reine sur le fait de la trahison contre mond. Sgr le Duc et Ses pays, ayant led. Lordelier confessé auoir fait pluseurs voyages vers Charles, qui se dit Roi de France estant à Bourges, pour lui declarer le Conuoy du pays de Bourg.me

Richard Barbier Clerc et greffier de la Baillie d'Autun es Monenis presta 15 fr. à Mgr le Duc pour Seruir aux frais de son voyage de Dijon au Brabant.

Un Pour de bois apellé Engin pour tirer et questionner les prisonniers criminels estant en la prison du Chatau de Rouseaul à Autun fait aud. lieu.

1424. 1425.

Au Compte dud. Lucelle pour l'année finies le
Dernier Decembre 1425.

Guillt Veyr vicq Fermier de led. Viconté pour vn an commencant à la feste Natiuité St Jean Baptiste 1424. finissant à pareil jour 1425. à lui baillé et amodié en led. ville d'Autun par Mgr le Bailly

d'Allec par ord.ce de Mgrs des Comptes à Dijon et par leurs Lettres pour 86 fr. seulement, neuf vingt livres de Cire de l'ord.ce es les guet de la foire de Chalon.

M.re Jehan de la Tour prestre Chapelain de la Chapelle de Ste Catherine au Chatel de Montcenis au lieu de M.e Barthelemi de Bard, instituée par lettres patentes de Mgr les Duc du 1.er Janvier 1425. fut mis en possession par le Chatelain de Moncenis.

Ledt Vigier fut continuée en la vicairie d'Autun et formes d'icelle par Mgrs des Comptes pour l'année commencée à la St Jean baptiste 1425. pour les gages de 100 francs ord.e.

Perrin Berthier Lieutenant de Mgr le Chancelier au Siège d'Autun.

Guillemot sergent d'Estrommes entretenant.

Guill. l'aisné Lieut.t en la garenne d'Autun.

Simon Dupuy bourgeois demt à Autun eut don de 50 fr. de Mgr le Duc.

M.e Laurent Odran Not.re et juré du Scellé de Bourbonnois et M.e Jean Dorneau Not.res publiques dudt Autun reçurent le contrat de mariage de Mr Charles de Bourbon et de Mad.e Agnès de Bourg.ne lequel fut grossoyé par eux mesmes en forme, et pour ce leur fut payé 20 fr.

La Maison de Jean du Champ d'Autun proche le Chatel de Rivau fut abbattue et brulée durant la guerre des Anglois, depuis elle fut occupée par les Vignerons d'Autun pour y tenir leurs jours jusqu'en cette année, y ayant fait faire pour ce sujet quelques réparations, mesmes pour rendre chaud. fut led. Duchamp recompensé de 20 francs par Mgr le Duc.

R. S. en lieu de Mgr Jean de Thoisy Evesque de Tournay fon.r de Mgr le Duc et maintenu son Chancelier retenu par mort de Mgr son premier et grand Cn.r après Mgr son Chancelier aux gages de 600 fr. par an, valoit 200 fr. Sur le Domaine d'Autun et pancarte comme sur le revenu grand de Flandres. Institua son procureur pour recevoir du Receveur d'Autun led. 200 fr. Regnaut de Thoisy son frere en donna quittance.

Fortifications faites aux Chateaux de Rivau à Autun et à celui de Moncenis.

Richard Barbier Clerc et greffier des Bailliages d'Autun et Moncenis commis pour contrôler les ouvrages des fortifications faites aux Chateaux desd. lieux.

Feublés faites à Dezize pour le Mariage de Mgr Charles Duc de Bourbonnois et Mad.e Agnès de Bourg.ne où Mgr le Duc s'est trouvé.

M.re Jehan de Vieilley chr gouverneur des pays de Nivernois et Donzois par Mgr le Duc.

Mgr le Duc fit un Emprunt pour la rançon de Mgr le Maréchal de Bourgogne.

1425. 1426.

Au Compte dud. Vigier pour l'année finie le dernier Decemb. 1426.

Mgr le Duc accorda aux bans de la Cour d'exposer fel. dud. jours aud. lieu pour cuire leurs pâtés et non plus suivant ses lettres patentes données à Moncenis en payant chacun an pour feu Semi Dichot fromens.

La Vicairie d'Autun amodiée à Guill. Vigier par Mgrs des Comptes ouverg.

Regnaut de Thoisy fon.r de Mgr le Duc Lieut.t gnal de Noble homme et Sage Jacques Sgr de Ducourt et de Molesme, Conseiller fon.r et Chambellan et premier M.e d'hostel de mond. Sgr le Duc et son Bailly d'Autun et Moncenis.

M.e Guill. le Francois jadis Lieut.t de Mgr les Bailly d'Autun et Bastard. Ses biens et livres furent vendus au profit de Mgr le Duc.

Girard Buffet d'Autun. Audin Leamin paroissien de Ligny.

Pierre Serrurier d'Autun ipre gnal pour Mgr le Duc en toute ses Dragées d'Autun et Moncenis, reports et appartenances d'icelles au lieu de Guill. Le Jeune par lettres données à Cravans le 2 Juin 1426. aux gages de 40 francs par an.

Les gouverneurs de la Chan.rie de Bourg.ne prétendirent avoir le revenu des profits Sceaux, moyennant certaine pension qu'ils payoient au Receveur au profit de Mgr le Duc.

M.re Gui de Bard Bailly de Sens.

Abstinences de guerre prolongées entre Mgr le Duc et Mgr de Sauvye dès le premier de May 1426. jusqu'à la St. Martin suivant.

Me. henry de Clugny Licentié en Loix Con.er et avocat de Mgr le Duc à Autun fut à Dijon fe. remontrance à Mgrs du Con.l et des Comptes gl estoit expedient pour le proffit de mond. Sgr de tenir assises à gleines et à Rossillon, contre ce qui avoit esté escrit au Bailly dud. Autun par lesd. du Conseil et des Comptes de ne les tenir auxd. lieux.

Les doyen et Chapitre d'Autun pretendoient avoir justice seule par toute la ville d'Autun pendant trois jours lors de la foire de la revelaon St. Ladre.

Fut pris un prisonnier, que les officiers de Mgr le Duc tindrent nonobstant lesd. doyen &c. Richard Barbier Clerc et greffier de la Cour des Baages d'Autun et Moncenis vint à Dijon demander l'avis à Mgrs du Conseil et des Comptes sur led. fait.

Assemblée des gens de guerre faite par Mgr le Maal de Bourg.ne

1426. 1427.

Au Compte dud. Jean Pucelle Receveur du domaine des Baages d'Autun et Moncenis pour l'année finie le dernier decemb. 1427. au lieu de Regnaut de Thoisy, ainsi gl est cy devant raporté.

Guill. Vyot vierg fermier et amodiateur de la vierie d'Autun à lui delivrée par Regnaut de Thoisy Lieut. du Bailly d'Autun par l'ord.ce de Mgrs des Comptes pour l'année finie à la St. Jean Baptiste 1427. moyennant 360.tt la Cire due par Mgr le Duc aux doyen et Chapitre d'Autun, et le guet de la foire Chaude de Chalon.

Guill. Boisserant d'Autun vierg de lad. ville. V. le Registre de la Chambre Cotte + fol. rendit compte de lad. vierie comme les autres, à qui elle n'estoit amodiée, pour l'année finie 1428.

Perrin Berthier Con.er de Mgr le Duc et Lieut. de Mgr son Chancelier au Siege d'Autun fol. 14.

Estienne de Monthelon d'Autun renonça en la Chambre

des Comptes à l'office de Changeur, et à la pension de 10 fr. gl en payoit chacun an à Mgr le Duc.

Jacot Gaillard alias L'argentier renonça aussi aud. office de Changeur. Huguette Damaniches, (Damalis) abbesse de St. Andoche d'Autun.

Mahiet, (Mathieu) Regnaut receveur gnal des finances de Bourg.ne

Me. henry de Clugny d'Autun Clerc Licentié en loix Con.er de Mgr le Duc fut au Mois de Janvier 1426. avec feu Mgr Jean de Tholonjon Chev. naguères Capitaine gnal et Maal de Bourg.ne à Paroi le Monial et à Bourbon Lancy où estoient les Sgrs de Commarien, de villers et de Traues, Con.ers et Chambellans de Mgr le Duc, et Me. Richard de Chancey Con.er et Second President dud. Duc pour le fait des abstinences de guerre prises avec Mgrs le Comte de Richemont et de Clermont, # au lieu de Molins en Bourbonnois au Mois de Janvier 1426.

Et aucs grandes matieres, et fut aussi led. de Clugny avec led. Sgr de Traues et aucs dez led. Bourbon pardevers Mgrs de Richemont et de Clermont

Guill. Boisserand d'Autun Con.er et Secretaire de Mgr le Duc.

Sergens royaux se trouvèrent à la foire de Moncenis à la natiuité Notre dame, où ils enlevèrent plusieurs quantités d'or et d'argent et billons des Changeurs qui y estoient, disans, gl n'appartenoit qu'au Roi seul d'Etablir des Changeurs.

Parlement de Mgr le Duc tenu à Beaune au mois de Nobre 1427. Me. Jean huguenin President, Guy armenier, Jean de Noident et aucs Con.ers.

Mgr le Duc estoit à Autun au mois de decemb. 1427.

Mgr Antoine de Tholonjon Sgr de Traues à prst Maal de Bourg.ne au mois de Janvier 1427.

Doubles faits à la fleur de Lys aux coings du feu Roi Charles.

Thibaut Courtelot d'Autun.

1427. 1428.

Au Compte dud. Pucelle pour l'année finie le dernier decembre 1428.

Par lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon le 23 decembre 1429 Il ordonna que la Cire que l'on payoit pour fondrons aux

Doyen et Chapitre de l'Eglise d'Autun, qui estoit chacun an de huit vingt huit livres, trois quartieres xx poids de quinze onces pour livre, fut payée à raison des 16. onces la livre, et partant que l'on payoit neuf vingt livres chacun an.

Guill. Boisserand gouverneur de la vierie d'Autun pour Mgr le Duc.

Jaques de Busseul Bailly d'Autun, Capitain du Chatel de Moncenis, qui auoit don de Revenu dud. Moncenis, mourut les 6.e d'auril 1429

Jean Bonnard gouverneur du Revenu de la Chatellenie de Moncenis par Commission de Mrs des Comptes.

Mgr le Duc donna à Mre Laurin de Saligny à sa vie le revenu de huit vingt livres que le Duc de Bourbonnois doit chacun an à mond. Sgr à cause de son chatel de Moncenis, comm'aussi les rentes et revenus de la Chatellenie de Samigney et Charolois par les lettres patentes du 20 Juin 1426. Verifiés en la chambre des Comptes de Dijon.

Jequin Le Clerc fut condamné en 6.l d'amande pour auoir dit et auoir donné à Mgr le Chancelier deux escus d'or pour estre fait Seigneur de Mgr les Duc, ce qui n'estoit pas, et l'en dedit à l'honneur dud. Seigneur Chancelier.

Guion d'arbelouiers hoir de Jeanne femme de feu Mre de Montagu fille de Mre Perrot de Mimeures fonds eschu.

Mre Jean de Saulx Con.er et Lecteur des ouurages de Mgr le Duc en son pays de Bourg.ne és chateaux et fortresses.

Jean Luthier Clerc et greffier de la Cour de la Chan.rie de Bourg.ne au siege d'Autun.

1428. 1429.

Au Compte dud. Recette pour l'année finie les Pasques Decembre 1429:

Guill. Boisserand d'Autun Con.er de Mgr le Duc Son vierg et gouverneur de la vierie d'Autun.

Les biens de Huguenin Martenot Clerc Bastard furent partagés entre Mgr le Duc et Mgr l'Eueque d'Autun suiuant l'arrest de Parlement sur ce fait.

Regnault de Norry Con.er de Mgr le Duc fut commis par Mgrs les gens des chambres du Conseil et des Comptes de Mgr le Duc à Dijon au gouvernem.t des Baillies d'Autun et Moncenis après le decez de noble homme Jaques de Busseul Sgr dud. lieu et de Melin leur Con.er chambellan et premier Mre d'hostel dud. Sgr le Duc la son Bailly d'Autun et Moncenis, jusqu'à ce que mond. Sgr y fut pourueu, qui fut depuis le 6.e jour de Decez dud. de Busseul, jusqu'au 7.e Sept. suiuant, que Jean de Busseul l'aisné fonds dud. Jaques pourueu dud. office de Bailly vint aud. Lieu d'Autun en la Cour et audiences d'iceux Baillies prendre la possession realle dud. office.

Mre Henry de Saligny, Guill. Boisserand et Perrin Berthier Con.ers de Mgr le Duc à Autun.

Jean de Busseul Escuier Con.er et Mre d'hostel de Mgr le Duc, Bailly d'Autun et Moncenis par lettres données à Dijon les 19 Janvier 1429.

Jean de Busseul fils et heritier en partie dud. Jaques de Busseul fut fait Capitain du Chatel de Moncenis du viuant de son pere pour en jouir après son decez par lettres données à Dijon le 13 Jan.er 1428. fit les Sermens és mains de Mgrs des Comptes le 27. octobre 1429.

Jean Bordes Escuier Lieutenant de feu Jaques de Busseul Bailly d'Autun et Moncenis.

Mandemt de Mgr Antoine de Thoisson Mail de Bourgogne publié par tous les Baillies pour assembler les nobles et gens de guerre au 25. Juillet deuers lui à Chatillon sur Seine, pour resister au desseing que le Dauphin auoit de seiser couronner à Reims à son profit.

1429. 1430

Au Compte dud. Recette pour l'année finie les Pasques Decembre 1430:

Mgr le Duc donna aux Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathedralle d'Autun les ausmes et Coutumes, qui lui estoient deus annuellem.t à Beaute.

Guill. Boisserand d'Autun Con.er de Mgr le Duc et gouverneur de la vierie dud. Autun.

Les Doyen et Chapitre d'Autun sont tenus de fes. chacun an. un. anniversaire pour Mgr le Duc à cause de l'amortissement et lieu à fait de certaines rentes à eux donnés par échange par le Sgr de Tremarn et des Failles à Escuteb. par lettres du mois de Juin 1429.

Nobles hommes Jean des Busseul Escuyer Sgr de Martines Con.er Mr d'hostel de Mgr le Duc et son Bailly d'Autun et Moncenis au lieu de Jaques de Busseul son frere.

Fortifications faites au chatel de Rivaud d'Autun pour le preserver le garder à l'aide de Dieu de la prinse des ennemis de Mgr le Duc.

Mgr le Mal estoit au Siege de Larray au Dioces de Chatillon (Marquisat de Saluces) le 17. Mars 1429

Emprunts faits pour Mgr le Duc sur les puissants et riches gens des pays de Bourg.ne

1430. 1431.

Au compte dud. Fuelle pour l'année finie le Dernier Decemb. 1431 auql tems a eu és Baiages d'Autun et Moncenis très fort guerres par les ennemis Armord. Sgr tant par ceux qui ont esté en garnison au chatel de Chatelchinon Jarpas le Comte de Clermont, comme de ceux de la garnison de Marigny les Nonains, et d'aut. places et estans sur la riviere de Loire estably par led. Comte, à l'encontre de mond. Sgr le Duc.

Guill. Disserand gouverneur de la ville d'Autun pour Mgr le Duc

Ord.ce de Mgr le Chancelier à tous les Nobles, vassaux et subjects du Baiage d'Autun de se trouver en armes à Sautenay au xxj. Juin 1431 pardevers Mgr le Mal de Bourg.ne

Les ennemis de Mgr le Duc assemblés à Chatelchinon au mois de Juillet Aoust 1431.

Assemblée des gens de guerre sous Mgr le Mal au 24 Juillet à Semur.

Mr Henry de Chigny Chev. Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc demeurant à Autun fut le 28. Sept. 1431. à Bourg en Bresse pour

besogner illec avec autres gens de Mgr le Duc et les ambassadeurs sur la reprise des abstinences d'entre les pays de Bourg.ne et de Nivernois, de ceux de Bourbonnois, avec les gens et ambassadeurs de Mad. la Duchesse de Bourbonnois, et Mgr le Comte de Clermont son fils.

Guyot de Drasier Lauriers.

Nobles Sgr Mgr Bernard de Chatelluisay Sgr d'Alut et des Marigny Chev. Con.er et Chambellan de Mgr le Duc, et Commis au gouvernement des pays de Bourg.ne en l'absence de Mgr le Mal de Bourg.ne estant devers Mgr le Duc en Flandres.

Sceaux d'Autun et la ville de Marigny les Nonains pris par les ennemis de Mgr le Duc. Depuis remis au Chatel de Ste. Berthe par les dt. ennemis.

1431. 1432.

Au compte dud. Fuelle pour l'année finie le dernier Decembre 1432.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon le 26. Avril après Pâques 1432. par lesquelles il veut que Mr Nicolas Rolin Sgr d'Authumes ait huit fr. mamoys royals chacun jour d'exposition et emploiement pour ses affaires, et 1000 fr. par an aussi d'exposition depuis l'année 1422. et fut estably chancelier au lieu des 1000 fr. que mond. Sgr le Duc lui avoit ordonné par an.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Gand le 12. Janvier 1431. par lesquelles mond. Sgr le Duc retient son Con.er et Mr des req.tes de son hostel Mr Pierre Brandin Licencié ès Loix Chanoine de Tournay avec gages de 2 fr. par jour et Service aud. office et 800 l. de pension que led. Evêque avoit de mond. Sgr le Duc.

Lettres patentes données à Dijon les derniers de Mars 1431. par lesquelles Mgr le Duc donne à Jean Lape Clerc ord.re et ses officiers trois gros tournois mamoys royals chacun jour de ce qu'ils auront pris sur la recette d'Autun et Moncenis en considération de son Mariage avec Marguerite Duchesse de Flandres, fait de l'aid.e de mond. Sgr le Duc, et qu'ils ne servoient en fond. office que pendant ledit

aus, n'ayans aucuns gages (pendiens les autres Mois.

Guillt. Dorserand d'Autun gouverneur de la vicrie. Vieng.

Mre Claude Rochotte Chr. et Mre des req.tes de l'hostel de Mgr le Duc, et gouverneur de la Chan.rie de Bourg en Bresse Pierre Berthier Lieut.t de Mgr le Chancelier en la Chan.rie et Siege d'Autun.

Mgr le Duc a Seraferme le revenu de la Chatellenie de la Roisson au bail qui fut à Mad.e de Richemont. Le 28. Oct. 1428. Des terres et rentes qui lui baillia en appanaige en son Duché de Bourg.

Mre Jean Quartier Chr. de Mgr le Duc et Lieut.t de Mgr le Bailly d'Autun.

Nicole femme de feu Jean Laudrier Clerc de la Chan.rie de Bourg en Siege d'Autun, Mere d'Aeme, Marg.te Guigonnet, Guillemette et Marie, Jeannette, et Perrin.

1432. 1433.

Au Compte Rud. Sueur pour l'armée finie le dernier decemb. 1432.

Guillt. Dorserand gouverneur de la vicrie d'Autun pour Mgr le Duc.

Mre Pierre Brandin Chr. Mre des req.tes del'hostel de Mgr le Duc, pension aux francs. Jean Bernard Chatelain de Monceaux.

Guillt. Vyot Procr. d'Autun pr. de Mgr le Duc és Baiages d'Autun le Monceaux au lieu de Mre Pierre Serrurier par lettres du 19e Decembre 1432. fut d'Jerrain és mains de Regnaut de Thoisy Lieutenant gral es Baiages.

Jean Maire Clerc et Tabellion de la Cour de la Chan.rie de Bourg en Siege d'Autun.

Simon Dupin Lecuier (pannetier de Mgr le Duc et son Capitaine et garde de son Chatel de Rideau d'Autun. Fortifications pour empescher qu'il ne fut pris par Lechailles. Arbalestres et traits achetés pour la Defense. poudre à Canon, et autres Poulcrines de fer achetées.

Mgr les Presidens des Parlemens de Bourg en fut à Moulins Loys le gibert avec autres du Conseil de mond. Sgr le Duc en ambassade vers Mgr les Comtes de Nevers et de Rethel et ceux du Comte de Vendosme pour la seurdarge des gens d'Guerre de Marzigny les Vendosme et Bas-

Interessez de la Roche de Solutré en la Conté de Macornois et de Noyers au Baiage de Monceaux. Mgr de Charny gouverneur de Bourg.

Mre Claude de Chastellux chr Sgr de Lautrecourt, où il faisoit sa Demeure. Assises tenues à Monceaux par le Bailly d'autun.

1533. 1534.

Au Compte Rud. Sueur pour l'armée finie le dernier Decemb. 1434.

Guillt. Dorserand Chr. de Mgr les Duc et Procr d'autun.

Pierre Poyen de Monceaux.

Guillt. Vyot pr. de Mgr Le Duc à Autun mourut le premier Septemb. 1434. laissa une fille nommée Perrod.

Jean Dorin pr. de Mgr le Duc aux Baiages d'autun et Monceaux au lieu dud. Vyot par lettres données à Chalon le 8. Sept. 1434. prests le Serment és mains de Mgr le Chancelier.

Jean Lapot d'Autun Clerc des offices de Mgr les Duc mourut à Macon le premier Oct. 1434

Pierre de Molans Escuier d'Escurie de Mgr les Duc à pné Capitaine et garde du Chatel de Rideau.

Les Nobles, vassaux et feaux de Mgr le Duc portans armes assemblés par son ord.ce à Chalon et aux Environs pour recouvrer les villes et Chatel de Mons St. Vincent au Mois de Janvier 1433.

Chaumont en Charolois pris par les Ennemis de Mgr le Duc.

Madame la Duchesse faisoit sa Demeure à Salins à cause de la guerre.

1434. 1435.

Au Compte Rud. Sueur pour l'armée finie le Dernier Decemb. 1435.

Mesure Loys pour trois bichots. Mesure de Monceaux pour 2. bichots.

Guillt. Dorserand Chr.er de Mgr les Duc et Son Procr d'Autun.

Pierre Bernard Lieut. du Chatelain de Monceaux. Mre Jean Morel gouverneur de la Chan.rie de Bourg en mourut le 16. Juin 1433.

Martin Buisson institué chapelain de l'autel Ste Catherine en l'église par les vénérables Doyen et chapitre de lad. église par leurs lettres du 8. Décembre 1434.

Mgr Nicolas Rolin chancelier de Bourg.ne estoit payé de sa pension de 2000 fr. par an par les Receveurs et Domaines d'Autun.

Logemens pour Mgr le Duc à Allonges les Pimeuses. Emprunt fait à Autun pour led. Siege.

1435. 1436.

Au Compte

dud. Lucelle pour l'année finie le dernier Decemb. 1436.

Guill. Boisserand d'Autun gouverneur de la vicomte dud. Autun pour Mgr le Duc. Pierre Doyen chatelain de Moncenis.

Le Sgr de Lhôtenois et de la Roche de Millay d'arrierem.t trépassé fonda en l'église St Lazare d'Autun une messe.

Martin Buisson clerc institué chapelain de la chapelle Ste Catherine en l'église d'Autun par les Doyen et chapitre de lad. église. Laditte chapelle fut depuis reünie au corps de lad. église par bulles du Pape du 15. Decembre 1435.

Jean Vignier huissier d'armes et Varlet de chambre de Mgr le Duc fut envoyé par lui vers le Roi à Tours en Touraine.

Mgr le Comte de Fribourg gouverneur et capitaine gral de Bourg.ne

Jean Cornuel dit le gros Con.er de Mgr le Duc, et Receveur gral de toutes les finances.

Regnaut de Thoisy Ecuyer Con.er de Mgr le Duc et Lieut. gral de son Bailly d'Autun et de la Montagne

Nicolas Marin de Bourbon Lancis (prisonnier de Mgr le Duc au Chatel de Rouvaut au pain et à l'eau. 20 s. par Semaine sa vie durant.

1436. 1437.

Au Compte

dud. Jean Lucelle pour l'année finie le dernier Decembre 1437.

Guill. Boisserand d'Autun Con.er de Mgr le Duc et gouverneur de la vicomte d'Autun.

Assises tenues à Allonges. Me Jaques Barthaut Curé de l'Eglise St Jean de Dijon.

Lettres de Mgr le Duc à tous les grands, Sgrs et autres Officiers et Sujets des Duchés d'Autun, Moncenis et Charolois, par lesquelles il leur mande qu'incontinent elles lui soient mises sus et assemblassent en armes entre Beaune et Dijon pour resister avec autres grands des pays de Bourg.ne à toutes puissances à l'encontre des gens du Roi, ou qui se disoient estre au Roi notre Sire appellés les Ecorcheurs, qui estoient partis au mois de Decembre au pays de Bourg.ne et logés à Pomeaux, Sichanges et environ Marsaugeon au nombre d'environ 800 à 900 mil combataus, et qui détruisoient tout led. pays de Bourg.ne aussi de les traiter hors dud. pays.

1437. 1438.

Au Compte

de Guill.e Pharon Receveur des Domaines des Duchés d'Autun et Moncenis institués par Mgr le Duc par ses Lettres données à Lille le 2.e Juin 1427. rendu par Jean Lucelle.

Guill. Boisserand gouverneur de la vicomté d'Autun.

Huguenin Berthier Changeur devt à Autun.

Perronette Chauchart Bastarde feue de Mathey Chauchart femme de Jean Bernard dit Moncenis fut legitimée par feu Mgr le Duc Philippe, et ses hoirs par son Testamens dans armes de Sables dames de Chanry et Mre Jean de Sennecey chr Sgr du Meix.

Regnaud de Thoisy Lieut.t de Mgr les Bailly d'Autun et Moncenis et Lieut.t de Mgr le Chancelier aud. Duchés.

Canons et Arbalestes au Chateau de Rivau d'Autun pour la défense d'icelui. Veuglaires contre les Ecorcheurs.

Jean Maillard chaucheur de Mgr le Duc. Lances forgées à Dijon.

Boulevart fait devant la grand porte du Chateau de Rouvaut.

Jaques Gaillard Capitaine d'Autun fit et grava un Scel de Cuivre pour sceller les Sentences de la Cour de la Chancellerie aud. Autun par ordre de Robt. homme Regnaut de Thoisy Con.er de Mgr le Duc, Lieut.t de Mgr le Chancelier au Siege d'Autun.

Il fut fait aussi un Sceel pour les causes au Bailliage d'Autun.

1438. 1439.

Au Compte Aud. Charnu pour l'année finie la Dernier Decemb. 1439.

Jean Morin de Bourbon Lancis prisonnier de Mgr le Duc au chatel de Rideau au pain et à l'eau la vie durant depuis le Dernier Decemb. 1427. jusqu'au 27. Sept. 1428. qu'il mourut. Il estoit fourni par le Receveur de Vsp. par Semaine pour son pain.

La famine fut très grande en Bourg.ne pendant les années 1437. 1438.

Mgr le Duc consacra la chapelle Ste Marg.te à Monceris en instituoit le Chapelain, qui devoit dire deux messes par Semaine.

Marg.te veuve de Guill.e Dorperrand fades Con.ce de Mgr le Duc, en gruel. de la ville d'Autun.

Jean Lucelle gouverneur de la ville d'Autun au lieu dud. Dorperrand par ord.ce de Mgrs des Comptes à Dijon.

Guill.e Gaillard orfèvre de Autun executeur pour les Demerites. La Confiscation de ses biens fut à Mrs du Chapitre d'Autun, parce qu'il estoit en leur justice.

Mr Estienne Armenier gouverneur de la Chan.rie de Bourg.ne

Jeffroi de Thoisy Escuier Armeier de Mgr le Duc eut 1000 fr. de Mgr le Duc en don à cause de son Mariage.

Accord entre Mgr le Duc, et les venerables d'Dijon et Chapitre d'Autun au Sujet des ponts et mesures du Comte dud. Autun.

Au Mois d'Avril 1439. les Decrotteurs estoient au Bailliage d'Autun.

1439. 1440.

Au Compte Aud. Charnu pour l'année finie le Dernier Decemb. 1440.

Jean Lucelle gouverneur de la ville d'Autun.

Les Decrotteurs furent à Coulches.

Mr Jean de Ferrare Con.ce et Mr des req.tes de l'Hostel de Mgr le Duc

Les Bourgeois, Marchands et habitans de la ville de Lucy le Monial

au nombre de 45 d'entre eux prestèrent à Mgr le Duc la somme de Six vingt livres en l'année 1426. pour son armée de Calais.

Noble homme Jean Maire Escuier Sgr de Chatelregnaut Con.ce de Mgr le Duc, Capitaine et garde de son Chatel de Rideau.

1440. 1441.

Au Compte Aud. Charnu pour l'année finie les Dernier Decemb. 1441.

Jean Lucelle gouverneur de la ville d'Autun pour Mgr le Duc.

Thibaut Guichelet Sergent de Mgr les Duc. Jean Seroys Escuier.

Art. Aud. Compte fol. 12.

Des biens meubles demeurés par les Decez de feu Jean Bourgeon alias de Chasagne à son vivant bastard Tameur Jur.t à Autun la somme de 14 fl. tournois, en ce compris cette obligation de 10 fl. que devoit audit Bastard Laudere le gendre de Flaigny, sur laquelle somme de 14 fl. a été prise la somme de 9 fl. tournois, par l'avis et Deliberation des gens du Conseil et aud. officiers de Mgr le Duc aud. Autun, pour recelle 9 fl. employez et convertis tant ès frais funeraux dud. Bastard, comme pour le fol. abandon encors plusieurs Creanciers, auquels il estoit tenu et obligé, et à la req.te d'eulx il estoit excommunié, et n'eut point été mis en terre St. qui ne l'eut fait abandon, et payer lesdits Creanciers, combien qu'il deust à plusieurs autres, Mais on n'a entendu que ceux à req.te desquels il estoit excommunié, et pour cette cause au profit des mend. Sgrs la somme de 8 fl. tt V. le Livre 6.e de l'hist. des Gaules par Mr Du Tillet de la Chancellerie de Paris en l'an 1619 l'Etang Mr. 118. les Executeurs, que les officieux donnoient, en qui se trouvoient en leurs greffes, que l'on appelloit Nisi dederis excommunicetur appelé.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon Mercr. avril 1440. après paques, par Lesgles et remes aux baons de St Geneais la quantité de 80 bichots avoines pendant ce tems, sous la, qu'il doivent chacun an.

1441. 1442.

Au Compte Aud. Charnu pour l'année finie les Dernier Decemb. 1442.

Mgr le Duc institua Mre Estie. Martenot prestre Chapelain de la Chapelle Ste Mary.te au Chatel de Moncenis par ses lettres donnees à Chalon le 18. Mars 1441. Vois cinq messes par Semaine.

Jean Lucelle gouverneur de la Vierie d'Autun.

Les Escorcheurs logés aux Fauxbourgs de la ville d'Autun à la Toussts. 1442: Espinasse tenüe à Moncenis. à Riveault.

Mre Jean Barbot Bachelier en loix institué ipsl au Bailliage d'Autun le Moncenis au lieu de Jean Baron Decedé, par Lettres de Mgr le Duc du 12. Oct 1442. fit le Serment és mains du Lieut. gnal Duc de Bailly d'Autun.

Mgr le Duc donna 40 fr. à Jean Bastard de l'Espinasse par Lettres donnees à Dijon le 28. Juin 1442. Sur les biens de feu Antoine Louvelet Bastard.

Frere Renier Cordelier de Provence ipsonnier au Chatelet de Chalon ayant certaines poisons pour l'empoisonner Mgr le Duc.

Jean Claser Questain prisonnier au Chatel de Riveault d'Autun portoit des reliques de N. D. de la merey fut mené aud. Chalon pour estre confronté aud. Cordelier.

Au Mois d'oct. 1442 Mgr le Duc de Bourbonnois et Mad. la Duchesse sa Compagne furent defrayés à Autun et Malmes allans à Dijon ainsi Mad. la Duchesse, laquelle Enuoya au Devant d'Eux jusques aud. Autun Guill. de Salins Escuier de Cuisines de Mad. Duchesse.

1442. 1443.

Au Compte dud. Charnu pour l'année finie le Dernier Decemb. 1443.

Jean Lucelle gouverneur de la Vierie d'Autun.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon le 2. aoust 1443 par lesquelles il remet pendant six ans aux habits du village de Vitry en la Paroisse de Rully, Chatellenie de Moncenis 2 fr. 12 deniers de Tailles qu'ils doivent chacun an.

1443. 1444.

Au Compte dud. Charnu pour l'année finie le Dernier Decemb. 1444.

Jean Lucelle gouverneur de la Vierie d'Autun.

Jehan Baudin et Jean Gallet condamnés en 60 L. d'Amende pour avoir questé pour les St. Esprit de Rome. Jaque de Luzy Escuier Sgr d'Oyé.

Noble homme Jaque de Chissey Sgr de Vaudenay. Guill. de Chissey frere dud. Jaque fut tué.

Deux Compagnons Vacabons pris à Autun et menés à Chalon à Noble homme Geoffroi de Thoisy Sgr de Monneres Capitaine de la Haute par Mgr le Duc a Envoyés Sur mer à l'Encontre des Infidelle et estoient avec les autres vacabons en lad. Haute.

Jean de Cugny fils de Me Henry de Cugny Con.er et Secret. de Mgr le Duc és Baillies d'Autun et Moncenis.

Les officiers de Mgr le Duc à Autun se trouverent à Marcigny les Monains les Deputés de Mgr le Duc de Bourbonnois pendant deux Jours pour regler les limites des pays d'Armand Sgr de Vic, le dit Duc de Bourbonnois, Mais ils ne Compromirent point.

1444. 1445.

Au Compte dud. Charnu pour l'année 1445. avec d'entrée Decembre).

Jean Lucelle gouverneur de la Vierie d'Autun.

Denon Vivien, Mathé de Chauvarnes d'Autun.

Guill. de la Salle d'Autun fut executé pour Ses Demerites.

Gregoire Thamin.

Mgr le Duc permit racheter Mrs Doyen et chapitre d'Autun la Censive de 130 chaux an assignés Sur les Fosse en Sumène Faubg de Baillie d'Autun pour la Desserte de la Chapelle St. Etheodrac moyennant la Somme de 200 L.

Mre de Lesigny Sgr de Sevrange.

Les Lieutenans estoient aux Plaidoyers d'Autun au Mois de Mars 1445. tellement qu'aucun bailly ne pouvoit Sortir de ladte ville.

Jean de Busseul Bailly d'Autun, Regnaut de Thoisy Son Lieut. Mre Henry et Jean de Lugny Son Cue. Mre Jean Barbet Sgr de Mgr à Autun. Pierre Doyen Chastelain de Moncenis, Loys Garnier Clerc Greffier de ladte Chastellenie et ledt Chastel furent avec pluseurs gentilshommes ledt Bailly d'Autun, Moncenis et Chastelain à Marcigny les Nonnains les 18. et 19. Juin 1445. En ces journées, qui n'estoient tenues par les gens et officiers de Mgr le Duc de Bourbonnois, pour vuider les debats qui estoient au Sujet d'aucunes Limites et terreins estans au environs la Riviere de Loire à l'endroit de Dutho de Bruey Cue en Chastelrie. Les Deputés du Bourbonnois estoient nobles Sgrs Mres Regnaut de Baffarne, de Champrouge, Jean des le Malain de Rotac, et George de Chaugy chers, Nobles hommes Jaques Dusses Sgr de Champagnac, Jean de la Mousse dit Moussas Capitaine de Molins, hommes et Sages Mre Pierre de Cormommes Lieut. gnal de Mgr le Mareschal de Bourbonnois, Guillt Cadiou et non des Auditeurs des Comptes de mond Sgr de Bourbonnois en sa Chambre des Comptes à Molins en Bourbonnois, Jean de Cormes Licentié en Loix, Sgr de Pomaines ledt Duc.

1445. 1446.

Au Compte ledt Charnot pour l'année finie le dernier Decemb. 1446.

Jean Buseul gouverneur de la Chastellenie d'Autun pour Mgr le Duc. Ordre du Quartenage Sergens du Domaine de Moncenis.

Guyot Damas Receveur, Huguenin de la Maison d'Autun.

Pierre de Thoisy Sgr de Gamay Escuyer d'escurie de Mgr le Duc. Bailly d'Autun et Moncenis au lieu de Jean de Busseul Escuyer Sgr de Montagny par lettres patentes données à Bruxelles le 9 Septembre 1446. et le present ledt de Busseul fit les Sermens és mains de Mgrs des Comptes le 22. Jour de Mars de l'an xxxv. dt par an.

Les Deniers des reparations du Chastel de Rivaux à Autun les premiers sur ce qui provenoit des Tiers derniers de l'aide des 4 S. accordé aux bailly de ladte ville par Mgr le Duc sur charge de s'en rendre, qui se vendoit aud. Autun.

Etains dits au Chastel furent Deserts, et ne s'Exploitoient que pour huit mois.

Mre Lordin de Seligny, qui auroit Don de Mgr le Duc sa vie durant de la rente de huit vingt Livres, que les Duc de Bourbonnois Jouoit chacun an à Sexaze du Chastel de Moncenis mourut les Derniers du Mois de Decemb. 1446.

Les officiers de Mgr le Duc à Autun prirent congé à Mgrs des Comptes, pour avoir permission de s'en retourner.

L'official de Mascon excommunia Mre Jean Barbet Cue de Mgr le Duc, parce qu'il s'estoit absenté à l'assignation, qui lui fut donnée par Devant lui Doyen à regte des Venerables et chapitres d'Autun. Ledt Barbet fut aidé Mascon pour obtenir son absolution. Le Sujet du procez estoit que ledt Barbet avoit fait mettre prisonnier son nommé Mre Martin Dusson Curial ledt Venerables en leurs Eglises, legl la nuit avoit avec autres les Complices rompu la porte d'une Maison estant en la justice de Mgr le Duc prenant un Serviteur nommé Fillette, et ledt Venerables disoient que leurs Sujets et de leurs Supots estoient par privileges Commises par ledt official de Mascon.

1446. 1447.

Au Compte ledt Charnot pour l'année finie le dernier Decemb. 1447.

Jean Buseul gouverneur de la Chastellenie d'Autun pour Mgr le Duc. Cofidor tenuis à Vassal et Sermt en Bourbonnois par le Bailly d'Autun à Moncenis. Pignari Lactio.

Pierre de Thoisy Sgr de Gamay Escuyer d'escurie de Mgr le Duc le Son Bailly d'Autun et de Moncenis.

Mgr le Duc ordonna ql Seroit payé aux Salus d'or à Mgr les Comte de Commerges.

Ouurages faits en la Bouchorie d'Autun assise empres la porte de la ville du Chastel Duc d'Autun appartenans à Mgr le Duc. Mgr l'Euesque d'Autun mit empeschement aud. ouurages, dont les prd. de mond. Sgr les Duc apella en Parlemt. à Paris.

Loys de Barnault Sgr de Montmort pretendoit auoir justice en une Maison à Toulon sur Arroux.

Jean de Chellan Chatelain de Couches. Le Sgr de Mauuis gouuerneur de la Chatellenie de Semur en Brionnois. Guill de Montholon d'Autun.

1447. 1448.

Au Compte

dud. Chamot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1448.

Jean Duello gouuerneur de la vicrie d'Autun pour Mgr les Duc.

Joffroy Anthouard d'Autun gouuerneur de la vicrie dud. Autun.

Jean Rolin le jeune condamné en 80 l. d'amandes. Il nen rapporte le Sujet.

Vpize tenues à Luzy par les Bailly d'Autun. La moitié des amandes appartenant aux Sieurs.

Le Bailly de Mascon tenoit les assises à Couches.

La haute justice du Sgr de Couches par ordre des officiers de Mgr le duc humblm de Semur Mre de la Chambre aux Deniers de Mre la Rochepot.

1448. 1449.

Au Compte

dud. Chamot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1449.

Joffroy Anthouard gouuerneur de la vicrie d'Autun.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc Donnés à Moulin les 26. Septemb. 1446. il fut ordonné que le tiers des amandes qui seroient adjugés par les Bailly d'Autun et Monceaux seroit employé pendant six années à l'Office du auditoire et chambre de Conseil pour la justice de mond. Sgr et pour y traitter les Procès pour les Sujets dud. justice, laquelle maison est en la ville du Chatel d'Autun en la justice de mond. Sgr le duc.

Assises tenues à Semur en Brionnois par le Bailly d'Autun.

Guion Coste Clerc Dom.e d'Autun fut en qualité de Substitut du pr.e de Mgr le Duc aud. Autun à Buchon le 29 Januier 1449 et à Bourbon Lancy pour voir mettre à l'execution certaines Lettres royaux contenant cas de Nouuelleté obtenues du Roi notre Sire par nobles et puiss.s Sgrs Loys de la Trimoille Comte de Joigny Sgr dud. lieux touchant les Signes des hautes justices d'iceux lieux, qui furent reparlem.s Dimanche Sgr Jamblanuil tenu à Beaune, en cette abbaye pour Sgr opposé au contraire le pour en appellee Semoistre Notoire.

Mre Pierre de Traues chcr Sgr de la Borchorose.

Mandem.t en cas d'apel pour Mgr le Duc à l'encontre de Nobles et puiss.s Sgrs Loys de la Trimoille Sgr d'Yssan et Baron de Bourbon Lancy à l'occasion de ceql a fait nouuellem.t edifier et eleuer les Signes de haute justice dud. Lieux.

Lestal de Bauchereault d'Autun fut pourssuiuy vers Mgr le Duc en Flandres les Lettres dont il est fait mention cy deuant concernant l'auditoire pour la justice aud. Autun.

L'abbe de St Reigault voulut mettre en royauté les village de Jamuoux, et Coton du Diuhy à Sauce de Semur en Brionnois, dont procez à Mascon. Les pr.s de Mgr le Duc à Autun prit le fait en main pour les officiers du mond. Sgr le Duc aud. Semur.

Mgr l'Euesque d'Autun pretendoit auoir jurisdiction haute moyenne et basse en l'hostel et au Carroy du Demoiselle Oudot de Pichatel en l'ancien faigneur, et du Coté l'hostel perrin Maître, et en la pres depuis le lieu de la Bouchorie du ruisseau tendant en dessus au long de la d. pre, et les pr.s de Mgr le Duc soutenoit le contraire.

Jean de l'hopital Substitut du pr.e de Mgr le Duc à Autun.

Mre Pierre Fusée pr. de Mgr le Duc à Paris.

Plusieurs proces que Mgr le Duc auoit aux reg.tes du Palais et au Parlem.t de Paris rapportés aux Comptes, sur les appellations interjettés par son pr.e au Bailly d'Autun.

Maison echoite à Autun au proffit de Mgr le Duc pour y tenir l'auditoire. 200 l.

1449. 1450.

Au Compte dud. Chanoz pour l'année finie le Dernier Decemb. 1450.

Jossroy Archevesque gouverneur de la vicomté d'Autun.

Jean Maire Sgr de Chatelgniault Receveur generalle de Mgr le Duc de Bourgogne et Bailly d'Autun, Moncenis Chalon en Chavalois.

Frere Jean Letrejan Abbé de St Martin d'Autun.

1450. 1451.

Au Compte dud. Chanoz pour l'année finie le Dernier Decemb. 1451.

Jossroy Archevesque gouverneur de la vicomté d'Autun.

Tableau remis par Phles jadis bastard de Flugny. Item Bastard dud. feu Phles. Les biens meubles dud. Phles bastard de Flugny furent vendus 20.lt au profit de Mgr le Duc, d'autant gl mourut sans hoirs Legitimes.

Assises tenuës à Semur en Brionnois par le Bailly d'Autun le 17. Sept. 1451.

Jaquet Bernard amodiateur du Tabellionage de Moncenis.

Pierre Ugard amodiateur du Tabellionage de Chalon, Vacaul et Marcy.

Guillt de Montholon fut par l'ord.ce du Receveur à Molins en Bourbonnois pour recouvrir les VIII.xx lt que le Duc dud. Bourbonnois doit à Mgr le Duc, et fut payé aud. de Montholon 6.lt pour son voyage.

Le Gouv. de Mgr le Duc s'pourveut par apel au parlemt de Paris contre les gens et officiers du Roi à Lyon sur le fait de Lod quel l'on voulait contraindre.

Les villages d'Urgeuardes, Boismen, Matteuerne, et Bechanay s'prouderent en royauté, et que onque mais ne fut veu, mais de tout ancienneté l'on acoutumé prendre en Lod. Et al encontre du Chatelain de Charbeu, qui voulait exiger les aides de toute maniere à ceux du village de l'Epinaye St Ferreol, Matteuerne, Malay et Uxeau, qui sont de l'archevesché de Lyon, d'Urgeuardes, de Murlin, Corsin, St Cristan de Lugny et de St Cosme, qui sont de l'Eveschié de Mascon. huitiesme, empéche sauf que taille et aucl. mallotes, ce qu'oncques ne fut veu. Mais on lesd hoirs de toute ancienneté coutume les payer à Mgr le Duc et non à autre.

Le Receveur de Molins en Bourbonnois ayant fait refus de payer les huit vingt livres que le Duc de Bourbonnois doit chacun an à Mgr le Duc à cause de son chatel de Moncenis, Mgr les Comptes lui enjoignirent à Jean Perronenet Receveur du Maconnois de ne payer la somme que Mgr de Beaujeu a sur la Rente.

1451. 1452.

Au Compte dud. Chanoz pour l'année finie le Dernier Decembre 1452.

Jossroy Archevesque gouverneur de la vicomté d'Autun pour Mgr les Duc Religieuse personne frere Humbert de Bussul Prieur de St Germain Gibois. Me Jean Quartier Lieut. de Mgr le Bailly d'Autun et de Moncenis tint les assises à Nocaul les 7. Oct 1452.

Mgrs des Comptes firent Passement au Receveur de payer ou apporta les gages du Bailly d'Autun, jusqu'à ce ql eut enuoyé en dud. chambres des Contes la some des huitiesme du Vin, sommes des impositions, et aussi des exploits de Justices dud. Bailly chacun an, avec toutes Lettres auctoritez patentes de Mgr le Duc, desquels ainsi les dessus dits fut enuoyé aud. Bailly.

Le Sgr de Lespinace Capitaine de gens d'armes et de trait pour le Roi logé à Gueugnon et Reigny au mois d'Aoust 1452. sur les terres de Mgr le Duc au nombres de Vc chevaux.

Pierre Crosse contenant deux boisseaux pour mesurer les dud. grains, qui dorefnauant seront vendus au minage de Moncenis, Sauvis un boisseau pour mesurer à Rez et l'autre pour mesurer les avoines à Comble plus grand, affin que le Comble entre dedans pour mesurer à Rez, par l'ord.ce de Mgrs des Comptes, affin d'oter les fraudes et les larcins que l'on faisait en mesurant lesd. avoines à Comble, lequel Seront dorefnauant mesurés à rez, lequel deux boisseaux seront mis en cuir grosse pour leur enmuris au mur de la haule dud. Moncenis.

1452. 1453.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1453.

Jeoffroy Arthaud gouverneur de la vicerie d'Autun pour Mgr le Duc.

Noble homme Jaques de Thaux Escuier et Contrerolleur de Thaux son frere Condamnés en 15.tt d'amende pour avoir battu Perrot Barbier.

Loys garnier d'Autun eut Don du Receveur des Clergiés d'Autun et Monceaux la vie durant en payant à Perrenet 40.tt chacun an par lettres Données à Bruxelles le 23. Juin 1451.

Tres R. P. en Dieu Mre Jean Rolin Cardinal et Evesque d'Autun auec l'Administration du prieuré St Nyphaise d'Autun.

Nobles hommes Mre Jean de Clugny Clerc Licentié en Loix Con.er et Mre des req.tes de l'hostel de Mgr le Duc et hugues de Clugny son frere fils et hoirs de feu Mre Henry de Clugny Escuier en son vivant Sgr de Cressargeon, Con.er et Procur fiscal du mond. Sgr ou Bailliage d'Autun et Montcenis, eux faisans fort quant à ce pour dame Perrenelle Collon leur Mere veuve dud. feu Mre henry, et pour leurs autres freres et Soeurs. Led. Mre henry mourut le Dernier de Mars 1452. V. cy après le Compte de l'an 1458.

Led. Mre Jean de Clugny fut fait Con.er et procur fiscal en dit Bailliage d'Autun et Monceaux par Lettres de Mgr le Duc prestta le Serment és mains de Mre Estienne Armenier Président des Parlemens et chef de Con.l de Mgr le Duc les 20 Juin 1453.

Empruntz requis pour Mgr le Duc au Bailliage d'Autun par Mre Jean Vaguelin et Jean Chapuis au Mois de Juillet 1453.

Jean de Lapital, de Marcigny les Nonnains.

1453. 1454.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1454.

Jeoffroy Arthaud gouverneur de la vicerie d'Autun pour Mgr le Duc.

Noble homme

Noble homme Pierre de Thoisy Sgr de Gamay et de Sancenay Con.er Escuier d'Escurie de Mgr le Duc, et Son Bailly d'Autun et de Monceaux

Mre Barthelemy de Traignes Doyen de l'Eglize Cathedralle d'Autun pro. Confrere Thibaut Benet Prieur du Prieuré N. D. de la Charité sur Loire, augt de Mgr le Duc fit Donner 20s.tt

Mgr le Duc de Bourbonnois pretendoit le fief et seigneurie de Menessaire.

Mgr le Duc fit les offrandes tant à la messe comm'aux reliques de l'Eglize St Ladre d'Autun les vendredy premiers Dim. d'Août 1454 la Somme quatre florins du Rhin. En l'Eglize N. D. dud. Lieu tant à la messe comm'aux reliques les Samedy Suivans Dernier Dim. dud. mois d'Août quatre Sous d'or. Le Merc.y Dim. de Mars Septuagesime ait eu à la Messe en lad. Eglize St Ladre vingt Sous d'or. les tout vaillans 11.tt 4.s 2.d.

Jehan Ballard Chatelain de Thenne.

1454. 1455.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Decembre 1455.

Jeoffroy Arthaud gouverneur de la vicerie d'Autun pour Mgr le Duc.

Noble homme et Sage Mre Jean de Clugny Cline Licentié en Loix, Con.er et Mre des req.tes de l'hostel de Mgr le Duc, et Son Advocat fiscal du Bailliage d'Autun et Monceaux.

Les officiers de Mgr le Duc à Autun poursuivirent vers le Roi d'avoir provisions et Lettres au Senechal de Lyon et Lalus, qu'il voulsist imposer aux tailles les villages d'Yguerandes, St Verlon de Cray, Malay, Mallaucourt, Vougé, Lprinac, Paignaux, Villeneuve, Cotans Portault enclavés du Duché de Bourg.ne

Jean Monles Clerc Not.re public à Autun

Tomt hommes et Sage Mres Guichard Bastier, Docteur en Loix, Juge Mage à Lion pour le Roi; Mre Jean Bussaut Licentié en decret et Bachelier en Loix, Con.er et Mre des req.tes de l'hostel de Mgr le Duc et gouverneur de la Chancellerie au Duché, et Jean Barbet Con.er du mond. Sgr le Duc, et Son Proc. aud. Autun. Led. Mre Guichard fut commis par le Roi pour informer sur la Disette pour les reparer des villages cy dessus.

Les Doyen et Chapitre d'Autun pretendent auoir droit de prendre du bois és bois de Mgr le Duc tant pour chauffage que pour maisonner.

1455. 1456.

Au Compte Dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1456.

Joffroy Anthouard gouuerneur de la viscrie d'Autun.

Pierre de Mur Lieut. de Mgr le Bailly d'Autun à Semur en Brionnois.

Jacques Bailly d'Emeraux, Capitaine des gens d'armes du Roi Logé auec Louuiers de Semur en Brionnois, ou ils firent moult de maux.

Lettres patentes de Mgr le Duc par lesquelles il ordonne estre faites expresses defenses par ses Baillis à tous quelconques quels qu'ils soient de porter chasse en ses forests, sinon ceux de Mgr St Hubert, ne prechasser ny autre tirer chasse en forests ou reliques sans en auoir de lui congé ou Licences.

Mre Guill. de Poubet Lieut. gnal de Mgr le Bailly d'Autun.

1456. 1457.

Au Compte Dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1457.

Joffroy Anthouard Gouuerneur de la viscrie d'Autun à commencé le 1er Janr 1456. et finissoit les Dernier Decemb. 1457. au lieu qu'auparauant lad. Charge de lad. viscrie commençoit à la St Jean Baptiste, et finissoit à pareil jour. Et sont notés que lesd. viscrys rendoient compte chacun an à la Chambre des Comptes du gouuernement delad. viscrie. Dont et cy 2 Comptes separés.

Mre Jacq. Berry de Flugny Docteur en Loix et en Decret Con. de Mgr le Duc, et Mre des req. tes d'Son hostel fut enuoyé à Rome en Ambassade par mond. Sgr le Duc.

Le Sgr du Roy, Les officiers des gruiers à bot et le Chastelain de Charlieu furent à Marcigny les Nonnains où ils rompirent les gruiers

à Sgr de Mgr le Duc, et emmenerent aud. Charlieu les Charettes de bot le 9e Janr 1457.

La Cour de la Chan. du Roi notre à Bourbon l'Archambaut.

R. Son Dieu Mgr l'Eueque d'Autun pretendit que l'Etang l'Eueque estoit aud. Autun Lui appartenoit, et les officiers de Mgr le Duc au Contraire, et que la Justice appartenoit à mond. Sgr.

Les officiers de Mgr le Duc pretendoient qu'ils pouuoient faire apposer Bannieres aux portes places communes à Autun, et Mgr l'Eueque au Contraire.

1457. 1458.

Au Compte Dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Decemb. 1458.

Joffroy Anthouard gouuerneur de la viscrie d'Autun pour l'année finie les Dernier Decemb. 1458.

Dame Hugotte Fortune Veuue de feu noble homme Mre Jean de Flugny à Son viuant Con. et Auocat en Ses Daiges d'Autun et Monceaux Dalphe de Sos enfans et Duc de Flugny, qui mourut le 5e Juin 1458. Et cy Deuant le Compte 1458.

Jean Lauffé Lieut. de Mgr le Bailly et juge royal de Mascon.

Mgr l'Eueque d'Autun voulant prendre Conn. des reuenus des Hospitaux et Maladeries d'Autun, Montreal, Semur en Auxois, Flugny Maison Dieu de Marchaux dud. Autun au preiudice de Mgr le Duc dont les officiers se pourueurent en parlemt en Franche.

1458. 1459.

Au Compte Dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1459.

Joffroy Anthouard gouuerneur de la viscrie d'Autun.

Mre Jean Quartier Clerc Secretaire en Loix institué par Mgr le Duc Son Con. et Auocat fiscal és Daiges d'Autun et Monceaux au lieu de feu noble homme Mre Jean de Flugny

Il apert que Mgr le Chancelier avoit des archiers, d'autant qu'
l'on odonna prise de Cipe contre trois dud. archers, qui auroient forcé
avec jeune femme, et le Sauveur en leur pl

Les Religieux de St Martin d'Autun Le suppliens despriers
d'Angey Lieu Mgr l'Eveque d'Autun

1459. 1460.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le
dernier Sept. 1460

Geffroi Anthouard gouverneur de la verrie d'Autun

Les Esleu du Roi a Lion d'impositions leur baros de Matturmo, et les hoirs
de Jean Chantemilay Escuier exportiburs de toute ancienneté en la Baronnie de
Semur en Brionnois contribuans en tous les aides du Mgr le Duc et d'imposa
du huitiesme et finem payer dud. hoirs au Chastelain de Chorlieu.

Mre Thomas Seraspes Con. de Mgr le Duc obtint un mandem. du Roi
contre les Esleu de Lyon sur le Seiser fait et ext. cy dessus.

1460. 1461.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier
Sept. 1461

Geoffroi Anthouard gouverneur de la verrie d'Autun.

Mre Guill. Rollin chr Sgr de Beauchamp, Conty Bâtard de Thoisy.

Noble et puissr Sgr Mre Nicolas Rollin chr Sgr d'Authumes obtint
un mandem. de la Cour du parlem. du Roi notre Sire à Paris contenant
forme de Lres de nouvelletés à l'encontre des Venerables Doyen et chapitre de
l'Eglise dud. Autun et des Citoyens manans et rebeyans en la ville du
chastel dud. Lieu, en cores ruelle estant entre sa maison et la maison de Mre
Jean Babanton chantre de lad. Eglise, parmi laquelle lad. Venerable
le hâtoit ou pourroit ancienneté auvertures d'aller avenir, par temps
Pegeoux qu'autheul et cores Cour assis devers l'hostel de feu Mre Hugues

Serrier jadis chanoine d'icelle Eglise, jaçoit ce que dès cette matière mêmes
lad. Sgr d'Authumes les tinmes en procez par dt Mgr le Président et
les autres gens du Conseil de mond. Sgr le Duc residans à Dijon, qui estoit
au grand contemps de mond. Sgr et mespriseur de justice, à cette fin que
mond. Sgr en fut grand conseil y pourvoulsist ainsi qu'il leur appartenoit.

Jaquemin Bleneau de Moncenis prisonnier au chatel d'Ille pour
cas de crime d'heresie au mois de Juin 1461.

Il fut ordonné au Con. de Mgr le Duc à Dijon que les officiers d'Autun
chercheroient les moyens de parfaire les Procès, qui estoient entre lesd. offi-
ciers de tres R. P. en Dieu Mgr le Cardinal Evesque d'Autun

L'Evesque d'Autun pretendoit avoir droit d'Emenage en certaine
grueurs de lad. ville au préjudice de Mgr le Duc, dont procez à Mâcon.

Noble Sgr Mre Jean de Soissel chr Sgr de Verjac, et Charles de la
Bosse Escuier pretendoient que la terre et Sgrie de Montlon leur appartenoit
par le trépas de dame Françoise de la Baulme jadis femme dud. chr.

Mgr le Bailly d'Autun obtint un mandem. de la Chan. du Roi
notre Sire estant pour lors à Bourges à la requte du Sgr ipsius par non Dépit
de Mgr le Duc de Bargues d'Autun et Moncenis à l'encontre de
noble et puissr Sgr Mre Nicolas Rollin chr Sgr d'Authumes à
l'occasion de ce que jaçoit ce que procez soit meu et pendans par dt Mgrs
les Presidents et Gens du Con. dud. mond. Sgr à Dijon entre lesd.
Venerables Doyen et chapitre de l'Eglise d'Autun, et Citoyens manans
et habans Seculiers de la ville et chatel dud. Autun impetrans en matière
possessoire et de Nouvelleté d'une part, et lesd. Sgr d'Authumes opposans
d'autre part sur fait de la possession et saisine d'une haltez, treige, et
usaiges que lesd. impetrans pretendent avoir parmi cette ruelle estant
entre la Maison dud. Chancelier opposant, et la Maison Mre Jean
d'Authun chantre de lad. Eglise, et aussi que lad. allée et chose dont
les Parties ont esté mises contentieuses parmi et sous la main de mond
Sgr, Neantmoins lesd. Sgr sur cette matière Cause auroit puis 8 jours
fait executer à sa requte en vis dernouvelleté par lui obtenu de la-

Pouv de parlem.t du Roy notred. Sgr en offrant au voulsoir estre par ce-
moyen à mond. Sgr en aydes juges la Connoiss.ce d'icelle cause, et aussi tollir
le gouvernem.t d'icelle chose contentieuse et la fol. mettre en gouvernem. Soit
le main du Roy M. Sinon outre grand prejudice et domages de mond. Sr
et de Justice attendu l'etat d'icelle cause, et laq.le auoit este tenu et
s'auant procedé que les enquestes estoient faites d'une part et d'aut.
de l'execution dequel cas d'nouvelle led. pr.t de mond. Sgr pard.
l'aud. Mgr le Bailly et des gens du Cons.l de mond. Sgr estans aud.
d'autun pour lesd. causes, en appellerent à lad. Pouv de parlem.t.

Guillt de Montbelon, Mathelie sa femme parauant femme de feu
Jean Gervais fut mise en prison par Mgr le Bailly d'autun par
vertu des Lettres patentes de Mgr le Duc, dans apel au Parlement
de Paris.

1461. 1462.

Cu Compte dud. Charnot pour l'année finie
le dernier Septembre 1462.

Geoffroi Anthouard cirurg d'Autun pour Mgr le Duc.

Jean, Symi, et Cristan d'Issey freres Escuiers Sgrs dud. lieu doivent chacun
an 10tt gros pour 16 p.s à Mgr le Duc sur lad. Terre de Issey et Moslane

Jeanne Coquilles veuue d'hom.t homme et Sage Jean Quartier en son
viuant Con.er de Mgr le Duc et son aduocat fiscal au Bailliage d'autun et
Mascon. Estang nommé des parsonn appartenz à Mgr le Duc.

Les arrest du parlem.t de Paris les bailliages qui sont en jurisdiction
commune à d'autun, la Com.ce en appartient priuatiuem.t aux officiers de
Mgr le Duc, et non de l'Euesque).

Lettres patentes de Mgr le Duc sur le fait de la marine de l'Ost des
archiers des Ordonnances et des l'armée d'autun publiées en toutes les de-
hommes villes du Duché de Bourg.ne La Somme de la vicerie d'autun
en recoit l'hommage et diminution. Led viconte en rendoient Compte
En la Chambre des Comptes durant led. termes et gouvernem.t de Vicerie.

Le Bailly d'autun fut ajourné à Comparoir en parsonne en la
Pouv de parlem.t du Roi à Paris à req.te de Guillt de Montbelon et
Mathelie sa femme, laq.le auoit este mise prisonniere aud. autun suiuant
les lettres patentes de Mgr le Duc, et depuis fut lad. Mathelie transportée
du Royaume en l'Empire, (Comté de Bourg.ne) ce que fut. mais Bauoir.

Tres R. P en Dieu Mgr le Cardinal eueque d'autun fut ajourné
au parlem.t de Paris le Bailly d'autun pour auoir depuis trois ans
fait mettre au gibet de Monceaux Martin Burin, Sergt Estoit Clerc.

Lad. Mathelie fait mention par son ay d'estre mise prisonniere
prisonniere au Comté de Bourg.ne viues à Rouure suiuant les certifications
formees par Jean Stres huissier des parlemens de Mgr le Duc et In-
stitulation de Rouure pour les enuoyer à Paris estes produites en la
Pouv de parlem.t en cette cause ellec estant entre Mgr le Bailly d'
autun et lad. Mathelie à l'occasion de la prise d'Elle. Led. Guillt de
Montbelon mourut en cestemps là.

Noble et puiss.t Sgr Jaque de la Baulme Sgr de Lerbergement
pretendoit que les places et office de Morillon et d'Oiserot lui appar-
tenoient, laquelle auoient este saisies pour Mgr le Duc par son Bailly
d'autun.

Deux femmes Sorcieres furent prises à Moillye et apres auoir
este iustiees de Mgr le Duc par l'Inquisiteur de la foi en l'Euesché
de Mascon et menees à St Sizere de la Moillye qui est hors de la
justice, auq.l lieu elles furent preschées par led. Inquisiteur, et remises
entre leurs confessions au bras Seculier, et depuis par les officiers
de mond. Sgr furent requises aussi aud. St Sizere pour en faire
la punition telle qu'appartiendroit, dont il fut refusé.

Mgr le Duc fut aussi par Lettres du Bailly d'autun que la
Muraille du Chatel d'Semur en Brionnois estoit tombé, et que
Jaque de la Baulme Ecuier Sgr de l'Arbergement ne vouloit consentir
Des Dte Reparations et Differens qu'auoit à l'encontre de Mgr le Mal
de Sauoye au fait des places de Morillon et de Noyers pard.t la
garde du Cons.l de Mgr à Dijon, mais il en estoit toujours entremettoit

En icelles, non obstans certaines appellations emises à la Cour de Roy Notre Sire à Paris par le pr.d de mond. Sgr. dame Isab.e de la Dautruy n'a tenu compter.

1462. 1463.

Au Compte dud. Charnu pour l'année finie à la Sainct Jehan Bapt. 1463.

Geoffroy d'Athuard escuyer d'Autun pour Mgr le Duc. Il rendait à Mathieu Charnu au Pugouvernour de lad. ville.

Me Jean Quarteo en Lor vivant Clerc Licentié en Loix, Conseiller fiscal de Mgr le Duc au Baillage d'Autun mourut de paralysie le 17. Novembre 1462. en plaidant et deffendant les droits de mond. Sgr le Duc contre Mgr le Cardinal et Evesque d'Autun pretendans aussi droit de faire faire l'inventaire par ses officiers des biens de feu Jehan le Sage en son vivant Sergent de mond. Sgr par droit d'exprevention, la confiscation de quoi led. Duc leur soulevoit, en maniere qu'en aucune manieres les officiers dud. Evesque ny les Jeusiens faisoient

Me Claude Chappe Clerc Licentié en Loix et en Decret Con.er de Mgr le Duc, et Advocat fiscal au Baillage d'Autun et Morvand par lettres données à Bruxelles le 25. Feb.er 1462. presta le serment entre les mains des Mgrs des Comptes le penultime Decemb. 1462.

Chapitre aud. Comptes des Pasques prochain pour l'ord.e de Mgrs des Comptes pour la perfection de la Maison de l'auditoire de Mgr le Duc à Autun pour un vieil temple et escuyer les jours et Jurisdiction Consistoriale.

Me Pierre Bouchain Licentié en Loix Con.er de Mgr le Duc et son Proc.r au Comté de Chalonois.

Mgr le Duc fut publier que son Parlement de Beaune s'ouvrirait le 8. Jan.er 1462.

A Me Receveur la Somme de 8.xx Livres pour un an.e et Gaignage dud. Sgr Mgr les Bailly et pour l'aide des gens du Chr.e du mond. Sgr Estang aud. Autun, et a Depense tant en Deuze torches chacune de

Deuze livres cires, Deuze Escussons armoiés des armes de Mgr le Duc et comm.t sur mesmes frais faits le pour mond. Sgr et pour lui à l'Obsecque de feu noble et puiss.t Sgr Me Nicolas Rolin chr en son vivant, Sgr d'Authume et Chancellier de mond. Sgr, lesq.s fut fait aud. Autun le Lundi après les Dimanches de Letare Jherusalem 1462. Pour lad. mise et Despense de la Despense Nicolle Somme sous. Escripte en vingt feuillets de papier signez en la fin de Jaye garnies clave et Cloffiers dud. Bailly et avec Certification donnée dud. Mgr les Bailly par l'avis que dessus les 21.e Jour du Mois de Mars aud. an 1462. Auquel Marges dud. Autun de la Somme Compte est escript l'apostil suivant en latin ainsi qu'il estoit accoustumé. Loquatur et audeatur Littera Baillivi hic reddita. Expletus hic. Transit hac vice. Pateat ordinatur receptori qd de Contento non Solvat talia Denarios sub pena recuperandi Supra ipsum, quod secundum ordinationes factas pro Domino Duce Victas Baillivie nec alij Consiliarij Domini Dominorum Ducis non habent potestatem Dare tales mandatum, et Contentor qd de Contento Victus receptor non Solvat ut Victum est talia Denarios.

Mgr l'Evesque d'Autun pretendoit lever l'Emineage des grains dans les greniers des hoirs de lad. ville, dont procez à Maison contre les pr.s de Mgr le Duc, Soutenant que led. droit ne se devoit lever qu'en la place publique Seulement de la jurisdiction commune.

Le parlement de Beaune remuya pard. Mgrs du Conseil à Dijon le procez qui estoit entre les pr.s de Mgr le Duc, qui pretendoit la justice aux trois mets, au lieu de Seimaux contre les Religieux et Abbé et Convent de St. Martin d'Autun.

Jacot Milleret d'Avalon Maulnt emprisonné chez Me Jehan Duc Rouge, à Crotin et argent sous livres. L'etant auquel Clerc fut mis prisonnier en la prison de l'Evesque d'Autun.

Guill. Ganay Clerc not.re publiques Jurat d'Autun.

1463. 1464.

Au Compte dud. Charnu pour l'année finie à la Sainct Jehan Septembre 1464.

Geoffroy d'Athuard escuyer d'Autun pour Mgr le Duc.

Barthelemieu Berthieu receuu de Mre Claude Chappon Con.er de Mgr le Duc et son Advocat fiscal ès Baillie d'Autun et Montcenis. Claude et Guillemette Chappon leurs enfans.

Mre Jean Barbet Clerc Bachelieu en loix Con.er et Advocat fiscal de Mgr le Duc esd. Baillie au lieu dud. Chappot, lequel Barbet estoit auparauant pred. aussd. Baillie pour mond. Sgr le Duc.

Jean le Maire Clerc pred. pour Mgr le Duc esd. Baillie au lieu dud. Barbet.

Les trois Etats du Duché de Bourg.ne assemblés à Dijon par ordre de Mgr le Duc le premier de Mars 1463 pour aucu les remonstrances de par lui par Mgrs les Mael et Presidens de Bourg.ne touchant le voyage qu'il auoit conclu d'aller à l'aide de N. S. pour la Deffence de la foi Chrestienne par Lettres de Mgr le Duc escrites à Bruges le 16. Janvier aud. an.

Mandement du Roi à tous Baillis de Sens et Mascon et à leurs Lieut.s pour Mgr le Duc par tout ce qui lui estoit dou, non obstans quelconques opposons ou apellations faites ou à faire et sans prejudice d'icelles, et que la maij du Roi soit suffisamment garnie.

Mgrs les Mael et Presidens de Bourg.ne firent publier par tout le Duché au Mois de Mars 1463 que tous haubeliers, Coleuriniers, Pauoniers, et aut.s gens de guerre qui voudroient aller auec Mgr le Duc en l'armée qu'il lors il mettoit sus pour aller au S.t voyage par lui entrepris pour la Deffence de la foi contre le Turc, qu'ils se tirassent par deuers les Baillis pour les receuoir et mettre par escrit pour les enuoyer aux dt.s Mael et Presidens, pour en certifier mond. Sgr le Duc.

Mgrs les Mael de Sauoye et de la Baulme Sgr del'abergement de Frioux la guerre l'vn à l'autre au Sujet des Sgries de Morillon et Noyon qu'ils pretendoient chacun leur apartenir.

1464. 1465.

Au Compte dud. Chartres pour l'armée finie le Dernier de Sept.e 1465.

Geoffroy de Thenouan voiez d'aller pour Mgr le Duc.

Les hoirs de Pierre Druchard Conseiller Sgr de Demuisin furent de Confisqués au profit de Mgr le Duc.

Mgr les Bailly fit acheter vnes trompettes pour Desformais estre Criées aud. d'aller pour le fait de Mgr le Duc, et pour accompter justice des Delinquans en publiant les mandemens de sd.te

Les Receueurs Dessoirent estat de leur recette chacun an pard.t Mgrs des Comptes, et apres rendirent Compte.

Le Sgr de Corcelle tient la terre de Villers en la Baronie de Semur en Brionnois du fief de Mgr le Duc. Henry de Molins Sgr de Doulaye prez tondeu led. fief tenant la Tour et Maison dud. Villers sans auoir fait le deuoir de fief à mond. Sgr.

Furent hommes en Sages Mre Guillt Desandenesse et Jean Chappuis Escr.s de Mgr le Duc, et les Commissaires pour demander vn Empreint de Deniers pour Mgr le Comte de Charolois pour conuertir ès frais de son armée au Mois d'aout 1465.

1465. 1466.

Au Compte dud. Chartres pour l'armée finie le Dernier de Sept.e 1466.

Geoffroy de Thenouan voiez d'autun pour Mgr le Duc. Jean du Verdier Louier. La garnison de Luzy fit des courses sur les Sujets de Mgr le duc proche d'autun. Luzy fut pris.

Mre Jean d'Estauoux Capitaine des gens de guerre estant à Montrain pour Mgr le Duc. Simon Lombart Escr Sgr de Rigloie Lieutenant de Mgr le Bailly d'autun.

Mgr le Comte de Charolois fit Semoncé à Mgr le Dauphin de Bourg.ne gens de Cheual et des Comptes le traité qu'auoit fait auec le Roi.

Mre Antoine de Rochefort chr Sgr de Chatillon en Bazois.

Nauez d'autun monté sur vn Cheual à Bruxelles 1466 Suiuant les Lettres Closes de Mgr le Duc.

1466. 1467.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Septembre 1467.

Geoffroi Anthouard Vicq d'Autun pour Mgr le Duc.

Michel Thomas d'Autun, Commis de Rollecontre en part.er ayant visé du Sel non gabelé.

Entreprise sur la ville et chatel de Bourbon Lancy par ceux tenans le parti du Roi.

Mgr le Comte de Nevers voulut faire tenir les jours par ses officiers en la justice haute moyenne et basse en la terre de la Boulaye, qui est du fief, resort et Souveraineté de Mgr le Duc, et qui appartenoit à Jean Sgr de Lorges et des Arboulayes.

Etienne Donnefay prisonnier de Mgr le Duc en son chatel de Rideau à Autun pour aller leur fait son apprez pour aussi visé d'autre sel que de celui de Mgr le Duc.

Huguenin de Grandrie Sergent du Roi notre Sire, Demt à St. Leonard.

Mgr le Bailly d'Autun fit proces verbal contre Lyons pathulaire à Mallaz comme en la justice de Mgr le Duc, lequel le Chatelain de Chartrine voulut empescher pretendant estre en la justice du Roi.

1467. 1468.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Septembre 1468.

Geoffroy Anthouard Vicq d'Autun pour Mgr le Duc.

R. Personne frere humble de Busseul Lieu de St. Sernin du bois.

La Clergie (Greffe) des Eleus en l'Election d'Autun amodiée à Jean Leffio sur notre que c'est les premiers comptes où il est fait mention de lad. Election.

Noble homme Hugues de Lugny Sgr de Conforgien et de Sours Con.er Escuier d'Escurie de Mgr le Duc le 01. Mars 1467. fut restitué Bailly d'Autun et de Montcenis pour Mgr le Duc au lieu des nobles hommes Pierre de Thesy Sgr de Gamay et de Sanvignes.

Mrs des Comptes se retirerent à Talant au mois d'oct. 1467. à cause de la peste qui estoit à Dijon.

Jean Chomedy d'Autun Lieut. du Controlleur Degrenier à sel dud. Autun. Convocation de tous les gens d'equerre de Mgr le Duc pour se trouver à Tissey au Comté de Bourg mes le 20.e oct. 1467.

Mandem.t de Mgr le Duc publié à ses gens et vassaux et feaux Lieges à se trouver aux environs de Montsaujon au 20 Decemb. 1467.

Mgr le Comte de Nevers pretendoit que la terre de Conforgien estoit de son fief. Appellation emise en la venerable Cour de Parlem.t à Paris Claude Dermandon chatelain de Couches pour le Roi.

Assemblée à Autun de tous les feaux et ainel portans armes pour se trouver au 8. oct. 1468. sous le Sgr d'Epiry Lieut. de Mgr les Mal.ls de Bourgogne d'Autun et Montcenis pour les employer avec ainel au rebutement de certains gens d'equerre, qui approchoient les pays de Mgr le Duc.

Claude Dermandon Clerc not.re royal

Deux Meurtriers se retirerent en franchise en l'eglise N. D. d'Autun. Les portes de laglise eglise furent gardees par douze Soldats nuit et jour.

Les terres et obeyssances que nobles et puiss.t Sgr M.re Jean de l'Epinace avoit sous Mgr le Duc furent saisies par Mgr le Bailly d'Autun par faute d'avoir repris de fief du mond. Sgr, donné sa declaration, connu aussi pour n'estre allé à l'armée du mond. Sgr ni y avoir envoyé.

1468. 1469.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Septembre 1469.

Geoffroy Anthouard vieng d'Autun pour Mgr le Duc.

M.re Michau de Chaugy chr Sgr de Chissy avoit Don de Boo chacun an sur les revenu de la Chatellenie de Rosillon, avec pouvoir de Mgr le Duc d'y commettre tel receveur qui bon lui semblerois, à la charge d'en rendre compte à la Chambre des Comptes à Dijon.

Charle de la Saul Receveur de lad. Chatellenie.

Antoine de Bazan Escuier.

Jean Serrin condamné par le Bailly d'Autun en cos.t d'amendes et à tenir prison au Chastel de Riceau xii. poin. et à l'eau à Eulement.

Maistre Guillaume Lecuier. Clergie de la visiere d'Autun.

Mgr. de Couches Commis par Mgr le Duc à la garde et Deffense des pays de Bourg.ne mande tous ses feaux et de mond. Sgr pour se trouver à l'abergement prochain Seurre le 8. Oct. 1468. les mieux montés armés et habillés q'la pourroient, le mandement publié par tous les Baillages.

Thierry de Molles Escuier Sgr de Maulgis fut ajourné par vertus Brefs, et acton de Rempes à prise de ban pour la 2.e fois.

Mgr d'Epiry et de Dallouze Lieut.s les Baillifs d'Autun, Monceaus le chastelain de Mgr le Mal.l de Bourg.ne fut assemblée les feaux et chauses de Mgr le Duc pour Baillifs à Chalons au 15. Oct. 1468. pour delà les monts à Mgr de Couches à l'abergement prochain Seurre en l'assemblée generale au rebattement des gens de guerre, qui estoient pour lors en Diverses en sus le rivages de la Riviere de Loire, lesquels auroient intention d'entrer es pays de Mgr le Duc, pour les ruiner, et porter tous Domages q'la pourroient.

Lorez entre les Officiers de Mgr le Duc à Autun, et Ceux de très R. S.r in Piet Mgr le Cardinal et Evesques d'Autun au Siege d'Autun Sermonis que les officiers de mond. Sgr le Duc tenoient en la prison du Chastel de Riceau accusé d'Etre homicides de plusieurs personnes qui estoient mortes de breuvages composés d'herbes, qu'il auroit donné à des personnes, qui auroient malades; Et les officiers dud. Cardinal disoient que led.t prisonnier auroit fait en Sermon led.t homicides, que n'auroit Esté fait par Sortilege ou heresie, menassant les d.t officiers de les Excommunier les officiers de mond. Sgr le Duc s'ils ne leurs rendoient led.t Sermonier, dont ils appelerent à Lion à la primasse. V. l'hist. de Roi St Louis par Jean de Joinville. fol. 24.

Les Officiers du Roi à Autun en execution quelconque prisonnier Jean de St Rigaut Substitut du Procr. de Mgr le Duc d'Autun à Semur en Brionois à l'aide de la pretendoient que Guill.e Henry auroit soustenu

aud. Semur estoit franchises dud. Prince et non dud. Semur.

Commissaires royaux pour Mgr le Duc.

Huguenin Magu Bastard de Saulais Ecuier fut Pan. sa vie durant de 30.ll pour Lettres de Mgr le Duc Donnés à Bruxelles le 18. Mars 1467.

Jean Divisot Escuier d'Escurie de Mgr le Duc fut Do.ll en Don chacun an pour Lettres de Mgr le Duc Donné à Dijon le 2 Janvier 1468. en Confideration de ce q'il auoit quitté son gouvernement de Semur en Brionnois de Capitainie en Chastelain à St Jean Soreau.

1469. 1470.

Au Compte

dud. Chanot pour l'année finie le Dernier Septembre 1470.

Geoffroy Archouard Clerc d'Autun pour Mgr le Duc. Sur notés que led. Chanot commença à rendre Compte de la d.te Clergie, au lieu qu'auparauant les Clergs d'Autun rendoient compte eux mesmes de requeste en prouenoit par Compte Separé. Girard de Brassey Escuier.

Mgr le Duc auoit accoutumé d'organiser chacun an 15.ll en argent de gages, et 100.s pour une robe par ses lettres Donnés à le Hoyes les 29.e Oct. 1469. au Commis à la (Clergie), (greffe) de la visiere d'Autun. Quia Le pour office d'Escrivain led. Clergie sans pretendre led. gages et robe, le 28.e Donné n.re pour an au profit de mond. Sgr le Duc.

Noble homme Jean le Maire Con.er de Mgr le Duc et son Juge és Baillages d'Autun et Monceaus fut annobli par Mgr le Duc. Mgr. Des Comptes taxerent 40.ll pour led. annoblissement.

Noble homme Jaque Bernard de Monceaus fut annobli par lettres de Mgr le Duc Donnés à Dijon au Mois d'Avril 1470. après paques Ses Enfans Masles et femelles en Loyal Mariage moyennant 100.ll taxés par Mgrs des Comptes.

Les Terres Seitues à la Salle paroisse de St Gervais appartenu à la femme de Guillemin de St Anthoine furent publiées pour estre Données à Cense, furent Delivrés le 9.e May 1471. à Jean

Deschamps pour le prix de 7 ℔ 15 s. de Cense portans Lods et Ventes de Vne Maison chaume assise a la Rue St. Martin d'Autun, a la charge de faire Cuire Maison au Mex de lad. femme, et de faire continuelles residences aud. mex, reserué la justice a Mgr le Duc et a ses hoirs partout le contenu aud. Bail par Lettres dud. Jour 9 May 1471. par Guill. de Ganay Clerc not.re publique dud. Autun rendu au Compte de l'an 1478. pour mettre au Tresor des Chartres. Depuis led. Jean Deschamps vendit et transporta led. Mex chargé dud. 7 ℔ 15 s. de Cense à M.re Germain Maillaz procureur Jean Maillez l'ancien et autres dud. nom des Maillas moyennant 12 fr. Ply a amende faute de payer au Terme.

La Justice de Millery au parroichiage de Rosny près de Thalon sur Vrenne, Vabilly et Barnil appartient a Mgr le Duc, et le preuost en estoit amodié.

M.re Richard Bernard prestre fut institué chapelain des chapelles de Ste. Marie et Ste. Catherine au Chatel de Monceaus par Lettres de Mgr le Duc données à Chesdin le 4.e Mars 1468. par la resignation de M.re Estienne Martinet prestre pourueu desdites chapelles la Collation et disposition appartient à Mgr le Duc, presta le Serment es mains de Mgr des Ryeux chancelier de Bourg.ne

M.re Jean de Dombelles, M.re des oeuures de charpenterie dans le Duché d'Autun.

Noble homme Vitault de Vaucheresault fut enuoyé en Auuergne pour reconnoitre les gens d'armes du Roi, et secourir leurs desseins en traitté.

M.re Nicolas Moreaul Lieut.t de Mgr les Bailly d'Autun.

Jean Pabouron commis à faire les frais, pour rembourser, renouueller, reparer des Maisons de Mgr le Duc à Dijon et les Loyers de l'artillerie.

Noble homme Girard Roidarquis Capitaine du Chatel de Bourbon Lancy.

Le fief de Mgr le Duc à Autun fut abbatu le Signe de Justice que l'Abbé de Vanson deuoit auoir fait eriger.

1470. 1471.

Ou Compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier 7.bre Sept. 1471.

Geoffroy Anthouart Procureur d'Autun pour Mgr le Duc.

Le Duc de Bourbonnois auoit droit de prendre 200 ℔ chacun an sur la Recette de Macomois.

Il en rapporte qu'en lad. année les Bailliages d'Autun et Monceaus furent fort affligés de guerre et d'Epidimie.

Thomas Polian Ouurier au Chatel de Rideau à Autun.

Epines mises au dessous des murs du Chatel de Rideau pour empescher l'Escheillement de lad. place, qui fut garnie de Coulleurines.

Il fut fait vn fossé à l'endroit de la Tour nommée du Chatel d'Autun deuers la porte Matheron jusqu'au vieux fossé dud. chatel de Rideau de l'argeur en fond d'vne Toise, et de largeur en couronne dud. fossé de la ville en tirant contre la porte dud. chatel.

Espentines, veuglaires, et autres bastons à poudres mis au chatel de Rideau à Autun, et autres Engins de guerre à feu estans aud. chatel.

Jean la Dorne apoticaire demt. à Autun fit vn cent de poudres à canon pour le chatel de Rideau d'Autun.

Guill.e de Monsarin Escuier Lieut.t au Siege de Monceaus à Mgr le Bailly d'Autun. La vieille tour quarrée du Chatel de Rideau tomba en ruines. Thoulon seruoit à l'obeiss.ce du Roi. Estienne de Vaucheresault Bourgeois de Bourbon Lancy.

Mgr le Comte de Daugy Manda que tous les Feaux et vassaux de Mgr le Duc estans es Baillages d'Autun et Monceaus fussent incontinent à se mettre aux champs au Mois de Decembre 1470.

Ord.ce de Mgrs les Presidents et autres gens du Conseil et des Comptes publiées par tout les Duché de Bourg.ne pour faire proceder et craindre Dieu et faire, affin d'auoir la paix entre les Princes.

M.re Pierre Barbe Licentié en Droit fut d'Autun à Chatelneuf et d'illec à Beaune pour aller querir vn nommé Huguenin Voly detenu prisonnier à l'occasion de ce que il s'étoit efforcé de prendre la maison des Maire de la ville dud. Beaune en intention de la trahir, et amena celui Huguenin à l'aide de ses gens en lad. ville d'Autun pour l'examiner et interroger, en la pres.ce de Guillemin Mercier, et d'vn nommé Jean Lecard, Iceglé led. Voly auoit charge et Enculpé dud. Cas, et à cette occasion Colotine lors detenus prisonniers de Mgr le Duc en son chastel de

Rivaud d'Autun, en la apres la confrontation led. Toby ramené à Semur au Mois de Decemb. 1470.

Jean Boudault Bailly de Chatelchinon.

Mgr le Bailly d'Autun et les gens du Conseil de Mgr le Duc estans aud. lieu escrivirent à Guill. de Montagu escuier Sgr de Chouigny affin de le faire declarer s'il avoit les voulloir de tenir le parti de Mgr le Duc ou non.

Mgr de Chalons ayant la charge et conduite generale de l'armée du Duché de Bourg ne ordonna par son mandement publié par tout pres le menu populaire des Chatellenies d'armeroit pour resister à l'encontre des Ennemis de Mgr le Duc estans alors sur le pays de Macennois et de la riviere de Loire.

Mgr Loys de Chalon chr Sgr de l'Isle sur Montreal Souverain d'Autun pour la Personne de led. ville contre les françois, qui faisoient estat d'assieger led. ville d'Autun, dont il donna avis à Mgr de Montagu estant à Chalon.

Jean des Haultez Escuier entrepris de reconvrer la place de Bourbon lancis detenues et estans alors en mains de Mgr le Duc par les intelligences qu'il y avoit, dont furent advertis Mgrs du Conseil et des Comptes par le Bailly d'Autun, affin d'avoir leurs avis, lesquels manderent aud. Bailly de faire Continuer led. des Haultez en son entreprise Jean Bastard de Molles.

Le Bailly d'Autun Lieut. de Mgr Phes de Savoye gnal gouverneur du Duchié Mre Jean le Viseur Lieut. du Prevost des Marechaux du Duchié Chatel de Bourbon Lancis assiege par les françois, qui les contraignirent rendre.

Mgr le Bailly d'Autun escriuit à Mgr d'Estouteville Prevost de par Mgr les Duc, qui estoit avec son commissaire du Roi pour la reddition des places, qui estoient rendues en l'obeiss. du Roi, à sçavoir Flagy Marcigny, la Motte en Bourbon Lancis.

Julien Paris Chatelain d'Vxeau reprit sur les françois la maisonfte d'entre Sur Loire. Mgr les Bailly d'Autun en garnison à Tournus.

Nobles et puissans Sgrs Mgr de Montagu et de Rieux Lieut. gnal de Mgr le Duc en ses pays d'Auxerrois et comte de Bourg.

Jean Laurens Escuier pour ses Ennemis à Chalon Autun.

1471. 1472.

Au Compte

Aud. Chanvot pour l'armée finie le Dernier Septembre 1472.

Geoffroy Berthaud Vicq d'Autun pour Mgr le Duc.

Jean Laulnier bâtard de Choulon mis au Dernier Supplice à Autun pour deux ans estoit natif du Charolois Sujet de Mgr l'abbé de Flugny.

Srs R. S. en dieu Mgr le Cardinal Eveque d'Autun Seigneur et Administrateur perpetuel de S. Symphorien d'Autun donna par amodiation led. Benefice à R. S. en dieu Mgr l'Eveque de Bethleem pendant le temps des six ans commencans les premiers de May 1472. Ces lucrations de Bethleem les autres Benefices.

Mgr le Duc manda que tous les feaux fussent armés et montés pour le 2e Mai 1472.

Les Treues furent au Mois de Mai 1472. ce qui fut publié par tous les Bailliages.

Srs Bonnard Sgr Mgr de la Bastie Lieut. gnal de Mgr de Rouffy Gouverneur de Bourg y fut assemblez les vassaux et feaux de Mgr le Duc à St Jean de Losne le 24. May 1472.

Les Ennemis de Mgr le Duc estans en garnison à Luzy et à la Roche Millay firent des courses en ses pays.

Jacquemin Magu Legistre, Guichard de Marcheliange vinrent par Sieurs de Brion et Seamus de Brion bons Dus. de Magu.

Comm. hommes et Sujets Mre Pierre Bouffault Con. de Mgr les Duc Seurs et bons de feu comm. homme et Sujet Mre Nazaire Bouffault en son vivant Con. de Mond. Sgr le Duc, et Lieut. gnal de Mgr les Bailly d'Autun et Monceaux Demeurant à Lucenay l'Eveque.

Mgr le Duc dit fit savoir lequel tous de la ferie St Andre, qui appartient aux Doyen et chapitre d'Autun pour la garde et Defferes de led. Chan. La Depense en rapportée par led. Receveur pour trompettes et Tambourinet et autres Depenses de bouche.

Droits d'etalages selueriens les Samedis pour les vieng d'Autun pour Mgr le Duc sur les menues Marchandises.

1472. 1473.

Au Compte

Sur Charnay pour l'armée finie le Dernier de Sept. 1473.

Geoffroy Anthouard vieng d'Autun pour Mgr le Duc.

Ligier Rolin, Guill. de la Croix, Denizot Dore Secrier. à Mrs de Cordeliers Secriers. Me Denoisi Milon Licentié en loix et en Decret Con.er de Mgr le Duc, et Pierre Garnier Clerc Greffier Germain de Lays Garnier.

Nobles hommes et Sages Me Guill. Lombart Licentié en loix et en Decret, Con.er de Mgr le Duc et Son Iger gnal. mond. Sgr le Duc leur Donne Dor.t Serpenton chacun an à cause de Sond. offices par lettres Données à Valantignes les 1er Mai 1473. Sur les Devoirs que viendroient à mond. Sgr le Duc par ch.a d'Oigonces.

Nobles hommes et Sage Bailliez de Cluigny Sgr de Longepierre et Bas-Jours, Con.er de Mgr le Duc et Secrier d'Secrier de mond. Sgr, Bailly d'Autun et de Monceaux, Capitaine et garde de Chatel d'Rivaud d'Autun.

Nobles homme Guill. de Mesey Secrier Sgr de Ram, Capitaine et garde de Chatel de Mont St. Vincent.

A chacun Serquatre grosses Coulevrines de 4 pieds chacune de long pour led. chatel.

Mgr le Comte d'Rousy gouverneur gnal. de Bourg en Bresse, Mgr d'Chatelguion à Thoisy L'Basque Gerard accords pour la Cor.ie de Mgr le Duc Estant à Autun, que le Comte Dauphin accompagné d'Environ 2000. Combattans estoit arrivé à Nevers, et qd. accord fait chevauchoit l'armée d'Sa par deça vers Chablis, ayant led. Comte Envoyé chevaucheurs pour Combattre l'armée de Mgr le Duc, et s'il ne la pouvoit trouver, qd mettroit le Siege Devant Chastel, et apres Devant la ville d'Autun les 23. Oct. 1473.

Claude de Morogo Secrier.

Mandement d'Mgr de Rousy (publié par tout le Duché) que tous les Feudataires (Vassaux) de Sa Mte fussent prompts à (Personne) Defendre la Patrie et Arrierefiefs.

Les Bourgeois de Mgr le Duc, qui avoient pris Chalon, Nuits, Arnay le Duc, Guillon, et qui tenoient le Pays et entoient les Villages jusqu'à la Motte Saint Jean, où ils mirent Garnison, le Soir, et après tirerent vers Cluny au mois d'Oct. 1473.

Les Francois au nombre de cinq à Six mil chevaux mirent le Siege Devant le Fauxbourg de Marcigny les Nonnains, à Semur en Brionnois et ailleurs au pays d'Environ, et mirent le Siege Devant Chatel de Champvans.

Les officiers d'Autun pour Mgr le Duc envoyerent notre homme Jean Le Maistre Con.er de mond. Sgr le Duc et Son Iger. és Bailliages d'Autun et Monceaux vers Mgr le Président et autres gens de Conseil de mond. Sgr le Duc residans à Dijon, pour les avertir bien au long de plusieurs Entreprises, que font chacun jour les officiers de nos R. S. on Dieu Mgr le Cardinal et Evesque d'Autun, à l'encontre des Droits hautains, prerogatifs et preeminances de mond. Sgr, et mesmement de certaines Monitoires gnals impetrez de l'official d'Autun, à la Requête de Mgr le Protonotaire Rolin Archidiacre d'Autun touchant certaines paroles Scandaleuses qu'il voudroient dire contre aucuns estat dittes au mois de May 1473.

Hommes hommes Jaque Maignien Subsitut du Iger de Mgr le Duc au Bailliage d'Autun et Monceaux.

Nobles hommes guill. de la Boutieres, Guion Damette, Charles de Saint Didier de Cordeliers Secriers. Jean Morin Clerc not.re à Autun.

Estienne de Bouton, Lieutard de Bauchereau, Me Pierre Darbas et Mathieu Perrin Femmes pour Mgr le Duc pour informer et enquerir à la verité des nom et Surnoms des Gentilz et vassaux de mond. Sgr, et mettre des Bailliages d'Autun et Monceaux, qui en leurs propres personnes pourront Servir avec armoie, et de ceux, qui Sont trop vieux, malades et trop jeunes.

Jean Richard Not.re publique Jurat à Beaune très Seul et pour le tout de feu Jean Richard jadis Sergent de Mgr le Duc à Autun Son Frere amodieratrice des mettes routes, Ponts, et Etalages de la riviere d'Autun pour 62. Fr. par an.

Mgr le Duc estoit à Dijon au Mois de Janvier 1473.

1473. 1474.

Au compte dud. Charmoy pour l'année finie le dernier Septemb. 1474.

Geoffroy d'Authouard voierg d'Autun pour Mgr le Duc.

Guillt Busson fut institué en la charge d'la Chatellenie de Glenes par lettres données à Abeuille le 9 decemb. 1472. fut le Serment és mains du Bailly d'Autun.

La Charge en l'Election d'Autun fut amodiée à Jean Cottin quatre Liures par an. Guillt Selletier amodiateur du Tabellionage de Monceris.

Pierre Barbier jadis Seigneur de feu de bonne et tres Excellente memoire Mgr le Duc, que Dieu absoille, fut condamné en 40 £ d'amandes pour s'être entremis aud. office sans en auoir lettres de Mgr le Duc qui en a prouffit.

Mre Jean de Clugny chr Sgr de Sainugnes Lieut. gnal de Mgr le Bailly d'Autun en Monceris fit estimation de la Tuture de Crot à treize Blancs suiuant le rapport des preudhommes, à cauſe de la Charge que Mgr le Duc doit à l'Eglize d'Autun.

Jean Forest l'aîné Escuier magnifico Capitaine et Chatelain de Semur en Brionnois. Le protonotaire de Clugny l'ancien.

Le herault nommé Rocquet estoit à Mgr de Bourgne. Il fut conduit à Dole pour rendre ses lettres à Mgr le Duc.

L'esperance herault de Mgr le Duc de Bourbonnois porta à Mgr le Maal de Burg ne des Lettres de Mgr le Seneschal de Bourbonnois.

Guillt Boudrier Not re publique fut à Autun apporta en la Chambre des Comptes la declaration des frais et arrerages de Mgr le Duc, et aussi des francs alleus en justice estans és Baillages d'Autun et Monceris.

Nomb. hommes et Sages Me Anthoine de Loisy Licentié en loix Conr de Mgr le Duc. Me Jean le Lieure Medecin à Autun. Nomb. hommes jaques Maignien Substitut du Procr de Mgr le Duc à Autun et Monceris.

1474 1475

Au compte dud. Charmoy pour l'année finie le dernier Sept. 1475.

Geoffroy d'Authouard voierg d'Autun pour Mgr le Duc.

Pierre Dastard de Clugny.

Mgrs des finances en Bourg ne firent certains appointements à Dijon le premier de Juin 1475. sur certains articles à eux apptés par R. S. en Dieu Mgr le Cardinal Eueques d'Autun, les Doyen, Chapitre, et prouuosts hauts Jud. d'Autun touchant les reparations neceſſaires à faire au Chatel d'Autun, pour resister aux Ennemis, qui l'on doubte venir mettre le Siege deuant led. Autun, lesqls articles sont Escrits en un feuillet de papier, qui est Signé à la fin des Seings manuels de Mgrs des finances rendu au prin Compte en la Chre des acquits.

Jean de Roſieres Me de l'artillerie de Mgr le Duc.

L'armée du Roi estoit à la Roiche Molins les Engilbert, Chatillon en Bazois, chatelchinon aux Mois de Juin et Juillet 1475.

Les changes apprirent labaſſecour et les deux tours de Chatelchinon.

1475. 1476.

Au compte dud. Charmoy pour l'année finie le dernier Sept. 1476.

Jehan Regnaut prestre fut ordonné par Mgr le Duc, qui est à prins à la Desserte des Chapelles Ste Marge te et Catherine fondées au Chatel de Monceris par Lettres données à Bruges le 8. Nbre 1476. De quoi fait voir que les Dues changerent les Chapelains aussi bien que les officiers des Dues leurs Successeurs à leurs aduenemens.

Geoffroy d'Authouard n'est pas nommé voierg d'Autun ni autre en Sa place. Mais l'article du Compte porte que le Receueur d'Autun Compte Separement du prouffit et reuenu de la voierie d'Autun. Les Essors de tous temps il s'en rendoit compter par un volume Separé de Celui de l'ord re Domaines. Sois que ceux qui portoient la qualité de

evesque pour Mgr le Duc, ou par les receveurs de Domaines d'Autun.

Par les ordres de Mgr le Duc publiées és parlemens de Beaune et St Laurens en l'an 1475. il est deffendu aux juges de fol. aucunes moderation des amandes par eux adjugées, sinon lors qu'ils sont encore en jugement et non dehors. Sur quoi la Chambre des Comptes fit deffenses aux Receveurs des prevos les gages des Baillis, qui seront taxés moderément.

Mgr le Duc fit publier que tous ses feaux et vassaux eussent à se mettre en armes pour aller au contre les allemants et aud. qui faisoient guerre à la dame de Savoye, et au Sire de Romant.

Treues entre le Roi et Mgr le Duc publiées par tout le Duché de Bourg.ne assemblée de gens de guerre de Mgr le Duc à Gray au 15. Janvier 1476. Mgr de Romont Lieut. de Mgr le Duc à Dijon.

Martin Besançon commis Receveur des exploits du Parlement de Beaune et de St Laurens.

1476. 1477.

Au compte dud. Charnoi pour l'année finie le dernier de Sept. 1477.

Led. Receveur du Domaine d'Autun rendit compte du revenu de la voierie d'Autun, et n'en nommé aucun, qui porta led. change de Verg mon plus que au compte precedent.

George Sgr de Chatelvieux et de Montagu ayant acquis sept vingt livres de rente sur la terre de Marcilly sans en reprendre de fief led. rente fut saisie au profit de Monsgr le Duc.

Me Jean Barbet Pnre et Avocat de Mgr le Duc aux Bailliages d'Autun et Monsanis mourut le 28. Decemb. 1476.

Commis homme et Sage Me Leonard Cornu Licentié en Loix Con.er du Roi N. Sire, et son Avocat és Bailliages d'Autun et de Monsanis aux gages de 30 fr. par an, auq. office il avoit este instruit par le feu Duc Charles au lieu de Me Simon Barbet. Led. Cornu contesta de certaines reparations à lui faites par Me Jean Barbet son pere, pretendu n'avoir led. office, par

led. office, par Lettres données à Nancy le 18. Mars 1476.

Les Terres et Sgries des nobles, qui ne se trouverent en l'armée du Roi pour recouvrer les places de Monceaux et Sanvignes occupées par les Ennemis furent saisies au Mois de Juin 1477. et arrentées de Pondain.

Les Ennemis du Roi, qui estoient dans Monceaux se servirent de Quantités de Chausse trapes, qui furent saisis.

Siege mis devant la forteresse de Pondain par Mgr le gouverneur de Bourg.ne au mois de Juillet 1477. Deux de l'armée dud. Pouvoir nau prisonniers Bastillez en l'autenois, qui emmenerent avec eux. Siege mis devant le Chatel de Sanvignes.

Les gens du Conseil du Roi estans à Autun envoyerent à Beaune affin de savoir la maniere comment ils auroient mis à execution les lettres que le Roi leur avoit escrittes, faisant mention de reprendre par force Mgr le Prince d'Orange avec les armes pour les emblaves fait à Autun au Mois de Juillet 1477. V. le Compte de la recette generale des finances de Bourg.ne fol. 186.

Simon Belin Clerc donne le Compte de la recette gnale des finances de Bourg.ne pour hont. hommes Jean Curry Receveur gnal en Bourg.ne

1477. 1478.

Au compte dud. Charnoi pour l'année finie le dernier de Sept. 1478.

Le Roi donna le revenu de la Chatellenie de Monceaux au Sgr de St Just.

Geoffroy Arthaud Clerc d'Autun pour le Roi notre Sire.

Noble et puissant Sgr Me Jehan Doutillas chev Sgr d'Aprenmont et de Licencourt en la Bourgogne, Con.er et Chambellan du Roi notre Sire, Tresorier de France, Gouverneur et Bailly pour le Roi des Bailliages d'Autun et Monceaux.

Led. Doutillas fut aussi Con. du Roi Receveur des Domaines du Bailliage d'Autun.

Jean Le Maire pr du Roi es Baiages d'Autun et Moncenis. 171 l
l'estoit déjà sous les Ducs Charles de Bourg.ne

Fol. 32. Il est fait mention que le Roi par ses Lettres patentes pour les causes contenues en icelles abolit les Baiages de Moncenis, augt Mgr de St Jean avoit institué son Bailly Royal Matthelin de la Bazolle Escuier Legne Son estoit voulu départir au mois de Nbre 1477.

Mgr les Bailly fit publier que tous les nobles du Baiage dud. Autun et Moncenis, et des Chatellenies de Vaceaul, d'Anzy, Semur en Brionnois fussent à toute diligence à cette assemblée en armes à Autun dud. Autun au 17. Nbre 1477. où il les recueuroit suivant les Lettres de Mgr le gouverneur de Bourg.ne et d'Auc les conduiroit par devers led. Sgr pour aller employer avec les autres au reboutement des Ennemis du Roi, qui pour lors avoient pris les places de Saumaise et de Vitaines.

Thomas Morin de Monchanin et noble homme Claude de Morogues Escuier Sgr de Lestang Verdeau ypersonnier du Roi au Chatel du Rivaul ont Autun pour avoir communiqué avec les Ennemis.

Mre Hugues de Salins Licentié en Loix Bailly de Bourbon Lancy.

Jean Chaussault Emprisonné pour Trahison contre le Roi. Omart, Monne de Thoulon aussi prisonnier au Chatel de Rivau.

Assemblée des gens de guerre pour resister aux Ennemis du Roi qui se mettoient estoient entrés en la ville de Beaune au mois d'Avril 1478. après pasques.

Mgr le gouverneur gnal de Bourg.ne Escrivit à Mgr de Beaujeu et à Mgrs les Baillis de Beaujolois et de Forest de mettre Ses leurs gens de guerre, et la dessus chargé, et les mener devers lui pour resister à l'Encontre des Ennemis du Roi qui se mettoient sont entrés en la ville de Beaune au Mois d'Avril 1478.

Mgr le gouverneur manda aussi Mgr de Barbezieux Capitaine des gens d'armes et de trait, qui estoit à Pierrecourt en Morvant, pour amener led. gens d'armes pour resister à l'Encontre des Ennemis, qui avoient puis naguerres pris la ville de Beaune.

Nomt l'homme et Sage Mre Estne Bourdrin Lieut. gnal de Mgr le Bailly d'Autun et Moncenis.

R. S.en Dieu Mgr l'Evesque d'Autun de Mre Jean Charmoi Licentié en loix et en Decret Chanoine et Chte Escolatre de St Etienne de Dijon en l'Eglise d'Autun Commis par Mgr les Bailly dud. Autun au gouvernement de la Cité dud. Autun avec Mre Estne Bourdrin son Lieutenant en son absence, envoyé exprès à Lyon vers led. Bailly les Lettres que le Roi lui escrivoit au Sujet de son ambassade.

Les armes du Roi et de la Reine furent mises aux verrières de l'auditoire des fenestres en l'étage bas, et furent ostées celles de Bourg.ne par ordre de Mgr le Bailly au mois de Nbre 1477.

Nomt homme et Sage Mre Nicolas Morenal Licentié en loix fut à Moncenis avec Son Clerc et Deux Sergents où estant, par vertu des Lettres patentes du Roi notre Sire, et du mandement de Mgr le Bailly dessus dites fit fait par cry public institution et Affiches par tout le Roi à Matthelin de la vaisselle Ecuiere Soi portant Bailly dud. Moncenis, que dès lors en avant il ne fut si osé ni hardi de soi dire nommer et instituer Bailly dud. Lieu pour le Roi et semblablement à tous les Sujets dud. Baiage de son ressort devant lui attendu que par led. Lettres patentes et pour les causes contenues en icelles, led. Sgr avoit aboli led. Baiage de Moncenis, et voulait que les hoirs en celui ressortissans dès lors en avant au Baiage dud. Autun au mois de Mars 1478. Guillt Panay Clerc Not.re publique à Autun Substitut du Pr. du Roi au Baiage dud. Autun fut à Maison vers le Bailly dudit lieu lui rapporter que le Roi vouloit que les hoirs de feuches fussent ressortissans au Siege d'Autun par led. Lettres patentes, comme aussi pour les fouages et deniers dus à S.A. au Mois de Mars 1478.

1478. 1479.

Au compte dud. Charmoi pour l'année finie Dernier de Septembre 1479.

Jean Dorvot Substitut de Mr. le Procr. du Roi à Autun au Bailge de Montcenis.

Le Chateau de Montcenis fut rendu à Mgr. de Crèvecœur gouverneur de Bourg en Bresse le jour de la Magdelaine 1477.

Jean de Salazar Sgr de St. Leu fut pourvu par le Roi du Recueil de Montcenis Vacq. Il joüit jusqu'à la Toussaints 1479. et après son decez Jean de Ferrieu Lecuier, (Escuyer) Sgr de Cormay s'entremit en la joüissance dud. recueil au nom de Mgr de Baudeville Maal de Bourg. en consequence d'un autre Don qu'eut du Roi le Domaine et de la Chatellenie dud. Montcenis, et ne souffrit que le recueil du Bailge d'Autun s'entremit en la recette dud. recueil, ainsi qu'il avoit accoutumé, ce qui leur donna sujet de se pourvoir à Mgr l'Evesque de Maillezais Vicq. par ses lettres données à Dijon le 12. Sept. 1480. Scellées de son Scel d'Archeveque led. Recueil du recueil dud. Recueil dud. Montcenis, et par ce moyen Mgrs des Comptes acceptent les parties de recette par eux concernans led. recueil, quoique les Lettres de Don dud. Sgr de Baudeville n'eussent été printes et verifiées en la Chambre. Des Comptes.

N.s fol. 1. Compte. 42. Verso. 49.

Le Recueil dud. Domaines d'Autun rendoit compte du Recueil de la vicrie d'Autun, tollenc. et faisoit la charge de vierg.

Le Roi donna l'annuel de la Clergie, (Decroisse) de la vicrie d'Autun à Guillt. d'Engoste par lettres données à Arras le 18 Mars 1476. Mre. Guillt. de Plugny obtint moderation du Roi de la decroisse de quatre francs quatre gros par an à deduire Pendant par lettres patentes mises au Tresor, assignés sur cinq maison à Autun.

Les possesseurs du Domaine de Montcenis sont obligés de payer la Reparation des Chapelles de Ste. Marguite et Catherine, qui sont au Chatel dud. Montcenis.

Nota. Sgr Mre. Jean Doutillat choisi Sgr d'Apremont de Nivernois la Ve. Derrieres, Pair. et Chambellan du Roi notre Sire, Tresorier de France, Gouverneur et Bailly pour le Roi des Bailges d'Autun et Montcenis fut Don du Roi du Recueil du Domaine dud. Bailge d'Autun, Vacquel il jouissoit par les mains dud. Recueur.

Mgr le Maal de Bourg eut 6000 l. Pension chacun an du Roi assignée sur les Domaines de Bourg.

Le Roi donna 1200 l. aux Abbé et Convent de St. Claude à la prendre chacun an sur son Domaine de Bourg.

Il fut ordonné que les Nobles residans és chatellenies d'Auxonne, Nuzey, Semur en Brionnois et aut. du Bailge d'Autun feroient le serment au Roi et à Mgr le Dauphin és mains de Mgr le Bailly d'Auxonne ou son Lieut. pour les Gen. gard du Roi en ses pays de Bourg. selon la forme et teneur dud. Serment donnez aud. Lieut. par Lettres d'un Mgr le gouverneur de Bourg au mois de Janvier 1478.

Mre. Guillt. de Plugny Licentié en Droit en Decret, Con. et Mre. des Req. de l'hotel du Roi, Sgr de Montholon fut Decharge de la Censive de 4 fr. 11 gros qu'il devoit sur cinq maison à Autun, et moderée à deux Deniers par an par lettres données au plessis lez tours au Mois d'Oct. 1478.

1479. 1480.

Au Compte dud. Charmoi pour l'année finie le Dernier de Sept. 1480.

Les gens des Comptes du Roi notre Sire à Dijon, veues les Lettres patentes dud. Sgr scellées de son Sect en laz de Soye et Cire verd données au mois de Jan. Derniers passé impetrées à nous printes de la part de noble et puissant Sgr Mre. Rhés de Rhoeberg chlr Sgr de Baudeville Comte de Carolois et Maal de Bourg. impetrant et requerant l'interinement d'icelles par lequelles en pour les causes y declarées led. Roi notred. Sgr lui a donné, cedé, transporté et delaissé pour lui et ses hoirs Malles et femelles descendans de lui en loyal Mariage les places, terres, et Seigneuries de Montcenis, et ses appartenances quelconques à plein declarés aux Lettres, auxquelles ces printes sont attachées sous le Signet de l'un d'icelles. Pour tant en tant qu'on nous est l'interinement et expedition desdites Lettres,

Et lesquelles nous avons entherinées et expediées entherinons et expedions par ces ptes sous les charges, conditions et reservations contenues en declaracõ desd. Lettres, pour par led impetrant, seod. hers et successeurs en jouir et user selon et ainsi que led Roi notred. Sgr le veut et mande par icelles. En tesmoin duquel nostre seel. Signés les xxj.e Jour de Janvier l'an 1479. V. le compte precedent.

Led Charnier Receveur rendit compte du Revenu de la vicrie d'Autun, tel comme il tenoit la place de vicrg dud. Autun.

Pierre Cortelot d'Autun. Jean Bardaut Serviteur de la Cour du Baillage d'Autun. Guill. Cortelot. La Boucherie d'Autun appartient au Roi. Jacquet Bastard de Cluigny. Le Roi donna la Clergie de la Chatellenie de Semmes à Guillaume Buffet.

Le Roi donna la Clergie de la Chatellenie de Semur en Brionnois à Mre Jehan de Mont la Sorte.

Jean et Guill. Courtelot freres enfans de feu Thibaut Courtelot decederent tres Sola. de leurs chacun an sur une maison et heritages assis en la ville de Marchaud à Autun.

Nobles hommes Jaque de Reyaulx Escuier de nouvel institué, ordonné et commis par Mre Jehan Boutillard chr Sgr d'Aprenmont et Chauvort et de Barrieres, Con.r et Chambellan du Roi notre Sire, Tresorier de France, Gouverneur et Bailly d'Autun et de Moncenis par ses Lettres donnés aud. Autun le 25. Fevrier 1478. Capitaines pour le Roi notre Sire de la ville et Chateau dud. Autun et du Chateau de Rivault, pour led. offices exercer, et fo. tout ce que aud. offices appartient, fire et faire et en maina dud. Bailly et gouverneur moyennant quoi il lui bailla la garde des clefs desd. villes et chateaux, ouvrir et fermer les portes, mettre les guet, et conduire à la garde d'icelui, et fo. toutes aut. choses apartenantes aud. offices de Capitaines aux gages de 200 tt. chacun an sur les gages dud. Mre Boutillard, qui prend du Roi, à cause de sesd. offices de gouverneur et Bailly desd. Baillages d'Autun et Moncenis.

Sommes toutes de Sages Mre Jehan Boucardet Clerc Auditeur en Lexe, Con.r du Roi notre Sire et Lieut.t gnal. des Baillages d'Autun et

de Moncenis recut 20 tt. sur les gages dud. Mre Jehan Boutillard par son ordonnance. A Mathieu Jacquier quatorze francs.

Mgr l'Archidiacre de Chalon estoit fermier dud. Mre Jehan Boutillard.

Il appert que led. Mre Jehan Boutillard estoit Mre des Comptes et Tresorier de France, Bailly d'Autun et Moncenis, auxi 1000 tt. de gages par an assignés sur le domaine d'Autun.

Nobles homme et Sage Antoine de Lamet Escuier Sgr de St. Martin Capitaine de la grosse tour de Bourges fut institué Bailly d'Autun et Moncenis par lettres du Roi donnés au Plessy du parc les tours le 25. Sept. 1480. par la mort dud. Boutillart. Lettres de R. en Dieu Mgr l'Evesque de Maillezais Lieut. du Roi en Bourg.e par lesquelles, il ordonne à Mgr le Presidens de Bourg.ne de Recevoir les Sermens dud. Lamet, qui le Devoit recevoir par la cour de Parlement selon les Lettres dud. Lamet, voulant led. R. Evesque que led. Serment presté par led. Lr. Presidens soit de tel effet, que s'il estoit receu par led. Pour, celui parlement seant, et fut led. Lamet les Sermens ordinaire dud. Presidens le 18. Oct. 1480. Led. Mre Jehan Boutillart mourut le 25. Sept. 1480.

Mgr de Daudeuille Mal de Bourg.ne receu 8000 fr. pour ses gages et pensions de lad. année.

Jaque Maignien substitut du pr. du Roi à Autun.

Francois de Serrieres Sgr de Sassey auroit don du Roi de six vingt tt. chacun an sur la recette de la Chatellenie de la Roiseon.

Imposon faite sur tout les Duchés de Bourg.ne pour la construction du chatel de Dijon en l'an 1479.

1480. 1481.

Ou Compte d'Antoine Charnier fermier dud. Bailly pour l'année finie le Dernier Sept. 1481.

Soit notté que l'office de grenetier au grenier à sel fut disjoint dud. office de Receveur. Le Receveur du domaine rendoit compte du revenu de la vicrie d'Autun.

Tabellionage d'Autun amodié à Guion Le Gros.

Le terre de Marcilly fut saisie et mise sous la main du Roi pour le Bailly d'Autun suivant les Lettres de Mgrs des Comptes, d'autant que Georges Sgr de Chastelnez, qui l'avoit acquise de Mre Jean de Damas n'avoit fait les devoirs de fief ni fourni son denombrement.

1481. 1482.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Septembre 1482.

La Vierie d'Autun se mesme qu'au compte precedent.

Jeanne Collenot veuve d'hom. homme et Sage Me Leonard Comay en son vivant Licentié en Loix, Con.er et Advocat fiscal du Roi.

Odinet Godran de Dijon eut 100 fr. de pension du Roi pour s'entretenir à son service.

Regnier de Masilles Escuier Mre et gnal visiteur de tous les ouvrages, que le Roi faisoit faire en ses pays de Bourg.ne

1482. 1483.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Septembre 1483.

Loys Berthelon recev. d'Autun depuis le premier Oct. 1481. jusqu'au Dernier Sept. 1482.

Sous l'année du present Compte, les Recevans rend comptes Separement du revenu ord. et extra. Claude de Vichy Escuier Sgr de Buxieres.

Thomas Coffrier d'Autun. Jean de la Grange Escuier Capitaine de la Motte St Jean. Mre Robert Lasquier Chev. Sgr des Rogiers.

Me Reginaut Lambert Licentié en loix et en Decret fut restably en l'office d'Avocat du Roi au Bailly d'Autun pour Lettres du Roy et puissant Sgr Jean Sgr de Baudricourt Lieut. gnal du Roi, en son gouvernement en son pays Duché en Comté de Bourg.ne Mascon.ois, Charolois et Auxerrois par les Lettres patentes d'Amboise à Dijon les 3. Oct. 1482. Sous le bon

plaisir du Roi, et jusqu'a tant qu'il en soit ordonné par le Decez de Me Leonard Comay. fut les Sermens dud. office ès mains de Me Jean Charrot Licentié en loix et en Decret, Lieut. de Mgr le Bailly d'Autun avec gages de Bosse assignés sur les amendes, que s'adjugeront audt Bailly.

Me Nicolas de Montbelon Licentié en loix dennt à Autun fut pourveu de l'office d'Avocat du Roi aux Bailliages d'Autun et Monsanis par led. Sgr de Baudricourt par ses Lettres patentes Donnée à Dijon le 26 Nov.bre 1482. Sur la resignation faite ès mains dud. Sgr par notte homme Jean le Maire Sgr de la Bardiere Con.er du Roi, et son Sr gnal en Soud.pays et Sarlom.e de Bourg.ne fut les Sermens ès mains dud. Lieutenant du Bailly d'Autun le penultid. Nov.bre 1482. avec gages de 40 ll. par an sur les amendes dud. Bailliage.

Jean Daignes Commis par le Roi à la recette pour la Construction du chastel de Dijon. Me Antoine Sgr d'Oiselet chev. Con.er et chambellan du Roi avoit 100 ll. de pension du Roi.

Odinet Goudran Grenetier du grenier à Sel de Bourges. Pour semd. de pension du Roi.

Me Nicolas de Montbelon Sr d'Arcy du Roi à Autun fut envoyé par Mgr l'Evêque Duc de Langres Pair de France et Lieutenant du Roi notre Sire en ses pays de Bourg.ne au mois d'Aoust 1483. au grand Jour du Roi, pour la cause du Sr gnal, qui avoit appellé à l'encontre de Mgr le Cardinal et Evesque dud. Autun appellé toutefois le Procureur fiscal dud. Autun sur son elargissement sous couleur de complaint. Led. Nicolas de Montbelon fut encore en voyage vers le Roi pour led. fait.

1483. 1484.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier de Sept. 1484.

Article de Comptes.

Du Revenu ordinaire de la vierie d'Autun, laglé le Roi notre Sire par ses lettres patentes Données au Matez les Plessis le 16. Mars 1482.

à la Supliçaõn, req.te poursuitte et diligences des baõns dud.x de la ville et Cité d'autun, et pour les causes y alleguées ced.x Lettres patentes a baillé et livré perpetuellem.t et à toujours pour eux au profit desd.s corps et Comté d'icelle ville et cité d'autun ensemble la justice, jurisdiction, droits, prerogatives, preeminances, rentes, revenus, fruits, profits et emolumens de lad.e vicrie, pour icelle Doresnauant tenir et fel.t exercer par telles personnes Suffisantes et aptes qu'à ce ils commettront en payant et faisant le payer toutes voyes Dorsnauant par chacun an perpetuellem.t la Somme de 300.tt Tournois, pour eux et leurs voyes, qui seront commis par lesd.s baõns Luy à l'exercice de lad.e vicrie avant q'ils s'entremettent du fait d'icelle seront tenus fel.t les Serment és mains de Mgr le Bailly ou de son Lieut.t pour bien et loyalem.t exercer le fait de la justice et autres choses dependans de lad.e vicrie és lieux et en la maniere ordonnée d'ancienneté, sans ce qu'autres soient Dorsnauant receus à mettre à prise ne Encherir lad.e vicrie en aucune maniere, et l'autre plus de ce que pourra monter et valoir les fait de lad.e vicrie appartenances et dependances d'icelle, Le Roi notred.e Sgr donne et quitte aud.s baõns Luy d'icelle ville, mande et ordonne led.t Sgr à Mgrs de Ses Comptes et gnal de Ses finances en Bourg.ne Conseiller et Maistre joints ceux baõns Suplians perpetuellement, plainem.t et paisiblem.t desd.s don, bail, et à mainfermes, transport et autre chose dessusd.e ce qui en raportera lesd.s Lettres ou vidimus d'icelles fait sous seel royal et recom.s Sur ce Suffisantes, les Receveurs ord.rs du Daage d'autun soit tenu quitte et Decharge de l'outreplus de ce qui pourra monter lad.e vicrie et appartenances d'icelle ainsi q'est contenu esd.s Lettres patentes, lesquelles ont esté verifiées par Mgrs les gens des Comptes et gnal des finances selon leur forme et teneur, le tout la Charge Dorsnauant de payer chacun an perpetuellement au Receveur dud.t autun qui pr le temps sera, qui sera tenu d'en faire recette au profit du Roi notred.t Seigneur la Somme de 300.tt à deux termes en l'an a sçavoir la somme de 150.tt le Dernier Jour de Mars, et aud.t Cent Cinquante Livres le Dernier Jour de Septembre à commencer la jouissance dud.t Bail et deliverances au premier Jour dud.t Mois d'Avril 1488

le premier terme de payement d'icelui bail pour demi an, qui finira au dernier jour du Mois de Sept.e Suivant et ledit an fait de ce présent compte 1484: et delà en avant continuellem.t en payant aussi et supportant led.e charges accoutumées à être prises en Dispenses par le Compte de lad.e vicrie et seulem.t ce que de ce fait et aussi Dorsnauant chacun an au Roi notred.t Sgr et à Mond.t Receveur d'autun led.t 300.tt Les dt.s Estoyens, manans, et baõns dud.t ville et Cité d'autun pour eux et au nom de tout le corps commun d'icelle cité s'obligent au Roi à la perception de Mond.t receveur en Lettres authentiques la promettons pour nous hoirs et Successeurs baõns dud.t Cité et ville d'payer chacun an dorsnauant aud.t Receveur led.t Somme de 300.tt aux termes dessusd.s et d'y supporter toutes les charges telles et ainsi que dessus, led.t obligaõn baillerons aud.t Receveur d'autun qui est à pr.nt en Vacance le premier Jour de May Soigant la datte d'ces Lettres, lequel led.t receveur sera tenu rendre et raporter en la Chambre desd.s Comptes par son Compte ord.re dud.t Daage qui rendra cette partie annexée pour y estre gardée comme il appartient, pourveu aussi que les dt.s Estoyens et baõns seront tenus de prêter au Bailly dud.t autun ou son Lieut.t les officiers qu'il commettront à l'exercice de la justice de lad.e vicrie, affin de recevoir le Serment d'eux, selon la forme desd.s Lettres patentes, en ensuivant le contenu desq.s Lettres et des attaches de Mesd.s Sgrs des Comptes et gnal des finances, dont les vidimus sont cy rendus avec aussi les vidimus de l'attache du Bailly dud.t autun led.t Receveur fait cy recette de la somme de 150.tt qui est la moitié desd.s 300.tt pour demi an fini en Sept.e 1484: en l'an de ce présent Compte. Le au regard de la.d.t obligaõn dem.e cy devant par faite mention, et aussi de la recom.ce desd.s Suppliants requise par ced.s Lettres, led.t Receveur ne les a pas encores recouvrés obstant l'absence d'aucuns d'iceux Estoyens les baõns, et les raportera autrefois, et selon qu'il sera ordonné, pour ce cy . . . 150.tt

Lesd.s Lettres verifiées par les gnaux Cons.rs sur l'Etat et gouvernem.t des finances au pays de Bourg.ne le 26. Mars 1483. en la Chambre des Comptes le 10.e d'Avril aud.t an. par le Bailly d'autun le vig.e de Lettres 1484 Lad.e Vicrie d'autun fut laissée suivant led.t 1328 de Reunion d'icelle

domaine, du 12 aoust 1559 Mais par lettres patentes du ~~[illegible]~~ 21. May 1493 ils obtinrent main levée. Par Lettres du Mois de decembre 1559. confirmées par Lettres du 26. Janvier 1560. Nota qu'en ce tems il n'y avoit point de Maire ni de vierg en qualité, Mais seulement des Eschevins. V. Le Registre 30 de la Chambre des Comptes fol. 238. Les lettres de Confirmation des privileges de la ville d'autun du Mois de mars 1644. verifiées à la chambre des Comptes le 19. avril 1644. fol. 238. du Registre des Lettres patentes Cotté dessus 30.

Noble homme Leonard de Mommorillon Sgr des Saules.

Noble homme Jean de haultes et guill. son fils.

Mre Olivier de Vaudrey Chev.

Jean le Maire fils de noble homme Jean le Maire Conr. du Roi et pr. gnal en ses parlemens de Bourgne

Honn. homme et Sage Me Nicole de Monthelon Licentié en loix Conr. du Roi et son pr. es Baages d'autun et Moncenis fut à tours au grand Cond. du Roi à l'Encontre de feu Mgr le Cardinal Evêque d'autun.

Les officiers de Mascon ayant voulu exercer actes de Justice riere le ressort du Baage d'autun furent mis prisonniers au Chatel de Riveaul dud. autun aprés avoir esté battus, dont l'informaon fut faite qui fut portée à Mgr de Langres gouverneur de Bourgne pour en ordonner par Me Phrt Bourdier Licentié en loy Conr. du Roi, et Lieut. de Mgr le Bailly d'autun.

Il fut envoyé au Roi le nom et surnom des officiers estans es mettes et limites des Baages d'autun et Moncenis, ainsi qu'il l'avoit mandé.

Les officiers d'autun appellerent de ce que ceux de Mascon vouloient lever es terres enclavées aud. Baage d'autun les deniers octroyés pour l'ambassade des Etats de ce royaume.

Le Roi fit don à Mgr de Beaujeu de tout le revenu de la Reste de Mascon, sur laqle il n'avoit auparavant que 500 ll aussi par don du Roi.

1484. 1485.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Sept. 1485.

Antoine de l'hopital pr. substitut en la Baronie de Semur en Brionnois pour le Roi. Mgr le gouverneur de Bourgne escrivit aux officiers de Mâcon au sujet des differens qui estoient pour les Limites et ressort des Baages d'autun et de Mascon. Couches Etoit pretendu par ceux de Mascon.

1485. 1486.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier de Sept. 1486.

Chrestien Blondeau d'Estang. Jean Pillot amediateur du Tabellionage d'autun. Jean Perreaul amediateur du Tabellionage de Moncenis.

Jaque du Teil commis au payement des gens de guerre Establis à la morte paye au pays de Bourgne

Guill. Balart d'autun. Me Guill. Langeolet Receveur de l'Epargne du Roi en Bourgne anciennement les ducs de Bourgne et lorsque la vierie leur appartenoit, ils donnoient chacun an 15 ll de gages à celui qui exerçoit la Clergie, (greffe) de lad. vierie.

1486. 1487.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Sept. 1487.

Jean Dardault. Jean Chomedey pr. es baages d'autun et de Moncenis par la resignaon de Me Nicole de Monthelon institué par le Roi aud. office par Lettres de l'an 1486.

Le gouverneur de la Chanrie d'autun pretendoit que le Charolois Etoit de son ressort, et le bailly dud. autun que ses Lieutenans locaux es sieges

de Moncenis et semuz en Briomois ne deuoient prendre Com.ons des matieres ~~possessoires et de~~ civiles matieres.

1487. 1488.

Au compte dud. Charnoz pour l'année finie le dernier Sept. 1488.

A fait enqueste par Jean Chomedey Procureur du Roi à Autun sur les Memoires de Mgr des comptes touchant la difference des limites des Duchés de Bourg.ne et Bourbonnois, sur la Riuiere de Loire au lieu de Pouilly, Bourbon Lancy, la motte St Jean, Marcigny les Nonnains, semur en Briomois et auec laq.le enqueste fut mise es mains de M.e François de la Boutiere pour fol. les Escritures pour le Roi sur ledit different.

M.e Nicolas Bouesseau Con.er du Roi M.e des comptes fut enuoyé au Bourbonnois pour le fait desd. Limites.

Jean Bommier et Jaques M.e Guill. Bataille Con.ers du Roi notre Sr en la Cour de parlem.t de Bourg.ne fut à Autun informer du different pour la justice temporelle de Mgr l'Euesque et chapitre d'Autun.

1488. 1489.

Au compte dud. Charnoz pour l'année finie le dernier Sept. 1489.

Ormblard Serrotte amodiateur de la Chatellenie de Couches ensemble des membres halles et appartenances moyennant 81.tt

Mgr henry Sgr de Neufchatel auoit 600.tt de pension du Roi par an.

1489. 1490.

Au compte dud. Charnoz pour l'année finie le dernier septemb. 1490.

Nobles hommes et Sages M.es François de la Boutiere Licentié en loix et en decret Con.er du Roi et son auocat fiscal au bailliage d'Autun et Moncenis vacant par le trepas de M.e Renaud Lambert par lettres de

patentes du 20.e Feurier 1489. fit les sermens es mains de Mgr les Bailly d'Autun les penultiesme Feurier aud. an.

Les bâons de la ville d'Autun pretendoient que le Droit de Bluiries leur appartenoit à cause de la reuenu de la iurie et Droits d'icelle tant en justice qu'autrem.t que le Roi leur auoit donné moyennant la somme de 600.tt par an et pour ce fournir au Reuenu du Domaine dud. Autun.

Les Sergens de la Vierie d'Autun auoient droit de robes chacun an et Sepaigne chacun an autemne de Noel.

1490. 1491.

Au compte dud. Charnoz pour l'année 1491. au dernier Sept.

Claude Legoux, Mgr de Rothelin Mal de Bourg.ne auoit 2000.tt de pension du Roi.

Germain Bergier Scribe tenoit en sentence d'excommuniement Jean Sotteliqui, parceq. ne les payoit des Escritures q.l auoit pour lui Mgrs des comptes sirent payer aud. Bergier douze fr. pour fol. absoudre led. Sotteliqui, qui auoit poursuiui la conseruation des Droits du Roi.

Anthoine Godin Capitaine de Semur en Briomois.

1491. 1492.

Au compte dud. Charnoz pour l'année finie le dernier Sept. 1492.

Claude Legoux. François Tabaminin.

1492. 1493.

Au compte dud. Charnoz pour l'année finie le dernier de Sept. 1493.

Claude Venot. Jaques Gathenau Clerc des Comptes fut enuoyé à Autun pour prier à Mgr l'Euesque dud. Autun en priere des officiers du Roi les lettres que Mgr de la Roche et Mgrs des Comptes lui

Escriuirent au Roy de George lad. Euêque auoit fait dessence aux prestres et notaires de son Eueschié de non Receuoir aucunes Lettres au contraire sous le scel de la Chan.rie de Bourg.ne

1493. 1494.

Au Compte dud. Charmot pour l'année finie le Dernier 7.bre Sept. 1494.

Mgrs les Comptes ordonnerent que la vicrie d'Autun seroit saisie et mise en la main du Roi par le pr. gnal ensemble tel proffits et Emolumens, pour d'icelle rendre Compte en lad. chambre, ainsi que l'on faisoit auant le bail d'icelle, en l'an 1484. et en suiuant les Lettres patentes du Roy addressées à Mgr le Mal de Baudricourt gouuerneur de Bourg.ne et à mesd. Sgrs des Comptes.

Assemblée des Etats de Bourg.ne à Dijon suiuant les Lettres de Mgr le gouuerneur enuoyées à cause qui deuoient s'y trouuer.

Il fut publié vnes ord.ce de Mgr le gouuerneur de Bourg.ne pour auoir des cheuaux pour le canon du Roi suiuant la taxe faite par les paroisses.

1494. 1495.

Au Compte dud. Charmot pour l'année finie le Dernier 7.bre Sept. 1495.

Dame Jaqueline Menencourt vefue de feu noble homme Antoine de Lamet en son viuant Sgr de St. Martin et Duplessis sous St. Jucr, Con.er et Chamballan du Roi et son Bailly d'autun ayant le bail et garde de leurs enfans mourut le 22 Decemb. 1494.

Noble Jame françoise de Villeluen vefue de feu noble Sgr M.re Perrin des Ages en son viuant chr Sgr d'Ars et de Montcuy Bailly d'autun ayant la garde, bail et gouuernemt Legitime de leurs enfans. Led. M.re Perrin tint led. office de Bailly pendant ce Mois, auquel il fut pourueu par

Lettres patentes du Roi Donnée à Rouure Nouv. Januier 1494. Vacant par le trepas dud. de Lamet.

M.re Jean Rolin abbé Commendataire de St. Martin d'Autun auoit 200 ll. Dexpectation du Roi.

Comm. hommes et Sage M.e Chri Bodrier Licentié en Loix Con.er du Roi et Lieut. gnal de Noble Sgr et Sage Mgr le Bailly d'Autun et de Monceaux.

1495. 1496.

Au Compte dud. Charmot pour l'année finies le Dernier Sept. 1496.

Le Procureur du Roi sur les Domaines et finances Donna au pr. gnal de Bourg.ne les memoires pour poursuiure en la Cour de parlem.t le procez pour la reunion de la vicrie d'Autun.

Noble homme Claude Sirotte Escuier admodiateur de la Chastellenie de Couches. Nicolas l'Euêque Secretaire de Mgr d'Aumont amodiateur de lad. Chatellenie après led. Sirotte.

M.re Pierre de la Gaiche Chr Sgr de Chaumont en Charolois et de la pereriere Con.er et Chamballan du Roi, et son Bailly d'autun et Monceaux par Lettres patentes du Roi Donnés à Dijon le 14. 9.bre 1495.

Ban et arriereban conuoqué en Bourg.ne au Mois d'Auril 1496.

René Grenier Sgr des Vaux et bois dud. Charmot Comptable qui a mourut le 9.e Januier 1497.

1496. 1497.

Au Compte dud. Charmot pour l'année finie le Dernier Sept. 1497.

Noble homme Jean de Marry Escuier. Michel de Clugny Sgr de Monesperiers.

Les Lettres patentes du Roi Données au Montilz les Tours le premier de Sept. 1496. M.re Claude de Cpiry Chr Con.er et Chamballan

du Roi en son Capitaine, ayant la Charge de certain nombre de gens d'armes et d'un Roi du Revenu prouffit et Emolument de la Chastellenie de Louches ensemble de ses membres, balliage et appartenances et du Revenu du tabellionage de St Cornais en recompense de plusieurs services rendus au Roi au voyage qu'il fit avec lui au pays d'Lombardie Naples et ailleurs au lieu de Fornoue, et pour les recompenser d'un appointement de guerre qu'avoit en ses mains lequel le Roi lui fit rembourser à ses gens venus d'Suisses, qui lors estoient à son service pour la Reine 1600 Ducats duquel revenu led. Sgr d'Sprey Soudroit jusqu'à ce qu'il fut remboursé de ses frais de mal coûts d'or pour ce faire. Verifié par Mgrs des Comptes à la Charge de Louis dud. revenu pendant 20 ans, après lesquels le Roi demeurera quitte envers led. Sgr d'Sprey et ses Successeurs.

Mre Pierre Suare Licentié en loix en Decret Con.er du Roi et son Advocat ès Bailliages d'Autun et Monceau par lettres données à St Just d'Lyon le 27e Avril 1498. avec gages de Bx. par an Vacans par le Decez d'Nobles hoe de Sage Mre François de la Rouvière.

1497. 1498.

Au Compte

dud. Charnot pour l'année finie les Pasques Sept. 1498. Deficit led. Compte.

1498. 1499.

Au Compte

dud. Charnot pour l'année finie les Pasques de Sept. 1499.

Honble homme et Sage Mre Jean Landar Licentié en loix, Con.er du Roi en sa Cour de Parlement à Dijon fut à Bourbon Lancis enfermé de certains excez faits par aucuns habitans dud. Bourbon en l'Eglise N. D. dud. lieu contre et aux personnes des Chanoines d'Icelle, et de Mre Guy de Salins aussi Con.er aud. Parlement.

Jean Tabarin Sergent Royal fut à Monceau, Autun, Semur en Brionnois, Vacant et aud. lieux pendant l'ab.ce de Mgr le Comte de Nevers Lieut.t gnal et gouverneur de Bourg.e pour ses mettre sus en armes ceux du Pays en arrierban au Mois de Sept. 1499.

Prises faites à Vacant, Semur en Brionnois et autres par les mesdits Gens d'armes après St Clement. Remis sommier pour les Enfans et heirs dud. Chamot.

Commission de Mgrs des Comptes à Guill.e de Montmorin pour exercer l'office de la Clergie, (greffe) de Louches du 6. Juin 1496. prests le Serment ès mains d'Noble homme et Attorney Pierre Rousseau du Bailliage d'Autun Nivernois le Contenu en led. Commission à lui adressée pour ce Sujet Recu 25. Juillet 1498.

1499. 1500.

Au Compte

du Domaine du Bailliage d'Autun rendu par noble homme Phil.e le Poulcier pour l'année finie le Dernier Sept. 1500. pour ce dud. office par la Mort dud. Chamot Suivant les Lettres patentes du Roi données à Blois le 18 Janvier 1499. et par Lettres de relief d'adresser à la Chambre des Comptes données à Dijon le 20. Mars 1499.

Les Lettres patentes du Roi dud. contenant expresses defense à Mgrs des Comptes de passer aucuns traités aux comptes concernant l'aliénation du Sien ancien Domaine, telles qu'estoit la Ville d'Autun, sinon en vertu de Lettres de confirmation de ladite Majesté signées d'un de ses Secretaires Finances et finances aliénées en vertu de Mandemens du Roi Charles et ses predecesseurs.

Mre Antoine de Chalon Evêque d'Autun. Mre Jaques de Plugny Sgr de Monessaire.

Fol. 13. Vo. Il est fait mention que le Roi temoigna à aucuns

de Mgrs des Comptes qui estoit mal contant de ce que Mre Claude d'Espiry chlr son cr en Chambellan jouissoit du revenu de la chatellenie de Couches qui auoit pau Don du Roi Charles pour aucun desdain qui auoit contre led. S. d'Espiry, et ne voulois qu'on le laissa jouir dud. Don.

Jean Bataille Receueur d'Argilly.

A Me Guill. Goudart Con. du Roi et Son Pr. Sur ses Domaines et finances fut enuoyé pau Mgrs des Comptes à Moulins en Bourbonnois pour oir Jean Chemedey Pr. du Roi au Bailg d'Autun ouir les gens des Comptes d'illec pour Mgr le Duc de Bourbon pour le fait des limites du Duché de Bourg.ne et Bourbonnois, ou plusieurs nouvelletés sont faites pau les officiers dud. Duc de Bourbon au prejudice du Roi.

1500. 1501.

Au Compte dud. Legaux pour l'année finie les Pasques Sept. 1501.

Frere Michel d'Augier Commandeur du Poulay.

Jean Sgr d'Arnoux et de Couches auoit 1200.ll de pension du Roi chacun an. Mre Francois Rolin chlr Sgr de Beauchamp auoit 200.ll de pension du Roi chacun an. Venerable Couu de Sainct Lam.d à Dijon.

Homb hommes et Sages Me Pierre Seurre Auocat du Roi, Jean Chemedey Pr. du Roi, Antoine Quartier, Jean Courbon Licentiés en loix, Jean Michelet et les Deuins Con.s du Roi es Bailgs d'Autun et Monceois.

Mgrs des Comptes firent publier les bail de la Chatellenie de Couches que tenoit Mre Claude Rabuton chlr au mois d'Auril 1501. Fut reuny au Domaine du Roi. Reny Formage Pr. de Semptables.

1501. 1502.

Au Compte dud. Legaux pour l'année finie les Pasques Sept. 1502.

Noble homme Hlrs de Moisy Sgr de Bergenay.

Jaques de la Lance auoit baillé à la Chatellenie de Couches pour un an moyennant 172.ll à la charge de Dimes pau declaration et par les menu de tout le reuenu de lad. Chatelenie.

Pierre Boulenot auoit baillé de l'abbeuinage d'Auray le Dine dependant de la Chancellerie d'Autun.

Noble Sgr Mre Pierre de la Guiche chlr Sgr de Chaumont en Charolois et de la pierriere Con.r et Chambellan du Roi, exerca l'office de Bailly d'Autun et Monceois depuis les 3.es Oct. 1501 jusqu'au 12. Sept. 1502.

Nobl Sgr Mre Francois Rolin chlr Sgr de Beauchamp Bailly d'Autun et Monceois pau la resignation dud. Sgr de la Guiche, prit possession dud. office les 12. Sept. 1502. Suiuant les Lettres de prouision du Roi du 24. Juillet 1502.

A Me Antoine Garnier Licentié en loix, Lieut. gnal du Bailg d'Autun et Monceois auec. Lieuu fut institué aud. office pau led. Bailly Suiuant les Lettres d'Institution rendues aux Comptes, pau lesq les Gs pension de chacun an sur celles de Sept vingt Lieuu gens led. Bailly auoit du Roi de gages chacun an. 12. la Commentaires de Chasseneé sur la Coutume de Bourg.ne des bastards S. S. Jeanne Cussinne femme dud. Garnier.

Et ne reconnois pau ce Compte ce pau plusieurs aues des Baillgs que les Mrs de Fleres Extraord.res Estoient assignés de leurs gages sur les rentes des Comptes.

1502. 1503.

Au Compte dud. Noble homme Hlrs le Gouz pour l'année finie les Pasques Sept. 1503.

Il y a un Cayer de papier aux Comptes à Dole compris, qui contient la Declaration du Reuenu de la Chatellenie de Couches.

Legaux Lehanne d'Autun.

Noble Sgr Mre Francois Rolin chlr Sgr de Beauchamp et de Momeny Con.r et chambellan du Roi, et Son Bailly d'Autun en de

Monceris fut pourueue dud. office par Lettres du Roi données à Vincennes
les 25 Juillet 1502 ensemble de l'office de Capitaine du Chatel de Rouvres
dud. Autun, que souloit tenir noble Sgr Mre Pierre de la Garde
par la resignation dud. office de Dauby led. Sgr de Beauchamp fit
Serment es mains de Mgr le Président de Parlemt de Bourgne pris
possession dud. office les 12 Sept. 1502.

1503. 1504.

Au Compte dud. Legueux pour l'année finie
le Dernier Sept. 1504

Le Roi confirma vente du 20e chacun an aux Venerables Doyen et
Chapitre de l'Eglize St Lazare d'Autun, laq. 1re fut assignée sur les 80 liv.
rente de la prévôté d'Autun au 15 Sous d'or cy 1503. Jean Perrot
greffier du Parlement de Dijon.

1504. 1505.

Au Compte dud. Legueux pour l'année finie
le Dernier Sept. 1505.

Le Roi fit don à Mgr le Duc de Bourbon et à Mad. la Comtesse de huit
cens livres à lui succeder chacun sur le peage de Moulins en Bourbonnois
à cause de la Monceris, et cependant ils ont commencé à la St Martin
d'hiver 1496.

Jean Chomedey pr. du Roi és Bailliages d'Autun et Monceris mourut
le 28 Mai 1505. Odon Chomedey son fils. Simon Lauvens garde de
la Maison et chastrau de Rouvrail. Arrêtés de Comptes.

A noble homme et Sage Mre Antoine Garnier Sgr de Dracon et Arnay
gnal des Bailliages d'Autun et Monceris et homme homme Jean Chomedey
pr du Roi notre Sire dud. Bailliages la Somme de [illegible] livres d'or à lui
payés par led. Sgr par ord. et Mandemt de mes tres honnorés Sgrs
les gens tenans la Cour du Parlement du Duché de Bourgne à Beaune à
chacun d'eux la Sre de Cinq Escus d'or pour leurs Dépens du Voyage
d'eux et leurs chevaux tant pour leurs venues, séjour que

retour en la Ville de Dijon, en Aqt de ces Lettres pour ord. Vicet
Vous à l'assiette de lad. Cour le landemain de la St Martin d'hiver
pour répondre à d'aucunes choses, qui leur estoient à demander pour le
bien du Roi notre dit Sgr et de la justice, comm'il appert par le mandemt
de lad. Cour Signé du greffier de lad. Cour ayant rendu avec quittance desd.
Lieutenans en spr Ecrit au Dos d'icelui pour ce cy. Pour tous droits.

Aux Mages dud. Article de Comptes est Ecrit l'arrest de la Chambre,
Lequateur, qui estoit les mes pour en fre rapport à la Chambre par les Mrs
qui examineront led. Comptes faisant difficulté de proceder lad. partie. Soit
Veu led. Mandemt d'assemblée de Mgrs les gens tenans la Cour de Parlement de ce
Duché de Bourgne en rendu, tegt Parlemt son institué à instant du Procureur
de Paris, les gens dud. Parlement de Paris n'ont accoutumé donner
tels ne semblables mandemens sur les Receveurs des Bailliages ou autres qui
ne sont leurs Juridictions, pour leur pouvoir mander d'ordonner fel
aucun payement des Deniers de leurs recettes, bien ont accoutumé
recevoir les gens de Parlemt de Paris fel taxes selon que les matieres le
requierent, laq. est portée aux gens des Comptes dud. Paris pour en
ord. le payemt Aussi soit veu l'état cy devant rendu, auql lad. Sre
de 10 Escus d'or est couchée valant 15 ts ts. Sur laq. partie en Ecrit
par Mgr le garde Barault, que pourvoyant ore soit par le Receveur
de cette Recette payé tels parties sans ord. du Roi, sur peine de la
recouvre sur lui. Par deliberation de Mgrs cette partie se prese
la ordonnance aud. Receveur selon ce qui est Ecrit cy dessus mes payes
dorsenavant aucunes taxes sans que ces ayent les mandemt de leur pour
l'ord. du payemt selon ce que l'on a accoutumé fel en la Chambre des
Comptes à Paris. V. le registre 8 de la Chambre des Comptes à Dijon fol.

Nicolas Rolet Commis dud. Sres le Gouz Receveur.

Mre Jehan Maugny Sgr d'Vieilles Mre des Comptes Le Pierre Richardin Auditeur ajourné les Comres desd. Comptes.

1505. 1506.

Au Compte dud. Legueux pour l'année finie les
Derniers Septembres 1506.

Noble homme Jean de Montmagny Ecuyer Varmin d'Igueraude

Il fut ordonné par la Chambre que les Comptables ne laisseroient aucun Espace aux feuillets de leurs Comptes, que la page contiendroit 24 lignes, et la ligne 16 mots Loyalement.

Comm.t homme et Sage Mr. Pierre Leurre Lieutt en Loix et en Cour Con.r du Roi et son avocat fiscal en son Baage d'Autun et de Moncenis mourut le 2 Sept. 1505.

Antoine Carillon Clerc et Not.re fut commis à l'Exercice et à l'office de Sergt du Roi és Baages d'Autun et Moncenis, jusqu'à ce que le Roi eut pourveu aud. office.

Mre Jean de la Guiche Chr. avoit 200 fr. de pension du Roi.

Les rentes de 200 tt chacun an constituées par le Roi aux Venerables du Chapitre d'Autun, et qui estoit assignée sur la Rivière fut acquittée.

Loys Darcy Sergent Royal à Autun.

Aprised grales tenues par le Bailly d'Autun à Couches, Moncenis, Semur en Brionnois et Vzeaul. Mr. René Fremyot commis par Mgrs des Comptes à tenir le Compte de la menue Despense de la dte Chambre.

1506. 1507.

Au Compte de Jean Charnot Receveur du Baage d'Autun et Moncenis par la resignation faite Mrs Le Gouz pour l'année finie le Dernier Septembre 1507.

Le Roi fit don à Madame la Duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne des huit vingt livres q.tes de rente chacun an à la recette d'Autun à cause de Moncenis perdues 10 ans commenceans à la St. Martin 1506 par Lettres Données à Troyes le 24. Avril 1512.

Audrin Chiffre arrodateur du Tabellionage de Couches.

Noble homme et Sage Me Guy de Morvau Docteur ès Droits evocas au baage d'Autun et de Moncenis par lettres patentes du Roi Données à Blois

Roi Données à Blois le 2.e Decemb. 1506. fut les Sermt en mains de Mre Antoines Garnier Lieutenant gral de Mgr les Bailli d'Autun le 28. Janvier 1506 aux gages de 80 lpour an.

Comm.t homme Me Antoine Chappel fut pourveu de l'office de Sgt du Roi aux Baages d'Autun et de Moncenis par lettres patentes du Roi Données à Blois le 2.e Decemb. 1506. aux gages de 20 lpour an. prest. Serment entre les mains dud. Garnier.

Les Lieutenans Locaux du Bailly d'Autun retirent Moncenis Couches, Semur en Brionnois, Auxy le Duc, Vzeaul, Bourbon Lancis Ban et arrierban publié.

La montre du ban et arrierban fut faite à Couches le 22.e Sept. 1506. Mgr de la Trimouille gouverneur de Bourg me fit publier ses Offences de transporter les bleds hors de Bourg.nd

1507. 1508.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1508.

Martin Thomas d'Autun. Noble homme Seul de Clugny Escuier.

Noble homme George de Drazey Escuier Sgr dud. Lieu.

Comm.t homme Guier de Lige Lieut.t Local de Mgr les Bailly d'Autun au Siege de Semur en Brionnois arrima son prisonnier au Chatel de Vzeaul d'Autun. Pierre de Clugny Sergent Royal.

Mgr le Bailly d'Autun fit publier les Lettres du Roi à Son Bailly Prompo à Autun, Moncenis, Auxy, Semur en Brionnois, Marcigny et Roanne, Vzeaul et Bourbon Lancis pour l'assemblée de tous les feodaux pour le ban et arrierban montés et armés au 24. Mre pour la Deffence du Royaume.

1508. 1509.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Septembre 1509.

+ Comm.t homme et Sage Me Barthelemy de Chasseneux Docteur

es Droits, ℮ Advocat du Roi au Baillage d'Autun et Morvand par Lettres patentes du Roi Charles à Issoudun les 21 Janvier 1508 par la resignation de Mre Guy de Marcault docteur és Droits au profit dud. Mre Barthelemi de Chasseneux. Fit le Serment dud. office les 24 Janvier aud. an. Jean Desplaces Clerc Dmle à Autun.

Pub.ons du Roi publiées par le Commandemt de Mgr le Bailly d'Autun à Cluches, Montcenis, Semur en Brionnois, et Bourbon Lancy concernans les gens de guerre.

Noble et puissant Sgr Loys d'Hrs.

1509. 1510.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1510.

Mre Anthoine Goreau. Claude Lacuon de Cluches.

Les officiers du Chancelier finie Pasques aux Not.res dud. Chanlois. Ne receurent aucuns contracts ni actes. Sous le Scel de la Chan.rie de Bourg.ne

Le Lieut.t au Baillage d'Autun fit payer aud. Receveur cent treize Sols quatre deniers à Jean Chaussion, Sergent de Cluigny, Simon Berthier et Symphorien Brevehan pour salaires et despens d'avoir gardé un prisonnier du Roi nommé Nicolas Vaulthin l'espace de huit jours au Chasteau de St Jean le grand dud. Autun, où il s'estoit retiré pour eviter la Cas par lui commis, dont desp.t aud. Baillage le pourveuit, auquel Dimeziere par Deliberation de Conseil et Juges en Droit aud. Autun il auroit esté enjoint et commis à la garde d'icelui jusqu'à evque autrement y fut pourveu.

Les Officiers de Mad. la Duchesse de Bourbonnois voulurent empescher les officiers du Roi à Autun de tenir l'assises du Baillage dud. Autun à Vezeaul.

Sr Jean Durin huissier de la Cour de Parlemt de Bourg.ne fit rapport enqueste et information à req.te des officiers du roi à Autun à l'encontre de Mad.e la Duchesse de Bourbonnois au fait de l'assises de Bourbon Lancy.

1510. 1511

Au compte dud. Noble homme Jean Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1511. mis en cour par Perrenet Camus Sr dud. Recueur par Mre Nicolas Bouchereau Président, (qualité et prise à cause qu'il tient le premier de Mre les Mes des Comptes ainsi qu'il s'appert recognoissance au registre de la Chambre fol.....) et Jaques Paterean Clerc.

Claude Legouez de Thoulon, ℮ Antoine Dilletier Amodiateurs du Tabellionage de Montcenis. Mre Barthelemi de Chasseneux Advocat, et Anthoine Chappes Pror du Roi au Baillage d'Autun furent à Luzy pour visiter le Different touchant les limites du Duché de Bourg.ne et la Comté de Nivernois, et enquerir les informations dud. Different à Mes des Comptes à Dijon.

Mre Antoine Chappes Pror du Roi au Baillage d'Autun fut à Dijon pour Sergent au Parlemt de Bourg.ne et assister à la premiere assiette dud. parlemt tenue le mardi 19 de Novemb. 1510. où il porta plusieurs pieces et informations pour leg.t voyage il auroit été dud. Receveu par mandemt dud. Parlement.

Noble homme Mre Phes le Lieure Licentié en Droits Mre Archard.es de Grilly Renard Clerc Substitut du Pror en la Chambre des Comptes fut à Autun par ord.ce de Mgrs de lad. Chambre des Comptes sur la Deliberance de la Clergie du Baillage dud. Autun, les officiers duquel l'avoient deliuré pour 300.tt et elle fut haussée par lad. le Lieure jusqu'à 365.tt Simon Laurens Capitaine et garde des prisons du Chatel d'Autun.

1511. 1512.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1512.

Les quatre ressorts du Baillage d'Autun, Montcenis, Cluches, Semur en Brionnois et Vezeaul, publication du ban et arriere ban par ord.ce de

Mgr le Bailly d'Autun suivant les Lettres du Roi à lui adressantes Vocat, Bourbonnais, Auxy, Semur en Brionnois, Montaigu la Bourbon.

Le Parlemt de Bourg. manda à Mre Antoine Chappes Sgr du Roi au Baage d'Autun de fol. approbandeu au corps contenant malfaceurs par tout où ils se trouveroient excepté en lieux Saints. les 3. avril 1512. Signés Recourt.

Sieur mis et pfié pour verifier la Separation du Brionnois et autunois entre Lusy et le Baage d'Autun.

Assises tenues à Semur en Brionnois et l'Ajournement par Lieut. d'Autun et Mre Barthelemi de Chasseneuz adt du Roi.

Mre Pierre Pomeroy Licentié és Droits Lieut. Local du Bailly des Dijon au Siege de Beaune fut ac. autun informer des ce que les Venerables preuon et Chapitre d'Autun vouloient usurper une cruelle par où l'on va sur les mains de Chatel d'Autun appartenant au Roi, dont s'etoit meu procez par evocn du Roi aud. Autun.

Mre Guy de Salins Conr au Parlemt fut commis pour informer des ce que les officiers de Cusery auroient fait planter un pilori dans la Justice de Bourg en Bresse ou ils vouloient tenir leurs assises.

Informieu à Autun leq. fut trouvé Saisi d'un poulce ou pouce doigt de la main d'un homme, par le moyen duq. il faisoit plusieurs vols et larrecins.

1512. 1513.

Au Compte dud. Chanon pour l'année finie le Dernier Sept. 1513.

Jean Vuipuvent audiateur du revenu de la Chatellenie de Cuisery à la charge de fol. expedier un terrier de lad. Chatellenie pour estre apporté au Comptes. Jean de Chevannes d'Autun Sergent Royal.

Mres Jean Martinon prestre Secretain en franchise en l'Eglise St Lazare d'Autun et de Paris s'en alla pour un huis Dernier en la maison Episcopalle fut gardé par douze jours par cinq Sergens en lad. Eglise suivant l'arrest du Parlemt et ne peut estre pris.

Justice d'Autun à Beaune en aud. Siege de la Prevosté.

1513. 1514.

Au Compte dud. Chanon pour l'année finie le Dernier Sept. 1514.

Le Roi mit une impon de 4 sous par tonneau de Vin, qui sortiroit du Royaume.

1514. 1515.

Au Compte dud. Chanon pour l'année finie le Dernier Sept. 1515.

Mre Jean Rolin chev Sgr de Sauvigny fils de Mre François Rolin fut pourveu par le Roi de l'Etat et office de Bailly d'Autun le Monceau par Lettres patentes Données à Estampes le xxe Aoust 1514. de la Capitainerie du Chateau de Rideau dud. Autun que souloit exercer led. Mre François Rolin son Pere par sa resignation fut le Serment és mains de Mgr le Second Président et aud. Pon ert de Parlemt le xxe Novemb. 1514.

Mre Barthelemi de Chasseignieu Licentié és Droits Advocat du Roi aud. Baage. Mre François Rolin chev Sgr de Beauchamps avoit 600 ll de pension du Roi.

Les Sr Bouesseau et de Carmone Conrs au Parlemt et Greffiers d'icelui. Pierron de Robutin Sgr d'Epiry.

Par l'ord. du Roi les Baillis ou leurs Lieut. gnx, auvents en Seances et Audiences de chacun Baage Dietene estre appellés et ipsis vocatis sera ordonné pour les frais de justice ordonnés en chaque Baage par le Roi jusqu'à 200 fl.

Mre Jean Millon Lieut. gnal du Bailly d'Autun fut envoyé par led. Bailly vers Mgr le gouverneur de Bourg. à Dijon lui fol. Requerir que les Lansquenets voulsoient entrer et loger dans la ville d'Autun. imposon des 4 sous par queue de vin Sortans hors des villes.

Paix entre le Roi et le Prince d'Espagne publiée. Lieux de joyes faits.

Paix entre le Roi et le Roi d'Angleterre publiée.
Jean de Cheuannes Sergent Royal à Autun.
Mre Edouart Carré Lieut. de la Chan.rie à Autun.

1515. 1516.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Sept. 1516.

Claude Preuost amodiateur de la Chatellenie de Couches pour Sept vingt six livres par le Bailly d'Autun suivant les Lettres de Mgrs des Comptes.

Il est raporté que suivant les ord.ces royaux les Lieutenans des Baillis doivent avoir 35.tt sur les Sept vingt livres de gages que les dits Baillis avoient chacun an. Mgrs des Comptes ordonnèrent que d'oresnavant lesd. Baillis ne seroient employés dans les comptes que pour 105.tt par an et leurs Lieut. pour 35.tt aussi par an, qui font lad. soe de vy.xx tt

Les gens des trois Estats accordèrent au Roi un aide de 40000.tt au Mois de Mars 1514.

Mre Antoine Chappet pro.r du Roi au Baage d'Autun se trouva à la premiere assiette du parlem.t de Dijon, et lui fut faite taxe de son voyage par les Sindics dud. Parlement sur les deniers du domaine d'Autun.

Le Bailly d'Autun fit publier le ban et arierban de par le Roi à Autun, Moncenis, Thoulon, Bourbon, Vxeaul, Auxy, Couches et Semur en Brionnois.

Feux de Joye faits pour l'appointem.t entre le Roi, et notre S.t Pere le Pape.

Jean de Paris Citoyen d'Autun ayant tué un homme se retira en franchise en l'Eglize des Cordeliers d'Autun et fut gardé pendant six jours et six nuits par des Sergens Royaux et autres Commis par le Bailly d'Autun. Il fut enferré en une paire de fers en lad. franchise et avec une Chesne de fer.

Dam.lle Anne de Semur dem.t à Paroy le monial. Pierre de Villers Secretaire de Mgr de la Palisse Maal de France, Greffier de la Baronie et Chatellenie de Semur en Brionnois par Lettres de don

du Roi données à Blois le 6.e Janvier 1510. verifiées par Mgrs des Comptes.

1516. 1517.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Septemb. 1517.

Honn.t homme Guill.e Busset amodiateur de la Chatellenie de Couches.
François Saumaire Commis au payement des gens de guerre establis à la mortepaye et garde des villes et chateaux du duché de Bourg.ne
Il y avoit 40 mortepayes au Chatel de Talant.

Mre Jean Rolin chev. Sgr de Buysant Bailly d'Autun avoit 240.tt de pension du Roi chacun an.

Jean Desplaces Clerc à Autun fut envoyé par le Bailly d'Autun vers le gnal de Bourg.ne à Dijon pour lui donner les avis des officiers du Baage d'Autun avocats et praticiens affin de fe construire aud. Autun un auditoire à tenir les Cours du Baage et chan.rie pour ce que l'auditoire qui y est de pnt n'est spacieux, ni suffisant à tenir lesd. Cours. Jean de Paris dont il est fait mention au Compte precedent fut condamné par le Bailly d'Autun à avoir la teste tranchée, en fut appellant au Parlem.t où il fut conduit à Dijon, la Sentence confirmée.

Jean de Morey de Lucenay fut ajourné à req.te du pr. du Roi sur plusieurs abbus par lui Commis.

Barthelemi Gaigne fit plusieurs excez et battures au Village de Broye, dont il fut informé par le pr. du Roi à Autun. Pharaon Prisque prisonnier.

1517. 1518.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Sept. 1518.

Antoine de Veure de Couches, Jean Conte, Estienne Calard d'Autun.
Le Roi prit en lad. année la moitié des gages des officiers.
Feux de joye fait à Autun pour la naissance de Mgr le Dauphin.

Mad. la Duchesse de Bourbonnois fut ajournée au Parlem.t de Dijon à req.te du pr. gnal en icelui et ses biens mis sous la main du Roi,

pour ce que non obstant les Oppositions à elles faites, elles auroient ajourné à Paris les Sujets du Roy, du Duché de Bourg.ne qui en contestoient les privileges du pays. Fut assignés sur les limites du Duché de Bourg.ne du costé de Moulins en Bourbonnois dame anne de France Duchesse de Bourbonnois et d'auvergne.

S.r Phil. Hugu Louiers Sgr Dud. Lieu ajourné au Parlement.

M.e Barthelemi Caigno pr. gnal du Roi au parl. de Bourg.ne

Lizare Bastard de Ruffan. Nicolas Blondeau prisonnier pour fauces monnoyes.

1518. 1519.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Sept. 1519.

Il est ordonné par la Chambre au pr. gnal en icelle Poursuivres la reunion au Domaine du Roi de la vicrie d'Autun.

Item. homme Hugues Rolet Citoyen d'Autun.

Victoire de Crotter auditeur de la Clergie (greffe) de la Chatellenie de Touches. Le Roi manda aux Baillis de Lui envoyer un Rolle de tous les Rentes Confisqués et Sequestres en leurs Baiages. Le Ban et arriereban publié

1519. 1520.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Septemb. 1520.

Le Baiage d'Autun Cetim cette année au lieu de Semphorien à cause de la peste, qui estoit grandes aud. d'Autun.

Mgr Loys de la Trimouille Con.er premier Chambellan du Roi, Son Lieut.t gnal de Bourg.ne pour mem. Duché eut. Rem.t de pension du Roi. Le Roi fit don à M.e Denis Poillot Licentié ès Loix de 300.tt que les vierge d'Autun prirent chacun an à la recette du Domaine dud. d'Autun.

Mad.e Anne de France Duchesse de Bourbonnois et d'auvergne administratrice de Mad.le Suzanne sa fille.

Par Lettres patentes du Roi données à St Germain en Laye le 3.e avril 1518. la Duchesse de Bourbonnois fut Rechargée de payer les huit cinq.tes à la recette du Domaines d'Autun pendant armées.

Les jours du Baiage d'Autun furent tenus à Cotany à cause de la peste, qui estoit à Autun. Pierre de Chagny Sergent.

M.re Guill. Sherpes prothon fut en la place Destagnes du Roi à Cotoir pour lui porter le nom des cens, qui auroient esté nommés et Elus en la Lieutenandise gnale du Baiage d'Autun Vacante par le Decez de feu M.e Jean Motet, Sag.te Election a été envoyé au Roi suivant les ord.ces aux frais de Lad. Majesté, parceq mal des Elus n'y a voulu Seruir.

1520. 1521.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Sept. 1521.

M.re Jean Robin chev. Baillif d'Autun et de Monceaux fils de Mgr de Beauchamp. Mgr d'Estrabonnes fils de Mgr d'Aumont nommés par le Roi. Ban et arriereban publiés pour le m.e Voiet.

1521. 1522.

Au Compte dud. Charnot pour l'année finie le dernier Septemb. 1522.

Nobles et Sgr M.re Jean Robin chev. Sgr de Beauchamp et de Montroy Con.er et chambellan du Roi et Son Baillif d'Autun et de Monceaux. M.e Denis Poillot Con.er du Roi et M.e des requtes, ord.rs de Son hostel eurent 300.tt de pension chacun an Sur la recette du Domaine d'Autun au lieu des 300.tt Sur la vicrie.

Deux Perjoys faits pour la levée du Siege de Marjeures par les Ennemis du Roi.

Edouard de Gellenart Ecuier Sr de Lomart fut ajourné à Autun à req.te Sujet du Roi pour respondre sur certain Crimes de rapt par lui Commis fut ajourné Sur les limites du Baiage d'Autun.

Ban et arriereban publié

Mre Claude du Chatau Lieut. gnal au Baage d'Autun.

Mre Georges de la Primaudaye Lieut. du Roi en Bourg.nois, Monsieur Prochantre, Mr le Doyen Prevost du parlemt les sgrs de Ruffey le Bailli d'Autun firent entendre aux gens d'Eglize de l'Eveché d'Autun les vouloir et intention du Roi.

Jean Desplaces Not.re royal à Autun fut à Bourbon lancy informer de ce que les officiers du Bourbonnois voulaient estendre leurs limites sur le Duché de Bourg.ne et Baage d'Autun en Destroit dud. Duché et Baage plusieurs resort-sans à ceux, pour y etre pourveu par le parlemt et gens des Comptes.

Il fut publié Deffas le Roi que les jges en ses Baages et resorts part.rs Seroient Exiges en titre d'offices.

1522. 1523.

Au Compte dud. Chanvrier pour l'année finie le Dernier Sept. 1523.

Mre Antoine Chappes jge du Roi au Baage d'Autun fut à la Noele faire information de plusieurs voyes de fait et ports d'armes fait par le sgr de Sauton accompagné de plusieurs armés ses complices auxquels pardonnans ses outrages à Mre Gui de Salins chev. sgr de la Noele cer. du Roi en la Cour de parlemt de Bourg.ne

Couches, Monceaux, Vieux et Sommur en Briennois sont du resort du Baage d'Autun. Dan en arriereban publié.

Les bannis des Lieux d'Artey, Guerandes, Marcilly, Auxilly et autres au nombre de 1500 s'assemblerent pour delivrer un prisonnier qui estoit à Semur en Briennois, dont fut informé par bonne homme le sage Mre Claude du Chatel Lieut. gnal au Baage d'Autun et Jean Mouton escripvain. lesd. bannis ainsi assemblés firent degrands pilleries. Mgr de Crussol Gouverneur de Bourg.ne

Dans le Bourg Chenonin Semt en la paroisse de Verrieres Sud. Glennes. Mgr de Bourbon voulut Exiger une Chan.ie à Bourbon lancy contre l'autorité le prominences du Roi, et tirer les Sujets au Bailliage du Baage en Chan.ie d'Autun.

1523. 1524

Au Compte dud. Chanvrier pour l'année finie le Dernier Sept. 1524

Claude de Certaines Greffier aud. Bailliage du Baage d'Autun et Conseiller du Duc.

Mre Denis Poillot Con.er du Roi et Mre des req.tes ord.res de son hostel obtint lettres du Mad.e Mere du Roi regente en France données à St Just Sous Lion le 9 Jan.er 1524 par lesq. lui a été donné 200 tt pan an sur le revenu de la viconté d'Autun lui fut confirmés. Les Terres des Vassallans au ban et arriereban saisies par le Bailly d'Autun.

1524. 1525.

Au Compte dud. Chanvrier pour l'année finie le Dernier Sept. 1525.

Mgrs des Comptes Declarerent par arrest mis sur la premiere partie recette du pris Compte, que la viconté d'Autun n'estoit abergée des fiefs et aumones employés aux premieres parties de Dispense dud. Compte ni aussi pour les raisons contenues aud. arrest, Mais le Roi sur le revenu de son domaines d'Autun.

Jeux d'Enjeux faits pour la victoire obtenue par le Roi sur le Empereur en Provence. Les officiers du Baage y assisterent et fut fait des Pregots et grosbois, quatre torches pour quatre Sergents des Ministeres y furent pris. la Depense fut de quatre livres. Mgrs des Comptes y passerent cette partie pour cette fois, ordonnant que cy apres semblable parties seront prises sur les Menues Communs octroyés aux dits bannis.

Claude Chicot Lieut. du Lieuten des Maçons en Bourg.ne
Jean Durand huissier Cavaran.e du Parlemt de Bourg.ne
Le Parlemt ordonna jusqu'à 800 tt pour frais de Justice.
Chambres Dufort fait pour les officiers du Baage d'Autun.

1525. 1526.

Au Compte Rx. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1526.

Phi. Poisson bg. jeune Clerc Lieut. à Autun Admodiateur de la Prevosté, greffier du Bailge d'Autun pour 1750 ll. sur Bobigny Brigade à cheval que le Roi fit venir des gardes d'Anjy et Normandie en Bresse.

Trois Chanoines de St. Ladre d'Autun nommés Mre Jean Dubuissons, Jean Loppin et Nicolas de Souvert, et Mre Antoine Grillet Chapelain furent tués en l'an 1528.

Douze mil Suisses pour les Services du Roi passerent par Malines pour aller en Picardie. Feu de Joie pour la Deliverance du Roi, et son retour en France.

Faux de joie faux la paix faite entre M. St. le Pape, le Roi, le Roi d'Angleterre, les venitiens et plusieurs autres.

1526. 1527.

Au Compte Rx. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1527.

Dame Marie de Cugnac veuve de Mre Jean Rolin chr. Sgr. de Beauchamp Conr. du Roi et son Bailly d'Autun et de Monceaux Baliste de ses enfans.

Noble Sgr. Mre Hugues de Logea chr. Sgr. de Chailly et de la Boulaye Cor. du Roi et son Bailly d'Autun et de Monceaux par lettres patentes du Roi donnée aubois de Vincennes le 20e. Mai 1527. Le chatelain du Chatel de Rideau aud. Autun vacant par le trepas dud. Sr. Rolin fut le Serment es mains de Mre. Le premier Président aud. Cour. du Parlement à Dijon le 2. Juin 1527.

Le Roi print la moitié des gages de toutes les officiers de France.

Mre Barthelemi de Chabeneux Advocat du Roi à Autun fut à Bourbon Lancy informer des voyes de fait et outrages faits au Sgr. du

Poulin dans le Roi avoit Ecrit que l'on fit justice.

Claude Chiron Lieut. en Dowg. de grand Prevot des Maréchaux de France. Mre Claude du Chatcaut Docteur ès Droits Lieut. gnal au Bailge d'Autun. Vaudois et heretiques delivrés au bras Seculier pour estre punis.

Information faite par le Bailly d'Autun pour les reparations à l'Etang verdeau, qui inondoit le grand chemin royal.

Plusieurs part.rs condamnés à estre brulés pour estre heretiques et avoir fait mourir plusieurs personnes.

Le Parlemt de Dijon Envoya à Henry François Boussart greffier du Bailge d'Autun et Nicolas Cambray huissier aud. Parlemt pour informer sur la vie et conduite de certains vaudois et heretiques, et de prendre les chandelles, bottes et enguemens qu'ils envoyerent aud. Parlemt pour en fre l'experience.

1527. 1528.

Au Compte Rx. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1528.

Guill. Busson Admodiateur de la Chatellenie de Couches.

Le procureur du Roi de Autun fut assigné le R. Evesque d'Autun, Chapitres, Abbayes, prieurés, pour contribuer à la redification des Ponts le passages estants à Environ d'Autun.

Mpts des Comptes tacitum aux le Bailly d'Autun à certaines finances les officiers Royaux, notaires Sergents et autres non ayant gages au trosse du Roi.

Noble Sgr. Mre Hugues de Logres Lieut. du Roi en Dowg.nes et son Bailly d'Autun et de Monceaux, vint aud. Autun pour y tenir les premiers assises aud. Bailge accompagné de 30 à 40 personnages officiers du Roi, ne furent defrayés de la Depense de bouche pendant leur Sejour à Autun, qui fut rayé par Mrs des Comptes.

Le Roi manda aux Religieux de St. Germain monastere Royal de St. Cernin de nefaire Election Electeur Evesque Eveque, jusqu'à ce que par lui y fut ordonné.

Jeux de paye faits à Autun pour la deliverance de N. St Pere le Pape, legl moyennant l'aide Dieu et du Roy fut remis en son St Siege apostolique.

Opinion tenue à Couches pour Mgr le Bailly d'Autun.

Noble Sgr Me Jean de Lugny chev Baron de Ruffey Con.er Chambellan du Roi et son Bailly de Chalon fut envoyé vers Mad.e la Regente sur les remontrances faictes par la Deliberation prise par Mrs de la Cour du Parlement, les Estats du pays et Mrs des Comptes lon prie Me George de la Trimouille des poursuites que faisoient les Eccques du pays de Bourg.ne pour l'augmentation de leur justice en Dimosmane celle du Roi à son grand interest, et de ses Sujets en domaine, Legt Sgr de Lugny obtint provision contre lesd. Eccques au grand Conl du Roi.

1528. 1529.

Au compte dud. Charmot pour l'année finie le Dernier Sept. 1529.

Pbre du Cray Sgr de Valette. Jean Defechaussaulx Clerc auditeur de la Chatellenie de Couches. Noble Sgr Me hugues de Loges chr Sgr de la Boulaye et de Chailly Con.er et Chambellan du Roi et son Bailly d'Autun et Monceaux, et Lieut.t gnal de Mgr l'amiral en son gouvernement de Bourg.ne.

Il fut informé par le Lieut.t au Baillage d'Autun des prisonniers faictes aud. Baillage par Me Claude de Ste Maure Comte de Vergy. remettans en une Estrette à Vichon les gens d'armes du pays pour aller ranon. Barthelemy Guillemard Clerc not.re d'Autun.

Assemblée d'Autun de tous les Ecclesiastiques Nobles, et gens notables de Cette Cité au No Mare pour estre pris à la demande que Mr de Saulx Seigr President au Parlem.t de Dijon fait pour contribuer une Sol de Dessiers pour aider à payer la rançon de Mgrs les Dauphin et Duc d'Orleans, tenans ostages pour le Roi en Espagne.

Il fut informé contre Pbre du Verney Capitaine de Bourbon Lancy

par le Lieut.t au Baillage d'Autun pour plusieurs outrages et excès de faict par lui commis à l'encontre de Jean Sonier Sergent du Roi au Baillage d'Autun aud. Bourbon Lancy.

Assemblée des trois Estats du Baillage d'Autun tenue à Autun le Dernier No.bre Ratifiant les traictés de Madrit et Cambray. Lettres de Jussion à Autun pour la paix de Cambray.

Noble homme Me Benigne Vaguerin Con.er du Roi et Me en la Chambre des Comptes fut à Autun assister à la Deliverance du domaine du Roi aud. Baillage par ord.ce de Mrs des Comptes.

Michel Pechart Commis à la recette du Baillage de Dijon fut receptes des Deniers d'Octroy pour la poursuite d'un gros procez ou grand Conl du Roi contre l'Eccques de Chalon.

1529. 1530.

Au compte dud. Charmot pour l'année finie le Dernier Sept. 1530.

Le Greffier du Baillage d'Autun fut Exigé en tiers d'Estat au greffe de Me Loys Ocaries pour 6 vac.s le 14 Mai 1530.

Antoine le Noble auditeur du Tabellionage d'Autun le Duc.

Assemblée des Estats du Baillage d'Autun feu de joyeux d'Autun le jour de Pasques pour la Deliverance de Mgrs les Enfans de France.

1530. 1531.

Au compte dud. Charmot pour l'année finie le Dernier Sept. 1531.

Noble et Sage Loys de Loges Sgr de Charnette Frere de feu Me Hugues des Loges en son vivant Bailly d'Autun et Monceaux fut commis par le Roi au gouvernement dud. Baillage au lieu de Perron de Loges fils dud. Me hugues, de Loges, vivt le Roi auroit donné led. office de Bailly et de Chatelain de Rivaut jusqu'à ce q.l fut en age Suffisante pour le Exercer led. office en ce qui touche l'Etat de la Cour de robe (parce que auparavant led. Bailly jugeoient les causes et procez en leur Baillage, et tenoient les assises) fut les Semons auparlant. La Cause dud. provision

on ne la Commission ne sont rapportés en ce Compte.

Sièges faits en l'auditoire du Bailliage d'Autun.

Nom Xavier greffier en la Chancellerie au Siège d'Autun.

Il fut informé de plusieurs crimes Commis à la personne de Mre Claude de Ste Maure Chr Comte de Joigny outragement et excès par les Serviteurs et familiers à Marnay Bruguerin Rivas prisonnier.

Mre Claude du Chateau Doctrur ès Droits Lieut. gnal ès Bailliage d'Autun et Monceaux. François Rousset greffier du Bailliage d'Autun au Siège de Semur en Brionnois. Nouvelles Constructions au Chastel du Rivau d'Autun.

Par Lettres patentes données à Compiègne le 28. Oct. 1531. le Roi déchargea la Reine sa Mère qui avoit le peage de Molins de payer les 30 xxtie sues chacun an à cause de Monceaux.

Mre Thomas le Besou Clerc de Mgr de Dinteville Dr des Comptes à Dijon et Secretaire du Roi.

1531. 1532.

Au compte dud. Charnay pour l'année finie le Dernier Sept. 1532.

Il fut ordonné par Mgrs les Comptes que le Dernier de Cluches Serait fait par Mre Jean de Loisy auditeur en lad. chambre aux Deniers de Jean Piquenan. Mre d'Or des Molins gnl du Roi au Bailliage d'Autun et Monceaux par resignation de Mre Anthoine Chappes.

1532. 1533.

Au compte dud. Charnay pour l'année finie le Dernier Sept. 1533.

Mre Jean d'Ste Ongre Licentié ès Droits Advocat du Roi au Bailliage d'Autun et de Monceaux, au lieu de Mre Barthelemi de Chasseneuz.

Claude de Ste Maure Comte de Joigny prisonnier au Chastel de Dijon où il mourut.

1533. 1534.

Au compte dud. Charnay pour l'année finie le Dernier Sept. 1534.

Mre Guillt d'Angoste licentié ès Droits Commis à l'office d'Advocat du Roi au bailliage d'Autun. Ban et arrierban publiés.

1534. 1535.

Au compte dud. Charnay pour l'année finie le Dernier Sept. 1535.

Orlin et Jean Rabier. Michel Chrisne.

Procez au Parlement de Dijon au Siège d'Arrisson de Bourbon Lancy Advocat ordinaire. Obit de Mary Dernier Sgr de Jorjeux fut tenu, dont il fut informé par Mre Jean de Raintenges Advocat ès Bailliage et Molins Sgr du Roi Autun.

Les peages prétendus par les gent. au Bailliage d'Autun furent saisis par ordre du Roi. Publication du ban et arrierban pour se trouver à Lyon le premier de Mai.

1535. 1536.

Au compte dud. Charnay pour l'année finie le Dernier Sept. 1536.

Jean Gros Mre des Eaues d'Autun. François Rolin Dernier Sgr de Beauchamps fils et hoir de Mre Jean Rolin en son vivant chevr Sgr dud. Beauchamps Bailly d'Autun et Monceaux, qui mourut le 26e Aoust 1536. Ban et arrierban publiés.

1536. 1537.

Au compte dud. Charnay pour l'année finie le Dernier Sept. 1537.

Le nommé de certaines terres et justices ayans appartenu à la femme d'Jean nommé Montot assises à la Costé de la Motte au paroichage d'St Germain Lez Autun vus et donnés par Mgrs les Comptes à titre de

Cossé portant tous droits corsaux et ségiaux et amande faicte de payer le gouv. aux termes pour ces ~~cinq~~ huict 16ˢ par an à Jean Deschamps, en suppliᵗ Mᵉ Martin Moutlas prestre, fut vendu par Mrs les Commissaires députés à la vente du Dom. de Dreux à Raison en ladᵗ année. la somme n'en est rapportée. Icy 19ˡᵗ au Compte suivant.

Nomb. homme Mᵉ Nicolas de Montholon Lieutenᵗ en toute Lieutᵗ gᵃˡ au baillage d'Evreux.

Le Camp du Roi estoit à Hertfelles sous la charge du Comte de Oistembourg.

1537. 1538.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1538.

Le Tabellionage de Conches et Mˡˡᵉ Gervais fut vendu par les Commiss.ᵃˡᶻ du Roi à la vente du Dom. à Nazaire Boisseau.

La Cense de 7ˡᵗ 15ˢ par an dont en faite mention au Compte precedent fut adiugée pour 109ˡᵗ dans le Claudine Martin dame de la Bondée.

1538. 1539.

Au compte dud. Charnot pour l'année 1539. le Dernier Septembre.

Mᵉ Nicolas Salard sgr du Roi au Baillage de Monreuil.

1539. 1540.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1540.

Nicolas Petit Ecuyer Sgr d'Amblie. Mᵉ Nicolas Deschamps commis à l'exercice de l'Estat de Procur. du Roi à Evreux.

1540. 1541.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1541.

Olivier le Maire Ecuyer, Sgr de Chauvy Ecuyer Sgr de Marcy.

Noble Sgr Nicolas Chambellan Sgr de Tilly

Sette d'armes, gibecière et victuailles faites au Chastel de Chasteul par Jacques de Raoulin Sgr d'Ivry, Victoire d'Ivry, Claude Roton Sgr de Chasteul le jeune et la Souvenelles en aud.

Jean Piou fut exempt de prisme d'hostise. Son procez lui fut fait au parlement. Ord.ce du Roi pour assembler le ban et arrierban publié.

Les officiers du Roi à Evreux et les plus notables personnages de lad. ville portèrent sept torches de cire neuves aupres du Corps de Notre Sgr avec les escussons du Roi à la procession générale ordonnée de faire par la ville et Estat de Evreux pour l'excommunication de Martin Advenu en la grande église dud. lieu pour les Sacrés hosties et Calices du Ciboire et tabernacle concultqués, brisés et mises par terre par les heretiques adherans à la Secte Luthere. Nicolas de Rairne et Simon Frazey heretiques furent brulés.

En l'an 1542. semblable malheur arriva à Conches par des Calvinistes, les 4 figures executées à Evreux le 2. Mai 1542.

1541. 1542.

Au compte dud. Charnot pour l'année finie le Dernier Sept. 1542.

Martin Petrée et Jean Petrée son fils de la paroisse de Croix.

Extrait des Comptes des Receueurs du Baage de la Montagne.

1352. 1353.

Au Compte de Pierre Paris de la Jaisse Bailli de la Montagne pour Mad.e la Reine de France ayant de la volonte du Roi le Bail et gouuernem.t dou duchié de Bourg.ne pour vn an commençant à la feste de la natiuité N. S. 1352 que ledit Pierre fut creé et establi Bailly aud. Baage et finissant led. an à lad. feste de la natiuité N. S. 1353 des Recettes et mises par li faites oud. Baage tant des choites, biens vacans d'amandes, compoons, forfaitures et aut. auantures et Emolumens, qui par led. tems sont venus à Connoissance.

Prisonnier à Bremur en la prison de Mad. la Reine accusé de ses charmes et empoisonnemens delivré à l'euesque de Langres parceq.l se dit Clerc.

Lancelot de Brion Escuier. Ancel de Brion Chev.

Assises à Salives, à Baigneux.

Percinot de Verrey fut condamné en vn florin d'amande pour auoir dit q.l vauroit mieux estre homs au diable qu'au duc, et le dit pour Courroux de trop grande taille, à quel'en l'auoit mis.

Theuenin le grand d'Italante Sergent de Mad. la Reine. Oudot de Sauce.

Noble homme Mgr Oliuier de Laye chev. gouuerneur dou duchié de Bourg.ne en l'an 1354.

Les haans de Trouau doiuent chacun an pour droit de garde à la Saint Remy vn marc d'argent pour 4 ll. 10 s.

Plusieurs haans de Mouson doiuent pour taille abonnée vn Marc d'argent pour 4 ll. 10 s. Jean de Villers dem.t à Chatillon pr. du Roi aud. baage.

Le Bailly de la Montagne fut à Dijon vers les gens tenans les Comptes de Bourg.ne pour les affaires touchant Mad. la Reine suiuant leur mandem.t du 10 Auril 1353.

Mgr le gouverneur de Bourg.nes a nos gds des comptes firent fel. un
Seel et contreseel d'argent pour mettre en la nef franches de Chastillon
chamon de Chatellon, qui enequer mais n'y auoit este, pour fel. en Pomeri
Lettres de Bourgeoisie en franchise la Semaines deuant l'asperion.

Led. Bailli de la montagne fut mandé à Dijon le premier Vendredi pas. M.
Pierre d'orgemont Con.er Roi.e et commis.re d'icelli en cette partie pas les
Lettres du 23. Juin 1368. Sur la provision du gouvernem.t du Duché requel
il prit tout ou gouvernem.t Roi.e et commanda aud. Bailly à offreire de
pas recelli Soignieu.

Article — Pour led. Dipens dud. Bailli lui quon à cheual faits à Diaulnes où il
fut mandé au Dimanche matin deuant S.t Martin d'hiuert pas Mgr le
gouverneu et pas les lettres closes données le 27. Jour d'octembre pour
Dipense pour vendredi, Samedi et Dimanche deuant S.t Martin d'hiuert l'an
1333. que li Seigneurs de Sarlem.s Duerens entreo en conseil en consoillee les
Causes où ledit Bailly estoit mandé, et ledit Dimenechor apres vesperes fuerent
bailles lettres de contremene pas Mgr le Chancelier de Bourg.ne et pas Mgr
le Sneux de S.t Sipherien d'autun, le en ces furent ordonnés 30. S. pour jour
à chacun Bailly.

Guill.e Arneaul Bailly de Tarjo. Jean Chifflot de Monbar jadis
Preuost de Villers. Jean de Saucy jadis Bailly de la Montagne. Michel
de Soutiers ppre de Mat. la Reine au Bailage de la Montagne.

1353. 1354.

Au Compte dud. Pierre Barro de la faisse Bailly
de la Montagne pour le Roi ayant le Bail du Duché de
Bourg.ne pour l'année finie à Noel 1354:

Jacot Garon Maire pour le Roi à Coulemiers.

Bertrand de Deneuures Bourgeois tous à l'espee et les Bouchers contre ces Seigneurs
du Roi, fut condamné en 5 florins d'amandes. Jouguet de Magnoul Bailli
pour le Comte de Thoy de Sueue.

Les hoirs de Rempilly furent condamnés en 3. Locus d'amandes pour auoir
fait une confrairie sans permission de S.t trauuer au Moutier tous les Samedis à sperues
d'vn Dimier, et toutes les festes N. D. à sperues de L.

Simon Perier condamné en 20 locus d'amandes pour auoir fere Jean de Dijs
Maçon de la Rue de Chamon en son siege et tenant la jurisdiction, pour laquel
fait il fut longuement en prison, et fut par dommé pas Mgr le gouverneur moyennant
led. amandes.

Jean Vardin de Flauvey ayant dit que Mr. Mercy Con.er du Roi l'auoit Dessaisie
contre le pr. du Roi, et non l'ayant pas prouuee fut condamné en trois Locus d'amandes
par la Deliberation de tous les Sages de la Suite du Sieg.

Jougeon Chatelain de Chatillon.

Jean de Cutley Escuier fut accusé pro la boitause de Chasmey femme d'Ant.
Escuier qu'elle auoit este efforcee outre son gré et maugré luy pas led. Escuier
dont il fut informé, et ne fut pas prouué solemnement, mais toutesvoyes appas
rissoient aucunes Conjectures vehementes, tant par la suites dud. Escuier après
le fait comme pas aut.s manieres, sur lesq.s les choses led. Escuier fut appellé, et pas
Ory és apeisees de Daigneux, pendant lesq.s led. apeisees et appeaux fut traité et ac-
cordé que led. Boitause qui paravant estoit femme de corps dud. Escuier demeu-
roit pour luy et pour sa posterité toujours mais femme de Mgr le Duc
ensemble de tout son tenement, et de telles condition comme elle estoit auec led.
Escuier, dont furent faites lettres pour Mgr le Duc, et fut en outre led. Escuier
condamné en 10 Locus d'amande lesquels mond Sgr le Duc.

Jeannot Roublon fut condamné en 4. Locus d'amandes pour auoir dit, je
m'en vois vers ce Diable de Bailly.

Thiebaut de Poleri valet de la Cheuree Mat. la Reine.

Les heritages de Plantine de Villers morts sans hoirs furent donnés à
Guion dit Dai Rue valet de la Bouteillerie Mgr le Duc en heritage perpetuel jusqu'à
la valeur de 22. florins de florences pas an: pas lettres de Mgr le gouverneu
donnés à Dijon les 19 Janvier 1354:

Michel de Soutiers Lieutenant pas Mgr le Bailly de la Montagne.

Mgr Joffroy de Blaisy chr. et Sgr de Mauuilly Conseil de Mgr le gouverneur
de Bourg.ne fut à Chatillon en une journee tenue pas le Conseil du Roy,

ordonné par Mgr le gouverneur encontre les gens de Mgr l'Evesque de Langres pour aucuns debats qui avoient ensemble l'an de février 1354.

Mgr le Bailly de la Montagne fut à Troyes vers le Receveur de Champagne affin de lever les impositions des 6.d pour tt sur les bailliages de Meaux, Dosmont, Court de Mory, de Sauves près de Chasteul en Basigney, disant que les Esleus du Resort de la Prevosté de Montigny le Roi, ne tant fut lid. Bailly, que et lettres dud. Receveur, que adreça au Prevost dud. Montigny pour faire cesser les impositions, et à rendre aucune baillie ceux que avoient prins sur eux.

Mathieu de Soutieres pour aud. Baillage pour ses gages d'un an valoient 118. florins.

Mgr le Bailly auroit 118. florins.

Jean de Villers decreta l'office de procureur aud. Baillage de la Montagne tant par les rapport et tesmoignage de Jean de Sauves jadis Bailly de la montagne qui a reporté en die de bouche aud. Bailly à present que led. de Villers avoit accoutumé prendre par an tt.

1354. 1355.

Au compte aud. Paris la Taisse Bailly de la Montagne pour le Roi cd. pour l'année finie a Noel 1355.

Un haut de Villaine fondamé en quatre florins d'amandes pour avoir pris mauvaises paroles en l'amant et mesprisant la monnoye du Roi, par coste des locus facts au temps du Roi Jean, par le Chieron des lieux que lors avoient cours Mre Hugues le Grand de Baigneux.

1355. 1356.

Au compte aud. Paris de la Taisse Bailly de la Montagne pour le Roi cd. pour l'année finie à Noel 1356.

Robert Chenevreau Majeur du Chemin d'Aisy fut condamné en quatre florins d'amandes par les Bailly de Chatillon pour avoir mis prisonnier un part.r qui avoit apellé de lui aud. Bailly.

Les Sergens portoient cette verge en main pour mandement de la Cour.

Un part.r fondamé en trois florins d'amandes pour avoir dit que le lui faisoit un commandem.t de la part de son Duc de Bourgogne.

L'Abbé d'Ogny a la moitié en l'amande pour fausse mesure de le Roi l'autre. Moderation faite par le Bailli de la Montagne d'une amande sous le bon plaisir de la Cour et de Mrs des Comptes, en laquelle il a plu aux gens des Comptes.

Les Estats furent mis en Don à Mgr le Duc à cause de ses Chevauchées et l'imposition en fut faite.

Berthelemi Girodin fut condamné en deux florins d'amandes pour avoir apellé en gage de bataille Oudin Souchier de Chatillon, l'ayant apellé Meurtrier, dug.l gage il se departoit disant ne sçavoir mal aud. Oudin.

Amortissement des heritages tenus par le Curé d'Ampilly moyennant 45. florins.

Permission donnée par le Bailly de la Montagne à Oudart d'Estaules chr Sire de Luceney de fol. telle grace que bon lui semblerois à Simon Boneuvre dud. Luceney qui tenoit prisonnier pour larrecin, et qui mes prins et mort moyennant 8 florins. Au compte precedent il y a avec semblable permission, qui fut accordée par le Bailli de la Montagne à l'abbé de St.e Seigne moyennant 10 florins.

Le Lundi devant la feste St. Martin d'hiver 1356. on prepara à Villers le Duc par ord.ce de Mgr le Bailly et par le com.t Mgr Geoffroi de Blaisey, Mgr Ludes de Fontaines, Mgr de Chateauneuf, Mgr Guillaume de Flavigny, Mgr Guill. de Juilly Bailly de Lexois chrs, Mre Marc de la Perriere, Mre Guill. de Flory, et plusieurs autres la places plus habiles et suffisantes à faire le gage de Bataille entre Jean dit Maistelieres de Fontaines d'une part, et Jacot des Voles Dem.t à Luceney d'autre part pour y fol. les lices et la Chaussée. La dispense est reportée par le mene pour la Charpenterie. La place fut cerne et applanie, et fut planté pos et pous (pieux et pieces) des lices; leq.l gage de Bataille ne fut parfourni de la part dud. Jacot des Voles ne s'etant trouvé pour outrer son gage de bataille encontre led. Jean Maistelier dud. Fontaines, tellem.t que led. Bailli de la Montagne fit saisir les biens des assegez dud. Jacot pour n'estre venu outrer son gage de bataille, leq.s biens Mre Oudart Destaules et la dame

de Marigney deuiandeurs, ce Desirons gieez tous estoit leurs, pour ce que
leurs ostages estoient leurs hommes et demourans en leurs justices et pour ce
fue assemble le Conseil de Mgr le Duc, c'est a sauoir le Bayllis de la Chapelle
Mre Guy Rabby, Mre Jean Rose et pluseurs autres Conseillers pour leq. le
fue conseillie que veuz l'informacion sur ce faite, lidit Mre Audart auoit fait
forfait en violentes de Seigneurs, corps et biens. Item fue conseillie que les
Dongiez des ostages regardoit le Roi et non lesdis Sgrs.

Guillt de la Maisse nepueux du Bailly de la Montagne.

Jean Disse de fontaines pour ce q. auoit maudit le Roi et sa compaignie
leur estaue en lost ou il fue prins vers poitiers fut Seigné au forme au lost fait
le xe deuz jours par le Prieur.

Noble homme Mgr Eoffroi de Blaisy Sgr de Marueilley presta vos florins
pour le fait et pour les Despens de Mgr le Duc en de son pays, c'est a sauoir
pour fol les despens de Mgr de Grantson, d'aut St George, de Longui, d'Epise
de Coutes de Mgr Estienne de Mussigney et de pluseurs autres estans a Paris
pour requerir l'age de Mgr le Duc au Roi, et de Desistes des lever le subside
de 12 pro liure, que les Roi voulloit leuer en Bourg. me de lag. te Sgrs Ldt Sgr de
Marueilley fue remburse pro les Bailly de la Montagne sur ce subside de fait en
son Bargi Bug. t il rendra compte, pro mandemt de Noble homme Estienne de
Mussigney chr chiet d'e de Mgr le Comte d'Auxigny Gouuerneur de Bourg. me du
premier de Januier 1356.

1356. 1357.

Au compte dud. Pierre de la Maisse Bailly de la Montagne pour le Roi &c. pour l'annee finie a Noel 1356.

Odin Remond Preuost de Chatillon.

Les biens de Jaco. de Tolas furent confisquez et acquis pour la forfaiture
pour auoir en trahison batu et mutilie Jean de Maisiler de fontaines, haut hom
des gaultes de la tasse, lui rebi et pris ses biens et chateux, leq. pour ce lidit
Jean auoit appelle en gage de bataille et lieu ou jeurroit prins et accepti dud.
Jean et Jaco. de fel et ou tout leq. gage de bataille en la ville de Villers en mond
apres la feste St Martin d'hiuer 1356. aug. t jour lid. Jaco. ne vint ne fut
[illegible]

le pour ce fue tenu pour Confumaz et atteint dudit cas et condampnez, tout bien
pris pro Emuentaire et partie aux la femme dud. Jaco. Neantmoins nobles
hommes Mre Estienne de Mussigney chr Lieut. de Mgr le gouuerneur a Bourg et a
mande' aud. Bailly par ses Lettres du 10. e auril 1357. que tous leurs biens fussent
rendus a noble homme Mgr Audart d'Estables chr Sgr de Lucenay comme a
acquis a li pro le Conseil que sur ce auoit eu.

L'argent de la vente des biens des Pleiges et ostages dud. Jaco. de Tolas
Comme acquis au Roi fue rendu aux dis pleiges, qui estoient au nombre des 16.
nommez aud. Compte.

Jean de Chaumes Bailly de Mgr l'Eueque de Langres a Chatillon.

Le Bailli de la Montagne presta Cent florins a Mgr le Duc pour les frais de son
Mariage de vras. Les Etats du Pays de Bourg. me furent assemblez a Dijon les
18 Decembs. 1356. pour auiser sur la Tuteuri en garde dud. Pays.

Les Baillis de Bourg. me Estouuriennes a Beaune le Lundi apres la St Nicolas
en Mai 1357. pro Lettres de Mgr Estienne de Mussigney chr Lieut. de Mgr
le Gouuerneur pro ses lettres closes du 12. Mai pour auiser se Conseillers affin
de resister encontre le Comte de Sauoye, que l'on disoit que ses Gens apparoillez
pour venir sours a Cuseroy et aud. pays au Dentre de Bourg. me Mais on trouuoit
que c'estoit neant.

Mre Guillt de Monepaire retenu pro. de Mgr le Duc a Sens en son
Conseil auec gages de 10 fl.

1357. 1358.

Au compte dud. Pierre de la Maisse Bailly de la Montagne pour Mad. la Reine ayant le gouuernem. t du Duchie de Bourg. me en l'absence du Roi &c. pour l'annee finie a Noel 1358.

Mathieu le Grand de Chatillon. Mre Simon de Latrecey paya 10 florins
pour auoir permission de fel. grace et mercy a dessences bois pour. nat. Dudit
Latrecey ressut d'auoir efforci maugre luy et violentez en grales fem Jean Blanchard

Perrin Chauues d'Eserry fue condampne pour la Deliberacion de tous les
Sages de la Suite du Siege a auoir le poing Coupe pour auoir rendu traitre les
Lettres de Villers, et neantmoins pour pitie et contemplacion de la femme et
enfans pour le rachat de son poing fue condampne enuers Mad. a 40 florins et 10
florins aud. Preuost.

Mgr Olivier de Gisey chr sr de Rochefort. Estienne Valon de Boud.

Mre Renard d'Etalante fut condamné en 10 florins d'amende pour avoir dit à celui qui levoit la Taille des Deniers florins, que chacun chef d'hostel devoit en Bourg. nf que mauls mesestrances venit à dire et à tous les gouverneurs qui nous gouvernoient, que nous estions mal gouvernés.

La Terre de Monmoyen fut saisie sur noble homme Mgr Jean de Villechr, et mise en la main de Mad. la Reine, à cause que depuis les armes ont été publiées, et que mut ne boutat feu en tout le Royaume de France sont été publiées, et que mut ne boutat feu en tout le Royaume de France sont été sur les ennemis d'icelui, Ledt chr ensemble de plusieurs aut. malfaiteurs fut à Dijon bouter le feu en icelui lieu sur Mgr Girard de Monéy.

Guillemin Menard d'Etalante revenu de Mgr le Duc.

Noble homme Mgr Guillt de Seigney chr capitain de Chatillon par Lettres de Mad. la Reine donnés à Crgilly le premier Sept. 1358.

Reparations faites au Chatel dud. Chatillon.

Mre Marcy de Chatillon fils de Mgr le Duc.

Le Sés, (Confins) mis à Chatillon par Mgr l'Evêque de Langres, à cause d'un Clerc que les Bourgeois dud. Chatillon tenoit prisonnier pour avoir battu le Maire à mort Girart Labouque en la prée du Chatelain.

Tous les Baillis mandés à Crgilly par Mad. la Reine pour affaires importantes à Mgr le Duc au Mois de Juin.

Mgrs de Fontenay, Jeffroi de Blaisy et Guillt de Rocey chers furent commis par Mad. la Reine pour sçavoir et enquerir en qui justice et Srie la grange de Champaigney et la grange de la Barde de Dambrey appartenant és Religieux de Clervaux sont situées et assises.

Mre Marcy St Jaques de Roigenay, Pierre de Langeville et Guillt de la Fertè furent commis à continuer de fol. ten. l'examination par led. Sgr.

Il fut faite information par M. Tremaina par Jean de Villers et Simon Christophle commis à ce sur la presentation de justice que Michel de Sautterne pr. du Roi au Bailge de la Montagne soutenoit appartenir à Mgr le Duc, et à son Preuot et Sergent de Baigneux, qui ont accoutumé d'avoir à St Seigne le jour de la foire de St Gilles, ce qui a été jugé à

l'intention dud. pr. fut appellé, Mais led. appel ne fut pas poursuis.

Olivier de Guisey Sgr de Rochefort donnait plusieurs accez de Folie en la personne de Jacques d'Orthieu de Ducey, Sergent du Roi l'ayant mis en prison formée injurieusement à Ducey, et d'illec à Tonnerre en la prison de Rochefort.

Led. Pierre Paris de la Jaisse exerça l'office de Bailly de la Montagne jusqu'au Mecredi après la St Vincent Seigneur 1358. que nobles hons Mres Guillt de Blaisy chr entreprit le gouvernemt dud. Bailge et Office jouxte par les Mandemt de Mad. la Reine lui furent délivrés les Sceaux dud. Bailge.

Thibaut Fourton de Sterrey valet de la Chre Mad. la Reine.

Damlle Isabelle de Rocey eut don de Mad. la Reine de 20 florins d'Aumône, en quoi Simon son fils avoit composé pour rapel de son bannissement, à quoi il avoit été condamné pour le meurtre d'une femme.

Parties tenues en Soixtaines aud. Compte, pour montrer que l'on a usé de ces mots et de la formalité d'icelles la.

Jean Begaie (Begue) Clerc de Mgr Jeffroi de Blaisy. Mre Marcy de la pierre.

1358. 1359.

Au compte de Guillt de Blaisy chr Bailly de la Montagne Capitaine de Chatel de Cygnay q. rendit à Dijon tenant les Comptes en Bourg. mis par devant Compaing, amendes et forfaitures, Cochemars de Datards, Aubaines et biens Vacants (Corps de quelconques aut. mettes par les faites dud. gouvernement, et entra aud. Bailge led. Guillt le 6e Cbre mil 1358 jusqu'au 19e mai Seigneur 1359. et se partit dud. Bailge, quand led. Guillt y entra Mre Andrié de Marcy, et aussi mit la possession de la capitainerie de Cygnay le 16. Mars 1358. et y demora jusqu'au 10e Janr 1359. que Monsr de Compaing y entra, et après, Mre Pierre de Blaisy chr.

Saints de St Denis les moines, et de Maton Poisson, quel se garde au Chatel de Cygnay.

Mgr Jaques de Miamo, (Crismes) Lieut. de la Reine et Capitain des gueres estans à Semalon, lui fut mandé par Led. de Blaisy Bailly de la Montagne la bonne volonté, en laq.le estoient les baons de Chatillon pour les Clorre et fermer, et tenir gens d'armes à leurs missions plus g.t n'en pourroit soeffrir lamend.t affin que la ville ne fut abandonnée; Sur quoi led. Mre Jaques manda aud. Bailly q.t n'estoit plus capitain, y ayant renoncé, et que la Reine et le Conseil y mettroient bon remedes, et sur ce fut envoyé vers la Reine et le Conseil pour y pourveoir.

Mgr le Bailly envoya trois messagers à Ce en Barris, chateau Villain et Granecy avec grand Seine, à cause que les Ennemis estoient au pays fel. Semois avec Sgrs des d. Lieux q.le suspens en armes et en chevaux à Dijon au jour de la quinzaine de Jaques Commeniers.

Mgr le Bailli de la Montagne accompagné de Mgrs Richart de Montot, Jaques d'Achey, Garnier de Blaisy, Evard de Genrolles, Perrin le Nicolas de Dielle, Lorrenot de Crasecy et plusieurs autres jusqu'au nombre de 20 hommes d'armes conduits jusqu'à Dijon Lesquels Mgr le Cardinal de Sirigort depuis Chatillon par vertu de Mandem.t de la Reine.

Mgr Hugues de Pontailli chev fut avec led. Bailly de la Montagne à Dijon plusieurs fois pour requerir et pourchasser la delivrance d'aucuns des biens de Mgr le Cardinal de Sirigort, et furent à Chalon pour les reponces aud. Cardinal, et à Rouvres à la Reine.

Lettres escrittes à Jean de Bourg.ne avec Sgrs de Chateauvillain et de Granecy, par les.les la Reines les contremandoit.

Lettres de la Reine aud. Jean de Bourg.ne pour se trouver en armes et en chevaux, ensemble les autres nobles de Bailliage de la Montagne à Chatillon, pour aller repistre à l'encontre des Ennemis là où il semblerait bon au Conseil de Mad. dame, et n'estoit mie aller ne venir pour la Destruction des Ennemis estans environ Chatillon.

Mgr Jaques d'Achey chev, Jean de Champ, Jean d'Achey et Jean de Beneuvre escuiers furent en garnison à Brion au Mois de May 1382.

Led. Bailly de la Montagne escrivit à la Reine, qui estoit à Rouvres pour les gens de l'Eveque de Langres ne voudroient consentir lever en la ville de Chatillon ne estre l'imposon de 10 s. pour livres, et bien ne peut ne fait avoir en la dite ville sans l'Eveque, laq.le Reine manda aud. Bailly q.t allast parler aud. Eveque de par elle, et s'il y mettoit contradiction q.t en recevroit affin d'y pourveoir.

Led. Bailly envoya un escuier par devers la Reine pour lui dire que Mre Girard de Marcy estoit venu à Brion de par le Roi de Navarre, et disoit avoir intention de forfaire sur Mgr le Duc, au cas que les gens de Mgr le Duc ne les forferoient rien.

Led. Bailly escrivit aud. Mgr Girard de Marcy de la dessus dite que aucuns mandé à plusieurs villes du Duché de Bourg.ne Bonnes villes les Duc de Vergy, de Villotte, Marigney et plusieurs autres de Seurancemes de feu et glaives, venus led. attenances q.t avoit encord aud. Bailly, lequel Mre Girard le manda par ses Lettres q.t le Convenoit fel maintenant sur autre fois.

Led. Bailly escrivit aud. Lettres aud. Mgr Girard de Marcy faisant mention que comm'il eut lecrit aud. Bailly q.t eut assés agreable la Reponse que la Reine avoit fait aud. Bailly, de laq.le il lui avoit envoyé la Copie, et maintenoit ne forfaisoit ne les gens en la terre de Mgr le Duc de jour en jour se devoient en bourg, comme de tres ce rancemes gens, bastar feu, ce rancemes les pays, Especialement la terre d'Espaille, q.t d'ésoit entre de la garde du Roi Jean, laq.le led. Bailly le certifia estre par verité entre de la garde, Souveraineté et Bernie de Mgr le Duc, et quant à ce q.t requeroit aud. Bailly Lettres de Seureté, il le manda ne le pouvoit envoyer, Mais envoyoit par devers la Reine, pour en fel à Ordonnance de par son grand Conseil.

Et sur toutes ces choses escrivit led. Bailly à la Reine, ensemble tout ce l'Etat du pays, les.les Lettres furent ouvertes à Dijon par le Cons.l de la Reine, la cedule reclose et envoyés à la Reine à Rouvres, laq.le escrivit aud. Bailly que bien brièvement elle y pourvoiroit de bon et grand remede.

Led. Bailly fut au Mois de Juin vers la St Jean à Gergy le Chateau, à Ce en Barris et à Chateauvillain pour savoir le Convenue de Mgr de Langres de Mgr de Chateauvillain et de Jean de Bourg.ne et combien ils pourroient avoir de gens, ensemble, lequels Disent que combien que Jean de Bourg.ne n'estoit au pays de pouvoit il bien avoir

Mgr Jaques de Vitriaco, (crisme) Lieut. de la Reine en Capitain des gueres estans à Macon, lui fut mandé par Led. de Blaisy Bailly de la Montagne la bonne volonté, en lag.te estoient les baons de Chatillon de Salo Clorre et plusieurs gens d'armes à leur mission plus q.t n'en pouvoit soeffrir l'amoult afferi que la ville ne fist abandonnée, sur quoi Led. M.re Jaques manda aud. Bailly q.t n'estoit plus capitain, y ayant renoncé, ce que la Reine et le Conseil y mettroient bon remede, et sur ce fut envoyé vers la Reine et le Conseil pour y pourveoir.

Mgr le Bailly envoya trois messagers à cheval en Barois, chateau Villain et Grancey avec grand Esleine, à cause que les Ennemis estoient au pays fel. Seavoir avec Mgr Jean de Vienne q.t Lieux. et Suisses en armes et en chevaux à Dijon au jour de la quinzaine de Pasques Communiens.

Mgr le Bailli de la Montagne accompagné de Mgr Richart de Montot, Jaques d'Achey, Garnier de Blaisy, Lord de Gevrolles, Perrin de St Nicolas de Dielles, Lorrain de Cressey et plusieurs aut. jusqu'au nombre de 20 hommes d'armes conduisis jusqu'à Dijon secrem.t, Mgr le Cardinal de Perigort depuis Chatillon par vertu de Mandem.t de la Reine.

Mgr Hugues de Vontaillon chev. fut avec led. Bailly de la Montagne à Gien plusieurs fois pour requerir et pourchasser la delivrance d'aucuns des biens de Mgr le Cardinal de Perigort, et furent à Chalon devers la reponce aud. Cardinal, et à Rouvres à la Reine.

Lettres escrittes à Jean de Bourg m.re aux Srs de Chateauvillain et de Grancey, par lesq.les la Reine les contremandoit.

Lettres de la Reine aud. Jean de Bourg m.re pour se trouver en armes et en chevaux, ensemble les aut. nobles de Baroys de la Montagne à Chatillon, pour aller resister à l'encontre des Ennemis là où il semblerait bon au Conseil de Mad. Dame, et n'estoit mal aller ne venir pour la doutance des Ennemis estans environ Chatillon.

Mgr Jaques d'Achey chev. Jean de Champs, Jean d'Achey et Jean de Bonneuve Escuiers furent en garnison à Brion au Mois de May 1362.

Led. Bailly de la Montagne escrivit à la Reine, qui estoit à Rouvres que les gens d'Eglise de Langres ne vouloient consentir lever en la ville de Chatillon ne entr'eux l'impoon de 12 d.s pour livre, et l'on ne peut ne doit exiger en lad. ville sans l'Eveque, lag.te Reine manda aud. Bailly q.t allat parler aux Eveques d'icelui elle, et s'il y mettoit contradiction q.t on recevroit afferi d'y pourveoir.

Led. Bailly envoya vers lesdits par devers la Reine pour lui dire que M.re Girard de Marcy estoit venu à Brion de par le Roi de Navarre, et disoit n'avoir intention de forfaire sur Mgr le Duc au cas que les gens de Mgr le Duc ne les forferoient en rien.

Led. Bailly escrivit aud. Mgr Girard de Marcy de B. Baptiste du dit q.l avoit mandé à plusieurs villes du Duché de Bourg m.re Perrenet Villers les Dus de Pouvoy, Villotte, Marrigney et plusieurs aut. de sa ramsonne de feu de plaine, voulu lettre attenance q.t avoit envoyé aud. Bailly, lequel M.re Girard le manda par ses lettres q.t le convenoit fel. maintenant au contraire.

Led. Bailly escrivit aud. lettre aud. Mgr Girard de Marcy faisant mention que commis at sur escrit aud. Bailly q.t eut assez agreable la Reponse que la Reine avoit fait aud. Bailly, dlag.te il lui avoit envoyé la copie, et m'entremendra forfaisirons ses gens en la terre de Mgr le Duc de jour en jour et heures en heure, comme de trac et rançonnes gens, boutter feu, et rançonner les pays, especialement sur la terre d'Espaulde, q.t depuis estre de la garde du Roi Jean, lag.te dit Bailly le certifia estre par verité estre de la garde, Souveraineté et Demaine de Mgr le Duc, et quant à ce q.t requeroit aud. Bailly lettres de Seureté, il le manda ne le pouvoir envoyer, Mais enjoignoit par devers la Reine, pour en fel à Seurtemanes de par son grand Conseil.

Le Sieur toutes ces choses escrivit led. Bailly à la Reine, ensemble tout l'état du pays, lesq.les lettres furent ouvertes à Dijon par le Cons.l de la Reine, le scellées reclosses et envoyées à la Reine à Rouvres, lag.te escrivit aud. Bailly que bien brievement elle y pourvoiroit de bon et grand remede.

Led. Bailly fut au Mois de Juin vers la St Jean à Pargny le Chateau, à Arc en Barois et à Chateauvillain pour savoir le Convine de Mgr de Langres Mgr de Chateauvillain et de Jean de Bourg m.re et combien ils pourroient avoir de gens, ensemble, lequel lui dirent que combien que Jean de Bourg m.re ne fut au pays, si pourroit il bien avoir

le jeudi Seigneur après la St Jean, 300 bons combateurs, et 800 Sergens au plus, et aussitost grande Armee de par Mgr le Duc, et que la puissance de Mgr les Duc se traitoit au pays, et ils les Secouroient et Serviroient volontiers: le Mgr Jean de Chausour estoit à Gurgy la ville à bien 40 glaives, qui n'attendoit que la venue des gens de Mgr le Duc, et estoient pour 80 gens à Brion, mais il estoit certain que s'ils les hostoient, qu'ils se retireroient grandement et bien tost, ipsum tenoit et portoit grand dommage au pays, et furent avec led. Bailly Mgr Richard de Montesp. Chr. de Blaisy, Brard de Genvolat, Perrin et Nicolas de Dillat, le Perrenot de Cressy faisans ensemble 16. chevaux.

Led. Bailly donna avis à la Reine, que les Anglois le Croisiers de Jou en jouissoient avoient pris la forte maison de Rigny et aussi Forteresse au pays tenu Sur Mgr le Duc qu'on l'Archeché de Sangres, affin qu'ils envoyast à Chatillon Girard de Longchamp à tous les hommes d'armes, et que brievement ils Mandoient se trouver avec grand foison de gens.

1357. 1358. 1359. 1360.

Au compte des Recettes et mises faites par Jean de Chasmes Bailly et Gruyer de la terre d'Isles, et de la garde du Chatel de Tuilly depuis la feste St. D. en Sept. 1357: qu'il a Institué led. offices par Mad.lle la Reine de France jusqu'au Jour de feste St. Remy au chef Oct 1360 qui font trois ans et trois Semaines.

Regnaut de Torcenay Escuier Capitain du Chatel de Tuilly.
Mgr Jean Sgr de Lignieres chev. Enguerrant de Dais Escuier. Regnier de Curves, Guill. de Direcy Escuiers.

Mgr Jean de Chalon fors Lieut. du Roi et du Regent 1359 apres Pasques Empoigna 80 glaives ordonnées estre levées par Mgr le Connestable estant à Compiegne pour faire avec le Roi d'Angleterre par Mgr de Granson et Mgr Eustache d'Auxiennes estans à Tuilly. Audict Jean Chatelain de Tuilly aux Gages de Mad.lle la Reine de 20 Escus.

Le Roi d'Angleterre estoit repris de Chalon le Jeudi de la purification Notre Dame 1359

Mad.lle la Reine fit don à l'Evesque de Troyes de 40 moutons à Son valant 60 Escus.

1361.

Au compte de Jehan Malard de Larrey depuis le 7.e May 1361 qu'il fut ordonné Gouverneur du Bailliage de la Montagne par nobles hommes et Sages Mgr Jean de Roye Archeu Gouverneur du Duché de Bourg.ne jusqu'au 14.e sept. en Suivant qu'il fut ordonné Bailly aud. Bailliage par feu Mgr le Duc, cui Dieu pardoine, ainsi qu'apert par Lettres, et gouverna comme Bailly jusqu'au Samedi 16. Oct. 1361.

Les biens que les anglois avoient laissé à Baigneux furent vendus.

Plusieurs part.es du Duché de Bourg.ne furent condamnés en amendes pour avoir eu du Traicté avec les anglois, que lorsqu'ils estoient à Flavigny porte-rivieres et achetoit de leurs pillages.

Le Roi ordonna que l'Evesque d'Autun jouiroit du Revenu de la terre de Lucenay depuis le premier de Juin 1361: Jean de Saux Gruyer de Bourg.ne

Mad.e la Duchesse et Mad.lle de Bourg.ne logerent à Larrey proche Chatillon le 28. d'aout 1361: Led. Malard gouverna led. Bailliage pendant cinq mois.

Led. Bailly acheta un fuir pour mettre le Corps de Mad.lle de Bourg.ne à la fin dud. Compte il y a audition divient xxe 3.e Maij 1362:

1361. 1362.

Au compte de Pierre Paris de la Justice Bailly de la Montagne pour feu Mgr le Duc de Bourg.ne dont Dieu ait l'ame pour un an commençant le xv. oct. 1361. que led. Pierre fut fait le totalle Bailli dud. Bailliage, et finit led. Jour 1362: des recettes et mises par lui faites aud. Bailliage, tant d'Escheittes, biens vacans, d'amendes, confiscations, Exploits, forfaitures, Epaves et autres Emolumens, qui par led. terme Lui seront venus à Commun. te sur à Sauver que led. Bailly fut confirmé Bailli aud. Bailliage par feu bonne Memoire le Roi Jean que Dieu pardoine, aussi la Duché de Bourg.ne par la mort et trépassement dud. Mgr le Duc.

Les hâans de Dreux diverent chacun an à Mgr le Duc pour droit de garde à la St. Remy 60 s. pour l'année 1361: q.s payerent aud. Paris de la Faisse les jours de la St. Simon et St. Jude 1361: d'autant q.s n'y eut point de Bailly en lad. année.

Plusieurs hâans de Mouson diverent chacun an à Mgr le Duc à cause d'abonnage 60 s. valans 2 fr. et demi.

Perrin de Grinson Sergt. à Chatillon homme Ligo de Mgr le Duc.

Vn part.er de Chatillon accusé d'avoir tué vn autre pour se redimer de la gehenne à lag.le il auroit esté condamné composa avec Hugle pr.d de Mgr le Duc à 40 florins.

Perrot forestier Lieut.t du Bailly de la Montagne.

L'abbé d'Oigny compagnon de Mgr le Duc à Baigneux à la moitié aux amendes, qui s'adjugent aud. Baigneux. Jean Vaucemin de Dixé la cotte.

Perrinot Maupeu Majeur de la Rue de Chaumont à Chatillon. Mre Dim. Saillan Conv.r du Roi. D'arthelemi de Saulx Prevost de Salives.

Deux et onze mailles d'vne cuirasse furent estimées cinq gros.

Michel de Sothevos Lieut.t du feu Bailly de la Montagne. Simon le Breton Lieut.t du Bailly.

Les Emeuts de la grande compagnie laisserent plusieurs meubles à Salives le 2e may. Pour et six petits florins taxe de Lambray, d'Orange, d'Armagnac avec. fureur pris à deux darrons estimés 70 fr. vne gros.

Le Bailly fut à Rouvres pour mandem.t de feu bonne Memoire Mgr le Duc du 18. Oct. 1361: pour avoir certaines ord.ces que led. feu Mgr le Duc entendoit fel en son pays, aug.t tous il ajourna à nobles gens d'Eglise et de bonnes villes jusqu'au nombre de 40.

Il fut enjoint aud. Bailly estant à Rouvres d'exciter les gens de son Bailliage à accorder le Subside d'vn gros par feu et autres semaires pour l'accomplissement du Traitté que le pays de Bourg.ne avoit fait avec le Roi d'Angleterre.

Il se fit vne assemblée à Rouvres des plus notables de Bourg.ne des trois ordres, où le Subside des gros fut octroyé.

Mgr du Lon.t et Mgr le Duc donnerent les instructions pour la levée dudit Subside.

Mgr le Bailly manda à tous les Chatelains de garder tous forts, par ce q.l avoit appris estant à Ve en Bavois que Mgr le Duc estoit mort.

Le Bailly fit publier les reprises de fief au Roi au Dimanche avant Noel à Dijon par Mandem.t de Mgr du Lon.t du 12. Decemb. 1361: lad. Journée fut depuis contremandée jusqu'à la vigille de Noel d'enjoignant par mandem.t led. Sgr du Lon.t du 15. Decembre.

Par lettres du Roi du 25. Jan.r 1361: fut mandé aud. Bailly q.l fit assembler tous les nobles et les gens d'armes et de pied dud. Baage, et les mener à St. Pengouen en armes et en chevaux devers le Comte de Tancarville Lieut.t du Roi pour combattre à l'aide de Dieu avec gens de grand compaigne.

Mgr de Tancarville manda aud. Bailly le 24. fevrier 1361: q.l assemblât tous les gens d'armes et de pied dud. Baage de la Montagne et les menât à autre Pasques led. Mgr le Lieut.t au 6. Mars, leq.l Bailli mena avec lui Guill.e et Robert de Grancey Infans du Sgr de Larrey. Jean de Balaan Escuier faisant douze Chevaux. Outre ces led. Bailly avoit avec lui son Clerc armé, son valet de Male, son valet apporte son glaive, Paquin Paris et Guill.e de la Jaisse hommes d'armes faisans onze Chevaux, et partirent le Vendredi avant reminiscere de Chatillon, avec plusieurs autres gens de pied comme archers, arbalestriers et autres gens armés, et allerent à Villaines en Duesmois au giste, le Landemain à Pouillenay en Auxois à St. Thibaut, et le Dimanche d'reminiscere à Mont St. Jean, et coucherent à Marcheseul, et le Landemain aud. autre, où led. Bailly print à ses gens, à Mgr Etienne de Mussigney Lieut.t de gouverneur de Bourg.ne et fut commandé aud. Bailly de laisser là ses gens et de s'en retourner en son Baage pour aviser les Chatelains de Domaines et bonnes villes du Roi.

Mgr de Tancarville gouverneur manda aud. Bailly q.l fit obliger les hâans de Chatillon en la somme de mil florins pour partie de certaine somme q.l Sgr avoit payé aux gens d'armes, qui furent avec lui devant Derval, avec quels hâans le Lieut.t dud. Bailly exposa ces choses, leq.s hâans refuserent de ce faire, remis aud. Gouverneur leur refus.

Mgr Henry de Bar Gouverneur du Duché de Bourg.ne pour le Roi manda aud. Bailly le 2.e Juin 1362: q.l allât avec son Clerc visiter les chateaux de

lond. Baagé tant du domaine du Roi qu'autres, car il ne put executer pour
Cause des Ennemis qui estoient au pays, et qui ne fut finy de Chés, tellement
qu'il envoya ses Lettres de mandemt à tous les Chatelains et Prevosts de lond.
Baagé, pour lesterines led. Mandemt chacun en droit soi.

Mgr henry de Bar Gouverneur du Bourgne escrivit à Jean de Bourgne au
Sgr de Larrey, à Mgr Geffroy de Blaisy, Mgr hugues de Rigney, Mgr Jean
de Jours, Mgr Lide de Savoisey, Mgr Estienne de Vrecy, et à Mgr Olivier
de Tuissey le 30. Juin 1362.

Mgr le Comte de Tancarville Lieut du Roi escrivit au Sgr de Diennes
pont, au Sgr de Grancey, à l'Evesque de Langres, à Mgr Charles de Poitiers
Son frere.

Le Maire de Dijon, pareau.

Mre Jean Chalemart Con. du Roi, et Mre des Req.tes de Son hostel.

Mgr henry de Bar Gouverneur fit assembler à Dijon des Notables du
pays de Bourgne le Samedi apres la feste St Barthelemi 1362. pour faire
entendre choses pour le profit du Roi et du Pays.

Le Bailly de la Montagne avoit 4y. cent l. de gages par an.

Simon le Breton spr. du Roi institué par Lettres du 29. avril 1362.
aux gages accoutumés de 50.tt

Michel de Southreins spr. de feu Mgr le Duc aud. Baagé et depuis de
feu le Roi Jean Servit aud. offices jusqu'aud. Jour 29. avril.

Jean de Balaon, Jaquinot de Luisey et Jaquin Barré fils du Bailly Bailli
Commis à la garde du Chatel dud. Chatillon.

1362. 1363.

Au Compte dud. Pierre Barré de la Taisey
Bailly de la Montagne pour le Roi &c. pour l'année
finie le 29.e Octobre 1363.

Juifs à Chatillon en la Speciale Sauvegarde du Roi. Ceux qui tous
furent de cette injure furent condamnés en amandes.

Un Sarr.in habitant entre entre de Nuit en lad. ville par Contrée pretexte fut
Condamné en amande, a qui fait voir que lad. ville estoit fermé de Murailles.

Des Sect.rs ayant crié St Georges Navarrois à mort contre plusieurs
pour aux bonnes gens condamnés en l'amande.

Marg.te fille de Guiben de Rillons le Duc fumeux huguenot accusé davoir
perdu son enfant dont elle estoit grosse fut gehennée extraordinairement de ne
confessa le fait, composa à 10 s. pour estre reçue à ses Defenses.

Les Nobles Seaux et gens d'armes mandés par Mgr henry de Bar Gou-
verneur du Duchés de Bourgne pour se trouver à Dijon à l'octave de la St Martin
1362. et allerent avec led. Gouverneur où il sondoit les mener pour la Defense du
Pays. Mgr henry de Bar Gouverneur de Bourgne fut à Chatillon pour
visiter la fortresse dud. Lieu pour la doute des Ennemis, qui estoient à Ve-
rey led. qui chevauchoient pour pareer fort au pays.

Mre Jean Blanches Secretaire du Roi. feu Mad. la Reine Jeanne de Bourgne

Led. Bailly de la Montagne fut mandé par Mgr le Duc de Normandie fils de
Lieut.t du Roi pour se trouver à Dijon au 9 Juillet 1363. auq.t tous les gens
d'Eglize, Nobles et plusieurs Bâtards des bonnes villes du Duché de Bourgne
furent mandés pour octroyer et accorder pour la Defense du pays le Subside des
francs par feu.

Mgr le Duc de Normandie escrivit au Sgr de Chastelvillain, à Jean de Bourgne
à Mgr Guill.e de Rocey, au Sgr de Grancey, à Mre Lides de Fontaines, à Mgr
hugues de Rigney, au Sgr de Blaisey, et au Sgr du Fay.

Plus aux Religieux de Clervaux, de Longuay, d'Auberive, du Val des
choux, de Quartier, au Prieur de St Benoist, aux Prieur de St Seine, aux Doyen
le chapitre de Saulx, à l'Abbesse des Dus d'orbe, le au Prieur des Souches, et
à l'Abbé d'Vigny, au Sgr de Grolois, au Sgr de Rochefort.

Il fut envoyé à Mgr le Duc de Normandie fils et Lieutenant du Roy
Cinq cent Sixante trusses, qui coûterent 40.s

1363. 1364.

Au Compte dud. Pierre Barré de la Taisey Bailly de la
Montagne pour le Roi des Recettes et mises de depuis le 29.e
Oct. 1362. jusqu'au 8 Juin 1364. que led. Bailli fut remplacé
Bailly aud. Baagé par Mgr le Duc de Bourgne &c.

Comm'il apert par les Lettres dud. Sgr dud. 6. Juin 1364:

A Mgr Guill. d'Autun jadis Chanoine d'N. D. de Chatillon.

Les bans de Minot condamné en 20 fl. d'amende pour avoir voulu forcefier le monstier dud. Lieu sans permission. Le bande de 2 gros par queue d'vin mis sus au Duché de Bourg.ne

1364. 1365.

Au Compte dud. Pierre Paris de la Taisse Bailly de la Montagne pour Mgr le Duc de Bourg.ne &c. pour un an fini le 2. Juin 1365:

Subside d'un Loeu par feu.

Jean de St. Michel Sergent de Mgr le Duc fut contraint de quitter un ban de Chatillon qu'il menoit en prison, d'autant qu'il s'mit à Loeu franchise franchise. ordre de l'Isle Dieu à Chatillon.

Gaillard de Ladurne Ecuier Sgr de Masmigey et d'Ampilley.

Mre Jean de Chaufforest mort en l'execute pour ses demerites.

Jean Vardin Majeur de la Rue de Chaumont

Mgr Oliuier de Jussey Mre d'Hostel de Mgr le Duc

Mgr Guy de la Trimaille chr Chambellan de Mgr le Duc ont Don de 600 fl. a pay par Lettres du 2d Mai 1365

Jean de St. Miel pour ses Vacations fut bailly à Chatillon le Dimanche après Pasque charnel 1365: pour fol la fournaise, chaudieres où il fut bouilli.

1365.

Au Compte dud. Pierre Paris de la Taisse Bailly de la Montagne depuis le 2. Juin 1365 jusqu'au premier Vend. de Janvier suivant.

Jean de Monsoon Majeur de la Rue de Chaumont. Mgr de Sombernon Gouverneur de Bourg.ne Jean de Saris.

Lettres Vacantes au Compte d'Auxerre par led. gouverneur de Bourg.ne sur le fait de la reprise, de ce que led. Parisot devoit au fait de Mgr le Duc.

L'Evêques de Langres n'a aucun droit sur les Nobles à Chatillon

Mre Jean Bouchard Ecuier gouverneur du Chatel de Noilles à cause de sa femme.

1365. 1366.

Au Compte dud. Pierre Paris la Taisse Bailly de la Montagne pour Mgr le Duc depuis le premier de Janvier 1365. jusqu'au 4. Janv. 1366. que led. Pierre Paris rendit les Sceaux dud. Baillage à homl homme et Sage Jean de Poissy institué Bailli de la Montagne.

Mgr Estienne Orpn chr.

Od. Daigny fut condamné en 2 fl. d'amende pour avoir jetté son gage de Bataille contre Guillon Ferro, et il fut jugé qu'il n'en Lochera point

Injures dites contre Mgr le Duc, condamné en 20 fl. d'amende

Estienne de Vaubuzin Ecuier.

Lettres Vacantes par Mgr le Duc à Jean de Bourg.ne à ce en Bavois le 27. Mars 1366:

Led. Bailly de la Montagne fit arrester à Chatillon Denier Secretaire de l'Archeprestre, et en Donna avis à Mgr le Duc le 7. Juin 1366. lequel en Escrivit à Mre de Vergeu Capitain d'Chatel villain, et à Jean de Bourg.ne avec Sgr de Granson, de Cuisery et de Larrey.

Les bans de la ville de Chatillon furent pris à Mgr le Duc de la valeur de 30 marcs d'argent en Vaisselle à la premiere Vendie aud. Chatillon.

Huet de Molesmes Sergent de Mgr le Duc lui porta les Lettres que Mgr le Connestable de France et le Comte de Salebruche lui Escrivirent et Vendirent en Bourg.ne Vers mond. Sgr le Duc menans avec eux plusieurs Barons et grand' Saison de gens d'armes pour aller sur les Villars, qui estoient en ce pays. Auxq les Sgr mond. Sgr fit response venus estans à Bourg. et aussi au Mre des arbalestriers de France les 29. Juillet 1366

Mgr de Langres fit plusieurs plaintes à Mgr le Duc estant à Dijon (Saisies Clamor en plusieurs endroits Explais dues à justice) contre led. Bailly, qui envoya Enquete par la saisie Son fils porta ses raisons à Mre Pierre d'Argemont et à Mre Berthaud d'Auxey.

Mgr le Duc fit livrer 700 livres à la Contesse de Flandres, qui estoit à Juilly par le Bailly de la Montagne le 18. Decemb. 1366. qui lui furent apportés aud. Chatel de Juilly avec ses lettres de mand. Sgr le Duc.

Mre Jean Pivot chr Sr du Capitain de Chatillon

Mre Guillt de Savigney chr Capitain du Chatel de Chatillon.

Mre Marcy de Chatillon Escr de Mgr le Duc.

Jeannette de Disey Dame des Nourrices de feu Mgr le Duc Phle eut de Mgr le Duc une Maison à Chatillon par Lettres du 6. Sept. 1367. arrivées à mond Sgr par Voie de Calandre.

Le Prieur de Beaulieu prisonnier au Chatel de Villaines en Duesmois accusé d'avoir voulu fel. prendre Mgr le Duc.

1366. 1367.

Au compte de Guillt de Comblans Receveur gal du Bailly de la Montagne de toutes les Recettes et mises faites par lui tant ord.res comme Echard.res depuis le 16. Decemb. 1366. q.l fut instruit Receveur jusqu'à la Feste de Toussaints 1367: tant de l'ord.re comme de l'Emolument de la garenne, de la Cham.re d'amandes et Exploicts, et de toutes autres choses Echues et advenues pendant led. Terme.

La Prevosté de Chatillon Ensemble les Chatrres d'icelle amodiés à Guillt le Grenetier de Saulx 380 florins et 10 tt de Cire.

La Prevosté de Villers les Pots, la Prevosté d'Aisey, la Prevosté de Villaines en Duesmois, la Prevosté de Salives, la Prevosté d'Aignay, la Prevosté de Baigneux, la Prevosté de Sommaise, la Prevosté de Duesey, et St Maur, la Terre de Drion dependant du Domaine de Chatillon.

Prelois Estrie aussi du Domaine, Mais il en a rapporté q.l estoit tenu par Mre Hugues de Rigney et ses Freres, ensemble le Chatel en gardd.

Maisey possedé par la Dame de Mussau

Luceray toute la terre baillée à Mgr l'Evesque de Autun.

Jean Latin du Chemin de Aisey.

Frere Guy d'Argis Chambrier de Flavigny.

Mre Bertaud d'Vrcey Chancelier de Bourg no

Jean de Saulx Prieur de Bourg no adjugea les amandes de la garenne.

Les menuës traittes de 20 bestes portans laines, laines, agnelins tirés hors du Duché de Bourg no par les passages du Bailly de la Montagne estre amendées au profit de Mgr le Duc.

L'Abbé de Moutiers St Jean à 8 florins 1. que chacun an sur le peage de Chatillon. L'Abbé de Quincey 6 florins sur led. peage en aumones.

Le Chapitre St Memmie de Langres pour rente sur led. peage à cause du chemin Strivel de leau de Saulon qui va à Etrancee.

Aud. Chapitre pour rente sur la Prevosté 10 tt de Cire.

à l'Abbesse de Fontevaux 72. florins pour rente.

Guillt Menard d'Etalante Escuier.

Mre Hugues de Villers chr Escuier.

Le Prieur et Convent des Freres Chartreux de Lugney les Barberans sont assignés sur led. recette pour 6 florins chacun an à cause de l'anniversaire fondé par le Duc Phle Dernier trespassé.

Les Religieux du Val des Choux 6 florins pour mesme cause.

à l'Abbé de St Seine pour rente à eux laissé par le Duc Robert sur les Scel de la Chan.re de Bourg no pour son anniversaire 12 florins.

à l'Abbé d'Vigny pour mesme cause 6 florins.

Jean et Jacot d'Aisey Freres hers de feu Thomas Langlois.

Dame le Dearme des Proisses.

Mre Jehan de Fontaines chr ancien 48 florins de Don à vie par Lettres de Mgr le Duc du 6 Mai 1367.

Mre Guillt de Recey chr aussi par Don à vie chacun an 60 florins.

Mre Jean de Thiarns. Jean de Seury Bailli de la Montagne par Lettres de Mgr le Duc accepta les Sceaux le 3. Jan.er 1366. ancien 140 tt de gages.

Michel de Soutriens fils de Mgr le Duc aud. Bailly par les Lettres du 7. Decemb. 1366. aux gages de 30 tt par an.

Jean de Saulx Grugier de Bourg no fit le marché pour fel. tout de neuf les Sons du Chatel de Chatillon à plusieurs ouvriers.

Estienne de Bremur Escuier Capitain du Chatel de Chatillon.

Despenses pour gages de vacance de Mgr le Duc et Saucconduit. Menetrier.
Jacq. de Marey Lieut. du Bailli de la Montagne.
Simonin de Rouelle Escuier Executeur à Chatillon pour ses Demerites.

Trente deux panonceaux aux armes de Mgr le Duc mis aux terres de Cruesy et d[e]re par le Bailly de la Montagne.

L'Abbé de Chatillon a 20[s] Derente en heritages sur les Forthieres. Tribau Morin de Villaines en Duesmois. d[e]

1367. 1368.

Au Compte de Pierre Douullot Receueur gral au Bailliage de la Montagne depuis la Toussaints 1367. jusqu'a pareil jour 1368.

M[re]. de Vaucouleurs de Duesmes fut enterré à Langres en l'Eglize d'Ille le Landemain de l'Ascension N. S. 1366. tenoit le Reuenu de St. Maar à vie de Mgr le Duc.

La Terre de Brion arrivée à Mgr le Duc par confiscation sur les femmes de Mre Girard et Guill. de Merey.

La Chan[rie] de Dourg[ne] tenuë par Mgr le Doyen de la Chapelle à Dijon par le trespassem[t] de Me Berthaut d'Vrcy Chancelier.

Mgr le Duc a la moitié des amandes et l'Abbé de Fontenay l'autre à Soiseux, Tuigny, et

Me Pierre de Chacenay Chatelain d'Vrcy. Oudot de Sauvigny Chatelain de Salmaise. Empesmens faits au fort St. Mare.

Mre Jaques de Chasan obéi et Isabeau de Brion sa femme hers pour la moitié de feu Mre Eudes de Fontaines, Rigaut de Vuilly hers pour l'autre moitié à cause de la femme.

Hugues Davou fut executé à Chatillon les Dimanches après la Magdelaine 1368. pour fait de vaudoiserie, tous ses biens confisqués à Mgr le Duc fut au fus vifs vielle Charotte.

Simonin de Rouelles Escuier Executeur à Chatillon pour crime de Leze Majesté. Ses biens estans aud. Lieu de Rouelles furent confisqués à Mgr le Duc.

Le Sr. de Rivey ruiné à cause de la Desobeiss[ce] des gouverneurs enuers le Roi. Terres mises en la main de Mgr le Duc à cause de Fiefs non faits et Desobeissances. Nouueaux acquets par Eglizes, et non amortis dedans tems deu. Terres de Fiefs alienées et mises en autel mains sans Vicance.

Les Chatellenies de Cruesy, de Gripilles et de Laines, lesquelles sont du fief de Mgr le Duc furent mises en la main pour certaines Desobeissances faites aud. Lieu de Cruesy par les gouverneurs de la forteresse allez au Bailly de la Montagne et à Mre Guy de Trembloy chéi, qui le estoient allés par Mandem[t] et commission expresse de Mgr le Duc pour visiter la dite forteresse le vendredi apres la St. Martin d'hiver 1367. et les lors furent mises en la main de mond. Sgr jusqu'au que la Chose fut mise par impetration Royale faite par le Comte d'Auxerre en la Main du Roi comme Souuerain pour Feal de Repartie. Fut leué le Reuenu desd. Chatellenies au profit de Mgr le Duc ainsi que s'ensuit. c'est. la Declaration du Reuenu en rapporté par articles.

L'd. Abbé de Moustrieu St. Jean à 28 florins 9. gros pas an Derente sur le péage de Chatillon au terme de Dan qui est à Pentecoste, c'est à dire au terme de la foire de Bar sur Seine suivant que les monnoyes s'exposoient en ladite foire par quittance de Frere Estienne de St. Brisé grand Prieur Cloitrier dudit Monastere.

A l'abbaye de Quincey pour aumône sur led. Peage chacun an le Jour de Pasques florie six florins valans 100[s]. le franc pour 20[s]

Au Chapitre St. Memer de Langres pour rente sur la Prevosté de Chatillon chacun an le jour dud. St. Memer sur la mouuete dud. Chatillon 100[s] de Liu.

Oud. Chapitre pour autre rente sur led. Peage chacun an au terme de Pasques florie pour le Chenet de l'aigue de Salon qui va à Citeaux 12 florins.

A l'Abbesse de Fontenaux pour rente sur led. Prevosté de Chatillon chacun an au terme de la St. Andrieu 72 florins. Mre Simon de Duay prend led. rente à Pariz.

A l'abbé et Conuent d'Oigney pour rente à eux assignée sur l'office de la Chan[rie] du Diocese de Dourg[ne] six florins pour un Setier de terre pour un pour leur fait par le Duc. Chés pour fd. Son anniuersaire chacun an le jour de Son Obit pour le terme du 21. Nov[bre] 1367.

Le Sarcello Lumes de Sex florins pour l'anniversaire de Duc Robert.

Au Prieur de Fontenay de Quatre pour Luy à eux fait par led. Duc Phle pour Sol. Son anniversaire 3 Sl. 6. gros pour le terme de St. Nobre

L'Abbé et Convent de St. Seine 12 florins pour l'anniversaire de Duc Robert assignés sur l'emolument de la Chan.rie

Dam.lle Jeanne de Grosse qui fut nourrice de Mad.te de Bourg.ne pour don à vie en recompensation de ses services faits en nourriture de mad. Dam.lle 24 florins de vie durant reçus par andré de la Salle son Mari.

Mgr Jean de Vienne pour don à vie 100 florins. Jean de Sassey Bailly de la Montagne. Jean de Saux Prieur de Duché de Bourg.ne auroit son accomplissement d'gages, deg.les il estoit payé par quart par les quatre Receveurs de Bourg.ne

Constructions faites à la porte du Chatel de Chatillon affin qu'on n'y puisse mettre feu ne autre habillement, led. porte estant devers les champs, sous laq.le on trouva une cuve ancienne. Autres constructions proches la porte du Bourg de Chatillon apellée la porte de la Chapelle. grandes Salle au donjon dud. Chatel et tours anciennes. Fut faite derriere la porte du belle vue de Barriere Coulant, affin que si la porte estoit arse par feu ou rompue, que l'on se peut defendre à led. Barriere.

M.re Guill.e le Bastard de Poitiers.

Mgr le Duc manda que les compagnies chevaucheroient par routtes en l'aucerois aux Mois de Mars 1367. affin que l'on eut à sl. bon guet en toutes les forteresses craintes de Surprise.

Le Bailly de la Montagne escrivit à Mgr le Duc, qui estoit à Semur que le Comte de Sancerre et toute sa gens que Mgr le Duc avoit envoyé en la Ville de Chaumont pour la garde d'icelle estoit partis affin qu'il y pourvoit brievem.t d'autres gens, mesmement que Jean de Bourg.ne M.re Jean de Vergey, Jean de Rougemont et M.re Guy du Tramblay, ses ancuens Jeune, qui estoient logés au Bourg ne vouloient aller en led. Ville de Chaumont Sans ord.ce ou Mandement de mond. Sgr Mars 1367.

Lettres de Mgr l'Evesque de Langres à Mond Sgr le Duc à Semur, par les q.les il lui donnoit avis que les Compagnies s'estoient

logées à Molesmes, auroient couru jusqu'à Larrey. Les compagnies se logeoient à Grey.

Mgr Girard de Fontaines Maitre de Bourg.ne

Lettres escrittes à Mgr le Duc estant aud. Semur que tous Compagnies s'en alloient Devers Paris, en Normandie. Lettres de Mgr le Duc au Sgr d'trouver Sur ce que l'on disoit q.l gouvernoit la terre de Conflans pour le Roi, qui paravau estoit en la main de Mgr le Duc ceû de Son fait pour certaines Desobeiss.ces offices que Mgr le Duc y auroit mis pour gouverner pour lui, et fait Hoffences qu'aucuns obeiss.ces nes leur fut rendus. 28 Mars 1367.

M.re Vauthier de Vienne en garnison à Chatillon aux Mois de Juin 1368 Les compagnies vinrent devant Chatillon et prirent la bataille à Mgr le Duc, prindrent trois chevs.

Jean de Bourg.ne en garnison à Chatillon pour Mgr le Duc.

Le Bailly de la Montagne escrivit à Mgr le Duc à ce qu'il fit de faire les huguenots d'avou, qui le mercredi 19. Juillet 1368. avoit esté pris pour voulloir faire le mauvais comme son fait, affin de Sçavoir Se Mgr pour argent vouloit mettre l'execution du feu en publiq.ment en aucl mort Secrette, car les amis dud. huguenot l'avoient Supplié aud. Bailly, et en demandoit led. Bailly 600 fr de la confiscation de ses biens.

Le Lieut.t du Bailly de la Montagne escrivit à M.re Jean Blanchet, huet et non et au Bailly de Dijon, que led. huguenot d'avou avoit accusé plusieurs personnes de Dijon à la mort.

Estienne de Courcelles Gouverneur pour Mgr le Duc de la terre de Vaucouleurs

Evrard de Grosles Escuier Capitain du Chatel de Chatillon Etably illec par Guy du Tramblay chev et Jean de Sassey Bailly de la Montagne Comm.rs de Mgr le Duc, Lieut.t du Roi en la Province de Lyon Sur la visitation et fortification des forteresses contenus aud. office par M.re Jean de Montagu Sgr de Combernon chev gouverneur en l'absence de Mgr le Duc du Duché de Bourg.ne par les Lettres du 12. Janvier 1367.

Jacot de Buxeres Escuier Capitain du Chatel d'Aisey. Huguenin de Chauvirey Capitain du Chatel de Pignay. Robert de Mauvilly fut Depuis

Monin de Courpoyer Capitain du Chatel de Duesme.

André Lasard Prevost de Daigneux.

arbalestes mises au Chatel de Chatillon ce 7100 de traits en 20 lances.

Le 27. Oct. 1368: les terres de Crusy, Grisilles et Laimes furent mises contre les mains du Roi, et ostées des colles de Mgr le Duc, qui y estoient depuis le 18. Nov.bre 1367:

Declaration par le menu des ouvrages faits au Chatel de Chatillon.

1368. 1369:

Au Compte dud. Bouilles pour l'année finie à la Toussaints 1369:

Le Prieur d'Auxey doit 60. chacun an pour l'affouage de son four sur les revenu de la gruerie de la Montagne, et le fournier de villers pareille somme pour la permission qui lui a esté accordée de vendre la braisse de son four à autres qu'aux usagers en la forest.

La glane et Raison du bois de Quigney appartient à Mgr le Duc.

Subside des Doubles moutons jadis imposé.

Mres Iuan de Seppes faillit à emblers Sauces au Mois de Janvier 1369:

Guillt de la faisse Capitain du Chatel de Villers par lettres de Mgr le Duc donnés à Dijon le 29. avril 1368:

Au Mineur du Convent de Chatillon 20 florins en don

Colin Machefoin Chevauchieur de l'Ecurie de Mgr le Duc.

1369. 1370.

Au Compte dud. Bouilles pour l'année finie à la Toussaints 1370:

Mres Jehan de Sauces Tabellion aud. Sauces. Chanoines d'Vrigney ayans cote batte. Robert Davoux Pere d'Iniques Davoux. Richart Davoux frere dud. Iniques. Lanternes faites sur la Tour du Chatel de Chatillon.

Les gens de l'Evêques de Langres mirent le Cté (Censura) en la ville de Chatillon, pource qu'on leur refusoit un Prisonnier, qui estoit au Chatel, leq.l ils Excorina entre Pierre, le Depuis d'Evesque excommunia le Bailli, le Capitaine dud. chatel, et tous les complices de la Detention dud. Prisonnier.

Assemblés à Dijon de tous les Principaux de l'Eglize de la Noblesse et des bonnes villes au 17. Decemb. 1369: Jean de Bourg.ne Ecr.e en Barrois fut mandé par Mgr le Duc pour le trouver en lad. assemblée.

Deniers Empruntés des Finances du Duché de Bourg.ne pour les noces de Mgr le Duc par ordre, qu'en avoit Mre Pierre d'Orgemont.

Mgr le Duc manda ~~par lettre expresse~~ à Jean de Bourg.ne Ecr.e en Barrois qu'allois assiéger Belleperche. Le Bailly de la Montagne escrivit au Conseil de Mgr le Duc estant à Dijon la Venues des Comm.res du Roi à Chatillon pour mettre Sus et par le Roi illec et au pays la Gabelle du Sel.

Le Bailly de la Montagne donna avis à Mgr le Duc, qui estoit à Chalon avec Mons de Sept. 1370: de la Venuës des Anglois à Reims et à Chalon.

Jean Raimond d'Ampilly Prevost de Chatillon Anglois avec Bruiseus et Tenye. Mgr le Duc fut à Chatillon le 15. Sept. 1370:

Oudot Guenin Prevost de Daigneux fut à St. Seine le Jour de la foire St. Gilles pour la Conservation des Droits de Mgr le Duc contre l'Abbé dud. Lieu.

Il y eut Debat entre les gens de Mgr le Duc et les gens de l'Evesque de Langres pour le fait et occasion de la prise d'Huguenin Viardot de Flavigny près Chatillon pour cas criminel. La justices de l'Eglize sans appeller ne requerir les gens de Mgr le Duc, non obstant que led. Viardot à sa prise et toujours depuis en les menant en prison s'avouât homme Lige de Mgr le Duc, et qu'il fut sans aucune possession d'habit ou Tonsure, de Clergie et Marié, pour leq.l Debat led. Evesque avoit fait mettre le Seel en la ville de Chatillon, et avec ce avoit fait Denoncer et Cloer aux portes de toutes les Eglizes illec led. Bailly, le Capitaine du Chatel et tous les aud. officiers de Mgr aud. lieu pour excommuniés de faron, et outre le faisoit prononcer esd. Eglizes à Chandelles Estaintes et à Cloches Sonnées, pour termines leq.l Debats il y eut Assemblée à Dijon au Mois de Janvier 1369: où Journée fut assignée par devers Mre Pierre d'Orgemont où led. Evesque devoit se trouver en Mre Charles ses Freres, et n'y fut rien resolu, parceque led. Evesque ne s'y trouva pas, lad. Journée ayant esté

à Chatillon, où led. Mre Pierre d'Orgemont se trouva avec Mre Jean Blanchet, où ne se trouva encore led. Evesque, tellement que led. Bailly par l'ord.ce du Cons.l fut à Montaugeon et à Langres en l'esperance de parler aud. Evesque; Mais led. Evesque ne daigna li parler, ni au Prev.t de mond. Sgr le Duc, ce qui fut cause que led. Cons.l envoya à Paris vers mond. Sgr le Duc, pour li parler sur l'excommuniem.t dont led. Evesque ne voulut soi désister, combien qu'il en eut esté escrit par led. Cons.l pluseurs fois, et après par mond. Sgr le Duc, aug.s fois il ne volt en aucune manière encliner ne lui désister, ne sur ce donner aucune response de bouche ne par escrit, ce qui fut cause que led. Cons.l envoya à Paris vers mond. Sgr Jacon de Lenart de Gevrolet Capitaine du Chatel sur Chatillon pour dire et exposer ces choses avec pluseurs Griefs et Nouvelletés que led. Evesque et les gens vouloient s'efforcer de faire au préjudice de mond. Sgr tant au fait de la garde du Chatel comme autrement le pouvoit sur ce l'ord.ce de li et de son Cons.l ensuite de quoi Mgr obtint certaines lettres du Roi adressées au Prevost de la ville et du Roi, pour reparer les choses faites au préjudice de Mgr et de sa jurdiction par vertu desq.les lettres led. Prevost après certaines informations par li faites sur cette manière se transporta à Quingey, et de fait prit ès prisons dud. Evesque les dessus. Huguenin Viardon, et iceli emmena en Parlem.t à Paris comme mandé et commis li estoit, et avec lui mena aud. Evesque à certain jour aud. Parlem.t en cas d'appoin, et en outre ajourna aud. Parlem.t pluseurs des officiers dudit Evesque pour répondre au Procureur de mond. Sgr à ce qu'il leur voudra demander.

1370. 1371.

Au compte dud. Bonilly pour l'année finie à la Toussaints 1371:

Jean de Renaux gouverneur du Tabellionage de Chatillon.

Jean Vallée institué Prieur de Bourg.ne au lieu de Jean de Saux le 27. de avril 1371. Guill.e de Marnay Lieutenant.

Le Sgr de Saffres paya 10 fr. afin de pouvoir faire grâce à un sien homme q.l tenoit prisonnier.

La garde de Louthenans

La garde de Louthenans appartient à Mgr le Duc, et lotis ay devant au conte de Tonnerre, pour laq.le l'abbaye doit un gistes de 3. ans en 3. ans à mond. Sgr, et certaines rentes d'argent et d'avoine appellés Vicaria aux termes de la St Remy et des Bordes, et de nouveau les hoirs de lad. Abbaye se sont mis en la garde de mond. Sgr en payant chacun an à la St Remi 60.t Pesanes, et les arrées aux termes accoutumés; En suite de quoi sont apportés les noms de tous les villages, qui doivent devoirs, qui sont au nombre de 15.

Doubles Moutons jadis imposés pour la Rançon de Flavigny

Mre Phés de Chartres Chr Chambellan de Mgr le Duc, Capitain et garde de la Tour de St Marc par lettres du 16. Mars 1370:

Mre Michel de Lannes retenu Con.r et advocat de Mgr le Duc aux Daagz de la Montagne par lettres du 7. Juillet 1371. à 30.te de gages par an.

Jaque de Merry Chr de Mgr le Duc au Daagz de la Montagne par lettres du 17. Decemb. 1370. aux gages de 30.te

Mre Phés de Secourt Chr. Jean Raimond d'Ampilley Mgr le Duc lui fit don de 26. florins.

Il fut fait registre au Domaine de toutes les Prevostés de la Montagne, d'autant qu'en la Chambre des Comptes il n'y en avoit aucuns Enseignements.

Les Sergens de la Prevosté de Chatillon avoient tous les ans leurs robes de par Mgr le Duc en valeur de 12.te chacune à la Toussaints.

1371. 1372.

Au compte dud. Bonilly pour l'année finie le dernier Octobre 1372.

Le 12. Decembre 1371. Le Bailly de la Montagne fit publier l'ord.ce de Mgr le Duc pour restablir les biens du plat pays dans les villes et fortresses, à cause du retour de Galles en sa pleine puissance passer par la Bourg.ne en retournant outre Saone.

Chatel d'Argilly pris.

Jean Blondel Escuier tranchant de Mgr le Duc

Robert Damance Tresorier de Bourg.ne Capitain du Chatel d'Aisey.

Guillt Charrotte Escuier Capitain du Chatel d'Aigney.

Enart de Gevrolles Capitain du Chatel de Chatillon.

Jacques Priebaudon Lt. Substitut de Mgr les Duc au Baillage de la Montagne.

Accord entre le Prevost de Daigneux et l'Abbé de St. Seine au fait de la grandes Issues de la foire de St. Gilles aud. St. Seine.

Jean de Thoulouse Executr en justices communz à Chatillon au mois de Juin 1372. Guillt Charrotte de Grosigny Escuier, Pierre d'Aligney Escuier Sgr dud. Grosigny en partie.

1372. 1373. 1374.

Au compte dud. Bonnille pour l'année finie à la Toussaints 1374

Un Sart condamné en 100l. d'amandes pour avoir dit que St Andre estoit aussi bien vestu que Mgr le Duc il servoit aussi beau comme Mgr, et q.l estoit trop mari en lad. homs.

Guillt Sallé condamné en 100l. d'amandes pour avoir dit que maudit fussent tous ceux et celles, qui auroient mis sus la gabelle du Sel.

Mgr le Duc mit à prise la Comte de Bonnesme que l'on vendoit.

Le Bailly de la Montagne bailla à Mgr le Duc q.l avoit achetté pour lui de la Dame de Jaucourt la terre de Chatillon sur Bruce.

Plusieurs gens d'Eglise de Nostre de Bourg.ne furent appellez par devant le Receveur de Dijon pour le fait des nouveaux acquits.

Poisson de Mer amené de Paris sur Chevaux de Relais à Dijon.

Thierry de Muray Escuier d'escurie de Mgr le Duc.

Le Bailly ayant condamné un criminel à estre pendu estant sur l'Echelle, Mad.e la Duchesse de son authorité lui donna grace.

Mre Guillt de Montereul chr commis à ouyr les Sortes pour dud.

Baillage Jeffroy Dieu Mess Escuier.

Guillemin de Marmay Escuier dom.l à Autricourt.

Adam Remond Lieutt Bailly de la Montagne au lieu de Jean de Poissey par Lettres de Mgr le Duc du 17. Janv.r 1373.

Mre Guillt de Poulaines retenu en cas.n de Mgr le Duc pour deffendre, maintenir, conseiller, et soutenir les causes et procez qui sont et seront mis par les Srs du mond Sgr au Baillage de la Montagne ou ailleurs aux gages de 20 florins par les lettres du 17. Janv.r 1373.

Luis donné à Mgr le Duc de la mort de l'Evesque de Langres au Mois de Juillet 1374.

Guillt de Semblens Lieutt d'Adam Remond Bailly de la Montagne.

Perrinet Garnier de St Jean de Losnes Capitaine du Chatel de Villers par Lettres de Mgr le Duc du 9.e Mars 1372. aux gages de 60fr. par an.

Mre André Sallé Clerc de Mgr le Duc, (Secretaire) et Mre de la Chambre des Comptes à Dijon Loys Sallé Clerc.

Guillt Bourgeois Prevost de Chatillon.

Les Sgrs de Chamesson n'ont droit de Justice à Villiers. après la Condamnation d'un criminel, ils le mettent entre les mains des officiers de Mgr le Duc à Chatillon, qui le font executer.

1374. 1375.

Au compte dud. Bonnille pour l'année finie à la Toussaints 1375.

Emoluments de la Sauce Chatelain de Salives.

Aides Levé en Bourg.ne des 15. Deniers pour feu franc au plat pays et demi gros pour feu Serf aud. plat pays. En l'an 1370. pour les depens des Messagers envoyés en France devers le Roi pour le fait dud. Aide.

Imposition sur le Sel des 9.e pour livre pour l'année commencée le premier de Juin 1373.

Le Duc Eudes ordonna par son Testament q.l seroit payé 10.m francs au

au Jardin du Chastiau pour son anniversaire sur la Romaine de Chatillon.

Jean de Joisy Remis aud. office de Bailly de la Montagne en l'an 1375.

Emonin de Saux fils de Jean de Saux.

Emprunts faits en l'an 1869. pour les fiançailles de Mgr le Duc.

1375. 1376.

Au Compte aud. Bonille pour l'année finie à la Toussaints 1876.

Pierre Garnier Chatelain d'Oisy.

Emprunts faits pour le voyage de Mgr le Duc à Bruges en la compagnie de Mgr d'Anjou pour le traité de la paix avec les anglois.

Mad.e la Duchesse estoit au Chastel de Chatillon avec Mgr ses enfans au Mois de Janvier 1875.

Le Disner de Mad.e la Duchesse se tenoit en la Salle de l'hostel de Mg.r l'Evêque de Langres aud. Chatillon. Elle demeura pour son Second Voyage de Jerusalem jusqu'à la St. Remy Mgr le Duc, Mad.e la Duchesse, Mgr Jean et Mad.lle

1376. 1377.

Au Compte aud. Bonille pour l'année finie à la Toussaints 1377.

Pierre Cornuel Lieut.t de Jean de Joisy Bailli de la Montagne.

Jean fils de Prouvins Pampoune fut executé pour ses demerites.

Tautes et Bastons de Mgr le Duc à Chatillon.

Jacot Echelottes huissier de Salle de Mgr le Duc. Guillette sa femme nourrice de Mgr Jean.

1377. 1378.

Au Compte aud. Bonille pour l'année finie à la Toussaints 1878.

Emonin de Saux Chatelain dud. lieu et de Salives.

Mad.e la Duchesse logea à Chatillon en la Maison M.re Jean de Balaon chés depuis le Mois de Mars 1877. jusqu'à la Toussaints 1878. Mgr le Duc y logea pour certain tems et aux hostels voisins.

Bertrand Pasi gouverneur du Comte de Vertus.

Elue à Langres pour aides.

Procez pour le droit que Mgr le Duc prétendoit à St. Seine à la foire de St. Gilles. Mgr le Duc et Mad.e la Duchesse logerent à Chatillon en la Maison de l'Evesque, en l'abbaye, au Chatel, et en la Maison de M.re Jean de Balaon chés.

1378. 1379.

Au Compte de Nicolin d'Aingeroilles Receveur gnal du Bailly de la Montagne pour l'année finie 1879.

Emonin de Saux Chatelain dud. Saux et Salives.

Procez entre Mgr le Duc et le Sgr Jean de Ste Croix le jeune pour la garde de Bruthieres, furent produits aud. procez les originaux des Chartres de la fondation dud. Bruthieres fondé par Girard de Rosillon Ladetre originalle de la garde de Bruthieres touchant le Comte de Bar Sire de le Comte de Rheins. La Reprise du Comte Jean de Luxeum par laquelle il connoit tenir en fié lad. garde et autres choses de la Comté de Bourgogne de Mgr le Duc de Bourgogne.

Des Particuliers de Bourgogne du Roi quelques Sujets de Mgr le Duc, affin d'en interpunir des crimes dont ils estoient poursuivis par les Off.rs de mond. Sgr.

Mgr le Duc prétend que la justice haute moyenne et basse lui appartient à St. Seigne lorsque de la foire St. Gilles. Son Prevost de Baigneux fit le guet à Cheval parmi lad. foire, ainsi qu'il est accoutumé, et ne fit par Led. Prevost aucuns explois.

Mairie de Chatillon, Bourneau.

Jean de Joisy Bailly de la Montagne et Guill. Bourgeois Prevost de Chatillon furent à Sens au sujet de certaines impetrations et lettres obtenues par Perrin de Perrigny Procr. à Provins, à lui jointe la Cour du Roi, en vertu desq.les il fut ajourné aud. lieu de Sens les Prevost de Chatillon pour certaines grosses et pugnitions faites aud. Perrigny par les Prevost, dont il estoit mutilé de l'un de ses bras affirmoit n'apartenir à Confession de Biens; Lad. Cohorte donna aud. Perrigny ung. q.t. fut accusé d'avoir fait certain larrecin de deux draps à Montbert, dont il auroit composé avec led. Prevost à 100 fr. d'or au profit de Mgr les Ducs, qui lui donna Lettres de grace en consideration q.l en avoit obtenu du Roi, la fut ordonné par mand. Mgr le Duc et Mm. Cour que led. Bailly et Prevost de la Montagne viendr. lad. journée à Sens tant pour soutenir led. Compoon, comme pour la fait led. Prevost de Chatillon, et pour prendre accord aud. Perrin sur led. fait de led. Compoon, affirm que led. cause ne fut point plaidée, ne alla non plus avant en icelle, pource que l'on doutoit que les gens du Roi et notre Sire ne le batisent que mond. Sgr ne put fel. grace ou remission en cas criminel en son pays, ce qui n'estoit pas bon d'entamer ladite cause. Le fut led. accord fait avec led. Perrin, qui fut led. 100 fr. d'or en quoi il avoit composé ses pays que 20 fr. qui jà auroient estez receu par le Receveur de la Montagne, et fut led. accord passé par acte judiciaire à la Cour de Sens, Mais le pr.d Roi ne s'etant voulu departir de son retrait contre led. Prevost, il fut avisé par les Cons.d de mond. Sgr le Duc à Sens, que led. Prevost s'absentoit d'autant que le pr.d Roi le voudroit fel. mettre en prison, et ne le trouvant pas prit defaut contre les prevost en cas de bannissem.t pour la premiere fois, et aux led. Procureur du Roi requirent led. contre led. Prevost la seconde fois au jour de St. Michel 1379 l'ag le journé fut continuée d'office par led. Bailly de Sens jusqu'aux Lundi apres la Toussaints, contra. led. defaut de bannissem.t Mgr le Duc obtint son Relievem. du Roi, fut executé et appellé le pr.d Roi à Sens en parlem.t au Lundi apres la Toussaints 1379.

1379. 1380.

Au Compte dud. d'Aigneville pour l'année finie 1380.

D.lle Lopin demt. en la Rue de Chaumont à Chatillon fe. Bourgeois du Roi. Jean le Richardeur.

Toute la jurisdiction de la Ruë de Chaumont appartient à Mgr le Duc.

Robert Lenoir demt. à la Villeneuve le Roi. Lieut. et Cont.r de Mgr le Duc au Siege de lad. villeneuve aux gages de 60 ll. par an.

Le Bailly de la Montagne afferma ses aposes à Jaucourt au Dimanche avant la feste de la Chandeleur 1379.

Mgr de Ray Sgr de Balam fit pendre au Jumeau dud. Balam deux pourceaux pour la mort et occision d'un enfant que led. pourceaux auroient tué en usurpant par led. Sgr de Ray la haute justice de Mgr le Duc de Bourg.ne et en son grand prejudice, tellem.t que Mr. Guillaume Bourgeois Prevost de Chatillon fit pendre led. pourceaux par le mandem.t d'Jean de Joisy Bailly de la Montagne, et à la req.te du pr.d de Mgr le Duc, le poursuivit fut aussi abatu, où led. pourceaux auroient este pendus, et furent menés à Chatillon, où ils furent pendus.

1380. 1381.

Au Compte dud. d'Aigneville pour l'année finie 1381. à la Toussaints.

Gruthier de Moidons Chatellain de Baigneux. Guillemin Tuebeuf. Jaques de Marc, (Marcq) pr. de Mgr le Duc au Baillage de la Montagne.

1381. 1382.

Au Compte dud. d'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1382.

Mgr Guy de la Trimouille transporta aux Chartreux de Lugny le Barberan la rente de 20 ll. q.l prenoit sur la Prevosté de Baigneux.

Les Estats d'Languedoc et Bourg.ne accordèrent à Mgr le Duc 600 000 francs.

BIBLIOTHEQUE TROYES DE LA VILLE

On Raiſni Bourgeois du Roi pour l'office la Cour de Mgr le Duc
& plaidoe a Sens.

1382. 1383.

Au Compte dud. d'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1383.

Guill. Chauvot de Ducmignerre, Mainmortables affranchi de sa
postérité. Les Religieux, Prieur et Convent du Val des choux de
la fondation des Predecesseurs de Mgr le Duc de Bourg.ne

Requeste faite par Mgr le Duc de tout cerques huguet de
Pinsery Escuier avoit ès villes de Pinsery et Cysery par Bailie de
retenue qu'en fit le cpte de Mgr le Duc au Bailge de la Montagne
pour le prix de la vente.

1383. 1384.

Au Compte de Mariad Estibourt, Receveur gnal au Bailge de la Montagne depuis le premier de Mai q.l fut institué aud. office jusqu'à la Toussaints 1384.

Jean le grand fillastre, homme Richard de Chatillon Potam fait
Bourgeois du Roi fut condamné à Sens, et renvoyé en la Cour de Mgr Duc.

Les hoirs de Coulemiers Condamnés en l'amende de 60 ff. pour
n'avoir pas gardé la forme portée par leur Chartre pour l'Institution de
Leur Maire.

Lucot de Ricey Paroiſſe à Chatillon ayant tué un homme obtint par
du Roi, leg.le Mad. la Duchesse ayant le gouvernem.t du Duché confirma
moyennant huit vingt francs.

Jacob de Montpellier eut sauf permission de demeurer à Chatillon moyennant
12 ff. chacun an pour chacun, ils retirent trois.

Mre Jean de Montigny Con.er et Mre de Mgr le Duc au Bailge de Sens

Mre Jean de Poligny avoit commandement à Dar Sens Pierre Sen Ped
pens de guerre, qui Pescrivain enbas au Duché de Bourg.ne

1384 1385.

Au Compte dud. Estibourt pour l'année finie à la Toussaints 1385.

Les hoirs de Coulemiers Condamnés en 15 ff. d'amende, pour cogn. et
avoir eu Lettres Leur Maire, leg.t par leur Chartre doit ff. le Serment en
le Main du Commandeur de Mgr le Duc, et ne le fit point, vint Evesque
son office.

Thibaut (Thiby) Maire Forme du St Colombe pris de Chatillon en la
Justice de Mgr Robert d'Aigrancy Bgr dud. Lieu fut condamné à ff.
Retorne un homme q.l avoit fait Entorne au grand Chemin de Mgr le
Duc, qui va des Chatillon à Corilley à l'endroit de Chemigney pres dudit
St Colombd, leg.l homme d'Estat noyé, leg.le chose il ne pouvoit faire
d'autant que tous les grands Chemins appartiennent à mond. Sgr, et toutes
choses faites en icelui.

Inquenin de Pinsery retira sa terre de Mgr le Duc à la charge du fief.

La Terre de Labrecy en la Chatellenie d'Arc en Barrois Confisquée à
Mgr le Duc, parceque Sujet de Gand Ecuier en prit la possession sans
la Licence de Mgr le Duc, qui d'Olivier de Labrecy lui avoit donné en
heritage, leg.le terre s'appelloit la terre de Chatelvillain.

La Terre qui fut à Jean de Baissey Sectier à Oltricourt, qui estoit en
arrierefief dud. Oltricourt fut confisquée à Mgr le Duc, d'autant que la
Dame dud. Oltricourt, qui par Droit Detenoit l'avoit retenue lorque
la Vente s'en fit par vertu de Lettres de la Chan.rie sur led. Jean de Baissey
n'entreprit en la foi de Mgr le Duc, comm'il appartenoit en tel cas. Car
ne fut tenait en rierefief parceque dessus en dit Droits fief Sgr de Mgr
le en Devoit entrer led. Dame en la foi, et en donner son Denombrem.t
de Depuis, mesme led. Dame revendit led. terre à Mre Guerbert de Salins
Seigneur dud. Sans la licence de mond. Sgr, leg.l la tient en propre Seigneurie
dud. Sans relevance de mond. Sgr, leg.l la tient en propre Seigneurie

sans la licence de mond. Sgr, et depuis la recendit aud. la Rochette sans lad. licence, mes entra en la cour, qui la tint et posseda depuis sans lad. licence, mes entra en la cour, qui fait que lad. terre en confiquée et tenuie en la main de mond. Sgr le Duc, et amodiée à son profit.

Jean Manage de Chatillon fit appeller le Bailly de la Montagne à Lyon pour voir publier une grace qu'avoit obtenue du Roi notre Sire, ou pour la impugner.

1385. 1386.

Au Compte

aud. Estiburg pour l'année finie à la Toussaints 1386

Mgr le Duc, Mad.e la Duchesse et Mgr d'Auvers estoient à Chatillon au Mois d'Août 1386. Robert le Gruer.

Jaque de Marcy Lieut.t de Sr.d de Mgr le Chancelier en la Chancellerie à Chatillon.

Un voleur de grand chemin ne fut pas prendu avec deux aut.s ses Complices par ce qu'il estoit clerc et avoit enseignes de Tonsure, quoiqu'on fut prins requis par les gens de l'Evesque de Langres. Il paya 10 fr. pour les Dépens.

Un homme ayant épousé deux femmes, et changé son nom fut condamné à seulement en 6 fr. d'amende. Mgr Jean de Myons chev.r Sgr de Dallerey.

Volant de Buncey demt.r Superdit en la Chambre aud. Buncey, qui est en la haute justice de l'abbé de St.e Seine, les pr.s de Mgr le Duc prétendu que les meubles de lad. dem.te devoient appartenir à mond. Sgr, pour ce qu'elle épousa volant noble homme, et Mgr a toute connoiss.ce de la poursuitte des Nobles et non aut.s et de leurs delicts, pourquoi les biens d'icelle appartenoient à mond. Sgr en tous les lieux, où ils estoient, dont lad. estoit avec lad. abbé pour les meubles, et au regard des heritages scitués à Buncey à Charancey le Chatelain de Saumaise en fut accordé en ses comptes, et pour ceux scitués à Senigny M.re George fils de Simon de Senigny fils de lad. volant fit voir que les heritages lui appartenoient par vente qui lui en avoit été faite trois ans auparavant

par lesd. Dessus. et en effet en fut mis en Mgr le Duc.

Jean de Signy Lucien pendu pour ses Demerites. Mgr Jean de Maisons comte chev.r Sgr d'Ottricourt. Jean Valon de Douvo condamné en 10 francs d'amende.

Appert qu'après que l'on avoit obtenu lettres de grace de Mgr le Duc ou de Mad.e la Duchesse, que les pourvois contradict.s et on se compose avec lui à certaines Sommes en amendes au profit de mond. Sgr le Duc.

Jeannette de Serrois d'amt.e Soissonnoise à Massey.

Le mot abol estoit de pas ceux quel'on vouloit frapper, ce vouloit dire ne secours ou meteid. Il est ainsi rapporté en plusieurs Comptes. On l'autre Pays abac et abat ou Soutie au Secours.

Robert Jousné de Baignoux fut condamné en 24. fr. d'amende, ayant dit le Diable ont tant fait de Sorgers, que Dieu mette en mal et qui tant en fait à Dme Oudot les Pambois dernierne, et lui dit Robert garde quand tu dis tel mal dit Mgr le Duc et Mgr les Ducs, leq.t Robert répondit de courage mal mau, ah de ton Dieu par le Sang Dieu il ne me chaut de ton Dieu, que je ne serois pas pour ton Dieu un chat à rôtir, car je suis Bourgeois du Roi, et ainsi mépriser Mgr le Duc et la Majesté.

Mre Denis de Jaucourt gouverneur de la comté de Nevers.

Guillemin de Francheville Escuier Mr Veneur de la Venerie de Mgr le Duc

Pierre le Gros Sommelier de la paneterie de Mgr le Duc.

1386. 1387.

Au Compte

Aud. Estiburg pour l'année finie à la Toussaints 1387

Jean de Sucy avoit cette Maison ou forteresse en la ville de Mimo.

Fortifica dans l'autre au Chatel de Chatillon, avec tous les baiens dud. Lieu sont Contribuables ceux aussi ceux de Chaumont le bois de Buncey de Brion de Maisons de Maspiney, vamaires de Montiei, et sont imposés par les Bailly

Mr Jean de Marcy Con.er de Mgr le Duc. Jaques Justice Sr.d de Mgr le Duc au Bailly de la Montagne. honnest Depute noneux de Mgr le Duc.

Mre Jean de Marilles, et Jean de Sucy Con.ers du Roi notre Sire firent une Enquestes pour Mgr le Duc au Sujet du procez pendant au Parlement de Paris entre Mre Jean de Thoisy et sa femme pour la garde de Chatillon

Mgr le Duc fist faire pluseurs presens et Courtoisies aux Cons.rs Commissaires, tant en vins, faisens, poissons, Dons, presens Chevaux et personnes.

Mgr Charles de Chastillon chef grāl de Mr des Eaux et forests du Royaume de France, Jean d'Aigny son Lieut.t grāl mit en la main du Roi tous les usages des bois, eaux et vins, pasturages de la ville de Villers sur Suize la quelle ville en la Baronnie de Bourg no.e avec dessertes à tous les usages tesg.s et fit assigner part.t lui à Chaumont voulant voir les titres communs aux hāns desdits lieux et leurs Contraindre à remandes, laquelle chose estoit au grand prejudice du mond. Sgr le Duc et de la Baronnie de Bourg no.e dont lesd.s villes sont, à cause de la Chastellenie d'Arc en Barrois. Pequi fut cause que Mr Guill.e de Voulaines Con.r et Procureur Gl de Mgr le Duc, et son pr.t Substitut fut trouver led. Lieut.t et lui ayant fait connoitre les droits du mond. Sgr obtint la Maintenuë et le departi de tout.

Mrs Thus de Seigney et Renaut de Pomart thoīs furent apres les gens d'armes venus au Mandement du Roi, et leurs firent rendre pluseurs Chevaux et biens qu'auoient pris.

Les Chartres de la ville de Chastillon faites entre les Ducs de Bourg.ne et les Evesques de Langres. les Chartres de la Rue de Chaumont, la Chartre du metier de la Draperie aud. lieu et pluseurs aut.s Chartres et Denombremens desd. du Bailly de la Montagne furent transportées en deux Livres de parchemin en qq. feuillets.

Garde le jeudy d.t S.t Gille à St Seigne à la foire dont Mgr le Duc pretend auoir la prevention. Mr Jean Moreau de Semur Chev.r Licentié en loix, Maire des Deppitz Seule fille et heire de Jean de Sitz.

1387. 1388.

Au Compte d.t Cohoust pour l'année finie à la Toussaints 1388.

Collin de Seigney d'Aignay Fermier du Tabellinage de Baigneux.

Lucotte de Raicy Lieut.t du Bailly de la Montagne.

Nobles hommes Mgr Jean de Villers Sire avecq Chēs.

Dame des Charités en Yvonne de Salrecy Veuve. Simon de Roichastelle

Mari de Dam.lle Alix de Salrecy; Olivier de Salrecy tous Sians en Sujet de Grand ont partie de la d.te Sgrie de Salrecy dite de Chastellenie Mouvant du Sgr d'Arc.

La Terre de Blacey vendues à Mgr le Duc par Olivier de Salrecy tant pour sa part que pour Sujet de Grand Escuier, Dons le Chatelain de Saumaise fera recette, moyennant quoi mond. Sgr accorda la maintenuë de led. terre de Salrecy. Led. Olivier de Salrecy auoit este banni par le Bailly de la Montagne pour un meurtre par lui fait, Dep.t fut obtint remission du Roi, et ayant fait assigner à tous les ppl.s de Mgr le Duc pour consentir led. remission, le Cons.r de mond. Sgr fut dit que led. ppl.s la Pervia consentit, pourtant que led. Damoiseau ordonné par led. Bailly ne valoit à cause que led. Olivier de Salrecy estoit Clerc, Neanmoins led. Olivier vendit à mond. Sgr le Duc la terre de Blacey proche Chanceaux, et ce que y auoit Sujet de Grand pour 100 fr. d'or et 100 fr. de Dipens faits par mond. Sgr le Duc contre led. Olivier, et fut ordonné que le Chatelain de Saumaise en recouvrit le Revenu. Soit veu à la fin d'ud. Compte.

Jean de S.t Quantin Ecuier en Clerc paya 40 fr. moyennant que le Procureur de Mgr le Duc consentit à vne grace que Mad.e la Duchesse lui auoit donnée d'auoir emblé à Chastillon en l'hostel de Guill.e Baudet vn hanap d'argent.

Mr Guy le Cyclonier de Dijon fut condamné par le Comte de Bourg.ne en 1000 fr. Partie du

Jacot Sustot ppl.t de Mgr le Duc au Bailly de la Montagne par lettres du 19 Jan.er 1387. Mr Jean de Rochefort et Guill.e de Voulaines Con.rs de Mgr le Duc.

Les Sgrs de la terre de Moisson n'ont pas la Voie de fait Executer en led. terre les Criminels, ains il faut que le remettent entre les mains du Prevost de Chastillon pour en faire faire l'Execution aud. Chastillon. Mais la Confiscation appartient aux Sgrs.

Compte part.r d'ud. Recueil des reparations faites au Chastel de Chastillon, et nouvelles Constructions, la Dépense monter à 1000 ℔

1388. 1389.

Au Compte dud. Estbourt pour l'année finie à la Toussaints 1389:

M.e Pierre Sans gouverneur de la Chan.rie Pierre Parrin Chatelain de Villaines.

Ce pour que Mad.e la Duchesse, entretint Monsieur et Mgr les Siens à Chatillon vint repartir de l'année dud. Compte, et Mgr le Duc à Melun.

1389. 1390.

Au Compte dud. Estbourt pour l'année finie à la Toussaints 1390:

Aymon Sieur d'Aubry le fol des Bordes Sous Saumaise, mit le feu en une grange de sad. avisé, dqt fait elle obtint lettres de graces de Mad.e de Bourg.e qui furent verifiées au Siège de Daigneux, en fait de cas criminel civil, moyennant 15. francs.

Robert fils à la Bugnetelle de Dremeur jetta son gage de bataille contre Michel Varnent pour lui prouver qu'il avait pris du fer et du plomb en la Maison de Mgr le Duc proche le parc d'Aisy, ce que n'ayant voulu continuer de lui soutenir fut condamné en 6 fr. d'amende.

Alexandre d'Athée Ecuier Sgr de Pisey en partie après avoir dit à son homme apellé Jean Tribouillet dud. Pisey son homme de Mainmorte taillable haut et bas plusieurs paroles d'injure, mit la main à lui, le voulut mener en prison, dont led. homme en appella à l'audiance du Bailly de la Montagne, après laq.le appellation led. Ecuier le battit, et fit grande effusion de sang, nonobstant que led. homme le Sergent fait toujours qu'il avait apellé à l'audiance dud. Bailly, et depuis encore le battit et viola après led. apellation, laq.le chose led. Ecuier Pernu le confessa judicialement après laq.le confession lui fut jour assigné à ouir droit sur ce et altercations par Sentence par led. Bailly que veu les Sentences led. Ecuier a perdu particulierement led. homme et tous ses biens, et toute sa postérité né et à naître, et demeura homme taillable de Mainmorte pour lui et ses hoirs de Mgr de Bourg.e son justiciable, et tous ses biens aud. lieu de Pisey

commandé au Chatelain de Saumaise par Commission dud. Bailly le 7.e Febvrier de toute cette Matière, et les Criées pour le terme de la St Remy 1390. les justifiées, et fait tout ce que au cas appartient, et pour ceux ont fait Serment de ce prester par devant Mgr le Duc.

Criminel jugé par Jaquin Lario de la Justice Bailly de la terre de Southiere, et après délivré sur le Fait d'Estrechy sur certains dud. Southiere, en chemise le Chevestre au Col au Prevost de Mgr le Duc à Chatillon qui l'amena par dessus led. Fait d'Estrechy et lors fut executé à mort pendu au bout le grand chemin qui va de Chatillon aud. Lieu, suivant la Chartre de la garderie que Mgr le Duc a de lad. Bayle du 9 Sept. 1370 par laq.le mond. Sgr a la garde de lad. Abbaye.

Pierre du Cellier Chatelain de Saux et de Saltins.

Jean de Dole premier portier et garde du Chatel de Mgr le Duc à Chatillon institué aud. office par Noble homme et Sage Jean de Sorsey Bailly de la Montagne avec 4 fr. de gages.

Jean de Grevrolles estoit auparavant Capitaine dud. Chatel, qui en fut destitué par Lettres de Mad.e la Duchesse.

Le Roi a fait passer qq.e fit par Daigneux le Mardi auant les bordes 1389. en la personne fit ouverture des prisons dud. Daigneux et en jetta hors Jeannette femme Gillet de Surcey par la puissance d'elle et joyeuse avenement.

Reproche formé par le pr.r de Mgr le Duc contre les tesmoins produits par M.re Jean de Ste Croix pour la garde de Southieres au Siege du Procez qui est au Parlem.t de France.

Simon de Lavigné Gouverneur de la Prevosté de Chatillon paya les robes aux Seigneurs de Mgr le Duc à raison de 16 fr. par an, ainsi que les autres Fermiers de lad. Prevosté avaient accoutumé. Les Seigneurs étaient onze pour 16 fr.

Led. Prevosté fermée payait aussi chacun an 10 l.t de Cire au Chapitre de Langres. Milon de Gri Prevost de Chatillon.

1390. 1391.

Au Compte dud. Estbourt pour l'année finie à la Toussaints 1391.

Jampoan. Pour 12 pots pour boire fut mise sur la dte armée.

Frere Guillt de Chatenay humble Abbé du Monastere d'Ste M. de Chatillon. Continuation des reparations et constructions au Chatel pour Chatillon. Garde d'Oliviers aux Maisons.

Guillt Baudon Dom.e à Chatillon pr.d de Mgr le Duc au Bailage de la Montagne.

Mgr le Duc tint sur les Ste fonds de Baptesme le fils d'Huguenin Jonsse Couturier à Chatillon, le 9 Juin 1391 et lui donna le prenom.

Un Voleur fut grand chemin ayant été pris par la justice de St Seigne fut rendu au Prevost de Daigneux par la Justice de St Seigne ainsi comme ses le pouvoit pour l'execution en certains places pour ces Seigne ainsi comme ses le pouvoit pour l'execution des criminels, mais que la justice dud. St Seigne n'auroit mis l'execution des criminels, mais Mgr le Duc.

Les Bourg de Chatillon sur Seine sont taillables à Mgr le Duc tous les ans de la somme de 800 tt à la St Remy. Mand. Sgr leur quitte 31 tt 16 s. 6 d. obole, qui perdoit pour la taxe des Monnoyes sur le payem.t de lad. somme.

Mad.e Marie et Theé Marseau furent emptés de l'armée à Chatillon.

En l'an 1383 la livre n'estoit à Langres que de 16 onces, et suivant ces poids on payoit les cort.s de Cire au Chapitre St Mamert dud. Langres assignés sur la Prevosté de Chatillon; Mais en l'an de ce Compte l'Eveque dud. Langres a ordonné qu'en son Eveché la livre seroit de 16 onces.

Mgr le Duc payoit la dispense de Mgr le Duc de Bourgogne.

1391. 1392.

Au Compte de Colinet Burjaut Receveur gral du Bailage de la Montagne pour l'armée finie à la Toussaints 1392 ayant esté institué aud. office par lettres patentes de Mgr le Duc donnés à Crisflans le 28 Juin 1391 au lieu de Marion Lothouart. Fut le Semonce grand.t Jean de Poissy Sergent Bailli de la Montagne, suivant l'ord.ce de Mgr des Comptes de Mgr le Duc à Dijon.

Pierre Paris de la Paisse Semier de la Prevosté de Chatillon.

Jaque Paris Bailly de Dijon ayant en garde les Seaux de la Chan.rie de Bourg.ne pour le Departem.t de Mr Pierre Paris gouverneur de lad. Chancellerie. Mr Jean de Marrange à pris gouverneur de la Chan.rie.

Mr Jean de Rochefort Lieut.t de Mgr le Chancelier au Siege de Chatillon.

Guillt Baudon ppr de Mgr le Duc au Bailage de la Montagne.

Nicolas le Rendeu fut condamné en 8 fr. d'amande pour avoir brisé son coffret en la Lettre du Mariage de la fille femme de Poince de Mussy

Lyon Coulan Sergt Dieudonné Sergt.

Renard de Chauvigny Escuier Sire de Jours fut banni pour certains cas criminels. Mre Regnaut d'Aigremont chez Jean d'Arbo Escuier.

Ceux qui allerent et retournerent des assises coloniers en la Sauvegarde de Mgr le Duc.

Mgr le Duc avoit la garde de la Maitre de St Marcel scituée en la Comté de Soutrieres le jour de la feste dud. St Marcel, et la jurisdiction appartenant aux Religieux de Soutrieres, lesq.ls Mond. Sgr y garde à sa Maison rencontres autres gens venans à ce jour, et y tenus lon au prosfit de Mond. Sgr l'impoon des Danrés, que l'on y vend chacun an.

Neveu de Sommain chez Sgr de Masgingey en la Prevosté de Chatillon fut condamné en 100 tt d'amande pour avoir brisé la Maison du Curé dud. Masgingey Religieux de l'Eglize dud. Chatillon, qui sont en la garde especiale de Mgr le Duc.

Mre chez de Saigny Chev. le Cri de haro pour demander Secours.

Reynault Diesmes de Chatillon soupçonné d'avoir tué un homme fut mis prisonnier à Langres pour.q.t estoit Clerc, dou estant relaché par ce qu'il n'y avoit lors preuves contre lui se remaria et fut bigame tellement que les officiers de Mgr le Duc le prirent prisonnier, et fut condamné en 8 fr. d'amande.

Mad. Jeanne d'Estables Dame de Fontaines mourut à Chatillon, aucuns de ses parens vers l'Etat porté hors d'elle, Mgr le Duc pretendit que les biens par elle delaissés lui appartenoient comme Seigneur suivant la Charte de Chatillon, et Mgr l'Eveque de Langres disoit que la moitié

leu appartenoit, dont prouez au Parlement de Paris.

Catherine Stouville de Chatillon accusée de Damon des herbes à plusieurs femmes, offrit que leur fruit ne vint à connoissance, confessa que n'en auoit Damoiselle qui à vingt ans l'auoit laissé d'auoir enfans; Par deliberation des Clercs Physiciens, & Medecins et autres fut dit que n'estoit qu'amandable, et à perdre tous ses biens. Suivant quoi ils furent confisquez au profit de Mgr le Duc et de Mgr de Langres chacun pour la moitié, parce que Damoiselle en justice commune.

Fol. 15 V.o Mre Lambert de Sauce frere de l'Abbé de Moutier St Jean, Magister Lambertus de Salinis frater et procurator abbatis Sti Johannis Reomacensis 1402.

Mre Berthaut de Chartres Chambellan de Mgr le Duc jouissoit de la terre de St Maur et de la tour d'Ile, pour la pension de 200 fl. que Mgr le Duc lui auoit donné.

Le Roi Venoit Venir à Dijon pour l'accomplissement du gage de bataille de Mre Othe de Granson contre Raoul de Gruieres au Mois de Juin 1391.

Collin de Geffroy Prevost de Chatillon.

1392. 1393.

Au compte de Jean Burjaut pour l'armée finie à la Toussaints 1393.

Jean Lidde de Rouigney Jadis Abbé de St Seigne.

Jolan de Luxey Jamais l'Estant prendue en la Maison aud. Luxey, le juge Criminel de l'Abbé de St Seigne la fit pendre, pour icelle executer selon le cas, ce qui ne pouvoit fait ainsi que dessus le pouvoir de Mgr le Duc sans la Licence du Bailly de la Montagne, pour ce qu'elle estoit Noble posé que ce fut en autres justices par la Coutume de Bourg.ne qui est telle que Mgr de Bourg.ne a la connoissance de tous cas personnels sur tous les nobles qui s'font et aduiennent en son pays.

Sentences rendues au profit de Mgr le Duc pour le fait de la foire de St Gilles à St Seine au profit de Mgr le Duc mis au tresor des Chartres.

Gages d'armés pour le Roi à des Meurtriers contredites par le pouvoir de

Mgr le Duc en la justice de mand.t et par appel à Sens.

Jean d'Estrabonne Ecuier, dit de Luxey et Jean de Rompehan Ecuyer furent condamnés en 10 fr. d'amende pour auoir offensé Marie fille Serrurier de Luxey. Les gages de Bataille de Mre Othe de Granson et de Mre Raoul de Gruieres se firent accomplis au Mois de Juin 1391.

Guillemotte nouuelle Mariee de Mgr d'Etie, Mgr le Duc lui fit don de 40 fr. Guion de Bonneuoy Ecuier d'Ecurie de Mgr le Duc.

Pierre du Mesnil Valet de Chambre de Mgr le Duc. Guion de Dijon Ecuier.

Sire Jean Jerosme de Bassancourt homme de Mgr le Duc à cause de la terre de Saucourt en Champagne fut assenti à Chatillon pour les Demoiselles

1393. 1394.

Au compte de Jean Burjaut pour l'armée finie à la Toussaints 1394.

Mre Jean de Verranges gouuerneur de la Chanrie au bailliage de la Montagne.

Longueville Larron prisonnier à Saulmaise fut delivré auec gens de l'Eueque d'Autun, qui les requirent comme Clerc, leq.l leur fut delivré à charge de ses faits. Mre Berthaut de Chartres chr. Chambellan de Mgr le Duc de Bourg.ne mourut au Mois de Sept. 1396.

1394. 1395.

Au compte de Colinet Burjaut pour l'armée finie à la Toussaints 1395.

Jean Menetou Sartrin du Chatel de Chatillon au lieu du Capitaine.

Mgr d'Orleans vint en Bourg.ne en l'an 1395. Monnoye d'or et d'argent et leurs prix rapportés au 23 feuillet de ce compte.

1395. 1396.

Au compte de Nicolin d'Aigneuille Institué Receueur g.al du Bailliage de la Montagne au lieu de Colinet Burjaut pour l'armée finie à la Toussaints 1396.

Mathé de Beuzon Con.er de Mgr le duc gouverneur de la Chan.rie de Bourg.me dez le 16. avril aprés pasques 1395. Me Guill. de Boulonnies Lieut. de Mgr le Chancelier dud. duché au Siege de Chatillon.

Me Jean Coustier Bailly des Religieux, abbé et Convent de Flavigny.

Jean de Senarré Escuier Sgr de Gresigney. Alexandre d'athée Sgr de Gissey. Pierre de Villers Escuier eut une pension de Mgr le duc chacun an de 45. fr. par Lettres du 16. Mars 1394.

Jacot Michelin juré de la Cour de Mgr le duc fut assigné en Parlem.t à Paris à req.te de Mad. la Reine Blanche, sur ce q.le disoit que ledit Jacot avoit reçu certains contraux sous les Sceaux de la Chan.rie de Bourg.me en la Chatellenie de Grey sur Seine, qu'il ne peut fe. comm'elle dit, sur quoi il en a esté parlé à Mgr de Bourg.me et à Mgr son Chancelier, qui ont ordonné que l'on deffendra en la Cause, et sur ce furent Envoyés plusieurs memoires au pr. de mond. Sgr. aud. Parlement.

Me Guill. de Boulonnies Lieut. de Mgr le Chancelier de Bourg.me au Siege de Chatillon fut mandé par Mgrs des Comptes à Dijon pour prendre les Sceaux de lad. Chan.rie ordonnés estre aud. Siege. C'est à sçavoir un grand Seel, le Contrescel et un petit Seel aux causes pour en Sceller tous Contraux et aud. lettres.

Mgr le duc a toute justice haute moyenne et basse à Duncey, y a un Prevost et y fe. un Seps, pour y mettre et tenir les prisonniers delinquants aud. lieu. Mgr le duc plaidoit aux req.tes du Palais à Paris où ses Causes estoient commises.

1396. 1397.

Au Compte dud. Daigneville pour l'année finie à la Toussaints 1397.

Guill. Robelin fermier de la Prevosté de Chatillon.

1397. 1398.

Au Compte dud. Daigneville pour l'année finie à la Toussaints 1398.

Huguenin filander de Verrey. Soit notté que Guill. Philander de

Chatillon Citoyen de Rome fut en son tems grand architecte, a fait des Nottes sur Vitruve.

Frere Robert d'Eschalou chanoine de N. D. d'Oigney, et Curé de Billey membre dud. Oigney paya 8 fr. au Receveur pour le Consentem.t de l'Echange appetal du Consentem.t de l'abbé et Convent dud. Oigney fait par lui à Guiot Thomas dud. Billey pour lui et ses hoirs un Stier froment, et trois Stiers Eveine à la mesure de Flavigny, et 26. petits pains, que led. Curé de Billey prenoit chacun an sur led. Curé de Buxy et sur deux fours dud. Buxy au terme de Noel, et que huot de Billey prenoit à heritage sur led. Curé de Buxy et sur lesd. fours, lesq.ts bled et pains il avoit donné en domaine aud. Curé de Billey pour lui et ses Successeurs, pour et à l'encontre de plusieurs pièces de terre et prés raportés au pr.nt Compte, que led. Guiot Bailla aud. Curé de Billey, et pour lui et ses Successeurs ainsi q.l apert par les Lettres de la donaon sur ce faite par led. huot à lad. Eglize l'an 1350. dud. Echange 1386.

Les Commissaires deputés pour la taxe des amortissem.t taxerent a Cent Escus d'or vaillans 112 fr. ½. les Religieux, abbé et Convent de N. D. de Chatillon pour les heritages par eux acquis ou donnés depuis 40 ans par leurs Lettres du 8. Aoust 1398.

Mre Jean de Chanteloup et Mad. Jeanne de Neelle sa femme assencirent une place et Maisiere assise à Coulemiers le Sec du Costé le Cimetière dud. Lieu, le Soul d'eau à abbruver et le four à Jacot le Boucher dud. lieu moyennant un moiton ouvrier et une geline le Landemain de Noel les 6.d Aoust 1398. et parceque lad. place estoit au fié de Poix, et rerefié de Mgr le duc, avec lesd. aud. choses. Il paya pour le droit de Mgr le duc 13. gros et demi. V. le compte suivant fol. 4. V.o

Continuaon des ouvrages faits pour le Chatel de Chatillon.

1398. 1399.

Au Compte dud. D'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1399.

Amiot Arnaut Chatelain de Saux et de Salive. Guill. de Reilly Escuier. Mgr de Nevers estoit à Chatillon.

Guill.e Roubelin Prevost de Chatillon. Jean Bruges de Mellesson Chanoines en l'Eglize N. D. de Chatillon, et Curé de Choulmes.

1399. 1400.

Au compte dud.t d'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1400.

M.e Guill.e de Villaines Lieutn.t de Mgr le Chancelier au Siege de Chatillon mourut au Mois de Nov.bre 1400. Lienard de Voulaines Son fils.

Jean Valon de Chanceaux fut condamné en 4 fr. d'amende pour avoir dit lorsque Mgr de Revers passa par led.t Lieu allant en Turquie, que jamais n'en iroit il revenir. ores pris ne queue.

Guill.e de Marmay Escuier dem.t à Ottricourt.

Mgr le Duc prenoit un Denier pour pain de Sel, qui se vendoit au grenier à Sel de Chatillon pour employer és ouvrages de son chatel de Chatillon. Il fut employé en led.t année 2916 fr.

Terrasse faites sur la grosse tour du Donjon.

1400. 1401.

Au compte dud.t d'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1401.

Livre de la saisie garnison du grenier à Sel de Chatillon.

M.e Guillem de Laynes Con.er et Av.t de Mgr le Duc au Bailly de Chatillon au lieu de M.e Guill.e de Voulaines par lettres de 16. Juillet 1401.

Jaquet d'Equeux Sergent de Mgr le Duc et portier du Chatel de Chatillon.

Lienard fils de feu M.e Guill.e de Voulaines garde des Sceaux de la Cour Mgr de Bourg.ne au Siege de Chatillon, vint à Dijon au Mois de Nov.bre 1401 vers Mgrs des Comptes, et leur apporta les Sceaux et les Registres des Condictions de Chatillon les mettes dud.t Siege. Renart.

Felipot Menipot Sergent du Roi et garden de Mgr le Duc.

Il estoit taxé et payé pour la prise de Chacun loup Sept francs, à la charge de ne rien lever sur le peuple. V. les Comptes precedens.

Mgr le Duc estoit à Mesigny le 13. Juillet 1401.

1401. 1402.

Au compte dud.t d'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1402.

Guill.e Robelin Prevost de Saigneux. Mathieu de Beuzon Con.er de Mgr le Duc, et gouverneur de la Chancellerie Pierre de la Saisse Lieut.t à Chatillon pour Mgr le Chancelier du Duché de Bourg.ne

Jean de Laines Chatelain d'Aualon Bruguenin de Marny Chatelain de Vergey.

Pierre de la Coulotte Receveur de la grenerie en la Maistre Sergenterie de Branion et de Prigny. Jean de Chanceaux à cause de Marie sa femme fille et heré Seule de feu Guillemin Menart d'Etalante avoit 10.th Deniers chaun an sur la d.t recette.

Les hoirs de Jaimon et Jacot Sorre d'Issy firent avoient 10.s Deniers.

M.re Charle de Villers chev.r fils et hoirs de feu M.re Hugues de Villers avoit 9.th Deniers chaun an assignez sur la Prevosté de Villers le Duc.

Trois condamnez à estre traisnez et pendus pour avoir occis un enfant à Balaon par les officiers de Mad.e de Chatelvillain Sauve d'Ray et de Balaon, lag.e trois fut delivré par led.s officiers au Prevost de Chatillon à qui l'execution appartenoit à cause de la Spie de Mgr le Duc, lui appartenant l'execution de tous cas criminels, qui adviennent aud.t Balaon.

Villemin le Maire de Varmont commis de par Mgr le Duc à prendre loups et Louves aux Dagues de Dijon, d'auxois et de la Montagne par lettres du 29.e avril 1401. auroit 2 fr. de chaque loup q.l prenoit à condition de ne rien lever sur le peuple.

1402. 1403.

Au compte dud.t d'Aigneville pour l'année finie à la Toussaints 1402. rendu par Estienne Prevost Clerc dem.t à Dijon à ce commis et ordonné par led.t Receveur.

Mathieu Perruchon prisonnier pour avoir pris avec Guillem d'Argent fut jugé par les deux baillis de la Montagne et de Langres à Chatillon estant Prisonnier en seurtés commune.

Marie de Chatillon femme de feu Jaquet Sarre de la saisse garde Bailly de Dijon. M.e Pierre de la Saisse Son fils.

Le Bailly de la Montagne donna en Delitz au Maitre de Poiseux la grange

Robin Delitz fut condamné en 2 fr. d'amende pour avoir fait Estrain hors les Voisins et en place Commune en parlant de la guerre de Mgr le Duc et de Mgr

d'Orleans, que se paix ne y pourroit estre mais toute guerre y peut aduenir.

M.re Jean de Parnay Curé de Sorbois.

Chauuron en la terre d'arc en Barrois appartenant à M.re Guill. de Vienne.

Jean Morin Compereotte alias les Mugneres de Paulmaise estant mon sans hoirs habiles à lui succeder, Mgr le Duc se saisit des biens de laissé par Lesd. Morin. Lesq.ls furent rapportés par les baillis de la Montagne en les apposa à Baigneux, et deliurés à Jean Chambellan pour 16. fr. au prouffit de Mond. Sgr le Duc. Lesq.ls heritages Lesd. Morin tenoit en fief de mond. Sgr le Duc, dont la declaration Denombrement en rapporté au pris Compte, ou entre aud. articles il en rapporté que Lesd. Morin auoit la pesche en la Riuiere de Salmaise, ainsi que Dambe Marg.te de Salmaise la tenoit.

Rachat Dame Chatelain de Laux et de Lativos. Les Religieux de Quarrées ont cy fr. chacun an lieu de Chatellenies à eux Dommes par le Duc Ducs.

Semt. homme et Sujet M.e Guillem Simonin Clerc Licentié en Droit Pon.ce de Mgr les Duc fit de grandes Reparations pour mond. Sgr au Sujet de la garde de la terre de Couthrieres, qui lui appartenoit à l'Encontre de Comte de Tonnerre, Pont l'Abbé de Couthrieres est en procez à la req.te dud. Comte à Villeneuve du Roi. Lesq.les Escriture a furent Enuoyés à Mgr le Chancelier de Bourg.ne par ord.ce de Mond. Sgr le Duc, pour leur voller auoir Lecon en Parlement à Paris.

1403. - 1404.

Au Compte dud. d'Aigneuilles pour l'année finie à la Toussaints 1404.

Arrere de la Saisine Lieut.t de Mgr le Chancelier au Siege de Chatillon.

Nicolas le Picandet de Corilly affranchi par Mgr Guill. de Granvy Sgr de Larrey.

Guill. Baudot ppre de Mgr le Duc au Baage de la Montagne.

Guion Fournier Dom.l à Chatillon installé ppre aux Baage au lieu de Fr.d Fridai le 24. Juin 1403. aux gages de 30.lt par an.

M.e Guiton de Semur Pon.ce et Cl. de Mgr le Duc aud. Baage aux gages de 20.lt par an.

Coppin Pappot M.e forestier des Bois de Salmaise Commis par Mgr le Duc à Chasser et prendre loups en Saisines és Baages de Dijon, d'auxone et de la Montagne à deux Francs pour loups et Louues.

M.e Guiton Semonnier

M.e Guiton Semonnier Sergent en toute Jon.ce de Mgr le Duc de Bourg.ne au Baage de la Montagne, en Guion fourmier ppre Semond Sgr aud. Baage fut mis à Musey Lieuxqui par aud.t de Mgr le Bailly de la Montagne assez Mgr le Cardinal de Bar Administrateur des Eueché et Eueche de Langres ppour ppartie à lui la prendre appartenant à cause de certain Debat entre Mgr le Duc, et led. Mgr le Cardinal à cause de Siege de la Chan.rie du Duché de Bourg.ne

1404. 1405.

Au Compte dud. d'Aigneuilles pour l'année finie à la Toussaints 1405.

Edouard Bouton Sgr de Mignot. Jean Chambellan Dom.l à Chatillon.

Le Dot d'armes fut Restondu au Duché de Bourg.ne et par ce que a Guill. Chaumomot traitre son Beaudelaire tout bons de la garnison fut Pendu en ce fr. d'amende.

Arrere de la Saisine Grenetier du grenier à Sel de Chatillon.

Jean de Fossy Escuier Bailli de la Montagne fut confirmé aud. Estat par Mgr le Duc par ses Lettres du 8 Jan.r 1404. fit le Serment és mains de mond. Sgr. Mad. de St. George Escriuit à Monbart à M.e Jean de Laux Pon.ce de Mgr le Duc pour Scauoir des nouuelles de France.

Mgr le Duc fut vers partie de l'armée à Chatillon.

Lettres de Mgrs des Comptes à Mgr le Duc.

1405. 1406.

Au Compte dud. d'Aigneuilles pour l'année finie à la Toussaints 1406.

Loys de Chasan Sgr de Fontaines en Bourgongne.

Jeanny Valon Dem.l à Doux tint les Jeux pour Mgr les Bailly de la Montagne à Paulmaise. M.e Jean Berault retenu par Mgr le Duc Sm Con.r et Cl. au Baage de Sens au lieu de M.e Jean de Montigny par Lettres du 13. Mars 1404.

Guion Soinquarrey de Chatillon Capitain et garde du Chastel Dudit Lieu par Lettres du 24. Sept. 1406.

1406. 1407.

Au Compte de Jaq.s d'Aignerolles pour l'année finie à la Toussaints 1407.

Mre. Regnaut de Moncenil chr. de l'ordre de Mgr le Duc.

Mgr le Duc augmenta les gages de Jean de Saisey Escuier Con.r de Mgr le Duc et Son Bailly de la Montagne jusqu'à 200 ℔ par an au Lieu de Sept vingz livres.

Mgr le Duc fit Saisir les chateaux, forteresses, terres et Chatellenies de Laignes, Griselles et Crusy, le Chatel apartenant au Comte de Tonnerre. Mre. Hugues de Chalon Sgr de Laignes et de Griselles.

Feu Mre. Jean de Thil Sgr de Chatelvilain. Commissaires ordonnez par Mgr le Duc.

Imposon de 10 Sprcux ℔ sur tous grains et vins vendus à Chatillon.

Jean Dodo Escuier Bailli au Comté de Charollois avoit certain droit sur le Sel, qui se vendoit au Mont St. Vincens, Mais Mgr le Duc ayant Etably les greniers manda par ses Lettres données à Paris le 17. Juin 1391. à ses gens des Comptes de fer. payer 10 fr. d'or chacun an aux Dodo au Lieu du Droit q. avoit.

1407. 1408.

Au Compte de Jaquinot d'Aignerville Receveur gnal de la Montagne au lieu de Nicolin d'Aignerolles pour l'année finie à la Toussaints 1408. instituë au dit office par Lettres de Mgr le Duc du 21 Juin 1407.

Mgr le Duc ordonna par ses Lettres patentes données à Conflans le 9 Mai 1401. estre payé 200 escus d'or aux Religieux, Prieur et Convent de Val des Choux pour employer à l'emparations et nouvelles constructions de deux Maisons, que jadis furent fel. les Ducs de Bourg.e en l'enclos dud. Prieuré et proches l'Eglise.

Guillt. Robelin de Sulieu.

1408.

Au Compte dud. d'Aignerolles pour deux mois finis au Dernier Decembre. 1408.

La Succession de Saumaise fut amodiée à Guillt. Robelin.

Guillt. Barbier ppt. au Bailly de la Montagne par Lettres de Mgr le Duc du 21. Janvier 1408.

1408. 1409.

Au Compte dud. d'Aignerolles pour l'année finie au Dernier Decemb. 1409.

Guion de la Trimoille Chambellan de Mgr le Duc.

Guillt. de la Pournelle Capitain du Chatel de Chatillon reçut de Mgrs des Comptes deux Cornes rabelestes et fortes de la garnison ostant de la Chambre pour les porter et mettre au Chatel dud. Chatillon pour la Seurté d'icelui, et a promis en rendre Comptes suivant les Lettres données sous son Scel le xxj. e Avril 1388 avant Pasques.

Guillt. de Meudres Escuier Capitain de Tonnerre reçut de la dt. garnison de la Chambre des Comptes 400 de traits et vingt Caques de poudre de Canon pour les mettre au Chatel dud. Tonnerre.

Hugues de Blaisey Capitaine de Santay au Comté de Tonnerre reçut un Canon à plombées pour mettre au Chatel dud. Santay.

Mre. Jean de St. Hilaire Chr. Bailly et Mre. des Forets d'Chalon reçut de Canonier de Mgr le Duc deux Canons de fer chacun jettant cinq livres de pierre, pour mettre au Chatel de Chatillon pour la garde et Seurté d'icelui, plus 30 ℔ pond de Canon, le tout delivrés par Mgrs des Comptes.

1409. 1410.

Au Compte dud. d'Aignerolles pour l'année finie le Dernier Decemb. 1410.

Plusieurs Habitans d'Arbrives ayant chassé les Mrs de la Chasse de St. e Victoire et icelle par terre le chanoine où elle estoit fut Condamné en 6 fr. d'amende.

Sol. xj. V. Frere Simon de Lauce Abbé de Moutier St. Jean reçut 105 fr. pour quinze années de la rente de 7 fr. par an qui lui estoient dus assignés sur le peage de Chatillon en faveur de la foire

De Dar. 17. le compte pour l'année 1892. Laubert de Saux frere dud. abbé. Jean de Poissy Escuier Mre Renaut de Mgr le Duc.

Guion de St. Asthaff Escuier Veneur. Huguenin de Cofferey Veneur.

Mgr le Duc remit pour trois ans aux bâtars de Daigneux tous les droits et devoirs g.x lui devoient par les lettres patentes du 22e de Mai 1409. la declaration en rapportée au prec. Compte fol. 17. vo.

Mre Lancelot de Lenoncourt chev, Mad. Mahault de Granvey sa femme Sgr et Dame de Cerilly.

Me Guibert Simonin Bailly de Mgr le cardinal de Bar à Chatillon appella de la criée faite à Chatillon des Tabellions ou notaires nouvellt pour Mgr le Duc. Les Bailly en estably pour led. cardinal qui avoit l'administration de l'Evesché de Langres.

1410. 1411.

Au Compte de Guion fourrier pour neuf mois finis au dimenche decembre 1411. Commis à la recette dud. domaines de Chatillon par Me Richard Postmarey Lieutie en leur Con.x de Mgr les Duc et Me des req.tes de son hostel, en Jean Moirel Commis à la recette g.le des Duché et Comté de Bourg nes. Les Comptes rendu par le Curateur de Guion et Perrenot fourrier enfans dud. fourrier.

Jean Nicolas de Digneries Me du temple de Chatillon.

Mre Guy de Salins chev Me d'hostel de Mgr et Mad.e la Duchesse.

Jean de Poissy Escuier Con.r de Mgr le Duc et son Bailly de la Montagne mourut le 10.e Juillet 1411.

Jean de Coppes Escuier Curateur de Doug nes gouverneur du Baigé de la Montagne institué aud. offices par lettres de Mad.e la Duchesse du 13. Juillet 1411.

Me Guibert Simonin de Langres Licentié en Loix Con.r et Av.t de Mgr le Duc au Baigé de la Montagne.

Mre Jean de Chalon Sgr de Cuisey et Mre Hugues de Chalon son frere Sgr de Laigne.

Mgr le Duc auroit son procez au Parlement de Paris contre le Cardinal de Langres au sau des Mot.es et tabellions Lorables jugés à Chatillon pour son Bailly.

Mre Jean de Vergey Sgr d'Autrey, Jean d'Agney et Huguenin de Lantenot chevs. Mgr d'Neuvers, Mre Jaques de Courtiambles chev Sgr de Commarien, et Mre Jean de Chalon chev Sgr d'Arlay tuteur à Simon au Mois d'Janvier 1411.

Mgr d'Autrey estant à Chatillon envoya au Comte de Tournurre un Messager aud. lieu et à Rougemont lui porter plusieurs lettres de Deffiances de Mgr de Blanchemont chev, et d'plusieurs aut. Sgrs chevs et Escuiers des gens de Mgr le Duc de Lorraine, par lesquelles lettres ocasion Sgrs chevs et Escuiers, et chacun d'eux deffioient led. Comte de Tournurre et tous ses adherans, bienveillans et aidans

Guerre de Mgr le Duc contre le Comte de Tournurre à Rougemont.

Mgr de Vergey Mal de Doug.nes

Mre Jean de Chalon Sgr d'Arlay, Simon d'Joinvy estant à Antoeux fut mandé par le Roi de le venir Servir à toute puissance Dijon d'armes en la Compagnie de Mgr les Duc de Doug nes au Mois d'Sept. 1411.

Fourriers Levés au Baigé de la Montagne pour Semondre les Forteresses de Laigne et de Cuisy au Mois d'Sept. 1411. d'Ord.ce de Mre Jaques de Courtiambles Sgr de Commarien. Nicolas d'Vignevelles Lieut.t du Seneschal au Baigé de la Montagne. Milon d'Suzonecourt Escuier.

Mre Charles de Villers Bailly de Troyes et Henry de Chauffour Escuier d'Escurie du Roi Commissaires deputez par le Roi par ses lettres du Mois de Nbre 1411 pour aller prendre les Forteresses de la Forêt Sur Aube, de Rouvay et de Moymor, Log.t les Estoient en garnison les Ennemis du Roi et de Mgr de Doug nes affin de les detruire au plaisir notre Sgr.

Procez avec assises de la Villeneuve le Roi de Mgr le Duc contre Mre Hugues et Jean de Chalon freres.

Forteresse de la Forêt Sur Aube demolie à la poursuite de Mad.e la Duchesse

Pierre de Poissy Sgr de Chameson en partie Escuier, Jean de Rieult de Varennes Escuier, Alexandre et Hugues de Blaisy Escuiers, Jean

d'Romancourt Escuier, Guion de Gemeaux et Odot son fils, Guillaume Robelin, Jacquet Boulart, Estienne Valon, Joffroy de Salcourt, Guillt de Corcelles, Guion de Dixis, Jean de Salvoigney Escuier, Nicolas de Mamay Escuier, Jacot de Chemins, Thomas et Jean de la Rochelle, Pierre d'Ygrande, Guillt de Comblans, Olivier de Mahorey, Mre Guillt de Pesay, Jean de Rupt, Jacot de Grigny, Fouque de Montigny Sgr dud. Lieu, Mre Guillt de Grancey chr Sgr de Larrey, Mre Pierre de Grancey chr son fils, Mre Jean de Maigney chr, Jean Souchery Escuier, Pierre et Jaquinot d'Aigneville frres, Jean de la Saisse, et Guillt de Lizey Escuier. Sous les Sgrs et Nobles desus nommés furent mandés par le gouverneur du Daugé de la Montagne pour estre montés et armés en bon estat et suffisant pour aller mettre la ville de Chatillon au Mois de Jan.r 1411. pour accompagner en Compagnie Mad.e de Bourg.e en sa Compagnie, qui pour lors vouloit se devoit aller en France devers Mgr le Duc.

Siege mis devant Rougemont contre le Comte de Tournond par le Comte d'Neuers et aud. Sgr au Mois d'Aoust 1411. La grosse Bombarde qui estoit à Chatelvillain fut menée aud. Siege.

Mgr de Montagu Capitain gnal de Bourg.e

Mgr le Duc de Lorraine et ses gens s'apperent par Chatillon pour aller au Siege de Rougemont, furent desffrayés aud. Chatillon par les officiers de Mgr le Duc au Mois d'Aoust 1411.

Pierre de la Saisse Lieut. de Mgr les Bailly de la Montagne.

La grosse Bombarde d'Escommes fut menée de Chatillon à Valon au chatel dud. Lieu conduite par 19. chevaux fut receue par Mre Jean de Mangeant Escuier en lors Lieut. de Mre Guy de Dar chr Bailly d'Auxois.

Les bannis de Villers et Vanvey doivent chacun an à Mgr le Duc 15. muids d'avoine, qui est une charge reelle, dont aucun bannis n'est exempts. Mgr le Cardinal de Bar administrateur spirituel de l'Evesché de Langres.

Le 20 Juillet 1411. Jean de Chappes fut institué gouverneur du Daugé de la Montagne et y demeura jusqu'au penultiesme Janvier aud. an.

Pierre de la Saisse Escuier vint aux Jours prenultiesme Janvier comme Loüis d'Jean de la Rochelle prendre la possession dud. Daugé, et y demeura jusqu'au 4.e Jour 1412. que led. Pierre de la Saisse fut institué gouverneur dud. Daugé, et y demeura jusqu'au Dernier d'Aoust. Thomas de la Rochelle Sgr de Mauppe Bailly dud. Daugé le 1.er de Sept.e y demeura jusqu'au 28 Jan.r 1412. Jean de Chappes print possession dud. office de Bailly les Jours 28 Jan.r 1412.

1411. 1412.

Du compte d'Jean Monat Receveur du Daugé de la Montagne pour l'armée finie le Dernier d'Decemb. 1412. par Lettres patentes de Mgr le Duc Donnée à Paris le 18.e Nov.bre 1412. et par Lettres de Mad.e la Duchesse (n'ayant avis que led. Lettres fussent expediées) Donnée à Dijon le Dernier Decemb. 1411.

La Sauvesté de Saumaise fut amodiée à Jehannot Valon de Doue.

Les bannis d'Echalou condamnés en 9 fr. d'amendes pour avoir jetté à terre la chasse de Mgr St Antoine estant en la garde de Mgr le Duc.

Jehannot Belle de Chatillon fut condamné en soixante d'amende pour avoir dit pardieu. Pierre de la Saisse Lieutenant de Mgr le Bailly de la Montagne plusieurs paroles injurieuses, le ensuite en jugement jetta son gage de Bataille contre Jean d'Clervaux, et depuis le leva Jean Lecenes d'office. grand Conseil dit Baudelaire.

Mandés adjugés par les Mayeurs de la Rue de Chaumont.

Jean de Chappes Escuier gouverneur du Daugé de la Montagne depuis le premier Jan.r 1411. jusqu'au 12. Janvier Enluisant.

Thomas de la Rochelle Escuier Sgr de Mauppe Bailly du Daugé de la Montagne par Lettres de Mgr le Duc Donnée à Auxerre le 23.e Nov.bre 1410. après feu Jean de la Rochelle par aussi Bailly, et après Pierre de la Saisse qui en fut gouverneur jusqu'au 7.e d'Sept. 1412. fut le Dernier de Mars de Mgr le Chancelier.

Guill.e de la Tournelle Escuier Pannetier de Mgr le duc et son Capitaine du Chatel de Chatillon aux gages de six vingt fr. par an. Jean le Martin Concierge et garde du Chatel dud. Chatillon aux gages de 10 lt par an.

Mgr le duc remit aux haans de Duncey pendant trois ans la moitié de leur ordevance.

1412. 1413.

Au Compte dud. Moreaul pour l'année finie le dernier decemb. 1413.

Frere Estienne de Grozon Prieur de Trouaux.

L'impôon sur toutes les danrées et Marchandises de 12 d. pour livre fut levée à la Motthe de Rossillon alias de St. Marcel en la terre de Pouthieres dont Mgr le duc a la garde la veille et le jour de la feste dud. St. Marcel.

Jean de Chappes Escuier Bailly de la Montagne apres Thomas de la Rochelle Escuier Sgr de Meuze. Guill.e Baudot Secret. de Mgr le duc.

Pierre de la Jaisse Escuier jadis Lieut.t de feu Jean de la Rochelle Escuier lors Bailly de la Montagne, et depuis le trespassem.t dud. feu Bailly Commis de part Mgr le duc par Mgr son Chancelier au gouvernement et administraon dud. Baage depuis le 15. fevrier 1411. jusqu'au 3. aoust 1412. qt exerça led. office de Lieut.t aug.t il fut institué par led. feu Bailly à 40 fr. de gages par an à prendre de et sur les gages d'icelui feu Bailli par ses lettres sur ce faites led. jour 15. fevrier. Plus pour ses gages du gouvernem.t dud. Baage pour Mgr le duc dez le 4 d. aoust qt fut à ce Commis aux gages de 200 lt accoustumés par an jusqu'au penultiesme dud. Mois d'aoust, qui sont 14 lt 15 s. 10 d.

La taille de 300 fr. que doivent les haans de Chatillon chacun an à Mgr le duc fut moderée par lui à la moitié pendant six ans par ses Lettres du 8. Mai 1411.

Assemblée de gens d'armes à Semur au Mois d'aoust 1411. pour assieger Rougemont, où a donc estoient aucuns des Ennemis de Mgr le duc.

Mad.e la duchesse manda tous les Baillis pour se trouver à dijon vers elle les 26. 27. 28. et 29. avril 1413. pour conferer des affaires de Mgr le duc avec les gens de son Con.d

Me. Jean de Rochefort Escuier Con.er de Mgr le duc.

Pierre de la Jaisse Escuier Lieut.t du Bailly de la Montagne.

Guiot le Jay Me. de la Chambre aux deniers de Mad.e la duchesse.

Le Comptable fut mandé par Mgr le duc pour se trouver à dijon par devers plusieurs des Chers, Chambellans, Con.ers et gens des finances Commis à ce par lui pour dresser son Estat au juste de sa Recette.

1414. 1415.

Au Compte de Jean de Villecessey Commis à la Recette du Baage de la Montagne pour seize Mois finis le dernier decemb. 1415.

Les haans de Mousson doivent 100 s. de Taille par an.

Pierre de la Jaisse Lieut.t de Mgr le Chancelier et garde des Seeaux de la Cour de la Chan.rie Establis au Siège de Chatillon.

Guill.e de Mandres Escuier Capitaine de Chatillon.

Herault du Comte de Tourneurre passa par Chatillon, et alla trouver Mad.e la duchesse au Mois de Sept. 1414.

La valeur du Revenu que Mgr l'Evesque de Langres avoit à Chatillon ~~par fut~~ prisée pour lui donner en aucun lieux semblable Revenu et de mesme prix.

Mgr le duc estoit à dijon le 12. Juin 1415.

Perrin Moreau Tourier et garde des prisons de Mgr le duc au Chatel de Chatillon. Mgr le duc estoit à Chatillon au mois de Nov.bre 1414.

1415. 1416.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie le dernier decemb. 1416.

Mgr le duc donna à Mgr de Chateauvillain la jouissance de ses chateaux et Chatellenies de Maisey, Villers le duc, et Salives jusqu'à la somme de 600 lt de Revenu au rachat de 6000 lt par ses Lettres données à Lagny sur Marne le 28. Janv.er 1415.

Mre. Jean Sgr de Neuville chev. Con.er et Chambellan de Mgr le duc et son Bailli de la Montagne par ses lettres patentes données

à Argilli le 24 aoust 1415.

Mad.e de Guiennevint en Bourg.ne au Mois de Jan.er 1415. Et Mad.e de Cleves. Mgr le duc fit fe.r des galeries en ses hostels à Dijon.

Mad.e la duchesse donna Commission au Bailli de la Montagne de s'informer de la valeur du Revenu de Gie sur Seine, et par quel moyen elle pourroit acquerir lad. terre, comm'aussi pour sçavoir de l'Evesque de Langres s'il voudroit continuer dans les pp.ons, qui lui avoient esté faites d'Eschanger ce q.l avoit à Chatillon contre d'aut.s terres.

1416. 1417.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie au dernier decembre 1417.

Mgr le Bailli de la Montagne fit deffence de par Mgr le duc à M.e Jean de Vergy Maal de Bourg.ne de s'en retourner, et ne point aller en france, où il avoit proposé d'aller à l'Encontre des Anglois.

Le ban et arierban du Baage de la Montagne avoit son lieu d'assemblée à Lize proche flavigny.

Religieuse personne frere Jean de Blaisey humble abbé du Monastère de St. Seigne en Auxois, et les Religieux dud. Convent promirent et s'obligerent de Celebrer chacun an quatre Anniversaires Solemnels pour Mgr le duc et ses Predecesseurs, de Mad.e la duchesse, leurs Enfans et Successeurs moyennant la Soe de 1000 fr. payable en 20 ans, chacun an 100 fr. pour Employer aux reparaons de l'Eglize et abbaye par Lettres de Mond. Sgr le duc données à Chatillon sur Seine le 17 No.bre 1415.

Continuaon de la remise pour la moitié de la taille de 300 lt. duc chacun an par les haans de Chatillon pendant six ans par Lettres données aud. Chatillon le 7. Juin 1420.

M.e Jean de Sens Phisicien fut banni par le Bourreau pour ses demerites.

1417. 1418.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie au dernier decembre 1418.

Guill.e de la Tournelle Escuier Pannetier de Mgr le duc, Bailli de la Montagne au lieu de M.re Jean Sgr de Neuville par Lettres du 8 Juillet 1418. fit le serment en la Chambre des Comptes le 16. Juillet. Ledit M.re Jean Sgr de Neuville chev. fut Establi par le Roi Bailly de St. Pierre le Moustier. M.e hugue henri Lieut. gnal au Baage de la Montagne.

Girard de Bourbon Escuier d'Escurie de Mgr le duc.

Jean de Sauvigny Mari de de Chappes fille et here pour le tout de feu Jean de Chappes jadis Bailly de la Montagne.

1418. 1419.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie le dernier decemb. 1419.

Jean de Muxiot fils de Jacot de Muxiot.

Jean de Reculerme dem.t à Chatillon Escuier eut 100 fr. en don de Mgr le duc par ses Lettres patentes données à Paris le 21. Mai 1419

Le 10.e Oct. 1419. Mgr. l'Evesque de Chalon, Mgr Jean de Blaisey abbé de St. Seigne, et M.re Jaque de Courtiambles chev. firent mettre en prison au Chatel de Chatillon en la garde de Perrin Moreau Thourier, M.e Pierre de Diou, M.e Jean de Vezac et M.e Bidault Varrier astronomes pendant 9 Jours.

La Terre de Villaumes apptenant à M.re Girard de Chastelneuf fut saisie pour la somme de 500 lt. que le pr. de Mgr le duc disoit lad. terre estre Commise sur led. chev.

1419. 1420.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie au dernier decemb. 1420.

Noble homme Barthelemi d'Arc Escuier.

Mre Hugues Henry Lieut. de Mgr le Bailly de la Montagne.
Pierre de la Fasse escuier Lieut. du gouverneur de la Chanc.rie de Bourg.nois au siege de Chastillon. Mgr l'Evesque de Tournay chancelier de Mgr le Duc de Bourg.ne
Mgr le Duc estoit à Mussi l'Evesque le 16 oct. 1420.
Jean Le grand Commis au gouvernem.t de la Prevosté de Daigneux.
Mgr le Duc estoit à Troyes le 4. Janv. 1420.

1420. 1421.

Au Compte Aud. de Villecospey pour l'année

finie le Dernier Xbre Decembre 1421.

Jean de Lasbey Escuier Huguet Boulart cpr de Mgr le Duc au Baily de la Montagne par Lettres donnees à Paris le 3. Janv. 1420 aux gages de Bo fr par an, au lieu de Guill. d'Arbois.

Lienard de Cressecuer Escuier Mgr de Cottebrune Maal de Bourg.nois

Ql fut ordonné par Mad. la Duchesse à tous les Capitaines des places de Sel bon guet à cause du Comte de Neoser et du Vicomte de Narbonne qui estoient de Nuigny sur Loire.

Ord.ce aux gens d'armes estant au Baily de la Montagne estant d'aller au siege de St Riquier vers Mgr le Duc.

Arbalestes et traits pour tirer pris à la Chambre des Comptes à Dijon pour mettre au Chateau de Mgr le Duc.

Martin de Chappes Clerc des Comptes de Mgr le duc à Dijon.

L'Evesque de Langres pretendoit justice en la Rue de Chaumont de mesme que Mgr le Duc.

Femme Condamnée pour Larrecin à estre enterrée et mise à son dernier Supplice près de Cadet de Chatillon. Ql n'accepta pas et fut dit après avoir esté estranglée ou vive, en Compagnie des gardes au Pourceau.

1421. 1422.

Au Compte Aud. de Villecospey pour l'année

finie le dernier Decemb. 1422.

Mre Jaques de Courtambles allant à Rouen en ambassade de par Mgr le Duc, vers Mad. de Nemours fut poursuivi par les Commis de Mgr le Duc.
Le Bastard de la Baulme s'Delara convaincu contre Mgr le Duc.
Joachin de Montleon Escuier de Cuisine de Mgr le Duc.
Jean de Chevreaux Lieut. de Mgr le Bailly de la Montagne.

1422. 1423.

Au Compte Aud. de Villecospey pour l'année

finie le dernier Decembre 1422

Guillt. Baudot de Chastillon Tabellion aud. Lieu
Jean Piguier Tabellion de Daigneux les Jurisp.
Guion Potibourt Prevost de Chatillon.
Nicolas Driffaut Receveur gnal de Mgr de Tourraines en les terres de Bourg.nois Vimeroix, et de Cypy sur Seine.

1423. 1424.

Au Compte Aud. de Villecospey pour l'année

finie le dernier Decemb. 1424

Mgr le Duc donna la jouiss.ce des terres et chatellenies, villes et chateaux de Crecy Laigne, Grisselles, Montbart, Dailly, et mai le Duc la Dignay à Mgr de Richemont et de Mad. de Tourraine sa Sœur jusqu'à ce que Mgrs des Comptes eussent fait d'assiette de 6000 lt en fond et terres de Revenu chacun an, que Mond. Sgr a donné en Mariage à lad. Dame sa Sœur. Vl. le Compte d'icelui Lepriard Receveur de Sens pour l'année finie le dernier Decembre 1424.

Mgr le Duc donna 20 fr aux Maire du Bourg de la ville de Chastillon pour convertir en la façon d'une horloge nouvellement faite aud. Chastillon par Lettres patentes de Mond. Sgr donnée aud. Chatillon le penultieme Janvier 1423. Huguenin de Racey, Arnoul Lefou et Jean Regnal Lorrains.

Il est fait mention d'une obligation que Mgr le Prince d'Orange Sgr de Nozay, Mre Nicolas et André de Thalemgeon firent à Mgr le Duc pour la délivrance du Connestable d'Ecosse pour en auteur restator Mre Jean de Thalemgeon Maul de Bourg me Jean Bourdon Mre Cantonnier et André.

Mre Guill. de la Tournelle chr Sgr d'Origny Con. et Chambellan de Mgr le Duc et Son Bailli de la Montagne, Mre Guibert Simonin Con. le et Procur. du mond. Sgr aud. Dijon, Mre Hugues Henry Lieut. Sud. Bailly et aud. gens du Conl du Sr Substitut Fermand Sgr aud. Dijon et Jean Durandart Sergent Royal et plusieurs Sergents du mond. Sgr furent le 15. Mai 1424 au Molin noble les Chatillon mouvant du fief du monde Sgr et apris en la justice, presens à d'affaires pour les Sergents à lanegle Sud. Substitut le fait de Nouvelletés de certaines ajournemens et Exploits faits illec par Jean Laurent et Jean Lopris Sergens, de Mre Simonet Chopinel chez Sgr de Ste Colombe en tenablant mond. Sgr en la justice et en ses possessions et saisines.

Etandars faits à Dijon pour mettre sur les tours du Chatel de Mgr le Duc à Chatillon armoyés de ses armes.

1424. 1425.

Au Compte Sud. de Villeresey pour l'année finie les Dernier Decemb. 1425.

Jean le Grand alias Renart Admodiateur de la Prevosté de Baigneux Mre que les armes de Mess. les Grand Prevosts Presidens de la Chambre des Comptes sont sur vingt cheminées de la Maison du Duc d'Auxonne audit Baigneux et les Comptes precedens. J'ai veu les dites armoiries.

Jean de Masilles Ecuier Sgr de la Motte lez Chatillon achette de Mre Charles de Villers chr Sgr de la Motte et de feu Mre Hugues de Villers Sgr de Pouilly et aussi sur la Prevosté de Villers le Duc chacun an par contract du 28. Mars 1424 avant Pasques.

Fol. 17 pour la façon d'une fleur de lys d'or mise sur le chef du Lion qui a été fait nouvellement sur le portail de la premiere porte de la Chambre des Comptes à Dijon le 3me Janvier 1424 : la Sol. de 16 fl.

Jean de Reculengres Ecuier.
Sauvage de Formoville Capitaine et Lieut. du Sgr d'Autun dans.
Jean de Poissy Ecuier Mre d'Hotel de la Dame de Mgr le Duc.
Mgr le Duc remit avec hauna Sallheurn à Aisey pendant 4 ans la moitié des Redevances qui lui seroient à mond. Sgr Jean le Grand alias Regnart de Baigneux Prevost fermier dud. Aisey.

1425. 1426.

Au Compte Sud. de Villeresey pour l'année finie Depuis les Derniers Decemb. 1426.

Mre Guill. de la Tournelle chr Bailly de la Montagne mourut à Dijon le 8. Oct. 1425.

Mgr l'Evesque et Duc de Langres, Mgr le Prince d'Orange, Mgr le Mal de Bourg me et aut. Con. rs de Mgr le Duc furent assemblés à Chatillon pour de grandes et importantes affaires à Mgr le Duc, esquelles d'effrayés.

Didier de Chaseneay Ecuier un Con. de nostr. par Lettres de Mgr le Duc Données à Semur le 18. Avril 1419 après Pasques.

Dame Gille Dontheny Veuve des Sardins jadis Chastelain Commissal de feu Mgr le Duc Jean auroit 20 fr. de pension Savoir Durant.

Jean Regnart alias le Grand Prevost fermier de la Prevosté de Baigneux. Haute justice et la Rue de Chaumont à Chatillon pretendue par l'Evesque de Langres par moitié avec Mgr le Duc, dont pend au Parlem. t de Paris.

Pierre de Poissy Ecuier Lieut. t de Laurens de Thoisy Prevost de Bourg me et Bailly de Dijon, auxois et la Montagne.

1426. 1427.

Au Compte Sud. de Villeresey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1427. Il n'y a rien à remarquer.

1427. 1428.

Au Compte Sud. de Villeresey pour l'année finie les Derniers Decembres 1428.

En la ferme et admodiation de la Prevosté de Chatillon estoit compris

La Somme de 800 ℔ de taille que les hoirs de la ville dud. Chastillon doivent chacun an à Mgr le Duc, de lad.te taille les Clercs mariés demeurant vendeurs exemptés. Mais il consentirent d'en payer, ainsi qu'il apert par le Compte de Pierre de Vigneville Receveur de gouvernement de lad. Prevosté pour l'année finie à Noel 1426. fol. 3. et 4.

1428. 1429.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1429

A la fin duquel Compte est escrite le Roolle et Impost des 800 ℔ de taille que les hoirs de Chastillon doivent chacun an à Mgr le Duc dont les plus Riches doivent payer 20 ℔ Dijenois aug.t Rolle est intitulé Le consentement qu'en font d'payer lad. taille et renoncent les procureurs à ce ayant preseé pour plaider contre Mgr le Duc, lad. Declaration faite aux personnes d'hom.s hommes et Sages M.rs Jean Selluchon Con.er de Mgr le Duc, et Second Président en la Chambre d'Son Cons.l ordonnés au pays de Bourg.ne Jean Chousac Con.er en lad. chambre du Conseil, et M.e des Comptes dud. Sgr, M.e Claude de Richelles Con.er aud. Sgr en lad. chambre, et M.e Denis Mareschal Con.er et M.e des Comptes de mond. Sgr à Dijon, tous Commissaires de mond. Sgr, pres Guill.e Douvelin Sr.d de Vielun Sgr en lad. Chambres du Cons.l et Hugues Boulard pr. dud. Sgr Duc au Bailage de la Montagne Stipulant et acceptant et agreablem.t recevans pour et en nom dud. Sgr lad. Rente imposée.

Lettres Patentes de Mgr le Duc donnée à Beaune le 21. oct. 1429 par lesquelles il ordonne qu'il sera Député à Chastillon des Commiss.res de Dijon chambres, (d'Son Cons.l et des Comptes) pour fol'r l'impoon de 800 ℔ que lui sont dues aux Chastillon sur tous les hoirs de lad. ville.

1429. 1430.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1430.

Les hoirs Clercs de la ville de Chastillon reconnurent payer de la taille de 800 ℔ dues à Mgr le Duc chacun an aud. Chastillon, et en appellerent au parlement de France.

M.e Hugues Henry Lieut.t de Mgr les Bailly de la Montagne fut assisé à Baigneux. Frere Henry de Hautterive Abbé de Moustiers S.te Jean Hautesville.

Frere Chrestien de Gray Abbé de Quincey

Frere Adrien de Chastillon Prieur du quartier.

Frere Morin de Poiseux Prieur Cloitrier du Convent d'Bigny

Frere Guy de Sastè Prieur de Val des choux.

Mgr le Duc retint la moitié des gages de tous ses officiers en lad. armée.

M.e Guiben Simonin Bailli Con.er et Receveur de Mgr le Duc.

Guill.e Abbaye Lieut. Substitut de Mgr le Duc au Bailage de la Montagne.

Procez au Parlement de Dijon pour le pr. de Mgr le Duc contre Mgr de St. George, Sgr d'Estrac en Savoie, qui pretendoit la Succession d'un prestre bastard au prejudice de mond. Sgr.

Les Emoluments de Mgr le Duc mirent le Siège devant St. Lieban

Le Chatel de Seuilly pris par les Ennemis de Mgr le Duc en Nov.bre 1430.

Estienne de Frasans banni du Duché de Bourg.ne et de Langres.

Les hoirs de la ville de Troye firent obeiss.ce au Dauphin au Mois de Juillet 1430. et lui promirent entrer dans leur Ville

1430. 1431.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1431

Jean Simonin devint à Chastillon Fermier du Tabellionage de lad. ville et du Scel. Guyvran d'Aignay Lieut.t de Mgr les Bailly de la Montagne.

Jaquinot Michel Lieut.t de Mgr les Bailly de Langres à Chastillon.

Jacquemin de Villers valet de feu Jean Monnoie les Rue Judes eut pour lui et ses hoirs dud. Duc quatre Arpens Sur la ville de Villers les Rue les et avril 1339. Frere Odes Martin Prieur de l'Eglize d'Bigny

M.e Hugues Henry Inspecteur Con.er et Procur. du Bailage de la Montagne aux gages de 24 ℔ par Lettres donnés à Beaune le 1.er Fev.er 1430. par le

Recez de Mr Guiben Symony.

Musey d'Eucquier pres pau les Commis de Mgr le Duc au Mois de Mai 1431.

1431. 1432.

Au Compte Rect. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1432.

Le 15. Mai 1432 les Commis d'ou Mgr le Duc estans en garnison à Musey sprindrent par trahison l'abbé et Prevost de Poliers, Mgr les Duc estant à Dax Sur Soule.

Nomm. homme Jean de Clermaux Lieut. de Mgr le Chancelier de Bourg. mis au Siège de Chatillon.

9 Mr. Guillt. de Chantepriment Lieut. gnal de Mgr le Bailly de la Montagne

Hugues Boulan pr. de Mgr le Duc aud. Dijon.

Noble Jean de Noidan Bailly de Dijon. Jean de Sauces

Les Maire, Mayeurs de Louvecot ont en la totale jurisdiction de Mgr le Duc, et y tient le Prevost de Salives trois fois l'an Ses jours pour conserver les Droits de mond. Sgr.

Declaration par les mains du Receveu des Prevostes du Dijon et la Montagne.

1432. 1433.

Au Compte Rect. de Villecessey pour l'année finie les Dernier Decembre 1433.

La Ville de Langres delivra du partir contraire à Mgr le Duc au commencement du Mois de Mai 1433. de Sorte q'il fut resolu au Cons. d'ou mond Sgr que l'on me payerois au Chapitre de St. Mamete Dict. Langres les fiefs et aumones assignés Sur la Recette Dict. Chatillon et en deux cens Mr de Cens à raison de 15. mois pour la Livre chacun an, Sera en fin payé qui a Commencé le 21. Sept. 1433. Jour du traité d'entre, tellement q'le precedent expendra deux mois, quatre Mois et trois Semaines les dits redevances

Le Sgr de Chateauvillain manda à Mgr le Gouverneur de Bourg. ce qui estoit à Flavigny d'elu Envoyez à Langres Pontian Larmitot et Bertrand de Dijon pour fol lever le Siège, qui estoit Devant à valon.

Murailles de Musey l'Evesques Demolies par ordre du Bailly de la Montagne

Assemblée du Ban et arriban publiée affin de s'assembler autrement et Flavigny dans les 16 Oct. pour fol. lever le Siège, qui estoit Devant à valon.

Mgr de Chamy gouverneur de Bourg. ord.

Il fut fait un Emprun de tous les Receveurs de Mgr les Duc pour les frais de la Feste d'ordre de la Thoison d'or.

1433. 1434.

Au Compte Rect. de Villecessey pour l'année finie les Dernier Decemb. 1434.

Noble homme Jean Vignier.

Jamp Pierre Jacquin Prieur de la Chartreuse de Lugny lez Barbarans

Assemblée du Ban et arriban de Bourg. entre Beaune et Rougemont le premier de May 1434. par devant Noble Sgr Mre Jean de Thoisy Senechal et Capitaine gnal de Bourg. et chef de la guerre pour Mgr le Duc à Siege mis Devant Chancey le 24. May 1434.

Le Bailly de la Montagne Denancuis à Mgr Jeffroy de l'Allei Escuyer Seigneur de Chatelvillain de Langres où il estoit avec le Roi Charles adversaire de Mgr le Duc les Quartiers Sept. 1434.

Les huit Sergens Hommes du Dijon de la Montagne auroient tous Ensemble Dous de Grance chacun an pour leurs droits de Robe. Il y avoit 24 Sergens aud Chatillon.

Estats part. ers des Revenus par les mains des Prevostes du Dijon de la Montagne.

1434. 1435.

Au Compte Rect. de Villecessey pour l'année finie au Dernier Decemb. 1435.

Mgr le Duc fit Don des Revenus de Salives à Mre Guillt. de la Tournelle chev. Sgr d'Origny. Con. et Chambellan d'ou mond. Sgr le Duc. Son Bailly

de la Montagne et Capitaine du Chatel de Chatillon pendans 4 ans).

1435 1436.

Au Compte

Rud. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decembre 1436.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc Donnée à Dijon le 24. Mars 1434 la Baillie de Bout Duc par les bâons de Chatillon chacun an fut mandé à 45 ll pour la part qu'en devoient porter les bâons Laye pendans Lise ans, tous remettans le Surplus, et pour la part des bâons Clercs, qui pretendans ne devoir payer de lad taille de Bout attendu q. y a procez au Parlent de France, veu mond Sgr que la partie des Clercs soit tenue en Surceance pour Mgrs des Comptes au Compte dud Recueuu jusqu'a ce que les procez soit jugés. En consideration que lesd bâons de Chatillon ont beaucoup souffert et supporté grieuses grosses charges pour le fait de la guerre, qui a este' a l'environ de lad ville.

Les grosses Bombardes de Mgr le Duc, qui s'estoient en Bourg. ont este menés pour le Siege de Calais au Mois de Juillet 1436.

1436. 1437.

Au Compte

dud. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1437.

D'Hdr Marg.te de Chardin veuue de Mre Guill. de la Tournelle Bailly de la Montagne mourut à Dijon le 8. Oct. 1437. Mgr le Duc donna la Jouiss.ce du Revenu de Salives pour deux ans restans des quatre cy-dessous rapportés.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc Surpenultre Mars 1434 il les mande aux gens des Comptes à Dijon. Ou ne passera aucunes parties aux Comptes des Recueuus, que prend les Fiefs et aumones ne soient acquittés. Frere Ludo. Martin d'Audant Prieur d'Isigny.

Jean Simonin Escuier Commis au gouvernement du Daagie de la Montagne apres la mort de Mre Guill. de la Tournelle Bailly pour Mgr le Comte de Fribourg et de Neuchatel gouverneur Capitain gal

des pays de Bourgne par ses Lettres patentes Donnés à Dijon le 8.e Oct. 1437. jusqu'au tems en fut ordonné par Mgr le Duc.

Nobles homme François de Montbon Escuier d'Escurie de Mgr le Duc institué Bailly de la Montagne pour exercer, gouverner et tenir Siege et jurisdiction fol. 2d.o par Lettres Données à Dijon le Dernier Oct. 1437 presta serment entre les mains de Mgr le Duc le 9 Nbre aud. an; de Jean le Bastard de Mirebel pris possession dud. office pour les d.s de Montbon le 12 Decemb. Suivant.

Joachin de Montleon Chatelain de Villers et Maisey.

Mre Jean de Marrigney chev. Sgr de Crepans et d'Ampilly le Sec.

Nobles hommes Jean Simonin Escuier Commis au gouvernement du Daagie de la Montagne.

Jean Bastard de Mirebel Lieut. gnal de Mgr le Bailly de la Montagne.

Dame Marie de Thareourt Vesve de Jean de Fondevaux.

1437 1438.

Au Compte

de Guion Taquin Commis à la Recette du Domaine du Daagie de la Montagne au lieu dud. de Villecessey pour l'année finie les Dernier Decembre 1438.

Frere Girard Durand Prieur du Val des Choux.

Guill. d'Arcey Commis.re du Roi pour juger les Malfaiteurs des Cas qui se commettoient en la Ruë de Chaumont aud. Chatillon, jusqu'à ce que le procez entre Mgr le Duc et Mgr de Langres fut jugé, pretendant la moitié de la justice en lad. rue, et Mgr le Duc la totalle.

1438. 1439.

Au Compte

dud. Taquin pour l'année finie les Dernier Decembre 1439.

Frere Pere de Lugny Chev. Bailli d'Moutiers St Jean.

Frere Chrestien de Gray Chev. Bailli de Quincey.

Frere Jean Mutin Prieur de la Chartreuse de Lugny

Noble et puissant Sgr Mre Pierre de Beffremont chr Sgr de Charny et de Molinot institué capitaine du Chatel de Chatillon par Lettres de Mgr le Duc du premier Nbre 1437 aux gages de 40 ft par an par les Recz de Mre Guill. de la Tournelle.

Le Prevost de Daigneux avoit 3 fr. 6 s. pour son Droit de gisant d'on Sommier qui estoit pris en gisé par lui

1439. 1440.

Au Compte dud. Jaquin pour l'année finie le Dernier Decemb. 1440.

1440. 1441.

Au Compte dud. Jaquin pour l'année finie le Dernier Decemb. 1441

Lettres patentes de Mgr le Duc du 6. Oct 1441. par leq les il mettoit en prendre 4 ans aux hrains de Chatillon la taille de 300 ft par an à 40 s. par an pour les hrains Lays.

Gabinet Lebure Sorbier du Chatel de Chatillon.

Mre Jean de la Fosse Licentié en loix Lieut. du Bailly de la Montagne.

Charles de Marnay Escuier Lieut. en la Capitainerie du Chatel de Chatillon.

1441. 1442.

Au Compte dud. Jaquin pour l'année 1442

1442. 1443.

Au Compte dud. Jaquin pour l'année finie le Dernier Decembre 1442

Jean Didier de Grimonville Prieur de la Chartreuse de Lugny

1443. 1444.

Au Compte dud. Jaquin pour quatre Mois et six jours finis le 7e Mai 1444

1444.

Au Compte de Jean de Villecessey notable et ancien officier de Recepveur du Domaine de la Montagne depuis le premier de May 1444 jusqu'au Dernier Decembre de lad. année.

Lettres donnée à Maxieu le 7e Jeuillet 1445. par leq les Mgr le Duc moderé aux hrains Laiz du Bourg de Chatillon et de la Rue de Chaumont la taille de 800 ft par an à 40 ft aussi par an.

Hugues Boulard Sr de Mgr le Duc au Dangé de la Montagne mourut le 7e Mars 1444.

Mre Hugues Henry Clerc Licentié en loix Con.er et Aut. de Mgr le Duc au Dangé de la Montagne mourut le 17. Nbre 1444. Mre Simon le Gouz Clerc Licentié en loix heritier dud. Henry

Simon de Gonay pr d'un Mgr le Duc au Dangé de la Montagne au Lieu dud. Boulard par lettres patentes donnée à Gand le 18. Mars 1444 aux gages de 80 ft

Mre Simon le Gouz Clerc Licentié en loix Con.er et Aut. de Mgr le Duc au lieu de Mre Hugues Henry par lettres donnée à Valentiennes le 24. Nbre 1444 aux gages de 25 ft par an.

Jean de Cirq fonde pr d'un Mgr le Duc au Dangé de la Montagne.

1445. 1446.

Au Compte dud. de Villecessey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1446.

Guill. le Grand fermier de la Prevosté de Daigneux.

Nobles et Puissant Sgr Mre Nicolas Rolin Sgr d'Authume Chancelier de Bourg en institué capitaine et garde du Chatel de Chatillon au lieu et par consentem. de Mre Pierre de Beaufremont chr Sgr de Charny par Lettres patentes donnée à Mons en hainaut le 24e Jeuillet 1445. laq les Capitainerie il pourra fol exercer à sa perile et fortune le y mettre un Lieut aux gages de 40 fr par an. Led Sgr d'Authume fera possession dud. Chatel par Jean Virgile son Lieut le 2. Sept. 1446.

Jacques homme Mre Jean de la Trisse Licencié en Loix Con.er de Mgr le Duc et Lieut.al gnal de Mgr le Bailly de la Montagne Jean Dassard Escuier Michel Bourgs d'Escuier Mre Nicolas Berbisey ec Lieut.al gnal du Bailly de la Montagne en Lettres patentes Donnees a Dijon le 19 Decemb. 1446. Mgr le Duc accorda aux habts de Chatillon les revenu du Pont Dijon pour Convertir à la fortification de la ville, Dict. Institut les habts de Bourg dict Chatillon reçurent la mairie et escuz de la Rues de Chaumont

L'autre

1446. 1447.

Au Compte dict de Villecespey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1447.

Par Lettres patentes Donnees à Gand le 20 Jan.er 1446. Mgr le Duc Donna la jouiss.ce de la Chatellenie de Dijon à Noble homme Francois de Manthon Con.er Escuier d'Escuirie du mond. Sgr et son Bailly de la Montagne tant qu'il sera Bailly en rendant chacun an à la recette dudit Chatillon la Somme de 76.ll

Mgr le Duc Donna 2000 Saluts d'or à Mgr le Comte de Comminges.

Nomt homme Guillt le Grand Prevost forain de Daigneux et de Salins auct droit de 6.s sur la Recette de Semaine quand quelqu'un de lad. Prevosté ou juge en icelle auroit commis quelques crimes pour lesq.ls l'estat banni ou l'accentré à mort.

1447. 1448.

Au Compte dict de Villecespey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1448.

Guillt Le Grand ~~de Chatillon~~ Prevost Pour Chatillon.

1448. 1449.

Au Compte dict de Villecespey pour l'année finie le Dernier Decemb. 1449.

Guion de Remond Lieutenu de la Prevosté de Daigneux.

Guiot de Passey Escuier Sgr de Latrecey en partie.

Mgr le Duc achepta des hoirs de Mre Nicolas son Secretaire la Terre de Villers le Duc.

1449. 1450.

Au Compte de Guion Joquin Receveur du Bailge de la Montagne pour l'année finie le Dernier Decemb. 1450. Institué aud. office par Lettres Donnees à Bruges le 19 Juillet 1449.

Jean Taxon de Daigneux Ses Sergts Substitut de Dict de Mgr le Duc au Bailge de la Montagne.

1450. 1451.

Au Compte dict Joquin pour l'année finie le Dernier Decemb. 1451.

Aprisee tenue à Daigneux par le Bailly de la Montagne.

Jean Narnan Sgr de Mgr le Duc de Chatellenie de Coiffy, Grenetier de Daignes auoit 20ll Dorpension.

1451. 1452.

Au Compte dict Joquin pour l'année finie le Dernier Decemb. 1452.

1452. 1453.

Au Compte dict Joquin pour l'année finie le Dernier Decemb. 1453.

Lettres patentes Donnees à Tolet le 20.e Mars 1408 par lesq.les Mgr le Duc Donna à Mre Francois de Manthon chev. Con.er Chambellan du mond. Sgr et Son Bailli de la Montagne et adonc Seneschal de Barrois la somme de Chatellenie de Dijon et toute la recepte pour aucc et les Survivans d'eux tous vies Durant reservé à Mond. Sgr les aides en lad. Chatellenie ensemble le ressort et Souveraineté, et que à la fin de leurs vies elle delaissent les Maisons et chatel en aussi bon estat q.e sont.

Emprun fait par Mgr le Duc pour la guerre contre les Gantois.

1453. 1454.

Au Compte dict Joquin pour l'année finie le Dernier Decemb. 1454

Jean Dimon substitut surpt. de Mgr le Duc au Bailge de la Montag.

Mre Jean de Son (Pichon) rhoi. Sr d'Isani comte de Pommeris, prend à Chatillon, reprend ce fief hommage à la porte du Chatel dud. Chatillon. Des Sgries et Chatellenies de Crisy, Laignes, Prisselles, de la garde de Lathières, le tout avec appartenances, g.d etc tenus à foi de hommage de Mgr le Duc.

1454. 1455.

Au Compte dud. Saquin pour l'année finie

Nicolas Lauxerrois Contrôleur au grenier à Sel de Chatillon.

1455. 1456.

Au Compte dud. Saquin pour l'année finie

les Dernier Decemb. 1456

Declaration par le menu et en detail de tous les membres de la Prevosté de Chatillon.

Les Religieux de l'Abbaye de Chatillon doivent chacun an à Mgr le Duc et à Mgr l'Evesque de Langres douze ~~cocques~~ Mailles d'or de Lemosi estimés à 200 gros chacune maille sur le Molin q.d tiennent aud. Chatillon appellé le Molin d'Epaux, avec cinq Sols d'amende sauve de paye.

Declaration des Pennaires de Baigneux.

Guill.e Legrand Maire de Baigneux.

Mathieu Machicot huissier des Parlemens du Roi à Paris.

1456. 1457.

Au Compte dud. Saquin pour l'année

finie les Dernier Decemb. 1457

Nicolas de Scrilly tpr de Mgr le Duc au Bailge de la Montagne au Lieu de feu Simon de Pernay

Mre Jean de Lievres institué tpr d'e Mgr le Duc au Bailge de la Montagne au lieu dud. de Scrilly

Mgr le Duc fut saisi et mettre en la main les chatel, terre et Sgrie des villes et Chatellenie de Crisy, Laignes, et Prisselles et autres de la Prevosté Lesquels fut establi à la garde et Seurté desd. Chatellenie par le Bailly de la Montagne.

1457. 1458.

Au Compte dud. Saquin pour l'année finie

les Dernier Decemb. 1458

Jean Sieu Prieur de la Chartreuse de Lugny.

Noble Sr Mre Francois de Clermont Sr de l'Arragonois Con.er de Chambellan de Mgr le Duc Institué Bailly de la Montagne par les Lettres du 21. aoust 1457. au lieu de Mre Francois de Manthon Institué Bailly de Semur au lieu de Guill.e de Vandrey.

Les Bourgeois et Subtains de Chatillon Demeurant avec maison en la Dte ville à Mgr le Duc pour fol. l'audiroir de Mgr le Bailly de la Montagne, et pour la mettre en Son Estat mond. Sgr Demande sur les amendes qui leur seroient Adjugés la somme de 200.tt comme aussi pour fol. les prisons et ce par lettres patentes du 12. Juin 1457.

1458. 1459.

Au Compte dud. Saquin pour neuf mois

finis les Dernier Sept. 1459

Guigues Girbon Substitut Surpt de Mgr le Duc au Bailge de la Montagne.

Chasse de St Bernard menée par le Bailge de la Montagne.

Frere Gui gastefarine Sr d'Isani Lieu. de l'Abbé de l'abbaye de Chatillon.

1459. 1460.

Au Compte dud. Saquin pour l'année

finie les Dernier Sept. 1460.

Noble et puissant Sgr Mre Nicolas Rolin chr Sgr d'Authume Chancelier de Bourg.e et Capitaine du Chatel de Chatillon fit Recevoir led. Capitainerie par feu Jean Vignier, et par Thibaut de Morigny Lecuyer des Poines et Suffisans.

Jean de Berchi Portier du Chatel de Chatillon.

Les Prisonniers estoient nourris au pain et à l'eau aux frais de Mgr le Duc.

1460. 1461.

Au Compte deux saquin pour l'année finie le dernier Sept. 1461:

Mre Guill. Rolin chéu chr. Sr de Beauchamp fils de Mre Guill. Rolin chr. S^r d'Authume Chancelier de Bourg^ne

1461. 1462:

Au Compte deux saquin pour l'année finie le dernier Sept. 1462:

Noble et Sr Mre Anthoine de Vaudrey chéu S^r de L'Isle et d'Echalon Con^er et Chambellan de Mgr le Duc institué Bailly de la Montagne par Lettres patentes données à Bruxelles le 10e avril avant Pasques 1461: par la mort de Mre François de Surienne fut le Serment és mains de Mgr des Comptes à Dijon le 27 avril 1462. après Pasques.

Noble et puiss^t Sr Mre Nicolas Rolin chéu S^r d'Authume Chancelier de Mgr le Duc de Bourg^ne et son Capitaine de Chatillon mourut le 18. Jan^er 1461:

Noble et puiss^t Sr Mre Thibaut Sr de Neuchatel Mal^al de Bourg^ne institué Capitaine de la ville et chatel de Chatillon par Lettres patentes données à Bruxelles les Derniers de Jan^er 1461: fit le Serment és mains de Mgr de Croy Comte de Porcien le 28. Mars 1461. aux gages de 40 fr. par an.

Information faite contre Mre Jerry de Lusance chéu S^r en partie de Varey, laq^le terre fut saisie et mise en la main de Mgr le Duc

1462. 1463:

Au Compte deux saquin pour l'année finie le dernier Sept. 1462:

Mre Jean Lemon^r Licentié en Loix, Lieut. gnal de Mre Jean Jaquelin Licentié en Loix, Con^er M^re des Req^tes en ord^re de Mgr le Duc, et garde de la Chan^rie de son Duché de Bourg^ne

1463. 1464.

Au Compte deux saquin pour l'année finie le dernier Sept. 1464:

Regnier de Marilles Escuier chéu en partie de Jean de Marilles Escuier ses oncles et Marguerite de Sermoises ses Ayeulx paternels et Sr de Batoz en regnard en son vivant Con^er Chambellan de Mgr le Duc et son Bailly de la Montagne; dicte de Sermoises son fils, ledit Bailli mourut le 2. avril 1461: avant Pasques.

Christien du Dois garde des portes et prison du Chatel de Chatillon.

Nicolas Humbert Clerc et Cpt. de Mgr de Neuchatel Mal^al de Bourg^ne

Mgr le Duc manda à M^rs des Comptes de mettre en possession de la Capitainerie du Chatel de Chatillon Mre Thibaut Sr de Neuchatel, et de Chatel sur Mozelle chéu Mal de Bourg^ne et les Baillons et Délivrer au dit Sieur par bon et loyal Inventaire les clefs, biens meubles et artilleries estans en ced. Chatel et ville dud. Chatillon, dont Copie dud. Inventaire sera mis en la Chambre des Comptes par les lettres de Dernier Jan^er 1461.

Comm^t homme de Loix, Mre Jean de Lievres Licentié en Droits Con^er de Mgr le Duc et son Pr^r gnal au Bailliage de la Montagne.

1464. 1465:

Au Compte deux saquin pour l'année finie le dernier Sept. 1465:

Guill^e de Sarrieres Escuier Chatelain de Saumaise.

Chéu Pepin Escuier d'Escurie de Mgr le Duc et Lieut. de Mgr le Bailly de la Montagne mit en la main de Mgr le Duc les Chatellenies de Crusy, Laignes et Griselles, pour défaut de reprises et Devoirs d'icelles non faits, Declaration et Demembrement non baillés le 17 Juin 1465.

Tenlay d'un fief de Mgr le Duc à cause des Chatellenies de Crusy, Laignes et Griselles.

1465. 1466.

Au Compte de Jean Guerrot Escuier Receveur du Bailliage de la Montagne pour l'année finie le

dernier Sept. 1466. Institué aud. office par Lettres de Mgr le Duc
données à Bruxelles le 20e Nobre 1465.

Me henry Lapie Substitut du pr. au Baage de la Montagne.

Jaque de Montmartin Escuier Lieut. au Chatel de Chatillon pour
Mgr de Neuchatel Maal de Bourgne Recette de la Vierie et garde
de Pothieres.

Me Jean Remond Lieut. de Mgr le Chancelier au Siege de
Chatillon. Mre Jean Jouart President des Parlemens de Bourgne fut
à Paris en l'assemblée, qui se tint le 15. Juin aud. an avec les officiers
du Roi pour le fait des Limites et juridictions de Mgr le Duc.

1466. 1467.

Au Compte dud. Courret pour l'année finie
le dernier Sept. 1467

Mre Jean de Chandier Chr Sgr d'origny, Vaulx, Belno et la Montagne.
Laurent Jaquelin Lieut. gnal de la Grurie és Baages de Dijon, auxois
et la Montagne. Assemblée de tous les nobles du Baage de la Montne
à Chatillon ou estoit Mgr le Maal de Bourgne au 20 Mars aud. an.

1467. 1468.

Au Compte dud. Courret pour l'année finie
le dernier Sept. 1468.

Lettres patentes données à Bruxelles le 23. Juillet 1467. Contenant
Confirmaon de l'office de Receveur au Baage de la Montagne au
proffit dud. Curret. Nicolas Massol de Baigneux.

Guill. le grand Amodiateur de la Clergie du Baage de la Montagne.

Reverend Pere en dieu frere de Bourbon humble Abbé
de l'Eglize et Monastere de St Pierre de Flavigny fut condamné en
une amande de 10.tt envers Mgr le duc. Il n'est pas raporté le Sujet.

Noble Sgr Mre Antoine de Vaudrey Chr Sgr de l'Aigle et
d'Eschielle Conr Chambellan de Mgr le duc et son Bailly de la
Montagne, fut confirmé aud. office de Bailly par lettres patentes
données à Bruxelles le 4. fev. 1467. à la Charge de fer de nouveau

Serment és mains de Mgr de Goux Chancelier de Bourgne q. fit
le 24 Fevrier, aud. an, en suitte duquel Serment il fut mis en possession
dud. office par Mgrs des Comptes, ainsi q. est Escrit au dos desd. Lettres.

Me Simon Legoux Licentié en loix et dt pour Mgr le duc
au Baage de la Montagne fut confirmé aud. office par Lettres données
à Bruxelles le 4e Fevrier 1467.

Me Jean le Lievre Licentié en decret Pr. pour Mgr le duc aud.
Baage, Confirmé.

Noble et puiss. Sgr Mre Thiebaut Sgr de Neuchatel et de
Chatel sur Mozelle, Maal de Bourgne Capitaine du Chatel de Chatillon
fut confirmé en lad. Capitainerie par lettres données à Bruxelles le 12.
Mars 1467. à la charge de prester de nouveau Serment és mains de
Mgr de Goux et de Verdergrate chancelier de Bourgne après leq. Serment
Mond. Sgr le duc manda à Mgrs des Comptes de mettre en possession
Led. Sgr de Neuchatel de lad. Capitainerie du Chatel de Chatillon, et
lui Bailler les clefs, biens, meubles et artillerie par bon et Loyal
Inventaire, le double duq. demeureroit en la Chambre des Comptes
et par aucs. de Mgr le duc données à Peronne le 26. Aoust 1468.
Il est permis aud. Sgr de Neuchatel de nommer un Lieut. pour la
garde dud. Chatel de Chatillon Verifiées par Mgrs des Comptes, En
suitte de quoi il donna sa Commission à Mre Jaq. de Montmartin
chr, Conr Chambellan de Mgr le duc et Me Veneur de Bourgne
le 10e Juillet 1468.

Mgrs des Comptes retirés à Talant à Cause de la peste, qui
estoit à Dijon. Au Mois de Sept. 1468. la peste estoit à Chatillon.

Les Archers, Vougiers et Jusarmiers mis sus pour se prester à
montre pardevant Mgr le Bailly de la Montagne au lieu d'Aignay
le 13. Sept. 1468.

Assemblée de tous les Nobles, feaux et autres portans armes
dud. Baage pour se trouver vers Mgr de Couches Commis à la garde
et deffence des pays de Bourgne à l'Abergement lez Seurre.

Enquestes faites pour la separaon des Cinages de Duesme avec
Origny, Belleno, la Montagne.

1468. 1469.

Au Compte dud. Courne pour l'année finie le Dernier Sept. 1469. tant de l'ord.re Ordinaire de la Montagne que du grenier à Sel, Chatellenies d'Issey Villain, Maxigy, Villaines, & Cognay, & rec.te en Dunois pour les Lettres de Mgr le Duc du 22. d'aoust 1468.

Le Prés.t de Mgr le Duc ayant mis un mandem.t d'appel au Sceau de la Chan.rie du Roi pour estre scellé, il fut mis au Bas, Vidat à Report.

M.re Claude de Vaudrey fit prendre le Sel à Mer, qui estoit au grenier à Sel de Bar sur Seine, et le fit conduire à Chatillon et à Issey

1469. 1470.

Au Compte dud. Courne pour l'année finie le Dernier Sept. 1470.

Les hommes de Missey dont à Laumasse.

Charles de Vesvre Escuier Valet de Chambre, et garde des Joyaux du Corps de Mgr le Duc institué Capitaine du Chatel de Chatillon par Lettres de Mgr le Duc donnée à l'Isle le 14.e avril 1469. auant Pasques Vacant par les Trespas de M.re Thiebaut de Neufchatel et de aute pouvoir de commettre pour l'exercer lad. office à ses peril et fortune, de contraindre et se contraindre tous ceux qui sont tenus à y se guet le garde. fit le Serment és mains de Mgr de Gorrey ce Lieutenant Chancelier de Mgr le Duc le 28.e avril 1470. apres pâques. Les gages furent rayés par Mgrs des Comptes, parcequ'il ne rapporta Jouissance de l'artillerie et autres meubles appartenans aux Chatel. il rapporta les Jouissances au compte de l'an 1472. fol 27.

Noble homme Odile Cyprin Escuier Commis à se Recette des gens de guerre des Bailliages d'Autun, & autres de la Montagne.

Frere Girard de Than Prieur de Champagne de l'ordre St Jean de Jerusalem. Pierre Vigier Escuier de la Cour de Mgrs les Auditeurs des Causes d'Appeaux à Dijon. & artillerie mise au Chatel de Missey à cause que c'est place frontiere.

1470. 1471

Au Compte dud. Courne pour l'année finie le dernier Sept. 1471.

Perrin Bourgeau natif de Fontenay dez Chalon Executeur à Chatillon la Recette Cyprin. homme de Loy Me Jean Renard Licentié en droit Lieut. gnal de Mgr le Bailly de la Montagne.

Jacquin faisant pour la guerre de Mgr le Duc de l'ord.re de Noble et puissant Sgr Mgr de Cuches et de Longvi Capitaine gnal des gens de guerre du Duché de Bourg.ne

1471. 1472.

Au Compte dud. Courne pour l'année finie le Dernier Sept. 1472.

M.re Francois de Manthon Bailly de Semur en auparavant de la Montagne mourut à Salins le 28. Oct. 1471. Pierre et George de Manthon Ses Enfans. Dame Jeanne de Varax Sa veuve.

Nicolas de Scrilly Escuier Lieut. du Chatel de Chatillon pour Charles de Vesvre Escuier Capitaine dud. Chatel.

1472. 1473.

Au Compte dud. Courne pour l'année finie le dernier Sept. 1473.

Mgr le Cardinal Evesque de Maçon, & Administrateur spirituel de l'abbaye Moutier St Jean. Frere Jean de Fussigny Prieur de Souhey Sr Jehan Vicaire et pr. gnal dud. Administrateur de lad. abbaye de Moutier St Jean.

Pierre ou Perrin du Buz Lieut. du Cap.ne du Chatel de Chatillon.

Lettres patentes Données à Vesoul le 28. Mars 1473. par lesquelles Mgr le Duc mederer aux bians Laiz de Chatillon la taille de 17 fr. 6 d. qui estoit auparavant de 200 fr. Mais à cause des proces pendans au Parlement de Paris, auq.l les bians etoient soutenoient ne pouvoir payer aucune chose de lad. taille fut mederé à la somme de lad. Somme de 17 fr. 19 s. 6 d. pendant Son and.t

1473 1474

Au Compte aux Guerres pour l'armée finie le Dernier Sept. 1474

Nobles Sgr Mre Claude de Vaudrey chr Sgr de l'Aigle tenu le Compard et Spirituel de l'Eschelle de Langres.

Noble Sgr Mre Claude de Vaudrey chr fils de feu Mre — heritier de Vaudrey chr Sgr de l'Aigle et Escuyer Bailly de la Montagne et Sgr Mre — heritier de Vaudrey mourut le Mercredi après la St George 27 avril 1473.

Lettres patentes données à Dijon le 5. Fevrier 1473. par lesq les Sgrs les Duc donne assiette et pension assignée sur le Domaine du Bailliage de la Montagne chacun an à Jean Valon dit à Bouco Savoie Suisse en considération des services rendus à feu Mgr le Duc, en qualité d'aides de la Fourriere pendant 20 ans, et mond. Sgr à pris en ses armées à 4 chevaux en la qualité d'hommes d'armes sous et en la compagnie de plusieurs chrs de son hostel, à quoi il s'estoit acquitté loyalement et auoit supporté de grands frais.

Mre Jean de la Grange et Jean de Molesme l'on des Mres des Comptes et Gdes Livres Clerc dud. Comptes de Mgr le Duc à Dijon furent à Dole requis avec Mgrs les Presidt de Bourg Mre Hugues de Vienne Sgr d'Antevillers Sgr d'Cochanots, et Michault de Changy Sgr de Chissey chr pour parler en Cour avec les Deputés des Estats du Comté de Bourg assemblés les 27 avril affin de leur faire payer tous gages de Officiers pronis à Mgr le Duc, et les employés à chasser les Allemands de Montreillon, qui auoit esté pris par eux, et pour payer les Suisses, qui estoient à la Solde de Mond Sgr le Duc.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à St Nicolas le 19 Decembre 1473. par lesq lesd. Joinc et vend les Chatellenies, villes et terres de Coupl Laigne et Grisellles et leurs appartenances en tout ou en partie au Bailliage de la Montagne. Lesq lettres furent publiées à Mestre d'Vesque Molesme et Bouthiereo.

Jeannot nommé Chatillon fut envoyé à Louvres vers Mgr le Mal de Bourg Mre de la part du gouverneur de Champagne lui signifier la Continuation des treues pour 15 Jours.

Au Compte aux Guerres pour l'armée finie le Dernier Sept. 1475

Fol 27. Les Lieux en qui s'ensuit. Le dit à Escuyer que comble la ville de Chatillon ait esté prinse en l'an dun Comptes au 15e jour de Juillet 1473. par les Francois qui la demolirent et bruslerent qui fut une perte inestimables, pour les pouures habans d'icelle qui en sont comme Mendians, mesmes pour les pouures officiers de Mgr le Duc, qui ont perdu tous leurs biens, leurs maisons bruslés et qui plus est les aucuns d'eux mis à grandes rançons, toutesfois lesd. officiers nonobstant ladite prinse, et depuis icelle ont exercé chacun en leurs lieux offices, et auec. Siegea dud. Bailliage, tellement que le Domaine de mond. Sgr y a toujours esté entretenu, et rendu ou led. Receveur rend son Compte pour Mre Claude de Vaudrey chr Bailly dud. Bailliage, lequel est office que fait son Lieutenant, les 2 Cl. en qui de mond. Sgr aud. Bailliage et auec officiers dud. Sgr ont bien et duement exercé leurs offices audit Bailliage son an entier commençant le premier Oct. 1474 et finissant au Dernier Sept. 1475. Combien que led. ville de Chatillon ait esté prinse par les Francois les dt Bailly et auec officiers estans dedans en grand danger de leurs personnes, toutesfois depuis ladite prinse lesd. officiers ont exercé eds auec lieux dud. Bailliage, tant en y tenant les Jours de assises, comme en y deliurant les sommes d'argent de mond. Sgr et autres et y ont ou sans comparaison plus grand' peines et labeur au temps de guerre, et que plus est perte inestimable, comme il est tout notoire, pollent que gracies à dieu, et que sparle bonne asseurance que y ont fait lesd. officiers depuis ladite prinse, mond. Sgr a toujours recouuré son Domaines es mettes dud. Bailliage, et depuis mis reduit les Sujets de mond. Sgr à retournes aud. Chatillon où à pris de sa demourance par vertu desd. Seruices faits par lesd. Officiers, led. Receveur a payé à iceux officiers leurs gages entiers de lad. année finie au Dernier Sept. 1475. comme par eux bien et loyaument deserui après la perdition de leurs Chevances, et en grand danger de leurs personnes, et tellement qu'à leur moyen se abandonnant leurs corps et se retrahirent aud. Chatillon, affin d'y soi asseurer le peuple, et

Nb qu'il y a eu 2 autres Lieux que led. ville de Chatillon en la Chastel et Forteresse prenes et mis en flames brulés et gastés.

Ceux ces Lieux pour passer les gages de l'armée entiere.

repeuples laᵈᵉ villes en leurs pouvoirs et misères, que a esté en son
Duché irreparable inestimables.

Nobl. Sʳ Mʳᵉ Paules de Vaudrey Sʳ de l'aigle et d'Es
trilles chᵉᵉ, Conᵉʳ et Chambellan de Mᵍʳ les Duc Institué Bailly de
la Montagne par lettres donnés à Theonville le 3.ᵉ avril 1478. avant
Pasques, par le decez de Mʳᵉ Simonin de Vaudrey son Pere fit le
Serment ès mains de Mᵍʳ le Président de Dourg.ᵒⁿ

Charles de Vilsen Escuier Capitaine de Chatel de Chatillon fut
payé de ses gages jusqu'au 15. Juillet de l'année 1478. que le Chateau
fut ruiné; le porte l'apostille Sur l'article des gages dud. de Vilsen.
Quia pon prædictam destruchionem istius castri, non erat necessa
deservire dictum officium Capitanei.

1475. 1476.

Au Compte dud. Comes pour l'année finie le Dernier Sept. 1476.

Guill. le grand amodiateur de la Clergie du Baage de la Mon
tagne et sur prossi des Secaux.

Sire Jean de Cusigny à pᵗᵉ de l'Abᵉ de l'Abaye de Montier
St Jean et auparavant Pres Reverend Pere en Dieu Mᵍʳ le Cardinal
de Mascon Administrateur perpetuel de l'Abbaye dudit Moustier
St Jean.

Sire Simon Rivot Prieur du Quartier.

Regnault Comes fils du Comptable.

1476. 1477.

Au Compte des Veuve et heritiers de Jean de Saulcoigney vu Demarie de Dallizay de la Montagne pour l'année finie 1476.

Frere Pierre Loigney Prieur Cloitrier de l'Abaye d'Isigny

Pres Coppin Lieut.ᵗ au Baage de la Montagne depuis les jours que
ville de Chatillon fut mise à l'obeissance du Roi, qui fut au Mois
d'Janʳᵉ 1476. presenta req.ᵗᵉ à Mᵍʳ des Comptes pour avoir taxes
pour avoir exercé led. office pendant ce Mois finis le ex.ᵉ Decemb. prend.
req.ᵗ aucun Bailly ne s'en entremis en l'exercice de la justice dud.
Baage, ne que le tems passé les Baillis eussent chacun an accoutumé
de set taxes sur leurs gages d'leurs Lieut.ᵗ et lui fut taxé 8.ᵗᵗ

Sur l'article des gages du Chastel de Chatillon, fut ou dit
radiatur, quia non est aliquid Castrum, sed fuit combustum et demolitum
per guerram.

Mᵍʳ de Cram Gouverneur de Dourg.ᵒⁿ manda au Bailly de la
Montagne ou son Lieut.ᵗ de fel abattre et demolir de Manoir et de Cochelle.

Pierre de Muis Escuier Capitaine de Savoisy pour Mʳᵉ Guill.
Rolin Chᵉᵉ Sʳ de Beaubasmpᵉ et de Brieuri.

1477. 1478.

Au Compte de Mʳᵉ Nicole Chesley Receveur pour le Roi au Baage de la Montagne pour l'année finie le Dernier Sept. 1478. par lettres donnés à Dijon le 18. Mars 1476. preste Serment ès mains de Mᵍʳᵉ des Comptes et donna caution des 1000.ˡⁱ de Jean Docourt de Chatillon.

Le Roi fit don de la terre et Sgrie de Saulmoise à Mᵍʳ les Mareschaux de Dourg.ᵒⁿ

Pierre d'Acuy Escuier Sʳ de Lignay Escuier d'Escurie du Roi,
institué Bailly de la Montagne par lettres du 18.ᵉ Decemb. 1477. fit
le Serment ès mains de Mʳᵉ Pierre Syriant gnal Sur le fait et gou
vernement des finances du Roi au pays de Dourg.ᵒⁿ et après ès mains
de Mᵍʳ des Comptes, qui le mirent en possession dud. office le 5.ᵉ de
Juin 1478. Depuis par aut.ᵉˢ lettres du Roi il fut mandé aux gens
tenans ou qui tiendront le parlem.ᵗ de Dourg.ᵒⁿ de proceder le Serment
dud. d'Acuy.

Mʳᵉ Simon le Gouz Licencié en droit Cⁿᵒⁿ et Auditeur du

Roi au Baage de la Montagne par lettres patentes du Roi Dammeé à Senlis le 26. Mars 1478. pour l'exercice des mesmes gages de Boisse du tenue de Rue de Bourg.no aux gages de 25.tt

Mre Jean le Lievre Lieutt en Barois pr. du Roi aud. Baage.

Jean de Clugny Commis au payemt de la Compagnie de Mgr le Mal de Bourg.no Voulaines les Templiers pris par aucuns tenans parti contraire au Roi.

1478. 1479.

Au Compte aud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1479.

Prisons faites à Chatillon en cette tour estant en la muraille de la Rue de Chaumont aud. Chatillon, d'autant que le Chateau dud. Chatillon, où estoit lad. prison est tout desmoli et ruiné.

Jean Arbelet ait en don du Roi les Clergies de Chatillon, Dijon, Nuis, et du Baage d'amont au Comte de Bourg.no

Jaque Cyprin Escuier Lieut. gnal de Mgr le Dailly de la Montagne.

1479. 1480.

Au Compte aud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1480.

Les offs. de Mgr les Mal de Bourg.no jouirent par leurs mains par forces et violences des Receu de Chaulmaise, et non pas les mains du Receveur de la Montagne. fol. 25.

1480. 1481.

Au Compte aud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1481.

Jean Estienne, et Pierre Masot de Baigneux. Guill le grand et Jean Legrand d'icel Baigneux. Prevotdon Lieut. de Bourg. des Maduns.

Le Receveu rapporte recevoir cette Sus le Receu de Chaulmaise pour l'acquit Rement des charges du Domaine dud. Baage de la Montagne, à cause que les offs. de Mgr les Mal. qui tint lad. terre pour Mon. du Roi n'y contribuerent chein.

Dan et arrierban du Baage de la Montagne pour se trouver à Lutton le premier de Mars. Noble Sgr Mre Jean de Thallue chr Capitaine gnal des Hommes d'armes estans au service du Roi aux Bon du Receveu de Chatillon en Moyen et du grenier à sel de Moyen jusqu'à la Somme de 600.tt pour an.

Guill le Grand greffier du Baage de la Montagne.

1481. 1482.

Au Compte aud. Chesley pour l'année finie 1482.

Jean Dourot Commis du Receveu.

1482. 1483.

Au Compte aud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1483.

Nicolas de Courbeton huissier du Parlemt de Bourg.no fut à espy Jeunes, Maisey et voisines pour Contrainder les Detenteurs des terres de Eglises à payer les Sommes contenues en cette taxe faite en la Chambre des Comptes le 8. Janr.o 1482. pour convertir au payemt des gages des offs. du Roi aud. Baage, fiefs, aumones et autres charges ord.es Mre gl en ces parties de la taxe sur Chaulmaise à cause de pouvoir de Mre le Mal de Bourg.no qui tenoit lad terre, ainsi q.l est Declaré.

Mre Jean d'avance Cheo Mal d'Hostel, tenoit les terres et Seigneu de Villers et Maisey par don du Roi, paya cens pour le de la taxe faite pour l'acquitemt des charges dud. Baage.

Jean Dourot Commis dud. Receveu appert avoir reçu 65.tt pour la taxe de Villaines en Duesmois faite pour l'acquitemt des charges. Mgr le Mal fit prendre prisonnier par ses gens de guerre led Dourot, q.l bien prisonnier pendant 10 jours, et lui fit rendre lad. Somme.

1483. 1484.

Au Compte aud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1484.

Josse Baudet Receveu Sgr de Chateaufon.

Toutes les Chatellenies et Sgries d'icelles ont alienées par les Ducs de Bourg. et Charles de Bourg. mes par le Roi Loys au Baage de la Montagne furent remises en la main du Roi.

Idem octroyé pour l'Ambassade Envoyé devers le Roi en cette année.

Idem de quatre octroyé en l'an 1484 pour le voyage à Devant le Roi à la Couronne.

1484. 1485.

Au Compte dudt Chastey pour l'année finie le Dernier de Sept. 1485.

Les Lods à Baignaux se payent en cette sorte. L'achetteur et le vendeur doivent de 6 vingt Denier. Si l'achetteur met échange se paye, dans la mathe appartient au Roi et l'autre moitié à 2 et 360 d'Agny.

Sœur Regnier, Abbesse pour de l'abbé de Moutiers St Jean tenant de partie contraire au Roi. Le Capitaine du Chatel de Chatillon est employé pour 100 de gages, et n'en nommé.

Jean Loi pour du Roi au Baage de la Montagne.

Jeanne femme et Sage Mre François Simonin Licentié en Loix, Jean Syon pour du Roi, Guillt le grand Greffier de Puiset Esperon Sergent Jurement Phes Seppin Escuier d'honneur du Roi, et Lieut gnal de Mgr le Baillt de la Montagne saisir et mettre en la main du Roi les Sgries de Villers le Duc, Massey, et Esy les Dus et St Marc par vertu des Lettres du Roi.

1485. 1486.

Au Compte dudt Chastey pour l'année finie le Dernier Sept. 1486.

Sol. Il. appert par l'Apostille mis sur Articles des amendes de la Prevosté de Saumaise, que les officiers de Mgr le Mal de Bourg. ont saisi par leurs mains des Revenus dudt Saumaise par force et Voy de fait, et non par vertu du Revenu.

Les gages de l'Advocat et pour du Roi offerons assignés sur le Revenu de l'Epitete et amendes, que offerons assignés audt Baage.

Noble Sgr Pierre de Vaux Escuier d'Escurie du Roi et Jean de Chandio

Garmetier ord.es ont Disposé et occupé l'office de Bailly de la Montagne.

Robert de Lantenay Escuier Capitaine du Chastel de Chatillon et Bailly gages quelques la place fut donnée.

Mres Jean d'Estavie chef des pays d'Allemagnes saisissent pour Dun du Roi par les mains des Receveurs du Revenu de Chatillon en Auxois les Fiefs et aumones et gages d'officiers saisis.

Desserte faite en l'hostel nommé la Tour Mre Masse appartenant au Roi pour y fol. son audoire pour tenir les Sieges du Baage et des prisons Civiles et Criminels, à cause que depuis la Destruction et demolition de la ville et chatel de Chatillon mes a eu lieu pour tenir prisonniers

Noble homme et Sage Eppesin Escuier d'honneur du Roi en Lieut gnal de Mgr le Bailly de la Montagne envoya pour les Prevostés dudt Baage ajourner les gens d'Eglize et Noble dudt Baage à Dijon devers Roi en Dieu Mgr l'Evesque et Duc de Langres Pair de France et avec Commandt du Roi pour fol. les Sermens de fidelité au Roi.

Estienne de Lecy et Jacques le Clerc de Langres Larrons jugés par les Carrefours de Chatillon au Mois d'Aout 1486.

1486. 1487.

Au Compte dudt Chastey pour l'année finie le Dernier Sept. 1487.

Le Duc bouche de Bourg. me et Sr de la Femmes accordèrent au Chapitre St Marcel de Langres la Soie Perte et chasun an sur le Peage de Chatillon par Lettres de l'an 1216. à Cause de l'Ochenau de l'eau de Citeaux, tag les Sommes dudt de Citeaux estoient tenus payer par les maires dudt Duc.

Noble Sgr Jean de Chandio Garmetier ord.e du Roi et son Bailly de la Montagne.

1487. 1488.

Au Compte, dudt Chastey pour l'année finie le Dernier Sept. 1488.

Noble homme Jean Boulanger Sgr de Bonn en partie saisit de Chatillon.

Le 13. d'Aout 1488. Les Nobles du Baage de la Montagne furent montre Jeanne Noble et puiss Sgr Mgr d'Autun Comte

Deputé pour Mgr le Marquis de Rothelin Comte de Neuchatel, Mal de Bourg pour le ancien bail Jacq.

Pierre Jeunet Capitaine et Chatelain de Duesme.

1488. 1489.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie la Dernier Sept. 1489. Il n'y a rien à remarquer.

1489. 1490.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1490.

Girard Gasterasse de Nevers. Patris Audart Receveur Sgr en partie de Maisson.

1490. 1491.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1491.

Nomb. homme en Loy Mr François Simonin Licentié en Droit Con. du Roi et Lieut. gnal de Mgr le Bailly de la Montagne.

100 l. Employés aud. Compte pour la moitié des despens de la Chambre des Comptes en Avril dernier. Parmi Matteste de Daigneux.

Les Bans de Daigneux Soblizeresse de Courmis en Sel valoir chacun an 100. muis Consablés au Roi et à l'abbé d'Oigny. au compte de l'an 1492.

1491. 1492.

Au Compte de l'An 1492. Il n'y a rien à remarquer.

1492. 1493.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1493.

Le Recueil de Chatillon fut Soumis pour le Roi au Parlement de Dijon les charges ord.es payées. Munitions de Bled menées en l'armée du Roi au Comté de Bourg.

1493. 1494.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1494.

Pierre Semonin et Jean Didier Prevosts Fermiers de Chatillon.

1494. 1495.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1495.

Les Religieux ont dû en Convent M. de Chatillon Parisien chacun an au terme de St Remy deux muids Bon vallans 16 l. par moitié au Roi et à l'Evesque de Langres.

1495. 1496. 1497.

Aux Comptes de 1496. et 1497. Il n'y a rien à remarquer.

1497. 1498.

Au Compte dud. Chesley pour l'année finie le Dernier Sept. 1498.

Noble homme Jean de Reichefort Bailly de la Montagne.

Jaque de Pontevelle Sgr de Pamparton suivi le Roi en Lomaine de Chatillon par les mains du Receveur.

1498. 1499.

Au Compte de Jaque Testart Receveur du Domaine du Bailly de la Montagne pour l'année finie le Dernier Sept. 1499.

Noble homme Mr Nicolas Rousseau Sgr de Barjon Con. du Roi en Parlement des Comptes à Dijon acquit de Noble Sgr Mre François Rolin chlr Sgr de Beaubarnois la Somme de 10 l. pour avoir droit d'prendre chacun an Sur les Exploits et amandes de la Prevosté de Bourg

Nicolas Bourgeois Prevost fermier de la Prevosté de Chatillon.

1499. 1500.

Au Compte dud. Tessan pour l'année finie le dernier Sept. 1500.

Le Roi confirma les Don du Recueil de Saumaise à Madame veuve de Mr le Marquis de Thoberg Maal de Bourg etc. et à Mr. Vesta [illegible] jusqu'à autrement par lui en fut ordonné.

Mgrs des Comptes ordonnerent à François de Regnis et Jean de Gand de rendre compte du Recueil de la Chatellenie de Bussieres.

Noble Dame Dame Jeanne de Rochefort veuve de Noble et puissant Sgr Mre Jean de Rochefort en son vivant chr, Cnr et Chambellan du Roi et son Bailly de la Montagne ayant le bail et administration des Corps et biens de Dame les Chretiennes et Charlotte de Rochefort ses enfans du Corps dud. feu Mre Jean de Rochefort, qui meurent les permettent 15 No. 1500 au lieu de Hesserny en succes sur paye des gages taches à cause dud. office de Bailly dud. de Rochefort son Mary quoyqu'il en eut presté le serment à raison de sa maladie dont il mourut, à condition de payer les gages de son Lieut. sur la Somme qui lui sera payé par led. Recueil par ord. de Mgrs des Comptes.

Honnl homme et Sage Mre Francois Simonin Licentié en loix Con. du Roi et Lieut. gnal au Baage de la Montagne receut dl pour la quarter partie des gages du Bailly de la Montagne, qui a lieu de Sept vingt Livres Suivant les ord. faites par le Roi.

Mre Jean Remond Licentié en loix Adt du Roi aud. Baage. Jean Syor pre du Roi aud. Baage.

Honnl homme et Sage Mre Jean Syor Licentié en loix Juge et garde de la prevosté de Chatillon par lettres patentes données à Blois le 30 Juillet 1499. aud. office led. Syor fut elu par les officiers du Roi et aud. Bailliage aud. Baage Suivant les ord. du Roi. fut le serment és mains de Mre Francois Simonin Lieut. gnal aud. Baage aux gages de 10 l. ordonnés par Mgrs des Comptes Suivant les Renvoy qui leur en fut fait par le Roi aux lettres de Provisions dud. Syor, eyant egard aux facultés et experience dud. Syor

qui est homme lettres et experimenté en fait de judicature tres à Dieu et Justice, Sgr le Roi et la Chose publique pourra estre bien servie.

Mre Simon Regnier Licentié en loix et en Decret Juge et garde de la prevosté de Villers le Duc au Baage de la Montagne, apres avoir esté elu Suivant les ord. par les officiers du Roi en aud. prattiquera dud. Baage par lettres patentes du 20 Juillet 1499. fut le serment és mains dud. Simonin Lieut. gnal eslant mandé par led. lettres à Mgrs des Comptes, que led. Regnier en capable en Science pour exercer led. Charge, ils lui taxerent gages raisonnable Suivant quoi ils lui taxerent 8 l. de gages par an.

Benjamin de Bregilles Juge et garde des Prevostés d'Aigmay le Duc, Salives et Duncey par lettres patentes données à Dijon le 21 Mars 1499. apres avoir esté elu par les Offrs du Roi en prattiquera du Baage de la Montagne Suivant les ord. du Roi, aux gages de 100 l. par an taxés par Mgrs des Comptes.

La Chambre des Comptes fait Defenses au Recueur de payer ny apres aux Prevosts dud. Baage la Soe de 60 l. pour Jugements contre les Criminels Delurs ressort contre Chacun Lay, Soe efforts payé comme Droit appartenant à leurs offices.

Chretiennes Doubles Histoire de Lorraine de Bourg.

Les gens de guerre des ord. du Roi en garnison à Chatillon aux quels fut fourni par les bonnes gens des villages circonvoisins soin partiles et ustensiles.

1500. 1501.

Au Compte dud. Tessan pour l'année finie le dernier Sept. 1501.

Guion le Grand Sr de Daigneux. Jean Pierre d'Aligny Abbé de Moutier St Jean.

Noble Sgr et Sage François de Dalligny Vertes Granchamp Cnr Chambellan du Roi, et son Bailly de la Montagne par lettres patentes données à Blois le 1er Decemb. 1500 preste les Sermens au Parlement de Dijon aux gages de 80 l. tz. Sur Lieut. Son Lieutt a lequel Suivant les ord. du Roi.

Jeanne Chemin en Lage Mr François Simonin Licentié en loix
Con.er du Roi en Leurs Conss Noble Sgr François de Mailligny aussi
Con.er Chambellan du Roi en son Bailly de la Montagne) reçut 25.tt pour
la quatre.e partie des gages aud. Bailli suivant les ord.ces du Roi, en ce
lieutd. aud. Bailly pour ledt. charge de Lieut.t comme apert par Lettres
de provision dud. Bailli dont la Teneur est inserée aux acquits du prés.t
Compte.

Robert de Pradines Sgr de Rouy Capitaine du Chatel de
Chatillon.

Jaques Chevrier Sgr de St Seigne Juge et garde de la Prevosté de
Daigneux pour Lettres patentes du Roi Donnée à Lion les 20. Nbre
1499. après avoir esté Elu par les officiers et prattiqueurs du Baage de la
Montagne suivant les ord.ces du Roi aux gages de 6.tt par an taxés par
Mrs des Comptes suivant le Renvoy à eux fait par le Roi; prests le
Serment en mains du Lieut.t gnal au Baage de la Montagne.

Jaques de d'Anterolles Sgr de Dampmartin grand receveur Defrance
ayant le Revenu des Domaines de Chatillon jusqu'a 360.tt par an les fiefs
et rumores reservés

Jean le Grand Secretaire Greffier de la Prevosté de Seignay les du
greffe de la Chan.rie aud. Chatillon. Tabellion de Chatillon.

Le Proc.r gnal du Parlem.t de Bourg.ne a lui servi les gr.s des Estats
Duparcq avoient procez au grand Con.er l'Evesque de Langres.

1501 1502.

Au Compte aud. Pestard pour l'année finissant
Pasques Sept.e 1502

Mr Guill.e Machecco en Bri Commandeur de Moutier St Jean.

1502. 1503.

Au Compte aud. Pestard pour l'année finie
les Pasques Sept.e 1503.

Jean Maitresse de Daigneux. Jacques Jean Bertrosse Laboureur Jean
Germain M.d du Quartier Robert de Pradines Escuier Capitaine du Chastel
de Chatillon pour Lettres patentes données à Blois 1501. aux gages de 6.tt

Le Roy par ses Lres de Jussion et Mandement du 20. Juillet 1503. a
mandé et ordonné que ledt Jean Maitresse Jouisse de l'Office de Lieut.t
Civil et Criminel de la Prevosté de Chatillon.

Dail à Cense d'une place en Maisiere à Chatillon appellée la
Cour Mr Mason Seignant l'auditoire du Roi en ses prisons, en
cette Chevrery Pasques lad. place contenant Environ Demi Journal à la
charge de 1.tt 10.sols par François Bourgoin Sergent aud. Dail a
fait fait par Mrs des Comptes moyennant ces 10.sols annuelle
portant 12.s de Cens par Contrat du 4. Juillet 1611. L'entrée du dail
a Cense 25.tt au pris Compte.

1503. 1504.

Au Compte aud. Pestard pour l'année
finie les Pasques Sept.e 1504

Jean Chemin en Lage Mr Edme Regnier Licentié en loix Sgr
de Rempuy Lieut.t de Mgr le gouverneur de la Chan.rie au Siege de
Chatillon. Le Parlem.t de Dijon Ecrivit aux officiers du Roi du Baage
de la Montagne, et leur ordonna par leur Lettre Missive de proceder à
l'Election du Lieut.t gnal aud. Baage suivant les ord.ces attendu le
decez de Mr François Simonin, pour après led. Election en fut qu'il
appartiendroit par raison, et neantmoins cependant led. Parlement Commit
Mr Jean Fils Licentié de droits aud. office de Lieut.t gnal, en consequence
de quoi led. Fils Decerna les offices depuis le 4. Decemb. 1503. jusqu'au Semaine
suivant; pour lequel service led. Parlem. lui ayant taxé 11.tt 15.s 6.d en
ordonna au Receveur du Bayage, la Chambre des Comptes voya led. partie
n'appartenant pas aud. Parlement d'ord.ce sur le payem.t des gages des
officiers.

Jean Chemin en Lage Mr Edme Regnier Licentié en loix,
Lieut.t gnal de Mr le Bailly de la Montagne par Lettres d'Institution du
Noble Sgr François de Mailligny Con.er Chambellan du Roi Son
valet tranchant en Bailly de la Montagne du 13 Jan.er 1503. Inscrites en
la Liasse des acquits du pris Compte

Mr Jean Remond Licentié en loix Con.er et Procur du Roi au
Baage de la Montagne mourut le 16. Mai 1504. Jeanne la Gouge Sa
veuve. Mr Guill.e Remond Estudiant à Poitiers, Edmond de Remond Escuier
de Mr Michel d'Ste Quantin, Germain, Lignol, Guill.e Denoux et Jean
Guenebaut heritiers dud. Jean Remond.

Jean Chemin en Lage Mr Nicolas Le Begue Licentié en loix

Comme homme de Loy Me François Simonin Licentié en loix Con.er du Roi et Lieut. gnal de Nobles Sr François de Thelligny aussi Con.er Chambellan du Roi et Lieu. Bailly de la Montagne a reçu 25 pour le quartier party des gages dud. Bailli suivant les ord.ces du Roi, en cas d'empeschement dud. Bailly pour led. charge de Lieut. comme appert par Lettres de Constitution dud. Bailli dont la Rendue est rendu aux requis du present Compte.

Il vient que dans celuy, qui fut Lieut. de Justice de Chastillon sous Charles d'Amboise, et ma Vie de Chastillon

Robert de Pradines Sgr de Rancy Capitaine du Chastel de Chastillon.

Jaques de Livres Sr de St Seigne Juge et garde de la Prevosté de Baigneux par Lettres patentes du Roi Donné à Lion le 10.e Nov.bre 1499. après avoir esté leu par les officiers ses predecesseurs du Baillage de la Montagne suivant les ord.ces du Roi aux gages de 6.tt par an taxé par Mgrs des Comptes suivant le Renvoy à eux fait par le Roi; presta le Serment és mains du Lieut. gnal au Baillage de la Montagne.

Jaques de d'Interville Sgr de Barrymarchon avand cy devant Roffrance avoit le Recueil des Domaines de Chastillon jusqu'a 1365.tt par an dont fut la Rumoree payée

Jean le Grand Prevost Forain de la Prevosté d'Aignay les Ducs gouffre Sr de la Chan.ie aud. Chastillon. Tabellion de Chastillon.

Le Pres.t gnal du Parlem.t de Bourg.ne a lui sferme les gtes des Estats Turpays avoient procez au grand con.t l'Evesque de Langres.

1501 1502.

Au Compte dud. Vessart pour l'année finie les Feuriers Sept. 1502

Me Guill. Machaco Bailly Commandataire de Moutier St Jean.

1502. 1503.

Au Compte dud. Vessard pour l'année finie les Feuriers Sept. 1503

Jean Matefelon de Baigneux. Jouxt Jean Boitouset Fermier des Fermes M. St du Quartier Robert de Pradines Escuier Capitaine du Chastel de Chastillon par lettres patentes données à Blois 1501. aux gages de 10.tt

Bail à Fermes d'une place au Marché à Chastillon appellée la Pesle Me Masso Seignan Auditeur du Roi en ses Finances, en son Chasteau de Perrier dud. place contenant environ demi Journal à la charge de 4 d'Offrin par François Bourgeois Sergent aud. Bail à fait fait par Mgrs des Comptes moyennant 20.s de Rente annuelle dud. Bail par Contract du 4. Juillet 1611. Le Contract du Bail portant 10 ans. par Contract du 4. Juillet 1611. Le Contract du Bail à Fermes est au pnt Compte.

1503. 1504.

Au Compte dud. Vessart pour l'année finie les Feuriers Sept. 1504

Comme homme de Loy Me Edmes Regnier Licentié en loix Sgr de Rampuy Lieut. de Mgrs le gouverneur de la Chan.ie au Siege de Chastillon. Le Parlem.t de Dijon Seant aux officiers du Roi du Baillage de la Montagne, ce leur ordonnant par leur Lettre Missive de proceder à l'Election du Lieut. gnal aud. Baillage Suivant les ord.ces attendu les Decez de Me François Simonin, pour après led. Election en fut ce que de raison appartiendroit par raison, ce neantmoins cependant led. Parlement commit Me Jean Lior Licentié és Droits aud. office de Lieut. gnal en consequence duquel led. Lior Pourvu led. office depuis le 4. decemb. 1502. jusqu'au 6. Journ Suivant; pour lequel Gages led. Parlem. lui ayant taxé 11 tt 13 s 4 d en ordonné au Receveur de Lespayeu, la Chambre des Comptes veya led. partie n'appartenant pas aud. Parlement d'ord.ce sur l'espayemt des gages des officiers.

Comme homme de Loy Me Edmes Regnier Licentié en loix, Lieut. gnal de Me les Bailly de la Montagne par lettres d'Institution des Nobles Sgr François de Thelligny Con.er et Chambellan du Roi, Son valet tranchant et Bailli de la Montagne du 13 Jan.er 1503. Inscrites en la Diasse des requis d'un pnt Compte

Me Jean Remond Licentié en loix Con.er et Procur du Roi au Baillage de la Montagne mourut le 15. Mai 1504. Jeanne la Gouge Semme. Me Guill. Remond Estudiant à Poitiers, Armand Remond Procur de Me Michel de St Quartier, Germaine, Sigrd Guill. Brenet et Jean Guenebaut heirs dud. Jean Remond.

Comme homme de Loy Me Nicolas le Begue Licentié en loix

Institué à vie par Roi au Baiage de la Montagne par lettres patentes données à Blois le 16 Juin 1504 vacant par la mort de Mre Jean Romand pris le serment ès mains de Mre Edme Regnier Lieutt en lieu Lieut. gnal de Mr les Baill. de la Montagne lui Jane par jugemt aud. Chatillon le 17 Juillet aud. an 1504.

Jean Pauthier de Villens les Duc Juge Forestalier de lad. prevosté de Villens. Mre Estienne Thomassin Licentié en lois dem. à Chatillon Lt à Maison forestre au Roi les Remembrement des Bois de la Montagne ainsi que Mr l'M. l'avoit decrit.

Le Baiz en arrentan envoyé en lad. année.

1504. 1505.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie les Dernier Sept. 1505.

En l'article concernant la Chatellenie de Laumesse, dem. Sparsoir la reuve de Sheé de boeberg Maul de Bourg[nve] &c. Il est ordonné par la Chambre des Comptes passé au Rachat de 3000 fr. mornage royale suivant les Comptes rendus de tems des Recd. de Bourg[nve] ou quel par le Roi en soit redimé.

Jean Bouvot Dit de Lantaiges Conseiz de Laheney.

Accordé Sens en Dieu Mre Jean de Lambesc Lieques Lieques de Rue de Langres pair de France, Comte de Montaigeon, & Abbé Commandataire de l'abbaye de Moutier St Jean de l'ordre St Benoist diocèse de Langres à Droit en lad. qualité d'Abbé &c. de recevoir 7 lt chacun an au termes des Laines de Dar, qui doibvent après Jacques Flories sur les apeages de Chatillon.

Dames Renes de Bourbon & Blosses de Frontenaiges

Loys et Claude de Masilles freres Enfans et hoirs de feu Regnier de Masilles Escuier Sgr de la Feuillée les Chatillon hoirs de Jean de Masilles aussi 9 lt chacun an sur la Prevosté de Villers les Duc.

Semt homme et Sage Mre Edme Regnier Sgr de Rempry Con[er] Roi Lieut gnal de Bailly de la Montagne aussi 24 lt 22 gros qui est les quart des Sept vingt livres des gages dud. Bailly de la Montagne suivant l'ord[ce] du Roi.

Mre Estienne Thomassin

Mre Estienne Thomassin Licentié en Droit, Juge Prevostalier de Villers les Duc au lieu dud. Mre Edme Regnier Sgr estant Lieut au Baiage de la Montagne, ses pouvoir exercer lad. office, ainsi q'l en portoit par les Lettres dud. Thomassin.

Semt Simplon dud. Thomassin.

Mre Edme Regnier Lieut gnal au Baiage de la Montagne se trouva à Dijon à la Seance du Parlemt le Lendemain de la St Martin, ou il avoit été mandé par lesd. Parlemt pour le Brion de la Justice, ou S. Mate fait payer lesd. voyage par le Receveur du Domaine la Chambre voya lad. partie.

Guill Garnier Geolier des prisons de Chatillon.

1505. 1506.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie les Dernier 9 Septembre 1506.

Mre Guill de Macheco Abbé Commandataire de Moutier St Jean.

Noble Sgr et Sage Mre Nicolas Bouffecaux Escuier Sgr de Barjon Con[er] le premier President en la Chambre des Comptes à Dijon.

Mre Jaques d'Equilly Abbé Con[er] et Chamellan du Roi Sgr de Fontaines Institué Bailly de la Montagne par Lettres données à Blois le 27 Avril 1505 au lieu de Noble et puiss[t] Sgr Mre François de Melligny Escuier Franchard de Chamellan du Roi Bailly de la Montagne, institué Senechal de Rouergue par le Trepas de Jean Brachet Sgr de Montagu, fit les Sermens au Parlemant le 19 Jan[er] 1506.

Jaques Sire Dud au Baiage de la Montagne par la resignation de Jean Sire son Frere.

Le Roi ordonna q[t] Sexte levé 10 s. pour queues d'vin, qui Seroit trouvé hors du Rachat de Bourg[nve]

1506. 1507.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie les Dernier Septembres 1507.

Edouard du Chatel Capitaine de Rochefort.

Jean Legrand Praticien dem[t] à Chatillon.

R. P. en Dieu Mre Sebastien Labutin Abbé de Moutier St Jean.

Mre Jean Le Blond Sgr de la Borde Con[er] du Roi au Parlement &c.

D'yon fut à Chatillon par ordre de Mgr de Nevers gouverneur de Bourg[o]
enfermer contre aucuns bâtons dud. Lieu, qui faisoient des Monopoles

1507. 1508.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie
les Sorties Sept. 1508.

Jean Le Grand Praticien à Chatillon admodiateur des greffes du Baage
Chantrie et du Tabellionage de la Montagne dud. Chatillon. Quoi le Grand a[ss]
Chatillon.

1508. 1509.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie le
Dernier Sept. 1509.

Sauvebugues de Signy a Mre Estt. D. de Quincey.
Les Gracez fait au Baage de la Montagne à Mre Claude de Roy chés fut
porté au Roi suivant les lettres escrittes aux officiers.

1509. 1510.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie le
Dernier Sept. 1510.

Claude Le grand admodiateur du Tabellionage de Baigneux
Claude de Sommaires Capitaine de [illegible]re en Barrois
a present tenuies a Cognay les Sue.
L'article concernant la Recette de Sommaires de Saumaise n'est employé au-
pris Compte.
Jaque Souvenel Commis par le Lieut. gnal au Baage de la Montagne
Juge des Exemptés de Bureey et Cognay les Sue, au lieu d'feu huguenin de Bregille
Salives

1510 1511.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie les
Dernier Sept. 1511.

Le Vidimus de la fondation des 60 sols tournois an à l'abbaye de Fontenaux
assignés sur la Prevosté de Chatillon est en la disposition des requis du pris Compte.
Mre Nicolas humbelot Licentié en loix
Jean de Malligny Conseiller de Salvecey.

Mre Estienne Thomassin Licentié en loix Bailly du Duché de Langres.

1511. 1512.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie le
dernier Septembre 1512. Il n'y a rien à remarquer.

1512. 1513.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie le
Dernier Sept. 1513.

Jean Legrand L'aîné greffier du Baage de la Montagne.
Moulin fait à Vanvey sur la Riviere d'Ource Sonné à Cerisy.

1513. 1514.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie le
Dernier Sept. 1514. Il n'y a rien à remarquer.

1514. 1515.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie
les Sorties Sept. 1515.

Mre Antoine de Lamet Chés Conr du Roi en son Bailli de la
Montagne par lettres patentes Données à Paris le 14. Janr 1514. au
lieu de Mre Jaque d'Equilly Sgr de Fontaine Lieut. remit led. office és
mains de feu Roi Louis, presta les Serms au Parlement le 28 Avril 1515.
après Pasques, et le 15. May Suivant és jours du Baage de la Montagne
tenus pour le Roi aud. Chatillon par nobles hommes et Sages Mre Dames
Regnier Lieutenant gnal dud. Baage, Mre Liziare Barrien Licentié és
Loix, pr fondé de procuration Speciale quant à ce dud. Mre Antoine de
Lamet à present Judiciairem. les Lettres dud. office, après la Lecture
desq. les Judiciairem. faites, lad. pr Special a esté mis en possession realle et
corporelle dud. office de Bailly en expediant en Siege des Causes dud. Baage.

1516. 1517.

Au Compte dud. Testart pour l'année finie
le Dernier Sept. 1517.

Mre Pierre Regnier Lieut^t gnal au Baage de la Montagne et Contrerolle aud^t Comptes pour les gages et pension sur la partie des gages du Bailly, qui sont de 38^tt pour le quart des sept vingt livres de gages dud^t Bailly.

Mre Gerard de Pesmes chev^r Sgr de Rosey.

1517. 1518.

Au Compte de Pierre Gaudran Receveur du domaine du Baage de la Montagne pour l'année finie le dernier Sept^bre 1518 par la resignation dud^t Pestart demandeur jusques à la somme de 1200^tt Tournois pour la Recette dud^t domaine de 450^tt et pour celle du grenier à sel de Vitteaux par Mre Jaques Gaudran son frere ausquels au grand Conseil du Roy et dame Mlle Jaquette Barbon sa femme.

Nicolas Garnier Sautrien à Chatillon admodiateur et greffier du Baage.

Jean le grand le Jeune admodiateur des greffes de la Chan^re

Claude le Grand admodiateur du Tabellionage de Baigneux

Jean de Thoisy Ecuier Sgr de Mussons

Frere George de Thorey abbé de N.D. de Quincey.

Domaurentine Regnier Prevost et garde de la prevoste de Villers les Nonnains

Les gages des officiers retranchés pour l'amortissement dud^t année.

1518. 1519.

Au Compte dud^t Gaudran pour l'année finie le dernier Sept^bre 1519.

Lettres de Commission dud^t office de Receveur du domaine et grenier à sel à Chatillon au profit de Pierre Gadran (et non Gaudran) par la resignation de Jaques Pestart donnée à Amboise le 19 Jan^vier 1517

Frere Hugues de Maignieres abbé de N.D. de Quincey.

Mre Dome Regnier Lieut^t gnal du Baage de la Montagne.

Noble Isangart Capitaine de Chatel de Villaines en Duesmois.

Mess^re Mre Mongin Sautrelle et de Beaumont Chan^ne au Parlem^t Commissaire deputé à fere le procez à certains Religieux de l'abbaye de Chatillon ayans esté trouvés saisis de prisons frere Nicolas Sarazin Religieux Romieu de lad^te abbaye fut mis prisonnier au Chatel de Villaines. Mre Guill^e Lapotan prieur, et dom Pontus Souvetain appellé Simon chantre, et Jean de Rebelz prestres et Religieux de lad^te abbaye, Mre Clement prestre et aussi de lad^te abbaye furent amenés à Dijon pour y estre examinés sur le fait de Poison.

1519. 1520.

Au Compte dud^t Gaudran pour l'année finie le dernier Sept^bre 1520.

Henri de Gissey admodiateur du Tabellionage de Chatillon et de Baigneux.

Frere Hugues de Gigny abbé d'N.D. de Quincey.

Mre Simon Le Grand Licentié en Droits, institué Juge des Exemptés de la Bussiere et Ignaye du et Salives par lettres patentes données à St Jean d'Angely le 4 Janvier 1519.

1520. 1521.

Au Compte dud^t Gaudran pour l'année finie le dernier Sept^bre 1521.

Francois Mestre Not^re Royal à Chatillon.

Phes de Poligny Marchand à Dijon Beaupere dud^t Pierre Gaudran Comptable presta 100 fl^s pour aider à faire le payement aux Suisses de certaine grande somme à eux promise par le traité fait avec eux devant Dijon au Mois de Sept^bre 1513 de laq^le Sde de 100 fl^s Jean de Poligny fit transport aud^t Gaudran son beaufrere. Lui remboursé par le Roy dad^te somme.

1521. 1522.

Au Compte de Jean Mestre Receveur du Domaine du Baage de la Montagne pour l'année finie le dernier Sept^bre 1522 par lettres patentes données à Paris le dernier decemb. 1521 par la Resignation dud^t Gaudran.

Francois Mestre greffier du Baage de la Montagne.

1522 1523.

Au Compte dud. Mestre pour l'année finie le Dernier Sept. 1522

Nicolas Remond Bourgeois dud. Mestre commis à lad. Recette.

Me Simon le Grand greffier du Baigé de Chatillon.

Nicolas de Gissey Tabellion de Baigneux.

Jean de Bar Escuier Sgr de la Feuillée et Jaques Sgr de Chatillon achetteurs la rente des 9tt que René de Maspilles prenoit sur la Recette du Domaine de Chatillon.

Dam.lle Guillemette Jaqueron veuve de Nicolas Bourgeois en son vivant Président en la chambre des Comptes à Dijon usufructuaire de la terre de Barjon avoit droit de Recevoir 10tt chacun an sur la prevosté d'Aigney.

Noble Sgr Jean de Lusance Escuier Sgr de Darcey institué Bailly de la Montagne au lieu de Me Antoines de la mot Chr Sgr du Plessis Con.er et Chambellan du Roi par lettres du 16 avril 1518 donnés à St Germain en Laye par la resignation dud. Lamet.

Me Edme Regnier Lieut.t gnal aud. Baigé

Me Bonaventure Regnier Lieutt en Loix Enquesteur au Baigé de la Montagne. Me Benigne Serre Greffier du Parlement.

1523. 1524.

Au compte d.e Jean Marlet Receveur Ordinaire du Baigé de la Montagne pour l'année finie le Dernier Sept. 1524

Me Le Comte de Montrevel cpr. de l'abbé Commandataire de Moutiers St Jean reçoit les 9tt qui lui sont dues chacun an sur le gaige du Domaine de Chatillon.

Francois Saumaise Commis pour Mgrs des Comptes à recevoir les Droits d'Issue à eux accordés par le Roy.

Nicolas Remond, Marchand à Chatillon.

1524. 1525.

Au Compte dud. Marlet pour l'année finie le Dernier Sept. 1525

Mgr le Comte de Montrevel abbé de l'ordre cpr. Special de Sr Jean Mgr L'Eveque en Survie de Geneve abbe Commandataire de Sr Claude, Seigneur, Juge en Moutier St Jean Romans.

1525. 1526.

Au Compte dud. Marlet pour l'année finie le Dernier Sept. 1526

Mgr Girard de Vienne Comte de Montrevel Sieur de l'abbaye de Moutier St Jean.

Nicolas de Gissey Juge Ordinaire de la Prevosté de Baigneux.

1526. 1527.

Au Compte de Pierre Ballenod Receveur du Domaine du Baigé de la Montagne pour l'année finie au Dernier Sept. 1527

Antoine Simonet Juge Ordinaire des Prevostés de Buncy et Salives. Gages des Officiers Retenables pour la montre.

1527. 1528.

Au compte dud. Ballenod pour l'année finie le Dernier Septembre 1528

A Son Dieu Mgr Pierre de la Baume Eveque et Prince de Geneve, abbé de l'Abbaye de Moutier St Jean.

Me Edme Pugot fils de Me Nicolas le Begue Licentié ès Droits Procureur du Roi au Baigé de la Montagne fut pourveu dud. office par la resignation de son Pere.

Noble homme Me Bonaventure Regnier Licentié ès Droits Juge Ordinaire de la Prevoste de Villers le Duc.

Me Jean de Lugny Chr Sgr d'Allery Bailly de Chalon fut

Députés vers la Reine Regente et Mgr le grand Conseil pour les plaintes contre les entreprises des Juges de Chalon et autres et Langres sur la justice et Juridiction du Roi.

Noble homme Mre Pierre Gaudran Con.er du Roi en Mre en la Chambre des Comptes de Dijon fait à Chatillon pour la Reformation du Fermes du Domaine dud. Bailliage.

1528. 1529.

Au Compte

dud. Ballenod pour l'année finie le Dernier Sept. 1529.

Noble homme Mre Benigne Bouesseau Sgr de Barjon Con.er du Roi, Mre en la Chambre des Comptes avoit été choisi an lieu la prevosté d'Aigray

Mgr de Leges Lieut. de Mgr l'amiral de France gouverneur de Bourg.ne Pierre Fouard Lieutenant à Chatillon.

1529. 1530.

Au Compte

dud. Ballenod pour l'année finie le Dernier Sept. 1530.

Dame Catherine de Recourt veuve de Noble homme Mre Benigne Bouesseau Sgr de Barjon Con.er du Roi en Mre des Comptes à Dijon.

Jean Gauthier substitut de Mre Pierre Fyon Sgr du Roi au Bailliage de la Montagne.

Mre Pierre Gaudran Con.er du Roi Mre des Comptes fait visiter les Lieux de Salmaise, Buffon, Grenay le Duc, Assy le Lieu et St Marc, et ord.né les reparations necessaires suivant la Commission q.l en avoit de Mgrs des Comptes.

1530. 1531.

Au Compte

dud. Ballenod depuis le premier Oct. 1530. jusqu'au Dernier de Mai 1531.

Louis Huguier de Seigny et Sr de N. D. de Quincy

François Saumaise Receveur des Epices de Mgrs des Comptes, et des restes des Comptes. Bien est François Saumaise qui se qualifie Mre des

Comptes en ses Epitaphes qui sont Posés à St Pierre de Dijon, de qui est l'Ecu parmais. Et s'appelloit en Saumaise et non pas Saumaise. il se trouve Pierre Fyon Sr de Vellois premier du nom Le Plus de Vellois par Vellois, p. 221.

Jean Quatrier dit Real Mari de Gillette de Ballons fille dudit Receveur Claude Garnier Mari de Jeanne Fyon auparavant femme dudit Receveur Jean de Ban Ecuier.

1531.

Au Compte

de Nicolas de Jaffetes Commis à la Recette du Domaine de la Montagne pour l'année finie le Dernier Sept. 1531. depuis le premier Juin. Il n'y a rien à remarquer.

1531. 1532.

Au compte

dud. de Jaffetes depuis le premier Oct. 1531. Jusqu'au 28. Avril après Pasques 1588.

Frere Hugues de Magnicourt abbé de N. D. de Quincy

Claude de Napples Ecuier Sgr de la Folie, Jean de Ban et Dame Marie Matheron veuves de feu Mre Jaques Fyon en son vivant gouverneur de Pontarlier de Bourg.ne tant en son nom que de ses enfants ausieurs dud. en la rente de 9.tt chacun an assignés sur la Prevosté de Villers le Duc.

Honnete homme Mre Pierre Fyon Con.er du Roi au Bailliage de la Montagne.

Mre Jean Fyon Ecuier en garde de la Prevosté de Chatillon.

1531. 1532.

Au Compte

de Noble homme Girard Fyon Receveur du Domaine du Bailliage de la Montagne Institué aud. office par Lettres patentes du Roi données par les Gens dud. Ballenod pour trois ans à commencer le premier Avril 1531. jusqu'au Dernier Sept. 1533.

Antoine Semenon Lieut. Commis par Noble Sgr Mre Jacques de Dufanes Sgr de Darcey Bailly de la Montagne en l'absence dud. Lieut. gral en particulier aud. Bailliage.

1532. 1533.

Au Compte dud. Lyon pour l'année finie au Dernier Sept. 1533.

Jean le Grand Greffier du Baage de Chatillon. Jean Bouvot Greffier de la Chancie aud. Baage.

Nobles homme Claude de Marigny Escuier Mre d'hostel de Mgr l'Amiral Capitaine de la ville et chatel de Chatillon par lettres patentes du Roi vacant par le decez de Charles de Berzan aux gages de 50 lt suivant les anciens Comptes rendus en la Chambres des Comptes.

Mre Jean Lyon Commis Lieut gral par noble et Sgr Mre Jean de Disance chr Con Chamballan du Roi Sgr de Darcy Bailli de la Montne

Garnison mise en la ville de Chatillon.

1533. 1534.

Au Compte dud. Lyon pour l'année finie au Dernier Sept. 1534.

Greffe du Baage de la Montagne brigé en Office d'office, dont fut pourveu Jean le Grand de Marie son oncle de Jean Thierry.

Mre Claude Latarin Chr Maistre President du Parlemt de Bourg. Commis par le Roi à fel. exercer ens les Deniers Dus par les Rouverts du Roi.

Mre Bonaventure Regnier Lieut part au Baage de la Montagne.

1534. 1535.

Au Compte dud. Lyon pour l'année finie au Dernier Sept. 1535.

Grace bugue de Maignard Abbé de N. D. de Quincy.

Mre Jaque Godran Con du Roi, Comm du Roi à fel. exercer ens les Deniers de Ses finances.

Jouer pour la reparon du Village de Lessons prétendu par la Dame de Chateau-vilain et par les officiers du Baage de Chaumont en Bassigny

Noble homme Girard voyer Sgr d'Aignay le Duc et de Fontaine

Mathieu Paul de Chatillon Receveur du Domaines de la Montagne.

Lettres patentes Donnée à Paigny le 6. Decemb. 1535. par lesq. le Roi prolonge aud. Mathieu de Chatillon la remise de 150 lt par Chacun à la recette du Domaines de la Montagne chacun an pendant Sept ans les payant seulem. par chacun an la Somme de 78 lt 19 s 9 d

1535. 1536.

Au Compte dud. Lyon pour l'année finie au Dernier Sept. 1536.

Les Religieux, Abbé et Convent de N. D. de Chatillon doivent chacun an au termes de St Remy deux maillés d'or de Cens estimés 10 pos chacune maille sur les moulins qui tiennent aud. Chatillon à peine de 5 s d'amende. Estimés 16 s 8 d

Claude Garnier Juge Prevostin de la Prevosté de Villers le Duc

Mre Jaques Godran Con du Roi au Parlemt de Dijon Commis par S. M. à fel. exercer ens les Deniers de Ses finances en Bourg Chr plus lorsque en faisoit payem. au Receveur gral des finances de quelque Somme. Claude le grand Comm.

Jean Bouvot Commis au greffe du Baage de la Montagne.

1536. 1537.

Au Compte de Claude Begat Receveur du Domaines du Baage de la Montagne pour l'année finie au Dernier Sept. 1537. par la resignation dud. Lyon par lettres patentes du Roi du 5 Oct. 1536.

Mre Jean Changenet Juge de la Prevosté de Baigneux. Jacq Larcenet Marchand à Chatillon. Mre Jean Berthillon Substitut du pr du Roi aud. Baage.

1537. 1538.

Au Compte de Noble homme Claude Begat pour l'année finie au Dernier Sept. 1538.

Jean de Barr Escuier Mary de Colette de Masselles

Mre Louis Berbis Con au Parlemt Commis à fel. exercer ens le Dernier

des finances du Roi. Il n'y eut apres aucun Commis.

Guill.e Le grand Praticien dem.t à Chatillon.

En questes faites contre les Venerables Religieux de N. D. de Chatillon touchant l'Entreprise par eux faite au Convent de la Basse-court du Chatel dud. Chatillon.

1538. 1539.

Au Compte dud. Begat pour demie année finie le dernier de Mars 1539.

Procez aug.t le Pro.r du Roi de la Montagne soutenoit que les Abbé et Religieux de S.t Seine ne pouvoient Establir un Bailly en leurs terres; Mais que les appellaons des Juges d'icelles devoient relever aud. Baage de la Montagne.

Antoine de Gand Escuier Sgr de Chalevoson, Etienne et Jaque de Gand ses Enfans.

Jean Ramonin Barbier aveugle Prisonnier à Chatillon fut mené à Dijon pour estre confronté à Guiot Merlot aussi prisonnier accusé de fausse monnoye.

1539. 1540.

Au Compte de Mathieu de Cirey Receveur du domaine du Baage de la Montagne par lettres patentes du Roi données a Annet le 7. May 1540. par la resignaon dud. Begat pour demie année finie au dernier Sept. 1540.

M.e Jean le Grand greffier au Baage de la Montagne.

M.e Marin de Renouart Prevost des Maaux en Bourg.ne

Claude Duneau et Vorle Garnier Commis au greffe du Baage de la Mont.ne

Le Receveur dud. domaine fournissoit sur les deniers de sa recette la depense de bouche aux off.ers du Baage de la Mont.ne qui alloient le Jour de S.t Marcel à la Montagne au dessus de l'Abbaye de Pouthieres pour conserver le Roi en son droit de garde de lad. Abbaye. /.

Extraict
Des Comptes des Receveurs du Domaine du Comté d'Auxerre.

1424. 1425.

Au Compte de Me Etienne Baudoin, Receveur de la Comté d'Auxerre pour Mgr le Duc de Bourg.e auq.l lad.e Comté appartient par le bail et octroi à lui fait par le Roi notre Sire, et pour les causes declarées en ses lettres, Les q.les sont registrées au livre des Memoires de la chambre des Comptes de mond. Sgr à Dijon fol. 190 et de laquelle Terre et Comté mond. Sgr print la possession le 18.e Juillet 1424. le q.l Compte est pour l'année finie à la St Jean Baptiste 1424.

Le Abbesse du Monstier N.D. doit chacun an de rente au terme de Noel sur la pescherie de la Riviere d'Yonne, q.le a aspirée au dessous du Pont d'Auxerre 15.s parisis valans 8.s

Lad.e Abbesse doit chacun an au terme de la Chandeleur sur une Coutume que l'on dit Bocage q.le prend aud. Auxerre 8.s 4.d

L'Abbé de St Marien doit chacun an de rente au terme de St Remy sur la grange de la Pondue aupres Auxerre 19.s 6.d parisis valans 15.s 2.d oboles.

Regnaut Chantepinot d'Auxerre. Simon Bornieu.

Cens dus aud. Auxerre en plusieurs parties sur divers heritages.

Les habans de Vaultenay doivent chacun an le Jeudi de la Chandeleur pour leur usage 2 bois en la Riviere de d.t lieu appartenant à mond. Sgr les Duc 12.s

Les Justices d'Auxerre et de Lucy appartenans à Mgr le Duc, et dont les habans sont tenus au terme de Noel chacun an de chacun feu 4.d

En l'armé du pnt Compte n'est rien de frictes ne d'esert.

Les esps de Cerain doivent chacun an lors jour de St Remy 20.d

La Taille appellée la Taille de Auxerre faite et imposée par les Bourgeois jurés de Auxerre sur les aud.s Bourgeois et Bourgeoises dud. enclos dit et fauxbourgs de lad. ville appartient à Mgr le Duc.

Le Moulin et Pescherie de l'Etang de la Tabre appartient à mond. Sgr le Duc. Mgr le Duc ne prend à Auxerre que la 6.e partie du Salage. Plusieurs Coutumes sont rapportés aud. Compte appartenant à Mgr le Duc, et entre aud.s la Coutume du Rapaige d'Auxerre, qui est telle que les Bouchers d'Auxerre doivent chacun an à celui qui tient lad.e Rapaige certaines couennes, et autres cas il lui en est dû à chacune nopces ou mets, moyennant quoi lad.s Bouchers sont francs nappes et toilles au Comte illec, quand il en a Auxerre.

Me Guill. Dojac Licentié en loix ppt d'Mgr le Duc en la Comté d'Auxerre. Les Bourgeoisies de Maillly la ville appartiennent à Mgr le Duc. Tous les habans doivent 5.s Tornois feu en lieu doivent chacun an à la St Remy 6.s s'il n'est chû ou Clere.

Le Pescherie de la Riviere de Selange Surjonne appartient à Mgr le Duc.

Le Mesnage du Blé de Auxerre. La Coutume des vignes du Bourg St Pourçais de Auxerre. La Coutume des vignes de Selanges.

Simon le Maire Capitaine d'Auxerre

Le Scel en Tabellionage et Escriture d'Auxerre.

Le Scel en Escritures du Baillage d'Auxerre.

Mgr le Duc donna à Mad.e de Malligny l'hostel qui fut à Simon Poulmier Sain à Auxerre au Bourg N.D. ayant été confisqué sur lui pour avoir forfait, et q.l tint parti contraire au Roi et à Mgr le Duc.

Mre Hardi de Beauvoir Sgr de Chastellus fut par Mr le Roi Henry par la grace de Dieu Roi de France et d'Angleterre des Chatel, terre le Revenu de St Georgeau en prisotye appartenant au Cardinal de Bar la quarte partie, terre et appartenance de Dracy en Chalonois que tenoit Mre Victorine de Vichy chlr et la terre de Jean Seigner assis au Bailliage de Auxerre jusqu'à la valeur de 1600.l de Revenu par an par lettres de Mr le Roi du 15. Mai 1424. les q.les terres estoient

lectaire aud. Roi par forfaiture, rebellions et desobeissances. Led. Cardinal de Bar, Mres Antoine de Richey et Jean Coignet par eux joints par lett. Mre Claude de Beauvoir specialemt ensemble les baill. Masles à la charge de payer les charges et fod. les devoirs pour eux, et entretenir les batimens en bon estat.

Jean Coignet avoit un hostel au Bourg St Pelerin d'Auxerre et au Bourg N. D. qui furent confisqués.

L'hôtel qui appartenoit à Mre Jean de Thanqueste jadis Sgr de Goiselles lez Auxerre fut confisqué, comm'aussi la terre de Prosselle.

La terre, rentes et Revenus de feu Mre Buzeau de la Riviere en la justice de Vincelles confisqués à Mgr le Duc.

L'hôtel de Jean Moreau à Vermanton confisqué.

Les Explois de la Prevosté d'Auxerre, Prevosté de St George, Prevosté de Sublaines, de Beaneche, de Montigny, de Vermanton, de Mailly le Chatel, de Mailly la ville, de Lalange sur Yonne, ensemble les menus cens portans lods et ventes et les rentes d'heritages en tous leurs Lieux appartenans à Mgr le Duc.

Le 8. Juin 1476 L'Abbesse des Isles près Auxerre habillés en habits seculiers pour doute de pis comme se voir empeschent sur les chemin s'en allans avec d'aut. femmes querir du bocuf qui fut avoient esté amblés et menés à trois lieues dud. Auxerre fut arrestés en son chemin par Jean Godin et aut. des Complices de lad. ville d'Auxerre Sergiers et gardes de la porte St Simeon dud. Auxerre, qui se partirent de lad. porte pour aller après lad. Abbesse, s'etans imaginés qu'elle s'en alloit de son Abbaye pour autre cause, et qu'elle eut emporté son Eglise dont il n'estoit rien, fureut retournez lad. Abbesse, la rancommanderent en son bien en despit plusieurs injures et villenies, dont elle fut mal contente par Mgr le Bailly en une amande arbitrée à 4 ll au profit de Mgr le Duc.

Jean de Bonnay Lieutenant Sgr de la Bruce Croyon de la Comté d'Auxerre pour Mgr le Duc.

Jean le Clerc Dmt à Auxerre condamné en 5 s d'amende pour avoir effacé aux Treues et formés à engine d'offendre Perrin Robert condamné pour mesme fait. Pierre Marie commandé pour avoir pesché par nuit au feu en la Riviere d'Yonne qui est chose defendue.

Jaques Huraux Sergent Forestier de Mgr le Duc.

Les nouvelletez acquets, c'est à Savoir des rentes et Revenus, que tiennent les gens d'Eglise non amortis, des fiefs et choses nobles tenues par les non Nobles comme autres, les profits en appartenans à Mgr le Duc suivant la taxe, qui estoit faite pour la permission de posseder par les d. Ecclesiastiques et non nobles par Mgr le Bailly d'Auxerre.

Le quart du Minage de Mailly le Chatel appartenant au Batard de Chappes fut saisi au profit de Mgr le Duc faute d'hommage non fait et denombrem. non Baillé.

Le droit d'minage d'Auxerre appartient à Mgr le Duc, Jean Decrevisolles y pretendoit certaine portion.

Il estoit payé chacun an par le Receveur d'Auxerre des deniers d'Arrerettes les Sommes suivantes. au Convent d'Ste St Marien d'Auxerre pour anniversaire 60 s sur le Tirage et Travage dud. Auxerre, frere Pierre abbé d'Ste lad. Ville d'Ayas en lad. année.

A la Maladerie St Simeon 40 s sur la Coutume d'Estordes et Selaines.

A l'Evesque d'Auxerre 4 ll sur les changes.

Aux Doyen et Chapitre d'Auxerre la Somme de 29 ll Savoir 10 ll sur le Revenu de la Prevosté dud. Auxerre, 6 ll sur l'Eminage, sur la Prevosté de Mailly le Chatel 30 s plus encore 30 s sur lad. Prevosté et sur les rentes et Revenus du Marché dud. Auxerre appartenant aussi entre 12 ll

Au Prieur du Convent de la Charité sur Loire 40 ll frere Jean de Vinzelles Prieur de la Charité.

A l'Abbesse et Convent de N. D. des Isles lez Auxerre 20 ll Soixante 15 ll sur les cens dud. Auxerre, et 100 s sur le Tirage et Travage dlle. Soeur Guye Abbesse. Mahault Comtesse d'Auxerre leur fit led. don 20 ll

L'Abbesse du Convent N. D. a 40 ll chacun an sur les cens dud. Auxerre. Soeur Catherine de Bailly Abbesse. Lad. la Recheresse mande au Receveur de payer led. Religieuse.

Aux Doyen et Chapitre de St Estienne de Sens 20 ll sur lad. cense d'Auxerre.

Aux Religieux abbé et Convent de Reigny 10 ℔ sur la Prevosté de Vermanton. Reigny. au Sr de Villeneuve 1 ℔ 5 sols.

Aux hoirs Simon de Corbie.

Vincelles fut autrefois rendu par le Comte d'Auxerre à Raoul de l'Isle.

Mre Dreux Sgr de la Riviere avoit 10 ℔ de rente sur la Prevosté de Vermanton au lieu de Jean Regnier Bourgeois d'Auxerre.

Le Chapelain de la Chapelle de Berry qui fait le Service en l'Eglise parochiale de Vermanton à l'autel de St Georges a 15 ℔ instituée par Mgr le Duc.

Dame Jeanne de Vaugrenis recoit chacun an sur la Prevosté de Solanges Six vingt 10 ℔ Les hommes des Bois de Cruy ont 40 s chacun an sur la Prevosté de Mailly le Chatel.

L'Abbesse de Crisnon a sur les halles dud. Mailly 14 ℔ Plus 10 ℔ sur les rentes de Toreilly en dud. Mailly.

Au Curé de Mailly le Chatel sur les halles dud. lieu 10 s chacun an.

Le Chapelain de la Chapelle de Solanges Six vingts a par an 15 ℔ sur la prevosté et exploits ou amandes dud. Solanges, l'institution de laq. le appartient au Roi.

Au Chapitre de St Cosme d'Auxerre 60 s sur led. Prevosté.

Le Curé de Pregilbert a 20 s chacun an sur led. Prevosté pour fournir une Lampe.

Mre Jean d'Arquien obiit nuitamment des Domaines de Malvoisine a 15 ℔ sur les Halles de Mailly.

Aux Religieux de Vezelay 60 s chacun an.

Les Religieux, Abbé et Convent de Reigny ont la moitié des prosfits de cerques les Usurlage de Mailly le Chatel non affermé.

Le Chapitre N. D. de la Cité d'Auxerre a 40 s sur les Usurlages de Mailly le Chatel.

Nolles hommes Jean Regnier Laveur Sarmatier de Mgr le Duc de Bourg Mre et son Bailly d'Auxerre par Lettre de mond. Sgr du 13 Juillet 1424 aux gages de 100 ℔ par an.

Mre Cosme Baudouin prit Receveur aux gages de 40 ℔

Mre Jean Lassurier Advocat de Mgr le Duc aux gages de 80 ℔ institués aud. office par Mgr le Duc le 13 Juillet 1424 presta Serment és mains dud. Bailly.

Mre Guill. Briac Licentié en Loix pr. de Mgr le Duc aux gages de 100 ℔ institué aud. office led. Jour 13 Juillet 1424 fit les Serment és mains dud. Bailly.

Pierre de Branay Lieutenant general pour Mgr le Duc en la Comté d'Auxerre aux gages de 100 ℔ institué aud. office aux gages Dessus led. 13 Juillet 1424 presta Serment és mains dud. Bailly.

Jacot Durant Forestier et garde des bois de Mgr le Duc apellés les bois d'Ardant aux gages de 4 ℔ institués de mesme, et presta Serment aud. Bailly.

Mre Jean Seureau Advocat de Mgr le Duc au Siege de Mailly Lieutenant le Roi aux gages de 10 ℔

Jean Vermillon dit de Bar Sergent de Mgr le Duc 10 ℔ pour chercher la Cense de Auxerre. Domanchin la Guette avoit 12 bichets Froment et 12 bichets Seigle pour Curer la guette au Chatel de Mgr le Duc aud. Auxerre

Jean Picard Lieutenant de Mgr le Duc à Villeneuve le Roi avoit 60 s. de gages.

Perrenet Vincent Chatelain et garde de Mailly le Chatel aux gages de dix Livres.

Le Chatelain et garde du Chatel de Solanges avoit 20 ℔ de gages ?

Jacot de Daron Sergent à Cheval du Roi au Chatelet de Paris Signifia aux Officiers de Mgr le Duc aud. Auxerre de Tenir, ou faire tenir en la Ville et Comté d'Auxerre les Revenu des Aides ordonnés pour la guerre, ner aussi le Revenu du fait de la Monoye, et du grenier à Sel, Lequels mandemens fut envoyés Copie à Monseigneur le Duc par l'avis du Conseil de Mondit Seigneur estant audit Auxerre, pour Sçavoir en q. Estoit de faire.

A Pense sur les Vaines d'Auxerre fut faite les Vendredi Vingt Septieme Jour Mil quatre Cent vingt cinq en la Presence de Jean Regnier Sarmatier de Monseigneur le Duc

Et son Bailly en la Comté d'Auxerre, les Receveurs, gard. Vermand Sgr, les jurés dud. lieu et les gard. jurés gris, et la dépense de bouche fournie par lad. Recepveu fut de vingt sols lad. tailles ou compte. Le Lieut. dud. Bailly y assista, les advocat et proc. d'Mgr le Duc, et les Rangs jurés de lad. ville.

Les Prevost d'Mgr le Duc à Vermenton tenoit son audit. oultre prison et jurisdiction en lad. ville, en pareille maison appartenant aud. Regnier Bailly d'Auxerre.

Mre Hugues de Comury chev. Religieux de St Jean de Jerusalem le commandeur de Saulces et de Valen. avoit vingt l. de Cens sur l'hotel des Lombards à Auxerre saisi par Mgr le Duc.

Mgr le Bailly d'Auxerre fit graver les Secaux et contre Secaux d'Auxerre, de Vermanton et Mailly le Chatel aux armes d'Mgr le Duc par Jaquinot Lorphevre.

Guill. Lombart Capitaine de St Bris fut pris et mené prisonnier à Vancouleur par les Ennemis d'Mgr le Duc, en considération de quoi il lui fit don de 60 l. sur le Revenu dud. Auxerre.

Simon Le Moine Capitaine d'Auxerre eut don de 150 l. par Lettres d'Mgr le Duc données à Dijon le 8 Janv. 1424.

Le prix de Recettes des Estats de la Recette par devers Mgr le Prevost et Receveu gnal d'Mgr le Duc à Dijon.

Les haults de la Comté d'Auxerre fut don à Mgr le Duc pour la nouvelle revenue en lad. Comté et pour Son Mariage nouvelles en deniers payés à Mre Lordin de Saligny Con.er et chambellan de mond. Sgr le Duc. La somme n'est rapportée en ce compte, fault voir celui de Jean Saignier Receveu gnal de Bourg.ne pour l'année finie au dernier Decemb. 1426. fol. 79.

Les pannetiers d'Auxerre doivent chacun an à Mgr le Duc et chacun d'eulx un denier. Les Censes dues à Auxerre sont rapportées particulierement avec les assignaux.

Les haults d'Issoux et de Luzy doivent chacun et par an au terme de Noel pour leurs Estages qt.

Les Censes dues à Mailly le Chatel sont rapportées en detail.

Les cens et Estages appellés Bourgeoisie d'Mailly la ville

Les avoines dues à Mgr le Duc au Bourg d'St Germain d'Auxerre.

Le Rolle des grande cens dus à Mgr le Duc à Mailly la ville est rapporté.

Le Rolle appellé Cense Saitre et imposé pour Mgr le Duc de Bourg.ne

Le Rolle appellé Cense Saitre et imposé pour Mgr le Duc de Bourg.ne

Estats d'Auxerre, sur les Bourgeois et Bourgeoises dud. Sgr manans et demeurans en la ville Cité et Fauxbourgs d'Auxerre pour vin an commencant à Mard 1424. en laquelle Cense ne sont point compris les nobles ne clercs, les douze jurés, Menestres, trompettes, ne ceulx qui sont Bourgeois de Sainct, c'est à sçavoir Bourgeois d'Eglize.

1425. 1426.

Au compte dud. Baudouin pour l'année finie à la St Jean Baptiste 1426.

Jean Loudin Prevost d'Auxerre.

Jean Quiot vendu autrefois la ville d'Auxerre aux Armignacs.

Frere Pierre Amar abbé de St Marien d'Auxerre.

Frere Jean Dubois Religieux de St Jean de Jerusalem et commandeur de Saulce et de Valen. Jean de St Julien Escuier Sgr de Mailly

Simonnet Vincent Lieut. de Mgr Jean de Vigenne chev. Bailly d'Auxerrois et Capitaine de Mailly le Chatel aud. Mailly le Chatel.

Simon Le Moine Capitaine d'Auxerre eut don de 100 l. par lettres de mgr le Duc donnés à Middelbourg en Zelande le 15. Oct. 1426.

Doubles apelles Riquets.

Le Maire de St Gervais d'Auxerre appartient à Mgr le Duc en Recepte des Exploits en Cour.

1426. 1427.

Au compte dud. Baudouin pour l'année finie à la St Jean 1427.

Julien Salut Maire de la porte du temple d'Auxerre.

Chef homme et Sage Me Germain Trouvé Bachelier en Loix Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxerre.

Lettres Centenaires gardes et debitis obtenus en la Chan.rie à Paris pour Mgr le Duc.

Lettres patentes obtenues en la Chan.rie à Paris adressé à Mgr le Bailly de Sens pour commettre juges d'par le Roi au lieu d'Auxerre

pour connoitre des Causes de ceux qui s'portoient ce porteront Exempts de la garde dud. Mgr le Duc à Auxerre à l'occasion des appellations & qui en feront ce entendront à fd. des gens et officiers de mond. Sgr aud. Lieu d'Auxerre.

1427. 1428.

Au compte de Aux Baudouin pour l'armée finie à la St Jean 1428.

Andry de Nuys Bastard Legitimé par le Roi Charles Dernier.

Mre Jean de Thangest Sgr de Genlis lez Auxerre, ses biens furent confisqués. Les bois de Bran et de Riveaul au comté d'Auxerre appartiennent à Mgr le Duc.

Mgr L'Evesques de Laon Cordelier fut Visitateur Vicaire ou avoit puissance de Mgr L'Evesque d'Auxerre de soulut officier de Benir et dedier un chapelle ou oratoire privée & profanes pour Isabeau veuve de Jaquin Vitry Scituée ou Marché des aux aud. Auxerre en la justice haute moyenne et basse de Mgr le Duc, ce qui fut empesché par Complainte en cas de Nouvelleté.

Mre Jean Prevostat Bachelier en Decret Receveur et pr. de feu honne Memoire Phle des Essarts naguere Evesques d'Auxerre.

Le Sgr d'Arsdicures et de Genlis tenoit parti contraire à Mgr le Duc. Mre Guill. d'Ostun Licentié en Loix et en Decret.

Les appellans du Bailly d'Auxerre s'relevoient pard. le Bailly de la Villeneuve le Roi.

Les Religieuses de N. D. des Voles lez Auxerre furent admonestes les Receveurs du Domaine de leurs grages no. qu'elles n'estoient avoir droit de prendre sur la recette dud. Auxerre par une admoniton de la part de Mgr L'Evesques dud. Auxerre, et par ce qu'elles ne paya pas dans les trois jours fut excommunié, nonobstant que led. Receveur fut dans led. admonition que de toute la prise. d'Armond. Sgr l'Evesque en cette partie en eut appellé à Sens pour estre adjugé et estre relevé de son appel. Le pourveu aud. lieu en Cour d'Eglise à l'official. Au compte suivant Mgr des Comptes lui auroient fait Diff. et payer led. Sol. Les prisons d'Auxerre estoient en la tour gaillarde de la dite ville.

1428. 1429.

Au compte de Estienne Baudouin fils dud. Etienne Baudouin pour l'armée finie la veille St Jean Baptiste 1429.

Dame Estienne Moyne Religieuse et pr. de l'abbaye de Reigny.

Jean Maillart et Jean Le Minat Sergens de Mgr les Duc à Auxerre.

Mre Jean Seurrault Advocat en Cour. de Mgr le Duc au Siege de Villeneuve le Roi aux gages de Cent Sols par an.

Jean de Branay Escuier Lieut. de Nobles hommes Jean Regnier Escuier Bailly d'Auxerre.

Le pre Receveur fut à Villeneuve le Roi aux assises qui commencerent le Lundi après la St Luc, et ce par l'ord. de Mgr les Bailly d'Auxerre, à cause de plusieurs procez que Mgr les Duc avoit pard. les Bailly de Sens ou son Lieut. à lad. Villeneuve.

1429. 1430.

Au compte dud. Baudouin pour l'armée finie à la St Jean 1430.

Sous Teaumes de Rufzellis Abbesse de Sereine N. D. des Voles lez Auxerre.

Toutes les Mesures estoient marquées aux armes de Mgr les Duc à Auxerre.

1431. 1432.

Au compte de Estace du Val Receveur de la Bailliz et Comté d'Auxerre depuis les premiers Jan. 1431 jusque à la St Jean Baptiste 1432.

Lettres patentes Données à Dijon le 10e. Mai 1428. contenant institution aud. office du Receveur au profit dud. du Val.

L'Hôtel des Lombards à Auxerre fut confisqués sur Jean de Vaudetel qui tenoit parti contraire à Mgr le Duc.

La Maison de Mre Jean d'Auvergnat d'Auxerre fut aussi pour mesme Cause confisquée. Jean Lorfevre Escuier Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxerre.

1432. 1433.

Au Compte dud. du Vaul pour l'année finie à la St Jean Baptiste 1433.

Soeur Thibaut Prieur de la Charité. Soeur Jeanne de Sussetz Abbesse du Couvent de St. P. des Fosez à Auxerre.

Me Jean Lonsperier Licentié en Loix, Advocat au Conseil de Mgr le Duc en la Comté d'Auxerre aux gages de Bte Commis au gouvernemt de la justice du Baiage d'Auxerre en l'absence de Jean Regnier Escuier Bailly dud. Comté.

Perrinet Gressart Escuier Capitaine des villes de la Charité et de Cosne sur Loire envoya à Auxerre par un heraut nommé Chatelerlain les articles du traité de la paix générale de ce Royaume à Mgr les Chancelier et gens du Cont de Mgr le Duc assemblés en lad. ville d'Auxerre au Mois de Decemb. 1432.

Guio Chevillart, Guillemin Guichart et Jean Cambray furent decapités le 6 Janvier 1432 pour avoir voulu rendre la ville d'Auxerre au Dauphin.

Estienne Le Gouz, Jean de Digny Escuier Capitaines de St Moriez.

Nomml homme et Sage Me Jean Lonsperier Licentié en Loix Con de Mgr le Duc a par lui Commis Lieut du Bailly d'Auxerre.

1433. 1434.

Au Compte dud. du Vaul pour l'année finie à la St Jean 1434.

Par Lettres patentes données à Dijon le 21. Nbre 1433, Mgr le Duc donna à son Escuier Le Bour de Sardenne le Ruisseau de Mailly le Chatel à charge de garder lad. place et chastel à ses despens.

L'Abbé de Lasroisse Sgr de Sailleray, Me Jean de Lavergne Prieur de Vencelles, Dam le Maire de la Rivière veuve de Jean Maigin.

Prieur de Bonnay Escuier Gruier pour Mgr le Duc au Comté d'Auxerre reçut son office de main de Mgr le Chancelier au prouffit de Jean de Chigny par Lettre du 6e Novembre 1424. Soeur Jean Durant Prieur de la Charité sur Loire.

L'hostel de Me Jean Laurejar appellé l'hostel de Freimantereau à Auxerre fut confisqué au prouffit de Mgr le Duc, parceque Led. Laurejar Nomml à St Florentin tenant parti contraire.

Les Emeuls de Mgr le Duc quittèrent les Sortenances de Vermanton de Cravan et autres places au Mois de Nbre 1433.

Noble homme Jean Lonsperier Escuier Lieut du Bailly d'Auxerre.

1434. 1435.

Au Compte dud. du Vaul pour l'année finie à la St Jean Baptiste 1435.

Les Dixmes de bled et d'argent que les Sgrs de St Croix d'Orleans avoient à Vermanton furent confisqués au prouffit de Mgr le Duc, par ce qu'ils tenoient parti contraire à lui.

Jean de Malet Lieut de Nobles homme Jean Regnier Bailli d'Auxerre.

Guill Gontrier Capitaine d'Eml à Auxerre.

Adam de Mangeri Maire de St Gervais d'Auxerre.

Me Guerry de Flon Prieur de Branches.

Frere Pierre Curat Abbé de St Marien d'Auxerre.

Frere Denis de Bucy Abbé de Reigny.

Les Abbés de St Pierre et de St Marien d'Auxerre, Le Prieur de St Eusebe, et les Abbesses des Fosez et de St Julien les Auxerre furent assignés aux reqtes du Palais à Paris à la reqte du Proc de Mgr le Duc à cause des estoriens refusans de payer l'Eminage des bleds et grains par eux vendus aud. lieu d'Auxerre.

Il fut donné à Dam le Catherine de Mehy femme de Henri de Vaudroy gouverneur pour Mgr le Duc des pays d'Auxerrois et Pomerrois estant d'ennemi arrivée à Auxerre, un muid de vin pour sa provision.

Led. Henri de Vaudroy eut le revenu du Comté d'Auxerre par traitté fait entre Mgr le Duc et lui et sous certaines conditions.

Guillaume Marion fermier du Seel et Escriture du Tabellionage d'Auxerre.

Jacq. Berault Eml à Auxerre fut refusant de payer la Censive actuelle faite par les Bourgeois dud. Auxerre disant estre Bourgeois d'Eglezi, ce par ce non comprehensible en lad. Censive.

Jean Lonsperier Escuier Lieutenant du Bailly d'Auxerre.

1435. 1436.

Au Compte dud. du Vaul pour l'année finie le jour St Jean 1436.

Simon de Maires Escuier Capitaine d'Auxerre mit Son à la Sgrie de Colanges par lettres de Mgr les Duc du 7. Oct 1426.

Dames Marguite de Billy Abbesse de Crisson Notre Dame.

Le Bourg des Sardres fut institué Prieuré en Comté d'Auxerre au lieu de St Jean de Thony par lettres de Mgr les Duc du 13e Decemb. 1486.

Frere Pierre de Corsay chef Religieux St Jean de Jerusalem en Pommandeur de Cuiles et de Valon.

1436. 1

Au Compte dud. du Vaul depuis la St Jean Baptiste 1436 jusqu'au premier Jan. ensuivant que Mgr Jean Comte d'Estampes en leua le Revenu par Don à lui fait par Mgr le Duc.

L'hôtel des Lombard à Auxerre qui fut à ceux des Baudelets. L'hôtel qui fut à Pierre Cousinot aud. Auxerre. L'hostel Jean Seignot et Ses heritages estans à Villefargeau, Sublenies, et Thorigny. Les Dixmes de Blé de Dargenu que les Sgrs de Ste Croix d'Orleans avoient à Vermanton. les Terres, que Mre Rureau de la Riviere avoit aud. Vermanton, la maison de Jean Pueslin aud. Auxerre, tous confisqués au profit de Mgr le Duc, parceque les Possesseurs desd. Maisons et heritages tenoient parti contraire à mond. Sgr le Duc furent restitués par le moyen du traité de paix faite entre le Roi et mond. Sgr le Duc à Arras.

La pinte de Sel se vendoit à Auxerre aud. an 5. Deniers

Jean Spaulart. Serrurier de Paris mort à Auxerre.

Un Sourfuivant d'armes de Mgr le Duc nommé Palerne.

1436. 1437.

Au Compte dud. du Vaul depuis le premier de Jan. 1436 jusqu'à la St Jean 1437 que Mgr Jean Comte d'Estampes leva le Revenu ayant les Comptes Coté oy en la Chambres des Comptes à Dijon par les Ordonnances dud. Comte. Il n'y arrien à remarquer.

1437. 1438.

Au Compte dud. du Vaul pour l'année finie à la St Jean 1438.

Le Sgr de Griselles proche Auxerre obtint main levée de Ses terres saisies et confisquées le Dernier Août 1437.

Impost fait à Auxerre par les Hâans pour le Siege de Montereau

Perrin Bourdin Sergent de Mgr le Duc en la Comté d'Auxerre.

Jean Naudet Substitut du Pr. de Mgr le Duc à Auxerre.

Les Celus de Vezelay pretendoient que les Hâans de Jouxe Cotoient Citoiens de leur Election, et ceux d'Auxerre au Contraire.

Pierre Sapin Cordelier Diacre Apostat de la Compagnie de Fort-Epice et Perrenet Bresoft hommes de guerre furent noyés à Auxerre. Infracteurs de paix.

Jean de Malet Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxerre.

Les biens de Colas Regnier confisqués.

1438. 1439.

Au Compte dud. du Vaul pour l'année finie à la St Jean 1439.

Mre Jean Lesseurier Auxerrois pour Mgr le Duc à Auxerre mourut le 22e Decemb. 1438.

Mre Germain Pruvé Auxeau pour Mgr le Duc par le Deux Dud. Diserons. Mre Guill. Brian Licentié en Droit pour de Mgr le Duc en la Comté d'Auxerre. Il fut fait son Sous à Vitteaux pour Mgr le Duc.

La Declaration des Fiefs de la Comté d'Auxerre est en la Chambres des Comptes à Dijon. Simon de Maires Capitaine d'Auxerre mourut le 20e Decemb. 1438.

Thibault Guichen Sieur de Mailly le Chatel.

1439 1440.

Au Compte dud. du Vaul pour l'armée finie à la St Jean 1440.

Noble homme Pierre de Saucourt Grugey d'Auxerre.

1440. 1441.

Au Compte dud. du Vaul pour l'armée finie à la St Jean 1441.

Jean de Rochefort Escuier Mre de l'artillerie de Mgr le Duc.

Noyers pour suivans l'armée de Mgr le Duc.

1441. 1442.

Au Compte dud. du Vaul pour l'armée finie à la St Jean 1442.

La Sgrie de Vincelles, qui appartenoit à la femme et hoirs de feu Mre Bureau jadis Sgr de la Riviere et dud. Vincelles fut saisie par faute de devoirs.

Le quint denier deu à cause de la vente de la terre de Colanges les vineuses par Mre de Chastellux.

Mgr le Comte d'Estampes jouissant du Revenu de la Comté d'Auxerre par don de Mgr le Duc.

1442. 1443.

Au Compte de Guill. de Troyes Receveur du Domaine de la Comté d'Auxerre pour l'armée finie à la St Jean Baptiste 1443.

Lettres d'institution aud. office de Receveur pour led. de Troyes données à Dijon le 24e Juin 1441 par Jean de Bourg Mre Comte d'Estampes Sgr de Dourdan, ayant lad. Comté d'Auxerre par transport à lui fait par Mgr le Duc son oncle; lesd. Lettres adressées au Bailly d'Auxerre, ou son Lieut. pour assister led. de Troyes en sond. office.

Lettres patentes données à Dijon le 28e Decemb. 1441 par lesquelles Mgr le Duc veut et mande à son Bailly d'Auxerre qu'en les aud. office Lui ayant à reconnoitre led. de Troyes pour Receveur de la Comté d'Auxerre pour son beau Neveu le Comte d'Estampes, encore qu'il n'ait pris possession de lad. Comté d'Auxerre à lui transportée par led. Duc.

Noble homme Jean de Regnier Sgr de Ganeby Con.er de Mgr le Duc, et son Bailly d'Auxerre, fief par relui Sgr nommé en pnte au Roy pour office par lui jugé Royal Comun au Comté d'Auxerre et ses appartenances aux gages de 100 l.t par an.

Noble homme Pierre de Saucourt Sgr de Marrault Grugey du Comté d'Auxerre.

Jaquet Surault forestier et garde Bois de Bard et de l'Etang de la Folie. Jaquet de Bragelone Marech.l Ferrl à Auxerre. Garault Le Moine Lieut. de Mgr de Saucourt.

1443. 1444.

Au Compte dud. de Troyes pour l'armée finie le jour de la St Jean 1444.

Theurion Raoul Commis à l'office du Tonlage du Charbon à Auxerre.

Frere Jean Chamberlan Prieur de la Charité.

Le Bailly d'Auxerre Escrivit au Bailly de Sens pour sçavoir de lui pourquoi en ses Commissions il se nomme Bailly de Sens et d'Auxerre et aussi de ce que le Prevost de Villeneuve le Roi avoit fait certains Exploits au lieu de Ney, qui est au Bailliage et ressort d'Auxerre.

La Ville de Clamecy prise au Mois d'Avril 1444.

Thés de Bourbon Capitaines d'Auxerre.

Noble homme Pierre Gojac Escuier Esleu de Nevers.

1444. 1445.

Au Compte dud. de Troyes pour l'armée finie à la St Jean 1445.

Le Roi Envoya à Auxerre Mre Comm.res pour Lever en led. Comté les droits de Lrs exped. Fiefs et nouveaux acquêts, non obstant la Cession dud. Comté par le traité de Arras.

Mgr le Bailly d'Auxerre fit la recherche des francs fiefs et nouveaux acquets pour Mgr le Duc. à cet effet manda à l'assise de Coulanges et au Prieuré de Dorry et Vezelay de lui envoyer les titres de leurs fondations de leurs Sgneries, et quelles terres elles ont amorties, et par qui elles ont esté.

Le Doyen de Mgr le Duc à Auxerre interjetta appel de ce que les greniers et Contoleurs du grenier à Sel de St Florentin contraignoient les habts de Bagnes et Dorry à aller prendre Sel au grenier dud. St Florentin.

Led. Sr se pourveut aussi contre les officiers de Tonnerre, qui comprenoient aux Rolles des tailles et aides les habts de Chitry, Tyanet, Lacy, Broye, Appoigny, Dorry, Laillenay, et autres villes enclavées en la Comté d'Auxerre.

Led. Procureur fut à Chablis vers les Bailly allez pour lui declarer qu'il interjettoit appel de ce qu'ils vouloient le contraindre à partir des habts au dessous par lui, lequel n'y voulut rien les sujets.

Me Germain Trouvé Advocat et Con. de Mgr le Duc à Auxerre Guillt Briart Licentié en loix spr. des mond. Sgr. Accez du Conseil en led. de Troyes tous Con. de Mgr le Duc à Auxerre furent trouver les Comm. du Roi estans à Chablis pour le fait des Enclaves et Limites du Comté d'Auxerre le Lendemain St Michel 1444. et fut envoyé à Dijon vers Mgr du Conseil et des Comptes les procez verbal des ce qui avoit esté veu et trouvé par led. officiers en led. visitation.

Me Germain Trouvé Advocat du Roi et de Mgr le Duc à Auxerre, en Lieu allez pour le fait des aides.

Me Pierre Fusée spr. en Parlt. à Paris pour Mgr le Duc contre les Grenetier et Contoleur du grenier à Sel de St Florentin, contre les Receveur, Grenetier et Contoleur de Tonnerre, et contre le Procureur du Roi en Nivernois le Roi.

Au Mois de Sept. 1443. fut faite nouvelle visitation des Enclavemens du Comté d'Auxerre en laquelle se trouverent Me Pierre de Longueil Doyen d'Auxerre, Me Germain Trouvé Advocat, et Guillaume Briart Licentié en loix spr. de Mgr le Duc.

Mgr Jean Comte d'Estampes ayant la Jouissance du Comté d'

Auxerre par Don de Mgr le Duc rapporté en Parlt, bailla lettres de Jussiance, datées de Melay à nobles hommes humbert de Neufchatel escuier comme Mari et bail de Dame Claude de Tonnerre, (Tonnerre) sa femme, de lui tel. Foi et hommage de la terre et Sgrie de Crisolles et Renue de la Comté d'Auxerre pendant trois ans à compter du 8. Mars 1444. Datées des Lettres dud. Sgr d'Estampes donnée à Bruxelles.

1445. 1446.

Au Compte dud. de Troyes pour l'année finie à la St Jean 1446.

Les Anses d'Auxerre appellées Bourgeoisie imposée par les Bourgeois.
Pierre La Platte Grenetier d'Auxerre.
Gilles des Barres Chirurgien fut condamné en 60 s. d'amende pour s'estre entremis à exercer le fait de medecine à Auxerre sans Licence de Justice le 20e Aout 1445.

Le 20e Juillet 1444 Les lettres de Mgr le Dauphin pour l'armée qui se faisoit en parties d'allemagne, passa par Auxerre. (Montbeliard)

Sieges pour l'auditoire d'Auxerre reparés estans au Chastel dud. Lieu.

Mgrs les Presidents de Tourg. nes et autres Chapeau ambassadeurs de Mgr le Duc vers le Roi. les gens du Roi et de Mgr le Duc se devoient trouver à Langres, pour terminer les difficultez des Enclaves de Bourg. nes et d'Auxerrois.

Mgr le Comte d'Estampes donna 20 fr. à Nobles hommes Jean Regnier Bailly d'Auxerre Con. Dud. Comptes. Guillt Rat Receveur de toutes les finances dud. Comte d'Estampes.

1446. 1447.

Au Compte dud. de Troyes pour l'année finie à la St Jean 1447.

Noble humbert de Neufchatel Mari de la Damoiselle Vardilleuse a eu les gouvernemens des Enfans Mineurs d'icelle Damoiselle.

Jean d'Beauvoir fils Batard de Mgr de Chastellux Sgr de Conflans fut banni du Royaume et ses biens confisqués.

Mre Guill. Briart pr. de Mgr le Duc à Auxerre mourut le 4. Janvier 1447. Jacq. Dubreul pr. du Roi et de Mgr le Duc à Auxerre au lieu dud. Briart.

Mre Pierre Pruchy Chanoine d'Auxerre et pr. des Confrères de la Confrairie St Alexandre fondée en lad. Eglize.

Simon le Masle pr. et gouverneur de l'Eglize St Pierre d'Auxerre.

Les Officiers du Roi à Tonnerre ayant imposés les hâans de Vermanton à la contribution des vivres des gens d'armes Ordonnée par le Roi en garnison aud. Tonnerre, Ils en fut appellé en Parlement à Paris.

Deux Ecus d'or d'Espagne pour celui qui visitoit les pieces qui est par Lettres mis en chambre en la Cour de Parlement entre le Pr. de Mgr le Duc, contre l'Abbé de St Seine appellant.

Informations et Enquestes pour les Limites du Comté d'Auxerre par Mgrs les Presidens de Bourg re et Bailly de Dijon.

Jaquin Philippes Sergent à Cheval ayant Commission des Esleus sur le fait des aides à Tonnerre Vint accompagné de gens de guerre devant la Ville de Cravant, et print quatre hommes et Son Cheval de Labour, dont Mre Pierre Fusée pr. en Parlement ayant mis au Sceau en relievement en Cas d'appel pour le Pr. de Mgr le Duc à Auxerre Son Substitut aud Cravant, celui relievement fut refusé à la Chanrie à Paris, et fut respondu au Pr. ad Regem. Inscites Sequor id Perpurvent Vestre Ser le Roi à Chinon, offrit d'avoir provision Mais pareillemt fut refusée, ainsi qt apparissoit par l'escriture qui estoit au Pr. au Mois de Juillet 1446.

Noble et puissante Dame Madame Perrette de la Riviere Dame de la Roche guyon, Veuve de Mre Guy en son vivant chr et Sgr de Vinelles, transigea avec Mre Jaque de Chabillan Sgr de Dampierre aussi chr par benefice d'Invention de feu Mre Charles en son vivant Sgr de la Riviere, frere de lad. Dame Perrette à pris premiere Dame d'honneur de la Reine Sur les Droits de Sief de lad. terre de Vinelles

ordonnant le Bailly d'Auxerre Suivant les Lettres du Roi par Son pr. les 24. Juillet 1446.

1447 1448.

Au Compte d'ud de Troyes pour l'année finie à la St Jean 1448.

Jaquemin Le Gieux d'Auxerre.

La basse Justice de Villotte appartient aux Religieux de St Marien.

Le Lieutenant du grat Mre des Eaux et Forets és pays de Champagne et Brie fit ajourner par devt Lui les hâans de Laillenay et d'autres Lieux du Comté d'Auxerre pour le fait de la chasse, dont il fut appellé par les Pr. de Mgr le Duc, qui se pourveut en la Chanrie du Roi à Bourges, où les Mandemts furent refusés et Scellés par deux fois, et Scellé la 3e.

Le Bois d'Arneau appartenant à Mgr le Duc à cause de son comté d'Auxerre. les hâans des lieux, qui y ont usage doivent certaine quantité d'avoine, qui sont de la Chatellenie de Vermanton

Jean Boisart Lieut de Mgr le Bailly d'Auxerre.

1448. 1449.

Au Compte de Jean de Troyes frere de Guillt de Troyes, à pris Receveur grat de toutes les finances de Mgr le Comte d'Estampes pour l'année finie à la St Jean 1449.

Lettres Patentes de Jean de Bourgoingne Comte d'Estampes Sgr de Dourdan données à Bruges le 14. Juin 1449. par lesquelles il institue led. Jean de Troye Receveur du Comté d'Auxerre.

Jean Gautron Maire de la porte St Simeon d'Auxerre.

Mgr le Comte d'Estampes Escrivit aux Bailly, Auscat, Eslt et autres Officiers d'Auxerre pour les assembler les hâans d'Icelle affin d'Elire nouveaux jurés pour le gouvernemt de la police dud. Auxerre. Les dt Lettres Escrittes à Dijon les 24 Janvier 1448.

1449. 1450.

Au Compte dud. de Troyes pour l'année finie à la St Jean 1450.

Guill. Dorenes Escuier Sgr des Lasolières, lotierme Jazeran Lieut. de Gruyer du Comté d'Auxerre.

Les bans de St Bris condamnés en 3 lt d'amandes pour avoir levé l'aide de la Pinte sans avoir rapporté les Lettres de permission de Mgr au Bailly d'Auxerre. Les Maire de la Porte du temple à Auxerre.

Jean de Chigny Escuier Lieut. gnal de la Gouerie de la Comté d'Auxerre par Lettres de Mgr le Comte d'Estampes données à Bruxelles le 4. Mars 1449.

Le Procureur de Mgr le Duc appella de l'official de Sens en date Me Jean Mauroisin des ce qu'il auroient pris la possession de l'Eueché d'Auxerre contre la volonté et intention de Mgr le Duc.

Les Religieux de St Germain d'Auxerre ne voulaient plaider ni reconnoitre la jurisdiction des officiers de Mgr le Comte d'Auxerre, Mais ceux du Roi à Villeneuve le Roi suivant les Lettres Royaux que lesd. Religieux en avoient obtenu du Roi. Vidimus des Enclaves du Comté d'Auxerre.

Les Fiefs de St Morre et le fief de Merry entre aps et Berij sont tenus de la Comté d'Auxerre.

Me Pierre de Longueil Soi disant Eueque d'Auxerre, Mgr le Duc en appella au Parlement à Paris, et de la prise de possession pour lui faite par Me Jean Mauroisin Tresorier de l'Eglize dud. d'Auxerre

Comt. homme et Sage Boniface Docteur Lieut. de Mgr le Bailli de Sens fit signifier aux officiers de Mgr le Duc d'Auxerre Certain mandement Royal, par lequel il leur estoit deffendu sur grosses peines de n'empescher l'Entrée de la Ville et Cité d'Auxerre à Mgr l'Eueque.

1451. 1452.

Au Compte dud. de Troyes pour l'année finie à la St Jean 1452. Il n'y a rien à remarquer.

Les Comptes depuis l'année 1452. jusqu'en l'an 1466. n'ont été rendus ainsi qu'appert par l'apostil mis au Commencement du Compte dud. année 1466.

1465. 1466.

Au Compte de Regnaut d'Abanton Con.er de Mgr le Duc et Receveur gnal du Domaines de la Baillie et Comté d'Auxerre pour l'année finie à la St Jean 1466.

Lettres de Provision dud. office de Receveur aud. d'Abanton donnée à Bruxelles le 28. May 1465.

Noble homme Jean Regnier Escuier Sgr de Garchy Con.er de Mgr le Duc, et son Bailly d'Auxerre auoit 100 lt de gages.

Me Alaire Tribolet Con.er et Procur. de Mgr le Duc aud. Baillage aux gages de 20 lt. Me Pierre du Haut Procureur de Mgr le Duc audit Baillage aux gages de 20 lt.

Jean Thiart Escuier pourueu Greffier du Comté d'Auxerre par Lettres de Mgr le Comte d'Estampes données en sa Ville de Beaune le 14. Juin 1461. par la resignation de Me Pierre des Saucourt Sgr de Villarnoul, les dt. Lettres confirmées par Lettres de Mgr le Duc données à Reims le 16. d'août 1461. gages de 20 lt par an.

Jean d'Chigny Lieut. gnal de la gruerie de la Comté d'Auxerre aux gages de 100 l. Toutes et chacunes forestiers et gardes des bois en l'auxerrois par Lettres de Mgr le Duc données à Bruxelles le 18 Decemb. 1465. fit le serment ès mains dud. Thiart.

Comt. homme et Sage Me Pierre de Bonesques Con.er en Parlement pour Mgr le Duc aux gages de 12 lt 10 s.

Me Germain Trouvé Licentié en loix et Claude l'Abbé Eslus sur les fait des aides en l'Election d'Auxerre.

Mgr le Comte de Charolois manda à Mgrs les Presidents, gens du Conseil et des Comptes de Mgr le Duc son Pere à Dijon de faire payer led Trouvé et l'Abbé de leurs gages de la présente année sur les Demeures et greniers à Sel d'Auxerre, ce que l'année suivante il auroient payés sur les gabelles et impôts, qui auroient été mises sus par led. Sgr.

Comtes d'Auxerre en lad. année 1466 se seroient retablies en l'an 1465.

A Remoeurs d'Auxerre Capitaine de Cravent 78 ℔ de gages.

Mre Phin de Jaucourt chr Sgr de Villarnoul gouvernl d'Auxerrois.

Mre Guill. Richebois Lieut. du Mre des eaux et forêts du Royaume de France. Phes Rousseau pr du Roi au Bailge de Sens.

Mgr le Duc manda que l'on eut à remettre sus les impositions du 8e lesquelles avoient esté abolies durant les Dernieres Divisions de France.

Il est rapporté fol. 40. dud. Comptes qu'il fut apporté à Dijon les Memoires et Instructions par les officiers de Mgr le Duc à Auxerre touchant les Enclaves de la Comté d'Auxerre, et une platte forme en peinture en une grande peau de parchemin de lad. Comté et Enclaves d'icelles, affin que Mgrs les offers de Mgr le Duc puissent mieux connoitre les limites les Enclaves de lad. Comté, et les envoyer à Paris vers les gens du Conseil du Mond. Sgr estans illec pour mieux traiter desd. Enclaves avec les gens du Roi.

Mre Jaque Chevrier Lieut. du Bailly de Sens fut signifier certain Mandemt contre les offers de Mgr le Duc à Auxerre au Parlemt de Paris à requte des Doyen et Chapitre St Etienne d'Auxerre à peine de bannissement et confiscation de corps et de leurs biens.

Geoffroy Vuiderse Lieut. du Prevost d'Auxerre.

Mgr le Mal de Bourg ne le Bailli de St Quantin, Mre Jeffry de Clugny, et Mre Jean Carondelet Con. de Mgr le Comte de Charolois, Mre des Req. tes de son hostel estoient Ambassadeurs de Mgr le Comte de Charolois vers le Roi en la ville de Melun au mois de Jan. 1466.

Il fut porté 2000 Escus à Mgr le Comte de Charolois estant devers Paris pour les payemens de ses gens d'armes au mois de Jan. 1466.

Mgr le Duc fit don de no. chaun an à Jean Regnier le jeune Lieut. gnal du Bailly d'Auxerre par lettres patentes données à Bruxelles le 26. Oct. 1468. dam et si longuement que Jean Regnier l'aîné Bailly d'Auxerre vivra.

Mre Germain Trouvé Licentié en loix institué par Mgr le Duc son Con. à Auxerre pour estre et assister es Conseils, Consultations et Expeditions des besognes de Mgr le Duc aux gages de 16 ℔ par an par Lettres données à Bruxelles le xxi. Juillet 1466.

1466. 1467.

Au Compte de Mre Jean Blanchot pour l'année finie à la St Jean 1467.

De Mgr le Duc fut don à Jean Godault Bailly de Chatelleraon du Royaume de Hollande d'un homme et à dam.lle Antoinette sa femme.

Jennier le Camus fut brulé pour avoir commis Crimes d'heresie.

Nobles hommes Guillme de Monblerou Bailly d'Auxerre.

Noble homme Jean Thiart Escuier Sgr de Mont St Sulpice.

1467. 1468.

Au Compte dud. Blanchot pour l'année finie à la St Jean 1468.

Mgrs des Comptes retirés à Talant à cause de la peste, qui estoit à Dijon.

Mandement de Mgr le Duc pour fs armer tous ceux, qui avoient accoutumé de suivre ses armées.

La Cense faite sur les bains d'Auxerre en prés des officiers de Mgr le Duc par les Bourgs jurés bains.

1468. 1469.

Au Compte dud. Blanchot Secretaire de Mgr le Duc pour l'année finie à la St Jean 1469.

La marque des Cuirs Etablie à Auxerre.

Jean Regnier le jeune Bailli d'Auxerre par le Decez de Guillaume de Monblerou, nommé aud. office par Mgr le Duc par ses Lettres du 12 September 1468. Institué par le Roi par ses Lettres données à Reims le xj Oct. 1468. fit le Serment es mains de Mgr de Gouel. de Videgrates chr chancelier de Bourgne le 12. Oct. aud. an. Les gages duquel office appartenans à Jean Regnier l'aîné et devant Bailly d'Auxerre, ainsi qu'en jouissoit du Vivant dud. de Monblerou par Lettres du mond. Sgr le Duc aux gages de xxiij ℔ Vitia hæc tibi finis, Titulus donatur amico.

Mre Blaise Tribolet Licentié en Loix Auxerre et Con. de Mgr

Le Roy au Bailly d'Auxerre ayant pays de Bo.[ll]

Me Pierre Gonthier Licentié en loix et Bachelier en Decret pr.[r] du Roy et de Mgr le Duc en la Comté d'Auxerre aux gages de 20.[ll] Nommé aud. office par Lettres Données à Bruges le 19 Avril 1468: Installé par le Roy par Lettres Données à Amboise le 22.e Mai aud an fit le Sermens és mains de Jean Regnier le Jeune Lieutt Gnal de Mgr les Bailly d'Auxerre.

Henry de Maigny Ecuier Capitaine de Cruzy.

Plat forme peinte en cinq peaux de Parchemin des Villes et Villages Enclaves en la Comté d'Auxerre Donné à Mre Tristan de Toulongeon Chev.r Sgr de Lucy Capitaine et Gouverneur d'Auxerre, pour la montre à Mgrs des Comptes.

Phle de Chamault Ecuier Abbaye de Reigny pillé par les gens de guerre.

Domus Dumoisin après avoir Commis un meurtre a acheté sa franchise au Couvent des Freres Mineurs d'Auxerre, plusieurs Sergens furent Commis par l'avis du Con.l de Mgr le Duc Retant à Auxerre pour se tenir à l'entour dud. Couvent pour le poursuivre s'il partoit de lad. franchise, et estre puni Selon le cas au mois d'Aoust 1469.

Les Bourgeois à Saints des Eglizes d'Auxerre ne prennent aucune chose de la Lense ou taille de lad. Ville, ni les Clercs.

1469. 1470.

Au Compte d'hom.l homme de Loy Claude l'Abbé Receveur du Domaine d'Auxerre pour l'année finie à la St Jean 1470.

Mre Jean de Bourg.[ne] Comte d'Estampes et Sgr de Dardan tenant la Sryie du Comté d'Auxerre par don de feu Mgr le Duc par Ses Lettres Données à Lorris le 9.e Sept. 1462: Donna à Jean Boudault et à Dam.[lle] Antoinette sa femme leur vie durant les chatel, terres et Sryie d'Eglange Sur yonne, lequel don fut confirmé par Mons. Sgr le Duc par ses

Lettres Donnés à Bruxelles le 20. Sept. aud an.

Tous les Feodaux du Comté d'Auxerre furent mandés Suivant les Ordres de Mgr le Duc pour prester le Sermens de Feauté par d.s Nobles et puissans Sgrs M.re Tristan de Toulongeon Chev.r Sgr de Lucy Pon.[ce] et Cham.[pagne] Sgr M.re Jacques de Chalon Sgr de Jonvelle en Bourgogne et Prince d'Orange, Sgr le Duc, gouverneur et Capitaine gnal d'Auxerre, Sans qu'il Soyent après les 24 Jours d'Aoust 1469.

Lucy poursuivant d'armes fut en Flandres vers Mgr le Duc lui porter les articles proposés par le Sgr de Mgr le Duc contre Mgr de Chastelus, et la response faite par le d.t Sgr de Chastelus.

Nobles hommes Jean Regnier Ecuier Sgr de Monmercy Con.[ce] et Ecuier d'Ecurie de Mgr le Duc et Bailli d'Auxerre fut mandé à Dijon pour assister et apuyer le Sgr Mgr Jean Jouard Sgr d'Esbervannes Chef du Con.l et Président de Parlem.t de Mgr le Duc en Ses pays de Bourg.[ne] et les gens de Ses Con.ls de Ses Comptes de Mgr le Duc à Dijon pour estre en lad. visite avec autres des Sgrs de Barons de d.s pays pour aviser et conclure la provision qui estoit à fal. pour la Seurté des pays de Mgr le Duc.

Hom.l hommes et Sage M.e Pierre Gonthier Licentié en loix et Bachelier en Decret pr.r du Roy et de Mgr le Duc à Auxerre fut à Colanges les Vineuses et Lucy Sur Yonne contre Mgr de Chastelus et Ses gens illec Touchant les rebellions et Excez, qui faits avoient esté par led. Sgr de Chastelus et Ses gens à l'encontre de Mgr le Bailli, les off.rs et Sujets de Mgr le Duc aud. Comté d'Auxerre, et Sur les droits et prerogatives d'Ermond Sgr en lad. Comté au Mois de Mars 1469:

Il fut Conté à la Chan.[re] à Paris un relievement d'appel contre les off.rs du Roy à Tonnerre, lesquels vouloient contraindre realement et de Fait les hoirs de Bourg, qui Sont du ressort d'Auxerre à mettre Sus aucuns francs archers par contribution. Mais il fut refusé à lad. chan.[re] tellement que par l'avis et deliberation de M.re Tristan de Toulongeon Chev.r Sgr de Lucy et gouverneur d'Auxerre, du Bailli, d'Auxerre et autres officiers qui l'on Se pourroit pourvoir au Roy, qui estoit à Tours, lequel ordonna que l'on Se pourvoiroit pardevers les gnaux, lesquels en voloient mettre juges d'Ermond Sgr de Sa pourvoirie au Roy, ains le Parlem.t de Paris, ce qui donna Sujet aux d.s off.rs d'Ermond. Sgr de Sa pourvoirie d'evoquer aux Leurs pour obtenir renvoy de lad. appellation aud. Parlem.t de Paris, et de Sa pourvoirie au Lieu pour

faire sceller led. relievement d'appel, qui fut encore refusé.

Le Sgr de Chastelus fut ajourné pour comparoir pard.t Mgr le gouverneur d'Auxerrois pour lui fe. les remontrances des rebellions et refus faites contre les officiers de Mgr le duc.

Noble et puiss.t Sgr Mgr Jean Joard Sgr des chevannes, Chef du Conseil, et President des Parlemens de Mgr le duc en ses pays de Bourg.ne

Mgr le duc escrivit au Bailli de Sens pour avoir main levée des places, terres et Sgries que plusieurs des feaux vassaux et sujets de mond Sgr ont et tiennent au Royaume, mesmem.t aud. Baage, lesq.les par ord.ce du Roi notre Sire ont esté empeschées et mises en sa main par led. Bailli de Sens et aucu. commis à ce, et au refus dud. Bailly lui furent faites remontrances par hom.t homme et sage Me Germain Trouvé Licentié en Loix, Con.er et avocat de Mgr le duc à Auxerre, sur lesquelles remontrances led. Bailli de Sens quelque tems apres eut egard, et fit main levée desd. terres saisies.

Jean Bourdin Prevost d'Auxerre.

1470. 1471.

Au Compte dud. l'abbé Receveur du domaine d'Auxerre pour l'année finie à la St Jean 1471.

R. P. en dieu Mgr l'Evêque d'Auxerre acquit de Me Pierre du Vaul certain droit de minage, que led. Me Pierre souloit tenir et posseder, et qui fut jadis à feu Pierre Regnier.

Me Germain Trouvé Eslu d'Auxerre acquit du Sgr d'Escrenelle certain droit de minage aud. Auxerre.

Me Blaise Tribole Licentié en Loix avocat de Mgr le duc acquit de Charle Voisin Sgr de Pescault la terre et Sgrie de Malvoisine, lesq.les choses cy dessus sont tenues en foi et hommage de mond. Sgr le duc à cause de sa Comté d'Auxerre, et doivent les quints deniers et autres droits, lesquels furent tenus en Surseance jusqu'à la venue de mond. Sgr le duc en Bourg.ne et un mois aprés sa venue, suivant ses lettres patentes par lesquelles il avoit tenus en Surseance tous ses vassaux dud. Comté d'Auxerre.

Noble homme Jean Thiart Escuier Lieut.t de Mgr le gouv.r d'Auxerrois.

Il est fait mention que le Comte de Dampmartin escrivit aux haans de la ville d'Auxerre, et qu'ensuite il y eut des pourparlés entre ledit Comte et lesd. haans, dont furent dressés certains memoires envoyés à Mgrs du Con.l et des Comptes de Mgr le duc à Dijon.

Les Commis par le Roi avoient imposé les haans de Coulanges les vineuses à dix lances. St Bris assiégé par les gens du Roi. Mr de Saillenay se declara françois.

Procez pardevant Mgr le Chancelier de Bourg.ne et le grand Conseil entre le pr. de Mgr le duc demandeur en cas d'excez et noble dame dame Marie de Savoisy dame de Coulanges les vineuses, et noble Sgr Mre Jean de Chastelus son fils.

Estienne Baudouin avoit entrepris sur la ville d'Auxerre.

Phrt Chaurault fut commis à la garde de Mailly le Chatel par la mort de Raimonnet de Marques, qui fut tué par la garnison de Clamecy avec cinq ses compagnons voulant entrer dans led. Mailly.

Guill.e dubois prit avec ses compagnons sur les françois le xj Mai Coulange sur yonne, et manda à Mgrs du Conseil s'il tiendroit lad. place où s'il la rendroit à cause de la treve.

Mre Jean de Neuchatel Sgr de ~~Neuchatel~~ Montagu et de Rynel Lieut.t gnal de Mgr le duc en ses pays de Bourg.ne devoit se trouver à Sens pour conferer avec le Sgr de St Liebaut pour Poiquer ensemble touchant leurs ~~gages~~ charges de Conservateurs pendant les treves, et fe. reparer les entreprises. Fortificaons faites à Mailly le Chatel par les retrayans.

Sedition à Auxerre contre les Eslus en l'Election d'Auxerre par la Commune, lesquels officiers furent contraints de quitter la ville, à cause qu'ils estoient en danger de leur vie.

1471. 1472.

Au Compte dud. l'abbé pour l'année finie à la St Jean 1472.

Mre Lancelot du Boquat chev. possedoit à Mailly le Chatel et à Mailli la ville certaines terres en fief, lesquelles furent confisquées parce que led. Boquat demeuroit en parti ennemi de Mgr le duc.

Tableau du Crucifix, de N. D. et de St Alobin patron de la Chapelle

du Chatel d'auxerre, qui a fait plusieurs miracles fureni peints et ornés harnoisés aux armes de Mgr le Duc sur l'audetoire dud. chatel.

Jehenne Gonthiro Marchand à auxerre.

Terres et Sgries des Pairies de Mgr le Duc, qui ne s'estoient trouvés à la montre fureni saisies. Les baillis de Chartry chaisennes la garnison du Roi, et les declarions pour Mgr le Duc.

Les Normands et autres gens de guerre en grand nombre battirent un assaut, qui dura plus de 6 heures à Maillé laquelle dme les prirent et pillés.

Pierre Lucas poursuivant de Mgr de la Basties.

La place du chatel de Druelles fut par le duc d'Bourbon detruite et ruée par les Sujets de Mgr le Duc, pour les grands maux, que avoit fait lad. place aux sujets de Mgr le Duc. Signé par Mgr le Comte de Romont et Mgr de Villamont.

Les francois au nombre de mil chevaux firent grand dommage à gens de Mgr de Romont en la rencontre, qu'eurent ensemble, et fut dommagé duis à Mgr le Bailly d'auxois, qui estoit à Tonnerre, de se pourveu à garde, autrement il eut esté lui et ses gens pendus. Du 6bre 1472.

Traittés entre le Roi et Mgr le Duc publiés à Bouhain.

1472. 1473.

Au Compte dud. l'Abbé pour l'année finies le jour St Jean Baptiste 1472.

Noble homme Regnault Damange Escuier Capitaine du Chatel d'auxerre Maillé le Chatel par lettres de Mgr le Duc donnés en Seville d'auxerre le 1er Juin 1472 par les Gens de Mrs Sres d'Esfaucourt Sgr de Villamont.

Vitres aux armes de Mgr le Duc et de Mad. la Duchesse faites à l'audetoire d'auxerre avec les Devises. Tableau aux armes de Mgr le Duc avec Sons escriptes les ord. Dud. Dauges, peintes comme aussi le Calendrier avec les Bulletes Normand Sgr qui sont de blanc et bleu.

Jeannes Boisselet Escuier Commis à la garde de Maillé la ville.

Il fut informé contre les Gens d'auxerre, que avoit mal parlé de Mgr le Duc.

Mre Germain Trouvé Chantre en Loix, et Jean Fabronius Docteur en Medecine Commis de Mre Jaques Blanchet Esleu sur le fait des aides ordonnés pour la guerre en la ville, Otté et Comté d'auxerre pour Mgr le Duc.

Noble homme Jean Thiard Escuier Sgr de Mont St Sulpice, Bruyer de lad. Comté d'auxerre, et Lieut. gral de Mgr le gouverneur d'auxerrois et Mre Pierre Gonthiro Chantre en Loix et Bachelier en Decret jurd. des mond. Sgr aud. auxerre.

Memoires, Instructions, Avertissemens, et plate formes des villes et villages enclavés en la Comté d'auxerre fureni portés à Mgr le Duc estant à Quelues, pour son Conseil pour les Ambassadeurs de mond. Sgr le Duc au lieu de Senlis, où on Debvoit traiter de la pacification des grands et petits guerres et differend, que mond. Sgr a avec le Roi, tant au fait de gne et effectes à la grande Lesion de Ses hauteurs, preeminences et prerogatives, au contempt et diminution des Droits Royaux autres que mond Sgr a et doit avoir par le traité d'Arras en la Comté dud. auxerre villes et villages enclavés en icelle, ont receus gens du Roi Entrepris et Empriment journellement en Despossessionant icelui Sgr de sond. villes et villages enclavés en lad. Comté d'auxerre, lesquelz reduits et joints en Droits Royaux, tant en aides, greniers à Sel, ressort que jurisdiction d'icelle Comté, ainsi que raison est selon led. traitté, d'autant ou à peu près que la revenues d'icelle Comté à peu près valoit, consiera et sera un très grand bien et profit pour les Sujets de mond. Sgr es pays d'auxerrois, que estoit et est encore en extremité des pays, et d'une petite estendue, au Moyen des injustes Entreprises faites par les gens et officiers du Roi, lesquelz Droits pourront estre recouvrés par le moyen des dites Instructions par d'Icel. Sgrs les Ambassadeurs Establis sur le fait de la guerre. Fut aussi mond. Sgr le Duc averti que par led. Traité d'Arras les Droits Royaux et revenues des aides et greniers à Sel de lad. Comté d'auxerre ne sont que à sa Vie, tant seulement, et après son trepas doivent retourner à la Couronne, qui est consequemment au tems à venir, à la longue Nuisible de son Domaine led. Droits royaux, aides, greniers ne sont de telle nature ou Durée, comme led. Domaine qui lui appartient à toujours et sans. Plus fut mond. Sgr averti de tenir la main que les Comtés de Tonnerre, Chastellenie et Sgrie de Regennes, Beaucher, Tigre, Etang St Germain, Joigny et autres menues places reduites et reunies de mouvant de son obeissce Pontigues et Seignans sans moyen de lad. Comtes et Villes d'auxerre fussent annexées et jointes en icelles en Droits royaux, ressort d'aides et greniers à Sel, ainsi que anciennement avoient accoutumé. Et finalment que le Sgr de Villemay, son chatel Sgrie et Sujets, qui doy les

Commencent les prises querres selons tournés Pontaires à Mgr le Duc ayans esleu sgr de Saillenay explotés contre lui et les pauvres subgets de lad. Comté toutes executions de querres, tans en prinses, tournois de gens, Chevaux qu'autrement non obstans quelz lad. Chatel de Saillenay chet en lad. Comté, et les premiers fiefs d'Icelle, et Encore mond. sgr Seigneur et mondalle de tout temps dit reson ord.re et Jurisdiction dud. Comté. Lesq.s Memoire et Inventaire Cy dessus Escrit Signés à mond. sgr le Duc par le Procureur dud. Comté d'auxerre au Mois de May 1473. que fut apporté par Mgr de Humbercourt, et fut renvoyé à Mgr le Chancelier, qui l'envoya aux Hommes Vers les Deputés pour la paix, Lesq.s s'en allerent à Soulx Mre Jerry de Plugny Protenotaire du notre Ste Siege ou Dit Commis sur le fait de la paix.

Moulon à Cheval et à bras fait à Mailly le Chatel.

1473. 1474.

Au Compte dud. l'abbé pour l'année finie le Jour de St Jean Baptiste 1474.

Le 8.e Decembre 1473. Mgr le Bailly d'auxerre Donna pour 29 années à Titre de Cense les moulin d'aurel en l'Isle appartenans à Icelui à noble homme Jehan Chamaut Capitaine de Mailly le Chatel à la charge de faire oster les Pierres et buissons de lad. Isle, et fer construire un moulin à Eschers, et Despayer 20 l. chacun an pendant les d.s années, à la fin desquelles, il les remettroit à Mgr le Duc ou Ses officiers.

Les quint Deniers de la terre de Malvoisins fut Evalué quatre livres par Mgr Tristan de Soulongon, gouverneur d'Auxerrois Sur le pied de 80 l.t par l'achat fait par hom.e homme et Sage Me Blaise Tribolet Licentié en Loix Advocat de Mgr le Duc, qui tatiera en foi et hommage de mond. Sgr.

Les terres et Sgries de Poisanlt et Pisy Apartenans au Comté d'auxerre ne furent taxés pour les droits de quint et autres, parce qu'elles Sont d'autres Sgrs, de qui elles relevent.

Mgr l'Evesque d'auxerre Devoit respondre de fief de Mgr le Duc, et payer les quints Denier de l'acquisition par lui faite d'une partie du minage d'auxerre.

Me Germain Trouvé reprit de fief de partie du Minage d'auxerre à la personne de Mgr de Toulongon gouverneur d'auxerrois ayant pouvoir de Mgr le Duc de recevoir à foi et hommage les Feodaux dud. Comté.

Noble homme Jean de Chigny Lieut.t gnal de la gruerie du Comté d'auxerre

Jehan Chamault institué Capitaine de Mailly le Chatel par Lettres de Mgr le Duc donnés en Flandre le 10 Juin 1472. au lieu de Regnaut Damange, presta le Serment és mains du Sgr de Saillant et de Jean Chancelier de Mgr le Duc.

Mgr le Duc estant à Dole fut averti du Decez de Mgr l'Evesque d'auxerre au lieu de Vergy au mois de Mars 1472.

Au Mois d'avril 1474. fut publié un mandement de Mgr le Duc Donné en Flandre de Luxembourg les 7. dud. Mois, par lequel il estoit mandé au gouverneur de l'auxerrois, q.t fit crier et publier que tous Subjets et Feodaux fussent en peine de Servir en armes incontinent Sur peine de Confiscation de Corps et d'Biens, et de mettre Sur chacun selon la faculté et reputation et au plus grand nombre de gens de guerre, et Specialement visiter tant à pied comme à Cheval, et q.t fit tout ce que Mgr de Chatelguyon leur commanderoit.

Jean Regnier jadis Bailly d'auxerre, avoit dit Jean Regnier aussi Bailli dud. auxerre, qui rendit Compte à la Chevancier et avoit en finance pour Servir Mgr le Duc.

Les Fiefs sont tenus par les Baons de Mailly le Chatel et Mailly la ville Selon mettons Chefs, ou Pairs.

1474. 1475.

Au Compte dud. l'abbé pour l'année finie à la St Jean 1475.

Hom.e homme et Sage Me Germain Trouvé Licentié en Loix, Con.er et Maistre des Requestes de Mgr le Duc et Son Esleu d'auxerre acheta une portion du minage d'auxerre appellés des Carneaux, de noble homme Guiot de Longeau pour lequel il paya le quint Denier.

Le Minage d'auxerre acheté par feu Mgr l'Evesque dud. Lieu de Me Pierre de Val dem.t à Paris estoit grevé par Me Guiot de Longueil

…che Diacre de l'Eglise d'Auxerre frere de M. Pasque, laquelle portion de mirage fut mise en la main de Mgr le Duc par faulte de Reprins non faicte, et de n'avoir payé les quints dennier. V. le Compte Suivant fol. 28. tournés.

Jean Martinot Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxois.

Mgr le Maal de Bourg fut battu aux Allemans par les gens du Roi. Mais le mal ne fut pas si grand que l'on avoit cru, ainsi que Mgr de Villamont l'escrivit à Mgr le gouverneur d'Auxerre. La Compagnie du Maal fut mise à Sis.

Chamitter assiegé par les françois.

Charles de la Viefville mis en garnison à Auxerre avec sa Compagnie.

Mre Guill. l'abbé Lieut. de Mgr le Bailli d'Auxois.

Trives faites entre les Rois de france et d'Angleterre.

Mailly la ville prise et bruslé par les françois en cette année au mois de Juillet.

Mgr le duc fut Parrain de l'Enfant de Mre Germain Bouvot Con. d'Vermend. Sgr en Isle d'Auxerre, et manda aud. Receveur de porter de sa part au baptisement 12 tasses d'argent pesant 12 marcs d'argent au prix de 12 escus d'or les marc et 1 bouc de Bl. par lettres de mond. Sgr escrittes à Dole le 2. Mars 1475. Jean Desbordes Bourgeois d'Auxerre fut Parrain avec Mgr le duc.

1475. 1476.

Au Compte

fait par l'abbé pour l'année finie à la St Jean 1476.

Noel Matthieu d'Auxerre. Perrenin Gontheri Marchand.

Les Moulins, Etang de la Cudre, les prés et dependances donnés à ferme pour 13 ans moyennant 8 l. par an par nobles hommes Jean Vivian Escuier Sgr de Mont St Sulpice gruyer en la Comté d'Auxerre pour Mgr le duc le dernier 7bre 1475. rendu en Mon Votre.

Obs. Regnier fils de Jean Regnier Escuier fut dit Bailli d'Auxerre. Greffier l'Ame Potteau.

Par lettres patentes de Mgr le duc signées de la main du dernier 9bre 1476. fut ordonné à Noble homme Jean Regnier Escuier Bailly d'Auxerre qu'il mit en son nom l'Enfant dont la femme de Mre Pierre Gontier estoit enceinte, et lui donner son nom sur les St fonds de Baptesme, et après led. Baptisement fait que led. l'abbé Receveur achetat quatre marcs d'argent de Vaisselle, qu'elle seroit apportée par led. Bailly d'Auxerre et à la Sommation premiere Dec. 1476. Led. Bailly porta le fils dud. Mre Pierre au Nom des mond. Sgr sur les fonds de baptesme et lui donna son nom en presence de Noble Sgr Gilbert fils Mre Jean de Faucogney gouverneur d'Auxerre et de Dame Ste Laurance Trouvé femme de Mre Jean de la porte Lieutenant en Mere, desquels tenuen de l'Enfant levé et baptisé, et après fut apporté 4 tasses d'argent au prix de 9 l. le marc.

Ruyère Sousuivant d'armes de Mgr de Villamont gouverneur d'Auxerre.

Fol. 65. Mgr le duc obtint de N. S. P. le Pape le Jubilé duquel l'an fut publié et signifié par toutes les villes du Comté d'Auxerre par Heraut Anglois Sergent de Mgr le Duc, et fut assigné par lettres de Mgr le Duc en la ville d'Auxerre au Mois de Sept. 1476.

Les francs archers du Roi voulurent contraindre les habitans de Montigaille en la Vallée, qui sont de la Paroisse de Chevannes et Diocese du Comté d'Auxerre de contribuer pour leur subsistance, dont il fut fait plainte aux Echs de Pontoise par ceux d'Auxerre.

Jumelin Michel peintre demt. à Auxerre fut au Mois de Sept. 1476. par ordre de Mgr le Gouverneur d'Auxerre le long de la Riviere d'Yonne suivant les Lettres de Mgr le duc, pour fol. description en forme platte forme de l'Etat du Pays depuis Auxerre jusqu'à Joigny pour voir toutes les gueres et lieux dangereux, et tous les Villages en bois et Eaux à cause de l'entreveue, qui devoit estre faite entre le Roi et Mond Sgr le duc entre Joigny et Auxerre. Led. assemblement fut jugé dangereux pour mond. Sgr sur led. Riviere d'Yonne.

Il fut publié par toute le Comté d'Auxerre que les Vendanges ne seroient ouvertes que le 6. Mbre

Il fut ordonné par Mgr le Bailli suivant les lettres de Mgr le duc que l'on fit proceder, prinses en Dijon raisons pour mond. Sgr le Duc, qui estoit à Riviere au Comté d'Auxonne

Ordonnance de Mgr le duc touchant le fait de la justice et avec la Chambre Ecclesiastique, son Domaine, et le fait des Lettres Declaratoires publiées par tout led. Comté d'Auxerre.

Mardemmes de Mgr le Duc publié par tout les Comtés que tous ceux qui auroient accoutumé de suivre les armes, eussent à se retirer devers lui à Nozeray, à peine d'estre mis à leur dernier supplice.

Il fut publié que l'on eut à sel bon guet par toutes les villes en forte-resse tout ainsi que durant la guerre, parce que l'on disoit, que les François vouloient rompre la trève, à cause que Mgr le Duc n'avoit comparu à l'assemblée prise entre le Roi et lui.

On devoit sel'on parle sur la Riviere d'yonne pour l'entrevues du Roi et de Mgr le Duc. Mgr le Gouverneur de d'Auxerrois donna avis à Mgr le Duc, qui estoit au Siege devant Nancy que plusieurs François espatrioient par la Champagne pour aller en Lorraine contre lui.

Mgr de Lude Gouverneur du Dauphiné estant arrivé à Joigny où il sejourna 8 jours auant que Mgr de Clery Gouverneur de Macconnois fut arrivé en la ville d'Auxerre devers Mgr le Duc, ce incontinent après lui, Mgr de Contay et Mgr le gouverneur d'Auxerrois commis par mond. Sgr le Duc envoyerent Mgr Jean Vrian Louvier Sgr du Mont St Sulpice Gruyer de la Comté d'Auxerre à Joigny le 12. Sept. 1476. devers mond Sgr du Lude pour lui signifier l'arrivée dud. Gouverneur de Macon aud. Auxerre le 10. Sept, et le prier de leur vouloir ouvrir ce qu'estoit bon d'estre fait en la matiere pour laq. ils s'assembloient, qui estoit de trouver un lieu le plus propre pour l'entrevues du Roi et de Mgr le Duc, sur quoi led. Sgr de Lude après avoir ouï bien amplem. led. Sgr du Mont, il lui dit que se c'estoit le plaisir desd. gouverneurs de Macon et d'Auxerre d'aller aud. Joigny il leur feroit bonne chere, de sorte que led. Sgr du Mont estant à Auxerre, led. gouverneur conclurent d'aller aud. Joigny et le lendemain firent partir leurs bahus, et ceux de leurs gens pour prendre leurs Logis pour 40 chevaux, et ainsi q. le furent à mi-voye Gouverneur non chevaucheur de l'Escurie du Roi, qui leur dit q. l'on retournassent, le q. le declara à leurs Maitres q. une personne point subs. laquelle survenue en leur retournant trouverent Mgr les Gouverneurs auquel ils declarerent ce que par led. Chevaucheur leur avoit esté dit, le incontinent se retirerent à part pour aviser ce q. estoit de faire et après plusieurs paroles fut envoyé Claude l'abbé Pronotaire

d'Auxerre devers led. Sgr de Lude pour sçauoir les causes, qui l'avoient mu de les contremander, Leq. dit que depuis le retour de mond. Sgr du Mont, il estoit arrivé grand nombre de gens d'guerre esperant que l'assemblem. desd. Sgrs estoit plus prochain, lequels pour crainte de foules le pays, il faisoit retirer hors de la frontiere, et aussi q. auoit sceu que les Capitaines des gens du Roi estoient tous assemblés à Montargis, devers lequels lui estoit forcé d'aller, auq. lieu il ne vouloit separer plus de quatre jours, et mandoit aux d. Gouverneurs, q. s'ils vouloient patienter jusqu'à son retour, ce qu'ayant esté rapporté par led. gruyer, aux d. Gouverneurs, ils furent conclu par eux que s'estoit un délai long et pendant s'ils seroient aussi longuem. q'ils avoient fait, et à cette cause led. gouverneur d'Auxerre devers mond. Sgr le Duc les Sgrs de Chintry de Jean Medi Chevaucheur de son Escurie de tout ce que dessus, et que led. Medi estoit fort dangereux pour fl'entrevues entre le Roi et lui, d'autant q'il y auoit plus de 30 guets. Le fut led. Medi pris prisonnier par les Lorrains, qui les ramenerent, et lui prirent tout ses paquets allant trouver mond. Sgr en Lorraine.

Reparations au Chatel d'Auxerre.

Berart d'Estaugrand Chevaucheur de l'Escurie de Mgr le Duc.

Mgr le Duc envoye vers le Roi, Mgr de Contay et fut à Joigny vers Mgr du Lude.

Mre Francois de Celles Licentié en loix fut envoyé vers les Cities de Tournus led. prier de ne comprendre aux tailles les biens de la Victoire de Montesault, par cq. sont de la Comté d'Auxerre. Germain de Sthiene Lieut. gral de Mgr le Bailli d'Auxerre.

1476. 1477

Au Compte

Fait l'abbé pour l'année finie à la St Jean Baptiste 1477.

Mres Jean de Sauseurt Gouverneur d'Auxerrois pour Mgr le Duc Nobles hommes Jean Vrian Louvier Sgr du Mont St Sulpice et de Villeforgeau paya 20 l. pour les quints denier de lad. terre de Villeforgeau suivant la Taxe des officiers du Bailliage d'Auxerre pour lui acquise de Nobles hommes Jean Dugnes Sgr de Chambon, Jean Dailly Sgr de Fierelles et Adam le jeune Dugnes la femme hoir de feu M. Simon Dugnes leur oncle.

Noble homme Jean Regnier Escuier Sgr de Mommercy Con.er et Escuier d'Escurie du Roi institué par nouvel audit office par Lettres patentes du Roi Données à Blaines le 19 Jan.er 1476 Duq.l office il estoit pourveu du Vivant de Mgr le Duc de Bourg.ne addressant au Parlem.t de Paris pour recevoir son Serment.

Les gages augmentés de Noble homme Jean Rapine Con.er et Mo d'hostel du Roi, gouverneur de Lasville et Comté d'Auxerre receut les Esleuz de tout les officiers et bâons de lad ville pour le Roi le 19.e Jan.er 1476.

Me Blaise Tribolet Licentié en loix Advocat en Cour.e du Roi confirmé audit office par Lettres patentes du 19 Jan.er 1476. Advocat de Mgr le Duc avant sa mort.

Me Pierre Gonthier Licentié en loix Proc.r du Roi Sur le Domaine le aides en la Ville d'Auxerre Suivant les Lettres du 19 Jan.er 1476. Leq.l office al Banoit au sous du Prepas de Mgr le Duc de Bourg.ne

Noble homme Jean Vivian Escuier Sgr du Mont St Sulpice Gruyer d'Auxerrois confirmé par Lettres patentes du Roi du 19 Jan.er 1476.

Me Blaise Tribolet Licentié en loix Advocat du Roi à Auxerre Mari de Demoiselle Chigny. Germain de Chigny Lieut.t de Mgr le Bailli d'Auxerre Me Guill.e du Bey Proc.r en Chatelet à Paris, Mari de Jeanne Chigny fille de feu noble homme Jean de Chigny En son Vivant Lieut.t gnal de la Gruerie de la Comté d'Auxerre.

Jean le Roty Clerc Tabellion institué Lieut.t gnal du Gruyer d'Auxerrois par Lettres patentes de Mgr le Duc Donné en son Camp lez la Riviere le Dernier Août 1476. Confirmé audit office par Lettres patentes du Roi.

Huguet Renoul Forestier en garde des bois de l'Auxerrois confirmé audit office par le Roi. Jehn Chanrault Capitaine de Mailly le Chatel confirmé audit office par le Roi.

Gilles Lami Escuier Sgr de Garchy Tuteur et Curateur de Pierre le Antoinette Mineurs d'ans de feu noble homme Jean Regnier Escuier En son Vivant Sgr dud. Garchy avoit une maison à Chamanton qui Estoit amortie pour y tenir la justice pour Mgr le Duc, et après pour le Roi moyennant D.tt

Noble homme et Sage Me Germain Fauvel Licentié en loix, Comm.re du Roi institué par ses Lettres du 19 Jan.er 1476 garde des Sceaux En la Cour du Roi Notre Sire à Auxerre.

Le Don.er de Son Domaine à Auxerre.

Mgr le Gouverneur de Champagne et Mgr de la Roche Escuier Sont à Mgr de Villaroul la mort certaine de Mgr les Duc affin qu'il fut Conclusion telle que le Roi fut content de tout les pays de l'Auxerrois, Pour il estoit gouverneur pour feu Mgr les Duc.

Noble Sgr Charles Blosset Sgr de St Maurice en Forcaillet Commis par les Roi au gouvernem.t de la Ville et Comté d'Auxerre en l'absence de Mgr Jean Rapine Escuier Mo d'hostel du Roi gouverneur de l'Auxerrois.

Les officiers du Roi au Bailliage d'Auxerre Envoyerent Vers Mgr le Gouverneur de Champagne et les Sgrs de Craon, qu'attendu la bonne et vraie obeissance, que ceux d'Auxerre avoient fait Envers le Roi, il les retirasse les gens de guerre hors de lad. Comté d'Auxerre.

Scel et contre scel d'Estat armoyé aux armes du Roi fait pour Sceller Dorenavant les Lettres, actes, Commissions, Sentences, Recrets et autres appointements au Bailliage d'Auxerre.

Defenses publiées par tout le ressort du Bailliage d'Auxerre de l'ord.ce de Mgr le Bailli, que nul ne fut si hardi de Chasser sur de certaines grosses peines.

1477. 1478.

Au Compte dud. Labbé pour le Roi de Domaines d'Auxerre pour l'année finie le Jour de St Jean Baptiste 1478.

Le Roi confirma à Jean Boisdaut et à dame Jeanne Antoinette sa femme, le Don, qui leur avoit été fait par Mad.e de Bourg.ne et auparavant eux, Mre Jean de Bourg.ne Comte d'Estampes et Sgr de Beaudan les Chatel, ville, terre et Sgrie de Collanges sur yonne, par Lettres Donnée à Tours le 24 Mars 1476.

Le Roi fut Don des 1700 tt de Revenu chacun an sur les Domaines de Bailliages de Sens, Auxerre, Troyes, Vitry, dont de justice à l'Abbaye de Saint Remy de Pontigny.

Le Roy Dieu frere Pierre de Lassay abbé de Labbaye de St Germain de Pontigny. Simon Boissart institué Vicaire et Prestre du Barge par Lettres Données à Tours le 18 Mars 1476. Lequel office il tenoit lors du Trépas de Mgr le Duc.

Le Roi fit don au Bastard de Chalon du Revenu des Exploits de la Prevosté d'Auxerre par Lettres du 31e Mars 1476.

Le Roi fit don du minage de grains d'Auxerre à Me Estienne Charmoy par Lettres Données au Plessis du Parc lez Tours le Dernier de Nbre 1477.

Me Pierre Gontier Licentié en Loix et en Decret fut Recteur de la Conté d'Auxerre achepta deux Estaux à boucherie aud. Auxerre, dont il paya le quint denier. Led. achat fait Honnte homme et Sage Jean Jouvault Bourgeois de Paris Mari de Nicolle Langlois fille de Berthon Langlois et de Guillemette Gauthier. 30 tt pour le quint denier.

Honnte homme et Sage Me Guill. Gauthier Licentié en Loix et en Decret, official de Besançon, frere de lad. Guillemette Gauthier.

Led. Me Pierre Gontier paya 60 tt pour le quint denier de la Terre et Sgrie de Villeneuve, St Salle, justice haute moyenne et basse par Lui acquise de noble homme Jean Vicher Escuier Sgr en partie de Tiurry et de Dame Françoise des Cauchevaux fille de Noble homme Huguenin de Cauchevaux dem. à Rivery.

Frere Hugues de Joux Religieux et Celerier de l'H. D. de Regny.

Me Estienne Charmoy Capitaine et Valet de Chambre du Roi institué Capitaine de Mailly le Chatel au lieu de Phi. Chanrault par Lettres Données au Plessis du Parc lez Tours le Dernier Nbre 1477.

Honnte homme et Sage Me Germain Trouvé Lieutenant en Loix, Conseiller du Roi, et garde des Seaux de Son Domaine à Auxerre mourut le 10e Avril 1478.

Le Roi Donna l'office de garde des Seaux à Auxerre à Simon d'Apongny Clerc Secretaire de la chambre aux Deniers.

Germain de Crigny Lieut. de Mgr le Bailly d'Auxerre.

Le Sgr de Villamont se Declara Ennemi du Roi.

1478. 1479.

Au Compte Jud. L'abbé pour l'année finie à la St Jean 1479.

Guillt Du Bois Ecuier institué Capitaine de Mailly le Chatel au lieu d'Estienne Charmoy par Lettres du dernier Juillet 1478.

1479. 1480.

Au Compte Jud. L'abbé pour l'année finie à la St Jean 1480.

Le Bastard de Chalon fut mis prisonnier par ordre du Roi en la ville de Salaise, qui fit don à Noble homme Marc de la Chastenaye homme d'armes de l'Ord. du Revenu de la Prevosté d'Auxerre.

Mgr Me Jean Cousinot Président en Parlt Executeur de l'institution faite par le Roi à Auxerre du Barge avec Pouvoir de Pourvoir à Sons notaments à ceux d'Urancy.

Criminel Justifié et marqué en la joue d'un fer chaud.

1480. 1481.

Au Compte Jud. L'abbé pour l'année finie à la St Jean 1481.

Louis Gaillan Ecuier Mari de Dame Isabelle Trouvé auparavant femme dudit Abbé. Mgrs les Doyen et Chapitre d'Auxerre achetterent une portion du Minage d'Auxerre de Venerable et Discrette personne Me Guillt Du Longueil achediacre Jud. d'Auxerre. pour 46 tt pour le quint denier.

Estienne Tribouler institué Lieut. du Bailly de la Comté d'Auxerre par Lettres du 2d Mars 1480.

La taille d'Auxerre appellée Cense fut imposée par nobles hommes Jean Regnier Ecuier Bailly d'Auxerre Les Avocat et Procureur, Recteur, Jurats Bourgeois Jurés, et aud. notables Bourgeois, en fut faite Depesche le 8e Dbre

Ban et arrierban publié.

Capitaines en Vn regiment de Suisses estans à Auxerre apellé Hebraquin

Mgr de la heuse Commre des Suisses. Les Estoient armés d'Espée et hallebardes.

Terres du Comté d'Auxerre sont du ressort de la Chambre des Comptes de Dijon en Domaines.

1481. 1482.

Au Compte

rend. par l'Abbé pour l'année finie à la St Jean 1482.

Mgrs les Venerables Religieux, Abbé, et Convent de N. D. de Pontigny au Diocèze d'Auxerre acheterent des nobles hommes Jacques de Thoisy Escuier Sgr de Varennes et de Dam le huguettes Barrelles sa femme les 13e Janvier 1480 tout le droit de Pellage et de ban qu'ils avoient en la Ville et Garenne à Sol d'Auxerre les prez et hommes de Serjy Venoy Franche et payenne 64tt pour le quint denier. Le Roi leve ses Dm Deb. quints les 24 e mit 1480. Nobles hommes Jean de la Forest Sgr de la Reppe

Jean d'Appigny institué par le Roi au Baage d'Auxerre a Sur le fait des aides en l'Election, Vacant par le decez de Mre Pierre Panthenu par Lettres du Bo Jan.r 1481. addressées aux Bailly de Tonn pour recevoir son Serment.

Germain de Chigny Lieut. gnal de noble homme Jean Regnier Escuier Sgr de Monmorey Con.er et Escuier d'Escurie du Roi Bailli d'Auxerre.

Claude de Frangy institué par gnal au Baage et Comté d'Auxerre a Sur le fait des aides aud. Baage par Lettres du 1er Fevrier 1481.

Noble homme Jean de Thian Escuier Sgr des Hons St Sulpice Prieuré de la Comté d'Auxerre. Comb. hommes et Sages Mre Denis de la Porte Secretre en Lore Subsbtus du Procr du Roi au Baage d'Auxerre.

Ord.ces Royaux et Calendrier prestés pour l'Auditoire du Baage d'Auxerre.

1482. 1483.

Au Compte

de Guill. Guenin Receveur du Domaine du Baage d'Auxerre pour l'année finie à la St Jean 1483.

Me Blaise Pitbois Escuier en Lore Con.er et Aucat du Roi au Baage d'Auxerre aux gages de Bx tt marqué les 3 Juin 1483.

Jean Midy Sergent en garde des bois appartenans au Roi au Comté d'Auxerre. Trois Executés pour avoir tué un Cerf perdrix au gibet.

1483. 1484.

Au Compte

rend. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1484.

Me Denis de la Porte Escuier en Lore Con.er et Aucat du Roi au Baage d'Auxerre par Lettres patentes du Roi Dte le 8e Juin 1483. par le decez de Me Blaise Pitbois.

Claude de Frangy ayant obtenu par Surprise des Lettres de Prpd du Roi au Baage d'Auxerre en fut debouté et Pierre d'Appigny y fut confirmé.

Noble homme Guichard de Vauvrion Escuier institué Capitaine et Chatelain de Marlé le Chatel et Marlay la Ville au lieu de Guill. des Bois par Lettres Données à Tours le 18. Fevrier 1483. Guich. de Vauvrion mis en possession dud. office par Guill. Meron Lieut. du Bailli d'Auxerre.

Jean Doudin Lieut. de Mgr le Bailli d'Auxerre. Denoise de Cissy greffier dud. Baage.

Mgr le Bailli fit publier par tout son ressort les Lettres patentes du Roi contenant permission aux officiers de continuer l'Exercice de leurs offices non obstant le decez du Roi Louis son Pere usage autorisé en cas semblable.

1484. 1485.

Au Compte

rend. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1485.

Au bichet à deux boisseaux, au boisseau deux quarts, et au Septier qui est la plus grande mesure huit bichets.

Mre Christophle de Blaisi Chr Sgr de Darbo Con.er et Chambellan du Roi et Mal. de ses Logis institué Bailli d'Auxerre par Lettres du Roi du 1er Oct. 1483. au lieu de Nobles hommes Jean Regnier, Escuier Sgr de Charigny dud. office par le Roi et comme Vacant par le nouvel Advenement du Roi à la Couronne, à l'institution d'Escuier de Blaisi led. Regnier s'opposa, et parce que l'on ne Voulut Recevoir son opposition, il en appella, en Suite duquel

les meurent divers procez tant au Parlem.t qu'au grand Conseil et finalement ils accordèrent que led.t de Mailly jouiroit dud.t office de Bailli et en prendroit les revenus, et que led.t Regnier demeureroit son Lieut.t gén.l seul et inrevocable à la pension de 100.lt que led.t de Mailly lui payeroit chacun an, leq.l accord fut homologué par arrest dud.t grand Conseil.

Jean Boudri Not.re royal fit la recherche de la taille d'Auxerre en qualité de Lieut.t de Mgr le Bailli.

Pierre de la Saye greffier dud.t Baillage. Dan et arrierban publiés.

1485. 1486.

Au Compte dud.t Guenin pour l'année finie à la St Jean 1486.

Octroy fait au Roi par les pays de Bourg.ne pour son voyage à Dijon à la Guyenne. Noble homme Odille de Boyois Escuier.

M.re Olivier de Coetmen chev.r Gouverneur d'Auxerre.

1486. 1487.

Au Compte dud.t Guenin pour l'année finie à la St Jean 1487.

Estienne Lorfam et Guion Aubery hers en ligne collaterale de feu M.re Charles de Merlo chev.r Sgr de St Bris, leq.l mourut sans hoirs de son corps au moyen de quoi les dits hers collateraux payerent un relief au Roi, qui est le Revenu d'une année de lad.te terre montant à 421.lt

Marie Duardes Veuve de Pierre d'Appoigny pr.d Cr.r du Roi au Baillage d'Auxerre mourut le 18. Juillet 1487. Il estoit aussi garde des Sceaux de Auxerre.

Noble homme Jean de Chabannes Escuier Sgr de St Fargeau. Dan et arrierban publiés.

1487. 1488.

Au Compte dud.t Guenin pour l'année finie à la St Jean 1488.

Moulin de la Coudroy et l'Etang donné à Cezy.

Nomm.t homme en Cour M.e Guill.e Leclerc Lieutenl en loix institué par le Roi aux Baiges et Election d'Auxerre par Lettres données à Amboise le 27 Août 1487. par la resignation de Henry les Rothrou Escuier Cadet de Chambre ord.re du Roi.

Nomm.t homme Jaque Legrenet garde du Scel aux Contracts dudit Auxerre par Lettres données à Amboise le 18 Juillet 1487.

Procez en la Chambre du Trésor à Dijon pour raison des Fourbannaux, que le Roi a à Mailly le Chatel contre le M.re de l'Hôpital dud.t lieu.

1488. 1489.

Au Compte dud.t Guenin pour l'année finie à la St Jean 1489.

Le Roi en dit frere Jaque d'Amboise abbé de Clugny, Prieur de la Charité sur Loire par le décez de très R. P. Mgr le Cardinal de Bourbon en son Vivant Prieur Commandataire dud.t Prieuré.

Nomm.t homme Guill.e Prud Sommelier de la paneterie du Roi institué garde des Sceaux et Prevôté d'Auxerre par Lettres données à Angers le 7.e Juillet 1488. par la resignation de Jaques Hommes auxquels gages de 12.lt t.s

Guichard de Daurion Capitaine de Mailly le Chatel.

M.e Jean Regnaut Con.er du Roi M.e des Comptes à Dijon eut une pension du Roi Louis 12. de 100.lt par an jusqu'à ce qu'il eut un office de M.e des Comptes estant auparavant auditeur.

Revenu des Nobles Fiefs et rotures du Baiage d'Auxerre publiées de la part de Mgr le Mal de Bourg.ne

1489. 1490.

Au Compte dud.t Guenin pour l'année finie à la St Jean Baptiste 1490

Dame Catherine de Rogemont Dame de St Bris paya la Somme de 440.lt pour les Dixie de quint denier par elle deu à Cause de lad.te Seigrie de St Bris à Seauvoir comme Douairiere pour les Deux tiers, et pour l'autre tiers comme Dame Propriétaire, lequel tient une la Somme de 220.lt Estienne

la moitié de 45 l. Mre Alexandre Christon Chr. avoit eu d'avance acquis ledit Sgrie de feu Mre Charles de Merle en son Vivant Chr. Sgr dud. St Denis, Noble Sgr Jean Sgr de Jean Baron de Pierrehatel, et ledit Jean le 14 Mai 1488 achetterent dud. Mre Alexandre et de Dame Antoine de Lestres sa femme pour le prix de 2203 l. 14 s. Dames de Rogemont Veuves dud. Mre Charles de Merle fut receu aux foi et hommage Relatif tenu le 29 Sept. 1489 par noble Sgr Mre Jean Chr. chev. de l'ordre du Roi Sgr de la Roche de Nolay grand Senechal de Bourg^ne comme ayant le pouvoir de par le Roi en l'absence de Mgr de Baudricourt Lieut gnal et gouverneur des pays de Bourg^ne &c.

Lieve d'or appellés mouton Valant Cent vingt sols

Mre Thomas Dothier Secretaire et Valet de Chambre ord^re du Roi Lui don des quints cy dessus.

Tres honorés et Discrets Sgrs Mgrs les gens des Comptes Con^rs du Roi notre Sire à Paris, ainsi qualifiés aud. Compte.

Hom^s hommes et Sages Me Christophle de Carmone Con^r et prod. gnal au Parlement de Paris.

Nobles Dames Mad^e Marg^te Veuve de Matthieu Edart de Soissons du Cadoux Dame de Ville Thierry

1490. 1491.

Au Compte dud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1491

Noble homme Henry le Rothier Ecuier fut institué Bailli d'auxerre par Lettres du 4. Mars 1490. par resignation de noble Sgr Mre Christophle de Clailly Chr. Con^r et chamballan du Roi.

Pierre Bidan Sergent d'Argenteuil et Forestier de la Gruerie du Comté d'auxerre par Lettres du Roi données à Tours le 21 Janvier 1490 fut mis en possession par Jean de Thian Ecuier Sgr du mont St Sulpice Garde dud. Comté d'auxerre.

Les M^rs et Clercs Extraord^res de la Chambre des Comptes de Dijon ottroyés assignés sur les restes des Etats et Comptes des Comptables pour leurs gages.

Hom^s homme Elie le Bonis Lieutenant Civil du Roi au Bailliage d'auxerre

Noble homme Guillaume de St Quentin Ecuier Sgr de Jouvenne Lieut. de

Noble homme Guichart de Vaumin Ecuier Capitaine de Mailly le Chatel.

1491 1492.

Au Compte dud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1492.

Le Droit de quint devenu appartenir au Roi à cause du Fief de la Motte des Estaux de la boucherie dud. Lieu, et dans du fief du Roi.

Marie Dieulegard Femme Jadis de feu Mre Pierre Gonthier en son Vivant Licentié en Loix, et Procureur du Roi au Bailliage d'auxerre homme de Sage Mre Antoine Gonthier Licentié en Loix, Avocat en Cour d'Eglise et Gratien de Catherine, Germaine, Benette, Claude, Antoine de Lievre, Jean Chastot, et Ch^emette Enfans desd. Mre Pierre Gonthier, et Marie Dieulegard.

Jean de Thian Ecuier Sgr du Mont St Sulpice Lieut^t de Mgr le Gouverneur d'auxerre. Henry le Rothier Ecuier Valet de Chambre ord^re du Roi, Bailli d'auxerre.

Lettres Royaux concernans la recherche des Droits de Francs fiefs le nouveau acquêts publiés à auxerre par ord^re de Mgrs des Comptes à Dijon.

Ban et arrierban publié au ressort du Bailliage d'Auxerre.

Sire Nicolas Doucereau Con^r du Roi et premier Me de la Chambre des Comptes à Dijon, et Mre Jean Blanchart M^e des Comptes en ladite chambre furent deputés par ladite Chambre vers le Roi au Mois d'Avril 1492 après Pasques.

1492. 1493.

Au Compte dud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1493.

Henry le Rothier Ecuier en son Vivant Valet de Chambres ord^res du Roi et Bailli d'auxerre mourut le 28. Mai 1493 dans la Sepulture de Thiard à Pesmes.

Simon le Rothier Ecuier Sgr de Villesargeaul fils dud. feu Henry fut institué Bailli d'auxerre par Lettres patentes données à Bourges le 2 jour de Mai 1493.

Dan ce arrerban publié.

Mandement d'appel atenu en la Chancelle de France par homme de Sage Me Guill. le Clerc licentié en loix Con.er et Sr du Roi au Baage d'Auxerre contre Odot Gallois Me des Forges à Cain pour abattre et demolir les Ecluses et rouis de lad. forges estans assis en la Riviere d'yonne appartenant au Roi, qui portoient un tres grand preju. à lad. Majesté à cause du regorgement des eaux dans les prés de Dallanges. Mandé de la Chatoimmaye Sergent d'Auxerre.

Seel aux Contrats de la Chatellenie de Mailly

1493. 1494.

Au Compte Sud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1494

Jeans le Janiers Marquis Sgr de Malfontaine achetteur la Sgrie de Malvoisine mouvant du fief du Roi la somme de 400 l.t pour laq.le ils devoient quints et requints Lenisins au Roi. Lad. Sgrie saisie par le Sr du Roi au Baage d'Auxerre faute de devoirs de fief et hommage non faits; Le Recoveur fait recette du Revenu Lorsq. pendant le tems q.le ne furent les dits devoirs.

Me Denis de la Sorte avocat du Roi au Baage d'Auxerre mourut le premier Oct. 1493. Jeanne Vicart sa Veuve laissa une fille nommée Marie.

Bonl. homme et Sage Me Jean Forcoul Licentié en loix, Bachelier en Decret Chne et ad. du Roi au Baage d'Auxerre au lieu dud. de la Sorte par Lettres données à Amboise le 6. Oct 1493. aux gages de 80 l.t par an prests Serment entre les mains de Jean Regnier Ecuier Sgr de Monnercy Lieut.nal de Mgr le Bailli d'Auxerre.

Assemblée convoquée à Auxerre des gens d'Eglize, Nobles et autres pour le fait des Coutumes du Baage dud. Auxerre.

Lettres de Mgr le Gouverneur de Bourg.e adressées aux Officiers du Baage d'Auxerre, lesquelles en consq.ce furent publiées

par tout leur ressort que tous gens d'Eglize Nobles tenans fiefs et Arrierfiefs de Duché et Pairie seroient en la ville de Dijon à la bien Venue du Roi le 16. Juin 1494

Reparations en la maison du Roi à Auxerre où Mgr le gouverneur avoit son logement.

1494. 1495.

Au Compte Sud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1495.

Noble Dame Jeanne du Plessis femme de Noble Sgr de Brassain Mathelain de Balathier et de Claude du Plessis, Sgr dud. Duplessy paya la Sxte 20.e pour le relief à cause du Revenu d'une année de la moitié de la terre de Cistery en la partie dessus par eux nouvellement acquise par Echange de Nicolas de Lidde et Jeny ses Lidde finee.

1495. 1496.

Au Compte Sud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1496.

Dan ce arrerban publié à l'auditoire du Baage d'Auxerre dans le Chateau dud. lieu.

1496. 1497.

Au Compte Sud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1497.

Gilles Manes Substitut du Sr du Roi au Baage d'Auxerre.

Le feu de Joye fait la Veille St Jean passé pour 100 l. 26. moules de bois et 300 de fagots.

1497. 1498.

Au Compte Sud. Guenin pour l'année finie à la St Jean 1498.

Il fut fait en l'Eglize St Estienne d'Auxerre un Service Solennel pour l'obsèques du feu Roi Charles.

1498. 1499.

Au Compte de Guill.e de Vautheron Escuier Receveur du domaine du Comté et Baage d'auxerre pour l'année finie à la S.t Jean 1499.

Lettres de provision dud. office données à Blois le 28. Oct. 1498. au profit dud. de Vautheron par la resignaon d'aimé de Gand Veneur de la Venerie du Roi, qui en avoit obtenu le don comme vacant à cause de l'advenem.t du Roi à la Couronne sur led. Guenin.

1499. 1500.

Au Compte dud. de Vautheron pour l'année finie à la S.t Jean 1500. Il n'y a rien à remarquer.

1500. 1501.

Au Compte dud. de Vautheron pour l'année finie à la S.t Jean 1501.

Dam.le Marie Regnier Veuve de Gilles l'amy Escuier Sgr de Garchy

M.e Thibaut Baillet President au Parlem.t de Paris Commis par le Roi pour regler le nombre des Not.res dans les villes et Bourgs du ressort dud. Parlem.t en suite de l'avis, qui lui seroit donné par les Officiers des Baages du nombre, qui seroit necess.re

Noble homme Jean de Thiart Escuier Sgr de S.t Suplix Lieut.t de Mgr le Bailly d'auxerre.

Le greffier du Baage d'auxerre fut Commis pour poursuivre au Parlem.t de Paris provision contre le M.e de la forge de Crain à ce q.l fut condamné à fe.r mettre en bon Estat le pont qui est au dessus de leur forge pour passer et repasser à seurté la Riviere d'yonne et aussi les Ecluses, affin que les prés du Roi ne fussent inondés.

Registres faits pour le Baage d'auxerre, l'un couvert de Rouge et l'aut.e de blanc avec les armes du Roi sur le premier pour mettre les sentences contre les Criminels, et le second pour les causes, où le Roi avoit pnal Interest.

Noble homme Tristan de l'Ecun Escuier homme d'armes de la Compagnie du Comte de foix eut don d'une aubeine d'un gendarme du Royaume de Navarre.

1502. 1503.

Au Compte dud. de Vautheron pour l'année finie à la S.t Jean 1503.

Noble homme Loys Servant Escuier Lieut.t gnal de la gruerie de la Comté d'auxerre. Pierre Berault Greffier au Baage d'auxerre.

Reg.tre des fiefs de la Comté d'auxerre. Aut.e Reg.tre des denombremens.

Mgr le Bailli d'auxerre fit publier en son ressort deffences à tous gens d'Eglize et de Poete de Chasser en aucune maniere de Chasse par les Limites dud. Comté.

1503. 1504.

Au Compte dud. de Vautheron pour l'année finie à la S.t Jean 1504.

Guill.e le Chantier Escuier.

Noble homme Jean de Thiart Escuier Sgr de Mont S.t Suplix Gruier de la Comté d'auxerre.

Nobles hommes Guichard de Vaultion et Claude de Ciry Escuiers Sgrs dud. Vaultion et de Charmailles Capitaines de Mailli le Chatel.

M.e Eusebe Gonthier Licentié en Loix garde des Seeaux et Con.er du domaine d'auxerre. La Terre et Sgrie de Cornol le dampbernard saisie par mandem.t du Bailli d'auxerre faute de devoirs et hommages non faits. à quinze lieues d'auxerre.

Ord.ces du Bailli d'auxerre à tous les feodaux du Comté d'auxerre de Comparoir en personnes en la ville d'auxerre dans le 12. Oct. de lad. année, ou par.t lui par.t son Lieut.t Comm.res du Roi en cette partie pour repnter leurs declaraons de leurs fiefs et arierefiefs signeés de leurs mains, et ce suivant les Lettres du Roi addressées aud. Bailli, dont le Vidimus est rendu en la Liasse des acquits du pnt Compte. Il fut ordonné par la chambre que le Receveur apporteroit en icelle les Registres des fiefs et denombremens pour les mettre au Tresor pour la Conservaon des droits du Roi.

Les Copz que Jean Berthier s.gr de Basarne auroient mis pieces et estés d'autant q'ilz estoient en la justice que le Roi a a Reamarton, Jean le d. Basarne depend.

Arage levé a Sauxe contre les Droits du Roi par Guill. de Rouigny s.gr dud. Sauxe.

1504. 1505.

Au Compte dud. Vautheron Receveur pour l'année finie a la St Jean 1505.

Noble homme Anne le Rothier Escuier s.gr de Villargeau Bailli et Gouverneur d'auxerre eu esd. Despension du Roi oltre les gages de six vingt Cinq Livres comme Bailli. Dan et arrierban publié.

Lettres du Roi au Bailli d'auxerre et aud. officiers appartenz par Bertrand Charpentier chevaucheur de l'Escurie du Roi, affin d'enquerir les noms et surnoms de trois personnages gens de bien experimentés de bonne Conoissance Capables d'avoir l'office de Lieut. de Mr le Bailli aud. auxerre qui estoit vacant par mort affin d'y pourveoir tel qu'il lui plairoit.

1505. 1506.

Au Compte de Pierre Sauleau Receveur dud. domaine par la mort dud. Vautheron pour l'année finie a la St Jean 1506.

La Veuve d'Estienne Yveron en son Vivant s.gr de Cantenaye paya 10.tt pour le quint denier d'une portion de lad. terre de Cantenaye par elle acquise des hoirs dud. Yveron.

Le s.gr de Guerme paya 28.tt pour le quint denier de lad. terre de Guerme. Mr Pierre Cothon Licentié en loix Substitut du pr du Roi au Bailge d'auxerre au lieu de feu Mr Guill. le Clerc.

Jacques Dreuau inspecteur Grenier en la Comté d'Auxerre.

Jean Volon Lieut. gnal de la gruerie en la Comté d'Auxerre.

Noble homme Claude de Cery Escuier s.gr de Chasnailles Capitaine de Ville le Chatel. Germain Tribolet garde des Sceaux en la Prevosté d'auxerre au lieu de Guill. d'Appoigny.

Jean Roi Substitut du pr du Roi au Bailge d'auxerre.

Mre Aubert de Saucourt chev. s.gr de Villarnoul et de Magny. Dan et arrierban publiés. Mre Thibaut de Chalon.

1506. 1507.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie a la St Jean 1507.

A Mr Pierre Gentilhomme Licentié en Loix Instituz par le Roi au Bailge d'auxerre par les deces de Mr Guill. le Clerc.

Mr René Grenier tenoit le Compte de la moitié de la despense de la Chambre des Comptes.

1507. 1508.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie a la St Jean 1508.

Dan et arrierban publié.

1508. 1509.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie a la St Jean 1509.

François Thomas Greffier du Bailge d'auxerre. Jurés tesmoins et Jugt Mr Nicole Rousselet Licentié en Loix Lieut. de Mgr le Bailli d'auxerre. Thibaut Barbette Lieut. du Bailli d'auxerre a Chalon.

1509. 1510.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie a la St Jean 1510.

Mre Jehan de Chastellus chev. s.gr dud. Lieu et de Colanges les Vineuse en partie paya 28.tt pour le quint denier deu au Roi a cause de l'acquisition par lui faite de Mre Jean de Chastellus son frere de la part et portion de lad. s.rie de Colanges.

Besoin fait pour construire l'auditoire du Bailge d'auxerre.

Les Doyen et chapitre d'Auxerre pretendoient devoir plaider aux requestes du Palais de Paris et non pard. le Bailli d'auxerre.

Mr Nicole Rousselet Lieut. pard. de Mgr le Bailli d'auxerre

1515. 1516.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1516.

Me Claude de la Croix Licentié en loix Advocat et Con.er du Roi au Bailge d'Auxerre. Le Roi ordonna qu'il seroit envoyé en Estat de la Charge et valeur des Revenus, qui se levoient par les mains des Fermes d'icelui. Grande despense à Auxerre pendant ladte année.

1516. 1517.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1517.

Le Roi retrancha la moitié des gages à tous les officiers.
Registre des terres amorties aux gens d'Eglise d'Auxerre.

1517. 1518.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1518.

Sieur Duques de Thiard Sieur de Pouzy.
Me Jean de Chauvain chr Sgr de Courtenay et Permanton proposa de fol. Echange entre ce que le Roi avoit à Mailly la Ville et Mailly le Chastel appartenant au Roi.

Oiseaux de proye, herons, et autres pris aux bois du Roi en l'Auxerrois. Me Crespin Prevost official d'Auxerre.

1518. 1519.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1519.

Le Roi fit son Entrée à Paris. Revenu de la Prevosté d'Auxerre.
Ban et arrierban publié.
Jaques de Villan Escuier Sgr de Merry sur Yonne.
Mre Jean de Marbury, Dame Helene de Chastelus sa femme chr Sgr de Marvillers, Echangea les Vignes de Val de Mercy avec la Seigneurie par arrest du Parlement de Paris du 20 Jan.r 1519. Pour terres de Estranges les Vineuses et Val

les Vineuses et Val de Mercy, lesquelles il fut mis en possession par Me Guillt de Vaudetar Con.er au Parlement de Paris, Commis à l'Execution dud. arrest, ryaya 315 pour lequel Echange.
Noble Dame Jeanne d'Alonny Dame Douairiere de Estranges les Vineuses.

1519. 1520.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1520.

Cages ou prisons de bois de huit à neuf pieds de long, 7. de large, et 6. à 7. de haut, le bois Carré fouillé ou entrefouillé à Clefs pendues à moyennant 15tt

Nom.t hommes et Sages Me Blancher d'Avy Licentié en Loix Lieut.t gnal au Bailge d'Auxerre.

1520. 1521.

Au Compte de Edmon Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1521.

Ce Compte est rendu par Me Jaques Pastoreau Clerc des Comptes de Roné Frenicot. Jean Saumaise Commis à tenir le Compte des reparations du Pallais de Bourg en Bresse.

Procez entre le Roi et l'Evesque d'Auxerre, il ne fut pas mis les Sujets, Mais ou pourra estre pour les Fiefs de la Comté d'Auxerre pretendu par led. Evesque, ainsi qu'est dit en Jouane.

Me Girard Remond Licentié en Loix Comm.re Enquesteur pour le Roi à Auxerre. Recherche des francs fiefs et nouveaux acquets.

Extrait des Registres des fiefs et arrierfiefs du Comté d'Auxerre demandé par les Gens du Roi au Bailge d'Auxerre à Mrs de la Chambre des Comptes de Dijon pour fol. poursuite à l'Encontre des Financiers fondeurs de Comté d'Auxerre pour la Conservation des droits du Roi.

Dame Jeanne de Poitiers, heritiere de la Dame de Gaucher.

1521. 1522.

Au Compte dud. Sauleau pour l'année finie à la St Jean 1522.

Ban et arrierban publié.

Saisies du temporel des Cures, prebendes, Seminis, abbayes et chapelles du Diocese d'Auxerre, qui n'auroit este amorti, ou ne seroient par la Commission du Roi adressé aux Baillis et autres officiers dud. Bailliage.

Lettres au Parlement de Paris au Siege des entreprises que l'Evesque d'Auxerre y faisoit sur la Juridiction du Roi aud. Lieu.

La Traitte des bleds hors les Comté d'Auxerre defendue par Mgr le Gouverneur de Bourg.

1522. 1523.

Au Compte de Pierre Faulcau Lieu de Edme Faulcau ce Son Commis pour l'année finie à la St Jean 1523. Il n'y a rien à remarquer.

1523. 1524.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1524.

Noble homme François de Cruzolles fils de feu Alexandre de Cruzolles le Marie de Chandio tant pour lui que pour Jean de Cruzolles son frere pour 25 tt pour les Levées en fruits, qui furent levés par les François de Cruzolles des terres et Seigneurie de Lezigny, Colonges Sur Yonne et de la Tour St Laurent tenus du Roi en foi et hommage à cause de la Comté d'Auxerre à eux arrivés par le decez de leurs Pere et Mere pour lesd. foi et hommage eû regard de Mgr le Chancelier par Lettres patentes du 28e Decemb. 1522 le acte judicial du Bailli d'Auxerre du 7e Janv. 1522 et leg. Qualia lesd. Levées à lad. Soe de 25 tt

Noble homme Alexandre d'Alozon Escuier Sgr de la Ponthieu Capitaine de Maillé le Chatel.

Noble homme Mre Emard de la Clayette chlr Gouverneur et Bailli d'Auxerre aux 200 tt de pension du Roi chacun an outre les gages en qualité de Bailli.

Mgr Mre Nicolas Bruchet Conr du Roi au Parlement de Paris.

Ban et arriban publiés à Assemblée à Dijon par Mgr de Cuysse.

Mre Blanches Davy Lieut. gnal au Bailliage d'Auxerre. Mre Girard Roussat Lieutt en Loix. Mre Jaques de Pellan Sgr de Marcy Lieu tenant.

1524 1525.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1525.

Ban et arriban publiés N. de Dicy, Dame Charlotte de Chalon la femme. Nobles hommes Thie de St Est Louise Marr de Barr le Comte la femme de Gyvry.

1525. 1526.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1526.

Ban et arriban publiés de l'ordre de Mad. la Regente.

1526. 1527.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1527.

Noble homme Mre Hardy Goussier Sgr de Dicy, Gouverneur et Bailli d'Auxerre par le decez de Noble homme Mre Emard de la Clayette. Baron.

Me Pre Vaultheron Prevost en garde d'Auxerre aux gages de 200 tt parisis par an nouvellement Cre par le Roi fol. 39 V.

Me Jean Davy Lieutie en Loix et Advocat en Bnge pour le Roi au Bailliage d'Auxerre aux gages de 80 tt

Me Antoines Girardin Lieutie en Loix par du Roi aud. Bailliage aux gages de 60 tt par an. Par Lettres patentes du Roi du 28 Mars 1526 il ne fut payé que la moitié de gages des officiers.

François Saumaise Commis à Recevoir les Droits des Poperes de Mgr des Comptes ordonné par le Roi.

1527. 1528.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1528.

La Terre de St Cire fut confisquée au profit du Roi sur Jean du Boulard pour certain cas par lui Commis. Le Roi en fit don à Mre Antoine des Roches chlr, lequel en fit transport à Gabriel du Boulard.

Noble Sgr Mre François de Corlevay chlr Sgr de Plessis Capitaine de Maillé le Chatel.

1528 1529.

Au Compte dud. Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1529

Nobles homme Mathieu Demorant payé 16 escus Sols Valant 32 tt pour les quints denier de l'achat par lui fait du fief de la Rolle et de la Cortée de Pierre Tournay.

Les Ordd. en Ventes d'auxerre amendées par Mrs des Comptes à Dijon.

Nobles Sgr Mre François de Courtenay chlr Sgr de Blancau Bailly d'auxerre. Nicolas Berard Escuier Procur pour le Roi au Comté d'auxerre.

Mre François de Courtenay chlr Capitaine du Marché les chatel et de Marilli la Ville. Mre Pierre Sayve Receveur de la menuë dépense de la chambre des Comptes et François Dumaine Receveur des Gages.

1530. 1531.

Au Compte dud. Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1531

Le Roi fit don à nobles et Sgr Mre François de Courtenay Sgr de Blancau (V. le Liv. in 8° intitulé histoire Genealogique de plusieurs grands Sgrs de France imprimé en 1614 à Paris chez Adrien Uffaine, Ste Marthe &c.) pour ses mauvais services Bailli d'auxerre des bonne et Sgrie de Marilli le Chatel et Marilli la ville et Dolange tant comme appartenances et dépendances la Prise durant à la charge de payer chacun an à la recette du Domaine d'auxerre Sept vingt 14 tt 10 s 5 d obole tpitte tournois pour les charges dud. Domaine.

Mrs des Comptes à Dijon certifient les offices qui a raison payent de gages du Roi à la huitte quantier de la Valeur de leurs offices suivant la Commission que lesd. Sgrs des Comptes en avoient du Roi.

1531. 1532.

Au Compte dud. Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1532

Il est ordonné par Mrs des Comptes que les Receveurs sont accoutumés de prester feu au Roi à cause de la Vente de la Sgrie de Grisolle.

La terre de Courtenay en Vermanton laissée et mise sous la main du Roi par faute de foi et hommage le Receveur à charge de Rendre pendant la saisie. Moubine de Courtenay mouvant du fief du Roi.

Guillt Chevin Escuier, Louis Bazon et Jean de Cathenormerie, Jean de la grange Escuiers, Claudes et Jean d'Allenay Escuiers, Antoines de St Quantin Escuier, Claudes Dastand de Fouronne Dondamés en Desertes amendes pour leurs Faits au Prevost des Maréchaux par deux Faits au Prevost des Maréchaux.

François de la Fontaines dit de Pommeris.

1532. 1533.

Au Compte dud. Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1533

Les Ordd. en Ventes à Auxerre damés à Semes pour six années à Guillt Berruyer moyennant 12 tt chacun an.

1533. 1534.

Au Compte dud. Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1534

Noble homme Antoines du Breuillart Escuier Sgr d'Arcy payé 80 tt tant à cause de l'Echange par lui fait à cause de la Dame d'Arson pour la moitié de la terre et Sgrie d'Arcy au lieu d'Arcy dit Elcrisse par la Dame par forme d'Echange la 28e partie de l'ancel moitié de la dite terre et Sgrie d'Arcy à lui advenus par la Succession de Dame Jeanne de Breuillart sa tante, que pour les droits de rachat que la Dame de Arson et Heures Loys d'Arson son fils devoient pour la moitié de Sgrie, à cause de la Succession par le trepas de Jean et Antoine de Saillons ses freres.

Mre Pierre Riollet tpr des Guillt Riollet et Perrette Ponthieu, Mre Charles Ponthieu, Antoines Ponthieu, Ste Lyne Ponthieu Veuves de Jean de Mallevois, et Philemette Veuves de Berard Marin Jeune et heure de Jean Germaines Ponthieu Dame de Villeneuves St Sale payé 30 tt à cause de l'Usufruit de la dite terre. Dan et arrierban publiés.

1534 1535.

Au Compte dud. Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1535. Il n'y a rien à remarquer.

1535. 1536.

Au Compte d'Emo Saulleau pour l'année finie à la St Jean 1536

Antoines de St Quantin Escuier, Sgr de Fouronne.

1536. 1537.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année 1537.

Noble homme Claude d'Allenay Sr. françois de Crosteau à cause de Jeanne chacun sa femme ayant eu 30 l. pour le Ban qui a eu lieu en la terre de Courtenay et à Normanton.

Me. Jacques Godeau Con.er au Parlem.t Commis pour les receveurs du Domaine de toutes les Recettes de Bourg.ne

1537. 1538.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année 1538 à la St. Jean.

Me. Reynault chan. Lieut. gnal au Baillage d'Auxerre aud. 31 s. 6 d. pour chacun an sur les cens des Nobles Sgr. Mres. François de Courtenay chan. Sgr. de Bleneau Bailli d'Auxerre.

Noble homme Jean Cady Sieur des Maizeux en Bourg.ne aud. 12 — archers.

1538. 1539.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St. Jean 1539.

Jaque Chartier institué garde des Sceaux de la Prevosté d'Auxerre par le Decez de Germain Pichot, Perrin et Jean Pichot freres.

L'Eau Sol Valoir 4 l. L'Eau Courant 48 s. 6 d. Offices du Roi 10 s. 6 d.

Me. Thomas Chemel Medecin en Chirurgien en Serrette Gamelle et femme Jurent arte de bruler à Auxerre après avoir fait amande honorable devant l'Eglise St. Etienne en Chapelle N. D. des Vertus Comme heretiques. Claude Rabiton Executeur de la haute justice.

Le Roi fit Offrir et payer les gages des Baillis d'Auxerre.

1539. 1540.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St. Jean 1540. Il n'y a rien à remarquer.

1540. 1541.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St. Jean 1541.

Qui de Pichotels Lecteur. Les gages de Nobles Sgr. Mres. François de Courtenay chan. Sgr. de Bleneau Bailli d'Auxerre furent notables.

1541. 1542.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St. Jean 1542.

Me. Jean Germain Archidiacre en l'Eglise Cathedrale d'Auxerre aud. gages du Bailli d'Auxerre des Nobles du Comté d'Auxerre tenant Fief et arrier Fief.

1542. 1543.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St. Jean 1543.

Cristan David Lecutié des Droits pour 198 l. 18 s. pour les quints Denier de l'achat par lui fait de Nicole David Jeanne sa femme à Auxerre de la 4e partie de la terre justice et Seigrie d'Egriselles, et d'autant que les officiers du Bailliage d'Auxerre n'auroient estimé les droits de quint que à lad. Somme cy dessus au lieu de 150 l. sur le pied des 750 l. prix de lad. acquisition faite par led. Cristan David, il fut ordonné par Mgrs. des Comptes que led. Officiers Comparoitroient en la Chambre des Comptes pour rendre raison des moderations et le tout des Droits du Roi contre le bien de son Service.

Ban et arriereban publié.

Denoise de Cossy Sieur des Maizeux de Auxerre.

1543. 1544.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St. Jean 1544.

Thomas de la Vau Contrôleur du Domaine du Roi à Auxerre, et auant lui Me. François de la Fontaine Lecutié en Loix Contrôleur dud. Domaine. Gages des off.rs retranchés à cause de la guerre.

Il estoit fourni 4 torches et 4 boucons les jours de la feste Dieu pour la procession pour le Roi, ainsi que S. M. l'auroit mandé aux officiers de Bailliage. Et le Compte precedent.

Me. Claude Berault Lecutié en Loix juge de St. Sauveur.

Dit le Roi Concernant la reformation des Malveriés publié au Parlement de Paris le dernier Decemb. 1543.

Ban et arriereban publié.

1544. 1545.

Au Compte dud. fauleau pour l'année finie à la St Jean 1546.

Laurent de Vielbourg Receveur. Me Edme Germain Bachelier en loix Greffier pour le Roi au Comté d'Auxerre. Bans et arrierebans publiés.

Jaque Rossignol Huissier de l'Eschiec et distributeur des paquets de la Cour.

1545. 1546.

Au Compte dud. fauleau pour l'année finie à la St Jean 1546.

Me Jean d'Any Licentié en loix et Advocat en Cour. du Roi au Bailg. d'Auxerre. Me Jean de Thou Greffier du Roi aud. Bailge.

Thomas de la Vau Contrôleur du Domaine du Roi à Auxerre aux gages de 100 lt. Successions faites pour le Comté du Roi. Confiscations adjugées. Bans et arrierebans publiés.

Gérard Remond Licentié en loix Conr. du Roi au Bailge d'Auxerre.

1546. 1547.

Au Compte des Veuve et hers dud. Edme fauleau pour l'année finie à la St Jean 1547.

Hervé Marbury Receveur.

1547.

Au Compte de Me Claude Fauleau Receveur du Domaine d'Auxerre par lettres patentes du Roi données à Compiegne le 28. Decemb. 1546. pour l'année finie à la St Jean 1547.

Hereticques fustigés de verges par arrest du Parlemt de Paris, et amendes bonnt la torche au poing.

Faux Monnoyeur Condamné à estre jetté vif en une grande Chaudière d'eau Bouillante Confirmé par arrest du Parlement de Paris.

1547. 1548.

Au Compte dud. fauleau pour l'année finie à la St Jean 1548.

Me Claude Ditu Licentié en loix Substitut du Pr. du Roi aud. Bailge.

1548. 1549.

Au Compte dud. fauleau pour l'année finie à la St Jean 1549.

Les Droits des Bourgeoisies appartenans au Roi. Le Vicomte de Beaudeches Seruans, Motisfault et la Ville et Fauxb. de Vezorois à vacher perpetuel par les Commres du Roi à la Vente de son Domaine à Claude Vincent Marchand d'Auxerre pour huit vings Livres.

La Censive de trois Sols à Montigny et Merey sur Yonne vendue avec la Seigrie dud. Lieux à Mathieu Moreau par les dt Commres

La Seigrie Romanton alienée à Germain Foreau, en ce qui appartient au Roi à Vaux. La Soe n'est pas rapportée.

Le Droit du Scel du Tabellionage d'Auxerre vendu à Polienne Chamault par les dt Commres Les Lods et Ventes, amendes de Rachat reuni Fiefs aliénés par les dt Commres les Dernier Fevrier 1549 pour 300 lt

L'Emolument d'Auxerre fut vendu 6300 lt 3 s. par les dt Commres à faculté de rachat.

Les Srs Prosdocim Des Barres et Gaudron Mre des Comptes Commrs députés pour la recherches des Droits de quints et requints Fiefs au Roi.

Le Roi donna permission à Me Pierre Crespin Abbé d'St D. Des roches de vendre Six vings arpens de bois de haute futaye de lad Abbaye, à la charge que la moitié du prix de lad Vente appartiendroit à lad Majesté, De quoi fut acquit Executoire. Heretiques brulés Vifs.

Me Noel Baulard Pr général au Parlemt de Paris.

Taxe faite par des Commres du Parlemt de Paris moderée par Mrs des Comptes aud. lieu.

1549. 1550.

Au Compte dud. fauleau pour l'année finie à la St Jean 1550.

Noble homme Guillt d'Arival aux Gages du Roi François Pr. des 100 lt chacun an Service durant

Il fut payé 20 ll. pour dons de vaisseau, relief, quints et requints de l'Echange de portion de la terre de M. Paris avec Jean de Granchault, avec Mre Alexandre le Gruyer ancien au Baillage de Chaumont.

Noms de plusieurs Feudataires ayant fait les Devoirs de Fief en la Chambre des Comptes, auxquels il fut ordonné d'appayer les Droits Feodaux à la Diligence du Pr. gnal en la Chambre.

Jean Chaluneau institué Receveur d'Auxerre par la resignation de Pierre Gaultheron. Mre Guill. Barthelemi Contrerolleur du Domaine du Roi à Auxerre.

Le Roi reçut la moitié de la Vente des bois de haute Futaye du Prieuré des Girots. Magazins de Bleds, pourdres et Canons à Auxerre.

1550. 1551.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1551.

Don des quints de la terre de Jaronne au Sgr dud. Lieu.

Empoin fait par le Lieut. du Bailli d'Auxerre de la somme de 2000 ll. suivant les Lettres Patentes du Roi sur les villes anciennes dud. Baaige appellés avec un banni de chacune d'icelles, pour employer les deniers en la guerre contre les anglois.

Mre Jean Budelot Con. au Parlemt de Paris.

Jean Gault accusé de crimes d'heresies aux grands jours.

1551. 1552.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année finie à la St Jean 1552.

Don du arrierban publié.

Commission du Roi au Bailli d'Auxerre pour imposer 6000 ll. pour la portion dud. Baaige de la Solde de 20000 hés, laq. le Bailli devoit fel. avec un Deputé de chacunes des Villes anciennes dud. Baaige. Denis Marie fut executé pour ses Lettres precipitées.

1552. 1553.

Au Compte dud. Faulcau pour l'année 1553.

Registres des fiefs et arrierfiefs du Baaige d'Auxerre et Valeur d'iceux donnés pour la recherche des droits au Bailli d'Auxerre, et pour le ban et arrierban.

Extrait des Comptes des Receveurs du Domaine du Comté de Bar sur Seine.

1424.

Au Compte des rentes et Revenus de la Ville et Chatellenie de Bar sur Seine, et des appartenances de la Recette et Despences faites par Jean Jaqueau Receveur d'icelle pour très haut, excellent et puissant Prince Mgr les Duc de Bourg. me depuis les 21 Jour de Juin l'an 1423. jusqu'au 22. Jour de Juillet ensuivant auquel office feu Baudon Bracard avoit esté institué, laquelle Chatellenie, ville et Chatel dud. Bar sur Seine fut par Nous par le Roi notre Sire à mond. Sgr le Duc led. Jour 21. Juin 1424. ainsi qu'appert par led. Lettres registrées au Livre des Memoires de la Chambre des Comptes fol. 179. et mises au tresor de mond. Sgr à Dijon.

Le Roi Charles 6e. donna à Mgr le Duc Philippe le hardy à la Pie, de Madame Marg. te de Flandres sa femme, et de Mgr le Duc Jean leur fils et aux Survivans d'eux, la 8e. partie de Juilly le Chatel qui leur appartenoit, laq. le 8e. fut amodié 50 ou 60 ll. par an, tellement que le Duc Jean estant mort le 10e. Sept. 1419. led. gens des Comptes du Roi à Paris prindrent au Domaine du Roi led. 8e. partie dudit Juilly le Chatel, qui appliem. à Mgr de Nevers; Mais par le moyen du transport fait à mond. Sgr le Duc de Bourg. me de la Chatellenie de Bar sur Seine, led. 8e. partie dud. Juilly le Chatel lui appartient; Lequel fut ainsi jugé en la Chambre des Comptes à Dijon.

Nobles homme Mre Jean de Dinteville Chlr, Sgr des Chenets

Capitaine dud. Chatel de Bar Sur Seine aux gages de cent ℔ par an par Lettres de Mgr le Duc du 10 Juillet 1424.

Guill. Lafrion portier dud. Chatel 10 ℔ par an.

Jaquemin Jaqueau Me Sergent des Eaues et forets en la Chatellenie de Bar Sur Seine par Lettres de Mgr le Duc du 10 Juillet 1424. aux gages de 16 ℔ par an.

1424. 1425.

Du Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1425.

Jean de la Tranerie Ecuier fut les Deuoirs de fief et Homage de Vasselage de la terre d'Ailleno à Mgr le Duc moyennant quoi main levée lui fut faite de lad. terre saisie.

Jean des Moustiers Ecuier pour la terre de Ricey d'amasmes.

Jean Chardomel Ecuier pour portion de la terre dud. Ricey 7 ℔.

Main levée de la terre de Polisy à Sançarmee de Polantigny à cause de Dam.lle Marg.te la Berarde, sa femme et dud. Heritiers de feu Me Jean Berault et Dam.lle Marger sa femme.

La terre dud. Polisy que nobles hommes Mre Jean de Pontevillis chev. Sgr d'Echanets et Bailly de Troyes maguere par lui acquise de Charles de Savoisy Ecuier Mgr le Duc Homme Soufrances d'Hommage aud. de Pontevilles pour ses les Joyaux de fiefs.

La terre de Ricey, Polisy et Polisot appartenant à Mad.e Marie d'Heviemes Dames dud. Lieu.

Chapitres des Exploits, Defaults, et amandes Echues et Avenues par. nobles hommes Mre Jean de Pontevillis Me des Eaues et forets à Bar Sur Seine.

Les bains de la Chatellenie de Bar Sur Seine Jeune Don à Mgr le Duc de 20 ℔ pour contemplation de son Mariage et de Mad.e nés Sa Sœur.

Mre Simon Jar Curieux de Bar Sur Seine.

La Sgrie de Ladreville est advenue puis au Roi par la confiscation de feu Dam.lle nés de Sardines.

Mre Jean de Pontevillis chev. Sgr d'Echanets retenu par Mgr le Duc de Bourg.ne par ses lettres patentes du 10. Juillet 1424. Son Bailli en ses villes et Chatellenie de Bar Sur Seine aux gages de 20 ℔ par an.

Noble homme Mre Jean de Pontevillis chev. Sgr d'Echanets Capitaine et garde de la ville et chatel de Bar Sur Seine aux gages de 100 ℔

Les Sceaux et Contre Sceaux du Baiage et Prevosté de Bar Sur Seine furent faits aux armes de Mgr le Duc.

Les bains de la Neuville auraient esté déchargés de payer de la taille de 24 ℔ 8 Deniers chaun an en payant pendant 6 années 12 ℔ par an. Mais Sautum que cela ne fut confirmé par Mgr le Duc de Bourg.ne après le Don qui lui fut fait de la Chatellenie dud. Bar Sur Seine lad. Somme fut rayée.

Jean Prevost Sergent Jurré de Bar Sur Seine.

1425. 1426.

Du Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1426.

La terre de Mercey et appartenances appartenoit à Guill.e de Saulx et Jean Prodan Ecuiers Sgrs dud. Mercey en partie mouvant du fief de Mgr le Duc à cause de son chatel et Chatellenie de Bar Sur Seine. et obtindrent lettres de Soufrances d'Hommage Mgr le Duc jusque à un mois après la Reunion en Bourg.ne moyennant quoi ils eurent main levée dud. fief saisi.

La terre de Solisot appartenant à Mad.e Jeanne d'Argenteul Veuve de feu Mre Jaques de Levin chev. Dame dud. Solisot en partie obtint main levée comme cy dessus.

Mre Jean Amoul prestre Chapelain de la Chapelle du Chatel de Bar Sur Seine fut instituée par Lettres patentes de Mgr le Duc et mise en possession par le Bailli de Bar Sur Seine le 28. aurit après Paques 1426. fit les Services avec deux Chapelains par lui administrés.

Jeanin Lanson Lieu.t de Mgr le Duc à Bar Sur Seine aux gages de 100 ℔ par an. Jean Lanson fils d'Hemond Sgr le Duc aud. Bar Sur Seine par lettres patentes du 7 Sept. 1424 aux gages de 20 ℔

Huguenin Grandr. Portier de Mgr le Duc en la Chastellenie de Bar sur Seyne aux gages de 20 ll par an.

Perry Simonin Majeur de Bar sus Seyne.

Declaration pour le menu des hontages de Feuille le Chatel.

1426. 1427.

Au Compte dud. Taqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1427.

Les habitans de Ladroville furent deschargés de payer la taille de 24 pendant six ans, qui reviens chacun an, en payant pour chacune année qui se trouve des mutages dud. lieu.

1427. 1428.

Au Compte dud. Taqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1428.

La Terre de Bourguignons en fief appartenant à Noble homme, Mre Regnier de Chaumont, chev. Sgr dud. lieu, officier mouvant et tenue en fief de Mgr le Duc à cause de son chatel de Barroches Seine, obtint maintenue sur les Lettres de Souffrances de Mgr le Duc scellées de son grand Scel.

La Terre de Belisor appartenant à Noble Dame Mad^e Marg^te de Mucey femme de la Maison et dud. Belisor en partie, main levée de mesme que celles cy dessus.

Le Revenu de la terre de Locher appartenant à Noble Dame Mad^e de Fatherines de Granecy femme de Lussey et de Loches tenue en fief de Mgr le Duc à cause de son chatel et chatellenie de Bar sur Seine fut saisi et mis en la main de mond. Sgr le Duc faute de Pouvoir de fief et hommage non fait, Mais par Lettres patentes de mond. Sgr scellées de son grand Scel du 8. Oct 1427 elles obtint terme, respit, Delay de Souffrances de lui fet led. fief et hommage, jusqu'à un mois après la prochaine Venuë du pays de Bourg^ne parmi ce qu'il a fait le Serment de feauté es mains du Lieut^t de Mgr le Bailli dud. Bar sur Seine.

La terre d'Aduiney les bois et Lingey appartenant à Noble homme Guillt de Reges Sgr dud. lieu mouvant du fief ord. obtint maintenue par Vertu de Lettres patentes du 27. Oct 1404.

La terre de Nully sur Aube appartenant à Jean de Vaitharon fut remise entre les mains de Mgr le Duc par Jean de Vaitharon Sgr dud. lieu ord. obtint maintenue suivant les Lettres de Mgr le Duc du 7. Sept 1427.

La Terre de Buxeau appartenant à Noble Dame Mad^e Marie de Dinteville (Bouis) femme dud. lieu. Main levée par Lettres du 8. Mai 1428.

La terre de Ricey en Belisor appartenant à Mad^e Marie de Vienne, (Poitiers) femme dud. lieu, que naguères tenoit Mad^e Jeanne d'Argentueil de même que les precedens.

Jean Delon Empriſonneur de Puis en Fontaines fut traité et mis au Bar sur Seine par jugem^t de Mgr le Bailli dud. Bar.

Mgr le Duc par ses Lettres patentes données en la Ville d'Arras le 4 Jour d'Oct 1385 transporta à Mre Simon de Broſſemont chev Sgr d'Effiamy la baronnie, ville, chatel, Chatellenie, terre, Sgrie, appartenances et appendances de Bar sur Seine, tant en justice, Sgrie haute, moyenne et basse, comm' aussi droits, profits, emolumens quelconques, en quelques Valeur et Estimation sans rien excepter nerrabenir, fors les foi, hommage, resport, et Souveraineté, et les aides de lad. Baronie, pour les tenir par lui ses hoirs et Successeurs aux charges anciennes et telles, et en jouir comme de sa propre chose à rachat de 10000 Salus d'or de bon or et de juste poids de 70 au marc ou monnoye à la Valeur, ensemble et tout à une fois sans aucun rabat ou Deduction de la perception des fruits et levées d'icelle terre et Sgrie, lesquelles Lettres furent expediées en la Chambre des Comptes le Dernier jour d'Decemb 1386 après que led. Sgr d'Charmy eut passé l'obligation requise par lesd. Lettres, laq^le fut retenue en la Chambre des Comptes avec la minute d'icelle Expedition attachée à ladite obligation, et mise au Tresor des Chartres de mond. Sgr le Duc.

1428. 1429.

Au Compte d'Haquemin Taqueau Receveur de Bar sur Seine fils d'Jean Taqueau cy devant Receu par Lettres de Mgr le Duc du 27. avril 1428 pour l'année finie le 21. Juillet 1429.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc du 26. Oct 1428. Mre Jean Marette fut institué en l'une des quatre prebendes de la Chapelle de St Pierre au Chatel de Bar sur Seine vacante par le Trepas de Mre Jean Colombes.

Il est à remarquer que par les titres de la fondation de Palaiseau des quatre Chapelains pour desservir lad. Chapelle S.t Georges, Il est dit que le Chapelain résidant continuellement résidence aura et prendra tout le Revenu de lad. Chapelle à la charge de tout tout service et de payer les prestres, qui l'auront assisté à l'office divin par Confirmation du Bailli et Capitaine dud. Parc de Roy par Lettres patentes de la Chambre des Comptes Cotté ro. Fol. 197. les Lettres du Roi henry 4 du mois de Mars 1608. Verifiés le 15 fevrier 1609: Entre autre confirmation de la fondation de lad. Chapelle.

Geoffroi de l'Isle portier du Chatel de Bar sur Seine par lettres patentes de Mgr le Duc du 15 Jan.vr 1428 par les trespas de Guillaume Lapion aux gages de 20tt par an.

Pierre Prevost Mr Sergent des Eaues et forêts en la Chatellenie de Bar sur Seine par la resignation de Nicolas Gaudier et par lettres patentes de Mgr le Duc du 12. Sept.bre 1428. aux gages de 15tt par an.

1429. 1430.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1430.

Bertrand Duart du de Marestan étant mort à Corvelles hors la justice de Mgr le Duc, mond. Sgr le Duc leur accorda en rente prise de Vignes scitué à Lingey.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc les gages de tous les officiers furent retranchés pour un an Commançant au 1.er de Juin 1430. finissant le Dernier de May 1431. Depuis par aut.tes lettres on en paya la moitié.

Jacquemin Girardot Con.er et Aud.r de Mgr le Duc en la Chatellenie de Bar sur Seine aux gages de 20tt par an par lettres de mond. Sgr du 12 d'aoust 1427.

Achat d'artillerie pour le chatel de Bar par Mgr le Bailly

1430. 1431. 1432.

Au Compte dud. Jaqueau pour les années finies le 21. Juillet 1431. et 1432.

Les terres de Rigney, Salsy et Silsie naguerres echeues et advenues à

Mre Jaque de Fontaine Sgr de Rouvroy et de Mad.e Jeanne des Prestres sa femme dud. lieu à la semaine par les trepas de Dam.lle Marguerite de Chatillon dame dud. lieux et Seure de lad. Dame Jeanne des Prestres payerent par droit de relief et rachat desd. terres par Composition et accord fait le Dimenche Jour Benambrenk en mains de Mre Jean de Pontoy Bailli et Capitaine dud. Bar sur Seine, et au regard de foi et hommage Mond. Sgr le dit lieu Jeanne ont an de tems pour en fournir les devoirs.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc données à Dijon les 4 avril avant pâques 1431 les bans de Bar sur Seines furent déchargés de la taille de Noel chacun an les jours de Pentecoste de la Soe de 49 tt 7. 4. à la charge d'en payer chacun an pendant 4 ans, la quarte partie de lad. taille, qui est 12tt 6. 8.d

1432. 1433.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie les 21. Juillet 1433.

Jean Bertrand les Maison finies de Bar sur Seine.

1433. 1434.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie au 21. Juillet 1434.

9 Maisons données à Cens portant tous droits confiscation scitués au Bourg dud. Bar sur Seine avec les places où autres fois il y avoit eu bâti à Sandrin, Scotfer et autres. Catherine Scotfer fut mariée à Jean Saumaires. V. l'Epitaphe en l'Eglise St Pierre à Dijon.

Le Chatel de Seilly fut pris par les Ennemis de Mgr le Duc par Mre Jean de Vinterville Sgr d'Cochamay Bailli et Capitaine de Bar sur Seine.

1434. 1435.

Au Compte dud. Jaqueau du Revenu de la Chatellenie de Bar sur Seine depuis le 22. Juillet 1434 jusqu'au 26. Juin 1435. que Mgr Mre Pierre de Bauffremont Sgr de Charny et de Molins print la possession des Villes et chatel et chatellenie de Bar sur Seine à raison de 1000 Salus d'or, les quelles Lettres furent Verifiées en

la Chambre des Comptes à Dijon en registrés au registre des arrests parmans fol. xx. et xxi. fol. xxi. est rapporté les lettres suivans.

Recollidis dei gratiâ nos Nauarre, Campanie et Brie Comes Palatinus omnibus presentes Litteras inspecturis Salutem. Nouerint Universi quod existentes coram nobis Magistro et fratribus domus dei de pontarina ante fontem ad vsum pauperum hospitalis Solidos provinienses in foro et pedagio nostro de Barro Supra Sequanam singulis annis in festo S.ti Remigij percipiendos quos bone memorie Odo Quidam Comes Dñs Barri Supra Sequanam dispositione Testamentaria in Vltimis suis et pedagio percipiendos assignauit in dicti cometis Litteris plenius Continetur. Quod ut ratum et firmum permaneat presentes Litteras Sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno dñi Millesimo Ducentesimo tricesimo quinto mense Augusto.

M.re Pierre de Boffrémont Sgr de Charny et de Molinot, Con.er et Chambellan de Mgr le Duc de Bourg.ne l'an dessusdit et depuis en ensuiuant iusques au trespas de Mond. Sgr dessus Baronnies, Ville Chatellenie, Chatel fond Sgrie et appartenances dud. Bar sur Seine, q.l tenoit par cessions et transports que fait lui en auoit Mond. Sgr à reachat de 10000 Saluts d'or, et deux mille Saluts pour les frais des reparations, q.l auoit fait aud. chatel et fond de Bar ausdits dud. rachat. Lesq.les Baronnie terre, Chatel, Chatellenie Sgrie et appartenances dud. Bar sur Seine led. Sgr de Charny à transporté et delaissée à mond. Sgr spirituellem.t et auec ce a quitté mond Sgr desd. sommes de 10000 et 2000 Saluts d'or et rendu les lettres q.l auoit de mond. Sgr de lad. Baronnie de Bar pour icelles Cancellier en la Chambre des Comptes à Dijon sans que jamais il en puisse aider moyennant la Soe de 10000 fr. pour vne fois, dont mond. Sgr lui a baillé ses lettres patentes sur son Receveur gnal de toutes ses finances Simon Bladelin dit Lesseuckerre, pour deniers 10000 fr. estre payés par lesmaine dud. Receveur gnal et dud. transport et quittances led. Sgr de Charny a fait et passé Lettres sous les Seel de la Chan.rie du Duché de Bourg.ne pard.t Jacot Boisot Cadjuteur du Tabellion de Dijon le 20 Mars 1442. Lesq.les Lettres furent mises au Tresor des chartres de Mgr le Duc de Bourg.ne à Dijon, auec les autres Lettres concernant led. transport.

1435. 1436. 1437. 1438. 1439. 1440. 1441. et 1442.

Nota qu'il n'y a point eu de Comptes pour lesd. Années d'autant que le Domaines dud. Bar-sur-Seyne estoit engagé à M.re Pierre de Beffroimont. V. l'article precedent, et cy-dessus pag. 885.

1443. 1444.

Au Compte dud. Jaquemin Jaquiau Receveur de Bar sur Seine pour tres haut, tres excellant et tres puissant Prince Mgr le Duc de Bourg.ne et de Brabant Sgr dud. Bar sur Seine de la recette et Deposse faite par led. Receveu pour deux vings 12 sours commencans le 1.er Janvier 1443. finissans au 31 Juillet 1444.

Mr de Charny tenoit led. Chatellenie de Bar sur Seyne de Mgr le Duc au rachat de 10000 Saluts d'or par lettres du 10.e Juin 1434. leq.l rachat fut fait par Mond. Sgr par traité du 20 Mars 1442. et d'autant que lad. Sommes ne fut payé aux Sgr de Charny le jour dud traitté ainsi q.l fut mis après fait, led. Sgr tint led. terre et jouit d'icelle jusqu'au 1.er Janv.r qu'il fut defendu par mes tres redoutés et tres honnorés Sgrs Mgrs les gens des Comptes à mond. Sgr le Duc à Dijon aud. Receveu de payer aucune choses aux Sgr de Charny, dud.t il estoit auparauant Receveu

Les Maseau, Escheuins et Bourgeois de la Commune dud. Bar sur Seine doiuent chacun an le jour de Pentecoste à Mgr le Duc la Somme de 49 lt 17 s. 4 d. à cause de la giestres et aues droits et franchises, q.l one de la ville dud. Bar.

Le fief d'Hosseay de Louuiers doiuent chacun an 10 lt par vous le tiers de ce comptes qui est de neuf vings 10 sours pour 105 l. pour cause Pennes et le 9.e de pougeoise, qui est par sous 6 d. obole vn quart de pougeoise et le 8.e d'vne pougeoise.

Les barons de Landreville doiuent chacun an 24 lt de taille abonné excepté les Clercs, les nobles et privilegiés à la S.t Remy et à Pasques par moitié.

La Preuosté de Bar sur Seine fut amodiée à Oudinot Olivier 70 lt par an. Les grosses amendes de lad. Preuosté furent amodiées 6 lt par an.

Les Chatels de la Prevosté dud. Bar Compris les moulins d'icelle chargés de douze d'icelles accoutumés de 15 ll de Cire pour le luminaire de la Chapelle du Chatel en des 5e chacun mardi en l'an excepté quatre mardis de Nos avec ceulx de la maison Dieu dud. Bar, que l'on a naguieres accoutumé à payer Sur lad. Somme chacun an Sans rien rabatre de la Somme admodiés 18 ll chacun an.

Les foulons dud. Bar amodiés 12 ll chacun an.

Le Peage et Rouage dud. Bar, ensemble la Suite d'icelui et les droits à ces appartenans furent amodiés à Sandrin Scolfer demt audit Bar pour Sixe Vingt 19 ll chacun an.

La Rouage dud. Bar fut amodié à frere Pierre de Vaillant dit germain pour 6 ll chacun an. La Chasse des Connis de la garenne dud. Bar.

La pescherie des fossés dud. Bar.

La Vente des Cuirs et cense des Cheuz aux Courroz, Esproiers, cordiers, Frappiers, Merciers, Frepiers, Selliers, Magissiers et de la Vente des morz Cuirs dud. Bar avec la Cense d'un Estal en la halle dud. Bar furent amodiés 6 l chacun an.

Le Revenu du Peage dit le Peage des Marilles en quoi Mgr le Duc a la moitié des trois quarts, les hoirs de Girard Maussoan l'autre moitié et les hoirs Jean Gobillon l'autre quart fut amodié à Sandrin Scolfer pour 10 l pour an.

Le Pain des Vins de Bar, qui dure son mois Commençant à l'Ascension N. S. fut amodié 6 ll 18 l.

Le louage d'une chambre estuve au Dessous la loge au Prevost dud. Bar.

La Majeur de la Commune dud. Bar doit chacun an 60 l de rente au jour de la penteconste, leq le les prevots Jurez de la Prevosté ont accoutumé de les prendre, moyennant quoi led. Prevot doit bailler chacun an aud. Majeur le rolle des Exploits en amandes de 60 l faites pard. led. Prevot, lequelle amandes led. Majeur a na l Sur chacune d'icelles.

A Mgr le Duc aucun 10 l Sur chaque Estal à Boucher par an, leq l Estoient au nombre de quatre.

Le Peage de Merry, la Suite d'icelui, ensemble les droits qui y appartiennent furent amodiés à Sandrin Scolfer moyennant 9 ll 18 l pour an.

La Rouage de Bellenoue fut amodié à Perrin Perrin de Vaillant pour 60 l pour an. Le bane des Vins dud. Bellenoue et de Merry, qui dure un mois Commençant à l'Ascension.

Les heritages qui furent confisqués aud. Bar furent baillés en Ventes à Mgr le Duc. La Maison de Poisson fut amodiée à Colas Blanchot 60 l pour an.

Le Peage de Poisson et la Suite d'icelui fut amodié à Sandrin Scolfer 38 l pour chacun an. Plusieurs Apposantes Lois dud. Poisson Cayque chacun an Devoit pour an moyennant quoi ils sont francs de Vente à Bar sur Seine.

La Prevosté d'Advirey et Lingey amodiée à Jean Poisson 111 l pour an.

Les Cerises et les Cierges dud. d'Auirey et Lingey. Le Rouage dud. lieu.

Les Bourgeoisie et Bourgeoisie dud. Advirey.

Le Peage dud. Advirey et la Suite d'icelui amodiés 24 l.

Les prés dud. Advirey appartenans à Mgr le Duc. La haute justice dud. Auirey.

Les heritages dud. Advirey doivent lods et ventes à Mgr le Duc.

Les Maisons et terres que Mgr le Duc acquis à Ladreuille.

Le four dud. Ladreuille amodié 20 l pour an.

Les Muirages dud. Ladreuille.

Les Fourages de Landreuille, qui s'Expayent chacun an les jours de Noel pour les Vaches. Le prosour dud. Landreuille appartient comme dessus à Mgr le Duc.

La Mairie dud. Lieu et Seigneurie de meisme.

Le pré Chatain en aucz aud. Lieu appartenant à Mgr le Duc.

A Mgr le Duc a la 8e partie du Revenu de Soulby le Chatel à cause de son chatel et Chatellenie de Bar sur Seine.

La Clergie de la Prevosté dud. Bar Sur Seine et le Tabellionage illec appartiennent à mond. Sgr le Duc.

A Mgr le Duc a aud. Bar Sur Seine les droits de rachats, reliefs et quints Deniers.

Plus plusieurs Censives de bois. Les amandes pour defaults, Exploits et Meffes de meisme. Le Prevost dud. Bar a les amandes, qui sont taxées aux Sessions de Cr l. Le Chapelain qui fait la desserte de la Chapelle du Chatel dud. Bar Sur Seine a 12 ll 10 l chacun an pour lad. desserte.

Plus 10 l que le Roi Thibaut donna pour augmentation à lad. Chapelle.

Plus quatre Setiers Froment chacun an à la grande et vieille mesure dudit Bar aux octaves de Noel et Pasques Sur la Somme de lad. Prevosté.

Plus un amy Froment et un ami Orge à lad. grande et vieille mesure Sur lad. Somme de Pasques et 16 l de Cire pour les Luminaires de lad. chapelle chacun an. Le Cuirs dud. Bar Sur Seine a 20 l chacun an Sur le peage dud. lieu, la 20 l Sur les offrandes de la Chapelle dud. Chatel.

Les Religieux, Menestres, et freres de la Maison Dieu dud. Bar Sur Seine ont d'chacun mardi de l'année excepté quatre mardis.

Plus 20 ℔ pour son anniversaire. Le haut Sterr pour moitié Sermens de orge chacun an au terme de St André.

Les Religieuses de Mr. de la Maison Dieu de Pouvres cens 6 s chacun an à la St André. Les Religieux, abbé et convent de Mores cens quatre Sterr Sermens chacun an sur la Prevosté Dud. Bar sur Seine.

Le Prieur du Convent de Bar à chacun an 14 ℔ 10 s aux 4 Termes de Noel.

Comme homme de Foy Mre Jean des Bouchons Licentié en loix de son Bailli Dud. Bar sur Seine pour Lettres de Mgr les Duc Donnés à Luxembourg le 6e Decemb. 1443. aux gages de 50 ℔ pour an sur les Sermens Dud. office de Bailli es mains de Mgr des Comptes à Dijon le 29. Avril 1443.

Jean Dornibus Ecr. de Mgr les Duc en la ville et Chatellenie Dud. Bar sur Seine institué par Lettres patentes du mond. Sgr les Duc Donnés à Luxembourg le 6. Decemb. 1443. sur les Sermens es mains Dud. Bailli aux gages de 20 ℔ par an.

Nobles et prudhom Sgr Mres Simon de Dessonne Sgr de Charny Con.er et Chambellan de Mgr le Duc Le Capitaine du Chatel Dud. Bar sur Seine par Lettres patentes du mond. Sgr les Duc Donnés à Mons le 26e Juillet 1443. aux gages de 100 ℔ par an.

Simon Perrin Sortier du Chatel Dud. Bar aux gages de 20 ℔ par an.

Pierre Simon Mre Sergent des Bans en la Chatellenie Dud. Bar par Lettres de Mgr les Duc du 6. Decemb. 1443. aux gages de 16 ℔ par an.

Guill. Chesles Clerc et greffier juré du Bailage de Bar sur Seine.

1444. 1445.

Au Compte Dud. Jaqueau pour son an Commencant le jour de la Magdelaine 22. Juillet 1444 finissant ce 21. Juillet 1445.

Le Mre Lieutenant de la Chancellerie aurait accoutumé de prendre chacun an sur les revenu de la Prevosté de Bar sur Seine 6 s autrement 24 sols de Noel.

La place assise sur la riviere de Seine auprès les Sieges des moulins emolins fut asencé à Estienne les greslet pour lui et ses hoirs à toujours moyennant 20 ℔ par an.

Il est dû chacun an à Mgr les Duc plusieurs cenſes et redevances sur plusieurs maisons rapportés aud. Comptes estant dans la ville de Bar sur Seine.

Les Curtils dits des arondelles aud. Bar sur Seine doivent chacun an des ardeurance d'avoines les jours St Remy

au Muid il y a douze Sterr, au Sterr 16 boisseaux au boisseau quatre Sextiers, et au Sextier quatre septiers, et quatre Coeuelles.

Plusieurs censes en argent et en grains Dud. chacun an à Ducrières à Morey

George des Vignes Ecuier Paul à Bar sur Seine fit bâtir nouvelle maison aud. lieu, laquelle fut declarée franche de Tolle, Requeste et aucl Droit à Jouir de la Coutume par Lettres de Mgr de Charny du 15 avril 1442. agréé Jaque à la charge de Devoirs de fief envers Mgr les Duc.

Cotes Nobis Maison de Bar sur Seine en lad. armée.

George des Vignes Ecuier Mre des Eaues et Forêts de Mgr les Duc en la Chatellenie de Bar. Les amandes adjugées par les Bailli de Bar sur Seine ou son Lieut. appartenoient à Mgr les Duc au dessous de 60 s et alors la Majeure Dud. Bar y a 20 s. en chacune et pour les amandes au dessous Dud. 60 s. elles appartiennent au Prieur Dud. Bar.

Mres Bertrand les Maçon Voisins de Bar sur Seine.

Heres de Verdun Ecuier à Droit de prendre chacun an son muid de Froment sur les Molins Dud. Bar sur Seine.

L'Abbaye de Mores ont de rentes chacun an en fief et aumones à Landreville sur l'ammage neuf muids de Vin.

Le Curé Dud. Landreville a son Bien de bled par moitié Sermens et orge pour chanter Vespres les Samedi ou Dimanches en l'Eglize Dudit Landreville au terme de St. St Martin d'hiver.

Comme homme de Foy Mre Jean Jamequin Ecuier Licentié en loix Bailli de Bar sur Seine pour Mgr les Duc au lieu de Mre Jean le Bouchons Licentié en loix par Lettres patentes Donnés à Bruxelles le 17e Janvier 1444. aux gages de 50 ℔ par an, Duquel office il fit les Serments en tel cas requis es mains de Jean Vignier à ce commis par Lesd. Lettres, que d'icelui office les mit en possession le 15. Mai 1445. ainsi q'il est escrit au Dos Desd. Lettres.

Nicolas Ranvey Con.er et Att.e de Mgr les Duc en la Chatellenie Dud. Bar pour Mgr les Duc par Ses Lettres patentes Donnés à Bruxelles les 6e Decemb. 1443.

Reparations faites aux Moulins à Bled de Bar sur Seine appartenans à Mgr les Duc.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc donnée à Bruges le 19. avril 1445 après Pasques, les Majeurs Echevins et Bourgeois de la Commune Duché Bar sur Seine furent Echangés de la somme de 20 ll. parisis d'an-ars sur la taille de 199 ll. 4 s. 8 d. parisis chacun an, laq. somme avec celle que de 19 ll. 7 s. 11 d.

Gerard Margotat Secretaire de Mgr le Duc le Clerc de la Chambre des Comptes à Dijon fut Commis avec aultres officiers de mond. Sgr le Duc pour Informer des Entreprises, Excessives et Explects faits par les officiers Royaux.

1445. 1446.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1446

La Prevosté de Bar sur Seine fut arrentée à Perrenot de Vitry 18 ll. 5 s. et fut fourni chacun an pour le Luminaire de la Chapelle du Chatel de Bar sur Seine 15 ll. Cire et 5 s. tous les mardis de l'année excepté quatre Mardis, dont il fut payé aux Religieux de la Maison Dieu Dudit Bar sur Seine pour leurs quatre mardis.

Jean Bruan Lieut. de Mgr le Duc en ses villes et Chatellenie de Bar sur Seine au lieu de Jehan Dambus par Lettres donnée à Mons en haynault le 7. Octobre 1445.

1446. 1447.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1447.

Par Lettres patentes de Mgr le Duc donnée à Hesdin le 6. Sept. 1446 les hoirs de Andrevelle furent Echangés entr'eux. Du paiement de la taille de 24 ll. par an pour trois années, et moderée à 4 ll. par chacun an pendant 6 années.

1447. 1448.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1448. Il n'y a rien à remarquer.

1448. 1449.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1449.

Le Recevr de Andrevelle

Le bois de Andrevelle appartenant à Mgr le Duc reparé.

Il a été en Emprunt par 4000 ll. sur tous les Receveurs de Mgr le Duc en ses pays de Bourg.

1449. 1450.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1450.

Jean Dambus qui de Mgr le Duc à Bar sur Seine en la Chatellenie tient sur le fait de la justice du domaine ord.re comme sur le fait des aides par Lettres patentes donnée à Bruxelles le 22. Février 1447.

Et remis au Chatel de Bar sur Seine reparé.

Achat d'une Maison aud. Bar sur Seine au nom de Mgr le Duc par ordre de Mrs des Comptes à Dijon tenant au bout de sous le Chatel derriere la grand' salle du Chatel l'hostel du mouton Rouge au chemin par où l'on va au Chatel dud. Bar chargé de 5 s. de Cense envers le Cuer dud. Bar pour confrerie qui en tenu de fd. chacun an au Mois de Mars suivant la Lettres dud. acquet du 19. Avril 1450. d'huguenin Lart majeur mais il a lui payé par led. Receveur laq.e Maison mesd.s Sgrs des Comptes ordonnerent qu'elle servirait pour eux tenir l'auditeur et les gens de Mgr le Bailly et Prevot dud. Bar sur Seine, au lieu de le loger au Prevost ou il est tenu, laq.e Cense etoit pour pourtant.

1450. 1451.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie les 01. Juillet 1451.

Les bois de Isarry Secrets au finages d'Arrigny le bois appartenant à Mgr les Duc.

1451. 1452.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1452. Il n'y a rien à remarquer.

1452. 1453.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1453.

En l'an 1429. Le Roi fit don à Mgr le Duc de la 8e partie de la terre de Seilly le Chatel, les 7 autres parties appartenant à Mgr le Comte de Nevers et de Rethel.

Livre Dorure Bon Mon Gros Lages dem.t à Dijon

Mrs les Generaux des finances de France ordonnerent estre levé au pourfit de Mr de Bar Sur Seine sur chacun muid de Sel au grenier du Roi Cpt

1428. 1429.

Au Compte

Dud. Jaquau pour l'année finie le 31 Juillet 1429

Noble homme Mre Claude de Pontorille Chr Sgr d'Echanets et de Solisy paya la Somme de 60 ll pour cause du quint denier dud. Solisy naguères appartenant à Charles de Sarisy Ecuier par lui vendues à feu Mre Jean de Pontorilles jadis chr et pers dud. Mre Claude de Pontorilles pour les prins de 1300 ll tag.s terres de Solisy est mouvantes du fief de Mgr le Duc à cause de son chatel et Chatellenie de Bar Sur Seine qui est au Cmté de Champagne s'ajoutter au quint denier selon la Coutume dud. Cmté de Champagne.

Gerard de Vignes et Jaquemin Jaqueau au nom et comme Executeurs du Testament de feu George de Vignes jadis Ecuier auquel appartenoit une maison scize à Bar Sur Seine au Bourg d'Esous le Chatel tenant à une ruelle mouvant du fief de Mgr le Duc à cause de son chatel et Chatellenie de Bar fut vendues par Decret en Bailli pour le moyen de quoi il fut payé 20 Escus d'or pour le quint denier valans 27 ll 10 s par les dt Executeurs dud. Testament.

Nobles et Puissans Sgr Mre Nicolas Rolin chr Sgr d'Authume Le de Rosny Chancelier de Mgr le Duc ayant achetté de Noble Dame Marguerite de Vienne (ou de Vienne) Dame de Frosnes et des Sobeure la Sgrie de Rosny pour la Somme de 9000 ll paya la Somme de 600 ll pour le quint denier.

Nobles hommes Mre Richard de Mallery chr Sgr de Buxeau à cause de Mad.e Catherine de Sintenay Dame de Vigny sa femme paya 60 ll pour droit de relief de la terre de Buxeau Escheue à lad. Dame par le decez de Mre Pierre de Sintenay jadis chr et Sgr dud. Buxeau Pere de lad. Dame.

Noble homme Mre Theo Bar chr Sgr de Bourguignons en Dole paya la Somme de 80 ll pour le quint denier de 1000 ll de rente annuelle et perpetuelle constituée par noble homme Mre Jaques Bar chr Sgr de la Source et lors Sgr de Bourguignons à Guill. de Plaine Escuier, qui les acquit dud. chr pour la Somme de 1000 ll sur lad. terre de Bourguignons, que souloit tenir de Revenu 100 ll dud. quint denier Mgr le Duc fit Mre Theo par ses Lettres patentes donnée à Dijon le 29 Oct. 1429.

La terre et Sgrie de la Motte de Merrey appartenant à Guiard de Sauce Ecuier, Guill. Erard et Charles de Sauce ses freres mineurs d'ans heritiers de feu Mre Guill. de Sauce jadis chr et Sgr de la Motte fut saisie faute de Pouvoir de Tuteur, Mais il obtint Lettres de Souffrance de Mgr le Duc tant pour lui que ses dt freres jusque à un mois après la prochaine Venue de Mond. Sgr en ses pays de Bourg no et depuis Guiard de Sauce fit led. Serment tenant sa main mise en lad. terre. fut reçu és mains du Lieut de Mgr le Bailli dud. Bar Seruam les Lettres patentes de mond. Sgr le duc données à Bruxelles le 18. Oct 1429 par lesquelles il donne puissance à Son Bailli de Bar Sur Seine d'en recevoir les Sermens de tous les Feaux et Vassaux de la terre de Bar Sur Seine, et aussi la declaration et denombrem.t d'icelle, voulant que tout ce qui sera fait par led. Bailli soit de tel effet, que s'il estoit fait par lui mesme.

Il est ordonné par la Chambre des Comptes, que les denombremens des terres dud. Bar Sur Seine seront apportés en cette Chambre après qu'ils auront estés donnés par les Sgrs Feodaux au Bailli.

La Terre et Sgrie de noble homme Jean du moustier Ecuier qu'il tenoit en la ville de Rosny par le decez de Mre Jean du Moustier jadis chr son Pere mouvant du fief de mgr le Duc à cause de son chatel et Chatellenie de Bar Sur Seine fut mise en la main de Mgr le Duc par faute de foi et hommage non fait et denombrem.t non baillé, obtint Lettres de Souffrance de mond. Sgr le duc pendant un an Mais après sa Venue en ses pays de Bourg no dont led. Ecuier fit Oyance és mains de Mgr le Bailli dud. Bar et le Serment en tel cas requis et accoutumé et donné son denombrem.t et pour les tems que led. terre fut en la main de mond. Sgr le Duc il paya 10 ll

par Compoſon faites avec led. Bailli du Conſentemens du Seigneur de mond. Sgr le Duc et du Receveur.

La terre d'Riel tez avec apptenans à noble Sgr Mre Jean Sgr de Rup fit foi et hommage des led. terres ès mains de Pierre Broyon Lieutenant des Mgr les Bailli dud. Bar par Lettres de reprinſe du 27. Decemb. 1447 et donna ſon denombrement.

La terre de Chauffour apptenans à Noble Sgr Mre Jorry de Lenoncourt Chr Sgr dud. Chauffour à cauſe de Mad.lle Jeanne des Mello ſa femme fut miſe en la main des Mgr les Duc par faute d'Deuoirs de Fief, lequel il fit depuis ès mains dud. Bailly Suivant les pouuoirs cy deſſus rapportez et pour le tems de la mainmiſe. Il payera etc. par Compoſon dud. Bailly faites aud. Chr du Conſentemt etc.

La terre et Sgrie d'Valeno apptenant à Noble homme Guion de Cigny Escuier, à cauſe d'Dam.lle Jeanne de la Trameree ſa femme fut miſe en la main d'Mgr les Duc par faute de foi et hommage, laq.lle fit depuis ès mains dud. Bailly.

La terre et Sgrie d'Boligny apptenant à Noble homme Mre Claude d'Dinteville Chr Sgr d'Cochanets fut miſe en la main de Mgr le Duc faute de foi et hommage non fait, dont il obtint mainlevée par Lettres de Mgr les Duc donnés à Bruxelles le 26. Juillet 1450 En forme d'Souffrances, en s'en payer les quints denier juſque au jour de Saques 1453.

La terre et Sgrie d'Ville Sur arce apptenant à Noble homme Henry d'Vaubaſtons Escuier Sgr dud. Lieu en partie fut miſe en la Main d'Mgr le Duc par faute d'foi et hommage fit led. Seigneur ès mains dud. Bailly le 19. Novemb. 1447.

La terre et Sgrie d'Rigny apptenant à Noble et puiſſt Sgr Mre Nicolas Raulen Chr Sgr d'Authume Chancelier d'Mgr le Duc à mouuant du fief de mond. Sgr à cauſe d'Son chatel et Chatellenie d'Bar Sur Seine fut miſe en la main de mond. Sgr le Duc par faute de foi et hommage non faits et denombrement non baillé, et de quint non payés fit led. Seigneur de ſaiſie ès mains de mond. Sgr le Duc

ainſi qu'il appert par Lettres patentes donnés à Gand le 14 Janv.er 1456 au moyen de quoi il eut mainlevée, et Decharge dud. Quint Denier.

La terre de Buxeu apptenant à Noble homme Mre Richard Malbry Chr Sgr dud. Buxeu à cauſe d'Mad.lle Catherine de Fontenay Dame de Pigray et dud. Buxeu fut miſe en la main de mond. Sgr le Duc fit les Deuoirs feodaux, au moyen de quoi il eut mainlevée.

La terre de Bourguignons apptenant à Noble homme Mre Henri Soc chon Sgr d'st Lieu fut miſe en la main de Mgr le Duc faute de deuoirs de ſaute, d'hommages et aut.s Deuoirs non faits, lequels il fit es mains dud. Bailly, qui lui en accorda la Mainlevée.

La terre de Ville Sur arce apptenans à Dam.lle Mahault de Cuiſon Veuue de Mre Antoine Raillard gardes Escuier tant en Son nom que d'ſes Enfans fit les Deuoirs de Fief ès mains dud. Bailli au moyen de quoi elle eut main leuée de led. terre

La terre et Sgrie d'Loches apptenant à Jean de St Georges, Jeanne Isabelle et Marg.te Sœurs et Sœurs Enfans mineurs d'ans de Noble homme Mre de St Georges et de deffunte Dam.lle Catherine de Gellan Sa femme en Son Viuant Dame dud. Loches fut miſe en la main du mond Sgr le Duc faute d'Deuoirs de Fief et hommages, et auſſi parce que led. Mre de St Georges Pere et ayant les Bail Gouuernemt Administration led. Enfans après le trépas de lad. Deffunte, ne ſe pas à Mond. Sgr le Duc les offres ne payé les Droits et Deuoirs, qui en Sont dûs Selon la Coutume de Champagne, où led. terre de Loches en aſſiſe par Lettres de mond. Sgr le Duc Donnés à Dijon le 22. Nov.bre 1454. Led. Enfans en Eurent le Don et Mainlevée.

Noble et Puiſſant Sgr Mre Simon d'Baſſoimont Chr Sgr de Chauny et d'Malines Pen.re et Chambellan d'Mgr le Duc d'Bourg.ne et de Brabant, Capitaine du Chatel d'Bar Sur Seine auec gages Doz.ts Mgr le Duc lui permit d'auoir un Lieut.t aud. Chatel à ſes gards.

La halle d'Bar Sur Seine appartient à Mgr le Duc.

Mgr le Duc fit Dom de Cinq vingt Dix huitz pour la moitié de quinte Denier de l'requiſition faite par Feu Mre Jean d'Dinteville jadis chr Sgr de Mre Claude d'Dinteville, de la terre d'Boligny, qui fut des appartenir à Mre Charles d'Sauiſy pour le prix de 1800 ft aud. Mre Claude d'Dinteville

Sgr d'Archanets pour le quint denier ql Vendeur a cause de l'acquisition par luy faitte de la Terre de Bellefy en Confrondon. Des bons services faits par Ledt Sgr à mond. Sgr en l'armée mise sus à l'occasion de la Ville de Gand et autrement. Par Lettres patentes Données à Bruges le 8. Mai 1428. et aud. Données à Dijon le 19 Jan.r 1434 au procès Dud. Claindo.

Mgr de Gouvx estoit en ambassade pour le Roi à Veuve en Foreste en l'an 1428.

Me Jean Rolain Secretaire du Roi audancier de la Chan.rie

Jaquinot de Corbeno Demt à Troyes Vient acquitter les habts de la ville de Reims de Bazoche dont ils auroient esté Condamnés envers Mgr le Duc par le Compte de la Recette gnale des Finances de Bourg.ne

1434. 1435.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1435.

Jean Jouvin institué par Mgr le Duc à Bar Sur Seine par Lettres patentes du 27 Mars 1434 au lieu de Jean Dornebus en Son consentemt

Par Lettres patentes de Mgr le Duc Données à la haye en Hollande le 28. Avril 1436. les habts de Bar Sur Seine furent Echargés de payer le tiers de la taille du 19.e et 4.e pendant 10 années à Commencer le 22. avril 1435.

1435. 1436.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1436.

Jean Berland le Macon Prieur de Bar Sur Seine membre de l'Eglize et de Prieuré de St Michel d'Issus Dependt de l'ordre St Benoist 14.tt 10 Chacun an Sur les fiefs et aumones dud. Bar Sur Seine

1436. 1437.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1437.

Pottet Jaquier et les Juges Demt à Troyes, Sermens du Siege et Ressort de Bar Sur Seine appartenant à Mgr le Duc, et ept à Sçavoir que toutes personnes quelconques, qui recherchepont aucunes des Femes appartenantes à la Recette du Domaine de Mgr le Duc aud. Bar Sur Seine par Crieés, vieilli Encherissem.t à droit et à Coutume de prendre le quint de Chacune Chose par lui faitte Sur icelle Femes reservé en la premiere Cruë qui demeure franche à mond. Sgr le Duc.

1437. 1438.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1438.

Jean Jouvin le Jeune Me Sergent des Eaux et Forests de la Chatellenie de Bar Sur Seine aux gages de 15.tt par an.

Reparations au Donjon du Chatel de Bar sur Seine. 2 Chaletttes à trait dans le Chatel dud. Bar Sur Seine reparés à neuf.

1438. 1439.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie au 21 Juillet 1439.

Me Jean Jouvin Secretain prestre Chapelain de la Chapelle Royale fondée au Chatel de Bar Sur Seine. Reparations au Chatel de Bar Sur Seine.

1439. 1460.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année 1460. finie au 21 Juillet.

Raolin Regnaut Portier du Chatel de Bar Sur Seine au lieu de Simon Berion.

Thomt Charmois Sergt Me Ethienne Jacotin Licentie en loix Bailli de Mgr le Duc et Son Bailli de Bar Sur Seine au lieu de Me Jean Chamiquin Decedé par Lettres Données à Bruxelles le 6 Fevrier 1459 Et le Sermt en maine de Mgr le Presidt de Bourg.ne du 4 Mai 1460.

1460. 1461.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1461. Et n'y a rien à remarquer.

1461 1462:

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21 Juillet 1462:

Nicolas Varentrans Contrerolleur au grenier à Sel de Bar sur Seine aux gages de 20 ll. Les officiers estoient nommés par le Roi et instruits par le Roi.

Quarante et une rames de papier achetées par les Receveurs pour les necessités de la Chambre des Comptes à Dijon pour les années 1461. 1462.

Grenier à Sel établi à Bar sur Seine en l'an 1464:

1462. 1463

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1463.

Jean de Landreville Ecuier, et Dame Regnaude de Plitis sa femme fobligent de payer chaun an à la Recette des Domaines de Bar sur Seine 5 f. de fonds de terre feodale à la St. Remy et au Carê dud. Landreville à la decharge de Mgr le Duc vingt Setier de grain par moitié Froment et orge que led. Duc a droit d'avoir chaun an d'aumosne, moyennant la remise qui fut faite aud. Ecuier et à lad. Dame par feu Jean de Maxilly et sa femme des gaignaiges, maisons, granges, four, pressoir, que mond. Sr a aud. Landreville, dont il avoit fait don aux conditions susd. aud. de Maxilly, à la charge d'y fol. des reparations jusqu'à 200 ll. lesquelles il ne seroit remboursé que de 200 par mond. Sr le Duc, lequel rentra aussi. heritages après la mort dud. de Landreville, et led. Dame de Plitis sa femme, suivant les lettres patentes données à Bruges le 29 Mars 1460.

Led. Compte fol. 27. Vo est l'art. suivant. Par lequel il est dit que selon la coutume gnale du Comté de Champagne, en lag. et après la Chatellenie dud. Bar sur Seine, et de lag. on use publiquement en matiere de fief toutes et quantes fois qu'aucun vend aucuns Sgries, terres ou heritages mouvans et tenus en fief de quelque Sgr que ce soit, le Vendeur est tenu Devestir et payer au Sgr duquel il tient de fief le quint Denier de la Vendue d'icelles Sgries terres ou heritages, et s'il vend son argent

dans l'achetteur payera les quint Denier et acquint dud. quint Denier. Et s'il advient que le vendeur rachette ces g.s avendus, il en payera semblablement les quint Deniers de ce qui aura payé pour led. rachat, et aucun homme vivant et mourant aucuns Sgries ou heritages mouvans d'aucun fief allods ou à tenir à trepassement sans hoir legitime de son corps, et qui ait heritier en ligne collaterale, les Sgrs dud. les Sgries ou heritages sont mouvants et tenus de fief, qui sont echues à iceux hoirs, les peut tenir en sa main et en leurs les revenus pour un an seulement. Se bon lui semble pour les relever ou s'il lui plait pourra lever et mettre à son profit par 2 ans la terre et partie de la revenue de la Sgrie ou heritage de trois années entre suivans l'une l'aut. et se les fiat peut traiter ou accorder avec les Sgrs feodal en aucune somme de Deniers, il en demeurera quitte dud. Denier en payant ce q.l en aura promis payer.

Item s'aucun fiat vend ou constitue rente sur sa terre ou heritage mouvant de fief il en doit les quint Deniers par la maniere dessus.

Item s'aucunes Dames ou Damoiselles tient aucunes terres, Sgries ou heritages mouvans de fief, et elle se marie en aucun gentilhomme son Mari devera relever, qui le payera par la maniere cy devant declarée.

Item en cas qu'il arrivoit qu'aucun fiat allât de vie à trepassement et delaissât ses enfans et hoirs en minorité, en quoi par justice leur fut establi Baliste, qui eut le bail et administration des Mineurs, et devoit relever par la maniere dessus et s'ils avoient tuteurs et curateurs, ils n'en devoient. q. les Registres q. de la Chambre des Comptes fol. 9.

Noble homme Mre Pierre de Courcelles chev. Sgr de St. Liebault paya la Somme de 40 Escus d'or à cause de la Sgrie de Dicoeu mouvant du fief de Mgr le Duc à cause de son chatel et chatellenie de Bar sur Seine par lui acquise de Jean et Edmond de Malbury Ecuiers freres, et ce pour les quint Deniers de 200 Escus d'or prix de lad. acquisition.

Le Bourg de Bar sur Seine appartenant à Mgr le Duc fut amodié sept vingt 16 ll.

Lettres patentes de Mgr le Duc données à Tolo le 20e mai 1468 par lesquelles il fit don aud. Mre Pierre de Courcelles des droits de quint à cause de son acquisition.

Le Roi ayant ordonné 4 Greniers Sels 4 par mine de Sel au grenier

à Mr de Bar sur Seine, led. Jaqueau Comptable et grenetier aud. grenier à Sel n'y ayant voulu obeir estimant que ce Serait Faire contre le bien de Mgr le Duc, il fut ajourné à Paris par dt. Mre les généraux Conservateurs du Roi sur le fait de la justice des aides, lesq.s Ordonnerent led. grenetier en 60 tt. d'amende Envers le Roi, pour laquelle il fut mis prisonnier en la grosse tour du Palais à Paris. Pour recompense dequoi Mgr le Duc lui Donna la Somme de 212 tt. par ses lettres patentes Données à Bruxelles le 9 fevrier 1469.

Le Denombrement de la terre de Rosnel sise levé à Troyes pour montre aux officiers du Roi à Langres que led. terre est mouvante du fief de Mgr le Duc, à cause que led. officiers voulaient tenir les aides aud. Rosnel pour le Roi.

1463 1464.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1464.

Noble Sgr Mre Jehan de la Roche ec. chev. Sgr de la Roche ec de Chateauneuf, Con.er ec Chambellan de Mgr le Duc paya 20 tt. pour les Droits de relief de l'echange par lui fait des terres de Bourguignons ec Soizemouans du fief de mond. Sgr le Duc à Cause de la Vicomté de Bar sur Seine, contre la terre ec Sgrie de la Roppe sous led. Chateauneuf appartenant à Mre Claude de Dinteville chev. Sgr d'Echenets.

Mre Claude de Dinteville chev. Sgr d'Echenets ec de Commarien Con.er ec Chambellan de Mgr le Duc paya huit vingt 8 tt. 16 g. d'chef ec contins, à Cause du quint Denier pour rachats ec mariages de la ville terre et Sgrie de Buxeul mouvans du fief de mond. Sgr le Duc à Cause dud. Bar sur Seine, lad. terre vient estre naguere vendue par Jean de Lemont de Norbury Ecuier à Mre Pierre de Courcelles, et rachetée par lui par led. Sgr de Courcelles, et après la Vendition aud. Mre Claude de Dinteville 850 tt. en à la Charge de les requitter envers mond. Sgr les dt. quints Deniers et requints.

Voir Noble que le Requint Denier est la Cinquiesme partie de la quinte.

Noble Sgr Mre Jean de Champdio chev. Sgr de Hauce en Dargny institué Capitaine du Chatel de Bar ec appartenances, au lieu de Noble et puiss.t Sgr Mre Pierre de Boffremont chev. Comte de Charny par Sa Mté mandé au procès dud. de Champdio par lettres patentes de Mgr le Duc données à Bruxelles le 05. Janv. 1472. fit les Sermens en tel cas requis Donnés à Bruxelles le 05. Janv. 1472. fit les Sermens en tel cas requis en la main de Mre Estienne Jeuffron Docteur en Loix Bailli dud. Bar led. Sr Champ. en Suivant aux gages de 200 tt.

Guill.e le Bas Sgr d'Ervi de Mgr le Duc en la ville ec Chatellenie de Bar sur Seine par les deux de Jean Prevon par Lettres patentes de Mgr le Duc Données à Dijon le 18. avril 1464. après Pasques.

Il fut reconnu par les terriers et Titres du Roi estans à Troyes que la terre de Vailly estoit du fief de Bar sur Seine.

1464 1465.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01 Juillet 1465.

Nolin de Bonnaville Ecuier Commis et ordonné Capitaine des Ville ec Chatel de Bar sur Seine par noble et puiss.t Sgr Mgr le Comte de Charny ainsi ordonné par très haut et puiss.t Prince Mgr le Comte de Charolois ec par Vertu des lettres Closes à lui Envoyées par led. Sgr de Charolois Donnée à Bruxelles le 02. avril 1465.

Lettres patentes de Mgr le Duc Données à Bruxelles le 14. Mbre 1465. par lesquelles il continue pendant 10 ans la moderation de la taille des Bâtans Aisi de Landreville à 5 tt. par an au lieu de 24 tt. par an.

Le Recteur Conservateurs des privileges, Droits ec Franchises dud. Ecole de l'Université de Paris Juges d'Eglises en Vertu de leurs privileges aux officiers de Mgr le Duc à Bar sur Seine de sel paya aucune chose pour Droit de peage à Rhes du four Marchand à Troyes, ni où il aurait paya aucune choses de lui rendues. Les dt. officiers en appellerent en Parlement de France, au Contempt ec prejudice dud. appel ils furent cités à Comparoir en personnes à Paris en led. Université led. Jaqueau Receveur, le Jean Forestre Sergent dud. Peage, dont ils interjetterent en cour contre appellation, en Suite de quoi led. Parlem.t fit defenses aud. de l'Université de tenir Cour jurisdiction ec Connaissances dud. Receveur ec Peagers.

1465. 1466.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1466.

(Compte dud. Jacquemin Jaqueau Receveur de Bar Sur Seine pour Mgr le Duc de Bourg.e Sgr dud. Bar de la Recette et Dépense par lui faite des rentes, revenus et appartenances du Domaine dud.t de la ville, Chatellenie dud.t Bar, legt Comptes rendu Receveur mis et en forme affin de garder et entretenir l'ordre de Comptes pour un an Commençant à la Magdelaine 22. Juin dernier Juillet l'an 1465. qui est le temps de la prise et Disposition des villes et chatel dud.t Bar et finissant au 21. Juin Juillet l'an 1466. Combien qu'aud. temps, mesmement depuis le jour de lad. prise qui fut au mois d'Aoust l'an 1465. que lad. ville fut conquise pour le Roi notred. Sgr jusqu'à la fin du mois d'oct. ensuivant, que les trèves furent publiées entre le Roi et mond. Sgr le Duc, la Seigrie dud. Bar fut tenue et occupée par M.re Loys de Daleguy chr Capitaine gnal de certain nombre de francs archers, auxquels le Roi notred. Sgr avoit donné lad. Seigrie et M.e Germain Blanchet des Deniers Annuels à la recette etc.

En l'an 1562. au Mois d'Aoust la ville de Bar Sur Seine fut pillée et saccagée par les huguenots.)

Par Lettres datées de Mgr le Duc escrittes à Bruxelles le 19.e Jan.r 1466. il mande au Bailli de Bar Sur Seine de saisir le temporel de la Chapelle royale fondée au Chatel dud. Bar Sur Seine, d'autant que les Services n'étoient faits suivant la fondation par les Chanoines, legt Bailli comme tres prestre que led. Deporte, en fut des mesmes et en mesme semblable à celui de la paroisse.

1466. 1467.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1467.

M.re Claude de Dinteville Sgr d'Echenets institué Capitaine du Chatel de Bar Sur Seine par Lettres patentes de Mgr le Duc données à L'Isle le 29. Decembre l'an 1466. au lieu de Nicolas de Baumanoir Ecuier auquel avoit été donné la garde dud. chatel au lieu de M.re Jean de Chandee chr Capitaine dud. chatel qui fut Sommé et mis par Mgr le Chancelier Sgr de Gruuse le 18. dud. mois de Decemb. et mis en possession

par led. Commissaire et Lays M.e Nicolas Jossion Lieutt en la ville dud. Bar Sur Seine le 28. dud. Mois de Decemb. aux gages de 100.l par an.

Compte particulier du Revenu de la Chapelle Royale du Chatel de Bar Sur Seine rendu par led. Jaqueau Comptable Commis à lad. Recette par Lettres de Mgr le Duc à cause de Services qui en étoit fait par les Chanoines de lad. Chapelle. Led. Compte est au Commencem.t du Volume des Comptes qui commence en l'an 1468.

1467. 1468.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 21. Juillet 1468.

Noble homme Antoine de Corcelles Ecuier Sgr de Vitry le Croisé institué Bailly et Gruyer de Bar Sur Seine par Lettres patentes données à Bruxelles le 9.e Jan.r 1467. aux gages de 60.l par an au lieu de M.e Nicolas Jossion Lieutt en Loix Con.er de Mgr le Duc et son Bailli dud. Bar Sur Seine, et ce par les traités de Mgr les Duc Phés au moyen de quoi les offices estoient vacans, à la charge que les Lieut.ts qu'il y commettroit seroit personnes suffisantes, notables et idoines et approuvées par Mgr les Presidens des Parlemens et autres gens du Cons.l de Bourg.e et des Comptes dud. mond. Sgr le Duc à Dijon, duquel Lieut.t led. Bailli respondroit. Il nomma pour son Lieut.t Guillt de Chissé dud. Bar Sur Seine en lad. bailliage le 9.e juin.

Guillt le Prêt Con.er de Mgr le Duc en la ville et chatellenie de Bar Sur Seine au lieu de Nicolas Ravoy.

Simon Bain Portier du Chatel de Bar Sur Seine au lieu de Robin Regnier par Lettres patentes de Mgr le Duc données à Bruxelles le 22. Decemb. 1467.

Dizain le Begue Ecuier institué M.e Sergent des Eaues et Forêts en la Chatellenie de Bar Sur Seine par Lettres patentes données à Bruxelles le 27. Decemb. 1467.

Noble Sgr M.re Claude de Dinteville chr Sgr d'Echenets en 2.e Commercien Con.er et Chambellan de Mgr le Duc fut institué Capitaine du Chatel de Bar Sur Seine par Lettres données à Bruges le 22. Juin 1468. fut le Serment et mains de Mgr le Chancelier le 9.e

Mar aud. an. ... fl lui fut donné par inventaire l'artillerie, qui estoit aud. chatel, lequel fut apporté en la chambre des Comptes.

Garnison mise aud. Chatel pour Mgr le Duc.

Reparations au Chatel Dud. Bar Sur Seine faites en lad. année.

huit Paglaires accordés aud. chateau pour la deffence d'icelui.

Mgrs des Comptes assemblés notables à Talant à cause de la Contagion qui estoit à Dijon. Assemblée tenue à Semur pour la conservation des villes en obeissance de Mgr le Duc.

Marie d'Albret Veuve de Charles Comte de Rhetel pretendant que la terre de Sully le Chatel lui appartenoit entierement, et Mgr le Duc disoit y avoir droit de la 8e partie.

1468. 1469.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01. Juillet 1469.

Sieur Jean Pompare Prieur de Bar Sur Seine.

Noble homme Antoine de Cornoles Escuier Sgr de Vitry le Croisé, Pannetier de Mgr le Duc, et Son Bailli de Bar Sur Seine.

Pierre le Begue Escuier, Mr Sergent des Eaues et Forets en la ville et Chatellenie de Bar Sur Seine. Garnison au Chatel de Bar Sur Seine.

Nolon de Bournonville Escuier Lieut. du Capitaine du Chatel de Bar Sur Seine.

1469. 1470.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01. Juillet 1470. Il n'y a rien à remarquer.

1470. 1471.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01. Juillet 1471.

Tous au Chateau de Bar Sur Seine Portes en marchebis.

Mr Jean Remond Licentié en Loix Lieut. de Mgr le Bailli de la Montagne.

1471 1472.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01. Juillet 1472.

Girard Scelfer Amodiateur du Peage et rouage de Bar Sur Seine.

Le Chatel d'Essuilly fut mis en l'obeissance de Mgr le Duc par Mgr le Comte de Roussy Gouverneur de Bourg en mois d'Oct. 1470.

Le Comte de Tonnerre tenoit encore contraire à Mgr le Duc en lad. année. Girard Scelfer du Chauailler Fermier du Peage de Bar Sur Seine. Jean Ranzy Clerc de Bar Sur Seine.

1472. 1473.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01. Juillet 1473.

Le Siege fut mis deuant la ville et chatel d'Essuilly environ la Toussaints 1472. et Conquis par les gens de l'armée de Mgr le Duc, qui demolirent et brulerent lesd. ville et chatel, excepté la chapelle dud. chatel, et l'eglise parochiale et l'autel S. Antoine, tellement que les habitans dud. lieu s'en allerent demeurer en la Sgrie des Granges.

L'Abbé de St Michel d'Issoire Comere receut 11tt 10s. que les Sieurs de Bar Sur Seine dependant de lad. Abaye a droit de recevoir chacun an Sur le Revenu des Moulins en Soulond dud. Bar.

Le peage d'Advirey le Bois appartient à Mgr le Duc.

1473. 1474.

Au Compte dud. Jaqueau pour l'année finie le 01. Juillet 1474.

Noble homme Jaques Sr Sgr de Thorey, Jean de Ricey, Claude le Begue, Pierre le Begue et auec gens de guerre à Cheual, Nicolas le Begue, Antoine de Ricey et auec gens de pied en garnison à Bar Sur Seine pour la Conservation du Chatel.

Noble homme Richard Gaillard Capitaine de Nesle.

Echelles, angins, affus et autres pieces pour le Siege de Chaseray au mois de Mars 1474. pardeuers à Canon, plombées et pierres de Canon.

1474. 1475.

Au Compte dud. Jacqueau pour l'année finie le 31. Juillet 1475.

Il est rapporté qu'au mois de Juin 1472. la Ville de Bar Sur Seine fut conquise pour le Roi, qui la tint jusqu'à la fin du Mois d'Octembre, que les Treves furent publiées entre le Roi et Mgr le Duc, pendant lequel temps la Ségrie de Bar Sur Seine fut tenue et occupée par Mres Loys de Balengny chev. Capitaine gnal de certain nombre de Francs archers, auquel le Roi en avoit fait don, et y fut commis par ledit de Balengny pour en fol. la recette Me Germain Blanchet dit Bernibus, Licentié en loix, et depuis la publication desd. Treves led. Jacqueau, qui estoit prisonnier à Troyes pour la Compoon dud. Dart ne put recevoir aucune chose de revenu de lad. Chatellenie, ni aussi Pierre le Begue son Commis, par ce que les habans de la ville et Chatellenie dud. Bar avoient tout perdu, et avoient delaissé les leurs, tant pour le feu, leurs maisons ayant été arses et brulées, qu'à cause de leur pouvreté à l'occaon de la guerre, qui les lassa de continuer après lesd. Treves par les moyen des Bursses des Lorrains et Barrois, qui journellem.t en faisoient en lad. Chatellenie, tellement que nul n'osoit habiter en icelles, ainsi qu'appert par la certification des officiers de Mgr le Duc en lad. chatellenie rendues avec requête du present Compte.

La Chapelle royale du Chatel de Bar Sur Seine fut entierement derompue tant en la Couverture, Verrieres qu'autres choses à la prise et destruction dud. chatel, et les Vetemens de lad. Chapelle pillés et robés les prestres s'etant absentés, Doitans et Vicaires emprisonnés pour la Compon dud. Bar, et n'osoient se tenir en lad. ville pour les courses des Lorraires et Barrois qui journellem.t se faisoient aud. lieu et aux pays à l'environ.

Frere Jean Compain Sacre de Bar Sur Seine.

Mgr le Duc escrivit à Mrs des Comptes de son camp lez la Riviere le 24. Sept. 1476. de fol. payer les gages de 60 l. à Noble homme Antoine de Cerroles Ecuier Sgr de Vitry le Croisy son Pannetier et son Bailli de Bar Sur Seine.

Mre Claudes de Dinteville chev. Sgr d'Echenets Bon.ne et Chambellan

de Mgr le Duc et Capitaine de son chatel dud. Bar ne fut payé des gages de 100 l. attribués à lad. charge d'Capitaine, d'autant que led. place estoit du tout abattue et Demolie à la prise d'icelle, ne portoit y avoit eu aucun Serpentine Durant le Siege.

Après les treves publiées il fut fait un pont Dormant entre le Bourg et la grand' ville dud. Bar Sur Seine, que l'on souloit dire le pont de Bourrey, lequel avoit été abattu à la prise dud. Bar.

Guion Domus Ecuier Controlleur du grenier à Sel de Bar Sur Seine.

L'autel de la Chapelle de Mgr St. George au chatel dud. Bar Sur Seine fut renuevé et redifié, et fut faites une porte en icelle de 10 pieds de haut et sept pieds de large.

Jeann.t homme et Sage Nicole Chefle Bachelier en loix Lieut.t gnal de Mgr le Bailli de Bar Sur Seine fut à Dijon vers Mgrs des Comptes, la Pala à Poitiers vers Mgrs des finances, qui illec estoient le 12 Juillet 1476 pour leur Obiquer poliziers, Memoires Concernans les affaires de Mgr le Duc aud. Bar Sur Seine.

1476. 1477.

Au Compte dud. Jacqueau pour l'année finie le 31. Juillet 1477.

Un muid mesure de Bar Sur Seine, qui est la plus grande Mesure il y a 12. Sizes, au Sizet a 16. boisseaux, au boisseau a 4 picotins, au picotin a deux Escuelles, qui est huit Escuelles pour le boisseau.

Par lettres patentes du Roi données au Plessy du Parc le 19. Novbre 1478. verifiées par Mgrs des Comptes et gnal des finances en Bourg par les premiers Secrets. aud. an Jaques d'Estouville Sgr d'Echarnets et de Dommarien eut don de tout le revenu de la terre et chatellenie de Bar Sur Seine à les recevoir par la Decharge du Changeur du Tresor du Roi, et en faisant l'ordre des finances, et pour quel Lettres led. Majesté transporta aud. d'Estouville pour lui ses hoirs Maistes descendans de lui en ligne directe led. terre et Sgrie dud. Bar Sur Seine, à la reserve qu'en led. terre les officiers seroient institués par led. Majesté à la nomination dud. Sgr d'Echarnets et de Sesd. hoirs, quand le cas y escherroit, lui faisant don de tout les Revenu Ecluz depuis les Decez du Duc Charles de Bourg no. et qui escherroit, et après tant en rd.s qu'extraord.s par les mains des

Receueurs et grenetier, et sur les simples quittances.

Girard Scelfer Recr. d'Isenco chacun an portant lade et Vente à cause de l'asseruissement d'vne place où il souloit auoir estably a forez aud. Bar sur Seine au Bourg d'Isseins le Chatel contenant douze pieds de long et autant de large. Et l'epitaphe de Catherine Scelfer en l'Egle. st Pierre de Dijon en la Chapelle de Mrs Lecomaire Seruid. de Chambre des Comptes au Parlemt. etc. et mes Memoires du Bailge de Dijon pour l'an 1525.

Robert de Senestrange Gentilhomme Lorrain fait ces Regaste.

En l'année 1476. Il n'y eut aucun Maieur en lad. ville de Bar sur Seine, et n'y resta aucuns hoirs contribuables à la fiance, q. Dorians chacun an, aucuns estans prisonniers à Troyes pour la Compoin du Chatel et ville dud. Bar et les aucl. absens et fuitz hors la Chatellenie en villages de France à l'occaon de la guerre et des Courses, pillaiges, et rabeiries, qui journellemt. se faisoient aud. tems en lad. Chatellenie et pays à l'occasion pour les Lorrains et Barrois pour lors ennemis de Mgr le Duc.

Il ne fut aussi rien receu de la fiance de Bloson ni du Maieur de la Commune de Villeneuve à Cause de la fiance q. Dorians pour les raisons cy dessus.

Noble homme Guion Damas Escuier Sgr de Rocheux et de Blanzy en partie instituez Bailli de Bar sur Seine au lieu de Noble homme Antoine de Cornates Escuier Sgr de Vitry le Croisé Conseiller de feu Mgr le Duc de Bourg vice Bailli dud. Bar par Lettres du 18. Mars 1476.

Nicolas Chesley Lieut. dud. Bailly

Hommes hommes et Sage Guillt le Prat pr. pour le Roi en la ville Chatellenie de Bar sur Seine et auparauant de Mgr le Duc aux gages de 20lt par an.

Leod Jaqueau Receueur du Domaine Grenetier du grenier à Sel aud. Bar et des aides ordres aussi 60lt de gages.

Guillt Le Prat Conr de feu Mgr le duc et à pnt du Roi aux gages de 25lt Simon le Begue Mr Sergens des Eaues et forêts en la ville et Chatellenie dud. Bar Confirmé aud. office aux gages de 12lt.

Du Sergent du Bois de Paris n'en passe aucun gage.

Les Sgrs d'Echanes ayant Don du Roi du Reuenu du Domaine de Bar sur Seine et chatellenie, quitta aux hoirs Jais dud. Bar et de Landreuille la taille q. Dorians pour les termes escheu à la Pentecoste 1477.

la consideration du temps de la guerre, n'estans que trois ou quatre personnes demeurans aud. Bar sur Seine contribuables à lad. taille et que lad. Ville estoit en desolation, et au regard dud. Landreuille, que les hoirs estoient absens pour la crainte de la guerre que de la pestilence.

Le Greuetier du Musey voulut contraindre aucuns hoirs de la Chatellenie de Bar sur Seine de prendre Sel au grenier dud. Musey

Mr Jean Girardot Licentié en loix Lieut. de Mgr les Bailly de Bar sur Seine, Jean Ranvy Esleu sur le fait des aides aud. Bar et Pierre le Begue Commis dud. Jaqueau Receueur furent à Troyes où ils furent assignés par Jean Posemeau Sergent Royal au Bailge de Troyes à requte des Mgrs les officiers du Roi fille le 29 Jan. 1476. après la mort de bon. mem. de Mgr le Duc Charles, Lesquels officiers Requirent aud. Girardot et Consors de la recueuue de la fiance dud. Bar et aussi pour les gouuernemt et administraon de la justice de Ville.

Il fut fait vn Sol et Pentesol aux Entraux de la preuosté de Bar sur Seine par mandemt et ord. de Nomt hommes et Sages Mr Jaques de Roffey Licentié en loix, Lieut. gnal de Mgr le Bailli de Troyes, le par deliberaon des dt Srs et Receueur du Roi aud. Troyes.

Plus les armes du Roi furent paintes en toille, mises et attachées aux portes dud. Bar sur Seine.

Mr Jaques Roffey Lieut. gnal de Mgr les Bailly de Troyes fit saisir et mettre sous la main du Roi les ville, Chatellenie, terre et fiance de Bar sur Seine par Jean Posement Sergent à Cheual du Roi au Bailge de Troyes. Pierre le Begue Escuier.

1477. 1478.

Au Compte de Pierre le Begue Escuier Receueur du Domaine de Bar sur Seine pour l'année Commencant à la Magdeleine 22. Juillet 1477. la finie le 21 Juillet 1478.

Lettres de Declaration du Roi aud. office de Receueur au profit dudit le Begue par les Decez de Jaquemin Jaqueau à la nomination de Jaques de Pontevilles Escuier Sgr d'Echanets et de Commarien Cr et Chambellan du Roi. leq. par les moyen de Jan q. auoit de Bar sur Seine et de

Chatellenie avoit pouveoir de nommer à tous les offices dependans de
lad. terre, tres. Lettres en Datte du 6. d'aust 1477. donnees à Paris par
le Seneschal és mains de Nobles hommes Guion Bonnot Escuier Sgr de
Rocourt et de Blangis en partie Bailli de Bar sur Seine le 16. Sept. 1477.
à la charge de donner caution jusqu'à la Somme de 300.tt

Les Maisons, Jardins, Bourgeois et hâtens Laiz de Bar sur
Seine Doivent chacun an au jour de Pentecoste 19.tt 7.s 4.d de taille abonnée
à cause de la justice et autres Droits et prerogatives, qu'ont en lad. Ville de Bar.

Les hâtens Laiz de Lardenville Doivent aux Roi chacun aux termes de St
Remy et Jacques par moitié 23.tt de taille abonnée, dont les Nobles les Clercs, et
les privilegiés ne Doivent rien.

Pierre Le Begue Escuier paye 25.tt pour le quint Denier de la moitié
d'une Maison mouvant et tenüe en fief du Roi, assise aud. Bar sur Seine
partant avec Nicolas d'Arencieres par lui acquise moyennant la Somme de
150.tt remis par le Sgr d'Vechanets ayant Don du Roi de Revenu de Bar sur
Seine.

Grands adjugés au Bailliage de Bar sur Seine, Eaux et Forets en la
Somme de 8.tt Le Domaine de Bar à Droit de prendre à cause de sa forme
20.s les fermiers des grosses amandes de lad. Prevosté aud. lieu de Bar 20.s Et le Surplus montant à 100.s appartient au Roi.

Simon Bonnot Escuier gratifié de Mr. Sergeur des Eaux et Forêts en
la ville et Chatellenie de Bar sur Seine par Lettres patentes donnés à
Lans le 6. d'aust 1477. aux gages de 16.tt

Les hâtens de Bar sur Seine furent deschargés par Mgr d'Vechanets
Amataire du Roi des Domaines dud. Lieu et chatellenie de la Somme de 19.tt 7.s 4.d
sur celle de 19.tt 7.s 4.d

Les hâtens de Landreville furent aussi deschargés par led. Sgr de la
Somme de 9.tt sur celle de 24. 9.tt Doivent chacun an.

1478. 1479

Au Compte dud. Le Begue pour l'année finie
le 21. Juillet 1479.

Les hâtens de Bar sur Seine et de Lardenville deschargés comme au
Compte precedent sur neg.tes par eux prêté aud. Sgr Deschanets Amataire
du Roi du Revenu dud. Bar et Chatellenie.

1479 1480

Au Compte dud. Le Begue pour l'année
finie le 21. Juillet 1480.

Noble homme Guion Bonnot Sgr de Rocourt bailli de Bar sur Seine
paya la Somme de 280.tt pour le quint et requint Denier de la terre
de Buxeu tenüe en fief du Roi par lui acquise de Quantin d'Anzigny
Sgr de St Quantin le Vergier et de Dame.lle grés de Courcelles sa femme
pour le prix de 800.tt de lad.e Somme de 280.tt les Sgrs d'Vechanets ayant
Don du Roi de tout le revenu de lad. Sgrie de Bar sur Seine en fit Don
aud. Guion Bonnot.

1480. 1481.

Au Compte dud. Le Begue pour l'année
finie le 21. Juillet 1481.

Halles faites à Bar sur Seine.

1481. 1482.

Au Compte de Jean Girardot Licentié en
Loix Receveur du Domaine de Bar sur Seine pour
l'année finie le 21. Juillet 1482. augt offices il fut
institüé par le Roi à la nomination des Nobles Sgrs
Jaques d'Hinterville Sgr d'Vechanets et dud. Bar sur
Seine; Led. Lettres patentes du Roi Donnés à la
Ferrone le 28. d'aust 1481. par la resignation dud. e
Le Begue.

Nobles et Sgrs Alexandre Chrestien Sgr d'Hinterville et Baron de
Chapelaimes le Chatel paya le quint Denier de la Sgrie de Balizes
mouvant du fief du Roi par lui acquise du Sgr d'Aprenville la Somme
de

Noble Sgr Jehan de Lorraincourt paya relief et quint Denier de la
Sgrie de Lochos mouvant du fief du Roi par lui acquise de Jean de St
George hér de Marg.te de St George sa Pupille, qui à cause de led. hoirie
Devoit au Roi Relief, qui en le revenu d'Vne année de led. Sgrie de
Lochos paya pour led. relief le quint Denier.

Dom.le Jehan de Lenoncourt Jadis Donataire de Chaussour paya
xx.lt pour le Droit de relief de lad. Terre de Chaussour mouvant du fief
du Roi, a leg.on lad. relief fut moderé par lad. Sgr d'Vschanets ayant
Son Ducroyens de la Chatellenie de Bar Sur Seine.

Noble Sgr Mgr de Chateauvilain paya la Sur des xx.lt par
moderation à lui faite par lad. Sgr d'Vschanets pour le relief de la
terre et Sgrie de Ricel les haults mouvant du fief du Roi.

1482. 1483.

Au Compte dud. Girardot pour l'année finie le 21. Juillet 1483.

Comm.t homme et Sage Me Nicole Vhalo Bachelier en Loix, Con.er du
Roi et Lieut.t gnal de Mgr le Bailli de Bar Sur Seine.

Les Mes Procureurs et Boursiers du College de Champagne fdé d'ce
Nauvarre à Paris on droit de prendre en la recette de Bar Sur Seine
chacun an la Somme de 15o.lb

Noble homme Guion Damas Sgr de Buxeu et de Potisse en partie
Bailli de Bar Sur Seine.

Les bians de Bar Sur Seine et Landreuilles auroient diminution de
leurs tailles par Son dud. Me d'Vschanets Donataire du Roi du Revenu du
domaine dud. Bar.

1483. 1484.

Au Compte dud. Girardot pour l'année finie le 21. Juillet 1484.

Noble et prud.t Sgr Jacques de Hpitault Sgr d'Vschanets et d'ce
Commarin, Con.er et Chamberlan du Roi fut confirmé en l'estat d'ce
Capitaine et Gouverneur des ville, Chatel, et Chatellenie terre et Sgrie
de Bar Sur Seine par Lettres patentes données à Blois le 3. No.bre 1483
verifiées en la Chambre des Comptes avec gages de 100.lb par an.

Les Officiers du Bailage de Troyes entreprirent de prendre Connoiss.ce
de la jurisdiction dud. Bar Sur Seine, dont plainte fut faite par eux
dud. Bar à Mgr l'Duc qui en fut Deut pour le Roi en
Parlt.t et à Mgrs des Comptes.

1484.

Au Compte dud. Girardot pour l'année finie le 21. Jan.er 1484. auquel tems led. Girardot mourut.

Soit notté que par les Comptes precedens il se trouvoit que
Girard Lotsier du Travaillot, lequel possedoit une portion d'une
Isle à Bar Sur Seine, dont il payoit 8.s de Cens, changea Son nom de
Lotsier en celui de Travaillot. Ce que je remarque à cause de l'Epitaphe qui
est en l'Eglize de St Etienne de Dijon en la Chapelle des Saumaises.

Nicolas Chaffin Bachelier en Loix, Con.er du Roi, et garde du Seel de
la Prevosté de Bar Sur Seine.

1484. 1485.

Au Compte de Jean Dubois Receveur de Bar Sur Seine pour Six mois Commencans le 22. Jan.er 1484. finissans les jours de la Magdelaine 1485.

Les habts de Bar Sur Seine et de Landreuille obtinrent moderation
de leurs tailles par Lettres patentes du Roi.

La Loge et auditoire du Prevot dud. Bar Sur Seine fut reparée.

1485. 1486.

Au Compte dud. Dubois pour l'année finie le 21. Juillet 1486.

Le Sgr d'Vschanets avoit 1000.lb de pension du Roi chacun an.

Bar et arriereban publié en l'etendue de la Chat.nie de Bar Sur Seine.

1486. 1487.

Au Compte dud. Dubois pour l'année finie le 21. Juillet 1487.

Simon Bonnot Bourrier paya 16.lt pour laquelle Somme de la
Terre et heritage situé à Bercy le Bois par lui acquise de Guillt
Chalon et Marguerite sa femme la Somme de 85.lt

Il fut donné avis par les officiers du Roi à Bar sur Seine à Mgr le Gouverneur de Bourg mis à Mgrs des Comptes estant à cause de la poste, qu'estoit à Dijon, que les officiers du Roi à Troyes entreprenoient à entreprendre sur les Droits du Roi aud. Bar sur Seine.

Informacon faite contre les Sgrs de Loches Chés de Seinemeur à cause des entreprises qu'ils faisoit aux Droits du Roi à Landreuille.

1487. 1488.

Au Compte

aud. Dubois pour l'année finie le 21. Juillet 1488.

Semble homme et Sage Mre Nicolas Bouesseau Mre des Comptes du Roi à Dijon fut prés d'icelle pour les reparacons necessres en l'hôtel du Roi à Dijon.

Les prés Receveur fournit la Chés des Deniers de sa recette par ordce de Mgrs des Comptes pour lesd. reparacons.

Jean Carroingny Greffier du Baagis de Bar sur Seine.

Mgr d'Aumont et d'Estrabonne Commce Député par Mgr les Mal de Bourg mis à recevoir les montres et revenus des nobles tenans en fiefs ou rentes fiefs du Roi au Baagis de Bar sur Seine estant à Chatillon le 18. Juin 1488.

1488. 1489.

Au Compte

aud. Dubois pour l'année finie le 21 Juillet 1489.

Sentences rendues par les Maire et Eschevins de Bar sur Seine contre plusieurs criminels et entre autres de Sauce mormoy.

1489. 1490.

Au Compte

aud. Dubois pour l'année finie le 21. Juillet 1490.

Aseneissemt de la place pour Mr Jean son moulin à blé et son Jardin à Chantrix sur la Riviere de Seine au Diocese du Bon de Rome et de Villeneuve etc. fait par les officiers du Baagis de Bar sur Seine à Jean Marson moyennant

Marson moyennant 100 l. de Cens portans lods etc. par an.

Les Officiers du Roi à Bar sur Seine Commirent des prestres pour faire les Services en la Chapelle Royale dud. Bar, d'autant que les Chanoines de Chapelains d'icelle Chapelle ne les faisoient pas, au prejudice du Roi.

1490. 1491.

Au Compte

de Jaques Bourdin pour l'année finie le 21. Juillet 1491 par Lettres patentes données à Malines le 16. Oct 1490. Il n'y a rien à remarquer.

1491. 1492.

Au Compte

aud. Bourdin pour l'année finie le 21 Juillet 1492.

Les Roi et ses Predecesseurs fondateurs de la Chapelle du Chatel de Bar sur Seine. Les Sgrs de Ville sur avec entrepreneurs sur le peage de Bar sur Seine justices et Sgrie.

Mgr le gouverneur de Bourg ordonna que lon surseoirait au jugement des Procez contre les Sgrs de Loches.

Mgrs des Comptes à Paris ayant fait quelques ordces au fait des finances au Baagis de Bar sur Seine, les Officiers dud. lieu en appellerent.

1492. 1493.

Au Compte

de Mre Antoine le Faucheur Receveur de Bar sur Seine par la resignacon de Mre Jaques Bourdin, par lettres patentes du Roi données à Paris le 28. Mars 1491. pour l'année finie 1492.

Sieur Jean Bizot Prieur de Bar sur Seine.

Comms hommes et Sages Mre Nicolas Chesley Con.er du Roi et Bailly et Chirurgien.

1493. 1494.

Au Compte

aud. Le Faucheur pour l'année finie à la Magdeleine 1494.

Me Nicole Chesley Conr du Roi Lieut. gnal de Mgr le Bailli de Bar sur Seine eut don de la Confiscaon des biens de Jean Moreau par Lettres de Mgr de Baudricourt Lieut. gnal du Roi et gouverneur de Bourgne.

Perrenet Vivot Majeur de Bar sur Seine.

Mgr de Baudricourt Escrivit aux gens d'Eglize, Nobles et tiers Etat de la Chatellenie de Bar sur Seine pour se trouver à Dijon le 16 Juin 1494 à la bienvenue du Roi.

1494. 1495.

Au Compte dud. le faucheur pour l'année finie le 21 Juin 1495.

Noble homme Guiot Bonnot Sgr de Pelaon et de Polisot en partie de Buxeu, Bailli de Bar sur Seine paya 14tt 3s 5d pour le droit de rachat du Revenu d'une année due au Roi à cause de l'Eschange de portion de la terre et Sgrie dud. Polisot appellée la Prevosté de haut et prusst Sgr Mre Robert de Sarrebruche, Comte de Brienne Sgr de Commercy à l'Encontre de la terre et Sgrie de Prissey le Poltaz lez Longeau en la Prevosté de Langres, laquelle Prevosté et Portion de Sgrie est du fief du Roi à cause de son Chatel dud. Bar sur Seine, à laqle somme de 14tt 3s 5d les offrs du Roi aud. Bard accordérent aux led. Bonnot sous le bon plaisir et vouloir de nos tres honnorés et doutés Sgrs Mgrs les gens des Comptes du Roi à Dijon.

Reparaons en la Chapelle du Chatel de Bar sur Seine.

Nicole Chesle Licentié en loix Conr et Eslu de Bar sur Seine.

1495. 1496.

Au Compte dud. le faucheur pour l'année finie le 21 juillet 1496.

Le Roi fit demander un Emprunt sur les Riches et aisés en la gnalité d'outre Seine.

1496. 1497.

Au Compte dud. le faucheur pour l'année finie le 21 Juillet 1497.

Noble Sgr Jaques de d'Inteville Sgr d'Eschanets et de Commarien, Conr

et Chambellan du Roi, Gouverneur et Capitaine du Chatel et Chatellenie de Bar sur Seine aux gages de 100tt par an.

1497. 1498.

Au Compte dud. le faucheur pour l'année finie le 21 Juillet 1498. Il n'y a rien à remarquer.

1498. 1499.

Au Compte dud. le faucheur pour l'année finie le 21 Juillet 1499.

Simon Bonnot dit de Lantages Escuier Me Sergent des eaux et forêts es villes, Comté et Chatellenie de Bar sur Seine. Soit notté que c'est ici où les Comptables ont Commencé d'user de ce mot de Comté.

Le Chemin de Villeneuve reparé, affin que le Peage de Bar sur Seine fut levé ainsi que du passé.

1499. 1500.

Au Compte dud. le faucheur pour l'année finie le 21 Juillet 1500.

Guyot Vignier à Cause de Jeanne sa femme paravant femme de Pierre le Begat tenoit en fief du Roi une maison seant aud. Bar sur Seine au Bourg dessous le Chatel, laqle Maison devoit autrefois censes, mais au moyen dud. fief icelle fut abolie.

Estienne de Mussy fermier de la Marie Royale de Polisot moyennant 14tt par an. Me Jean Travaillot Prieur de Bar sur Seine.

Noble homme Guiot Bonnot dit de Lantages Sgr de Bellan et de Buxeu, Bailli de Bar sur Seine.

Pierre Prevost Escuier Prevost en garde du Roi à Bar sur Seine Créé et institué aud. office aux gages de 10tt par an à lui taxés par Mgrs de la Chambre des Comptes par Lettres patentes du 24 Mars 1499. Verifiées en la Chambre des Comptes le 28 Nobre 1500 lesd. gages assignés sur ce qui Proviendra de lad. Prevosté.

1500. 1501

Au Compte dud. Le Fauchoux pour l'année finie le 31 Juillet 1501

Venerable et Discrette personne Mre Jean Travaille Prieur Commendataire du Prieuré de Bar sur Seine.

Il a été ordonné par Mgrs des Comptes que le Lieut. du Bailli de Bar sur Seine aura le quart des gages dud. Bailli suivant les ordres Royaux lequel Bailli avoit 80lt par an, sur lequel Lotaireau pris par son Lieut. 12lt 10s pour le quart.

Mre Jaques de Malain Sgr de Lux avoit 100lt de pension du Roy.

Appellation relevée au Parlement de Paris par les officiers du Roi à Bar sur Seine, contre les officiers de Sad. Majesté à Troye, à cause qu'ils se sont saisis du Maire au Domaine dud. Troye le Chatel de Bar sur Seine et Devant.

1501. 1502

Au Compte dud. le Fauchoux pour l'année finie le 31. Juillet 1502

Noble Sgr Guyot Domas Sr de Santages Sgr de Bolan et Pre de Buxeuil, Bailli de Bar sur Seine.

Nobles Sgrs Mres Phes de Lenoncourt Chr Sgr de Loches avoit 200lt de pension chacun an assignés sur la recette de Bar sur Seine.

Procez au Parlement de Paris par les officiers de Bar sur Seine contre ceux de Troye, qui voulaient usurper la Connoissance du Domaine de Bar sur Seine et contre ceux de Langres, qui prétendoient sur les vides dud. Bar dépendans dud. Langres. Voy Devant.

1502. 1503

Au Compte dud. le Fauchoux pour l'année finie le 31. Juillet 1503

Les Bouchers de Bar sur Seine doivent chacun 12s de Cense chacun an à cause des Etaux et Jambon en la halle dud. Bar sur Seine.

Nouveau Moulin construit sur la Rivière aud. Bar par Jacques Remond à la charge d'en jouir pendant 8 années et à la fin d'icelles appartiendra au Roi, dont traité fait par Mgrs des Comptes.

Lorrain executé pour avoir meurtri son Enfant.

Il fut dressé un Estat de la Valeur des Vins et arrerages de Bar sur Seine, lequel fut porté au Roi affaire à Maçon, auquel jour il leur fut ordonné

Mre Nicole Chesles Lieut. gnal de Mgr le Bailli de Bar sur Seine.

Mre Nicolas de Mongeot Licentié en Loix Lieut. particulier de Mgr le Bailli dud. Bar.

1503. 1504

Au Compte dud. le Fauchoux pour l'année finie le 31. Juillet 1504

Mre Christophle Morillon Licentié en Loix, Advocat et Con. du Roi au Bailliage de Bar sur Seine.

1504. 1505

Au Compte dud. le Fauchoux pour l'année finie le 31 Juillet 1505

Jeanne Chesley Veuve dud. le Fauchoux. Perrenette de Crono Veuve de feu Guion Domas Sr de Santages en son vivant Bailli de Bar sur Seine, et Girard Domas son fils. Led. Guion Domas mourut le 29 Août 1505.

Antoine Farragny Sergent à Cheval au Bailliage de Bar sur Seine.

Mre Nicolas de Monjot Lieutenant Local de Mgr le Bailli dud. Bar.

Dépenses de bouche faite par les officiers du Roi aud. Bar sur Seine en faisant les tailles et jurés de la Chatellenie dud. Bar sur Seine par ordre.

Il fut fait partage des hommes et Bourgeois du Roi par les officiers du Roi aud. Bar sur Seine et les Sgrs Commandeurs d'Avalleurre et Buxeuil et les Religieux Pr. de Mores, lequel bourgeois paysans furent chacun au Roi, lequel partage en parchemin fut mis au Tresor des Chartres et la Chambre des Comptes à Dijon.

1505. 1506.

Au Compte dud. Lefaucheur pour l'année finie le 21. Juillet 1506.

Me. Nicole de Chesley Lieut. gnal du Bailli de Bar sur Seine avoit la quatriesme partie des gages dud. Bailli.

Noble homme francois de Crossol Escuier Sgr de Baudigney, Bailli de Bar sur Seine par Lettres du 24. Juin 1506. Soit notté q. cest dit qu'il sera payé des gages dud. office nonobstant q. n'eut presté serment au Parlement de Dijon, ainsi q. estoit accoutumé.

Jean Travaillot Eslu Prevost en garde de la Prevosté de Bar sur Seine par les officiers du Roi aud. Bar sur Seine, au lieu de feu Pierre Prevost.

Simon Donnot dit de Lantage Escuier Me. Sergent des Eaux et forests des ville, Comté, et Baillage de Bar sur Seine mourut à Polizy le 13e. Juin 1505.

Jean de Gand Escuier, Me. Sergent des Eaux et forets des Lieux susd. par Lettres patentes du Roi données à Meudon le 17. Sept. 1505. fit le serment és mains du Bailli dud. Bar sur Seine le dernier Septembre aud. an. Verifiées en la Chambre des Comptes aux gages de 15.tt par an.

Jean Clement Lieut. gnal du Bailli de Troye.

Les Officiers du Roi à Bar sur Seine ordonnerent la mainmise du Roi es terres et Sgries de Lignières et de Brenon apptenans aux Religieux Abbé et Couvent de Molesmes de l'ordre de St. Benoist, dont ils interjetterent appel au Parlement de Paris.

1506. 1507.

Au Compte de Jaque Testart Commis à la Recette ordre. du Domaine du Roi à Bar sur Seine et dependances pour l'année finie le 21. Juillet 1507.

Commission de Mgrs des Comptes à Dijon pour Exercer par led. Testard Receveur du Domaine de la Montagne lad. Recette de Bar sur Seine en datte du dernier Aoust 1506. Signée Fremiot.

Mre. Phés de Lenoncourt Chev. Conr. du Roi, et son Bailli de Bar sur Seine par la resignaon de François de Crossol Sgr de Baudigné, led. Mre. Phés de Lenoncourt prita ses lettres de Bailli és mains de Mrs. Robert Brinon, Jean le Blond, Aubert de Carmonne, Thomas Douesseau, et Mongin Contault Conrs. du Roi en sa Cour de Parlem. de Bourgne. le mardi penultier. jour de Sept. 1506. et presta serment. Verifiées en la Chambre des Comptes.

Me. Nicole de Chesley Conr. du Roi, et Lieut. gnal du Bailli de Bar sur Seine.

Phés de Lenoncourt chev. Sgr de Loches et de Chauffour fut condamné par le Lieut. aud. Baage de Bar sur Seine à se desister de prendre Conne. de la dotaon et confection des Tutelles et Bourgeoisies du Roi aud. Chauffour dont appel au Parlement de Paris.

1507. 1508.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie le 21. Juillet 1508. fut institué par Lettres patentes du Roi du 12. Juillet 1506.

Noble Sgr Phés de Lenoncourt chev. Sgr de Loches, Marolles et de Briel en partie, l'un des 100 Gentilshommes de l'hostel du Roi Bailli de Bar sur Seine aux gages de 50.tt par an, sur quoi estoit pris le quart pour son Lieutenant.

1508. 1509.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie le 21. Juillet 1509.

Frere Jean Michelot Prieur de Bar sur Seine. Commandataire.

Me. Nicole Chesle Conr. du Roi Lieut. gnal au Baage de Bar sur Seine.

Laurent Robert Majeur Royal de Landreville.

Lettres patentes du Roi par lesqles il quitte aux haans de Bar sur Seine et Landreville pendant 10 ans les deux tiers de leurs tailles.

1509. 1510.

Au Compte dud. Testard pour l'année finie le 21. Juillet 1510.

Jean de Bessan, et Laurette Merille sa femme tiennent en fief à Bar

Sur Seine) une portion de Maison au Bourg dessous le Chatel.

Mgrs des Comptes continuerent le Bail des moulins et foulons de Bar sur Seine pour 10 ans à Jean du Bourg et Pierre, à la charge de les reparations, six vingt livres d'argent, 24 Muis Fromens, 16 Muis orge et quinze livres Cois chacun an. Le tout rendu 10 ans rendre en bon estat les dits moulins et foulons.

Noble Sgr Gaucher de Pinteuille Sgr de Blisy, Con.er et Mre d'hôtel du Roi paya 1000tt pour le quint et requint de l'acquisition par lui faite de la Sgrie de Buceau portion de Blesy et d'auvigny lebris de feu noble homme Girard de Lantages, tous les terres sont mouvantes du Roi. Le Roi lui fit don de lad. somme.

Ban et arrierban publiés.

Il fut publié par les villes et villages par ord.ce du Roi. De non jurer ni maugréer les nom Dieu, ni sel aucl. criaient sermens à peines de punition et de grosses amandes.

Noble Sgr Gaucher de Pinteuille Escuier Sgr de Blisy, Blisel et Bourguignons, Con.er Mre d'hôtel ord.re du Roi et son Bailli de Troyes.

Declaration des revenus de la Sgrie de Bar sur Seine. Echait d'une lieue en parchemin. Contenant plusieurs Fayers, Buissert de bois taus à Troyes.

1511. 1512.

Au Compte dud. Bastard pour l'armée finie le 21. Juillet 1512.

Noble Sgr Gaucher de Pinteuille Sgr de Blisy et de Bourguignons Con.er Chambellan du Roi, Gouverneur et Capitaine du Chatel de Bar sur Seine par la resignation de Jaques de Pinteuille Sgr d'Echanets aux gages de 100tt.

1512. 1513.

Au Compte dud. Bastard pour l'armée finie le 21. Juillet 1513. pour ce au lieu de Nicolas Bastard Receveur.

Jean Bastard de Pinteuille Sgr en partie de Ville sur arce. Ban et arrierban publié.

1513 1514.

Au Compte dud. Bastard pour l'armée finie le 21 Juillet 1514.

Mre Jean de Crepy Sgr de Rizey à cause de Dame Marie d'Amboise sa femme paya 20tt suivant la Liquidation faite par Mgrs des Comptes pour les droit de relief de lad. terre en ce qui en appert au Baillage de Bar sur Seine mouvant du fief du Roi.

Dame Marg.te de Bethune Dame de Balon par Duchaire et Beufruit femme à pre de Mre Jean de la Tour Chev. Sr en Limosin. La terre de Balon fut saisie par faute de devoirs de fiefs non faits, tellement que le Receveur Compte du revenu de lad. terre à cause de la mainmise.

Les Sgrs et Dame de Bailli payerent 60tt pour droit de relief de lad. terre de Bailli.

Guillon d'Estrac Sgr de Verpilliers et de Ville sur arce en partie paya 70tt pour le quint denier de rachat par lui fait de lad. terre de Verpilliers.

Mre Antoine Brumot Lieut.t gnal au Baillage de Bar sur Seine avoit le quart des gages de Noble Sgr Mre Phes de Lenoncourt chev. Sgr de Lochy, Marolle et Chaufour l'un des cent gentils hommes du Roi. Bailli de Bar sur Seine avoit 50tt de gages.

Guill.e le Maire Sgr de Mauvilly avoit 200tt de pension du Roi.

Procez au Parlement de Paris contre les offrs du Baillage, que pretendoient juris diction à Landreville contre les offrs du Baillage de Bar sur Seine.

Le 21. Mai 1528. Noble et puissant Sgr Mre Arnd de Sarrebruche Comte de Braine et de Roncy, Sgr de Commarcy, Montmirail, la Ferte gaucher et Rizey fit les devoirs de fiefs en la Chambre des Comptes par procureur de deux parts, des trois dun tout des gaignages de Vermallan ord. scitués en Finages et territoire de Rizey acquis par feu Dame Marie d'Amboise Comtesse dud. Braine, Mere dud. St Comte, de Jaques de Baudoy Escuier Sgr de St Falle et de moi pour la somme de 100tt pour laquelle il paya la 20e de 40tt pour les quints deniers taxés par Mgrs des Comptes.

Surceance accordée aud. de Sarrebruche pour payer les quints deniers de 180tt de rente par lui acquise sur la terre de Rizey par Mgrs des Comptes.

1515. 1516.

Au Compte de Girard Guillemard Commis à la recette du Domaine de Bailly et Bar sur Seine au lieu de Nicolas Pasthieu pour l'année finie le 21 Juillet 1516.

Le Roi Louis XII. fit don au Sgr d'Echanets Jaque d'Estampes de la Roche de Bar sur Seine les charges ord.es y jointes. Ld. Don fut confirmé par Louis XVIII. par le Roi François I.

Jeanne de Bellevenue veuve de feu Guido Tirieu et auparavant femme de Pierre le Begue tenoit en fief une maison à Bar sur Seine.

Jean Gilles Siehart Sieur M.r administrateur du grand hostel Dieu de Provins.

Honn.t homme et Sage M.e Jean Pasquier Licentié en Loix Lieut.t gnal au Bailly de Bar sur Seine.

M.e Guil.e Pinette Licentié ès loix Pen.er ad.t du Roi au Bailly de Bar sur Seine au lieu de M.e Christophle Morillon aux gages de 20 l.t par an.

1516. 1517.

Au Compte dud. Guillemard pour l'année finie le 21. Juillet 1517.

Noble Sgr Jean de Longueval chés Sgr de Arches, Marolles et Boriel en partie l'un des 100 gentilhommes de l'hôtel du Roi, Bailly de Bar sur Seine par la resignation de Noble Sgr M.re Phles de Longueval et M.e Jean Pasquier Sr Lieut.t gnal. Nobles homme Germain de Musey.

Feu mis en la garenne de Bar sur Seine. Il en fut mention fq avoit son maître des Eaux et forets à Bar sur Seine.

1517. 1518.

Au Compte de Germain de Musey Escuier Sgr de l'Isle sur Seine, M.e d'hotel du Sgr d'Echavelle, et Son Lieut.t en la Comté et Chatellenie de Bar sur Seine Commis à la recette du Domaine dud. Bar sur Seine au lieu de Nicolas Pasthieu pour l'année finie le 21 Juillet 1518.

Le Roi ordonna que M.re Jaque d'Estampes Sgr d'Echanets et Commarien Son Con.er et Chambellan chés de Son ordre auroit la somme de 200 l.t au lieu de la pension du Domaine, aides, et grenier à Sel de Bar sur Seine. Jean Jaquinot Fourier en garde pour le Roi à Bar sur Seine de nouvel créé et institué aud. office aux gages de 10 l.t par an, suivant le Rolle de Mgrs des Comptes. Jean Travaillon jouissoit dud. office auparavant led. Jaquinot.

Defferences à tout Not.re de l'Evesque de Langres de passer aucuns Contracts en la Chatellenie de Bar sur Seine au prejudice des Tabellions dud. Bar.

Les Chatellenages de Polisy, Lobsor et Buxeu Estoient autrefois Dépendances de Celui de Bar sur Seine.

Honn.t homme et Sage M.e Jean Jaquinot Clerc à Bar sur Seine Commis à l'Exercice de la Chatellenie dud. Bar sur Seine en Vertu de Lettres Royaux.

1518. 1519.

Au Compte de Noble homme Antoine Auxerrois Receveur du Domaine du Bailly de Bar sur Seine par la resignation de Nicolas Pasthieu, pour l'année finie le 21. Juillet 1519.

Jean de Mussy Licentié ès Droits Fourier en garde pour le Roi en la Prevosté de Bar sur Seine, les Bailliages et Bailliages les hauts prétendans n'estre du ressort de Bar sur Seine.

Guill.e Normant Lieut.t part.er au Bailly de Bar sur Seine.

1520. 1521.

Au Compte dud. Auxerrois pour l'année finie le 21. Juillet 1521.

Lettres patentes du Roi Donnés à Paris le 23. Jan.er 1519. par lesq.les Sa Majesté quitte aux hauts de Bar sur Seine et de Landreville les deux tiers de leurs tailles Domaniales pendant 6 ans à Commencer au jour de l'Expiration de celles obtenues du Roi Louis XII.

Maison de bois de 80 pieds de long sur 18 de large faite pour en la moitié d'icelle faire un auditoire au lieu d'auvent le bois pour y tenir les jours et juridictions du Roy et l'autre moitié pour y faire comme auparavant pour y tenir les prisonniers.

1521 1522.

Au Compte dud. Lauxerrois pour l'année finie le 30 juillet 1522.

Dan et arrerban publié.

1522. 1523.

Au Compte dud. Lauxerrois pour l'année finie le 30 juillet 1523.

La Maison de Police du Domaine du Roi fut donnée en Echange à Mres Gauthier de Pinterville Sgr dud. Police pour des censes qu'avoit à Auxy le bois.

Mres Denis de Sarrebruche Comte de Brienne et Rosnay, Sgr de Commercy, Montmirel, la Forté gauthier et Ricey, paya pour le quint denier des deux parts d'un les bois sous le tour du gaignage du pré Malon, terres, prés, vignes etc. scitués au finage de Ricey, acquis par feu Dame Marie d'Amboise Comtesse dud. Brienne, Mere dud. Comte, de Jaques de Vaudrey, Ecuier Sgr de St Chalo et de Mohy pour la Sté des 20 lt

Mgr de la Trimouille Chr. premier Chambellan du Roi chef de son ordre, son lieut. gnal du gouvernement de Bourg. auroit 2000 lt de pension du Roi.

1523 1524.

Au Compte dud. Lauxerrois pour l'année finie le 30 juillet 1524.

Il est fait mention que par Lettres patentes du Roi donnée à St Germain en Laye le 24 Mars 1522. Sa Majesté fit don à sa sœur Naturelle Jeanne d'Orleans Dame de Ligny et la Comté de Bar sur Seine avec toute justice haute, moyenne et basse, avec tous les Revenus profits et emolumens, Cens, rentes, prés, bois vignes, Reliefs, Echange

passages, droits de lods, ventes, reliefs, rachats, quints requints et amendes, confiscations, aubenages, mortemain, et autr. Droits du Domaine, ensemble les Revenu du grenier à Sel pour en recevoir les Revenu comme dans ci[illegible]tuation avec Jouissance à Commencer du premier Jan.er 1522. Sans aucune chose en reserver au Roi, sors seulement les foi et hommages, ressort, Souveraineté, et en payant les fiefs et aumones, droits, Pouvoir gages d'officiers et autr. charges ord.res et accoutumés, et entretenir en bon Etat le Chatel et Maison du Roi aud. Bar sur Seine comme bon Pere de famille est tenu fes. Lesd. Lettres registrées au Parlem.t de Paris sous les modifications etans au Registre de lad. Cour. Verifiées en la Chambre des comptes à Dijon pour en jouir par les mains des Receveurs et sur les Simples quittances ou de ses Procureurs ou Commis qui pourront assister aux officiers aud. Bar sur Seine à la Delivrance des Fermes dud. Domaine de Bar sur Seine. Lequels Receveurs en compteront d'année à autre pour reconnoitre Comme les Domaine dud. Comté sont conservé, les Maisons, fours, moulins, halles, et autr. Edifices maintenus, fiefs et aumones payés d'officiers et autr. charges ord.res payées et acquittées.

Bail à Cense d'une place assise auprès du grand Pont de Villeneuve pour d'icelle en moulin à papier moyennant fer de Cense chacun an. Dan et arrerban publié.

1523. 1524.

Au Compte dud. Lauxerrois pour l'année finie le 30 juillet 1524.

Les possessions de certain gaignage, Maison, grange four, pressoir, terres etc. assis à Landreville, tenu à cense à Jean de Landreville et autres les Rentes du Pluis sa femme, sont tenus d'en fes. les devoirs de fief, foi et hommage au Roi.

Mre Pierre Rales Licentié és Droits pour du Roi au Bailliage de Bar sur Seine vacant par le trepas de Nicolas le Sage.

Mre Jean de Musey Prevot en garde à Bar sur Seine.

Mre Jaques Sgr pour Special de Madame de Ligny Comtesse Souveraine Dame de Bar sur Seine.

Guillt Colard Lieut. génal de Mgr les Prevot génal de Mâcon de Sommev.
Mre Guillt Normand Lieut. particulier à Bar sur Seine.

1524. 1525.

Au Compte dud. Auxerrois pour l'année finie le 20 Juillet 1525.

Dan et arrierban publié. Mre Jean Rapicot Lieut. génal au Bailge de Bar sur Seine.

1525. 1526.

Au Compte dud. Auxerrois pour l'année finie le 20 Juillet 1526.

Jean Claude de Rigny Ecuier d'Ecurie de Bar sur Seine.

Procession générale faite suivant les Lettres du Roi et de Mgr l'Amiral Chabot pour rendre grace à Dieu de la paix faite entre N. S. St. Pape Clement VII. le Roi et autres Princes.

Information faite pour reconnoitre les Interests que le Roi a en l'Erection du Bailge de nouvel érigé à Solisy pour le Sgr d'Ollee.

1526. 1527.

Au Compte dud. Auxerrois pour l'année finie à la Magdeleine 1527.

Le Roi retrancha la moitié des gages de tous les offrs en lad. année.

Jean de Pontevillo Ecuier Capitaine de Bar sur Seine par la resignation de Mre Gauchet de Pontevillo chez son Seigr fit les Sermens es mains de Mgr le Chancelier avec gages de 100l pour an.

Le Roi a la haute justice en l'Abbaye de Morez. Les Religieux établirent un Seigr aud. Lieu. Les fiefs mouvans du Roi à cause de son Comté de Bar sur Seine furent saisis par ord. du Bailli haute de Dijon non faite.

Procez mis à execution pour l'Executeur de la haute justice pour avoir mangé un Enfant.

1527. 1528.

Au Compte dud. Auxerrois pour l'année finie le 20 Juillet 1528.

Mre Guy Perrin Contrôleur des Deniers Communs de la ville de Dijon sur Seine.

Le Roi ordonna que les officiers qui n'auroient aucun gages ni profits, pourroient se servir à leur payement la 2e partie de la valeur de leurs offices pour servir à leurs affaires. Laquelle fut faite pour Mgr des Comptes suivant les Lettres des Commissions du Roi en grand des Baillis.

Le Denombrement des terres de Solisy, Soliers et Ducey appartenans à Gauthier de Pontevillo Ecuier fut porté à Paris pour estre reçeu à Mre Gens du Roi au Parlement à cause de plusieurs nouveautez et profits prétendus par led. Sgr de Pontevillo, autres ce qui estoit contenu es anciens Denombremens fait et le recevoir et blamer suivant Led. genal du Roi.

Moderation faite par le Roi aux Bourgs de Bar sur Seine et Landreville des deux tiers de leurs tailles Domaniales consentie par Lettres de Madame d'Orleans, Verifiées en la Chambre des Comptes à Dijon.

1528. 1529.

Au Compte dud. Auxerrois pour l'année finie le 21 Juillet 1529.

L'Echange fait de la Mairie de Bligny contre certaines redevances à Auxerre fut verifié par Mgrs des Comptes le 6e Avril 1518 avant Pâques.

Claude de Merisy Ecuier Sgr de Cervelles Dam. à Troyes paya huit vingt huit livres pour le quint et requint denier de l'acquisition par lui faite de plusieurs pieces de pres assises au finage de Rigny tenues en mouvantes du fief du Roi.

Information faite par Guillt d'Hermant Lieut. part. à Bar sur Seine contre les Bailli de Villes sur Arce à cause de plusieurs excez par eux Commis aux Eglises, contre les Lettres du Roi de Mgr le Gouverneur, et de Mgr les Bailli de Bar sur Seine.

1529. 1530.

Au Compte dud. de l'Auxerrois pour l'année finie le 21 Juillet 1530.

Mad. Jeanne d'Orleans Dame Usufructuaire de la Vte Dijon de la

Comté de Bar sur Seine fit son des quints et requints à cause de
Renaucourt Bailli de Bar sur Seine à cause de l'eschange q.l auoit fait
de la Motte de Merry contre certains heritages scitués au dymoir de
lui donnés par les Sgrs d'Orsain.

Fief saisi faute de deuoirs non faits ne droits non payés.

Il fut ordonné par le Roi que les gentils hommes et autres tenans
terres en fief et arriere fief du Roi à cause de son comte et Chatellenie de
Bar sur Seine payeroient les 10.es deniers du Revenu de leurs terres et
espies, ainsi q.l l'auoient accordé au Roi, leq.l les hommes n'auoient payés
és mains du Bailli dud.t Bar sur Seine et de Guillon de l'Estoc Comm.re
du Roi à recevoir les d.ts deniers dans les 8 Feurier 1530 aux peines
portées par les lettres patentes du Roi.

Assemblées des gentils hommes du Comté de Bar sur Seine oudit
Bar pour leurs estre faites certaines remontrances de la part du Roi.

Mgr les Bailli de Bar sur Seine et Me Jaques Spifame Prés.t de Mad.e
d'orleans, Superintendans de la Comté de Bar sur Seine Escriuirent à Me
Henri Barbis Con.er au Parlem.t de Dijon pour se trouuer aud. Bar comme
Commiss.re auec led.t Bailli pour fere les remontrances aux gentils hommes
dud.t Comté, et leur requerir la 10.e partie de leur Reuenu pour le Roi
suiuant les Lettres.

François Saumaise Commis à recevoir les deniers des Epices que le Roi
a maguées ordonné à Mgrs les Me Clerc à Auditeurs ord.res et Echeuins.s
et aud.s officiers de led.s Chambres pour l'audition des Comptes en ladite
chambre.

Mad.e d'orleans ordonna estre payé 20.tt pour aider aux frais de
la Couuerture de l'Eglize parroissiale dud.t Bar sur Seine.

1530. 1531.

Au Compte dud.t d'Auxerrois pour l'année finie le 21 Juillet 1531.

Noble Sgr Pauchon de d'Orteuille Capitaine du Chatel de Bar sur
Seine par la resignation de Jean de Orteuille son frere auec gages
de Cent liures.

George de Martigny Receueur general des gages à Sel de Bar sur
Seine. Les lettres de Mgr l'amiral gouverneur de Bourg.ne furent
publiées par toutes les villes et villages du Baillage de Bar sur Seine
Contenant la deliurance de Mgrs les Enfans de France, et la nouuelle Venüe
de la Reine en ce royaume, ainsi qu'expressemt auoit estés mandés par
led.t Sgr amiral.

1531. 1532.

Au Compte dud.t d'Auxerrois pour l'année finie le 21 Juillet 1532.

Ceux qui sont des vignes à Landreuille doiuent chacun au compt de
Vandanges demi muid de Vin du Cru de leurs vignes, et s'il croist esd.
vignes de chacun bâton mil muids, on ne les peut poustant contraindre à
payer plus d'vn demi muid, et s'il croist esd. vignes moins d'vn demi muid,
ils payeront au dessous au sus de leurs heritages jusqu'au demi muid.

Jam les Mahault des absentes veuue de Jaques de Chaumont en son
viuant Sgr d'Roquilly et de la Forest de Bidant paya la Somme de 4.tt par
faute de foi et hommage non faits pour les fruits d'vne année de led.te terre
de Bidant.

Me Jean Nasorieu Lieut.t gnal au Baillage de Bar sur Seine.

1532. 1533.

Au Compte dud.t d'Auxerrois pour l'année finie le 21 Juillet 1533. Il n'y a rien à remarquer.

1533. 1534.

Au Compte dud.t d'Auxerrois pour l'année finie le 21 Juillet 1534.

Noble Femme Laurette Merille veuue de Noble homme Jean de
Vaspan fit les foy et hommages en la Chambre des Comptes à Dijon
à cause d'vne maison, Courtille, Jardin et assis aud. Bar sur Seine
au Bourg de la Trinité.

Pierre frere du Roi de Navarre Thibaut Comte de Bar et de

Champagne fonda vn anniversaire en la Chapelle des Chanoines de Bar sur Seine à chacun 10.s Aoust d'vne messe de requiem avec vigiles moyennant 40.s assignés sur les Censes dud. Bar sur Seine.

Autre fondaon d'vn anniversaire chacun an le 26.e decemb. en lad. Chapelle par lesd. Chanoines pour le remede de l'ame du Pere du Comte Thibaut Roi de Navarre Comte de Champagne et de Bar sur Seine sur le Revenu du peage dud. Bar.

Aud. fondaon de 40.s chacun an pour vn anniversaire le 3.e feurier en lad. chapelle d'vne messe de requiem et vigile pour le remede de l'ame dud. Comte Thibaut.

Aud. fondaon de 60.s par an pour vn anniversaire en ladite Chapelle pour led. Comte Thibaut d'vne messe de requiem et vigille le 26.e Mars.

Aud. fondaon d'vne anniversaire pour l'ame dud. Comte Thibaut d'vne messe de requiem avec vigilles à neuf leçons moyennant 60.s toutes lesd. fondaons auxd. Chanoines du Chatel de Bar sur Seine.

Moderaon des tailles domaniales dues par les haans de Bar sur Seine et Landreuille des deux tiers suivant les Lettres patentes du Roi données à Paris le 7. decemb. 1532.

BIBLIOTHÈQUE DE TROYES